HAL
open science

De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)

Laure Bereni

To cite this version:

Laure Bereni. De la cause à la loi. Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000). Science politique. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2007. Français. NNT : . tel-00232810

HAL Id: tel-00232810

https://theses.hal.science/tel-00232810

Submitted on 1 Feb 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Thèse de doctorat de l'université Paris 1 Panthéon – Sorbonne
Ecole doctorale de science politique

Présentée par Laure Bereni

De la cause à la loi
Les mobilisations pour la parité politique en France (1992-2000)

Thèse présentée et soutenue publiquement à l'université Paris 1
Le 6 décembre 2007, devant le jury composé de :

Rose Marie LAGRAVE	Directrice d'études, EHESS Paris	Rapporteure
Frédérique MATONTI	Professeure, université Paris 1	Présidente
Amy MAZUR	Professeure, Washington State University	Examinatrice
Pierre MULLER	Directeur de recherche, CEVIPOF	Rapporteur
Frédéric SAWICKI	Professeur, université Lille 2	Examinateur
Johanna SIMEANT	Professeure, université Paris 1	Directrice

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Remerciements

Au terme de ces six années de recherche, je suis heureuse d'avoir l'occasion de remercier enfin celles et ceux qui ont contribué de diverses manières à la réalisation de cette thèse.

Mes pensées vont en premier lieu à la mémoire de Jean-Michel Berthelot, qui, en encadrant mes recherches depuis la maîtrise, a orienté avec bienveillance mes premiers pas de chercheuse, et m'a toujours prodigué le plus grand soutien intellectuel et humain. J'aurais voulu qu'il soit là aujourd'hui pour partager ce moment d'aboutissement.

Je tiens à adresser mes plus chaleureux remerciements à ma directrice de thèse, Johanna Siméant, qui a accepté sans hésiter de reprendre, en cours de route, l'encadrement de ma thèse, et dont l'implication personnelle et l'exigence intellectuelle ont beaucoup contribué à l'achèvement de cette recherche.

Je voudrais également témoigner de toute ma gratitude aux institutions qui m'ont permis de réaliser le présent travail dans des conditions optimales : le Laboratoire de sciences sociales de l'ENS (devenu entre temps l'équipe « Enquêtes, Terrains, Théories » du Centre Maurice Halbwachs), qui m'a offert un cadre intellectuel, logistique et humain précieux, surtout dans les débuts de mon parcours de doctorante. Son soutien a été indispensable à la réalisation de l'enquête par questionnaire exploitée dans cette recherche, et m'a offert la possibilité de participer à plusieurs colloques à l'étranger, ouvrant ainsi mes horizons intellectuels. J'ai également eu la chance d'effectuer à l'automne 2003 un séjour de recherche très fructueux à l'*Institut of French Studies* de *New York University*. Je remercie Edward Berenson pour m'y avoir invitée, mais aussi Pascaline Dupas, Frédéric Viguier et Emmanuelle Saada pour avoir facilité mon adaptation new yorkaise. La Commission franco-américaine, en m'octroyant une bourse Fulbright, a rendu ce séjour réalisable. Que l'Association des femmes diplômées des universités, qui m'a accordé une bourse Huguette Delavault à cette même occasion, soit également remerciée.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à celles et ceux qui ont manifesté un intérêt pour cette recherche dans ses différentes étapes, pour leurs conseils et leur soutien : Christian Baudelot, qui m'a toujours encouragée à assumer mes choix intellectuels, notamment mon orientation vers les recherches sur le « genre », avec la chaleur et l'enthousiasme qui le caractérisent ; Catherine Marry, qui m'a offert un appui amical et intellectuel précieux alors que j'étais une jeune étudiante en maîtrise, et qui n'a cessé de m'encourager depuis lors ; Amy Mazur, pour m'avoir communiqué sa passion de la recherche sur les mouvements des femmes et pour avoir beaucoup inspiré mes travaux. Parmi toutes les personnes qui ont pris le temps de lire et de discuter mon travail, je tiens à remercier tout particulièrement, pour leurs remarques stimulantes : Daniel Cefaï, Delphine Dulong, Lilian Mathieu, Pierre Muller et Tuija Pulkkinen. Ma gratitude va aussi à Guillaume Courty, Bernard Lacroix et Eric Phélippeau pour avoir contribué à faire des trois années passées en tant qu'enseignante à l'université de Nanterre une expérience fructueuse sur les plans professionnel et humain. Merci également à Christine Bard et Valérie Neveu, qui ont rendu si productifs et agréables mes séjours au Centre des archives du féminisme à Angers.

Mes remerciements particulièrement chaleureux vont à Anne Revillard, pour son soutien amical, pour les discussions fécondes et les fous rires échangés sur le concept d'espace de la cause des femmes, et pour m'avoir montré qu'il était possible de combiner une forte exigence intellectuelle et une juste distance à l'égard du métier de chercheuse. Cette thèse doit également énormément à Daniel Sabbagh pour son amitié, pour sa générosité, mais aussi sa rigueur et son perfectionnisme intellectuels – qui ne cesseront sans doute jamais de m'impressionner.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Ma reconnaissance va bien sûr à celles et ceux qui ont accepté de consacrer du temps et de l'énergie à la relecture critique de différents chapitres de cette thèse, et qui ont ainsi beaucoup contribué à son achèvement : Lorenzo Barrot, Francis Corson, Kate Dunkley, Sophie Jacquot, Séverine Lacalmontie, Mylène Lagarde, Emmanuelle Latour, Axelle Lemaire, Delphine Naudier, Bibia Pavard, Geneviève Pruvost, Anne Revillard et Daniel Sabbagh.

Je voudrais exprimer ma gratitude à toutes les autres personnes qui, par leurs conseils, leur goût de l'échange intellectuel mais aussi par leur solidarité et leur humour, ont contribué à rendre plus intéressant et plus humain ce parcours de doctorante, et m'ont ainsi donné l'envie de continuer et le courage de terminer. Je remercie les membres du groupe de recherche sur les féminismes, Magali Della Sudda, Liane Henneron, Alban Jacquemart, Bibia Pavard et Anne Revillard, avec qui j'ai partagé une expérience intellectuelle très enrichissante et des vrais moments de plaisir dans la recherche, qui, je l'espère, se prolongeront. Mes remerciements chaleureux vont également à Éléonore Lépinard, pour m'avoir offert son amitié et son soutien, mais aussi pour m'avoir transmis une partie de son enthousiasme intellectuel et de son imagination théorique au cours de nos expériences de collaboration. Il serait trop long d'énumérer toutes les autres personnes qui m'ont accompagnée au cours de ce travail de thèse. J'adresse des remerciements collectifs aux membres de l'association des jeunes chercheuses et chercheurs en études féministes, genre et sexualités (EFiGiES), et tout particulièrement à Coline Cardi, Virginie Descoutures, Elsa Dorlin, Béatrice de Gasquet, Isabelle Giraud, Christelle Hamel, Reguina Hatzipetrou-Andronikou, Anna Jarry, Cynthia Kraus, Marylène Lieber et Séverine Sofio. Merci également aux doctorant-e-s ou anciens doctorant-e-s du Laboratoire de sciences sociales de l'ENS, en particulier Christelle Avril, Sébastien Chauvin, Muriel Darmon, Audrey Mariette, Sarah Mazouz, Yasmine Siblot, Emmanuel Soutrenon et Thierry Tirbois ; à mes collègues et amis de l'université de Nanterre : Dorota Dakowska, Christelle Dormoy et Coralie Duteil ; à l'équipe de choc du séminaire « politiques anti-discriminatoires », animé au CERI par Gwénaële Calvès et Daniel Sabbagh, notamment à Thomas Kirszbaum, Gwénaële Calvès et Paul Schor ; merci à Meike Schmidt-Gleim et Claudia Wiesner que j'ai eu la chance de rencontrer dans le cadre du réseau « *The Politics and History of European Democratization* » (*European Science Foundation*). Enfin, j'adresse toute ma gratitude à Myriam Aït-Aoudia et Bibia Pavard pour leur soutien quotidien dans la dernière ligne droite de l'écriture.

Je voudrais également transmettre mes sincères remerciements aux militantes de la parité qui ont accepté de me consacrer du temps, et dont l'expérience et l'enthousiasme constituent la principale richesse de cette enquête. Merci à celles qui m'ont communiqué des archives – sans lesquelles je n'aurais pas pu mener ce travail –, tout particulièrement à Monique Dental.

Ma grande reconnaissance va évidemment à mes amis, qui ont fait peut-être le plus important, c'est-à-dire me supporter comme thésarde tout en me faisant exister en dehors de ma thèse : Kate Dunkley, Marie-Laure de Bergh, Axelle Lemaire, Géraldine Pollet, Roman Kwiatkowski, Yves Roussel, Persephone Kessanidis, Charles Anastase, Lucile Hoang, et bien sûr Francis Corson.

Je voudrais enfin remercier ma famille, pour m'avoir toujours fait confiance dans ce parcours de recherche et pour avoir su en attendre patiemment le résultat : ma sœur Mathilde en premier lieu, pour sa solidarité à toute épreuve et pour toutes nos discussions intellectuelles et politiques ; ma mère, Marie-Noël Bereni, Hervé Guérin, Bill et Lydie Corson, et enfin mes grands-parents Denise Mora, Claudie et Dominique Bereni.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Principaux sigles utilisés

ACGF	Action catholique générale féminine
AFD	Agence française de développement
AFEM	Association des femmes de l'Europe méridionale
AFFDU	Association française des femmes diplômées des universités
AVFT	Association contre les violences faites aux femmes au travail
CAF	Centre des archives du féminisme
CEDAW	Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEFW	Conseil européen des fédérations WIZO
CEVIPOF	Centre d'étude de la vie politique française
CILAF	Comité international de liaison des associations féminines
CIR	Convention des institutions républicaines
CLEF	Coordination française pour le lobby européen des femmes
CNDF	Collectif national pour les droits des femmes
CNFF	Conseil national des femmes françaises
CNIDF	Centre national d'information sur les droits des femmes
DGV	Direction générale V de la Commission européenne (emploi et affaires sociales)
EFIGIES	Association de jeunes chercheuses et chercheurs en études féministes, genre et sexualités
EPF	Ecole polytechnique féminine
FACM	Fédération des associations de conseillères municipales
FEHR	Femmes du Haut-Rhin
FGDS	Fédération de la gauche démocrate et socialiste
FMA	Féminin, Masculin, Avenir/Féminisme, Marxisme, Avenir
FNESER	Fédération nationale des élus socialistes et républicains
GEF	Groupe d'études féministes
IFBPW	*International Federation of Business and Professionnel Women*
IPEFF	Institut politique de formation des femmes
IVG	Interruption volontaire de grossesse
LEF	Lobby européen des femmes
MDC	Mouvement des citoyens
MDF	Mouvement démocratique féminin
MLAC	Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception
MLF	Mouvement de libération des femmes
PFU	Parti féministe unifié
UFCS	Union féminine catholique et sociale
UFF	Union des femmes françaises
UPF	Union professionnelle féminine
WIZO	*Women's International Zionist Organization*

Table des matières

Remerciements **2**

Principaux sigles utilisés **4**

Table des matières **5**

Table des encadrés **10**

Liste des tableaux **12**

Introduction générale **13**

L'objet parité **13**

Cadre analytique **19**

Explications « par le haut » ou « par le bas » : les récits dominants de la genèse des lois sur la parité 19

L'espace de la cause des femmes 23

Au nom des femmes et pour les femmes 23

Un espace intersectionnel 28

Mouvement, champ, espace 34

Des usages d'une catégorie analytique 35

Méthodologie et terrains de l'enquête **38**

Plan **45**

PREMIERE PARTIE - L'invention d'un slogan, l'émergence d'un mouvement ... ***48***

Chapitre 1 - 1992 : l'irruption des mobilisations pour la parité **49**

Introduction **49**

I - Les élections régionales de 1992 : l'affirmation de l'identité féminine dans l'arène électorale **55**

II - De *Au pouvoir, citoyennes !* à la déclaration d'Athènes : La parité, nouveau point de repère et de ralliement **63**

A - La diffusion d'un slogan : Au pouvoir, Citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité 64

B - De la conférence d'Athènes au « mouvement » pour la parité 68

1) La déclaration d'Athènes : une résonance particulière 68

2) Des associations pour la « parité » dans le sillage de la conférence d'Athènes 72

Conclusion **76**

Chapitre 2 - La genèse d'un slogan **78**

Introduction **78**

I - La cause de la représentation politique des femmes, à la marge du féminisme de la seconde vague **81**

A - Les organisations féminines traditionnelles : une longue tradition d'investissement dans le domaine des questions « civiques » 82

B - Essor et impasses du quota 86

II - L'acclimatation de la cause de la représentation politique des femmes dans le féminisme de la seconde vague (1978-1992) **93**

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

A - Choisir : « Défendre la cause des femmes à l'Assemblée nationale » 93
B - « Un quota maximum de 50% d'hommes dans toutes les assemblées élues de la nation » : le « courant G » du Parti socialiste 96
C - Au croisement entre féminisme, politique « alternative » et mouvance écologiste : la parité comme pratique partisane 100
III - Théories, normes et expertises : des ressources pour la cause de la représentation politique des femmes 106
A - Les connaissances académiques, outils de dénonciation du scandale de l'exclusion des femmes en politique 106
B - De la « participation » des femmes à la « parité » : normes et expertises internationales 111
1) Favoriser l'accès des femmes à la « prise de décision » : les élaborations onusiennes et communautaires 112
2) L'invention de la « démocratie paritaire » au Conseil de l'Europe 115
Conclusion 121
Chapitre 3 - Converger vers la parité : carrières individuelles et logiques des espaces sociaux 123
I - Transfuges du Parti socialiste 128
A - Le cycle d'ouverture-fermeture des opportunités politiques pour les féministes du PS (1971-1992) 128
B - Du socialisme au féminisme autonome 131
1) Françoise Gaspard 134
2) Yvette Roudy 137
3) Régine Saint-Criq 140
II - Féministes de la seconde vague 142
A - Du radicalisme au réformisme : l'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes 143
B - Du féminisme de la seconde vague à la parité 148
1) Gisèle Halimi : un engagement ancien pour la « cause des femmes à l'Assemblée nationale » .. 149
2) Monique Dental : du courant « lutte de classes » à la parité 151
3) Antoinette Fouque : du maoïsme « spontex » à la parité 153
III - Militantes d'associations féminines traditionnelles 158
A - L'affirmation de la cause de la représentation politique des femmes 159
B - Une insertion croissante dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes ... 164
1) L'ACGF : du conservatisme religieux à la « promotion féminine » 165
2) L'UFCS : de l'engagement civique à la promotion des droits des femmes 167
Conclusion 168
DEUXIEME PARTIE - Luttes associatives, investissements intellectuels 170
Chapitre 4 - « Faire mouvement » autour d'une cause marginale : les mobilisations associatives pour la parité (1993-1997) 171
Introduction 171
I - La difficile constitution d'un « mouvement » pour la parité 176
A - Des mobilisations marginales 176
1) L'étroitesse des effectifs militants 176

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

2) Des militantes « respectables » à la marge du champ politique ... 179
B - Des luttes hétéroclites autour d'un slogan fluide ... 184
1) L'hétérogénéité des profils militants ... 184
2) La diversité des perceptions militantes ... 187
C - Pratiques protestataires ... 188
1) Une technologie organisationnelle pour faire mouvement : le « réseau » associatif ... 188
2) Les registres d'action d'un mouvement respectable : l'écrit et le colloque ... 190
II - Une tentative précoce de fédérer les luttes autour de la cause de la « loi » : le réseau Femmes pour la parité (1993) ... 196
A - Du « réseau » au groupe d'« individualités » ... 196
B - L'empreinte du féminisme de la seconde vague ... 199
1) Les signes de renaissance d'un « mouvement » ... 199
2) Rassemblements de rue ... 202
3) Une action symbolique dans l'arène médiatique : le Manifeste des 577 ... 204
C - Les luttes sur le sens de la parité : l'éclatement du réseau Femmes pour la parité ... 208
III - Des mobilisations dispersées et personnalisées ... 211
A - L'association Parité de Régine Saint-Criq ... 212
B - La lettre Parité-Infos de Claude Servan-Schreiber ... 216
C - Choisir la cause des femmes de Gisèle Halimi ... 220
D - L'Assemblée des femmes d'Yvette Roudy ... 224
IV - Des « réseaux » d'associations féminines traditionnelles : Elles Aussi et Demain la parité ... 231
A - « Motiver les femmes » à l'échelon local : Elles Aussi ... 234
1) Les militantes du raisonnable ... 234
2) « Sensibiliser », « former », au plus près du « terrain » : la stratégie des petits pas ... 238
B - « Deux millions de femmes » pour une démocratie paritaire : Demain la parité ... 242
Conclusion ... 253
Chapitre 5 - L'investissement des savantes ... 255
Introduction ... 255
I - L'illégitimité intellectuelle d'un « concept » ... 258
A - Les théoriciennes légitimes du féminisme radical contre la parité ... 258
B - Des intellectuel-le-s républicain-e-s contre la parité ... 271
1) Les logiques sexuées de l'engagement contre la parité ... 272
2) Un socle intellectuel commun : la doxa républicaine ... 279
3) La parité : une menace pour l'égalité républicaine ... 283
II - Savantes et savoirs savants au service de la parité ... 288
A - Compagnes de route ... 291
1) Spécialisation académique et engagement militant ... 292
2) Les logiques extra-académiques de la notoriété intellectuelle ... 297
3) Les registres acceptables de la légitimation savante ... 302
B - Alliées providentielles ... 305
1) Un discours savant providentiel : la rhétorique de la « valence différentielle des sexes » de Françoise Héritier ... 306

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

2) Blandine Kriegel et Sylviane Agacinski : deux philosophes médiatiques au service de la parité 312
Conclusion **322**
TROISIEME PARTIE - Dynamiques de politisation et d'institutionnalisation..... ***324***
Chapitre 6 - La parité dans le champ politique : une acclimatation difficile (1993-1997) **325**
Introduction **325**
I - Les percées d'une revendication marginale dans le champ politique (1992-1995) **331**
A - Un champ politique globalement fermé aux femmes 331
1) Les femmes exclues de l'élite des partis politiques français 331
2) Les partis politiques français et la cause de la représentation politique des femmes 335
B - La liste « chabada-bada » de Michel Rocard aux élections européennes : une percée fragile de la parité au PS 337
C - Les relais marginaux de la parité à l'Assemblée nationale 343
D - À droite : le tabou du quota 347
E - Le tournant de l'année 1995 : la consolidation de la rhétorique de la parité 350
1) Les associations paritaires se mobilisent 351
2) Les petits candidats de gauche à l'avant-garde 352
3) La conversion des trois candidats de poids 354
II - Face à la parité : le gouvernement tergiverse, les partis de droite résistent, le Parti socialiste se convertit (1996-1997) **362**
A - Le « Manifeste des dix »: une percée inédite de la parité 362
B - Le gouvernement d'Alain Juppé, les partis de droite et la parité : blocages et reports de la prise de décision (1995-1997) 371
1) L'Observatoire de la parité : une institutionnalisation fragile 371
2) La fermeture persistante des partis de droite à la parité et aux quotas 377
C - Le pari de la parité : au cœur de la nouvelle stratégie d'ascension politique du Parti socialiste (1996-1997) 384
1) La parité au cœur du projet de rénovation démocratique du PS 386
2) La parité : la réémergence d'un discours féministe respectable au PS 392
Conclusion **402**
Chapitre 7 - La fabrique des lois dites « sur la parité » (1997-2000) **404**
Introduction **404**
Une nouvelle séquence dans la carrière de la parité 404
La formation d'une coalition paritaire 407
I - Inscrire la parité dans la Constitution : de l'annonce au projet (juin 1997 - juin 1998) **412**
A - La révision constitutionnelle, solution convergente pour les militantes de la parité 412
B - La genèse du projet de loi 419
1) Une conjoncture favorable : la « course à la modernisation » des institutions entre les deux têtes de l'exécutif 419
2) Un compromis politique et institutionnel 421
II - L'examen du projet de loi constitutionnelle : un bras de fer politique **422**

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

A - « Garantir » plutôt que « favoriser » ... 423
B - Faire céder le Sénat ... 432
1) Le veto du Sénat ... 432
2) Le regain des mobilisations paritaires : manifestations et pétitions ... 435
3) La pression médiatique ... 441
4) Le compromis final ... 446
III - Une lutte sur le degré de contrainte du dispositif paritaire : L'élaboration de la loi du 6 juin 2000 ... 448
A - Le déplacement de l'épicentre des mobilisations ... 449
1) L'éclatement du réseau Femmes et Hommes pour la parité ... 449
2) De nouveaux relais institutionnels ... 451
B - Une chaîne de mobilisations pour durcir le texte ... 457
1) En amont du projet de loi : les mobilisations pour le « 50-50 » ... 457
2) L'Observatoire de la parité et les délégations parlementaires aux droits des femmes : porte-voix de la « parité réelle » dans l'arène parlementaire ... 460
3) Les députés durcissent le texte ... 468
4) Le compromis final ... 473
Conclusion ... 474
Conclusion générale ... 476
La carrière de la revendication de parité au prisme de l'espace de la cause des femmes ... 476
Les devenirs de la réforme paritaire ... 480
Les devenirs de l'espace de la cause des femmes ... 483
ANNEXES ... 486
Annexe 1 - Liste des personnes interviewées ... 487
Annexe 2 - Questionnaire ... 492
Annexe 3 - Courant G du PS, motion « L'autre alternance » (1981) ... 500
Annexe 4 - Décision du Conseil constitutionnel, N°82-146DC, 18 novembre 1982 ... 504
Annexe 5 - Déclaration d'Athènes ... 505
Annexe 6 - Appel à la manifestation du 2 avril 1993 ... 506
Annexe 7 - « Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire » ... 507
Annexe 8 - Réseau Femmes et Hommes pour la parité ... 511
Annexe 9 - Procès-verbal d'installation de l'Observatoire de la parité (JO du 19 octobre 1995) ... 512
Annexe 10 - Loi du 6 juin 2000 ... 514
Annexe 11 - Manifestation du 2 avril 1993 ... 517
Annexe 12 - Manifestation du 8 mars 1994 ... 519
Annexe 13 - Manifestation du 26 janvier 1999 ... 521
BIBLIOGRAPHIE ... 522

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Table des encadrés

Encadré 1 – Mouvement des femmes, féminisme : quelques définitions analytiques 24

Encadré 2 – Chronologie de l'émergence des mobilisations associatives pour la parité 55

Encadré 3 – Une histoire critique de la démocratie moderne : *Muse de la raison* de Geneviève Fraisse (Aix-en-Provence, Alinéa, 1989) 109

Encadré 4 – Claudette Apprill : une fémocrate pour la parité au Conseil de l'Europe 116

Encadré 5 – Des profils militants hétérogènes 123

Encadré 6 – Une enquête par questionnaire sur les mobilisations associatives pour la parité 173

Encadré 7 – Françoise Duriez, une hétérodoxe dans le réseau Femmes pour la parité 210

Encadré 8– Claude Servan-Schreiber : une professionnelle de la presse engagée dans l'espace de la cause des femmes 217

Encadré 9 – Françoise Durand : un engagement dans l'ombre d'Yvette Roudy au sein de l'Assemblée des femmes 226

Encadré 10 – Les militantes de Elles Aussi 235

Encadré 11 – La commission « Parité » du CNFF : un cadre institutionnel pour des entreprises personnelles (1992-1995) 244

Encadré 12 – Colette Kreder: de l'École polytechnique féminine à Demain la parité 246

Encadré 13 – Deux associations « féminines » dans Demain la parité : l'Union professionnelle féminine (UPF) et l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU) 248

Encadré 14 – Huguette Delavault : une militante de l'élite associative féminine pour « la parité dans l'éducation » 251

Encadré 15 – L'intellectuelle, une figure tardive 257

Encadré 16 – Christine Delphy : théoricienne, militante et emblème du féminisme radical . 265

Encadré 17 – Élisabeth Badinter : intellectuelle médiatique, féministe respectable 278

Encadré 18 – Françoise Héritier, spécialiste légitime de la « pensée de la différence » 308

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Encadré 19 – Chronologie des « percées » de la parité dans le champ politique (1993-1997) 329

Encadré 20 – Les Verts : un petit parti à l'avant-garde de la parité 336

Encadré 21 – Le Parti communiste et la représentation politique des femmes 346

Encadré 22 – Simone Veil : un soutien de poids pour la parité dans le champ politique 357

Encadré 23 – Le « Manifeste des dix pour la parité » (extraits) 365

Encadré 24 – Les signataires du Manifeste des dix : éléments biographiques 368

Encadré 25 – Roselyne Bachelot : avocate esseulée de la parité au RPR 374

Encadré 26 – Le « rapport Halimi » : une vision maximaliste de la parité 377

Encadré 27 – Les rhétoriques pro-parité au Parlement 430

Encadré 28 – Les termes de la résistance à la parité : inertie des mœurs et mise en péril des principes 434

Encadré 29 – Chronologie de l'examen parlementaire du projet de loi constitutionnelle « relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes » (juin 1998-juin 1999) 447

Encadré 30 – Dominique Gillot et Catherine Génisson : deux « converties » à la cause des femmes dans le cadre de leur fonction 454

Encadré 31 – Le rapport Gillot (septembre 1999) : « *une démarche résolue et modérée* » .. 458

Encadré 32 – Deux précieux *alliés* masculins de la cause paritaire au Parlement : Guy Carcassonne et Bernard Roman 469

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Liste des tableaux

Tableau 1 – Catégories d'acteur-rice-s interviewé-e-s 39

Tableau 2 – Part des femmes dans les conseils municipaux 160

Tableau 3 – Estimation du nombre de militantes engagées pour la parité entre 1992 et 1997 (par association) 179

Tableau 4 – Classes d'âge des enquêtées en 1995 (N=104) 180

Tableau 5 – Répartition des enquêtées par catégorie socioprofessionnelle (N=101) 182

Tableau 6 – Part des enquêtées ayant été candidates ou élues au moins une fois (N=112) 183

Tableau 7 – Parti politique d'appartenance des enquêtées au moment de l'engagement pour la parité 185

Tableau 8 – Type et période du premier engagement des enquêtées dans le mouvement des femmes 186

Tableau 9 – Les femmes dans les élites des principaux partis politiques (1978-2002) ... 333

Tableau 10 – La presse et la parité (septembre 1998-juin 1999) 441

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Introduction générale

L'objet parité

Pour la première fois dans l'histoire juridique française, la loi du 6 juin 2000 prévoit la mise en œuvre de mesures de discrimination positive en faveur des femmes dans la constitution des listes à la plupart des élections politiques. Si la France s'inscrit à cet égard dans une dynamique internationale marquée par la mise en place de dispositifs de type quotas pour féminiser les assemblées élues, en particulier en Europe[1], le caractère solennel de la réforme (elle a nécessité une révision constitutionnelle préalable[2]) et son degré de contrainte (elle impose, pour certaines élections, un quota sexué de 50% assorti d'un ordre alterné) font de la parité une réforme « *pionnière et ambitieuse* »[3].

Certes, l'impact de la réforme paritaire est inégal selon le type de scrutin. Particulièrement contraignante pour ce qui concerne les élections au scrutin de liste, la loi a induit une progression notable de la représentation des femmes dans les assemblées municipales et régionales ainsi qu'au sein de la délégation française au Parlement européen[4]. En revanche, elle s'est avérée beaucoup moins efficace pour les élections au scrutin uninominal. La première application de la loi aux élections législatives de 2002 ne s'est traduite que par une augmentation de 1,4 points de la part des femmes à l'Assemblée nationale (de 10,9% à 12,3%), les partis politiques, et en particulier les plus importants

---

[1] J. LOVENDUSKI (ed.) (2005), *Feminism and the Political Representation of Women in Europe and North America*, Cambridge, Cambridge University Press ; M. SAWER, M. TREMBLAY et L. TRIMBLE (eds.) (2006), *Representing women in parliament: a comparative study*, London, New York, Routledge, p. 247.

[2] La loi du 8 juillet 1999 ajoute deux alinéas à la Constitution : le premier, inséré dans l'article 3, relatif à la souveraineté, dispose que « *la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives* » ; le second, inséré dans l'article 4 de la Constitution, relatif à l'organisation des partis, précise que « *les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe* ».

[3] C. ACHIN, L. BARGEL, D. DULONG, É. FASSIN, C. GUILLONNET, S. GUYON, C. LABROUCHE, S. LATTÉ, P. LEROUX, S. LÉVÊQUE, F. MATONTI, M. PAOLETTI, C. RESTIER-MELLERAY, P. TEILLET et A. TROUPEL (2007), *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica, p. 9. Voir le texte de la loi du 6 juin 2000, reproduit en Annexe 10, p. 514.

[4] Lors du renouvellement de 2001, la part des femmes dans les assemblées municipales est passé de 21,7% à 33%. En ce qui concerne les communes de plus de 3 500 habitants – auxquelles la loi s'applique – le pourcentage de femmes est passé de 25,7% à 47,5%. La proportion de femmes élues dans les conseils régionaux est passée de 25% (en 1998) à 47,6% (en 2004). La progression est moins nette en ce qui concerne la délégation française au Parlement européen : la part des femmes est passée de 40,2% à 43,6% [http://www.observatoire-parite.gouv.fr].

d'entre eux, ayant préféré s'acquitter de pénalités financières plutôt que de respecter l'objectif de 50% fixé par la loi. En outre, plusieurs fonctions et mandats électifs demeurent en dehors du domaine de la loi (assemblées cantonales[1], communautés urbaines et groupements de communes), malgré de récentes réformes visant à renforcer son champ d'application[2].

En dépit de cet impact inégal, la réforme paritaire constitue une césure majeure dans l'économie des relations entre genre[3] et politique. D'une part, la loi a constitué une rupture dans le fonctionnement du champ politique. En suscitant l'entrée en scène d'une masse critique de femmes dans certaines assemblées, elle a ébranlé certaines règles de « *l'ordre politique masculin* »[4]. D'autre part, les lois sur la parité, et les débats publics qui les ont précédées, ont induit une politisation nouvelle des questions de genre. La parité, qui s'est détachée du sens que lui donnaient initialement ses partisanes (égalité arithmétique entre les sexes dans les assemblées élues), est devenue une nouvelle grammaire – publiquement plus recevable que le terme « féminisme » – pour dire la cause des femmes dans l'espace public[5].

Innovation institutionnelle majeure, rupture dans l'économie des relations entre genre et politique, la parité a fait l'objet d'un foisonnement de recherches, menées en France mais aussi à l'étranger, où cette réforme, en raison de la combinaison d'un fort degré de solennité, d'une importante dimension symbolique (la logique du « 50-50 ») et des limites de son application pratique, passe pour une nouvelle déclinaison de l'« exception française ». Globalement, on peut répartir les travaux menés sur la parité en deux catégories. La première

---

[1] Suite au renouvellement de 2004, la part des femmes élues dans les conseils généraux ne s'élève qu'à 10,9% (contre 8,3% après le renouvellement de 1998, et 9,8% après celui de 2001) [http://www.observatoire-parite.gouv.fr].

[2] Notamment la loi du 31 janvier 2007 [http://www.observatoire-parite.gouv.fr].

[3] Le terme de genre s'est généralisé dans le champ académique et militant depuis les années 1970 (dans les années 1990 en ce qui concerne la France) pour désigner la construction sociale du masculin et du féminin, en rupture avec le déterminisme biologique auquel renvoie généralement le mot « sexe » (A. OAKLEY (1972), *Sex, Gender and Society*, London, Temple Smith). On entendra ici le concept de genre comme un *système de bicatégorisation hiérarchisé et hétérocentré entre les femmes et les hommes*, qui est au principe d'une répartition inégale des ressources entre les sexes, d'un classement symbolique entre « le masculin » et « le féminin », d'injonctions normatives afférentes à chaque groupe de sexe, etc. (pour une définition plus approfondie du concept de genre, cf. J.W. SCOTT (1986), « Gender: a Useful Category of Historical Analysis », *American Historical Review*, vol.91, n°5, pp. 1053-1075 ; J. BUTLER (2005 [1990]), *Trouble dans le genre: pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte). Afin de ne pas diluer son apport heuristique, on en fera un usage restreint dans le cadre de cette thèse. On utilisera en effet les termes « femme(s) », « homme(s) » et « sexe(s) » dès lors qu'il s'agira seulement de désigner l'une ou l'autre des deux entités du genre.

[4] ACHIN, BARGEL, DULONG, FASSIN, GUILLONNET, GUYON, LABROUCHE, LATTÉ, LEROUX, LÉVÊQUE, MATONTI, PAOLETTI, RESTIER-MELLERAY, TEILLET et TROUPEL *Sexes, genre et politique*, p. 12.

[5] Voir C. BAUDINO (2001), *Politique de la langue et différence sexuelle: la politisation du genre des noms de métier*, Paris, L'Harmattan ; L. BERENI et A. REVILLARD (2007), « Des quotas à la parité: 'féminisme d'État' et représentation politique (1974-2007) », *Genèses*, n°67, pp. 5-23.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

se situe en aval de la réforme. S'y rattachent les recherches qui entreprennent de mesurer l'écart entre les ambitions initiales de la réforme et son application effective, et qui explorent les transformations des rapports entre genre et politique en contexte paritaire[1].

La seconde catégorie de travaux, dans laquelle s'inscrit cette thèse, se situe en amont de la réforme, et s'interroge sur sa genèse. Le point de départ consiste en l'*énigme* de la légitimation de la parité. C'est en 1992, à la suite de la parution d'un ouvrage intitulé *Au pouvoir, citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité*[2], puis d'une conférence (« Femmes au pouvoir ») organisée par la Commission européenne à Athènes, que le slogan de « parité » se trouve diffusé dans les réseaux de militantes de la cause des femmes en France. Même si son sens est alors loin d'être stabilisé, il s'impose comme une nouvelle manière de formuler la cause de la représentation politique des femmes, en termes d'équivalence numérique. Les auteures de *Au pouvoir, citoyennes*, porte-parole d'une vision contraignante du slogan, réclament ainsi le vote d'une loi imposant autant de femmes que d'hommes dans les assemblées élues. Dès son apparition, le mot d'ordre suscite une certaine effervescence militante dans le petit monde des associations féminines et féministes. Des collectifs spécifiquement dédiés à la parité se constituent, et initient de multiples actions (pétitions, bulletins, courriers aux élites, colloques, etc.). Mais les chances de succès de cette revendication paraissent alors bien minces. Les avocates de la parité sont en faible nombre, et se situent pour la plupart à la marge ou à l'extérieur du champ politique. Elles se heurtent au fort degré de fermeture des partis vis-à-vis de la cause de la représentation politique des femmes. En outre, elles sont confrontées à d'importants obstacles d'ordre juridique (le Conseil constitutionnel a jugé, dans une décision datant de 1982, que l'instauration de quotas sexués sur les listes est incompatible avec la Constitution) et rhétorique (les années 1990 voient la consolidation d'un discours sur le modèle français de l'« *universalisme républicain* », présumé hostile à tout système de « *quotas* »). De fait, la parité suscite, au moment de son apparition, l'indifférence, le mépris ou l'hostilité des acteurs dominants des champs politique, médiatique et intellectuel.

[1] Voir « La parité en pratiques », *Politix*, vol.15, n°60, 2002 ; Y. LE QUENTREC et A. RIEU (2003), *Femmes: Engagements publics et vie privée*, Paris, Syllepse ; J. HEINEN (2004), *Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne. Rapport à la Commission européenne*, Bruxelles ; É. LÉPINARD (2004), *L'égalité introuvable. Stratégies de légitimation et mise en oeuvre de la parité politique en France*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, Paris ; R. MURRAY (2004), « Why Didn't Parity Work? A Closer Examination of the 2002 Election Results », *French Politics*, vol.2, n°3, pp. 347-362 ; « Comment gouverner une ville en mutation? », *Pouvoirs locaux*, n°65, 2005 ; C. ACHIN et S. LÉVÊQUE (2007), « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contrainte », *Genèses*, n°67, pp. 24-44.

[2] F. GASPARD, A. LE GALL et C. SERVAN-SCHREIBER (1992), *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*, Paris, Seuil.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Pourtant, en l'espace de quelques années, la revendication a connu une acclimatation notable dans le champ politique français, au point d'être « traduite » en dispositif législatif. Dès 1994, des listes « paritaires » – dont celle du PS – sont constituées pour les élections européennes. En 1995, les principaux candidats à l'élection présidentielle manifestent publiquement leur adhésion au terme de parité. La même année est créé l'Observatoire de la parité, une instance consultative placée sous la tutelle du Premier ministre, qui remet à celui-ci, à la fin de l'année 1996, un rapport proposant une première formulation institutionnelle du dispositif paritaire (une révision constitutionnelle suivie d'une loi imposant des quotas)[1]. Au même moment, le Parti socialiste, placé sous la direction de Lionel Jospin, s'engage à procéder à une réforme de la Constitution pour y inscrire l'objectif de parité, et réserve 30% des investitures à des femmes aux prochaines élections législatives. Après la victoire du PS aux élections anticipées de mai-juin 1997, Lionel Jospin, nommé Premier ministre, confirme son souhait d'inscrire le principe de parité dans la Constitution. Deux ans plus tard, la loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 modifie les articles 3 et 4 de la loi fondamentale afin d'autoriser la mise en œuvre de quotas sexués sur les listes électorales. La loi du 6 juin 2000 précise les modalités pratiques du dispositif paritaire.

La question que se posent les recherches sur la genèse de la loi est donc la suivante : comment un slogan marginal, jugé utopique et incompatible avec la tradition politique et juridique française au moment de son émergence, a-t-il pu, en l'espace de quelques années, se traduire en deux réformes institutionnelles d'une telle ampleur ?

Pour répondre à cette énigme, deux approches ont été suivies. Une première série de travaux s'est focalisée sur les dimensions *discursives* du processus de légitimation de la parité, en s'inscrivant dans le sillage d'une tradition de recherche très riche dans la littérature sur les mouvements des femmes, qui s'intéresse à la manière dont les revendications féministes sont formulées au sein des arènes publiques pour être jugées acceptables par le plus grand nombre[2]. Parmi les recherches consacrées à cette question[3], deux ouvrages ont exploré

[1] OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ (1996), *Rapport de la commission pour la parité entre les hommes et les femmes dans la vie politique, par Mme Gisèle Halimi*, Paris, Observatoire de la parité.

[2] D. RILEY (1988), *'Am I That Name?' Feminism and the Category of 'Women' in History*, Minneapolis, University of Minnesota Press ; J.W. SCOTT (1998), *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel ; C.L. BACCHI (1999), *Women, Policy and Politics. The Construction of Policy Problems*, Londres, Thousand Oaks ; M.M. FERREE (2003), « Resonance and Radicalism: Feminist Framing in the Abortion Debates of the United States and Germany », *American Journal of Sociology*, vol.109, n°2, pp. 304-344.

[3] J.W. SCOTT (1997), « 'La Querelle des Femmes' in the Late Twentieth Century », *New Left Review*, n°226, pp. 3-19 ; É. FASSIN et M. FEHER (1999), « Parité et PaCS: anatomie politique d'un rapport », *in* D. BORILLO, É. FASSIN et M. IACUB (dir.), *Au-delà du PaCS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, pp. 13-43 ; C. ACHIN (2001), « Représentation 'miroir' vs Parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation », *Droit et société*, n°47, pp. 237-256 ; Y. SINTOMER (2001), *Délibérer, participer,*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de manière particulièrement approfondie cette dimension. Dans *Parité ! L'universel et la différence des sexes*[1], Joan Scott met en évidence les innovations que recèle, selon elle, le concept de parité tel qu'il est formulé par ses théoriciennes « *initiales* » : en posant l'universalité de la dichotomie sexuelle, tout en refusant de lui accorder un contenu, les auteures de *Au pouvoir, citoyennes* tendent, selon Joan Scott, à dépasser le « *dilemme de la différence* » qui structure les discours féministes revendiquant l'inclusion politique depuis la Révolution française. Joan Scott prend également pour objet la *dynamique* du slogan qui, à mesure qu'il gagne en publicité au cours de la décennie 1990, perd selon elle ses potentialités subversives et tend à retrouver les formes d'un discours essentialiste et hétérocentré, comme en témoigne le livre de Sylviane Agacinski, *Politique des sexes*[2]. À partir d'une analyse fine des controverses que suscite la parité dans différentes arènes (organisations internationales, mouvement des femmes, espace public, Parlement), Éléonore Lépinard explore, dans *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*[3], l'articulation entre les rhétoriques de justification de la parité et les contraintes discursives qui pèsent sur leur formulation. Elle met en évidence à quel point la « *mise en conformité* »[4] de la parité avec la grammaire de l'universalisme républicain – discours « *hégémonique* » dans l'espace public – est au cœur du processus de légitimation de la revendication. Elle s'attache également à démontrer que l'analyse des discours de justification sur la parité dans les arènes publiques permet d'éclairer les modalités de la mise en forme juridique de la réforme paritaire et, plus encore, ses effets pratique – en faisant l'hypothèse que les conséquences d'une réforme ne sont pas indépendantes de la manière dont elle a été justifiée.

---

représenter. Vers une sociologie de la délibération politique, Thèse d'habilitation à diriger des recherches, Sociologie, Université Paris 5 ; É. FASSIN (2002), « La parité sans théorie. Retour sur un débat », *Politix*, n°60 ; L. BERENI et É. LÉPINARD (2003), « La parité, 'contresens de l'égalité'? Contraintes discursives et pratiques d'une réforme », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.22, n°3, pp. 12-31 ; L. BERENI et É. LÉPINARD (2004), « 'Les femmes ne sont pas une catégorie'. Les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, vol.54, n°1, pp. 71-98 ; É. LÉPINARD et L. BERENI (2004), « La parité ou le mythe d'une exception française », *Pouvoirs*, n°111, pp. 73-85 ; J.W. SCOTT (2004), « French Universalism in the Nineties », *Differences: A Journal of Feminist Cultural Studies*, vol.15, n°2, pp. 32-53 ; É. LÉPINARD (2005), « Malaise dans le concept. Différence, identité et théorie féministe », *Cahiers du genre*, n°39, pp. 107-135 ; L. BERENI (2007), « French Feminists Renegotiate Republican Universalism. The Gender Parity Campaign », *French Politics*, vol.5, n°3, pp. 191-209 ; E. RAEVAARA (2007), « In the Land of Equality? Gender Equality and the Construction of Finnish and French Political Communities in the Parliamentary Debates in Finland and France », *in* E. MAGNUSSON, M. RÖNNBLOM et H. SILIUS (eds.), *Gender, Equality and Other Normativities: Critical Perspectives on Gender Constructions in Nordic Policies and Practices*, Eslöv, Gondolin.

[1] J.W. SCOTT (2005), *Parité! L'universel et la différence des sexes*, Paris, Albin Michel.

[2] S. AGACINSKI (1998), *Politique des sexes*, Paris, Seuil.

[3] É. LÉPINARD (2007), *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de Science po.

[4] Ibid., p. 247.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

La deuxième catégorie de travaux sur la genèse des lois sur la parité se focalise non plus sur les *discours* mais sur les *mobilisations* qui les ont précédées (qui sont les actrices qui se mobilisent pour la parité, comment s'organisent-elles, quels sont leurs répertoires protestataires ?) et sur la *carrière*[1] politique et institutionnelle du slogan (comment expliquer la transformation de la parité en dispositif institutionnel ?). C'est dans cet axe de questionnement que s'inscrit la présente recherche. Une telle dimension n'a pas été explorée de manière aussi systématique et approfondie que la précédente. L'histoire des mobilisations paritaires et de l'institutionnalisation du slogan a souvent été abordée de manière subsidiaire, dans le cadre d'un agenda de recherche plus large. C'est le cas, par exemple, dans les ouvrages pré-cités de Joan Scott et d'Éléonore Lépinard, qui se focalisent sur les controverses suscitées par la parité, et n'accordent qu'une place restreinte à l'analyse des actrices et formes des mobilisations pour la parité[2]. C'est également le cas dans la thèse de doctorat d'Isabelle Giraud sur l'évolution des rapports des mouvements des femmes à la question de représentation politique en France et au Québec depuis les années 1960[3], ainsi que dans l'ouvrage de Katherine Opello sur les mobilisations pour les quotas et la parité dans les partis politiques français au cours de la même période[4]. Ces travaux apportent des éléments précieux pour analyser la genèse des lois sur la parité, sans pour autant considérer celle-ci comme l'objet central de l'analyse. Enfin, il faut mentionner que plusieurs mémoires de recherche de

[1] Le concept de carrière, au sens de « *modèle séquentiel d'analyse des comportements sociaux* » (É. AGRIKOLIANSKY (2001), « Carrières militantes et vocation à la morale: les militants de la Ligue des droits de l'homme dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, vol.51, n°1-2, pp. 27-46, p. 30), a initialement été forgé par Everett Hughes (E. HUGHES (1996 [1967]), « Carrières », in J.-M. CHAPOULIE (dir.), *Le regard sociologique*, Paris, Editions de l'EHESS) et Howard Becker (H.S. BECKER (1963), *Outsiders: studies in the sociology of deviance*, New York, The Free Press of Glencoe). Cette catégorie a été importée depuis quelques années, notamment en France, dans le champ des recherches sur les mouvements sociaux, pour analyser les trajectoires militantes (approches en termes de *carrières militantes*), dans la perspective d'échapper aux biais des analyses trop déterministes et aux apories du choix rationnel (voir le numéro spécial « Devenirs militants », *Revue française de science politique*, vol. 51, n°1-2, 2001). En parlant de *carrière de la parité*, dans le cadre de cette thèse, on entend insister sur le caractère *dynamique* du processus de transformation du slogan de parité en dispositif institutionnel, en pointant l'indétermination qui le caractérise, et en l'analysant au regard des *contextes* successifs dans lesquels il est pris (et non pas seulement en termes de contraintes ou d'opportunités *structurelles*).

[2] Le chapitre 4 de l'ouvrage de Joan Scott est dédié à l'histoire du « Mouvement pour la parité » (SCOTT *Parité! L'universel et la différence des sexes*, pp. 127-168). Éléonore Lépinard consacre quant à elle une partie du chapitre 2 de son ouvrage à l'analyse des actrices et des registres des mobilisations paritaires (« Une revendication pour une alliance réformiste », LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, pp. 110-127).

[3] I. GIRAUD (2005), *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France 1965-2004*, Thèse de doctorat en science politique, université de Montréal (Canada) / université de Versailles-Saint-Quentin (France).

[4] K.A.R. OPELLO (2006), *Gender Quotas, Parity Reform and Political Parties in France*, Lexington Books.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

maîtrise ou de DEA[1] et un certain nombre d'articles[2] ont pris pour objet la genèse des lois sur la parité, mais ils ont plutôt jeté les bases d'un programme de travail, fixé des orientations de recherche ou examiné des épisodes ponctuels de ce processus, faute de pouvoir s'appuyer sur une enquête empirique systématique et approfondie.

Cadre analytique

Explications « par le haut » ou « par le bas » : les récits dominants de la genèse des lois sur la parité

L'objectif initial de ce travail est de comprendre les logiques sociales et politiques – davantage que discursives – qui sont au principe de la transformation d'un slogan en dispositif institutionnel, et, plus précisément, d'identifier les liens que l'on peut établir entre les mobilisations pour la parité et la carrière de cette dernière dans le champ politique. Dans les entretiens avec des actrices et acteurs impliqués dans les mobilisations paritaires réalisés au cours de l'enquête, on a pu constater la prédominance de deux types de récits tendant à « expliquer » le vote des lois sur la parité : le premier présente les lois comme le produit de pressions venues « d'en bas », du « mouvement associatif féminin », issu de la « société civile », et/ou de « l'opinion publique » ; le second fournit une explication centrée sur le rôle des élites institutionnelles et politiques, attribuant à la dynamique des évolutions normatives au niveau international et/ou aux anticipations des élites politiques nationales un rôle-clef dans le vote des lois de 1999 et 2000. Au-delà des discours indigènes, un clivage analogue traverse la littérature savante visant à expliquer la genèse des changements institutionnels : schématiquement, on peut en effet rapprocher le premier type de récit de la perspective des *mouvements sociaux* (centrée sur les mouvements *grassroots*, qui se développent à l'extérieur

[1] Voir notamment : F. BESNIER (1996), *La parité hommes-femmes en politique: histoire d'une revendication*, DEA de science politique, université Paris 1 ; J. BATTILANA (1999), *Etude du mouvement paritaire français*, Maîtrise de sociologie, université Paris 10 ; L. PAGE (1999), *La parité hommes/femmes en politique: de la contestation à la législation*, Maîtrise de sociologie, université Paris 10 ; F. STÉFANON (1999), *Représentations et construction d'une 'culture féminine' de la politique dans le cadre des mobilisations associatives en faveur de la parité. L'exemple du réseau Demain la parité*, DEA de sociologie, université Paris 7.

[2] Cf. R.M. LAGRAVE (2000), « Une étrange défaite: la loi constitutionnelle sur la parité », *Politix*, n°51, pp. 81-112 ; F. GASPARD (2001), « The French Parity Movement », in J. KLAUSEN et C.S. MAIER (eds.), *Has Liberalism Failed Women? Assuring Equal Representation in Europe and the United States*, New York, Palgrave, pp. 55-66 ; J. JENSON et I. GIRAUD (2001), « Constitutionalizing Equal Access: High Hopes, Dashed Hopes? », in J. KLAUSEN et C.S. MAIER (eds.), *Has Liberalism Failed Women?* New York, Palgrave ; A.G. MAZUR (2001), « Drawing Lessons from the French Parity Movement », *Contemporary French Civilization*, vol.25, n°2 ; J. MOSSUZ-LAVAU (2002), « La parité en politique: histoire et premier bilan », *Travail, genre et sociétés*, n°7, pp. 41-57 ; M. TREMBLAY (2002), « Les élites parlementaires françaises et la parité: sur l'évolution d'une idée », *Modern and Contemporary France*, vol.10, n°1, pp. 41-57.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

du champ de la politique institutionnelle); tandis que le second reprend plutôt la perspective des *politiques publiques* (centrée davantage sur le rôle des élites institutionnelles et politiques).

Les récits privilégiant l'explication « par le bas » sont souvent véhiculés par des militantes qui ont été parties prenantes des mobilisations associatives au cours de la décennie 1990, et sont soucieuses de rétablir la mémoire de leurs actions, bien moins médiatisées que la controverse intellectuelle qui a précédé le vote des lois sur la parité. Ces actrices soulignent l'effervescence militante à laquelle l'irruption du slogan de parité a donné lieu au sein du mouvement associatif féminin et féministe à partir de 1992 : pas moins d'une dizaine d'associations ont été créées spécifiquement autour de l'objectif de parité, dont certaines prétendaient représenter des milliers, voire des « millions » de femmes[1]. Elles mettent en avant l'intensité de leur travail militant : colloques, manifestations, formations, pétitions, brochures et autres rapports auraient joué un rôle majeur dans la popularisation de la revendication de parité tout au long des années 1990.

Dans la même perspective, certains discours attribuent à « l'opinion publique » un rôle essentiel dans la réforme paritaire. Au cours des années 1990, de nombreux sondages auraient pointé la lassitude de l'opinion à l'égard d'une classe politique mono-sexuée et auraient mis en évidence une « demande » de féminisation des lieux de décision, « obligeant » les élites politiques à entreprendre une telle réforme. L'opinion publique aurait été « en avance » sur les élites politiques, notamment sur les élites partisanes, majoritairement hostiles à tout dispositif contraignant pour féminiser les assemblées élues. Dans les discours militants, l'explication par le mouvement et celle par l'opinion sont souvent associées : le travail de pression et de sensibilisation des associations féminines – largement invisibles, ignorées par les médias et par le champ politique – aurait créé une « lame de fond », un « mouvement d'opinion » en faveur de la parité et auraient fini par avoir raison des résistances des élites politiques, notamment partisanes.

Ce premier type de récit se heurte à plusieurs objections. L'examen détaillé des mobilisations associatives pour la parité révèle plusieurs faiblesses qui jettent le doute sur l'explication par le « mouvement » : étroitesse numérique et marginalité politique des troupes militantes, profondes divisions sur le sens qu'il convient d'accorder à l'objectif de parité – au moins jusqu'à la mise à l'agenda de la réforme –, absence de coordination des luttes. L'explication par l'opinion publique, qui présente la loi comme le produit d'une « *demande*

[1] C'est le cas des « réseaux » Demain la parité (créé en 1995) et Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

sociale de droit »[1], est à prendre avec davantage de précautions encore. L'exploration des sondages donne à voir l'ambivalence de « l'opinion publique » vis-à-vis de la parité tout au long de la décennie. Dès lors que la parité est entendue comme un but à atteindre, elle suscite, certes, une forte adhésion. Mais quand elle désigne un dispositif technique précis, contraignant, les mêmes sondages indiquent les incertitudes, voire les réticences de cette même « opinion ».

Les récits accordant un rôle central au « mouvement » sont cependant concurrencés par un second type de récit, qui tend à considérer que les lois sur la parité sont le produit de pressions venues « d'en haut ». Recueilli en entretien, il émane souvent d'acteur-rice-s extérieur-e-s aux mobilisations associatives, plutôt issu-e-s de partis, d'institutions publiques ou du champ intellectuel. Deux explications prédominent dans ce pôle. La première insiste sur l'impact des évolutions politiques et normatives à l'échelle internationale dans le domaine de la représentation politique des femmes ; la seconde, sur le volontarisme d'une partie des élites politiques nationales, qui auraient défini la parité comme une réponse à un problème politique.

La première explication met en valeur le rôle des organisations internationales dans la genèse de la réforme paritaire. L'ONU, le Conseil de l'Europe, et plus récemment (depuis le tournant des années 1990) la Communauté européenne ont en effet promu des mesures d'« action positive » pour favoriser la participation des femmes à la « prise de décision » notamment en politique. En adoptant des quotas légaux, la France n'aurait fait que se plier à des directives émanant de ces organisations. Dans la même perspective, la genèse de la loi sur la parité est expliquée par l'intégration de la France au sein d'une dynamique internationale plus large, qui se caractérise par la banalisation de dispositifs volontaristes, incluant des quotas, pour favoriser la présence des femmes dans les lieux de pouvoir, en particulier parmi les pays européens. La France aurait suivi le mouvement, imité ses pays voisins, afin de sortir de la situation de « lanterne rouge » qui la caractérisait dans les années 1990. Il ne s'agit pas ici de nier l'impact du contexte international sur la légitimation de la parité. Cette question a d'ailleurs été déjà bien documentée[2]. Mais il convient de souligner que les normes produites par les organisations internationales en matière de représentation politique des femmes relèvent de la *soft law*, et qu'elles n'ont donc pas d'impact mécanique sur les législations nationales : elles n'ont d'effet que dans la mesure où des acteurs nationaux s'en saisissent. De

[1] D. MEMMI (1989), « 'Demande de droit' ou 'vide juridique'? Les juristes aux prises avec la construction de leur propre légitimité », *in* CURAPP (dir.), *Les usages sociaux du droit*, Paris, PUF, pp. 13-31.

[2] F. GASPARD (2000), « Les enjeux internationaux de la parité », *Politique étrangère*, n°1, pp. 197-211 ; L. BERENI (2004), « Le mouvement français pour la parité et l'Europe », in S. JACQUOT (dir.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris, L'Harmattan, pp. 33-54 ; LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

manière plus générale, cette explication par les pressions internationales ne permet ni d'expliquer la temporalité ni les modalités spécifiques de la réforme paritaire en France.

Dans la même perspective – accordant un rôle central aux pressions venues d'en haut –, un discours récurrent dans les entretiens consiste à attribuer la réforme paritaire au volontarisme d'une partie des élites politiques, qui auraient envisagé la parité comme une réponse possible à un certain nombre de problèmes politiques, en particulier le problème de la « crise » réelle ou supposée de la représentation politique. Depuis le début des années 1990, ce thème constitue en effet un « problème public » régulièrement débattu dans les arènes médiatique et politique[1]. De fait, si le PS a, à partir de 1996, intégré la parité au cœur de sa stratégie de reconquête électorale, c'est sans doute parce que cette réforme a pu apparaître, aux yeux d'une partie de l'élite du parti (et en particulier de Lionel Jospin), comme un instrument de *renovatio* de l'ordre politique[2]. Pourtant, ce type d'explication n'éclaire qu'une partie de la réalité. Il laisse entière la question des conditions de possibilité, à un moment donné, d'une articulation entre la revendication de parité et la thématique de la rénovation des institutions politiques. Il conduit à sous-estimer les profondes résistances d'une partie des élites politiques vis-à-vis de la parité, les doutes qui ont longtemps pesé sur ce qui apparaît, *a posteriori*, comme un pari réussi. Il ne dit rien, enfin, sur les modalités techniques du dispositif paritaire, notamment sur son degré de contrainte.

En définitive, l'alternative qui semble se dessiner, au premier abord, entre des explications par le haut et par le bas de la genèse des lois sur la parité révèle un double point aveugle, qui ne permet pas de saisir la complexité des mobilisations pour la parité et du processus de légitimation. D'une part, une telle perspective tend à opposer une explication par l'offre (politique) et une explication par la demande (sociale), sans penser les *interactions* entre les deux. On montrera plus loin en quoi une approche dynamique, restituant l'épaisseur historique de la genèse des lois sur la parité, permet en partie de dépasser cette aporie, en offrant la possibilité de prendre en compte les *interactions stratégiques*[3] (échanges de coups, anticipations croisées) entre les différents acteurs du jeu (offreurs et demandeurs). D'autre part, et surtout, le clivage qui est au fondement d'une explication par le haut ou par le bas révèle une vision « *grassroots* » de l'action collective : tout se passe comme si l'explication par le mouvement devait conduire à placer la focale d'analyse sur des acteurs qui se situent *à*

[1] É. NEVEU (1993), « Médias et construction de la 'crise de la représentation': le cas français », *Communication*, vol.14, n°1, pp. 21-54.

[2] D. DULONG (2003), « Des actes d'institution d'un genre particulier. Les conditions de légitimation des femmes sur la scène électorale (1945 et 2001) », *in* J. LAGROYE (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, pp. 425-444.

[3] T. SCHELLING (1986 [1960]), *Stratégie du conflit*, Paris, PUF ; M. DOBRY (1990), « Calcul, concurrence et gestion du sens. Quelques réflexions à propos des manifestations de novembre-décembre 1986 », in P. FAVRE (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, pp. 357-386.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'extérieur des frontières de la politique institutionnelle. Or cette vision, remise en cause par une série de travaux récents sur la « politique contestataire », ne résiste pas à l'analyse empirique de l'objet de recherche. Les mobilisations pour la parité se caractérisent en effet par l'implication d'actrices issues de sphères sociales variées, situées à « l'extérieur » comme à « l'intérieur » de l'univers politico-institutionnel, parmi lesquelles on peut distinguer au moins quatre catégories : militantes associatives, intellectuelles, militantes de partis et « fémocrates » (membres des instances étatiques légalement chargées des droits des femmes). C'est sur la base de ce constat empirique, qui rend inadéquat l'usage de schémas d'analyse opposant les « mouvements » aux « institutions », la politique « non conventionnelle » à la « politique conventionnelle », qu'on a élaboré, dans le cadre de cette thèse, une catégorie analytique, l'*espace de la cause des femmes*, qui permet d'appréhender à la fois – et indissociablement – l'*hétérogénéité* des actrices, des lieux et des investissements pour la parité (traversant les frontières établies entre les « associations », l'« État », les « partis », l'« université », etc.) et les *liens* qui les unissent.

L'espace de la cause des femmes

L'espace de la cause des femmes désigne ici l'ensemble des collectifs – et leurs participantes[1] – qui luttent au nom des femmes et pour les femmes, quels que soient les termes de la lutte et la sphère dans laquelle elle se déploie.

Au nom des femmes et pour les femmes

La catégorie d'espace de la cause des femmes a été élaborée à partir d'une revue critique des définitions proposées par la littérature sur les mouvements des femmes et le féminisme (cf. Encadré 1), un domaine situé à l'intersection des études féministes et sur le genre (*feminist/gender studies*) et des recherches sur les mouvements sociaux, qui s'est autonomisé depuis une dizaine d'années, de manière privilégiée aux États-Unis, et le plus souvent dans une perspective comparative.

[1] On utilise ici le féminin pour rendre compte du caractère très majoritairement féminin de cet espace (voir plus loin). En outre, il faut préciser que les « collectifs » dont il est question ici peuvent être formels ou informels (commissions, associations, groupes, réseaux…).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Encadré 1 – Mouvement des femmes, féminisme : quelques définitions analytiques[1]

Mouvement des femmes

« *Tous les groupes de femmes organisées explicitement en tant que femmes pour produire du changement social quel qu'il soit*[2]. »

« *Un ensemble de mouvements composés majoritairement, mais pas nécessairement exclusivement, de femmes, qui formulent des revendications vis-à-vis des systèmes culturels et politiques sur la base des rôles de genre historiquement attribués aux femmes*[3]. »

« *Les idées, aspirations, croyances et opinions [...] qui composent le mouvement des femmes sont fondées sur la reconnaissance de la signification particulière de son groupe de sexe et sur l'identification avec les autres membres de ce groupe*[4]. »

Féminisme

« *L'objectif de contestation et de changement de la situation de subordination des femmes aux hommes*[5]. »

« *[Le féminisme repose sur trois critères] : la croyance que les femmes souffrent de manière systématique d'une oppression sociale et politique en raison de leur sexe ; l'idée que cette injustice est plus importante que d'autres types d'injustice dont les femmes souffrent en raison de leur appartenance à d'autres groupes (par exemple une minorité religieuse, une nationalité opprimée, une classe sociale exploitée) ; la conviction que par conséquent que l'intérêt commun de toutes les femmes [...] consiste à supprimer l'injustice dont elles souffrent en raison de leur sexe*[6]. »

« *Les principes suivants sont au cœur de la définition du féminisme occidental : une certaine vision des femmes comme groupe dans le contexte de leur diversité sociale, économique et culturelle ; l'amélioration des droits, du statut ou de la condition des femmes dans la sphère*

[1] Voir notamment R. EVANS (1986), « The Concept of Feminism. Notes for Practicing Historians », in R.-E.B. JOERES et M.J. MAYNES (eds.), *German Women in the Eighteenth and Ninetheenth Centuries: A Social and Literary History*, Bloomington, Indiana University Press ; K. OFFEN (1988), « Defining Feminism: A Comparative Historical Approach », *Signs*, vol.14, n°1, pp. 119-157 ; N.F. COTT (1989), « What's in a Name? The Limits of 'Social Feminism': or, Expanding the Vocabulary of Women's History », *Journal of American History*, vol.76, n°3, pp. 809-829 ; A. BASU (1995), *The Challenge of Local Feminisms: Women's Movements in Global Perspective*, Boulder, Westview Press ; D.M. STETSON et A.G. MAZUR (eds.) (1995), *Comparative State Feminism*, Thousand Oaks, Sage ; K. BECKWITH (2000), « Beyond Compare? Women's Movements in Comparative Perspective », *European Journal of Political Research*, n°37, pp. 431-468 ; M.M. FERREE et B.B. HESS (2000), *Controversy and Coalition. The New Feminist Movement Across Four Decades of Change*, New York, Routledge ; A.G. MAZUR (2002), *Theorizing Feminist Policy*, London, Oxford University Press ; M.M. FERREE et C. MUELLER (2004), « Feminism and the Women's Movement: A Global Perspective », in D.A. SNOW, S.A. SOULE et H. KRIESI (eds.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell, pp. 576-607 ; B. STUDER (2004), « Introduction », in É. GUBIN, C. JACQUES, F. ROCHEFORT, B. STUDER, F. THÉBAUD et M. ZANCARINI-FOURNEL (dir.), *Le siècle des féminismes*, Paris, PUF, pp. 22-25.

[2] FERREE et MUELLER, « Feminism and the Women's Movement: A Global Perspective ».

[3] S.E. ALVAREZ (1990), *Engendering Democracy in Brasil: Women's Movements in Transition Politics*, Princeton, Princeton University Press, p. 23.

[4] D. M. STETSON et A. G. MAZUR (2003), « Reconceptualizing the Women's Mouvement : Discourses, Actors, and States », working paper (http://libarts.wsu.edu/polisci/rngs/pdf/stetson-mazur-isa.pdf), p. 16.

[5] FERREE et MUELLER, « Feminism and the Women's Movement: A Global Perspective », p. 577.

[6] EVANS, « The Concept of Feminism. Notes for Practicing Historians », p. 255.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

publique comme dans la sphère privée ; la réduction ou l'élimination du patriarcat et des hiérarchies de genre qui sous-tendent les inégalités fondamentales entre les hommes et les femmes dans la sphère publique et la sphère privée[1]. »

On emprunte deux éléments à ces définitions pour caractériser l'espace de la cause des femmes. Pour les décrire, on peut considérer que l'espace de la cause des femmes constitue un lieu de *représentation* des femmes, et l'on peut se référer, par analogie, aux deux dimensions traditionnellement distinguées dans le concept de représentation politique : la dimension *descriptive* (représentation-figuration), et la dimension *substantive* (représentation-mandat)[2].

L'espace de la cause des femmes est d'abord un ensemble de collectifs constitués *au nom des femmes*, ce qui signifie que les femmes, en tant que groupe, sont le *sujet* principal de l'action collective. Cela implique d'abord que le groupe des femmes soit considéré comme une entité existant indépendamment des clivages (de classe, d'ethnicité, d'âge, etc.) qui le traversent. Cela renvoie, en second lieu, à l'idée qu'il revient aux femmes de s'investir dans l'action collective et d'en définir les termes. La conséquence pratique de ce critère est la présence massive des femmes à l'intérieur de ces collectifs – on rejoint ici la dimension descriptive de la représentation politique évoquée plus haut. De fait, l'espace de la cause des femmes se superpose partiellement à ce qu'on peut appeler l'*espace des mobilisations féminines*, c'est-à-dire l'ensemble des collectifs non mixtes, où les femmes se mobilisent *en tant* que femmes (au nom de leur identité de femmes). On peut toutefois inclure aussi dans l'espace de la cause des femmes des collectifs mixtes, dès lors que ceux-ci considèrent les femmes comme le sujet principal des luttes, et accordent une place notable aux femmes dans l'orientation des luttes.

Le second critère qui définit l'espace de la cause des femmes est que les collectifs qui le composent luttent *pour les femmes*, c'est-à-dire qu'ils accordent à la promotion de ce qu'on peut appeler de manière générique leur *statut* (que le terme revendiqué soit celui de « condition », de « droits », d'« égalité »…) une place prioritaire parmi leurs objectifs explicites. Le fait de lutter pour les femmes, dans la définition adoptée ici, implique un certain degré d'insatisfaction au regard du statut des femmes, et la croyance en la possibilité de l'améliorer, quel que soit le degré de remise en cause des structures sociales existantes et des rapports de genre, et quelle que soit la manière préconisée pour y parvenir : certaines peuvent vouloir renverser le patriarcat, d'autres amender une législation ; d'aucunes valoriser le « féminin », d'autres abolir toutes les marques de distinction entre les sexes. Ce second critère permet d'opérer une distinction analytique entre deux espaces sécants, l'espace de la cause des femmes et l'espace des mobilisations féminines, distinction qui fait écho à celle qui est

[1] MAZUR *Theorizing Feminist Policy*, p. 3.

[2] H.F. PITKIN (1967), *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press ; P. ROSANVALLON (1998), *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

souvent effectuée entre « mouvement des femmes » et « féminisme ». L'espace de la cause des femmes est plus restreint que l'espace des mobilisations féminines. En effet, un certain nombre de collectifs se regroupent et/ou se mobilisent *en tant que* femmes (la dimension identitaire est au centre de l'action collective), sans pour autant placer parmi leurs objectifs prioritaires la promotion du statut des femmes. Il peut en effet s'agir de constituer un lieu d'entre-soi féminin ou de promouvoir une cause autre que celle des femmes (la paix, la lutte contre l'alcoolisme, l'évangélisation, etc.) avec l'idée, le plus souvent, que les perspectives féminines peuvent produire du changement social. Il convient toutefois immédiatement d'insister sur la porosité des frontières entre ces deux catégories analytiques. D'un point de vue diachronique, en premier lieu : plusieurs historiennes ont montré combien les lieux de sociabilité féminine pouvaient constituer des sites propices à l'essor de luttes pour la cause des femmes[1]. D'un point de vue synchronique, en second lieu : si l'on considère le mouvement associatif féminin contemporain en France, par exemple, force est de constater que certaines organisations (telles que l'Union féminine civique et sociale et l'Action catholique générale féminine) se situent à l'intersection des deux espaces. D'un côté, elles se rattachent à l'espace des mobilisations féminines, car la grande majorité de leurs adhérentes se situent à l'extérieur de toute mobilisation pour améliorer le statut des femmes. Mais d'un autre côté, elles s'inscrivent partiellement dans l'espace de la cause des femmes, *via* les engagements de leurs équipes dirigeantes (participation à certaines campagnes pour la promotion de la cause des femmes).

Il importe enfin de justifier le recours au terme de « cause des femmes » plutôt qu'à celui de « féminisme » pour caractériser la catégorie qu'on élabore dans le cadre de cette recherche. Le qualificatif de « féministe » est un enjeu de luttes au sein de l'espace de la cause des femmes, où il fonctionne comme un instrument de qualification ou de disqualification. Certaines actrices (souvent les plus modérées) le considèrent avant tout comme un stigmate, et refusent de l'endosser, utilisant plutôt le qualificatif de « féminin » ; d'autres le revendiquent et s'en octroient le monopole. Il est donc apparu inadéquat pour qualifier la diversité des collectifs et des militantes que l'on entend inclure dans l'espace considéré. Le terme de « cause des femmes » a semblé plus neutre, même s'il renvoie inévitablement à certaines connotations militantes[2]. On utilisera donc le terme de « féministe » pour désigner, le cas échéant, les actrices de l'espace de la cause des femmes qui se revendiquent comme telles.

---

[1] Voir par exemple J. FREEMAN (1973), « The Origins of the Women's Liberation Movement », *American Journal of Sociology*, vol.78, n°4, pp. 792-811 ; COTT « What's in a Name? The Limits of 'Social Feminism': or, Expanding the Vocabulary of Women's History ».

[2] C'est par exemple le terme qui est revendiqué par l'association Choisir, dirigée par Gisèle Halimi (dont l'intitulé complet est « Choisir-la-cause-des-femmes ») dans les années 1970.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

En raison de la très grande variété des actrices qu'il réunit, l'espace de la cause des femmes est un lieu de luttes sur la manière dont il convient de définir les femmes et la cause des femmes. On désignera ici par le terme de *mouvances* de l'espace de la cause des femmes des nébuleuses d'individus et de collectifs réunis selon la manière dont ils définissent la lutte au nom des femmes et pour les femmes. Les mouvances de l'espace de la cause des femmes se constituent en partie selon des clivages « externes » à l'espace de la cause des femmes, importés en son sein du fait de l'imbrication de cet espace dans de multiples sphères sociales et militantes. Parmi ces principes de division, on peut citer le clivage droite/gauche, provenant du champ politique, ou encore le clivage laïc/religieux, qui a longtemps structuré l'univers du militantisme. D'autres principes de division sont plus spécifiques à l'espace de la cause des femmes. Par exemple, l'opposition entre radicalisme et réformisme, qui polarise les collectifs selon leur degré de remise en cause des rapports de genre, a structuré durablement l'histoire des mouvements des femmes et du féminisme. L'opposition entre universalisme (référence à un sujet abstrait, non sexué) et différentialisme (valorisation de la différence des sexes) constitue un second principe de division récurrent. Si ces lignes de partage ne doivent pas être réifiées[1], elles fournissent des points de repères dans la complexité de l'espace de la cause des femmes. Dans le cadre de cette recherche, on fera souvent référence à deux mouvances particulièrement structurantes du point de vue de l'objet étudié ici (la cause de la représentation politique des femmes, puis la parité) dans l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970 : la mouvance *traditionnelle* et la mouvance de la *seconde vague*. Ces deux mouvances se définissent de manière relationnelle. La mouvance de la seconde vague désigne l'ensemble des collectifs ayant émergé ou ayant substantiellement redéfini leurs objectifs militants au début des années 1970. Elle se caractérise par un certain nombre de ruptures avec le féminisme dit de la première vague – celui qui s'est développé depuis le début du 20ème siècle –, qui marquent l'affirmation d'une dimension plus contestataire : centralité de certaines questions (notamment les questions sexuelles, la « politisation » du privé), promotion de nouveaux répertoires d'action (plus anti-institutionnels), de nouveaux objectifs (renversement du « patriarcat »), etc. À l'intérieur de la mouvance du féminisme de la seconde vague, on peut distinguer les fractions *radicales* et les fractions *réformistes*. Ces dernières se dotent, dès les années 1970, d'un certain degré de formalisation organisationnelle (statut d'association loi 1901) et acceptent le dialogue avec les institutions. La mouvance traditionnelle se définit par opposition à la mouvance de la seconde vague. Elle désigne un ensemble de collectifs, constitués pour la plupart dans la première moitié du siècle (qu'ils soient issus de la nébuleuse du suffragisme ou non), qui se caractérisent par une vision plus

[1] Notamment, Joan Scott a montré que davantage qu'une ligne de clivage séparant de manière étanche les actrices du féminisme, la tension entre universalisme et différentialisme constitue un *paradoxe* inhérent aux discours féministes – reflétant les contradictions de l'ordre dominant. Voir SCOTT *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

modérée, voire conservatrice des rôles sexués (importance accordée aux rôles traditionnels de mère et d'épouse dans la famille) et par la valorisation de certains agendas (égalité des droits, accès des femmes aux professions d'élite) et registres d'action (lobbying, expertise).

Un espace intersectionnel

La seconde dimension de la catégorie d'espace de la cause des femmes, et qui constitue sans doute sa spécificité par rapport aux catégories disponibles dans la littérature existant sur les mouvements des femmes est son *intersectionnalité*, c'est-à-dire le fait qu'elle traverse et englobe des sphères sociales relativement autonomes les unes des autres, et qui sont traditionnellement analysées de manière séparée dans le modèle « classique » opposant les mouvements aux institutions. De ce point de vue, la catégorie d'espace de la cause des femmes est redevable de tendances récentes qui, en sociologie des mouvements sociaux comme en sociologie de l'État et des partis politiques, tendent à décloisonner les différentes sphères de la « politique contestataire ».

« Des mouvements sociaux à la politique contestataire »[1]

La sociologie des mouvements sociaux s'est en effet développée depuis les années 1960-1970 à partir du postulat d'une séparation stricte entre politique institutionnelle (État, partis) et politique non institutionnelle (mouvements sociaux).

Comme le souligne Jack Goldstone,

> *« [La] séparation de la politique du mouvement et de la politique institutionnalisée a été consacrée dans le travail extrêmement influent de Charles Tilly présentant les mouvements sociaux comme des challengers cherchant à pénétrer dans l'univers institutionnalisé des acteurs politiques [polity members] qui ont un accès routinier au pouvoir. Cette perspective a été fortement renforcée par la description que William Gamson a donné des mouvements sociaux comme des outsiders dont le succès, dans une certaine mesure, consiste à devenir des acteurs reconnus de la politique institutionnelle[2]. »*

Dans *Dynamics of Contention*, Doug McAdam, Sidney Tarrow et Charles Tilly – qui figurent parmi les principaux bâtisseurs de ce modèle « classique » – remettent en cause « *la frontière entre politique institutionnelle et politique non institutionnelle* »[3] *via* la catégorie de

---

[1] On reprend ici une partie du titre d'un article de Lilian Mathieu analysant les enjeux de ce « *changement de perspective* ». Cf. L. MATHIEU (2004), « Des mouvements sociaux à la politique contestataire: les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie*, vol.45, n°3, pp. 561-580.

[2] J.A. GOLDSTONE (ed.) (2003), *States, Parties, and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1. Les ouvrage dont il est fait référence sont : W. GAMSON (1975), *The strategy of social protest*, Homewood, the Dorsey press ; C. TILLY (1978), *From Mobilization to Revolution*, New York, Random House.

[3] D. MCADAM, S. TARROW et C. TILLY (2001), *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 6. Voir aussi R. AMINZADE, J.A. GOLDSTONE, D. MCADAM, E.J. PERRY,

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

« *politique contestataire* » (*contentious politics*). Dans la même perspective, Jack Goldstone[1] plaide pour que l'espace de la politique soit abordé comme un « *spectre* »[2] où se distribuent un continuum de comportements, plus ou moins « *institutionnels* ». De fait, un certain nombre de travaux en sciences sociales se sont attachés, depuis une dizaine d'années, à mettre en évidence les continuités et les intrications entre des collectifs le plus souvent analysés de manière séparée. À cet égard, les approches en termes de *carrières* militantes et de *réseaux* sociaux se sont avérées particulièrement fécondes[3]. Une telle perspective a été mise à profit dans la sociologie des partis politiques, notamment – pour ne citer que des travaux français – par les recherches de Frédéric Sawicki sur les « réseaux » du parti socialiste en France[4] et plus récemment par celles d'Hélène Combes sur l'imbrication des partis et des mouvements sociaux au Mexique[5]. Un agenda de recherche similaire a été exploré en sociologie de l'État et de l'action publique. Plusieurs travaux ont pointé la nécessité de « *reconnaître l'hétérogénéité interne de 'l'État', en tant qu'il englobe de multiples acteurs et parties* »[6]. Cette perspective trouve son prolongement, en sociologie de l'action publique – et ce déjà depuis une quinzaine d'années –, dans les analyses en termes de *réseau de politique publique*, qui désignent les relations plus ou moins durables établies entre des élites administratives et des acteurs extérieurs à l'État[7].

Les recherches sur les mouvements des femmes et le féminisme ont participé de cette tendance générale consistant à appréhender les activités protestataires en décloisonnant les champs sociaux dans lesquels elles s'inscrivent. A cet égard, on peut mentionner le domaine

---

W.H. SEWELL, S. TARROW et C. TILLY (eds.) (2001), *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

[1] GOLDSTONE (ed.), *States, Parties, and Social Movements*, p. 2.

[2] Ibid..

[3] M. DIANI et D. MCADAM (eds.) (2003), *Social Movements and Networks*, Oxford, Oxford University Press.

[4] F. SAWICKI (1997), *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin.

[5] H. COMBES (2004), *De la politique contestataire à la fabrique partisane. Le cas du Parti de la révolution démocratique au Mexique (1989-2000)*, Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 3.

[6] GOLDSTONE (ed.), *States, Parties, and Social Movements*, p. 20. Voir aussi J.S. MIGDAL (2001), *State in Society: Studying How States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge, Cambridge University Press.

[7] Voir P. LE GALÈS et M. THATCHER (dir.) (1995), *Les réseaux de politique publique: débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan ; P.A. SABATIER (2006), « Advocacy Coalition Framework (ACF) », *in* L. BOUSSAGUET, S. JACQUOT et P. RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (2ème édition revue et augmentée)*, Paris, Presses de Sciences po, pp. 42-51 ; M. THATCHER (2006), « Réseau (Policy network) », *in* L. BOUSSAGUET, S. JACQUOT et P. RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (2ème édition revue et augmentée)*, Paris, Presses de Sciences po, pp. 386-392.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de recherche qui s'est constitué autour de la notion de féminisme d'État, c'est-à-dire l'action des instances étatiques formellement chargées de promouvoir les droits et le statut des femmes[1]. Les actrices de ces instances, appelées fémocrates, sont en effet appréhendées comme des « *movement insiders* »[2] à l'intérieur de l'État. Par ailleurs, dans le sillage des approches en termes de réseaux de politique publique, plusieurs travaux ont mis en évidence l'existence, dans certains contextes – notamment au moment de la fabrication des lois –, d'« alliances stratégiques » entre des actrices féministes dans et en dehors de l'État (émanant du mouvement associatif, des partis, du champ intellectuel et/ou des institutions publiques) autour de la question du statut des femmes[3].

Les pôles de l'espace de la cause des femmes

On s'inscrit ici dans le cadre de ces perspectives qui décloisonnent les analyses des mobilisations collectives. Mais alors que la plupart de ces analyses restent centrées sur l'étude d'un acteur privilégié (qu'il s'agisse de l'État, des partis…), on voudrait, avec la catégorie d'espace de la cause des femmes, saisir dans un cadre analytique unique le continuum des mobilisations menées au nom des femmes et pour les femmes, quelle que soit la sphère dans laquelle elles se déploient. Cette démarche conduit à distinguer plusieurs pôles en son sein, qui correspondent aux différentes sphères sociales qu'il traverse.

Le premier pôle est celui du « mouvement des femmes autonome » (que l'on désigne ainsi à défaut d'une meilleure appellation) ou « mouvement associatif féminin et féministe »[4]. Il se compose de l'ensemble des collectifs qui se situent à l'extérieur des collectifs généralistes, qu'il s'agisse de groupes informels (comme ce fut le cas dans les années 1970) ou d'organisations formelles (association loi 1901 en France). C'est ce que les actrices et les analystes appellent couramment « le mouvement des femmes ». Ce premier pôle a une importance centrale dans l'espace de la cause des femmes. En premier lieu, c'est le pôle qui

[1] STETSON et MAZUR (eds.), *Comparative State Feminism*, p. 1-2. Pour une revue de la littérature sur cette catégorie, voir notamment A. REVILLARD (2007), *La cause des femmes dans l'Etat: une comparaison France-Québec (1965-2007)*, Thèse de doctorat en sociologie, ENS Cachan.

[2] L.A. BANASZAK (2005), « Inside and Outside the State: Movement Insider Status, Tactics and Public Policy Achievements », *in* D.S. MEYER, V. JENNESS et H. HINGRAM (eds.), *Routing the Opposition: Social Movements, Public Policy, and Democracy*, Minneapolis, University of Minnesota Press, pp. 149-176.

[3] Sur ce point, voir B. HAALSA (1998), « A Strategic Partnership for Women's Policies in Norway », in G. NIJEHOLT, V. VARGAS et S. WIERINGA (eds.), *Women's Movements and Public Policy in Europe, Latin America, and the Caribbean*, New York, Garland, pp. 167-189 ; MAZUR *Theorizing Feminist Policy* ; A. REVILLARD (2006), « Du droit de la famille aux droits des femmes: le patrimoine familial au Québec », *Droit et société*, n°62, pp. 95-116.

[4] Pour la période des années 1980-1990, marquée par l'adoption d'un statut formel (celui d'association) par la plupart des groupes féministes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

affirme le plus clairement l'autonomie de la lutte des femmes (d'un point de vue rhétorique et organisationnel), ce qui lui confère une centralité symbolique dans l'espace de la cause des femmes. En outre, il joue le plus souvent un rôle d'impulsion des luttes qui se déploient dans l'espace de la cause des femmes. Ce fut ainsi le cas dans les années 1970 à l'occasion des luttes pour la libération de l'avortement (qui ont d'abord été menées dans la rue, par les collectifs féministes autonomes, avant de se généraliser dans d'autres pôles de l'espace de la cause des femmes : partis, syndicats, institutions) ; c'est à nouveau le cas, on le verra, en ce qui concerne la parité (le mouvement associatif féminin et féministe a joué un rôle précurseur et moteur dans les luttes pour la parité dans les années 1990). Enfin, il faut ajouter que les militantes qui composent ce pôle sont au cœur des réseaux de l'espace de la cause des femmes (notamment en raison de leurs positionnements multiples).

S'il n'est pas question ici de remettre en cause la centralité du pôle du mouvement des femmes, l'espace de la cause des femmes ne s'y réduit pas. Il inclut en effet potentiellement autant de pôles qu'il existe de sphères d'activité militantes – relativement autonomes les unes des autres – où les luttes au nom des femmes et pour les femmes sont susceptibles de se déployer. Dans le cadre de ce travail de thèse, on distinguera trois autres pôles – en tant qu'ils ont constitué des sites privilégiés de mobilisations pour la parité : le pôle partisan, le pôle institutionnel et le pôle intellectuel[1].

Le pôle partisan est composé de l'ensemble des collectifs qui luttent au nom des femmes et pour les femmes à l'intérieur des partis politiques : « secrétariats », « délégations », « commissions » ou autres « groupes » chargés des femmes (« de la condition féminine », « des droits des femmes », etc.). Les organisations féminines para-politiques, qui sont composées explicitement ou implicitement de militantes issues d'un même parti politique (telles que l'Union des femmes françaises, proches du Parti communiste, Femme Avenir proche du RPR…) se situent à l'intersection du pôle partisan et du pôle associatif autonome de l'espace de la cause des femmes.

Le pôle institutionnel regroupe l'ensemble des instances formellement chargées des femmes à l'intérieur de l'État, que ce soit au niveau gouvernemental (ministère, secrétariat d'État, administration chargée des femmes) ou parlementaire (délégations parlementaires). Ce pôle coïncide donc avec la catégorie de féminisme d'État évoquée plus haut. On peut également rattacher à cette catégorie les arènes dédiées à la cause des femmes dans les organisations internationales (bien que celles-ci ne fassent pas partie *stricto sensu* de l'espace de la cause des femmes entendu ici à l'échelle nationale).

Enfin, le pôle intellectuel est composé des collectifs formels (laboratoires, équipes de recherche, revues) et informels (réseaux d'universitaires) qui constituent les fractions

[1] On pourrait également ajouter un pôle syndical, un pôle des mouvements sociaux, etc.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

« militantes » du champ des études féministes et sur les femmes, ce sous-champ académique qui s'est institutionnalisé depuis les années 1980 en France autour des questions des « femmes », des perspectives « féministes » et/ou du « genre » (plus récemment)[1].

L'ensemble de ces clivages entre pôles et entre mouvances font de l'espace de la cause des femmes un espace particulièrement éclaté, hétérogène. Mais cet espace est traversé par un enchevêtrement de réseaux sociaux, entendus comme des relations sociales plus ou moins approfondies et durables (de l'interconnaissance à la coopération) entre des actrices appartenant à des sphères sociales *a priori* disjointes[2]. Pour reprendre une catégorie de l'analyse de réseaux[3], on peut dire que l'espace de la cause des femmes forme une « clique » à l'intérieur de l'espace social, c'est-à-dire que la densité des connexions entre ses actrices est supérieure au reste de l'espace social[4] (même s'il existe des « trous structuraux » dans cet espace, les actrices n'étant pas toutes connectées entre elles, ni avec la même « force »[5]). Ces réseaux sociaux reposent sur trois éléments au moins. En premier lieu, ils reposent sur la multipositionnalité de nombreuses militantes, qui appartiennent (ou ont appartenu successivement) à plusieurs collectifs, relevant le cas échéant de plusieurs pôles. Ces multipositionnements contribuent à mettre en relation des actrices issues de ces différents segments – de ce point de vue, les militantes multipositionnées fonctionnent comme des

---

[1] R.M. LAGRAVE (1990), « Recherches féministes ou recherches sur les femmes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°83, pp. 27-39.

[2] Pour une analyse des usages de la notion de réseau social indépendamment des approches quantitatives, voir SAWICKI *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan* (introduction).

[3] A. DEGENNE et M. FORSÉ (1994), *Les réseaux sociaux (2ème édition)*, Paris, Armand Colin ; P. MERCKLÉ (2004), *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte (Repères).

[4] Dans le langage de la théorie des graphes, le concept de clique désigne, stricto sensu, « *l'ensemble des sommets d'un sous-graphe complet, dont la densité est […] maximale : toutes les liaisons directes (ou liaisons d'adjacence) possibles y sont présentes* ». Comme le remarque Pierre Mercklé, « *cette définition de la clique en fait par conséquent un type de 'groupe social' extrêmement restrictif, et donc extrêmement rare dans les sociétés complexes* » (MERCKLÉ *Sociologie des réseaux sociaux*, p. 76). D'où l'usage, en théorie des réseaux, de concepts moins restreints que celui de clique, comme la notion de « *cluster* » introduite par John Barnes « *pour désigner un ensemble de personnes dont les liens mutuels sont 'relativement' denses, mais qui ne constituent pas nécessairement une clique au sens strict du terme* » (MERCKLÉ *Sociologie des réseaux sociaux*, p. 77. Voir J.A. BARNES (1969), « Graph Theory and Social Network: A Technical Comment on Connectedness and Connectivity », *Sociology*, vol.3, n°2, pp. 215-232). C'est dans cette perspective souple qu'on utilise ici le terme de clique.

[5] La catégorie de « *trou structural* » renvoie à l'absence de relations dans la structuration des réseaux sociaux (R.S. BURT (1995), « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur », *Revue française de sociologie*, vol.36, n°4, pp. 599-628). La « *force* » des liens désigne, selon Mark Granovetter, « *une combinaison (probablement linéaire) de la quantité de temps, de l'intensité émotionnelle, de l'intimité (la confiance mutuelle) et des services réciproques qui caractérisent ce lien* » (M.S. GRANOVETTER (2000 [1973]), « La force des liens faibles », *Le Marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 45-74, p. 46-47).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

médiatrices (*brokers*[1]) à l'intérieur de l'espace de la cause des femmes. En deuxième lieu, les réseaux de l'espace de la cause des femmes s'appuient sur un enchevêtrement de structures organisationnelles « ombrelles » qui relient plus ou moins formellement divers collectifs entre eux, non seulement à l'intérieur du pôle « associatif » de l'espace de la cause des femmes (comme la Coordination française pour le lobby européen des femmes – CLEF – qui regroupe un grand nombre d'associations féminines et féministes françaises depuis 1991), mais aussi, parfois, entre différents pôles (comme le Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception – MLAC – dans les années 1970, et le Collectif national pour les droits des femmes – CNDF – depuis la moitié des années 1990, qui ont en commun de réunir des actrices issues du pôle associatif mais aussi des pôles syndical et partisan). Enfin, les réseaux de l'espace de la cause des femmes reposent sur l'existence de sites de convergence, qui réunissent périodiquement des militantes issues de différents segments de cet espace : colloques, manifestations, séminaires, rencontres, organisés, le plus souvent, à l'initiative d'actrices du pôle associatif de l'espace de la cause des femmes (mais qui drainent des militantes issues d'autres pôles), voire, depuis les années 1980, par les instances du pôle institutionnel (préparation des conférences mondiales de l'ONU, forums des ONG organisés parallèlement à ces conférences…).

[1] La notion de *broker* est utilisée par les analystes des mouvements sociaux et de l'action publique pour mettre en évidence les interactions et les intrications entre des mobilisations relevant d'espaces sociaux divers, et plus précisément pour analyser le rôle de certains acteurs dans le rapprochement des logiques d'action caractérisant ces différents espaces. Cette catégorie est notamment utilisée par Doug McAdam et ses collègues dans leur analyse de la politique contestataire : l'« *intermédiation* » (*brokerage*) désigne « *l'établissement de liens entre des sites auparavant disjoints de l'espace social par une entité agissant comme intermédiaire entre eux et/ou avec un autre site* » (MCADAM, TARROW et TILLY *Dynamics of Contention*, p. 142). La catégorie de *broker* est également utilisée en sociologie de l'action publique. Selon Paul Sabatier, le « *policy broker* » (entrepreneur politique) est un acteur « *dont la principale préoccupation est de trouver des compromis raisonnables afin de réduire des conflits intenses* » (P.A. SABATIER et H.C. JENKINS-SMITH (1999), « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », *in* P.A. SABATIER (ed.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, pp. 117-166, p. 121). On peut par ailleurs rapprocher cette catégorie de *broker* de celle de *marginal sécant* forgée par Michel Crozier et Erhard Friedberg en sociologie des organisations : le « *marginal sécant* » est en effet « *un acteur qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer un rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires* » (M. CROZIER et E. FRIEDBERG (1977), *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, p. 86). Ronald Burt a mis en évidence, dans sa théorie des « *trous structuraux* », les avantages que les *brokers* retirent potentiellement de leur position centrale dans les réseaux sociaux (BURT « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur »). Dans cette recherche, on mettra plutôt l'accent sur le rôle que jouent les *brokers* (ou intermédiaires) dans le processus d'unification (et donc d'autonomisation) de l'espace de la cause des femmes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Mouvement, champ, espace

Pourquoi parler d'« espace » de la cause des femmes, et non de « mouvement » ou de « champ » ? Le terme de mouvement est insatisfaisant à plusieurs égards. En premier lieu, il renvoie, comme on l'a évoqué plus haut, à l'idée de mobilisations *grassroots*, ce qui ne permet pas de rendre compte de la diversité des lieux et des registres de protestation que l'on souhaite englober à l'intérieur de la catégorie d'espace de la cause des femmes[1]. En second lieu, il laisse à supposer un alignement des perceptions, une cohérence interne qui le rendent impropre à penser les forts clivages qui existent entre les actrices de l'espace de la cause des femmes. Enfin, la notion de mouvement sous-entend une dimension dynamique, alors que, dans certaines configurations historiques, des sites de l'espace de la cause des femmes peuvent être « mis en sommeil », c'est-à-dire marqués par une décroissance sensible ou une suspension des activités militantes – ce qui ne signifie pas qu'ils disparaissent[2]. Dans le cadre de cette thèse, pour des raisons de commodité de langage, on utilisera le terme de mouvement pour désigner de manière spécifique le pôle associatif de l'espace de la cause des femmes (reprenant en cela l'usage qu'en font les militantes).

En second lieu, on a choisi de ne pas utiliser la notion de champ. Cette notion, élaborée par Pierre Bourdieu, s'inscrit dans le cadre des entreprises théoriques qui visent à décrire la tendance à la fragmentation de l'espace social en espaces relativement spécialisés et autonomes[3]. Un champ est un « *ensemble de relations objectives historiques entre des positions ancrées dans certaines formes de pouvoir (ou de capital)* », qui « *prescrit ses valeurs particulières et possède ses propres principes de régulation* »[4]. Pour justifier ce choix, on procèdera par analogie avec la catégorie d'*espace des mouvements sociaux* élaborée par Lilian Mathieu – bien que la catégorie d'espace de la cause des femmes s'en distingue à

[1] Ce choix fait écho aux tendances récentes en sociologie des mouvements sociaux qui substituent le terme de politique protestataire à celle de mouvement, exactement pour les mêmes raisons.

[2] On s'inscrit ici dans la perspective adoptée par Verta Taylor, qui a mis en évidence la *continuité* des mouvements des femmes en pointant la permanence de leurs structures organisationnelles y compris lorsque ceux-ci sont plongés dans des périodes de « *mise en veille* » (*abeyance processes*). Voir V. TAYLOR (2005), « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes », *in* O. FILLIEULE (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, pp. 229-250.

[3] Comme le rappelle Lilian Mathieu, la notion de champ désigne le même processus de spécialisation des activités sociales que celle de « *configuration* » chez Norbert Elias ou encore de « *secteur* » chez Michel Dobry; celui-ci désigne ainsi par « *différenciation* » des systèmes sociaux « *une multiplicité de secteurs, autonomes les uns par rapport aux autres, fortement institutionnalisés et enserrant l'activité de leurs acteurs dans des logiques sociales autoréférentielles et spécifiques à chacun d'entre eux.* » (DOBRY, « Calcul, concurrence et gestion du sens. Quelques réflexions à propos des manifestations de novembre-décembre 1986 », p. 383).

[4] P. BOURDIEU et L. WACQUANT (1992), *Réponses: pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, p. 24.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de nombreux égards[1]. Lilian Mathieu propose de définir l'espace des mouvements sociaux, comme un univers « *autoréférentiel* » qui « *se distingue des autres univers constitutifs du monde social en ce qu'il propose aux acteurs individuels ou collectifs qui le composent des enjeux spécifiques tout en étant organisé par des temporalités, des règles et des principes d'évaluation propres, qui contraignent leurs pratiques, prises de position, anticipations et stratégies* »[2]. À l'instar de l'espace des mouvements sociaux, l'espace de la cause des femmes se rapproche du champ par son « *autonomie relative* », par l'existence d'un « *jeu* » et d'« *enjeux* » « *distincts de ceux que proposent d'autres champs* », et en tant qu'il désigne un « *univers de compétences spécialisées* »[3] (capacité des actrices à se repérer dans l'univers des luttes pour la cause des femmes). Mais il s'en éloigne, là encore comme l'espace des mouvements sociaux, par son caractère trop faiblement unifié sur le plan interne et (ce qui est lié) par la variabilité de son autonomie vis-à-vis des autres univers sociaux dans lesquels il est imbriqué[4].

Des usages d'une catégorie analytique

S'il ne s'agissait que d'une dénomination de plus dans l'univers des labels savants, la catégorie d'espace de la cause des femmes n'aurait pas grand intérêt. On voudrait montrer ici qu'il s'agit d'une catégorie heuristique au regard de l'objet étudié et des problématiques de recherche adoptées dans le cadre de ce travail de thèse.

Premièrement, le recours à la catégorie d'espace de la cause des femmes permet de comprendre les conditions dans lesquelles s'engagent pour la parité des actrices issues de sphères sociales diverses : militantes associatives, mais aussi intellectuelles, militantes de partis, fémocrates... L'espace de la cause des femmes constitue en effet le bassin de militantes

---

[1] A travers la notion d'espace des mouvements sociaux, Lilian Mathieu entend rendre compte de l'autonomie relative de l'espace des mobilisations protestataires par rapport à d'autres univers sociaux, notamment les champs politique et syndical. L'espace des mouvements sociaux se situe donc *à l'extérieur* de ces univers (même si les frontières qui le séparent de ces univers, loin d'être fixées par avance, constituent un enjeu de luttes et varient selon les contextes historiques). Voir L. MATHIEU (2007), « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, vol.20, n°77, pp. 131-151. Avec la catégorie d'espace de la cause des femmes, on voudrait au contraire désigner un univers *transversal*, qui englobe partiellement différentes sphères d'activité politique.

[2] Ibid., p. 134. D'autres analystes des mouvements sociaux utilisent plutôt la notion de « champ » pour désigner l'univers des mouvements sociaux. Voir G. MAUGER (2003), « Pour une politique réflexive du mouvement social », in P. COURS-SALIES et M. VAKALOULIS (dir.), *Les mobilisations collectives. Une controverse sociologique*, Paris, PUF ; C. PÉCHU (2004), *Du Comité des Mal logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation: les transformations contemporaines de l'action collective*, Science politique, Institut d'études politiques de Paris.

[3] MATHIEU « L'espace des mouvements sociaux », p. 137 et 146.

[4] À l'instar de ce que Lilian Mathieu décrit à propos de l'espace des mouvements sociaux, l'espace de la cause des femmes connaît des périodes de « *déflation* » et des périodes de « *poussée* » de son autonomie relative.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

et de collectifs, le « milieu » dans lequel puisent les mobilisations paritaires. Les pôles et mouvances qui le traversent se reflètent donc dans la structure de ces mobilisations. Toutefois, les différents pôles de l'espace de la cause des femmes ne sont pas mobilisés au même degré ni au même moment pour la parité. Jusqu'en 1997, c'est le mouvement associatif féminin et féministe qui constitue l'épicentre des mobilisations paritaires. A partir de la mise à l'agenda institutionnel, la morphologie des mobilisations paritaires se transforme, sous l'effet d'une implication croissante d'autres pôles de l'espace de la cause des femmes dans les luttes pour la parité : pôle intellectuel (sous l'effet de l'accroissement du débat public), pôle partisan (notamment dans les partis de gauche, qui ont placé la parité sur leur agenda) et pôle institutionnel (sollicité dans le cadre de la fabrique des lois sur la parité).

Soulignons que les mobilisations paritaires ne se confondent pas avec l'espace de la cause des femmes. En effet, les mobilisations pour la parité constituent une configuration d'actrices principalement issues de l'espace de la cause des femmes, mais n'engagent en aucun cas de manière mécanique l'ensemble des actrices de cet espace. Dès son apparition comme slogan, la parité suscite à l'intérieur de l'espace de la cause des femmes des réactions de vive hostilité ou d'indifférence. Par ailleurs, si la plupart des mobilisations paritaires émanent de l'espace de la cause des femmes, il faut toutefois mentionner, dans certains contextes – surtout au moment de l'élaboration des dispositifs institutionnels censés « traduire » la parité (en 1998-2000) –, l'intervention d'*allié-e-s* de la cause des femmes (des acteur-rice-s qui ne sont pas inséré-e-s dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes) en faveur de la revendication.

Deuxièmement, la catégorie d'espace de la cause des femmes permet d'éclairer différents aspects de la carrière de la revendication de parité, de sa genèse à son institutionnalisation. La thèse développée ici consiste à montrer en quoi la structure de l'espace de la cause des femmes constitue à la fois une contrainte et une ressource pour l'action collective. D'un côté, l'hétérogénéité de l'espace de la cause des femmes, en particulier son intersectionnalité, est un facteur d'éclatement, d'éparpillement des luttes, et donc d'affaiblissement potentiel des mobilisations collectives. Cette dimension a sans doute pesé sur les mobilisations paritaires, rendant particulièrement difficile la constitution d'un « mouvement ». Mais, d'un autre côté, en raison des liens qui unissent les actrices issues de différents segments de l'espace de la cause des femmes, la structure de cet espace peut fonctionner, à certaines conditions, comme une ressource, comme l'indique l'examen de la genèse et du processus de légitimation de la revendication de parité.

Tout d'abord, comme on le verra, le slogan de parité est le produit du croisement de rhétoriques et de pratiques militantes diverses, émanant de segments variés de l'espace de la cause des femmes (groupes « femmes » de partis, associations féminines et féministes « autonomes », arènes dédiées à la cause des femmes dans les organisations internationales,

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

champ des études féministes et sur les femmes), et c'est bien l'existence d'un maillage de réseaux reliant ensemble ces segments très variés qui permet de rendre compte de la fabrication d'un slogan nouveau, qui rompt avec les anciennes grammaires de lutte pour la cause de la représentation politique des femmes.

En second lieu, la structure de l'espace de la cause des femmes contribue à éclairer le processus de légitimation du slogan de parité, ses « percées » dans le champ politique, les modalités de sa « traduction » institutionnelle tout au long des années 1990 en échappant au dilemme, évoqué précédemment, entre une explication par le haut et une explication par le bas. D'abord, le fait que les mobilisations pour la parité regroupent des actrices émanant de segments variés de l'espace de la cause des femmes permet la *diffusion* de la revendication dans des espaces sociaux divers, ce qui est une manière de compenser certaines des faiblesses de ces mobilisations, telles que leur étroitesse numérique, leur relative marginalité politique et le faible degré d'alignement des perceptions et de coordination des luttes. La parité dispose de relais dans une variété de champs sociaux, même si ces actrices sont en faible nombre, et marginales (elles sont des *marginales sécantes*[1]). Ensuite, la structure de l'espace de la cause des femmes permet de comprendre les conditions de possibilité de la constitution, au moment de la mise à l'agenda et la fabrique des lois (après 1997), d'une *coalition* autour de la parité, c'est-à-dire d'un resserrement temporaire du degré de convergence cognitive et organisationnelle des mobilisations. L'existence de réseaux préalables entre les différents sites de l'espace de la cause des femmes sert en effet de support à la constitution d'une telle coalition, qui est par ailleurs déclenchée par la mise à l'agenda de la réforme paritaire. Enfin, la structure de l'espace de la cause des femmes permet de comprendre l'impact des mobilisations paritaires sur les termes dans lesquels la revendication est transformée en dispositif institutionnel, *via* le travail de pression des instances étatiques chargées des femmes sur les lieux de la fabrique des lois sur la parité.

Il ne s'agit pas ici de se livrer à une histoire héroïque de la légitimation de la parité, en expliquant celle-ci uniquement par les mobilisations. Pour expliquer les différents épisodes et les formes de l'institutionnalisation de la revendication de parité, il importe bien sûr de prendre en compte des paramètres qui relèvent du champ politique. On montrera ainsi que les évènements de la conjoncture politique, les rapports de force qui prévalent dans le champ politique, les perceptions d'une partie des élites, etc. permettent d'éclairer le destin de la revendication de parité. Mais l'idée défendue ici est que la structure et la forme des mobilisations paritaires, qui dérivent de celles de l'espace de la cause des femmes, constituent une explication centrale du processus de légitimation et des modalités de traduction de la parité dans le champ politique.

---

[1] CROZIER et FRIEDBERG *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective* (cf. note 1, p. 33).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Méthodologie et terrains de l'enquête

L'enquête menée dans le cadre de cette thèse a impliqué la mise en œuvre de plusieurs méthodes d'investigation et l'exploration de plusieurs « terrains ». Du point de vue des méthodes de recueil des données, l'enquête a reposé sur une série d'entretiens approfondis (d'une durée supérieure à une heure, selon un protocole semi-directif) et sur la collecte de données d'archives, complétées par la passation d'un questionnaire. La réalisation de l'enquête a commencé après la séquence historique étudiée, ce qui a induit plusieurs contraintes : d'une part, l'observation directe n'était pas possible et, d'autre part, les témoignages recueillis en entretien ont dû être interprétés avec beaucoup de précautions, en raison des zones d'ombre dans la mémoire des enquêté-e-s, de la tendance qu'elles/ils pouvaient avoir à « aplatir », dans leur récit, l'histoire des mobilisations paritaires (oblitérant les incertitudes, les ratés, les redéfinitions successives de la situation) et à reformuler leurs engagements passés à la lumière du présent, notamment au regard du sens et de la légitimité actuelle de la revendication de parité. D'où l'importance centrale des archives dans le cadre de cette enquête.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Tableau 1 – Catégories d'acteur-rice-s interviewé-e-s[1]

Appartenance	Nombre	Noms
Réseau Femmes pour la parité (1993)	9	F. Champetier de Ribes, M. Dental, F. Duriez, F. Gaspard, A. Le Gall, M. Minaca, C. Servan-Schreiber, Sirkis, É. Viennot.
Réseau Demain la parité (1995-…)	8	H. Delavault, F. Gaspard, C. Kreder, M.-C. Moreau, A. Nègre, F. Ramond, C. Servan-Schreiber, S. Ulrich.
Réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	16	É. Beldame, I. Bettati, F. Comte, H. Delavault, M. Dental, M. Galabert, M.-J. Grandjacques, M. Guzman, C. Kreder, B. Merchez, A. Nègre, A. Poursinoff, F. Ramond, P. Segal, L. Sirkis, S Ulrich.
Réseau Elles Aussi (1992-…)	5	A. Fouque, D. Fuchs, S. Gallion, F Ramond, C. Villeneuve
Autre association engagée pour la parité (hors réseaux)	4	F. Durand (Assemblée des femmes), A. Haberer (Groupe des 29), R. Saint-Criq (Parité), A. Zelensky (Mille et une).
Total militantes d'associations pour la parité (corrigé[2])	**32**	
Parti de droite (UDF-RPR)	6	R. Bachelot, C. Mame, C. Renson, P. Richert, C. Ronxin, M.-J. Zimmermann.
Parti de gauche (PS-PCF-Verts)	18	É. Beldame, I Bettati, F. Comte, G. Couraud, F. Durand, C. Génisson, D. Gillot, S. Guillaume, M. Guzman, A. Haberer, H. Luc, B. Merchez, A. Poursinoff, D. Pourtaud, B. Roman, Y. Roudy, M. Sabban, O. Terrade.
Total militantes de partis	**24**	
Parlementaire (entre 1997 et 2000)	10	R. Bachelot, C. Génisson, D. Gillot, H. Luc, D. Pourtaud, P. Richert, B. Roman, Y. Roudy, O. Terrade, M.- J. Zimmermann.
Observatoire de la parité (entre 1995 et 2000)	7	R. Bachelot, C. Bernard, C. Génisson, D. Gillot, J. Mossuz-Lavau, M. Perrot, P. Richert.
Universitaire	11	G. Carcassonne, C. Delphy, G. Fraisse, L. Kandel, M.- V. Louis, J. Martin, J. Mossuz-Lavau, M. Perrot, F. Picq, M. Sineau, É. Sledziewski.
Journaliste	4	M. Aulagnon, R. Bacqué, N. Gauthier, V. Toranian.

[1] La liste complète et détaillée des 65 interviewé-e-s se trouve en Annexe 1, p. 487.

[2] Sans compter les doublons.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Administration/instances chargées des droits des femmes	4	C. Apprill, C. Bernard, G. Fraisse, D. Jourdain-Menninger.

On se propose de présenter ici le déroulement et les modalités de l'enquête en évoquant successivement les différents « terrains » qui ont été explorés.

Dès le début de l'enquête, il est apparu nécessaire de resituer les mobilisations pour la parité dans une histoire, celle des mobilisations pour la cause des femmes en politique, et, plus largement, celle de l'espace de la cause des femmes, en remontant au moins jusqu'au début des années 1970. D'une part, cette enquête historique s'avérait indispensable pour réinscrire dans leur contexte les trajectoires militantes des interviewées, puisque la plupart d'entre elles étaient déjà, au moment de leur engagement paritaire, préalablement insérées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes, et qu'une partie non négligeable d'entre elles avaient commencé à militer pour la cause des femmes (parfois pour la cause de la représentation politique des femmes, en particulier) au cours des années 1970. Cette investigation historique devait en outre permettre d'identifier les lieux, les actrices et les rhétoriques qui ont été parties prenantes de la genèse du slogan de parité. Or, pour reconstituer cette histoire, on s'est rapidement heurtée à la rareté ainsi qu'à certains biais – au regard de l'objet de cette recherche – des sources de seconde main. L'histoire « récente » du mouvement des femmes et du féminisme (depuis l'émergence des mobilisations de la seconde vague), restituée sur le registre du témoignage et de l'histoire militante[1], a fait l'objet de peu de travaux scientifiques. En outre, la plupart des travaux existants se sont focalisés sur la mouvance dominante du féminisme des années 1970, c'est-à-dire la nébuleuse radicale de l'espace de la cause des femmes (le « Mouvement de libération des femmes », MLF)[2]. L'histoire des fractions symboliquement « dominées » de l'espace de la cause des femmes dans les années 1970, comme celle des groupes de femmes à l'intérieur des partis politiques, des organisations réformistes, des associations féminines traditionnelles et des structures étatiques chargées des femmes est peu documentée, même si elle s'est trouvée enrichie par des travaux récents[3]. Quant à la période de « creux de la vague » des années 1980, elle

[1] A. TRISTAN et A.D. PISAN (1977), *Histoires du MLF*, Paris, Calmann-Lévy ; A. ZELENSKY (2005), *Histoire de vivre: mémoires d'une féministe*, Paris, Calmann-Lévy.

[2] Certains de ces travaux sont effectués par d'anciennes militantes du MLF : N. GARCIA GUADILLA (1981), *Libération des femmes. Le MLF*, Paris, PUF ; F. PICQ (1987), *Le mouvement de libération des femmes et ses effets sociaux*, Paris, ATP CNRS ; F. PICQ (1993), *Libération des femmes: les années-mouvement*, Paris, Seuil. Sur le MLF, voir aussi : C. DUCHEN (1986), *Feminism in France: From May' 68 to Mitterrand*, London, Routledge ; S. GARCIA (1993), *Le féminisme, une révolution symbolique? Etude des luttes symboliques autour de la condition féminine*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS ; B. PAVARD (2005), *Les éditions des femmes: histoire des premières années, 1972-1979*, Paris, L'Harmattan.

[3] Pour ce qui concerne la période des années 1970, c'est l'histoire des institutions chargées des droits des femmes qui, à ce jour, a fait l'objet des investigations les plus approfondies. Voir D.M. STETSON

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

constitue véritablement un point aveugle des recherches sur le mouvement des femmes en France. Pour tenter de compléter ces sources secondaires sur l'histoire de l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970, et plus particulièrement sur l'histoire des mobilisations qui se sont déployées autour de la cause de la représentation politique des femmes, on a utilisé deux sources principales. On a d'abord procédé au dépouillement d'un certain nombre de revues ou bulletins édités par des collectifs « féministes » ou « féminins », en tentant d'identifier la place relative qu'y occupait la cause de la représentation politique des femmes et la manière dont celle-ci était abordée[1]. La deuxième source utilisée pour tenter de reconstituer l'histoire de l'espace de la cause des femmes et de ses rapports à la cause de la représentation politique a été le dossier de presse de la Fondation nationale des sciences politiques sur le thème « Féminisme, Femmes, France, 1959-… » (de 1965 à 1992)[2].

Les mobilisations associatives pour la parité au cours de la période 1992-2000 ont constitué le deuxième terrain de l'enquête, et le plus central. L'objectif était de dresser une cartographie des groupes s'étant mobilisés pour la parité – en tentant d'en évaluer l'ampleur – , d'explorer les caractéristiques sociales et les carrières de leurs militantes, et enfin de restituer leurs pratiques protestataires et la chronologie de leurs mobilisations. Pour explorer ce terrain, on a eu recours à trois types de sources.

D'une part, on a effectué des entretiens avec des militantes des collectifs, associations et réseaux engagés (principalement) pour la parité à au cours des années 1990. Les premières militantes contactées étaient les plus connues, celles qui avaient laissé leur nom dans la presse ou dans les comptes rendus historiques disponibles (Françoise Gaspard, Claude Servan-

(1987), *Women's rights in France*, New York, Greenwood ; A.G. MAZUR (1995), *Gender Bias and the State: Symbolic Reform at Work in Fifth Republic France*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press ; REVILLARD, *La cause des femmes dans l'Etat: une comparaison France-Québec (1965-2007)* ; A. REVILLARD (2007), *La cause des femmes au Ministère du Travail: le Comité du Travail Féminin (1965-1984). Rapport final, février 2007*, Paris, Convention DARES/CNRS Concernant les groupes de femmes dans les partis, voir W. GUÉRAICHE (1999), *Les Femmes et la République*, Paris, L'Atelier. Pour une approche plus globale du mouvement des femmes en France dans les années 1970 (qui inclut les différents segments de l'espace de la cause des femmes), voir GIRAUD, *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France 1965-2004*.

[1] Les périodiques dépouillés (dans les années 1970-1980, selon la période et la durée de publication) relèvent de plusieurs mouvances : féministe-radicale (*Le Torchon brûle*, *Questions féministes*, *La revue d'en face*, *Les cahiers du Grif*), réformiste de la seconde vague (*Choisir*), traditionnelle (*Dialoguer* – bulletin de l'UFCS –, *Le Gué* – bulletin de l'ACGF). Deux revues s'inscrivent dans le pôle partisan de l'espace de la cause des femmes : *Elles voient rouge* (revue des féministes du PCF) et *Mignonnes, allons voir sous la rose* (revue des féministes du « courant G » du Parti socialiste). Deux autres diffusent les compte rendus de séminaires organisés dans les années 1980 (*Dialogue de femmes*, *Bulletin du club Flora Tristan*).

[2] Cote 108, disponible à l'IEP de Paris.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Schreiber, Anne Le Gall, Gisèle Halimi[1], Yvette Roudy…). On a ensuite contacté d'autres militantes en suivant leurs recommandations et en s'appuyant sur les listes de militantes disponibles dans les archives communiquées par certaines interviewées. On a interviewé, au total, 32 personnes engagées au cours de la décennie 1990 dans des collectifs luttant spécifiquement ou principalement pour la parité (cf. Tableau 1)[2]. La plupart d'entre elles résident en région parisienne et ont été rencontrées à Paris, où se trouvaient les « sièges » de la plupart des associations et réseaux luttant pour la parité (que ceux-ci déploient leurs activités à l'échelle nationale ou strictement parisienne). On a en partie compensé les biais liés à cette sur-représentation des militantes franciliennes *via* l'enquête par questionnaire, diffusée sur l'ensemble du territoire, et dont les répondantes résident pour la moitié en dehors de la région parisienne. La grille d'entretien était divisée en deux parties : la première portait sur la trajectoire personnelle, professionnelle et surtout militante avant les années 1990 (types d'engagements militants, rapports au féminisme, etc.), la seconde était centrée sur l'engagement paritaire (contexte de l'engagement, description des activités du ou des collectif(s) fréquenté(s), etc.).

Afin de reconstituer l'histoire des mobilisations en tentant d'échapper aux reconstructions inhérentes aux récits recueillis dans le cadre des entretiens, on a exploré un certain nombre de documents d'archives (publiés ou non) témoignant des activités des collectifs militants pour la parité pendant les années 1990 : bulletins périodiques[3], comptes rendus de réunions[4], brochures et autres « rapports »[5], courriers internes et externes, annonces, programmes et comptes rendus de colloques[6], brouillons (de lettres, de tribunes, de

[1] Gisèle Halimi n'a cependant pas donné suite à la demande d'entretien qu'on lui a adressée.

[2] On a également exploité dans le cadre de cette thèse une dizaine d'autres entretiens avec des militantes associatives pour la parité, réalisés et retranscrits par Florence Stéfanon, Julie Battilana et Isabelle Giraud dans le cadre de leurs recherches (BATTILANA, *Etude du mouvement paritaire français* ; STÉFANON, *Représentations et construction d'une 'culture féminine' de la politique dans le cadre des mobilisations associatives en faveur de la parité. L'exemple du réseau Demain la parité* ; GIRAUD, *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France 1965-2004*).

[3] *Bulletin de l'UPF, Bulletin du CNFF, Bulletin Ruptures*, *Choisir, Dialoguer*, *Horizons-femmes*, *La Lettre de parité*, *Parité-Infos*.

[4] On a eu accès à l'ensemble des comptes rendus des réunions du réseau Femmes pour la parité (1993), de l'atelier Parité de la CLEF (1994-2000), du réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999).

[5] Par exemple : DÉMOCRATIE-PARITÉ et PARITÉ-INFOS (1996), *La parité des femmes et des hommes dans la vie publique. Guide pratique en 25 questions et réponses*, Paris, Démocratie-Parité/Parité-Infos ; PARITÉ-INFOS et DEMAIN LA PARITÉ (1997), *Elections législatives des 25 mai et 1er juin 1997. Les femmes dans la compétition électorale en France*, Paris, Parité-Infos ; PARITÉ (1997), *Sur la route de la Parité. Bilan de 5 ans d'action*, Meudon, Parité.

[6] Cf. ASSEMBLÉE DES FEMMES (1994), *Actes des états généraux des femmes et de la politique. 23 avril 1994, Opéra-Bastille*, Paris, Assemblée des femmes ; CHOISIR LA CAUSE DES FEMMES (1994), *Femmes, moitié de la terre, moitié du pouvoir. Plaidoyer pour une démocratie paritaire*, Paris,

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tracts…), listes de contacts, photographies, etc. Il s'agissait soit d'archives personnelles, communiquées par certaines enquêtées à l'occasion des entretiens, soit d'archives collectées et classées dans des centres d'archives spécialisés dans l'histoire du féminisme. Outre la Bibliothèque Marguerite Durand, c'est surtout le Centre des archives du féminisme (CAF) situé à l'université d'Angers qui a offert les fonds d'archives les plus riches en ce qui concerne l'histoire de la parité (cf. en particulier les fonds déposés par Françoise Gaspard et Yvette Roudy).

Enfin, à côté des entretiens et des documents d'archives, les mobilisations pour la parité ont été explorées par le biais d'une enquête par questionnaire. Le but était de dresser une cartographie des militantes engagées dans des associations paritaires (caractéristiques sociales, carrières), de manière complémentaire à l'enquête qualitative. Il s'agissait notamment de recueillir des données sur certaines catégories de militantes peu présentes dans l'échantillon de personnes interviewées (militantes résidant en province, membres d'associations féminines traditionnelles). Le questionnaire a été en partie adressé nominalement à des militantes identifiées comme membres de réseaux ou d'associations paritaires à partir de listes disponibles dans les archives, et en partie de manière non personnalisée. Les modalités de passation de l'enquête par questionnaire sont détaillées dans l'introduction du chapitre 4, qui porte spécifiquement sur les mobilisations associatives pour la parité (Encadré 6, p. 173).

L'exploration des investissements intellectuels autour de la parité (pour ou contre) dans les arènes publiques a constitué un troisième terrain d'enquête. On a dépouillé les tribunes de presse (quotidienne et hebdomadaire), les articles parus dans des revues (savantes, militantes – notamment des revues spécialisées sur la question des femmes et du féminisme), les extraits d'ouvrage, les rapports publics et les essais consacrés à la parité ou à la question de la représentation politique des femmes dans les années 1990. Parallèlement à l'analyse des discours publiés, on a réalisé une série d'entretiens avec des intellectuelles inscrites dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes ayant pris position publiquement pour ou contre la parité, afin d'éclairer les logiques sociales (à partir d'une analyse des propriétés sociales et des carrières des actrices) de ces investissements.

L'investigation de la carrière de la parité dans le champ politique a constitué un quatrième terrain, qui lui-même s'est décomposé en plusieurs parties. D'abord, sur l'ensemble de la période (1992-2000), on a dépouillé les articles parus dans divers organes de presse sur

Gallimard ; F. GASPARD (dir.) (1997), *Les femmes dans la prise de décision, en France et en Europe*, Paris, L'Harmattan ; J. MARTIN (dir.) (1998), *La Parité. Enjeux et mise en oeuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

la question de la parité, à partir de la base de donnée « Europresse »[1]. Même si cette source comporte un certain nombre de biais[2], elle s'est avérée particulièrement précieuse pour restituer de manière fine le déroulement de la carrière de la parité dans le champ politique, les épisodes de « percée » de la parité, les phases de repli, l'évolution des perceptions, des formulations de la parité dans le champ politique, et des prises de position des différents acteurs[3]. Parallèlement à ce décryptage général *via* le dépouillement de la presse, on a exploré de manière plus ciblée trois sites d'acclimatation de la parité dans le champ politique. On a d'abord étudié la réception de la question de la parité et de la représentation politique des femmes dans les principaux partis politiques, en s'intéressant en particulier au Parti socialiste, dont la conversion à la parité en 1996 est déterminante pour comprendre la mise à l'agenda et la formulation de la réforme paritaire. On a ainsi procédé à des interviews avec des membres des « commissions » et autres « groupes » femmes des partis politiques ainsi que de certaines associations féminines para-politiques, et dépouillé les archives qu'elles ont bien voulu communiquer[4]. En ce qui concerne le Parti socialiste, on a également exploré le traitement de la question des femmes dans certaines sources documentaires disponibles à l'Office universitaire de recherche socialiste (l'Ours) : périodiques (*Vendredi, l'Hebdo des socialistes*, *PS-Infos*…), documents de synthèse, déclarations, brochures, professions de foi de candidats, etc. Le deuxième pôle spécifique d'investigation sur le processus d'institutionnalisation de la parité dans le champ politique a porté sur les activités de l'Observatoire de la parité (entre 1995, date de sa création, et 2000). On a procédé à des entretiens avec 7 de ses membres, et on a dépouillé les archives communiquées par le secrétariat général de cet observatoire (comptes rendus des auditions, CV des membres, rapports). Enfin, la dernière partie de ce travail d'investigation sur la carrière de la parité dans le champ politique a consisté à explorer

[1] Celle-ci contient l'intégralité des articles parus dans plusieurs organes de presse quotidienne et hebdomadaire, nationale et régionale, sur une période variable selon les supports (les articles du *Monde* sont disponibles depuis 1987) [www.Europresse.com].

[2] Les articles sur la parité sont bien plus précis et abondants pour ce qui concerne la période 1998-2000 (mise à l'agenda gouvernemental et parlementaire de la réforme) que pour la période qui précède.

[3] Ajoutons qu'on a par ailleurs effectué quatre entretiens avec des journalistes de la presse quotidienne (*Le Monde*, *Libération*) et hebdomadaire (*Elle*) afin de mieux saisir les enjeux du traitement médiatiques de la parité.

[4] Ces archives sont toutefois assez parcellaires. Un dossier d'une quarantaine de feuillets a été communiqué par le service de documentation de l'UMP sur « les femmes au RPR et à l'UMP » depuis la fin des années 1970. On a complété cette source par le dépouillement du fonds Femme Avenir (association féminine du RPR) au Centre des archives du féminisme. On a par ailleurs recueilli une cinquantaine de feuillets, portant sur la même période (1970-2000), par l'intermédiaire de la commission « femmes » du PS. La commission femmes des Verts a communiqué ses archives depuis sa création (1984). En revanche, on n'a pu accéder qu'à des sources très lacunaires concernant la commission femmes du PCF et les associations féminines proches du centre-droit, telles que Femmes démocrates (on a seulement pu consulter quelques bulletins).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

les devenirs de la parité dans l'arène parlementaire, au moment de l'examen des deux lois successives dites « sur la parité », entre juin 1998 (date du dépôt du projet de loi constitutionnel sur le bureau de l'Assemblée nationale) et juin 2000 (date de la promulgation de la loi sur la parité). Pour ce faire, on a dépouillé la documentation disponible sur les travaux parlementaires ayant précédé l'adoption de chacune de ces deux lois (compte rendus des auditions, des réunions en commissions, rapports, comptes rendus des discussions en séance publique). On a par ailleurs réalisé des entretiens avec 7 parlementaires, pour la plupart issus de la majorité d'alors à l'Assemblée (7 sur 10 appartiennent à l'un des partis de la gauche plurielle), qui se sont mobilisés en faveur de la parité au cours de l'examen des projets de loi sur la parité à l'Assemblée au Sénat[1].

Plan

Le plan de recherche adopté ici s'efforce de restituer à la fois la variété des pôles et mouvances de l'espace de la cause des femmes qui sont parties prenantes des mobilisations paritaires (ainsi que les liens qui les unissent) *et* l'épaisseur historique de la carrière de la parité, avec le souci de ne pas « écraser » (en l'homogénéisant artificiellement) la période étudiée. Le récit sera donc le plus souvent organisé de manière diachronique, centré sur des *épisodes* contestataires, afin de restituer la *dynamique* des mobilisations et du processus de légitimation de la parité (l'évolution des perceptions de la parité, les incertitudes, les ratés, etc.) et de « *penser ensemble 'contextes' de l'action, acteurs et actions* » au sein d'une même « *logique de situation* », pour reprendre les termes de Michel Dobry[2]. L'année 1997, marquée par la mise à l'agenda de la réforme paritaire, constituera, dans le plan, une date charnière, en tant qu'elle constitue une rupture dans la carrière du slogan, et qu'elle induit un redéploiement substantiel des définitions de la situation.

Dans une première partie, on explore la genèse de la revendication et les conditions d'émergence des mobilisations paritaires. Le chapitre 1 prend pour objet un épisode particulier, l'année 1992, qui est souvent identifiée comme le point de départ de l'« histoire » de la parité : c'est en effet au cours de cette année que le terme de parité (au sens d'égalité hommes-femmes), auparavant circonscrit à des cercles militants et institutionnels étroits, devient un slogan diffusé dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes. C'est également en 1992 que se mettent en place la plupart des collectifs qui constitueront les

[1] 5 de ces entretiens ont été réalisés avec Éléonore Lépinard (cf. liste des entretiens en Annexe 1, p. 487).

[2] M. DOBRY (2007), « Ce dont sont faites les logiques de situation », in P. FAVRE, O. FILLIEULE et F. JOBARD (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, pp. 119-148, p. 119.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

acteurs principaux du « mouvement associatif » pour la parité tout au long de la décennie. Ce chapitre s'attache à pointer les liens qui existent entre les « grappes » de mobilisations qui apparaissent cette année-là et certains évènements de la conjoncture politique, en accordant une place centrale aux anticipations des actrices dans ce processus.

Après cette attention portée à la conjoncture, les deux chapitres suivants explorent la genèse de la parité et des mobilisations qu'elle suscite, en adoptant deux points de vue complémentaires. Le chapitre 2 retrace l'histoire des élaborations forgées dans plusieurs segments de l'espace de la cause des femmes sur la question de la représentation politique des femmes depuis le début des années 1970. Il montre que la genèse de la parité, en particulier le passage de la revendication de quota à l'invention de la parité, est le produit de l'hybridation de problématiques militantes et savantes hétérogènes, processus qui s'opère de manière privilégiée au cours de la décennie 1980, période de « mise en veille » des mobilisations pour la cause des femmes. Le chapitre 3 place la focale sur une autre dimension de la genèse des mobilisations paritaires. En partant du constat que les entrepreneuses des luttes pour la parité proviennent – à l'instar de l'ensemble des troupes militantes – de segments variés de l'espace de la cause des femmes, il se donne pour objectif d'éclairer les logiques de leur convergence vers la parité, en articulant l'analyse des carrières militantes aux transformations des espaces dans lesquels elles s'inscrivent.

La deuxième partie de la thèse place la focale sur deux catégories particulières de mobilisations pour la parité : les engagements associatifs et les investissements intellectuels. Le chapitre 4 explore les mobilisations associatives au cours de la période 1993-1997, avant que la mise à l'agenda de la réforme paritaire ne transforme substantiellement leur morphologie. Il se propose d'ouvrir la « boîte noire » de ces mobilisations, dans une période où elles peinent à « faire mouvement », en raison de l'étroitesse numérique de leurs troupes et du faible degré d'alignement des perceptions et de coordination des luttes. Ce chapitre vise également à restituer l'effervescence militante de cette « nébuleuse » d'associations paritaires, en entrant dans le détail des pratiques protestataires, et en pointant la manière dont les actrices « font avec » leurs faiblesses et tirent partie de certaines de leurs ressources.

Le chapitre 5 retrace les investissements intellectuels qu'a suscités l'apparition du slogan de parité dans l'espace public. Parce que le slogan est né sur le mode du « concept », parce que les résistances à l'entrée des femmes en politique peuvent difficilement s'exprimer ouvertement (un consensus se forme rapidement autour du « scandale » de l'exclusion politique des femmes), c'est en premier lieu sur le registre des « principes » que la controverse sur la parité s'est nouée. Après avoir souligné que l'investissement savant pour la parité est loin d'aller de soi – comme l'indiquent les vives résistances auquel se heurte le slogan dans des régions variées du champ intellectuel –, on explorera les logiques sociales et les formes de l'engagement de certaines intellectuelles en faveur de la parité.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

La troisième partie de la thèse est consacrée à l'examen de la carrière de la parité dans le champ politique, depuis son irruption comme mot d'ordre militant jusqu'à sa traduction institutionnelle. Dans cette partie, on privilégie une approche diachronique, afin de pointer les incertitudes qui pèsent sur le destin du slogan tout au long de la période, de mettre en évidence le caractère non linéaire du processus de légitimation, et de comprendre les épisodes de « percée » de la parité dans le champ politique au regard de certains paramètres de la conjoncture politique (cycles électoraux, état des rapports de force entre les acteurs du champ, etc.) et des interactions stratégiques entre les différents acteurs du jeu.

Deux séquences successives seront distinguées. Le chapitre 6 se focalise sur les premières percées de la parité, avant que celle-ci ne bénéficie de l'anoblissement institutionnel lié à la mise à l'agenda de la réforme constitutionnelle. Cette focale conduit à restituer le caractère partiel, précaire et ambigu de ce processus d'acclimatation politique. Les logiques du ralliement du Parti socialiste à la parité sont au cœur de l'analyse. Le chapitre 7, enfin, s'intéresse à la période de mise à l'agenda de la réforme paritaire, depuis l'annonce par Lionel Jospin de son intention de réviser la Constitution pour y inscrire le principe de parité, en juin 1997, jusqu'au vote de la loi électorale précisant les termes du dispositif paritaire, en juin 2000. On montrera que les lois dites sur la parité sont le produit des interactions entre les mobilisations paritaires et les logiques routinières du champ politique. Une importance particulière sera accordée aux transformations des mobilisations paritaires en contexte de mise à l'agenda : convergence des perceptions et accroissement du degré de coordination des luttes (coalition paritaire), d'une part, et déplacement de l'épicentre des mobilisations vers le pôle institutionnel, d'autre part. Cette analyse permettra de saisir les modalités de transformation du slogan en dispositif institutionnel, et en particulier son degré de contrainte.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

PREMIERE PARTIE - L'invention d'un slogan, l'émergence d'un mouvement

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Chapitre 1 - 1992 : l'irruption des mobilisations pour la parité

Introduction

En 1992, en France, alors que l'espace de la cause des femmes est plongé depuis une dizaine d'années dans une période de « veille »[1], un nouveau slogan, celui de « parité », fait son apparition publique et donne lieu à une kyrielle de mobilisations. Le terme de parité figure dans un ouvrage intitulé *Au pouvoir, citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité*, publié aux éditions du Seuil en mai par trois militantes de la cause des femmes, Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall[2]. Il se trouve ensuite, en novembre, inscrit dans le texte final d'une conférence organisée sur le thème « Femmes au pouvoir » par la Commission européenne à Athènes. Plusieurs associations, groupes et réseaux se constituent la même année et dans les mois suivants, spécifiquement ou prioritairement autour de ce slogan, au niveau régional (Groupe des 29 en Isère, Femmes d'Alsace dans le Haut-Rhin) puis national (Parité 2000, Parité, l'Assemblée des femmes, Elles Aussi, le réseau Femmes pour la parité). Au même moment, des organisations féministes préexistantes placent également cette cause au centre de leur agenda, comme Choisir et l'Alliance des femmes pour la démocratie. Bien que ces mobilisations n'attirent que quelques dizaines de militantes, elles représentent une effervescence notable à l'échelle de l'espace de la cause des femmes, comme l'indique le témoignage de cette militante du Mouvement de libération des femmes (MLF) dans les années 1970, toujours inscrite dans les réseaux associatifs féministes bien que reconvertie dans l'arène académique :

> *« [...] le mouvement social était mort... La première mobilisation dont je me souviens [...] a eu lieu à l'Assemblée nationale, organisée par Yvette Roudy, un 8 mars [1993]. Enfin c'est vraiment là que tout à coup [...] on a vu un mouvement. Alors qu'on était depuis des années dans le deuil du mouvement des femmes. Et là tout à coup on a vu qu'il y avait quelque chose qui se passait. Et ce qui était intéressant c'était de voir comment les femmes politiques, parce que c'était quand même les femmes politiques qui organisaient ça, c'était Roudy [...]. Et puis il y avait aussi des chercheuses, il y avait Michelle Perrot qui avait parlé. Et puis surtout, quand depuis 10 ans, 15 ans on a l'impression que rien ne bouge, là il y avait de nouveau quelque chose.* [Entretien n°37, 2002]

Anne Zelensky, l'une des « figures » du mouvement féministe de la seconde vague – elle a participé aux évènements fondateurs du MLF et a créé en 1974 la Ligue du droit des femmes, qu'elle préside toujours au début des années 1990 –, évoque d'ailleurs le caractère

[1] TAYLOR, « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes ».

[2] GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*.

selon elle « *paradoxal* » de l'émergence des luttes pour la parité au vu de la torpeur dans laquelle le « *mouvement* » semblait jusque-là plongé. À la tribune des « États généraux des femmes » organisés à l'Opéra Bastille en avril 1994 par une association luttant pour la parité, l'Assemblée des femmes, elle déclare :

> *« Comme beaucoup de mes camarades, de mes compagnes, je m'interroge. Je trouve que le mouvement sur la parité qui a surgi il y a à peine un an, un an et demi, est paradoxal. On ne s'y attendait pas. Quand on nous demandait, à nous, féministes, 'Mais comment cela va repartir ? De quel côté cela va repartir ?', aucune d'entre nous n'était fichue de pouvoir le dire. En tout cas, aucune d'entre nous ne prévoyait que cela allait repartir de ce côté-là puisque de toutes façons, d'une part, le climat féministe était plutôt atone, il paraissait en régression, et d'autre part, les batailles féministes ne s'étaient jamais menées sur le plan politique comme vous le savez. Le mouvement des années 70 avait délibérément boudé la chose politique et s'était situé sur le plan de revendiquer une libre disposition du corps. Autrement dit c'est pour ça que je dis que c'est paradoxal*[1]*. »*

L'émergence des mobilisations pour la parité marque en effet plusieurs *ruptures* dans l'histoire de l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970, en particulier dans les rapports que cet espace entretient avec la cause de la représentation politique des femmes.

En premier lieu, ces mobilisations consacrent la centralité nouvelle d'un thème qui a été largement absent des luttes féministes des années 1970. Né sur un mode radical (qui se disait « révolutionnaire »), imprégné des schèmes gauchistes dominant l'univers des mouvements sociaux depuis Mai 1968, le mouvement féministe de la *seconde vague* avait rejeté à ses marges la cause de la représentation politique des femmes, si chère aux militantes de la *première vague*[2]. Si quelques militantes, d'abord à l'intérieur des partis politiques, s'étaient engagées en faveur de quotas sexués dans la représentation politique, cette revendication avait le plus souvent été présentée comme une mesure provisoire, un pis-aller. Surtout, elle avait subi un coup d'arrêt politique et juridique en 1982, lorsque le Conseil constitutionnel avait invalidé les dispositions d'une loi imposant des quotas sexués sur les listes municipales, en arguant de leur incompatibilité avec les principes fondateurs de la République, notamment

[1] ASSEMBLÉE DES FEMMES *Actes des états généraux des femmes et de la politique. 23 avril 1994, Opéra-Bastille*, p. 45.

[2] La *première vague* du féminisme désigne les mobilisations menées dans la plupart des pays occidentaux de la seconde moitié du 19ème à la première moitié du 20ème siècle en faveur de l'égalité des droits entre hommes et femmes, plus particulièrement en matière de suffrage et d'éligibilité. La *seconde vague* désigne les mobilisations nées dans les années 1960-1970, marquées par l'apparition d'une nouvelle génération de militantes, par un renouvellement des schèmes militants (plus radicaux) et par une redéfinition des enjeux de lutte cardinaux (parmi lesquels la libéralisation de l'avortement). Pour une histoire des mobilisations féministes de la première vague en France, voir L. KLEJMAN et F. ROCHEFORT (1989), *L'Egalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la FNSP ; C. BARD (1995), *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*, Paris, Fayard. En ce qui concerne la seconde vague, voir DUCHEN *Feminism in France: From May' 68 to Mitterrand* ; PICQ *Libération des femmes: les années-mouvement*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'indivisibilité de la souveraineté nationale en « *catégories* »[1]. Avec l'irruption du thème de la parité en 1992, la cause de la représentation politique des femmes se retrouve au centre de l'espace de la cause des femmes, rompant ainsi avec l'héritage du féminisme de la seconde vague.

Autre rupture induite par l'émergence des mobilisations pour la parité : la constitution de nouvelles configurations militantes à l'intérieur de l'espace de la cause des femmes. Le mot d'ordre de parité constitue un « attracteur »[2] pour des militantes partageant des conceptions variées de la cause des femmes et provenant d'horizons divers : militantes de partis politiques de gauche et de droite, d'associations féminines traditionnelles, d'organisations féministes héritières de la seconde vague, etc. Comme on le verra dans le chapitre 4, le slogan est d'abord un point de ralliement autour duquel se rattachent des actions collectives aux objectifs hétérogènes, souvent concurrentes. Il n'en reste pas moins qu'il suscite des rapprochements et alliances inédits, alors perçus comme improbables, entre des fragments de l'espace de la cause des femmes traditionnellement éloignés les uns des autres. Ainsi, parmi les six associations fondatrices de la fédération Elles Aussi créée en décembre 1992, se côtoient : trois associations qui se situent dans le pôle traditionnel de l'espace de la cause des femmes (l'Action catholique générale féminine – ACGF –, l'Union féminine civique et sociale – UFCS –, Femmes d'Alsace), une association qui s'efforce de rester neutre face aux diverses traditions de l'espace de la cause des femmes et aux clivages partisans (la Fédération des associations de conseillères municipales – FACM), une autre qui revendique l'héritage du féminisme radical des années 1970 (l'Alliance des femmes pour la démocratie), et enfin une association proche du Parti socialiste (Grain de sel). Le réseau Femmes pour la parité, mis en place en janvier 1993 à la Maison des femmes de Paris[3], attire des militantes d'associations féministes héritières de la seconde vague et des militantes de partis. Cette convergence des traditions militantes vers le slogan de parité rompt avec le caractère doublement clivé de l'espace de la cause des femmes dans les années 1970 : d'une part entre une mouvance féministe de la seconde vague, née dans le contexte de l'après 1968, et une

[1] Dans sa Décision du 18 novembre 1982, le Conseil avait en effet déduit du rapprochement de l'article 3 de la Constitution et de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen que la « *qualité de citoyen ouvre le droit de vote et l'éligibilité dans des conditions identiques* » et que ces principes « *s'opposent à toute division par catégorie des électeurs ou des éligibles* » (DC n°82-146).

[2] Le terme d'attracteur a été utilisé par Luc Boltanski dans son analyse de la genèse du groupe social des cadres. Il montre comment un petit groupe d'ingénieurs formés dans les grandes écoles a constitué un « *attracteur* », ou « *pôle d'attraction* », en « *attir[ant] à lui des agents et des groupes disparates, dotés de propriétés objectives différentes qui, démunis jusque-là d'instances spécifiques de représentation, sont amenés à se reconnaître dans la représentation officielle du 'cadre'* » (L. BOLTANSKI (1982), *Les cadres: la formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, p. 52).

[3] La Maison des femmes de Paris est une structure associative créée au début des années 1980, avec pour but principal de fournir des locaux aux associations et groupes féministes parisiens.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

mouvance féminine traditionnelle, issue de l'ère du féminisme de la première vague ; et, d'autre part, à l'intérieur même de la mouvance de la seconde vague, entre les collectifs féministes « autonomes » et ceux inscrits dans des organisations mixtes (partis, syndicats…). Même si des liens militants pouvaient s'établir entre certains de ces collectifs, du fait de la multipositionnalité d'un certain nombre de militantes (notamment des militantes de partis également investies dans des collectifs féministes « autonomes »), la plupart de ces différentes fractions de l'espace de la cause des femmes entretenaient alors des rapports d'ignorance ou d'antagonisme.

Enfin, l'année 1992 marque une rupture dans la grammaire des mobilisations pour la cause de la représentation politique des femmes. En effet, c'est à partir de ce moment que le slogan de parité s'impose comme la nouvelle bannière des luttes autour de cette cause. Comme on le verra plus loin, la parité telle qu'elle émerge au début de la décennie 1990 n'est pas un mot d'ordre clos, stable et définitif. Elle sera au contraire l'enjeu de luttes symboliques et l'objet de transformations permanentes tout au long des mobilisations suscitées jusqu'au vote des lois dites sur la parité, en 1999-2000. Le succès de ce slogan, dès son émergence, est à la mesure de sa plasticité. Il n'en reste pas moins que l'irruption du terme de parité est largement perçue par les militantes comme une rupture avec les logiques antérieures de définition de la cause de la représentation politique des femmes, notamment la notion de « quota ». Yvette Roudy, ancienne ministre et députée socialiste, fondatrice de l'Assemblée des femmes en décembre 1992, l'évoque en entretien :

> *« Le mot [de parité], ça a vraiment été une popularité qui a flambé. Peut-être parce que 'égalité' était usé, peut-être parce que 'quota' continuait de faire faire la grimace. Le mot parité a plu immédiatement. Parité, c'est 50-50. Et moi je dis régulièrement aux hommes qui font la grimace : ça va vous protéger ! Parce que vous êtes sûrs que les femmes ne vont pas pouvoir dépasser 50%. Donc d'une certaine façon ça met des garde-fous. »* [Entretien avec Yvette Roudy, Paris, 5 décembre 2002]

De fait, en raison de sa simplicité (la transfiguration d'une formule arithmétique en slogan), de sa positivité (la logique du 50-50 renvoie à l'idée d'« égalité parfaite »), de son ambiguïté (rien ne dit s'il s'agit d'un horizon à atteindre ou d'un dispositif contraignant) le slogan de parité va s'imposer, à partir de 1992, comme la nouvelle grammaire légitime des luttes pour la cause de la représentation politique des femmes.

Ce chapitre s'intéresse aux conditions et modalités des ruptures qu'induit, en 1992, l'apparition soudaine des premières mobilisations collectives en faveur de la parité. Il portera une attention particulière à l'incidence de certains paramètres de la conjoncture politique sur l'essor de ces mobilisations. Dans la littérature scientifique sur les mouvements sociaux, notamment anglo-saxonne, le concept de *structure des opportunités politiques* a été élaboré, depuis les années 1980, pour mesurer l'influence de l'environnement politique sur l'essor des

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

mouvements sociaux[1]. Ce concept a engendré un foisonnement d'études et d'analyses, au risque, comme le soulignent ses fondateurs, de « *devenir une éponge qui absorbe virtuellement tous les aspects de l'environnement des mouvements sociaux – institutions politiques et culture, crises de toutes natures, alliances politiques, revirements des politiques publiques* »[2]. En outre, ce modèle d'explication a fait l'objet de plusieurs critiques. Il a d'abord été mis en cause en raison de son biais objectiviste : il laisse croire que certains paramètres facilitent ou freinent mécaniquement la mobilisation. Or, les paramètres en cause n'ont d'effet que si les acteurs de la mobilisation les *perçoivent* comme des opportunités (voire comme des *menaces* susceptibles de justifier l'action collective), et s'en *saisissent* pour passer à l'action (ce qui implique l'accumulation d'un certain nombre de ressources). D'autre part, le modèle a été critiqué pour son caractère statique. Il peut faire penser qu'il existe une relation causale univoque des structures des opportunités politiques vers les mouvements sociaux, ignorant les effets de rétroaction de ceux-ci sur celles-là. Au cours des dernières années, les concepteurs de ce modèle, conscients de ses limites, ont proposé des moyens d'échapper à ses biais objectivistes et statiques. Comme l'a souligné Lilian Mathieu dans son analyse critique de *Dynamics of Contention*[3],

> *« il ne s'agit plus, comme le fait le 'modèle classique', d'étudier les différentes variables – opportunités, structures sociales et organisations, répertoires de l'action collective ou 'cadrages' – pertinentes pour l'explication de l'émergence d'un mouvement social singulier mais [...] d'introduire une dimension évènementielle en se penchant sur le développement d'un épisode contestataire au cours duquel différents mécanismes interagissent pour donner sa dynamique propre au processus[4]. »*

Dans le sillage de cette perspective attentive aux perceptions et aux interactions, qui conduit à abandonner le concept de structure des opportunités politiques[5], ce chapitre s'efforcera de mettre en évidence les éléments du contexte qui ont cristallisé l'émergence des

---

[1] D. MCADAM (1982), *Political Process and the Development of Black Insurgency (1930-1970)*, Chicago, The University of Chicago Press ; S. TARROW (1989), *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press ; H. KRIESI, R. KOOPMANS, J.W. DUYVENDAK et M.G. GIUGNI (1995), *New social movements in Western Europe: a comparative analysis*, London, UCL Press.

[2] W.A. GAMSON et D.S. MEYER (1996), « Framing Political Opportunity », *in* D. MCADAM, J. MCCARTHY et M. ZALD (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements*, Cambridge, Harvard University Press, pp. 275-290. Extrait cité et traduit par É. NEVEU (2002), *Sociologie des mouvements sociaux (3è édition)*, Paris, La Découverte (Repères), p. 105.

[3] MCADAM, TARROW et TILLY *Dynamics of Contention*.

[4] MATHIEU « Des mouvements sociaux à la politique contestataire: les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », p. 569.

[5] On suit en cela la démarche adoptée par Johanna Siméant dans son étude des mobilisations de sans-papiers. Selon elle, il paraît « *difficile [de] proposer* a priori *une définition théorique opératoire [de la structure des opportunités politiques], puisqu'elle dépend des mouvements observés. Mieux vaut dès lors se résigner à prendre en compte le 'contexte' des mouvements sociaux [...]* » (J. SIMÉANT (1998), *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences po, p. 70-71).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

premières « grappes » de mobilisations associatives pour la parité. Il soulignera le caractère dynamique des opportunités politiques dont les actrices se saisissent dans cette conjoncture, en montrant que ce processus dépend de leurs anticipations, elles-mêmes liées aux cadres d'interprétation disponibles et aux effets d'entraînement des mobilisations antérieures.

Si l'on examine la chronologie des initiatives collectives en faveur de la parité, on constate que celles-ci se répartissent en deux grappes successives, autour de deux évènements que l'on peut considérer comme des « évènements transformateurs » (*transformative events*)[1] : une première grappe se dessine au début de l'année 1992, dans le contexte des élections régionales ; une seconde après la conférence européenne d'Athènes, à la fin de l'année 1992. Ce repérage temporel objectif est confirmé par les perceptions des actrices des premières mobilisations paritaires lors des entretiens : la plupart d'entre elles mentionnent ces deux épisodes pour expliquer leur engagement en faveur de la parité. Les élections régionales de mars 1992 suscitent une vague de mécontentements chez des femmes de partis et donnent lieu à des initiatives collectives inédites en faveur de la cause de la représentation politique des femmes. Plusieurs listes de femmes – transgressant les allégeances partisanes – sont constituées en vue du scrutin. Parmi ces initiatives, certaines vont persister au-delà de la conjoncture électorale, et bientôt rejoindre les luttes pour la parité au niveau national : le Groupe des 29, les Femmes d'Alsace et l'Alliance des femmes se lancent dans des mobilisations durables pour la cause de la représentation politique des femmes. Les élections régionales suscitent également la création, dès le mois de mars, de l'association Parité par une conseillère régionale sortante socialiste d'Ile-de-France, Régine Saint-Criq. Le second événement déclencheur des mobilisations paritaires est la conférence d'Athènes, organisée par la Commission européenne en novembre 1992, dont la déclaration finale comporte le slogan de parité. Cette conférence consacre et diffuse un « concept » qui recevra un écho d'autant plus fort que le mot circule déjà depuis quelques mois dans l'espace de la cause des femmes, depuis la parution de l'ouvrage militant de Françoise Gaspard et de ses co-auteures, *Au pouvoir, citoyennes*, qui se veut un plaidoyer pour la « démocratie paritaire ». La conférence d'Athènes cristallise plusieurs projets de mobilisation qui ont germé dans le contexte des élections régionales. C'est le cas de l'Assemblée des femmes et Elles Aussi, deux associations fondées en décembre, la première par la députée et ancienne ministre socialiste Yvette Roudy, la seconde à l'initiative de plusieurs associations féminines, dont les plus importantes (l'ACGF et l'UFCS) s'inscrivent dans la mouvance traditionnelle de l'espace de la cause des femmes. Enfin, c'est à la suite de la conférence d'Athènes qu'est organisée la réunion constitutive du réseau Femmes pour la parité en janvier 1993 à la Maison des femmes à Paris, suscitant ainsi le ralliement de militantes au profil davantage associatif que partisan.

[1] AMINZADE, GOLDSTONE, MCADAM, PERRY, SEWELL, TARROW et TILLY (eds.), *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*.

Encadré 2 – Chronologie de l'émergence des mobilisations associatives pour la parité
Fin 1991 : des militantes de partis mécontentes du sort réservé aux femmes parmi les candidats aux élections régionales constituent le Groupe des 29 en Isère, menaçant de constituer une liste de femmes.
Janvier 1992 : des militantes d'associations féminines et des élues du Haut-Rhin annoncent le lancement d'une liste « Femmes d'Alsace », constituée uniquement de femmes et sans étiquette politique, aux élections régionales de mars 1992. Elles obtiendront une élue au conseil régional. Femmes d'Alsace dépose les statuts d'une association loi 1901 en juin 1992.
22-29 mars 1992 : élections régionales. Les femmes représentent 12% des conseillers régionaux élus, contre 9% en 1986.
25 mars 1992 : Régine Saint-Criq, conseillère régionale socialiste sortante en Ile-de-France, crée l'association Parité.
Avril 1992 : l'association Parité 2000 est créée par Antoinette Fouque, présidente de l'Alliance des femmes pour la démocratie.
Mai 1992 : parution de *Au pouvoir, citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité*, par Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall (Paris, Seuil).
Novembre 1992 : conférence « Femmes au Pouvoir » organisée à Athènes par la Commission européenne (avec la collaboration du Lobby européen des femmes et du réseau communautaire d'expertes « Femmes dans la prise de décision »). La conférence se clôt par une déclaration signée par des personnalités politiques féminines européennes (dont Édith Cresson et Simone Veil pour la France), dans laquelle figure la revendication de « parité ».
Décembre 1992 : création de l'Assemblée des femmes par Yvette Roudy.
11 décembre 1992 : constitution de la fédération Elles Aussi, qui réunit six associations féminines (ACGF, Alliance des femmes, FACM, Femmes d'Alsace, Grain de sel, UFCS) « *pour la parité dans les instances élues* ».
12 décembre 1992 : à l'initiative de Françoise Gaspard, le CNFF organise à l'Assemblée nationale une « réunion d'information » sur la conférence d'Athènes à destination des organisations féminines et féministes (une quarantaine d'entre elles y sont représentées).
27 janvier 1993 : réunion informelle d'associations féminines autour de la question de la « parité politique », à l'appel de Monique Dental (Ruptures) et Odette Brun (Paris Féministe). Cette réunion, à laquelle assistent une trentaine de femmes, est l'acte de naissance du réseau Femmes pour la parité (qui déposera ses statuts d'association le 15 avril 1993).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

I - Les élections régionales de 1992 : l'affirmation de l'identité féminine dans l'arène électorale

Les premières mobilisations paritaires émergent dans le contexte des élections régionales de mars 1992. Les protestations féminines à l'approche d'un scrutin électoral ne sont pas un phénomène inédit. Par exemple, les élections régionales et législatives de 1986 avaient donné lieu à des contestations, à gauche comme à droite. À gauche, une fronde contestataire avait été menée à partir de l'été 1985, d'abord par quatre femmes membres du gouvernement, Georgina Dufoix (porte-parole du gouvernement et ministre des affaires sociales), Édith Cresson (ministre du commerce extérieur), Edwige Avice (secrétaire d'État à la défense) et Catherine Lalumière (secrétaire d'État chargée des affaires européennes), puis par une quarantaine de femmes « *militantes socialistes et responsables d'associations* » du

14ème arrondissement de Paris, qui avaient adressé à la direction nationale du PS une motion demandant un « *réexamen* » des listes « *dans le sens d'une plus grande équité* »[1]. Parallèlement, des initiatives avaient été conduites par des femmes situées à droite de l'échiquier politique (seulement quatre femmes siégeaient alors sur les bancs des partis de droite à l'Assemblée nationale) : sous l'impulsion de Monique Pelletier, ancienne ministre de la condition féminine sous le second gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing (1978-1981) et fondatrice en 1982 de l'association féminine Dialogue des villes (proche de l'UDF), une centaine de femmes de l'opposition, dont Simone Veil (alors députée européenne), Florence d'Harcourt, Hélène Missoffe et Louise Moreau (députées), avaient signé un « manifeste » intitulé « À l'opposition de placer la dame ! » diffusé dans la presse par le biais d'encarts publicitaires[2].

Mais, en mars 1992, à l'occasion des deuxièmes élections régionales au suffrage direct, il se produit un phénomène inédit. Devant leur impuissance à imposer des candidatures féminines dans la phase de préparation des listes, un certain nombre de militantes de partis lancent des listes de femmes dans la compétition électorale. En se présentant comme des collectifs de femmes, ces groupes endossent une identité non légitime dans la sphère électorale, transgressent les identités partisanes et bouleversent de ce fait les « *règles du jeu politique* »[3]. Il s'agit d'un « coup » politique risqué : alors que la probabilité d'obtenir un siège est très faible, les participantes s'exposent à des sanctions de la part de leurs états-majors[4]. Comment comprendre qu'une poignée de militantes en viennent à lancer ce type d'initiative ? À première vue, la place des femmes sur les listes n'est pas en recul par rapport aux élections précédentes. En 1992, les femmes représentent 27% des candidats aux conseils régionaux, contre 22,5% en 1986. Elles sont aussi mal placées sur les listes électorales qu'elles ne l'étaient en 1986 (elles constitueront en effet 12% des conseillers régionaux élus en 1992, contre 9% en 1986[5]). En tout état de cause, le pourcentage de femmes candidates et potentiellement éligibles dans les assemblées régionales est supérieur à celui qui prévaut au même moment dans les conseils généraux (vers 1985, les femmes représentent 10% des candidats et 4,2% des élus dans les assemblées cantonales) et dans les assemblées politiques

[1] J.-L. ANDREANI, « Les femmes socialistes se rebiffent! », *Le Monde*, 20 juillet 1985.

[2] FAUVET-MYCIA, « Le coup de colère des femmes de l'opposition », *Le Monde*, 10 octobre 1985.

[3] F.G. BAILEY (1971), *Les règles du jeu politique: étude anthropologique*, Paris, PUF.

[4] De fait, sur les trois listes lancées dans la compétition électorale, seule la liste *Femmes d'Alsace* obtiendra une élue. Par ailleurs, Monique Berlanger-Gourdain, une militante socialiste qui présente une liste dissidente du PS à 80% composée de femmes dans l'Hérault, sera exclue de son parti suite à cette initiative.

[5] M. SINEAU (2001), *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences po, p. 287.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

nationales (vers 1985, les femmes représentent 12% des candidats et 6% des élus aux législatives ; elles représentent 7% des candidats et 3% des élus aux élections sénatoriales)[1].

Cependant, les élections de 1992, perçues sans doute comme particulièrement accessibles, suscitent des attentes fortes auprès de nombreuses femmes de partis. Tout d'abord, les assemblées régionales sont relativement « récentes » – elles sont élues au scrutin universel direct depuis 1986 –, et n'ont pas le statut de lieu stratégique dans la hiérarchie légitime des positions politiques – le « *cursus honorum* »[2] – (comme c'est le cas pour les conseils généraux). Ensuite, elles sont élues au scrutin de liste, présumé favorable aux femmes, en raison de la moindre personnalisation des enjeux et de la plus forte centralisation des modes de désignation des candidats[3]. Les attentes sont d'autant plus fortes dans un parti comme le PS, qui a inscrit dans ses statuts depuis 1974 le principe d'un quota sexué à tous les niveaux de l'organisation et sur les listes de candidature – quota dont le niveau a été relevé à 30% lors du congrès de Rennes en 1990. Enfin, ce nouvel échelon territorial constitue un débouché logique pour un nombre croissant de femmes élues au niveau municipal. Depuis la fin des années 1970, le rythme de féminisation des assemblées municipales s'est accru, y compris dans les communes de taille importante. Le pourcentage d'élues municipales est en effet passé de 8,3% en 1977 à 14% en 1983, puis à 17,2% en 1989. Or, si le vivier potentiel de candidates pour les élections régionales de 1992 s'élargit, les appareils partisans demeurent fermés à la féminisation de leurs élites. Pour expliquer le phénomène, on peut mobiliser le modèle dit de la « *frustration relative* »[4] qui, comme le souligne Johanna Siméant, garde son intérêt « *dès lors qu'on [l']applique non pas à des collectifs mais à des situations individuelles de déclassement* »[5]. La frustration, en effet, n'est pas forcément liée à une privation objective de ressources, mais peut être « *due à une augmentation des attentes sans que ces dernières ne soient satisfaites* ». On peut ainsi comprendre que certaines militantes de partis, dont les « *espoirs d'ascension sociale* »[6] (ici électorale) ont été déçus – parce qu'elles sont tenues à l'écart des positions éligibles sur les listes –, initient ou rejoignent des

[1] Sources : INSEE (1996), *Les Femmes (Contours et caractères), 1995*, Paris, INSEE (Données sociales), p. 203 ; S. PIONCHON et G. DERVILLE (2004), *Les femmes et la politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, p. 27.

[2] D. GAXIE (1996), *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien.

[3] Voir notamment SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*.

[4] Le modèle de la frustration relative a notamment été théorisé par James Davies et Ted Gurr dans les années 1960. Voir notamment J. DAVIES (1962), « Toward a Theory of Revolution », *American Sociological Review*, vol.1, n°février, pp. 5-19. Pour une critique des biais de ce modèle, voir M. DOBRY (1986), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences po, p. 54-55.

[5] SIMÉANT *La cause des sans-papiers*, p. 63.

[6] Ibid.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

protestations collectives dénonçant la sous-représentation politique des femmes. On peut mentionner, enfin, pour comprendre l'irruption de ces protestations collectives autour de la cause des femmes en politique à l'occasion des élections de mars 1992, un événement qui se rattache au contexte politique national : pour la première fois, une femme, Édith Cresson, occupe depuis près d'un an la fonction de « Premier » ministre (nommée en mai 1991, elle y restera jusqu'en avril 1992), ce qui a sans doute pour effet de modifier les perceptions du champ des possibles et des opportunités du « jouable » pour des entreprises de contestation de l'ordre du genre en politique.

Plusieurs initiatives protestataires sont d'abord menées à l'échelle régionale. Fin 1991, en Isère, un collectif de femmes de diverses obédiences politiques se constitue sous le label de Groupe des 29 – nombre de sièges dévolus au département de l'Isère au conseil régional – pour protester contre la faible présence des femmes sur les listes de leurs partis respectifs. Les initiatrices du Groupe des 29 sont des candidates à la candidature, sortantes ou prétendantes, issues du vivier local : Aline Haberer est conseillère municipale socialiste d'une petite commune (moins de 3000 habitants) à proximité de Grenoble depuis 1977, a dirigé l'Union départementale des élus socialistes et républicains, et siège depuis 1981 au conseil régional (en tant que représentante du conseil général de 1981 à 1985, puis en tant qu'élue au suffrage direct à partir de 1986) ; Brigitte Perillie, secrétaire fédérale déléguée aux droits des femmes au PS depuis 1990, est conseillère municipale de Saint-Egrève (commune d'une dizaine de milliers d'habitants, près de Grenoble) depuis 1977 ; Françoise Paramelle est conseillère municipale UDF à Grenoble depuis 1983. Ces élues se fréquentent dans le cadre de l'Association des conseillères municipales de l'Isère, qui réunit et défend les intérêts des femmes élues à l'échelon municipal dans le département depuis 1945[1]. C'est au cours de réunions de cette association que germe l'idée de constituer une liste féminine. Aline Haberer, l'une des initiatrices du groupe, évoque ainsi sa genèse:

> *« [...]Là-dessus arrive la fin de l'année 91, et on commence à parler des futures régionales, puisqu'il s'agissait de commencer à établir les listes pour les élections de 92. Et on s'aperçoit partout que... les mecs ayant pris conscience de l'importance de la région, que... toutes les nanas se retrouvaient virées. Donc dans l'Isère, où la tradition féminine est quand même... je vous dis: première association de conseillères municipales, le premier centre de Planning familial, les associations féminines dans l'Isère sont importantes et nombreuses... Donc on se rencontre avec deux ou trois copines de droite, et on se dit : seigneur mais il faut qu'on fasse quelque chose. Et là-dessus, il fallait 29, la liste de l'Isère pour les régionales c'est 29 personnes. Et là on crée le groupe des 29. Et on le crée avec toutes les tendances politiques sauf le Front national. »* [Entretien avec Aline Haberer, par téléphone, 20 décembre 2004]

Si l'idée de lancer une liste de candidates dans la compétition électorale apparaît rapidement impossible en raison des antagonismes politiques des participantes, il s'agit

[1] Constituée à l'occasion de la première élection ouverte aux femmes en tant qu'électrices et éligibles en 1945, il s'agit de la plus ancienne des associations départementales de conseillères municipales en France.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'affirmer symboliquement la capacité des femmes de se rallier à une « identité commune » au-delà leurs différentes obédiences partisanes. Plus concrètement, l'opération permet de publiciser l'existence d'un réservoir de candidates potentielles à l'intention des partis politiques. Si le Groupe des 29 échoue à imposer davantage de femmes sur les listes aux élections régionales[1], l'impact médiatique de la protestation dépasse largement les prévisions escomptées par ses promotrices.

> *« Alors je ne vous dis pas le 'bins' que ça a fait, parce que, autant à droite qu'à gauche les messieurs étaient fous furieux, de penser que des femmes puissent se mettre ensemble pour dire ça. Et on a fait ça, on a lancé le groupe, on a fait une conférence de presse le 8 mars...* Le Monde *avait un supplément régional, on a eu droit à une demi-page, on a eu droit à des journaux nationaux, enfin on a eu droit à tout parce que c'était une des premières fois où l'on trouvait des femmes d'horizons politiques différents demander les mêmes choses. »* [Entretien avec Aline Haberer, par téléphone, 20 décembre 2004]

Surtout, cette initiative protestataire se maintiendra au-delà des élections. Dans les années qui suivent, le Groupe des 29 conserve en effet sa force de lobbying en faveur de la cause de la représentation politique des femmes, en dehors des partis politiques, principalement auprès des élites politiques locales. Le groupe exercera notamment des pressions en ce sens à l'occasion des élections municipales de 1995. En 1997, le collectif, resté jusque-là informel, donnera naissance à l'Observatoire isérois de la parité, une association loi 1901 – intégrant désormais des représentantes d'associations féminines aux côtés des professionnelles de la politique – vouée à défendre les droits des femmes auprès des élites politiques des municipalités et du département de l'Isère.

Parallèlement au Groupe des 29, qui en reste au stade de la menace électorale, trois listes de femmes sont déposées officiellement sur l'ensemble du territoire français – pour la première fois à l'échelon régional. Deux d'entre elles donnent lieu à des initiatives militantes durables en faveur de la parité : l'Alliance des femmes, qui dépose une liste dans le Sud Est de la France, et Femmes d'Alsace qui se constitue en association après avoir été le nom d'une liste, seront toutes deux co-fondatrices de la fédération Elles Aussi « *pour la parité dans les instances élues* » en décembre 1992[2].

En mars 1992, l'Alliance des femmes pour la démocratie[3], association créée en 1989 par Antoinette Fouque[4], présente une liste mixte (42 femmes et 7 hommes) dans les Bouches-

---

[1] Sur les 29 femmes du groupe, une seule, Noëlle Roy, a été intégrée à une liste. Encore s'agit-il d'une liste minoritaire (écologiste de centre droit, menée par Aroun Tazieff).

[2] Par ailleurs, dans l'Hérault, une militante socialiste, Monique Berlanger-Gourdain, présente une liste dissidente du PS, composée à 80% de femmes, ce qui provoque – comme on l'a mentionné plus haut – son exclusion du PS, et se solde par un score très faible. Cette initiative ne donne pas naissance à une entreprise collective durable en faveur de la parité.

[3] On utilisera par la suite le terme Alliance des femmes pour désigner cette association.

[4] La psychanalyste et éditrice Antoinette Fouque, née en 1936, a créé et dirigé le groupe Psychanalyse et Politique, l'une des tendances du féminisme radical (le MLF) dans les années 1970, et créé en 1974

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

du-Rhône, pour la région Provence-Alpe-Côte d'Azur. L'association renouvelle ainsi une stratégie déjà expérimentée : en effet, le premier acte militant de l'Alliance des femmes a consisté à présenter, en 1989 (l'année de sa création), des listes de candidat-e-s aux élections municipales. La liste présentée aux régionales ne réalise qu'un score dérisoire et n'obtient aucune élue. Néanmoins, l'initiative confère une centralité nouvelle à la cause de la représentation politique des femmes sur l'agenda de l'association : dès le mois d'avril 1992, Antoinette Fouque crée Parité 2000, une association spécifiquement dédiée à la défense de la cause de la « parité » en politique, puis s'associe à cinq autres associations pour fonder, en décembre, Elles Aussi. À partir de ce moment, « *l'action pour la parité* » constitue l'une des « *priorités* » de l'Alliance des femmes et de Parité 2000[1].

Cependant, l'initiative la plus emblématique des contestations féminines dans l'arène électorale lors des régionales de mars 1992 est sans doute la constitution d'une liste par le collectif Femme d'Alsace, puisqu'il s'agit de la seule « liste de femmes » à obtenir un siège au conseil régional[2]. Tout comme le Groupe des 29, Femmes d'Alsace a été composée pour protester contre le sort défavorable réservé aux femmes sur les listes des partis politiques à la veille des élections régionales. La place occupée par les femmes dans les instances élues en Alsace est alors particulièrement faible. Elles ne représentent que 14% des conseillers municipaux élus en 1989, aucune femme ne détient de siège dans les deux conseils généraux, et seulement trois femmes – toutes bas-rhinoises – sont présentes au conseil régional élu en 1986[3]. Au cours de l'année 1991, dans le contexte de la préparation des listes, une association féminine départementale fortement investie par des militantes de partis et des élues, Femmes du Haut-Rhin (FEHR), tente de négocier avec les états-majors des partis pour accroître la présence des femmes, sans succès. Fin décembre 1991, les mécontentements s'accroissent après l'annonce du retrait de Brigitte Klinkert – adjointe CDS au maire de Colmar et seule femme candidate en position éligible du département du Haut-Rhin – de la liste d'union RPR-UDF, officiellement pour des raisons professionnelles. Gabrielle Chomel, une ancienne conseillère municipale fortement insérée dans les réseaux associatifs féminins locaux, écrit

---

les « Editions des femmes ». Elle s'est « convertie » au réformisme depuis les années 1980 (cf. chapitre 3).

[1] « *En 1992, l'Alliance des femmes a eu trois priorités : l'action pour la parité, la participation à plusieurs réunions internationales de femmes, la mobilisation humanitaire face à des situations d'extrême urgence.* » (Lettre ouverte de l'Alliance des femmes pour la Démocratie, datée du 23 décembre 1992, publiée dans le *Bulletin Ruptures*, n°87, février 1993, p.7.).

[2] Pour une histoire de Femmes d'Alsace, voir H. ROHMER (1999), *Femmes d'Alsace. Enquête sur le rapport au politique d'un mouvement féminin transpolitique*, Mémoire de fin d'étude en science politique, IEP de Strasbourg ; FEMMES D'ALSACE (2003), *Femmes d'Alsace. Le défi de la parité. Propos recueillis par Michèle Larchez*, Jérôme Do Bentzinger Editeur.

[3] FEMMES D'ALSACE *Femmes d'Alsace. Le défi de la parité. Propos recueillis par Michèle Larchez*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

aussitôt à l'un des deux quotidiens locaux pour demander que Brigitte Klinkert soit remplacée par une autre femme.

> *« À deux mois des élections régionales, les responsables des listes électorales feraient bien de ménager des places aux femmes qui se sentent prêtes, afin qu'elles accèdent en proportion enfin raisonnable à l'assemblée régionale, pour y remplir les tâches qui leur reviennent[1]. »*

Devant l'absence de réactions dans les partis, et à l'initiative de Gabrielle Chomel, suivie par une poignée d'élues municipales et militantes d'associations féminines situées en majorité dans la mouvance traditionnelle de l'espace de la cause des femmes (la FEHR, l'ACGF, l'Association des élues du Haut-Rhin, Femmes chefs d'entreprise), une liste entièrement féminine est constituée dans le département du Haut-Rhin. L'initiative de la liste ainsi que les six premiers noms sont présentés lors d'une conférence de presse dans un hôtel de Mulhouse le 30 janvier 1992, et les *Dernières nouvelles d'Alsace* publient une photo des six « pionnières » le jour même : Liliane Gall, tête de liste (déléguée des organisations féminines au Comité économique et social d'Alsace), Cécile Weinstoerffer (adjointe au maire d'Uffholz, présidente de l'Association des élues du Haut-Rhin), Colette Freyburger (conseillère municipale à Colmar depuis 1989, très active au sein du milieu associatif féminin, en particulier à l'ACGF), Monique Herzog (chef d'entreprise à Sausheim), Geneviève Kohler (professeur à Riedisheim, responsable d'association) et Gabrielle Chomel.

La liste a été composée relativement facilement en raison d'un important maillage d'associations féminines au niveau local. Ces associations, souvent proches de la mouvance catholique (comme l'ACGF et l'UFCS[2]), sont très implantées en Alsace où la croyance et la pratique religieuse se maintiennent davantage que dans d'autres régions. Placée en tête de liste, Liliane Gall est une figure consensuelle des associations de femmes de son département. Adhérente de l'UDF, militante de l'UFCS, elle a fondé et longtemps présidé la FEHR, et elle occupe depuis l'année précédente le poste de déléguée des organisations féminines au Comité économique et social d'Alsace. La liste des vingt noms tient compte de la répartition géographique des candidates et de leur appartenance socioprofessionnelle. La campagne est financée par un emprunt contracté personnellement par Liliane Gall et grâce aux dons récoltés par le biais des associations féminines participantes.

Si la liste a été constituée pour protester contre la marginalisation des femmes par les états-majors partisans, il ne s'agit pas, pour les Femmes d'Alsace, de placer au centre de leur plate-forme électorale la dénonciation des injustices faites aux femmes dans la société. La

---

[1] Lettre ouverte de Gabrielle Chomel à *L'Alsace* le 8 janvier, citée dans N. PRÉVOST et R. SAINT-CRIQ (1993), *Vol au-dessus d'un nid de machos*, Paris, Albin Michel, p. 175.

[2] L'ACGF est un « mouvement d'Eglise » depuis sa création en 1901 (l'association est issue de la fusion de la Ligue des femmes françaises et de la Ligue patriotique des Françaises toutes deux créées en 1901). L'UFCS, créée en 1925 dans la nébuleuse du catholicisme social, a été déconfessionnalisée en 1965.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

campagne est plutôt axée sur une vision harmonieuse des rapports entre hommes et femmes, valorisant l'apport du « regard » spécifique de ces dernières à la vie de la cité, conformément aux rhétoriques dominantes au sein des associations féminines qui sont parties prenantes de l'initiative, comme l'UFCS et l'ACGF :

> *« On avait choisi quelques thèmes que nous connaissons bien, qui concernent les femmes et que personne d'autre n'aborde : la formation professionnelle, la mixité des métiers. On s'est dit que si nous n'en parlions pas, personne d'autre ne le ferait. Mais on n'a pas voulu axer notre campagne sur la place des femmes dans la société. On a préféré s'intéresser à tout, mais avec notre regard de femmes. Notre slogan était : 'Pas de renouveau sans les femmes!'* [1] »

Le statut de « mères » des co-listières constitue un argument important au cours de la campagne. Dans l'ouvrage qui restitue l'histoire « interne » de l'association, il est rappelé que les vingt femmes figurant sur la liste ont, « *à elles toutes [...] élevé cinquante enfants* »[2]. Au terme d'une campagne très active, les Femmes d'Alsace connaissent un succès inespéré en obtenant 6,6% des voix dans le Haut-Rhin et un siège au conseil régional : Liliane Gall est élue dans une assemblée composée de 47 élus, dont seulement 6 femmes. Dès le mois de juin 1992, le groupe des fondatrices de la liste Femmes d'Alsace dépose les statuts d'une association loi 1901, avec pour but premier de promouvoir la représentation politique des femmes. Femmes d'Alsace organise dès sa création des journées de formation et des forums de discussion, et figure parmi les associations fondatrices de Elles Aussi en décembre 1992, aux côtés de l'Alliance des femmes[3].

Outre la mise en place de listes de femmes au niveau régional, le contexte des élections suscite une initiative protestataire à l'échelle nationale. En effet, dès le mois de mars 1992, Régine Saint-Criq, conseillère régionale socialiste sortante en Ile-de-France, crée l'association Parité. Cette initiative est doublement liée au contexte électoral. Tout d'abord, Régine Saint-Criq, qui avait obtenu son premier et seul mandat électif aux élections régionales de 1986, perd toute chance de figurer en position éligible sur la liste du parti aux élections de 1992. Par ailleurs, en tant que déléguée nationale de la nouvelle commission « Promotion politique des femmes » au sein du PS – mise en place à la demande d'Yvette Roudy, alors secrétaire nationale chargée des femmes –, elle se voit écartée du processus de sélection des candidatures aux régionales, qui fait alors primer la logique des « courants » sur celle de la promotion des femmes en dépit des promesses faites à cet égard par l'état-major du parti. La

---

[1] Liliane Gall, tête de la liste Femmes d'Alsace, entretien réalisé par Régine Saint-Criq et Nathalie Prévost, in PRÉVOST et SAINT-CRIQ *Vol au-dessus d'un nid de machos*, p. 177.

[2] FEMMES D'ALSACE *Femmes d'Alsace. Le défi de la parité. Propos recueillis par Michèle Larchez*, p. 19.

[3] Dans les années qui suivent, l'association Femmes d'Alsace poursuit ses mobilisations pour la cause de la représentation politique des femmes au niveau régional. En 1994, deux militantes de Femmes d'Alsace se présentent aux élections cantonales en utilisant ce label. Lors des élections municipales de 1995, aucune liste n'est spécifiquement constituée par Femmes d'Alsace, mais des militantes de l'association se présentent sur des listes en revendiquant individuellement le label Femmes d'Alsace.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

fondatrice de l'association présente son projet comme le résultat de l'impossibilité d'imposer efficacement ses vues féministes à l'intérieur de son parti :

> *« Au Parti socialiste, au début des années 1990, on m'avait désignée comme étant la déléguée à la promotion politique des femmes. Cependant, la commission chargée des investitures a refusé que je sois autour de la table, parce que je risquais de compromettre l'équilibre des courants. [...] Voyant que je ne pouvais rien faire, j'ai fini par démissionner. Donc j'ai donné ma démission et je n'ai jamais été remplacée. Devant cette prise de conscience, en 92, j'ai compris qu'il n'y avait que de l'extérieur qu'on pouvait faire quelque chose. »* [Entretien avec Régine Saint-Criq, par Julie Battilana, 1999[1]]

L'association de Régine Saint-Criq est le premier groupe à se réclamer explicitement du slogan de « parité », qui n'apparaît guère dans les plate-formes revendicatives des contestataires à l'échelon régional.

> *« Q. Mais vous avez créé votre association avant la Charte d'Athènes, puisque c'était en novembre… Alors comment le mot de 'parité'…*
>
> *R. Je l'ai entendu. Je crois que la première fois, je l'ai entendu à la radio. C'est quelque chose qui vraiment a été un déclencheur… J'en ai parlé à quelques copines autour, vous savez comment se font les choses, comme ça, et elles m'ont soutenue, et on est allé ensemble créer ce mouvement. »* [Entretien avec Régine Saint-Criq, Paris, 1er septembre 2004]

Parité se donne pour objectif de « *promouvoir le principe de parité dans l'exercice des mandats politiques* », par différents moyens (« *susciter et favoriser des liste paritaires* », « *intervenir en lobby auprès de l'ensemble des organisations politiques statuant sur la désignation des candidatures* », agir sur « *l'opinion et la presse* », etc.). Même si sa présidente reste membre du PS, elle inscrit d'emblée son action à l'extérieur des appareils partisans et adopte à une logique militante qui s'appuie sur « *tout ce qui peut réunir les femmes* » :

> *« Peut-être est-il temps désormais de s'adresser aux femmes pour essayer de dessiner les grandes lignes de stratégie susceptibles de créer ce rapport de force, sans lequel, nous le craignons, le progrès démocratique que nous appelons de nos vœux se fera sans doute encore attendre. Organisations féminines, votes de protestation, listes de femmes, adoption de règles de droit : tout ce qui peut réunir les femmes vaut la peine d'être tenté[2]. »*

Ainsi, au lendemain des élections régionales, plusieurs collectifs de femmes se forment, à l'extérieur des partis politiques, pour revendiquer une meilleure présence des femmes dans les instances représentatives, que certaines appellent déjà « parité ».

II - De *Au pouvoir, citoyennes !* à la déclaration d'Athènes : La parité, nouveau point de repère et de ralliement

> *« [...] il y a eu le groupe de Françoise Gaspard, Anne Le Gall, et Claude Servan-Schreiber qui est sorti, et quand le livre est sorti, il y a eu un débat organisé autour de ce livre, et il y a eu la rencontre d'Athènes, 'Femmes et pouvoir', organisée par l'Union européenne. Et à ce*

[1] BATTILANA, *Etude du mouvement paritaire français*.

[2] PRÉVOST et SAINT-CRIQ *Vol au-dessus d'un nid de machos*, p. 163.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

moment là on a été un certain nombre d'associations [...] à y aller. » [entretien n°9 avec une militante associative pour la parité, 2002]

À la fin de l'année 1992 se dessine une seconde grappe de mobilisations pour la cause des femmes en politique. Désormais, toutes les luttes convergent autour d'un nouveau slogan, la « parité ». La conférence d'Athènes, dont la déclaration finale contient le terme de parité, a joué un rôle important dans l'émergence de ces mobilisations. Elle cristallise des initiatives déjà en cours et en active de nouvelles.

Comment comprendre qu'une conférence européenne, à laquelle peu de représentantes associatives françaises assistent directement, et dont la déclaration finale comporte une seule occurrence du terme « parité », soit suivie d'une telle vague de mobilisations ? Pour apprécier l'impact de cette conférence, pour saisir dans quelle mesure elle a pu jouer comme un *événement transformateur*[1], il faut rappeler le contexte d'effervescence militante autour de la parité dans lequel elle intervient. Depuis les élections régionales, on vient de l'évoquer, plusieurs groupes se sont constitués pour défendre la cause des femmes en politique. En outre, au moment où la déclaration d'Athènes est diffusée, le slogan de parité a été élaboré et propagé dans l'espace de la cause des femmes en France, en particulier avec le livre de Françoise Gaspard *et al*., paru quelques mois auparavant. De fait, dans les mémoires militantes recueillies en entretien, *Au pouvoir, citoyennes* est fréquemment désigné, avec la conférence d'Athènes, comme l'acte de naissance du slogan et le point de départ des mobilisations associatives.

A - La diffusion d'un slogan : Au pouvoir, Citoyennes ! Liberté, Égalité, Parité

« Q. Dès le début, pour vous, c'était 50-50 ?

R. Ah oui ! Moi j'étais contre les quotas, alors là franchement ! Je suis contre les quotas ! Je ne comprends pas les quotas, pourquoi, on est la moitié de l'humanité, on est même un peu plus nombreuses. Je ne vais pas réclamer 53% mais… Oui la parité c'est une idée que j'ai trouvée géniale, un mot génial… » [Entretien n°26 avec une militante associative pour la parité, 2002]

Au pouvoir, citoyennes paraît en mai 1992, soit environ deux mois après l'épisode des régionales et l'éclosion des premiers ralliements collectifs à la formule de « parité ». L'idée de l'ouvrage est née un an plus tôt. Françoise Gaspard, notable du Parti socialiste (elle a été maire de Dreux entre 1977 et 1983, députée d'Eure-et-Loir entre 1981 et 1988), maîtresse de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), vient d'être nommée « experte » dans le réseau « Femmes dans la prise de décision » mis en place par la Commission européenne en 1991. Son amie Claude Servan-Schreiber est journaliste à *l'Expansion*, après une carrière au sein de divers organes de presse – elle a notamment fondé

[1] AMINZADE, GOLDSTONE, MCADAM, PERRY, SEWELL, TARROW et TILLY (eds.), *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

et dirigé un magazine féminin, *F-Magazine* entre 1978 et 1982. À la fin des années 1980, celle-ci « *s'ennuie un peu* », raconte-t-elle en entretien : âgée d'une cinquantaine d'années, elle est de moins en moins investie dans sa carrière de journaliste économique et ses enfants sont désormais autonomes. Elle contacte alors l'historienne Michelle Perrot (professeure à l'université de Jussieu et spécialiste de « l'histoire des femmes ») en vue de faire une thèse sur la tentative de créer à la fin des années 1970 un courant « femmes » au sein du PS (également appelé « courant 3 », en référence aux deux courants qui structuraient alors le Parti socialiste). Françoise Gaspard avait été l'une des actrices les plus visibles de ce groupe et Claude Servan-Schreiber en avait suivi les activités alors qu'elle était à la tête de *F-Magazine*. Pour son projet de recherches, cette dernière rencontre Anne Le Gall, une membre active de ce courant informel du PS (dénommé « courant G » à partir du Congrès de Metz en 1979) entre 1978 et 1984. Les deux femmes se connaissaient depuis le début des années 1970, Claude Servan-Schreiber ayant fréquenté des réunions du MLF aux Beaux-Arts où Anne Le Gall, par ailleurs militante au PS, était très assidue. C'est au cours d'entretiens que Claude Servan-Schreiber réalise avec elle que germe l'idée d'écrire un livre sur la parité :

> *« On fait un premier pré-entretien [avec Anne Le Gall], et tout est parti de là, parce qu'elle me dit : ce n'est pas très intéressant d'écrire sur le PS, je ne te le conseille pas, on ne s'en sortira jamais. Et ce n'est pas propre au PS, tu vas écrire sur ce qui au fond a été une impasse, et qui au fond ne pouvait être qu'une impasse… Et je lui ai dit : ' mais quand même – j'étais déjà dans les histoires de prise de décision – il faut que les femmes accèdent à la direction des partis, aux postes élus, etc'. Et elle me dit : 'tu as absolument raison, mais on n'y arrivera pas s'il n'y a pas la parité'. Alors j'ai dit : 'la parité, qu'est-ce que c'est ?' Parce que le mot n'était absolument pas utilisé. Et elle me dit : 'la parité c'est qu'il faut qu'il y ait autant d'hommes que de femmes dans les lieux de pouvoir'. Et pour moi, ça a été eurêka. Et j'ai donc invité Anne à venir chez moi à la campagne, et nous avons parlé de ça. Je lui ai dit : 'mais explique-moi ce que c'est que la parité, comment tu vois ça'. Donc elle m'a dit tout ce qu'elle en pensait… je lui ai demandé d'où ça venait, elle m'a répondu : 'je ne sais pas, je crois que c'est moi' [rires]. [...] [Quand] je lui ai dit que j'enregistrais Anne, [...] Françoise [Gaspard] m'a dit : ce n'est pas du tout une bonne idée, ça ne marchera jamais, c'est le problème de la poule et de l'œuf, pour faire adopter la parité il faut que les partis le fassent, je ne vois pas qu'ils le fassent, etc. [...] Mais elle a vite changé d'idée [...]. Donc on a dit à Anne : on va faire un livre, est-ce que tu veux le faire avec nous ? [...] Tu as l'idée, le mot, on le fait à trois. Et donc j'ai continué à parler avec Anne, et puis Françoise et moi on a fait le livre, on a fait un chapitre sur deux… »* [Entretien avec Claude Servan-Schreiber, Paris, 13 septembre 2004]

Rédigé au cours des mois qui suivent, l'ouvrage est un plaidoyer offensif en faveur de la parité, définie par les auteures comme un concept inédit, rompant totalement avec les grammaires précédentes des luttes pour la cause des femmes en politique, notamment avec l'idée de quota. De fait, tout en inaugurant une série de plaidoyers pour la représentation politique des femmes[1], l'ouvrage apporte des éléments inédits, à la fois dans la manière dont

[1] Plusieurs plaidoyers pour la parité paraissent dans les années qui suivent. Voir par exemple PRÉVOST et SAINT-CRIQ *Vol au-dessus d'un nid de machos* ; CHOISIR LA CAUSE DES FEMMES *Femmes, moitié de la terre, moitié du pouvoir. Plaidoyer pour une démocratie paritaire* ; Y. ROUDY (1995), *Mais de quoi ont-ils peur?* Paris, Albin Michel ; É. WEISSMAN (1995), *Les*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

il étaye le *diagnostic* du « scandale » de la sous-représentation des femmes, mais aussi dans le *pronostic* qu'il formule pour remédier à cet état des choses. De ce point de vue, on peut considérer que *Au pouvoir, citoyennes* pose les linéaments d'un nouveau *cadre*[1] pour les luttes en faveur de la cause de la représentation politique des femmes. Pour étayer le diagnostic du « scandale » de la sous-représentation politique des femmes, les auteures ont recours à des arguments historiques : s'appuyant sur le corpus de recherches constitué en France pendant la décennie 1980 dans le champ des études féministes, elles mettent en évidence le caractère excluant de la démocratie politique, la dimension éminemment sexuée de l'universalisme républicain depuis la Révolution française. En outre, elles utilisent une série de statistiques comparatives pour pointer la position de « lanterne rouge » de la France par rapport à d'autres démocraties. Mais l'innovation centrale de l'ouvrage, qui permet en particulier de présenter la parité comme étant en rupture absolue avec le système des quotas, consiste à fournir un argument philosophique à l'appui du scandale en question. Il consiste à affirmer que la dichotomie sexuelle est une composante universelle de l'humanité, et qu'elle s'éloigne en cela fondamentalement des autres distinctions identitaires (sociales, ethniques, etc.) sur lesquelles sont traditionnellement fondés les dispositifs de type « quotas »[2] :

> *« La parité [...] se distingue du quota par sa philosophie même. Celui-ci, en politique, repose sur l'idée pernicieuse qui consiste à mettre les femmes sur le même plan qu'une classe, qu'une catégorie sociale, qu'une communauté ethnique ou confessionnelle. Or les femmes ne sont pas*

---

filles, on n'attend plus que vous! Guide pratique et polémique à l'usage de celles qui s'interrogent sur leur engagement en politique, Paris, Textuel ; GASPARD (dir.), *Les femmes dans la prise de décision, en France et en Europe* ; AGACINSKI *Politique des sexes* ; J. MOSSUZ-LAVAU (1998), *Femmes/Hommes. Pour la parité*, Paris, Presses de Sciences po. On peut mentionner également des essais savants ou semi-savants qui, sans plaider ouvertement pour la parité, entreprennent de fonder objectivement le scandale de la sous-représentation politique des femmes : L. ADLER (1993), *Les femmes politiques*, Paris, Seuil ; N. DU ROY et A. DU ROY (1994), *Citoyennes! Il y a cinquante ans, le vote des femmes*, Paris, Flammarion ; M. PERROT (1997), *Femmes publiques*, Paris, Textuel.

[1] Selon David Snow, l'un des principaux théoriciens de la notion de cadre de l'action collective, celle-ci désigne « *des ensembles de croyances et de significations orientées vers l'action qui inspirent et légitiment les activités et les campagnes des segments organisationnels d'un mouvement social* » (D.A. SNOW (2001), « Analyse de cadres et mouvements sociaux », *in* D. CEFAÏ et D. TROM (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, EHESS, pp. 27-49, p. 28). Dans cette recherche, on fera un usage souple de cet outil analytique, sans adhérer à certaines de ses caractéristiques, notamment l'idée d'une cohérence et d'un alignement des perceptions des militants dès l'essor d'un mouvement social. De manière générale, on utilisera plutôt le terme de *grammaire* pour désigner la mise en forme symbolique de la revendication de parité. Pour une analyse critique de la notion de cadre, voir notamment D. CEFAÏ (2001), « Les cadres de l'action collective. Définition et problèmes », in D. CEFAÏ et D. TROM (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, EHESS, pp. 51-97 ; L. MATHIEU (2002), « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol.52, n°1, pp. 75-100.

[2] Comme on le verra plus loin en détail, cet argument s'inspire de celui qu'une philosophe française, Élisabeth Sledziewski, avait développé dans un rapport remis au Conseil de l'Europe dans le cadre d'un séminaire « Démocratie paritaire » organisé en 1989.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

une minorité. Elles sont partout. On les retrouve dans toutes les classes, dans toutes les catégories sociales. Elles sont catholiques, protestantes, juives, musulmanes, agnostiques… Et on ne saurait les comparer à aucun groupe de pression dont les commanditaires – petits commerçants, adventistes, sourds-muets ou autres handicapés – demanderaient à être mieux représentés qu'ils ne le sont. [...] Les femmes ne sont ni une corporation ni un lobby. Elles constituent la moitié du peuple souverain, la moitié du genre humain. La moitié et pas davantage, même lorsqu'elles sont, en raison de la démographie, de ses accidents ou de ses particularités, plus nombreuses que les hommes[1]*. »*

Cette définition de la différence des sexes comme binarité indépassable de l'humanité et du corps souverain permet de reformuler le scandale de la sous-représentation politique des femmes. La démocratie ne peut être représentative dès lors qu'elle se prive de « *la moitié du genre humain* ».

« Aucune démocratie réelle n'est possible [...] si la question de l'égalité entre hommes et femmes n'est pas posée comme un préalable politique, ressortissant aux principes constitutifs du régime, exactement comme le suffrage universel ou la séparation des pouvoirs[2]*. »*

Cette argumentation débouche sur un nouveau *pronostic* : puisque les femmes forment la moitié de l'humanité, il est « *légitime* » qu'elles constituent la moitié des sièges des assemblées politiques, affirment les auteures. Contrairement aux quotas, conçus comme une exception, une dérogation aux principes universalistes, l'imposition d'une répartition numérique égale entre les sexes dans toutes les assemblées élues est présentée comme le prolongement « évident » d'un universalisme redéfini.

« Par parité dans la sphère politique, nous comprenons la reconnaissance, inscrite dans le droit, de l'égalité de représentation des femmes et des hommes. [...] nous proposons que ce droit s'inscrive dans les textes fondamentaux de la République sous forme d'un article unique :'Les assemblées élues, au niveau territorial comme au niveau national, sont composées d'autant de femmes que d'hommes'. Cette proposition est simple. Sa légitimité est pour nous si évidente qu'elle ne nous paraît pas discutable, bien que nous sachions qu'il peut être difficile de faire admettre un principe nouveau, même si sa justesse est certaine[3]*. »*

Si le terme de parité circulait déjà dans quelques sites de l'espace de la cause des femmes, la parution de cet ouvrage articule et systématise des intuitions et des idées dispersées (on le verra en détail dans le chapitre 2), et permet surtout la diffusion de ce slogan resté jusque-là assez confidentiel. L'ouvrage, publié au Seuil, à 10 000 exemplaires selon Claude Servan-Schreiber, reçoit un certain écho médiatique au niveau national[4]. Depuis

---

[1] GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*, p. 166-167.

[2] Ibid., p. 10. Cette phrase est une citation tirée du rapport rédigé par Élisabeth Sledziewski pour le séminaire « Démocratie paritaire » organisé par le comité « Égalité » du Conseil de l'Europe en 1989. Voir É.G. SLEDZIEWSKI (1992), « Rapport préparatoire au séminaire sur la 'démocratie paritaire' », *in* CONSEIL DE L'EUROPE (dir.), *La démocratie paritaire. Quarante années d'activité du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, pp. 17-27.

[3] GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*, p. 129-130.

[4] L'ouvrage est chroniqué dans : *La République* du 1er juin 1992 ; *Les Echo*s du 4 juin 1992 ; *L'événement du jeudi* du 11 juin 1992, *Le Monde* du 13 juillet 1992. Françoise Gaspard et Claude

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

« l'affaire » de Dreux en 1983[1], Françoise Gaspard jouit en effet d'une certaine notoriété dans les médias, comme le rappelle Claude Servan-Schreiber :

> *« Q. Et quand vous avez proposé ça à une maison d'édition, ça n'a pas posé de problème ?*
>
> *R. Non ça n'a pas posé de problème, [...] parce que nous avions publié* La fin des immigrés *au Seuil [en 1984], et nous étions assez contentes du bouquin, ça avait très bien marché, beaucoup de presse, etc. [...] Oui, on a eu une presse… excellente, excellente, on a eu un dossier comme ça. Mais il y a aussi que Françoise était une star des médias, après l'histoire de Dreux et du FN, après le succès de* La fin des immigrés*, qui s'est vendu, je crois, à 60 000 exemplaires, ça a fait quand même un tabac.*
>
> *Q. Elle n'était pas connue au nom de la cause des femmes…*
>
> *R. Oui, mais ce qui compte, c'est d'être dans le carnet d'adresses des gens… Les gens, on publie un livre, et ils vous appellent, ils vous font passer à la télévision. C'est comme ça que ça se passe. [...] Moi, les contacts que j'avais, c'était parmi les quelques féministes qu'il y avait à l'époque dans la presse féminine, mais ce n'était pas du tout ce qu'il fallait, parce qu'avec la presse féminine, il y a des délais de 3 à 5 mois, donc il fallait absolument des journalistes dans des quotidiens, à la radio. Et ça c'est le réseau de Françoise, qui depuis Dreux était suivie, était la chouchoute d'un certain nombre de journalistes, Geneviève Moll à France 2, deux journalistes à TF1, on avait pas des copines, mais des alliées… »* [Entretien avec Claude Servan-Schreiber, Paris, 13 septembre 2004]

De surcroît, l'annonce de la publication est relayée par plusieurs bulletins et revues féministes et des débats sont organisés autour du livre[2]. Ainsi, au moment où est rendue publique la déclaration d'Athènes, le terme de parité est déjà discuté dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes en France. Si la parution de l'ouvrage ne joue pas, en elle-même, un rôle catalyseur des mobilisations, elle fournit sans doute un cadre à de nombreuses militantes après la conférence d'Athènes, pour informer leurs interprétations et favoriser par conséquent leur ralliement à ce nouveau slogan de la parité.

B - De la conférence d'Athènes au « mouvement » pour la parité

1) La déclaration d'Athènes : une résonance particulière

Dans le cadre du « Troisième Programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes », mis en place par la Commission européenne à partir de 1991, la question de l'égalité des deux sexes dans la prise de décision, notamment politique, est mise à l'agenda communautaire. À cette occasion, un réseau de seize

---

Servan-Schreiber défendent les thèses de leur ouvrage dans une tribune F. GASPARD et C. SERVAN-SCHREIBER, « De la fraternité à la parité », *Le Monde*, 19 février 1993, p. 2.

[1] Françoise Gaspard, élue maire de Dreux en 1977, avait perdu la mairie en 1983 face à une coalition de la droite classique et du Front national. Cet épisode très médiatisé avait symbolisé la consolidation de la position du Front national dans le champ électoral en France.

[2] Par exemple, l'association Dialogue de femmes, qui organise des réunions plusieurs fois par an depuis la fin des années 1970, attirant des dizaines de militantes associatives, invite les auteures à présenter leur ouvrage le 18 octobre 1992.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

« expertes » a été constitué sur la question des femmes dans les instances de décision, dont la représentante française est Françoise Gaspard. C'est sous l'impulsion conjointe des expertes de ce réseau, des militantes du tout nouveau Lobby européen des femmes (LEF), mis en place en 1990 pour représenter les ONG féminines et féministes européennes auprès des instances communautaires, des fémocrates de l'Unité égalité des chances de la Commission (en particulier Agnès Hubert qui dirige cette Unité), et avec l'appui déterminant de la nouvelle commissaire aux affaires sociales, Vasso Papandreou (première femme à occuper les fonctions de commissaire) qu'une conférence consacrée à la question des femmes au pouvoir est organisée à Athènes en novembre 1992. Dans une lettre d'invitation de la Commission adressée aux responsables d'associations féminines[1], il est précisé qu'au cours de cette conférence, « *il sera [...] question d'explorer, dans trois tables rondes, sur le plan philosophique et plus particulièrement sur le plan politique, la contribution particulière des femmes à la construction de l'Europe* »[2]. La conférence est, en fait, centrée sur la question de l'accès des femmes au pouvoir politique. En effet, comme l'évoque la philosophe Élisabeth Sledziewski, conviée à la tribune de la conférence pour présenter les conclusions de son rapport sur la « démocratie paritaire » remis en 1989 au Conseil de l'Europe, la nouvelle commissaire a eu le souhait de prolonger au niveau communautaire les réflexions engagées par le Conseil de l'Europe sur la parité.

> *« La commissaire européenne de l'époque, qui s'appelait Madame Papandreou, était enthousiasmée par l'idée de parité, et elle avait voulu que la Commission européenne soit un relais pour l'idée de parité. Donc elle avait mis sur l'agenda de la Commission la tenue d'un sommet à Athènes, le fameux 'Femmes au pouvoir', la mise en place du réseau d'expertes… Donc moi j'étais invitée à Athènes, et c'était tout à fait réjouissant parce qu'on sortait de l'atmosphère feutrée et assez confidentielle du comité « Égalité » du Conseil de l'Europe, il y avait la première partie du sommet où des gens comme moi intervenaient, mais après c'était des femmes politiques ! C'était par exemple Simone Veil, Édith Cresson, et puis toutes les femmes politiques des pays européens… »* [Entretien avec Élisabeth Sledziewski, Paris, 29 septembre 2004]

Trois tables rondes se tiennent successivement les 2 et 3 novembre : la première s'intéresse aux « *principes et arguments pour une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision* », la seconde aux expériences nationales mises en œuvre pour améliorer la place des femmes dans les lieux de pouvoir[3], et la troisième est consacrée à « *l'élaboration d'une stratégie globale pour l'avenir* »[4]. À la tribune, devant plusieurs

[1] L'invitation à la conférence est diffusée aux présidentes des ONG féminines françaises. Souvent en charge de financer leurs frais de déplacement, et parce que cette conférence européenne thématique n'a pas le statut des grandes réunions internationales (comme le forums des ONG organisé parallèlement aux conférences mondiales de l'ONU sur les femmes depuis la conférence de Nairobi en 1985), peu d'entre elles vont effectivement s'y rendre.

[2] [Archives communiquées par Monique Dental]

[3] « Table ronde 2 : Expériences à la source de changements structurels : Etudes de cas ».

[4] *Bulletin Ruptures*, n°79, 1992, p.20-21.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

centaines d'auditrices, se succèdent des fémocrates comme Agnès Hubert (chef de l'Unité égalité des chances de la Commission), des représentantes d'associations féminines, parmi lesquelles Ana Vale (présidente du LEF), des universitaires convoquées en leur qualité d'« expertes » auprès des instances européennes, comme Élisabeth Sledziewski. Le dernier après-midi est réservé à un sommet « Femmes au pouvoir », présidé par Vasso Papandreou, au terme duquel une déclaration solennelle est adoptée par vingt personnalités politiques féminines européennes présentes à la conférence (dont Simone Veil et Édith Cresson pour la France)[1]. Déplorant le « *déficit démocratique* » induit par l'absence de femmes dans la représentation politique, les signataires

> *« invit[ent] tous les dirigeants européens et nationaux à garanti[r] une participation au pouvoir équilibrée entre Femmes et Hommes, en particulier aux postes politiques et administratifs, par une politique de sensibilisation et des mécanismes adéquats ».*

Marquant l'orientation nouvelle de la Communauté européenne en faveur de l'égal accès des femmes et des hommes à la prise de décision, l'innovation de ce qui est assez rapidement appelé la « déclaration d'Athènes » réside également dans l'introduction, pour la première fois dans une plate-forme publique communautaire, du terme de « parité ». Il y est en effet affirmé que « *les femmes représentent plus de la moitié de la population. L'égalité impose une parité dans la représentation et l'administration des nations* ». En dépit de la très faible couverture médiatique que reçoit la conférence, la déclaration est largement diffusée dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes en France comme dans d'autres pays européens. Cet impact est étroitement lié à une innovation institutionnelle récente : la mise en place d'antennes de « coordinations » à l'échelon national a accompagné la création du LEF en 1990. En France, la Coordination française pour le lobby européen des femmes (CLEF), qui a été constituée en 1991, a largement contribué à relayer le texte d'Athènes dans les réseaux associatifs féminins et féministes français.

Cependant, cette conférence et la déclaration qui la clôt n'ont pas partout produit les mêmes effets. Si cet événement institutionnel à l'échelle européenne a contribué à légitimer la cause de la représentation politique des femmes dans de nombreux pays membres, la constitution d'un « mouvement pour la parité » dans son sillage direct est une singularité française. D'ailleurs, si l'on examine le texte de la déclaration, force est de constater que le mot de « parité » n'est cité qu'une seule fois, et qu'aucune définition précise n'en est fournie. Si l'objectif d'une « *participation égale de[s] citoyen[nes] à la vie publique et politique* » est posé, la déclaration reste très floue en termes de recommandations concrètes : à aucun moment le texte ne préconise explicitement le recours à des formes d'action positive ou de quotas légaux, alors que ces formes d'action sont alors intégrées au vocabulaire communautaire. Si la déclaration est interprétée, en France, comme un plaidoyer pour la

[1] Le texte de la déclaration d'Athènes est reproduit en Annexe 5, p. 505.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

parité, et si elle donne lieu à une grappe de mobilisations associatives, c'est donc bien parce qu'elle intervient dans un contexte dans lequel, d'une part, un certain nombre de ces mobilisations pré-existent (notamment dans le sillage des élections régionales de mars) et dans lequel, d'autre part, le slogan de parité a déjà été élaboré et diffusé dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes (surtout à la suite de la publication de *Au pouvoir, citoyennes*). En outre, l'impact de la déclaration doit beaucoup au travail joué dans les mois qui suivent sa divulgation par certaines « passeuses » de la revendication de parité, des militantes déjà mobilisées autour de cette question et jouissant d'une position centrale ou stratégique dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes. C'est le cas, notamment, de Françoise Gaspard. En tant qu'experte européenne depuis 1991 et animatrice de la commission « Parité » du Conseil national des femmes françaises (CNFF[1]) depuis quelques mois, elle organise au nom du CNFF le 12 décembre, soit un mois après la conférence d'Athènes, une « réunion d'information » sur la parité à destination des organisations féminines et féministes. La réunion est un succès : la salle Colbert, réservée pour l'occasion à l'Assemblée nationale, est, selon les dires d'une militante qui y a assisté, « *bondée* ». Plus de 45 associations y sont représentées[2]. La superposition des réseaux du CNFF, de la CLEF et de la Maison des femmes permet en effet d'attirer des militantes issues de traditions extrêmement diverses de l'espace de la cause des femmes. Colette Kreder, une militante du CNFF qui co-organise la réunion avec Françoise Gaspard, qualifie lors d'un entretien cette réunion d'« *historique* », car « *pour la première fois depuis la fin de la guerre toutes les associations féminines se retrouvaient, y compris celles qui étaient en opposition formelle* »[3]. Deux « théoriciennes » de la parité, Françoise Gaspard – co-auteure de *Au pouvoir, citoyennes* – et Claudette Apprill – organisatrice du séminaire « Démocratie paritaire » du Conseil de

[1] Le CNFF est la plus ancienne fédération d'associations féminines (créée en 1901) et a été le fer de lance des luttes pour le suffrage féminin dans l'entre-deux-guerres. Dès cette époque, il incarnait la frange réformiste (alors dominante) des mobilisations féministes. Depuis l'émergence du féminisme de la seconde vague dans les années 1970, on peut considérer que le CNFF s'inscrit dans la mouvance traditionnelle de l'espace de la cause des femmes (comme l'indiquent la modération de ses prises de position, les réticences à revendiquer le qualificatif de « féministe », la fidélité aux schèmes militants et enjeux hérités de la première vague, la proximité de ses principales dirigeantes avec des partis politiques de droite – en particulier le RPR, etc.).

[2] Parmi la quarantaine d'associations féminines représentées, on trouve des associations qui s'inscrivent plutôt dans la mouvance traditionnelle de l'espace de la cause des femmes, comme le CNFF, l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU), l'Association des anciennes élèves de l'École polytechnique féminine, l'Association des femmes de carrières juridiques, la FAVEC (veuves civiles chefs de famille), l'Union professionnelle féminine (UPF) ; des associations ouvertement proches de partis de droite, comme Femmes libertés, Femmes chefs d'entreprise ; des associations héritières de la seconde vague du féminisme, comme Atalante, l'Alliance des femmes, Choisir, Ruptures, la Ligue du droit des femmes ; des associations proches ou imbriquées dans des partis de gauche, comme la commission femmes des Verts, Egale à égal (proche du PS). Pour une liste complète des associations représentées, voir le Bulletin du CNFF, 4ème trimestre 1992.

[3] Entretien avec Colette Kreder, Paris, 28 juin 2002.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'Europe en 1989 – interviennent à la tribune, et contribuent ainsi à la diffusion de cadres d'interprétation susceptibles de favoriser, chez les militantes qui assistent à la réunion, l'appropriation d'un slogan seulement mentionné par la déclaration d'Athènes.

2) Des associations pour la « parité » dans le sillage de la conférence d'Athènes

La conférence d'Athènes catalyse une seconde grappe de mobilisations autour de ce qui s'appelle désormais la « parité ». Dans le mois qui suit, plusieurs initiatives naissantes se concrétisent, avec la création de l'Assemblée des femmes et de Elles Aussi. Au demeurant, alors que les mobilisations étaient jusqu'alors mises en place par des élues et membres de partis, elles attirent désormais des militantes au profil plus associatif que politique, comme le démontre la constitution du réseau Femmes pour la parité à la Maison des femmes en janvier 1993.

C'est à la suite de la conférence d'Athènes, en décembre 1992, qu'Yvette Roudy dépose les statuts de l'Assemblée des femmes, une association qui se donne pour objectif de rassembler des « *femmes de progrès* » autour de la cause des femmes et en particulier de la « parité ». L'idée de créer une telle association avait été formulée par Yvette Roudy et quelques militantes de la cause des femmes au PS lors de la seconde convention nationale sur les droits des femmes[1] organisée par le parti à Châtellerault en mars 1988. S'il n'avait donné alors lieu à aucune initiative concrète[2], le projet ressurgit en mars 1992 dans le contexte des élections régionales. Comme Régine Saint-Criq, Yvette Roudy fait l'expérience directe, à l'occasion de ce scrutin, des difficultés d'imposer la cause des femmes dans l'appareil politique interne. À la tête du secrétariat national chargé des femmes, celle qui a négocié le relèvement du quota statutaire du PS à hauteur de 30% au congrès de Rennes ne peut que constater leur non-application à l'occasion des élections de mars 1992. Elle raconte dans ses mémoires :

> *« Candidates, les femmes le furent partout, nombreuses, motivées, convenablement placées. Tout au moins au début des discussions. À l'heure du dépôt des listes, ce fut un massacre : la plupart d'entre elles se retrouvèrent 'comme des raisins au fond du cake'[3]. »*

Le projet, à l'origine, consistait à convaincre la direction du PS de créer et de financer une « *association de femmes socialistes ouverte aux sympathisants et au monde associatif* »[1]. Comme l'évoque Françoise Durand, co-fondatrice de l'Assemblée des femmes :

---

[1] La première convention nationale sur les droits des femmes du PS s'était tenue à Paris en janvier 1979, et avait donné lieu à l'adoption d'un « Manifeste du Parti socialiste sur les droits des femmes ».

[2] Entretien avec Yvette Roudy, Paris, 5 décembre 2002 ; entretien avec Françoise Durand, Paris, 23 février 2005.

[3] ROUDY *Mais de quoi ont-ils peur?* p. 143.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *« En 92 il y a eu les régionales, et là vraiment toutes les femmes du PS se sont trouvées en queue de liste, à quelques exceptions près. Alors là on s'est dit, avec Yvette, il faut la créer cette association. Donc moi j'ai commencé à réfléchir à ses statuts… [...] On a créé une association qui est quand même assez originale, qu'on a appelée 'l'Assemblée des femmes', du nom de la pièce d'Aristophane… Au départ on a essayé de faire comme les femmes du SPD etc., on a proposé au congrès de Bordeaux, c'était Fabius qui était premier secrétaire à l'époque… il était venu à la commission femmes du PS, c'était moi qui avais rapporté pour la création de cette association. Et ce qui nous a été répondu à la tribune, c'est : faites-la d'abord marcher et, on verra … parce qu'on voulait que ce soit un organisme associé, vous voyez, pour fonctionner c'était quand même mieux d'avoir des moyens. Ils nous ont dit : bon, faites là d'abord, on verra ensuite. Donc en gros ils ne nous faisaient pas du tout confiance ! Alors on s'est dit : on va créer une association loi 1901, et on va faire venir des femmes des associations, des démocrates, enfin des progressistes disons… pour essayer de peser, nous, évidemment, les femmes socialistes, il y avait même une femme verte à l'époque. Pour peser à l'intérieur du Parti socialiste. »* [Entretien avec Françoise Durand, Paris, 23 février 2005]

Confrontées aux tergiversations de la direction du PS, Yvette Roudy (députée du Calvados), Gisèle Stievenard (conseillère de Paris) et Françoise Durand (membre du Conseil national du PS) déposent donc les statuts d'une association baptisée l'Assemblée des femmes en décembre 1992. L'association affirme d'emblée son autonomie par rapport au PS et son ancrage dans l'univers des associations féminines et féministes. Même si elle est, en réalité, dirigée et composée majoritairement de militantes du PS, elle s'affirme « *autonome dans son fonctionnement* ». Conçue « *sur le modèle des organisations féminines d'Europe du Nord* », elle se dit ouverte à toutes les « *femmes de progrès* », « *issues du monde politique, associatif, syndical et de la société civile* »[2]. De fait, l'Assemblée des femmes recrute également quelques militantes d'autres partis de gauche (du parti communiste et des Verts), de syndicats, et certaines femmes « *de la société civile* », en particulier du monde associatif féminin : parmi les fondatrices figure Anne Zelensky, personnalité emblématique du mouvement féministe depuis les années 1970. Parmi les membres du « comité de soutien » se trouvent un certain nombre d'intellectuelles féministes proches de la gauche, comme Benoîte Groult, Janine Mossuz-Lavau et Geneviève Fraisse. La conférence d'Athènes donne à Yvette Roudy l'occasion d'ancrer son association dans le champ des luttes émergentes autour de la « parité ». Comme elle l'indique dans une lettre annonçant publiquement sa création, l'association pose comme « *orientation prioritaire* » « *l'entrée des femmes dans les instances du pouvoir politique* », se donne « *pour objectif d'inscrire la parité dans la Constitution, les institutions* » et « *se propose de favoriser et de promouvoir les candidatures de femmes de progrès aux élections* »[3].

---

[1] Y. ROUDY, « Contribution au 'Comité directeur de synthèse' du Parti socialiste (13-14 janvier) », *PS info*, p. 18.

[2] Lettre ouverte annonçant la création de l'Assemblée des femmes, datée du 3 décembre 1992, signée par Yvette Roudy (présidente), Françoise Durand (secrétaire), Gisèle Stievenard (trésorière), publiée dans le *Bulletin Ruptures* n°85, janvier 1993, p. 8.

[3] « Déclaration de principes » de l'Assemblée des femmes (datée du 21 décembre 1992) reproduite p.8-9 du *Bulletin Ruptures* n°85, janvier 1993.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

La conférence d'Athènes semble avoir également précipité la constitution d'une autre association dont l'idée a germé, là encore, dans le contexte des élections régionales de mars 1992. Le 11 décembre 1992, les statuts de l'association Elles Aussi « *pour la parité dans les instances élues* » sont déposés, à l'initiative de six associations féminines : l'ACGF, l'Alliance des femmes, la Fédération des associations de conseillères municipales (FACM), Femmes d'Alsace, Grain de sel et l'UFCS. L'initiative en revient à Simone Gallion, maire de Champigny-lès-Langres (une commune de 400 habitants située en Haute-Marne), à la tête du groupe « Élues municipales et politiques » au sein de l'équipe nationale de l'ACGF depuis 1988. Si le projet de constituer une fédération d'associations autour de la question de l'engagement des femmes au niveau municipal était déjà formulé depuis plusieurs mois par Simone Gallion et les membres de son groupe, l'effervescence protestataire à laquelle donnent lieu les élections régionales puis la conférence d'Athènes facilitent sa réalisation. Dès le mois de mars 1992, Simone Gallion obtient l'accord de l'équipe nationale de l'ACGF pour lancer cette initiative. Elle soumet avec succès son projet à Nicole Dromard, présidente de l'UFCS, une importante association féminine avec laquelle l'ACGF entretient des liens anciens (en raison d'une tradition catholique commune), et qui organise depuis les années 1970 des formations à destination des conseillères municipales. Peu après, au début du mois d'avril de la même année, Simone Gallion rencontre Muguette Dini, responsable de la Fédération des associations de conseillères municipales (FACM), qui accepte également de se joindre au projet[1]. Dans les mois qui suivent, les responsables de l'ACGF, de l'UFCS et de la FACM contactent d'autres associations dans le but de constituer une fédération entièrement vouée à la cause de la représentation politique des femmes. Au terme de leurs démarches (certaines associations, comme Familles rurales, ont décliné leur proposition), trois autres associations les rejoignent : l'association Femmes d'Alsace, dont plusieurs militantes sont issues de l'ACGF et de l'UFCS ; Grain de sel, dont la présidente, Denise Fuchs, est alors investie dans les instances dirigeantes de la CLEF aux côtés de Nicole Dromard, présidente de l'UFCS ; l'Alliance des femmes, enfin, qui a lancé, comme on l'a mentionné, une liste dans la compétition électorale aux dernières régionales et noué de la sorte des contacts avec des membres de ces associations féminines traditionnelles. Si le projet de Simone Gallion visait initialement à mettre sur pied une fédération d'associations pour encourager les femmes à se présenter aux élections municipales de 1995, la conférence d'Athènes contribue à l'inscrire dans l'espace des luttes associatives pour la « parité ». Dans sa « charte », rédigée dès le mois de décembre 1992, l'association Elles Aussi déclare qu'elle « *agit pour permettre aux femmes d'atteindre la parité dans les instances élues, pour que chacun, chacune ait sa place, en véritable partenaire, dans la gestion des affaires publiques* ». Sylvie Ulrich, qui était alors

[1] M. PRODAULT (2000), *La politique affaire des femmes. aussi*, ACGF, p. 51-52 ; entretien avec Simone Gallion, par téléphone, 11 juillet 2007.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

dans les instances dirigeantes de l'UFCS, évoque le rôle important qu'a joué la conférence d'Athènes dans cette orientation paritaire :

> *« Dans le domaine du politique, à l'UFCS on défendait bien sûr l'égalité, puisqu'on travaillait pour ça, on faisait en sorte qu'il y ait des formations, des incitations, des sensibilisations vis-à-vis des femmes pour qu'elles se présentent aux élections. Et puis il est arrivé les années 90. On va dire que ça a commencé en 92, avec la conférence d'Athènes. Pour nous ça a été quelque chose d'important, le jour où les femmes, enfin il y avait Édith Cresson et Simone Veil, ont donc décidé qu'il fallait la démocratie paritaire. Donc ça a commencé comme ça. Et alors là nous, les associations féminines, on a pris conscience du travail à faire. »* [Entretien avec Sylvie Ulrich, Paris, 5 décembre 2002]

Enfin, le réseau Femmes pour la parité, qui se met en place en janvier 1993 à la Maison des femmes, émerge dans la foulée de la réunion d'Athènes. Il faut là encore mentionner le rôle d'une « passeuse » de la revendication de parité, Monique Dental, qui se saisit de l'opportunité fournie par la conférence et la déclaration d'Athènes pour susciter des mobilisations autour de ce nouveau mot d'ordre. Cette ancienne militante du courant « lutte de classes » du mouvement féministe des années 1970, principale animatrice du collectif Ruptures créé en 1984 et fortement insérée dans les réseaux associatifs féministes de la Maison des femmes depuis le début des années 1980, est très sensible au mot d'ordre de parité qui a fait irruption à travers *Au pouvoir, citoyennes* puis à l'occasion de la conférence d'Athènes. Elle raconte en entretien qu'elle a « *vu ressortir par l'Europe* » un slogan qui fait écho aux « *pratiques paritaires* » qu'elle a contribué à mettre en place, avec d'autres militantes féministes, au sein d'un groupuscule écologiste dans la seconde moitié des années 1980, le collectif Arc-en-ciel (1985-1988). Rentrée de la conférence d'Athènes (où elle est allée en tant que chargée de mission du Service des droits des femmes), à l'occasion d'une « Rencontre » inter-associative organisée par l'association Grain de sel le 7 novembre 1992[1], Monique Dental lance un premier « appel » afin que toutes les associations qui travaillent sur la question « des femmes et de la politique » entrent en contact afin d'accroître leur efficacité.

> *« Quand je suis revenue d'Athènes, [...] de la conférence Femmes et pouvoir, où on a vu à quel point il y avait un entraînement de l'Europe sur ces questions-là, il y avait une réunion organisée par une association, et on était assez nombreuses dans cette réunion et moi j'ai fait la proposition de constituer un réseau de toutes les associations de femmes qui se battaient sur la parité, pour voir comment on pouvait avoir une action plus importante au niveau de l'État. [...]. Donc on a commencé à travailler en réseau, dans un réseau qui s'est appelé le réseau Femmes pour la parité. C'est le premier réseau. Il a démarré tout de suite après, en 93. »* [Entretien avec Monique Dental, réalisé par Isabelle Giraud, 2002[2]]

---

[1] La quatrième « Rencontre » organisée par l'association Grain de sel (« *Rencontre Planète femmes du 7 novembre 1992* ») a pour objectif de « *mieux préparer la conférence de Pékin* ». Deux tables rondes sur quatre portent sur le thème femmes et politique : « *La démocratie dans tous ses états* » (présidée par Yvette Roudy), et « *Le rôle des femmes dans la démocratie* ».

[2] GIRAUD, *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France 1965-2004*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

En janvier, un mois après la réunion organisée par Françoise Gaspard à l'Assemblée nationale, où le projet de former un réseau avait été évoqué, Monique Dental co-signe avec Odette Brun, une figure également centrale dans les réseaux de la Maison des femmes de Paris (elle dirige *Paris féministe*, le bulletin d'information de la Maison des femmes), une lettre invitant les associations féminines et féministes qui le souhaitent à se réunir autour de la question de la « parité politique »[1]. La réunion qui se tient à la Maison des femmes le 27 janvier 1993, en présence d'une trentaine de militantes, constitue l'acte de naissance du réseau Femmes pour la parité qui sera à l'origine des premières actions publiques en faveur d'une loi sur la parité au cours de l'année 1993.

Conclusion

Ainsi, l'année 1992 marque une rupture dans l'histoire des mobilisations pour la cause de la représentation politique des femmes. Elle voit l'irruption et la diffusion d'un nouveau slogan, la parité, qui s'impose rapidement comme la grammaire légitime des luttes autour de cette cause. 1992 est aussi l'année de la constitution d'une kyrielle de collectifs associatifs militant spécifiquement pour la parité, marquant la naissance de ce que les militantes perçoivent comme un « mouvement », et qui attire des fragments divers de l'espace de la cause des femmes. La mise au jour de deux grappes de mobilisations successives, la première autour des élections régionales de mars 1992, la seconde dans le sillon de la conférence européenne « Femmes au pouvoir » organisée à Athènes en novembre 1992, a permis de comprendre comment ces deux paramètres de la conjoncture ont pu jouer le rôle d'*évènements transformateurs* dans le processus d'émergence des mobilisations paritaires. Loin de considérer ces paramètres comme des éléments induisant mécaniquement des protestations collectives, on s'est efforcé de restituer le caractère incertain, risqué, et donc fondamentalement *paradoxal*[2] de la naissance de ces luttes. En outre, on a mis en évidence le rôle déterminant des anticipations des initiatrices de ces contestations. C'est parce que les élections régionales de mars 1992 ont été perçues par des militantes de partis directement concernées par ce scrutin comme un événement emblématique de la fermeture des appareils politiques que des initiatives rompant avec les règles de fonctionnement légitimes du champ politique ont pu être envisagées comme relevant de l'ordre du « jouable ». On a enfin souligné l'importance de la temporalité contextuelle dans l'émergence des mobilisations paritaires. C'est bien parce qu'une première grappe de contestations s'était déjà constituée autour des régionales et parce que le slogan de « parité » avait été préalablement formulé et

[1] Lettre datée du 15 janvier 1993 [Archives du réseau Femmes pour la parité, communiquées par Monique Dental].

[2] M. OLSON (1987), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

divulgué au sein des réseaux de l'espace de la cause des femmes – notamment avec la publication de *Au pouvoir, citoyennes* en mai 1992 – que la conférence d'Athènes et sa déclaration subséquente ont pu déclencher une nouvelle grappe de mobilisations à la toute fin de l'année 1992.

Pour compléter l'examen des logiques d'émergence des mobilisations paritaires, il reste à élargir le regard au-delà des paramètres de la conjoncture de cette année 1992. Les deux chapitres suivants entreprennent de retracer la *genèse* des mobilisations paritaires, de trouver dans le passé des clefs pour comprendre cette « rupture » que représente l'irruption du slogan de parité et les mobilisations qu'il suscite. L'enquête généalogique se décompose en deux temps. Le chapitre 2 centre la focale d'analyse sur la genèse du *slogan* de parité, en retraçant l'histoire des mobilisations pour la cause de la représentation politique des femmes depuis l'émergence de la seconde vague, au début des années 1970. Quels ont été les sites et les manières de problématiser la cause de la représentation politique des femmes avant l'irruption du slogan de parité ? Quels fils peut-on tirer entre le slogan de parité, tel qu'il apparaît en 1992, et les élaborations militantes qui l'ont précédé, notamment la notion de quota avec laquelle la parité entend rompre ? Le chapitre 3 entreprend de retracer la genèse des mobilisations paritaires à travers l'exploration des *carrières* des principales initiatrices de ces mobilisations. Comment comprendre que des militantes émanant de régions diverses de l'espace de la cause des femmes convergent, à l'aube des années 1990, autour du slogan de parité ?

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Chapitre 2 - La genèse d'un slogan

Introduction

La sociologue américaine Verta Taylor a montré dans un article de référence sur la genèse du féminisme de la seconde vague aux États-Unis que l'un des risques encourus par toute analyse de l'émergence des mouvements sociaux est d'en adopter une « *vision immaculée* », c'est-à-dire de faire « *comme s'ils n'émergeaient de nulle part* »[1]. En mettant l'accent sur ce qui se joue pendant la période de « *veille* » militante, de creux ou de reflux qui sépare deux vagues de mobilisations féministes, elle soulignait la nécessité de mettre au jour les « *continuités* » entre le cycle de mobilisation étudié et les mobilisations antérieures, afin d'explorer ce qu'un mouvement « *doit aux mouvements qui l'ont précédé* »[2]. Dans cette optique, les luttes pour la parité s'inscrivent dans le prolongement des mobilisations passées pour l'inclusion politique des femmes. Même si elles induisent des reformulations, des reconfigurations militantes, elles héritent en partie des cadres, répertoires d'action et structures organisationnelles des actions précédentes. En explorant l'histoire des collectifs mobilisés pour la cause de la représentation politique des femmes depuis le début des années 1970, on voudrait montrer que le slogan de parité, en particulier tel qu'il est défini dans l'ouvrage de Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall en 1992[3], est le produit du croisement de problématiques élaborées dans divers sites de l'espace de la cause des femmes au cours de cette période. Il s'agira de reconstituer l'histoire des transformations, des déplacements dans la manière de formuler la cause de la représentation politique des femmes qui ont précédé la campagne autour de la parité à l'aube de la décennie 1990. Une attention particulière sera portée à cette période de démobilisation militante, de « mise en veille » de l'espace de la cause des femmes qu'ont constitué les années 1980.

---

[1] TAYLOR, « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes ».

[2] L. MATHIEU (2005), « La constitution du mouvement altermondialiste français », *Critique internationale*, n°27, pp. 147-161, p. 147. Dans la même perspective, voir notamment L. BLONDIAUX (1988), « Les clubs: sociétés de pensée, agencement de réseaux ou instances de sociabilité politique? », *Politix*, n°2, pp. 29-42 ; É. AGRIKOLIANSKY (2005), « Du tiers-mondisme à l'altermondialisme: genèse(s) d'une nouvelle cause », in É. AGRIKOLIANSKY, O. FILLIEULE et N. MAYER (dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, pp. 43-73 ; M. AÏT-AOUDIA (2006), « La naissance du Front islamique du salut: une politisation conflictuelle (1988-1989) », *Critique internationale*, n°30, pp. 129-144.

[3] GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*.

Comme le remarque Lilian Mathieu dans son analyse de la genèse du mouvement altermondialiste, toute entreprise généalogique doit éviter deux écueils principaux. Le premier est « *celui d'une régression cherchant – et trouvant le plus souvent, mais au prix de l'anachronisme – dans des passés militants ou organisationnels des 'traces' ou 'germes' annonciateurs* » de la mobilisation étudiée, « *au temps où celle-ci n'existait pas encore* »[1]. On pourrait remonter très loin dans l'histoire des mobilisations pour la cause des femmes en politique. Cette cause a été au centre des mobilisations féministes de la première vague, à travers les luttes menées pour l'obtention du droit de suffrage. Soucieuses d'ancrer les luttes pour la parité dans l'histoire longue des combats féministes pour l'égalité politique, certaines théoriciennes de la parité ont trouvé dans les revendications des militantes suffragistes Hubertine Auclert et Monette Thomas les germes de l'idée de parité[2]. Dans ce chapitre, on a choisi de borner la quête généalogique aux deux décennies qui ont précédé l'apparition des luttes pour la parité, afin de ne pas détacher l'analyse des cadres de protestation des militantes qui les portent. En effet, pour la plupart des militantes, la socialisation dans l'espace de la cause des femmes s'est opérée dans les années 1970, au moment de l'émergence de la seconde vague du féminisme. C'est depuis lors qu'un certain nombre d'entre elles ont investi, dans divers collectifs, la cause des femmes en politique. Cette focale temporelle permet donc de tracer des continuités entre d'anciennes grammaires de contestation et la parité, en n'omettant pas que les militantes paritaires ont été elles-mêmes les porteuses de cette continuité rhétorique – question qu'on abordera de manière détaillée au chapitre suivant, à travers l'analyse des carrières des entrepreneuses du mouvement. Le deuxième écueil de la perspective généalogique est le biais « *téléologique* », qui consiste à aborder l'histoire à l'aune de sa fin, conçue comme un aboutissement et un achèvement. À l'encontre des « *récits linéaires* »[3], qui prévalent souvent dans les mémoires militantes, il importe de restituer le caractère « tâtonnant » de cette histoire. On s'attachera donc à mettre en évidence les

[1] MATHIEU « La constitution du mouvement altermondialiste français », p. 148.

[2] En 1885, dans son « programme électoral des femmes », Hubertine Auclert déclare qu'« *il faut que les assemblées soient composées d'autant de femmes que d'hommes* » ; dans l'entre-deux-guerres, Monette Thomas suggère que chaque circonscription soit représentée par un homme et une femme ; en 1947, Hélène Brion demande qu'« *il y ait dans les assemblées et conférences qui élaborent les futurs statuts de la paix mondiale, autant de femmes que d'hommes* ». (pour des références à ces revendications considérées comme « pionnières » de l'idée de parité, voir GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité* ; ROUDY *Mais de quoi ont-ils peur* ; G. HALIMI (1997), *La nouvelle cause des femmes*, Paris, Seuil) Plus récemment, on pourrait retrouver des « traces » annonciatrices de l'idée de parité dans l'ouvrage que la sociologue et militante des droits des femmes Evelyne Sullerot (membre du Mouvement démocratique féminin) consacre à la question des femmes dans les années 1960, *Demain les femmes* : « *Je dis seulement, écrit-elle, que si réellement on voulait intégrer les femmes dans la politique après des siècles de mise à l'écart, il faudrait leur réserver un siège sur deux, partout, à tous les échelons.*» Citée par S. CHAPERON (2000), *Les années Beauvoir 1945-1970*, Paris, Fayard, p. 313.

[3] MATHIEU « La constitution du mouvement altermondialiste français », p. 148.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

différentes strates de problématisation de la cause des femmes en politique au cours de la période sans présumer d'un ordre des choses, mais en montrant que la parité est le produit du croisement non intentionnel et non nécessaire d'élaborations hétérogènes. Cette analyse permettra de montrer que la structure intersectionnelle de l'espace de la cause des femmes a opéré, dans les années 1980, comme un facteur de jonction de problématiques issues de segments variés de cet espace, participant de la fabrique d'une nouvelle manière de formuler les demandes d'inclusion politique des femmes, la « parité ».

On présentera cette quête généalogique en trois parties. Dans un premier temps on décrira les formes et les grammaires dominantes des luttes pour la cause de l'inclusion politique des femmes dans les années 1970, alors que les actrices du féminisme de la seconde vague s'en détournent largement. Ces mobilisations, portées par des militantes d'organisations féminines traditionnelles et par des militantes à l'intérieur des partis, sont menées à la marge de l'espace de la cause des femmes. Deux manières divergentes de revendiquer cette cause coexistent alors : alors que les associations féminines traditionnelles portent un discours centré sur l'apport de la différence des femmes en politique et rarement associé à la perspective d'un dispositif contraignant, des militantes de partis luttent pour le quota, défini comme une dérogation temporaire aux principes universalistes afin de résorber une inégalité de représentation entre les sexes.

Dans une seconde partie, on présentera un ensemble d'élaborations qui émergent au tournant des années 1980 dans des collectifs militants situés à la frontière entre le féminisme de la seconde vague et la gauche du champ partisan. Les revendications de l'association Choisir dès 1978, celles du courant G du PS dans la première moitié des années 1980 et enfin les revendications que des militantes issues du mouvement féministe « autonome » importent dans des groupuscules de la mouvance écologiste (le mouvement Arc-En-Ciel et les Verts) posent un certain nombre de jalons de la revendication de parité, en rompant avec la notion de quota telle qu'elle était problématisée par la plupart des militantes de partis.

Dans une troisième partie, on montrera que des élaborations plus théoriques, nées en dehors des collectifs militants, ont aussi joué un rôle crucial dans l'élaboration du slogan de parité, qui est présenté par ses promotrices comme un « concept ». D'abord, des travaux sur les femmes et le pouvoir, développés dans le contexte de l'institutionnalisation des « études féministes et sur les femmes » au début des années 1980 en France, ont eu un rôle non négligeable dans la genèse de la revendication de parité, participant au processus de « scandalisation »[1] de la situation des femmes en politique. Deuxièmement, la revendication de parité a été forgée dans le sillage de l'expertise construite sur la question des femmes au

[1] B. KLANDERMANS et D. OEGEMA (1987), « Potentials, Networks, Motivations and Barrier; Steps toward Participation in Social Movement », *American Sociological Review*, vol.52, n°4, pp. 519-531.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

pouvoir dans les arènes féministes des organisations internationales, en particulier l'Organisation des Nations Unies, la Communauté européenne et le Conseil de l'Europe, expertise qui a contribué à valoriser « l'action positive », à contre-courant de la doxa juridique française, fixée par le Conseil constitutionnel en 1982.

I - La cause de la représentation politique des femmes, à la marge du féminisme de la seconde vague

Le féminisme de la seconde vague, qui apparaît en France au tout début de la décennie 1970, est marqué – par rapport à la tradition du féminisme de la première vague qui connaît son apogée dans la première moitié du 20ème siècle – par le poids de ses franges radicales, qui en constituent le « *centre de gravité* »[1]. Le mouvement français de la seconde vague est en effet né avec l'apparition publique, au cours de l'année 1970, du « Mouvement de Libération des Femmes » (MLF), un groupe dont les militantes sont pour la plupart issues de l'université et de collectifs d'extrême gauche constitués dans le contexte de l'après Mai 1968[2], imprégnées des schèmes de pensée « gauchistes » qui constituent alors le cadre dominant de l'univers des « nouveaux mouvements sociaux »[3]. L'agenda de ces militantes consiste à construire une autre définition « du » politique, et non à imposer des amendements à « la » politique[4]. Dans ce contexte, la question de la représentation politique des femmes n'apparaît guère sur l'agenda militant de la plupart des groupes féministes de la seconde vague jusqu'à la fin des années 1970, que ce soit comme moyen d'imposer leurs vues ou comme horizon de lutte[5].

Alors que les femmes sont très nettement sous-représentées dans les assemblées électives au niveau local et national (elles représentent en 1974 1,7% des députés, 2,5% des sénateurs, 2,8% des conseillers généraux, 1,8% des maires et 4,4% des conseillers municipaux), cette cause est investie par deux catégories d'actrices qui ont alors en commun d'être rejetées à la marge ou à l'extérieur des frontières légitimes du « mouvement »

[1] J. JENSON (1996), « Representations of Difference: the Varieties of French Feminism », *in* M. THRELFALL (ed.), *Mapping the Women's Movement. Feminist Politics and Social Transformations in the North*, London, New York, Verso, p. 77.

[2] Voir PICQ *Libération des femmes: les années-mouvement*.

[3] J.W. DUYVENDAK (1994), *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, Paris, L'Harmattan.

[4] Une telle position conduit par exemple les militantes du MLF à plaider pour l'abrogation entière et sans condition de la loi de 1920 réprimant l'avortement, sans chercher à être présentes dans les lieux de fabrique de la loi.

[5] GIRAUD, *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France 1965-2004*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

féministes de la seconde vague : d'une part, à l'intersection de l'espace de la cause des femmes et de l'espace des mobilisations féminines, plusieurs organisations féminines traditionnelles, nées pour la plupart sous la Troisième République, poursuivent dans les années 1970 leurs mobilisations en faveur de l'inclusion politique des femmes ; d'autre part, à l'intersection de l'espace de la cause des femmes et du champ partisan, des militantes de partis politiques radicalisent au cours de la décennie leurs protestations à l'égard de leurs états-majors, portant d'abord à gauche puis à droite la revendication de « quota ».

A - Les organisations féminines traditionnelles : une longue tradition d'investissement dans le domaine des questions « civiques »

Parallèlement aux collectifs féministes de la seconde vague, nés dans le contexte de l'après-68 sur un mode essentiellement radical, subsistent dans les années 1970 un ensemble d'organisations féminines que l'on qualifie de *traditionnelles*, en raison d'abord de leur ancienneté – elles sont pour la plupart créées sous la troisième ou au début de la quatrième République – et parce qu'elles défendent une vision des rôles sexués plus conservatrice que les groupes féministes de la seconde vague. Dans cette catégorie, on classe deux types d'organisations. D'une part, des organisations héritières des luttes suffragistes sous la Troisième République, comme le Conseil national des femmes françaises (CNFF), constitué en 1901, qui fut la principale organisation suffragiste sous la Troisième République. C'est également le cas du Comité international de liaison des associations féminines (CILAF) fondé en 1946 par des militantes des droits des femmes inscrites à droite du champ politique, Marcelle Devaud et Irène de Lipkowski[1]. Investies par des femmes de l'élite sociale et politique, ces organisations – dont les effectifs militants ont vieilli et beaucoup décru depuis la Troisième République – tentent de faire pression sur les instances décisionnelles nationales en faveur des droits des femmes[2]. D'autre part, on classe dans cette catégorie des organisations comme l'UFCS et l'ACGF, deux organisations féminines catholiques créées sous la Troisième République, au moment de l'essor des mobilisations suffragistes, mais qui se sont initialement situées à l'écart, voire à l'encontre de celles-ci, en défendant alors une vision conservatrice des rôles sexués, dans le sillage de la doxa épiscopale[3].

---

[1] Marcelle Devaud a notamment été élue au Conseil de la République – chambre haute – entre 1946 et 1958 ; Irène de Lipkowski a été députée à la chambre entre 1951 et 1955.

[2] Ces organisations ont notamment été actives dans la fabrique de la réforme du code de la famille dans les années 1960.

[3] Sur les ligues de femmes catholiques qui ont été à l'origine de l'ACGF, voir B. DUMONS (2006), *Les dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)*, Paris, Ed. du Cerf ; M. DELLA SUDDA (2007), *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie. Socio-histoire de la politisation des femmes catholiques au sein de la Ligue Patriotique des Françaises (1902-1933) et de l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia (1909-1919)*, Thèse de doctorat

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Depuis l'obtention du droit de suffrage et d'éligibilité par les femmes en 1944, plusieurs de ces associations féminines traditionnelles se sont attachées à « faire » des citoyennes, en organisant des campagnes de sensibilisation ou en leur prodiguant des sessions « d'apprentissage » de leurs nouveaux droits et devoirs civiques. Dans les années 1970, certaines organisations issues de la tradition suffragiste poursuivent les campagnes nationales de pression sur les partis politiques et les médias en faveur de la féminisation des assemblées politiques, menées depuis les années 1960[1] dans un contexte de recul de la représentation politique des femmes[2]. Ainsi, en mai 1973 – deux mois après les élections législatives –, l'Amicale internationale des élues municipales, présidée par Irène de Lipkowski et Marcelle Devaud (les co-fondatrices du CILAF) organise avec quelques autres associations féminines « *proches de la majorité* » une réunion publique sur les droits des femmes[3]. Se revendiquant d'un féminisme « *modéré* », les participantes affirment que les luttes contre « *l'aliénation* » des femmes doivent, après la conquête de l'égalité civique entre hommes et femmes (la suppression du « *carcan napoléonien* »), se concentrer sur la « *recherche de recettes pour faire participer les femmes à la vie politique, pour obtenir cette égalité des droits politiques que le féminisme de la bourgeoisie éclairée réclame depuis la fin du dix-neuvième siècle* ». Au cours de la réunion, de vives protestations se font entendre à propos de la sous-représentation des femmes à l'Assemblée nationale (seulement huit députées sont élues en mars 1973, soit 1,6% de l'assemblée). Les revendications sont à la fois formulées en termes d'égalité (le droit des citoyennes d'exercer leur citoyenneté à part entière) et en termes d'apport de compétences et de qualités présumées féminines à la vie politique, en particulier un « *point de vue plus pratique* », « *plus près des réalités* ». À cet égard, elles s'inscrivent pleinement dans le prolongement des rhétoriques en faveur du droit de suffrage des femmes

en histoire, EHESS (Paris) / La Sapienza (Rome). Sur l'UFCS voir notamment CHAPERON *Les années Beauvoir 1945-1970*.

[1] À titre d'exemple, dans *Le Monde* daté du 14 mai 1966, sept grandes associations de femmes (la Ligue des femmes pour le droit des femmes, l'Association française des femmes diplômées des universités, l'Association française des femmes médecins, le Comité international de liaison des associations féminines, le Mouvement démocratique féminin, l'Union féminine civique et sociale et l'Union professionnelle féminine) cosignent une « lettre ouverte » demandant la nomination de femmes lors de l'imminent renouvellement gouvernemental.

[2] Mariette Sineau a montré l'impact négatif de la mise en place des institutions de la Cinquième République (présidentialisation du régime, instauration d'un mode de scrutin majoritaire, recrutement des élites politiques parmi une caste restreinte de hauts-fonctionnaires) sur la représentation politique des femmes dans les institutions centrales. Voir SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*. Le pourcentage de femmes parmi les candidats aux élections législatives, qui était passé de 14% en 1946 à 9% en 1956, passe à 2% en 1958, et ne dépasse guère 3% jusqu'aux élections de 1973 (où les femmes représentent 7% des candidats). Voir PIONCHON et DERVILLE *Les femmes et la politique*, p. 29.

[3] « Des femmes songent à s'organiser en parti », *Le Monde*, 28 mai 1973.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

sous la troisième république[1]. Cette réunion ne débouche toutefois pas sur une campagne de pression plus contraignante. Il est certes envisagé de créer un « *parti féministe* », à l'instar du « Parti féministe unifié » belge qui a présenté des femmes aux élections. Néanmoins, cette tentative ne sera pas couronnée de succès, les clivages politiques ayant raison de la volonté de représenter les « intérêts » des femmes. Surtout, lors de cette réunion, nulle mention n'est faite d'outils contraignants, de type quota, pour accroître la présence féminine dans les assemblées représentatives.

Parallèlement à ces mobilisations menées à l'échelle nationale par des organisations qui s'inscrivent dans l'héritage des luttes suffragistes, la cause de la représentation politique des femmes est investie, au niveau local, par une association féminine au profil encore plus traditionnel : l'Union féminine civique et sociale (UFCS). Cette association, créée en 1925 par la militante issue du syndicalisme chrétien Andrée Butillard (1881-1955) avec pour mission l'instruction civique des femmes et l'amélioration de leur situation économique et sociale, est classée par l'historienne Christine Bard hors des frontières du mouvement féministe de l'entre-deux-guerres[2]. En effet, l'UFCS ne milite pas pour le droit de suffrage et, au nom de la défense de « *la famille chrétienne* », se prononce pour le vote familial et en faveur du *statu quo* dans la « *hiérarchie familiale* ». Dans les années 1950, l'UFCS constitue l'un des principaux pôles de mobilisation de femmes catholiques face à l'Union des femmes françaises (UFF), l'organisation féminine de masse proche du Parti communiste, créée à la Libération[3]. Déconfessionnalisée en 1965, l'UFCS se préoccupe tout autant de « *formation des femmes* » (notamment à la citoyenneté) que de « *qualité de la vie* », d'« *urbanisme* » et de « *consommation* », tentant de faire valoir un regard « *féminin* » sur la « *gestion de la cité* » auprès des élites locales, grâce à une implantation large sur l'ensemble du territoire français. Se donnant pour mission de « *constituer un tremplin pour permettre aux femmes d'acquérir une assurance et une connaissance suffisante pour jouer un rôle actif dans la société* »[4], l'UFCS crée dans les années 1960 des « *équipes civiques* », organisées localement autour

[1] Pour une analyse de ce double registre des argumentaires suffragistes, voir notamment : N.F. COTT (1987), *The Grounding of Modern Feminism*, New Haven & London, Yale University Press ; L. KLEJMAN et F. ROCHEFORT (1996), « Au nom du droit et de la spécificité féminine. Diversité des tactiques et ambiguïté des discours du mouvement suffragiste avant la première guerre mondiale », *in* É. VIENNOT (dir.), *La Démocratie 'à la française' ou les femmes indésirables*, Paris, CEDREF, université Paris 7, pp. 223-231 ; SCOTT *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*.

[2] BARD *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*.

[3] Pour une analyse détaillée des mobilisations féminines et féministes dans la période de « creux de la vague » des années 1950-1960, voir notamment CHAPERON *Les années Beauvoir 1945-1970*. Sur l'UFF, voir S. FAYOLLE (2005), *L'Union des femmes françaises: une organisation féministe de masse du Parti communiste français, 1945-1965*, Thèse de doctorat en science politique, université Paris 1.

[4] CHAPERON *Les années Beauvoir 1945-1970*, p. 318.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'un problème concret (urbanisme, crèches, ramassage scolaire, etc.). Elle diffuse aussi des « *cahiers d'instruction civique* » destinés aux adhérentes et sympathisantes de l'association, dans lesquels diverses questions institutionnelles et techniques se trouvent détaillées (« *les grands problèmes d'actualité* », « *défense nationale et armement nucléaire* », « *le crédit à la consommation* », « *comment se vit la démocratie* »…). En 1970, l'association lance ses équipes locales dans l'organisation de « *sessions de formation* » pour « *susciter le maximum de candidatures féminines sans tenir compte des étiquettes politiques des intéressées et [d'intervenir] dans ce sens auprès des partis* » en vue des élections municipales de 1971[1]. En janvier 1976, l'opération est renouvelée à plus grande échelle, l'objectif affiché par l'UFCS étant alors d'atteindre le nombre de 100 000 femmes conseillères municipales (contre 20 000 en 1971).

Ces mobilisations menées par l'UFCS en faveur de la représentation politique des femmes ne remettent pas en cause de manière frontale les mécanismes du recrutement politique. D'abord, elles restent circonscrites à l'échelon local, qui est considéré par l'UFCS comme le lieu privilégié de l'engagement politique des femmes : le foyer et la commune constituent deux espaces où « *le rôle des femmes est indispensable* »[2]. Majoritairement investie par des femmes sans profession, dépourvues des ressources nécessaires à la construction d'une carrière politique nationale, l'UFCS ne déploie pas, dans les années 1970, de mobilisations pour féminiser les instances décisionnelles centrales, comme l'Assemblée nationale ou le Sénat, ni même, au niveau local, les assemblées cantonales. En outre, à l'instar des campagnes menées par les organisations héritant de la tradition suffragiste, l'UFCS ne revendique en aucun cas la mise en œuvre de mesures contraignantes pour améliorer la présence féminine dans les assemblées locales : l'idée d'imposer des « *quotas* » de

[1] N. BERNHEIM, « L'Union féminine civique et sociale va préparer activement les élections municipales de 1971 », *Le Monde*, 5 mai 1970. Selon Geneviève Delachenal, présidente de l'association, les formations dispensées par l'UFCS, au niveau national et régional, ont touché en 1970 plus de 100.000 femmes (« L'Union féminine civique et sociale: un instrument de formation pour les femmes qui veulent s'engager », *La Croix*, 28 février 1971).

[2] Voir J. MAUDUIT et A.-M. RAIMOND (dir.) (1971), *Ce que les femmes réclament. (États généraux de la femme, 20-22 novembre 1970, Versailles)*, Paris, Fayard, p. 417. Cette idée que les femmes devraient s'engager au niveau municipal de manière privilégié est a connu un grand succès au moment de l'essor du mouvement des femmes, à la fin du 19ème. Une partie des associations féministes réclamait alors le droit de suffrage féminin d'abord au niveau municipal, dans l'idée que les autres échelons suivraient, sur la route du suffrage « intégral ». Ce fut d'ailleurs une solution sérieusement envisagée par les parlementaires discutant du droit de vote des femmes dans l'entre-deux-guerres. L'échelon local était alors non seulement considéré comme un échelon d'apprentissage, pour les femmes, de leurs « droits et devoirs civiques », mais aussi comme la sphère privilégiée de d'intervention des femmes, dans le prolongement de leurs fonctions supposées naturelles à l'intérieur de la sphère domestique. Voir RILEY *'Am I That Name?' Feminism and the Category of 'Women' in History*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

candidatures féminines aux partis politiques est très explicitement jugée « *protectionniste* » et « *humiliante* »[1].

B - Essor et impasses du quota

Ce sont des militantes du Parti socialiste qui, les premières, revendiquent dès 1973 l'instauration d'un quota pour garantir une présence minimale des femmes parmi les cadres de leur parti et sur les listes de candidature aux élections. Mais ce n'est que plus tard dans la décennie que cette revendication du quota rallie bon gré mal gré des militantes de divers bords politiques, et qu'un dispositif de quota légal est mis à l'agenda gouvernemental en 1979 par Monique Pelletier, chargée de la condition féminine dans le gouvernement de Raymond Barre.

Les premières promotrices du quota au PS sont quelques femmes issues du Mouvement démocratique féminin (MDF), une association féminine fondée par Marie-Thérèse Eyquem en 1962, qui a rejoint la Convention des institutions républicaines (CIR) au moment de la candidature de François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1965. L'idée a été émise lors de la première partie du congrès de Grenoble, à la fin de l'année 1973. La très faible présence des femmes parmi les élites du parti, alors que celui-ci comprend environ 15% d'adhérentes, a été illustrée par les élections législatives puis par le renouvellement des cadres du parti au congrès. Aux législatives de 1973, où le PS réalise une percée avec plus de cent députés élus dans ses rangs, dix femmes ont été candidates et une seule est élue[2]. Au congrès de Grenoble, aucune femme ne siège dans les instances exécutives du parti[3]. Cette situation, qui avive les protestations parmi les déléguées de la toute récente délégation nationale à la condition féminine (créée en 1973) conduit certaines d'entre elles, en premier lieu Marie-Thérèse Eyquem, à réclamer un quota. Yvette Roudy, proche de Marie-Thérèse Eyquem (qu'elle a connu en rejoignant le MDF dans les années 1960) raconte dans ses mémoires qu'après une « *période d'hésitation* », elle s'est ralliée à l'idée que « *dans une situation inégalitaire, si on ne donne pas aux plus défavorisés les moyens de combler leur retard, celui-ci se reproduira ou au pire se creusera* »[4]. Le quota suscite de vives oppositions chez certaines militantes de la cause des femmes au PS, au premier rang desquelles Colette Audry (elle aussi ancienne militante du MDF), comme l'évoque, en entretien, Yvette Roudy :

> *« Dans cette bataille [des quotas], que j'ai menée au sein du PS, toutes mes amies ne me suivaient pas. J'avais deux trois amies qui étaient très féministes, c'était le petit noyau du*

[1] « 100 000 conseillères municipales », *Le Quotidien de Paris*, 29 janvier 1976.

[2] SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, p. 52.

[3] 0 sur 21 au bureau exécutif, 0 sur 13 au secrétariat National, 4 sur 81 au comité directeur (instance législative du parti).

[4] Y. ROUDY (1985), *À cause d'elles*, Paris, Albin Michel, p. 145.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Mouvement Démocratique Féminin, qui remontait aux années 60, Marie-Thérèse Eyquem et Colette Audry. Colette Audry ne m'a pas soutenue pour le quota. Elle y était même théoriquement hostile. [...] On avait des discussions mais elle trouvait que ce n'était pas une bonne idée. Ce n'est pas une idée noble les quotas, vous comprenez. Ce n'est pas une idée noble, ça fait penser aux quotas laitiers. » [Entretien avec Yvette Roudy, Paris, 5 décembre 2002]

Lors de la seconde partie du congrès de Grenoble, qui se déroule à Suresnes en 1974, la direction du PS met en place un quota de 10% à tous les échelons de l'organisation ainsi que pour les scrutins de liste [1]. Toujours sous la pression des féministes « officielles » du parti, en premier lieu Marie-Thérèse Eyquem, mais aussi Yvette Roudy (qui prend la tête du secrétariat national « femmes » à partir de 1977), le quota sera relevé à 15% au congrès de Nantes en 1977 puis à 20% au congrès de Metz en 1979. En 1978, cette mesure est par ailleurs au centre des revendications menées par Françoise Gaspard, Cécile Goldet et Édith Lhuillier, les meneuses du « courant 3 », qui menacent en avril de déposer une motion « femmes » au prochain congrès du parti. À l'automne 1978, lors de la phase de désignation des candidats sur la liste socialiste aux premières élections au suffrage universel du Parlement européen, celles-ci diffusent une pétition réclamant l'investiture de 50% de femmes[2]. C'est finalement un quota de 30%, appuyé par Yvette Roudy, alors secrétaire nationale chargée des femmes, qui est retenu. Pour la première fois de son histoire, le PS présente 30% de femmes lors d'une élection d'ampleur nationale.

Alors que le quota émane initialement d'une petite minorité de militantes socialistes et d'autres petits partis de gauche[3], il trouve un nouvel écho à la fin de la décennie 1970, dans un contexte où la politisation croissante de la question des femmes et du féminisme[4] contraste de

---

[1] « *Article 6 : les élus de toutes les listes doivent obligatoirement comprendre un pourcentage minimum de 10% de femmes à tous les degrés de l'organisation : comité directeur, bureau exécutif, fédération, section. Le pourcentage minimum sera révisé lors de chaque congrès national pour tenir compte de la proportion réelle de femmes au sein du Parti. [...] Article 19 : les listes de candidats aux élections au scrutin de liste doivent comprendre un pourcentage minimum de 10% de femmes* ». Le niveau de 10% a été fixé à la suite d'un rapport préliminaire estimant à 15% la part des femmes parmi les adhérents. Pour une histoire des quotas au PS, voir J. PRAUD (1997), *Feminizing Party Organizations: The Cases of the Parti Socialiste Français, the Parti Québécois and the Ontario New Democratic Party*, PhD in Political Science, University of Toronto ; OPELLO *Gender Quotas, Parity Reform and Political Parties in France*.

[2] F. GASPARD (1979), *Madame le*, Paris, Grasset ; GUÉRAICHE *Les Femmes et la République*.

[3] Sous la pression de ses militantes féministes, le PSU a adopté, dans la seconde moitié des années 1970, le slogan « *50% de femmes candidates* », objectif que le parti approche en présentant 40% de femmes aux législatives de 1978 (H. BOUCHARDEAU, S. GOUEFFIC et G. THOUVENOT (1981), « Pour une politique des femmes, par les femmes, pour les femmes: les propositions du P.S.U », p. 102). Le Parti communiste, quant à lui, ne prône pas ouvertement de quotas, mais présente un pourcentage notable de candidates aux élections – par rapport aux autres partis –, y compris au Parlement (le groupe communiste à l'Assemblée nationale compte 12 femmes sur 86 en 1978).

[4] Cette politisation croissante de la question « femmes » est à l'œuvre à droite comme à gauche. À droite, elle est attestée par la création de structures gouvernementales chargées de la condition féminine dès 1974. À gauche, elle se donne à voir dans l'adoption croissante par les partis de

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

plus en plus nettement avec la marginalité persistante des femmes dans les élites politiques : aux élections législatives de 1978, seulement 3,7% de femmes sont élues (contre 1,6% dans l'assemblée sortante). Certaines militantes de partis de droite s'y convertissent. L'association Femme Avenir, qui constitue la branche féminine du RPR, s'y rallie en 1978 sous l'impulsion de sa présidente, Christiane Papon (alors conseillère municipale de Neuilly et membre du conseil politique du RPR). Dans le livret de propositions que l'association diffuse à l'occasion de sa « Journée nationale » en janvier 1978, il est recommandé de

> *« prévoir, ou même peut-être exiger, voire ordonner qu'un nombre important (pourcentage minimum) de femmes entrent dans toutes les commissions, comités nationaux, régionaux et locaux, dans tous les organismes dans lesquels se décident les grandes orientations et les actions qui font la vie politique, économique, familiale et sociale »*[1].

Dans les « Dix propositions de Femme Avenir au Premier ministre », un fascicule édité en février 1979, l'association réitère sa proposition de mettre en place « *des quotas de femmes (ordre de grandeur 30%) progressifs et temporaires : sur les listes de candidats aux élections (ex : l'Assemblée européenne) ; dans la composition de l'ensemble des organismes de gestion et de direction ; dans la composition des organismes paritaires* ». Mais cette revendication, qui n'est en fait soutenue que par quelques militantes isolées dans les instances féminines du RPR, reste lettre morte. L'état-major du parti refuse catégoriquement de recourir à un tel dispositif au nom de principes libéraux renvoyant à l'évolution des mœurs plus qu'au pouvoir de la loi, et au nom du caractère « humiliant » pour les femmes d'une telle mesure.

Les militantes qui réclament des quotas à l'intérieur des partis politiques dans les années 1970 se bornent, pour la plupart, à réclamer un dispositif intra-partisan. À la fin des années 1970, la ministre déléguée chargée de la condition féminine, Monique Pelletier, donne une ampleur nouvelle à cet instrument, puisqu'elle dépose en 1979 un projet de loi disposant qu'un quota sexué de 20% sera appliqué sur les listes aux prochaines élections municipales[2]. En inscrivant cette mesure à l'agenda parlementaire, Monique Pelletier endosse une proposition qui figurait dans les dossiers des instances ministérielles chargées de la « condition féminine » depuis leur création en 1974. Dans le cadre de la préparation de « l'Année internationale de la femme », décrétée par l'ONU pour 1975, Françoise Giroud, la

---

l'opposition (surtout le PS et le PSU) de rhétoriques « féministes » défendues par le MLF depuis le début des années 1970.

[1] Fascicule répertoriant les propositions de Femme Avenir diffusé à l'occasion de la Journée nationale de *Femme Avenir*, intitulée « *Un avenir pour les femmes* », le 28 janvier 1978, en présence du leader du RPR, Jacques Chirac [Fonds Femme Avenir, CAF Angers, 9AF16].

[2] Pour une histoire des rapports entre les instances du « féminisme d'État » et la cause de la représentation politique entre 1974 et 2007, voir C. BAUDINO (2005), « Gendering the Republican System: Debates on Women's Political Representation in France », *in* J. LOVENDUSKI (ed.), *State Feminism and Political Representation*, New York, Cambridge University Press, pp. 85-105 ; BERENI et REVILLARD « Des quotas à la parité: 'féminisme d'État' et représentation politique (1974-2007) ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

première secrétaire d'État à la condition féminine, met en place un groupe de travail sur « *la place des femmes dans les structures politiques, économiques, syndicales et professionnelles* ». S'y trouvent les principales animatrices du comité du travail féminin, un embryon de « féminisme d'État » formé depuis le début des années 1960 au sein du ministère du travail[1] : Marcelle Devaud, Claude du Granrut, Jeanne Chaton, Irène de Lipkowski et Simone Veil, des femmes qui sont par ailleurs investies dans des associations féminines traditionnelles (dont on a mentionné qu'elles placent alors cette cause sur leur agenda militant) et inscrites – à droite – dans le champ électoral et/ou partisan. Ce groupe de travail produit un projet de modification de la loi électorale municipale, proposant l'interdiction de présenter plus de 75% de candidats du même sexe. Si cette recommandation est ensuite reprise en 1976 dans le *Projet pour les femmes* (« 100 mesures ») de Françoise Giroud[2], elle est d'emblée mise en sommeil, faute de soutien appuyé de la part de la secrétaire d'État. En 1978, l'idée resurgit dans l'arène parlementaire par la voix de Brigitte Gros, l'une des rares femmes siégeant au Sénat (elle est alors sénatrice radicale des Yvelines). Celle-ci dépose une proposition de loi visant à imposer « *des mesures d'ordre volontariste et temporaire* » qui s'efforceront de « *vaincre les pesanteurs actuelles et d'obliger les partis et formations à favoriser les candidatures féminines* »[3]. Un an plus tard, Monique Pelletier reprend enfin à son compte cette idée de quotas légaux, dans un contexte de montée en puissance des contestations féministes à l'intérieur des partis politiques. Elle fait adopter le 31 janvier 1979 par le conseil des ministres « *cinq mesures en faveur des femmes* », dont la première concerne la fixation d'un quota de 20% de femmes minimum sur les listes électorales, qui serait d'abord testé à titre « *expérimental* » lors des municipales de 1983. Contesté par les spécialistes les plus légitimes du droit constitutionnel[4], ignoré par la plus grande partie des militantes du mouvement de la seconde vague, et faiblement soutenu par le gouvernement, le projet de loi de Monique Pelletier est adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 19 novembre 1980, mais ne sera jamais discuté au Sénat.

L'idée d'imposer des quotas par la loi sera réintroduite lors de la législature suivante, sous la majorité de gauche, à l'initiative de Gisèle Halimi, alors députée apparentée socialiste à l'Assemblée nationale. Toutefois, l'épisode parlementaire et médiatique auquel cette initiative donne lieu est emblématique des impasses de l'instrument du quota. L'imposition d'un quota de 30% sur les listes électorales figurait parmi les 110 propositions de François

[1] REVILLARD *La cause des femmes au Ministère du Travail: le Comité du Travail Féminin (1965-1984). Rapport final, février 2007*.

[2] F. GIROUD (1976), *Cent Mesures pour les femmes*, Paris, La Documentation française.

[3] Elle propose notamment d'imposer un pourcentage maximum de deux tiers de candidats du même sexe pour les élections européennes de 1979 et municipales de 1983.

[4] G. VEDEL, « Les 20% de femmes et la Constitution », *Le Monde*, 3 février 1979.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Mitterrand, sous la pression de certains groupes féministes lors de la campagne présidentielle[1]. Mais une fois élu, le président s'avère personnellement très peu convaincu par une telle mesure. Promotrice du quota dans un cadre intra-partisan, Yvette Roudy ne s'investit guère en ce sens lorsqu'elle devient, en 1981, ministre des droits de la femme. Si l'exclusion politique des femmes est dénoncée, elle est avant tout considérée par la ministre comme dépendante d'inégalités sociales qui se situent à l'extérieur du champ politique (accès au travail salarié, niveau d'éducation, émancipation des charges familiales…)[2]. Confrontée aux réticences de François Mitterrand, la ministre ne place pas la question du quota au centre de ses priorités lorsqu'elle doit arbitrer entre différents chantiers de la cause des femmes au sein de son gouvernement[3]. De fait, le gouvernement bloque le règlement du dossier, estimant, comme l'a déclaré en séance le ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, qu'il revient aux partis politiques d'être les maîtres d'œuvre en la matière. Ainsi, le projet de loi sur la décentralisation, dans lequel le quota par sexe devait figurer, est déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale sans contenir de disposition concernant le quota. Alors que Gisèle Halimi fait savoir par voie de presse son intention de déposer un amendement à la loi – proposant de limiter à 70% le nombre de candidats du même sexe sur les listes de candidats aux municipales[4] – le groupe socialiste finit par déposer un amendement par l'intermédiaire d'Alain Richard – qui abaisse au passage le seuil du quota, désormais fixé à 25%[5]. L'amendement est adopté à la quasi-unanimité et sans débats houleux (par 476 voix contre 4 et 3 abstentions) par les parlementaires. Une partie des députés a alors, sans doute, anticipé les blocages du Conseil constitutionnel[6], au vu de la doctrine hostile dispensée à ce sujet par les

[1] Notamment sous la pression de l'association Choisir. Voir CHOISIR LA CAUSE DES FEMMES (1981), *Quel président pour les femmes?* Paris, Gallimard (Idées).

[2] « *Tout ce qui éloigne les femmes de la vie sociale : enfermement domestique, maternage, éducation des enfants, soins à donner aux uns et aux autres, les a finalement écartées de la responsabilité syndicale comme de la représentativité démocratique* », écrit Yvette Roudy dans l'édito du numéro de *Citoyennes à part entière* consacré au thème « Femmes et élections », peu avant les élections municipales de 1983 (n°13, octobre 1982, p. 3).

[3] BAUDINO, « Gendering the Republican System: Debates on Women's Political Representation in France » ; BERENI et REVILLARD « Des quotas à la parité: 'féminisme d'État' et représentation politique (1974-2007) ».

[4] G. HALIMI, « Des municipales pour les hommes », *Le Monde*, 27 juillet 1982.

[5] L'amendement reprend les termes du texte proposé par Monique Pelletier : « Les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 75 % de personnes du même sexe. » Il concerne les villes de plus de 3500 habitants.

[6] Telle est l'interprétation fournie par la juriste Danièle Lochak dans son analyse de la décision du Conseil constitutionnel en 1983. D'après elle, en s'auto-saisissant du contrôle de cet article de loi, le Conseil n'a fait que céder « *aux appels du pied à peine discrets du ministre de l'Intérieur et des députés* ». À l'appui de cette interprétation, elle souligne que lors de la discussion du projet de loi, Gaston Defferre avait émis le souhait que la proposition du groupe socialiste prenne la forme d'un article additionnel, « *de façon que, si le Conseil Constitutionnel venait à l'annuler, cela n'entraîne pas*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

constitutionnalistes – en particulier par Georges Vedel, membre du Conseil depuis 1980. S'auto-saisissant de la matière – la disposition n'avait pas été soumise à son contrôle par les parlementaires ayant déposé le recours – le Conseil annule par une Décision du 18 novembre 1982 l'amendement prévoyant l'instauration du quota par sexe sur les listes aux élections municipales. En se fondant sur l'article 3 de la Constitution (relatif à la souveraineté) et sur l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le Conseil affirme dans cette décision que « *la qualité de citoyen ouvre le droit de vote et d'éligibilité dans des conditions identiques à tous ceux qui n'en sont pas exclus* » et que « *ces principes de valeur constitutionnelle s'opposent à toute division par catégorie des électeurs ou des éligibles* »[1]. Cette décision, qui n'attire que quelques critiques isolées[2] et reste largement ignorée dans le mouvement féministe de l'époque, constitue une date-clef dans l'histoire des revendications pour la représentation politique des femmes depuis les années 1970 : affirmant l'incompatibilité des quotas légaux avec les textes fondateurs de la tradition politique française, en particulier l'universalisme, elle semble verrouiller tout dispositif législatif volontariste en faveur des femmes dans la représentation politique.

L'échec constitutionnel du quota légal affecte la fortune du quota dans les partis politiques. Alors qu'il est mis en œuvre au PS depuis la moitié des années 1970, il se heurte toujours, dans les années 1980, à une double limite, rhétorique et pratique. Une limite rhétorique, d'abord, puisqu'il est présenté par ses promotrices elles-mêmes comme un pis-aller, une entorse aux principes républicains. De nombreuses militantes socialistes jugent cette solution « *humiliante* ». Cette lecture dépréciative du quota se renforce après la décision du Conseil constitutionnel, même si celle-ci ne concerne pas les quotas intra-partisans. L'enquête réalisée par Régine Saint-Criq en 1989 sur les femmes au PS révèle la persistance de la faible popularité du quota, toujours entaché de fortes connotations négatives parmi les militant-e-s[3]. À la fin des années 1980, alors qu'il est inscrit depuis plus de quinze ans dans les statuts du parti, le quota ne parvient pas à s'imposer comme une mesure pleinement légitime. Ensuite, en termes d'efficacité pratique, le quota intra-partisan n'a connu qu'un succès très limité, au

l'annulation de la loi » (D. LOCHAK (1983), « Les hommes politiques, les 'sages'.et les femmes (à propos de la décision du Conseil constitutionnel du 18 nov. 1982) », *Droit social*, n°2, pp. 131-137).

[1] Décision n°82-146 DC du 18 novembre 1982.Cf. le texte de la Décision en Annexe 4, p. 504.

[2] Une tribune d'Yvette Roudy dénonçant la décision du Conseil est publiée dans la presse : Y. ROUDY, « La part qui revient à chacun », *Le Monde*, 24 novembre 1982. Dans les revues spécialisées en droit, seul l'article de Danièle Lochak critique la décision du Conseil : LOCHAK « Les hommes politiques, les 'sages'.et les femmes (à propos de la décision du Conseil constitutionnel du 18 nov. 1982) ».

[3] R. SAINT-CRIQ (1989), *Une autre place pour les femmes*, Fédération nationale des Elus Socialistes et Républicains.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

point d'être qualifié de stratégie « *rhétorique* »[1] par comparaison avec les dispositifs mis en œuvre au même moment dans des pays voisins, notamment en Europe du Nord. En effet, au cours des années 1980, alors que la gauche est au pouvoir et que les revendications féministes ont perdu la légitimité politique et médiatique qu'elles avaient acquise à la toute fin des années 1970, la politique des quotas au PS subit un coup d'arrêt. Après être passé de 10% en 1974 à 15% en 1977, puis à 20% en 1979, le quota stagne à ce niveau tout au long des années 1980. Le secrétariat chargé des femmes a pourtant réclamé son relèvement de 20 à 25% dès le début des années 1980, revendication réaffirmée lors de la seconde convention du PS « sur les droits des femmes », en mars 1988 à Châtellerault[2]. Mais cette revendication restera lettre morte jusqu'au congrès de Rennes de 1990. Surtout, les militantes constatent la difficile application du quota statutaire. Avant les élections législatives de 1986, régies par le mode de scrutin proportionnel, plusieurs porte-parole de la cause des femmes au sein du parti espèrent profiter de ce changement institutionnel pour faire entrer une proportion substantielle de femmes dans les rangs socialistes au Palais-Bourbon. Mais la constitution des listes en juillet 1985 ne remplit pas le quota prévu statutairement, avec 17,5% de femmes, placées majoritairement en position inéligible. Cette occasion manquée entraîne une vague de protestations de la part d'un groupe de femmes du parti, qui diffusent – avec le soutien d'Yvette Roudy – un manifeste, « l'Appel des 40 », dénonçant les promesses non tenues de François Mitterrand. En dépit de ces critiques, les femmes ne représentent que 9,9% des élus socialistes et apparentés au Palais-Bourbon en 1986 (contre 6,6% dans l'assemblée précédente)[3].

[1] Joni Lovenduski distingue trois types de stratégies de promotion des femmes à l'intérieur des partis politiques, selon leur degré de contrainte : les stratégies « *rhétoriques* », les stratégies « *d'action positive ou affirmative* », et les stratégies « *de discrimination positive* ». Les stratégies rhétoriques sont les moins contraignantes : elles consistent à affirmer l'importance de recruter des femmes, sans pour autant mener des politiques effectives pour atteindre cet objectif (J. LOVENDUSKI (1993), « Introduction », *in* J. LOVENDUSKI et P. NORRIS (eds.), *Gender and Party Politics*, London, Sage, pp. 1-15). Andrew Appleton et Amy Mazur ont montré que la politique de quotas menée au PS dans les années 1970-1980 s'apparente à ce type de stratégie rhétorique, étant donné son impact limité en termes de féminisation des élites du parti (A. APPLETON et A. MAZUR (1993), « Transformation or modernisation: the rhetoric of gender and party politics in France », *in* J. LOVENDUSKI et P. NORRIS (eds.), *Gender and Party Politics*, Londres, Thousand Oaks, pp. 86-112).

[2] OPELLO *Gender Quotas, Parity Reform and Political Parties in France*.

[3] SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, p. 284.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

II - L'acclimatation de la cause de la représentation politique des femmes dans le féminisme de la seconde vague (1978-1992)

Comme on l'a vu, les porte-parole des revendications d'inclusion politique dans les années 1970 sont pour la plupart des militantes partisanes et/ou associatives qui se trouvent à la marge du mouvement féministe de la seconde vague. On voudrait décrire ici le processus d'acclimatation de cette cause dans trois groupes inscrits dans cette mouvance de l'espace de la cause des femmes, de la fin des années 1970 à la fin de la décennie 1980 : l'association Choisir, le courant G du Parti socialiste et le collectif Ruptures. Chronologiquement, le début de ce processus se superpose partiellement avec l'ère des demandes de quotas évoquée plus haut – ainsi Gisèle Halimi se fait l'une des porte-parole officielles du quota dès la fin des années 1970, et défend elle-même cette revendication à l'Assemblée nationale en 1982. Cependant, la consolidation du thème de la représentation politique dans les groupes étudiés indique une tendance nouvelle, celle de l'articulation de cette cause avec l'héritage de la seconde vague, et donne lieu à une radicalisation et à une réélaboration des revendications forgées par les actrices traditionnelles de la cause des femmes en politique. La question, marginalisée dans le féminisme de la seconde vague, trouve un terrain d'ancrage dans ces trois groupes. Cela tient sans doute en partie, comme on va le voir, à leur position d'*entre-deux* dans l'espace de la cause des femmes : fortement implantés dans la mouvance féministe de la seconde vague, ils sont également étroitement liés à l'espace électoral-partisan, plus précisément à la gauche et l'extrême gauche de cet espace.

A - Choisir *: « Défendre la cause des femmes à l'Assemblée nationale »*

L'association Choisir est l'une des principales organisations réformistes de la seconde vague[1]. Elle a été créée en juillet 1971 par Gisèle Halimi, Christiane Rochefort et Simone de Beauvoir, avec pour objectif initial d'organiser la défense des femmes qui se sont mises hors la loi en signant l'« Appel des 343 femmes » publié par le *Nouvel Observateur* du 5 avril 1971, par lequel elles déclaraient avoir avorté. Très vite, l'association devient l'un des

[1] Rappelons que l'on classe dans la catégorie du *réformisme de la seconde vague* les groupes qui, tout en affichant une certaine continuité avec les thèmes de mobilisation des radicales, adoptent une organisation formelle (le statut d'association loi 1901) et acceptent le dialogue avec les institutions. Les plus visibles de ces groupes, alors symboliquement dominés – dans un contexte où le qualificatif de « réformiste » fonctionne comme un stigmate dans l'univers des mouvements sociaux issus de Mai 1968 –, sont Choisir, organisation fondée en 1971 et présidée par l'avocate Gisèle Halimi, la Ligue du droit des femmes (LDF), association fondée en 1974 par Anne Zelensky, issue du MLF, et enfin le Mouvement français pour le Planning familial (Planning), qui certes existe depuis la fin des années 1950, mais qui, sous la houlette de Simone Iff, affirme à partir de 1973 de manière de plus en plus explicite son ancrage dans le féminisme de la seconde vague.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

principaux groupes de pression en faveur de la légalisation de l'avortement, sous la houlette de Gisèle Halimi, qui s'est fait connaître des médias en défendant Marie-Claire, une mineure inculpée pour avortement, lors du procès dit « de Bobigny » en 1972. Contrairement à d'autres groupes engagés pour la libéralisation de l'avortement dans le sillage du MLF, notamment le Mouvement de libération de l'avortement (MLA) puis le Mouvement de libération de l'avortement et de la contraception (MLAC)[1], Choisir revendique très tôt un profil modéré : les « *objectifs de l'association [...] ne sont ni de faire la révolution ni de changer les rapports de production, ni de remettre en cause la médecine libérale* »[2]. Après le vote de la loi de 1975, Choisir réoriente et élargit sa stratégie. Aux côtés du « *droit pour la femme de disposer de son corps et de choisir ses maternités* », l'organisation accorde désormais à la « *lutte pour l'insertion spécifique et à part entière des femmes dans la vie politique* » un statut privilégié parmi ses objectifs militants[3]. Cette place accordée à la cause de la représentation politique, alors très faiblement investie par les militantes de la seconde vague, se comprend au vu des rapports que Gisèle Halimi entretient avec le champ politique. Si l'organisation entend maintenir, à l'égard des partis politiques, la distance qu'exige son statut « apolitique », sa présidente cultive des liens étroits avec la gauche socialiste depuis les années 1960[4]. L'évolution se fait sentir dès 1977 dans les tribunes du bulletin *Choisir*, publié par l'association. À partir de cette date, les numéros de *Choisir* consacrent régulièrement des pages à cette cause, contrastant avec le silence adopté dans les autres publications du mouvement féministe[5]. Toutefois, c'est en 1978, en présentant une quarantaine de candidates

[1] Fondé en 1974 par des militantes issues du Planning et d'organisations syndicales et d'extrême gauche, ce mouvement a milité pour la libéralisation de l'avortement, notamment en pratiquant des avortements clandestins, avant le vote de la loi Veil.

[2] G. HALIMI (1992), *La cause des femmes*, Paris, Gallimard (nouvelle édition), p. 85.

[3] Les quatre objectifs de Choisir sont définis dans un texte adopté lors de l'Assemblée générale du 5 octobre 1974: « *1 – Choisir lutte pour le droit pour la femme de disposer de son corps et de Choisir ses maternités [...]. 2 – [...] Choisir revendique le droit pour la femme à l'insertion à part entière dans la vie économique et sociale [...]. 3 – Choisir lutte pour l'insertion spécifique et à part entière des femmes dans la vie politique [...]. 4 – [...] Choisir lutte pour la destruction de tous les mythes afférents à l'image traditionnelle de la femme et travaille à l'élaboration de nouveaux schémas culturels dont tout sexisme sera exclu.* » (*Choisir*, n°11, 1974, p. 2).

[4] En 1967, Gisèle Halimi a été candidate aux élections législatives pour la Convention des Institutions Républicaines menée par François Mitterrand. Dans les années 1970, elle cultive toujours des liens avec le PS.

[5] Au cours de l'année 1977, par exemple : le n°23 (janvier 1977) contient un article intitulé « Femmes, soyez maires » (à l'approche des élections municipales de mars), informant des formations dispensées par les organisations féminines (Femme Avenir, UFCS) ; le n°25 (juin 1977) consacre sa une à Françoise Gaspard, récemment élue maire de Dreux. Jusqu'en mars 1986 (interruption de la publication, qui reprendra en 1998), plusieurs articles ou dossiers sont consacrés à cette question, au gré des échéances électorales.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

– et autant de suppléantes – aux élections législatives[1], que Choisir place la représentation politique au cœur de sa conception de la lutte féministe. Parmi l'éventail de mesures du « Programme commun des femmes » dont se réclament les candidates, on trouve deux points destinés à accroître la représentation politique des femmes : l'extension du scrutin proportionnel et l'instauration d'un quota fixant un nombre minimal de 30% de candidates aux élections et aux postes de responsabilité dans les partis politiques. Ainsi, Choisir est la première association du féminisme autonome de la seconde vague à reprendre à son compte la revendication de quota, circonscrite auparavant aux militantes de partis. Mais l'association innove à double titre dans sa manière de concevoir cet instrument. D'abord, le quota est envisagé comme un dispositif de promotion de l'égalité entre hommes et femmes au-delà de la stricte représentation politique : reprenant une mesure appliquée à cette époque aux États-Unis sous la pression des mouvements féministes, le « Programme commun des femmes » réclame une « *loi tendant à assurer l'égalité de représentation des sexes dans les jurys de cours d'assise* », revendication qui s'appuie sur l'affirmation d'une équation entre équivalence statistique et égalité des sexes :

> *« Ce que nous voulons, c'est plaider en toute circonstance devant un jury composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes… C'est une loi parfaitement égalitaire car il ne peut y avoir plus de femmes que d'hommes dans notre système. Les femmes représentent 52% de la population française, il est donc normal qu'elles participent au fonctionnement des institutions dans les mêmes proportions[2]. »*

Par ailleurs, et c'est ce qui constitue la seconde innovation de Choisir par rapport à la manière dont le quota est défini par la plupart des militantes de partis à la même période, cet instrument est destiné à faire avancer non seulement la représentation *descriptive* des femmes (leur présence dans les assemblées élues), mais aussi et indissociablement leur représentation *substantive* (celle de leurs intérêts spécifiques) puisque, selon les termes de Gisèle Halimi, il s'agit d'« *[aller] à l'Assemblée nationale pour y défendre la cause des femmes* »[3]. Ce discours est une radicalisation de la rhétorique des quotas alors promue à l'intérieur des partis politiques, puisque ceux-ci étaient le plus souvent conçus comme des instruments provisoires visant à réparer une distorsion dans la représentation numérique des femmes. Choisir réitère sa proposition de mettre en œuvre un quota légal sur les listes électorales pour accroître la proportion de femmes élues lors de la rencontre que l'association organise, entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1981, avec François Mitterrand. Celui-ci s'engage, à cette

[1] Choisir a finalement présenté 43 candidates, au lieu des 50 annoncées initialement (« 100 femmes », 50 candidates et 50 suppléantes). Dans les 43 circonscriptions où elles étaient présentes au premier tour, le 12 mars, les candidates de Choisir ont recueilli 32658 voix soit 1,4% des suffrages exprimés. Dans 4 circonscriptions de la région parisienne les résultats dépassent 2%. Voir Choisir *la cause des femmes*, n°32, avril-mai 1978.

[2] *Choisir*, n°30, février 1978, p. 9-10.

[3] *Choisir*, n°30, février 1978, p. 3.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

occasion, à mettre en œuvre un quota de 30% une fois élu. Après la censure constitutionnelle de l'amendement instaurant un quota par sexe sur les listes municipales que Gisèle Halimi avait défendu à l'Assemblée nationale en 1982 (cf. *supra*), l'association poursuit par d'autres moyens son entreprise en faveur de la représentation des femmes. En 1986, dans son « Appel du 29 août », Choisir entend réagir à la faible proportion de femmes investies par les partis politiques en invitant les associations féministes et les femmes politiques à créer « *un collectif indépendant des partis et constituer ainsi des listes féministes pour les législatives de 1986* ». Il s'agit, là encore, de placer la représentation politique des femmes au service de la cause des femmes : « *En 1986, donnons aux femmes, donnons-nous la possibilité d'exprimer notre volonté de faire avancer LA CAUSE DES FEMMES*[1]. » Mais ce projet échoue, faute de mobilisations suffisantes autour de cette cause et en raison des divisions politiques qui traversent les réseaux associatifs et partisans de l'espace de la cause des femmes.

B - « Un quota maximum de 50% d'hommes dans toutes les assemblées élues de la nation » : le « courant G » du Parti socialiste

Le courant G du PS, qui a réuni des militantes féministes à la marge du Parti socialiste entre fin 1979 et fin 1983, constitue un autre lieu de reformulation de la cause de la représentation politique et d'acclimatation de cette cause dans la mouvance de la seconde vague. Né lors du congrès de Metz du PS en mars 1979, il prolonge l'expérience éphémère du courant 3 (également appelé « courant femmes ») né au printemps 1978[2]. L'idée de créer un tel courant avait été émise lors de la convention nationale sur les droits des femmes du PS, en janvier 1978, par quelques militantes de la « base » du PS, proches du mouvement féministe autonome (notamment Édith Lhuillier et Anne Le Gall). Celles-ci parviennent à enrôler dans leur projet deux notables du parti, connues pour leurs prises de position en faveur de la cause des femmes, Françoise Gaspard et Cécile Goldet (la première, âgée de 33 ans en 1978, vient d'être élue maire de Dreux, et siège au bureau exécutif du PS ; la seconde, âgée d'une soixantaine d'années, membre du CERES, a siégé au comité directeur entre 1975 et 1977[3]). Anne Le Gall évoque la genèse de cette fronde féministe en entretien :

---

[1] *Choisir*, n°68, p. 8-10.

[2] Pour une histoire détaillée du courant 3, voir GUÉRAICHE *Les Femmes et la République*, p. 242 et suiv ; C. ACHIN (2005), *'Le mystère de la chambre basse'. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz-Sirey, p. 392 et suiv.

[3] Pour une analyse détaillée de la carrière de Françoise Gaspard, voir le chapitre 3. Cécile Goldet, née en 1914, médecin gynécologue, est connue pour ses engagements féministes depuis les années 1950 : elle est l'une des « figures historiques » de la Maternité heureuse, qui deviendra dans les années 1960 le Planning familial, et s'engage au Mouvement démocratique féminin en 1962. Membre de la Convention des institutions républicaines (CIR) en 1964, puis du PS en 1971, elle est l'une des porte-parole de la cause des femmes au sein du parti, notamment au sein du courant qu'elle rejoint, le CERES de Jean-Pierre Chevènement. Voir SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, p. 100-101.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *« Q. C'est après cette convention qu'il y a eu le courant 3…*
>
> *R. C'est au cours de cette convention, oui. Mais ce qui s'est passé, c'est que c'était une idée déjà ancienne, Édith Lhuillier l'avait lancée, et moi-même… Parce que c'est elle qui est le plus à l'origine. Elle était dans un groupe femmes très intéressant d'Issy-les-Moulineaux. Qui a joué un grand rôle… Certaines étaient au PS mais pas toutes, et elles étaient sur la question du mouvement. Les femmes en mouvement, le mouvement des femmes, etc. Édith Lhuillier a pensé qu'il fallait un peu secouer tout ça. Moi j'étais en contact avec elle, elle nous a réunies chez elle, nous étions très très peu. Il y avait elle, il y avait une chilienne réfugiée en France, il y avait la femme de celui qui est devenu directeur du cabinet de Deferre… Et c'est resté comme ça longtemps. Et c'est à l'occasion de la convention qu'on s'est retrouvées, et elle m'a dit : on en parle à Françoise Gaspard. Moi je la connaissais Françoise, en plus elle était dans le même quartier que moi et on allait prendre un petit café de temps en temps. Alors je suis allée la voir. Mais elle n'était pas sur des positions comme les miennes. Et finalement ça s'est fait comme ça. [...] Elles ont commencé. »* [Entretien avec Anne Le Gall, Paris, 6 juillet 2005]

En avril 1978, un mois après les élections législatives qui n'ont vu élire qu'une seule femme sur 104 députés socialistes à l'Assemblée nationale[1], Françoise Gaspard, Cécile Goldet et Édith Lhuillier annoncent donc leur projet de déposer une motion « femmes » au prochain congrès du PS. Le groupe, bientôt appelé courant 3[2], insiste sur la nécessité que les « *femmes prennent en charge leur propre lutte* »[3] pour « *contraindre le parti à ouvrir les yeux sur le malaise des militantes et le rôle des femmes dans la construction du socialisme* »[4]. Cependant, dès l'automne 1978, deux des trois initiatrices du courant, Françoise Gaspard et Cécile Goldet, renoncent à leur projet initial en rejoignant les rangs des courants « généralistes » du parti[5]. La troisième protagoniste, Édith Lhuillier, maintient le projet initial de fonder un courant femmes au PS. Lors du congrès de Metz en mars 1979, elle présente, avec un petit groupe de militantes pour la plupart issues de la fédération des Hauts-de-Seine et des Yvelines, un projet de motion, appelée motion « G »[6], intitulé « *L'Autre moitié du chemin* » et déposé au nom de « *l'autonomie de la lutte des femmes* » :

> *« Toute l'histoire du féminisme nous prouve que c'est seulement dans l'autonomie que peut se construire durablement la lutte des femmes : autonomie du mouvement des femmes, et autonomie des luttes de femmes à l'intérieur des organisations[7]. »*

---

[1] À titre de comparaison, le Parti communiste compte 12 femmes sur 86 élus en 1978.

[2] Ainsi désigné car il s'ajoute au courant 1, qui rassemble mitterrandistes, mauroyistes et rocardiens, et au courant 2, qui regroupe les partisans du CERES de Jean-Pierre Chevènement.

[3] *Le Matin*, 11 mai 1978.

[4] GASPARD *Madame le*, p. 229.

[5] Françoise Gaspard commente ainsi la fin du courant 3 : « *La plupart d'entre nous sont retournées vers leurs courants d'origine plutôt que de s'enfermer dans un courant à caractère uniquement féministe [...]Nos seules ambitions ont été en l'occurrence de convaincre, là où nous étions, de l'importance qu'il y avait à introduire dans des textes politiques les résultats de nos réflexions sur le rôle des femmes dans les luttes.* » (Ibid., p. 237). Elle rejoint le courant Mauroy-Rocard, alors que Cécile Goldet signe la motion Pierret (proche du CERES).

[6] La motion est publiée dans *Le poing et la Rose* (février 1979), en septième position (d'où la lettre G).

[7] *Mignonnes, allons voir sous la rose…*, n°2, 1979, p. 5.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

La motion, qui recueille moins de 1% des voix au niveau national[1] – loin des 5% nécessaires pour participer à la synthèse finale –, ne permet pas de constituer un vrai « courant » dans le parti. Cependant, elle franchit la barre des 5% dans deux fédérations (Hauts-de-Seine et Yvelines), ce qui permet d'envoyer des représentantes à la commission exécutive fédérale[2]. Surtout, les signataires de la motion constituent un groupe informel qui reprend l'appellation de courant G. Ce groupe, dont les activités se déploient durant quatre ans (jusqu'en novembre 1983[3]), est donc une entreprise militante distincte de l'initiative du courant 3, interrompue quant à elle à l'automne 1978[4]. Ses militantes, dont un certain nombre sont dès les années 1970 fortement ancrées dans les réseaux du mouvement féministe autonome (c'est le cas par exemple d'Édith Lhuillier et d'Anne Le Gall), affichent d'emblée une posture particulièrement irrévérencieuse à l'égard du parti, par rapport à celle de féministes plus légitimes en son sein. De manière significative, après avoir tenté en vain de présenter Anne Le Gall, issue de leurs rangs, comme candidate à la candidature du PS à l'élection présidentielle de 1981[5], la plupart des militantes du courant G se rallient à la

[1] Selon GUÉRAICHE *Les Femmes et la République*, p. 247. Voir aussi les résultats commentés dans *Mignonnes, allons voir sous la rose…*, n°2, 1979, p. 12.

[2] *Mignonnes, allons voir sous la rose…*, n°2, 1979, p. 12.

[3] Le courant G s'auto-dissoudra en novembre 1983, constatant l'impossibilité de se voir reconnaître la moindre légitimité au sein du PS. En octobre 1981, au congrès de Valence, les militantes du courant G tentent de soumettre au vote des militants une nouvelle motion, intitulée « l'autre alternance », mais celle-ci est déclarée irrecevable par la direction du parti, au motif que ce texte, « *qui traite essentiellement du patriarcat, n'est pas une motion de politique générale* ». Se heurtant au même refus en 1983, lors de la préparation du congrès de Bourg-en-Bresse (où les militantes du courant G souhaitent déposer une contribution, intitulée « Un pas en avant »), elles prononcent la dissolution du « courant » lors d'une assemblée générale du 26 novembre 1983 (Voir *Mignonnes, allons voir sous la rose…* n°12, juin 1983). Après la dissolution du courant G, plusieurs militantes du groupe prennent leurs distances ou rompent avec le PS et s'insèrent de manière croissante dans le mouvement associatif féministe. En 1984, l'Association féministe pour une politique alternative (AFPA) est créée par plusieurs anciennes militantes du courant G afin de prolonger ses luttes en l'ancrant plus nettement à l'intérieur du mouvement féministe. La durée de vie éphémère de ce groupe (qui se réunit jusque vers 1985) sera marquée par l'organisation de deux séminaires réunissant une cinquantaine de femmes du « mouvement » à Chantilly, en mai et en octobre 1984 [Archives communiquées par Luce Sirkis, ancienne militante du courant G].

[4] L'histoire du courant G est très peu présente dans les études disponibles sur les mobilisations féministes au PS. La singularité de ce groupe par rapport au courant 3 - dont il est certes issu – n'a pas assez été soulignée jusqu'à présent. Par exemple, William Guéraiche propose dans son ouvrage *Les femmes et la République* un compte rendu détaillé des activités du courant 3 au cours de l'année 1978, mais n'évoque qu'en épilogue la constitution du courant G au congrès de Metz, sans présenter les mobilisations contestataires de ce groupe dans les années qui suivent, notamment à travers leur revue *Mignonnes, allons voir sous la rose…* Voir GUÉRAICHE *Les Femmes et la République*, p. 242-247.

[5] La candidature d'Anne Le Gall pour le courant G du PS a finalement été refusée, à la suite d'un changement des règles de candidature (nécessité d'être présenté-e par une fédération). Voir *Mignonnes, allons voir sous la rose…*, n°5, 1981.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

candidature d'Huguette Bouchardeau, candidate du PSU, boudant celle de François Mitterrand, qui s'est pourtant attiré le soutien de plusieurs figures du mouvement féministe[1].

Dans les colonnes de leur bulletin trimestriel intitulé *Mignonnes, allons voir sous la rose…* (dix numéros, 1979-1984), dont la tonalité et le style ne sont pas sans rappeler ceux du bulletin des premières années du MLF, *Le Torchon brûle*, les militantes du courant G pointent de manière ironique et acerbe le caractère conflictuel des intérêts socialistes et féministes. Considérant le parti politique comme l'un des leviers de la politique féministe, elles accordent une place privilégiée à la question de l'accès des femmes à la représentation politique. À plusieurs égards, leur manière d'aborder cette cause radicalise les revendications de quotas promues dans le même temps par la plupart des féministes « officielles » du PS. L'extrait suivant de la motion intitulée « L'autre alternance »[2], déposée par les « mignonnes » lors du congrès de Valence au lendemain de l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République en 1981, l'indique :

> *« C'est aux femmes qu'il revient d'élaborer la politique des femmes. Nous voulons partir de notre point de vue d'opprimées et non de celui de nos oppresseurs. [...] Le fonctionnement dit démocratique de nos institutions nationales exclut, dans les faits, l'accession aux instances de décision de la quasi-totalité des citoyennes, discriminées sur la base du sexe. [...]*
>
> *Il faut trouver un moyen qui permette aux femmes de peser sur les décisions qui les concernent, comme on en est venu, un jour, à parler d'autogestion. Une des premières mesures allant dans ce sens devra être un quota maximum de 50% d'hommes dans toutes les assemblées élues de la nation (parlement, région, département, commune), ce qui les empêchera d'accaparer le pouvoir et permettra de le partager équitablement. [...]*
>
> *Dans le parti, nous réclamons de même un quota maximum de 50% pour les hommes dans toutes les instances dirigeantes du PS. Mais ceci est encore insuffisant ; les femmes doivent trouver dans le parti une structure autonome d'organisation où elles se rassembleront à tous les niveaux pour élaborer seules la politique des femmes. [...] L'organisation actuelle du parti avec son secrétariat national aux luttes des femmes et son quota de 20% n'est qu'un alibi[3]. »*

Anne Le Gall évoque également, en entretien, la centralité de cette revendication d'une présence égale des femmes et des hommes dans les assemblées représentatives.

> *« R. […] Nous dès le courant G on avait émis une idée, c'était qu'il devait y avoir autant de femmes que d'hommes.*
>
> *Q. Oui.*
>
> *R. Ah mais oui, mais ça c'est fondamental ! [...]… Le vrai socle des revendications politiques, il était là ! On l'avait écrit dans la motion, on avait demandé qu'il y ait beaucoup plus de femmes dans les instances dirigeantes, pour nous ça allait de soi. »* [Entretien avec Anne Le Gall, Paris, 6 juillet 2005]

[1] En 1981, Simone de Beauvoir, Antoinette Fouque (leader du groupe Psychépo), et Gisèle Halimi se prononcent en faveur du candidat François Mitterrand.

[2] Le texte de la motion est reproduit en Annexe 3, p. 500.

[3] *Mignonnes, allons voir sous la rose*, n°6, 1981, p. 3-5.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Dans les textes du courant G, la revendication d'une plus grande présence des femmes en politique est posée comme une alternative à la politique des quotas telle qu'elle est pratiquée à l'intérieur du PS. Le parti est accusé de favoriser des « *femmes alibi* », en promouvant des quotas dont le faible niveau ne suffit pas, selon elles, à forger une « *conscience autonome* » des femmes au pouvoir. Comme l'une des militantes du groupe l'exprimera dans une lettre adressée à son responsable de section à l'approche des municipales de 1983 : « *je ne vois pas l'intérêt de mettre sur nos listes des femmes potiches (libre à la droite de le faire…) ; ce genre de quota n'a de sens que s'il traduit un projet politique qui prenne enfin en compte les revendications féministes* »[1]. La position des militantes du courant G rompt doublement avec la politique des quotas menée par le PS. D'abord, comme pour Choisir, la cause de la représentation politique des femmes est explicitement liée à la représentation des *intérêts* des femmes, tels qu'ils sont articulés par le mouvement féministe. Il faut permettre aux femmes « *d'élaborer seules la politique des femmes* ». Par ailleurs (et c'est ce qui constitue leur innovation la plus notable), les militantes du courant G réclament un quota dont la définition est particulièrement extensive, à la fois par son niveau et par son champ d'application. Il ne s'agit pas de demander un quota garantissant une présence minoritaire minimale de femmes dans les instances dirigeantes, mais un quota de 50% dans l'ensemble des lieux de pouvoir. L'enjeu est de « *partager équitablement* » le pouvoir, d'être reconnues en tant que femmes comme des « *partenaires politiques à part entière* » et de « *traduire les débouchés de[s] luttes [des femmes]* ». Même si le terme de parité n'est pas énoncé, ces revendications annoncent à plusieurs égards celles qui seront formulées par les premières militantes de la parité au début des années 1990 – parmi lesquelles figureront plusieurs anciennes militantes du courant G[2] –, en ce qu'elles impliquent une transfiguration par le *nombre* (50%) et par la *portée* (toutes les assemblées de la nation) de l'outil du quota.

C - Au croisement entre féminisme, politique « alternative » et mouvance écologiste : la parité comme pratique partisane

Dans la seconde moitié des années 1980, des mobilisations féministes menées à l'intérieur des groupuscules de la gauche alternative et écologiste donnent également lieu à des élaborations innovantes en matière de représentation politique des femmes. On détaillera les élaborations qui naissent dans deux sites militants liés l'un à l'autre, et qui sont inspirées de pratiques que les Vertes allemandes (*Grünen*) appellent « parité » : c'est d'abord dans le

[1] « En vue des municipales. Lettre d'une militante », *Mignonnes, allons voir sous la rose…* n°8-9, mai 1982, p. 4.

[2] Odette Brun, Anne Le Gall et Luce Sirkis se trouvent parmi les militantes les plus assidues du réseau Femmes pour la parité, en 1993.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

collectif Arc-en-ciel (qui réunit à partir de 1985 des militants d'extrême gauche et des écologistes autour d'un projet politique qui se veut proche du « mouvement social ») que les « pratiques paritaires » sont pour la première fois expérimentées en France, sous l'impulsion de militantes féministes de l'organisation, en particulier des militantes issues du collectif Ruptures ; ensuite, la parité comme pratique partisane s'acclimate au sein des Verts, sous la pression de la commission femmes qui, dès sa création, place la question de la répartition des deux sexes dans les lieux de pouvoir au centre de son agenda.

Le collectif Ruptures a été constitué par une poignée de dissidentes de la « coordination des groupes femmes de quartiers et d'entreprises » qui réunit depuis la fin des années 1970 des militantes féministes de la tendance « lutte de classes » (appartenant le plus souvent à des organisations d'extrême gauche ou à des syndicats), lors des « États généraux mixtes sur le travail des femmes » organisés à la Sorbonne en avril 1982[1]. Il s'agissait alors pour ces militantes, dans un contexte de décrue des mobilisations d'extrême gauche, d'affirmer le primat de la « lutte féministe » sur la « lutte de classes ». Tout comme le courant G, Ruptures a la particularité d'être situé dans une position d'entre-deux, entre l'univers des organisations politiques mixtes et le mouvement féministe autonome. D'un côté, ses militantes ont rompu avec les organisations dans lesquelles elles ont milité dans les années 1970, invoquant leur échec à y faire valoir une parole féministe[2]. Signe de leur « conversion » au féminisme, les fondatrices de Ruptures ont instauré le principe de non-mixité et affirmé « *l'indépendance absolue d'un mouvement de femmes en lutte contre le patriarcat* »[3]. Mais les militantes de l'association, dont certaines sont toujours engagées dans des organisations de gauche ou d'extrême gauche, placent au centre de leur agenda la « *liaison nécessaire avec les luttes sociales et politiques générales qui intéressent femmes et hommes ensemble dans la société d'aujourd'hui (luttes de classe, contre le chômage et les exclusions, contre le racisme et le colonialisme, luttes écologistes et pacifistes, etc.)* »[4]. Aussi, la question du rapport entre féminisme et organisations politiques mixtes est-elle centrale dans les préoccupations de Ruptures dès sa constitution. Cette posture incite ses militantes à s'intéresser, dès le milieu des années 1980, à l'expérience des Vertes allemandes, qui tentent de redéfinir le rapport des

[1] Intitulé originairement « Dissidence », le groupe rédige un texte intitulé « Ruptures » et se transforme en Collectif de pratiques et de réflexions féministes Ruptures (qu'on appelle ici Ruptures, par commodité), qui se dote des statuts d'association en 1984.

[2] À la fin des années 1970, plusieurs conflits ont éclaté dans les organisations d'extrême gauche autour de la question « féministe ». Les doléances des dissidentes féministes de ces groupes se sont notamment évoquées dans M.-C. BOONS, T. BRISSAC, A. KERHERBE, M.-J. ROUSSEL et É. VIENNOT (1983), *C'est terrible quand on y pense*, Paris, Galilée.

[3] M. DENTAL, A. PERIER, L. BLANQUART et G. LE MAITRE (1989), « Présentation », *Les cahiers du collectif de pratiques et de réflexions féministes "Ruptures"*, n°2, automne 82 - printemps 1989, pp. 3-6, p. 3.

[4] Ibid.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

femmes à leur organisation au regard d'une perspective féministe, en y imposant des pratiques qu'elles appellent « *paritaires* »[1]. Monique Dental, l'une des fondatrices de l'association, évoque cette période en entretien :

> *« Q. Comment avez-vous considéré, dans votre collectif créé dans les années 1980, la question de la représentation des femmes en politique ?*
>
> *R. Parmi les filles qui appartenaient à Ruptures, on était un certain nombre à appartenir ou à avoir été dans une organisation politique, donc a ressenti le besoin de faire le point sur tout ça [...], et on a fait un séminaire interne pendant un an sur le rapport des femmes au politique. C'est parti de là. En disant : la question du refus du pouvoir politique et de s'impliquer par rapport à la question de l'État, elle est liée au contexte de mai 68. Mais si les femmes ont un certain nombre de droits, il faut aussi qu'elles aient le droit d'exister en politique. Parce que sinon on n'arrivera jamais à modifier la situation politique. [...] Et puis ensuite on a fait du travail avec d'autres associations, et on avait des contacts avec des femmes qui avaient des expériences dans d'autres pays comme par exemple les Grünen en Allemagne. Les femmes Vertes. En même temps, des copines du groupe étaient aussi dans des partis, parce que le collectif était très composite, et on essayait de voir où ça en était de leur côté. [...] On a eu des contacts avec les filles Grünen et avec des Italiennes. Et les Grünen nous ont parlé de leur expérience en Allemagne où elles faisaient la parité dans leur parti pour pouvoir arriver à régler des questions politiques. (...)*Parité*, ça voulait dire une alternance homme-femme. Dans la structure des Grünen en Allemagne. Dans les statuts du parti. Ce sont les féministes du parti qui l'ont imposée. Pas les Grünen au départ, pas l'organisation, les féministes. Et quand elles nous ont parlé de leur expérience... »* [Entretien avec Monique Dental, Paris, 12 juillet 2002]

Insérées dans le champ des mobilisations d'extrême gauche, les militantes de Ruptures sont sollicitées, comme d'autres organisations féministes[2], pour participer à la fondation du mouvement Arc-en-ciel en 1985. Dès le départ, les féministes obtiennent la création d'une commission « *Femmes, hommes et patriarcat* », lieu de réflexion sur les « *pratiques quotidiennes* » et les « *propositions de lutte* » de l'organisation. Prolongeant l'expérience de leurs « copines » *Grünen* outre-Rhin, les militantes de la commission femmes posent en effet « *la nécessité de concevoir un mode de fonctionnement collectif basé sur la parité hommes/femmes (moitié-moitié) dans des structures d'organisation à inventer et innover* »[3]. Au sein d'Arc-en-ciel la parité signifie non seulement la norme de la prise de décision à parité, mais aussi un ensemble de pratiques censées surmonter les obstacles à la représentation de la « parole » des femmes (et de la parole féministe) dans l'organisation.

---

[1] Sous la pression des militantes féministes en leur sein, les Verts allemands optent pour une gestion paritaire (répartition égale des postes de direction) de leur organisation et font entrer au Bundestag, en 1987, un groupe de 42 membres dont 25 femmes (GASPARD (dir.), *Les femmes dans la prise de décision, en France et en Europe*, p. 25).

[2] Aux côtés de Ruptures, les militantes féministes du Centre d'initiatives pour de nouveaux espaces de liberté (CINEL), mené par Gisèle Donnard (proche de Félix Guattari) se sont engagées dans Arc-en-ciel.

[3] « A propos de la filière 'Femmes, Hommes et patriarcat' d'Arc-en-ciel », *Les cahiers du collectif de pratiques et de réflexions féministes 'Ruptures'*, n°2, automne 82 - printemps 1989, 1989, p. 116.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *« On s'est rendu compte très vite qu'il y avait une chose qui n'allait pas : à chaque fois par exemple qu'on mettait une question à l'ordre du jour en débat, il y avait six mains d'hommes qui se levaient pour une ou deux mains de femmes. Donc je me suis dit : là ce n'est pas possible. Si on continue comme ça on va reproduire les anciens schémas. [...] J'ai proposé la parole alternée. Sur la base de ce que faisaient les Grünen en Allemagne. Je me suis dit 'on tente'. La parole alternée, ils ont accepté. Parce que ça n'empêchait pas les mecs de parler. Ça a été passionnant. [...] Et donc de 1986 à 1988 on a fonctionné à parité. [...] C'est-à-dire un homme, une femme. Donc il y avait une présidence à parité, un secrétariat à parité, etc. La volonté de tout le monde était de mettre en place un lieu de discussion, donc tout était ouvert. Ce n'était pas un parti, il n'y avait pas d'enjeu de pouvoir. Donc de fait ils ont été ouverts à tout. »* [Entretien avec Monique Dental, Paris, 12 juillet 2002]

Ainsi, c'est sous la pression des féministes du collectif Arc-en-ciel que le terme de parité est utilisé pour la première fois au sens d'égalité des sexes dans les pratiques d'une organisation politique – certes groupusculaire – en France. Par ailleurs, au-delà des pratiques partisanes qu'elles expérimentent au sein d'Arc-en-ciel, les militantes de Ruptures problématisent d'une manière innovante la cause de la représentation politique des femmes. La reconnaissance du caractère « sexué » de la société est au cœur de leur projet :

> *« Nous voulons l'avènement social et politique de cette moitié femme pour équilibrer des civilisations mutilées et mutilantes parce que pensées, bâties, dirigées par les hommes seuls et sur le seul modèle masculin. Ce qui suppose d'abord une prise de conscience de cette réalité par les femmes (conscience sociale de sexe) et l'affirmation de leur identité collective (identité sociale femmes)* [1]*. »*

En outre, certaines militantes de Ruptures élaborent une définition plus large de la parité, comme l'atteste l'extrait suivant d'un texte (datant de 1987) rédigé par l'une d'elles, Louise Blanquart :

> *« Nous sommes la moitié du monde et voulons être la moitié du monde politique aussi. C'est la PARITE que nous voulons à tous les niveaux de responsabilité. [...] L'humanité est sexuée, toutes les institutions humaines qui ne sont pas sexuées ont forcément un caractère 'monstrueux'* [2]*. »*

Après la dissolution d'Arc-en-ciel en 1988[3], les « pratiques paritaires » ne disparaissent pas pour autant du paysage de la gauche écologiste française. Sous l'influence des mobilisations des Vertes allemandes et parallèlement à l'expérience des féministes d'Arc-en-ciel en France, la question de la répartition des mandats entre femmes et hommes se trouve être au centre des revendications de certaines militantes féministes qui participent à l'unification des Verts. Un certain nombre d'entre elles sont, à l'instar des militantes de Ruptures, positionnées à la fois dans les instances embryonnaires des Verts et dans le mouvement des femmes autonome. C'est par exemple le cas de Solange Fernex, l'une des

---

[1] DENTAL, PERIER, BLANQUART et LE MAITRE « Présentation », p. 4.

[2] L. BLANQUART (1989), « Nous voulons la parité; réflexions sur le pouvoir », *Les cahiers du collectif de pratiques et de réflexions féministes "Ruptures"*, n°2, automne 82 - printemps 1989, pp. 144-145 (le terme « PARITE » est en majuscule dans le texte d'origine).

[3] Le collectif éclate lors de l'épisode de la candidature de Pierre Juquin à l'élection présidentielle de 1988.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

fondatrices et principales figures des Verts (elle sera tête de liste et élue du parti aux élections européennes de 1989), et qui est par ailleurs fortement investie au sein de la commission femmes des Verts dès sa création (lors de la journée d'été des Verts à Chapelle-des-bois en 1986) : elle est insérée de longue date dans le mouvement associatif, à la tête de la section française de l'Association internationale des femmes pour la paix et la liberté (une association féminine pacifiste fondée en 1915) et, surtout, elle a expérimenté les pratiques paritaires au sein d'Arc-en-ciel. L'un des premiers actes de la commission femmes des Verts est de demander la constitution d'« *une coordination nationale [qui] veillera à la circulation des informations et à une représentation des femmes à tous les niveaux de l'organisation des Verts correspondant à une répartition équitable des deux sexes* »[1]. Le terme de « parité » au sens de partage égal de la prise de décision n'apparaît pas encore, mais l'idée d'un partage « équitable » des responsabilités est bien affirmée. En 1988, la commission femmes réunie à Saint Front adopte, à l'initiative d'Andrée Buchmann (alors conseillère régionale d'Alsace), une motion préconisant de demander au conseil national interrégional des Verts (CNIR) d'imposer l'alternance des sexes pour les scrutins à listes (municipales et européennes) : « *parmi les postes éligibles, dans tout scrutin de liste, les femmes et les hommes doivent être présentés en alternance (nombre pair ou impair), sauf blocage manifeste de construction de la liste découlant de ce principe* ». Ces mobilisations de la commission femmes aboutiront à l'insertion, dans les statuts des Verts en 1989, de la règle de la « parité » dans les instances du parti et les listes aux élections – héritant ainsi des pratiques militantes d'Arc-en-ciel.

Les militantes de Choisir, du courant G et de Ruptures – qui ne réunissent certes que quelques dizaines de militantes dans un contexte général de mise en veille du mouvement des femmes – vont contribuer, en raison de leur ancrage croissant dans les réseaux associatifs de l'espace de la cause des femmes, à un processus d'acclimatation de la cause de la représentation politique des femmes dans la mouvance du féminisme de la seconde vague. Au cours des années 1980, en effet, dans le petit monde des militantes féministes qui gravitent autour de la Maison des femmes de Paris, et qui se croisent régulièrement dans divers séminaires et colloques, la question de la représentation politique des femmes devient un thème de discussion récurrent, alors qu'elle n'avait que faiblement cristallisé les débats entre féministes au cours des années 1970. À titre d'exemple, lors des séminaires organisés en mai et octobre 1984 par l'Association féministe pour une politique alternative (AFPA) fondée la même année par les anciennes militantes du courant G, la question du pouvoir (« Femmes et pouvoir social ») est au centre des discussions[2]. L'idée gagne également du terrain dans les débats organisés régulièrement par des associations féministes. C'est le cas pendant les

[1] [Archives communiquées par la commission femmes des Verts].

[2] Compte rendu des débats du « séminaire de Chantilly », p. 1 [Archives communiquées par Luce Sirkis, déposées à la Bibliothèque Marguerite Durand, Paris].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

réunions Dialogue de femmes, qui réunissent un dimanche par mois à partir de 1979 des militantes de divers segments du « mouvement » autour d'un thème de discussion, généralement introduit par une chercheuse, et lors des « réunions-débats » du Club Flora Tristan (proche de la CGT), organisées selon le même principe plusieurs fois par an à partir de 1982. L'examen de ces débats tout au long des années 1980 révèle les difficultés, pour nombre de militantes, à penser l'inclusion des femmes dans les institutions comme un levier des luttes féministes, notamment pour celles qui sont issues des groupes radicaux du féminisme de la seconde vague. Pour beaucoup d'entre elles, la question de l'intégration des femmes en politique continue de contredire le principe d'autonomie du mouvement des femmes : la construction collective de problématiques féministes est couramment opposée aux logiques individuelles de femmes dans les institutions « patriarcales », condamnées à reproduire les règles du jeu des hommes. Il n'en reste pas moins que ces réunions, où se côtoient des féministes « modérées », des « radicales », des militantes ou ex-militantes de partis politiques, permettent la circulation des perspectives entre différentes composantes de l'espace de la cause des femmes. Par exemple, au cours d'une rencontre du Club Flora Tristan consacrée à la « citoyenneté » des femmes dans le cadre des commémorations du bicentenaire de la Révolution en 1989, la revendication de parité est énoncée par plusieurs participantes. Monique Dental évoque l'expérience d'Arc-en-ciel, en insistant sur la distinction entre « *le principe de parité* » et la règle des quotas :

> *« Les femmes disent – même celles qui étaient contre les quotas – [...] qu'à partir du moment où c'est 50/50, ça change tout. [...] Parce que, se retrouver face à autant de femmes que d'hommes, ça crée une sorte de dynamique – alors, sans doute ça prend beaucoup de temps, ce n'est pas immédiat – qui fait que d'abord les hommes ne perçoivent plus les femmes de la même manière. Ça n'est pas la même chose d'avoir cinquante femmes en face de soi que d'en avoir trois*[1]*. »*

Anne Le Gall, ancienne militante du courant G, affirme au cours de la même réunion son refus de « *compter sur ce système qui a organisé [l']exclusion [des femmes]* ». Selon elle, « *c'est l'entrée massive [des femmes] qui fera évoluer quelque chose* », et cela ne peut se faire que par le recours à la loi : « *au lieu de voter pour un député ou un sénateur dans le cadre des élections indirectes, il faudrait pouvoir voter pour obligatoirement un homme et une femme* »[2] : la revendication de « *parité* » comme exigence – garantie par le droit – d'une égale présence des deux sexes dans toutes les instances représentatives est déjà largement ébauchée dans ces propos.

[1] « Les femmes, citoyennes à part entières? Réunion-débat du 24 juin 1989 », *Club Flora Tristan*, n°29, 1989, p. 52.

[2] « Ibid.», p. 73.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

III - Théories, normes et expertises : des ressources pour la cause de la représentation politique des femmes

Parallèlement aux élaborations militantes nées dans certains segments des pôles associatifs et partisans de l'espace de la cause des femmes, les savoirs savants et l'expertise sur la question des femmes au pouvoir ont joué un rôle important dans la genèse du slogan de parité. D'une part, dans les années 1980, dans ce champ d'étude nouveau que constituent les recherches féministes et sur les femmes[1] à l'intérieur des institutions académiques, un corpus de connaissances savantes se constitue sur la question des femmes en politique. Ces études fournissent les outils du diagnostic d'un scandale de la sous-représentation politique des femmes et d'attribution du grief de ce scandale aux principes et institutions consacrées par la tradition républicaine. D'autre part, au cours de la même période, la question de la représentation politique des femmes devient l'objet d'une expertise en plein essor dans les arènes féministes des organisations internationales, offrant également, comme on va le voir, des schèmes inédits pour penser la cause de la représentation politique des femmes.

A - Les connaissances académiques, outils de dénonciation du scandale de l'exclusion des femmes en politique

Rejetées aux marges du cénacle universitaire et étroitement associées aux préoccupations du « mouvement » dans les années 1970, les recherches féministes et sur les femmes connaissent dans les années 1980 une accélération de leur institutionnalisation, sans pour autant, loin s'en faut, être pleinement intégrées dans le corpus des productions scientifiques légitimes. Souvent produits par d'anciennes sympathisantes ou militantes de la nébuleuse radicale du féminisme des années 1970 reconverties au CNRS ou à l'université, ces travaux témoignent à la fois d'un ancrage dans l'héritage du mouvement et de l'assimilation des normes universitaires dominantes. Le processus d'institutionnalisation favorise, entre autres, le développement de recherches sur les femmes et le pouvoir, dans un contexte plus général où les productions sur l'histoire de la démocratie et de la République reçoivent un regain d'intérêt dans le champ académique[2]. Une série de travaux publiés dans les années 1980, dans diverses disciplines (philosophie, histoire, science politique…) s'attachent à revisiter d'un point de vue féministe l'historiographie de la démocratie moderne : ils montrent les contradictions entre l'affirmation des principes abstraits d'égalité et d'universalité, et l'inégalité effective entre les sexes du point de vue des droits civils et civiques ; ils exhument

[1] Sur le processus d'institutionnalisation de ces recherches, voir LAGRAVE « Recherches féministes ou recherches sur les femmes ».

[2] La consolidation de ces thématiques dans le champ intellectuel au cours des années 1980 est abordée de manière plus détaillée dans le chapitre 5.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

les discours qui, depuis la Révolution française, légitiment l'exclusion politique des femmes et leur circonscription à la sphère privée, discours émanant souvent de théoriciens traditionnellement présentés comme progressistes, tels que Rousseau ou Proudhon ; enfin, ces travaux mettent en évidence les résistances individuelles et collectives des femmes face à leur exclusion, là encore peu reconnues par l'histoire officielle.

En 1985, Christine Fauré, philosophe de formation, chargée de recherche au CNRS, et qui se présente à la fois comme « militante » et comme « historienne », publie *La démocratie sans les femmes* (1985), une analyse des contributions des femmes à la pensée libérale moderne. Dans cet ouvrage pionnier, l'auteure met en évidence l'enjeu que représentent les femmes dans les théories politiques consacrées au 18ème siècle (notamment celles de Rousseau, Montesquieu et Condorcet), et la contribution critique de théoriciennes féministes telles qu'Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt et Mary Wollstonecraft – alors largement méconnues dans l'historiographie politique française – à l'articulation entre égalité des sexes et démocratie. Sa conclusion porte sur « *les inconséquences du libéralisme contemporain sur la question féminine* », jetant ainsi les bases d'une critique à la fois féministe et savante du panthéon démocratique français. En 1989, Geneviève Fraisse, également philosophe de formation et chargée de recherche au CNRS, et qui inscrit sa pensée dans l'héritage critique du féminisme radical, publie *Muse de la Raison : la démocratie exclusive et la différence des sexes*[1], qui s'attache à montrer le caractère « *exclusif* » des fondements de la démocratie moderne depuis la Révolution française. « L'universalisme » prôné par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen y est relu dans le contexte d'un discours légitime sur l'infériorité « naturelle » des femmes justifiant leur subordination dans le cadre domestique et leur exclusion de la sphère publique (cf. Encadré 3). D'autres publications prennent pour objet la participation des femmes dans les mouvements politiques. L'ouvrage de Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française* (1988), met en évidence le rôle des clubs féminins révolutionnaires, et les résistances auxquelles les femmes ont été confrontées dans leurs tentatives d'inclusion. Dans *L'égalité en marche : le féminisme sous la Troisième République* (1989)[2], Florence Rochefort et Laurence Klejman étudient les mouvements féministes de la première vague, largement oubliés par l'historiographie française, rappelant l'importance de la question de la citoyenneté politique dans l'histoire des luttes féministes et les résistances tenaces auxquelles les militantes du suffrage se sont heurtées au nom de « l'égalité » ou de la « République ». Les recherches sur l'histoire politique réunies dans le cadre de l'ouvrage collectif *Histoire des femmes en occident* témoignent également de la vivacité des recherches

[1] G. FRAISSE (1989), *Muse de la raison: la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Aix-en-Provence, Alinéa.

[2] Paris, Presses de la FNSP/Des femmes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

sur ce thème dans les années 1980. Les trois tomes consacrés respectivement au 18ème, 19ème et 20ème siècle contiennent plusieurs textes relisant, du point de vue des femmes, l'histoire politique et juridique depuis la Révolution[1].

Enfin, c'est aussi au cours des années 1980 qu'émergent des travaux en science politique sur la question de la représentation politique des femmes. Dans leur *Enquête sur les femmes et la politique en France*, publiée aux PUF en 1983, Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau, toutes deux chargées de recherche au Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), analysent le processus de « normalisation » des comportements politiques des femmes depuis l'obtention du suffrage universel en 1944, notamment sous l'effet de transformations sociales structurelles (montée en puissance de l'activité féminine, baisse de la croyance religieuse, etc.)[2]. Dans une recherche entreprise au milieu des années 1980 dans le cadre d'une « Action thématique programmée » (ATP) du CNRS sur les femmes, et publiée en 1988 sous le titre *Des femmes en politique*, Mariette Sineau explore plus particulièrement la place des femmes élues, notamment des rares femmes ayant eu accès à un mandat de députée[3]. Rompant avec l'idée couramment répandue dans les discours politiques et scientifiques antérieurs, selon laquelle la faible représentation féminine serait le reflet d'inégalités externes à la vie politique, elle entend montrer à quel point le système politique lui-même, son mode de fonctionnement et sa culture, produisent l'exclusion des femmes. Elle s'attache à décrire les logiques de « *virilité du milieu politique* »[4], en particulier à l'Assemblée nationale, cœur de la souveraineté nationale, où les femmes sont « *vues comme différentes et illégitimes* »[5]. Ainsi, dans l'arène des recherches féministes et sur les femmes, un discours critique sur l'histoire de la démocratie française se consolide progressivement au cours des années 1980.

---

[1] Le tome 3 consacré au 18ème siècle contient trois articles sur la « rupture politique » qu'induit, dans les rapports hommes-femmes, la Révolution française : ARNAUD-DUC, N. « Les contradictions du droit », pp. 87-116; D. GODINEAU, « Filles de la liberté et citoyennes révolutionnaires », pp. 27-42; É. G. SLEDZIEWSKI, « Révolution française. Le tournant ». Dans le tome 4, on trouve un article spécifiquement consacré aux rapports des femmes au politique : N. ZEMON DAVIS, « La femme 'au politique' », pp. 175-194. Dans le tome 5, consacré au 20ème siècle, ce thème est traité, sur la période contemporaine, par l'article de M. SINEAU, « Droit et démocratie », pp. 471-498.

[2] L'enquête est réalisée en 1978 (elle s'intitule « Les Françaises et la politique en 1978 : insertion sociale, insertion politique »), mais ne donne lieu à la publication d'un ouvrage qu'en 1983 : J. MOSSUZ-LAVAU et M. SINEAU (1983), *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF.

[3] M. SINEAU (1986), *Des femmes en politique », rapport pour le CNRS, ATP Recherches sur les femmes et recherches féministes*, Paris, CEVIPOF ; M. SINEAU (1988), *Des femmes en politique*, Paris, Economica.

[4] SINEAU *Des femmes en politique*, p. 24.

[5] Ibid., p. 13.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Encadré 3 – Une histoire critique de la démocratie moderne : *Muse de la raison* de Geneviève Fraisse (Aix-en-Provence, Alinéa, 1989)

À partir de l'analyse de discours savants et politiques, des Lumières au Premier Empire, Geneviève Fraisse entreprend de mettre en lumière le travail de « *renégociation* » du sens de la différence des sexes dans le contexte de la fondation de la modernité politique. Elle entend montrer que, parallèlement à l'affirmation de l'égalité politique comme principe universel, on assiste à la profusion de discours réaffirmant la *différence* (devant le risque de « *confusion des sexes* ») et la *hiérarchie* naturelle entre les sexes. Elle analyse les discours des « *médecins philosophes* » tels que Pierre Roussel (auteur du *Système Physique et Moral de la Femme* paru en 1775) et Julien-Joseph Virey, qui décrivent « la » femme comme un être instable, fragile et hyper-sensible, et donc incapable d'accéder à la raison. Ces médecins, loin de se cantonner au champ médical, tirent eux-mêmes les conséquences politiques et sociales de leurs théories : dans un ouvrage intitulé *De l'éducation publique et privée des Français* (1802), Virey prône des éducations séparées pour filles et garçons. Ce discours sur l'infériorité naturelle des femmes, élaboré à l'extérieur de la sphère politique, est repris comme un *allant de soi* par les théoriciens de l'ordre politique démocratique, et permet de légitimer sans la dire l'exclusion des femmes. Geneviève Fraisse entend montrer qu'il n'existe pas un « *système spécifiquement élaboré de l'exclusion des femmes bien que cette exclusion soit manifestement le résultat d'une volonté systématique* »[1]. En effet, selon elle, « *l'exclusion est tout simplement impossible à dire tellement elle mettrait en lumière une formidable contradiction. Voilà pourquoi elle doit être masquée, fragmentaire, impertinente, précisément dénuée de son sens philosophique* ». C'est *via* de petits actes politiques oubliés dans l'histoire officielle de la démocratie moderne que les justifications de l'exclusion des femmes sont explicitées, par exemple à travers la proposition de loi de Sylvain Maréchal (rédacteur du « Manifeste des égaux » en 1796) d'interdire la lecture aux femmes, en reprenant les arguments développés dans *L'Emile* de Rousseau. Geneviève Fraisse met aussi en lumière les résistances à l'exclusion des femmes, telles qu'elles se sont exprimées publiquement lors de la « *polémique autour de la raison des femmes* ». Elle explore les argumentaires déployés par des personnages révoltés contre l'ordre des sexes, parfois des hommes, comme Condorcet qui dénonce en 1790 l'argument qui fonde l'exclusion des femmes, et quelques femmes ayant pu accéder à la production culturelle, comme Germaine de Staël, qui s'érige contre le statut juridique des femmes établi par le code civil et contre l'exclusion des femmes du champ culturel et politique.

Mais les recherches qui se développent au cours de la décennie 1980 sur le rapport des femmes à la politique ne restent pas circonscrites aux cercles académiques. En effet, la plupart des chercheuses qui les développent sont issues ou héritières du « mouvement » et sont inscrites dans les réseaux militants de l'espace de la cause des femmes. En dépit de la coupure croissante entre militantisme et recherche au cours des années 1980[2], plusieurs sites permettent la circulation de ces perspectives savantes, leur réappropriation par le monde militant. C'est le cas, par exemple, des réunions « Dialogue de femmes » mentionnées plus haut, au cours desquelles des universitaires spécialistes de la question des femmes présentent leurs travaux devant un parterre de militantes. Ces rencontres, dont plusieurs sont consacrées à des débats sur la question du rapport des femmes au politique, constituent des espaces

[1] FRAISSE *Muse de la raison: la démocratie exclusive et la différence des sexes*, p. 175.

[2] LAGRAVE « Recherches féministes ou recherches sur les femmes ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'hybridation des recherches universitaires et des réflexions nées des pratiques militantes autour du pouvoir. C'est également le cas de certains colloques organisés à l'interface du pôle académique et du pôle associatif de l'espace de la cause des femmes. En particulier, le colloque international intitulé « Les femmes et la Révolution française », qui réunit en avril 1989, à l'université de Toulouse Le-Mirail, de nombreuses spécialistes des rapports entre les femmes et le pouvoir politique depuis la Révolution, n'a pas seulement fonctionné comme un lieu d'émulation académique[1]. Organisé par Marie-France Brive, historienne, titulaire de l'un des rares postes fléchés de maître de conférences en « études féministes » et fondatrice d'une équipe de recherches féministes à l'université du Mirail (l'équipe Simone, née en 1986), le colloque est fréquenté par de nombreuses militantes associatives. Il constitue un lieu de transfert et d'échange entre problématiques savantes et militantes sur la question de la représentation politique des femmes. On peut ainsi lire dans un article que *La Dépêche du midi* a consacré à l'événement, que pendant le discours de la ministre des droits des femmes, « *sur les gradins, historiens et historiennes s'amusaient, en gonflant des petits ballons multicolores, porteurs de messages tels que : 'Vive Olympe de Gouge', ou bien 'Ni déesse, ni maîtresse'…* »[2].

Ces séminaires et colloques sont des lieux de diffusion, dans le pôle associatif de l'espace de la cause des femmes, de répertoires discursifs propices à légitimer la cause des femmes en politique. D'une part, le diagnostic historique et philosophique formulé par ces recherches permet de penser la sous-représentation en termes de « scandale » et « d'exclusion », et donc d'imputer le grief de ce phénomène au système politique lui-même, rompant avec l'idée qu'elle serait le produit des « mœurs » ou même le prolongement d'inégalités extérieures au système politique. D'autre part, les recherches critiques sur les femmes et le pouvoir contribuent à revaloriser les figures emblématiques des luttes pour l'égalité des droits politiques. En effet, les féministes de la seconde vague dans les années 1970 avaient surtout exhumé, dans l'histoire des revendications féministes, des icônes radicales, parties prenantes d'une histoire politique particulièrement contestataire – ignorant de la sorte les meneuses des luttes suffragistes en raison de leur réformisme et de leur

[1] Le colloque donne lieu à trois publications : M.-F. BRIVE (dir.) (1989), *Les femmes et la Révolution française. 1, Modes d'action et d'expression, nouveaux droits - nouveaux devoirs: actes du Colloque international, 12-13-14 avril 1989, Université de Toulouse-Le Mirail*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail ; M.-F. BRIVE (dir.) (1990), *Les femmes et la Révolution française. 2, L'individuel et le social, apparitions et représentations: actes du Colloque international, 12-13-14 avril 1989, Université de Toulouse-Le Mirail*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail ; M.-F. BRIVE (dir.) (1991), *Les femmes et la Révolution française. 3, L'effet 89: actes du Colloque international, 12-13-14- avril 1989, Université de Toulouse-Le-Mirail*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

[2] Article dans *La Dépêche*, le 16 avril 1989, extrait reproduit en annexe de BRIVE (dir.), *Les femmes et la Révolution française. 3, L'effet 89: actes du Colloque international, 12-13-14- avril 1989, Université de Toulouse-Le-Mirail*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

compromission avec le système politique dominant. À l'inverse, ces nouvelles recherches exhument les personnalités symboliques des luttes pour l'inclusion politique, désormais vues comme des révolutionnaires en leur temps pour avoir osé défier l'ordre politique excluant les femmes, telles Olympe de Gouge, Hubertine Auclert et Louise Weiss.

B - De la « participation » des femmes à la « parité » : normes et expertises internationales

Les arènes dédiées aux droits des femmes dans les organisations internationales, en plein essor depuis la seconde moitié des années 1970, ont constitué un autre site de production de discours experts et de normes juridiques[1] qui ont joué un rôle majeur dans la genèse de l'idée de parité. On peut considérer que ces élaborations ont constitué un stock d'*opportunités politiques internationales*[2], c'est-à-dire un ensemble de ressources dont les militantes de la cause de la représentation politique des femmes ont pu se saisir pour surmonter les obstacles qu'elles rencontraient au niveau national : des rhétoriques pour contrer les résistances discursives, des outils juridiques pour surmonter les barrières légales, une nouvelle légitimité politique pour faire valoir leurs revendications.

L'ONU a joué un rôle précurseur en plaçant cette question sur l'agenda dès la conférence de Mexico en 1975. Influencées par les orientations des Nations Unies, les arènes féministes des institutions européennes ont, elles aussi, dans le courant des années 1980, intégré cette cause parmi leurs préoccupations. Même si la Commission européenne s'y rallie au début des années 1990, c'est le Conseil de l'Europe qui occupe une place privilégiée dans la genèse du « concept » de parité. C'est en effet à l'occasion du séminaire « Démocratie paritaire » organisé par le « comité Égalité » du Conseil de l'Europe en 1989 que les premières bases « théoriques » du slogan sont jetées.

[1] Il faut préciser que les normes juridiques élaborées par les institutions internationales concernant l'accès des femmes à la prise de décision politique constituent une législation toujours incitative et jamais contraignante (*soft law*), y compris au niveau communautaire (alors qu'en matière d'égalité sur le marché du travail la législation communautaire a pris la forme de directives contraignantes). Voir S. MAZEY (2002), « L'Union européenne et les droits des femmes: de l'européanisation des agendas nationaux à la nationalisation d'un agenda européen? », *in* R. BALME, D. CHABANET et V. WRIGHT (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presse de Science-po, pp. 405-432.

[2] D. DELLA PORTA, H. KRIESI et D. RUCHT (eds.) (1999), *Social Movements in a Globalization World*, New York, St Martin's Press. Pour une analyse détaillée de l'impact des normes produites par les organisations internationales sur les mobilisations pour la parité, voir GASPARD « Les enjeux internationaux de la parité » ; BERENI, « Le mouvement français pour la parité et l'Europe » ; GIRAUD, *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France 1965-2004* ; LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, en particulier le chapitre 1 (« Une généalogie internationale »), pp. 29-76.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

1) Favoriser l'accès des femmes à la « prise de décision » : les élaborations onusiennes et communautaires

À partir de la seconde moitié des années 1970, les Nations Unies ont élargi leur agenda et leur offre d'outils juridiques, discursifs et politiques pour accroître l'égalité hommes-femmes. La question de l'égalité des sexes dans l'accès à la citoyenneté politique avait déjà été affirmée par l'ONU à travers la Convention sur les droits politiques des femmes entrée en vigueur en 1954. Mais il s'agissait alors seulement, pour les États membres, de réaffirmer le principe de non-discrimination en raison du sexe dans l'exercice du droit de vote et d'éligibilité. C'est à partir de la seconde moitié des années 1970, plus particulièrement à partir de la conférence de Mexico, qui ouvre en 1975 la décennie de la femme, que la question de la « participation » des femmes à la « prise de décision », notamment politique, devient un thème de préoccupation pour l'ONU. Il ne s'agit plus seulement de prôner l'égalité formelle entre les sexes, mais bien d'inciter les États membres à engager des politiques volontaristes pour accroître la proportion de femmes dans les instances de décision. Point de départ d'une rupture dans les conceptions de l'égalité des sexes promues par les organisations internationales, la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (dite « CEDAW »), adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1979, recommande pour la première fois aux États parties la mise en œuvre de mesures de discrimination positive en faveur des femmes pour favoriser l'égalité dans tous les domaines, notamment dans les lieux de pouvoir politique :

> *« Les États-Parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination des femmes dans la vie politique et publique du pays et, en particulier, leur assurent, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit […] de prendre part à l'élaboration de la politique de l'État et à son exécution*[1]*. »*

La conférence organisée en 1985 à Nairobi constitue une étape supplémentaire dans le processus de consolidation de la cause des femmes en politique au niveau onusien. Dans les stratégies prospectives issues de la conférence, « *l'égalité en matière de participation à la vie politique et au processus de prise de décision* » représente une sous-section de la section « *égalité* » (les deux autres sections sont consacrées au « *développement* » et à la « *paix* »), soit douze paragraphes sur les quarante-neuf au total que regroupe la section « *égalité* ». Cette sous-section recommande aux gouvernements et aux partis politiques d' « *intensifier leurs efforts visant […] à favoriser et à assurer la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux travaux de tous les organes législatifs, nationaux et locaux* »[2]. Même si le terme de « quota » n'est pas employé, le rapport encourage par exemple les partis et organisations syndicales à faire un « *effort délibéré* »[3] pour accroître la représentation des

[1]Article 7.

[2] P. 27.

[3] P. 28.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

femmes dans leurs instances dirigeantes. En 1989, un rapport émis par les experts de la Division pour l'avancement des femmes de l'ONU affirme que « *l'égalité dans la participation et le processus de décision est l'une des priorités majeures pour l'avancement des femmes dans les années 1990. Sans succès dans ce domaine, d'autres domaines d'avancement des droits des femmes seront menacés* »[1] et préconise notamment la mise en oeuvre de quotas dans le cadre des partis politiques. En définitive, au tournant des années 1990, l'accès des femmes à la prise de décision qu'il convient d'encourager, le cas échéant, par des mesures d'action positive, est considéré par les Nations Unies comme l'un des principaux leviers de l'amélioration du statut social des femmes.

La consécration de cette cause sur l'agenda onusien n'est pas sans effets sur les agendas des mouvements des femmes nationaux. Les priorités onusiennes se diffusent notamment par le biais des conférences mondiales organisées périodiquement à partir de 1975, qui rassemblent un nombre croissant de représentantes du monde associatif féminin. En particulier, le « Forum des ONG » qui se tient parallèlement à la conférence onusienne de Nairobi en 1985, dix ans après la conférence de Mexico, semble avoir été, pour de nombreuses militantes associatives françaises qui s'y rendent (une centaine), l'un des leviers de la consolidation de cette cause sur leur agenda militant. Nombre des « ateliers » organisés dans le cadre du forum ont pour thème la question de l'inclusion des femmes au pouvoir[2]. Lieu de diffusion de l'agenda onusien, ces conférences sont en outre des sites de rencontre et d'échange entre des militantes féministes issues de différents contextes nationaux. Des militantes françaises y échangent notamment avec des activistes issues du Nord de l'Europe, pour lesquelles l'inclusion politique des femmes est déjà une revendication centrale.

À la même période, d'autres organisations internationales inscrivent cette question sur leur agenda. L'Union interparlementaire réalise ainsi à partir de 1988 une série d'études statistiques dressant un panorama comparatif inédit de la situation des femmes dans les parlements, et dénonce cette « *sous-représentation* » des femmes dans les parlements comme le signe d'un déficit démocratique[3]. En 1991, l'OCDE se joint au concert des organisations

---

[1] ORGANISATION DES NATIONS UNIES (1989), *Rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'égalité dans la participation politique et la prise de décision, Vienne, 18-22 septembre 1989*, Viennes, ONU, p. 3.

[2] À titre d'exemple, un « atelier débat » est organisé le 13 juillet 1985 au centre culturel de Nairobi, intitulé « Les femmes et le pouvoir ». Treize femmes ayant exercé des fonctions de « pouvoir », venant de France, du Québec, d'Espagne et du Sénégal animent les débats. Plusieurs représentantes du mouvement des femmes en France participent à l'atelier, en particulier Anne Zelensky (présidente de la Ligue du droit des femmes), Simone Iff (ex-présidente du Planning familial) et Michèle Coquillat (membre du cabinet d'Yvette Roudy). Il est spécifié que ces femmes « *apporteront une courte réflexion liée à leur expérience du pouvoir et au regard qu'elles portent sur le pouvoir* » [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF 95].

[3] UNION INTERPARLEMENTAIRE (1988), *Participation des femmes à la vie politique et au processus de prise de décision: étude mondiale sur la situation à la date du 1er avril 1988*, Genève,

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

internationales prônant une plus forte participation des femmes au pouvoir, en publiant le rapport d'un groupe d'experts sur « *Les femmes et le changement structurel* », qui recommande d'augmenter la représentation des femmes dans les instances de décision, dans une logique libérale « *d'innovation* », afin d'améliorer le « *changement* » économique et politique[1].

Parallèlement, les institutions de la Communauté européenne se saisissent, dès la fin des années 1980, de la question de la représentation politique des femmes. Depuis les années 1970 la Commission a interprété dans des termes de plus en plus larges l'article 119, base légale initiale de l'action communautaire en matière d'égalité des sexes. En effet, en adoptant la directive de 1976 sur l'égalité de traitement, la Communauté européenne approfondit sa conception de l'égalité des chances entre femmes et hommes sur le marché du travail, désormais de plus en plus conçue comme une « *égalité réelle* », justifiant le cas échéant le recours à des mesures d'« *action positive* »[2]. Par ailleurs, la Communauté européenne définit de manière de plus en plus extensive la portée de l'objectif d'égalité des chances sur le marché du travail, en y incluant dès la fin des années 1980 la « *participation équilibrée* » des deux sexes à la « *prise de décision* ». Le Troisième programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (1991-1995) reconnaît que « *le principe de l'égalité des chances sur le marché du travail ne peut être réalisé dans une société qui ne traite pas les femmes de façon égale et où les femmes ne sont pas représentées en nombre suffisant dans les médias et dans la prise de décision* ». La « *participation active des femmes au processus de décision* » y est présentée comme l'« *un des moyens les plus efficaces pour parvenir à une égalité des chances entre les femmes et les hommes et pour provoquer des changements durables d'attitudes* ». Dans le cadre de ce programme, la Commission met en place dès 1991 un réseau d'« expertes » sur « *Les femmes*

Union interparlementaire ; UNION INTERPARLEMENTAIRE (1989), *Symposium interparlementaire sur la participation des femmes au processus de prise de décision dans la vie politique et parlementaire*, Genève, Union interparlementaire ; UNION INTERPARLEMENTAIRE (1992), *Les femmes et le pouvoir politique. Enquête menée auprès des 150 parlements existants au 31 octobre 1991*, Genève, Union interparlementaire ; UNION INTERPARLEMENTAIRE (1994), *Plan d'action pour remédier aux déséquilibres actuels dans la participation des hommes et des femmes à la vie politique*, Genève, Union interparlementaire ; UNION INTERPARLEMENTAIRE (1995), *Les femmes dans les parlements 1945-1995*, Genève, Union interparlementaire.

[1] OCDE (1991), *Les Femmes et le changement structurel. Nouvelles perspectives*, Paris, OCDE.

[2] Directive 76/207/CEE du Conseil, du 9 février 1976, relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle, et les conditions de travail. L'article 2, paragraphe 4 de la directive dispose que celle-ci « *ne fait pas obstacle aux mesures visant à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes en particulier en remédiant aux inégalités qui affectent les chances des femmes* ». Pour une analyse des enjeux juridiques de cette directive, cf. LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, p. 42 et suiv.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

et la prise de décision », composé de seize membres issues de tous les États membres, pour la plupart chercheuses et engagées dans des mobilisations pour les droits des femmes, chargées de sensibiliser l'opinion publique, les associations de femmes, les partis politiques et les administrations à l'objectif de « *participation active des femmes au processus de prise de décision* ». La conférence d'Athènes, dont on a vu qu'elle constitue un évènement déclencheur, en France, des mobilisations paritaires, consacrera, en novembre 1992, l'importance croissante qu'occupe la question de la place des femmes au pouvoir sur l'agenda communautaire.

2) L'invention de la « démocratie paritaire » au Conseil de l'Europe

Ainsi, les Nations Unies et la Communauté européenne sont des sites de production de nouveaux outils juridiques et de nouvelles rhétoriques en faveur de la cause des femmes en politique dès la décennie 1980 : elles diffusent un discours légitimant le recours à l'action positive, y compris dans le domaine politique, permettant aux militantes de la cause de la représentation politique des femmes de se raccrocher à une rhétorique alternative à celle de la jurisprudence constitutionnelle de 1982. Toutefois, c'est surtout l'expertise produite dans le cadre du Conseil de l'Europe qui a joué un rôle déterminant dans la genèse de la « parité ». Dans le sillage des recommandations onusiennes, le Conseil s'est engagé dès la seconde moitié des années 1970 à promouvoir l'égalité hommes-femmes. En 1979, il se dote d'un « comité chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes » (comité Égalité) administré jusqu'au début des années 1990 par Claudette Apprill, une fonctionnaire du Conseil affichant un fort volontarisme en matière de droits des femmes (cf. Encadré 4). Alors qu'il devait être une instance temporaire chargée de coordonner la préparation de la conférence onusienne de Copenhague en 1980 (évaluant à mi-parcours la « Décennie pour la femme » des Nations Unies), le comité Égalité se pérennise et gagne un statut de plus en plus important au fil de la décennie[1]. Suivant les orientations prises par les Nations Unies depuis la conférence de Mexico, il place d'emblée la question de l'égalité des sexes dans la sphère politique parmi ses priorités. Dès les premières années de la décennie 1980, il commandite une grande enquête sur « *la situation des femmes dans la vie politique en Europe* » qui fournit des données comparatives inédites permettant de dresser un diagnostic de la sous-représentation politique des femmes dans les pays européens[2]. Dans la foulée de cette enquête, le comité met en place

[1] Il passe de simple comité « *ad hoc* » au rang de « *comité européen* » (désormais rattaché à la Direction des droits de l'homme) en 1987 puis de « comité directeur » en 1992. Voir M. SINEAU (2004), *Parité. Le Conseil de l'Europe et la participation des femmes à la vie politique*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, p. 16.

[2] L'enquête comporte trois volumes : le premier sur les attitudes politiques et électorales des femmes, le second sur leur rôle dans les syndicats et les associations volontaires, le troisième – réalisé par Janine MOSSUZ-LAVAU – sur leur place dans le personnel politique. Il n'y avait pas eu d'enquête internationale d'une telle ampleur depuis celle qui avait été menée dans les années 1950 par le

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

en 1983 un « comité d'experts sur la situation de la femme dans la vie politique », chargé d'analyser le diagnostic et de construire des recommandations pour améliorer la place des femmes dans la représentation politique. Les rapports issus de ce groupe de travail soulignent la nécessité d'avoir recours à des mesures d'action positive pour améliorer la participation politique des femmes[1]. Dans la seconde moitié des années 1980, cette préconisation est consacrée par les résolutions finales des deux premières conférences ministérielles sur « l'égalité entre les femmes et les hommes », qui se tiennent successivement à Strasbourg le 4 mars 1986 puis à Vienne les 4 et 5 juillet 1989[2].

Encadré 4 – Claudette Apprill : une fémocrate pour la parité au Conseil de l'Europe

Diplômée en lettres et en droit, elle est entrée au Conseil de l'Europe « *à ses débuts, pratiquement* »[3], dans les années 1950. Elle y effectuera toute sa carrière, jusqu'à sa retraite en 1993. Après avoir travaillé au sein de divers services, elle se fait connaître pour ses prises de position en faveur des droits des femmes au milieu des années 1970, en déposant un recours à propos d'une mesure discriminant les femmes par rapport aux hommes dans l'administration de l'organisation. En 1979, elle est nommée secrétaire d'un tout nouveau comité d'experts spécifiquement voué à la « *condition féminine* » au sein du Conseil de l'Europe, le comité Égalité. Elle contribue à orienter les activités de ce comité autour de la question de la citoyenneté et de la représentation politique des femmes dès le début des années 1980. Chargée d'organiser un séminaire commémorant le quarantième anniversaire du Conseil, en 1989, elle confie à la philosophe française Élisabeth Sledziewski la rédaction d'un rapport préparatoire sur ce qu'elle appelle déjà la « *démocratie paritaire* ». Après avoir quitté le secrétariat du comité Égalité pour prendre sa retraite en 1993, Claudette Apprill est consultée à plusieurs reprises et invitée par des associations luttant pour la parité en tant que « *théoricienne* » du « *concept* », en particulier par le réseau Elles Aussi, qui se réfère de

département de sciences sociales de l'Unesco, à la demande de la commission de la condition de la femme de l'ONU, et qui portait alors sur dix-sept pays (Voir M. DUVERGER (1955), *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco).

[1] Voir CONSEIL DE L'EUROPE (1984), *La situation des femmes dans la vie politique en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe ; A. MICHEL (1986), *L'action positive pour les femmes*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes ; M. SINEAU (1989), *Voies et moyens pour améliorer la situation des femmes dans la vie politique*, Strasbourg, Conseil de l'Europe ; É. VOGEL-POLSKY (1989), *Les actions positives et les obstacles institutionnels et législatifs à leur application dans les pays membres du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

[2] La résolution qui clôt la première conférence ministérielle consacrée à « *L'égalité dans la vie politique* » réunissant à Strasbourg les 21 ministres chargés des questions d'égalité dans les États membres – dont Yvette Roudy, affirme la nécessité « *d'élaborer de nouvelles politiques et stratégies destinées à réaliser la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie politique et du processus de la prise de décision* » et invite les partis politiques, syndicats et autres organes représentatifs à mener des mesures d'« *action positive* » pour promouvoir le nombre de femmes dans les lieux de pouvoir politique. La résolution finale de la deuxième conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes confirme la nécessité de recourir à des « *mesures temporaires spéciales destinées à accélérer l'instauration d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes* ».

[3] Les propos cités sont extraits de l'entretien avec Claudette Apprill, réalisé par téléphone le 17 novembre 2004.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

manière récurrente à sa doctrine[1]. Elle garde cependant une certaine distance vis-à-vis de ces mobilisations. Tout au long de l'entretien (réalisé en 2004), elle affirme le caractère « *personnel* » de sa démarche intellectuelle et militante, refuse de s'identifier comme « *féministe* » et affirme avoir agi « *en tant que femme, citoyenne* », non comme partie prenante d'un mouvement (elle revendique de ne pas avoir « *lu* » les travaux des féministes sur la question). Elle reproche aux féministes « *leurs excès* » et leur « *haine des hommes* ». En outre, elle fustige les déformations qu'a subi « *le* » concept de parité, que ce soit dans le mouvement associatif ou dans la manière dont la revendication a été traduite par les lois dites sur la parité, en 1999-2000. Elle défend une conception maximaliste de la parité : il s'agit selon elle d'un concept « *révolutionnaire* », qui repense les « *fondements* » des catégories de la démocratie, notamment de la « *souveraineté* » et de la « *citoyenneté* ». Elle oppose fermement la parité à toute mesure de « *discrimination positive* ».

Mais c'est dans le cadre d'un séminaire « Démocratie paritaire », organisé par le comité Égalité en novembre 1989[2] à Strasbourg, que la question de l'égalité des sexes dans les lieux de pouvoir connaît pour la première fois une définition en termes de « parité ». En 1989, année du quarantième anniversaire du Conseil, et par ailleurs année de célébration du bicentenaire de la Révolution française, Claudette Apprill est chargée d'organiser un événement sur le thème de la citoyenneté politique des femmes. En se rendant à titre « *privé* » au colloque organisé en avril à Toulouse sur « *Les femmes et la Révolution française* » (à l'occasion duquel elle raconte avoir été « *scandalisée* » par les « *termes* » dans lesquels les femmes ont été historiquement exclues de la démocratie), elle rencontre l'universitaire française Élisabeth Sledziewski, qui présente ses recherches sur la question du « sujet féminin » sous la Révolution. Ancienne élève de l'École normale supérieure de Fontenay, agrégée de philosophie en 1972 et titulaire d'un doctorat d'État en philosophie sur la Révolution française (obtenu en 1980), Élisabeth Sledziewski a enseigné dans le secondaire jusqu'en 1987, année où elle est recrutée à l'Institut d'études politiques de Strasbourg[3]. Lorsqu'elle évoque la période de ses études et de son doctorat dans les années 1970 – décennie d'effervescence féministe à l'université – elle précise qu'elle n'avait « *absolument pas la fibre féministe, ni par tempérament ou par conviction, ni dans [s]es travaux* »[4]. C'est dans le courant des années 1980 qu'elle commence à explorer la question du « *sujet féminin* » sous la Révolution française, lorsque des collègues juristes lui demandent « *de faire un travail*

[1] Sur le site internet de Elles Aussi, un discours de Claudette Apprill sur la parité (prononcé le 22 novembre 1997 à Chartres) est reproduit comme référence théorique centrale de l'association.

[2] « La démocratie paritaire – Quarante années d'activité du Conseil de l'Europe », Strasbourg, les 6-7 novembre 1989.

[3] Après l'obtention de sa thèse, Élisabeth Sledziewski n'a pas obtenu de poste de titulaire à l'université. Elle paye sans doute le prix d'un profil académique peu valorisé par la discipline philosophique. Lors de l'entretien, elle évoque le défaut de légitimité d'une approche en terme d'« *histoire philosophique des mentalités* ». Elle obtient un poste de maîtresse de conférences en science politique à l'Institut d'études politiques de Strasbourg en 1987.

[4] Les citations qui suivent sont extraites de l'entretien réalisé avec Élisabeth Sledziewski, Paris, 29 septembre 2004.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

sur la condition juridique de la femme sous la Révolution française ». Ce sont précisément ses travaux sur le « *sujet féminin* » sous la Révolution[1] qu'elle présente au colloque de Toulouse et qui suscitent l'intérêt de Claudette Apprill. Celle-ci lui propose alors de rédiger le rapport préparatoire au séminaire prévu à la fin de l'année, sur ce qu'elle appelle déjà la « *démocratie paritaire* ». Les entretiens effectués avec Élisabeth Sledziewski et avec Claudette Apprill suggèrent que cette expression de « *démocratie paritaire* » a été forgée à la confluence des élaborations de Claudette Apprill, forte d'une expertise sur la cause de la représentation politique des femmes constituée depuis dix ans dans le cadre du comité Égalité du Conseil de l'Europe, et des réflexions théoriques apportées par Élisabeth Sledziewski au terme de plusieurs années de recherches mêlant philosophie et histoire politique sur la question du rapport des femmes à la démocratie. Les deux extraits d'entretiens suivants en sont l'illustration.

> *« Donc il y a ce grand colloque international à Toulouse, dans lequel je suis allée faire une intervention sur la condition des femmes. Et je suis abordée par une personne qui représentait le Conseil de l'Europe, Madame Apprill, qui me dit : 'tout ça c'est très bien, c'est très intéressant mais est-ce que vous pensez que ça s'est vraiment amélioré depuis, est-ce que vous pensez que cette histoire est maintenant close, achevée, ou y a-t-il encore, 200 ans après, des combats à mener, ou des choses, un statut qui n'aurait pas trouvé son achèvement pour la femme dans la cité ?' Et on a commencé à parler. Elle m'a dit : 'que penseriez-vous de réfléchir sur le concept de parité ? Alors moi je n'avais jamais entendu ce terme, enfin utilisé dans le sens de l'équilibre des hommes et des femmes, et je pense que c'est elle – c'est une juriste – qui a pensé qu'on pouvait l'utiliser pour désigner l'égalité des droits, et plus que des droits, des pratiques entre les femmes et les hommes. Elle m'a dit : 'le Conseil de l'Europe voudrait vous confier un rapport sur ce qu'on pourrait appeler la 'démocratie paritaire'. »* [Entretien avec Élisabeth Sledziewski, Paris, 29 septembre 2004]

> *« [Lors du] séminaire qui s'est tenu à Toulouse au mois de mars 1989, dans le cadre du bicentenaire de la Révolution française [...] j'ai entendu évidemment beaucoup d'historiens et d'historiennes qui ont parlé de la façon dont les femmes avaient été exclues de la démarche démocratique [...]. J'ai acquis énormément de connaissances sur ce sujet, n'étant pas historienne moi-même, et vraiment les termes de cette exclusion des femmes de la démocratie m'ont vraiment révoltée. Donc tout d'un coup, l'idée… de cette parité, c'est-à-dire, la première question qui m'est venue à l'esprit, c'est : d'où les hommes tirent-ils leur légitimité à légiférer pour les femmes ? À décider de la condition des femmes. Pour moi c'était inexplicable ! Je n'ai pas trouvé de réponse qui me satisfasse. Alors je me suis orientée, j'ai eu cette idée, d'égalité, c'est-à-dire du féminin et du masculin, qui après tout sont les* com-po-santes *de l'être humain, qui n'est plus abstrait comme jusqu'à présent on le tenait… notamment dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, c'est un être abstrait, l'homme, le masculin. Donc je me suis orientée vers cette double composante, cette deuxième dimension de l'être humain, à savoir sa dimension sexuée, dont on n'avait jamais parlé jusque-là, ou du moins on n'avait pas tiré les conséquences de cette reconnaissance. Alors c'est comme ça que ça a cheminé dans ma tête, cette idée de parité m'est apparue et j'ai construit toute cette doctrine de la parité...»* [Entretien avec Claudette Apprill, par téléphone, 17 novembre 2004]

Élisabeth Sledziewski, qui n'avait auparavant jamais produit de travaux normatifs sur l'égalité des sexes, s'engage alors dans l'élaboration du rapport qu'elle conçoit comme un

[1] É.G. SLEDZIEWSKI (1989), *Révolutions du sujet*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

travail « *conceptuel* » auquel elle articule une dimension normative, la nécessité de la « *démocratie paritaire* » :

> *« [...] C'est là qu'effectivement, franchement, en temps réel j'ai vraiment découvert la problématique paritaire, en prenant ma plume, pratiquement… je n'avais pas d'idée particulière sur la participation actuelle des femmes à la démocratie, et c'est en écrivant que cela m'est apparu évident… »* [Entretien avec Élisabeth Sledziewski, Paris, 29 septembre 2004]

Le rapport qu'elle présente à Strasbourg en novembre, devant les participants au séminaire du Conseil de l'Europe sur la démocratie paritaire, comporte plusieurs éléments qui constitueront les linéaments du concept de parité tel qu'il sera diffusé, quelques années plus tard, dans l'espace de la cause des femmes en France. Le rapport commence par une critique acerbe de « *l'universalisme des droits* », « *cadeau le plus dangereux que peut faire l'humanisme à la démocratie* »[1]. D'emblée, Élisabeth Sledziewski affirme ce qui lui paraît être les principales faiblesses de la doctrine universaliste, l'abstraction et l'absence de reconnaissance de la dichotomie sexuelle :

> *« L'universalisme opère à la fois un déni et une dénégation. Un déni, au sens où il fait comme si l'humanité, dans son essence à la fois masculine et féminine, n'était pas composée de deux sexes, et comme si la qualité de sujet rationnel était suffisante pour caractériser l'être social, alors que tout groupe humain est structuré par la division sexuelle des rôles. [...] Au-delà de ce déni, il y a dans le discours universaliste un effet de dénégation. Ne pas reconnaître qu'il y a des êtres humains hommes et des être humains femmes, c'est en effet une manière de ne pas reconnaître qu'il peut y avoir discrimination [...] voilà donc l'universalisme en contradiction avec son propre idéal*[2]*.»*

Pour « *dépasser cette contradiction* » de la doctrine universaliste, il ne s'agit pas, écrit-elle, de renoncer au « *formalisme* », de formuler une « *mise en accusation des droits de l'homme* »[3], comme le suggère la critique marxiste de l'universalisme. Dans son texte, elle affirme très explicitement sa loyauté vis-à-vis du système politique libéral, qui reconnaît à l'abstraction politique une valeur performative. Elle propose plutôt de redéfinir l'universalisme politique à travers le prisme de la différence sexuelle, afin de passer de « *l'universalisme abstrait* » au régime de l'« *universalité* ».

> *« On en conclura que la voie vers cette universalité est non l'universalisme, mais la mention expresse de la différence des sexes ; non l'abstraction généralisante, mais la prise en compte de la diversité ontologique des sujets de droit, qui fait qu'ils ne peuvent être assimilés l'un à l'autre. [...] La définition du sujet humain ne peut omettre la différence des sexes, dans la mesure où c'est comme homme ou comme femme que ce sujet réalise son humanité ou, plus radicalement encore, qu'il lui est donné d'être*[4]*. »*

Cette définition de la différence des sexes ancrée dans l'universel conduit à une transformation fondamentale des principes et du droit. Elle n'appelle plus l'insertion de

[1] SLEDZIEWSKI, « Rapport préparatoire au séminaire sur la 'démocratie paritaire' », p. 21.

[2] Ibid., p. 21-22.

[3] Ibid., p. 22.

[4] Ibid., p. 23 (le terme « ontologique » est souligné dans le texte original).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

mesures de quotas dérogatoires au droit commun, ni un « *aménagement sectoriel des procédures démocratiques existantes* », mais une transformation profonde des principes politiques de la modernité démocratique.

> *« La position politique du problème de la différence des sexes apparaît ainsi comme un ressort décisif de la construction démocratique. Inversement, il faut dire avec force qu'aucune démocratie réelle n'est possible en Europe si la question de l'égalité entre hommes et femmes n'est pas posée comme un préalable politique, ressortissant aux principes constitutifs du régime, exactement comme le suffrage universel ou la séparation des pouvoirs. »*

Enfin, la traduction concrète de la démocratie paritaire est bien l'imposition par la loi d'une « *parité des sexes* » :

> *« Quelles formes concrètes donner à cette exigence fondatrice qu'est dès lors la démocratie paritaire ? [...] seul l'aménagement des quotas de participation, imposant la parité des sexes dans toutes les instances décisionnelles et délibératives, peut rendre effective et irréversible l'intervention des femmes dans la cité. Si la démocratie a à connaître de la différence des sexes, elle n'a pas d'autre réponse à proposer que celle-ci : le genre humain est double, les débats et les décisions doivent être le fait d'hommes et de femmes, faute de quoi ils ne seraient pas le fait du genre humain tel qu'il est*[1]*. »*

Comme l'a souligné Isabelle Giraud, ce texte opère un glissement par rapport aux discours alors dominants dans les organisations internationales en matière de représentation politique des femmes. Alors que les textes et les normes de l'ONU et de la Communauté européenne dans ce domaine reposent essentiellement sur une approche « *libérale* » et « *instrumentale* », qui considère le quota comme un moyen de remédier à une inégalité de fait, Ce texte promeut une « *approche culturaliste* », inscrivant la différence des sexes au cœur de la légitimité démocratique[2]. Il propose ainsi une rhétorique qui rompt fondamentalement avec la logique des quotas, et préfigure à cet égard les termes dominants dans lesquels la revendication de parité sera formulée quelques années plus tard en France.

Peu de groupes et associations issus de l'espace de la cause des femmes en France assistent au séminaire ou ont directement accès à ses conclusions. Le séminaire s'adresse en effet exclusivement aux délégués des pays membres du Conseil de l'Europe, et les représentantes des organisations non gouvernementales féminines n'y sont pas conviées. En outre, ni Claudette Apprill ni Élisabeth Sledziewski, à défaut d'être insérées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes en France, n'y importent leurs rhétoriques. Enfin, comme il est de mise pour ce type d'événement institutionnel, concernant de surcroît la question des femmes, la presse française n'en fait aucun compte rendu. Cependant, de manière indirecte et avec un certain décalage temporel, ce séminaire a joué un rôle dans la genèse de la revendication de parité et dans l'essor des mobilisations paritaires en France au début de la décennie 1990. En effet, la revendication de « démocratie paritaire » telle qu'elle est définie

[1] Ibid., p. 26.

[2] GIRAUD, *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France 1965-2004*, p. 340.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

dans le cadre du séminaire du Conseil de l'Europe va circuler au sein de l'espace de la cause des femmes en France au tout début de la décennie 1990, par l'intermédiaire de militantes positionnées à la fois dans le mouvement associatif en France et dans les arènes féministes des institutions internationales. Françoise Gaspard, par exemple, qui a investi l'arène européenne du féminisme à partir de la fin des années 1980, a eu connaissance de ce rapport et en est l'une des importatrices en France : l'ouvrage qu'elle co-signe avec Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall en 1992, *Au pouvoir, citoyennes*, s'y réfère de manière explicite. De même, en 1992, la parité telle qu'elle est revendiquée par la Communauté européenne dans la « déclaration d'Athènes », s'inspire directement des élaborations du rapport préparatoire au séminaire « Démocratie paritaire » du Conseil de l'Europe. Plusieurs des fémocrates et militantes associatives investies dans l'organisation de la conférence d'Athènes ont eu connaissance de ce texte, et reprennent à leur compte ce concept[1]. Élisabeth Sledziewski est d'ailleurs invitée, comme on l'a vu, à présenter sa conception de la parité lors de cette conférence.

Conclusion

Le slogan de « parité », qui fournit une nouvelle grammaire pour les luttes autour de la cause de la représentation politique à partir de 1992 en France, résulte de l'empilement et de l'hybridation de différentes strates de problématisation de la cause des femmes en politique, de la jonction bricolée de logiques militantes hétérogènes formulées par des segments très divers de l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970 : revendication d'une plus grande inclusion des femmes dans la vie civique au nom de l'apport de la différence des femmes en politique, formulée par les associations féminines traditionnelles ; revendications de quotas menées par des militantes de partis politiques dans la seconde moitié des années 1970 ; reformulations militantes de la cause des femmes en politique par des collectifs qui s'inscrivent davantage dans la tradition du féminisme autonome de la seconde vague, entre la fin des années 1970 et la fin des années 1980 ; enfin, élaborations nées au cours de la décennie 1980 dans le champ académique des études féministes et sur les femmes et dans les arènes féministes d'organisations internationales, notamment le Conseil de l'Europe. C'est bien l'intersectionnalité de l'espace de la cause des femmes qui a favorisé la jonction de ces logiques militantes hétérogènes, et donc la genèse de la revendication de parité. En effet, cette jonction s'est opérée, dans la seconde moitié des années 1980, dans les lieux d'interface entre les différents segments de l'espace de la cause des femmes (séminaires, colloques, revues féministes…), mais aussi par l'intermédiaire de militantes positionnées à la fois ou

[1] C'est le cas notamment de la chef de l'Unité égalité des chances de la Commission européenne, Agnès Hubert. Cf. Ibid.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

successivement dans ces différents segments. La genèse de l'ouvrage *Au pouvoir, citoyennes*, qui est considéré comme le manifeste fondateur du slogan de parité en France en 1992, atteste le croisement des élaborations militantes, *via* la trajectoire de Françoise Gaspard, l'une de ses auteures. Celle-ci s'est en effet trouvée à l'intersection de multiples segments de l'espace de la cause des femmes où la question de la représentation politique des femmes a été problématisée. Après avoir été, à la fin de la décennie 1970, l'une des porte-parole de la cause des femmes au Parti socialiste – actrice et témoin des luttes pour le « quota » –, Françoise Gaspard se reconvertit au tournant de la décennie 1990 dans l'espace de la cause des femmes. Élue maîtresse de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales en 1990, elle resserre ses liens avec le monde académique, et bénéficie ainsi d'un accès privilégié aux recherches sur les femmes et le pouvoir ; parallèlement, forte de ses réseaux politiques, elle s'insère dans les arènes féministes de la communauté européenne, ce qui lui vaudra d'être nommée en 1991 experte pour la France du réseau « Femmes dans la prise de décision » mis en place par la Commission. Cette position lui permet de se familiariser avec l'expertise internationale sur la cause de la représentation politique des femmes. Enfin, au début des années 1990, elle renforce sa présence dans le monde associatif féminin et féministe : en renouant des liens avec d'anciennes militantes du courant G du PS (en particulier Anne Le Gall) désormais pleinement intégrées dans les réseaux associatifs féministes, elle accède ainsi à d'autres élaborations sur la cause de la représentation politique des femmes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Chapitre 3 - Converger vers la parité : carrières individuelles et logiques des espaces sociaux

L'un des aspects les plus frappants des mobilisations pour la parité réside dans le fait qu'elles réunissent des militantes aux profils hétéroclites, issues de segments très variés de l'espace de la cause des femmes. Globalement, trois catégories de militantes s'investissent pour la parité, parfois dans les mêmes organisations ou réseaux militants : des militantes engagées pour la cause des femmes dans des partis politiques, en premier lieu le Parti socialiste, des militantes issues ou héritières du féminisme autonome de la seconde vague et des militantes d'associations féminines traditionnelles (cf. Encadré 5).

Encadré 5 – Des profils militants hétérogènes

Transfuges du Parti socialiste

Si les mobilisations pour la parité attirent, au début des années 1990, des militantes de divers partis politiques[1], celles qui sont issues du Parti socialiste sont particulièrement visibles dans la kyrielle d'associations qui se forment autour de la parité. On compte plusieurs notables ou élues du PS parmi les entrepreneuses de mobilisations paritaires. C'est le cas, notamment, d'Yvette Roudy, députée du Calvados, ancienne ministre, qui crée l'Assemblée des femmes en décembre 1992, drainant autour d'elle quelques dizaines de militantes socialistes, dont certaines, comme Denise Cacheux (députée du Nord jusqu'en 1993), sont dotées d'un certain capital politique. C'est le cas, également, de Françoise Gaspard, ancienne maire de Dreux et députée socialiste, qui organise la réunion « *historique* » des associations autour de la parité à son retour de la conférence d'Athènes en décembre 1992, et s'impose comme l'une des leaders des mobilisations paritaires dès l'année 1993, notamment au sein du réseau Femmes pour la parité. Des conseillères régionales sortantes, ayant acquis une notabilité dans les instances locales du PS, se trouvent également à la tête de groupes et d'associations en faveur de la parité. C'est le cas de Régine Saint-Criq, élue socialiste sortante du conseil régional d'Ile-de-France, qui constitue l'association Parité en mars 1992, de Maryvonne Petit-Loeh, conseillère régionale sortante, qui représente l'association Grain de sel dans le bureau de la fédération Elles Aussi, ou encore d'Aline Haberer, conseillère sortante du conseil régional de Rhône-Alpes, initiatrice du Groupe des 29 en Isère. Enfin, les mobilisations pour la parité attirent des militantes qui se sont reconverties dans le monde des associations féministes et féminines après un passage plus ou moins long au PS. On peut mentionner par exemple Denise Fuchs, ancienne militante du PS qui s'investit dans la fédération Elles Aussi pour

[1] Quelques militantes issues de partis de droite s'engagent dès 1992-1993 dans les luttes associatives pour la parité, comme Muguette Dini, qui est adjointe au maire UDF d'Ecully au moment où elle co-fonde Elles Aussi. On peut également citer Françoise Paramelle, conseillère municipale (UDF) de Grenoble depuis 1983, qui fait partie des fondatrices du Groupe des 29 dans l'Isère. Plusieurs co-listières de Femmes d'Alsace sont également encartées dans un parti de droite ou du centre. D'après l'enquête par questionnaire, 17,7% des enquêtées ayant milité dans un parti politique au cours de leur vie déclarent un parti de droite.

l'association Grain de sel, ou encore certaines anciennes militantes du courant G du PS, comme Anne Le Gall, Luce Sirkis et Odette Brun, qui se trouvent parmi les quelques dizaines de militantes du réseau Femmes pour la parité dès janvier 1993.

Féministes de la seconde vague

Deuxième profil particulièrement visible dans les mobilisations paritaires, en 1992-1993 : celui des militantes qui s'inscrivent dans l'héritage du féminisme autonome de la seconde vague, soit qu'elles y aient personnellement milité, soit qu'elles se soient ralliées à cette tradition au cours des années 1980. Si l'irruption du mot d'ordre de parité suscite de vives oppositions de la part d'un certain nombre de figures du mouvement féministe de la seconde vague, notamment des théoriciennes du féminisme radical « reconverties » à l'université (cf. chapitre 5), les premières mobilisations pour la parité comptent, dans leurs rangs, un certain nombre de militantes qui s'inscrivent dans cette tradition. En effet, le réseau Femmes pour la parité, créé en janvier 1993, s'installe à la Maison des femmes, et attire des dizaines de militantes familières de ce lieu où de nombreuses associations féministes parisiennes et nationales, issues ou héritières du « mouvement » des années 1970, sont domiciliées depuis le début des années 1980. Parmi les entrepreneuses des luttes paritaires, on trouve des militantes qui se sont engagées dans des « tendances » très différentes du mouvement de la seconde vague dans les années 1970, qui était loin d'être un mouvement homogène. Gisèle Halimi, qui engage son association Choisir dans les luttes pour la parité dès 1993, a été l'une figures emblématiques du féminisme réformiste de la seconde vague dans les années 1970. Monique Dental, qui est l'une des initiatrices et principales animatrices du réseau Femmes pour la parité, a milité dans le courant lutte de classes dans les années 1970, à l'intersection du mouvement féministe autonome et des organisations d'extrême gauche. Antoinette Fouque, enfin, qui crée un groupe Parité 2000 au printemps 1992 puis engage, à l'automne, son association dans le réseau Elles Aussi, a été dans les années 1970 l'animatrice du groupe Psychépo, situé dans la mouvance radicale mais en opposition très conflictuelle avec les autres tendances[1].

Militantes d'associations traditionnelles

Aux côtés des transfuges du PS et des militantes issues de la seconde vague du féminisme, ce sont les militantes d'associations féminines traditionnelles qui constituent le troisième profil militant dans les premières mobilisations autour du slogan de parité. En particulier, la fédération Elles Aussi, constituée en décembre 1992, a été initiée et se trouve investie en majorité par des militantes issues de cette mouvance. Parmi les membres du premier conseil d'administration de Elles Aussi, Simone Gallion (ACGF), Muguette Dini (FACM), Nicole Dromard (UFCS) et Liliane Gall (Femmes d'Alsace) relèvent de ce profil militant. C'est également le cas de Françoise Ramond (secrétaire générale de l'ACGF) et de Sylvie Ulrich (membre du conseil d'administration de l'UFCS), qui toutes deux s'insèrent dès 1992-1993 dans les réseaux associatifs en faveur de la parité.

La parité constitue donc un point de convergence entre des militantes qui auparavant ne luttaient guère ensemble. Comment comprendre que des militantes issues des franges radicales du féminisme des années 1970 se rallient à cette cause ? Comment expliquer que des militantes d'associations féminines traditionnelles en viennent à former un réseau pour la parité (Elles Aussi) aux côtés d'organisations issues du féminisme de la seconde vague ?

[1] Pour une histoire des rapports de Psychépo avec les autres « tendances » du MLF, voir notamment DUCHEN *Feminism in France: From May' 68 to Mitterrand* ; PAVARD *Les éditions des femmes: histoire des premières années, 1972-1979*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Comment rendre compte de l'engagement de militantes de parti dans des luttes associatives pour la parité ? Qu'est-ce qui, plus généralement, pousse un certain nombre d'actrices à initier ou s'investir dans les premières mobilisations pour la parité, à un moment où cet engagement peut apparaître risqué ou en tout cas peu rentable ?

Dans le chapitre précédent, on a montré que la parité, nouvelle grammaire des luttes pour la représentation politique des femmes au début de la décennie 1990, est le produit du croisement de reformulations de cette cause dans divers segments de l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970. On poursuivra ici l'analyse généalogique des mobilisations pour la parité, mais en se focalisant cette fois sur les *carrières* militantes des entrepreneuses des premiers collectifs paritaires, afin de rendre compte des éléments qui font converger celles-ci autour de la revendication de parité[1].

Parmi les quelques dizaines de militantes qui s'engagent dans les luttes pour la parité, toutes n'ont pas le même poids ni le même degré d'investissement. On s'intéressera ici en particulier à certaines militantes dont l'engagement a été déterminant dans l'émergence de ces mobilisations, parce qu'elles ont été les entrepreneuses de ces luttes, ayant initié des collectifs sur la parité attirant dans leur sillage d'autres militantes, et/ou parce qu'elles disposent d'un fort capital de notoriété ou d'une position structurale centrale dans l'espace de la cause des femmes, ce qui donne d'autant plus d'importance à leurs initiatives ou leur ralliement, entraînant dans leur sillage des réseaux militants. On s'inscrit ainsi dans le paradigme de la mobilisation des ressources, qui postule que les protestations collectives émergent dès lors qu'un certain nombre d'acteurs disposent d'un intérêt à agir et de ressources individuelles (matérielles, symboliques) et collectives (réseaux, organisations) susceptibles d'être mobilisées au service de la protestation. On adhère à une vision « socialisée » de ce modèle - tenant compte des critiques adressées au paradigme de l'acteur rationnel qui le sous-tend

[1] L'objet de ce chapitre est d'analyser les logiques sociales du ralliement de militantes préalablement insérées dans l'espace de la cause des femmes à la revendication de parité à l'aube des années 1990. Il ne s'agit donc pas ici d'étudier les conditions sociales de leur conversion au militantisme pour la cause des femmes (ou au féminisme), question qui devrait faire l'objet d'une étude à part entière. Pour y répondre, il faudrait examiner des paramètres tels que la socialisation familiale, la trajectoire d'ascension et/ou de déclassement social, ou encore la génération d'appartenance de ces militantes. Sur cette question, voir PICQ *Le mouvement de libération des femmes et ses effets sociaux* ; N. RINGART (1991), « Quand ce n'était qu'un début. Itinéraires de femmes à Paris », *in* GROUPE D'ÉTUDES FÉMINISTES DE L'UNIVERSITÉ PARIS 7 (dir.), *Crises de la Société Féminisme et Changement*, Paris, Tierce, pp. 157-171 ; GARCIA, *Le féminisme, une révolution symbolique? Etude des luttes symboliques autour de la condition féminine*. Sur les ressorts de l'engagement contestataire de la « génération de mai 68 » (qui permet d'éclairer les logiques d'investissement des féministes de la seconde vague), voir G. MAUGER (1994), « Gauchisme, contre-culture et néo-libéralisme. Pour une histoire de la 'génération de mai 68' », in CURAPP (dir.), *L'identité politique*, Paris, PUF ; F. MATONTI (2005), « Crises politiques et reconversions: Mai 68 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°158, pp. 5-7.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

souvent[1] –, en ayant recours à la notion de *carrière*. Comme on l'a mentionné en introduction, cette catégorie, initialement forgée par des sociologues de l'École de Chicago depuis les années 1960 (Everett Hughes puis Howard Becker[2]), a été importée dans le champ de la sociologie du militantisme en France depuis la fin des années 1990[3]. Eric Agrikoliansky la définit comme

> *« un modèle séquentiel d'analyse des comportements sociaux [qui] consid[ère] les actions humaines comme des processus, c'est-à-dire comme des activités se déroulant dans le temps et possédant une dynamique propre, et non comme le simple reflet de contraintes structurelles ou d'un calcul utilitaire[4]. »*

Comme le souligne Sylvie Tissot, l'intérêt de l'analyse en termes de carrières est donc de mettre au jour « *les transformations des dispositions militantes formées antérieurement ou dans le cours même de l'engagement* »[5], contre une vision trop *déterministe* de l'engagement militant. Mais cette notion permet également de se tenir à distance d'une vision trop *instrumentale* de la mobilisation des ressources. En insistant sur l'interaction entre l'individu et le collectif, ce concept permet de mettre en évidence le caractère socialisé des intérêts, des ressources et des croyances et donc des « choix » militants des acteurs individuels.

Les carrières militantes des initiatrices, entrepreneuses et/ou leaders des premières mobilisations paritaires sont, en premier lieu, intéressantes dans leur singularité, parce que leur engagement personnel est déterminant pour comprendre la forme et l'ampleur de l'essor des mobilisations paritaires 1992-1993. Mais leurs carrières sont aussi exemplaires, *typiques* de celles d'autres militantes qui rejoignent à leurs côtés ces premières mobilisations paritaires, au sens où elles traduisent un certain nombre de transformations qui affectent les espaces militants dans lesquels elles s'inscrivent. On rapportera donc l'analyse de ces carrières individuelles à l'histoire de ces collectifs militants, et plus généralement à celle de l'espace de

---

[1] Pour une critique du biais rationaliste du modèle de la mobilisation des ressources, voir notamment : SIMÉANT *La cause des sans-papiers*, p. 56 et suiv.

[2] Voir BECKER *Outsiders: studies in the sociology of deviance* ; HUGHES, « Carrières ».

[3] Sur les apports de l'usage de la notion de carrière en sociologie du militantisme voir le numéro spécial de la *Revue française de science politique* (2001) sur les « *Devenirs militants* », et notamment : AGRIKOLIANSKY « Carrières militantes et vocation à la morale: les militants de la Ligue des droits de l'homme dans les années 1980 » ; O. FILLIEULE et N. MAYER (2001), « Introduction », *Revue française de science politique*, vol.51, n°1-2, pp. 19-25 ; C. PÉCHU (2001), « Les générations militantes à *Droit au logement* », *Revue française de science politique*, vol.51, n°1-2, pp. 73-104 ; J. SIMÉANT (2001), « Entrer, rester en humanitaire. Des fondateurs de *Médecins sans frontières* aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, vol.51, n°1-2, pp. 47-72. Voir aussi S. TISSOT, C. GAUBERT et M.-H. LECHIEN (dir.) (2005), *Reconversions militantes*, Limoge, Pulim.

[4] AGRIKOLIANSKY « Carrières militantes et vocation à la morale: les militants de la Ligue des droits de l'homme dans les années 1980 », p. 30.

[5] S. TISSOT (2005), « Les reconversions militantes », in S. TISSOT, C. GAUBERT et M.-H. LECHIEN (dir.), *Reconversions militantes*, Limoge, Pulim, pp. 2-7, p. 2.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

la cause des femmes depuis les années 1970. Cet angle d'analyse permettra de saisir les logiques de convergence de ces entrepreneuses et, au-delà, de l'ensemble des actrices qui s'engagent à leurs côtés dans les mobilisations paritaires.

Dans une première partie, on détaillera les carrières militantes de trois entrepreneuses des luttes pour la parité issues du Parti socialiste, Françoise Gaspard, Yvette Roudy et Régine Saint-Criq, après avoir retracé l'histoire des rapports entre le PS et la cause des femmes depuis le début des années 1970. L'hypothèse que l'on formule ici est que leur engagement dans des associations paritaires à l'extérieur de leur parti doit être mis en relation avec la période de fermeture des opportunités de réception de la cause des femmes au PS à partir de la seconde moitié des années 1980.

Dans un deuxième temps, on analysera les carrières de trois autres militantes qui jouent un rôle important dans l'émergence des mobilisations paritaires en 1992-1993 : Gisèle Halimi, Monique Dental et Antoinette Fouque. Toutes trois ont en commun d'avoir été inscrites dans la nébuleuse du féminisme autonome de la seconde vague. Elles incarnent cependant des traditions féministes très diverses : alors que Gisèle Halimi a été l'une des figures de la mouvance réformiste depuis le début des années 1970, Antoinette Fouque et Monique Dental se sont insérées, dans les années 1970, dans des groupes de la mouvance radicale, dominée par les schèmes de pensée d'extrême gauche. Avant d'explorer en détail ces carrières, on montrera en quoi le processus d'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes depuis le début des années 1980 permet d'éclairer les conditions du ralliement à la cause de la représentation politique des femmes de ces militantes héritières de la seconde vague du féminisme.

Dans une troisième partie, enfin, on explorera les carrières de trois militantes issues de la mouvance traditionnelle de l'espace de la cause des femmes qui s'engagent pour la parité dès 1992 : Simone Gallion, responsable du groupe « élues municipales et politiques » de l'ACGF, et qui est à l'initiative de la création de Elles Aussi ; Françoise Ramond, alors secrétaire générale de l'ACGF et fortement investie aux côtés de Simone Gallion, dans la création de Elles Aussi ; et Sylvie Ulrich, membre du conseil d'administration d'une autre association féminine traditionnelle fondatrice de Elles Aussi, l'UFCS. Pour éclairer les conditions de l'engagement de ces militantes d'organisations traditionnelles, longtemps situées à l'extérieur de l'espace de la cause des femmes, aux côtés de groupes féministes dans les luttes pour la parité, on montrera que les deux organisations dont elles sont issues, l'ACGF et l'UFCS – qui sont les deux principales organisations féminines fondatrices de Elles Aussi –

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

, ont sensiblement accru leur ancrage dans l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970[1].

I - Transfuges du Parti socialiste

En 1992-1993, Yvette Roudy, Françoise Gaspard et Régine Saint-Criq, toutes trois membres du PS, et dotées d'un certain capital de notoriété en son sein (les deux premières au niveau national, la troisième à l'échelon régional), initient ou prennent la tête de mobilisations paritaires à l'extérieur du PS. Avant d'aborder en détail leurs carrières militantes, il est utile de retracer l'histoire des rapports entre le PS et la cause des femmes depuis la refondation de celui-ci au congrès d'Épinay (1971), autour de François Mitterrand. Cette histoire, dans laquelle leurs carrières militantes sont prises, permet d'éclairer les logiques sociales de leur engagement dans des associations paritaires autonomes au début de la décennie 1990.

A - Le cycle d'ouverture-fermeture des opportunités politiques pour les féministes du PS (1971-1992)

Le PS a été, dans la seconde moitié des années 1970, un lieu propice à l'expression des contestations féministes. Lorsque François Mitterrand reconstitue le Parti socialiste autour de sa personne en 1971 à Épinay, il est porteur d'un certain nombre de ruptures avec les projets socialistes antérieurs, notamment en intégrant au cœur de sa vision de la « *modernisation* » la question des droits des femmes[2]. L'importance des « *questions féminines* » dans le nouveau projet socialiste de François Mitterrand apparaît dès la décennie 1960, au cours de laquelle il bâtit son ascension politique. Au sein de la CIR puis de la FGDS[3], le Mouvement démocratique féminin (MDF, fondé en 1962), qui défend des positions féministes, jouit d'un

[1] Une précision s'impose concernant les sources utilisées pour reconstituer les carrières des neuf entrepreneuses des mobilisations paritaires évoquées ici (militantes du PS, féministes de la seconde vague et militantes d'organisations féminines traditionnelles). On a réalisé des entretiens avec chacune d'elles à l'exception de Gisèle Halimi. Toutefois, en ce qui concerne celles qui disposent d'une certaine notoriété publique (en particulier Yvette Roudy, Françoise Gaspard et Antoinette Fouque), les entretiens n'ont constitué qu'une source subsidiaire de l'enquête : habituées à raconter leur parcours devant des journalistes, des chercheurs en sciences sociales ou dans leurs mémoires, elles ont souvent fourni, en entretien, un discours formaté, pré-construit, particulièrement difficile à ébranler. Pour surmonter ce biais, on s'est efforcée d'articuler les matériaux recueillis en entretien avec d'autres sources disponibles (leurs propres récits publiés mais aussi des travaux de recherche effectués sur leurs parcours).

[2] Sur l'histoire des rapports entre socialisme et féminisme, voir notamment : C. SOWERWINE (1978), *Les Femmes et le socialisme*, Paris, FNSP ; J. JENSON et M. SINEAU (1995), *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de la FNSP ; GUÉRAICHE *Les Femmes et la République*.

[3] La CIR et la FGDS ont été créées par François Mitterrand respectivement en 1964 et 1965.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

certain pouvoir d'influence. Ses principales membres, dont Marie-Thérèse Eyquem (sa fondatrice), Yvette Roudy ou encore Colette Audry, prennent une part active dans la première campagne présidentielle de François Mitterrand en 1965, et leur engagement se donne à voir dans la plate-forme politique du candidat[1]. Lorsque le Parti socialiste est refondé à Épinay en 1971, l'émancipation des femmes reste partie intégrante de son projet. Les femmes « modernes » (jeunes, urbaines et salariées du secteur tertiaire) constituent en effet l'un des piliers de l'électorat que le PS entend capter pour contrer ses principaux adversaires politiques – y compris le Parti communiste. La relative ouverture du PS à la question des femmes se trouve par ailleurs accentuée par la concurrence du Mouvement de libération des femmes qui entend monopoliser les voix féministes légitimes à l'extérieur du champ partisan depuis le début des années 1970.

De fait, dans les années 1970, le PS est l'un des partis politiques les plus ouverts à la cause des femmes[2]. Sous la pression des féministes du parti, dont les plus visibles sont issues du MDF et proches de François Mitterrand, le PS met en place un système de quota par sexe à tous les niveaux de l'organisation, initialement fixé à 10% en 1974, relevé à 15% en 1977 puis à 20% en 1979. En 1977 est mis en place un « secrétariat national à l'action féminine », doté d'une légitimité et d'un pouvoir accrus par rapport à la « délégation » qui avait été créée en 1973. L'une des premières initiatives du secrétariat est l'organisation d'une « convention nationale sur les droits des femmes », qui se tient le 15 janvier 1978 à Paris, et qui se conclut par l'adoption du « *Manifeste socialiste sur les droits des femmes* », dans lequel le parti reconnaît que « *les luttes féminines* » ont « *un pouvoir moteur dans la lutte des classes* » et que « *la surexploitation subie par les femmes passe par la lutte des classes mais ne s'y réduit pas* »[3]. Ce texte constitue une rupture fondamentale dans l'histoire du parti, qui pour la première fois reconnaît explicitement que socialisme et féminisme sont liés. En 1979, la quasi-totalité des motions présentées au congrès de Metz – qui fait suite à la fronde féministe dite du courant 3 –, incluent un paragraphe consacré aux droits des femmes. Cette dimension nouvellement « féministe » du projet socialiste se réfracte dans le programme du candidat Mitterrand en 1981 : dans ses « 110 propositions », François Mitterrand consacre une rubrique et six propositions aux « *droits égaux pour les femmes* », et lors de la rencontre organisée par l'association Choisir entre les deux tours de l'élection présidentielle, il s'engage

[1] François Mitterrand est le seul candidat à se prononcer en faveur du « *contrôle des naissances* », par la libéralisation de la contraception, dès l'automne 1964. Par ailleurs, dans le contre-gouvernement qu'il constitue en 1966, il innove en créant un « *ministère de la promotion de la femme* », confié à Marie-Thérèse Eyquem.

[2] À l'époque, le PSU est le seul autre parti politique à adopter aussi franchement une problématique « féministe ».

[3] « Manifeste du Parti socialiste sur les droits des femmes », *Le Poing et la Rose*, suppl. au n°73, août 1978, p. 37.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

à créer un ministère chargé de promouvoir l'égalité des sexes[1]. Après sa victoire électorale, la création du ministère des droits de la femme, dirigé par Yvette Roudy en 1981 et doté de réels moyens[2], la célébration en grande pompe de la journée internationale des femmes à l'Elysée en 1982, et plusieurs réformes en faveur de l'égalité entre les sexes votées sous l'impulsion d'Yvette Roudy dans les premières années du septennat (loi sur l'égalité professionnelle, remboursement de l'IVG…) semblent consacrer la « synthèse » entre socialisme et féminisme[3].

Comme l'ont montré Jane Jenson et Mariette Sineau, ces initiatives de début de septennat, qui marquent « *l'apogée du féminisme présidentiel* »[4], sont l'aboutissement des stratégies d'ascension électorale du PS, et vont être sévèrement remises en cause à l'épreuve du pouvoir. À partir du milieu des années 1980, on assiste à une fermeture progressive des opportunités politiques pour les féministes du PS, qui peut être expliquée par divers paramètres. Elle peut d'abord être interprétée comme le prolongement de l'affaiblissement politique du féminisme au début des années 1980, attestant sans doute une moindre rentabilité électorale des thèmes féministes pour les partis. La fermeture des opportunités politiques pour les féministes au PS peut également se comprendre, de manière plus générale, comme la manifestation de la différenciation croissante entre le champ politique et le « champ militant »[5]. Alors que dans les années 1970, la relative perméabilité entre les deux champs pouvait autoriser la valorisation dans le champ partisan de certains thèmes et ressources forgés dans les mouvements sociaux nés dans l'après 68, le champ partisan connaît dans le courant des années 1980 un processus de d'autonomisation et de fermeture, qui se traduit par la démonétisation des ressources et thématiques issues des mouvements sociaux[6]. De fait, les thèmes féministes, qui ont connu une relative consécration à l'intérieur du PS par le biais de militantes inscrites ou sympathisantes du mouvement des femmes dans les années 1970

[1] CHOISIR LA CAUSE DES FEMMES *Quel président pour les femmes?*.

[2] Selon J. Jenson et M. Sineau (JENSON et SINEAU *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, p. 185), le budget alloué au ministère d'Yvette Roudy en 1981 est dix fois supérieur à celui dont disposait, sous le gouvernement précédent, le « ministère de la condition féminine ».

[3] Sur les réformes menées sur les droits des femmes sous le premier septennat de Mitterrand voir : Ibid ; F. THÉBAUD (2001), « Promouvoir les droits des femmes: ambitions, difficultés et résultats », in S. BERSTEIN, P. MILZA et J.-L. BIANCO (dir.), *Les années Mitterrand: les années du changement*, Paris, Perrin ; REVILLARD, *La cause des femmes dans l'Etat: une comparaison France-Québec (1965-2007)*.

[4] JENSON et SINEAU *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, p. 195.

[5] Pour une définition du « champ militant » (qui renvoie à l'univers des mouvements sociaux nés dans le sillage de Mai 1968) voir PÉCHU, *Du Comité des Mal logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation: les transformations contemporaines de l'action collective*.

[6] Sur la fermeture croissante du champ partisan, voir aussi MATONTI « Crises politiques et reconversions: Mai 68 ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

payent le prix de cette fermeture du champ partisan, à l'instar d'autres thèmes de lutte issus de la « société civile ». Enfin, comme le soulignent Jane Jenson et Mariette Sineau, ce désinvestissement coïncide avec un retrait plus général du PS par rapport à ses ambitions initiales en matière de justice sociale dans le cadre d'un tournant « *néo-libéral* »[1]. En tout état de cause, au fur et à mesure qu'on avance dans les années 1980, la question de l'égalité des sexes perd du terrain sur l'agenda du parti. Ce recul des thèmes féministes se donne à voir dans le programme de François Mitterrand à l'élection présidentielle de 1988 (*Lettre à tous les Français*), où la question des droits des femmes est réduite à un seul paragraphe et circonscrite aux enjeux de l'égalité professionnelle. Surtout, le premier gouvernement socialiste mis en place en 1988 après la victoire électorale de la gauche ne rétablit pas la structure ministérielle chargée des droits des femmes, supprimée par la droite lors de l'intermède de la cohabitation (1986-1988). L'une des innovations symboliques les plus fortes du Parti socialiste au pouvoir en 1981 est ainsi abandonnée. Enfin, un autre indicateur de cette évolution est le coup d'arrêt porté à la politique du quota : après être passé de 10% en 1974 à 20% en 1979, il stagne à ce niveau jusqu'au congrès de Rennes de 1990, en dépit des protestations des porte-parole de la cause des femmes au sein du PS (cf. chapitre 2).

B - Du socialisme au féminisme autonome

Le processus de fermeture des opportunités politiques amorcé au PS à partir de la moitié des années 1980 constitue la toile de fond de l'engagement d'Yvette Roudy, de Françoise Gaspard et de Régine Saint-Criq dans des collectifs associatifs en faveur de la parité. Au-delà de la variété de leurs trajectoires, ces militantes ont en commun d'avoir lutté à l'intérieur du PS pour la cause des femmes. Yvette Roudy a été la féministe « officielle » du parti depuis le début des années 1970. Françoise Gaspard, quant à elle, a été l'un des fers de lance de l'éphémère courant 3 du PS en 1978. Quant à Régine Saint-Criq, elle a affirmé plus tardivement une étiquette féministe au sein du PS, lorsque, nommée déléguée nationale « femmes élues » à la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESER) dans la seconde moitié des années 1980, elle a remis un rapport sur la « *place des femmes* » dans le

[1] L'expérience du pouvoir conduit le parti à remettre en cause plusieurs de ses engagements. Entre 1983 et 1984, confronté à l'aggravation de la crise économique et aux contraintes politiques de la construction européenne, le gouvernement socialiste renégocie le contenu de la « *modernisation* », mettant à distance les « *principes* » du socialisme au profit d'une ligne plus « *pragmatique* » : il entame ainsi un tournant « *néo-libéral* ». Le lien entre ce revirement de politique économique et la marginalisation progressive de la question de l'égalité des sexes a été mis en évidence par Jane Jenson et Mariette Sineau. Elles montrent notamment que les pouvoirs publics privilégient le développement du temps partiel au prix d'une précarisation croissante de la main d'œuvre féminine. Pour plus de détails, cf. JENSON et SINEAU *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, p. 209-238. Sur le tournant « *néo-libéral* » : B. JOBERT (1994), *Le Tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

parti[1]. En initiant des associations autonomes pour la parité, ces trois militantes déplacent le lieu et les termes de la lutte pour la cause des femmes à l'extérieur du parti. Françoise Gaspard, sans mandat électif depuis 1989, organise pour le Conseil national des femmes françaises (CNFF) une « réunion d'information » sur la conférence d'Athènes et la parité en décembre 1992 et s'investit dans le réseau Femmes pour la parité dès janvier 1993. Régine Saint-Criq, pour sa part, a démissionné de la commission « Promotion politique des femmes » au sein du PS après les élections régionales – à l'occasion desquelles elle a perdu son seul mandat – et a créé dès le mois de mars l'association Parité, qui se définit d'emblée comme une association « *transpartisane* ». Enfin, Yvette Roudy, qui a été pendant longtemps la promotrice d'une stratégie intégrationniste au sein du PS, fonde en décembre 1992 l'Assemblée des femmes, une association qui entend résolument s'inscrire dans le champ associatif féminin.

A posteriori, on peut analyser ce déplacement, au moins pour deux d'entre elles (Françoise Gaspard et Régine Saint-Criq[2]) comme la première étape d'un processus de *reconversion militante*, c'est-à-dire d'une distanciation[3] croissante vis-à-vis de leur parti et, corrélativement, d'une insertion de plus en plus forte dans les réseaux associatifs féminins. En s'engageant pour la parité, elles reconvertissent dans le mouvement associatif autonome un *capital militant* accumulé à l'intérieur de leur parti, entendu comme « *l'ensemble de savoirs et de savoir-faire mobilisables lors des actions collectives, des luttes inter ou intra-partisanes, mais aussi exportables, convertibles dans d'autres univers, et ainsi susceptibles de faciliter certaines 'reconversions'*[4]. » Il s'agit, dans le cas de ces entrepreneuses des luttes paritaires, d'un capital militant *spécifique*, « féministe », accumulé au cours de leur engagement en faveur de la cause des femmes à l'intérieur du parti (rhétoriques, réseaux, etc.) ; d'un capital partisan plus général (savoirs et savoir-faire liés à l'expérience du militantisme partisan) ; enfin, d'un capital que l'on peut qualifier de « politique », au sens de capital symbolique

[1] SAINT-CRIQ *Une autre place pour les femmes*.

[2] Alors qu'Yvette Roudy poursuit une carrière de cadre du PS dans les années 1990, parallèlement à ses engagements associatifs (elle est élue députée en 1997), Françoise Gaspard et Régine Saint-Criq se sont plus nettement distanciées du PS et reconverties dans le monde des associations féminines et féministes.

[3] Comme le montre Eric Agrikoliansky à propos des carrières des militants de la Ligue des droits de l'homme, le processus de distanciation se traduit non seulement par un désengagement partisan objectif (qui peut lui-même se traduire par « *une rupture explicite ou par une prise de distance à l'égard des activités du parti qui n'implique pas forcément de cesser d'y adhérer (en payant toujours sa cotisation)* »), mais aussi par une « *redéfinition des significations du militantisme* » : l'appartenance partisane perd son poids dans la définition de l'identité militante. Cf. AGRIKOLIANSKY « Carrières militantes et vocation à la morale: les militants de la Ligue des droits de l'homme dans les années 1980 », p. 31.

[4] F. MATONTI et F. POUPEAU (2004), « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, pp. 5-11, p. 8.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

accumulé dans le champ politique (c'est le cas surtout pour Yvette Roudy et Françoise Gaspard, qui bénéficient d'une notoriété d'envergure nationale au PS).

Quelles sont les logiques sociales au principe de ce processus de distanciation vis-à-vis du PS et de reconversion dans le mouvement des femmes autonome au travers des luttes pour la parité ? Dans les témoignages qu'elles ont livrés sur les raisons de leur investissement pour la parité dans des associations autonomes, toutes trois évoquent la dégradation des conditions de réception de la cause des femmes au PS, en particulier la difficulté à promouvoir des femmes dans les instances de décision et sur les listes en dépit du quota statutaire. Elles interprètent leur investissement dans des associations féminines comme le moyen de poursuivre ailleurs une lutte devenue impossible à l'intérieur du PS. L'approche sociologique conduit à se distancier des motifs idéologiques fournis par les discours de ces militantes, en examinant les *conditions de possibilité*[1] et les *rétributions*[2] objectives de leur reconversion. Conditions de possibilité d'abord : la conversion dans le monde des associations féminines et féministes fait partie de l'univers des possibles pour ces trois militantes dans la mesure où elles ont déjà accumulé un capital militant féministe et sont déjà insérées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes. Rétributions ensuite : comme on va le voir en retraçant leurs carrières, l'engagement de ces trois militantes dans les mobilisations paritaires intervient dans une période où elles ont de bonnes raisons d'opérer des anticipations pessimistes sur leur carrière au sein du PS. Toutefois, comme le souligne Daniel Gaxie, la notion de rétribution ne se limite pas aux bénéfices matériels de l'activité politique. Il propose de considérer « *l'attachement à la cause et la satisfaction de défendre ses idées* » comme « *l'un des mécanismes de rétribution de l'activité politique* »[3]. De fait, dans le cas de ces trois entrepreneuses des mobilisations paritaires, on peut penser que l'investissement à différents degrés et à des stades variés de leur trajectoire en faveur de la cause des femmes a suscité un attachement à cette cause et une redéfinition de leur identité militante, de sorte que la perte des opportunités de faire valoir cette cause dans une configuration peu favorable a induit une dévalorisation probable des bénéfices symboliques et identitaires associés à ce type d'investissement. Ainsi, l'engagement paritaire doit se comprendre indissociablement comme le produit du rétrécissement des opportunités de réception d'une cause à laquelle ces trois

[1] Comme le rappelle à juste titre Lilian Mathieu, les transferts de capital militant d'un espace à un autre « *intègrent une part de spéculation et donc de risque* » : ils peuvent être « *valorisés* » aussi bien que « *dilapidés* ». D'où la nécessité d'examiner les conditions de possibilité de ces transferts (proximité objective des deux espaces, nature des capitaux transférés, etc.). Voir MATHIEU « L'espace des mouvements sociaux », p. 149.

[2] D. GAXIE (1977), « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol.27, n°1, pp. 123-154 ; D. GAXIE (2005), « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, vol.11, n°1, pp. 157-188.

[3] GAXIE « Economie des partis et rétributions du militantisme », p. 125.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

militantes « croient » *et* de la dégradation de leurs anticipations concernant leur carrière personnelle. Il importe de ne pas opposer ces deux types d'explication. En effet, les menaces anticipées sur leur position au sein du PS ne sont pas sans lien avec la démonétisation de l'étiquette féministe qui avait pu, dans des phases antérieures de leur carrière militante, constituer pour elles une ressource – certes toujours ambivalente : la période de « *plus grande fermeture (encore) du champ politique au personnel socialement illégitime* »[1] que constituent les années 1980 concerne notamment les femmes, et plus encore les militantes étiquetées comme « féministes ».

1) Françoise Gaspard

Née en 1945 à Dreux, de père artisan marbrier et de mère commerçante, Françoise Gaspard[2] a connu une ascension sociale par l'école : étudiante en histoire, puis diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris en 1968, elle passe un troisième cycle à Sciences po et obtient l'agrégation d'histoire en 1970. Elle commence alors une carrière d'enseignante en région parisienne (elle enseigne au lycée de Vanves, et est chargée de cours à la Sorbonne jusqu'en 1974). Fille d'un militant socialiste franc-maçon, elle adhère au PS (à Paris et à Dreux) au tout début des années 1970, après avoir milité au PSU et dans des syndicats étudiants (elle a notamment participé à la campagne présidentielle de François Mitterrand en 1965). À la même période, elle s'engage à la Ligue des droits de l'homme et à la Grande loge féminine de France[3]. Dès 1973, à moins de trente ans, elle est investie candidate aux cantonales par la section socialiste de Dreux – où milite son père – dans une circonscription « *perdue d'avance pour la gauche* » où elle effectue, dit-elle, « *un score surprise* » :

> *« Q. [Au début des années 1970], vous étiez simple militante ou vous exerciez des responsabilités au PS ?*
>
> *R. Non je n'avais pas de responsabilités, j'étais très timide… Je ne parlais pas beaucoup en réunion de section, surtout quand j'étais à Paris, j'étais dans une section d'intellos qui m'impressionnaient beaucoup, de mecs qui parlaient tout le temps… Et en 1973, j'avais toujours toute ma famille à Dreux, j'y passais tous mes week-ends, j'avais des activités sportives (avion) et militantes à Dreux… Et en 1972-73, des militants de Dreux m'ont demandé de militer à Dreux. [...] À l'époque le PS cherchait de nouveaux candidats, et on m'a*

[1] MATONTI et POUPEAU « Le capital militant. Essai de définition », p. 10.

[2] Sources : entretien avec Françoise Gaspard, Paris, 10 juillet 2002 ; *Who's Who in France. 2005-2006*, Levallois-Perret, Jacques Laffite, 2005 ; fonds Françoise Gaspard, CAF Angers, 14AF ; GASPARD *Madame le*.

[3] La Grande loge féminine de France existe depuis 1952. Les femmes ont longtemps été formellement exclues des loges maçonniques. Si, dès le 18ème siècle, un système de cooptation est mis en place par les francs-maçons à l'attention de leurs femmes et de leurs familles, et si une obédience mixte (le Droit humain) est créée en 1893 à l'initiative de la militante des droits des femmes Maria Deraismes, ce n'est que dans les années 1930 que se constituent les premières loges féminines autonomes. La Grande loge féminine de France, créée deux décennies plus tard, en est l'émanation. Voir K. BENCHETRIT et C. LOUART (1994), *La franc-maçonnerie au féminin*, Paris, Belfond.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

demandé d'être candidate sur ce nouveau canton. Voilà, en septembre 1973 j'étais candidate, et j'ai fait un score surprise. On donnait 10% au PS et j'ai fait 35%. [...] J'ai de nouveau été candidate aux cantonales, parce que le canton a été tiré au sort trois ans plus tard, en 76, j'ai augmenté le score, et j'ai failli battre le maire de Dreux à quelques voix. Du coup j'ai été considérée (pas par tout le monde) comme pouvant prétendre à la tête de liste aux municipales de 1977. Dans une ville qui avait été longtemps radicale, mais qui avait été depuis deux ou trois mandats à droite, Dreux était donnée comme perdue, et j'ai été élue avec 55% des voix. » [Entretien avec Françoise Gaspard, 10 juillet 2002, Paris]

Forte de ces premières performances électorales, et de l'obtention, en 1975, du concours de l'ENA (qu'elle a passé en interne et dont elle sort en 1977 dans le corps des conseillers auprès des tribunaux administratifs), elle est donc propulsée candidate à la mairie de Dreux et est élue contre toute attente en 1977. La même année, elle entre dans les instances dirigeantes du PS (comité directeur et bureau exécutif du parti). Le caractère exceptionnel de son ascension politique (pour une femme de son âge au PS) lui vaut de susciter un intérêt éditorial. En 1979, elle publie le récit de son expérience politique dans un ouvrage dont le titre (*Madame le…*) souligne le caractère improbable, pour une femme de son âge, d'un tel destin politique[1]. À cette époque, Françoise Gaspard incarne, par son allure « libérée » (cheveux courts et style vestimentaire affranchi des codes traditionnels de la féminité en politique) et son mode de vie non conformiste (elle est la première femme politique de cette envergure qui ne cache pas son homosexualité), une nouvelle génération de femmes marquées par le Mouvement de libération des femmes, avec lequel elle entretient par ailleurs des liens militants (elle évoque en entretien son engagement dans des « *comités de quartier* » et des « *groupes d'auto-conscience* » dans la nébuleuse du « *MLF* »). Comme on l'a vu au chapitre précédent, elle est sollicitée lors de la convention sur les « droits des femmes » en janvier 1978 par plusieurs militantes de la « base » du parti qui manifestent de plus en plus leur mécontentement vis-à-vis de la politique du PS à l'égard des femmes, et elle prend la tête du courant 3 (qui menace de déposer une motion « femmes » au congrès suivant du PS) aux côtés de Cécile Goldet et d'Édith Lhuillier, avant de rejoindre le courant majoritaire (le courant Mauroy-Rocard) dès l'automne 1978. Cette stratégie de *contestation raisonnée* la place alors dans une position intermédiaire entre les féministes les plus *loyalistes* (les notables des instances nationales « femmes » du PS, comme Marie-Thérèse Eyquem, Colette Audry et Yvette Roudy) et les *sécessionnistes* (celles qui poursuivront informellement le projet du courant femmes après le congrès de Metz en 1979, en créant le courant G)[2]. À une époque où les thèmes féministes ont gagné une légitimité inédite sur la scène médiatique, et où le PS prétend monopoliser ces thèmes dans l'arène électorale (non seulement vis-à-vis de la droite, mais aussi de son principal concurrent à gauche, le Parti communiste), la participation de Françoise Gaspard au courant 3, *a priori* risquée, ne pèse alors pas sur ses perspectives de

[1] GASPARD *Madame le*.

[2] L. BERENI (2006), « Lutter *dans* ou *en dehors* du parti? L'évolution des stratégies des féministes du Parti socialiste (1971-1997) », *Politix*, vol.19, n°73, pp. 187-209.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

carrière, bien au contraire. Après avoir pris part aux mobilisations pour imposer un quota de 50% sur la liste socialiste aux élections européennes de 1979, sans succès, elle figure sur cette liste et est élue euro-députée. En 1981, elle est élue pour la première fois députée (d'Eure-et-Loir) à l'Assemblée[1]. Elle se trouve alors parmi les personnalités potentiellement ministrables du premier gouvernement de François Mitterrand, et est l'une des animatrices du courant mené par Pierre Mauroy au PS. Toutefois, en 1983, une déconvenue électorale très médiatisée vient perturber cette logique de carrière politique ascendante. Aux élections municipales de 1983, la ville de Dreux, où elle brigue un second mandat de maire, devient l'emblème de la percée électorale du Front national. Après un scrutin serré en mars, puis des élections partielles en septembre en raison d'un contentieux électoral déclenché par son principal concurrent[2], elle perd la mairie face à une coalition, inédite en France, entre la droite et le Front national. Six ans plus tard, en 1989, elle n'a plus aucun mandat électif : son mandat de conseillère municipale d'opposition à Dreux s'achève, et elle a perdu son mandat de députée en 1988. La même année, elle brigue sans succès l'investiture aux sénatoriales. C'est à peu près à ce moment-là que Françoise Gaspard « *change de carrière* », selon ses propres termes[3], à la fois sur le plan professionnel et militant. En 1990, après quelques années passées dans l'administration (elle a été conseillère dans un Tribunal administratif à sa sortie de l'ENA, jusqu'à son élection à l'Assemblée nationale en 1981, puis affectée comme « administrateur civil » au ministère de l'équipement à partir de 1989), elle amorce une reconversion dans l'univers académique, en obtenant un poste de maîtresse de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales. Cette reconversion professionnelle s'appuie non seulement sur les titres universitaires qu'elle a acquis au début de la décennie 1970 (agrégation d'histoire et troisième cycle), mais aussi sur le capital d'expertise qu'elle a accumulé dans le cadre de sa carrière politique, en tant que maire de Dreux, surtout sur la question des « immigrés » : l'ouvrage qu'elle publie au Seuil en 1984 avec Claude Servan-Schreiber, *La fin des immigrés*, connaît un fort succès (il est réédité l'année suivante en édition de poche[4]) et, cinq ans plus tard, elle publie chez Gallimard *Une petite ville en France*, mêlant le registre des mémoires et celui de l'expertise[5]. Au tournant des années 1990, alors qu'elle vient juste d'amorcer sa reconversion universitaire, elle entame également une reconversion dans les pôles

[1] De même, la participation de Cécile Goldet au courant 3 ne semble guère avoir pesé négativement sur ses perspectives de carrière au sein du parti : elle obtient un an plus tard (en 1979) son premier mandat électif d'envergure nationale, en étant élue sénatrice de Paris.

[2] Les élections de mars 1983, qu'elle a remportées, ont été annulées pour irrégularité du scrutin, à la suite d'une plainte déposée par son principal adversaire politique, de la droite républicaine.

[3] Entretien avec Françoise Gaspard, Paris, 10 juillet 2002.

[4] F. GASPARD et C. SERVAN-SCHREIBER (1984), *La fin des immigrés*, Paris, Seuil ; F. GASPARD et C. SERVAN-SCHREIBER (1985), *La fin des immigrés*, Paris, Seuil (Points. Politique).

[5] F. GASPARD (1990), *Une petite ville en France*, Paris, Gallimard.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

institutionnel et associatif de l'espace de la cause des femmes, réactivant le capital féministe qu'elle a acquis depuis le début de sa carrière militante, même si celui-ci avait quelque peu été mis en sommeil pendant la décennie 1980 (elle apparaissait alors, au PS et dans les médias, davantage comme « spécialiste » de la cause des immigrés que de celle des femmes). En 1991, elle est nommée « experte » au sein du réseau européen « Femmes dans la prise de décision » mis en place par la Commission de Bruxelles. Investie de cette légitimité nouvelle, elle s'engage progressivement dans le mouvement associatif féminin français. Ayant renoué des liens avec Anne Le Gall, qu'elle a connu dans les années 1970 par les réseaux des féministes du PS, elle se lance, avec elle et Claude Servan-Schreiber, dans la rédaction de l'ouvrage qui paraîtra un an plus tard sous le titre de *Au pouvoir, citoyennes*. Au même moment, elle se place à la tête de la toute nouvelle commission « Parité » du CNFF – l'une des plus importantes fédérations d'associations féminines, qui hérite de la tradition du suffragisme. L'effervescence contestataire autour des élections régionales et la conférence d'Athènes en 1992, ainsi que sa légitimité nouvelle de « théoricienne » de la parité, lui offrent l'opportunité de s'imposer comme l'une des leaders de cette cause dans le mouvement associatif féminin.

2) Yvette Roudy

L'analyse de la carrière d'Yvette Roudy[1], fondatrice de l'Assemblée des femmes en 1992, illustre également les logiques de transfert du capital militant accumulé à l'intérieur du PS vers le mouvement des femmes autonome à l'occasion des luttes pour la parité. Yvette Roudy est née en 1929 dans un milieu populaire – son père a été ouvrier dans la métallurgie puis employé dans la municipalité de Pessac. Dès 17 ans, elle travaille comme dactylographe dans une usine bordelaise. C'est par l'intermédiaire de son mari, Pierre Roudy, rencontré au lycée, qu'elle trouve l'opportunité d'accéder au monde lettré. Au début des années 1950, elle suit ce-dernier pendant trois ans à Glasgow, où il a obtenu un poste d'assistant pour préparer sa licence, et acquiert à cette occasion la maîtrise de l'anglais. Peu après son retour en France, le couple s'installe à Paris, où Yvette Roudy – qui a obtenu le baccalauréat par correspondance – occupe un emploi dans une société américaine. C'est par le biais de Pierre Roudy, qui monte une pièce de Colette Audry dans le cadre de ses activités d'enseignant d'anglais, qu'Yvette Roudy rencontre cette dernière et se lie d'amitié avec elle. Colette Audry, qui dirige la collection Denoël-Gontier consacrée aux femmes[2], lui confie la

[1] Sources : notice biographique rédigée par Charles Sowerwine dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* (« Maitron »), Paris, Ed. de l'Atelier (disponible sur le site www.archivesdufeminisme.fr) ; entretien avec Yvette Roudy, Paris, 5 décembre 2002 ; ROUDY *À cause d'elles* ; ROUDY *Mais de quoi ont-ils peur?*.

[2] S. LIATARD (2001), « Colette Audry, une intellectuelle dans la sphère littéraire en 1962 », in G. SELLIER, O. KRAKOVITCH et É. VIENNOT (dir.), *Femmes de pouvoir: mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

traduction d'ouvrages féministes américains importants tels que *The Feminine Mystique*, de Betty Friedan (traduit sous le titre de *La Femme mystifiée* en 1963)[1] et l'introduit au sein du Mouvement démocratique féminin. Yvette Roudy s'y investit intensément, en prenant très vite la responsabilité du bulletin du mouvement, *La femme du 20ème siècle*. C'est par l'intermédiaire des membres du MDF, qui se situe dès 1965 (sous l'impulsion de sa fondatrice Marie-Thérèse Eyquem) dans la nébuleuse des clubs proches de François Mitterrand, qu'Yvette Roudy fait la connaissance de ce dernier, adhère à la Convention des institutions républicaines puis au PS. Comme elle se plait à le répéter, Yvette Roudy est donc bien « *venue à la politique active par le féminisme* »[2]. Dépourvue des titres scolaires et professionnels que détiennent le plus souvent, au cours de la décennie 1970, les rares femmes qui parviennent à se hisser parmi les cadres du parti, et par ailleurs dépourvue d'ancrage électoral local (parachutée à Lyon en 1978, elle échoue aux législatives, et ne sera pas réinvestie par le PS aux élections de 1981), Yvette Roudy bâtit son ascension politique dans la seconde moitié des années 1970 à l'intérieur du PS grâce à l'appui personnel de François Mitterrand – récompense de son engagement de la première heure à ses côtés –, mais aussi en raison de son investissement en faveur de la cause des femmes au sein de l'appareil dans un contexte exceptionnellement favorable à ce type d'engagement. Dès son entrée au PS en 1971, elle poursuit en effet son engagement féministe à l'intérieur de l'appareil, avec d'autres militantes du MDF, notamment ses « *amies* » Colette Audry et Marie-Thérèse Eyquem. Aux côtés de celles-ci, elle milite pour l'imposition d'un quota dans les statuts du PS dès 1973. Si, comme l'indiquent les déconvenues électorales d'Yvette Roudy tout au long de la décennie[3], l'étiquette de militante féministe ne constitue en aucun cas une ressource pour construire une notabilité locale, elle gagne une certaine valeur à l'intérieur du parti dans la seconde moitié des années 1970 : c'est précisément au titre de son investissement pour la cause des femmes qu'Yvette Roudy est promue pour la première fois au secrétariat national du parti, en 1977, à la tête du tout nouveau secrétariat national chargé des femmes qui remplace la délégation à l'action féminine créée quatre ans auparavant. L'engagement féministe d'Yvette Roudy au PS est à cette époque tout à fait loyaliste, au sens où il s'inscrit dans les cadres cognitifs et organisationnels du PS : féminisme et socialisme constituent alors pour elle les deux faces d'une même médaille[4]. Son premier ouvrage, *La femme en marge*, atteste cette position. Tout

[1] Yvette Roudy traduira par la suite, dans la même collection, *Ma Vie* d'Eleanor Roosevelt (1965) et *La Place des femmes dans un monde d'hommes* d'Elizabeth Janeway (1972).

[2] ROUDY *À cause d'elles*, p. 85.

[3] Après avoir fait partie des quelques femmes candidates promues par la FGDS en 1967 (sans être élue), elle n'est pas réinvestie aux législatives de 1973. Parachutée à Lyon dans une circonscription difficile, elle est battue en 1978. En 1981, elle convoite à nouveau, mais sans succès, l'investiture dans cette circonscription.

[4] Yvette Roudy écrit ainsi dans l'avant-propos à l'édition de 1979 du « Manifeste socialiste sur les droits des femmes » : « *Cette convention nous a dotés d'un texte qui rend désormais indissociable le*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

en y affirmant avec volontarisme ses positions féministes, et en critiquant toute une tradition socialiste « *misogyne* » depuis la fondation de la SFIO, elle y exprime cependant ses espoirs dans le socialisme refondé par François Mitterrand, qui est selon elle le meilleur cadre politique pour l'émancipation des femmes[1]. Sa loyauté partisane se donne notamment à voir en 1978, lorsqu'elle fustige publiquement l'initiative du courant 3 en 1978. Elle dénonce dans la presse ce qu'elle appelle une « *stratégie du ghetto* » et plaide en faveur d'une « *stratégie des deux créneaux* », qui consiste à « *intégrer le féminisme avec toute sa dimension politique dans la vie des socialistes. [...] Féminisme et socialisme*, poursuit-elle, *doivent rester dans la même maison* »[2]. C'est à partir de cette position institutionnelle liée à son engagement pour la cause des femmes à l'intérieur du PS qu'Yvette Roudy, après plusieurs expériences électorales malheureuses, obtient à 50 ans son premier mandat électif lors des élections européennes de 1979, pour lesquelles elle avait contribué à négocier un quota de 30% de femmes. Après la victoire de François Mitterrand aux présidentielles, alors qu'elle brigue sans succès l'investiture aux élections législatives de 1981 à Lyon, elle apprend, « *hébétée* »[3] selon ses propres termes, que le nouveau président la sollicite dans son gouvernement à la tête d'un portefeuille dédié aux « droits de la femme ». Même si son ministère est marginalisé, elle fait voter certaines réformes emblématiques des débuts du premier septennat Mitterrand, comme la loi (dite « Roudy ») sur l'égalité professionnelle en 1983. En 1986, année où elle quitte son ministère, elle parvient à convertir sa légitimité institutionnelle et politique en ressource élective, puisqu'elle se fait désigner candidate – non sans mal[4] – aux élections législatives, et est élue pour la première fois à l'Assemblée nationale. Réélue en 1988 députée du Calvados, elle conquiert par ailleurs la mairie de Lisieux en 1989. En 1992, l'année où elle crée l'Assemblée des femmes, Yvette Roudy a plusieurs raisons d'anticiper un retournement dans sa carrière politique. La fin du mandat de François Mitterrand approche, ce qui la pousse probablement à anticiper la perte de son principal soutien au sein du parti. Par ailleurs, à la fin de l'année 1992, les prévisions électorales pour le renouvellement de l'Assemblée nationale ne sont guère favorables pour le PS, de sorte que l'issue du scrutin dans sa circonscription, où

combat socialiste et la libération des femmes et qui est devenu la ligne du parti et un élément de son identité » (citée dans JENSON et SINEAU *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, p. 120).

[1] Y. ROUDY (1975), *La femme en marge*, Paris, Flammarion.

[2] Y. ROUDY, « La stratégie du ghetto », *Le Matin*, 8 juin 1978. De même, Marie-Thérèse Eyquem fustige la stratégie du courant femmes, en dénonçant le caractère « *aberrant* » d'une « *ligne politique en tant que femmes* » (M.-T. EYQUEM, « Le PS et les femmes », *Le Monde*, 16 juin 1978).

[3] ROUDY *À cause d'elles*.

[4] Menacée d'être placée, comme d'autres femmes notables du parti, en position inéligible sur la liste PS aux législatives – alors qu'elle a précisément défendu ce mode de scrutin comme un moyen de promouvoir davantage de femmes – elle se place à la tête d'une fronde protestataire, ce qui lui permet d'être placée en position éligible. Voir ANDREANI, « Les femmes socialistes se rebiffent! ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

elle se représente, est plus qu'incertaine – elle perdra son siège en mars 1993 comme de très nombreux députés socialistes sortants. Au même moment, dans le contexte des élections régionales, Yvette Roudy expérimente la fermeture des opportunités de réception de la cause des femmes au PS, notamment l'impossibilité de promouvoir des femmes parmi les élites du parti. Responsable de l'application du quota dans la commission d'investiture, en tant que secrétaire nationale chargée des femmes, elle constate son incapacité à faire appliquer les quotas statutaires, puisque les femmes sont, selon ses dires, systématiquement placées en queue de liste, « *comme des raisins au fond du cake* »[1]. C'est à la suite de cette expérience malheureuse qu'elle dit avoir pris la décision, avec d'autres militantes de la nébuleuse féministe au PS, de créer une association autonome portant la cause des femmes à l'extérieur du PS. Ainsi, c'est en tenant compte de l'imbrication des considérations affectant sa carrière personnelle et du signal défavorable donné par les élections régionales sur les conditions de poursuite de son engagement féministe au PS que l'on peut mieux comprendre ce qui conduit Yvette Roudy, qui fut pendant plus de vingt ans une féministe loyaliste au sein de son parti, à créer l'Assemblée des femmes, qui rejoint dès sa création en décembre 1992 le mouvement pour la parité.

3) Régine Saint-Criq

L'engagement de Régine Saint-Criq dans les luttes pour la parité en 1992 peut être interprété, comme pour Yvette Roudy, au regard de sa probable anticipation (cristallisée au moment des régionales) de la détérioration de sa position personnelle et des conditions de réception de la cause des femmes au PS.

Née en 1938 d'un père entrepreneur en maçonnerie et d'une mère au foyer, Régine Saint-Criq a quitté dès 19 ans le foyer familial dans un climat de conflit avec ses parents. Installée à Paris, elle commence à travailler « *en bas de l'échelle* » dans les « *Télécoms* » à la fin des années 1950, activité professionnelle qu'elle interrompt rapidement pour se consacrer à l'éducation de ses trois filles à Meudon, où elle a suivi son mari. Elle reprendra son activité professionnelle en 1974 et, après avoir gravi les échelons en interne, accèdera à une « *carrière [...] de cadre de France Télécom* ». Mais lorsqu'elle entre au PS, au moment du congrès d'Épinay, elle n'a qu'un faible capital scolaire et professionnel. Cette absence de ressources symboliques personnelles lui vaut sans doute de suivre, selon ses propres termes, un parcours « *besogneux* » à l'intérieur du parti, jusqu'en 1986 où elle gagne sa première position élective au conseil régional.

> *« Je me souviens que je m'étais particulièrement mobilisée au moment du congrès d'Épinay… Et donc j'ai suivi un parcours besogneux, celui de toutes les femmes en politique à cette époque, sauf si elles étaient issues d'une grande école, et encore ! Donc un parti difficile…*

[1] ROUDY *Mais de quoi ont-ils peur?* p. 143.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

J'ai beaucoup milité, j'ai beaucoup travaillé sur le terrain, et j'ai eu un mandat électif en … 1986. J'ai été élue à la première élection au suffrage universel de la région Ile-de-France… » [Entretien avec Régine Saint-Criq, Paris, 1er septembre 2004]

À partir de 1981, profitant des opportunités de la nouvelle conjoncture politique, elle donne une dimension nouvelle à sa carrière professionnelle et militante. Elle obtient un poste de chargée de communication et des relations avec les élus au sein du cabinet du ministre du commerce et de l'artisanat, puis elle travaille « *pendant dix ans* » « *chez le médiateur de la République »,* qui était à l'époque, dit-elle, « *un ami de Mitterrand* »[1]. Forte de cette nouvelle position dans les réseaux de la gauche au pouvoir, elle parvient à être investie candidate et élue, sans avoir préalablement de mandat local, au conseil régional d'Ile-de-France en 1986. Dans les années qui suivent, elle cherche à conforter sa position élective, mais sans succès. En 1988, elle échoue aux législatives à Meudon (circonscription perdue d'avance pour le PS), et en 1989 elle n'obtient pas l'investiture du PS pour être tête de liste aux municipales à Meudon – où elle est cependant élue conseillère municipale. Mais ce sont surtout les élections régionales de mars 1992 qui l'incitent à réviser radicalement – à la baisse – les prévisions qu'elle forme sur sa carrière politique.

« Q. Vous avez toujours milité à Meudon ?

R. Oui, toujours. Donc … Ces bons scores n'ont pas suffi… À une élection municipale dans les années 1990 [en 1989], je souhaitais être tête de liste, en tant que conseillère régionale… […] mais vous savez dans ce Parti socialiste, on ne vous laisse pas passer si vous n'êtes pas du courant dominant…

Q. Vous étiez de quel courant ?

R. À l'époque j'étais … du courant majoritaire[2], ça devait être Fabius à l'époque. Donc on ne m'a pas laissée passer, et ensuite j'ai eu un autre avatar, mais c'était après, lorsqu'il s'est agi de renouveler le mandat du conseil régional, on devait être six dans la fédération des Hauts-de-Seine, tout le monde s'accordait pour dire que Saint-Criq était celle qui avait fait le plus de travail de terrain, qui avait le plus bossé, qui s'était le plus investie, mais je suis tombée sur un individu qui […] était du même courant que moi, qui voulait avoir un élu de sa commune, et donc il m'a opposée une candidate femme… Donc j'ai été en 10ème [?] position, c'était une période de déclin, je n'ai pas été élue. » [Entretien avec Régine Saint-Criq, Paris, 1er septembre 2004]

Comme pour Yvette Roudy, les élections régionales de 1992 constituent une période où elle expérimente parallèlement les blocages de son engagement en faveur de la cause des femmes au sein du PS, un engagement relativement récent, comme elle l'évoque en entretien :

« Q. Et dans les années 1970 quelle vision aviez-vous du MLF ?

R. J'ai toujours été attentive, mais moi je n'y militais pas… Toujours très attentive, le mouvement pour l'IVG, la contraception… J'ai manifesté, je suis allée aux manifs… Mais je n'étais pas engagée. J'avais d'autres préoccupations !

[1] Entretien avec Régine Saint-Criq, Paris, 1er septembre 2004.

[2] Cette affirmation (appartenir au courant majoritaire) paraît être en contradiction avec l'affirmation précédente (être exclue du courant dominant). Il est toutefois possible que le courant « majoritaire » auquel appartient Régine Saint-Criq n'ait pas été le courant « dominant » au sein de sa section.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *Q. Mais à l'époque, quelle place avait la question des femmes dans votre engagement militant ?*
>
> *R. C'était dans mon cercle restreint, familial…*
>
> *Q. Mais vous ne militiez pas pour ça…*
>
> *R. Non, je n'avais pas le temps.* » [Entretien avec Régine Saint-Criq, Paris, 1er septembre 2004]

À la suite de son élection au conseil régional d'Ile-de-France en 1986, dans un contexte où, pour des élues dotées de faibles ressources partisanes et électives (ce qui est son cas), l'investissement dans la cause des femmes peut constituer une stratégie possible – certes risquée – d'ascension à l'intérieur de l'appareil du PS, Régine Saint-Criq est désignée déléguée nationale « femmes élues » à la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESER) et à ce titre se voit confier en 1988 par son président, Pierre Mauroy, la rédaction d'un rapport sur « *le rôle et les aspirations des élues, les blocages qu'elles rencontrent dans leur ascension politique dans le parti, les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour lever ces blocages* »[1]. À l'occasion des élections régionales, elle expérimente donc, en même temps que la disparition de ses propres chances d'être élue, la difficulté de promouvoir la cause des femmes :

> *« Au Parti socialiste, j'étais au comité directeur, et j'étais déléguée nationale, Yvette Roudy m'avait bombardée déléguée nationale sur la question des femmes. Et bien, j'ai constaté très vite que mon pouvoir était insignifiant, inexistant… Pourquoi ? Parce que lorsque la commission d'investiture des candidatures où on décide des choix se réunissait, elle était pesée au milligramme selon les courants.* » [Entretien avec Régine Saint-Criq, Paris, 1er septembre 2004]

Ainsi, en ce qui concerne Régine Saint-Criq, c'est encore la conjonction de perceptions sur sa propre carrière personnelle et sur la faible fortune de la cause des femmes au PS qui l'incite à rompre avec son allégeance partisane en créant sa propre association, Parité, en mars 1992.

II - Féministes de la seconde vague

L'engagement de Gisèle Halimi, Monique Dental et Antoinette Fouque dans les premières mobilisations paritaires, où elles ont joué un rôle initiateur ou moteur, ne va pas de soi. Comment comprendre que ces trois militantes aux profils hétérogènes, socialisées dans les années 1970 dans un mouvement qui se détournait explicitement des institutions politiques représentatives, en arrivent à converger vers la cause de la parité au début des années 1990 ?

[1] Ce rapport recommandait notamment l'adoption d'un quota de 30% par le Parti socialiste, à relever périodiquement pour aboutir « *à un coefficient de parfaite mixité en 1998* ». Voir « Entretien avec Régine Saint-Criq », *Grain de sel*, n°24, janvier-février 1989.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Avant d'aborder les logiques individuelles de leurs carrières militantes, il importe de replacer celles-ci dans l'histoire de l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970. En effet, leur engagement en faveur de la parité à l'aube de la décennie 1990 n'est pas sans lien avec le processus d'institutionnalisation qui a affecté cet espace, et en particulier la mouvance de la seconde vague qui a émergé sur un mode majoritairement radical au début des années 1970. Le poids croissant des schèmes militants réformistes, sous l'effet de ce processus, et la marginalisation corrélative des schèmes radicaux au cours de la période donne des clefs pour comprendre le ralliement de celles qui ont milité sur le mode radical dans les années 1970 à la cause de la parité à l'aube des années 1990.

A - Du radicalisme au réformisme : l'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes

Le féminisme de la seconde vague, qui apparaît en France au tout début de la décennie 1970, est marqué, par rapport à la tradition du féminisme de la première vague qui connaît son apogée dans la première moitié du 20ème siècle, par le poids de ses franges radicales[1]. Le mouvement français de la seconde vague est en effet né avec l'apparition publique, au cours de l'année 1970, du MLF, dont les militantes sont pour la plupart issues de collectifs d'extrême gauche constitués dans le contexte de Mai 1968. Le combat pour la « *libération des femmes* » passe par une remise en cause radicale des institutions jugées indissociablement « *patriarcales* » et « *bourgeoises* ». Le mouvement fonctionne par assemblées générales, par petits groupes décentralisés, sans représentantes désignées. Dès l'apparition du MLF, la règle de la non-mixité s'impose, fonctionnant comme « *métaphore* »[2] de l'autonomie du mouvement des femmes, affranchi de la tutelle organisationnelle et idéologique des organisations d'extrême gauche. Les répertoires d'action des groupes qui essaiment dans le sillage du MLF sont extra-parlementaires : manifestations, réunions publiques, grèves, occupations de locaux, pétitions, etc. Enfin, l'agenda de ces militantes consiste à construire une autre définition « du » politique, et non à réformer le système existant. La question de l'accès des femmes à la représentation politique se trouve donc rejetée à l'extérieur de la logique même des contestations féministes radicales de la seconde vague.

Anne Zelensky, militante active dans les groupes féministes radicaux au début de la décennie 1970 – avant de créer sa propre association en 1974 – évoque dans ses mémoires (sous le pseudonyme d'Anne Tristan) cette posture dominante dans le mouvement féministe de la seconde vague :

[1] PICQ *Libération des femmes: les années-mouvement*.

[2] L. KANDEL (1992), « La non-mixité comme métaphore », in C. BAUDOUX et C. ZAIDMAN (dir.), *Egalité entre les sexes, mixité et démocratie*, Paris, L'Harmattan, pp. 231-248, p. 240 et suiv.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *« Pour nous, le mouvement était évidemment, essentiellement politique parce qu'il remettait en cause l'exploitation à sa racine, dans la relation de l'homme à la femme, partout, et d'abord quotidiennement. Nous redonnions au mot politique son sens authentique : vie du groupe humain et réflexion sur toutes les relations de groupe. Rien à voir avec la politique, telle qu'on l'entend : tractations de pouvoir entre les minorités d'hommes qui ont le pouvoir. 'Affaire d'hommes', disent fort justement les femmes. Une affaire d'hommes qui se fait sur leur dos*[1]*. »*

De fait, la plupart des groupes de féministes qui se dénomment « radicales » appellent à l'abstention aux élections législatives de 1978. Dans un entretien datant de 1978, publié peu avant les élections législatives de 1978[2], Simone de Beauvoir, figure de référence pour le mouvement radical dans les années 1970, qualifie de « *secondaire* » la présence des femmes dans les institutions politiques, et notamment dans les assemblées représentatives :

> *« Je ne suis pas tellement pour la représentation parlementaire. Les élections je ne sais pas très bien ce que cela signifie, et je ne vois pas très bien ce que les femmes élues feront, sinon d'être des femmes-alibis*[3]*. »*

Délaissée par les groupes radicaux, la question de la représentation politique des femmes n'apparaît guère sur l'agenda militant des groupes réformistes de la seconde vague, à l'exception de Choisir qui s'engage pour cette cause à la fin des années 1970. Les deux autres principales organisations réformistes de la seconde vague (la Ligue du droit des femmes et le Planning) maintiennent une posture résolument critique à l'égard des « *institutions* », qu'elles soient étatiques ou partisanes[4], bien que pratiquant le dialogue avec les organisations de gauche (syndicats, partis). Comme le souligne Isabelle Giraud, « *la revendication d'insertion des femmes dans la vie politique se présente [alors] comme une alternative à la constitution d'un mouvement féministe autonome* »[5]. En outre, comme pour la mouvance radicale, l'agenda de ces associations réformistes est dominé par les luttes pour « *l'autonomie* » et pour la politisation de questions traditionnellement pensées comme « *privées* », en particulier l'enjeu du contrôle des femmes sur leur corps (c'est également le cas de Choisir jusqu'à la promulgation de la loi « Veil » sur l'IVG en 1975).

Comme dans de nombreux pays occidentaux, l'espace de la cause des femmes connaît en France, à partir du tournant des années 1980, une période de crise marquée par un double

---

[1] TRISTAN et PISAN *Histoires du MLF*, p. 73.

[2] Dans un communiqué publié dans le *Monde* du 23 décembre 1977, plusieurs groupes féministes se désignant comme « *radicaux* » appellent à voter « *nul* » aux élections législatives de 1978.

[3] *Le Monde*, 11 janvier 1978.

[4] La plupart des groupes féministes de la seconde vague, radicales ou réformistes, dénoncent haut et fort les premières structures et initiatives institutionnelles consacrées à la cause des femmes (délégation à la condition féminine confiée à Françoise Giroud en 1974, « Année de la femme » décrétée par l'Organisation des Nations Unies en 1975) et certaines (comme la LDF) appellent les femmes à se détourner du jeu électoral aux côtés des groupes radicaux.

[5] GIRAUD, *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France 1965-2004*, p. 206.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

mouvement de *mise en veille* et d'*institutionnalisation*. Tout d'abord, le « mouvement » des années 1970 s'engage dans un processus de démobilisation, comme l'indiquent le rétrécissement de ses effectifs militants ainsi que sa moindre visibilité politique et médiatique. Les raisons de ce déclin sont multiples. Les lois de 1975 et 1979 sur l'IVG ont fait disparaître le principal enjeu des mobilisations féministes de la seconde vague. En outre, les antagonismes idéologiques et personnels qui étaient déjà présents depuis le début des années 1970 s'affirment au tournant des années 1980[1]. Enfin, le processus de démobilisation du mouvement des femmes participe d'un essoufflement général des mouvements contestataires nés dans le sillage de Mai 1968, notamment sous l'effet de l'accès au pouvoir de la gauche parlementaire. Plusieurs groupes féministes ont appelé à voter pour François Mitterrand, et le mouvement des femmes se trouve concurrencé et déstabilisé par la création d'un « ministère des droits de la femme » mené par Yvette Roudy, qui entend travailler dans la continuité des luttes du mouvement. Si la création de ce ministère compte parmi les facteurs de repli des mobilisations féministes, il est également l'un des moteurs d'une transformation profonde de l'espace de la cause des femmes, qui s'engage dans un processus *d'institutionnalisation*[2]. Celui-ci est lié à un bouleversement des rapports entre l'espace de la cause des femmes et l'État et se traduit par deux mouvements réciproques : d'une part, l'importation et la consolidation des logiques « mouvementistes » à l'intérieur de l'État, dont un secteur se trouve de plus en plus en continuité avec le « mouvement », comme l'indique la catégorie de féminisme d'État[3] ; d'autre part, l'institutionnalisation se manifeste par la transformation du « mouvement », extérieur à l'État, sous l'effet de l'« ouverture » croissante de celui-ci : les indicateurs en sont la formalisation et la routinisation des structures de mobilisation et des répertoires d'action, la professionnalisation des actrices et la transformation – dans un sens plus modéré – des discours à l'intérieur de ce mouvement.

Le processus d'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes au tournant des années 1980 est attesté, en premier lieu, par l'acclimatation des logiques du féminisme de la seconde vague à l'intérieur de l'État. À cet égard, l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 constitue une rupture. Le ministère des droits de la femme mené par Yvette Roudy entre 1981 et 1986 tranche avec les structures précédentes par l'importance des moyens déployés, le

[1] Le dépôt en 1979 du sigle « MLF » par le groupe Psychépo mené par Antoinette Fouque enflamme les conflits au sein du mouvement. Pour une analyse des logiques sociales ayant conduit à ce conflit, voir notamment GARCIA, *Le féminisme, une révolution symbolique? Etude des luttes symboliques autour de la condition féminine*.

[2] Pour une analyse comparative de l'institutionnalisation des mouvements des femmes occidentaux face à des États plus « ouverts » à leurs revendications, voir L.A. BANASZAK, K. BECKWITH et D. RUCHT (eds.) (2003), *Women's Movements Facing the Reconfigured State*, New York, Cambridge University Press.

[3] STETSON et MAZUR (eds.), *Comparative State Feminism* ; REVILLARD, *La cause des femmes dans l'Etat: une comparaison France-Québec (1965-2007)*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

caractère explicitement « féministe » des discours que la ministre véhicule, l'enrôlement d'un certain nombre de militantes issues du « mouvement social » à l'intérieur de ses structures administratives, la légitimité – au moins au départ – de la question des « femmes » sur l'agenda présidentiel et enfin le soutien financier aux associations du mouvement des femmes. Dans les premières années du premier septennat Mitterrand, il constitue à bien des égards un « *ministère militant* »[1]. Cette ouverture croissante de l'État français aux problématiques féministes est étroitement liée à la dynamique impulsée au sein de plusieurs organisations internationales dès la seconde moitié des années 1970. L'ONU, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont constitué des arènes particulièrement ouvertes au militantisme des fémocrates, et ont considérablement élargi leur agenda en matière d'égalité hommes-femmes.

L'ouverture croissante de l'État aux revendications et thèmes féministes n'a pas été sans conséquences sur la morphologie de l'espace de la cause des femmes. En effet, l'État n'est pas une « *arène neutre* »[2]. Comme le remarque Gianfranco Poggi, la prise de décision publique

> *« favorise les intérêts organisés au détriment des intérêts non-organisés ; les organisations qui peuvent faire avancer la cause des instances administratives avec lesquelles elles traitent, plutôt que celles qui ne le peuvent pas ; les organisations dirigées par des militantes qui partagent la tradition sociale [social background], le langage, les orientations idéologiques [cognitive assumptions] et les préférences politiques et morales des élites administratives au détriment des autres[3]. »*

En effet, la mise en place du ministère implique une refonte des structures de mobilisation. Pour être reconnues comme des interlocutrices légitimes des institutions, et bénéficier le cas échéant de leurs subventions, les féministes doivent se structurer en associations loi 1901, ce qui suppose la mise en place de procédures de délégation et la construction d'une plate-forme recevable par le ministère. Même si beaucoup de militantes qui se disent toujours « radicales » maintiennent leur posture de méfiance à l'égard des « institutions » [4], la plupart finissent par s'adapter, bon gré mal gré, aux nouvelles normes de

---

[1] Sur l'action de ce ministère, voir JENSON et SINEAU *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué* ; A.G. MAZUR (1995), « Strong State and Symbolic Reform: The Ministère des Droits de la Femme in France », in D.M. STETSON et A.G. MAZUR (eds.), *Comparative State Feminism*, Thousand Oaks, Sage, pp. 76-94 ; THÉBAUD, « Promouvoir les droits des femmes: ambitions, difficultés et résultats » ; REVILLARD, *La cause des femmes dans l'Etat: une comparaison France-Québec (1965-2007)*.

[2] D. DELLA PORTA (2003), « The Women's Movement, the Left, and the State: Continuities and Changes in the Italian Case », *in* L.A. BANASZAK, K. BECKWITH et D. RUCHT (eds.), *Women's Movements Facing the Reconfigured State*, New York, Cambridge University Press, p. 50.

[3] G. POGGI (1990), *The State: Its Nature, Developments, and Perspectives*, Stanford, Stanford University Press, p. 134 (cité par DELLA PORTA, « The Women's Movement, the Left, and the State: Continuities and Changes in the Italian Case », p. 50).

[4] Cf. le numéro spécial : « Les femmes et l'État », *Nouvelles Questions Féministes*, n°6-7, 1984.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

définition du mouvement, en se constituant en associations. Fortement encouragés à se convertir à des formes organisationnelles auparavant stigmatisées comme « réformistes », les groupes féministes sont par ailleurs incités – pour recevoir des subsides de l'État – à adapter leurs plates-formes de revendications aux attentes du ministère. En outre, les années 1980 voient l'affirmation du dialogue et de la coopération entre le mouvement et le ministère, en rupture avec la période des années 1970 qui avait été dominée par une logique d'affrontement. De fait, en France dans les années 1980, les associations sont régulièrement informées des thèmes de travail du ministère et occasionnellement consultées par celui-ci, en vue notamment de concevoir la plate-forme française de préparation à la conférence internationale des femmes organisée par l'ONU en 1985 à Nairobi. Ce nouveau mode de relations entre le mouvement des femmes et l'État semble bien enraciné dès le milieu des années 1980 : de nombreuses associations féministes, y compris les plus radicales, font pression pour le maintien des structures chargées des droits des femmes à chaque fois qu'un remaniement gouvernemental en menace l'existence[1]. Enfin, l'institutionnalisation se traduit par un bouleversement des rapports de force entre les différentes tendances de l'espace de la cause des femmes. Marginalisant les schémas militants issus du féminisme radical, la nouvelle donne politique est particulièrement favorable à la mouvance réformiste de la seconde vague, traditionnellement proche de la gauche parlementaire, comme Choisir, la LDF et le Planning. Ainsi, le processus d'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes pendant la période d'atonie que constituent les années 1980 est propice à l'émergence de causes plus modérées en son sein, et en particulier à la consolidation de la cause de la représentation politique des femmes. On peut déceler une manifestation de cette évolution si l'on se concentre sur l'année 1989, année électorale (élections municipales) et de célébration du bicentenaire de la Révolution française. À cette occasion, on voit surgir des initiatives militantes isolées en faveur de la cause de la représentation politique des femmes menées par des militantes issues du mouvement de la seconde vague qui auparavant ne s'étaient guère engagées en faveur de cette cause. C'est le cas, par exemple, d'Antoinette Fouque, qui lance sa nouvelle association, l'Alliance des femmes, dans la lutte électorale en présentant des listes autonomes aux municipales en mars 1989 après avoir organisé un colloque à la Sorbonne au cours duquel la représentation politique des femmes est au cœur des débats. C'est le cas, également, d'Anne Zelensky qui lance avec une poignée de militantes des Mille et une (groupe qu'elle a formé en 1988 pour protester contre l'absence de structure chargée des droits des femmes dans le gouvernement Rocard) une petite action militante spectaculaire, dans la tradition des « *suffragettes* », devant l'Assemblée nationale (dépôt d'une « *urne folle* »[2]). Même si ces initiatives restent isolées et ne provoquent pas l'effervescence militante

[1] Des militantes féministes se sont mobilisées pour obtenir une structure chargée des droits des femmes dans le gouvernement de Jacques Chirac, en 1986, puis dans celui de Michel Rocard, en 1988.

[2] ZELENSKY *Histoire de vivre: mémoires d'une féministe*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

qu'on constatera, quelques années plus tard, autour de la parité, elles attestent une possible greffe de la cause de la représentation politique des femmes dans la tradition militante de la seconde vague.

Ce sont donc ces transformations globales de l'espace de la cause des femmes, marquées par l'institutionnalisation et par la valorisation concomittante des postures modérées au détriment des postures radicales, qui constituent le contexte de l'engagement de certaines militantes de la seconde vague dans les mobilisations paritaires. En effet, si le ralliement de Gisèle Halimi s'inscrit dans le prolongement d'une démarche réformiste marquée dès le début de la décennie 1970 et d'un intérêt pour la cause représentation politique des femmes vers la fin de cette décennie, ce n'est pas le cas de deux autres entrepreneuses des luttes paritaires, Monique Dental et Antoinette Fouque, qui ont toutes deux entamé leur socialisation féministe dans les années 1970 sur un mode radical.

B - Du féminisme de la seconde vague à la parité

Même s'il est replacé dans le contexte de l'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes, le ralliement de ces militantes de la seconde vague à la revendication de parité reste à bien des égards énigmatique. En effet (comme on va le voir en détail au chapitre 5), la plupart des gardiennes légitimes de la mémoire du féminisme de la seconde vague s'opposent ou se tiennent à distance des mobilisations paritaires au début des années 1990, précisément au nom des principes de définition du féminisme des années 1970. L'examen des propriétés sociales et des carrières des trois militantes étudiées révèle leur position relativement dominée dans la tradition du féminisme de la seconde vague et permet d'éclairer les principes de leur investissement pour une revendication, la parité, qui rompt à bien des égards avec les canons de cette tradition. Tout d'abord, il importe de souligner que ces trois militantes sont dépourvues des capitaux scolaires et professionnels qui sont au centre de la définition de la *bonne* militante féministe des années 1970, dont l'archétype est l'universitaire en sciences sociales, dotée d'un capital intellectuel « pur » : Gisèle Halimi est avocate, Monique Dental ingénieure de recherche (une position dominée à l'intérieur du champ académique) et Antoinette Fouque est devenue psychanalyste et éditrice après un début de carrière d'enseignante dans le secondaire. L'examen de leurs carrières militantes indique par ailleurs qu'elles se sont toutes trois investies dans des fractions symboliquement « dominées » du mouvement féministe de la seconde vague. À cette période, leurs investissements militants les ont conduit à rompre avec trois normes de définition du féminisme alors légitime : Gisèle Halimi, à la tête de Choisir, transgressait – en dialoguant avec les institutions et en affichant un profil modéré – la norme du *radicalisme* incarnée par le MLF ; Monique Dental, militante du courant lutte de classes (qui s'inscrivait donc dans des organisations mixtes d'extrême gauche), rompait quant à elle avec la norme d'*autonomie* (incarnée dans la règle de non-mixité) de la lutte féministe ; enfin, Antoinette Fouque, à la tête du groupe Psychépo, s'est

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

trouvée rapidement isolée au sein des franges radicales du MLF en s'écartant de la norme (d'inspiration beauvoirienne) de l'*anti-essentialisme*, qui prévalait chez les groupes radicaux les plus légitimes (des « féministes révolutionnaires » à la revue *Questions féministes*), attirant le plus de militantes fortement dotées en capital académique – susceptibles de devenir les « théoriciennes » du mouvement[1]. À l'aube des années 1990, l'engagement de Gisèle Halimi, Monique Dental et Antoinette Fouque pour la parité peut donc se comprendre à l'aune de leur relative marginalité à l'intérieur de cette tradition.

1) Gisèle Halimi : un engagement ancien pour la « cause des femmes à l'Assemblée nationale »

Née en Tunisie en 1927 dans une famille de cinq enfants, d'un père clerc dans un cabinet d'avocat et d'une mère au foyer, Gisèle Halimi[2] raconte y avoir vécu une enfance « *pauvre* ». Fortement soutenue dans sa trajectoire scolaire par ses parents – qui reportent sur elle leurs espoirs d'ascension scolaire déçus par son frère aîné –, elle obtient une bourse pour le lycée et rejoint la métropole à 17 ans, où elle travaille pour financer ses études de droit. Entrée au barreau de Tunis en 1949, elle est pendant les premières années de sa carrière d'avocate commise d'office dans les tribunaux militaires, où elle défend les militants du mouvement nationaliste, ce qui lui offre l'occasion d'un premier croisement entre profession et engagement militant. Revenue à Paris dans la seconde moitié des années 1950 (elle est inscrite au barreau de Paris en 1956), elle poursuit son activité d'avocate en lien avec les guerres de décolonisation, en défendant notamment des militants du FLN algérien. Sa biographie officielle mentionne qu'elle a présidé la commission d'enquête du tribunal Russel sur les crimes de guerre américains au Viêt-nam (1967). Dans les années 1960, elle s'insère par ailleurs dans les réseaux politiques qui entourent François Mitterrand, notamment au sein du Mouvement démocratique féminin, où elle opère sa première socialisation féministe. Sa proximité à avec la nouvelle gauche lui vaut d'être candidate aux législatives à Paris pour la Convention des institutions républicaines en 1967, sans succès. Contrairement à d'autres militantes du MDF, comme Yvette Roudy, elle ne convertit pas ces ressources politiques accumulées dans les réseaux de François Mitterrand à l'intérieur du PS refondé à Épinay. En 1971 – elle est alors âgée de 44 ans –, elle rejoint les luttes pour la libéralisation de l'avortement qui sont portées, depuis la fin de l'année 1970, par quelques groupes de militantes féministes radicales issues des mouvements post-68.

---

[1] Les principales théoriciennes du féminisme radical de la seconde vague se rattachent à cette mouvance « anti-essentialiste » (Christine Delphy, Nicole-Claude Mathieu, Colette Guillaumin, Monique Wittig, etc.).

[2] Sources : G. HALIMI (1988), *Le Lait de l'oranger*, Paris, Gallimard ; HALIMI *La cause des femmes* ; G. HALIMI (1994), *Une embellie perdue*, Paris, Gallimard ; biographie de Gisèle Halimi sur le site de l'association Choisir : (www.choisirlacausedesfemmes.org/cvgh.htm).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Aux côtés de militantes du MLF et de personnalités féminines sympathisantes (comme Simone de Beauvoir), elle s'engage dans l'une des premières actions collectives en faveur de la libéralisation de l'avortement : la collecte de signatures pour la publication d'un manifeste de femmes célèbres et anonymes déclarant avoir avorté (le « Manifeste des 343 ») dans le *Nouvel Observateur* en avril 1971[1]. Grâce à son carnet d'adresse (elle est alors l'avocate de plusieurs personnalités du monde intellectuel et politique parisien, notamment des femmes célèbres comme Simone de Beauvoir et l'actrice Françoise Sagan), elle parvient à récolter des signatures prestigieuses. C'est initialement pour prendre en charge les risques juridiques potentiels encourus par les signataires du manifeste (en particulier les anonymes), qu'elle constitue en juillet de la même année (1971) l'association Choisir, pour laquelle elle obtient le soutien de personnalités intellectuelles et militantes comme Simone de Beauvoir, Christiane Rochefort (romancière et militante des premiers groupes du MLF), ainsi que l'académicien Jean Rostand et le prix Nobel de médecine Jacques Monod. En 1972, lors du procès très médiatisé dit « de Bobigny », elle défend Michèle Chevalier, une femme d'origine populaire jugée (en compagnie de trois autres femmes) pour avoir été complice de l'avortement de sa fille mineure, Marie-Claire. Ce procès, auquel elle s'efforce de donner une dimension éminemment « politique » (à la barre se succèdent nombre de personnalités politiques, scientifiques et littéraires, comme Michel Rocard, Françoise Fabian, Simone de Beauvoir, etc.), lui confère une importante notoriété médiatique. Elle devient alors, dans le champ politique conventionnel et dans les médias, l'une des emblèmes des luttes pour la libéralisation de l'avortement. Dès sa fondation, ne serait-ce que parce qu'il se dote des statuts d'une association loi 1901, Choisir incarne, parmi les mobilisations féministes de la seconde vague, un courant fustigé comme « réformiste » par la plupart des militantes du MLF. Cette dimension réformiste est d'ailleurs assumée par sa présidente qui raconte dans ses mémoires ses conflits avec les « gauchistes » du MLF, puis du MLAC et même du Planning.

Dans la seconde moitié des années 1970, alors que le vote de la loi Veil pousse l'association à redéfinir ses objectifs militants au-delà de la contraception et l'avortement, Choisir étend ses objectifs militants au « *statut général de la femme dans la société* ». Parmi les nouveaux axes prioritaires de l'association figure la question de l'accès des femmes à la représentation politique, à une période où cette cause n'est investie par aucune association féministe autonome. Cette préoccupation nouvelle se donne notamment à voir en 1978 lorsque Choisir présente « *100 femmes pour les femmes* » aux législatives (cf. chapitre 2). Ayant maintenu, parallèlement à son engagement féministe, des liens avec le PS, Gisèle Halimi parvient – comme d'autres personnalités issues des nouveaux mouvements sociaux post-68 – à convertir sa légitimité associative et médiatique acquise en tant que présidente de

[1] « Un appel de 343 femmes », *Le Nouvel Observateur*, 5 avril 1971.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Choisir[1] en ressource politique au PS à la fin des années 1970 : elle est parachutée candidate (contre la volonté des militants locaux) et élue députée apparentée socialiste dans l'Isère en 1981. En tant que députée, elle aura notamment l'occasion de faire valoir la cause de la représentation politique des femmes à l'Assemblée nationale, en faisant pression sur le groupe socialiste pour qu'il dépose un amendement imposant un quota sur les listes aux élections municipales – amendement annulé comme on l'a mentionné au chapitre précédent par une décision du Conseil constitutionnel. Son absence de légitimité et de discipline partisane contribue à la marginaliser au sein du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, et elle finit par démissionner de son mandat en octobre 1984. Monnayant sa démission anticipée, elle accède dans les années qui suivent, avec le soutien de François Mitterrand, à plusieurs postes prestigieux dans des organisations internationales, notamment à l'Unesco, puis à l'ONU[2]. À l'approche des élections législatives de 1986, elle poursuit ses mobilisations indissociablement pour la cause de la représentation politique des femmes et pour sa propre promotion politique. Dans l'« appel du 29 août » 1985, rédigé au nom de Choisir, elle tente, sans succès de convaincre les associations féministes et les femmes politiques à former des listes de femmes aux élections législatives de 1986.

Ainsi, en 1992-1993, l'investissement de Gisèle Halimi dans les luttes pour la parité prolonge un engagement de longue date en faveur de la cause de la représentation des femmes en politique, à l'extérieur des partis, et plusieurs tentatives de valorisation de son étiquette de porte-parole du féminisme dans le champ politique.

2) Monique Dental : du courant « lutte de classes » à la parité

Née en 1942, Monique Dental est issue d'un milieu ouvrier. Son père est militant communiste et responsable syndical chez Renault. Aînée de la famille, elle commence à travailler à 14 ans. Sa trajectoire professionnelle d'autodidacte est étroitement liée à ses engagements politiques et aux transformations de l'université après Mai 1968. Elle travaille comme secrétaire au magazine *L'Express* à la fin des années 1950, puis à la FGDS après la guerre d'Algérie. Ayant passé son baccalauréat par correspondance puis un diplôme en sciences sociales, elle est reçue autour de Mai 1968 au concours d'ingénieur d'étude et de

[1] Choisir revendique environ 7 000 adhérent-es à la fin de la décennie 1970 et son bulletin mensuel (*Choisir*) tire alors à environ 8 000 exemplaires.

[2] En échange de sa démission de son mandat de députée, qu'elle présente en octobre 1984, elle se voit confier par le Quai d'Orsay – sous la pression de François Mitterrand – des missions auprès d'organisations internationales, puis est nommée ambassadrice de France auprès de l'Unesco entre avril 1985 et septembre 1986. Elle est ensuite élue au conseil exécutif, et devient présidente du Comité des conventions et recommandations (chargé des questions des droits de l'homme) à l'Unesco. En 1989, elle est nommée « conseiller spécial » de la délégation française à l'Assemblée générale de l'ONU, à New York.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

recherche, à Vincennes, où elle restera jusqu'en 1989 (elle obtient à cette date un détachement en tant que chargée de mission au Service des droits des femmes).

Monique Dental commence à militer très jeune. Elle se retrouve à l'âge de « *quinze ans et demi* » dans sa « *première manifestation* », dans les mobilisations contre la guerre d'Algérie. Aux côtés de son mari algérien, elle milite au FLN puis, après l'indépendance, dans une organisation algérienne clandestine opposée au pouvoir d'Ahmed Ben Bella (premier président de la République algérienne). Par ailleurs, elle adhère au PSU dès sa création, fréquente des organisations « *maoïsantes* » à partir de Mai 1968 – elle a alors repris des études dans l'enseignement supérieur –, puis rejoint le Parti communiste révolutionnaire marxiste léniniste (PCRML) dans la première moitié des années 1970. Elle raconte s'être engagée dans le mouvement féministe « *de manière conséquente* » après 1971.

> *« [...] dans la FGDS il y avait déjà les commissions femmes d'Yvette Roudy. Moi je n'y participais pas… Sauf qu'en 68, à la Sorbonne, le MLF est né. Donc moi j'ai été en contact avec toutes ces femmes à la Sorbonne, et c'est après en 71 que j'ai été impliquée dans le mouvement féministe de manière conséquente. J'étais à la recherche d'un certain nombre de choses que je me disais tout bas et qui m'étaient confirmées par des femmes comme Christine Delphy, comme Françoise Picq, comme Liliane Kandel, comme d'autres… »*[Entretien avec Monique Dental, Paris, 12 juillet 2002]

Parallèlement à son engagement dans son organisation « maoïsante », elle milite alors dans le courant « lutte de classes » du mouvement, en fréquentant diverses organisations féministes autonomes « *avec l'idée*, évoque-t-elle en entretien, *qu'il faut l'articulation entre la lutte de classes et la lutte contre l'oppression de sexe* ». Mais, à la fin de l'année 1976, elle quitte son organisation en même temps qu'un certain nombre d'autres militantes féministes d'extrême gauche.

> *Quand j'en suis partie, il y a eu un désaccord sur plusieurs questions, et en particulier pour eux la greffe avec la question du féminisme était impossible. [...] À ce moment-là, avec des femmes qui étaient dans d'autres organisations, la LCR, etc., on se retrouvait régulièrement après les réunions, et on discutait en se disant 'et toi où tu en es dans ton orga', et on s'est toutes rendues compte un jour qu'on partait, que la greffe était impossible, il n'y a rien à faire, on s'en va. Il y a un livre qui a été écrit là-dessus, avec pleins de témoignages, qui s'appelle* C'est terrible quand on y pense… *»* [Entretien avec Monique Dental, Paris, 12 juillet 2002]

En 1982, rompant avec le « collectif Femmes de quartiers » (qui réunit les féministes de tendance lutte de classes) dans un climat de décrue des mobilisations d'extrême gauche, elle crée avec quelques autres militantes le collectif de pratiques et de réflexions féministes Ruptures (structuré en association loi 1901 en 1984), qui marque sa conversion au milieu associatif féministe autonome :

> *« On a fait la démarche qui consiste à dire : le féminisme c'est l'ossature, c'est la colonne vertébrale de tous les autres systèmes d'oppression, et donc il ne peut pas y avoir de changement de société, sans voir d'abord comment le féminisme interroge l'ensemble des questions. Donc moi j'ai orienté après entièrement ma militance, que ce soit du côté féministe ou général, à travers ce prisme d'analyse. »*[Entretien avec Monique Dental, Paris, 12 juillet 2002]

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Tout en s'inscrivant de manière croissante dans les réseaux de la Maison des femmes de Paris, Monique Dental conserve cependant des liens étroits avec les militant-e-s de la mouvance d'extrême gauche dont elle est issue. C'est ainsi qu'elle est sollicitée pour participer à la création du mouvement Arc-en-ciel à partir de 1985. Elle contribue, avec d'autres militantes féministes de ce groupe, à y imposer des instances de réflexion féministe et à y acclimater un nouveau principe de fonctionnement, la « parité » (cf. chapitre 2). La dissolution d'Arc-en-ciel en 1989 coïncide avec un moment charnière de sa carrière professionnelle : ingénieure de recherche à l'université de Jussieu (où elle est rattachée à une équipe de recherches féministes, le Centre d'enseignement, de documentation et de recherche pour les études féministes, CEDREF), elle obtient cette année là un détachement en tant que chargée de mission pour les « études, recherches et statistiques » au Service des droits des femmes. Cette nouvelle position professionnelle lui donne l'occasion de diffuser dans l'espace de la cause des femmes le *Bulletin de liaison et d'informations féministes Ruptures* (*Bulletin Ruptures*) : faute de s'imposer comme leader dans réseaux associatifs féministes, elle y acquiert ainsi une certaine centralité structurale[1]. C'est en tant que représentante de l'administration française des droits des femmes qu'elle se rend, en novembre 1992, à la conférence d'Athènes sur les « femmes au pouvoir ». De retour d'Athènes, elle s'attache à diffuser la « déclaration » qui a clôt la conférence et entreprend de mettre en réseau les initiatives éparses pour la cause de la représentation politique des femmes qui ont fleuri depuis les élections régionales. À la fin de l'année 1992, elle lance avec Odette Brun, militante très implantée à la Maison des femmes de Paris, un « appel » conviant les associations féministes à se réunir sur la question de la parité, réunion qui donnera lieu à la création en janvier 1993 du réseau Femmes pour la parité, dont elle sera l'une des principales animatrices.

3) Antoinette Fouque : du maoïsme « spontex » à la parité

Antoinette Fouque[2] est née en 1936 à Marseille, d'un père « *ouvrier* » et militant communiste. Mariée en 1959 « *à un intellectuel de [s]on âge* »[3], elle s'installe à Paris en 1960. La maladie (sclérose en plaques) dont elle se sait atteinte depuis l'adolescence affecte le rythme de sa vie de professeure de lettres au lycée. Dans les années 1960, elle entame une thèse avec Roland Barthes sur le thème de l'« *avant-garde littéraire* », et travaille

[1] M. DIANI (2003), « 'Leaders' or Brokers? Positions and Influence in Social Movement Networks », *in* M. DIANI et D. MCADAM (eds.), *Social Movements and Networks*, Oxford University Press, pp. 105-122.

[2] Sources : A. FOUQUE (1995), *Il y a deux sexes. Essais de féminologie*, Paris, Gallimard ; PAVARD *Les éditions des femmes: histoire des premières années, 1972-1979*.

[3] Avec qui elle aura une fille, sans pour autant nier son homosexualité (FOUQUE *Il y a deux sexes. Essais de féminologie*).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

occasionnellement en tant que lectrice et traductrice aux éditions du Seuil, ce qui lui donne l'opportunité de s'insérer dans le milieu intellectuel du quartier latin. « *Mon avenir semblait clairement dessiné : tout me poussait à l'édition, à la critique, à l'écriture* », raconte-t-elle dans ses mémoires[1]. En effet, elle n'est pas engagée dans une organisation politique dans les années 1960. De ce point de vue, les mouvements de Mai 1968 constituent un événement « *déclencheur* »[2] pour Antoinette Fouque. À 32 ans, elle raconte qu'ayant récemment rencontré Monique Wittig, alors jeune écrivaine dotée d'une certaine notoriété dans le petit monde de l'avant-garde littéraire (elle l'a rencontrée par l'intermédiaire d'une connaissance dans un des séminaires auxquels elle assiste), elle est « *traînée* » à la Sorbonne en mai par celle-ci, où elles constituent toutes deux un « *comité d'action culturelle* ». À partir de la rentrée d'octobre 1968, elles commencent à se réunir régulièrement avec quelques femmes pour « *lire et [...] critiquer [...] les textes de Marx, Engels, Lénine* »[3]. Resté pendant deux ans inconnu des quelques autres collectifs féministes nés dans le contexte de Mai 1968[4], ce groupe fait son apparition publique au printemps 1970[5], en organisant une manifestation et un débat à l'université de Vincennes, qui restera comme moment fondateur du MLF car c'est à l'occasion de cette réunion que l'exclusion des militants masculins est prononcée[6]. Peu après, le groupe de Vincennes se scinde en deux, l'un autour de Monique Wittig et l'autre autour d'Antoinette Fouque. C'est à la suite de cette scission que se constitue, autour de celle-ci, un groupe que plusieurs militantes du MLF appellent dès le printemps 1971 « Psychanalyse et politique » (Psychépo). Antoinette Fouque est alors chargée de cours en philosophie et en psychanalyse à l'université de Vincennes. La psychanalyse tient une place importante dans les activités du groupe – analysée par Jacques Lacan puis par Luce Irigaray, Antoinette Fouque est en effet elle-même devenue analyste, et prend en analyse plusieurs membres de son groupe. La doctrine qu'elle élabore au nom de Psychépo se distingue assez nettement des autres groupes féministes radicaux, en ce qu'elle rompt avec « l'anti-essentialisme »

[1] Ibid.

[2] PAVARD *Les éditions des femmes: histoire des premières années, 1972-1979*.

[3] FOUQUE *Il y a deux sexes. Essais de féminologie*, p. 32.

[4] Parmi ces groupuscules féministes issus de Mai 1968, on peut citer Féminin, Masculin, Avenir (FMA, dans lequel s'engagent notamment Anne Zelensky et Christine Delphy).

[5] Dans ses mémoires et dans les interviews qu'elle donne, Antoinette Fouque insiste sur le fait qu'elle a « co-fondé » le MLF à cette date, s'inscrivant en faux avec la plupart des comptes rendus historiques et témoignages des militantes, qui situent l'émergence du MLF au cours de l'année 1970. De fait, les quelques femmes qui se réunissent au sein du groupe de Vincennes à partir d'octobre 1968 ne s'appellent pas encore le « MLF », appellation qui s'impose, d'abord dans la presse, à partir de l'année 1970 pour désigner les groupes de militantes qui mènent les premières actions publiques en faveur d'un féminisme radical (dépôt d'une gerbe à l'Arc de triomphe en l'honneur de la femme du soldat inconnu, perturbation des états généraux de *Elle*, numéro spécial « Féminisme, année zéro » dans la revue *Partisans*…).

[6] PAVARD *Les éditions des femmes: histoire des premières années, 1972-1979*, p. 45.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'inspiration beauvoirienne. Pour signifier symboliquement cette rupture, le groupe refuse de se revendiquer du « *féminisme* », qualifié de « *dernière forme historique du patriarcat* »[1], et se revendique plutôt le terme de « *féminitude* ». Le groupe se singularise également en s'engageant dans plusieurs entreprises commerciales grâce à des ressources (matérielles et sociales) nettement plus importantes que les autres groupes du MLF[2]. Antoinette Fouque crée en octobre 1973 la maison d'édition « Des Femmes » (sous la forme d'une SARL) qui se fixe pour mission de publier tout « *le refoulé, le censuré, le renvoyé [...] des maisons d'édition bourgeoises* » [3], puis des librairies « Des Femmes » à Paris, Marseille et Lyon[4]. À partir de la seconde moitié des années 1970, Psychépo publie plusieurs revues qui se distinguent là encore des autres revues issues du mouvement féministe par l'importance des tirages[5]. Jusqu'à la fin des années 1970, Antoinette Fouque se revendique partie prenante des fractions les plus radicales de l'univers des mouvements sociaux, en développant une rhétorique clairement marxiste-léniniste, qui conduit le groupe à fustiger les institutions « *bourgeoises* », à soutenir de nombreuses causes « *anti-capitalistes* ». En 1978, par exemple, Psychépo appelle à l'abstention électorale, dénonçant toute forme de représentation politique. Dans la seconde moitié des années 1970, les conflits entre Psychépo et la plupart des autres groupes radicaux issus du MLF s'accentuent. En 1979, Antoinette Fouque dépose les statuts d'une association appelée « Mouvement de libération des femmes » et dépose le sigle à l'Institut national de la propriété industrielle. Cette initiative provoque l'ire des autres groupes issus du MLF (qui la découvrent à l'occasion de la grande manifestation pour la liberté de l'avortement en 1979 au cours de laquelle les militantes de Psychépo arborent leur propre banderole « MLF »), accélérant l'éclatement du « mouvement ».

En 1981, rompant brutalement avec sa rhétorique anti-institutionnelle, Antoinette Fouque appelle à voter pour François Mitterrand et engage les militantes de son groupe à soutenir sa campagne[6]. Ce processus de conversion à la stratégie réformiste se poursuit dans

---

[1] *Le Quotidien des femmes* n°2, 3 mars 1975, p. 5. Ce refus de l'appellation du féminisme s'exprime dès le tout début de la décennie 1970 : cf. le texte du groupe d'Antoinette Fouque intitulé « Nous, des femmes du MLF qui ne nous définissons pas comme féministes… » publié dans *Le Torchon brûle*, n°4, p. 9.

[2] GARCIA, *Le féminisme, une révolution symbolique? Etude des luttes symboliques autour de la condition féminine*.

[3] GARCIA GUADILLA *Libération des femmes. Le MLF*, p. 41.

[4] Pour une analyse détaillée des éditions et librairies des femmes, voir PAVARD *Les éditions des femmes: histoire des premières années, 1972-1979*.

[5] *Quotidien des Femmes* (non quotidien, 10 numéros publiés entre novembre 1974 et juin 1976) puis une « mensuelle », *Des Femmes en mouvements*, dont le premier numéro paraît en janvier 1978 et tire initialement à 150 000 exemplaires (paraît jusqu'en janvier 1979, pour être remplacé par *Des Femmes en Mouvements Hebdo*).

[6] Le MLF-déposé brandit alors des slogans tels que : « *La gauche est la terre natale des femmes* », « *À gauche de la gauche, des femmes avec le MLF pour des candidates du Parti socialiste* ». L'association

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

les années 1980. La position sociale d'Antoinette Fouque, placée à la tête de plusieurs entreprises commerciales, inscrite dans des réseaux intellectuels et mondains depuis les années 1960 et le contexte politique des années 1980 (démonétisation politique des rhétoriques d'extrême gauche et institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes) permettent d'éclairer les logiques sociales de cette conversion. Après une période de mise en sommeil des activités spécifiquement militantes du groupe[1] et de recentrage sur ses activités commerciales, Antoinette Fouque crée en 1989 une nouvelle structure associative, l'Alliance des femmes pour la démocratisation[2], qui place la question du « *droit* » et de la représentation politique des femmes au cœur de ses stratégies militantes, dans le contexte de la célébration du bicentenaire de la Révolution française. Cette initiative confirme la conversion d'Antoinette Fouque au réformisme. Dans l'allocution d'ouverture au colloque célébrant en grande pompe au mois de mars 1989 à la Sorbonne la naissance de sa nouvelle association (« États généraux des femmes »)[3], Antoinette Fouque évoque les échecs de la stratégie antiparlementaire du MLF des années 1970[4]. D'autre part, la création de l'Alliance des femmes marque la consolidation d'une nouvelle préoccupation sur l'agenda militant de l'association : la cause de la représentation politique des femmes[5]. Lors des « États généraux des femmes », dans le contexte de préparation des élections municipales, plusieurs personnalités politiques féminines sont conviées pour évoquer la question de la représentation politique des femmes, qui occupe plus d'un tiers des débats[6]. Interviewée au sujet des

organise un débat « MLF-PS » le 22 avril 1981 au théâtre de la Porte Saint-Martin à Paris. Yvette Roudy, Catherine Lalumière, Édith Cresson, Hélène Cixous, Kate Millet et Antoinette Fouque y interviennent.

[1] *Des Femmes en Mouvements Hebdo* cesse d'être publié au milieu des années 1980.

[2] L'association sera dans les années qui suivent rebaptisée Alliance des femmes pour la démocratie.

[3] Près de 600 personnes y assistent, et plusieurs personnalités médiatiques, politiques et intellectuelles s'expriment à la tribune.

[4] ALLIANCE DES FEMMES POUR LA DÉMOCRATIE (1990), *1989. Etats généraux des femmes à la Sorbonne*, Paris, éditions des femmes.

[5] Dès le début des années 1980, Le MLF-déposé inscrit la question de la représentation politique des femmes parmi ses revendications, plus particulièrement l'idée d'une participation massive des femmes à la prise de décision. Parmi les « *dix mesures d'urgence en réparation des dommages millénaires faits aux femmes* » réclamées par le MLF-déposé à l'occasion de la journée des femmes le 8 mars 1982 (pour laquelle le MLF-déposé appelle à la « *grève générale* »), on trouve, à côté de revendications telles que « *Crèches garderies gratuites 24h/24* », « *Libre disposition de notre corps* », « *Reconnaissance du travail domestique pour toutes* » : la demande de création d'une « *indemnité de travail domestique* » ou encore « *Création d'un Droit international des femmes* » (« *Nous, femmes, sommes un peuple et nos luttes n'ont pas de frontières* »), la revendication de « *52% du pouvoir décisionnel aux femmes* » : « *Puisque nous sommes 52% de citoyennes, nous avons droit à 52% du pouvoir décisionnel à tous les niveaux (familial, professionnel, culturel, politique)* » (*Des Femmes en Mouvement Hebdo*, n° 81, mars 1982, p. 28-29).

[6] Le colloque s'organise autour de trois tables rondes : « Droit et politique. Constitution et citoyenneté », « Nouveaux 'malaises dans la civilisation'. Quels remèdes, quelles solidarités ? » - sur

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

conditions de création de l'Alliance des femmes, l'une de ses militantes, Christine Villeneuve (salariée des Editions des femmes depuis les années 1980) évoque cette centralité croissante de la question politique :

> *« Q. Alors comment est-ce que vous en êtes venues à fonder l'Alliance des Femmes...*
>
> *R. Alors ça c'est Antoinette Fouque, en 1989... [...] je pense qu'Antoinette a dit : il faut commencer à parler... de la position politique des femmes. C'est comme ça qu'est venu cette question... C'était parce qu'on arrivait sur le bicentenaire ... Enfin il y avait à ce moment-là, à ce stade, une réflexion qu'Antoinette Fouque menait mais que d'autres femmes aussi menaient, même si on n'avait pas forcément de contact avec ces femmes. Et donc une circonstance qui était la commémoration de la Déclaration des droits de l'Homme, où là est apparue la question des droits des femmes, des droits humains, de la formulation donc... de tout ce travail de l'inscription, de la visibilité de l'existence des femmes. Alors effectivement on ne parlait pas de parité à l'époque. Mais au fond quand vous lisez les textes d'intervention sur droit et politique, il était déjà question de comment on pouvait inscrire ça dans la Constitution, la différence des sexes, etc. Enfin tout ce débat était absolument là. »* [Entretien avec Christine Villeneuve, Paris, 15 juillet 2003]

Concrétisant son engagement en faveur de la représentation politique des femmes, le groupe d'Antoinette Fouque lance en mars 1989 deux listes composées majoritairement de femmes à Paris et à Marseille. La même militante évoque cette initiative lors du même entretien :

> *« On arrivait sur les municipales de 89. Le 8 mars 1989, les listes étaient déjà déposées, et on était juste avant le premier tour. Donc vous voyez, il y a eu des élections vers le 20 mars 1989. Et là ce qui s'est passé c'est que dans ce contexte du bicentenaire des droits de l'homme, etc., la question de l'inscription de la différence des sexes, enfin de l'existence des femmes, du sujet-femme, on pourrait dire ça, s'est forcément posée la question de se présenter à des élections. Les listes s'appelaient 'Avec les femmes pour la démocratie'. [...] Et puis à Paris on avait fait des affiches qui appelaient 'pour une mairie réellement mixte'. Vous voyez. On ne parlait pas encore de parité mais on était déjà complètement là-dedans. [...] [Sur ces listes] il y avait des personnes je dirais extérieures au mouvement des femmes. Des hommes en particulier. On a tenu à faire des listes mixtes, enfin mixtes, il n'y avait pas autant d'hommes que de femmes, mais il y avait des hommes, voilà. »* [Entretien avec Christine Villeneuve, Paris, 15 juillet 2003]

Au même moment, vers la fin des années 1980, Antoinette Fouque commence à nouer des liens avec des organisations féminines traditionnelles qui, de leur côté, s'insèrent de manière croissante, depuis le début des années 1980, dans les réseaux de l'espace de la cause

---

les violences envers les femmes et « Création et recherche. Art et science ». La première table ronde fait intervenir des personnalités politiques de droite (Michèle Barzach, alors ministre) comme de gauche (Yvette Roudy, Colette Audry) ainsi que des militantes d'associations féminines comme Christiane Papon (présidente de Femme Avenir, l'association féminine du RPR), Claude du Granrut et Laurence Douvin (présidente de la Fédération des associations femmes et libertés), auxquelles s'ajoutent plusieurs militantes politiques moins connues conduisant des listes de femmes aux municipales de 1989. Il y a aussi des personnalités politiques étrangères, comme Maria de Lourdes Pintasilgo (députée au Parlement européen, ancienne Première ministre du Portugal). Les interventions à la tribune sont suivies d'un débat avec la salle sur le thème : « Femmes candidates aux élections municipales du 12 mars 1989 ». Voir ALLIANCE DES FEMMES POUR LA DÉMOCRATIE *1989. Etats généraux des femmes à la Sorbonne*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

des femmes. En octobre 1989, elle assiste à un grand rassemblement (« *Horizon Femmes* ») organisé par l'ACGF – elle est l'une des seules représentantes d'organisations issues de la seconde vague du féminisme à assister à ce congrès. La rhétorique de la « différence » qu'elle promeut, désormais expurgée de ses accents gauchistes des années 1970, s'accorde alors plutôt bien avec la doctrine de la complémentarité hommes-femmes promue par cette organisation féminine catholique. Lorsqu'en mars 1992, Antoinette Fouque lance à nouveau des listes dans la compétition électorale, elle prend naturellement contact avec des militantes d'associations féminines parties prenantes dans d'autres initiatives de listes de femmes au même moment. C'est par ce biais qu'elle est bientôt sollicitée pour fonder l'association Elles Aussi en décembre 1992. Au terme de cette analyse, on peut ainsi mieux comprendre le ralliement apparemment paradoxal de cette ancienne militante « mao » à la cause de la représentation politique des femmes, dans le cadre d'une organisation comme Elles Aussi, menée par des militantes d'associations féminines traditionnelles.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

III - Militantes d'associations féminines traditionnelles

Aux côtés des militantes issues du Parti socialiste et des héritières du féminisme de la seconde vague, plusieurs entrepreneuses des premières mobilisations pour la parité sont issues d'organisations féminines traditionnelles. C'est le cas, notamment, des initiatrices de Elles Aussi, qui rassemble à partir de décembre 1992 six associations pour la parité. Comment comprendre que des dirigeantes d'associations traditionnelles constituent une fédération associative de cette envergure pour la cause de la représentation politique des femmes ? Et qu'elles nouent des alliances avec d'autres associations, y compris issues de la seconde vague du féminisme, pour mener à bien ce projet ?

Dans cette section, on se focalisera sur deux associations de ce profil traditionnel qui ont joué un rôle moteur dans l'émergence de Elles Aussi et plus généralement, tout au long des années 1990, dans les mobilisations paritaires : l'ACGF et l'UFCS. Si quatre autres associations rejoignent l'initiative – qui émane de l'ACGF[1] –, ce sont bien ces deux-là qui, par leur ancienneté, leur nombre d'adhérentes, et leur implantation sur l'ensemble du territoire français, constituent l'ossature de l'association. Significativement, les présidentes de Elles Aussi sont, depuis la création de la fédération, toujours issues de l'une ou de l'autre de ces associations (Simone Gallion, ACGF, 1993-1995 ; Nicole Dromard, UFCS, 1995-1997 ; Françoise Ramond, ACGF, 1997-2001 ; Françoise Pelissolo, UFCS, 2001-2003…). En l'absence d'un corpus de recherches constitué sur ces deux associations dans la période

[1] On peut en outre noter que c'est à l'ACGF que s'installe le siège de Elles Aussi, de sorte que l'équipe nationale de l'ACGF, et en particulier sa secrétaire générale (au début Françoise Ramond), sont particulièrement impliquées dans l'animation de l'association.

contemporaine[1], on se fondera, pour retracer leurs trajectoires, sur des sources parcellaires : le dépouillement de leurs bulletins depuis les années 1970 et trois entretiens : Simone Gallion, initiatrice du projet au sein de l'ACGF, Françoise Ramond, qui collabore d'emblée à cette entreprise en tant que secrétaire générale de l'ACGF, et Sylvie Ulrich, qui s'investit dans les luttes pour la parité au nom de l'UFCS en tant que membre du conseil d'administration de cette association[2]. À partir de l'analyse de ce matériau, on peut élaborer quelques hypothèses sur les logiques d'engagement de ces deux associations, et de leurs militantes, dans les luttes pour la parité : premièrement, ces associations ont accordé une importance croissante à la cause des femmes en politique, en raison notamment d'un ancrage croissant de leurs militantes dans le champ politique au niveau local ; deuxièmement, elles se sont insérées de plus en plus dans l'espace de la cause des femmes, surtout au cours de la décennie 1980, sous l'effet de l'institutionnalisation de cet espace et des transformations propres à la sociologie de leurs adhérentes.

A - L'affirmation de la cause de la représentation politique des femmes

À partir des sources consultées et des entretiens réalisés, on peut formuler l'hypothèse que la question de l'engagement politique des femmes gagne une centralité croissante sur l'agenda militant de l'UFCS et de l'ACGF dans les années 1980. Cette évolution peut elle-même être liée au fait que ces grandes associations fortement implantées localement comptent très probablement parmi leurs rangs une proportion croissante de femmes élues, pour la plupart dans des petites communes rurales, dans un contexte où la féminisation des conseils municipaux s'accélère (cf. Tableau 2).

[1] Si l'histoire des « ligues » de femmes catholiques est aujourd'hui bien documentée (DUMONS *Les dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)* ; DELLA SUDDA, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie. Socio-histoire de la politisation des femmes catholiques au sein de la Ligue Patriotique des Françaises (1902-1933) et de l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia (1909-1919)*) tel n'est pas le cas de celle de l'ACGF dans les dernières décennies. Cette histoire a seulement été esquissée par un historien « interne » de l'association (G. DITTGEN (1990), *De la ligue à l'ACGF (Tome 2)*, Paris, éditions ACGF) En ce qui concerne l'UFCS, il n'existe à notre connaissance aucune recherche qui lui soit spécifiquement dédiée depuis sa création en 1925.

[2] On n'a malheureusement pas pu effectuer d'entretien avec Nicole Dromard (présidente de l'UFCS en 1992 et co-fondatrice de Elles Aussi), décédée en 2004.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Tableau 2 – Part des femmes dans les conseils municipaux[1]

Année	% de femmes
1959	2
1965	2
1971	4
1977	8
1983	14
1989	17

Comme on l'a mentionné au chapitre précédent, l'UFCS a, depuis le début des années 1970, organisé à chaque échéance électorale des formations à destination des futures candidates aux élections municipales. L'association continue d'organiser ce type de formations avant les élections de 1983 et 1989[2]. Certes, ces formations semblent toucher une moindre masse de femmes que celles qui furent menées dans les années 1970. Toutefois, le dépouillement du bulletin de l'UFCS (*Dialoguer*) dans les années 1980 montre que l'association affirme son engagement en faveur de la cause de la représentation politique des femmes avec une tonalité de plus en plus protestataire. En novembre 1985, par exemple, alors que se préparent les élections législatives et régionales, le bureau de l'association publie dans les colonnes de *Dialoguer* une « lettre ouverte » dénonçant la sous-représentation des femmes sur les listes électorales.

> *« À l'approche des élections de mars 1986, l'UFCS prend position et adresse à l'ensemble de la presse et aux partis politiques une lettre ouverte dont voici le texte intégral :'L'UFCS demande avec force aux instances des partis de revoir leur choix pour que la représentation des femmes à l'Assemblée nationale et dans les conseils régionaux soit supérieure. [...] Une lecture attentive de la presse nous révèle que bien peu de femmes ont une chance d'être députés ou conseillers régionaux en 1986 : elles sont minoritaires sur les listes et lorsqu'elles y figurent, c'est presque toujours en mauvaise position. Les femmes refusent d'être si peu représentées'*[3]*. »*

En février 1986, le numéro 95 de *Dialoguer* titre: « *Si la politique avait des 'elles'* ». Sur la couverture figure une photo de bustes de Marianne portant des écharpes « *égalité* ». L'éditorial rédigé par le bureau de l'association (intitulé « *Politique : les femmes aussi* ») réaffirme la cause de la représentation politique des femmes : « *Pour que la société change, que les instances de décision prennent en compte les besoins des Français et des Françaises, les femmes doivent être présentes dans ces instances de décision en nombre significatif.* »

On peut établir un lien entre cette tonalité de plus en plus protestataire de l'UFCS et l'évolution des propriétés sociales d'une partie de ses militantes au cours de la période.

[1] PIONCHON et DERVILLE *Les femmes et la politique*, p. 38.

[2] Un « cycle de formation à la vie municipale » est organisé en 1982 pour encourager les femmes à se présenter aux élections municipales de 1983. Selon le bulletin de l'association, *Dialoguer*, en décembre 1982, ces stages, de plus ou moins longue durée, auraient touché 900 femmes.

[3] « Elections de mars 1986 : trop peu de candidates », *Dialoguer*, n°94, novembre 1985.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Chaque session de formation organisée par l'association lui fournit très probablement l'opportunité d'attirer dans ses rangs de plus en plus de femmes ayant accédé à des responsabilités politiques au niveau local, autant de femmes qui sont socialement prédisposées à investir la cause de la représentation politique des femmes au sein de l'association. C'est le cas, par exemple, de Sylvie Ulrich, qui sera l'un des fers de lance des luttes pour la parité dans les années 1990. Elle ne fait pas partie des instances dirigeantes de Elles Aussi, mais, étant investie dans l'instance nationale de l'association, elle représente l'UFCS dans les divers réseaux associatifs qui se mettent en place pour la parité dès 1993. Sylvie Ulrich adhère à l'UFCS au moment où elle s'insère dans le champ politique local, en 1977. À cette date, elle est sollicitée pour figurer sur une liste du « centre », concurrençant la liste communiste *a priori* gagnante dans la commune de 1000 habitants où elle habite, dans le Massif central. Totalement profane en politique, elle suit alors une formation dispensée par l'UFCS aux futures candidates.

> « *Je suis entrée à l'UFCS en 1977 pour suivre une formation sur les candidates aux élections municipales de 1977. À ce moment-là je travaillais, j'étais traductrice dans une boîte, et j'avais trois enfants, je ne voulais pas du tout m'engager sur le plan politique, j'avais suffisamment à faire, et on est venu vraiment me solliciter non pas parce que c'était la parité à l'époque mais parce qu'ils n'avaient pas de femme sur cette liste, et qu'ils souhaitaient donc mettre une femme, enfin deux femmes. Et mon premier argument a été de dire : moi je n'y connais rien, je n'ai jamais rien fait dans ce domaine. Et à ce moment là, on m'a dit qu'à l'Union féminine civique et sociale il y avait des formations pour les candidates, donc je me suis dit je vais aller voir un peu ce que c'est bien qu'on m'ait dit que je ne serais jamais élue, pour me rassurer en quelque sorte… On me disait : on veut juste votre nom sur la liste, c'était la femme alibi vraiment, avant l'heure, et je leur ai dit oui, mais moi quand même si j'y vais je veux faire les choses correctement, donc j'ai assisté à cette formation, c'était sur plusieurs journées, des après-midi autant que je me souvienne, et j'ai trouvé ça absolument passionnant, ça m'a ouvert des horizons extraordinaires* » [Entretien avec Sylvie Ulrich, Paris, 5 décembre 2002]

Élue de manière inattendue, elle est, selon ses termes, « *propulsée* » adjointe au maire, et est réélue en 1983. Elle continue de suivre des « *formations continues* » prodiguées par l'UFCS et s'investit dans l'équipe régionale lyonnaise de l'UFCS. Mais c'est après avoir perdu son mandat en 1989 (et après avoir échoué, la même année, aux cantonales), qu'elle s'investit de manière croissante au sein de l'UFCS, où elle entre dans les instances dirigeantes.

> *« Donc là j'ai beaucoup donné, je me suis vraiment investie au maximum, ça a été un engagement vraiment important. Et j'ai été élue douze ans. Au bout de douze ans j'ai fait la folie de me présenter au conseil général. J'ai été battue, et aussi aux municipales… [...] Du coup je suis revenue vers le mouvement, que je n'avais pas quitté, et je suis rentrée au conseil d'administration la même année. Et je me sentais très impliquée. Je sentais que tout ce que j'avais vécu pendant douze ans en tant que femme élue, j'avais des comptes à rendre auprès des femmes, et j'avais des choses à faire pour les aider à ce que les choses se passent autrement. »* [Entretien avec Sylvie Ulrich, Paris, 5 décembre 2002]

Élue au conseil d'administration de l'UFCS, elle rejoint d'emblée l'équipe de formation des candidates aux élections municipales. Elle sera, en 1992-1993, très investie dans les

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

premières luttes pour la parité, aux côtés de la présidente de l'association, Nicole Dromard (qui sera la deuxième présidente de Elles Aussi, entre 1993 et 1995).

De manière encore plus nette que pour l'UFCS, les années 1980 constituent pour l'ACGF une période de mise à l'agenda de la cause de la représentation politique des femmes. En entretien, les militantes de l'ACGF évoquent souvent la tradition « *civique* » de l'association. Selon l'historien « interne » de l'ACGF, on sait que dès 1945, un an après l'octroi du droit de vote aux femmes, l'associations autorise les adhérentes à se présenter aux élections en leur nom propre et met en place un « *service civique* », dont la titulaire est chargée de se rendre « *dans les départements qui le demanderont pour former et informer les adhérentes sur leurs devoirs civiques* »[1]. Cependant, pendant longtemps, cette tradition « *civique* » de l'ACGF a semble-t-il surtout consisté à encourager les adhérentes à s'engager dans le tissu associatif local, et non dans la politique électorale. Simone Gallion, entrée à l'ACGF dans les années 1960, évoque dans ces termes le militantisme à l'ACGF :

> *« Q. Et quelles étaient vos activités en tant que militante de l'ACGF dans ces années 1960-1970 ?*
>
> *R. Et bien l'ACGF, c'est toujours la même chose aujourd'hui, on réfléchissait à notre vie, en tant que femmes et en tant que chrétiennes, les deux aspects. Et je trouvais que c'était intéressant, parce qu'on voyait… Cela nous incitait à nous engager, à prendre des responsabilités, à ne pas accepter tout ce qui se passait en disant qu'on n'y pouvait rien.*
>
> *Q. Mais c'était plutôt un cercle de réflexion, de discussion… Par exemple vous n'organisiez pas, comme l'UFCS le faisait à cette époque-là, des formations pour les conseillères municipales…*
>
> *R. Non, à ce moment-là on n'organisait pas de formations, mais il y avait quand même quelques réunions de soutien pratique, à l'époque ça s'appelait des journées rurales, les femmes se réunissaient sur un thème, quelqu'un de compétent venait apporter des idées. Mais ce n'était pas le principal, ça.*
>
> *Q. Vous voulez dire l'engagement politique des femmes ?*
>
> *R. À cette époque là l'engagement politique, non… C'est venu après [...] Ça n'était pas vraiment la politique. C'était l'engagement en général. Ça pouvait aussi bien déboucher sur un engagement à l'UFCS que sur un engagement dans un autre mouvement… »* [Entretien avec Simone Gallion, par téléphone, 11 juillet 2007]

Mais à la fin de la décennie 1980, une évolution se dessine, de ce point de vue, notamment sous l'impulsion de Simone Gallion, membre de l'équipe nationale de l'ACGF. Née vers 1932, sans profession, mariée depuis le début des années 1950 avec un conducteur de la SNCF, elle s'engage à l'ACGF dans les années 1960 après avoir milité dans divers mouvements chrétiens féminins (Jeunesse étudiante chrétienne et Jeunesse agricole catholique féminine). Elle prend des responsabilités diocésaines à l'ACGF dans les années 1970. En 1977, elle élue au conseil municipal de Champigny-lès-Langres, la petite commune (de 450 habitants) où elle a toujours habité et dont son père fut autrefois maire. Son élection au

[1] Cité par DITTGEN *De la ligue à l'ACGF (Tome 2)*, p. 55.

conseil municipal et ses responsabilités au sein de l'association lui valent de rejoindre, vers 1980, le groupe de travail « Femmes dans la cité » mis en place par l'équipe nationale[1]. En 1988, alors qu'elle a été, entre temps (en 1983), élue maire de sa commune, elle prend la tête de ce groupe de travail, et entre à ce titre dans l'équipe nationale de l'association. Lors du congrès « *Horizon Femmes* » que l'ACGF organise au Bourget les 21 et 22 octobre 1989[2], quelques mois après les élections municipales, elle anime avec son groupe de travail une table ronde « Des femmes qui font bouger la cité » (parmi les quatre organisées lors du congrès). Cette table ronde bénéficie d'une affluence remarquable. Des élues – pour la plupart au niveau local – y font part de leur expérience, évoquent l'apport des femmes dans les conseils municipaux et expriment leur mécontentement face à la place marginale qu'y occupent les femmes (à cette date, les femmes représentent 17% des conseillers municipaux). Au même moment, Simone Gallion fait pression sur l'équipe nationale de l'ACGF pour que le groupe qu'elle dirige centre davantage ses activités sur l'engagement politique des femmes.

> *« Q. Vous m'avez dit que ce groupe s'appelait 'Femmes dans la cité', est-ce que vous pouvez me dire quand il est devenu 'Élues municipales et politiques' ?*
>
> *R. Oui. Alors après, en 1988 je pense, je me suis présentée devant l'assemblée générale de l'ACGF (une représentante de chaque diocèse, ça fait 80 personnes environ). [...] Et quand j'ai été candidate, il y avait un certain nombre de personnes à l'ACGF qui souhaitaient que ce ne soit plus un groupe des 'Femmes dans la cité', mais plutôt un groupe de 'Femmes dans des associations'. Et j'ai insisté, nous avons voté (et c'était limite) pour dire qu'il fallait beaucoup plus axer sur des mandats électifs, au niveau municipal ou politique. »* [Entretien avec Simone Gallion, par téléphone, 11 juillet 2007]

Le groupe que dirige Simone Gallion, devenu « Élues municipales et politiques », est particulièrement actif dans les années qui suivent. En mai 1991, ses membres éditent un fascicule encourageant les femmes à se présenter aux élections – fascicule qui servira d'ailleurs de base aux premières sessions de formation de Elles Aussi en 1994. Fort du soutien de certaines des membres de l'équipe nationale, notamment de la secrétaire générale de l'association, Françoise Ramond, le groupe nourrit alors le projet de « *faire quelque chose* » pour encourager les candidatures féminines.

> *« Dans notre groupe de travail, nous étions quatre, et on constatait toutes, aussi bien autour de nous qu'à la lecture des comptes-rendus qu'on nous donnait, que les femmes, soit n'étaient pas très enthousiasmées pour se présenter, soit elles rencontraient beaucoup de difficultés, ce n'était pas évident. Alors on s'est dit, déjà au niveau de notre groupe de travail : il faudrait agir, mais l'ACGF ne peut vraiment pas agir seule. Alors j'ai fait part de ces réflexions à l'équipe nationale. [...] Et je pense que la majorité de l'équipe nationale de l'ACGF a dit oui, il faudrait certainement agir, mais comment… Je travaillais avec Françoise Ramond, qui était secrétaire générale à l'époque et qui s'est vite laissée convaincre. Elle a senti que c'était sûrement important, elle a vu que nous avions fait pas mal de travail dans notre groupe de travail. »* [Entretien avec Simone Gallion, par téléphone, 11 juillet 2007]

[1] On ignore la date de mise en place de ce groupe de travail. Selon Simone Gallion, il y en avait huit au total dans l'équipe nationale de l'ACGF lorsqu'elle rejoint le groupe dans les années 1980.

[2] Selon les organisatrices, le congrès attire près de 10 000 femmes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Ainsi, la création de Elles Aussi en décembre 1992 atteste la consolidation de la cause de la représentation politique des femmes sur l'agenda de l'ACGF depuis la seconde moitié des années 1980, notamment sous l'impulsion des membres du groupe de travail « Élues municipales et politiques » dirigé par Simone Gallion.

B - Une insertion croissante dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes

L'ACGF et l'UFCS, on l'a évoqué, sont des associations nées durant la première moitié du siècle, à l'extérieur du féminisme de la première vague. Dans les années 1970, les deux organisations – ainsi d'ailleurs que les « vieilles » organisations suffragistes – se trouvent de nouveau rejetées à l'extérieur des frontières légitimes du féminisme tel qu'il est redéfini par les groupes émergents de la seconde vague. De fait, plusieurs éléments illustrent la distance qui sépare des organisations comme l'ACGF et l'UFCS des groupes féministes de la seconde vague. D'abord, les deux associations féminines restent fidèles à une conception traditionnelle des rôles sexués, dans laquelle les femmes sont avant tout appelées à occuper un rôle à l'intérieur de la famille[1]. Composée d'une large part de femmes au foyer, ces associations se font les représentantes de leurs intérêts contre des organisations féministes centrées sur l'image de la femme active. En outre, quand elles parlent de « *promotion féminine* », elles célèbrent la « complémentarité » et « l'harmonie » entre femmes et hommes, conformément à la vulgate chrétienne, discours alors fustigé par la plupart des militantes du MLF pour lesquelles les discours « essentialistes » sur les femmes constituent la pierre angulaire de la domination patriarcale. Enfin, l'UFCS et l'ACGF se tiennent à l'écart des grands thèmes de mobilisation des groupes féministes de la seconde vague, en particulier les luttes pour la libéralisation de l'avortement. Ces associations refusent d'ailleurs elles-mêmes généralement, dans les années 1970, de se désigner comme « féministes », figure repoussoir dans les discours politiques et médiatiques, et se reconnaissent volontiers dans la catégorie du « mouvement associatif féminin », indiquant respectabilité et modération. Toutefois, les recompositions de l'espace des mouvements sociaux après mai 68 et l'émergence du féminisme de la seconde vague ne sont pas sans effet sur ces associations qui connaissent dès la décennie 1970, et de manière encore plus nette dans les années 1980, un ancrage croissant dans l'espace de la cause des femmes, à la fois au regard des rhétoriques qu'elles déploient et des réseaux militants dans lesquels elles s'inscrivent. Parmi les facteurs qui expliquent cette progressive socialisation féministe, il faut mentionner l'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes dans les années 1980.

[1] À titre d'exemple, lors de l'assemblée générale de la section du cinquième arrondissement de Paris de l'UFCS, le 9 mai 1971, un débat est organisé entre adhérentes sur le thème : « *Travail et famille. La femme peut-elle dépasser cette contradiction ?* » [Dossier UFCS, Bibliothèque Marguerite Durand, 396 UNI].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

1) L'ACGF : du conservatisme religieux à la « promotion féminine »

Historiquement, l'ACGF a été constituée en réaction vis-à-vis des mouvements républicains et laïcs, notamment des mouvements féministes[1]. Elle est héritière de deux « ligues » créées lors de l'affaire Dreyfus, en 1901-1902, pour mobiliser les femmes catholiques dans le camp anti-dreyfusard, puis pour organiser la résistance aux lois laïques : la Ligue des femmes françaises (LFF) à Lyon et la Ligue patriotique des Françaises (LPDF) à Paris, qui fusionnent en 1933 au sein de la Ligue féminine d'action catholique française (LFACF). Jusqu'aux années 1950, placée sous la tutelle de l'épiscopat, elle se caractérise par des positions explicitement anti-féministes, d'abord contre le droit de suffrage individuel des femmes (elle milite pour le vote familial), contre le travail salarié des femmes et pour une vision très traditionnelle des rôles sexués à l'intérieur de la famille. À partir des années 1930, la Ligue développe des services spéciaux dans les diocèses (service d'entraide, service liturgique, « bibliothèques pour tous », etc.), et devient une organisation de masse (elle regroupe dans les années 1930 près de deux millions d'adhérentes). Son objectif principal est « *la formation et la diffusion d'une opinion catholique par les femmes sur tous les grands problèmes de l'heure et, chaque fois que c'est utile, la représentation auprès des pouvoirs publics, d'une opinion catholique féminine de grand poids* »[2].

À partir du milieu des années 1950, la tutelle épiscopale se desserre progressivement, et l'association (rebaptisée ACGF en 1954) n'a plus seulement une tâche « *missionnaire* » (évangéliser) mais désormais « *communautaire* », c'est-à-dire qu'elle se doit de construire la « *communauté paroissiale comme un lieu de vie ouvert sur l'extérieur* ». Dans les années 1960, l'organisation inscrit à son agenda la « *promotion féminine* » (au cours des années 1960). Il ne s'agit pas d'égalité mais affirmation de la « *spécificité féminine* », et de « *développement des qualités féminines* »[3]. Cette nouvelle position se traduit par la valorisation de la parole des femmes au sein du mouvement et de la mise à l'écart de la tutelle des aumôniers. Symbolisant cette évolution, le bulletin *Le Gué*, créé en 1976, ouvre largement ses colonnes aux témoignages des militantes, qui « *s'expriment, confrontent leurs paroles, leur vie, leurs aspirations, leur foi* ». Cette nouvelle centralité accordée à la parole autonome des femmes est confirmée en 1978 lors du congrès de Pantin, « *Oser vivre au féminin, oser dire Jésus-Christ* » (où 5 000 femmes du mouvement se réunissent). L'« *autonomie* » en

[1] DUMONS *Les dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)* ; DELLA SUDDA, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie. Socio-histoire de la politisation des femmes catholiques au sein de la Ligue Patriotique des Françaises (1902-1933) et de l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia (1909-1919)*.

[2] DITTGEN *De la ligue à l'ACGF (Tome 2)*, p. 13.

[3] Ibid., p. 106.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

même temps que la « *spécificité* » des femmes sont affirmées de manière croissante. Selon une responsable nationale qui s'exprime à ce congrès :

> *« Nous, femmes, nous pouvons dire qu'oser vivre au féminin signifie construire, hommes et femmes ensemble, un monde où chacun puisse apporter sa propre richesse… un monde où personne ne soit utilisé ni annexé ; un monde où hommes et femmes deviennent de véritables partenaires. Pour cela, un préalable est nécessaire. En effet, pour être partenaire valable il faut savoir qui l'on est, ce qu'on peut faire. Connaître son identité profonde est indispensable. Or, jusqu'à présent le seul critère de référence pour nous connaître, nous femmes, a été le critère masculin. Une histoire au féminin est à réécrire*[1]*. »*

C'est au cours des années 1980 que l'ACGF commence à s'inscrire dans les réseaux associatifs de l'espace de la cause des femmes. Depuis longtemps, l'association cultivait des liens avec des organisations féminines proches d'elle, d'obédience ou de tradition chrétienne comme l'UFCS ainsi qu'avec des organisations familiales (comme Familles rurales). Mais dans les années 1980, sous l'influence de l'institutionnalisation de l'espace de la cause des femmes, l'ACGF noue des liens avec des organisations héritières de la seconde vague du féminisme. À cet égard, les témoignages des militantes attestent que la conférence de Nairobi a constitué une étape importante dans le processus de socialisation féministe de l'organisation. En effet, l'ACGF fait partie des centaines d'associations féminines et féministes conviées par Yvette Roudy pour élaborer le rapport préparatoire de la France pour cette deuxième conférence onusienne. En outre, deux représentantes de l'ACGF, Micheline Fontenas (co-présidente de l'ACGF à l'époque) et Françoise Ramond (secrétaire générale) se rendent au « Forum des ONG », qui se tient parallèlement à la conférence mondiale sur les femmes. Au cours de ce forum, les militantes de l'ACGF ont l'occasion de s'imprégner des thématiques des droits des femmes telles qu'elles sont définies par l'ONU et de renforcer leurs liens avec les autres organisations. Françoise Ramond, qui sera très active dans la campagne pour la parité dans les années 1990, décrit cette « *expérience* » de Nairobi comme « *particulièrement bouleversante* »[2]. Elle évoque sa « *découverte* » du monde des associations féminines et féministes et de la cause de la représentation politique des femmes.

> *« Q. Pouvez vous me parler un peu de cette période après 1985 ?*
>
> *R. Il y a une chose qui a été tout à fait marquante, c'est ma participation au forum des ONG pour la fin de la décennie de la femme à Nairobi.*
>
> *Q. Donc en 85.*
>
> *R. Oui, en 85. Donc au début.*
>
> *Q. Pourquoi cela a-t-il été marquant ?*
>
> *R. Parce j'ai rencontré des femmes de tous les continents, de tous les pays, puisqu'à ce moment il y avait 157 pays, et de s'apercevoir que les problèmes des femmes sont les mêmes… Les questions des femmes sont les mêmes, peut-être pas les problèmes. Dans tous les domaines*

[1] Ibid., p. 218.

[2] F. RAMOND (1990), « Postface », in G. DITTGEN (dir.), *De la ligue à l'ACGF (Tome 2)*, Paris, éditions ACGF, p. 236.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de la vie. Elles ne les résolvent pas de la même façon, ils n'ont pas la même acuité, mais elles ont exactement le même type de questions.

Q. Et ce genre d'événement, est-ce que cela vous a encouragé à vous engager en faveur des droits des femmes ?

R. Oui, tout à fait ! Tout à fait. Et en particulier, c'est là que j'ai entendu parler des questions de femmes et de prise de décision. Il y avait des ateliers, en particulier anglo-saxons. Ça avait moins d'acuité en France. C'était déjà une question de l'ONU…

Q. Est-ce que cela vous a permis de rencontrer d'autres militantes d'associations féminines ?

R. Oui, bien entendu. Et c'est une question qui a été reprise par l'Union mondiale des organisations féminines catholiques parce que là aussi en tant que secrétaire générale de l'ACGF on participe à ces rencontres, et… Ça ça a été très intéressant de voir, effectivement, comment a été posée par des femmes d'autres pays cette question de l'accès des femmes à la prise de décision. » [Entretien avec Françoise Ramond, Epernon, 15 juillet 2003]

L'expérience singulière de Françoise Ramond, alors secrétaire générale de l'association, reflète probablement celle d'autres responsables de l'équipe nationale de l'ACGF, et permet de supposer que l'association s'inscrit de manière croissante dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes au cours des années 1980, dans un contexte d'institutionnalisation de la question des droits des femmes au niveau national comme international.

2) L'UFCS : de l'engagement civique à la promotion des droits des femmes

À l'instar de l'ACGF, l'UFCS a également redéfini dans les années 1970-1980 son rapport à la cause des femmes. L'association était de longue date inscrite dans les réseaux associatifs féminins. Dans les années 1960, elle se joint périodiquement aux campagnes menées par les organisations féministes issues de la tradition suffragiste et, dans les années 1970, elle fait partie des associations régulièrement consultées par les instances étatiques chargées des femmes. Toutefois, ce qui se joue dans les années 1980, c'est un renforcement de l'ancrage de l'UFCS dans les réseaux associatifs féminins et féministes recomposés après l'essor de la seconde vague et sous l'effet de l'institutionnalisation. Se dessine alors un nouveau rapport avec les groupes féministes de la seconde vague, avec lesquels l'UFCS n'avait guère de liens militants. On peut observer l'évolution du traitement de la cause des femmes à la lecture des colonnes du bulletin de l'association, dont les thématiques sont de plus en plus explicitement politiques et sociales et de moins en moins centrées sur la « *vie quotidienne* » des femmes. Adopté au terme de son assemblée générale du 12 juin 1981, le rapport d'orientation de l'association pour 1981-1982 rappelle que l'UFCS se définit non seulement comme « *mouvement civique* » et comme « *mouvement de consommateurs et d'usagers* », mais aussi comme « *mouvement de femmes* » et qu'il est « *essentiel* » que toutes les équipes UFCS « *intègrent dans leur réflexion et leur action la dimension 'Femme' qui est l'une des spécificités [du] mouvement* ». Peu après, les statuts seront modifiés pour permettre à l'association de se porter partie civile « *dans les affaires de viol et d'attentat aux mœurs* »,

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

ainsi que la loi le permet désormais. Lors de son assemblée générale du 24 novembre 1987, l'UFCS établit les trois grands projets que poursuit l'association : le projet « *consommation* », le projet « *civique* », qui inclut la mobilisation autour des élections municipales de 1989, « *avec comme objectif, le maximum de femmes candidates* », et le projet « *Femmes* », qui consiste à revendiquer « *pour la femme* » de « *véritables droits personnels* », « *à chaque étape de sa vie* », notamment d'« *être en mesure d'exercer une activité rémunérée* ». L'association affirme sa volonté d'agir à l'horizon de 1988 (élection présidentielle) pour « *créer un grand mouvement d'opinion* » et « *une action institutionnelle* » en faveur des femmes[1]. Outre cette évolution programmatique, l'UFCS se trouve de mieux en mieux intégrée, à partir de la fin des années 1980, dans les réseaux associatifs de l'espace de la cause des femmes. On perçoit cette mutation à l'examen des rubriques « *L'UFCS a participé* » et « *L'UFCS a rencontré* », situées à la fin du bulletin. Tout comme pour l'ACGF, cette évolution est étroitement liée au processus d'institutionnalisation qui affecte l'espace de la cause des femmes depuis le début des années 1980. Dans les réunions impulsées sous l'égide du ministère ou des organisations internationales, les représentantes de l'UFCS établissent des contacts avec des militantes d'organisations plus nettement ancrées dans l'héritage féministe, elles-mêmes incitées à ajuster leur agenda aux orientations institutionnelles. L'ampleur de l'écart qui séparait ces associations traditionnelles des groupes de la seconde vague dans les années 1970 tend donc à se réduire. Même si l'on ne dispose pas de données détaillées sur sa trajectoire, plusieurs témoignages de militantes qui l'ont côtoyée soulignent le rôle important joué par Nicole Dromard dans ce processus. De fait, elle a été très impliquée dans les réseaux associatifs féminins et féministes au niveau européen. En novembre 1987, elle participe au « Quatrième colloque européen des associations féminines », organisé par le service Informations-femmes de la Commission européenne, aux côtés de 120 femmes issues de 85 organisations des 12 pays membres. C'est au cours de cette conférence qu'un projet de « groupe de pression » se dessine, et Nicole Dromard s'implique alors, avec Denise Fuchs (présidente de Grain de sel), dans le groupe préparatoire européen qui sera, entre 1988 et 1990, à l'origine du LEF créé en septembre 1990. Signe de son implication forte dans la création du Lobby, Nicole Dromard sera la première présidente de la CLEF en 1991.

Conclusion

Ainsi, les logiques sociales de convergence de transfuges du Parti socialiste, de féministes de la seconde vague et de militantes d'associations féminines traditionnelles autour de la revendication de parité au début des années 1990 peuvent être mise au jour à travers

[1] *Dialoguer*, n°104, décembre 1987, p. 16.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'examen de leurs *carrières militantes* ainsi que des transformations qui ont affecté au cours des deux décennies précédentes les *espaces sociaux* dans lesquels elles s'inscrivent.

On a montré en premier lieu que l'engagement de militantes issues du PS dans les luttes associatives pour la parité doit se comprendre en tenant compte, indissociablement, de la dévalorisation de leur position personnelle dans le parti *et* de la dégradation des conditions de réception de la cause de la représentation politique des femmes pour laquelle elles se sont préalablement investies en son sein.

En second lieu, les conditions de l'engagement paritaire de militantes issues de la nébuleuse du féminisme de la seconde vague s'éclairent au vu du processus d'institutionnalisation qui affecte l'espace de la cause des femmes depuis le début des années 1980, transformation propice à la valorisation des postures plus modérées en son sein, et en particulier à la consolidation de la cause de la représentation des femmes en politique. Le caractère énigmatique de ce ralliement (qui va à contre-courant de la méfiance que suscite la parité au début des années 1990 chez les porte-parole les plus légitimes du féminisme) peut également se comprendre au vu des propriétés sociales et des carrières des trois militantes étudiées, situées depuis les années 1970 dans une position relativement dominée à l'intérieur de la mouvance du féminisme de la seconde vague.

Enfin, l'analyse combinée de la logique des carrières individuelles et de la dynamique des espaces sociaux permet de comprendre l'investissement de militantes d'associations féminines traditionnelles dans les luttes pour la parité aux côtés d'associations au profil plus nettement féministe. Cet engagement est le produit de la trajectoire empruntée par ces organisations féminines traditionnelles depuis les années 1980, au sein desquelles la cause de la représentation politique des femmes occupe une place accrue et qui se trouvent inscrites de manière croissante dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes sous l'effet de l'institutionnalisation de cet espace.

Au final, on peut faire l'hypothèse que l'un des principes de la convergence de ces actrices issues de régions diverses de l'espace de la cause des femmes autour de la revendication de parité est leur position vis-à-vis de la seconde vague du féminisme. On l'a vu, les entrepreneuses des mobilisations paritaires émanant du mouvement féministe de la seconde vague partagent une position relativement dominée en son sein. Or on peut formuler, de manière plus nette encore, la même appréciation en ce qui concerne les autres catégories de militantes qui s'investissent dans les luttes paritaires : les militantes de partis et les militantes d'associations féminines traditionnelles ont en commun d'avoir été rejetées à l'extérieur des frontières légitimes du féminisme dans les années 1970, les premières en raison de leur compromission avec la politique des hommes, les secondes en raison de leur loyauté à une vision traditionnelle des rôles sexués.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

DEUXIEME PARTIE - Luttes associatives, investissements intellectuels

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Chapitre 4 - « Faire mouvement » autour d'une cause marginale : les mobilisations associatives pour la parité (1993-1997)

Introduction

La plupart des associations de femmes qui se constituent spécifiquement autour de la parité en 1992-1993 (comme Parité, l'Assemblée des femmes, Elles Aussi, Parité-infos) ou qui en font un thème privilégié de lutte à partir de cette période (telles que Choisir, l'ACGF, l'UFCS…) vont maintenir leur activisme dans les années qui suivent, jusqu'au vote de la loi électorale en 2000. Si le réseau Femmes pour la parité, mis en place en janvier 1993 dans le but de fédérer les luttes éparses suscitées par l'apparition du slogan, se dissout au bout d'un an en raison de conflits internes, une partie de ses militantes poursuivent la lutte en investissant d'autres collectifs. L'année 1995 est marquée par la création d'un nouveau « réseau » associatif autour de la parité : Françoise Gaspard réunit les présidentes de plusieurs organisations féminines autour d'une pétition, puis crée avec sept d'entre elles une coordination informelle, appelée Demain la parité. Quelques années plus tard, alors qu'un projet de loi constitutionnelle est déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, un autre collectif associatif – informel lui aussi – se constitue pour faire pression sur le processus législatif : le réseau Femmes et Hommes pour la parité, qui réunit à partir d'octobre 1998 (et pour quelques mois seulement) des associations féminines et féministes ainsi que des commissions femmes de partis politiques de la gauche plurielle.

Si l'effervescence associative se maintient tout au long de la décennie, on peut diviser la période en deux phases, dont le pivot est la mise à l'agenda de la réforme constitutionnelle sur la parité. Entre 1993 et 1997, la parité est une revendication marginale, très peu relayée dans les champs politique, médiatique et intellectuel. Les collectifs associatifs pour la parité, investis par une ou deux centaines de militantes, sont alors au cœur des mobilisations. L'annonce par Lionel Jospin d'une réforme constitutionnelle sur la parité en juin 1997, suivie, un an plus tard, du dépôt d'un projet de loi constitutionnelle, modifient profondément la morphologie des mobilisations. Soutenue par les principaux ténors du champ politique (Lionel Jospin puis Jacques Chirac), la parité devient un slogan consensuel contre lequel il est difficile de s'exprimer ouvertement à l'intérieur du champ politique – même si un débat « sur les principes » mené essentiellement par des intellectuel-le-s s'engage alors dans les colonnes de la presse nationale. Dans ce nouveau contexte, le centre de gravité des mobilisations paritaires se déplace – comme on le verra dans le chapitre 7 – vers le pôle institutionnel de

l'espace de la cause des femmes (Observatoire de la parité, délégations parlementaires aux droits des femmes).

Ce sont les mobilisations associatives qui se sont déployées au cours de la période 1993-1997, avant que la parité ne devienne l'enjeu d'un débat médiatique, intellectuel et politique, qui sont l'objet de ce chapitre. Deux axes d'investigation seront privilégiés. Premièrement, on mettra l'accent sur les *pratiques protestataires* des associations paritaires. Comment luttent-elles, comment s'organisent-elles, peut-on observer des techniques de lutte récurrentes, spécifiques à ces mobilisations ? Dès lors que, comme le souligne Johanna Siméant dans le sillage des travaux de Charles Tilly sur les « *répertoires d'action collective* »[1], on ne considère pas que la « *façon de protester soit un intermédiaire transparent entre ce qui serait une 'volonté' de protester et le fait de défendre effectivement une cause* »[2], il s'agira d'explorer les logiques sociales qui sont au principe des pratiques protestataires. Quels liens peut-on établir entre les caractéristiques sociales des militantes de la parité et leurs pratiques ? Dans quelle mesure peut-on observer un ajustement de ces pratiques aux ressources des collectifs paritaires, ainsi qu'aux désavantages avec lesquels ils doivent composer ?

Le deuxième enjeu de ce chapitre est d'ouvrir la boîte noire de ce que l'on appelle communément le « mouvement pour la parité ». Pour reprendre la métaphore militaire utilisée par Michel Dobry à propos des manifestations étudiantes de 1986, il convient de se garder, dans toute analyse des mouvements sociaux, de lectures qui attribuent à ceux-ci « *un 'sens' unitaire et homogène* », les font « *marcher […] comme un seul homme* »[3] et tendent à les unifier artificiellement en fonction de leur épilogue. En effet, comme le remarque Johanna Siméant, « *il n'est pas nécessaire au déclenchement d'une mobilisation que toutes les perceptions soient alignées* », et une partie du travail des entrepreneurs de cause consiste justement à « *tenter d'homogénéiser les prises de position et les groupes qu'ils mobilisent* »[4]. Cette perspective s'avère particulièrement éclairante lorsque l'on étudie les mobilisations paritaires *avant* que la mise sur l'agenda de la solution constitutionnelle, en 1997, ne déclenche une certaine convergence des actrices luttant pour la parité. On voudrait ainsi mettre en lumière le caractère fragmenté et dispersé de ces mobilisations, l'hétérogénéité des profils militants, l'absence d'alignement des perceptions (comme l'indique la coexistence de visions hétérogènes de la parité), les difficultés, limites et échecs des entreprises de

[1] C. TILLY (1984), « Les origines du répertoire de l'action collective en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol.4, pp. 89-108.

[2] J. SIMÉANT (2005), « Pratiques protestataires (introduction) », *Genèses*, n°59, pp. 2-3, p. 1.

[3] DOBRY, « Calcul, concurrence et gestion du sens. Quelques réflexions à propos des manifestations de novembre-décembre 1986 », p. 358.

[4] SIMÉANT *La cause des sans-papiers*, p. 224-225.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

coordination des luttes, les conflits qui les traversent, autant de paramètres qui conduisent à considérer les mobilisations paritaires comme une *nébuleuse* davantage que comme un *mouvement* ou même une *coalition*[1].

Encadré 6 – Une enquête par questionnaire sur les mobilisations associatives pour la parité

L'enquête par questionnaire[2] a été passée par courrier (postal et électronique) entre septembre et décembre 2004. Elle a été réalisée avec le soutien du Laboratoire de sciences sociales ENS-EHESS (devenu depuis lors l'équipe « Enquêtes, Terrains, Théories » (ETT) du Centre Maurice Halbwachs).

Modalités de constitution de l'échantillon

L'objectif était de constituer un échantillon de militantes s'étant investies dans la nébuleuse des mobilisations associatives pour la parité avant le vote de la loi de 2000. Le premier obstacle a été de définir la population de référence à partir de laquelle un tel « échantillon » pouvait être constitué. Au moment de la passation de l'enquête, en 2004, la plupart des collectifs pour la parité avaient disparu, et ceux qui se s'étaient maintenus avaient connu un renouvellement de leurs troupes. Il s'agissait donc de retrouver des « traces » des effectifs de militantes pour la parité. Ce travail n'a pu se faire que de manière très artisanale, en retrouvant des listes de participantes aux réunions des associations et réseaux paritaires, de membres des « bureaux » ou « conseils d'administration » des associations spécialisées dans les luttes pour la parité, etc. Une telle démarche comportait le risque évident d'une sur-représentation de certains groupes, et de certains lieux de lutte (Paris). D'où une méthode de constitution de l'échantillon reposant partiellement sur l'auto-désignation. Le questionnaire commençait par la phrase suivante : « *Ce questionnaire s'adresse à vous si vous avez milité en faveur de la parité politique dans les années 1990, dans votre association, dans votre parti politique ou dans un réseau inter-associatif* ». En outre, à la fin du questionnaire, il était suggéré aux répondantes de communiquer des noms d'autres militantes ayant également participé aux luttes paritaires. Afin de combiner auto-désignation et identification « objective » de l'échantillon, les questionnaires ont été transmis par deux voies. Premièrement, 85 questionnaires ont été nominalement envoyés par courrier postal (avec une enveloppe de retour pré-affranchie) à des personnes préalablement identifiées comme des militantes de collectifs paritaires dans les années 1990. Deuxièmement, le questionnaire a été diffusé dans les réseaux associatifs féminins et dans les commissions femmes des partis, réseaux dans lesquels on avait objectivement le plus de chances de trouver des militantes de la parité. Le questionnaire a d'abord été diffusé à plusieurs reprises par voie électronique (sous

[1] Parmi les quatre « *types d'alliances* » distingués par Vincent Lemieux, « *selon qu'elles sont concertées ou non concertées, et durables ou non durables* » (l'« *association* », la « *coalition* », la « *tendance* » et l'« *agrégat* »), la « *coalition* » est définie comme une alliance à la fois « *concertée* » (contrairement à l'« *agrégat* ») et « *non durable* » (contrairement à l'« *association* ») : « *Une coalition est un ensemble concerté et temporaire d'acteurs individuels ou collectifs qui ont entre eux des rapports de coopération et de conflit, à la fois, et qui cherchent par une structuration du pouvoir appropriée à obtenir ainsi des avantages plus grands qu s'ils n'avaient pas fait partie de la coalition* » (V. LEMIEUX (1997), « Réseaux et coalitions », *L'Année sociologique*, vol.47, pp. 55-71, p. 62-63). Comme on le verra en détail au chapitre 7, on utilisera la catégorie de coalition pour caractériser la configuration d'actrices mobilisées pour la parité au moment de la séquence de mise à l'agenda de la réforme paritaire (1997-2000), en raison d'un degré accru de convergence des perceptions et de coordination des luttes.

[2] Le questionnaire est reproduit en Annexe 2, p. 492.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

la forme d'un document « Word » ou « Excel », à remplir de manière électronique ou à imprimer et à renvoyer par courrier postal) sur les listes de diffusion de différents « réseaux » associatifs féminins et féministes (CLEF, CNDF, CNDIF, Elles Aussi), sur des listes « d'information féministe » (Etudes féministes, EFIGIES), ainsi que sur les listes internes des commissions femmes de partis (commission femmes du PS, des Verts et du PCF ; associations féminines para-politiques proches de la droite réunies dans la coordination Parité 50-50[1]). Parallèlement, des versions papier du questionnaire ont été communiquées aux dirigeantes de plusieurs associations afin qu'elles les diffusent parmi leurs membres (CLEF, Elles Aussi). Enfin, dans le courrier électronique diffusant le questionnaire, et dans le questionnaire lui-même, il était précisé que l'enquêtrice pouvait envoyer par courrier postal un questionnaire version papier (avec enveloppe de retour pré-affranchie) à quiconque en manifestait le souhait. Afin de ne pas induire une sur-représentation des militantes parisiennes, des questionnaires ont été envoyés de manière individuelle, par email et par courrier postal, à une ou plusieurs représentant-e-s du tissu associatif féminin local dans plusieurs villes de France (Toulouse, Lyon, Grenoble, Rennes, Lille, Marseille, Montpellier, Bordeaux, Strasbourg), en les encourageant à diffuser le questionnaire dans leurs réseaux[2].

Limites de l'enquête : la première limite de l'enquête est liée au principe même de constitution de l'échantillon : il repose en grande partie sur l'appréciation, *a posteriori*, que les actrices font de leur implication personnelle dans la campagne paritaire entre 1992 et 2000. Ce mode de passation est problématique dans la mesure où l'enquête est menée à un moment où la parité est un principe désormais consensuel, consacré par la loi. Certaines militantes aujourd'hui convaincues de la légitimité et impliquées dans des groupes de pression pour la mise en œuvre de la loi depuis 2000 ont ainsi pu estimer être concernées par l'enquête sans avoir pourtant participé aux mobilisations qui l'ont précédée[3]. Deuxième biais de cette enquête : elle réunit dans un même échantillon toutes les militantes qui estiment avoir milité pour la parité entre 1992 et 2000, alors que cela ne signifie pas du tout la même chose qu'elles se soient engagées pour la parité avant 1997, au moment où celle-ci n'est encore qu'une cause marginale, ou après cette date, lorsqu'elle devient plus consensuelle, notamment aux yeux des militantes de partis de gauche. Certes, plusieurs questions du questionnaire étaient destinées à distinguer différentes vagues de mobilisation (il était notamment demandé aux enquêtées de préciser si leur engagement avait eu lieu avant 1995, entre 1995 et 1997, ou après 1997). Mais les données que l'on obtient avec ce type de question sont fragiles : on peut en effet difficilement exiger des actrices de restituer une chronologie précise de leur engagement. Ce dernier élément renvoie à un troisième biais de l'enquête. Un certain nombre de questions reposent largement sur la mémoire des militantes (période d'engagement, mais aussi nom des collectifs dans lesquels elles se sont engagées, etc.), mémoire qui, plusieurs années après les faits, peut s'avérer imprécise, d'autant plus que le questionnaire a été auto-administré (si la

[1] Cette coordination a été créée en 2002. Elle regroupe notamment les associations féminines suivantes : Femmes pour la France, Femmes 3000, Femmes et libertés, Femme Avenir, Femmes musulmanes et Femmes responsables.

[2] De fait, la distribution des enquêtées selon leur lieu de résidence (au moment de l'enquête) montre que l'enquête a « touché » des militantes largement au-delà de la région parisienne : 55,6% des répondantes résident à Paris ou en région parisienne (31,5% de l'effectif total résident à Paris) et 45,4% en province.

[3] Pour tenter d'évaluer l'importance de ce biais, on a demandé aux enquêtées, dans la mesure du possible, de mentionner leur nom. On a ainsi pu comparer la liste des répondantes avec d'autres sources sur les effectifs militants. Au final, on a constaté qu'on avait déjà « croisé » dans le travail de terrain préalable près des deux tiers des répondantes ayant déclaré leur identité (80% des enquêtées).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

passation s'était opérée en face-à-face, l'enquêtrice aurait pu rappeler à la mémoire de l'enquêtée la chronologie des mobilisations).
Corpus de questionnaires retournés :
Au total, 122 questionnaires ont été retournés (32 par email, 90 au format papier), ce qui représente entre un tiers et la moitié des effectifs probables des mobilisations associatives pour la parité, tels qu'on peut les évaluer (cf. **Tableau 3**, p. 179). Les répondantes sont à 98% des femmes, ce qui est conforme à la composition quasiment unisexuée des bassins de militantes (associations féminines et féministes, commissions femmes de partis) dans lesquelles les mobilisations paritaires ont puisé[1].
Afin d'ajuster le plus possible – sans qu'il soit possible de le faire parfaitement – l'échantillon à l'objet du chapitre 4 (les mobilisations associatives *avant* la mise à l'agenda), on a retiré de l'échantillon global 10 individus qui déclarent n'avoir milité qu'à l'intérieur de leur parti (et non, parallèlement, dans une association féminine/féministe ou dans l'un des réseaux pour la parité) à la fin de la décennie : on obtient ainsi un effectif global corrigé (N) de 112 personnes.

La première section du chapitre dresse un panorama des mobilisations paritaires, notamment à partir des données de l'enquête par questionnaire. On mettra tout d'abord en évidence les principales caractéristiques sociales des troupes militantes : les handicaps qui les affectent (leur étroitesse numérique et leur relative marginalité politique) et les ressources dont elles disposent (capitaux scolaires, professionnels et réseaux relationnels sécants – traversant plusieurs sphères sociales). On soulignera ensuite le caractère hétéroclite des perceptions de la parité, qui rend difficile et/ou fragile toute entreprise de coordination des luttes. Enfin, on se focalisera sur les pratiques protestataires des associations pour la parité, caractérisées par la centralité du registre de l'expertise[2].

Les sections suivantes détailleront successivement les mobilisations de trois catégories de groupes paritaires, qui se distinguent les unes des autres à plusieurs égards (profils militants, pratiques, définitions de la parité, type d'organisation…). On explorera en premier lieu les activités du réseau Femmes pour la parité au cours de l'année 1993. En dépit de sa courte existence, et de l'étroitesse de ses troupes, il occupe une place importante dans l'histoire des luttes pour la parité, car il est à l'origine des premières « percées » de la revendication d'une loi sur la parité dans les médias. Son éclatement à la fin des années 1993 est emblématique des contradictions qui traversent alors les mobilisations paritaires.

[1] Si la mixité est l'une des caractéristiques des mobilisations d'une nouvelle génération de militant-e-s dans les années 1990, tel n'est pas le cas des organisations féminines ou féministes investies par des générations plus anciennes, où prévaut la règle de la non-mixité. De manière significative, deux des trois hommes qui ont renvoyé le questionnaire sont nés dans les années 1970 et sont « entrés » dans le mouvement des femmes au cours de la seconde moitié des années 1990. Le troisième déclare qu'il a été chargé de communication pour l'une des associations féminines parties prenantes des mobilisations paritaires.

[2] Cf. les trois registres de contestation des groupes d'intérêt distingués par Michel Offerlé : le « *nombre* », l'« *expertise* » et le « *scandale* » (M. OFFERLÉ (1998), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

On présentera en second lieu les activités de quatre associations (Choisir, Parité-Infos, Parité et l'Assemblée des femmes) qui ont en commun des bases militantes restreintes et le poids d'une personnalité centrale. L'absence de coordination entre elles est emblématique de la phase de dispersion des luttes pour la parité (au sens « fort », en tant que dispositif institutionnel contraignant) qui s'amorce après la disparition du réseau Femmes pour la parité.

Enfin, en troisième lieu, on se focalisera sur deux « réseaux » investis essentiellement par des organisations féminines traditionnelles : Elles aussi et Demain la parité. Si, avec la constitution de ces réseaux (respectivement en 1992 et 1995), la revendication de parité voit s'élargir ses assises numériques (les associations parties prenantes regroupant des milliers d'adhérentes), c'est au prix d'une perte de contenu de la revendication (qui en vient à désigner, de manière très floue, la nécessité d'une plus grande présence des femmes en politique).

I - La difficile constitution d'un « mouvement » pour la parité

A - Des mobilisations marginales

1) L'étroitesse des effectifs militants

Le « mouvement » pour la parité se heurte d'emblée au problème de la faiblesse de ses effectifs militants. Le vivier de militantes du pôle associatif de l'espace de la cause des femmes, dans lequel les mobilisations puisent au début de la décennie, est étroit. Le mouvement des femmes n'est pas sorti de la période d'atonie dans laquelle il est plongé depuis le début des années 1980 : de nombreuses militantes s'en sont alors distanciées, et il n'a guère bénéficié de l'engagement d'une nouvelle génération d'entrantes[1]. La kyrielle d'associations constituées au cours de la décennie 1980 dans le sillage du féminisme de la seconde vague masque la faiblesse numérique des troupes : le plus souvent, elles ne fonctionnent qu'à travers l'investissement de leur présidente et d'une poignée de militantes. Certes, il existe parallèlement à l'univers des associations féministes, qui à Paris gravitent autour de la Maison des femmes, quelques associations « féminines » (issues de la mouvance traditionnelle) aux effectifs plus importants, comme l'ACGF et l'UFCS. Mais si les leaders de ces organisations sont de plus en plus intégrées dans les réseaux militants de l'espace de la cause des femmes dans les années 1980, tel n'est pas le cas du gros de leurs troupes. Outre le

[1] Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié des années 1990 qu'un processus de renouvellement générationnel s'est opéré au sein de l'espace de la cause des femmes, avec l'entrée de la génération des « filles » des militantes du mouvement féministe des années 1970. Sur ce point voir : F. PICQ (2002), « Le féminisme entre passé recomposé et futur incertain », *Cités*, n°9 ; L. HENNERON (2005), « Etre jeune féministe aujourd'hui: les rapports de génération dans le mouvement féministe contemporain », *L'Homme et la société*, n°158, pp. 93-109.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

caractère restreint des effectifs potentiellement mobilisables dans l'espace de la cause des femmes, les entrepreneuses de la parité se heurtent au problème de la concurrence des causes au sein de cet espace. Comment convaincre des militantes de s'investir pour la parité, cette nouvelle manière de dire la cause de la représentation politique des femmes, plutôt qu'en faveur d'autres causes dont la légitimité est acquise de longue date au sein du mouvement, et dont le financement est souvent garanti par les institutions publiques, telles que la lutte contre les violences envers les femmes, l'avortement et la contraception[1] ? Enfin, les difficultés pour attirer des militantes autour de la parité sont liées au fait que, dès son émergence, la parité se heurte à l'opposition explicite d'une partie des militantes de l'espace de la cause des femmes. Bien avant de donner lieu à une controverse publique dans l'arène médiatique à la fin de la décennie, la parité suscite d'importants débats à l'intérieur du petit monde des militantes féministes, en particulier dans les lieux investis par les anciennes militantes du « MLF » des années 1970 qui se sont reconverties dans le monde académique, et qui conservent une grande influence sur les normes de la légitimité féministe. Les intellectuelles les plus emblématiques des luttes radicales des années 1970 critiquent cette nouvelle revendication dont les avocates les plus visibles, militantes de partis voire d'associations féminines traditionnelles, n'ont pas été au centre des « années mouvement »[2]. Ces résistances « théoriques » à la parité (cf. le chapitre 5) imprègneront pendant plusieurs années une partie du mouvement associatif, notamment sa mouvance « gauchiste », dont Maya Surduts – militante à la Ligue communiste révolutionnaire, fondatrice de la Coordination pour la défense de l'avortement (CADAC) en 1991, initiatrice de la grande manifestation pour la défense de l'avortement en novembre 1995, puis personnalité centrale du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF) qui se crée dans la foulée – est emblématique. La parité sera d'ailleurs l'un des principaux points d'achoppement des débats lors des « Assises des droits des femmes » organisées par des militantes issues de cette mouvance en mars 1997[3].

[1] Les effets négatifs de cette concurrence des causes au sein du mouvement associatif féminin se feront notamment sentir au sein de la principale coordination d'associations, la Coordination française pour le lobby européen des femmes, constituée en 1991. Bien que celle-ci – sous l'impulsion de certaines de ses membres impliquées dans les luttes pour la parité (notamment Monique Dental) et en raison d'un calendrier institutionnel international propice – inscrive la parité sur son agenda militant à partir de 1994, elle ne conduira aucune action militante d'envergure avant 1997, faute de consensus sur la place à accorder à la revendication dans la hiérarchie des causes et sur les formes institutionnelles souhaitables du dispositif paritaire.

[2] PICQ *Libération des femmes: les années-mouvement*.

[3] Les « Assises des droits des femmes », organisées par le Collectif national pour les droits des femmes et d'autres organisations féministes, ont lieu les 15 et 16 mars 1997 à la Plaine Saint-Denis. Elles font suite à des assises régionales qui se sont déroulées l'année précédente, et regroupent environ 2 000 personnes (des femmes en très grande majorité). La question de la représentation politique des femmes fait naturellement partie des thèmes discutés lors de ces assises : un atelier (« Femmes dans la vie publique ») est consacré à cette question parmi les huit ateliers thématiques. L'ouvrage rendant compte des Assises évoque « *le très grand nombre de participantes à cet atelier* » signe que la parité

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

De fait, la kyrielle de collectifs associatifs qui s'investissent prioritairement dans les luttes pour la parité à partir de 1992-1993 ne regroupe qu'une ou deux centaines de militantes, en dépit de l'affichage public de certains « réseaux » paritaires. Il est difficile d'évaluer précisément le nombre de militantes engagées dans les collectifs paritaires au cours de la décennie 1990. Le fonctionnement informel de plusieurs d'entre eux a rendu difficile l'accès à des listes de militantes. Par ailleurs, les chiffres communiqués par les associations sont souvent peu fiables, non seulement parce qu'ils tendent à surévaluer le nombre effectif d'adhérentes (deux millions de femmes affichées par le réseau Demain la parité en 1996, trois millions par le réseau Femmes et Hommes à la fin de la décennie), mais surtout parce qu'ils ne font pas de distinction entre les simples adhérentes, qui soutiennent l'action de l'association sans pour autant s'y engager, et les militantes qui participent effectivement à l'organisation des actions collectives. Le réseau Demain la parité, par exemple, qui regroupe de grandes associations féminines affichant des centaines voire des milliers d'adhérentes, n'est en réalité investi que par une dizaine de femmes, issues de l'élite dirigeante desdites associations. À partir des quelques listes de militantes que l'on a pu recueillir, des entretiens avec les militantes et de l'effectif de répondantes au questionnaire adressé aux « militantes pour la parité » (cf. Encadré 6, p. 173), en tenant compte de l'enchevêtrement partiel des associations et « réseaux », on peut estimer que les mobilisations associatives en faveur de la parité ont rassemblé, au cours de la période 1992-1997, entre 150 et 250 militantes actives[1].

est un enjeu de plus en plus discuté. Mais les débats sont vifs : « *les prises de position passionnées des partisanes d'une loi sur la parité et les réticences d'une partie de la salle n'ont pas permis de clarifier suffisamment la question et de parvenir à un consensus. Le climat consensuel qui avait présidé aux travaux de la commission n'a pas pu être maintenu dans le cadre de cet atelier très animé, voire houleux*. » La plate-forme finale des Assises révèle la fragilité du compromis issu des débats : « *Nous portons l'exigence de parité qui s'exprime dans la société. La parité est un des moyens de construction d'une réelle égalité. La question des mesures volontaristes (loi, quotas, règles de fonctionnement selon le type d'instance) est donc posée*. » ASSISES NATIONALES POUR LES DROITS DES FEMMES (1998), *En avant toutes! Les Assises pour les Droits des Femmes*, Pantin, Le Temps des Cerises, p. 176.

[1] Entre 1997 et 2000, les effectifs militants des associations et réseaux paritaires augmenteront sous l'effet du ralliement de certaines composantes du mouvement associatif féministe et féminin et de commissions femmes de partis politiques aux mobilisations paritaires. Mais, au vu du nombre de militantes effectivement investies dans le réseau Femmes et Hommes en 1998-1999, l'augmentation n'est pas spectaculaire.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Tableau 3 – Estimation du nombre de militantes engagées pour la parité entre 1992 et 1997 (par association)

Association	**Nbre**
Alliance des femmes pour la démocratie/Parité 2000 (1992 - …)	10-20
Choisir la cause des femmes (1992 - …)	10-20
Assemblée des femmes (1992 - …)	20-50
Parité (1992 - …)	10-20
Parité-infos (1993 – 1997)	1-5
Elles Aussi (1992 - …)	80-120
Réseau Femmes pour la parité (1993)	30-50
Demain la parité (1995 - …)	10-15
Commission parité de la CLEF (1994 - …)	10-15
Total	**181-315**[1]

2) Des militantes « respectables » à la marge du champ politique

a) Des militantes socialement respectables…

Les militantes engagées dans les mobilisations associatives pour la parité sont des femmes socialement « respectables », comme l'indiquent la répartition par classe d'âge, par niveau de diplôme et par catégorie socioprofessionnelle des enquêtées.

En 1995, presque les trois quarts de l'échantillon (73,1%) avaient entre 41 et 60 ans – 15,4% avaient entre 18 et 40 ans, 12,5% avaient plus de 60 ans (cf. Tableau 4). On peut émettre plusieurs hypothèses explicatives quant à la sur-représentation des femmes de cette classe d'âge « intermédiaire » dans la population des militantes associatives pour la parité. En premier lieu, cette période du cycle de vie correspond, pour les femmes – sur lesquelles pèsent la grande majorité du travail domestique –, à une période de disponibilité croissante, puisque les enfants, s'il y en a, commencent à s'autonomiser. On peut donc comprendre l'investissement de ces femmes dans les associations paritaires comme un engagement « *interstitiel* »[2], qui intervient à un « *tournant* » (*turning point*[3]) – moment de transition et de redéfinition de soi – de leur carrière biographique. Pour la plupart d'entre elles, qui ont milité dans l'espace de la cause des femmes dans les années 1970, l'engagement paritaire peut ainsi être interprété comme une réactivation (reprise ou une intensification) de l'activité militante après une période de mise en sommeil dans les années 1980, période de recentrage sur la vie familiale et la vie professionnelle. On peut également comprendre la sur-représentation de militantes paritaires dans la classe d'âge 41-60 ans par le fait que celle-ci correspond, pour

[1] Ce décompte surestime l'effectif réel probable des mobilisations paritaires, en raison des multipositionnements de nombreuses militantes.

[2] É. AGRIKOLIANSKY (2002), *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945: sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan ("Logiques politiques"), p. 257.

[3] E. HUGHES (1996), *Le regard sociologique: essais choisis (textes réunis par Jean-Michel Chapoulie)*, Paris, EHESS.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

celles qui sont investies dans un parti politique (presque la moitié de l'échantillon), à une phase où, probablement, le décalage entre leurs attentes et les rétributions partisanes obtenues (ou anticipées) s'accentue. C'est en effet une classe d'âge où nombre de militantes de partis peuvent vraisemblablement prétendre à des mandats, des responsabilités, et où la confrontation aux mécanismes de discrimination sexuée dans le champ politique peut s'avérer d'autant plus douloureuse.

Quelles qu'en soient les explications, la concentration des militantes dans cette classe d'âge tend à accroître la probabilité du caractère socialement « respectable » des militantes. En effet, cette classe d'âge correspond généralement, dans le cycle de vie, à une période de stabilité et d'accumulation de ressources (relativement à la classe d'âge qui précède et à celle qui suit) sur les plans professionnel, matériel et familial.

Tableau 4 – Classes d'âge des enquêtées en 1995 (N=104[1])

	Nbre	**%**
De 18 à 40 ans	16	15,4
De 41 à 50 ans	38	**36,5**
De 51 à 60 ans	37	**35,6**
Plus de 60 ans	13	12,5
Total	104	100

Autre indicateur de la respectabilité sociale des troupes militantes pour la parité : la distribution des niveaux de diplôme. Parmi les enquêtées, le niveau de diplôme qui recueille la plus forte fréquence concerne le niveau « Supérieur à bac + 5 ou grandes écoles », avec 35,7% des répondantes (N=112), suivi par le niveau « Bac + 4 ou 5 » (27,7%), puis par le niveau « Bac + 2 » (22,3%). Seulement 14,3% des répondantes déclarent un niveau de diplôme inférieur à « Bac +2 » (5,4% déclarent un BEPC). Ainsi, 63,4% des enquêtées ont un niveau de diplôme supérieur ou égal à Bac + 4. Cette proportion est très largement supérieure à la moyenne nationale des niveaux de diplôme des femmes. En 2005, selon l'INSEE seulement 7,4% des femmes (et 11,5% des hommes) de la classe d'âge 55-64 ans (ce qui correspond à une classe d'âge 45-54 ans en 1995 – au cœur de l'échantillon des militantes associatives pour la parité étudiées ici) avaient un diplôme supérieur à Bac +2[2]. Si l'on ventile les données par classe d'âge à l'intérieur de l'échantillon, on trouve des niveaux de diplôme assez homogènes selon les classes d'âge, surtout pour le niveau Bac+4 ou 5[3]. Ce profil

[1] Seulement 104 individues sur 112 ont répondu à cette question, et les calculs ont été effectués à partir de cette base. On procèdera selon le même principe dans les calculs suivants.

[2] INSEE, *Femmes et Hommes – Regards sur la parité – Edition 2004*, version consultée en octobre 2007 sur le site de l'INSEE [www.insee.fr, « Chiffres-clés concernant les femmes »], version mise à jour par rapport à l'édition papier.

[3] Ce niveau de diplôme est coché par 25% des enquêtées de moins de 40 ans, par 31,6% des 41-50 ans et par 32,5% des 51-60 ans. La classe d'âge « plus de 60 ans » se distingue sensiblement des autres

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

surdiplômé des militantes associatives pour la parité entre en congruence avec les résultats des enquêtes menées sur l'engagement militant en France au cours des années 1990[1], plus particulièrement dans la nébuleuse du « militantisme de cause »[2].

Enfin, le profil « respectable » des militantes associatives de la parité est attesté par leurs origines sociales et leurs positions socioprofessionnelles (cf. Tableau 5). 31,8% des enquêtées (N=110) déclarent que leur père appartenait à la catégorie « cadre/profession intellectuelle supérieure » (fréquence la plus élevée). Viennent ensuite les catégories « commerçant/artisan » (20,9%), « profession intermédiaire » (12,7%) puis « profession libérale » (8,2%). Seulement 26% des enquêtées déclarent que leur père appartenait aux catégories « agriculteur », « ouvrier » ou « employé » (respectivement 4,5%, 10,9% et 10,9%)[3].

Les trois quarts des enquêtées (N=100) exerçaient une activité professionnelle au moment de leur engagement pour la parité, 12% étaient sans profession, et 6% dans une situation « autre » (certaines mentionnent l'exercice d'un mandat politique). Parmi les enquêtées qui travaillaient (ou avaient travaillé) lorsqu'elles se sont engagées pour la parité, les CSP les plus élevées dans la hiérarchie sociale sont largement sur-représentées : 55,4% déclarent se rattacher à la catégorie « cadre/profession intellectuelle dans une entreprise ou une administration » et 20% se déclarent « enseignantes ». Là encore, la sur-représentation des cadres, des professions intellectuelles supérieures et des enseignantes parmi l'échantillon est conforme aux résultats des enquêtes sur le militantisme.

avec seulement 7,7% des répondantes qui déclarent un tel niveau de diplôme. Mais il faut noter que 30,8% des enquêtées de cette classe d'âge déclarent un niveau d'étude « supérieur à Bac +5 ou grandes écoles ».

[1] Voir par exemple SAWICKI *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*.

[2] Cf. SIMÉANT *La cause des sans-papiers* ; AGRIKOLIANSKY *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945: sociologie d'un engagement civique*.

[3] Une question portait également sur la catégorie socioprofessionnelle d'appartenance de la mère, si celle-ci travaillait. 58% des enquêtées (N=65) déclarent que leur mère était active (ce qui est une proportion particulièrement élevée pour des femmes de leurs générations), et la fréquence la plus importante concerne la catégorie « commerçante/artisan » (23,1%), à égalité avec la catégorie « employée ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Tableau 5 – Répartition des enquêtées par catégorie socioprofessionnelle (N=101)

Catégorie socioprofessionnelle	**Nbre**	**%**
Agricultrice	1	1
Cadre/profession intellectuelle dans une entreprise ou une administration	56	**55**
Profession libérale	10	10
Profession intermédiaire	8	8
Commerçante, artisan	2	2
Enseignante	21	**21**
Ouvrière	0	0
Employée	3	3
Total	101	100

En définitive, le profil social typique des militantes associatives pour la parité, tel qu'il ressort de l'enquête par questionnaire, est celui d'une femme d'âge adulte « intermédiaire » (entre 40 et 60 ans), issue d'une catégorie sociale élevée ou intermédiaire, fortement diplômée et appartenant à une catégorie socioprofessionnelle située en haut de la hiérarchie sociale. Ce profil, conforme aux résultats des enquêtes sur le militantisme associatif et partisan à la même période, inscrit les militantes de la parité dans le sillage des générations précédentes de militantes féministes, plus particulièrement des militantes du droit de suffrage sous la Troisième République[1].

b) … à la marge du champ politique

Autre caractéristique des militantes pour la parité : leur position à l'extérieur ou à la marge du champ politique. La moitié des enquêtées (48,2%) déclarent qu'elles ne militaient dans aucun parti politique au moment de leur engagement pour la parité, et 42% déclarent ne jamais avoir été candidates à une élection. Celles qui sont positionnées dans le champ politique sont globalement à la marge de celui-ci. Tout d'abord, le fait que la grande majorité d'entre elles soient, parallèlement à leur engagement partisan, investies dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes, constitue l'indicateur d'une position dominée dans le champ partisan : parmi les répondantes qui déclarent qu'elles militaient dans un parti au moment de leur engagement pour la parité (N=49, soit 43,8% de l'échantillon total), 73,5% déclarent qu'elles étaient alors engagées dans la commission femmes de leur parti, et 63,3% qu'elles s'investissaient parallèlement dans une association féminine ou féministe. En outre, la relative marginalité politique des militantes de la parité se donne à voir dans leur position dans le champ électoral.

[1] BARD *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Tableau 6 – Part des enquêtées ayant été candidates ou élues au moins une fois (N=112)

Type d'élection	% de candidates	% d'élues
Municipales (jusqu'en 1995[1])	**34,8**	**25,9**
Régionales (jusqu'en 1998)	15,2	9,8
Cantonales (jusqu'en 1998)	12,5	1,8
Européennes (jusqu'en 1999)	7,1	0
Législatives (jusqu'en 1997)	8,0	0

58% des enquêtées (N=112) déclarent avoir déjà été candidates à une élection au cours de leur vie. Mais si l'on regarde en détail le type d'élection et si l'on se focalise sur les mandats électoraux qui précèdent l'année 2000[2], on observe que ces candidatures concernent surtout les élections les moins valorisées (municipales et régionales) : 34,8% ont été candidates au moins une fois aux municipales, 15,2% l'ont été au niveau régional, pourcentage qui tombe à 8% en ce qui concerne les législatives (cf. Tableau 6). Surtout, la marginalité politique de ces militantes d'associations paritaires est attestée par l'examen de leurs positions électives. 41,1% des enquêtées (N=112) déclarent avoir déjà été élues au moins une fois. Mais si, là encore, on analyse les données en tenant compte du type de scrutin et des dates d'élection (en se bornant également à la période qui précède l'année 2000), force est de constater la relative marginalité des mandats électifs des enquêtées : 25,9% d'entre elles ont déjà été élues au moins une fois à une élection municipale, mais seulement 1,8% l'ont été à une élection cantonale, et aucune n'a été élue à l'échelon législatif ou européen. Cela signifie que les leaders des mobilisations paritaires, celles qui précisément ont eu des mandats nationaux (Françoise Gaspard, Yvette Roudy, Gisèle Halimi, Antoinette Fouque…), ne se sont probablement pas prêtées au jeu du questionnaire, qui tend à réduire les enquêtées à des « maillons anonymes » de mobilisations collectives[3]. Globalement, l'analyse des données du questionnaire articulée avec celle des caractéristiques sociales des militantes interviewées tend à montrer que les militantes paritaires dotées d'importantes ressources politiques sont très minoritaires – et souvent dans une trajectoire descendante (cf. chapitre 3).

La position de la très grande majorité des militantes associatives à la marge ou à l'extérieur du champ politique ne doit pas être considérée seulement comme un obstacle du point de vue des chances de succès des mobilisations paritaires. Il importe en effet de souligner que la plupart de ces militantes, en étant insérées à la fois dans le champ politique *et*

[1] L'année supérieure est incluse.

[2] Date de l'adoption de la loi sur la parité, qui provoque une augmentation sensible du nombre de femmes parmi les candidates, surtout aux élections au scrutin de liste.

[3] De manière significative, Yvette Roudy a retourné par courrier postal le questionnaire qui lui avait été adressé, non rempli, en l'accompagnant d'une lettre qui soulignait, sur un ton courroucé, son statut d'ancienne ministre et son rôle personnel dans les luttes paritaires, et renvoyait l'enquêtrice à la lecture de ses ouvrages autobiographiques.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

dans l'espace de la cause des femmes, sont des *marginales sécantes*[1] : elles se trouvent dans une situation où la probabilité de disposer de réseaux relationnels non redondants est importante, ce qui peut s'avérer profitable pour un certain nombre d'actions militantes dont le succès repose en partie sur la mobilisation de sphères sociales et militantes diverses (organisation de colloques, lancement de pétitions, etc.).

B - Des luttes hétéroclites autour d'un slogan fluide

1) L'hétérogénéité des profils militants

Outre l'étroitesse des effectifs et la relative marginalité des militantes vis-à-vis du champ politique central, l'un des obstacles auxquels les entrepreneuses des mobilisations associatives ont été confrontées pour « faire mouvement » est le caractère hétérogène des troupes.

Le point commun des militantes engagées dans les mobilisations associatives pour la parité réside dans leur inscription préalable dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes. 79,5% des enquêtées (N=112) déclarent qu'elles étaient déjà « *engagées, avant la parité, au sein du mouvement des femmes (association féminine, groupe de femmes, mouvement féministe* » (3,6% ne répondent pas, 17% répondent qu'elles ne l'étaient pas). En corrigeant ces données avec les réponses à une autre question (« *Étiez-vous membre d'une ou plusieurs associations féminines quand vous vous êtes engagée pour la parité ?* »), la part d'enquêtées préalablement insérées dans le pôle associatif de l'espace de la cause des femmes s'élève à 86,6%. Par ailleurs, comme on l'a vu plus haut, la grande majorité des femmes qui militaient dans un parti avant de s'engager pour la parité étaient déjà investies dans la commission femmes de leur parti, ce qui les positionne, là encore, dans l'espace de la cause des femmes[2].

Toutefois, les militantes qui s'engagent dans les mobilisations associatives pour la parité sont issues de traditions militantes variées dans l'espace de la cause des femmes. La tripartition mise au jour en ce qui concerne le profil militant des entrepreneuses des mobilisations paritaires – militantes de partis, et en premier lieu du Parti socialiste, féministes

[1] CROZIER et FRIEDBERG *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*, p. 86 (cf. note 1, p. 33).

[2] Dans la catégorie des militantes qui déclarent qu'elles n'appartenaient pas à une association féminine, au mouvement des femmes ou à une commission femmes de parti avant leur engagement, un certain nombre se sont pourtant préalablement engagées dans une association féminine (on a pu le vérifier à partir d'autres sources pour celles qui n'avaient pas rendu leur questionnaire de manière anonyme). En outre, on trouve dans cette catégorie minoritaire les fractions les plus jeunes de l'échantillon, pour lesquelles l'investissement pour la parité est le premier engagement dans le mouvement des femmes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de la seconde vague et militantes d'organisations féminines traditionnelles – (cf. chapitre 3) se donne également à voir parmi l'ensemble des enquêtées.

Les militantes de partis constituent un profil récurrent parmi les enquêtées : 43,8% d'entre elles, on l'a vu, déclarent qu'elles appartenaient à un parti au moment des luttes pour la parité. Plus encore, les deux tiers (63,4%) déclarent qu'elles ont appartenu à un parti au cours de leur vie, le plus souvent avant les luttes pour la parité. En termes d'affiliation partisane, l'échantillon penche aux trois quarts à gauche (cf. Tableau 7) : parmi les militantes de parti (N=44[1]), 72,8% déclarent un parti politique de gauche (des Verts au PRG), et 52,3% mentionnent le PS.

Tableau 7 – Parti politique d'appartenance des enquêtées au moment de l'engagement pour la parité

	Nbre	**% (N=44)**	**% (N=112)**	**% regroupé (N=112)**
Verts	5	11,4	4,5	28,6
PC	4	9,1	3,6	
PS-PRG	23	**52,3**	20,5	
UDF-DL-PR	6	13,6	5,4	10,8
RPR	6	13,6	5,4	
Total militantes partis	**44**	100	39,3	
Total	112		100	

Plus généralement, au-delà des militantes qui étaient encartées dans un parti au moment des luttes paritaires, les enquêtées déclarent dans leur très grande majorité un positionnement à gauche, même s'il convient d'interpréter avec prudence ces déclarations en raison des effets de censure qui affectent la déclaration d'un positionnement à droite. Invitées à se situer sur une échelle gauche-droite allant de 1 (extrémité gauche du continuum) à 7 (extrémité droite du continuum), 8% ne se classent pas, 56% cochent 2 ou 3, 25% cochent 3 ou 4 et 10,7% cochent 5, 6 ou 7 (respectivement 8,9%, 0,9% et 0,9%). Parmi celles qui déclarent avoir appartenu au cours de leur vie à un parti politique, 82,3% mentionnent un parti politique de gauche (de l'extrême gauche au PRG), le PS pour la moitié.

Deuxième profil des militantes associatives pour la parité : celles qui sont issues et/ou affirment leur inscription dans le sillage du féminisme de la seconde vague des années 1970. Cette catégorie est repérable, parmi les données de l'enquête par questionnaire, dans la question qui porte sur la forme et la période de leur premier engagement dans le « *mouvement des femmes* », avant leur engagement pour la parité[2] (cf. Tableau 8).

[1] Ce total ne tient compte que des enquêtées qui déclarent leur parti d'appartenance (44 sur 49).

[2] La question n°26 était ainsi libellée : « *Si [vous vous êtes engagée, avant la parité, au sein du mouvement des femmes], de quand date votre premier engagement au sein du mouvement des femmes ? (vous pouvez cocher plusieurs cases)* ». Les enquêtées pouvaient cocher : a) « *Je me suis engagée dans le MLF au cours des années 1970* » ; b) « *Je me suis engagée dans une association*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Tableau 8 – Type et période du premier engagement des enquêtées dans le mouvement des femmes[1]

	Nbre	% (N=112)
« Mouvement de libération des femmes » dans les années 1970	35	**31,3**
Association féminine/féministe dans les années 1980	22	19,6
Association féminine non féministe	33	**29,5**
Commission femmes de parti ou syndicat	48	**42,9**
Ne coche aucune des quatre cases	16	14,3

31,3% des enquêtées (N=112) déclarent qu'elles ont commencé à militer dans le « *Mouvement de libération des femmes* » des années 1970 (« MLF ») – entendu de manière assez large dans le cadre de ce questionnaire, puisqu'il englobe les organisations que l'on classe dans la catégorie des réformistes de la seconde vague telles que Choisir et le Planning. La catégorie des militantes issues de la seconde vague est partiellement imbriquée dans la précédente (militantes de partis politiques) : un tiers des militantes (17 sur 48) qui déclarent s'être engagées dans un « *groupe femmes* » de leur parti ou de leur syndicat avant de s'investir dans les luttes paritaires déclarent aussi s'être engagées, parallèlement, dans le « *MLF* » dans les années 1970.

Enfin, troisième profil militant de l'échantillon : les militantes d'organisations féminines traditionnelles. Pour repérer celles-ci, outre le nom des associations où elles déclarent militer ou avoir milité (UFCS, ACGF, CNFF, etc.), on peut utiliser, comme pour la catégorie précédente, la question qui porte sur la forme et la période du primo-engagement dans le mouvement des femmes. 29,5% des enquêtées (N=112) déclarent qu'elles se sont engagées, avant de lutter pour la parité, dans des associations féminines à l'extérieur de « *la tradition du MLF* », ce qui renvoie, dans le cadre de l'enquête, à un investissement dans une association présentée comme « *féminine* » (et non comme « *féministe* »).

Une telle diversité des profils militants dans les mobilisations associatives pour la parité est, du point de vue des chances de succès de celles-ci, à double tranchant. D'un côté, cette hétérogénéité constitue sans doute un atout, en ce qu'elle offre la possibilité d'une diffusion du slogan de parité dans des régions très dispersées, *a priori* peu en relation les unes avec les autres, de l'espace social, et donc de compenser l'étroitesse des troupes et leur marginalité politique. Mais dans le même temps, cette hétérogénéité des troupes est un facteur de fragilisation potentielle de la nébuleuse associative qui se constitue autour de la parité. De

féministe à partir des années 1980 » ; c) « *Sans m'investir dans aucune association féministe, j'ai participé à des réunions, des évènements organisés par le mouvement des femmes dans les années 1980* » ; d) « *Je ne viens pas de la tradition du MLF, et j'ai milité dans une association féminine* » ; e) « *J'ai milité en tant que féministe dans mon syndicat ou mon parti politique* ».

[1] Les enquêtées pouvaient cocher plusieurs cases (cf. note de bas de page précédente).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

fait, l'hétérogénéité des troupes militantes est l'un des paramètres permettant d'expliquer la très grande diversité des perceptions militantes de la parité et l'éclatement des luttes.

2) La diversité des perceptions militantes

C'est toute la force du slogan de parité que de constituer un *attracteur*[1] pour des visions hétérogènes de la cause de la représentation politique des femmes. Le terme de parité cumule deux dimensions qui peuvent être considérées comme les clefs de son succès : une forte positivité symbolique et une forte plasticité. D'une part, en mettant en équivalence égalité *statistique* et égalité *symbolique* entre les sexes, le terme de parité rompt avec les connotations négatives du quota. Il ne s'agit plus (seulement) de demander réparation, en tant que victimes, mais d'affirmer un « *droit* », un « *principe* », une « *légitimité* » consubstantiels à la grammaire dominante de la démocratie et de l'universalisme. Les définitions de la parité données par ses théoriciennes les plus légitimes confirment cette forte dimension *symbolique* du slogan :

> *« la démocratie constitue une aspiration universelle, l'universalité englobe les femmes et les hommes, il n'y a donc pas de démocratie représentative si la représentation n'est pas paritaire*[2]*. »*

> *« Qu'est-ce que la parité ? Un concept aussi simple que dialectique. Constat de la dualité sexuelle de la population (comment la contester ?) Et affirmation, à partir de cette dualité, de l'égalité réelle des deux sexes*[3]*. »*

D'autre part, le slogan de parité se caractérise par sa forte plasticité, qui elle-même se décompose en deux dimensions : tout d'abord, dans la mesure où elle renvoie indissociablement à l'idée d'« *égalité parfaite* » et à celle de la « *dualité* », la parité entre potentiellement en résonance avec des visions très variées de la cause des femmes en politique (lutte contre les « *discriminations* » de genre, apport des « *qualités* » féminines en politique, représentation des « *préoccupations* » des femmes, « *achèvement* » de la démocratie, etc.). En outre – et surtout –, contrairement au quota qui désignait une règle technique, le caractère avant tout symbolique du slogan de parité le rend détachable de tout dispositif précis. Tout au long des années 1990, la parité désigne le plus souvent une *fin* (un horizon à atteindre de diverses manières) et, plus rarement, un *moyen* déterminé (un dispositif institutionnel contraignant).

Dans les premières années des mobilisations paritaires, les militantes « *intégralistes* »[1], qui conçoivent la parité comme l'imposition par la loi de 50% de femmes dans les assemblées

---

[1] BOLTANSKI *Les cadres: la formation d'un groupe social*.

[2] GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*, p. 130.

[3] HALIMI *La nouvelle cause des femmes*, p. 16.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

élues – dans le sillage de *Au pouvoir, citoyennes* – sont minoritaires. C'est certes l'option choisie par la plupart des militantes du réseau Femmes pour la parité, dont une partie s'inscrit dans le sillage du féminisme de la seconde vague. Mais si le réseau éclate au bout d'un an, comme on va le voir, c'est précisément faute de consensus sur les moyens d'atteindre la parité : certaines entendent en effet prôner en son sein une stratégie alternative, la présentation de listes de femmes. Pour une grande partie des militantes de la parité, le slogan désigne un horizon à atteindre à travers une palette de stratégies. En outre, nombre de militantes d'organisations féminines traditionnelles rejettent la solution du dispositif contraignant, qu'elles considèrent comme une revendication excessive. Elles prônent plutôt un travail de « sensibilisation » de l'opinion et des élites politiques. Par ailleurs, parmi les partisanes d'un dispositif institutionnel sur la parité, la question de ses modalités techniques n'est pas tranchée pendant la période 1992-1997. Doit-on viser une loi ou une révision constitutionnelle ? La loi doit-elle imposer une parité « *immédiate* » (« *stratégie du bulldozer* »[2]) ou prévoir des « *seuils de parité* » progressifs (« *politique des petits pas* ») ? Enfin, il convient d'ajouter que la multiplicité des significations pratiques de la parité n'est pas seulement le reflet de l'hétérogénéité des perceptions et des anticipations. Le flou du slogan fonctionne aussi comme un avantage stratégique sur lequel s'appuient nombre de militantes : il permet de maintenir la solution maximaliste (révisions constitutionnelle ou loi) *parmi* d'autres mesures dans un contexte où ses chances de succès apparaissent très réduites.

C - Pratiques protestataires

Le rapide panorama des ressources dont disposent les militantes et des contraintes qui pèsent sur leurs mobilisations doit être complété par une présentation générale de leurs pratiques protestataires. En entendant celles-ci au sens très large de « *techniques de lutte* », c'est-à-dire comme des ensembles « *de moyens, de procédés réglés qui tendent à une fin, en l'occurrence faire entendre des revendications collectives* »[3], on abordera successivement leurs registres principaux d'organisation et les formes récurrentes de leurs protestations.

1) Une technologie organisationnelle pour faire mouvement : le « réseau » associatif

L'hétérogénéité des perceptions, des investissements militants, les logiques de concurrence entre les entrepreneuses des luttes sont autant de facteurs d'éclatement des

[1] On peut en effet les comparer aux premières militantes du « *suffrage intégral* », comme Hubertine Auclert au tournant du 19ème siècle. Voir KLEJMAN et ROCHEFORT *L'Egalité en marche*.

[2] É. VIENNOT, « Colloque Choisir à l'Unesco. Pour une participation accrue des femmes à la vie publique », *Parité-Infos*, n°2, juin 1993, p. 5. Éliane Viennot reprend ici les termes de Yaël Dayan, députée travailliste à la Knesset, lors de son intervention au colloque de *Choisir*, en juin 1993.

[3] S. GRELET (2005), « L'amour de l'art: pour une technologie de la contestation », *Vacarme*, n°31.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

mobilisations paritaires. Cependant, il faut noter que les entrepreneuses des mobilisations paritaires n'ont eu de cesse de tenter de fédérer les luttes et d'élargir les bases du « mouvement », en utilisant une technologie organisationnelle singulière, le « réseau associatif » – une structure « ombrelle » réunissant plusieurs organisations autour d'un objectif commun. Au moment où les mobilisations paritaires se développent, cette technologie commence à se diffuser dans le pôle associatif de l'espace de la cause des femmes, notamment sous l'impulsion des initiatives menées au niveau communautaire. En 1990, en effet, est né le Lobby européen des femmes (LEF), qui a donné lieu, l'année suivante, à la création de la CLEF au niveau français, afin de coordonner les positions des associations françaises. Dès leur éclosion, les mobilisations paritaires reprennent à leur compte cette forme organisationnelle qui offre la possibilité d'un rapport au collectif qui « *limit[e] les coûts de l'engagement* », comme le souligne Patrick Hassenteufel à propos des « *coordinations* » qui ont fait leur apparition dans champ des luttes syndicales à la fin des années 1980 : « *D'abord, parce que la mobilisation est 'limitée' dans le temps : elle est centrée sur une revendication précise […] et s'arrête à l'aboutissement ou à l'échec de cette revendication. Ensuite, parce que la participation au mouvement n'entraîne pas un engagement au sens fort […]* [1]. » De fait, tout au long de la campagne pour la parité, on assiste à la mise en place de plusieurs réseaux paritaires, qui se distinguent assez nettement les uns des autres selon leur définition de la parité, leur durabilité, leur degré de formalisation et leur caractère hiérarchique ou participatif. En décembre 1992, six associations féminines, en majorité issues de la mouvance traditionnelle, constituent la fédération Elles Aussi. Celle-ci est cependant définie de manière restrictive, puisqu'il s'agit essentiellement d'organiser des formations pour « *encourager* » les femmes à s'engager aux élections municipales de 1995. À peu près au même moment, en janvier 1993, le réseau Femmes pour la parité est constitué à la Maison des femmes de Paris. Ce réseau se singularise par l'absence de structures dirigeantes formelles, par son fort degré d'ouverture (absence de procédures de délégation, ouverture à des associations comme à des individualités) et par la poursuite d'un objectif maximaliste (une loi imposant la parité). La courte existence de ce réseau – qui se transforme rapidement en regroupement d'individus et éclate au bout d'un an en raison de conflits internes – met au jour la fragilité de ce type de technologie organisationnelle. En 1995, l'une des animatrices de ce premier réseau, Françoise Gaspard, lance une initiative qui prétend tirer les enseignements des échecs du réseau Femmes. Forte de sa position d'intermédiaire entre plusieurs segments de l'espace de la cause des femmes, elle initie la coordination Demain la parité, qui réunit de grandes organisations féminines traditionnelles autour de l'objectif de parité. Demain la parité partage avec le réseau Elles Aussi (dans lequel il se trouve partiellement emboîté) un certain

[1] P. HASSENTEUFEL (1991), « Pratiques représentatives et construction identitaire: une approche des coordinations », *Revue française de science politique*, vol.41, n°1, pp. 5-27, p. 11.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

nombre de caractéristiques qui permettent de comprendre pourquoi ces deux réseaux ont été les plus durables parmi la nébuleuse des mobilisations paritaires. D'abord, ils se caractérisent par un objectif commun très limité : dans le cas de Elles Aussi, il s'agit seulement de sensibiliser au niveau local ; dans celui de Demain la parité, la parité désigne un objectif, sans accord sur les moyens pour y parvenir (notamment sur l'opportunité d'avoir recours à une loi contraignante). Ensuite, les deux réseaux d'associations féminines se caractérisent par une combinaison très réglée d'horizontalité et de verticalité : d'un côté, plusieurs procédures (telles que la représentation en nombre égal des différentes associations dans le conseil d'administration, la présidence tournante – cas de Elles Aussi – ou l'absence de présidence – Demain la parité) permettent de garantir une stricte « *égalité* » entre les membres du réseau ; mais, d'un autre côté, le réseau est dirigé par une instance décisionnelle de très petite taille (entre dix et quinze membres au maximum), constituée par des « *déléguées* » issues de l'élite des associations membres. À la fin de la décennie, le contexte de la fabrique de la loi constitutionnelle (à l'automne 1998) va donner lieu à la mise en place d'un quatrième réseau, le réseau Femmes et Hommes pour la parité. Dans le cas de ce réseau qui réunit une centaine d'organisations, le « ciment » est la mise à l'agenda parlementaire, et plus particulièrement les menaces que fait peser sur la réussite de cette réforme l'hostilité du Sénat, qui dispose d'un veto en la matière. Toutefois, comme on le verra dans le chapitre 7, après la disparition de l'enjeu constitutionnel, le réseau Femmes et Hommes pour la parité éclatera rapidement sous l'effet de ses tensions internes.

En définitive, les luttes pour la parité se caractérisent à la fois par la co-existence d'initiatives dispersées et concurrentes, centrées autour de quelques personnalités dotées de fortes ressources symboliques, et par un maillage de réseaux, d'ampleur et de durée de vie variables, qui apportent, par le jeu des emboîtements organisationnels, un certain degré de coordination des luttes.

2) Les registres d'action d'un mouvement respectable : l'écrit et le colloque

Comme le fait remarquer Jean-Gabriel Contamin, en prolongeant les interrogations contenues dans la notion de *répertoire d'action collective*[1], l'un des défis qui s'ouvre à l'analyste des mouvements sociaux est d'expliquer la « *rigidité relative des répertoires d'action collective* », c'est-à-dire la tendance qu'ont les acteurs collectifs « *dans une société donnée à une époque donnée* » à puiser dans une « *gamme de modes d'action relativement restreinte* » alors que « *l'éventail des pratiques protestataires envisageables est presque*

[1] TILLY « Les origines du répertoire de l'action collective ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

infini »[1]. De fait, si l'on observe les pratiques protestataires des militantes pour la parité, force est de constater la récurrence de certains modes d'action, que l'on peut regrouper en deux catégories, l'*écrit* (incluant trois sous-catégories principales : la publication experte, le questionnaire et la pétition) et le *colloque*, ayant en commun de manifester la centralité du registre de l'expertise ainsi qu'une certaine aspiration à la respectabilité militante. Afin d'éclairer les logiques sociales du recours privilégié à ces modes d'action, il importe, comme le pointe Johanna Siméant, d'éviter « *de tomber aussi bien dans les apories du choix rationnel que dans l'hypothèse, pas toujours vérifiée, de modes d'action seulement explicables par les caractéristiques des groupes protestataires* »[2], perspective qui reprend, là encore, l'approche de Charles Tilly, puisque la catégorie de répertoire d'action collective s'efforce de tenir compte de l'impact de paramètres lourds, tels que les caractéristiques sociales des protestataires et l'héritage de l'histoire du mouvement, mais aussi de restituer aux acteurs une « *capacité à l'improvisation* »[3] (comme le suggère l'usage de la métaphore du jazz), un sens du jeu qui leur permet d'ajuster leurs pratiques à leurs perceptions de l'univers des possibles.

Dans cette optique, plusieurs modes d'interprétation peuvent être convoqués pour comprendre le recours privilégié, par les militantes de la parité, à certaines pratiques protestataires. On peut tout d'abord utiliser l'explication en terme d'« *avantages comparatifs* », avancée par Jean-Gabriel Contamin dans son analyse des mobilisations pétitionnaires d'un groupe de doctorants dans les années 1990 en France[4]. L'écrit et le colloque apparaissent en effet, pour les militantes des associations paritaires, comme une bonne manière de « *faire fructifier* »[5] ce qui peut apparaître comme leurs « *avantages comparatifs* », « *tout en gérant au mieux [leurs] désavantages comparatifs* »[6] par rapport à d'autres groupes. Du côté des désavantages, on peut mentionner notamment le faible effectif des troupes militantes, qui obère, par exemple, les chances de succès d'une manifestation. Du côté des avantages comparatifs des militantes pour la parité, on peut souligner que leurs ressources scolaires et leur rattachement à certaines professions leur confèrent une « *capacité d'écriture* » et même dans certains cas une « *capacité d'expertise* »[7]. Par ailleurs, le « *capital*

[1] J.-G. CONTAMIN (2005), « Le choix des armes: les dilemmes pratiques d'un mouvement de doctorants et le modèle des avantages comparatifs », *Genèses*, n°59, pp. 4-24.

[2] SIMÉANT « Pratiques protestataires (introduction) », p. 2.

[3] Ibid.

[4] CONTAMIN « Le choix des armes: les dilemmes pratiques d'un mouvement de doctorants et le modèle des avantages comparatifs ».

[5] Ibid., p. 18.

[6] Ibid., p. 20.

[7] Ibid.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

militant »[1] et le « *capital social* »[2] que nombre d'entre elles ont accumulés au travers de leurs engagements (associatifs et/ou partisans) passés leur octroient sans doute un certain nombre de compétences qui sont nécessaires, par exemple, à l'organisation de colloques « réussis » (lieu prestigieux, experts de renom émanant de différentes sphères sociales, opportunités de publication d'actes, etc.).

On peut également faire valoir que les registres de contestation utilisés par les militantes de la parité sont ajustés à l'objectif poursuivi – dont la version la plus « radicale » réside dans le vote d'un dispositif législatif. De ce point de vue, les mobilisations paritaires se distinguent de celles de la seconde vague, où l'objectif dominant, tel qu'il était formulé par les franges radicales, était l'affirmation d'une voix contestataire à l'extérieur des institutions et non l'amendement des institutions et du droit. Pour les militantes de la parité, le registre du « *scandale* »[3] n'est sans doute pas le meilleur moyen d'être crédibles aux yeux des artisans de la loi. En outre, le fait que les oppositions les plus solides contre la parité s'expriment sur le terrain des « *principes* » de la philosophie (défense de « *l'universalisme républicain* » contre les dangers supposés du « *communautarisme* ») et du droit (décision du Conseil constitutionnel de 1982 prononçant l'incompatibilité des quotas avec la Constitution) constitue sans doute l'un des paramètres expliquant le primat du registre de l'expertise, la convocation récurrente de la raison savante, dans les luttes paritaires.

Enfin, les formes protestataires sont ajustées à des habitus militants forgés dans l'espace de la cause des femmes. Préalablement socialisées dans différents segments de cet espace, les militantes de la parité sont marquées par la « mémoire » des mobilisations passées. Le poids des associations féminines traditionnelles dans les luttes paritaires détermine ainsi en partie la centralité de certaines formes de contestation. Au cours de l'année 1993, les mobilisations du réseau Femmes pour la parité, où s'investissent des militantes issues du féminisme de la seconde vague, sont dominées par des pratiques protestataires (manifestations, actions symboliques) inscrites dans le sillage de la seconde vague. Mais dans les années qui suivent, alors que la part des militantes d'organisations féminines traditionnelles et de partis politiques socialisées à l'écart de la seconde vague s'accroît, on

[1] MATONTI et POUPEAU « Le capital militant. Essai de définition ».

[2] Le capital social est défini par Pierre Bourdieu comme « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance* » (P. BOURDIEU (1980), « Le capital social: notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°3, pp. 2-3). Voir aussi BURT « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur ». Pour une revue critique de la littérature sur la notion de capital social, voir MERCKLÉ *Sociologie des réseaux sociaux*.

[3] OFFERLÉ *Sociologie des groupes d'intérêt*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

assiste à une montée en puissance des modes d'action respectables, feutrés, héritiers des luttes suffragistes[1].

a) L'écrit

L'usage de l'écrit est le dénominateur commun de trois pratiques protestataires centrales dans les mobilisations paritaires : la publication experte, le questionnaire aux élites politiques et la pétition.

Premièrement, les publications expertes occupent une place importante dans les registres de contestation des militantes de la parité. Quelques militantes du mouvement associatif appartiennent au monde académique (telles qu'Éliane Viennot et Françoise Gaspard) ou plus généralement à l'univers médiatico-intellectuel (Gisèle Halimi). En tant qu'intellectuelles, ayant accès au champ éditorial et médiatique, elles publient des essais, des enquêtes, des rapports, organisent des colloques, etc. Si la plupart des militantes associatives se situent à l'extérieur de l'univers du savoir savant, leur rapport privilégié à l'écrit, les possibilités d'enrôlement d'expertes de la question femmes (en raison de l'intersectionnalité de l'espace de la cause des femmes) permettent de comprendre l'usage récurrent de savoirs techniques et savants (indicateurs statistiques, travaux sociologiques, juridiques, philosophiques…) dans les « *brochures* », « *rapports* » et « *bulletins* » diffusés par les associations paritaires.

Deuxième forme de mobilisation par l'écrit typique des associations paritaires : l'envoi de questionnaires aux élites politiques. C'est surtout à l'occasion de la campagne précédant l'élection présidentielle de 1995 que les associations utilisent ce registre d'action. Trois d'entre elles (Parité, l'Assemblée des femmes et le Conseil national des femmes françaises) transmettent au début de l'année 1995 un questionnaire aux candidats, leur demandant notamment de se prononcer sur l'opportunité de légiférer pour atteindre la parité. Ce registre présente l'avantage d'attester du « sérieux » des avocates de la parité, en même temps que de provoquer parfois, par le jeu de la mise en concurrence des destinataires du questionnaire, des ralliements inattendus.

Enfin, la dernière forme de mobilisation par l'écrit est la pétition. Ce registre est particulièrement ajusté à certains désavantages des troupes paritaires (comme l'étroitesse des effectifs) ainsi qu'à certaines de leurs ressources (telles que la maîtrise de l'écrit et l'accès à

[1] Deux manifestations seront toutefois organisées par les associations paritaires en janvier et mars 1999, au moment où la majorité sénatoriale s'oppose au projet de loi constitutionnelle dite sur la parité. Mais ces manifestations n'ont pas le même statut que celles qui sont organisées dans la première moitié de la décennie 1990. À la fin de la décennie, en effet, la parité a acquis le statut de réforme respectable, « progressiste » – c'est ainsi qu'elle est présentée dans la majorité des discours politiques et médiatiques –, de sorte que la manifestation passe désormais comme une réaction légitime face à « l'archaïsme » d'une partie de la classe politique, en premier lieu du Sénat.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

des réseaux relationnels dans différentes sphères sociales). En outre, le manifeste occupe une place importante dans la mémoire du mouvement des années 1970 (le manifeste des femmes déclarant avoir avorté, publié dans *Le Nouvel Observateur* en 1971, reste l'un des évènements marquants de cette période). De fait, la pétition est un registre d'action récurrent des luttes paritaires. Les plus réussies, celles qui ont eu sans doute le plus d'impact (médiatique et politique) et sont restées emblématiques des mobilisations pour la parité, sont celles qui sont parvenues à s'inscrire « *simultanément d'une logique démocratique (le poids du nombre) et d'une logique aristocratique (le prestige des noms)* »[1]. Le « Manifeste des 577 » lancé par le réseau Femmes pour la parité en novembre 1993 relève de cette catégorie. Les clefs de son succès (il fait notamment « l'ouverture » d'un journal télévisé le soir de sa publication) reposent sur le brassage entre « personnalités » et « anonymes », sur le nombre symbolique de signataires (qui correspond au nombre de députés à l'Assemblée) et sur le prestige de l'organe de presse choisi (*Le Monde*). Le « Manifeste des dix pour la parité » paru dans *L'Express* en juin 1996[2], qui repose sur un faible nombre de signataires de poids (dix anciennes ministres) et sur la transgression symbolique des règles du jeu politique (la solidarité féminine primant sur le clivage partisan) est également une pétition réussie. *A contrario*, la pétition que lance le réseau Demain la parité en 1995 n'a pas eu, en dépit du nombre de signatures recueillies (plus de 10 000 selon ses initiatrices), un impact politique ni médiatique déterminant, sans doute en raison d'un déficit de mise en forme symbolique et de l'absence de signatures prestigieuses.

b) Le colloque

La seconde forme typique de mobilisation paritaire est le colloque, que l'on peut définir comme une réunion publique impliquant la mise en scène d'une certaine forme d'expertise, quelles que soient les compétences (savantes, professionnelles, militantes) sur lesquelles elle repose. Les premières actions des associations paritaires, au début de l'année 1993, sont l'organisation de deux « *tables-rondes* » réunissant personnalités politiques et intellectuelles à l'Assemblée nationale et au Sénat[3]. Celles-ci sont suivies par plusieurs autres colloques, qui scandent la vie du mouvement, et qui sont souvent les rares occasions d'une faible médiatisation (souvent un encart) dans les journaux « sérieux » (en particulier *Le Monde*). Parmi les plus importants, on peut citer le colloque organisé par Choisir à l'Unesco en juin 1993, celui de l'Assemblée des femmes à l'Opéra Bastille en avril 1994, celui de Demain la parité à l'Unesco en janvier 1996, ou encore celui de l'équipe « Simone » (équipe de

[1] J.-G. CONTAMIN (2002), « Le mouvement des feuilles. Usages de la pétition (entretien avec Stany Grelet) », *Vacarme*, n°19.

[2] On abordera en détail ce manifeste au chapitre 6, car il émane de personnalités du champ politique qui ne sont pas parties prenantes du mouvement associatif.

[3] La première est organisée au Sénat, le 7 mars 1993, par l'Assemblée des femmes : la seconde se tient le lendemain à l'Assemblée nationale, à l'initiative du réseau Femmes pour la parité.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

recherches féministes de l'université du Mirail) à Toulouse en janvier 1998. Ces colloques ont non seulement une fonction « externe » (sensibiliser les élites politiques et l'opinion par le biais des médias) mais aussi – et surtout – une fonction de « *réassurance interne* »[1], en tant qu'ils sont des lieux où s'éprouve le sentiment d'existence et de légitimité du mouvement paritaire. Ces colloques cumulent en effet généralement trois caractéristiques. Premièrement, ils contribuent à inscrire la revendication de parité et ses militantes dans des formes respectables de lutte. Grâce aux réseaux relationnels de certaines militantes dans le champ politique central, les colloques sont le plus souvent organisés dans des lieux institutionnels et/ou mondains, tels que l'Assemblée nationale, le Sénat, l'Unesco ou l'Opéra Bastille. Deuxièmement, les colloques sont des lieux où est mise en scène l'existence d'« un » mouvement pour la parité. D'abord, parce qu'ils sont des sites de rassemblement de militantes issues de segments variés de la nébuleuse des mobilisations paritaires ; ensuite, parce qu'ils réunissent, à la tribune, des personnalités de légitimités diverses, issues de sphères sociales variées, ce qui est une manière de signifier le consensus autour de la revendication. Outre les représentantes d'associations féminines, sont régulièrement conviées à la tribune des colloques : des personnalités politiques féminines qui témoignent des difficultés d'« *être femme en politique* » en France ; des représentantes de l'« *étranger* » (professionnelles de la politique dans différents pays mais aussi fémocrates dans des organisations internationales), qui sont les témoins de la banalisation internationale de l'outil du quota et apportent la preuve d'une « *spécificité française* » de l'exclusion politique des femmes ; des savantes, françaises et étrangères là encore, qui s'attachent à fonder en raison le diagnostic du « *scandale* » de la sous-représentation féminine, voire la nécessité d'un dispositif institutionnel pour atteindre la parité. Les organisatrices des colloques obtiennent rarement la participation de personnalités dominantes dans les champs intellectuel, institutionnel et politique, en particulier des hommes. Dans leur majorité, les intervenant-e-s sont des femmes contactées par le biais des réseaux de l'espace de la cause des femmes. Du côté des savantes, les « bonnes clientes » de ces colloques émanent des réseaux intellectuels de l'espace de la cause des femmes. On peut citer, par exemple, Michelle Perrot, Janine Mossuz-Lavau, Geneviève Fraisse ou encore Mariette Sineau. Du côté des personnalités politiques, les intervenantes sont parfois issues de l'espace de la cause des femmes, telle l'ancienne secrétaire d'État aux droits des femmes Véronique Neiertz. Le plus souvent, il s'agit d'*alliées* de cet espace, en raison de leur inscription dans des arènes institutionnelles internationales, où la cause de la représentation politique des femmes est plus légitime (comme Simone Veil, Nicole Fontaine et Catherine Lalumière, qui ont toutes trois été élues au Parlement européen), ou du fait d'une trajectoire

[1] J. SIMÉANT (2002), « Friches, hybrides et contrebandes: sur la circulation et la puissance militante des discours savants », *in* P. HAMMAN, J.-M. MÉHON et B. VERRIER (dir.), *Discours savants, discours militants: mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-53.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

politique descendante, qui les prédispose à dénoncer publiquement le sexisme (Michèle Barzach, Édith Cresson).

Après ce panorama des ressources, des handicaps et des pratiques de la nébuleuse des mobilisations associatives pour la parité, on voudrait restituer l'épaisseur historique de ces luttes, en présentant successivement trois catégories de collectifs : le réseau Femmes pour la parité (1993), quatre associations marquées par la personnalité de leur leader (Parité, Parité-Infos, Choisir et l'Assemblée des femmes) et enfin les deux « grands » réseaux d'association féminines : Elles Aussi et Demain la parité.

II - Une tentative précoce de fédérer les luttes autour de la cause de la « loi » : le réseau Femmes pour la parité (1993)

Le réseau Femmes pour la parité, constitué en janvier 1993, est la première tentative de fédérer les luttes éparses qui ont fleuri autour de la parité depuis la publication de *Au pouvoir, citoyennes* et la diffusion de la déclaration d'Athènes en 1992. En dépit de sa courte durée d'existence (de janvier à décembre 1993), le réseau Femmes pour la parité occupe une place importante dans l'histoire des mobilisations paritaires. En effet, les quelques dizaines de femmes qui s'y investissent font preuve d'une remarquable effervescence militante, engageant de multiples actions en l'espace de quelques mois : une « *table ronde* » de femmes politiques à l'Assemblée nationale, une campagne de courriers aux candidats aux élections législatives, trois rassemblements de rue, la publication d'un « *manifeste* » dans les colonnes du plus prestigieux quotidien national (*Le Monde*), le lancement d'un bulletin périodique (*Parité-Infos*)… En outre, ce sont les mobilisations du réseau Femmes pour la parité qui portent pour la première fois la revendication de parité sur la scène médiatique, dans un sens particulièrement extensif : le « Manifeste des 577 » publié dans *Le Monde* en novembre 1993, réalisation la plus marquante du réseau, revendique en effet une loi imposant que les assemblées soient composées d'autant d'hommes que de femmes. Au bout de quelques mois, toutefois, le réseau éclate en raison de conflits internes, liés à la fois à des rivalités « personnelles » et à des désaccords « idéologiques », conflits emblématiques, à bien des égards, des tensions qui perdureront tout au long de la période étudiée sur le sens même de l'objectif de « parité ».

A - Du « réseau » au groupe d'« individualités »

En janvier 1993, Monique Dental et Odette Brun, deux militantes bien connues de l'univers des associations féministes (la première anime le collectif Ruptures, la seconde édite le bulletin de la Maison des femmes, *Paris-féministe*) qui ont suivi de près l'éclosion des

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

premières mobilisations pour la parité dans les mois précédents, lancent un appel à une réunion « *informelle* » à la Maison des femmes de Paris, avec pour objectif de fédérer ces luttes éparses[1]. L'annonce de la réunion est diffusée dans les réseaux associatifs féministes par le biais du *Bulletin Ruptures* édité par Monique Dental. Parmi la trentaine de militantes[2] qui assistent à la réunion le 27 janvier 1993, quelques-unes sont mandatées par leur association. Toutefois, la majorité des participantes sont là « *en leur nom* ». Insérées dans les réseaux de la Maison des femmes, militantes associatives ou sympathisantes des réunions féministes, elles ont eu connaissance de l'annonce de la réunion et souhaitent se joindre aux luttes qui émergent autour du slogan de parité. Lors de cette réunion, les participantes décident de « *promouvoir ensemble* » la parité, « *objectif commun à toutes les femmes* », « *quelles que soient [leurs] divergences par ailleurs* [...] ; *les actions que mènent les différentes associations actuellement doivent se renforcer les unes les autres et non se concurrencer, d'où la nécessité de mettre en place une coordination si possible* », est-il mentionné dans le compte rendu[3]. D'emblée, en raison de la forte proportion de militantes présentes en leur nom, il est décidé de créer un réseau qui réunisse des associations et des « *individualités* » :

> *« Il s'agit dans ce cadre de faire entendre nos voix, que l'on soit simple individualité ou associations de femmes, sans pour autant, comme dans un parti, adhérer de façon permanente à toutes les propositions faites. Nous pensons plutôt que la force de notre intervention viendra de la diversité de nos initiatives, de la cohésion de nos projets, de nos objectifs et des moyens que nous définirons ensemble pour réaliser notre volonté de parité. C'est ce que nous appelons un réseau. Il sera pour chaque participante un catalyseur, une aide, et augmentera ainsi le poids de son action[4]. »*

En mars 1993 un premier bilan est dressé des associations représentées à l'intérieur du réseau : il compte huit associations « *féminines* » ou « *féministes* » auxquelles s'ajoute la

---

[1] Les associations initialement sollicitées sont : l'Assemblée des femmes, CNFF, Egale à Egal, Elles Aussi, Grain de sel, la CLEF, les Mille et une, Parité, Parité 2000, Ruptures. Au même moment, une initiative concurrente est lancée par l'Assemblée des femmes : dans une lettre du 12 janvier 1993 Françoise Durand, secrétaire générale de l'Assemblée des femmes, annonce la création du Collectif démocratie paritaire, réunissant plusieurs associations « *pour que progresse l'exigence d'une démocratie paritaire femmes-hommes dans les assemblées élues en France* ». Toutefois, ce collectif disparaît de fait à partir de la mise en place du réseau Femmes pour la parité.

[2] D'emblée, l'accès à la Maison des femmes de Paris étant interdit aux hommes, le réseau Femmes pour la parité est implicitement non-mixte. Cette non-mixité sera inscrite dans les statuts de l'association.

[3] « Compte-rendu de la réunion sur la 'PARITE' qui s'est tenu le 27 janvier 1993 à la Maison des Femmes (établi par Odette Brun et Monique Dental) », *Bulletin Ruptures*, n°88, février 1993, p.5-6.

[4] « Réseau Femmes pour la parité : Appel », 26 mars 1993. De fait, l'article 5 des statuts de l'association déposés le 15 avril 1993 précise que « *L'association est composée de [...] représentantes d'associations de femmes ayant dans leurs objectifs : la parité ; de représentantes de commissions d'organisations mixtes ; d'individues* » [Archives du réseau Femmes pour la parité, communiquées par Monique Dental].

« commission femmes » d'un parti politique, les Verts[1]. Mais très vite, le réseau perd sa dimension inter-associative. Conformément à la tradition du mouvement de la seconde vague, particulièrement prégnante parmi les militantes de la Maison des femmes, aucune procédure formalisée de délégation n'est prévue : les « *représentantes* » des associations parties prenantes ne sont pas explicitement désignées, et elles ne font pas de compte-rendu systématique à leur association. Surtout, les militantes qui s'investissent effectivement dans le réseau ne représentent guère le spectre des organisations engagées pour la parité depuis quelques mois. Les associations fortement implantées à la Maison des femmes, héritières du féminisme de la seconde vague et dotées de faibles troupes militantes, sont sur-représentées[2]. À l'inverse, la plupart des associations qui ont manifesté leur engagement pour la parité, et surtout celles qui disposent d'importants effectifs militants, se désengagent rapidement du réseau. De manière significative, les principales figures du mouvement associatif pour la parité ne participent pas aux réunions du réseau Femmes : Gisèle Halimi (présidente de Choisir) et Yvette Roudy (présidente de l'Assemblée des femmes) ne sont jamais venues ; Régine Saint-Criq (présidente de Parité) a, quant à elle, assisté à quelques réunions au départ, puis s'est désinvestie des activités du réseau. La fédération Elles Aussi, qui regroupe six associations depuis décembre 1992 autour d'une vision assez restrictive de la parité (encourager les candidatures au niveau local), n'est guère représentée au sein d'un réseau qui promeut une définition « forte » du slogan (demande d'une loi) : Françoise Ramond, déléguée de l'association, n'est venue qu'à deux réunions. Nicole Dromard et Denise Fuchs, qui font partie du bureau de l'association et sont par ailleurs très investies dans les instances dirigeantes de la CLEF – susceptible de drainer des effectifs militants supplémentaires –, ne sont jamais venues. Quelques mois plus tard, le réseau prend d'ailleurs acte de l'évolution de sa structure: « *le réseau n'est plus, contrairement à ce qu'il était il y a encore quelques mois, un regroupement d'associations* », précise le compte rendu de la réunion du 30 juin 1993. À partir des documents d'archive dont on dispose, on peut estimer qu'une quarantaine de femmes se sont investies au moins de manière sporadique dans les activités du réseau (en assistant à des réunions, en participant occasionnellement ou régulièrement à des actions collectives), et qu'une vingtaine d'entre elles en ont constitué le noyau dur[3].

---

[1] Assemblée des femmes, commission femmes des verts, commission Parité et commission juridique du CNFF, Elles Aussi, Mille et une, Parité, Parité 2000, Parité-Infos, réseau Femmes Ruptures.

[2] Par exemple, les petites associations Mille et une et Ruptures, respectivement animées par Anne Zelensky et Monique Dental, sont toutes deux représentées par plusieurs militantes à l'intérieur du réseau.

[3] Parmi les participantes régulières du réseau Femmes, on trouve notamment : Maya Béchard, Catherine Brodard, Odette Brun, Françoise Champetier de Ribes, Thérèse Clerc, Valérie Cohen, Alice Colanis, Monique Dental, Françoise Duriez, Hanem El Fani, Françoise Gaspard, Josiane Gonthier, Anne Le Gall, Gisèle Lemaître, Emmanuelle Le Sage, Monique Minaca, Jeanne Peiffer, Evelyne Peyre, Annie Rathouis, Claude Rivière, Claude Servan-Schreiber, Luce Sirkis, Jeanne Vidal, Éliane

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

B - L'empreinte du féminisme de la seconde vague

1) Les signes de renaissance d'un « mouvement »

Les militantes du réseau, qui ont été pour la plupart recrutées par le biais de la Maison des femmes, s'inscrivent en majorité dans la tradition du féminisme de la seconde vague. À partir des données de l'enquête, sur les 15 répondantes qui déclarent avoir participé régulièrement aux activités du réseau Femmes pour la parité (ce qui représente environ un tiers des effectifs probables du réseau), 9 (60%) déclarent avoir milité au « MLF » dans les années 1970 (contre 31,3% en ce qui concerne l'échantillon global). Les données de l'enquête tendent à montrer que les militantes du réseau ne se sont pas investies dans les segments symboliquement « dominants » du mouvement féministe des années 1970. La moitié d'entre elles déclarent avoir été plutôt proches d'organisations réformistes du féminisme de la seconde vague, à l'extérieur de la mouvance radicale[1]. Par ailleurs, les deux tiers des individues du sous-échantillon étudié sont ou ont été multipositionnées, à la fois dans le mouvement des femmes et dans des organisations politiques ou syndicales mixtes[2] alors que la norme d'autonomie (et son expression organisationnelle, la non-mixité) définissait alors le féminisme légitime de la seconde vague. Il convient de noter que ces militantes n'ont détenu que des positions marginales dans les appareils politiques où elles se sont investies (3 seulement déclarent avoir été élues, à une élection municipale ou régionale) et elles déclarent pour la plupart s'être désengagées de leur parti au moment où elles se sont investies pour la parité (3 sur 15 seulement déclarent qu'elles étaient alors engagées dans un parti). Dans le sous-échantillon « réseau Femmes » (N=15), le profil typique est donc celui d'une militante située dans le sillage du mouvement féministe de la seconde vague, mais à la frontière des fractions alors dominantes de celui-ci (radicales et autonomes) et à l'extérieur ou aux confins du champ politique (de manière plus nette que dans l'ensemble de l'échantillon). Ces données

Viennot, Joëlle Wiels. Voir les comptes-rendus des réunions du réseau [Archives communiquées par Monique Minaca et Monique Dental].

[1] Dans le questionnaire, les répondantes qui déclarent avoir milité au MLF dans les années 1970 étaient invitées à choisir, parmi plusieurs « *tendances* », celle dont elles se sentaient alors la plus proche. Les choix qui leur étaient soumis étaient les suivants : « *l'une des associations suivantes : Planning, Choisir ou LDF* » ; « *Lutte de classes* » ; « *Féministes révolutionnaires* » ; « *Psychépo* » ; « *Autre* ». La tendance la plus fréquemment cochée au niveau du sous-échantillon est, à l'instar de l'échantillon global, la tendance réformiste (Planning, Choisir, LDF) : 64,1% des enquêtées de l'échantillon total ayant répondu à la question (N=39) et 45% des enquêtées du sous-échantillon « réseau Femmes » (N=9) ont coché cette case.

[2] 10 sur 15 déclarent avoir « *milité en tant que féministe* » dans leur « *syndicat* » ou dans leur « *parti politique* », 11 sur 15 déclarent s'être engagées dans un parti au cours de leur vie et 8 sur 11 déclarent avoir été déjà candidate à une élection. Elles manifestent un ancrage plutôt à gauche : 6 sur 8 des répondantes qui déclarent avoir été candidates à une élection disent avoir été soutenues par un parti de gauche.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

quantitatives sont confirmées par l'analyse qualitative menée à travers les entretiens réalisés avec quelques-unes des militantes du réseau[1].

En dépit de ses faibles effectifs, une grande effervescence militante caractérise le réseau tout au long de l'année 1993. Pour nombre de ses membres, anciennes militantes du « mouvement des femmes » des années 1970, l'irruption de la parité donne le sentiment d'une possible renaissance des mobilisations féministes après une décennie d'atonie. Si la grande majorité du sous-échantillon « réseau Femmes » exercent une activité professionnelle (le sous-échantillon compte 11 actives, 3 retraitées, 1 inactive) leur disponibilité potentielle est d'autant plus forte qu'un tiers d'entre elles déclarent ne pas avoir d'enfants[2]. En outre, le contexte politique de l'année 1993 (élections législatives) ouvre à ces militantes des opportunités d'actions et de visibilité. De fait, à partir du 27 janvier, les réunions du réseau se tiennent à la Maison des femmes tous les quinze jours, voire chaque semaine au cours des mois de mai et de juin, et les projets se multiplient. Dans le compte rendu de la seconde réunion du réseau, le 10 février 1993, on peut lire la palette des idées de mobilisation :

> *« Initiative prévue le jour de la rentrée parlementaire le 2 avril 1993 : rassemblement devant l'Assemblée nationale de 270 femmes environ ; geste symbolique surtout. 'Vous êtes là à notre place…' munies de pancartes individuelles et d'écharpes bleu blanc rouge. […] ; matériel commun à toutes les initiatives : par exemple un pin's à l'instar de celui des femmes Belges et qui pourrait d'ailleurs être repris par toutes les associations de femmes dans la communauté européenne […] ; préparer la liste de noms d'un shadow-cabinet pour le nouveau gouvernement sous forme de tract à distribuer dans toutes nos interventions ; constituer un dossier sur tout ce qui s'est dit ou écrit sur la parité, afin de poursuivre notre information sur les activités des associations et dans l'esprit de participer à la 'mémoire du mouvement'.[…] ; la feuille de* Parité-infos *proposée par Claude Servan-Schreiber dont la parution serait régulière et sera adressée à la presse et aux associations du Mouvement[3]. »*

Plusieurs de ces projets se concrétisent. En mars, les militantes envoient par courrier à quelques centaines de candidats une carte postale reproduisant la déclaration d'Athènes, sur laquelle elles leur demandent de se « *prononcer* » : « *La démocratie impose la parité dans la représentation et l'administration. […] Nous vous demandons de vous prononcer au cours de votre campagne pour la parité en signant la charte d'Athènes dont le texte figure ci-dessous* »[4]. Au même moment, le premier numéro de *Parité-Infos* est publié sous la direction

[1] On a effectué un entretien avec neuf militantes du réseau Femmes pour la parité : Françoise Champetier de Ribes, Monique Dental, Françoise Duriez, Françoise Gaspard, Anne Le Gall, Monique Minaca, Claude Servan-Schreiber, Luce Sirkis, et Éliane Viennot.

[2] Contre 25,9% dans l'échantillon total. Cette caractéristique indique l'ancrage des militantes du réseau dans la tradition du féminisme de la seconde vague.

[3] « Compte rendu de la réunion du 'réseau Femmes pour la parité' qui s'est tenue le 10 février 1993 à la Maison des femmes (établi par Odette Brun et Monique Dental) », *Bulletin Ruptures*, n°89 mars 1993, p. 19.

[4] Parité-*Infos*, n°0, mars 1993. Cf. le texte du tract du réseau Femmes pour la parité appelant les candidats aux élections législatives à signer la déclaration d'Athènes en Annexe 5, p. 505.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de Claude Servan-Schreiber (avec l'aide de quelques militantes du réseau) et envoyé à une dizaine de milliers de personnes[1]. Dès la première réunion, l'idée est lancée d'organiser une « *table ronde* » réunissant des élues de notoriété nationale autour de la question de la sous-représentation politique des femmes à l'occasion de la journée internationale des femmes, peu avant les élections législatives.

> *« Il faut savoir qu'à l'époque le féminisme n'intéressait plus personne. On ne savait même pas comment faire savoir qu'on voulait démarrer ça. Et il n'y avait pas tout le monde. […] on était un petit noyau minime. Il y avait un bouquin, d'accord, mais ça n'allait pas loin quand même. Donc Françoise Duriez dit : 'on n'a qu'à faire une table ronde à l'Assemblée nationale avec toutes les femmes politiques qui ont été très déçues par la politique des hommes, et tout.' »* [Entretien avec Monique Minaca, Paris, 5 juin 2003]

Par l'entremise de Françoise Gaspard, une salle est réservée le 8 mars à l'Assemblée nationale, lieu à la fois prestigieux et emblématique de l'exclusion politique des femmes. Les deux principales organisatrices de la table ronde (Françoise Duriez et Monique Minaca) évoquent en entretien la « *facilité* » surprenante avec laquelle elles parviennent à solliciter la présence d'une petite dizaine de personnalités politiques féminines. Présidée par Françoise Giroud – que Claude Servan-Schreiber connaît bien –, la table ronde réunit, outre des personnalités membres ou proches du Parti socialiste déjà investies dans les luttes associatives pour la parité (Françoise Gaspard, Gisèle Halimi et Yvette Roudy) et des représentante de petits partis de gauche (Marie-Françoise Mendez, conseillère régionale de Midi-Pyrénées, représente les Verts, et Gisèle Moreau le Parti communiste, en tant que secrétaire du comité central du parti et ancienne députée), deux personnalités du RPR malmenées par leur parti, Michèle Barzach (ancienne ministre, députée sortante et non réinvestie par son parti[2]) et Florence d'Harcourt (ancienne présidente de Femme Avenir – l'association féminine du RPR – et ancienne députée, privée en 1988 de l'investiture de son parti dans la circonscription où elle était élue depuis deux mandats[3]). Toutes dénoncent les obstacles qui pèsent sur la carrière

[1] Selon Joan Scott, 15 300 exemplaires du premier numéro paru en mars 1993 ont été copiés et envoyés gratuitement grâce à l'aide de la sénatrice Monique Ben Guiga, qui met à la disposition des militantes les facilités d'affranchissement auxquelles elle a accès au Palais du Luxembourg (SCOTT *Parité! L'universel et la différence des sexes*, p. 135).

[2] Née en 1943, médecin gynécologue et psychanalyste, Michèle Barzach a été successivement élue conseillère municipale (puis maire-adjointe) du 15ème arrondissement de Paris (1983-1986), conseillère régionale d'Ile-de-France (en 1986), députée de Paris (en 1988) et députée européenne (en 1989). Elle a également été nommée, contre toute attente, Ministre de la santé et de la famille dans le gouvernement de Jacques Chirac entre 1986 et 1988. En 1989, elle participe à la fronde des « rénovateurs » avec Michel Noir et Jean-Michel Dubernard. Cette initiative lui vaut d'être sanctionnée par la direction du RPR, qui la démet de ses fonctions au sein du bureau du parti et lui retire l'investiture aux élections législatives de 1993. Elle maintient sa candidature à sa propre succession, mais ne fait pas le poids face à son adversaire soutenu par le RPR, Pierre Galy-Dejean.

[3] Cette ancienne hôtesse de l'air, mère de trois enfants, a été présidente de Femme Avenir, l'organisation féminine du RPR, entre 1971 et 1975. Elle est élue en 1973 suppléante d'un député des Yvelines, Achille Peretti, ce qui lui vaut de siéger sur les bancs de l'Assemblée nationale en 1977, lorsque celui-ci est nommé au Conseil Constitutionnel. Malgré le refus de l'UDR de lui accorder

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

politique des femme et promeuvent l'idée de « parité ». Même si la table ronde ne débouche sur aucune mobilisation commune entre les femmes politiques, elle donne l'espoir aux militantes du réseau d'une coalition transpartisane[1]. Programmée le lendemain d'une journée similaire organisée au Sénat par l'Assemblée des femmes, elle fait quand même salle comble. La journaliste chargée des questions « femmes » au *Monde*, Christiane Chombeau, consacre deux articles à ces évènements, qui manifestent selon elle la centralité nouvelle de la cause des femmes en politique sur l'agenda du mouvement des femmes[2].

Après ces actions de « lancement » les mobilisations les plus marquantes du réseau Femmes pour la parité sont, d'une part, l'organisation de plusieurs rassemblements de rue autour de lieux emblématiques de la République, et, d'autre part, la publication du « Manifeste des 577 » dans *Le Monde* en novembre 1993. Ces actions militantes s'inscrivent dans l'héritage des répertoires d'action du mouvement féministe des années 1970.

2) Rassemblements de rue

Au cours de l'année 1993, les militantes du réseau organisent deux manifestations devant l'Assemblée nationale, à l'occasion des rentrées parlementaires d'avril et d'octobre. La première a lieu le 2 avril 1993 pour la première rentrée des députés fraîchement élus. Les photographies récoltées et les témoignages des membres du réseau attestent l'enthousiasme et l'investissement de centaines de militantes du « mouvement » dans cette manifestation[3]. L'évènement permet de faire revivre et de rendre à nouveau visibles les mobilisations féministes dans un contexte global d'atonie, de sorte que des dizaines de militantes extérieures au réseau et parfois hostiles à la parité s'y joignent. Les deux extraits suivants d'entretiens avec des militantes du réseau confirment cette effervescence militante :

> *« Alors les deux manifestations devant l'Assemblée nationale ça a été formidable, parce qu'il n'y avait pas à discuter, il n'y avait pas à savoir qui était chef, qui donnait des ordres […]…*

---

l'investiture en 1978, elle se présente dans la même circonscription comme dissidente et gagne les élections. Elle est facilement réélue en 1981 puis en 1986. Elle est également élue conseillère régionale en 1981, et conseillère municipale de Neuilly en 1983. En 1988, elle se retrouve dans la même situation défavorable qu'en 1978 : son parti lui refuse à nouveau l'investiture au profit cette fois du jeune maire de Neuilly, Nicolas Sarkozy. Elle accepte alors de se désister en échange de la promesse d'une position éligible sur la liste du RPR aux élections européennes de 1994, qu'elle n'obtiendra pas. Voir la biographie de Florence d'Harcourt dans SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, p. 99.

[1] É. VIENNOT, « Pour un front de femmes dans et hors des partis », *Parité-Infos*, n°3 (septembre), p. 6.

[2] C. CHOMBEAU, « La journée du 8 mars La représentation des femmes en politique », *Le Monde*, 8 mars 1993, p. 9 ; C. CHOMBEAU, « La Journée internationale des femmes. Les oubliées des prochaines élections », *Le Monde*, 9 mars 1993, p. 28.

[3] Voir l'appel à la manifestation en Annexe 6, p. 506, et des photographies des manifestantes en Annexe 11, p. 517.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Q. Vous arriviez à mobiliser beaucoup de femmes ?

R. En avril 1993, on était 350.

Q. Du mouvement des femmes ?

R. Oui, par copinage. On a dit voilà on fait ça, on va manifester devant l'Assemblée nationale pour la parité, et dans le groupe réseau Femmes pour la parité il y en a qui se sont occupées de faire la banderole, il y en a qui se sont occupées de prévenir la préfecture de police, il y en a qui se sont occupées de je ne sais pas quoi... Non pour les manifs, ça marchait. » [Entretien n°49, 2004]

« Q. Vous sentiez que la revendication prenait ?

R. Oui, totalement. Complètement. Même Christine Delphy, vous la connaissez, qui est une universaliste absolument pas de cette lutte là, qui la trouvait impossible, elle a reconnu : de toute façon c'est une idée qui va prendre feu. Elle ne voulait pas s'engager avec nous mais dans les manifs elle y était. Je vous dis, toujours le problème, c'est que même celles qui sont pas d'accord elles sont quand même là dans les manifs. Je vous la montrerai sur les photos. Elle n'a pas voulu mettre le truc [bleu blanc rouge], elle l'a mis autour de la tête ! [rires] Si vous voulez, dans le mouvement féministe, ça a toujours été comme ça. On lance une idée, une action. Et tout le monde se mobilise. Vous savez ce n'est pas si mal que ça. Tout le monde est divisé mais le jour où il faut être là, tout le monde est là. » [Entretien n°33, 2003]

Le 2 avril, devant l'Assemblée nationale, le rassemblement (officiellement prévu devant l'Opéra), réunit plusieurs centaines de militantes[1] dans une atmosphère festive. Parmi les manifestantes, se trouvent une majorité de militantes associatives, mais aussi quelques personnalités politiques : Yvette Roudy (ex-ministre socialiste), Françoise Gaspard, Denise Cacheux (toutes deux anciennes députées socialistes), et même Marie-Thérèse Boisseau (ancienne députée UDF-CDS, candidate malheureuse aux élections législatives de 1993) sont citées dans l'article de Christiane Chombeau qui couvre la manifestation pour *Le Monde*[2]. Plusieurs militantes arborent des cocardes et des écharpes bleu blanc rouge. Des slogans tels que « *Non à l'Assemblée natio-mâle. Oui à la parité hommes/femmes », « Les femmes mettent au monde les hommes politiques. Elles peuvent aussi élever le débat politique* », « *Vous nous aimez mères et putains. Pourquoi pas maires et députées ?* » sont affichés sur de grandes banderoles et scandés par les participantes[3]. Ces slogans, ironiques et irrévérencieux, s'inscrivent dans la tradition des manifestations féministes des années 1970. « *Joyeuse ambiance qui me rappelait de bons souvenirs*, raconte Anne Zelensky – l'une des figures du mouvement des années 1970 –, *le féminisme repartait pour de vrai* »[4]. La manifestation recueille un certain écho médiatique : selon les participantes, des images sont montrées au

[1] Selon un tract du réseau Femmes pour la parité diffusé en septembre 1993, il y aurait eu 300 femmes à ce rassemblement.

[2] C. CHOMBEAU, « La représentation des femmes au Parlement: "Liberté, égalité, parité" », *Le Monde*, 6 avril 1993, p. 10.

[3] C. BONNIER, « Choses vues: devant l'Assemblée natiomâle, la parité en fête », *Parité-Infos*, n°2, juin 1993, p. 7.

[4] ZELENSKY *Histoire de vivre: mémoires d'une féministe*, p. 13.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

journal télévisé du soir. Fort de ce premier succès, le réseau lance un appel à manifester à nouveau pour la rentrée parlementaire du 2 octobre. Le contexte est toutefois moins favorable : l'absence d'échéance électorale rend plus difficile la mobilisation de militantes et de personnalités de partis politiques. Malgré les 500 tracts tirés, et le travail de communication réalisé par certaines militantes (Claude Servan-Schreiber a envoyé des courriers à une cinquantaine de journalistes), peu de femmes extérieures au réseau participent au rassemblement, qui n'attire qu'une faible couverture médiatique[1]. Enfin, un mois plus tard, le 6 novembre 1993, les militantes du réseau se joignent au rassemblement qu'un collectif de féministes marseillaises (au premier rang desquelles figure l'historienne Catherine Marand-Fouquet) organise place du Panthéon, à l'occasion du bicentenaire de la mort d'Olympe de Gouges, icône féministe de la Révolution (rédactrice d'une « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » en 1791, elle est morte à l'échafaud en 1793) récemment réhabilitée dans la mémoire collective féministe. Grâce aux efforts de mobilisation du réseau, une centaine de personnes participent au rassemblement, marqué par le dépôt d'une gerbe. Les manifestantes demandent le transfert de ses cendres et de celles d'autres femmes illustres « *dans ce temple réservé jusqu'à présent 'aux grands hommes'* »[2]. Là encore, les compte rendus médiatiques sont rares, illustrant le désintérêt structurel des médias à l'égard des mobilisations féministes en dehors des périodes de célébration institutionnelle (8 mars). Après la dissolution du réseau Femmes pour la parité, prononcée en décembre 1993, les manifestations et rassemblements de rue vont décliner parmi les pratiques contestataires des militantes de la parité[3]. La disparition du réseau amorce en effet le désengagement d'une partie des militantes socialisées dans le mouvement de la seconde vague, et l'engagement croissant dans les luttes pour la parité d'organisations au profil traditionnel, peu familières de ce répertoire d'action. Ce n'est qu'à l'occasion des débats parlementaires, face à la résistance du Sénat, et avec l'implication de militantes de partis de gauche, que des manifestations seront à nouveau organisées au début de l'année 1999.

3) Une action symbolique dans l'arène médiatique : le Manifeste des 577

Outre les manifestations de rue, la deuxième action marquante du réseau Femmes pour la parité a été la publication, dans un encart publicitaire publié dans les colonnes du *Monde* le

[1] Seules les radios publiques (France-Infos, France-Inter et France-Culture) en rendent compte, selon le compte-rendu de la réunion du réseau Femmes pour la parité du 6 octobre 1993.

[2] « Manifestation pour le transfert des cendres d'Olympe de Gouges au Panthéon », *Le Monde*, 9 novembre 1993, p. 17.

[3] Des rassemblements devant l'Assemblée nationale seront encore organisés lors des deux rentrées parlementaires de l'année 1994, mais avec un succès très limité. Voir les photographies de la manifestation du 8 mars 1994 devant l'Assemblée nationale à l'initiative du Mouvement pour une démocratie paritaire en Annexe 12, p. 519.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

10 novembre 1993, d'un « Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire »[1]. L'idée de diffuser un manifeste dans la presse est adoptée dès le mois d'avril[2] dans les rangs du réseau, d'autant qu'un premier « manifeste » pour la parité a été publié dans la presse en février 1993 à l'initiative de l'association Mille et une, dont les militantes participent aux réunions du réseau[3]. Il faut dire que le manifeste figure en bonne place dans les répertoires d'action hérités des mobilisations pour la libéralisation de l'avortement dans les années 1970, auxquelles une partie des militantes du réseau ont participé. Comme on l'a mentionné plus haut, le « Manifeste des 343 » femmes ayant déclaré avoir avorté (5 avril 1971) et le « Manifeste des 331 médecins » ayant pratiqué illégalement des avortements (3 février 1973) publiés dans *Le Nouvel Observateur*, ont constitué des évènements emblématiques des luttes féministes de la seconde vague. Ces manifestes avaient pour particularité de s'inscrire à la fois dans un registre transgressif, puisque les signataires déclaraient avoir eu des pratiques illégales, et dans un registre respectable, puisqu'il s'agissait de mélanger des signatures d'anonymes, symbolisant la « masse » des femmes, et des signatures de personnalités dotées d'une importante notoriété (actrices, écrivaines, intellectuelles) ou de positions professionnelles prestigieuses (médecins). Pour donner une dimension « symbolique » au manifeste, les militantes du réseau décident de réunir au moins 577 signatures, ce qui correspond au nombre de députés siégeant à l'Assemblée nationale, avec pour moitié des signatures de femmes et d'hommes, à l'image d'un « *Parlement paritaire* ». Un groupe « *manifeste* », chargé de rédiger un texte et de collecter les signatures se constitue dès le début du mois de mai. Afin de recueillir autant de signatures masculines que féminines et, si possible, des noms de personnalités, les militantes du réseau s'appuient sur leurs réseaux relationnels constitués dans plusieurs espaces militants (non seulement dans l'espace de la cause des femmes, mais aussi dans l'univers des partis, des syndicats, des loges maçonniques…) et dans des sphères professionnelles diverses (universités, médias, secteur sanitaire et social…).

Claude Servan-Schreiber, qui dispose d'importants réseaux relationnels dans le monde du journalisme, tente de négocier, sans succès, une publication gratuite dans la presse. Après des tractations avec *Globe* et *Libération*, c'est finalement du *Monde* qu'elle obtient le meilleur prix, ainsi que la promesse de publication d'une tribune à paraître plus tard en faveur de la parité[4].

---

[1] Le texte et la liste des signataires du Manifeste des 577 sont reproduits en Annexe 7, p. 507.

[2] Suggérée par Ginette Le Maître, l'idée de publier un manifeste est reprise et adoptée le 21 avril par le réseau. Une nouvelle version du manifeste est proposée par Claude Servan-Schreiber lors de la réunion du 1er mai. Voir le « rapport moral de l'association », 18 décembre 1993 [Archives du réseau Femmes pour la parité, communiquées par Monique Dental].

[3] « Manifeste des Mille et une », *Libération*, 11 février 1993.

[4] La tribune, signée par Éliane Viennot et intitulée « Un contentieux à liquider », paraît une dizaine de jours après le manifeste dans les colonnes du *Monde* (*Le Monde*, 19 novembre 1993).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *« La seule chose où* Le Monde *a été vraiment bien, c'est au moment du Manifeste des 577. Parce que moi je connaissais […] le directeur du* Monde *à ce moment-là, c'était un ami de longue date, un ami de famille. Et je l'ai appelé, en lui disant : voilà ce que nous faisons, il nous faut une page dans* Le Monde*, on n'a pas les moyens. Je crois qu'à l'époque c'était presque 100 000 francs, une page dans* Le Monde*. Donc je lui ai demandé : est-ce que vous pouvez nous la donner gratuitement. Il a dit: pas question, mais il a fait un prix… vraiment très intéressant. »* [Entretien avec Claude Servan-Schreiber, Paris, 13 septembre 2004]

En dépit de ce prix « *intéressant* » (vraisemblablement 50 000 francs plus la composition), il faut tout de même réunir plusieurs dizaines de milliers de francs. Les militantes se lancent dans la collecte de fonds, en s'appuyant essentiellement sur les réseaux de l'espace de la cause des femmes. Celles qui disposent de « *carnets d'adresses* » mondains parviennent à solliciter le soutien financier de philanthropes fortunées : une généreuse donatrice a fait un chèque de 15 000 francs, et la créatrice Sonia Rykiel « *a donné un gros chèque* », selon l'expression d'une militante interviewée. Surtout, le manifeste n'aurait pu être publié sans le soutien de Simone Veil, sympathisante de longue date des mobilisations pour la cause des femmes (cf. Encadré 22, p. 357) et alors ministre de la santé – en charge du Service des droits des femmes. Par son entremise, une subvention de 40 000 francs est « *débloquée* » pour la publication du manifeste[1].

Le texte du « Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire », court et percutant, porte les marques de l'ouvrage programmatique de Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall, ainsi que de la « *plume* » de Françoise Giroud, à qui Claude Servan-Schreiber a transmis le texte, et qui a apporté une touche finale à sa rédaction. « *Nous demandons l'adoption d'une loi organique dont le texte est simple : 'Les assemblées élues au niveau territorial comme au niveau national sont composées d'autant de femmes que d'hommes* », peut-on lire en introduction du texte, en caractères gras soulignés. Quelques lignes détaillent ensuite les raisons de cette demande, soulignant l'« *exclusion* » persistante des femmes depuis l'obtention du droit de vote, identifiant cette exclusion comme « *l'une des causes fondamentales de la crise du politique* », et pointant « *l'avant-dernière place* » que la France occupe parmi les pays d'Europe pour ce qui est de la proportion de femmes au Parlement. Le texte se conclut par une phrase emblématique de *Au pouvoir, citoyennes* :

> *« La parité des sexes est une des conditions de la réalisation de la démocratie, au même titre que la séparation des pouvoirs et le suffrage universel. Elle doit être inscrite dans le Droit et les modes de scrutin doivent être adaptés pour en permettre l'application[2]. »*

La plupart des signataires sont des anonymes, en majorité des militantes de l'espace de la cause des femmes et leurs proches (leur compagnon ou d'autres membres de leur famille signent souvent, afin de compenser le déficit de signatures masculines). Les noms sont publiés sans mention de leur activité professionnelle ou de leur titre. Quelques noms dotés

[1] Selon un courrier interne au réseau, daté du 3 novembre 1993 [Archives du réseau Femmes pour la parité, communiquées par Monique Dental].

[2] « Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire », *Le Monde*, 10 novembre 1993, p. 6.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'une notoriété probable auprès du lectorat du *Monde* figurent parmi les signataires, mais ils ne sont pas mis en exergue, de sorte qu'il est difficile, pour le lecteur, de les repérer parmi les quelques centaines de signatures. Si certaines militantes du réseau entretiennent des relations personnelles avec des « célébrités » (du monde politique, académique, médiatique ou du spectacle), la revendication de parité suscite alors en règle générale l'hostilité ou la condescendance, et il n'est guère aisé de recueillir leur soutien. Claude Servan-Schreiber témoigne en entretien des difficultés rencontrées pour recueillir les signatures de personnalités dotées d'une notoriété nationale.

> *« Les 577 n'étaient pas tous illustrissimes. Si vous regardez bien, des gens illustrissimes, il n'y en a pas tellement. Et ces gens illustrissimes, on les a eus justement par copinage, parce qu'on a pu leur expliquer ! Mais le nombre de gens qui ont refusé… […] Moi j'ai téléphoné à la terre entière que je connaissais, toutes les stars médiatiques etc. [geste de déception] Non c'est plutôt les milieux intellectuels que les milieux médiatiques... Les milieux intellectuels et certains politiques, mais pas beaucoup. Je ne sais même pas si Yvette Roudy a signé […] ...Non, il ne faut pas croire à l'enthousiasme, pas du tout... Et puis on avait trop de femmes, ce qui fait que, par exemple, moi je me suis portée volontaire pour être en bas, parmi les membres du réseau... Enfin bon, on les a quand même eues, et après [la publication du Manifeste] c'est rentré... Les signatures continuaient à arriver… »* [Entretien avec Claude Servan-Schreiber, Paris, 13 septembre 2004]

Parmi les signataires, à côté des chercheuses proches du mouvement féministe (telles que Michelle Perrot et Janine Mossuz-Lavau, par exemple) on trouve quelques chercheurs en sciences sociales dont la notoriété dépasse les cercles académiques, et qui sont des habitués de l'engagement pétitionnaire, comme Pierre Bourdieu, Robert Castel, Maurice Godelier, Alain Touraine et Edgar Morin. Quelques célébrités féminines qui soutiennent publiquement la cause des femmes depuis les années 1970 figurent également parmi les signataires, notamment Edmonde Charles Roux, Annie Ernaux, Régine Desforges, Benoîte Groult, Sonia Rykiel, Coline Serreau, Lucie Aubrac et Françoise Giroud. Parmi les noms masculins notables, on trouve quelques médecins connus pour leur engagement politique (Axel Kahn et Théodore Monod – qui fut l'un des initiateurs du manifeste des médecins déclarant avoir pratiqué des avortements avant la loi sur l'IVG), quelques personnalités du monde du spectacle (Pierre Arditi, Pierre Bergé, Paul-Loup Sulitzer). Les signatures de personnalités politiques sont beaucoup plus rares : pas de nom d'homme politique d'envergure nationale, à l'exception de quelques notables des Verts (Yves Cochet, René Dumont, Jean-Luc Bennahmias, Alain Lipietz) et quelques personnalités du PS (le maire de Pau André Labarrère, le président de SOS Racisme Harlem Désir, et l'ancien ministre Michel Durafour). Quelques femmes politiques de notoriété nationale ont signé le manifeste, mais ce sont pour la plupart des personnalités de second rang, sympathisantes de longue date de la cause des femmes, et qui ont pour la plupart déjà participé à des évènements en faveur de la parité au cours de l'année : à droite, les signatures de Michèle Barzach (ancienne ministre, ancienne députée), Roselyne Bachelot (alors députée et déléguée à la condition féminine au RPR), Marie-Thérèse Boisseau (députée) et Monique Pelletier (ancienne ministre de la condition

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

féminine) ont été obtenues. Du côté du PS, outre Yvette Roudy, deux anciennes ministres, Véronique Neiertz et Catherine Tasca ont signé le manifeste. S'y ajoutent des personnalités de petits partis de gauche, comme Huguette Bouchardeau (ancienne candidate du PSU à la présidentielle de 1981) et Dominique Voynet (Les Verts)[1]. Le manifeste bénéficie d'une couverture médiatique inespérée. Au moins quatre radios nationales en rendent compte (France Inter, RTL, BBC radio, France Culture), de nombreux articles de la presse régionale et nationale le commentent, et, surtout, le manifeste est mentionné par les deux principaux journaux télévisés du soir – en ouverture de l'un des deux. Le téléphone de Maya Béchard et le fax de Claude Servan-Schreiber, communiqués au bas du manifeste, sont assaillis par des messages de soutien et des promesses de signatures. Fortes de ce succès, les militantes décident de poursuivre la collecte des signatures afin de recueillir des « *milliers de signatures* » à remettre solennellement lors de la rentrée parlementaire du 2 avril 1994.

C - Les luttes sur le sens de la parité : l'éclatement du réseau Femmes pour la parité

Le manifeste marque à la fois le plus grand succès et la fin des activités militantes du réseau. En effet, les tensions et conflits s'aiguisent rapidement parmi ses membres. Conformément à la tradition du mouvement féministe de la seconde vague, et au nom de la nécessaire « *souplesse* » du réseau, celui-ci fonctionne de manière totalement informelle et horizontale, sans procédure de délégation[2], ainsi que le déplore l'une des militantes en entretien : « *le réseau était complètement inorganisé. […] On n'a pas de bureau, on ne sait pas qui adhère, on ne sait pas qui fait quoi, etc.* »[3]. Après quelques mois d'existence, les premières tensions se font sentir au sein du groupe, en raison de rivalités personnelles et de la coexistence de visions contradictoires du sens à donner au slogan de parité.

L'idée d'une loi fait partie des stratégies promues dès le départ par le réseau, dans le prolongement de l'idée que Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Anne Le Gall, toutes trois militantes actives du réseau, ont défendue dans leur ouvrage *Au pouvoir, citoyennes*. Un tract distribué au cours de la manifestation du 2 avril demande « *la parité*

---

[1] Cette pétition relève donc, comme la plupart des « *grandes pétitions* » (qui engagent des personnalités connues), d'une « *structure en U inversé* » : « *les signataires les moins légitimes et les plus établis […] sont sous-représentés* » (CONTAMIN « Le mouvement des feuilles. Usages de la pétition (entretien avec Stany Grelet) »).

[2] Le « *collège* » désigné lors du dépôt des statuts de l'association en préfecture, le 15 avril 1993 est une coquille vide. Selon un courrier interne signé par Françoise Duriez (datée du 16 décembre 1993), ses six membres (Odette Brun, Monique Dental, Françoise Duriez, Monique Minaca, Claude Servan-Schreiber, Monique Prieur) ne se seraient réunies au complet qu'à deux reprises, l'une en mai, l'autre en octobre. En outre, ce collège ne s'est jamais vu déléguer les pouvoirs d'un « conseil d'administration » [Archives du réseau Femmes pour la parité, communiquées par Monique Dental].

[3] Entretien n°13, 2004.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

hommes-femmes (50%-50%) dans toutes les instances de pouvoir, garantie par une loi » ; dans les statuts déposés en avril 1993, « *l'objet* » du réseau est de « *faire établir le droit à la parité des hommes et des femmes dans la vie politique et dans toutes les instances représentatives* » ; dans une plaquette de présentation « *pour adhésion* » au réseau, non datée (sans doute publiée en mai ou en juin 1993) il est écrit :

> *« Pour que notre démocratie franchisse une nouvelle étape, nous voulons obtenir la parité hommes-femmes (50%-50%) dans toutes les instances du pouvoir. Nous ne voulons plus attendre car c'est un droit, nous voulons vite la parité garantie par une loi*[1]*. »*

Quelques mois plus tard, en novembre 1993, c'est effectivement la demande d'une loi garantissant une présence égale d'hommes et de femmes dans l'ensemble des assemblées électives qui est au cœur du « Manifeste des 577 ».

Toutefois, l'affirmation récurrente de la centralité stratégique de la loi masque les critiques dont elle fait l'objet de la part d'une minorité de militantes dès les premiers mois. En particulier, deux militantes du réseau, Françoise Champetier de Ribes et Françoise Duriez, contestent la primauté de cette stratégie. Elles se distinguent de la plupart des autres membres du collectif en raison de leur faible ancrage dans les réseaux associatifs héritiers des mobilisations féministes autonomes de la seconde vague, et du fait de leur extériorité vis-à-vis des réseaux du Parti socialiste (voir Encadré 7 sur Françoise Duriez, p. 210). Dès le mois de juin, ces deux militantes tentent d'imposer, face à la stratégie de la loi, celle de la constitution de listes de femmes, stratégie qui, même si elle a gagné une certaine crédibilité lors des régionales en mars 1992 (la liste Femmes d'Alsace a obtenu une élue), n'a jamais été une stratégie populaire ni couronnée de succès dans l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970 et s'est toujours trouvée vigoureusement critiquée par les militantes des appareils politiques[2]. Dans un document intitulé « *Stratégie politique pour le réseau des Femmes* », daté du 11 juin 1993, Françoise Champetier de Ribes propose que le réseau présente ses

[1] [Archives du réseau Femmes pour la parité, communiquées par Monique Dental]

[2] Dans les années 1970, en France, deux associations issues du mouvement féministe autonome ont présenté des candidatures aux élections politiques. Le Parti féministe unifié (PFU), créé à la fin de l'année 1975 sur le modèle d'un parti existant en Belgique, revendique une proximité avec les thèmes du mouvement de la seconde vague et d'autres mouvements formés dans le sillage de Mai 1968 (notamment le mouvement écologiste). Confronté à plusieurs échecs électoraux (aux municipales de 1977 puis aux législatives de 1978), divisé par des rivalités internes, le PFU se délite progressivement après 1977, année de la démission de sa principale animatrice et théoricienne, Suzanne Blaise (voir GUÉRAICHE *Les Femmes et la République*, p. 241). L'engagement de l'association Choisir présidée par Gisèle Halimi dans la compétition électorale à l'occasion des élections législatives de 1978 a été bien plus médiatisé que celui du PFU. Cependant, l'initiative n'a guère été soutenue par la majorité des troupes du mouvement des femmes. Au final, la quarantaine de candidates qui se sont présentées n'ont obtenu qu'un score médiocre. C'est sans succès que Gisèle Halimi tentera de renouveler l'initiative à l'occasion des élections législatives de 1986.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

propres candidates indépendamment des partis aux élections européennes de 1994[1], puis à l'élection présidentielle de 1995. Au nom du rejet des « *combats partisans, claniques* », elle suggère d'élaborer un « *programme* » qui doit non seulement prendre position sur « *la condition de vie des femmes* », mais aussi s'exprimer sur « *les grands dossiers qui posent les problèmes de l'actualité* »[2]. Elle est d'emblée soutenue, dans son projet, par Françoise Duriez. Toutes deux soumettent alors, au nom du réseau, et manifestement sans en informer les autres membres, une demande de subvention auprès de la Commission européenne pour constituer une liste de femmes aux prochaines élections du Parlement européen. C'est lorsque cette demande s'ébruite au sein du réseau, à la rentrée de septembre, que les tensions, jusque-là larvées, éclatent en conflit ouvert[3]. Celui-ci est en outre alimenté par le fait que Françoise Duriez a transmis – là encore sans en faire part aux autres militantes du réseau –, son propre texte de proposition de loi sur la parité à des parlementaires communistes, rencontrées en juin par une « *délégation* » du réseau dont elle faisait partie. Même si la majorité des militantes et des leaders du réseau se rallient à la stratégie de la loi, la dégradation de l'ambiance militante conduit au vote de la dissolution du réseau lors de sa première assemblée générale le 18 décembre. Dès cette date, alors que le manifeste publié un mois auparavant dans les colonnes du *Monde* est un succès, il est décidé que le nom du réseau ne peut plus être utilisé[4].

Encadré 7 – Françoise Duriez, une hétérodoxe dans le réseau Femmes pour la parité

Née en 1944, de père instituteur et de mère sans profession, elle grandit à Versailles. Après le baccalauréat, elle s'oriente vers le tout nouveau cursus de « *sciences économiques* » à l'université. Après être passée par l'Union des étudiants communistes « *dans le contexte de la guerre d'Algérie* »[5], elle se retrouve dans le courant JCML (Jeunesses communistes marxistes léninistes) en 1965 « *avec Krivine, etc.* », jusqu'à son éclatement en 1969. C'est à ce moment-là que, diplômée de sciences économiques (probablement d'une licence), elle quitte ses

[1] L'Unité pour l'égalité des chances de la Commission européenne vient alors de lancer, auprès des associations féminines des douze pays de l'Union, une offre de financement de projets popularisant l'idée de « *démocratie paritaire* ».

[2] L'auteure suggère que le réseau prenne pour l'occasion un nouveau nom, « l'Alliance Politique des Femmes ». Elle propose un mode d'évaluation « *statistique* » des aspirations de l'électorat féminin, qui consisterait à demander à un panel de 700 femmes représentatives de l'électorat féminin français de se prononcer sur « *13 items* ». « *Le Programme des Femmes se constituera ainsi très solidement, et nous aurons de bonnes raisons de dire qu'il représente les aspirations des Françaises en ce qui concerne l'Europe* », écrit-elle (F. CHAMPETIER DE RIBES (1992), *Un modèle de démocratie*, p. 2) [Archives communiquées par Monique Dental].

[3] Françoise Duriez et Françoise Champetier de Ribes adressent plusieurs lettres ouvertes aux militantes du réseau. Claude Servan-Schreiber démissionne en octobre du « *collège des six* » censé administrer l'association.

[4] Trois de ses membres, choisies en raison de leur profil « consensuel » (Odette Brun, Monique Prieur et Monique Dental) sont élues pour régler les affaires financières du réseau avant sa liquidation officielle, qui sera prononcée le 14 mars 1994.

[5] Cette citation ainsi que les suivantes sont extraites d'un entretien réalisé avec Françoise Duriez (Paris, 28 avril 2004).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

activités militantes d'étudiante et commence à travailler à l'INSEE, puis dès 1971 à l'Agence française de développement (AFD) – où elle effectuera quasiment toute sa carrière. Dès son entrée à l'AFD, elle rejoint la section de la CGT. Dans le contexte de cet engagement syndical, elle participe à certaines actions collectives pour la cause des femmes dans les années 1970 : campagne contre la répression de l'avortement après le procès de Bobigny, contre les discriminations salariales, etc. En 1978, elle est l'une des candidates de l'association Choisir aux élections législatives, près de Versailles (elle avait écrit à Gisèle Halimi après avoir lu *La cause des femmes*[1]). Evoquant sa posture de « *dissidente* », elle quitte la CGT après la rupture du programme commun de la gauche en 1977. Dans les années 1980, elle se recentre sur sa « *vie professionnelle riche* » (elle a consolidé sa position professionnelle au sein de l'AFD et effectue à ce titre de nombreuses « *missions* » à l'étranger) et sur sa vie familiale (« *trois enfants à élever* », souligne-t-elle). Tout en maintenant son engagement syndical (désormais à la CFDT), elle met en sommeil son investissement féministe. Elle affirme avoir « *débarqué sur la parité quand ça a commencé* », au début des années 1990. Après avoir lu *Au pouvoir, citoyennes*, qu'elle dit avoir trouvé « *génial* », elle écrit à Françoise Gaspard pour lui faire savoir qu'elle est « *prête à bosser sur cette question de la parité* ». Au sein du réseau, elle retrouve Marie-Victoire Louis, une « *vieille amie du lycée* », avec qui elle avait toujours gardé contact, et qui est fortement investie dans les réseaux associatifs féministes (elle est fondatrice et présidente de l'Association contre les violences faites aux femmes au travail – AVFT). De fait, elle s'engage intensivement, dès le départ, dans les activités du réseau (elle initie et organise par exemple la « *table ronde* » des femmes politiques à l'Assemblée nationale le 8 mars 1993). Son entrée en dissidence à l'intérieur du réseau quelques mois plus tard, pour avoir contesté le primat de la stratégie de la loi électorale et plaidé en faveur de la constitution de listes de femmes, n'est pas sans lien avec sa situation à l'extérieur des réseaux de militantes qui composent principalement le collectif. Elle ne partage ni la proximité que les militantes du PS entretiennent vis-à-vis de leur parti, ni la culture militante (non-mixité, absence de procédures formelles de représentation) que portent les héritières du mouvement des années 1970. Après la dissolution du réseau, elle rejoindra le bureau de l'association Choisir de Gisèle Halimi. Elle fera notamment partie de la « *délégation* » de Choisir reçue par plusieurs personnalités politiques de premier plan sur le thème de la parité entre 1994 et 1995, puis accompagnera Gisèle Halimi à la conférence de Pékin en septembre 1995. En raison d'un conflit avec la présidente de Choisir, elle quittera quelques mois plus tard l'association, et se placera dès lors à distance des mobilisations pour la parité jusqu'à la fin de la décennie.

III - Des mobilisations dispersées et personnalisées

Après la dissolution du réseau, une partie de ses troupes se désengage des luttes pour la parité. Certaines entreprennent de créer de nouveaux collectifs paritaires qui auront, pour la plupart, une existence éphémère[2]. D'autres militantes rejoignent des collectifs déjà constitués.

[1] G. HALIMI (1973), *La cause des femmes. Propos recueillis par Marie Cardinal*, Paris, Grasset & Fasquelle.

[2] Trois associations se constituent dans le sillage du réseau : en novembre 1993, des militantes issues de la « *minorité* » du réseau femmes (Thérèse Clerc, Françoise Duriez et Monique Minaca) créent une nouvelle association, Démocratie paritaire. Parallèlement, dès la fin décembre 1993, Françoise Champetier de Ribes annonce la création du Mouvement politique des femmes, qui se propose de

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

De manière générale, la dissolution du réseau renforce le caractère dispersé des mobilisations pour la parité. Le « mouvement » pour la parité entendue au sens « fort » (dispositif institutionnel contraignant) est désormais dominé par une juxtaposition d'entreprises peu coordonnées entre elles, regroupant un faible nombre de militantes autour d'une personnalité charismatique, le plus souvent fondatrice et présidente. Quatre associations spécialisées dans les luttes pour la parité à partir de 1992-1993 relèvent de ce profil : l'association Parité, fondée et présidée par une ancienne conseillère régionale socialiste, Régine Saint-Criq, en mars 1992 ; l'association Parité-Infos, créée en mars 1993 par la journaliste Claude Servan-Schreiber, qui édite un bulletin trimestriel éponyme entre 1993 et 1997 ; Choisir, association créée et présidée par Gisèle Halimi depuis 1971, qui s'engage fortement dans les mobilisations paritaires dès 1993 ; enfin, l'Assemblée des femmes, association située à la lisière du mouvement associatif féminin et du Parti socialiste, créée et présidée par Yvette Roudy, ancienne ministre des droits de la femme. Comme on va le voir, les ressources sociales de leurs principales animatrices permettent en partie de compenser le faible nombre et la marginalité politique de leurs militantes.

A - L'association Parité de Régine Saint-Criq

En mars 1992, Régine Saint-Criq, conseillère régionale socialiste sortante et non réinvestie par son parti, « *déçue* » par la place réservée aux femmes sur les listes – malgré l'existence d'un quota dont elle est chargée par Yvette Roudy de contrôler l'application –, a créé l'association Parité, un groupe de pression indépendant des partis politiques, notamment du PS, afin de « *promouvoir le principe de parité dans l'exercice des mandats politiques* »[1]. Le comité de soutien de l'association regroupe plutôt des personnalités classées à gauche, surtout des intellectuel-le-s[2]. Cependant, contrairement à l'Assemblée des femmes qui est constituée en grande majorité de militantes du PS, et affirme sa proximité organique et

présenter des candidatures féminines indépendantes des partis aux élections. Enfin, en février 1994, Éliane Viennot annonce qu'elle souhaitent créer un nouveau collectif, Femmes pour la parité, avec un petit groupe de militantes qui lui sont proches (il s'agit pour la plupart de chercheuses) et qui, comme elle, sont issues de la « *majorité* » du réseau (Emmanuelle Le Sage, Jeanne Peiffer, Evelyne Peyre, Joëlle Wiels). Toutefois, faute de parvenir à élargir leurs bases militantes au-delà de leurs initiatrices, ces groupes auront une durée de vie éphémère. Démocratie paritaire et Femmes pour la parité cesseront leurs activités au bout d'un an ; quant au Mouvement politique des femmes, il se scindera en deux l'année suivante, donnant naissance en 1996, à l'initiative de Françoise Champetier de Ribes – qui le juge trop à gauche – au Mouvement des femmes pour la démocratie. À notre connaissance, cette association a essentiellement permis à Françoise Champetier de Ribes de se présenter aux élections législatives en 1997.

[1] Communiqué annonçant la naissance de Parité, *Bulletin Ruptures*, n°76, juillet 1992, p. 6.

[2] Le comité de soutien réunit des intellectuel-le-s « de gauche », comme Alain Touraine, Pierre Bourdieu, Élisabeth Badinter, Benoîte Groult, Janine Mossuz-Lavau. Dominique Voynet, membre de l'équipe dirigeante des Verts, est la seule personnalité politique d'envergure nationale au sein de ce comité de soutien.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

idéologique à l'égard de ce parti, l'association Parité regroupe dès le départ des militantes de différentes « *sensibilités* » et affiliations partisanes. Cette « *indépendance* » revendiquée ne fera que se renforcer au gré des rapports conflictuels que sa présidente entretiendra avec le PS tout au long de la décennie 1990[1].

Parité est une petite association qui est très fortement marquée par la personnalité de sa fondatrice et présidente, Régine Saint-Criq. Si elle revendique à la fin des années 1990 plusieurs centaines d'adhérent-e-s (payant leur cotisation et/ou recevant la lettre)[2], et l'existence d'antennes régionales, l'association ne regroupe guère plus qu'une ou deux dizaines de militantes actives[3], qui agissent essentiellement à l'échelle nationale. Dès sa création, Régine Saint-Criq s'investit fortement dans les activités de l'association, à une période de sa vie où, après son mandat au Conseil régional, elle n'a vraisemblablement pas repris d'activité professionnelle. Son expérience de déléguée à la FNESER et de conseillère régionale d'Ile-de-France, ses relations sociales et politiques acquises dans d'autres engagements à la lisière du champ politique (notamment dans les réseaux maçons), l'essai qu'elle a publié en 1992 avec Nathalie Prévost[4] lui confèrent une légitimité suffisante pour s'imposer d'emblée comme la personnalité centrale de l'association.

À l'instar de la majorité des militantes du réseau Femmes pour la parité, l'association Parité inscrit d'emblée parmi ses objectifs celui « *d'obtenir la traduction du principe de PARITE dans une loi électorale* », même si cet objectif n'est pas le seul que s'assigne l'association et qu'il convient, selon sa présidente, de mettre en œuvre des quotas pour

[1] En 1995, comme elle l'annonce dans les colonnes de la *Lettre de Parité*, elle se place à la tête d'une liste sans étiquette composée de 65% de femmes à Meudon (où elle réside), dans les Hauts-de-Seine. Mais la liste, qui n'obtient que 9% des suffrages exprimés au premier tour, ne passe pas la barre du second tour. C'est dans une autre commune rurale, Soyons (en Ardèche), où elle déménage quelques années plus tard avec son mari, qu'elle parviendra finalement à se faire élire maire, à la tête d'une liste sans étiquette, en 2001.

[2] Dans l'entretien qu'elle a accordé à Julie Battilana en 1999, reproduit en annexe du mémoire de maîtrise que celle-ci a consacré au mouvement pour la parité, Régine Saint-Criq déclare 500 adhérents (femmes et hommes). Voir BATTILANA, *Etude du mouvement paritaire français*.

[3] Le conseil d'administration de Parité compte 14 membres en 1992 (en y incluant les membres associés). Régine Saint-Criq est la présidente, Françoise Bernard la trésorière, et Laurence Salvat la secrétaire. Toutes trois habitent en région parisienne. Parmi les autres membres du bureau on peut remarquer la présence de Dominique Voynet, de Françoise Gaspard – qui démissionnera bientôt en raison de conflits avec Régine Saint-Criq –, et de Nathalie Prévost (co-auteure avec Régine Saint-Criq de *Vol au-dessus d'un nid de machos*, essai paru chez Albin Michel en 1993). Quelques membres du conseil d'administration résident en dehors de la région parisienne, comme Simone Lecoq Thétard (Palavas, Hérault), Danièle Destenay (Ham, Somme), Marie-Ange Petit (Reims, Marne). Les noms de Janine Adda, Michèle Dubouchet, Koninne Derome, Betty Benest reviennent fréquemment dans la liste des personnes ayant « participé » aux numéros de la *Lettre de Parité* entre 1993 et 1996.

[4] PRÉVOST et SAINT-CRIQ *Vol au-dessus d'un nid de machos*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

parvenir « *progressivement* » à la parité[1]. L'association, qui se définit comme « *un groupe de pression […] [qui] intervient auprès des responsables gouvernementaux et politiques, des relais associatifs et des médias* »[2], agit dans deux directions principales[3] : d'une part par le biais de publications visant à sensibiliser au « scandale » de la sous-représentation politique des femmes, en particulier par la diffusion de statistiques, et d'autre part au travers d'activités de lobbying auprès des élites politiques (courriers individuels, lettres ouvertes, questionnaires, etc.).

Dès le mois d'octobre 1993, l'association diffuse un bulletin de quatre pages, *La Lettre de Parité* (sous-titrée : « *Parité : une exigence pour la démocratie* »), qui paraît sans discontinuer à un rythme bimestriel tout au long de la décennie 1990. Le bulletin est vraisemblablement diffusé en partie gratuitement et en partie par abonnement payant (160 francs pour cinq numéros en 1996), sans doute à quelques centaines de personnes. Une petite dizaine de militantes contribuent à la fabrication de la lettre (la liste des contributrices est mentionnée dans un encart au dos de la lettre), mais Régine Saint-Criq y imprime fortement sa marque personnelle, en signant systématiquement les éditoriaux, où elle fustige avec une verve pamphlétaire les inégalités entre les sexes qui marquent l'actualité politique. *La Lettre de Parité* décrit l'actualité des mobilisations pour les droits des femmes et en particulier pour la parité (dans les rubriques « *agenda* » ou « *actualités* »), contribuant ainsi à forger le sentiment d'un « mouvement » parmi ses lectrices. L'une des caractéristiques du bulletin est la publication d'une large gamme de statistiques sur la présence des femmes dans les lieux de pouvoir : statistiques sexuées sur les candidats et les élus au gré des échéances électorales (européennes et cantonales en 1994, municipales en 1995, législatives en 1997...), mais aussi

[1] Dans un dépliant de six pages diffusé au cours de l'année 1994, intitulé « 53% d'électrices, 6% d'élues. Cherchez l'erreur » l'association propose « *sept propositions pour la parité* » : « *Création d'un Observatoire de l'égalité des chances, rattaché au Premier ministre* » (proposition n°1) ; « *Vote d'une loi permettant la mise en place graduelle de la parité dans les assemblées élues au scrutin de liste et dans les postes de décision : haute fonction publique, instances consultatives nationales et locales, conseils et comités, etc.* » (proposition n°2) ; « *Lors des scrutins majoritaires, sanction financière pour les partis politiques qui ne respecteraient pas la loi en matière de parité* » (proposition n°3) ; « *Les soirs de scrutin, publication obligatoire, par le Ministère de l'Intérieur, de la répartition hommes-femmes des résultats* » (proposition n°4) ; « *Application obligatoire sur le territoire français des directives européennes concernant les femmes dans les instances de décision* » (proposition n°5) ; « *Organisation de campagnes institutionnelles visant à montrer l'apport spécifique des femmes en politique et incitant celles-ci à s'engager dans la vie publique* » (proposition n°6) ; « *Instauration de la parité hommes-femmes dans les jurys d'examens et de concours* » (proposition n°7).

[2] Cité dans BATTILANA, *Etude du mouvement paritaire français*, p. 37.

[3] Quelques réunions publiques attirant souvent un public restreint et mondain de femmes sont organisées par l'association Parité. Celle-ci organise par exemple un « *dîner-débat* » animé par Élisabeth Schemla (rédactrice en chef au *Nouvel Observateur* et auteure de *Édith Cresson, la femme piégée*, paru chez Flammarion en 1993) sur le thème « *50 ans après le droit de vote des femmes, quel bilan, quelles perspectives ?* », le 8 février 1994, à « l'Espace Hérault » dans le 5ème arrondissement de Paris.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

sur les membres nommés d'une série de lieux de décision publics : le Conseil économique et social ainsi que des dizaines de « conseils », de « commissions » et d'« emplois d'encadrement » dont les nominations, annoncées au *Journal officiel*, sont systématiquement passés au crible dans plusieurs numéros[1]. L'association diffuse par ailleurs ces données statistiques dans des brochures[2]. Elle contribue ainsi, comme d'autres groupes militants, au processus de *scandalisation* de la marginalité politique des femmes.

Parallèlement à ce volet de sensibilisation, l'association se livre à un travail de lobbying tout au long de la décennie, en envoyant des lettres de protestation, de requête et parfois des questionnaires à différentes catégories d'élites politiques. En septembre 1994, Parité transmet un questionnaire à des centaines de maires, maires adjoints et titulaires de délégations de communes de plus de 3 500 habitants, portant sur la « *situation actuelle* » des femmes dans les conseils municipaux et sur les « *perspectives* » envisagées par les élus pour remédier à la sous-représentation politique des femmes[3]. Au même moment, à l'instar d'autres associations militant pour la parité (l'Assemblée des femmes et le CNFF), l'association adresse aux candidats à l'élection présidentielle un questionnaire sur « *la place des femmes dans la vie publique* ». Parmi les « *treize points* » soumis aux candidats, il leur est demandé s'ils estiment « *que la sous-représentation des femmes dans les assemblées élues et postes de décision de la haute fonction publique serait susceptible d'être améliorée par un ensemble de mesures volontaristes* ». Ils sont également invités à se prononcer sur l'opportunité de procéder à une révision de la Constitution pour atteindre l'objectif de parité, et sur l'idée de créer un « *Observatoire de l'égalité des chances* » rattaché au Premier ministre. Dans le contexte de politisation des « questions femmes » qui marque la campagne présidentielle, tous les candidats, même les plus importants, transmettent leurs réponses, qui sont publiées dans un numéro spécial de la *Lettre de Parité* au printemps 1995. Parallèlement à ces questionnaires, l'association envoie régulièrement des courriers, privés ou « *ouverts* » (assortis d'un

[1] Voir notamment les numéros de la *Lettre de parité* de juin et de septembre 1994 (« *Comités, conseils, groupes de travail nationaux* ») ainsi que celui de septembre 1996 (« *Principaux emplois d'encadrement* »).

[2] R. SAINT-CRIQ (1994), *Etude statistique sur le CES et les CESR*, Meudon, Association Parité ; R. SAINT-CRIQ (1999), *La représentation des femmes dans les Conseils économiques et sociaux. Etat des lieux 1999*, Paris, Association Parité.

[3] Les élus doivent notamment répondre aux questions suivantes : « *Faites-vous confiance à une femme pour l'élaboration de votre budget ? Avez-vous remarqué des qualités spécifiques mises en œuvre par les femmes élues dans votre conseil municipal ?* » ; « *Envisagez-vous d'ores et déjà de présenter une liste avec un nombre de femmes plus important que lors de la précédente élection ? Si oui, quels moyens vous donnez-vous pour y parvenir ? Si non, pourquoi ?* » ; « *La parité hommes-femmes dans les assemblées élues vous semble-t-elle un objectif souhaitable ? Si oui, comment pensez-vous que cet objectif puisse être atteint ? Si non, pourquoi ?* ». L'association publie les résultats de son enquête (182 réponses de maires et 218 réponses de maires-adjoints et titulaires de délégation) dans sa *Lettre* de février 1995.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

communiqué de presse) aux élites du pouvoir exécutif et législatif national. Entre 1993 et 1996, six lettres sont envoyées à la présidence de la République, dix à des membres du gouvernement (le plus souvent pour les interpeller sur la question du déséquilibre hommes-femmes dans les nominations), et six aux présidents des deux assemblées (afin de les inciter à organiser un événement parlementaire sur la parité)[1]. Le plus souvent, ces requêtes restent lettre morte. Mais la constance de ce travail de pression sur les élites contribue à conférer à l'association Parité, et en premier lieu à sa présidente Régine Saint-Criq, une certaine visibilité institutionnelle dans l'espace des luttes pour la parité. Cette légitimité vaudra à Régine Saint-Criq d'être nommée membre du second Observatoire de la parité, en octobre 1998.

B - La lettre Parité-Infos *de Claude Servan-Schreiber*

La lettre *Parité-Infos* a été lancée en mars 1993, à l'initiative de Claude Servan-Schreiber (cf. Encadré 8), dans le but de sensibiliser les élites à la cause de la parité politique, et plus précisément à la cause d'une loi imposant une représentation égale des femmes et des hommes dans les assemblées élues. Environ vingt-cinq « numéros » et « suppléments » de cette lettre de huit pages, sous-titrée « *Lettre d'information sur le mouvement pour la parité hommes-femmes dans la vie publique* », paraissent entre mars 1993 et décembre 1997. L'initiative est née dans le cadre du réseau Femmes pour la parité, dont Claude Servan-Schreiber, on l'a vu plus haut, est une membre active. Elle s'entoure initialement de quelques militantes du réseau pour rédiger les deux premiers numéros. Mais très vite la lettre devient une entreprise personnelle, à laquelle Claude Servan-Schreiber consacre une grande partie de son temps, avec l'aide d'un nombre très restreint de proches (Françoise Gaspard, Éliane Viennot et Colette Kreder). Elle rédige seule la quasi-totalité des éditoriaux et de nombreux articles, en empruntant au besoin des pseudonymes[2]. La publication de cette lettre, ainsi que de deux brochures, constitue l'essentiel des activités militantes de l'association Parité-Infos[3].

---

[1] Fin 1994, Parité demande l'organisation d'un « *débat sur la déclaration d'Athènes* ». En 1996, l'association réclame l'organisation d'une « *assemblée paritaire exceptionnelle* » sur le modèle de l'événement organisé au Parlement portugais, à Lisbonne, en 1994. Voir PARITÉ *Sur la route de la Parité. Bilan de 5 ans d'action*.

[2] Les noms de quelques rédactrices, comme Coco Bonnier, Renée Lucie et Andrée Mézières sont très probablement des pseudonymes.

[3] L'association co-organise avec le collectif Ruptures le 20 avril 1994, dans l'amphithéâtre Liard de la Sorbonne, un colloque à l'occasion de la commémoration du 21 avril 1944. Parité-Infos publie en outre deux brochures, en collaboration avec d'autres groupes militant pour la parité : une première brochure, publiée avec le collectif Démocratie-Parité (Éliane Viennot, Josiane Gonthier et Claude Servan-Schreiber en sont les rédactrices), est intitulée « *La parité des femmes et des hommes dans la vie publique. Guide pratique en 25 questions et réponses* », publié probablement en 1994, et réédité au moins une fois en 1996. Une autre brochure est publiée en 1997 avec le réseau Demain la parité (rédigé par Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber, Colette Kreder et Huguette Delavault) :

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Encadré 8– Claude Servan-Schreiber : une professionnelle de la presse engagée dans l'espace de la cause des femmes

Née en 1937 de parents aisés – mais dont elle précise qu'ils avaient des origines modestes et qu'ils n'ont pas fait d'études –, Claude Servan-Schreiber[1] est reçue au concours de Sciences po, dont elle est diplômée en 1959. Elle raconte que sa « *vocation* » professionnelle est née lors de ses études à Sciences po– alors qu'elle envisageait initialement, dit-elle, une carrière dans la haute fonction publique –, dans le contexte des mobilisations d'une nouvelle génération de journalistes contre la torture en Algérie, au sein de nouveaux organes de presse (notamment *L'Express*, créé par Jean-Jacques Servan-Schreiber – l'un des fils du directeur des *Echos* – et Françoise Giroud). C'est manifestement aux débuts de sa carrière de journaliste, aux *Echos*, qu'elle rencontre son futur mari, Jean-Louis Servan-Schreiber, le frère cadet de Jean-Jacques, et journaliste comme ce dernier (Jean-Louis Servan-Schreiber fondera le groupe L'Expansion en 1967). Claude Servan-Schreiber raconte lors de l'entretien qu'elle a toujours eu une « *double carrière* » : une partie « *consistait à faire du journalisme économique* » (aux *Echos*, à *L'Express*, puis à *L'Expansion* dans les années 1980), l'autre partie, entamée « *à partir de la moitié des années 1960* », consistait à s'intéresser « *de très près au mouvement des femmes* ». Elle rédige dès cette période des papiers (notamment des portraits de femmes) pour des magazines féminins. À la fin des années 1960, elle publie dans *Elle* un article sur sa propre expérience, intitulé « *Pourquoi j'ai dû choisir l'avortement* », article qui « *a eu un retentissement* ». C'est ainsi que Gisèle Halimi la sollicite pour faire partie des « *grands témoins* » (aux côtés de Simone de Beauvoir, Jacques Monod) au procès de Bobigny en 1972 : « *Halimi m'appelle en me disant : j'ai besoin de témoins au procès pour montrer que quand on est riche, puissant, connu et en bonne santé on ne risque rien, même si on est coupable de pratique abortive sur soi-même.* » Par la suite, elle milite quelques années dans l'association Choisir de Gisèle Halimi, où elle participe activement à la fabrication du journal. C'est, dit-elle, sa « *seule activité militante dans le mouvement des femmes* » (elle a également adhéré au Planning, mais sans y militer activement) : elle raconte qu'elle se sentait alors en « *décalage* », à de nombreux égards, avec la plupart des militantes du MLF : n'appartenant pas « *à la même génération* », mariée avec des enfants (quatre enfants nés en 1962, 1964, 1972 et 1974), elle évoque la distance qui sépare sa conception d'un féminisme « *efficace* », « *à l'américaine* » (elle a effectué un séjour d'études d'un an, en 1970, à l'université de Stanford où elle raconte avoir « *vu de près ce que c'était que le mouvement des femmes américain* ») du féminisme « *gauchiste* » du MLF, qui la renvoie, dit-elle, à son statut de « *grande bourgeoise* ». Choisir lui semble avoir été la seule organisation vraiment « *réformiste* » de l'époque : « *il s'agissait de faire passer des lois favorables aux femmes, alors que toutes les autres mouvances, et dieu sait qu'il y en avait, étaient quand même dans une rhétorique révolutionnaire…* ». Vers 1975, elle quitte Choisir en raison de conflits personnels avec Gisèle Halimi. Dans la seconde moitié des années 1970, elle accentue davantage encore la dimension « *féministe* » de sa carrière de journaliste. Tout en continuant à faire des piges sur la question des femmes et du féminisme (non seulement pour des magazines féminins, mais aussi pour *Le Monde*), elle est pendant deux ans la correspondante en Europe d'un grand magazine « *féminin-féministe* » américain. « *Après ça*, raconte-t-elle, *j'ai décidé que j'allais lancer quelque chose en France.* » L'idée consiste à faire un magazine avec des contenus « *féministes* », mais qui « *s'adresserait à tout le monde* », un « *vrai*

« *Elections législatives des 25 mai et 1er juin 1997 : Les femmes dans la compétition électorale en France* » [Fonds Françoise Gaspard, CAF Angers, 14AF].

[1] Sources : émission « Radioscopie », le 18 janvier 1978 ; entretien avec Claude Servan-Schreiber, Paris, 13 septembre 2004.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

magazine », « *avec des journalistes vraiment payés, de la publicité, de la diffusion…* ». En 1978, elle lance avec l'écrivaine Benoîte Groult le mensuel *F-Magazine*, journal « *sur les femmes* », formule inédite en France, à mi-chemin entre une revue féministe et un magazine féminin. Selon Claude Servan-Schreiber le tirage aurait été, au moins pendant deux ans, entre « *200 000 et 300 000 exemplaires* ». Ce sont les femmes diplômées, cadres supérieures et sensibles aux idées libérales (au sens politique) de la nouvelle gauche qui constituent le cœur de cible du magazine. Mais la publication du magazine s'interrompt en 1982, notamment parce que les grands annonceurs « *ne suivent plus* ». Les années 1980, qui correspondent au moment où elle a « *complètement changé de vie* » après son divorce, ont été des « *années plutôt calmes* ». Elle reprend ses activités à *L'Expansion*, tout en écrivant sur les femmes dans « *des journaux étrangers* », et dans *Marie-Claire* – où elle tient une tribune mensuelle. À la fin des années 1980, dit-elle, elle « *commence à [s]'ennuyer un peu* ». Elle s'engage alors dans un projet de recherche – « *pour un livre, une thèse universitaire, quelque chose comme ça* » – sur l'histoire du « *courant femmes* » du PS, sous la direction de Michelle Perrot, contactée par l'entremise de Françoise Gaspard. C'est à l'occasion de discussions avec Anne Le Gall, qu'elle a sollicitée dans le cadre de son projet de recherche (en tant qu'ancienne militante du courant G), qu'elle entend parler « *pour la première fois* » du « *concept de parité* ». Elle convainc alors à la fois Anne Le Gall et Françoise Gaspard (récemment nommée experte européenne sur « Les femmes dans la prise de décision ») d'écrire un livre sur la parité. Après la publication de *Au pouvoir, citoyennes*, Claude Servan-Schreiber s'engage intensivement dans les mobilisations associatives pour la parité, d'abord au sein du réseau Femmes, par la publication de *Parité-Infos,* puis au sein du réseau Demain la parité, mis en place en juin 1995 par Françoise Gaspard.

Parité-Infos repose largement sur les compétences professionnelles de Claude Servan-Schreiber, ainsi que sur les réseaux relationnels dont elle et Françoise Gaspard disposent. Les 3 500 exemplaires[1] de la lettre trimestrielle sont envoyés gratuitement à une liste de personnes appartenant à l'élite politique, économique administrative et intellectuelle ainsi qu'à certaines institutions (bibliothèques, associations) :

> *« Vous savez, quand même j'ai baigné pendant quarante ans dans le monde de la presse, j'avais une expérience de* La Lettre de L'Expansion*, qui était une lettre à très très petite diffusion et payée très très cher, j'avais… Et j'avais compris qu'il ne fallait pas s'étendre, qu'il fallait bien choisir ses cibles… […] Il fallait trouver juste ce qu'il fallait d'argent pour toucher des gens qui comptaient sur le plan politique, sur le plan médiatique… Et donc ce qu'il fallait, c'était faire un gratuit. Donc nous avons commencé avec rien, Françoise et moi, à deux. En nous appuyant un peu sur le réseau Femmes pour la parité au départ. […] Et assez vite nous avons trouvé de l'argent européen pour financer juste ce qu'il fallait. Donc la diffusion était limitée à 3 500 exemplaires (3 500 gratuits) avec une liste que nous avons épluchée…*
>
> *Q. Et cette liste c'était quoi, des institutionnels…*
>
> *R. Et bien, des élus, des députés… Il y avait Colette Kreder, qui m'a aidée à gérer ce fichier… Ça s'est fait par copinage : des journalistes… J'avais un carnet d'adresses très très important, on a bien sûr regardé l'annuaire [Y], on a pris la liste des conseillers d'État…*
>
> *Q. Donc des décideurs…*

[1] Selon Joan Scott, en 1994, le nombre d'exemplaires diffusés s'est élevé à 3 500. Parmi ces exemplaires, environ 300 étaient des abonnements payés, le reste étant envoyé gratuitement (SCOTT *Parité! L'universel et la différence des sexes*, p. 135).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *R. Oui, des décideurs et du monde politique. Un tout petit peu le business, mais pas beaucoup. Il y a quelqu'un qui m'a beaucoup conseillée à l'époque c'est [A], qui était la conseillère financière de Raymond Barre, et qui travaillait dans un groupe industriel très important. Elle était aussi très convaincue par la parité, et elle m'avait ouvert son carnet d'adresse. Donc là aussi j'ai trouvé 200 ou 300 noms de femmes bien placées…* » [Entretien avec Claude Servan-Schreiber, Paris, 13 septembre 2004]

Claude Servan-Schreiber évoque en entretien le caractère « *de bric et de broc* » de cette lettre militante, qu'elle fabrique à son domicile, à partir de ses propres outils de travail et grâce à des relations militantes et professionnelles :

> *« Bien sûr, personne n'était payé, et l'ordinateur, c'était le mien. Il y avait le papier et l'impression qui était faite par une association militante […] , j'avais des amies chez les Verts qui m'avaient envoyée chez eux… Alors bon, je prenais le métro avec les pages sous les bras, je leur apportais, ils faisaient tout… Ils se faisaient payer, mais c'était une association… »* [Entretien avec Claude Servan-Schreiber, Paris, 13 septembre 2004]

À partir de 1994, Claude Servan-Schreiber obtient des subventions du Service des droits des femmes et de l'Unité pour l'égalité des chances de la Commission européenne[1].

Même s'il s'agit d'une lettre militante, réalisée avec peu de moyens, sa directrice souligne en entretien le caractère « *professionnel* » de cette entreprise, par rapport aux bulletins d'information diffusés par d'autres associations paritaires (notamment *La Lettre de Parité*). De fait, la mise en page comme le contenu rédactionnel de *Parité-Infos* attestent la vocation professionnelle de cette initiative militante. En dehors des articles rédigés par Claude Servan-Schreiber elle-même, les colonnes du bulletin font une large place à des entretiens ou à des articles de contributeurs et contributrices extérieur-e-s, intellectuel-l-es ou personnalités politiques, très probablement sollicité-e-s par l'intermédiaire de Françoise Gaspard, qui fait jouer à la fois ses réseaux d'universitaire, d'experte auprès de la Commission européenne et de notable du Parti socialiste. En 1993, un entretien avec Michel Rocard, alors premier secrétaire du Parti socialiste, est publié au lendemain de sa décision de constituer une liste « paritaire » aux élections européennes de juin 1994. Plusieurs autres personnalités politiques de gauche comme de droite, souvent des femmes habituées à intervenir sur ce thème et qui ne détiennent pas une position centrale dans le champ politique, apportent également leur contribution dans les colonnes de *Parité-Infos* : Michèle Barzach, ancienne ministre, Nicole Fontaine, vice-présidente du Parlement européen, Roselyne Bachelot, députée RPR et rapporteure de l'Observatoire de la parité (créé en 1995), Marie-Claude Vayssade, ancienne élue du Parlement européen. Mais la particularité de *Parité-Infos* est la place centrale accordée à des contributions d'universitaires et d'expertes. Parce qu'une publication dans cette lettre n'apporte qu'une faible rétribution symbolique, et parce que la parité suscite d'importantes résistances dans les cercles intellectuels, peu d'universitaires dotés d'une

[1] Chaque année, Parité-Infos reçoit des subventions de l'Union européenne et du Service des droits des femmes, de l'ordre de 50 000 francs chacune. « Compte-rendu de l'assemblée générale de Parité-Infos du 15 octobre 1996 » [Fonds Françoise Gaspard, CAF Angers, 14AF146].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

légitimité académique « généraliste » se prêtent au jeu de l'expertise militante dans les colonnes de *Parité-Infos*. Claude Servan-Schreiber parvient toutefois à recueillir un entretien avec le constitutionnaliste Charles Debbasch, professeur de droit public à l'université d'Aix-Marseille, sans doute contacté après son intervention à la tribune du colloque organisé par l'association Choisir à l'Unesco en juin 1993. Elle obtient surtout des contributions – sans doute moins légitimes aux yeux du lectorat de la lettre – d'universitaires spécialistes des femmes, par ailleurs militantes de la parité et régulièrement sollicitées dans les colloques et réunions publiques sur la parité, telles que Françoise Gaspard (maîtresse de conférences en sociologie à l'EHESS), Éliane Viennot (professeure d'histoire moderne à Clermont-Ferrand), Michelle Perrot (professeure émérite à Paris 7 - Jussieu), Janine Mossuz-Lavau et Mariette Sineau (toutes deux politologues, respectivement directrice de recherche et chargée de recherche au CNRS-CEVIPOF). Plusieurs chercheuses ou « expertes » étrangères spécialisées dans le domaine des « *gender studies* », que Françoise Gaspard a rencontrées par le biais de ses activités académiques et dans le cadre du réseau européen d'expertes sur les « femmes dans la prise de décision », contribuent également au bulletin, comme Éliane Vogel-Polsky, professeure de droit à l'université libre de Bruxelles, Maud Eduards, politologue à l'université de Stockholm, Jane Jenson, professeure de science politique à l'université de Montréal ou encore l'historienne Joan Scott, professeure à l'université de Princeton. Le recours à des contributions d'intellectuelles étrangères traduit une démarche d'inscription du bulletin dans le cadre d'un espace de référence international, et plus particulièrement européen. Les références régulières à l'Europe et à des expériences menées par d'autres pays européens (technique du « *benchmarking* ») constitue un moyen de rendre visible l'existence d'un « *mouvement* » international vers la parité, et ainsi de stigmatiser les résistances françaises à la notion de quota.

La publication s'interrompt au bout de cinq ans, en décembre 1997, alors que la parité sort de sa marginalité pour devenir un thème de discussion publique, et alors que s'impose de plus en plus nettement l'option de la réforme constitutionnelle – contre laquelle Françoise Gaspard et Claude Servan-Schreiber se sont auparavant prononcées, préférant l'option d'une loi organique sans révision de la Constitution.

C - Choisir la cause des femmes de Gisèle Halimi

Choisir est également une association qui se confond très étroitement avec sa présidente. Même au plus fort des mobilisations féministes dans les années 1970, quand Choisir revendique des « *milliers* » d'adhérent-e-s, cette association est fortement marquée par la personnalité de sa présidente, qui a très tôt acquis une notoriété médiatique et politique – depuis le procès de Bobigny en 1972. Ce caractère personnel s'est encore accru depuis les années 1980, dans un contexte d'effondrement des bases militantes de l'association et de relative mise en sommeil de ses activités (à partir de 1986 la publication du bulletin *Choisir*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

s'interrompt), et perdure dans les années 1990, quand les luttes pour la parité fournissent à Gisèle Halimi l'opportunité de redonner une visibilité à son activisme féministe. Si Choisir rassemble probablement, dans les années 1990, une ou deux centaines d'adhérent-e-s, le nombre de militantes qui s'engagent effectivement dans les activités de l'association ne dépasse guère une ou deux dizaines[1]. Dans les années 1990, la parité constitue l'un des principaux thèmes de mobilisation de l'association.

Gisèle Halimi engage son association dans les luttes pour la parité dès l'année 1993, sans pour autant prendre part aux tentatives de fédération associatives qui naissent en 1992-1993. Son intervention à la tribune lors de la « *table ronde* » organisée par le réseau Femmes pour la parité à l'Assemblée nationale le 8 mars 1993 est sa seule collaboration avec ce collectif militant. Signe de sa forte distance à l'égard des autres composantes du « *mouvement* » pour la parité, Gisèle Halimi ne figure pas parmi les signataires du Manifeste des 577.

La première initiative militante de Choisir est l'organisation, les 2 et 3 juin 1993, d'un grand colloque international à l'Unesco intitulé « La démocratie pour les femmes, un pouvoir à partager »[2]. C'est le premier colloque de cette envergure (plusieurs centaines de personnes y assistent) en faveur de la parité. Ancienne représentante de la France à l'Unesco, Gisèle Halimi bénéficie d'un important réseau de relations parmi les élites institutionnelles – notamment féminines – internationales. Sur les 53 intervenant-e-s annoncé-e-s dans le programme (dont 43 femmes), la moitié sont de nationalité étrangère (femmes politiques, intellectuelles, fémocrates, etc.). L'article qui couvre l'événement dans *Le Monde* mentionne par exemple l'intervention de l'Américaine Hazel O'Leary, secrétaire d'État à l'énergie aux États-Unis. Parmi les personnalités françaises, les intellectuelles qui sont traditionnellement engagées pour la cause des femmes, et que l'on retrouvera à la tribune de nombreux colloques pour la parité dans les années qui suivent, figurent en bonne place : Michelle Perrot, Élisabeth Sledziewski, Mariette Sineau, Luce Irigaray ou encore Blandine Kriegel. L'un des seuls universitaires masculins à la tribune (Georges Vedel, annoncé dans le programme, n'est pas présent le jour du colloque) est Charles Debbasch, l'unique constitutionnaliste de renom à se prononcer, à l'époque, en faveur d'« *un principe d'égal accès aux mandats électifs* ». Les personnalités politiques françaises de premier plan, même féminines, sont peu nombreuses[3].

[1] Parmi les militantes actives de Choisir au cours de la période 1993-1997, on peut citer Françoise Duriez, Paule Segal et Anne Cassiot.

[2] Les actes du colloques sont publiés un an après chez Gallimard : CHOISIR LA CAUSE DES FEMMES *Femmes, moitié de la terre, moitié du pouvoir. Plaidoyer pour une démocratie paritaire*.

[3] Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports, et Lucette Michaux-Chevry, ministre de l'action humanitaire, initialement annoncées comme intervenantes dans la table ronde « *Elles gouvernent…elles aussi* », ont manifestement annulé leur participation.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Interviennent à la tribune des personnalités habituées des réunions publiques sur ce thème, telles que Simone Veil (ministre des affaires sociales), Catherine Tasca et Michèle Barzach (toutes deux anciennes ministres, respectivement PS et RPR). Le colloque se clôt par un « *spectacle* » intitulé « *Les femmes ont-elles une âme… politique ?* », mis en scène par Jean-Claude Carrière, avec des comédiens renommés du monde du théâtre, tels que Catherine Hiegel, Pierre Arditi et Daniel Mesguich[1].

Dans les années qui suivent, les mobilisations de Choisir en faveur de la parité se confondent de manière croissante avec les interventions personnelles de sa présidente. En 1994, celle-ci parvient à se positionner dans le champ électoral au niveau national. Jean-Pierre Chevènement, qui vient de rompre avec le PS et de créer le MDC, et qui lance sa petite formation pour la première fois dans la compétition électorale à l'occasion des européennes de 1994, est à la recherche de personnalités « *d'ouverture* », issues de la « *société civile* ». Dans un contexte où la parité a fait une première percée dans la campagne (Michel Rocard ayant annoncé la constitution d'une liste paritaire pour le PS à l'automne 1993), il prend contact avec Gisèle Halimi. Celle-ci est à la fois proche de la gauche parlementaire (elle a été élue députée apparentée socialiste à l'Assemblée nationale en 1981) et dans une position contestataire vis-à-vis du Parti socialiste (elle a démissionné de son mandat de députée en 1984 en raison de conflits croissants l'opposant au PS). Elle vient par ailleurs de gagner une certaine visibilité en tant que militante de la parité (en 1994 sortent successivement chez Gallimard les actes du colloque qu'elle a organisé à l'Unesco et la dernière livraison de ses mémoires militantes). En mars 1994, Jean-Pierre Chevènement annonce à la presse la constitution de sa liste « *L'Autre politique* », strictement paritaire à l'instar de la liste du PS, et sur laquelle Gisèle Halimi figure en seconde place.

Forte de cette nouvelle position dans le champ politique, Gisèle Halimi s'engage dans une campagne de pression en faveur de la parité auprès des élites politiques centrales. Elle impose d'abord ce thème dans le programme de la liste sur laquelle elle figure[2]. Sa proximité politique nouvelle avec Jean-Pierre Chevènement lui permet en outre de le convaincre, ainsi que trois autres députés, de déposer les deux premières propositions de loi sur la « parité », dont les termes s'inspirent fortement de sa vision personnelle de la parité : conformément à ses vœux, les propositions de loi du 23 et du 24 mars 1994 prévoient en effet une révision de la Constitution, par la procédure de l'article 11 (recours au référendum), suivie d'une loi électorale imposant autant d'hommes que de femmes dans la constitution des listes de

[1] C. CHOMBEAU, « Un colloque de l'association Choisir organisé à l'UNESCO Pour un principe de parité entre hommes et femmes dans les instances politiques », *Le Monde*, 3-4 juin 1993, p. 7.

[2] Sur un tract de la liste « L'autre politique », l'une des revendications est « *la parité maintenant* », c'est-à-dire « *autant de femmes que d'hommes dans toutes les assemblées* ». Voir *Bulletin Ruptures*, n°116, juin 1994.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

candidature à la plupart des élections. En outre, dès le printemps 1994, elle entame, accompagnée d'une « *délégation* » de Choisir[1], une « *tournée* » des élites politiques, bénéficiant du contexte des campagnes électorales européenne puis présidentielle. En l'espace d'un an, la délégation est reçue par plusieurs personnalités politiques nationales – dont les deux têtes de l'exécutif et les principaux candidats à l'élection présidentielle – à qui elle soumet la proposition d'une révision la Constitution pour y inscrire la parité (cf. chapitre 6). Par ailleurs, c'est en menant ces entrevues que Gisèle Halimi rencontre, dès le mois de mars 1994, Roselyne Bachelot, députée du groupe RPR depuis 1988, chargée de la délégation féminine dans son parti, puis des « questions femmes » dans l'équipe de campagne présidentielle de Jacques Chirac. Les liens que nouent les deux femmes à l'occasion de cette campagne valent à Gisèle Halimi d'être nommée membre de l'Observatoire de la parité (dont Roselyne Bachelot est la première rapporteure) dès sa création en octobre 1995. Comme on le verra en détail au chapitre 6, Gisèle Halimi, seule représentante du mouvement associatif pour la parité au sein de l'instance, désignée responsable de la commission « Parité politique », y importe sa conception maximaliste de la parité, en signant le premier rapport de l'Observatoire, remis au Premier ministre Alain Juppé en janvier 1997[2]. Parallèlement, grâce à la relative notoriété médiatique et éditoriale qu'elle a acquise depuis les années 1970 comme militante et essayiste « historique » du féminisme de la seconde vague[3], Gisèle Halimi fait paraître à partir de 1994 – après plusieurs années de silence éditorial – une série d'essais, plus ou moins autobiographiques, en forme de plaidoyers pour la cause des femmes, et plus particulièrement pour la parité : en 1994 sont publiés chez Gallimard les actes du colloques organisé par Choisir à l'Unesco en juin 1993, dont elle rédige l'introduction ; la même année paraît le nouvel acte de ses mémoires de militante, *Une embellie perdue* ; en 1997, elle fait paraître *La nouvelle cause des femmes* (qui fait suite à l'un de ses ouvrages les plus célèbres, *La cause des femmes*, publié chez Grasset en 1973), où il est essentiellement question de son engagement en faveur de la parité. En outre, tout au long de la décennie, Gisèle Halimi publie une série de tribunes pour la parité dans de grands quotidiens et hebdomadaires nationaux qui ouvrent leurs colonnes à des « *débats* » et « *points de vue* » d'intellectuel-le-s[4].

---

[1] Parmi les accompagnatrices régulières ou occasionnelles de Gisèle Halimi dans la délégation de Choisir, se trouvent Anne Cassiot, Françoise Duriez, Sabine Haudepin, Janine Mossuz-Lavau.

[2] OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ *Rapport de la commission pour la parité entre les hommes et les femmes dans la vie politique, par Mme Gisèle Halimi*.

[3] HALIMI *La cause des femmes. Propos recueillis par Marie Cardinal* ; HALIMI *Le Lait de l'oranger*.

[4] Voir notamment : « Parité hommes-femmes: que les Français se prononcent! (entretien avec Gisèle Halimi) », *Le Nouvel Observateur*, 14-20 juillet 1994 ; G. HALIMI, « Parité hommes-femmes: un débat historique? », *Le Monde*, 7 mars 1997, p. 14.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

D - L'Assemblée des femmes d'Yvette Roudy

À l'instar des trois autres associations décrites ci-avant, l'Assemblée des femmes[1] est fortement marquée par la personnalité d'Yvette Roudy, qui en est l'initiatrice et la présidente tout au long de la décennie 1990. Au moment où elle crée l'Assemblée des femmes, Yvette Roudy fait partie de l'élite du PS : elle a été successivement députée européenne (1979-1981) ministre des droits de la femme (1981-1886), députée (1986-1993), et est maire de Lisieux depuis 1989. En 1993, elle siège en outre dans les instances dirigeantes du PS (elle est secrétaire nationale femmes). Même si sa position au sein du parti s'érode quelque peu dans le contexte de la déroute électorale du PS (comme de nombreux députés socialistes sortants, elle a perdu son mandat de députée en 1993), et en dépit du stigmate que fait peser sur elle son engagement féministe au PS depuis les années 1970 (elle apparaît comme une féministe de la « vieille garde »), elle reste insérée dans des réseaux politiques et associatifs d'envergure nationale, et bénéficie d'une certaine notoriété médiatique et éditoriale[2] qui font d'elle une « personnalité » nettement plus importante que les onze autres « *fondatrices* » officielles de l'association[3]. Ses engagements multiples, notamment électifs (elle a perdu son mandat de députée en 1993, mais elle est toujours maire de Lisieux – réélue en 1995 –, puis elle est réélue députée en 1997), amèneront Yvette Roudy à déléguer *de facto,* tout au long de la décennie, une partie importante du fonctionnement de l'association à une poignée de militantes[4] – en particulier, pour la période étudiée ici (entre 1993 et 1997), à sa secrétaire générale Françoise Durand (Encadré 9, p. 226). Toutefois, le leadership d'Yvette Roudy sur « *son association* », qui compte quelques centaines d'adhérentes au plus forte des mobilisations paritaires, à la fin de la décennie[5], ne sera guère remis en cause.

---

[1] [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers : 5AF411-416, 5AF431, 5AF502, 5AF437]

[2] Elle a publié deux essais autobiographiques en 1975 et 1985 (ROUDY *La femme en marge* ; ROUDY *À cause d'elles*), et elle en publie un troisième en 1995 (ROUDY *Mais de quoi ont-ils peur?*).

[3] Les fondatrices de l'association sont, comme elle, pour la plupart membres du PS et/ou connues pour leur engagement associatif ou syndical en faveur de la cause des femmes : Denise Cacheux, Marie-France Casalis, Françoise Durand, Sylvaine Gaechter, Christiane Gilles, Françoise Laurant, Josy Poueyto, Yvette Roudy, Gisèle Stievenard, Jeanne Vidal, Wassila Tamzali et Anne Zelensky.

[4] Selon les compte rendus consultés, les principales membres du bureau de l'Assemblée des femmes au cours de la période 1993-2000 sont Françoise Durand (secrétaire générale de l'association entre 1993 et 1998), Bernadette Merchez (secrétaire générale de l'antenne parisienne à partir de 1998), Gisèle Stievenard (première trésorière), Michèle Robert-Lauliac (qui remplace Françoise Durand à la fonction de secrétaire générale de l'association en 1998) et Isabelle Flores (deuxième trésorière).

[5] En 1998, l'Assemblée des femmes se compose de neuf antennes régionales (Bretagne, Nord Pas de Calais, Gironde, Charente, Mayenne, Ouest Bretagne, Paris, Pau, Rhône) ; l'association revendique au total 492 membres, dont environ 200 sont adhérentes à l'antenne parisienne, 70 à l'antenne du Nord et 74 sont des « adhérentes directes » (à l'échelon national) selon le compte-rendu de la réunion du bureau de l'Assemblée des femmes du 10 février 1998 [fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF502].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Depuis sa création, l'Assemblée des femmes occupe une position atypique dans l'univers des mobilisations associatives pour la parité. Elle se situe en effet à la lisière entre le Parti socialiste et le mouvement associatif féminin. Contrairement à d'autres personnalités issues du PS, comme Françoise Gaspard ou Régine Saint-Criq, pour qui l'engagement en faveur de la parité a induit une forte distanciation, voire une rupture avec le PS, Yvette Roudy maintient son association dans une position ambivalente tout au long des années 1990, affirmant à la fois son insertion à part entière dans le champ des associations féministes « *autonomes* » et sa proximité organique et idéologique vis-à-vis du Parti socialiste. D'un côté, l'Assemblée des femmes se définit comme une association ouverte à « *toutes les femmes de progrès* » et participe, aux côtés d'autres associations féminines et féministes, à la campagne de pression en direction des états-majors politiques et de l'opinion publique en faveur de la parité dans les années 1993-1995. C'est dans cette optique que seront lancés les « États généraux des femmes et de la politique », conclus par un colloque à l'Opéra Bastille en avril 1994, et que seront envoyés des questionnaires aux principaux candidats, de gauche comme de droite, à l'élection présidentielle. Mais, d'un autre côté, l'Assemblée des femmes cultive dès le départ des liens étroits avec le PS. Au cours de la première année de fonctionnement de l'association, la secrétaire générale, Françoise Durand, qui a « *ses entrées au siège national du PS* », se « *débrouille* » pour « *squatter* » différents secteurs et ainsi utiliser les ressources du parti pour faire fonctionner l'association. Par la suite, l'association obtiendra des financements « *de différents ministères* », mais elle fonctionnera toujours en partie en s'appuyant sur des « *amis* » du PS[1]. En outre, les militantes de l'Assemblée des femmes (adhérentes et membres du bureau) sont, *de facto*, en grande majorité issues des rangs du PS. Entre les deux tours de l'élection présidentielle de 1995, le bureau de l'Assemblée des femmes appelle à soutenir la candidature de Jospin, qui « *s'inscrit clairement du côté du progrès* »[2], et ses militantes brandissent banderoles et pancartes lors du meeting du candidat entre les deux tours de l'élection présidentielle, le 3 mai 1995. Organiquement et idéologiquement proche du PS, l'association entend être, dès sa création, une force de pression en faveur de la cause des femmes et de la promotion des femmes au sein du parti. Dès l'automne 1994, des antennes locales se constituent pour favoriser la féminisation des listes socialistes aux élections municipales de 1995. En 1996-1997, les représentantes de l'association participent, au niveau local comme national, aux négociations qui doivent aboutir à la réservation de 30% des circonscriptions à des femmes aux élections législatives prévues en 1998. À partir de la seconde moitié des années 1990, alors que la cause des femmes connaît une nouvelle fortune sur l'agenda du PS, et plus encore à partir de 1997,

[1] Entretien avec Françoise Durand, Paris, 23 février 2005.

[2] Lettre aux adhérentes, 27 avril 1995, signée par Yvette Roudy, Françoise Durand et Gisèle Stievenard [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

lorsque Lionel Jospin arrive au pouvoir et qu'Yvette Roudy se trouve à nouveau propulsée dans le champ politique central (elle est élue députée), l'Assemblée des femmes va s'imposer de manière croissante comme une force de pression en faveur de la cause des femmes au PS, aux côtés des instances nationales statutairement chargées des femmes au PS (secrétariat national et commission femmes).

Encadré 9 – Françoise Durand : un engagement dans l'ombre d'Yvette Roudy au sein de l'Assemblée des femmes

Françoise Durand est née vers 1938, de parents instituteurs « *de gauche* »[1] sans pour autant être investis dans un parti. Etudiante en histoire à la Sorbonne à Paris, elle milite à l'Union des étudiants communistes à la fin des années 1950 à l'occasion de la guerre d'Algérie (« *moi je suis de la génération de la guerre d'Algérie* », affirme-t-elle en entretien). Après un Capes d'histoire, elle devient professeure dans le secondaire, et poursuit alors son engagement au PCF. Militante de l'« *union de la gauche* » au début des années 1970, elle est élue pour la première fois en 1977 au conseil de Paris (dans le 19ème arrondissement) sur une liste communiste qui se singularise par la place qu'elle réserve aux femmes (la moitié de sièges, une liste « *paritaire* » avant l'heure). Après la rupture de l'union de la gauche en 1977, elle entre « *en résistance* » au sein du PCF avec quelques autres camarades parisiens. En 1981 elle appelle, avec d'autres dissidents, à voter pour François Mitterrand au premier tour, ce qui lui vaut d'être exclue du parti. Elle continue alors à militer avec les dissidents du PCF, en participant notamment à *Rencontres communistes hebdo*. En 1983, figurant en deuxième position sur la liste d'un dissident communiste aux élections municipales parisiennes, elle n'est pas réélue. C'est en 1984, après l'échec de la liste des « *communistes critiques* » aux élections européennes, qu'elle adhère au PS. Elle dit alors recommencer « *tout à zéro* », redevenant « *militante de base* » dans la section du 18ème arrondissement. Elle affirme que dès son arrivée au PS, elle est tout particulièrement « *choquée* » par la situation réservée aux femmes dans ce parti, par rapport au PCF et plus encore par rapport au groupe de dissidents où elle a milité au début des années 1980 : « *quand je suis arrivée au PS, le PCF n'était pas génial mais les dissidents que nous étions avaient quand même une vision, concernant les femmes, certainement plus avancée que le Parti socialiste […], j'étais très choquée de la façon dont au sein du Parti socialiste on écartait les femmes vous voyez. […] J'ai senti une espèce de chape de plomb. Je me souviens, je ne sais plus à quelles élections, peut-être aux municipales de 89, il n'était même pas question que j'y sois ! Je ne demandais rien, mais… Et si vous voulez ils mettaient les hommes, tous les hommes en avant, après ils mettaient les femmes, la première femme c'était Edwige Avice, en cinquième ou sixième position. Ça me choquait beaucoup, si vous voulez.* »

En vue de la préparation de la seconde convention aux droits des femmes prévue à Châtellerault en 1988, elle est élue au poste de secrétaire fédérale aux droits des femmes (à Paris), qu'elle dit n'avoir pas particulièrement demandé. Toutefois, elle s'y investit assez intensivement et organise des évènements qui « *rendent visible* » le « *secteur femmes* ». En 1988, à Châtellerault, elle rencontre Yvette Roudy. Elles proposent toutes deux aux participantes de créer une association féminine extérieure au PS sur le modèle de celle du SPD allemand, afin de faire pression plus efficacement sur le parti. Mais leur proposition reçoit un accueil froid. La plupart des femmes ne « *voulaient pas se mouiller* », conscientes du stigmate lié à une prise de position explicitement féministe au sein du parti. Quant à elle,

[1] Les propos cités dans cet encadré sont extraits de l'entretien réalisé avec Françoise Durand (Paris, 23 février 2005).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

elle raconte avoir endossé cette étiquette sans trop d'hésitation, au vu de sa position au sein du PS (elle est repartie « *de zéro* ») et parce qu'elle ne fait ainsi que prolonger en quelque sorte son étiquette précédente de « *dissidente* » au sein du PCF. En 1992, l'initiative de constituer une association féminine en dehors du PS est relancée à la suite des régionales, et donne lieu à la fondation de l'Assemblée des femmes en décembre. C'est Françoise Durand qui imagine le nom de l'association et qui en rédige les statuts. Elle mentionne en entretien que l'association est un peu « *son bébé* », qu'elle s'y est énormément investie depuis le début (elle est secrétaire générale de l'association dès sa fondation, et le restera jusqu'en 1998), permanence d'un engagement au quotidien qu'Yvette Roudy n'a pas pu assurer sur toute la période, ayant par ailleurs des fonctions électives (députée-maire à partir de 1997). Agée de 55 ans au moment où l'Assemblée des femmes est créée, toujours enseignante en histoire, Françoise Durand raconte qu'elle était « *surmenée en permanence* ». Elle siège alors au conseil national du PS (depuis 1990) et au secrétariat de la fédération de Paris, mais n'a pas de mandats électifs. En 1995, dans le contexte des mobilisations de l'Assemblée des femmes pour la féminisation des candidatures, elle est une nouvelle fois élue conseillère de Paris dans le 20ème arrondissement, sur la liste de Michel Charzat (elle ne sera pas réélue en 2001).

Même si les objectifs de l'association ne s'y réduisent pas, la « *promotion des femmes dans la vie publique* » constitue l'une de ses premières préoccupations. L'Assemblée des femmes, on l'a vu, est née dans un contexte d'effervescence militante pour la parité, terme qui est revendiqué dans la « déclaration de principes » de l'association, diffusée en décembre 1992. Au départ, pourtant, le ralliement d'Yvette Roudy au slogan de « parité » ne va pas de soi. Elle voit d'un œil méfiant cette nouvelle revendication de parité, promue et « théorisée » par Françoise Gaspard, une autre militante de la cause des femmes au PS avec qui elle entretient une certaine rivalité depuis l'épisode du « courant 3 » à la fin des années 1970 (cf. chapitre 2). Françoise Durand témoigne des hésitations initiales de la présidente de l'association :

> *« Yvette, elle ne le dit pas, mais au début, pour elle c'était 'l'égalité' ! D'ailleurs, la formule qu'on met en exergue pour l'Assemblée des femmes, c'est : 'Liberté, égalité, dignité'. Moi, je voulais que ce soit 'parité'. Yvette, elle, n'a jamais voulu. […] Elle ne voyait pas trop au début, et beaucoup de gens ne voyaient pas la différence entre l'égalité et la parité*[1]*. »* [Entretien avec Françoise Durand, Paris, 23 février 2005]

Yvette Roudy se ralliera cependant en quelques mois à ce nouveau slogan qui semble bien plus attractif et positif, pour rallier des soutiens à la cause représentation politique des femmes, que celui de quota, qu'elle a longtemps défendu au PS[2]. Elle a l'occasion de le constater lors du premier évènement organisé par l'Assemblée des femmes, une journée intitulée « La démocratie sans les femmes, une démocratie inachevée », salle Médicis, au Sénat, à l'occasion de la célébration de la journée internationale des femmes, le dimanche 7

[1] Entretien avec Françoise Durand, Paris, 23 février 2005.

[2] Dans une lettre datée du 21 avril 1994 (date de commémoration du 50ème anniversaire du droit de vote des femmes), probablement diffusée par voie de communiqué de presse, et intitulée « *Une loi pour la parité, pourquoi ?* », elle écrit : « *Ce que la loi pendant des siècles a commis comme préjudice à l'encontre des femmes avec les effets sociaux et psychologiques que tout statut d'exclus entraîne, la loi doit contribuer à le réparer.* » [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

mars 1993. Le colloque réunit des universitaires (Mariette Sineau, Michelle Perrot…), des « *expertes* » auprès de la communauté européenne (notamment Françoise Gaspard), des personnalités du monde associatif « *féminin* » (Paulette Laubie, présidente du Conseil européen femmes entreprises) et « *féministe* » (Anne Zelensky, présidente de la Ligue du droit des femmes), quelques personnalités féminines du Parti socialiste (Marie-Claude Vayssade, députée européenne, Véronique Neiertz, secrétaire d'État aux droits des femmes), des personnalités politiques de gauche issues d'autres pays européens (telles que Petra Blass, députée SPD au Bundestag et Anne-Marie Lizin, présidente de l'Internationale socialiste des femmes) ainsi que des « *grands témoins* » dotés d'une légitimité morale transpartisane comme Lucie Aubrac (ancienne résistante), Madeleine Rébérioux (présidente de la Ligue des droits de l'homme) et Rigoberta Menchu (prix Nobel de la paix en 1992). Françoise Durand évoque le souvenir du succès inattendu de ce colloque :

> *« Il y a eu un monde fou, c'était Yvette qui était obligée d'aller fermer les portes du Sénat.*
>
> *Q. Qui était dans le public ?*
>
> *R. Des femmes, des femmes ! À la fois des socialistes, à la fois des associations, puisque notre orientation c'était quand même de réunir un maximum de femmes pour faire pression, pas seulement sur le Parti socialiste, mais sur les partis en général. Donc il y a eu un monde fou, on a longuement discuté, donc la parité a émergé, vous voyez…*
>
> *Q. Il y a eu des débats ?*
>
> *R. Ah oui, plusieurs débats… Il y avait des tables rondes, et vraiment la parité émergeait. Le lendemain, Françoise Gaspard faisait quelque chose à l'Assemblée nationale, et la parité… Moi j'y suis allée, la parité, c'était vraiment la parité qui… émergeait, si vous voulez. Donc voilà. On n'a plus hésité à se lancer pour la parité, à faire grandir les exigences, etc. »* [Entretien avec Françoise Durand, Paris, 23 février 2005].

Ce premier succès galvanise la petite équipe de militantes de l'Assemblée des femmes. L'association lance, au terme de la journée du Sénat le 7 mars 1993, un « *Appel aux États généraux des femmes et de la politique en France et en Europe pour 1994* », publié dans un encart de *Libération* le 2 avril 1993. Le projet s'inscrit délibérément dans la rhétorique révolutionnaire : « *vous savez, moi, j'étais historienne, quand même* », rappelle Françoise Durand, qui se souvient avoir conçu cette entreprise militante avec Anne Zelensky.

> *« Deux cents ans après la Révolution française, il est temps que les femmes accèdent à parité dans les lieux de décision politique et les assemblées élues, c'est-à-dire en nombre égal aux hommes. […] Nous appelons à la création de multiples groupes ou clubs de préparation aux États Généraux. Ces clubs rassembleront les témoignages d'exclusion et de discrimination à l'encontre des femmes et feront des propositions en vue d'établir des Cahiers de Critiques et d'Innovations. Le jour des États Généraux, ces cahiers seront remis solennellement au Parlement et au Président de la République. Nous appelons ceux et celles qui veulent donner une dimension nouvelle à la démocratie à préparer les États Généraux*[1]*. »*

[1] Assemblée des femmes, « Appel aux États Généraux des Femmes et de la politique en France et en Europe pour 1994 », 7 mars 1993 (tract, 2 pages) [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

De fait, des « *cahiers de critiques et d'innovations* » sont diffusés à partir d'octobre 1993 dans les réseaux des adhérentes de l'Assemblée des femmes. Selon une note rédigée par Anne-Christine Lang, chargée d'analyser les cahiers au printemps 1994, 5 000 questionnaires auraient été retournés de « *province, de banlieue, et de Paris* »[1]. Cette initiative permet d'élargir les bases de l'association en province. Le point d'orgue de l'entreprise est l'organisation du colloque intitulé « États généraux des femmes et de la politique » le 23 avril 1994, à l'occasion du cinquantenaire du droit de vote des femmes. L'initiative vaut à Yvette Roudy d'être reçue avec Françoise Durand et Gisèle Stievenard (respectivement secrétaire générale et trésorière de l'association) dans les bureaux de l'Elysée par François Mitterrand, peu avant le colloque. Celui-ci se tient dans un lieu prestigieux, l'Opéra Bastille, « *prêté* » pour l'occasion par Pierre Bergé, un « *ami* » d'Yvette Roudy, par ailleurs mécène depuis les années 1980 des organisations de lutte contre le sida et pour la cause homosexuelle. Un message de « *soutien* » de François Mitterrand est lu à la tribune, et plusieurs personnalités proches de la gauche s'y expriment (on remarque notamment la présence de Lucie Aubrac). Le politologue Roland Cayrol, par ailleurs membre du PS, diffuse les résultats d'un sondage inédit, réalisé pour l'occasion, qui dévoile que les Français sont de plus en plus « *prêts* » à « *faire confiance* » à des femmes pour gouverner et affirme qu'« *un travail en équipe, d'hommes et de femmes, […] est un des garants possibles de renouvellement de la démocratie en France* »[2]. 500 personnes environ se pressent dans le public, en grande majorité des femmes. Françoise Durand raconte cependant ses difficultés à mobiliser l'élite – masculine – du PS : « *J'avais invité tout le conseil national du PS, mais ils ne sont pas venus ! […] C'était un amphithéâtre où il y avait 700 places, c'était quasiment rempli ! Le programme était assez prestigieux, parce qu'il y avait l'aspect culturel aussi. Mais alors pas un mec du PS ! J'étais écœurée complètement*. ». L'écho médiatique est limité: « *la presse nationale à l'époque* », raconte Françoise Durand, « *c'était vraiment le black-out* »[3].

Au cours des années 1994-1995, les militantes de l'Assemblée des femmes profitent, comme d'autres associations paritaires, du contexte des campagnes électorales (municipales et présidentielle) pour mener plusieurs actions. D'abord, Yvette Roudy et son équipe s'engagent dans une entreprise de « *formation* » civique des femmes à l'approche des élections. En octobre 1993, Yvette Roudy a déposé les statuts d'une nouvelle association, l'Institut politique de formation des femmes (IPEFF), dont l'action se veut complémentaire à celle de l'Assemblée des femmes. L'IPEFF est « *un lieu de formation ponctuelle et permanente, lieu*

[1] Environ un tiers des questionnaires dépouillés viennent de province (32%), 30% de Paris, et 38% de la banlieue parisienne [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF].

[2] Intervention de Roland CAYROL, dans ASSEMBLÉE DES FEMMES *Actes des états généraux des femmes et de la politique. 23 avril 1994, Opéra-Bastille*, p. 28.

[3] Entretien avec Françoise Durand, Paris, 23 février 2005.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de parole et de vie qui permette à chacune, selon son projet personnel, de compléter un cursus, de perfectionner ses connaissances ou de s'ouvrir à de nouvelles perspectives[1]. » À partir de février 1994, 26 conférences, animées par des universitaires, spécialistes des femmes ou des institutions publiques seront organisées à Paris au CNIDFF, un lieu mi-associatif, mi-institutionnel créé par Yvette Roudy lorsqu'elle était ministre, et investi par de nombreuses militantes et sympathisantes du PS[2].

L'Assemblée des femmes s'investit dans la campagne des élections municipales de 1995. À l'occasion du colloque à l'Opéra Bastille, l'association lance en outre un « *appel* » intitulé « *Osez, femmes, devenez maires !* », au terme duquel « *les soussigné(e)s insistent auprès des partis politiques pour que la parité soit réalisée sur les listes municipales dans toutes les communes où cela est immédiatement possible* ». À partir de la fin de l'année 1994, l'Assemblée des femmes commence à déployer des activités militantes au niveau local, dans le cadre de la préparation des municipales. Pour ce faire, elle se dote dès l'automne 1994 de statuts pour la constitution d'antennes régionales, susceptibles de faire pression au plus près des enjeux politiques locaux.

Enfin, en 1995, l'association se joint aux campagnes de pression menées par plusieurs associations féminines dans le contexte de la campagne présidentielle. À l'instar de Parité et du CNFF, l'Assemblée des femmes envoie un questionnaire demandant aux principaux candidats de se prononcer sur les « *choix de vie fondamentaux des femmes* ». Leurs porte-parole sont invités à donner leurs réponses devant la « *presse* », un « *public féminin* » et des « *grands témoins* »[3] lors d'une matinée organisée à l'Unesco le 8 mars 1995 (« *L'Assemblée des femmes pose cinq questions aux candidats à l'élection présidentielle* »). Parmi les cinq questions qui leur sont adressées, la deuxième porte sur la « *parité et représentation politique des femmes* » : « *Qu'envisagez-vous pour encourager la représentation paritaire des femmes*

[1] Brochure de présentation de l'IPEFF, document de quatre pages, non daté (probablement fin 1993, puisque le programme des conférences annoncées sur la brochure débute en février 1994) [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF].

[2] Les personnalités qui interviennent lors du premier « cycle » de douze conférences entre février et mai 1994 (la participation individuelle est de 40 francs par conférence) sont des chercheurs et des chercheuses dont les domaines d'expertise concernent soit les « femmes » (Michelle Perrot, Janine Mossuz-Lavau, Margaret Maruani, Christian Baudelot, etc.), soit les « institutions » (Guy Carcassonne, Pascal Perrineau, Pierre Birnbaum, Danièle Lochak). Au total, 26 conférences sont organisées par l'IPEFF. En 1995, l'association diffuse également des « dossiers » de formation sur la vie municipale à destination des femmes.

[3] Claudette Apprill (ancienne secrétaire générale du Comité égalité du Conseil de l'Europe, organisatrice du séminaire « Démocratie paritaire » en 1989), Élisabeth Guigou (députée européenne), Simone Iff (co-fondatrice du Planning familial), Yvette Roudy (ancienne ministre), Nabila Sassi (sociologue), Karen Sell (éditrice).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

dans les assemblées élues (à la proportionnelle et autres scrutins) ? Que pensez-vous d'une loi sur la parité ? »[1]

Après les échéances électorales de 1995, les activités de l'Assemblée des femmes se recentrent sur le PS, dont la position vis-à-vis de la parité semble de plus en plus ouverte depuis l'accession au pouvoir de Lionel Jospin. Dès le printemps 1996, celui-ci lance l'idée de réserver 30% des circonscriptions aux femmes. Les militantes de l'Assemblée des femmes se mobilisent dans le cadre de ce processus, long et difficile, de réservation des circonscriptions :

> *« L'intérêt de l'Assemblée des femmes dans cette affaire c'est que quand même on était membres du conseil national, les unes et les autres, et donc on intervenait si vous voulez, on ne s'en tenait pas aux initiatives prises de l'extérieur, vous voyez. Je crois que c'était notre originalité, d'être à proximité du principal parti de gouvernement… vous voyez, de l'avoir influencé. Parce que comme vous le savez Yvette elle a pas sa langue dans sa poche, moi j'intervenais à Paris aussi pour râler lorsqu'ils ont fait les propositions pour les législatives. »* [Entretien avec Françoise Durand, Paris, 23 février 2005]

C'est à partir de 1996 que l'Assemblée des femmes inaugure l'action qui va constituer le cœur de son activisme en direction du PS dans les années qui suivent. Une première « *université d'été* » avait été organisée fin août 1993 à La Rochelle à côté de l'université d'été du PS, pour préparer les « *États généraux* ». La deuxième université d'été de l'Assemblée des femmes se tient du 27 au 29 août 1996 à Pau, où une antenne de l'association a été constituée, et où le maire, André Labarrère, vieille connaissance d'Yvette Roudy (ils ont été ministres du même gouvernement au début des années 1980) et sympathisant de la cause de la parité (il a signé le « Manifeste des 577 ») les accueille à l'Hôtel de Ville. Universitaires, « *expertes* », militantes associatives proches du PS et quelques notables du parti se succèdent à la tribune autour du thème « *Horizon 98 : quelle citoyenneté pour quelle société ?* »[2]. Les « universités d'été » de l'Assemblée des femmes deviendront par la suite un rendez-vous annuel.

IV - Des « réseaux » d'associations féminines traditionnelles : Elles Aussi et Demain la parité

Qu'il s'agisse du réseau Femmes pour la parité ou des entreprises plus « personnelles » (centrées autour d'une personnalité dominante) qui fleurissent au cours de la période 1992-1997, la plupart des militantes qui investissent les groupes étudiés ci-avant reprennent à leur

[1] Les quatre autres questions portent sur les thèmes suivants : « *Chômage et égalité professionnelle* » ; « *Liberté en matière de procréation* » ; « *L'Europe* » ; « *Solidarité internationale* ».

[2] Des universitaires (le sociologue François de Singly, chercheur au CNRS, spécialiste de sociologie de la famille, et qui a été membre du comité préparatoire de la conférence de Pékin, l'économiste Béatrice Majnoni d'Intignano, qui enseigne à l'université Paris 12, auteure d'un essai intitulé *Femmes, si vous saviez,* aux éditions Fallois), des personnalités politiques (dont Jacques Delors) et des représentantes associatives (Anne Zelensky), proches ou membres du PS, interviennent à la tribune.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

compte au moins en partie l'héritage du féminisme de la seconde vague, pour la plupart dans sa frange réformiste, et/ou sont issues d'un parti politique, le plus souvent du Parti socialiste. Même s'ils ne s'entendent pas forcément sur le degré de centralité qu'il convient d'accorder à la stratégie de la loi ni sur les modalités concrètes que celle-ci doit prendre (révision constitutionnelle préalable, quotas progressifs, imposition immédiate du « 50-50 »…), et si les rivalités personnelles entre leurs leaders rendent difficile toute tentative de coordination de leurs luttes, l'ensemble de ces collectifs convergent autour d'une vision « forte » du slogan, qui inclut généralement la mise en œuvre d'un dispositif institutionnel contraignant pour atteindre la parité.

Toutefois, dès son apparition comme mot d'ordre en 1992, la parité attire une toute autre catégorie de militantes, luttant pour une toute autre vision du slogan, selon des modalités organisationnelles distinctes. Dès le mois de décembre 1992, la constitution de la fédération Elles Aussi marque l'entrée en scène d'associations féminines traditionnelles, issues de la mouvance catholique, comme l'ACGF et l'UFCS. À partir de la même date, la toute nouvelle commission « Parité » du CNFF, la plus ancienne fédération d'associations féminines, se joint également aux mobilisations paritaires, sous l'impulsion de deux de ses principales animatrices, Françoise Gaspard et Colette Kreder (cf. Encadré 12, p. 246). C'est à leur initiative qu'est organisée, le 7 avril 1995, une journée qui « *fait date* » dans l'histoire des mobilisations paritaires, puisque les trois principaux candidats sont alors sommés de se prononcer sur la revendication. En juin 1995, la création du réseau Demain la parité constitue une étape supplémentaire dans le processus d'implication croissante d'actrices issues d'associations traditionnelles dans les mobilisations paritaires puisque, aux côtés de Elles Aussi, de l'ACGF et de l'UFCS, la coordination regroupe des associations comme le Conseil européen des fédérations de la *Women's International Zionist Organization*[1] (WIZO), l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU), l'Union professionnelle féminine (UPF) et les Guides de France. Ces associations, créées pour la plupart dans la première moitié du 20ème siècle, constituées sur des bases confessionnelles (la WIZO regroupe des femmes de confession juive, les Guides de France des femmes et des jeunes filles de confession catholique) ou socioprofessionnelles (l'AFFDU regroupe des femmes diplômées de l'enseignement supérieur, et l'UPF des femmes occupant des positions professionnelles socialement valorisées), sont avant tout des lieux de sociabilité féminine. Elles ne sont que partiellement insérées (le plus souvent par l'intermédiaire de leurs seules instances dirigeantes) dans les réseaux militants de l'espace de la cause des femmes.

L'implication de ces associations dans les mobilisations paritaires a pour conséquence un relâchement du sens du slogan, qui tend à renvoyer très largement à l'idée d'un horizon de

[1] Organisation internationale des femmes sionistes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

« *partage* » des responsabilités entre les deux sexes, à atteindre par la stratégie des « petits pas ». Si Elles Aussi se rallie à la parité dès sa fondation (dans un contexte d'effervescence associative autour du slogan, et vraisemblablement sous l'influence de certaines de ses membres fondatrices prédisposées, de par leur parcours militant et leur position dans l'espace de la cause des femmes, à s'y rallier[1]), sa perspective initiale est d'encourager les femmes à se présenter aux élections locales et de sensibiliser « *l'opinion* » à la nécessité de l'entrée des femmes en politique. En aucun cas il n'est question de prôner le recours à une loi contraignante, solution jugée trop radicale par nombre des militantes de ces associations. Ce n'est qu'à partir de 1997 que Elles Aussi se ralliera à l'idée d'une révision de la Constitution, promue par le gouvernement de Lionel Jospin. Le réseau Demain la parité, constitué en 1995, développe également une vision restreinte de la parité. Sa principale animatrice, Françoise Gaspard, est certes entièrement acquise à la loi. Mais en raison de l'attitude très prudente de la plupart de ses membres, Demain la parité prône une vision particulièrement floue de la parité, et n'entame aucune action pour réclamer une loi. À l'instar de Elles Aussi, ce n'est qu'au moment de la mise à l'agenda gouvernemental d'une réforme constitutionnelle que le réseau se joindra aux mobilisations associatives en faveur de la loi.

Si l'entrée en scène de ces associations au profil traditionnel implique un relâchement du slogan, elle induit aussi une extension des bases militantes de la mobilisation, puisque ces associations, constituées sur une base confessionnelle, professionnelle ou « *civique* », et qui se tiennent à distance de l'étiquette « *féministe* », bénéficient d'effectifs souvent bien plus importants que la plupart des associations féministes, ainsi que d'un maillage d'« *antennes* » sur l'ensemble du territoire. La participation de ces grandes associations féminines ne signifie en aucun cas l'implication de milliers de militantes dans les luttes paritaires. Celles-ci n'attirent en fait qu'une partie des élites de ces associations. Mais, en s'organisant en « *réunion d'associations* » (Elles Aussi) ou en « *coordination* » (Demain la parité), les entrepreneuses des mobilisations paritaires disposent d'un vaste réseau de *diffusion* du slogan.

On présentera successivement les deux réseaux d'associations féminines traditionnelles constitués autour de la cause de la parité dans leur ordre d'apparition. Elles Aussi se constitue en décembre 1992. Au cours de la période étudiée (entre 1993 et 1997), son action principale consiste à organiser localement des « *forums* » à destination des femmes (candidates déclarées ou potentielles), à l'approche des élections municipales. La coordination Demain la parité – à laquelle Elles Aussi et deux de ses associations fondatrices, l'ACGF et l'UFCS, participent – se constitue deux ans et demi plus tard, en 1995. Après le lancement d'une pétition nationale pour la parité, la principale action de Demain la parité est l'organisation d'un colloque à l'Unesco en janvier 1996. La mise en place du réseau permet surtout de susciter des actions

[1] Denise Fuchs et Nicole Dromard sont fortement engagées dans les instances dirigeantes de la CLEF, Antoinette Fouque a rallié son association à la parité quelques mois auparavant.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de sensibilisation de la part des différentes associations parties prenantes en faveur de la parité.

A - « Motiver les femmes » à l'échelon local : Elles Aussi

La fédération Elles Aussi est constituée à peu près au même moment que le réseau Femmes pour la parité (les statuts de Elles Aussi sont déposés le 11 décembre 1992, et « *l'assemblée générale constitutive* » de l'association a lieu le 14 janvier 1993). Comme on va le voir, bien que luttant en apparence pour le même slogan, la parité, elle procède d'une logique militante radicalement distincte.

1) Les militantes du raisonnable

Alors que le réseau Femmes pour la parité recrute ses membres dans le vivier des militantes et des sympathisantes de la Maison des femmes, où pèse la tradition féministe de la seconde vague, les initiatrices et leaders de Elles Aussi sont dans leur majorité issues d'associations féminines traditionnelles. Celles qui impriment le plus fortement leur marque sur le fonctionnement de Elles Aussi sont deux associations féminines « de masse » (relativement à la plupart des organisations féminines et féministes en France) issues de la mouvance chrétienne, l'ACGF et l'UFCS. Ce sont en effet ces deux associations qui constituent l'ossature de Elles Aussi, en lui apportant un soutien logistique et organisationnel – Elles Aussi est installée au siège de l'ACGF –, un réservoir d'adhérentes et des relais locaux sur l'ensemble du territoire. Ces deux associations (présentées précédemment) s'inscrivent dans la mouvance traditionnelle de l'espace de la cause des femmes. L'association Femmes d'Alsace, qui est également l'une des associations fondatrices de Elles Aussi, puise une grande partie de ses militantes au sein de l'ACGF et de l'UFCS, et peut donc également être rattachée à cette mouvance traditionnelle de l'espace de la cause des femmes. La FACM, autre association fondatrice de Elles Aussi, est quant à elle a priori difficilement classable. Les antennes départementales de cette fédération ont été créées depuis 1945[1] pour défendre les intérêts des femmes élues au niveau municipal, de toutes tendances politiques confondues. Elle regroupe des femmes qui s'inscrivent dans des segments variés de l'espace de la cause des femmes. Sa principale représentante au sein de Elles Aussi, Muguette Dini (présidente de la FACM en 1992) est élue de l'UDF, ce qui la prédispose à une certaine proximité avec la mouvance traditionnelle de l'espace de la cause des femmes, davantage qu'avec la mouvance héritière de la seconde vague (plutôt proche des partis de gauche). Les deux autres associations membres de Elles Aussi, l'Alliance des femmes et Grain de sel, s'inscrivent dans

[1] Sa première antenne a été créée en Isère à l'occasion des premières élections municipales auxquelles les femmes pouvaient participer, en 1945. D'autres antennes ont été créées par la suite dans d'autres départements, et ont été réunies au sein d'une fédération nationale.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

un héritage plus contestataire. L'Alliance des femmes, créée en 1989 par Antoinette Fouque, s'inscrit dans l'héritage du groupe Psychépo, proche de l'extrême gauche dans les années 1970, mais qui a depuis effectué sa « conversion » au réformisme. Grain de sel, association fondée dans les années 1980, regroupe des femmes issues ou proches du PS, dont certaines ont milité dans ou à proximité du mouvement féministe des années 1970.

Encadré 10 – Les militantes de Elles Aussi

L'ancrage des militantes de Elles Aussi dans la mouvance traditionnelle de l'espace de la cause des femmes peut être saisi à travers leurs caractéristiques sociales. On peut obtenir une vision approximative de celles-ci à partir d'un sous-échantillon « Elles Aussi » (N=14) constitué parmi les répondantes au questionnaire[1]. Alors que les militantes « féministes » sont statistiquement en décalage avec les normes dominantes de la vie sociale[2], décalage qui est dans une certaine mesure confirmé par le profil social des militantes du réseau Femmes pour la parité, plusieurs critères attestent d'une plus grande proximité des individus du sous-échantillon « Elles Aussi » aux normes traditionnelles de la féminité. Par exemple, la proportion de femmes inactives est très élevée par rapport à l'échantillon global, et plus encore par rapport au sous-échantillon « réseau Femmes pour la parité ». Seulement un quart des femmes appartenant au sous-échantillon Elles Aussi (4 sur 14) déclarent qu'elles travaillaient au moment où elles se sont engagées pour la parité (contre 11 sur 15 dans le sous-échantillon « réseau Femmes pour la parité »), et 7 déclarent qu'elles étaient sans profession. De même, la situation matrimoniale des personnes de ce sous-échantillon est conforme à un modèle familial traditionnel : au moment de la passation du questionnaire, 11 sur 14 déclarent qu'elles sont mariées (2 sont veuves, 1 divorcée), 12 sur 14 ont des enfants, et 9 déclarent en avoir au moins 3. Les individus de ce sous-échantillon « Elles Aussi » ont également un rapport spécifique à la religion, par rapport à l'échantillon global : la moitié (7 sur 14) d'entre elles se déclarent « *croyantes et pratiquantes* » (13 catholiques et 1 protestante), contre 15,2% dans l'échantillon global. Autre caractéristique saillante des personnes de ce sous-échantillon, qui les éloigne objectivement du militantisme féministe le plus contestataire : les trois quarts d'entre elles (10 sur 14) déclarent résider en dehors de la région parisienne (contre 44,4% pour l'échantillon total), et presque la moitié (6 sur 14) dans une commune dont la taille est égale ou inférieure à 10 000 habitants (contre 11,6% pour l'ensemble de l'échantillon).

Par rapport aux petits groupes qui se constituent autour de la parité, Elles Aussi fait figure d'association « *de masse* » : les organisations membres de Elles Aussi réunissent plusieurs dizaines de milliers d'adhérentes[3]. Le nombre de militantes effectivement investies

[1] On a isolé les répondantes qui affirment avoir participé de manière régulière aux réunions de Elles Aussi et, parmi les 24 individues sélectionnées, on a isolé celles (n=14) qui déclarent appartenir effectivement à une des associations membres de Elles Aussi (4 déclarent appartenir à l'UFCS, 4 à l'ACGF, 2 à Grain de sel, 3 à Femmes d'Alsace ou assimilé (1 FEHR), 1 à la FACM, 1 à Elles Aussi Loiret). On obtient un sous-échantillon de 14 personnes.

[2] Plus faible pratique religieuse, moindre taux de fécondité, moindre adhésion au mariage… Sur ce point, voir les enquêtes disponibles sur les militantes du « MLF » : PICQ *Le mouvement de libération des femmes et ses effets sociaux* ; GARCIA, *Le féminisme, une révolution symbolique? Etude des luttes symboliques autour de la condition féminine*.

[3] Selon Myriam Prodault, ces six associations réuniraient au total 60 000 adhérentes. PRODAULT *La politique affaire des femmes. aussi*, p. 52.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

dans les activités du réseau est évidemment bien moindre. Aux 18 membres qui siègent au conseil d'administration (et se réunissent mensuellement), il faut ajouter les militantes « *relais* » qui organisent les forums au niveau local et qui, à partir de 1996, se formalisent et se transforment en « *antennes* » locales – comportant au moins des représentantes de deux associations de la fédération. Si l'on compte deux personnes par forum, sachant qu'il y a une quarantaine de forums organisés entre la fin de l'année 1993 et les élections municipales de 1995, on peut estimer que Elles Aussi compte une centaine de militantes actives, ce qui place l'association en tête des mobilisations paritaires en termes d'effectifs militants. Mentionnons également les quelques centaines de « *sympathisantes* », qui ont adhéré de manière individuelle à l'association lors des forums ou reçoivent la lettre de l'association, sans pour autant s'investir dans les activités de l'association[1].

Afin de pallier les risques de tension entre les différentes associations membres du réseau, les initiatrices de Elles Aussi mettent au point une « *charte* », définissant un objectif minimal commun, la « *parité dans les instances élues* » :

> *« On se tient à la charte à chaque fois, c'est-à-dire que l'on fait très très attention à ne pas être tentées de discuter d'une autre question que la parité dans les instances élues. Toutes nos actions sont pour la parité dans les instances élues, donc en tant qu'association, chacune a son travail à faire, mais à Elles Aussi, on est là uniquement pour ça. »* [Entretien n°25 avec une membre du conseil d'administration de Elles Aussi (en 1999), par Florence Stéfanon, 1999]

> *« Les associations font mille et une choses si vous voulez, donc là on était réunies uniquement sur le thème de la parité, point final. Donc pas de problème. […] Ça vous savez c'est vraiment la nouveauté… Et donc là ça perdure, enfin il faut que ça perdure. »* [Entretien n°39 avec une membre du conseil d'administration de Elles Aussi (au cours de la période 1997-2000), par Florence Stéfanon, 2003]

En outre, le « *pluralisme* » est une valeur constamment affirmée par les textes de la fédération Elles Aussi. La présidente ne doit pas porter une étiquette politique trop visible. Sur les trois présidentes de la fédération entre 1993 et 2001, deux sont des élues locales « *sans étiquette* » (Simone Gallion et Françoise Ramond) et la troisième (Nicole Dromard) n'a jamais été élue. Le règlement interne de l'association précise en outre que les antennes locales ne peuvent être présidées par une militante appartenant ouvertement à un parti politique : « *Pour favoriser le pluralisme, la responsable de l'antenne est non élue (ou élue d'une commune de moins de 3 500 habitants), elle ne doit pas être notoirement identifiable à un parti politique*[2]. »

Si Elles Aussi est un « *réseau* » dans lequel chaque association est censée détenir un pouvoir d'intervention égal, le caractère horizontal de l'organisation s'articule avec des règles

[1] Selon Françoise Ramond le fichier compte 2 000 personnes environ à la date de l'entretien (en 2003). Le nombre de « *vraies* » adhérentes (ayant payé leur cotisation) n'a selon elle jamais dépassé les 500.

[2] Extraits du « *règlement intérieur* » sur la composition et le statut des antennes locales de Elles Aussi (4 mars 1998).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

hiérarchiques s'inspirant de celles qui régissent les plus importantes d'entre elles, l'UFCS et l'ACGF. La fédération Elles Aussi est dirigée par une équipe restreinte, composée de 18 « déléguées » (12 membres à titre permanent, et 6 suppléantes) issues des associations membres, élues tous les deux ans par l'assemblée générale de l'association. Pour garantir l'horizontalité, les déléguées des différentes associations sont présentes en nombre égal, et les fonctions et titres honorifiques (« *vices-présidentes* », « *trésorière* », « *secrétaire générale* », « *adjointes* »…) sont répartis de manière équitable. En outre, une présidence « *tournante* » (tous les deux ans) est prévue, afin qu'aucune des associations ne domine les autres[1]. Le fonctionnement du réseau Elles Aussi est élitiste et pyramidal : les déléguées présentes au conseil d'administration sont systématiquement issues des équipes dirigeantes des associations membres. Les actions de Elles Aussi, qui se déroulent essentiellement à l'échelle locale, sont fortement centralisées : le conseil d'administration fournit à chaque équipe locale[2] chargée d'organiser un « *forum* » un matériel standard (affiches, tracts, cassette vidéo)[3] ainsi que des directives précises indiquant le déroulement type de la journée : présentation de l'association, communication des statistiques locales, nationales et européennes des femmes élues, exposé sur le fonctionnement des conseils municipaux, débat avec la salle, projection de la cassette vidéo « *Conseillères municipale : pourquoi pas ?* » le matin ; l'après-midi : répartition des participantes dans six ateliers dont les thèmes sont prédéterminés[4], débat collectif à partir des rapports des ateliers, conclusion. Le discours d'« *ouverture* » ou de « *clôture* » de chaque forum est systématiquement prononcé par une représentante du conseil d'administration de Elles Aussi.

[1] Cependant, comme on l'a mentionné plus haut, depuis sa création, les présidentes successives ont toujours été issues des rangs de l'une ou l'autre des principales associations du réseau, l'ACGF et l'UFCS.

[2] On dénombre 22 antennes locales dans 24 départements en janvier 2001. Les quatorze premières antennes locales ont été créées en 1996-1997. Ces antennes sont créées par des militantes appartenant à une des associations membres ou « *partenaires* » de Elles Aussi.

[3] Au total, Elles Aussi a fait réaliser, pour ces forums, 23 000 affiches, 121 000 tracts, et 2 000 tee-shirts. (*La Lettre de Elles Aussi*, n°3, avril 1995). La vidéo projetée « *Conseillère municipale : Pourquoi pas ?* » a été produite grâce au financement de la Commission européenne.

[4] Les thèmes des ateliers sont les suivants : « *S'engager dans la vie publique, pourquoi ?* » ; « *Etre élue : atouts et difficultés* » ; « Les femmes vivent-elles les choses différemment ? » ; « *L'engagement municipal, pouvoir ou service ?* » ; « *Faut-il appartenir à un parti politique ?* » ; « *Conséquence de l'engagement municipal ou politique sur la vie personnelle, familiale ou professionnelle* ». Le conseil d'administration précise aux organisatrices des forums qu'« *il est indispensable de respecter le titre et l'esprit de ces ateliers* » (*Elles Aussi : Lettre d'information*, n°2, juillet 1993, p. 1).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

2) « Sensibiliser », « former », au plus près du « terrain » : la stratégie des petits pas

Au cours de la période 1993-1997, Elles Aussi s'est essentiellement mobilisée autour des élections municipales de 1995. La réalisation la plus importante de l'association a été l'organisation, entre novembre 1993 et mars 1995, de 35 forums « Conseillères municipales : pourquoi pas ? » dans 32 départements, réunissant à chaque fois entre 50 et 120 participantes[1]. Ce cycle de forums s'est terminé par un colloque à l'Assemblée nationale, prenant pour thème la commémoration des premières élections municipales auxquelles les femmes ont eu le droit de participer (« *Il y a 50 ans, les premières élues municipales* »)[2]. En outre, l'association a co-financé en 1995 la publication d'un guide « *pour celles qui s'interrogent sur leur engagement en politique* »[3]. Pour financer ces actions, Elles Aussi a reçu le soutien du Service des droits des femmes, de la Commission européenne, de collectivités locales et d'entreprises privées[4].

Si Elles Aussi « *agit pour permettre aux femmes d'atteindre la parité dans les instances élues, pour que chacun, chacune ait sa place, en véritable partenaire, dans la gestion des affaires publiques* »[5], elle adhère à une vision particulièrement restrictive de la parité. En organisant des « *forums* » « *dans toute la France* » à la veille des municipales de 1995, l'objectif de l'association est de « *favoriser l'engagement concret des femmes dans les élections »,* d'« *aider les femmes à prendre conscience de la nécessité de la parité dans les instances élues* », *et de* « *promouvoir, dans l'opinion publique, la parité dans les instances élues* »[6]. La parité désigne donc un horizon à atteindre, par la formation et la sensibilisation des « *femmes ordinaires* », et en aucun cas, au départ, un dispositif légal contraignant. Plusieurs membres fondatrices de l'association se déclarent alors hostiles à tout système de « *quotas* », fût-il reformulé en termes de « *parité* ». De manière significative, sur les 18 membres du premier conseil d'administration de Elles Aussi, 3 seulement – Denise Fuchs,

---

[1] Compte-rendu de la « *Rencontre* » réunissant les organisatrices de forums et les membres du Conseil d'administration de Elles Aussi pour faire le « *bilan* » des forums, le 17 septembre 1994.

[2] À l'instar de la plupart des colloques d'associations militant pour la parité, se succèdent à la tribune « *théoriciennes* », élues et « *militantes* » de la parité. Outre les membres du conseil d'administration, s'expriment notamment à la tribune : Claudette Apprill, Françoise Gaspard, Marcelle Devaud.

[3] WEISSMAN *Les filles, on n'attend plus que vous! Guide pratique et polémique à l'usage de celles qui s'interrogent sur leur engagement en politique* (publication réalisée avec le soutien de Elles Aussi et de la Commission européenne, DGV).

[4] Dans l'édition 1995 de *L'Annuaire au féminin*, les « *soutiens* » mentionnés par Elles Aussi sont : le ministère des affaires sociales (Service des droits des femmes), la Commission européenne (direction générale X, Information-communication-culture-audiovisuel), le CIC-Paris, le Crédit mutuel d'Alsace) et l'Agence culturelle d'Alsace.

[5] Charte de Elles Aussi.

[6] Communiqué de Elles Aussi, *Bulletin Ruptures*, n°92, 2ème quinzaine d'avril 1993.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Nicole Dromard et Antoinette Fouque – ont signé le « Manifeste des 577 » (en faveur de la loi) lancé par le réseau Femmes pour la parité en novembre 1993. Simone Gallion, l'initiatrice de l'association, élue première présidente en janvier 1993, évoque ses réticences personnelles d'alors vis-à-vis de tout système s'apparentant à des quotas en entretien :

> *« Q. Et le terme de parité ?*
>
> *R. On ne… On y tenait mais… Enfin moi personnellement je n'étais pas pour la parité dans le style quotas. Je pensais plutôt qu'il fallait y arriver petit à petit par force de volonté. Mais en fait, on ne pouvait guère y arriver autrement que par une loi.*
>
> *Q. Mais comment avez-vous entendu parler de ce terme 'parité' ?*
>
> *R. Au début on ne parlait pas de parité, au tout début. Enfin, à mon avis. À notre niveau, au niveau du groupe de travail, on parlait d'engagement des femmes, on voulait le pluralisme, le partenariat, mais on parlait moins de parité. […]*
>
> *Q. Quelle était votre position sur la parité ?*
>
> *R. À l'équipe nationale [de l'ACGF], il y en avait qui étaient peut-être plus pour la parité. Mais moi ce que je n'aimais pas dans la parité, c'est que je voyais ça comme des quotas, et je ne trouvais pas ça valorisant pour les femmes. »* [Entretien avec Simone Gallion, par téléphone, 11 juillet 2007]

Françoise Ramond et Sylvie Ulrich, respectivement issues de l'équipe dirigeante de l'ACGF et de l'UFCS, et qui se sont fortement impliquées en faveur de la parité tout au long de la décennie 1990, évoquent en entretien à la fois « *l'évidence* » du slogan de parité et les difficultés d'acclimatation de l'option de la loi au sein de leurs troupes militantes. Pour la majorité des membres de l'UFCS et de l'ACGF, l'option de la loi apparaît au départ comme une option radicale, à contre-courant du lent travail sur les « *mentalités* » qu'elles se donnent traditionnellement pour objectif.

Ainsi, Sylvie Ulrich, présidente de l'UFCS à partir de 1995, mentionne les résistances que suscitait, dans les premières années, l'idée d'une loi sur la parité dans les rangs de son association :

> *« Q. Sur le terrain, comment la revendication de parité était -elle reçue ?*
>
> *R. Mal. En général. Il a fallu beaucoup de constance. Je dirais même ici dans le mouvement, je me souviens, quand on a mis ça à l'ordre du jour, on avait un 'rassemblement', on fait ça tous les quatre-cinq ans, on fait le point, on remet des choses en perspective, etc. et donc on a posé en perspective, c'était en 93 je crois, on a posé la parité. On a dit : 'maintenant, c'est l'axe qu'il faut travailler pour les cinq ans à venir'. Alors on l'a fait voter. Ça a été voté, mais alors on a eu des lettres de critiques ! […] Et puis c'est moi qui m'occupais à l'époque de tout ce qui était égalité civique, donc on a fait une enquête au sein du mouvement. Une enquête écrite. On l'a faite tout de suite, à chaud, quand on a vu qu'il y avait des problèmes. C'est revenu en disant : non on n'est pas pour. On avait un pourcentage de gens qui étaient d'accord pour défendre la parité qui était beaucoup moins important que je ne l'aurais pensé. Donc qu'est-ce qu'on fait ? On abandonnait ?*
>
> *Q. C'était donc en 93 ?*
>
> *R. Oui c'était dans le cours de l'année 93 qu'on a fait cette enquête. Ça voulait dire que l'idée de parité ce n'était pas évident. Même si sur l'égalité, elles veulent travailler pour qu'il y ait plus de femmes dans les conseils municipaux. Voire qu'il y en ait 50-50. Mais l'idée de faire*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

une action pour la parité, pour que les choses aillent plus vite, ça, ce n'était pas gagné. » [Entretien avec Sylvie Ulrich, Paris, 5 décembre 2002]

De même, Françoise Ramond (présidente de Elles Aussi entre 1997 et 2001) évoque les difficultés d'acclimatation de l'option de la loi dans les rangs de son association, l'ACGF, tout en affirmant le succès immédiat recueilli par le slogan de parité :

« Q. Et est-ce que ça a pris tout de suite, la parité ?

R. Ah oui, vraiment tout de suite !

Q. Ah bon, parce qu'à l'UFCS au début, il y a eu un sondage auprès des adhérentes, et il y avait une certaine perplexité…Et les choses ont progressé par la suite.

R. Il faudrait interroger l'ACGF, ce serait intéressant… Non, mais il y avait déjà un travail qui était fait à l'ACGF dans les groupes de travail… […] C'est vraiment une irrigation en fait. Je ne vois pas… pas d'opposition. Il y a eu adhésion très très rapide.

Q. Alors que les quotas avaient une mauvaise image ?

R. Pas forcément… Comme moyen pour…

Q. Parce que parfois, les gens adhéraient à la parité sans savoir trop ce que ça voulait dire…

R. Oui, tout à fait… C'est vrai qu'il y avait eu, à l'initiative de Françoise Gaspard, un manifeste des 577 pour la parité… Et ça par contre j'ai l'impression qu'à l'ACGF on n'était pas pour… ça uniquement. Il fallait en même temps un accompagnement des mentalités.

Q. Donc la loi toute simple…

R. C'était trop abrupt. Il fallait passer par une justification de la parité autour de la démocratie, qui est venue après, hein ! Donc c'est pas venu tout de suite… C'est vrai, vous avez raison, il y a eu tout un temps d'ajustement… »[Entretien avec Françoise Ramond, Epernon, 15 juillet 2003]

En outre, dans ses premières années d'existence, l'action militante de Elles Aussi se borne à l'échelon municipal. Cet échelon s'impose d'abord parce que l'association est investie par un grand nombre d'élues au niveau local[1]. En outre, à ce niveau, surtout dans les petites communes, la faible emprise des partis politiques rend le jeu plus ouvert. Pour des scrutins à plus grande échelle, il est plus délicat de rassembler des femmes de manière transpartisane. Mais cette focalisation de Elles Aussi sur l'échelon local fait aussi écho à l'idée qu'il s'agit de l'échelon « naturel » de l'engagement des femmes dans la vie de la cité, dans le sillage de la tradition du suffragisme « modéré » du début du 20ème siècle :

« Les associations féminines sont persuadées que le terrain municipal est le terrain où les femmes vont pouvoir s'investir, je dirais, de manière, je vais dire logique. Où elles vont pouvoir prendre leur place le plus rapidement possible, le plus facilement possible et très vite s'y sentir à l'aise. Donc, c'est un premier pas, surtout pour toutes celles qui font partie du

[1] Sur les 14 individues du sous-échantillon du questionnaire réunissant les participantes régulières aux activités de Elles Aussi, 12 déclarent avoir été candidates au moins une fois à une élection municipale (3 sur 14 ont été candidates pour la première fois après leur engagement pour la parité), 9 sur 14 déclarent avoir été déjà élues à une élection municipale, 2 sur 9 à une élection régionale, 1 sur 9 à une cantonale. Elles sont surtout élues dans des petites communes, où les appartenances partisanes jouent peu. Seulement 5 sur 14 déclarent qu'elles étaient membres d'un parti quand elles se sont engagées pour la parité.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

monde associatif. » [Entretien n°25 avec une membre du conseil d'administration de Elles Aussi (en 1999), par Florence Stéfanon, 1999]

La singularité des mobilisations de Elles Aussi est, selon ses porte-parole, un travail « *au plus près du terrain* » que permet la forte implantation locale de l'association.

« […] ce qu'on voulait aussi c'était l'idée du réseau, en France. On ne voulait pas retomber dans une association uniquement parisienne. L'ACGF avait des comités dans pratiquement tous les départements, c'était quand même énorme, l'UFCS en a pas mal aussi, il y avait la Fédération des associations de conseillères municipales qui avait des relais, enfin moins, les deux gros réseaux c'était l'ACGF et l'UFCS. Donc l'idée c'était que le travail se passe au plus près des femmes. C'est ça. Que le travail de réflexion, de sensibilisation se passe au plus près des femmes. Donc on ne voulait pas d'une nouvelle association qui se crée d'une manière parisienne, ça ne servait à rien. » [Entretien avec Françoise Ramond, Epernon, 15 juillet 2003]

Organisés pour encourager les femmes à « *s'engager* » dans la vie municipale, ces forums visent aussi à sensibiliser à la thématique de la « *parité* ». Les rhétoriques qui y sont diffusées traduisent le profil modéré de Elles Aussi, sa vocation à atteindre des femmes « *ordinaires* » peu familiarisées aux thématiques féministes, et l'influence de « *théories* » valorisant la différence des sexes, qu'il s'agisse de celles d'Antoinette Fouque, membre du conseil d'administration de l'association, de Claudette Apprill, experte souvent sollicitée pour sa vision du « *concept de parité* »[1] ou encore des rhétoriques sur la « *complémentarité* » des sexes qui circulent dans l'univers des organisations féminines chrétiennes[2]. Dans leurs discours de justification de la parité, notamment diffusés à l'occasion des forums de 1993-1995, les militantes de Elles Aussi tendent, dans l'ensemble, à promouvoir une vision différentialiste des rapports hommes-femmes, évacuant leur dimension agonistique. C'est avant tout au nom d'un nécessaire « *partenariat* » entre hommes et femmes, davantage que pour remédier aux injustices créées par des rapports de domination, que la parité est promue. « *Pourquoi la parité ? Parce que la gestion des affaires publiques demande les énergies de toutes et de tous, femmes et hommes* », peut-on lire sur une plaquette de l'association. C'est bien cette vision que développe l'une des leaders de l'association lors d'un entretien :

« La parité c'est… pas la perfection mais pas loin…Pour qu'il y ait un véritable partenariat hommes-femmes, il faut qu'il y ait équilibre. Il faut qu'il y ait représentation équilibrée des hommes et des femmes. Sinon un partenariat où il y a une femme et dix hommes, c'est un partenariat déséquilibré. C'est pousser le plus loin possible… oui c'est ça. C'est un peu l'achèvement d'un partenariat, d'une collaboration des hommes et des femmes. Dans le domaine public ou dans le domaine privé d'ailleurs. Enfin ça existe, puisque quand on est marié, c'est en général un homme avec une femme [rire]. » [Entretien n°40 avec une membre du conseil d'administration de Elles Aussi (en 1999), par Florence Stéfanon, 1999]

Une autre dimension de cette vision différentialiste consiste à insister sur « *l'apport* » spécifique de chaque sexe à la vie de la cité. L'idée d'une culture féminine en politique, qui

[1] Son intervention du 22 novembre 1997 à Chartres, intitulée « Qu'est-ce que le concept de parité ? », est reproduite sur le site internet de Elles Aussi.

[2] Voir notamment : J. STRICHER (1995), *La parité hommes-femmes dans l'œuvre de Luc*, Paris, ACGF ; F. RAMOND (1999), *Tu vois cette femme, lecture de l'évangile de Luc*, Paris, ACGF.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

serait « *transversale* » aux divisions partisanes, et qui permettrait notamment de « *rénover la politique* »[1] est au centre des rhétoriques diffusées au cours des forums, comme l'indiquent les extraits suivants :

> *« La positivité [de Elles Aussi] c'est de mettre en commun, c'est l'image d'un réseau de femmes qui traverse les partis. C'est ça qui est important. Parce que ça fait passer l'identité femme avant l'identité politique. […] La question des femmes était transversale. Elle traversait absolument tous les clivages politiques, qui étaient secondaires par rapport à ça. »* [Entretien avec Christine Villeneuve, membre de l'Alliance des femmes, responsable de Elles Aussi Paris au moment de l'entretien, Paris, 15 juillet 2003]

> *« Les femmes sont différentes dans leur approche des problèmes des communes. Elles sont : proches du terrain, des habitants ; concrètes ; consciencieuses ; opiniâtres ; précises ; mènent leurs projets à terme ; n'aiment pas perdre leur temps. Ce qui changera : l'analyse des besoins sera plus rapide ; les décisions seront prises plus rapidement ; l'exécution en sera plus efficace ; l'effort pour faire aboutir les dossiers plus grand ; elles parlent vrai, ne font pas des promesses qu'elles ne peuvent pas tenir[2]. »*

Au total, les forums organisés par Elles Aussi ont touché directement des centaines de femmes, notamment dans des petites communes et, ont connu un certain écho dans la presse régionale et nationale[3]. Les objectifs de l'association, initialement circonscrits à la sensibilisation des femmes au niveau local, s'élargissent au cours de la décennie. À partir de 1998, par le jeu de l'emboîtement des réseaux (l'UFCS, l'ACGF et Elles Aussi sont membres de la coordination Demain la parité) et surtout de la mise à l'agenda, Elles Aussi s'investit pleinement dans la campagne pour une vision extensive de la révision constitutionnelle puis de la loi électorale sur la parité.

B - « Deux millions de femmes » pour une démocratie paritaire : Demain la parité

Comme d'autres leaders des luttes paritaires, Françoise Gaspard tente, après la dissolution du réseau Femmes pour la parité, de plaider la cause de la parité auprès des personnalités politiques qu'elle connaît, profitant du contexte de préparation des élections européennes où le slogan de parité a fait une première percée, au moins dans les formations politiques de gauche. Mais le thème retombe vite après les élections. Après l'échec de la liste socialiste paritaire menée par Michel Rocard, toute perspective de réception de la revendication au PS semble provisoirement écartée. C'est dans ce contexte, et alors que se préparent les élections municipales et présidentielle, que Françoise Gaspard prend l'initiative,

---

[1] *Elles Aussi : Lettre d'information*, n°2, juillet 1993, p. 1.

[2] Muguette Dini, « Qu'est-ce qui changera s'il y a plus de femmes dans les instances élues ? », *La Lettre de Elles Aussi*, 1994.

[3] Dans le numéro 5 de *Elles Aussi : Lettre d'information* (avril 1994), il est mentionné que 18 articles ont été consacrés aux forums de Elles Aussi dans la presse nationale et locale. Il est précisé que l'article paru dans le n°485 de *Femme Actuelle* (10 janvier 1994), intitulé « *Mairies cherchent conseillères municipales* », a occasionné « *plus de 700 appels téléphoniques au siège de Elles Aussi* ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

à l'automne 1994, de réunir quelques grandes associations féminines autour d'un « *Appel* » commun en faveur de la parité. Aux dires de sa principale initiatrice ainsi que de ses proches, il s'agit d'une stratégie mûrement réfléchie, née du constat de l'échec de la mobilisation des groupes « *féministes* » (éclatement du réseau Femmes pour la parité) et du lobbying individuel auprès des élites politiques. Il s'agit cette fois de rassembler autour de la revendication de parité de grandes associations « *féminines* » (appartenant à la mouvance traditionnelle de l'espace de la cause des femmes) fortement structurées et dotées d'effectifs importants. En entretien, Françoise Gaspard évoque la genèse du réseau Demain la parité dans les termes suivants :

> *« J'ai vu que ce n'était vraiment pas la peine que je fasse la tournée des partis pour les européennes, compte-tenu des réactions : j'avais parlé avec Jean-Louis Debré, bon, il me prenait pour une folle… Je savais qu'il fallait faire autrement. J'avais un séminaire à l'époque ici [à l'EHESS] sur les femmes et les mouvements sociaux, les mouvements sociaux de femmes, et j'ai toujours des étudiants étrangers qui ont besoin de remettre un diplôme en fin d'année. Et qui sont toujours en mal de sujets. Et je les ai réunis en disant : 'moi il y a un truc que je connais mal. Il y a en France des mouvements 'féminins'. J'aimerais bien savoir ce que c'est, ce que ça représente sur le plan du nombre d'adhérents, etc.' Donc ils se sont partagé le travail, ils ont fait un mémoire sur l'UFCS, un autre sur l'EPF, etc. Et quand ils sont venus avec leur travail, ce qui était intéressant c'est que tous ces mouvements, je ne dirais pas de droite, mais en tout cas modérés, avaient comme point commun dans leurs lettres, la parité. Donc j'ai invité les présidentes chez moi. […] Et je leur ai dit. Elles n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, parce qu'il y en avait qui étaient juives, catholiques, d'autres protestantes, d'autres profondément laïques, etc. Et en deux heures de réunion, il y avait un texte commun qui était préparé, signé par toutes les associations. […] J'avais suivi la mobilisation qui s'était faite pour la manifestation des gays et lesbiennes de Washington, l'année d'avant, et j'avais été ahurie de l'efficacité. J'étais allée voir les organisateurs en leur demandant comment ils avaient fait. Et j'avais travaillé avec un collègue australien qui travaillait sur les mouvements de mobilisation grassroots, comme ça. Et donc on a copié en les adaptant, ces modèles-là.*
>
> *Q. C'est-à-dire ?*
>
> *R. Juste un objectif commun, minimum. On est toutes pour la parité, on n'est pas forcément d'accord sur les moyens. On demande à nos élus de signer un texte s'engageant à ce que des mesures soient prises en faveur de la parité. Donc réduire au minimum les points de divergence, partir sur des points de convergence forts, et donner le minimum d'instructions, mais des instructions très claires, au terrain. 'Faites ce que vous voulez'. On a fait un kit, 'vous pouvez faire ci, ça, ça, ça, vous prenez ce que vous voulez'. »* [Entretien avec Françoise Gaspard, Paris, 10 juillet 2002]

Françoise Gaspard se trouve, de fait, dans une position favorable pour réunir autour d'elle ces « grandes » associations féminines traditionnelles. En premier lieu, de par son ancrage au CNFF – où elle anime depuis 1992 la commission « Parité » avec Colette Kreder (cf. Encadré 11) –, elle se trouve déjà insérée dans les réseaux associatifs féminins traditionnels.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Encadré 11 – La commission « Parité » du CNFF : un cadre institutionnel pour des entreprises personnelles (1992-1995)

La commission « Parité » du CNFF a vraisemblablement été créée dans le courant de l'année 1992. Françoise Gaspard, qui a récemment rejoint l'équipe dirigeante du CNFF[1], prend la tête de cette petite commission, dans laquelle elle va s'investir – jusqu'à la création de la coordination Demain la parité en 1995 – aux côtés de Colette Kreder, également membre du conseil d'administration du CNFF. Jouissant du poids institutionnel et des moyens du CNFF, elles engagent, au nom de sa commission Parité, trois actions militantes qui ont fait date dans les premières années des mobilisations pour la parité. En premier lieu, c'est dans ce cadre qu'elles organisent en décembre 1992, suite à la conférence d'Athènes, la réunion « *historique* » des associations féminines qui est à l'origine du « *lancement* » de plusieurs associations et réseaux paritaires. C'est encore au nom du CNFF qu'elles diffusent, en mars 1993, les résultats d'une enquête intitulée *Elections législatives mars 1993. Etude parité*. Coordonnée par Françoise Gaspard (qui s'est chargée de la partie interprétative des résultats) et Colette Kreder (qui a mobilisé pour l'occasion un groupe d'élèves de l'École polytechnique féminine), l'enquête produit et analyse des statistiques sexuées sur les candidats et les élus aux différents stades du processus électoral, à une période où aucune étude de ce type n'est diffusée par les institutions publiques. Elle a été réalisée en déduisant le sexe des candidats et des élus à partir de leurs prénoms, sur des listes transmises par le ministère de l'Intérieur (où « *Françoise avait toutes ses entrées en tant qu'énarque* », d'après les termes de Colette Kreder[2]), et à partir des données détaillées par le journal *Le Monde* au lendemain de chacun des deux tours. Les résultats de l'enquête, qui mettent en évidence les mécanismes d'« *élimination* » des femmes aux différentes étapes de l'élection, sont présentés à la presse le 8 mars 1993, dans un contexte d'effervescence militante autour de la cause de la représentation politique des femmes. Ils attirent l'attention de quelques femmes journalistes de la presse[3] et de la télévision[4]. Deux ans plus tard, en avril 1995, Colette Kreder organise, pour le CNFF, un évènement qui fera date dans l'histoire des mobilisations paritaires : le 7 avril, lors d'une journée intitulée « *Présidentielles 95. Les femmes entrent en campagne* », les trois principaux candidats sont sommés de présenter leurs engagements électoraux concernant les femmes devant un parterre de représentantes d'associations féminines (près de 600 personnes assistent à la journée). Cet évènement, qui bénéficie d'une certaine couverture médiatique, est l'occasion de prises de position inédites des candidats sur la question de la parité. C'est à cette occasion que Jacques Chirac annonce sa promesse de créer un « *observatoire* » rattaché au Premier ministre et chargé des questions de parité. À partir de 1995, alors que Françoise Gaspard et Colette Kreder s'engagent au sein du réseau Demain la parité, les mobilisations de la commission Parité du CNFF vont décliner.

[1] On ignore l'association qu'elle est censée représenter. Peut-être la Grande loge féminine de France. Il est également possible qu'elle ait été cooptée à titre individuel, en tant qu'experte du réseau européen « Femmes dans la prise de décision ».

[2] Entretien avec Colette Kreder, Paris, 28 juin 2003.

[3] CHOMBEAU, « La Journée internationale des femmes. Les oubliées des prochaines élections ».

[4] Colette Kreder raconte en entretien que Geneviève Moll, alors rédactrice en chef du Journal télévisé de la deuxième chaîne, « *a invité en ouverture du 20 heures Simone Veil, Édith Cresson je crois, Hélène Carrère d'Encausse je crois et Françoise Gaspard. C'est la première fois qu'on osait, elle était rédactrice en chef du 20H à l'époque, c'est la première fois qu'on osait ouvrir le journal avec des femmes en politique.* » [Entretien avec Colette Kreder, Paris, 28 juin 2003].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

En outre, son statut d'universitaire « experte » pour la Commission européenne confère à Françoise Gaspard une position d'extériorité aux enjeux de l'univers militant, gommant son étiquette de notable du PS – peu rentable auprès des représentantes de ces associations féminines qui revendiquent au minimum une posture « *modérée* », voire conservatrice. Entre la fin de l'année 1994 et les premiers mois de l'année 1995, elle parvient à réunir huit associations féminines autour d'un « *Appel* » en faveur de la parité. Certaines de ces associations sont déjà parties prenantes de mobilisations pour la parité (l'ACGF, l'UFCS, Elles Aussi, le CNFF et, dans une moindre mesure, la CLEF). D'autres rejoignent à cette occasion les mobilisations autour de cette cause (l'UPF, l'AFFDU, la WIZO).

> *« Femmes de toutes conditions, par-delà nos préférences partisanes, nous partageons une conviction : la construction d'une société cogérée, à parité, par les femmes et les hommes, est l'enjeu du siècle qui vient […] . Nous avons décidé de nous mobiliser et de travailler ensemble pour que la cogestion de la société, à parité par les femmes et par les hommes, devienne un thème central des campagnes électorales à venir[1]. »*

L'appel se conclut par une pétition en faveur de la parité que les signataires encouragent à diffuser largement :

> *« Oui, je suis pour la parité. Je suis d'accord pour qu'il y ait autant de femmes que d'hommes élus dans la vie publique. Je demande aux partis politiques qui présentent des candidats aux élections et aux candidats eux-mêmes de se prononcer publiquement pour la parité et de s'engager à l'instaurer ».*

Dans les mois qui suivent, les associations signataires soutiennent et diffusent la pétition parmi leurs rangs, en publiant des encarts dans leurs bulletins et en encourageant leurs membres et sympathisantes à la signer lors de réunions publiques (par exemple lors d'un colloque organisé par Elles Aussi à Paris en avril 1995). La diffusion du texte de la pétition par l'intermédiaire des réseaux d'adhérentes fonctionne bien : selon Françoise Gaspard, la pétition aurait recueilli près de 10 000 signatures en octobre 1995[2].

Confortées par le succès de la pétition et des évènements organisés par les associations féminines au cours de la campagne (notamment la journée organisée par le CNFF le 7 avril 1995), les représentantes de la plupart des associations signataires de l'appel initial se mettent d'accord, en juin 1995, pour poursuivre leur action commune au sein d'une « *coordination* », Demain la parité. Une conférence de presse est organisée le 2 octobre 1995 au Sénat pour annoncer officiellement sa naissance. 7 des 8 associations signataires de l'appel figurent parmi les fondatrices : l'ACGF, l'AFFDU (cf. Encadré 13), la CLEF, Elles Aussi, l'UFCS, l'UPF (cf. Encadré 13) et la WIZO. Aux côtés de ces 7 grandes organisations féminines, l'association Parité-Infos ainsi que deux membres à titre individuel, Françoise Gaspard (en tant qu'« *experte pour la France du réseau européen Femmes dans la prise de décision* ») et

[1] *L'Annuaire au féminin*, édition 1995, p. 117.

[2] 82% de signatures féminines et 18% de signatures masculines. L'objectif annoncé de recueillir « *un million de signatures* » à l'horizon des législatives prévues en 1998 ne sera toutefois jamais atteint.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Colette Kreder (en tant qu'« *ancienne directrice de l'EPF* », cf. Encadré 12), figurent parmi les « *fondatrices* » de la coordination[1].

Encadré 12 – Colette Kreder : de l'École polytechnique féminine à Demain la parité

Née en 1934, de père artisan et de mère commerçante, Colette Kreder a grandi dans un petit village de Mayenne, où elle a fréquenté « *l'école laïque* »[2] (alors que la plupart des filles, souligne-t-elle en entretien, allaient à « *l'école privée* »). Elle s'oriente, à contre-courant du destin scolaire de la plupart des filles de sa génération, vers des études scientifiques. Elle est reçue à l'École polytechnique féminine (EPF), institution fondée en 1933 par Marie-Louise Paris[3] pour former la toute petite élite des femmes ingénieure (l'École polytechnique est, comme la plupart des écoles d'ingénieurs, réservée à l'élite des garçons[4]), dont elle sort diplômée en 1957. Ce diplôme est pour elle le levier d'une forte ascension sociale. Mariée et mère de trois enfants (nés entre la fin des années 1950 et la moitié de la décennie 1960), elle commence à travailler comme « *ingénieur d'études* » au ministère des armées, où prévaut une nette hiérarchie professionnelle entre femmes et hommes ingénieurs, issus de cursus universitaires distincts. Elle raconte avoir « *participé à toutes les études des recherches avancées dans le domaine qui n'intéressait pas les polytechniciens, qui était tout le domaine de la recherche au niveau des composants* ». Vers la fin des années 1960, elle quitte l'administration en raison d'un grave accident de santé. En 1971, elle « *monte [s]on entreprise* », tout en restant « *ingénieur conseil* » dans son administration d'origine. Interrogée sur son rapport au féminisme, elle affirme : « *je me suis toujours intéressée à la cause des femmes puisque j'étais scientifique, au lycée on était deux filles et que des garçons, je voyais pas pourquoi on était si peu alors qu'en seconde on était si bonnes en math…* ». Evoluant dans un milieu professionnel très masculin, elle fait partie, dans les années 1960, de ce petit groupe de « *femmes alibi* » ingénieures, qu'on interroge toujours sur leur situation (elle cite aussi Claude du Granrut, également investie à partir de la même époque dans le monde associatif féminin). Toutefois, elle garde ses distances à l'égard du féminisme. Elle évoque notamment le souvenir d'un « *groupe de travail* » auquel elle a participé « *avec Beauvoir* » dans les années 1960, où elle s'est sentie mal à l'aise pour avoir « *choisi d'être mère* ». En tant qu'ancienne élève, elle maintient des liens étroits avec l'EPF. Au début des années 1970, après la mort de sa directrice et fondatrice, Colette Kreder reprend les rennes de « *l'école* » qui « *traversait une crise grave* », notamment liée à la mixité nouvelle de l'École polytechnique (1972). Kreder assume la direction de l'EPF « *pendant quinze ans* », ce qui la conduit à s'inscrire de façon croissante dans les réseaux d'élite des associations féminines. À la fin des années 1980, désormais présidente de l'association des anciennes élèves de l'EPF,

[1] Voir notamment la présentation qu'en fait Claude Servan-Schreiber en janvier 1996 lors du premier colloque organisé par le réseau en janvier 1996 à l'Unesco : C. SERVAN-SCHREIBER (1997), « Introduction », *in* F. GASPARD (dir.), *Les femmes dans la prise de décision en France et en Europe*, Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du féminisme), pp. 37-41, p. 38.

[2] Les propos cités dans cet encadré sont extraits de l'entretien réalisé avec Colette Kreder, Paris, 28 juin 2003.

[3] Marie-Louise Paris (1889-1969) est l'une des premières femmes à accéder au titre d'ingénieur en France, en 1922. En 1925, elle crée l'Institut électromécanique féminin qui est hébergé de manière provisoire au CNAM. En 1933, l'établissement devient l'École polytechnique féminine. Celle-ci est habilité à délivrer le diplôme d'ingénieur en 1938. En 1956, Marie-Louise Paris, qui en est toujours la directrice, installe l'EPF dans une propriété qu'elle a achetée à Sceaux, où l'École est aujourd'hui encore installée.

[4] Voir C. MARRY (2004), *Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse*, Paris, Belin.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

elle intègre l'équipe dirigeante du CNFF. Elle milite d'abord au sein de la commission « Parité » qu'elle a contribué à mettre en place, avec Françoise Gaspard, au sein du CNFF. Après avoir co-organisé, le 12 décembre 1992, la réunion « *historique* » des associations féminines sur la parité, elle supervise une étude menée par des élèves de l'EPF sur les candidats aux élections législatives de 1993. Retraitée à partir de 1994, elle s'investit fortement, dans les années qui suivent, dans les luttes en faveur de la parité. En 1995, elle est la principale organisatrice, au nom du CNFF, de la journée « *Les femmes françaises entrent en campagne* », (avec Édouard Balladur, Jacques Chirac et Lionel Jospin) qui a lieu le 7 avril 1995, un mois avant le premier tour de l'élection présidentielle. Par la suite, elle rejoint le réseau Demain la parité « *à titre personnel* », faute d'avoir pu convaincre l'équipe nationale du CNFF (dont elle est trésorière) de rejoindre la coordination. Elle s'engage alors dans les activités du réseau qui concernent à la fois la parité « *politique* » et la parité « *dans l'éducation* », notamment « *au niveau des sciences* » avec une autre membre du réseau, Huguette Delavault – professeure de mathématiques à la retraite. Cet investissement intensif dans l'élite des mobilisations associatives pour la parité lui vaut d'être auditionnée par l'Observatoire de la parité. Enfin, à l'automne 1998, elle s'investit régulièrement dans le réseau Femmes et Hommes pour la parité, d'abord en tant que représentante du réseau Demain la parité puis, lorsque ce réseau se retire de la coordination, en son nom propre, jusqu'à la disparition du réseau après le vote de la révision constitutionnelle.

Les objectifs du réseau sont définis de façon très vague. En soutenant la pétition, les signataires n'ont fait qu'affirmer qu'ils/elles sont « *d'accord pour qu'il y ait autant de femmes que d'hommes élus dans la vie publique* », sans qu'il ne soit fait mention d'aucun dispositif précis (notamment d'une loi) pour atteindre cet objectif. Les principales animatrices du réseau (Françoise Gaspard, Claude Servan-Schreiber et Colette Kreder), convaincues de la nécessité d'une loi, se heurtent en effet aux résistances des représentantes de ces associations. Claude Servan-Schreiber évoque en entretien les difficultés à faire avaliser le terme même de « *parité* » par les représentantes des associations féminines parties-prenantes.

> *« Le premier ordre du jour ça a été de trouver un nom pour ce réseau, alors moi j'ai proposé : 'la parité tout de suite' [rires]. Ah, la tête de ces dames ! Ça n'était pas possible, donc on a décidé que ce serait Demain la parité… Rien que ça, ça a pris quand même beaucoup de temps… […] l'idée c'était une participation accrue des femmes à la politique, ce n'était pas la parité. Parité ? Non ! Et puis au bout de trois fois elles ont compris. Et alors elles sont devenues extraordinairement efficaces »* [Entretien avec Claude Servan-Schreiber, Paris, 13 septembre 2004]

Lors du colloque de l'Unesco organisé par Demain la parité en janvier 1996, Claude Servan-Schreiber présente donc de manière très prudente les objectifs du réseau :

> *« Françoise Gaspard a suggéré aux plus grandes associations et fédérations d'associations féminines françaises d'adopter une stratégie commune dans le but d'accélérer la construction d'une société gérée de façon paritaire par les femmes et par les hommes au plan politique mais aussi économique, social et culturel […]. Cette coordination Demain la parité a pour objet de sensibiliser l'opinion, les femmes en particulier, mais aussi les hommes, à la nécessité de la parité, et de conduire toutes les actions possibles concourant à l'instauration de la parité[1]. »*

[1] SERVAN-SCHREIBER, « Introduction », p. 37-38.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

De manière encore plus nette que dans le cas de Elles Aussi, la coordination Demain la parité fonctionne selon un dispositif qui articule horizontalité et verticalité. Un strict principe d'horizontalité s'applique à la petite équipe (une dizaine en moyenne) des déléguées des différentes associations qui se réunissent à intervalles plus ou moins réguliers (toutes les six semaines environ) au domicile de Françoise Gaspard. La coordination est informelle, aucun statut d'association – qui supposerait l'élection d'une présidente – n'a été déposé : « *pour le réseau*, témoigne Colette Kreder, *on s'est mises tout à fait d'accord tout de suite : il n'y a aucune tête, il n'y a pas de présidente, il n'y a rien* »[1]. Toutefois, en tant qu'initiatrice du réseau, et surtout en vertu de sa légitimité d'experte et de théoricienne de la parité, Françoise Gaspard y détient une position centrale. Par ailleurs, le réseau Demain la parité se caractérise par son fonctionnement extrêmement élitiste et vertical. Seules une poignée de femmes appartenant à l'élite des associations membres – le plus souvent les présidentes[2] – peuvent accéder aux réunions très fermées de Demain la parité. Les actions du « *réseau* » sont imposées, par l'intermédiaire de leurs présidentes, à l'ensemble des associations membres.

Encadré 13 – Deux associations « féminines » dans Demain la parité : l'Union professionnelle féminine (UPF) et l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU)

Ces deux associations ont en commun d'avoir été fondées dans l'entre-deux-guerres, à la période d'apogée des mobilisations féministes de la première vague. Dans les années 1990, elles héritent de cette tradition militante, comme l'indiquent le profil de leurs adhérentes, leurs rhétoriques et leurs pratiques militantes.

L'Union professionnelle féminine (UPF)[3] est la fédération française des clubs de l'*International Federation of Business and Professionnel Women* (IFBPW), fondée en 1919 aux États-Unis, dans le but de promouvoir, selon les termes de la présidente de la fédération française en 1981, « *l'égalité économique des sexes, le développement de l'efficacité professionnelle par la formation professionnelle et l'éducation, l'établissement d'une fédération nationale, voire internationale, pour sceller l'amitié des femmes de tous les pays* »[4]. Le premier club français a été créé à Paris en 1930 par Mary Laudner – issue de

[1] Entretien avec Colette Kreder, Paris, 28 juin 2002.

[2] En janvier 1996, les membres de l'équipe dirigeante sont les suivantes : Christiane Jourdan, présidente de l'ACGF, Huguette Delavault, trésorière de l'AFFDU, Bernice Dubois, membre du bureau de la CLEF, Nicole Dromard, présidente de Elles Aussi, Nora Gaillaud, présidente de la CEFW, Sylvie Ulrich, présidente de l'UFCS, Evelyne Serdjenian, présidente de l'UPF, Claude Servan-Schreiber, présidente de Parité-Infos, Françoise Gaspard, Colette Kreder, Françoise Ramond, membre du Conseil d'administration de Elles Aussi et de l'ACGF. Dans les années qui suivent, Claude Mangin (Guides de France), Anne Nègre (AFFDU), Marie-Cécile Moreau (présidente de la commission juridique du CNFF), et Sylvie Paul (vice-présidente de l'UPF au moment où elle entre dans le réseau, pour remplacer Evelyne Serdjenian) seront également admises dans les réunions du réseau.

[3] Dans les années 2000, l'association a abandonné le titre d'Union professionnelle féminine, et se désigne désormais sous le nom de *Business and Professional Women France*.

[4] Discours de la présidente de la fédération française de l'UPF, Claude Rossignol, à l'ouverture du 9ème Congrès national de l'UPF en 1981.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'élite dirigeante des associations suffragistes – sous le nom d'Union féminine des carrières libérales et commerciales. La même année, la France fait partie des six pays fondateurs de l'IFBPW (basée à Genève), au sein de laquelle des déléguées des fédérations nationales se réunissent annuellement. La fédération française de l'UPF fonctionne de manière très décentralisée, à partir des activités de ses « *clubs* » répartis sur l'ensemble du territoire. En 1994, elle regroupe treize clubs réunissant au total environ 500 adhérentes[1]. On ne dispose pas de données sur le profil social des adhérentes, mais, au vu des bulletins consultés, on peut supposer qu'elles appartiennent à des professions d'élite (notamment à des professions libérales). Dans la fiche de présentation de l'UPF qui figure dans *L'Annuaire au féminin* en 1995, on peut lire que « *chacun suit un programme qu'il a défini, où s'alternent réunions et conférences sur des problèmes d'actualité. Ces multiples rencontres favorisent les échanges, l'établissement de liens amicaux ainsi que l'entraide en matière professionnelle* »[2]. Comme la plupart des associations féminines, l'UPF se dote également de « *commissions* » thématiques nationales, dont certaines sont « *permanentes* » et d'autres constituées en fonction des préoccupations du moment (une commission « Parité » sera ainsi mise en place au moment de l'entrée de l'association dans le réseau Demain la parité). En dehors des activités menées localement par ses clubs, l'UPF réunit régulièrement ses adhérentes dans le cadre de « *congrès* » et « *colloques* » nationaux, et diffuse depuis la fin des années 1970 un bulletin périodique, *Le Bulletin* (d'abord annuel, puis semestriel dans les années 1990), auprès de l'ensemble de ses adhérentes.

L'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU) regroupe depuis 1920 « *des femmes diplômées de l'Enseignement supérieur de toute discipline, engagées dans les carrières les plus diverses, autour de l'idée que l'éducation des filles est la clé de la promotion des femmes* »[3]. Tout comme l'UPF, l'AFFDU est la branche française d'une organisation internationale, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités (*International Federation of University Women*), accréditée auprès des agences de l'ONU, réunissant dans les années 2000, selon le site de l'association, plus de 180 000 femmes dans 83 pays. Structurée en « *groupes* » locaux présents dans plusieurs villes du territoire, elle réunit, dans les années 1990, entre 500 et 1 000 adhérentes. Elle a été déclarée d'utilité publique au début des années 1960. L'association soutient financièrement l'excellence universitaire des filles (notamment en distribuant des bourses), organise des débats et des colloques, édite des publications et des études sur les « *questions féminines* ». L'AFFDU publie un bulletin trimestriel, la revue *Diplômées*, qui se définit à la fois comme une « *revue culturelle* » (y sont publiés, grâce au concours de ses adhérentes, des articles savants, des notes de lecture, des comptes rendus de colloques, etc.) et comme un « *organe de liaison* » qui informe des activités nationales et internationales de l'association[4]. Ouverte en théorie à toutes les femmes à partir de la licence, l'AFFDU réunit des femmes de l'élite universitaire et professionnelle.

La première et la plus emblématique des mobilisations de Demain la parité est l'organisation d'un colloque sur « *Les femmes dans la prise de décision* » à l'Unesco le 9 janvier 1996. Colette Kreder, Françoise Gaspard et Claude Servan-Schreiber s'investissent

[1] Cf. les rapports des différents clubs lors de l'Assemblée générale de décembre 1994.

[2] P. 28.

[3] Lettre de l'AFFDU datée du 22 février 2002 annonçant les « Olympiades de la parole » en 2002 [Dossier MD « AFFDU » 370 ASS]

[4] http://www.int-evry.fr/affdu/revue.html.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

fortement dans son organisation. Le colloque a bénéficié du co-financement de la Commission européenne (DG V) – Françoise Gaspard est alors toujours experte pour cette instance – et du Service des droits des femmes. La logistique et la communication (montage des dossiers techniques, constitution de fichiers de personnes cibles, relations avec la presse, enregistrement des débats, organisation matérielle de la journée...) ont été assurées par l'Association intervention femmes-Europe, présidée par Claude Servan-Schreiber. L'information a été diffusée par fax et par courrier « *à un fichier de 3000 femmes* » qui lui a été fourni gracieusement par un organisme privé, l'Annuaire au féminin[1]. Environ 450 femmes, pour la plupart issues du monde associatif féminin, assistent à l'événement. Claude Servan-Schreiber a par ailleurs effectué un effort particulier en direction de la presse, dont l'intérêt pour ce type d'événement est habituellement très mince : un conférence de presse a été organisée le 2 octobre, et « *un dossier de presse faisant référence au travail du réseau européen et annonçant la conférence de janvier 1996 a été envoyé à environ 200 journalistes* ». La présence de ceux-ci est cependant moindre que prévu en raison du décès de François Mitterrand la veille du colloque. Outre les militantes associatives, chercheuses, personnalités politiques féminines et fémocrates européennes habituellement sollicitées pour ce type d'évènement[2], les organisatrices sont parvenues à obtenir l'intervention inaugurale d'Anne-Marie Couderc, ministre déléguée en charge du Service des droits des femmes, l'une des rares femmes ministres « rescapées » du remaniement gouvernemental effectué quelques mois plus tôt par Alain Juppé – qui s'était soldé par le limogeage de douze ministres et secrétaires d'État, dont huit femmes. Les actes du colloque sont publiés la même année sous la direction de Françoise Gaspard aux éditions L'Harmattan[3].

Dans les années qui suivent, l'équipe dirigeante de Demain la parité poursuit ses mobilisations. À l'instar d'autres groupes de pression paritaires, le réseau écrit courriers et fax, souvent assortis de communiqués de presse, aux élites politiques centrales au nom des « *deux millions de femmes* » qu'il entend représenter. En 1996, les représentantes de Demain la parité demandent ainsi à Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, « *de bien vouloir permettre la tenue d'une séance d'un Parlement paritaire, à l'image de celui qui s'est*

[1] Demain la parité, « *Bilan de l'action cofinancée par la Commission européenne (DG V) et le Service des droits des femmes en 1995 et analyse sommaire de l'impact du réseau européen 'Femmes dans la prise de décision' en France* », janvier 1996. p. 2. [Fonds Françoise Gaspard, CAF Angers, 14AF]

[2] Parmi les intervenantes, on peut citer : Jacqueline Laufer (sociologue, HEC), Mariette Sineau (politologue, CEVIPOF), Geneviève Moll (rédactrice en chef, France 2), Marie-Noëlle Lienemann (ancienne ministre, maire d'Athis-Mons), Simone Veil (ancienne présidente du Parlement européen, ancienne ministre), Odile Quintin (DG V de la Commission européenne).

[3] GASPARD (dir.), *Les femmes dans la prise de décision, en France et en Europe*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

réuni à Lisbonne les 31 janvier et 1er février 1994 »[1], réitérant ainsi une demande formulée la même année par l'association Parité de Régine Saint-Criq. L'association réalise également des études statistiques : un an et demi plus tard, à l'occasion des élections législatives de 1997, Françoise Gaspard et Claude Servan-Schreiber publient, au nom de Demain la parité et Parité-Infos, une brochure analysant la place des femmes dans la « *compétition électorale* » lors des élections législatives de 1997[2]. Parallèlement, une partie des activités du réseau est centrée sur la question de la « *parité dans l'éducation* », attestant le caractère très vague et indéterminé de la « *parité* » que le réseau se propose d'« *encourager* ». Sous l'impulsion de Colette Kreder et Huguette Delavault, toutes deux très investies dans les activités du réseau et socialement prédisposées à s'intéresser à cette question de par leurs parcours professionnels et associatifs (cf. Encadré 12 et Encadré 14), des colloques sont organisés et des brochures publiées sur la question de l'accès des filles aux filières d'élites, notamment aux grandes écoles scientifiques[3].

Encadré 14 – Huguette Delavault : une militante de l'élite associative féminine pour « la parité dans l'éducation »

Au moment où elle s'engage dans le réseau Demain la parité, Huguette Delavault[4], professeure émérite de mathématiques, est trésorière de l'AFFDU, après en avoir été pendant huit ans la présidente. Elle fait partie des premières générations de femmes qui ont pu accéder à des cursus de prestige à l'université sans obstacles juridiques. Née en 1924 de parents instituteurs, elle est d'abord reçue à l'École normale de la Rochelle pour devenir institutrice, profession à laquelle elle est « tout naturellement » destinée du fait de son genre et de ses origines sociales. C'est sous la pression de ses professeurs, qui ont vu en elle une élève douée, qu'elle prépare et passe avec succès le concours de l'ENS de Fontenay-aux-Roses (elle y est élève entre 1946 et 1949). Elle est reçue à l'agrégation de mathématiques en 1952, soutient un doctorat d'État dans la même discipline en 1957, et entame alors une carrière de chercheuse et d'universitaire en mathématiques (successivement au CNRS (1952-1958), à la faculté de Rennes (1958-1970), puis à l'École d'ingénieurs de Caen (1970-1984)). C'est par l'entremise de l'association des anciennes élèves de l'ENS de Fontenay (dont elle deviendra présidente dans les années 1980) qu'elle adhère à l'AFFDU à la fin des années 1970. Successivement

[1] Voir BESNIER, *La parité hommes-femmes en politique: histoire d'une revendication*, p. 21. À partir de juin 1997, avec l'installation du gouvernement mené par Lionel Jospin, les courriers et communiqués de presse adressés à des membres du gouvernement se multiplieront.

[2] PARITÉ-INFOS et DEMAIN LA PARITÉ *Elections législatives des 25 mai et 1er juin 1997. Les femmes dans la compétition électorale en France*.

[3] À l'initiative de Colette Kreder et d'Huguette Delavault, un colloque est organisé le 11 janvier 1997 au Palais du Luxembourg par le réseau Demain la parité sur le premier volet de l'étude « *Vers la parité dans les instances de décision ? La place des femmes dans une filière de formation des cadres : du lycée aux grandes écoles scientifiques* ». Le 11 mai 1998, un deuxième colloque se tient, sur le même thème, à l'École des Mines de Paris. Parallèlement, un rapport sous la direction d'Huguette Delavault est publié en mai 1998 : H. DELAVAULT (dir.) (1998), *La place des filles dans une filière de formation des cadres: Les grandes écoles scientifiques*, Paris, Ecole des Mines.

[4] Source : notice biographique d'Huguette Delavault rédigée par Caroline More sur le site « Femmes et associations » [http://www.femmesetassociations.org/biodelavault.html].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

présidente (de 1984 à 1986, puis entre 1988 et 1994) et trésorière de l'association (jusqu'en 2000), elle sera l'une des personnalités les plus marquantes de l'association dans les années 1980-1990. Sa position au cœur de l'élite des associations féminines lui vaut notamment d'être décorée, en 1995, du titre de chevalier de la légion d'honneur. C'est elle qui représente l'AFFDU au sein du réseau Demain la parité à partir de 1995. Aux côtés de Colette Kreder, elle oriente une partie des activités du réseau vers la question de la parité dans les filières scientifiques. En 2000, elle sera, avec Colette Kreder, Françoise Gaspard et Claudine Hermann (professeure de physique à Polytechnique) l'une des fondatrices de l'association Femmes et sciences.

Parallèlement à ces actions menées par la petite équipe dirigeante de Demain la parité, l'une des caractéristiques du réseau est surtout d'offrir une caisse de résonance au slogan de parité, qui se trouve relayé par des initiatives menées de manière autonome, « *décentralisée* », par ses associations membres. En effet, dans les années qui suivent la constitution du réseau, celles-ci mettent en place, pour certaines (l'UPF et l'AFFDU), des commissions « Parité », diffusent des articles favorables à la parité dans les colonnes de leurs bulletins[1], et organisent à l'échelle nationale mais surtout à l'échelle locale, des « *conférences* » et des « *débats* » sur ce thème[2]. Même si le réseau est loin de réunir les deux millions de femmes qu'il revendique, il compte vraisemblablement plusieurs centaines de milliers d'adhérentes et sympathisantes, lectrices des bulletins, participantes régulières ou occasionnelles aux réunions et conférences, autant de femmes qui constituent des cibles potentielles des mobilisations paritaires menées en son sein. Défini de manière diverse, épousant les cadres d'interprétation des associations qui le promeuvent, le slogan de parité se trouve ainsi diffusé par « *capillarité* », pour reprendre les termes de Claude Servan-Schreiber :

> *« C'était très décentralisé, il y avait des choses en commun, par exemple la pétition, l'organisation du colloque à l'Unesco, enfin il y a eu des choses comme ça… Mais autrement*

[1] En ce qui concerne l'ACGF, voir notamment « La parité hommes-femmes », *Horizon Femme*, mars-avril 1997, pp. 24-25. Concernant l'UPF : dans l'éditorial du n°4 du *Bulletin*, mai 1995, la présidente, Evelyne Serdjenian, rappelle que l'un des deux « *grands chantiers* » qui ont occupé les premiers mois de 1995 a été « *Demain la parité, pour amener davantage de femmes à la vie publique et arriver à terme à 50%. Ce mouvement a toujours besoin de vos pétitions pour faire pression sur les politiques .*» À partir de 1995, les livraisons du *Bulletin* affichent, au dos, le logo « *Demain la parité* ».

[2] Le 3 décembre 1994, dans le cadre du thème de travail annuel « *Femme en politique* » défini par l'IFBPW, la fédération française de l'UPF organise au Sénat un colloque « Pouvoir et parité ». Selon le bulletin de l'association, « *le colloque du 3 décembre a permis à plus de 100 participantes d'examiner précisément le concept, l'histoire et les implications de la parité dans les domaines politique et professionnel* ». La référence au « *domaine professionnel* » atteste la réappropriation par l'association du mot d'ordre de « *parité* ». Au lendemain du colloque, Evelyne Serdjenian (qui préside vraisemblablement la nouvelle commission « parité » au sein de l'équipe nationale de l'association) « *a donné […] les indications complémentaires permettant à chaque club de participer ou même de lancer le mouvement 'Demain la parité' dans sa région avec les autres associations signataires et auprès des réseaux qui lui sont propres. La circulaire n°10 y est consacrée* » (*Bulletin*, mai 1995, p. 19).

.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

chacune de ces dames rentrait dans son association, et puis elles lançaient des choses, des tournées de conférences, etc. Elles faisaient plein de trucs […] dans les bleds, à Angoulême, partout… Alors on était invitées, bien sûr, on a beaucoup tourné, beaucoup beaucoup, Françoise et moi. Elles organisaient des réunions locales, cinquante personnes, cent personnes, quelque fois trois cent personnes, quelques fois vingt personnes… Et il sortait de là que les femmes qui étaient là et parfois des hommes aussi, allaient interpeller le député, le maire, etc. Et ça s'est passé comme ça, par capillarité. » [Entretien avec Claude Servan-Schreiber, Paris, 13 septembre 2004]

« Ah oui, parce que qu'est-ce qui se passait avec ce réseau : c'était que toutes les informations étaient diffusées à toutes les militantes ! Des associations fondatrices de Elles Aussi plus les militantes directes de Elles Aussi ! Donc si vous voulez le réseau de l'ACGF – avec tous ses comités diocésains – était irrigué. » [Entretien avec Françoise Ramond, Epernon, 15 juillet 2003]

Conclusion

L'ouverture de la boîte noire du « *mouvement* » associatif pour la parité entre 1993 et 1997 met donc en évidence la forte hétérogénéité de ce qui s'avère être davantage une nébuleuse de contestations qu'une coalition. En dépit de leur étroitesse numérique, ces mobilisations attirent des militantes issues de segments variés de l'espace de la cause des femmes, relevant de traditions militantes contrastées. À cette forte hétérogénéité structurelle s'ajoutent des rivalités personnelles entre les principales leaders des mobilisations. Il en résulte des divergences importantes à l'égard du sens même de la revendication de parité : pour certaines militantes, la parité doit se traduire par la mise en place d'un dispositif législatif contraignant – sans que la question des modalités précises dudit dispositif ne soit tranchée parmi les avocates de cette vision maximaliste de la parité – ; pour d'autres, la parité ne renvoie qu'à un horizon qu'il convient d'atteindre par la stratégie des « *petits pas* », notamment par des actions de « *sensibilisation* ». La variété des traditions militantes, les rivalités et les divergences d'appréciation sur le sens à accorder à l'objectif poursuivi rendent difficile toute tentative de coordination des luttes. L'éclatement du réseau Femmes pour la parité au bout d'un an en raison de l'exaspération de conflits internes, et malgré le « succès » de certaines de ses actions (notamment le « Manifeste des 577 ») en est l'illustration. Dans les années qui suivent, les collectifs qui poursuivent les luttes en faveur d'une vision forte de la parité, qu'il s'agisse de Choisir, l'Assemblée des femmes, Parité-Infos ou Parité agissent en ordre dispersé. À côté de ces mobilisations éparses, on assiste certes à la constitution de « *réseaux associatifs* » réunissant autour du slogan de parité de « *grandes* » associations féminines, tels que Elles Aussi et Demain la parité. Mais leur pérennité, on l'a vu, tient largement au fait qu'ils s'arriment à une vision restrictive ou particulièrement floue du slogan de parité.

En dépit de ces divisions importantes, et de la faiblesse des effectifs militants, le slogan de parité a donné lieu à une incontestable effervescence militante au cours de la période

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

étudiée. Au terme de cette étude, il peut même paraître étonnant que les mobilisations paritaires aient été frappées d'une telle invisibilité médiatique. En effet, force est de constater que les comptes rendus médiatiques de ces activités militantes sont très rares. À cet égard, la médiatisation du Manifeste des 577 constitue une exception. L'invisibilité médiatique des mobilisations associatives pour la parité concerne non seulement la période étudiée dans ce chapitre (1993-1997), mais aussi celle qui suit, marquée par la mise à l'agenda de la parité, qui devient dès lors un slogan de plus en plus médiatisé, discuté, controversé. Pour donner sens à ce déficit de visibilité publique du « *mouvement* » pour la parité, on peut bien sûr invoquer les faibles troupes militantes. Mais l'observation d'autres mobilisations collectives dotées de troupes militantes également restreintes tend à démontrer que l'étroitesse des effectifs n'est en aucun cas un obstacle insurmontable pour attirer l'attention des médias[1]. On peut aussi faire valoir que les mobilisations paritaires ont connu le sort de la plupart des mobilisations féministes, dont la couverture médiatique est très faible au cours des années 1990 (ce qui renvoie plus généralement à l'invisibilité des femmes comme sujet de l'action collective). Mais cette invisibilité doit sans doute avant tout se comprendre en lien avec les pratiques protestataires des associations paritaires, dominées, comme on l'a vu, par le registre de l'expertise. Des mobilisations qui prennent globalement le contre-pied du registre du *scandale* ont sans doute moins de chance d'accéder à la reconnaissance publique.

Finalement, l'exploration des comptes rendus médiatiques de la question de la parité, en particulier dans la presse, tout au long de la décennie 1990, révèle que les luttes pour la parité se sont avant tout données à voir sur un registre à la fois individuel et intellectuel. Ce n'est pas un « *mouvement* » dont il est question au sujet de la parité, mais d'une « *controverse* », dont les protagonistes sont pour la plupart identifiées avant tout comme des « *intellectuel-le-s* », et non des « *militantes* ». Ce sont précisément les investissements savants suscités par la parité dans les arènes publiques qui constituent l'objet du chapitre suivant.

[1] Cf. SIMÉANT *La cause des sans-papiers* ; PÉCHU, *Du Comité des Mal logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation: les transformations contemporaines de l'action collective*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Chapitre 5 - L'investissement des savantes

Introduction

La revendication de parité est née sur le mode du « *concept* ». Si sa genèse révèle les transformations des manières de formuler l'égalité des sexes en politique dans des collectifs de militantes de partis et dans les arènes féministes des organisations internationales, c'est bien parce que des savantes, comme Élisabeth Sledziewski et Françoise Gaspard, ont donné au slogan ses lettres de noblesse conceptuelle, qu'il est apparu, avec force, « *par sa philosophie même* »[1], comme une rupture avec la notion peu populaire de « *quota* ». La théorie et les savoirs savants occupent une place centrale dans les mobilisations pour la parité tout au long de la décennie. Les militantes de la parité qui ont un rapport familier à la connaissance savante (l'avocate Gisèle Halimi, la journaliste Claude Servan-Schreiber par exemple) ou qui s'inscrivent dans le champ académique (telles que Françoise Gaspard ou Éliane Viennot) opèrent elles-mêmes, en tant qu'intellectuelles « organiques » du mouvement, la traduction, l'hybridation de connaissances savantes (issues de la sociologie, de l'histoire, de la philosophie et du droit) au service de la parité. Mais la légitimation intellectuelle de la parité passe aussi, dès l'émergence des mobilisations associatives, par l'enrôlement de savantes extérieures au « *mouvement* », d'autant plus susceptibles de transférer un crédit scientifique à la revendication, de la parer des habits de l'objectivité et de la neutralité qu'elles se situent à distance de l'arène militante[2]. Ces intellectuelles sont d'abord sollicitées dans le cadre des mobilisations associatives pour la parité en tant qu'intervenantes dans des colloques, voire pour des entretiens publiés dans les bulletins associatifs. Certaines d'entre elles interviennent également à l'extérieur de l'arène associative, *via* la publication de tribunes dans la presse, d'articles dans des revues savantes, voire d'ouvrages plaidant pour la parité. Enfin, plusieurs sont mobilisées en tant qu'« *expertes* » par les instances chargées de la traduction institutionnelle de la revendication de parité (Observatoire de la parité, Parlement). Le registre privilégié d'intervention de ces savantes au

[1] GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*.

[2] Pour la plupart, les savantes qui soutiennent la parité sont issues du champ des études féministes et sur les femmes, donc insérées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes. Cependant, elles affirment leur distance en faisant des femmes une « spécialité » scientifique.

service de la parité est celui de l'« *expertise critique* »[1]. Registre *expert*, car c'est avant tout en tant qu'elles disposent d'une compétence spécifique, le plus souvent sur la question des femmes en politique – dont elles sont les « *spécialistes* » reconnues –, que leur parole est sollicitée pour « *aider à trancher dans une conjoncture problématique* »[2]. Registre *critique*, également, car ces savoirs spécialisés sont utilisés à l'appui d'une vision contestataire de l'ordre des choses. Leur diffusion contribue à mettre en place des « *chaînes contraignantes* »[3] qui permettent de passer de la qualification d'un *diagnostic* (rhétoriques du « *scandale de l'exclusion des femmes* », du « *déficit démocratique* », voire de l'« *universalité de la différence des sexes* ») à la légitimation d'un *pronostic* (la « *nécessité* » de mettre en place un dispositif institutionnel pour imposer la parité). Ainsi, les intellectuelles enrôlées dans la campagne paritaire participent à la légitimation de la revendication, à la fois à l'intérieur du « *mouvement paritaire* » (en donnant aux militantes des associations pour la parité le sentiment de *fonder en raison* l'option du recours à la loi, qui initialement est loin de faire l'unanimité) et à l'extérieur (en mettant leur crédit scientifique et de nouvelles armes rhétoriques au service de la parité dans les arènes publiques, médiatique et politique).

La mobilisation des savantes pour la parité est d'autant plus cruciale que, dès son apparition, et tout au long de la décennie – jusqu'au vote de la loi constitutionnelle – le slogan est largement frappé d'illégitimité intellectuelle. La parité suscite en effet les résistances de deux catégories d'intellectuel-le-s dont les rapports au féminisme et les positions dans le champ du savoir sont nettement distincts. Un premier débat s'engage, dès l'émergence de la revendication, dans les arènes du *féminisme académique*, où les théoriciennes dominantes du féminisme de la seconde vague fustigent la revendication en tant qu'elle transgresse à la fois les normes de la radicalité féministe et celles de la légitimité académique. Dans la seconde moitié des années 1990, la controverse intellectuelle, initialement limitée à des sites militants et confidentiels, gagne l'espace public (presse, revues intellectuelles, essais). Ce sont alors des intellectuel-le-s mondain-e-s, doté-e-s d'une forte notoriété médiatique, fort éloigné-e-s du féminisme « *radical* » (et, plus généralement, des segments les plus à gauche du champ intellectuel), qui condamnent la parité au nom de la doxa républicaine.

---

[1] J.-G. PADIOLEAU (1976), « Système d'interaction et rhétorique journalistique », *Sociologie du travail*, n°3. Ce terme est utilisé pour désigner l'évolution des rhétoriques critiques des journalistes de presse dans les années 1970.

[2] Robert Castel définit l'expertise comme « *le recours à un savoir spécialisé pour aider à trancher dans une conjoncture problématique* » (R. CASTEL (1991), « Savoirs d'expertise et production de normes », in F. CHAZEL et J. COMMAILLE (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, LGDJ, pp. 177-188, p. 177.

[3] SIMÉANT, « Friches, hybrides et contrebandes: sur la circulation et la puissance militante des discours savants ». Voir aussi W. FELSTINER, R.L. ABEL et A. SARAT (1980-1981), « The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming », *Law and Society Review*, vol.15, pp. 631-654.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Cette illégitimité intellectuelle de la parité, prononcée au nom de la théorie et des principes, constitue le premier objet de ce chapitre. Il s'agira non seulement de mettre en évidence les termes dans lesquels l'opposition à la parité a été formulée, mais aussi de s'interroger sur les logiques sociales et intellectuelles qui sont au principe de l'alliance improbable de deux nébuleuses d'intellectuelles contre la parité, des plus « radicales » aux plus « légitimes ». L'évaluation des principes et des registres de disqualification intellectuelle de la parité conduit aussi à s'interroger, dans un second temps, sur les ressorts de l'enrôlement pour la parité. Qui sont donc ces intellectuelles qui soutiennent publiquement la parité ? Comment comprendre cet engagement improbable, qui transgresse dans une large mesure les normes de légitimité académique et politique ? Peut-on, enfin, à partir de l'observation de leurs discours, mettre en évidence des registres légitimes d'accréditation intellectuelle de la parité, c'est-à-dire des rhétoriques susceptibles de ne pas entamer le crédit de celles qui les manient ?

Encadré 15 – L'intellectuelle, une figure tardive

C'est autour de l'affaire Dreyfus, au tournant du 20ème siècle, que s'est cristallisée l'émergence de la figure « moderne » de l'intellectuel[1]. La nouveauté n'est pas que des érudits s'investissent dans des affaires politiques, mais – alors que l'autonomisation du champ scientifique est à l'œuvre – l'établissement d'un lien entre « *conscience scientifique et conscience civique* », qui pousse des savants à s'engager dans la cité au nom des principes et des règles de la science[2]. Née à une période où les femmes sont exclues des filières de l'enseignement supérieur, des professions de prestige – notamment des carrières académiques – ainsi que de la sphère publique, la figure de l'intellectuel est initialement masculine. Ce n'est qu'à partir des années 1950 (alors qu'une première génération de femmes peut accéder à des filières et professions intellectuelles sans rencontrer d'obstacle juridique[3]) que commence le long processus de « *normalisation* »[4] de l'intellectuelle, qui est de moins en moins considérée comme un « *spécimen unique* »[5], même si le modèle de l'intellectuel se décline toujours au masculin dans les représentations médiatiques et scientifiques dominantes[6]. Les

[1] C. CHARLE (1990), *Naissance des "intellectuels" (1880-1900)*, Paris, Minuit.

[2] V. DUCLERC (1999), « L'engagement scientifique et l'intellectuel démocratique », *Politix*, n°48, pp. 71-94, p. 91.

[3] Voir notamment MARRY *Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse* ; J. RENNES (2007), *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine: l'accès des femmes aux professions de prestige 1880-1940*, Paris, Fayard.

[4] D. NAUDIER (2004), « La reconnaissance sociale et littéraire des femmes écrivains depuis les années 1950 », *in* N. RACINE et M. TREBITSCH (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Paris, Complexe, pp. 191-210.

[5] F. ROCHEFORT (2001), « A la découverte des intellectuelles », *Clio*, n°13.

[6] Le décompte sexué des notices qui composent le *Dictionnaire des intellectuels français* de Jacques Julliard et Michel Winock (édition 2002, revue et augmentée) montre que les figures féminines représentent seulement 7% (46 sur 645) des notices de « *personnes* ». Toutefois, sous l'impulsion récente de quelques chercheuses, historiennes et sociologues, les figures féminines commencent à apparaître en tant que telles dans l'historiographie des intellectuels. Voir notamment N. RACINE et M. TREBITSCH (dir.) (2004), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Paris, Complexe.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

intellectuelles entretiennent un rapport ambivalent aux usages publics de l'étiquette de « femme », *a fortiori* de « féministe ». Pour accéder au « *régime de singularité présidant aux destinées des créateurs et des savants* »[1], les femmes doivent entreprendre un travail de mise à distance de leur « identité » sexuée. Mais dans le même temps, la plupart d'entre elles n'échappent pas à l'injonction de se définir et de s'exprimer en tant que femmes et/ou pour les femmes afin d'exister dans les champs intellectuel et médiatique.

I - L'illégitimité intellectuelle d'un « concept »

Comme l'ont montré les analyses des controverses publiques autour de la parité[2], la revendication suscite, dans le champ intellectuel, deux registres principaux de disqualification : elle fait d'abord l'objet d'une critique que l'on peut qualifier de *gauchiste*, formulée par les théoriciennes légitimes du féminisme radical. Elle fait en outre l'objet d'une critique *républicaine*, émise par les intellectuel-le-s les plus visibles dans l'espace médiatique.

A - Les théoriciennes légitimes du féminisme radical contre la parité

Le féminisme de la seconde vague, et en particulier sa frange radicale, a toujours accordé une place éminente à la théorie. Dès le début des années 1970, le MLF est investi par des femmes (étudiantes ou, pour certaines déjà, professionnelles de l'enseignement ou de la recherche) pour qui le capital scolaire constitue souvent la ressource sociale principale[3]. À côté des manifestations de rue et autres événements « *symboliques* », les activités des militantes féministes radicales passent largement par la publication de revues théoriques[4] et par l'organisation de « *séminaires* » qui se tiennent souvent dans les enceintes des universités les plus connectées aux mouvements sociaux, et notamment au mouvement féministe (en particulier dans les deux universités créées dans le contexte de Mai 1968, Paris 7 et Paris 8). En tant qu'elle permet de faire tomber les mythes sur lesquels s'appuie le « *patriarcat* » et de faciliter l'accès à la conscience de l'« *oppression* », la connaissance, notamment celle issue des sciences sociales, est pensée comme un levier essentiel de la « *libération des femmes* ». La centralité de la théorie au sein du mouvement des femmes n'a fait que se renforcer à mesure que les bases sociales de celui-ci se sont effondrées, et qu'il s'est engagé dans un

[1] NAUDIER, « La reconnaissance sociale et littéraire des femmes écrivains depuis les années 1950 », p. 200.

[2] Voir SINTOMER, *Délibérer, participer, représenter. Vers une sociologie de la délibération politique* ; SCOTT *Parité! L'universel et la différence des sexes* ; LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*.

[3] Voir PICQ *Le mouvement de libération des femmes et ses effets sociaux* ; GARCIA, *Le féminisme, une révolution symbolique? Etude des luttes symboliques autour de la condition féminine*.

[4] Notamment *Les Cahiers du GRIF* (1973-…), *Questions féministes* (1977-1980), *La Revue d'en face* (1977-1983). Voir L. KANDEL (1980), « Journaux en mouvement: la presse féministe aujourd'hui », *Questions féministes*, n°7, pp. 15-45.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

processus d'institutionnalisation encouragé par les pouvoirs publics dans les années 1980. Nombre de militantes du mouvement ont alors trouvé dans l'université un lieu de reconversion. Alors que le champ des études féministes et sur les femmes s'est institutionnalisé[1], la frontière entre l'espace de la « *théorie* » (l'université) et celui de la « *pratique* » (le « *mouvement associatif* ») s'est certes renforcée par rapport à ce qu'un certain nombre de militantes envisagent comme « *l'âge d'or* » des années 1970. Toutefois, des liens étroits se sont maintenus entre les pôles associatif et intellectuel de l'espace de la cause des femmes. Séminaires et colloques « *féministes* » ou « *sur les femmes* » constituent autant de lieux de rencontre entre militantes et savantes. Au début de la décennie 1990, quand apparaît la revendication de parité, les intellectuelles du mouvement, notamment celles qui cumulent une légitimité militante (pour avoir fait partie du mouvement radical de la seconde vague) et savante (en raison de l'importance de leurs ressources académiques), sont en position de définir les normes de légitimité d'une bonne cause féministe, tout au moins dans la mouvance héritière de la seconde vague de l'espace de la cause des femmes.

Dès l'émergence de la revendication, les quelques universitaires qui composent les rangs des associations paritaires, en premier lieu Françoise Gaspard et Éliane Viennot, accompagnées de quelques autres partisanes de la parité qui entretiennent un rapport familier au savoir savant (notamment Claude Servan-Schreiber), vont donc tenter de passer à travers les fourches caudines des intellectuelles qui sont les gardiennes légitimes de la mémoire du féminisme de la seconde vague. La parité se prête d'autant mieux à cette mise en débat qu'elle est souvent présentée comme un « *concept* » par ses promotrices. À partir de 1993, la revendication donne lieu à une controverse vive et passionnée, parfois violente, qui se déploie dans les séminaires, revues et colloques animés par les groupes et les réseaux qui constituent la fraction ouvertement militante du champ des études féministes et sur les femmes[2]. Ces arènes dominées du champ académique – entachées par le double stigmate du militantisme et du féminisme – sont des lieux d'*entre-soi* : les débats qui s'y déploient sont suivis par un public restreint de militantes et d'intellectuelles insérées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes.

[1] LAGRAVE « Recherches féministes ou recherches sur les femmes ».

[2] Dans les années 1980, sous la pression de militantes féministes entrées dans le monde de la recherche, des laboratoires, réseaux et revues consacrés à l'expression d'un *féminisme académique* ont été constitués. Le corpus étudié ici se compose des numéros spéciaux de revues féministes consacrés à la parité (*Bulletin de l'ANEF (supplément)*, « Pouvoir, parité et représentation politique », n°16, 1994 ; *Nouvelles Questions Féministes*, « La parité : pour », vol. 15, n°4, 1994 ; « La parité : contre », vol. 16, n°1, 1995 ; *Projets féministes*, « Actualité de la parité », n°4-5, 1996 ; *Cahiers du GEDISST*, « Principes et enjeux de la parité », n°17, 1996) ainsi que d'une série de tribunes publiées pour ou contre la parité dans d'autres revues féministes (*Cahiers du féminisme*, *Cahiers du CEDREF, Cahiers du GRIF*).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Au cours de ces débats, les figures les plus légitimes du féminisme académique, considérées comme les théoriciennes et/ou actrices centrales du MLF, telles que Christine Delphy (cf. Encadré 16, p. 265), Liliane Kandel ou encore Françoise Picq[1], se prononcent contre la parité. La majorité des universitaires qui s'inscrivent dans l'héritage intellectuel du féminisme radical, telles que l'historienne Michelle Riot-Sarcey, la philosophe Eleni Varikas, la sociologue Danièle Kergoat[2], s'y opposent également. Ainsi, dès son apparition, la parité constitue une « *nouvelle vague contestée du féminisme français* »[3]. L'examen des débats montre que la parité transgresse les deux normes principales d'un discours alors dominant, imposé par les théoriciennes légitimes du féminisme et gardiennes de la mémoire du MLF, discours que l'on peut désigner sous le terme de *féminisme radical-universaliste* : l'anti-essentialisme d'une part, le radicalisme d'autre part. Héritées des franges radicales du mouvement des années 1970, ces normes militantes ont trouvé au sein de l'université, où ses énonciatrices se sont reconverties, un lieu propice à leur maintien.

Premièrement, la revendication de parité est d'emblée critiquée parce qu'elle transgresse la norme de l'« *anti-essentialisme* ». À l'instar des mouvements féministes qui l'ont précédé dans l'histoire, le mouvement de la seconde vague en France a été traversé par un clivage entre deux postures idéales-typiques, l'universalisme et le différentialisme. Selon la première, l'émancipation des femmes doit passer par une critique radicale de tous les discours qui affirment l'existence d'une indépassable différence les sexes et de l'ensemble des pratiques (juridiques, sociales) qui s'appuient sur ces discours. Selon la posture différentialiste, c'est au contraire par le biais d'une reconnaissance et par une revalorisation de ce qui constitue l'identité des femmes que doit s'opérer la remise en cause de la hiérarchie entre les sexes. Le plus souvent, historiquement, les discours et mouvements féministes ont mêlé les deux registres, témoignant ainsi de leur dimension « *paradoxale* », elle-même reflet des contradictions des idéologies dominantes contre lesquelles ils se sont insurgé[4]. Mais alors

[1] Christine Delphy et Liliane Kandel ont manifesté leur hostilité à la revendication dès son émergence mais ont fait connaître publiquement leurs positions anti-paritaires dans des textes parus à la fin de la décennie 1990. Voir notamment : C. DELPHY, « Pour en finir avec l'exclusion des femmes », *Le Monde diplomatique*, mars 1997, p. 6-7 ; L. KANDEL (1999), « Sexe, nature - et amnésie », in M. AMAR (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 117-122. Françoise Picq a d'emblée exprimé des réserves sans pour autant s'adonner à des diatribes anti-paritaires.

[2] Voir notamment E. VARIKAS (1995), « Une représentation en tant que femme? Réflexions critiques sur la demande de la parité des sexes », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.16, n°2, pp. 129-139 ; H. HIRATA, D. KERGOAT, M. RIOT-SARCEY et E. VARIKAS (1999 [1994]), « Parité ou mixité », in M. AMAR (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 11-14.

[3] LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, p. 77.

[4] RILEY *'Am I That Name?' Feminism and the Category of 'Women' in History* ; SCOTT *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

que le mouvement féministe de la première vague, qui s'est développé à partir de la fin du 19ème siècle, était très largement imprégné d'une doctrine différentialiste, reprenant à son compte un trait discursif central des discours dominants[1], le mouvement de la seconde vague, en France, est, au contraire, dominé par une rhétorique universaliste, qui s'inscrit dans la lignée du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir[2]. Certes, dès l'émergence du mouvement, l'une de ses « *tendances* », « *Psychanalyse et Politique* » (Psychépo), menée par Antoinette Fouque, rompt entièrement avec l'égalitarisme abstrait. Antoinette Fouque et son groupe invitent les femmes à célébrer et investir leur différence – la « *féminitude* » – pour renverser le système « *phallocrate* », allant jusqu'à refuser de se revendiquer du « *féminisme* », un substantif qui trahirait la persistance dommageable de la philosophie universaliste[3]. Ce courant de la féminitude occupe cependant une position dominée dans l'ensemble des fractions radicales du féminisme dès les années 1970, et les conflits violents qui opposent Antoinette Fouque aux autres tendances du féminisme renforcent son isolement. Même s'il se trouve relayé par quelques intellectuelles dans le champ littéraire – Luce Irigaray, Julia Kristeva et Hélène Cixous[4] –, ce courant ne bénéficie pas de l'adoubement intellectuel que reçoit la posture universaliste dans le champ des études féministes et sur les femmes qui se constitue à partir des années 1980, champ largement dominé par les sciences sociales. Le courant des « *féministes révolutionnaires* » qui fait irruption dans les premières années de la décennie 1970, puis le « *féminisme matérialiste* », doctrine à la fois savante et militante qui en est issu quelques années plus tard – et qui trouvera son lieu d'expression consacré dans la revue *Questions féministes* (1977-1980) –, considère la « *pensée de la différence* » comme l'un des fondements les plus puissants de l'oppression des femmes. Pour ses principales théoriciennes (Christine Delphy, Colette Guillaumin, Nicole-Claude Mathieu[5]), le féminisme matérialiste marque non seulement une rupture avec la dimension « *réformiste* » des

[1] RENNES *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine: l'accès des femmes aux professions de prestige 1880-1940*.

[2] Et ce contrairement à la mouvance qualifiée de « *French Feminism* », qui renvoie aux théoriciennes du courant de la différence, comme Luce Iragaray et Julia Kristeva. Sur cette question, voir C. DELPHY (1995), « The Invention of French Feminism: An Essential Move », *Yale French Studies*, n°87, pp. 190-221.

[3] Pour un aperçu des prises de position d'Antoinette Fouque sur la différence des sexes (certes expurgées *a posteriori* de leurs dimensions les plus « gauchistes »), voir FOUQUE *Il y a deux sexes. Essais de féminologie*.

[4] L. IRIGARAY (1974), *Speculum de l'autre femme*, Paris, Minuit ; J. KRISTEVA (1974), *Des Chinoises*, Paris, Editions des femmes.

[5] Les textes de ces théoriciennes du féminisme radical matérialiste ont été réédités dans les années 1990 : voir N.-C. MATHIEU (1991), *L'Anatomie politique*, Paris, Côté-femmes ; C. GUILLAUMIN (1992), *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté-femmes ; C. DELPHY (1998), *L'ennemi principal, 1. Economie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse ; C. DELPHY (2001), *L'ennemi principal, 2. Penser le genre*, Paris, Syllepse.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

mouvements féministes antérieurs, mais aussi avec les rhétoriques « *essentialistes* » qui y prévalaient. Le renversement du patriarcat passe par la critique radicale de mythes qui entretiennent l'idée d'une différence éternelle – « *biologique* » ou « *culturelle* » – et d'une complémentarité entre les sexes. Selon les termes de Christine Delphy, « *le genre précède le sexe* »[1] : les rapports de pouvoir, eux-même assis sur un système d'exploitation matériel des hommes sur les femmes (dont le cœur est l'exploitation par les hommes du travail des femmes dans la sphère domestique, selon Christine Delphy[2]), sont légitimés par la croyance en la naturalité de la différence des sexes (le « *sexage* » des corps pour reprendre l'expression de Colette Guillaumin)[3]. Cette norme anti-essentialiste a trouvé dans l'université, et en particulier dans le champ des sciences sociales où se sont inscrites la plupart des militantes féministes de la seconde vague reconverties dans des carrières académiques, un lieu propice à son maintien. Le refus de penser les phénomènes sociaux comme naturels, l'injonction à déconstruire tout énoncé « *essentialiste* », piliers de l'épistémologie des sciences sociales[4], sont en effet entrés en résonance avec la centralité du discours « *anti-essentialiste* » porté par de nombreuses féministes radicales dans les années 1970.

Cette posture anti-essentialiste se trouve au cœur des arguments des détractrices de la parité à l'aube des années 1990. Certes, les promotrices de la revendication tentent de faire valoir le caractère « *non essentialiste* » de leur cause, de se démarquer du courant « *différentialiste* » incarné par Antoinette Fouque, largement disqualifié dans les segments dominants (en sciences sociales) du féminisme académique[5]. Les auteures de *Au pouvoir, citoyennes* – qui constitue la base des discussions – ne revendiquent pas une plus grande présence des femmes en politique au nom de « *valeurs* » ou de « *qualités* » féminines. Comme le montre Joan Scott, l'une des principales innovations « *théoriques* » de l'ouvrage est de proposer une « *distinction [...] entre l'abstraction (la dualité anatomique) et les significations attribuées aux corps (la différence des sexes)* »[6]. En s'appuyant non pas sur la

[1] DELPHY *L'ennemi principal, 2. Penser le genre*.

[2] DELPHY *L'ennemi principal, 1. Economie politique du patriarcat*.

[3] Pour une analyse critique des positions caractéristiques du féminisme matérialiste des années 1970, voir notamment LÉPINARD « Malaise dans le concept. Différence, identité et théorie féministe ».

[4] L'épistémologie des sciences sociales qui s'est développée en France depuis les années 1970, notamment autour des travaux de Pierre Bourdieu, se définit *contre* la pensée « *substantialiste* » du sens commun, attribuant des « *essences* » aux phénomènes sociaux, et promeut une vision « *relationnelle* » du monde social. Voir notamment P. BOURDIEU, J.-C. CHAMBOREDON et J.-C. PASSERON (1968), *Le métier de sociologue*, Paris, Bordas.

[5] Le courant « *différentialiste* » d'Antoinette Fouque n'a trouvé de lieu d'institutionnalisation que dans le département d'études féminines de l'université Paris 8. Ses principales théoriciennes (comme Julia Kristeva et Luce Irigaray) ont connu l'essentiel de leur consécration académique à l'étranger, notamment aux États-Unis – où elles incarnent, on l'a mentionné précédemment, le « *French feminism* ».

[6] SCOTT *Parité! L'universel et la différence des sexes*, p. 120.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

« *différence* » (qui renvoie à une substance) mais sur la « *dichotomie* » (qui renvoie à l'abstraction), les auteures prétendent s'affranchir de toute posture essentialiste. Cependant, l'ouvrage repose sur l'idée – vivement critiquée par diverses féministes académiques – que la dichotomie sexuelle est une « *différence différente* »[1] des autres différences. C'est parce que la dichotomie des sexes transcende toutes les autres distinctions sociales (elle « *traverse toutes les catégories* », telles que les groupes ethniques, les classes sociales, etc.) qu'elle peut légitimement être au fondement d'un nouveau « *droit* », la parité, et que ce droit devrait être érigé au rang de « *principe* » au même titre que la « *séparation des pouvoirs* » dans les institutions de la République[2]. Comme l'exprime Claude Servan-Schreiber lors d'un cycle de séminaires sur la question de la parité organisé à la Maison des sciences humaines (MSH) à Paris pendant l'année universitaire 1994-1995,

> *« l'égalité des sexes, ce n'est pas l'égalité des individu-e-s, ce n'est pas l'égalité des blancs, des noirs, des patrons, des ouvriers, etc. C'est l'égalité des deux composantes de l'humanité. Si l'on n'admet pas que les deux sexes sont la pierre sur laquelle est construite l'ensemble de la société, alors, en effet, on n'arrivera pas à s'entendre[3]. »*

Or c'est précisément cette idée d'une distinction pré-politique entre les deux sexes qui attire l'ire d'un certain nombre d'intellectuelles féministes. Eleni Varikas, alors maîtresse de conférences en philosophie politique à l'université Paris 8, et qui fut une militante du mouvement féministe radical en Grèce dans les années 1970 avant de s'installer en France, critique le postulat d'« *égalité dans la différence* », qui sous-tend la revendication de parité. « *Est-il possible* », s'interroge-t-elle, « *de se servir de ces mêmes concepts, des axiomes et des présupposés qui ont longtemps servi à l'exclusion, l'assujettissement [...] ?* »[4] Dans cette même perspective, Gail Pheterson rappelle que, dans la tradition du « *féministe matérialiste* » auquel elle dit se rattacher, « *la différenciation du monde en hommes et femmes » est « le*

---

[1] LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, p. 89.

[2] GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité* (cf. chapitre 1).

[3] C. SERVAN-SCHREIBER (1996), « Mixité ou parité », *Projets féministes*, n°4-5 ('Actualité de la parité'), pp. 26-27. Le séminaire a été organisé à l'initiative de la sociologue et militante féministe (fondatrice et alors présidente de l'AVFT) Marie-Victoire Louis. Cette idée selon laquelle « *les femmes ne sont pas une catégorie* » se trouve inlassablement réaffirmée par la plupart des militantes et intellectuelles favorables à la parité dans les années 1990, au-delà de la diversité de leurs discours de justification, qu'il s'agisse de Françoise Gaspard, Gisèle Halimi, Yvette Roudy, Sylviane Agacinski, Roselyne Bachelot ou Blandine Kriegel. Cette rhétorique sera largement reprise à la fois par les actrices du mouvement associatif pour la parité et, à la fin de la décennie, par les parlementaires favorables à la mise en œuvre de la réforme constitutionnelle de 1999. Pour une analyse de cette rhétorique et de ses effets sur le processus de légitimation de la parité, voir notamment BERENI et LÉPINARD « 'Les femmes ne sont pas une catégorie'. Les stratégies de légitimation de la parité en France » ; LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*.

[4] E. VARIKAS (1996), « Le principe de la parité entre les sexes », *Cahiers du GEDISST*, n°17, pp. 33-55, p. 53.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

point nodal de la domination »[1]. Par conséquent, poursuit-elle, « *privilégier le sexe, le statut sexué des femmes […] dans le domaine de la politique, c'est être complice de notre propre sujétion* »[2]. Alors que ce discours anti-essentialiste, lors de la première phase de théorisation du féminisme radical matérialiste, allait de pair avec un discours nettement anti-institutionnel, il est désormais sollicité à l'appui d'une réflexion sur ce que pourrait être une *bonne* démocratie représentative. De fait, les opposantes à la parité dénoncent les dangers de l'assignation sexuée non seulement comme pilier de la domination masculine, mais aussi comme fondement d'une représentation politique renvoyant à une juxtaposition de « *groupes* ». Selon Eleni Varikas, par exemple,

> *« si les idées qu'on exprime en tant que citoyen ne sont pas réductibles à notre appartenance de groupe, ce n'est pas seulement parce que celle-ci donne lieu à des visions partielles ; c'est également parce qu'on n'est jamais membre d'un seul groupe et que la loyauté à telle ou telle appartenance se modifie en fonction des questions débattues[3]. »*

Est ainsi dénoncée l'idée, attribuée aux promotrices de la parité, d'une « *représentation en tant que femme* »[4], qui conduirait à élire des femmes parce qu'elles sont femmes, même si celles-ci promeuvent des visions du monde profondément inégalitaires, notamment du point de vue des rapports hommes/femmes[5]. Le discours anti-essentialiste brandi par les adversaires de la parité combine ainsi des éléments de la rhétorique féministe révolutionnaire des années 1970 et des éléments d'une vision *libérale universaliste* de la représentation politique, qui repose sur une stricte séparation entre le « *being* » (l'identité des représentants, leur sexe par exemple) et le « *doing* » (leurs idées et leurs actes), pour reprendre les termes de l'une de ses plus éminentes théoriciennes contemporaines, Hannah Pitkin[6].

---

[1] G. PHETERSON (1996), « La parité n'offre aucune garantie contre une politique de droite », *Cahiers du GEDISST*, n°17, p. 86-87.

[2] Ibid., p. 90.

[3] VARIKAS « Le principe de la parité entre les sexes », p. 44.

[4] VARIKAS « Une représentation en tant que femme? Réflexions critiques sur la demande de la parité des sexes », p. 112.

[5] L'exemple de Marie-France Stirbois, élue du Front national – et épouse de Jean-Pierre Stirbois qui a été l'adversaire électoral de Françoise Gaspard à Dreux – en offre une illustration emblématique.

[6] PITKIN *The Concept of Representation*. Dans cette perspective, voir aussi ROSANVALLON *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*. Pour une critique féministe explicitement « *non essentialiste* » de cette vision libérale de la représentation politique, voir A. PHILLIPS (1995), *The politics of Presence*, Oxford, Oxford University Press ; J. MANSBRIDGE (1999), « Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women? A Contingent "Yes" », *The Journal of Politics*, vol.61, n°3, pp. 628-657 ; J. MANSBRIDGE (2001), « The Descriptive Political Representation of Gender: An Anti-Essentialist Argument" », in J. KLAUSEN et C.S. MAIER (eds.), *Has Liberalism Failed Women?* New York, Palgrave, pp. 19-38.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Encadré 16 – Christine Delphy : théoricienne, militante et emblème du féminisme radical

Christine Delphy est, au tournant des années 1990, l'une des gardiennes de la mémoire du MLF les plus légitimes. Née en 1941, elle obtient une licence de sociologie en 1962, puis poursuit ses études, pendant trois ans, à l'université de Chicago et à l'université de Berkeley, où elle s'engage dans le mouvement des droits civiques. De retour en France, elle est recrutée comme assistante de recherche au CNRS en 1966. C'est dans ce contexte professionnel qu'elle rencontre Jacqueline Feldman, co-fondatrice (avec Anne Zelensky) en 1967 du petit groupe féministe mixte Féminin, Masculin, Avenir (FMA), que Christine Delphy rejoint bientôt, et qui se transforme, en 1970, en un groupe non mixte rebaptisé Féminisme, Marxisme, Avenir. Elle participe aux événements qui ont marqué l'émergence du MLF sur la scène médiatique en 1970, comme la manifestation à l'Arc de Triomphe en l'honneur de la « *femme du soldat inconnu* » et le numéro spécial de la revue *Partisan*, « Libération des femmes, année zéro ». Elle devient bientôt l'une des leaders de la tendance « *féministe révolutionnaire* » au sein du MLF, et participe à en théoriser les fondements, notamment au sein de la revue *Questions Féministes*, qu'elle a co-fondé en 1977, puis dans *Nouvelles Questions Féministes* à partir de 1981. Dans les années 1980, elle continue à défendre une vision « *radicale* » du féminisme, notamment dans ses activités de recherche. Au cours de la décennie 1990, Christine Delphy affirme son hostilité à la parité dont les fondements « *théoriques* » entrent en contradiction avec la définition de son engagement de féministe[1]. Une telle prise de position est emblématique de celles d'un grand nombre d'« *anciennes* » du MLF, dont l'identité militante, très fortement imprégnée par les schémas « *radicaux* » et « *anti-essentialistes* » forgés dans les années 1970, s'est avérée difficilement compatible avec une adhésion à la revendication de parité.

En outre, la parité a été fustigée pour son déficit de radicalité dans le petit monde des intellectuelles féministes. Davantage encore que la critique anti-essentialiste[2], ce procès en défaut de radicalité témoigne de la persistance de cadres de perception *gauchistes* hérités du « mouvement » des années 1970.

Le MLF, qui émerge sur la scène publique au cours de l'année 1970, s'est largement nourri d'un afflux de militantes issues des organisations d'extrême gauche qui ont fleuri dans le contexte de Mai 1968. Même si le mouvement se constitue en partie en rupture avec les organisations d'extrême gauche en affirmant, sur le plan des principes, l'autonomie de la lutte des femmes et, sur le plan organisationnel, la non-mixité, il reste que de nombreuses militantes féministes radicales militent à la fois dans des groupes autonomes (« *groupes de quartier* » par exemple) et dans des organisations mixtes d'extrême gauche, avec pour but d'articuler lutte contre le capitalisme et lutte contre le patriarcat. Plus précisément, l'empreinte des rhétoriques d'extrême gauche dans les discours et les pratiques militantes des féministes du mouvement des années 1970 est doublement perceptible : *anti-*

[1] Voir DELPHY, « Pour en finir avec l'exclusion des femmes ».

[2] L'anti-essentialisme on le verra, entre également en résonance avec la rhétorique universaliste chère aux intellectuels républicains fort éloignés de la tradition féministe radicale des années 1970.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

institutionnalisme d'une part, primat politique accordé à la *lutte de classes*, d'autre part[1]. D'abord, à l'instar de nombreux activistes de mouvements contestataires issus de Mai 1968, les militantes du MLF entretiennent une méfiance fondamentale à l'égard des institutions politiques représentatives. Alors que la majorité des suffragistes avaient tenté de démontrer la nécessité de leur « *intégration* » dans les institutions politiques existantes, les militantes des franges radicales du féminisme de la seconde vague luttent contre la manière dont le politique est défini par le libéralisme politique. Elles fustigent notamment la frontière établie entre sphère publique et sphère privée – comme l'indique le slogan emblématique des luttes féministes de la seconde vague, « *le privé est politique* ». En outre, elles prennent pour cible la notion même de pouvoir : comme le souligne, à l'occasion des débats sur la parité, la philosophe Françoise Colin, qui est depuis les années 1970 la figure centrale d'une revue féministe radicale francophone, *Les Cahiers du GRIF*, l'ambition du MLF n'est pas

> *« d'investir les structures de pouvoir mais de les contourner pour fonder un monde commun, étranger à la structure hiérarchique, où le pouvoir soit toujours partagé par tous, ouvert à l'intervention de chacun[2]. »*

Par ailleurs, la prégnance des schèmes de pensée gauchistes se donne à voir dans la centralité qu'occupe alors dans la hiérarchie des questions féministes légitimes le sort des femmes les moins favorisées, « *doublement exploitées* », par le patriarcat et par le capitalisme. Certes, l'un des traits distinctifs du féminisme radical autonome, tel qu'il est formulé par les féministes révolutionnaires, par exemple, est l'affirmation que l'oppression de sexe est détachable de l'oppression de classe, à contre-courant de la vulgate marxiste sur l'oppression des femmes[3]. Les femmes constituent une « *classe de sexe* », y compris les femmes de la bourgeoisie, dont l'oisiveté supposée leur a souvent valu d'être considérées comme les premières ennemies de classe dans certains discours marxistes[4]. Mais, comme on l'a évoqué plus haut, cette vision se trouve concurrencée par les militantes et théoriciennes du courant « *lutte de classes* », qui restent loyales aux schèmes de pensée des organisations marxistes. C'est au nom de la double oppression que subissent les femmes défavorisées, celles qui ne disposent pas des ressources scolaires et économiques pour s'émanciper des structures de leur

[1] L. BERENI (2006), « Les féministes françaises et la 'parité': permanences et renégociations des partitions héritées de la décennie 1970 », in B. LACROIX, A. COHEN et P. RIUTORT (dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique (18ème-20ème siècles)*, Paris, PUF, pp. 123-142.

[2] F. COLLIN (1995), « L'urne est-elle funéraire? », *in* M. RIOT-SARCEY (dir.), *Démocratie et représentation*, Paris, Kimé.

[3] L'idée d'une double exploitation, capitaliste et patriarcale, est défendue par les partis et syndicats d'obédience marxiste, en premier lieu le Parti communiste. Mais l'exploitation patriarcale est définie comme la conséquence de l'exploitation capitaliste. Voir notamment SOWERWINE *Les Femmes et le socialisme*.

[4] C. DELPHY (1977), « Nos amis et nous », *Questions féministes*, n°1.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

oppression, que de nombreuses militantes de partis et d'organisations de gauche et d'extrême gauche s'engagent *aussi* dans les luttes féministes autonomes au cours des années 1970[1].

Quand le débat s'engage autour de la revendication de parité, nombre d'opposantes soulèvent des arguments qui s'inscrivent dans le sillage des normes de la radicalité féministe forgées dans les années 1970, dans leur double dimension anti-institutionnelle et de lutte de classes. Cette allégeance à des schèmes issus des mouvements sociaux de l'après mai 68 peut paraître *a priori* paradoxale. Depuis le début des années 1980, dans un contexte d'effondrement des courants d'extrême gauche, et sous l'impulsion des incitations gouvernementales à l'institutionnalisation, de nombreuses militantes féministes ont en effet, bon gré mal gré, abandonné un certain nombre de traits de cette rhétorique révolutionnaire. Elles se sont « *converties* » à la logique de « *l'État* » et des « *institutions* » autrefois diabolisés[2]. Pour comprendre le poids de cette allégeance au radicalisme défini selon les critères des années 1970, il faut prendre en compte deux facteurs. D'abord, il faut rappeler que l'université, et en particulier le champ des sciences sociales, dans lequel les protagonistes du débat se sont reconverties, a été un lieu propice au maintien de postures radicales – tout comme il a favorisé la consolidation de rhétoriques anti-essentialistes. À partir des années 1970-1980, le courant de la « *sociologie critique* », valorisant le refus de l'ordre établi, le désenchantement du monde et la critique des institutions dominantes, a gagné une légitimité croissante en sciences sociales, notamment sous l'impulsion des travaux de Pierre Bourdieu. L'univers académique des sciences sociales s'est donc révélé favorable à la conversion d'un « *radicalisme militant* » en un « *radicalisme intellectuel* »[3]. En outre, il faut souligner qu'une partie des intellectuelles féministes qui interviennent dans ces débats, et qui dominent le champ des études féministes, ont conservé, à l'instar d'une minorité d'universitaires, surtout en sociologie et dans certaines universités de la banlieue parisienne (en particulier l'université Paris 8-Saint-Denis, héritière de Vincennes), des liens étroits avec des organisations de la gauche contestataire et radicale. Michèle Riot-Sarcey, Eleni Varikas ou encore Danièle

[1] Voir la plate-forme du Cercle Élisabeth Dimitriev, « Sortir de l'ombre du féminisme bourgeois », publiée en 1972, et qui servira de base théorique au courant lutte de classe.

[2] C. DELPHY (1984), « Les femmes et l'Etat », *Nouvelles Questions Féministes*, n°6-7, pp. 5-19.

[3] Cette conversion d'un radicalisme militant en un radicalisme intellectuel a été mise en évidence par Annie Collovald et Erik Neveu dans leur enquête sur les militants issus de la nébuleuse des groupes d'extrême gauche de l'après 68 qui, reconvertis comme auteurs de romans policiers, restent fidèles aux normes « *gauchistes* » de leur socialisation militante, tout en redéfinissant les termes de leur engagement de manière plus « *intellectuelle* » et « *littéraire* ». A. COLLOVALD et É. NEVEU (2001), « Le 'Néo-Polar'. Du gauchisme politique au gauchisme littéraire », *Sociétés et représentations*, n°11, pp. 77-93.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Kergoat sont autant d'exemples emblématiques de ces intellectuelles qui restent fortement liées, en tant que compagnes de route ou en tant que militantes, à l'extrême gauche politique[1].

Dans le procès en défaut de radicalité intenté par les intellectuelles légitimes du féminisme, on retrouve les traces des deux dimensions du radicalisme hérité des années 1970. D'abord, la parité est critiquée pour sa complaisance coupable à l'égard des institutions politiques existantes. En effet, pour les partisanes de la parité, une augmentation substantielle du pourcentage de femmes dans les assemblées élues – suffisante pour atteindre une « *masse critique* » – aura des conséquences sur la manière dont sera posée, dans les arènes du pouvoir, la question des femmes, de leurs « *intérêts* » et de leurs « *droits* »[2] : une assemblée nettement plus féminisée sera aussi, par voie de conséquence, plus féministe[3]. À cet argument, les adversaires de la parité opposent qu'on ne peut subvertir les rapports de genre en agissant à l'intérieur de l'institution, position héritée de la posture anti-institutionnelle qui prévalait dans le féminisme des années 1970. Les institutions politiques existantes, disent-elles, ont été façonnées par et reposent sur des rapports de domination et d'exclusion, notamment entre les sexes. Sans remise en cause de leur fonctionnement structurel, l'entrée massive des femmes en leur sein n'aura aucun effet :

> *« Comment peut-on dire […] que la parité permettra de refonder la démocratie ? Sachons bien de quoi on parle : nous sommes sous le régime de la démocratie représentative, qui fut identifiée à la République. Si l'on considère que l'exclusion des femmes est constitutive de cette démocratie représentative, il est illusoire de penser possible une re-fondation de la*

[1] Plusieurs d'entre elles ont participé à la reconstitution d'une mouvance de gauche intellectuelle « *radicale* » en s'impliquant, à l'automne 1995, dans les premières mobilisations d'intellectuels (notamment dans le lancement d'une pétition) contre le projet de réforme d'Alain Juppé sur les retraites. Voir J. DUVAL, C. GAUBERT, F. LEBARON, D. MARCHETTI et F. PAVIS (1998), *Le 'décembre' des intellectuels français*, Paris, Liber-Raisons d'Agir.

[2] Rappelons que la théorie de la « *masse critique* » a été développée par des sociologues issues de pays du Nord de l'Europe (où la présence des femmes dans les assemblées électives s'est fortement accrue dans les années 1970-1980 sous la pression des mouvements féministes : voir notamment D. DAHLERUP « From a Small to a Large Minority: Women in Scandinavian Politics », *Scandinavian Political Studies*, n°11). Parallèlement, des philosophes féministes (britanniques et américaines) ont établi des liens entre « *représentation descriptive* » des femmes et « *représentation substantive* », prônant, selon les termes d'Anne Phillips, une « *politique de la présence* ». Voir notamment I. YOUNG (1990), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press ; PHILLIPS *The politics of Presence*.

[3] Telle est, par exemple, la position d'Éliane Viennot : « *N'est-il pas permis de penser que si depuis quelques années, les femmes avaient été aussi nombreuses que les hommes au Parlement, et si cette mutation avait été le fruit d'une mobilisation générale des féministes, les actions commando contre les cliniques pratiquant les avortements auraient été stoppées plus tôt ? Que les lois sur le temps partiel auraient été prises avec davantage de discernement quant à leurs conséquences sur le travail des femmes ?* » (É. VIENNOT (1994), « Parité: les féministes entre défis politiques et révolution culturelle », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.15, n°4, pp. 65-89, p. 71).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

démocratie avec 50% de femmes, sans changer les institutions et les règles qui l'ont vue naître[1]*. »*

Dans la même perspective, les opposantes à la parité fustigent le caractère vain d'une revendication qui prétend, par la seule force du droit, mettre les deux sexes dans une position d'équivalence « symbolique » alors que rapports de force « matériels » entre les sexes sont caractérisés par une inégalité fondamentale :

« Dans l'état des rapports sociaux actuels, un homme et une femme ne sont pas équivalents en termes de rapports de pouvoir et cinquante hommes peuvent user des rouages du système au point de rendre inefficiente l'intervention de cinquante femmes. Dans l'état présent du monde politique, cette idée entretient l'illusion d'un changement de rapports de force entre les hommes et les femmes en laissant croire, de fait, aux transformations des antagonismes par le simple vote d'une loi[2]*. »*

Le second procès que font à la parité les militantes qui sont restées les plus fidèles aux normes de la radicalité féministe des années 1970, notamment les intellectuelles héritières de la mouvance lutte de classes, dénonce dans la parité une réforme élitiste, coupée des intérêts de la masse des femmes défavorisées. Les promotrices de la réforme tentent pourtant de démontrer à ses adversaires que la revendication va plus loin que la satisfaction des intérêts de celles qui vont immédiatement en bénéficier, ces femmes disposées socialement à s'engager en politique – qui appartiennent, comme les hommes, plutôt à l'élite scolaire et sociale. Françoise Gaspard soutient ainsi que « *l'idée de parité [...] ne concerne pas (ou pas seulement) les femmes qui souhaitent accéder à des postes de responsabilité politique* », mais l'ensemble des femmes qui, « *quelles que soient leurs conditions et leurs aspirations, sont confrontées à la question, dans leur vie publique, professionnelle, privée, de savoir qui prend les décisions* »[3]. Cependant, comme le souligne Joan Scott, « *la priorité donnée à la politique par la parité [...] paraît du point de vue 'gauchiste' n'être rien de moins qu'un divertissement libéral destiné à faire oublier les inégalités économiques fondamentales de la société française* »[4]. De fait, reprenant à son compte la dimension « *lutte de classes* » du féminisme radical hérité des années 1970, Josette Trat fustige en ces termes la parité, accusée de ne servir que les intérêts de l'élite des femmes :

---

[1] M. RIOT-SARCEY (1996), « Mixité ou parité », *Projets féministes*, n°4-5 ('Actualité de la parité'), p. 17.

[2] HIRATA, KERGOAT, RIOT-SARCEY et VARIKAS, « Parité ou mixité », p. 13. Cette opposition entre inégalités « matérielles » et inégalités « symboliques » illustre le dilemme récurrent dans les théories et mouvements féministes des années 1990 entre « politiques de représentation » (mettant l'accent sur la valorisation symbolique des femmes) et « politiques de redistribution » (privilégiant une meilleure répartition des ressources, surtout économiques, entre femmes et hommes). Voir A. PHILLIPS (2002), « La politique identitaire: faut-il tourner la page? », *Cahiers du genre*, n°33, pp. 43-61.

[3] .F. GASPARD, F. DUROUX et M. RIOT-SARCEY (1995), « A propos de la parité (entretien) », *Futur Antérieur*, n°28, p. 132 et suiv.

[4] SCOTT *Parité! L'universel et la différence des sexes*, p. 118.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *« Cette loi modifierait-elle en profondeur les mécanismes qui aboutissent à l'élimination des femmes des responsabilités politiques ? Permettrait-elle, notamment, de décharger les femmes du poids de la double, triple, voire quadruple journée de travail ? Non, bien sûr ! Dans ces conditions, faire de la politique resterait un luxe réservé aux femmes sans charges familiales, à des intellectuelles, à des salariées du secteur public ou à celles qui ont les moyens de se payer les services d'une autre femme pour garder les enfants, faire le ménage, etc*[1]*. ».*

L'examen des débats qui animent les cercles de discussion féministe autour de la parité à partir de 1997 atteste donc l'illégitimité de ce concept au vu des normes définies par les intellectuelles dominantes du champ des études féministes et sur les femmes. Contre-disant les normes de l'anti-essentialisme et du radicalisme, la parité entre en contradiction à la fois avec des principes militants hérités du mouvement des années 1970 et avec les canons du champ académique, notamment dans les disciplines des sciences sociales. Ces débats révèlent les difficultés, pour ces intellectuelles, de se détacher de l'ordre des « *principes* », et de défendre la parité sur un registre « *pragmatique* », comme une revendication « *vraie en pratique et fausse en théorie* », pour reprendre la formule de Geneviève Fraisse[2].

L'absence de soutien de la part des féministes académiques héritières du mouvement des années 1970 a sans doute été dommageable aux mobilisations paritaires dans les premiers temps de leur développement. Exerçant une magistrature théorique sur le mouvement associatif, ces dernières ont sans doute contribué à susciter et à entretenir les résistances d'une partie des militantes non académiques, elles-mêmes héritières des schèmes des années 1970 et/ou proches de l'extrême gauche. En outre, leurs critiques ont sans doute fourni des armes discursives aux adversaires potentiels de la parité. Il n'en demeure pas moins que, du fait de la faible visibilité médiatique et politique de la plupart de ces intellectuelles « *radicales* », qui débattent entre elles, à partir de principes politiques étrangers aux arènes publiques légitimes, ces débats sont restés assez confidentiels. De sorte que ce défaut de soutien n'a vraisemblablement pas pesé beaucoup sur la réception de la parité dans les institutions médiatiques et politiques légitimes. En revanche, les résistances intellectuelles qui commencent à s'exprimer dès la moitié de la décennie 1990 de la part d'intellectuel-le-s plus légitimes, dans des sites d'expression centraux, ont probablement pesé davantage sur le destin de la revendication, rendant plus difficile son accréditation politique.

---

[1] J. TRAT (1993), « Parité. De nombreuses ambiguïtés », *Cahiers du féminisme*, n°67-68, p. 12. Signe de l'imbrication de cette critique féministe dans le champ plus large de la gauche intellectuelle radicale, en plein renouveau depuis la seconde moitié des années 1990, on trouve dans *La domination masculine* de Pierre Bourdieu, où l'auteur rend publiques ses réticences à l'égard la parité en quelques lignes, les mêmes ressorts argumentatifs, qui témoignent d'une fidélité persistante aux schèmes de la lutte des classes. Selon Pierre Bourdieu, en effet, les critiques de l'universalisme faites par les militantes de la parité « *risquent de redoubler les effets d'une autre forme d'universalisme fictif, en favorisant par priorité des femmes issues des mêmes régions de l'espace social que les hommes qui occupent actuellement les positions dominantes* » (P. BOURDIEU (1998), *La Domination masculine*, Paris, Seuil, p. 124).

[2] G. FRAISSE (1997), « La démocratie exclusive: un paradigme français », *Pouvoirs*, n°82, pp. 5-16.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

B - Des intellectuel-le-s républicain-e-s contre la parité

À partir de la seconde moitié de la décennie 1990, la parité devient l'objet d'une controverse intellectuelle dans l'espace public. Même si quelques tribunes pour ou contre la réforme étaient déjà parues auparavant dans la presse[1], on peut dater le début de cette controverse de la publication, en couverture de *L'Express*, du « Manifeste des dix pour la parité », en juin 1996[2], qui sort la parité de son statut de revendication confidentielle. Dans les jours qui suivent la publication du manifeste, un débat s'engage en effet dans les colonnes du *Monde* entre deux femmes philosophes, Élisabeth Badinter, qui s'oppose au contenu du manifeste, et Sylviane Agacinski, qui prend quelques jours plus tard la défense de la parité[3]. Ces tribunes inaugurent la mise en débat public de la parité, qui connaîtra son apogée au moment de l'examen parlementaire du projet de loi constitutionnel dit sur la parité, en 1998-1999. À l'instar de ce qui s'est produit dans l'espace de la cause des femmes, le débat qui s'engage sur la parité dans les arènes publiques est très majoritairement investi par des intellectuel-le-s, et ses termes dominants relèvent du registre des « *principes* » théoriques. Il se déploie dans les colonnes de quotidiens et hebdomadaires nationaux (en particulier dans les pages « *Débats* » du *Monde*), ainsi que dans des revues intellectuelles destinées à un public lettré au-delà des frontières académiques – notamment à l'élite administrative et politique –, telles que *Esprit* et *Pouvoirs*. Le débat intellectuel se déroule aussi, mais de manière plus marginale, à travers la publication d'ouvrages en forme de pamphlets[4].

---

[1] Avant le « Manifeste des dix », plusieurs tribunes en faveur de la parité ont été publiées dans la presse, en particulier par des intellectuelles personnellement investies dans les mobilisations associatives. Voir par exemple GASPARD et SERVAN-SCHREIBER, « De la fraternité à la parité » ; É. VIENNOT, « Un contentieux à liquider », *Le Monde*, 19 novembre 1993, p. 2 ; G. HALIMI, « Egalité = parité », *Le Monde*, 22 avril 1994, p. 2. Du côté antiparitaire, Évelyne Pisier est l'une des rares intellectuelles à être montées au créneau dès l'année 1995 – sans doute parce qu'elle est plus proche des réseaux de chercheuses féministes et spécialistes de la question des femmes que d'autres intellectuelles qui s'illustreront plus tard pour leurs joutes antiparitaires. Voir É. PISIER, « Universalité contre parité », *Le Monde*, 8 février 1995.

[2] M. BARZACH, F. BREDIN, É. CRESSON, H. GISSEROT, C. LALUMIÈRE, V. NEIERTZ, M. PELLETIER, Y. ROUDY, C. TASCA et S. VEIL, « Le Manifeste des dix pour la parité », *L'Express*, 6 juin 1996, p. 32.

[3] S. AGACINSKI-JOSPIN, « Citoyennes, encore un effort », *Le Monde*, 18 juin 1996, p. 1 ; É. BADINTER, « Non aux quotas de femmes », *Le Monde*, 12 juin 1996, p. 15.

[4] Plusieurs ouvrages en forme de pamphlets pour la parité ont été publiés dans les années 1990 : notamment GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité* ; HALIMI *La nouvelle cause des femmes* ; AGACINSKI *Politique des sexes* ; MOSSUZ-LAVAU *Femmes/Hommes. Pour la parité* ; F. GASPARD et P. BATAILLE (1999), *Comment les femmes changent la politique, et pourquoi les hommes résistent*, Paris, La Découverte. Aucun pamphlet antiparitaire n'a été publié avant le vote de la révision constitutionnelle de 1999. On trouve incidemment des prises de position contre la parité dans : A. ETCHEGOYEN (1997), *Eloge de la féminité*, Paris, Arléa ; G. LIPOVETSKY (1997), *La Troisième Femme: permanence et révolution du féminin*, Paris, Gallimard ; ROSANVALLON *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Les opposant-e-s à la parité qui s'expriment dans les arènes publiques du débat intellectuel ne forment pas un bloc homogène. Ils/elles diffèrent par leurs sensibilités politiques (certain-e-s se disent proches de la gauche, d'autres se réclament du « *libéralisme* »), leur position dans le champ intellectuel (certain-e-s dépendent en premier lieu de leur capital académique, d'autres de ressources médiatiques ou éditoriales) et leur rapport à la question des femmes et à la cause des femmes (certains sont totalement extérieurs à la problématique, souvent les hommes, d'autres en sont familières, souvent les femmes). Mais la majorité d'entre eux ont deux points communs. Tout d'abord, la plupart sont doté-e-s d'une importante légitimité intellectuelle et/ou médiatique[1]. Ensuite, ils/elles se rattachent pour la plupart à la nébuleuse des intellectuel-le-s « *républicain-e-s* », « *défenseurs autoproclamés de la République* »[2] selon l'expression de Joan Scott. Les critiques qu'ils/elles formulent à l'égard de la revendication relèvent donc d'un registre assez distinct du registre « *radical* » qui caractérisait les diatribes antiparitaires dans les sites du féminisme académique, même si l'adhésion à « *l'universalisme* » constitue un point commun notable.

1) Les logiques sexuées de l'engagement contre la parité

D'Élisabeth Badinter à Pierre Rosanvallon, de Mona Ozouf à Bernard-Henri Lévy, d'Alain Minc à Danièle Sallenave, le camp anti-paritaire attire dans ses rangs une majorité d'intellectuel-le-s qui se rattachent à la catégorie des « *intellectuels politico-médiatiques* »[3] ou des « *intellectuels de gouvernement* »[4]. Si la position intellectuelle dominante de certains d'entre eux dépend, plus étroitement que d'autres, de leurs capitaux académiques[5], la plupart consacrent une partie importante de leur « *budget-temps* » à « *l'accumulation d'un capital*

démocratique en France. Un ouvrage collectif réunissant des tribunes déjà publiées ou inédites contre la parité est certes publié en 1999, mais cette publication intervient après le vote de la révision constitutionnelle qui, *de facto*, met un terme aux débats intellectuels (M. AMAR (dir.) (1999), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette).

[1] Force est de constater, toutefois, que le combat est inégal, non pas pour ce qui est de la quantité d'espace médiatique allouée aux deux camps, mais quant aux capitaux médiatiques et intellectuels mis en jeu de part et d'autre. Bien plus que du côté des pro-parité, on trouve, du côté des antiparitaires, un grand nombre d'intellectuels dotés d'une forte notoriété intellectuelle et/ou médiatique.

[2] Joan Scott les appelle « *républicanistes* ». On préfère ici utiliser l'adjectif « *républicain* » pour désigner la même catégorie d'acteurs. Voir SCOTT *Parité! L'universel et la différence des sexes*, p. 120.

[3] DUVAL, GAUBERT, LEBARON, MARCHETTI et PAVIS *Le 'décembre' des intellectuels français*, p. 21.

[4] Gérard Noiriel distingue cette catégorie des « *intellectuels révolutionnaires* », dont Sartre est l'une des figures emblématiques, et des « *intellectuels spécifiques* », comme Michel Foucault (G. NOIRIEL (2005), *Les fils maudits de la République. L'avenir des intellectuels en France*, Paris, Fayard).

[5] Par exemple, Pierre Rosanvallon et Jacques Julliard se positionnent tout autant dans la sphère purement académique qu'à l'extérieur de celle-ci. Ce n'est pas le cas, par exemple, de Bernard-Henri Lévy (écrivain) ou de Robert Redeker (professeur de philosophie dans l'enseignement secondaire).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

symbolique de notoriété externe »[1], en particulier dans les secteurs les plus légitimes des champs médiatique, politique et éditorial, en se faisant les interprètes professionnels de l'actualité politique et sociale dans les médias, en participant à des comités de « *sages* » et d'« *experts* » auprès des acteurs dominants du champ politique, ou en publiant des ouvrages éloignés des formes consacrées dans le champ académique, comme des « *essais* », « *mémoires* » et autres « *chroniques* » dans des maisons d'édition spécialisées dans la diffusion commerciale des produits intellectuels. Puisqu'il s'agit de la cause des femmes, le débat compte une forte proportion d'intellectuelles – par rapport à d'autres controverses publiques où les femmes restent marginales –, mais les hommes ne sont pas absents pour autant, et sont même singulièrement présents dans le camp antiparitaire. Et force est de constater que le principe de légitimité qui fonde l'intervention des intellectuel-le-s dans le débat sur la parité diffère assez nettement selon leur sexe, et ce pour deux raisons. D'abord, du fait de l'inégale distribution des capitaux intellectuels entre femmes et hommes : la figure de l'intellectuelle s'est certes « *normalisée* » depuis que les femmes ont accès aux filières de l'enseignement supérieur et aux métiers intellectuels, mais elle est encore minoritaire. Les intellectuelles qui s'expriment contre la parité disposent donc en moyenne de moindres capitaux médiatiques que leurs homologues masculins. Ensuite, en raison du rapport objectivement différencié des intellectuels des deux sexes à la question féminine et féministe : même si, comme on l'a évoqué plus haut, les femmes sont incitées à mettre à distance leur identité de sexe pour s'imposer comme des intellectuelles à part entière, elles sont malgré tout amenées, plus probablement que les hommes, à faire de la question des femmes et de la cause des femmes l'un des éléments de leur investissement intellectuel[2]. De fait, dans le débat sur la parité, elles tendent davantage que leurs homologues masculins à s'exprimer en tant que *spécialistes* de la question des femmes.

Deux catégories d'intellectuels (hommes) interviennent contre la parité, dans le débat public. Une première catégorie rassemble des intellectuels qui fondent avant tout leur notoriété sur la constance de leur présence médiatique en tant que commentateurs autorisés de l'actualité politique et sociale. Jacques Julliard (qui est aussi un historien respecté dans le champ académique), Alain Minc, Alain Finkielkraut, Bernard-Henri Lévy, Luc Ferry, Alain-Gérard Slama, Robert Redeker[3] incarnent, davantage que les femmes participant au débat, la

[1] P. BOURDIEU (1984), *Homo Academicus*, Paris, Minuit, p. 131-132.

[2] D. NAUDIER (2000), *La Cause littéraire des femmes. Mode d'accès et de consécration des femmes dans le champ littéraire (1970-1998)*, Sciences sociales, EHESS, Paris.

[3] Voir notamment A. MINC, « La journée des dupes », *Le Monde*, 21 mars, p. 15 ; A.-G. SLAMA, « Parité: histoire d'une dérive », *Le Point*, 2 mai 1998, p. 116 ; L. FERRY (1999), « La parité et les 'valeurs féminines' », in M. AMAR (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 123-134 ; J. JULLIARD, « Les femmes ne sont pas des produits laitiers », *Le Nouvel Observateur*, 18 février 1999 ; B.-H. LÉVY, « Oui à l'égalité, non à la parité », *Le Point*, 13

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

figure de l'intellectuel médiatique[1]. Dans les chroniques et articles qu'ils diffusent régulièrement dans la presse, à la radio et dans des revues intellectuelles, ils donnent leur avis sur la parité comme ils le feraient pour de nombreuses autres questions de société. La grande majorité d'entre eux ne peut se prévaloir d'une compétence spécifique sur les thématiques mises en jeu par les réformes paritaires, qu'il s'agisse de la question des femmes (ils ne se sont pas fait connaître pour avoir défendu publiquement la cause des femmes, ni pour avoir produit des connaissances spécialisées sur cet objet) ou du droit constitutionnel. C'est au nom d'une compétence universelle à dire le juste et le vrai, quasiment une « *compétence morale* »[2] – cette capacité que leur accorde leur statut d'intellectuels à accéder à la « *sagesse* » et à l'objectivité – qu'ils sont habilités à se prononcer sur la question de la parité.

À côté de ces intellectuels médiatiques, une seconde catégorie d'hommes savants intervient dans le débat, le plus souvent contre la parité : les spécialistes du droit constitutionnel[3]. Leur autorité pour intervenir dans le débat sur la parité repose sur une compétence spécifique, la connaissance des institutions de la Cinquième République. Même s'ils disposent d'une moindre surface médiatique que les interprètes réguliers de l'actualité politique et sociale, ces constitutionnalistes sont, au gré de l'actualité juridique, sollicités par les médias et par le champ politique pour leur capacité à interpréter ou prédire le droit, et ce notamment depuis que le Conseil constitutionnel a pris une place centrale dans la vie institutionnelle française[4]. Dans les colonnes des journaux et des revues intellectuelles et devant les instances publiques qui les auditionnent en tant qu'experts – notamment l'Observatoire de la parité –, certains des plus respectés d'entre eux, comme Georges Vedel et Louis Favoreu, expriment les plus vives réserves à l'égard d'un dispositif constitutionnel permettant la mise en place de mesures législatives imposant des quotas sur les listes électorales[5]. De même, l'avocat et sénateur Robert Badinter, régulièrement sollicité dans les

février 1999 ; R. REDEKER (1999), « La parité ou la revanche de Joseph de Maistre », in M. AMAR (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 158-163.

[1] Pour une analyse des trajectoires et des prises de positions politiques de ces intellectuels médiatiques, voir par exemple DUVAL, GAUBERT, LEBARON, MARCHETTI et PAVIS *Le 'décembre' des intellectuels français* ; NOIRIEL *Les fils maudits de la République. L'avenir des intellectuels en France*.

[2] D. MEMMI (1992), « La compétence morale », *Politix*, n°17, pp. 104-124.

[3] Guy Carcassonne sera l'un des rares constitutionnalistes familiers de l'intervention médiatique à prendre parti en faveur de la parité (Charles Debbasch, qui prend également parti pour la parité, n'a pas la notoriété médiatique de Georges Vedel, Louis Favoreu, Olivier Duhamel et Guy Carcassonne).

[4] B. FRANÇOIS (1997), « Le Conseil constitutionnel et la Cinquième République », *Revue française de science politique*, vol.47, n°3-4, pp. 377-403.

[5] L. FAVOREU (1998), « Principe d'égalité et représentation politique des femmes: La France et les exemples étrangers », in CONSEIL D'ETAT (dir.), *Sur le principe d'égalité. Rapport public 1996*, Paris, La Documentation française, pp. 153-165 ; G. VEDEL, « La parité vaut mieux qu'un marivaudage législatif! », *Le Monde*, 18 décembre 1998, p. 16.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

médias pour son expertise en droit public, prend position contre la parité, à l'instar de son épouse Élisabeth Badinter, y compris au moment des débats parlementaires sur le projet de loi constitutionnelle, se plaçant ainsi à contre-courant de son propre parti – le PS. Enfin, Olivier Duhamel, spécialiste de droit public également engagé au Parti socialiste, énonce à plusieurs reprises dans la presse et devant l'Observatoire de la parité ses objections à ce qu'on inscrive la différence de sexes dans la Constitution[1].

L'autorité des intellectuelles (femmes) qui rendent publique leur hostilité à la revendication de parité[2] a le plus souvent des fondements différents. Elles sont, comme leurs homologues masculins, des intellectuelles mondaines, insérées dans des réseaux d'élites en dehors du monde académique. Mais elles jouissent généralement d'une moindre notoriété médiatique que leurs homologues masculins : minoritaires et dominées dans le monde intellectuel, elles ne peuvent pas prétendre, pour la plupart, à une compétence « *universelle* », les autorisant à commenter régulièrement l'ensemble des questions politiques et sociales[3]. En outre, c'est le plus souvent en tant que femmes d'exception et/ou en tant que spécialistes des questions féminines et féministes qu'elles sont autorisées à s'exprimer sur le sujet, comme l'indique la manière dont sont présentées les quatorze femmes qui s'opposent à la parité dans les colonnes de *L'Express* au plus fort des débats parlementaires sur le projet de loi constitutionnelle dit sur la parité, en février 1999 :

> *« La philosophe Élisabeth Badinter, la juriste Evelyne Pisier, l'écrivain Danièle Sallenave cosignent ci-après un ultime appel solennel contre la parité, avant le vote de l'Assemblée, le 16 février, avant celui du Sénat, le 4 mars. Chacune avec ses mots et son humeur, Françoise Cachin, Caroline Eliacheff, Élisabeth Roudinesco, Mona Ozouf, Irène Théry, Véronique Morali, Patricia Barbizet, Stella Baruk, Florence Montreynaud, Michèle Riot-Sarcey, Dominique Schnapper les accompagnent dans nos colonnes. Respectées, respectables, ces 14 femmes ne sont ni antiféministes ni réactionnaires. Elles se sont battues pour faire reconnaître*

[1] Une telle mesure aurait pour effet, selon lui, de faire entrer les institutions françaises « *dans une redoutable logique différentialiste* ». Il préconise toutefois une « *exception paritaire temporaire* », explicitement définie comme une « *entorse* », limitée dans le temps, « *aux principes généraux du droit* », afin de résorber une inégalité de fait (O. DUHAMEL, « Guérir le mâle par le mal », *L'Express*, 6 juin 1996, p. 39).

[2] Les intellectuelles antiparitaires les plus visibles (en raison de la persistance de leur engagement et/ou de l'importance de leur notoriété savante) sont Évelyne Pisier (par exemple : PISIER, « Universalité contre parité » ; É. PISIER, « Contre l'enfermement des sexes », *Le Monde*, 11 février 1999, p. 12), Élisabeth Badinter (BADINTER, « Non aux quotas de femmes » ; « La parité est une régression (entretien avec Élisabeth Badinter, par Isabelle Girard et Benoît Rayski) », *L'événement du jeudi*, 4 février 1999), Mona Ozouf (M. OZOUF (1999), « Une bienheureuse abstraction », in M. AMAR (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 151-157), Danièle Sallenave (D. SALLENAVE, « Le piège de la parité », *Marianne*, mai 1997 ; D. SALLENAVE, « La difficile gloire de la libre existence », *Le Monde*, 21 janvier 1999, p. 14) et Élisabeth Roudinesco (É. ROUDINESCO, « Une parité régressive », *Le Monde*, 11 février 1999, p. 12).

[3] De manière significative, aucune d'entre elles ne tient alors une « chronique » régulière dans la presse.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

leurs compétences. Beaucoup d'entre elles se sont depuis longtemps mobilisées pour les droits des femmes, afin que cesse leur subordination aux hommes[1]*. »*

C'est, premièrement, en tant qu'elles sont des *femmes d'exception*, des femmes « *respectables* » et « *respectées* », en tant qu'elles ont transgressé leur destin de sexe en se hissant au sommet de la hiérarchie sociale et intellectuelle, qu'elles semblent pouvoir revendiquer une compétence morale *spécifique*, les autorisant à se prononcer sur les questions relatives aux femmes. Ne sont-elles pas les symboles de l'émancipation des femmes, les incarnations discrètes et individuelles du féminisme ? Encore plus que d'autres causes, la parité, parce qu'elle touche à la promotion de femmes dans l'élite, semble ainsi appeler leur intervention. Étant parvenues à des positions exceptionnelles grâce à la « *méritocratie* » républicaine[2], disent-elles, elles s'estiment – et sont souvent considérées comme – particulièrement autorisées à dénoncer le caractère « *humiliant* » de traitements préférentiels pour accéder à des positions de prestige.

C'est, deuxièmement, en raison de *leur rapport privilégié à la question des femmes et du féminisme* que nombre d'entre elles sont habilitées à produire une parole d'autorité dans ce débat. Certes, plusieurs intellectuelles publiquement opposées à la parité ne sont pas connues pour être des spécialistes des femmes ou engagées en faveur de la cause des femmes. C'est, par exemple, le cas de Dominique Schnapper, fille de Raymond Aron, sociologue, directrice de recherches à l'École des hautes études en sciences sociales depuis 1980 (et future membre du Conseil constitutionnel), qui s'appuie plutôt sur sa légitimité de « *spécialiste* » et d'« *experte* »[3] des questions de citoyenneté et de démocratie pour fustiger la parité[4]. C'est également le cas de ces femmes de l'élite sociale, éloignées du champ intellectuel, et qui interviennent donc avant tout en tant que détentrices d'une position exceptionnelle[5]. Mais les femmes qui sont les plus présentes, les plus visibles dans les joutes anti-paritaires sont des

[1] J. REMY et E. MANDONNET, « Oui à l'égalité, non à la parité. Quatorze femmes respectées, ni antiféministes ni réactionnaires, ont choisi L'Express pour dire leur vision de l'égalité des sexes en politique », *L'Express*, 11 février 1999.

[2] Quelques unes d'entre elles sont issues de la petite bourgeoisie cultivée et ont connu une ascension sociale par l'école, en particulier Mona Ozouf et Danièle Sallenave, toutes deux filles d'instituteurs.

[3] Elle s'est imposée comme spécialiste de ces questions en publiant plusieurs essais (D. SCHNAPPER (1991), *La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard ; D. SCHNAPPER (1994), *La communauté des citoyens: sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard). Mais elle s'est également imposée comme « *experte* » légitime de ces questions auprès des pouvoirs publics, comme en témoigne sa participation à diverses « *commissions* » sur des questions relatives à l'intégration et à la citoyenneté (commission Marceau Long sur la réforme de la nationalité en 1987, commission Fauroux sur l'éducation en 1995-1996).

[4] D. SCHNAPPER, « Le point de vue de Dominique Schnapper, sociologue », *L'Express*, 11 février 1999 ; D. SCHNAPPER (1999), « La transcendance par le politique », in M. AMAR (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 112-116.

[5] Par exemple Patricia Barbizet, directrice générale d'Artémis ; Françoise Cachin, directrice des Musées de France.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

intellectuelles qui ont fait de la question des femmes l'une de leurs spécialités savantes et/ou du féminisme l'une de leurs étiquettes revendiquées. La plus emblématique des figures anti-paritaires, Élisabeth Badinter, a fait de sa compétence spécifique sur la question des femmes et du féminisme l'un des piliers principaux de sa légitimité intellectuelle et médiatique (cf. Encadré 15). Certes, la plupart des autres figures marquantes de la lutte antiparitaire entretiennent un rapport un peu plus distant à ces questions. La légitimité intellectuelle d'Evelyne Pisier, d'Élisabeth Roudinesco, de Danièle Sallenave et de Mona Ozouf, par exemple, ne repose pas uniquement, ni même principalement, sur leur savoir sur les femmes et leur engagement pour la cause des femmes. Leur notoriété repose en premier lieu sur des compétences étiquetées comme « *générales* », tenant à distance le stigmate féminin ou féministe[1]. Mais, sans en avoir fait une spécialité exclusive ou dominante, ces femmes ont en commun d'avoir consacré une partie de leurs activités intellectuelles à la question des femmes et du féminisme. Membre de l'élite académique (professeure de droit et de science politique à l'université Paris 1) et institutionnelle (directrice du livre au ministère de la Culture entre 1989 et 1993), insérée dans les réseaux de cadres du PS[2], Évelyne Pisier bénéficie d'une légitimité intellectuelle « *généraliste* », déconnectée de la question des femmes – elle s'est notamment fait connaître pour ses travaux en histoire des idées politiques –, tout en investissant, dans le cadre desdits travaux, la question de l'égalité des sexes[3]. Élisabeth Roudinesco, historienne (directrice de recherche à l'université Paris 7 au moment où elle s'engage contre la parité) et psychanalyste, s'est d'abord fait connaître pour ses recherches en histoire des idées, notamment sur la psychanalyse. La commémoration du bicentenaire de la Révolution lui a fourni l'occasion d'ajouter la question des femmes à ses spécialités, en consacrant un ouvrage à une héroïne du panthéon féministe, oubliée du panthéon

[1] Elles sont emblématiques de ces femmes qui, pour accéder à la consécration intellectuelle, ont été amenées à prendre leurs distances à l'égard de toutes les activités savantes qui, en les ramenant à leur identité de sexe, jouent potentiellement comme des stigmates dans le champ intellectuel. Voir NAUDIER, *La Cause littéraire des femmes. Mode d'accès et de consécration des femmes dans le champ littéraire (1970-1998)*.

[2] La vie personnelle d'Évelyne Pisier est sans doute l'un des leviers privilégiés de son insertion dans les réseaux de l'élite du PS : au moment des débats sur la parité, elle forme un couple avec Olivier Duhamel, constitutionnaliste de renom élu député européen sur la liste du Parti socialiste en 1999, après avoir été mariée avec Bernard Kouchner, qui fut ministre d'un gouvernement socialiste sous le second septennat de François Mitterrand.

[3] Parmi les intellectuelles antiparitaires les plus visibles dans la sphère publique, Évelyne Pisier est sans doute celle qui est la plus insérée dans les réseaux intellectuels de l'espace de la cause des femmes. Indice de cette proximité aux réseaux du féminisme académique, elle publiera d'ailleurs un ouvrage savant en collaboration avec théoriciennes féministes Eleni Varikas et Françoise Collin (F. COLLIN, É. PISIER et E. VARIKAS (2000), *Les femmes, de Platon à Derrida: anthologie critique*, Paris, Plon).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

révolutionnaire, Théroigne de Méricourt[1]. Mona Ozouf, quant à elle, a gravi les échelons de la reconnaissance académique en histoire, d'abord – aux côtés de son mari Jacques Ozouf – en tant que spécialiste de l'histoire républicaine, puis, à partir des années 1980, en tant que porte-parole, aux côtés de François Furet, d'une nouvelle historiographie libérale de la Révolution française[2] – ce qui lui a valu une notoriété intellectuelle croissante. Ce n'est que sur le tard, avec *Les Mots des femmes* publié en 1995[3], qu'elle consacre une recherche spécifiquement à la question des femmes. Enfin, Danièle Sallenave s'apparente à cette catégorie d'intellectuelles dont la légitimité s'est construite à distance de la question des femmes. Ecrivaine et universitaire en littérature (à l'université de Nanterre) depuis le début des années 1970, elle a acquis une notoriété publique et littéraire en se tenant éloignée de l'étiquette de l'« *écriture femme* ». Également essayiste et intellectuelle engagée, elle a fait – tardivement – de la cause des femmes l'une de ses préoccupations, sans que celle-ci ne soit centrale[4].

Encadré 17 – Élisabeth Badinter : intellectuelle médiatique, féministe respectable

Élisabeth Badinter s'est imposée depuis les années 1980 comme une spécialiste respectée de la question hommes-femmes et comme la porte-parole la plus légitime de la cause des femmes dans les médias. Sa trajectoire l'éloigne pourtant, objectivement, des réseaux intellectuels et militants de l'espace de la cause des femmes. Elle est née en 1944 dans une famille très aisée, puisque son père est Marcel Bleustein Blanchet, fondateur du groupe Publicis. Agrégée de philosophie (1972), elle devient chargée de cours à l'École Polytechnique, où elle anime un séminaire sur « *l'amour maternel* » dans les années 1970, thème auquel elle consacrera son premier ouvrage, paru en 1980[5]. Elle fait donc très tôt de la question des femmes son objet de recherche privilégié, sans pour autant s'inscrire dans les réseaux intellectuels et militants du féminisme de la seconde vague. C'est dans le contexte de reflux politique et médiatique du féminisme caractéristique des années 1980 qu'elle s'impose progressivement comme *la* spécialiste médiatique de l'émancipation féminine, des rapports entre les sexes, et de l'articulation de ces questions avec l'héritage des « *Lumières* », et comme l'une des plus visibles porte-parole du féminisme « *universaliste* » – malgré son absence persistante de lien avec les intellectuelles et militantes du mouvement féministe. Cette centralité croissante est moins liée à son capital académique (titularisée comme « *maître de conférences* » à l'École polytechnique en 1984, elle se situe à la marge du champ académique en philosophie), que par des publications dans des maisons d'édition

[1] É. ROUDINESCO (1989), *Théroigne de Méricourt, Une femme mélancolique sous la Révolution*, Paris, Seuil.

[2] F. FURET et M. OZOUF (1988), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion.

[3] M. OZOUF (1995), *Les Mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, Fayard.

[4] Elle s'investit dans des revues d'intellectuels « engagés » à la fin des années 1980 : elle est directrice de la rédaction du *Messager européen* (revue qu'elle a co-fondée en 1987 avec Alain Finkielkraut), puis membre du comité de rédaction des *Temps modernes* à partir de 1991. Elle publie en outre un essai sur les enjeux contemporains de la culture en 1991, *Le Don des morts* (Gallimard). Dans cet essai, elle traite notamment du féminisme.

[5] É. BADINTER (1980), *L'Amour en plus: histoire de l'amour maternel (XVIIe-XXe siècle)*, Paris, Flammarion.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

commerciales (notamment *L'un et l'autre* et *XY*, deux essais à succès parus chez Odile Jacob en 1986 et en 1992[1]) ainsi qu'à la place privilégiée qu'elle occupe dans les réseaux mondains, à la fois dans le monde des affaires (elle préside le conseil de surveillance de Publicis depuis 1996), et dans le champ politique (par l'intermédiaire de son mari, le sénateur socialiste Robert Badinter). Sa forte visibilité médiatique n'est pas non plus sans rapport avec le contenu du message qu'elle délivre sur les femmes et le féminisme. Elle se fait en effet la porte-parole d'un féminisme respectable (loyal vis-à-vis des schèmes républicains-universalistes dominants, soucieuse d'articuler la cause des femmes et « *l'intérêt général* », dénonçant les « *dérives* » d'une vision trop radicale, se préoccupant tout particulièrement du sort des hommes), qui entre en résonance avec les représentations socialement acceptables des rapports de genre – non seulement dans le monde des médias mais aussi dans celui de la publicité, dont elle est l'une des actrices centrales[2]. Dans les années 1990, elle prend ainsi position contre le port du foulard islamique à l'école, contre la répression du harcèlement sexuel, contre le « *politiquement correct* » américain[3]. Sa croisade contre la parité, au nom d'un « *féminisme universaliste* », s'inscrit dans le prolongement de ces engagements, attestant sa fidélité aux définitions dominantes de l'égalité des sexes.

2) Un socle intellectuel commun : la doxa républicaine

Les plus légitimes des intellectuels anti-paritaires, hommes et femmes, au-delà de la diversité de leurs positionnements politiques et intellectuels, ont en commun d'avoir participé, de manière plus ou moins centrale, par leurs travaux académiques, leurs interventions dans la presse, leurs essais ou leurs activités d'expertise, à l'édification d'un cadre d'interprétation du monde que l'on peut appeler la *doxa républicaine* – doxa dans la mesure où, à partir du début des années 1990, ce cadre fonctionne comme un « *sens commun* » dans les arènes dominantes médiatiques, politiques et intellectuelles[4]. Il ne convient pas ici d'explorer l'ensemble des caractéristiques de cette doxa, d'en analyser la complexité et les contradictions. On se bornera à en présenter les traits pertinents pour notre propos, puisqu'elle constitue le substrat discursif de nombreuses diatribes contre la parité.

Alors que dans les années 1970, l'allégeance « *républicaine* » était considérée comme un signe de loyauté à l'ordre établi, incompatible avec la figure légitime de l'intellectuel de

[1] É. BADINTER (1986), *L'Un est l'autre*, Paris, Odile Jacob ; É. BADINTER (1992), *XY. De l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob.

[2] Marie Bénilde fait remarquer très justement que les prises de positions d'Élisabeth Badinter en matière de féminisme ne sont pas sans rapport avec la position qu'elle occupe dans le monde de la publicité, qui lui rend difficile toute condamnation radicale du sexisme. Voir M. BÉNILDE (2007), *On achète bien les cerveaux: la publicité et les médias*, Paris, Raisons d'agir.

[3] Voir notamment É. BADINTER, R. DEBRAY, A. FINKIELKRAUT, É. de FONTENAY et C. KINTZLER, « Profs, ne capitulons pas! », *Le Nouvel-Observateur*, 2-8 novembre 1989.

[4] On rejoint ici les analyses d'Éléonore Lépinard (LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, p. 163 et suiv.), qui s'appuie sur la définition que Pierre Bourdieu donne de la doxa : « *La doxa est un point de vue particulier, le point de vue des dominants, qui se présente et s'impose comme point de vue universel* » (P. BOURDIEU (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, p. 129).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

gauche – « *à la fin des années 1970, les républicains, c'étaient quelques vieilles barbes et quelques jeunes esseulés* »[1] écrit rétrospectivement l'une d'entre eux, Blandine Kriegel –, un certain nombre d'intellectuels, à partir du tournant des années 1980, entreprennent à la fois de réhabiliter et de redéfinir la République en tant que modèle intellectuel et politique[2]. Les lieux privilégiés de production et de diffusion de cette nouvelle doxa sont, en dehors des travaux « purement » universitaires, des revues intellectuelles comme *Le Débat*, *Esprit*, *Commentaire* ou encore *Les Temps modernes*. La création du *Débat* par Pierre Nora en 1980 est particulièrement emblématique d'une « *redéfinition de la figure de l'intellectuel* »[3], qui prêche la raison plus que la révolte, dans le vocabulaire de l'expert davantage que du pamphlétaire, et s'oppose aux figures traditionnelles de l'intellectuel de gauche, imprégné de rhétoriques marxistes, qu'incarnent à cette époque les figures de Jean-Paul Sartre, Michel Foucault et Pierre Bourdieu. Comme le souligne Eric Fassin, la première étape de cette entreprise, qui s'inscrit dans le prolongement de la rhétorique « *anti-totalitaire* »[4] née à la fin des années 1970, consiste en une valorisation de l'héritage *libéral* de l'identité politique française[5]. Les historiens qui, autour de la figure de François Furet, défendent la philosophie des droits de l'homme, décrivent le « *moment* » 1789 comme le point nodal de la Révolution et louent la « *révolution des libertés* » plus que celle de « *l'égalité* » (convoquant à cet égard la figure de Tocqueville), sont les acteurs centraux de cette entreprise. Dans cette première phase de la construction d'une doxa républicaine, l'Amérique fait figure d'alliée plus que de contre-modèle. Puis, au tournant des années 1990, alors que se multiplient les signes d'une « *crise* » – réelle ou supposée – de la représentation politique et de l'identité nationale (« *affaires* » de corruption politique, « *question immigrée* », montée en puissance du Front national, augmentation de l'abstention, pertes de souveraineté liées à l'accélération de la

[1] B. KRIEGEL (1998), *Philosophie de la République*, Paris, Plon, p. 14.

[2] Les artisans de cette nouvelle doxa républicaine forment davantage une *nébuleuse* qu'un groupe cohérent. Des intellectuels issus d'horizons divers (plus ou moins « *libéraux* », plus ou moins étiquetés « *de gauche* ») participent, sous des formes diverses (de l'ouvrage académique à l'essai d'actualité) à son élaboration. On peut citer, par exemple, les historiens Claude Nicolet (C. NICOLET (1982), *L'idée républicaine en France (1789-1924). Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard ; C. NICOLET (1992), *La République, état des lieux*, Paris, Seuil), François Furet et Mona Ozouf (FURET et OZOUF *Dictionnaire critique de la Révolution française*), Pierre Nora (P. NORA (1984), *Les lieux de mémoire. 1, La République*, Paris, Gallimard) ; la sociologue Dominique Schnapper (SCHNAPPER *La communauté des citoyens: sur l'idée moderne de nation*) ; les philosophes Blandine Kriegel (KRIEGEL *Philosophie de la République*), Alain Finkielkraut (A. FINKIELKRAUT (1987), *La Défaite de la pensée*, Paris, Gallimard) et Alain-Gérard Slama (A.-G. SLAMA (1993), *L'Angélisme exterminateur*, Paris, Grasset), parmi d'autres exemples.

[3] DUVAL, GAUBERT, LEBARON, MARCHETTI et PAVIS *Le 'décembre' des intellectuels français*, p. 47.

[4] Cette rhétorique a été notamment portée, dans les médias, par les « nouveaux philosophes ».

[5] É. FASSIN (2001), « Good Cop, Bad Cop. Modèle et contre modèle américains dans le discours libéral français depuis les années 1980 », *Raisons politiques*, n°1, pp. 77-97.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

construction européenne), la thématique républicaine se trouve de plus en plus présentée comme une singularité nationale définie par opposition à deux modèles incarnés par l'Amérique, « *passée, sans transition, dans la police de la vie intellectuelle française, du statut de* good cop *à celui de* bad cop »[1]. En effet, cette doxa républicaine se construit désormais, tout d'abord, à contre-courant du libéralisme politique. La République se définit comme une « *communauté de citoyens* »[2], dans laquelle les institutions de l'État, et en premier lieu l'école, doivent jouer un rôle actif. Les valeurs de « *tradition* », d'« *autorité* » et de « *laïcité* » sont louées comme autant de moyen de « *faire* » des citoyens, et en particulier d'« *assimiler* » les « *immigrés* ». Les prises de positions des porte-parole de cette doxa républicaine dans les débats sur l'autorité des professeurs et sur le port du foulard à l'école[3], par exemple, sont symptomatiques de ce type de discours, qui prône un certain retour à l'ordre en guise de réponse aux « *menaces* » qui pèsent sur la République. Ensuite – et surtout –, la doxa républicaine se définit à partir d'une réaffirmation des valeurs « *universalistes* », qui trouvent leur contre-miroir par excellence dans le « *communautarisme* » et le « *multiculturalisme* » supposés prévaloir outre-Atlantique. Selon les porte-parole de cette vision républicaine universaliste, dans les années 1970, sous la pression des « *minorités* » (Africains-américains, femmes, homosexuels), les campus américains auraient vu fleurir l'idéologie du « *politiquement correct* » qui désormais régnerait sans entrave sur l'ensemble de la société américaine. C'est sous l'influence de cette « *idéologie* » qu'auraient été mises en place les politiques « *d'affirmative action* » qui accordent des avantages à certaines minorités. Au contraire, pour les tenants du dogme républicain, il convient de tenir bon et de ne pas abandonner l'universalisme politique, héritier de la philosophie des Lumières, qui ne reconnaît que des citoyens abstraits, définis par leur arrachement à leurs appartenances sociales et autres identités collectives[4].

---

[1] Ibid., p. 82.

[2] SCHNAPPER *La communauté des citoyens: sur l'idée moderne de nation*.

[3] Sur la nécessaire restauration de l'autorité et des « *savoirs fondamentaux* » à l'école, voir notamment : L. FERRY (1995), « Qu'apprendre au collège », *Le Débat*, n°87, pp. 147-162 ; A. FINKIELKRAUT (1995), « Peut-on encore aimer l'école? », *Le Débat*, n°87, pp. 162-164. Pendant l'affaire du foulard, voir aussi l'appel publié au moment de la première affaire du foulard dans le *Nouvel Observateur* du 2 novembre 1989 par plusieurs intellectuels, dont Alain Finkielkraut et Élisabeth Badinter, dénonçant le « *Munich de l'école républicaine* ».

[4] Pour un exemple de dénonciation du « *politiquement correct* » américain, voir notamment : P. RAYNAUD (1992), « De la tyrannie de la majorité à la tyrannie des minorités », *Le Débat*, n°69, pp. 50-59. Pour des analyses détaillées du traitement de la *political correctness* dans ces discours républicains-universalistes, voir notamment É. FASSIN (1994), « *Political Correctness* en version originale et en version française. Un malentendu révélateur », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°43, pp. 30-42 ; M.-C. GRANJON (1994), « Le regard en biais. Attitudes françaises et multiculturalisme américain (1990-1993) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°43, pp. 18-29.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

La montée en puissance de ce modèle républicain n'est pas sans conséquence sur la vision légitime de l'ordre des sexes[1]. L'entreprise de réhabilitation de l'identité républicaine passe en effet par une mise en accusation du féminisme « *à l'américaine* », censé incarner le contre-modèle absolu en matière d'égalité des sexes. L'affaire du voile, puis la question du harcèlement sexuel[2], donnent prétexte à la consolidation dans la sphère médiatique d'un discours sur l'« *exception française* » en matière de féminisme, dont les linéaments s'inspirent des discours de l'une des porte-parole les plus légitimes de la cause des femmes dans les médias et dans l'arène éditoriale, Élisabeth Badinter. Comme on l'a vu, celle-ci a développé sa vision du féminisme et de l'égalité des sexes dans deux essais à succès, *L'Un est l'autre* et *XY*, *de l'identité masculine*, parus respectivement en 1986 et 1992 chez Odile Jacob. Son discours a ensuite été relayé par d'autres intellectuelles renommées, notamment Mona Ozouf dans son essai paru en 1995, *Les mots des femmes*[3]. Dans ces textes, le féminisme « *à la française* », qu'il convient de préserver de la « *perversion* » du « *féminisme radical américain* » se définit par deux traits principaux. Premièrement, il s'inscrit dans le cadre d'une vision strictement universaliste, et s'oppose à cet égard au modèle « *différentialiste* » américain. Le féminisme français, expliquent ces intellectuelles, croit en l'idéal émancipateur des Lumières incarné par Condorcet[4]. L'émancipation politique des femmes, disent-elles en se réclamant par ailleurs du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir, ne peut passer que par la mise à distance de l'identité féminine, vecteur d'enfermement et de subordination. Le féminisme « *radical américain* » est, au contraire, supposé reposer sur la valorisation de la différence, de l'identité des femmes, sur la célébration du corps biologique des femmes et de

[1] À propos des rhétoriques républicaines sur l'ordre des sexes, voir SCOTT « 'La Querelle des Femmes' in the Late Twentieth Century » ; É. FASSIN (1999), « The Purloined Gender. American Feminism in a French Mirror », *French Historical Studies*, vol.22, n°1, pp. 113-138 ; LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*.

[2] Pour une analyse des prises de position des intellectuel-le-s médiatiques sur la question du port du foulard à l'école puis sur la répression du harcèlement sexuel, au nom du féminisme, voir respectivement : F. ROCHEFORT (2002), « Foulard, genre et laïcité en 1989 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, pp. 145-156,et A.C. SAGUY (2003), *What is sexual harassment? from Capitol Hill to the Sorbonne*, Berkeley, University of California Press.

[3] D'autres intellectuelles – qui rejoindront comme Élisabeth Badinter et Mona Ozouf les rangs anti-paritaires – ont également participé à cette entreprise de redéfinition du féminisme légitime. Voir par exemple D. SALLENAVE (1991), *Le Don des morts*, Paris, Gallimard. Élisabeth Roudinesco dénonce le « *féminisme radical* », coupable d'avoir « *abandonné la revendication égalitaire de type universaliste* » (É. ROUDINESCO et M. DE MANASSEIN (1995), « Préface », *in* M. DE MANASSEIN (dir.), *De l'égalité des sexes*, Paris, CNDP, pp. 11-20, p. 13).

[4] Si cet idéal s'est historiquement appliqué aux hommes, excluant les femmes des bénéfices de l'éducation et de la citoyenneté politique, c'est parce que les mœurs (les femmes n'étaient pas considérées comme des individus à part entière) ont été en retard sur les principes (qui imposent une définition individualiste et universaliste du citoyen), explique Mona Ozouf, reprenant ici les arguments de Pierre Rosanvallon sur le suffrage universel. Voir P. ROSANVALLON (1992), *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

la maternité. La seconde singularité du féminisme français serait de se placer sous les auspices de la modération, s'opposant aux « *excès* » du féminisme américain. Les féministes radicales américaines, ces « *intégristes du féminin* »[1] dont les figures emblématiques sont Marylin French et Catharine MacKinnon[2] verraient dans toute relation de séduction un viol en puissance, dans toute relation amoureuse un rapport de domination, comme l'indiquerait la politique « *puritaine* » de répression du harcèlement sexuel. Les Françaises, elles, refuseraient la guerre des sexes. Emblématiques de cette « *modération du féminisme français* »[3], selon Mona Ozouf, les travaux universitaires français « *n'opposent pas des hommes collectivement coupables à des femmes collectivement victimes* »[4]. La spécificité de la France résiderait ainsi dans une économie particulière des relations entre les sexes, faite de complémentarité, de séduction et de « *doux commerce* »[5].

3) La parité : une menace pour l'égalité républicaine

On comprend que l'allégeance de nombreux intellectuels dominants à la doxa républicaine ici décrite, qui s'oppose à toute reconnaissance de catégories « *identitaires* » dans l'univers politique, les prédispose à s'opposer – parfois de manière particulièrement outrancière[6] – à une revendication comme la parité. Certes, les intellectuels « républicains » opposés à la parité acceptent, pour la plupart, de souscrire au constat du « *scandale* » de la sous-représentation politique des femmes, signe que le travail de diffusion – par les intellectuelles, les associations paritaires, mais aussi par les médias – de la rhétorique dramatisant cette sous-représentation s'impose désormais dans l'espace public comme un discours quasiment « sans adversaire »[7]. Selon les termes d'Élisabeth Badinter, il y a « *unanimité sur le diagnostic du mal* »[8]. Rares sont les tribunes qui ne s'indignent pas de la marginalité des femmes dans la représentation politique. Mais, selon les termes d'Élisabeth Badinter, « *les divergences sur les remèdes sont fondamentales* », en ce qu'elles mettent en

[1] OZOUF *Les Mots des femmes. Essai sur la singularité française*, p. 384.

[2] C.A. MACKINNON (1989), *Toward a feminist theory of the state*, Cambridge, Mass., Harvard University Press ; M. FRENCH (1992), *La Guerre contre les femmes*, Paris, L'Archipel.

[3] OZOUF *Les Mots des femmes. Essai sur la singularité française*, p. 12.

[4] Ibid., p. 11.

[5] É. BADINTER (1995), « L'exception française », *Le Débat*, n°87, p. 122.

[6] Alain-Gérard Slama écrit par exemple que « *l'horizon* » des partisan-e-s de la parité n'est rien de moins que « *le totalitarisme* » et que la mise en œuvre d'un dispositif paritaire constituerait une « *régression vers la barbarie* » (SLAMA, « Parité: histoire d'une dérive »).

[7] P. JUHEM (2001), « La légitimation de la cause humanitaire: un discours sans adversaires », *Mots*, n°65, pp. 9-27.

[8] BADINTER, « Non aux quotas de femmes ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

jeu « *deux philosophies irréconciliables de la citoyenneté et de la femme* »[1]. La revendication de parité est ainsi dénoncée comme une menace à l'ordre politique légitime tel qu'il est défini par la doxa républicaine : dans cette perspective, elle mettrait en effet en danger, indissociablement, la cause de la République et celle des femmes.

Tout d'abord, les détracteurs de la parité s'attachent à démontrer que la revendication constitue une menace sur la République, dans le prolongement de la Décision du Conseil constitutionnel du 18 novembre 1982 annulant les dispositions d'une loi prévoyant des quotas en faveur des femmes sur les listes électorales[2]. L'un des plus prestigieux gardiens du temple des institutions républicaines, Louis Favoreu, s'oppose à une modification de la Constitution car, écrit-il, « *la notion universaliste de la citoyenneté [...] sur laquelle repose l'équilibre de notre édifice constitutionnel, serait alors fondamentalement remise en cause* »[3]. La parité, explique quant à elle la juriste Evelyne Pisier, est à la fois « *fausse et dangereuse* », car elle menace « *le principe de l'indifférenciation en droit* »[4], en substituant à « *l'égalité des sexes* » (des *individus* quel que soit leur sexe) « *l'égalité entre les sexes* » (entre les *groupes* de sexe)[5]. Dans la même perspective, Élisabeth Badinter s'indigne:

> *« Alors que 1789 marquait solennellement la disparition des castes et des ordres, on envisage aujourd'hui de réintroduire un nouveau clivage, cette fois sexuel. Deux siècles de durs combats contre toutes les discriminations, sources éternelles d'incompréhension, de ghettos et de conflits, pour les retrouver aujourd'hui revendiquées comme ultime critère de représentation !*[6] *»*

Menace dirigée contre les fondements universalistes – juridiques et philosophiques – de la citoyenneté, la parité est, selon ses détracteurs, aussi et indissociablement une entorse à la vision universaliste de la représentation politique, selon laquelle chaque représentant est choisi en fonction de ses idées, et non de son identité, et représente l'ensemble du corps représenté. « *Dire qu'il faut autant de femmes que d'hommes dans une assemblée, n'est-ce pas sous-entendre qu'un homme ne représente que lui ou sa 'communauté' sexuelle, et qu'il faut des femmes pour représenter les femmes ?* » s'interroge Danièle Sallenave[7] ; « *je me sens beaucoup plus proche d'un homme qui partage mes valeurs que d'une femme qui ne les*

---

[1] Ibid.

[2] Dans cette Décision, le Conseil avait en effet déduit du rapprochement de l'article 3 de la Constitution et de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen que la « *qualité de citoyen ouvre le droit de vote et l'éligibilité dans des conditions identiques* » et que ces principes « *s'opposent à toute division par catégorie des électeurs ou des éligibles* » (cf. chapitre 2).

[3] FAVOREU, « Principe d'égalité et représentation politique des femmes: La France et les exemples étrangers », p. 164.

[4] PISIER, « Universalité contre parité ».

[5] Ibid.

[6] BADINTER, « Non aux quotas de femmes ».

[7] SALLENAVE, « Le piège de la parité ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

partage pas », affirme Élisabeth Badinter[1]. La parité est ici associée au spectre de la représentation par groupes, de la « *représentation reflet* », fustigée par les théoriciens les plus légitimes de la représentation politique libérale[2].

Si la parité menace l'ordre républicain c'est non seulement parce qu'elle introduirait une logique d'identités collectives, *via* la consécration juridique de la centralité de la différence des sexes, là où seul l'individu abstrait est légitime, mais aussi en raison de la pente glissante sur laquelle une telle mesure ne manquerait pas d'entraîner la République. La parité risquerait d'ouvrir la « *boîte de Pandore* » des revendications particularistes, et de provoquer ainsi un éclatement de l'unité républicaine en autant de catégories qu'il existe de signes distinctifs de l'identité. Le contre-modèle brandi à l'appui de cette vision apocalyptique est bien sûr l'Amérique des « *communautés* », des « *quotas* » et du « *politiquement correct* » – alors même qu'aucun dispositif d'*affirmative action* ne s'applique envers les femmes dans le domaine de la représentation politique aux États-Unis[3]. « *La parité donnerait un argument à tous les particularismes: les paritaires ne proposent rien de moins que de changer de système politique et d'imposer la démocratie communautaire des quotas importée des États-Unis* », écrit Élisabeth Badinter[4]. « *Si l'on accepte maintenant des quotas politiques pour les femmes, pourquoi pas demain pour les vieux, les jeunes, les musulmans, les juifs, les Arméniens, les homos, les hétéros, les handicapés, que sais-je ?*[5] », s'interroge Jacques Julliard.

Pour ses détracteurs, la parité n'est pas seulement une menace pour l'ordre républicain. Elle est aussi une menace pour la cause des femmes. Et ce sont en premier lieu des femmes, porte-parole de la cause de leur sexe et/ou spécialistes de cette question, qui se font les chantres de cette idée. Selon elles, la parité s'opposerait à la vision universaliste de la cause des femmes, héritée des Lumières, suivant laquelle l'émancipation des femmes passe avant tout par l'arrachement à l'identité féminine. Pour Evelyne Pisier, par exemple, les « *résistances* » à l'inclusion politique des femmes depuis deux siècles ont été celles « *des*

---

[1] « La parité est une régression (entretien avec Élisabeth Badinter, par Isabelle Girard et Benoît Rayski) ».

[2] Les bases de la vision libérale dominante de la représentation politique, qui repose sur une distinction fondamentale entre le « *being* » et le « *doing* », ont notamment été posées par Hanna Pitkin, comme on l'a indiqué plus haut (PITKIN *The Concept of Representation*). En France, le porte-parole le plus éminent de cette vision universaliste de la représentation politique, s'opposant à toute représentation reflet, est Pierre Rosanvallon. Voir ROSANVALLON *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*. Sur cette question, voir aussi ACHIN « Représentation 'miroir' vs Parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation ».

[3] D. SABBAGH (2003), *L'égalité par le droit. Les paradoxes de la discrimination positive aux Etats-Unis*, Paris, Economica.

[4] BADINTER, « Non aux quotas de femmes ».

[5] JULLIARD, « Les femmes ne sont pas des produits laitiers ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

hommes », et non des « *principes* »[1]. La revendication de parité est alors présentée comme l'indice d'un retour des « *qualités* » et « *valeurs* » féminines en politique : « *Un néodifférentialisme se remet insidieusement en place et rien ne pourra le retenir de glisser vers le naturalisme* »[2], s'inquiète Danièle Sallenave. De ce point de vue, leurs discours se rapprochent de ceux des intellectuelles féministes radicales. On y retrouve la même fidélité à l'anti-essentialisme, la même idée que les pensées de la différence sont le levier de l'exclusion. Cependant, la plupart des discours tenus dans les arènes publiques par ces intellectuel-le-s mondain-e-s se distinguent des propos des intellectuelles féministes radicales à plusieurs égards. D'abord, les diatribes antiparitaires font souvent référence au registre de « *l'humiliation* », qui manifeste le refus de considérer les rapports de genre comme des rapports de domination, et les femmes comme des « *victimes* » de ce système asymétrique. Elles promeuvent une vision libérale de la méritocratie, selon laquelle les hiérarchies sociales et sexuées ne seraient que le produit des différences de mérite entre les individus. La parité, disent-elles, reprenant ainsi un trope récurrent dans les arguments hostiles à l'*affirmative action*, humilierait ses bénéficiaires, en l'occurrence les femmes. « *Ni quotas laitiers ni même handicapés, les femmes ne revendiquent ni protection ni bénéfice* »[3], affirme Evelyne Pisier. De même, Élisabeth Badinter s'interroge :

> *« Sommes-nous à ce point handicapées qu'il faille nous imposer par la contrainte constitutionnelle ? [...] Eternelles mineures, éternelles victimes ! Nombre sont celles qui refusent ce statut humiliant[4]. »*

Cette rhétorique méritocratique, dénonçant la parité comme une mesure transformant les femmes en « *victimes* », distingue assez nettement les discours républicains des discours féministes radicaux analysés plus haut[5].

En outre, il est à noter que si cette allégeance à la rhétorique universaliste qui gomme l'appartenance sexuée du champ de la représentation politique est partagée par tous les opposants à la parité, ceux-ci ne sont pas aussi unanimes à affirmer la nécessaire indifférenciation des sexes dans le domaine social, à l'extérieur du champ politique. À cet égard, les porte-parole les plus visibles du camp antiparitaire dans l'arène publique se distinguent, là encore, de la plupart des féministes radicales hostiles à la parité, pour lesquelles la pensée de la différence est la pierre angulaire de la domination masculine dans

---

[1] PISIER, « Universalité contre parité » ; PISIER, « Contre l'enfermement des sexes ».

[2] SALLENAVE, « La difficile gloire de la libre existence ».

[3] PISIER, « Universalité contre parité ».

[4] BADINTER, « Non aux quotas de femmes ».

[5] La position de nombreuses intellectuelles « *républicaines* » contre la parité préfigure, à cet égard, la thèse qu'Élisabeth Badinter développera, quelques années plus tard, dans *Fausse route* (Odile Jacob, 2003), où elle reproche au mouvement féministe de se complaire dans une logique de « *victimisation* » des femmes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tous les domaines de la vie sociale. Comme on l'a mentionné plus haut, le féminisme universaliste à la française, tel qu'il est défini notamment par Élisabeth Badinter et Mona Ozouf, s'il exclut toute reconnaissance sexuée dans l'univers politique, est parfaitement compatible avec une certaine valorisation de la différence dans le domaine des mœurs (comme en témoigne l'idée du « *doux commerce* » entre les sexes). Cette coexistence d'un refus absolu de la différence des sexes dans le domaine politique et de sa valorisation dans celui des mœurs est du reste explicitement assumée par Jacques Julliard, qui, dans une tribune hostile à la parité, s'élève contre une initiative qui conduirait à « *sexualiser artificiellement la politique* » tout en soutenant que « *la féminité – j'ai envie de dire, pour écarter les équivoques, la féminitude*[1] *– est une donnée essentielle de la nature mais aussi de la société* »[2].

On l'a vu, l'engagement intellectuel pour la parité ne va pas de soi. Du côté du champ des études féministes et sur les femmes, la parité est violemment critiquée car elle contredit les normes intellectuelles de la légitimité féministe. La loyauté de nombreuses universitaires féministes aux schèmes de la radicalité féministe hérités de la décennie 1970 et aux schèmes d'excellence académique rend particulièrement difficile leur conversion à cette revendication. Dans un tout autre espace (la presse nationale, les revues intellectuelles mondaines), de toutes autres acteurs-rice-s (des intellectuel-le-s dotés d'une bien plus importante respectabilité

[1] Jacques Julliard reprend ici un concept promu par la chef de file du féminisme de la différence en France, Antoinette Fouque. Voir FOUQUE *Il y a deux sexes. Essais de féminologie*.

[2] JULLIARD, « Les femmes ne sont pas des produits laitiers ». Cette ambivalence permet de comprendre pourquoi plusieurs des porte-parole de la doxa républicaine s'engagent, à peu près au même moment, contre la reconnaissance de toute forme d'union et de parentalité homosexuelle, au nom de « *l'ordre symbolique* » et aux côtés de celles qui, dans le camp pro-parité, se font les championnes de l'universalité de la différence des sexes (comme Sylviane Agacinski et Françoise Héritier). Il n'y a pas, contrairement à ce qu'Évelyne Pisier tend à suggérer dans l'une de ses tribunes contre la parité (É. PISIER, « PaCS et parité: du même et de l'autre », *Le Monde*, 30 octobre 1998), de lien mécanique entre les prises de position pour la parité et contre le couple homosexuel. Certes, plusieurs figures emblématiques de la cause paritaire, comme Sylviane Agacinski et Françoise Héritier, s'engagent contre la reconnaissance des couples de même sexe (voir AGACINSKI *Politique des sexes* ; F. HÉRITIER, « Aucune société n'admet de parenté homosexuelle », *La Croix*, 9 novembre 1998, p. 16). Mais certaines porte-parole de la cause de la parité, comme Françoise Gaspard et Michelle Perrot, ont, à l'inverse, soutenu les mobilisations pour la légalisation des unions homosexuelles. Symétriquement, des intellectuelles antiparitaires, comme Evelyne Pisier, ont pris une part active à la campagne en faveur de la reconnaissance institutionnelle de l'union entre personnes de même sexe ainsi que de leur parentalité, au nom des mêmes principes (rejet de la pensée de la différence) que ceux qui les avaient poussées à combattre la parité. Enfin, des intellectuelles antiparitaires, comme Irène Théry, Caroline Eliacheff ou encore Nathalie Heinich, se sont engagées contre la pleine reconnaissance des unions de même sexe, au nom de la différence des sexes – illégitime, selon elles, dans l'ordre politique, mais légitime dans l'ordre des mœurs. Voir notamment : I. THÉRY (1997), « Le contrat d'union sociale en question », *Esprit*, n°10, pp. 159-211 ; C. ELIACHEFF, A. GARAPON, N. HEINICH, F. HÉRITIER, A. NAOURI, P. VEYNE et H. WISMANN, « Ne laissons pas la critique du PaCS à la droite! », *Le Monde*, 27 janvier 1999.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

médiatique) ont manifesté bruyamment leur opposition à la parité, au nom de la doxa républicaine que nombre d'entre eux/elles ont contribué à élaborer. En d'autres termes, la parité est donc à la fois critiquée sur sa gauche et sur sa droite, par les figures du radicalisme féministe et par les intellectuels républicains les plus légitimes dans l'espace public. En outre, précisément parce que la revendication met à mal la norme de l'universalisme et de « *l'anti-essentialisme* », dominante dans le champ des sciences sociales à l'université, et aussi sans doute parce qu'elle relève d'un domaine peu légitime de l'engagement intellectuel – le féminisme –, un silence gêné, des réticences discrètes, voire l'indifférence qu'impose une revendication indigne de l'engagement savant prévalent chez la plupart des universitaires, y compris des « *intellectuels critiques* » qui, depuis la moitié des années 1990, ont renoué avec une certaine forme d'engagement aux côtés du « *mouvement social* » (au premier rang desquels figure Pierre Bourdieu). Pourtant, toutes les intellectuelles n'ont pas rejoint le camp antiparitaire ou choisi le silence. Un certain nombre ont publiquement soutenu la réforme, de manière ponctuelle ou durable, rompant ainsi avec les normes dominantes de la légitimité académique et féministe. Quelles sont les logiques sociales de l'engagement public de ces savantes[1] en faveur d'une cause intellectuellement dominée ? Quelles sont les formes de discours savants placées au service de la parité ? Telles sont les questions qu'on se propose d'éclairer dans la section suivante.

II - Savantes et savoirs savants au service de la parité

On peut distinguer au moins trois catégories d'intellectuelles enrôlées pour la parité. La première catégorie regroupe les intellectuelles *organiques*, à laquelle se rattachent celles qui sont investies à la fois dans le champ des associations paritaires et dans le champ intellectuel. Ce profil est particulièrement rare. Françoise Gaspard, maîtresse de conférences à l'EHESS et leader de plusieurs associations paritaires tout au long de la décennie, productrice particulièrement prolifique de discours de légitimation théorique de la parité dans les multiples arènes auxquelles elle a accès (champ académique, espace de la cause des femmes, champ politique, arènes dédiées à la question des femmes dans les organisations

[1] L'examen des intervenant-e-s aux colloques militants et des auteur-e-s de tribunes de presse en faveur de la parité montre qu'il s'agit en grande majorité de femmes. Quelques universitaires masculins (situés en dehors du champ des études féministes et sur les femmes) sont toutefois intervenus publiquement en faveur de la parité, notamment les constitutionnalistes Charles Debbasch et Guy Carcassonne, régulièrement sollicités par des militantes paritaires cherchant à asseoir la légitimité juridico-politique de leur cause, puis par la presse soucieuse de mettre en scène un « débat » entre constitutionnalistes. Lorsque les débats atteignent leur apogée dans la presse (fin 1998 – début 1999) quelques universitaires hommes apparaissent ainsi en défenseurs de la cause de la parité (notamment Alain Touraine). Nonobstant le crédit attaché à leurs interventions – non soupçonnées de partialité dans ce domaine –, ils n'occupent pas une place centrale dans les mobilisations intellectuelles pour la parité

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

internationales, champ médiatique[1]), en est la figure la plus emblématique, mais aussi l'une des rares incarnations[2]. Peut également être rattachée à cette catégorie Gisèle Halimi qui, même si elle ne bénéficie pas d'une position académique, a participé à la mise en forme théorique et à la diffusion d'argumentaires savants sur la parité en publiant un certain nombre de tribunes de presse et d'ouvrages[3]. En mobilisant leurs réseaux académiques et intellectuels au service des mobilisations associatives, en « *bricolant* »[4] des théories subordonnées à la pratique militante, elles tentent de maîtriser les termes de la « *contrebande* » des savoirs entre champ intellectuel et champ militant[5].

En raison de la rareté de ce premier profil d'intellectuelles engagées pour la parité, et parce que les trajectoires de Françoise Gaspard et Gisèle Halimi, qui en sont les figures centrales, ont déjà été explorées précédemment (cf. chapitre 3), ce sont deux autres profils typiques d'intellectuelles engagées dans la campagne pour la parité qui constitueront l'objet

[1] Dans les années 1990, Françoise Gaspard est positionnée à la fois dans le champ académique (en tant que maîtresse de conférences en sociologie à l'EHESS), dans le champ associatif féminin et féministe (notamment comme fondatrice du réseau Demain la parité), dans le champ politique (en tant qu'ancienne maire de Dreux, ancienne députée du Parti socialiste) et dans le champ de la « fémocratie » internationale (en tant qu'experte auprès de la Commission européenne sur « Les femmes dans la prise de décision »). Ces diverses étiquettes lui permettent de bénéficier d'une certaine visibilité médiatique et éditoriale. Dans ses entreprises de légitimation savante de la parité, elle oscille entre l'étiquette de « *chercheuse* » (qu'elle met en avant dans le champ académique et médiatique), et celle d'« *experte* » (qu'elle valorise davantage dans le champ associatif féminin et féministe). Voir notamment F. GASPARD (1994), « De la parité: genèse d'un concept, naissance d'un mouvement », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.15, n°4, pp. 29-44 ; GASPARD (dir.), *Les femmes dans la prise de décision, en France et en Europe* ; F. GASPARD, « La parité: principe ou stratégie? », *Le Monde diplomatique*, novembre 1998, p. 26-27 ; GASPARD et BATAILLE *Comment les femmes changent la politique*.

[2] On peut aussi classer dans cette catégorie des intellectuelles organiques du mouvement pour la parité l'universitaire Éliane Viennot. Ancienne militante du courant lutte de classes du MLF, co-fondatrice de la librairie féministe Carabosse en 1978 – où elle s'investit jusqu'en 1984 –, elle reprend des études de lettres dans les années 1980, est reçue à l'agrégation en 1988, soutient une thèse de littérature sur Marguerite de Valois en 1991, et obtient un poste de maîtresse de conférences en littérature à l'université de Corte, en Haute-Corse, vers 1995. Éliane Viennot s'engage fortement, aux côtés de Françoise Gaspard, dans les premiers groupes associatifs mobilisés pour la parité (réseau Femmes pour la parité, Parité-Infos), et participe, dans les premières années du « *mouvement* », à l'entreprise d'accréditation théorique de la revendication (voir notamment VIENNOT, « Un contentieux à liquider » ; VIENNOT « Parité: les féministes entre défis politiques et révolution culturelle »).

[3] Notamment HALIMI, « Egalité = parité » ; HALIMI *La nouvelle cause des femmes* ; HALIMI, « Parité hommes-femmes: un débat historique? » ; G. HALIMI (1999), *La parité dans la vie politique. Rapport de la commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique*, Paris, La Documentation française.

[4] À l'image des contributeurs à la *Nouvelle critique*, qui sont dans une posture de « *conseillers du prince* » vis-à-vis du Parti communiste. Voir F. MATONTI (1996), « Les 'bricoleurs'. Les cadres politiques de la raison historienne: l'exemple de *La Nouvelle critique* », *Politix*, n°36, pp. 95-114.

[5] SIMÉANT, « Friches, hybrides et contrebandes: sur la circulation et la puissance militante des discours savants ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de cette section. Tout d'abord, celles qu'on appellera les *compagnes de route* des mobilisations paritaires. Les intellectuelles qui se rattachent à cette catégorie sont spécialistes de longue date des femmes et insérées dans les réseaux intellectuels et militants de l'espace de la cause des femmes. Elles se caractérisent par un engagement précoce et souvent durable en faveur de la parité, matérialisé par des interventions en tant qu'expertes dans des colloques militants, ainsi que par la publication d'ouvrages et d'articles dans la presse et dans des revues savantes. Parmi toutes celles qui relèvent de ce profil[1], on s'intéressera ici à trois figures saillantes, par la permanence de leur engagement et surtout en raison de la forte visibilité publique de cet engagement, elle-même liée à l'importance – relativement au champ des études féministes et sur les femmes – de leur capital intellectuel : Michelle Perrot, Janine Mossuz-Lavau et Geneviève Fraisse. Toutes trois s'inscrivent dans le champ des études féministes et sur les femmes, en particulier en sciences sociales, et revendiquent la filiation entre leurs travaux et la tradition critique du mouvement féministe de la seconde vague, qui a été pour elles un lieu d'engagement militant et un moteur déterminant de spécialisation académique. Toutes trois s'engagent aux côtés des mobilisations paritaires dès 1993[2] alors que la revendication de parité est encore marginale mais déjà vivement contestée par les théoriciennes légitimes du féminisme. Toutes trois, enfin, bénéficient d'une importante notoriété intellectuelle, académique et éditoriale, au moment où elles s'engagent pour la parité. Comme on va le voir, c'est leur position dans le champ intellectuel et militant qui leur permet de déployer des registres discursifs spécifiques en faveur de la cause de la parité : se tenant à distance des discours qui visent à fonder *en théorie* la revendication, loyales aux schèmes universalistes qui structurent à la fois les sciences sociales et le féminisme dominant, elles se spécialisent dans le cautionnement scientifique du scandale de l'exclusion des femmes, ce qui leur permet, à travers des « *chaînes rhétoriques contraignantes* »[3], de légitimer la parité « *en pratique* » (pour reprendre le mot de Geneviève Fraisse).

La seconde catégorie d'intellectuelles qui jouent un rôle majeur dans la légitimation de la parité est celle des *alliées providentielles*, catégorie incarnée par trois intellectuelles : Sylviane Agacinski, Blandine Kriegel et Françoise Héritier. Parmi ces trois figures, Françoise Héritier a un statut un peu à part, puisqu'elle s'est personnellement tenue à l'écart des débats

[1] Plusieurs historiennes, sociologues et politistes, issues du champ des études féministes et sur les femmes, sont intervenues plus ou moins régulièrement en faveur de la parité (cf. chapitre précédent), en publiant des articles dans des revues savantes ou militantes, des tribunes dans la presse, etc. On peut citer, par exemple, la politologue Mariette Sineau, la juriste Éliane Vogel-Polsky, l'écrivaine Julia Kristeva, les philosophe Élisabeth Sledziewski et Luce Irigaray, et bien sûr l'historienne Éliane Viennot et la sociologue Françoise Gaspard – toutes deux relevant de la catégorie des intellectuelles *organiques*, investies directement dans les mobilisations associatives pour la parité.

[2] Elles sont toutes trois signataires du Manifeste des 577.

[3] SIMÉANT, « Friches, hybrides et contrebandes: sur la circulation et la puissance militante des discours savants », p. 22.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

médiatiques sur la parité. C'est en raison de l'enrôlement central de ses productions intellectuelles dans les joutes paritaires – les théories qu'elle développe sont citées de manière récurrente pour justifier la parité dans les arènes intellectuelles, médiatiques et politiques –, qu'on l'a classée parmi les alliées objectives des mobilisations pour la parité. Sylviane Agacinski, Blandine Kriegel et Françoise Héritier se distinguent des compagnes de route par leur plus grand éloignement du champ des études féministes et sur les femmes, ainsi que des réseaux militants de l'espace de la cause des femmes. Leur enrôlement – ou celui de leurs « *théories* », comme c'est le cas pour Françoise Héritier – marque, en quelque sorte, leur conversion intellectuelle et politique à l'« *objet* » femmes et à la cause des femmes. Cette conversion a lieu dans la seconde moitié de la décennie 1990, à un moment où la parité est sortie de son statut marginal pour devenir une cause digne d'être débattue dans l'espace public. On les qualifie d'alliées providentielles car leur enrôlement dans les débats sur la parité a été déterminant, semble-t-il, dans le processus d'accréditation intellectuelle de la revendication, en raison des forts capitaux intellectuels et/ou médiatiques qu'elles détenaient, mais aussi par le type de discours qu'elles ont produit, discours susceptibles de fonder en théorie le *pronostic*[1] de la parité, tout en restant dans le cadre « *républicain* » et « *universaliste* ».

A - Compagnes de route

La revendication de parité entre en contradiction avec certaines des normes théoriques de définition d'une bonne revendication féministe ainsi qu'avec les normes de l'excellence académique. Or Geneviève Fraisse, Michelle Perrot et Janine Mossuz-Lavau, qui sont toutes trois des figures notables du champ des études féministes et sur les femmes dans les années 1990, se sont engagées durablement pour la parité, en publiant des tribunes dans la presse[2], des articles dans des revues savantes[3], parfois des essais[4], en intervenant dans des colloques savants et militants (cf. chapitre 4) ou encore dans le cadre de missions au sein d'instances gouvernementales chargées des droits des femmes[5]. Pour comprendre ce qui a rendu possible

[1] R. BENFORD et D. SNOW (2000), « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, vol.26, pp. 611-639.

[2] Par exemple G. FRAISSE, « La parité comme cheval de Troie », *La Croix*, 15 janvier 1999, p. 22 ; J. MOSSUZ-LAVAU, « Les anti-paritaires se trompent », *Le Monde*, 25 février 1999, p. 17 ; M. PERROT, « Oui, tenter cette expérience nouvelle », *Le Monde*, 25 février 1999, p. 17.

[3] FRAISSE « La démocratie exclusive: un paradigme français ».

[4] J. MOSSUZ-LAVAU et A. DE KERVASDOUÉ (1997), *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, Paris, Odile Jacob ; MOSSUZ-LAVAU *Femmes/Hommes. Pour la parité*.

[5] Geneviève Fraisse a été nommée déléguée interministérielle aux droits des femmes en 1997, chargée notamment du dossier de la parité. Janine Mossuz-Lavau et Michelle Perrot ont toutes deux été nommées membres de l'Observatoire de la parité à partir de la fin de l'année 1998. À ce titre, toutes

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

et probable leur engagement paritaire, il faut prendre en compte plusieurs éléments décelables dans leur trajectoire professionnelle et militante. D'abord, leur spécialisation académique est très étroitement liée à l'essor de la seconde vague du féminisme, ce qui permet d'éclairer leur propension à diffuser leurs savoirs savants dans les arènes militantes de l'espace de la cause des femmes. Elles sont, par ailleurs, socialement prédisposées à se détacher des schèmes les plus radicaux de l'héritage intellectuel et militant du MLF, ce qui permet de comprendre leur adhésion à l'idée de parité, peu conforme aux normes de légitimité de la radicalité féministe. Enfin, elles ont construit leur notoriété intellectuelle partiellement en puisant des ressources à l'extérieur du champ académique, de sorte que la campagne pour la parité leur fournit des opportunités potentielles d'accumulation de capital intellectuel.

1) Spécialisation académique et engagement militant

Ces trois compagnes de route des mobilisations paritaires appartiennent à des générations différentes : Michelle Perrot est née en 1928, Janine Mossuz-Lavau en 1942, et Geneviève Fraisse en 1948. Les deux premières ont déjà amorcé une carrière académique avant l'irruption du mouvement féministe de la seconde vague : Michelle Perrot, agrégée d'histoire en 1951, a obtenu dans les années 1960 un détachement au CNRS pour effectuer une thèse de doctorat, qu'elle soutient en 1971. Au début des années 1970, elle est maître-assistante à l'Université Paris-7 (elle deviendra professeure en 1973). Après avoir obtenu son diplôme de Sciences po en 1963, Janine Mossuz-Lavau, est entrée « *par la petite porte* » (d'abord à mi-temps, en tant qu'étudiante) au Centre d'étude de la vie politique française (CEVIPOF), le principal centre de recherche de Science-po, où elle effectue sa thèse de troisième cycle. Pour Geneviève Fraisse, en revanche, l'engagement dans la filière académique coïncide avec l'essor du féminisme de la seconde vague : elle est étudiante en philosophie à Paris à la fin des années 1960, obtient le Capes de philosophie et commence à enseigner (à l'École normale de Douai) à partir de 1974. Elles proviennent aussi de milieux sociaux très différents. Michelle Perrot est issue de la bourgeoisie cultivée, mais non d'un milieu intellectuel (son père est négociant en cuir). Elle a reçu une éducation religieuse stricte, à l'instar de nombreuses filles de la bourgeoisie catholique de sa génération, mais elle dit volontiers que son père, « *libre penseur* », était « *assez féministe* »[1]. Janine Mossuz-Lavau est celle qui, des trois, a les origines les plus populaires : elle grandit dans une famille d'artisans commerçants dans un village de Haute-Savoie. Quant à Geneviève Fraisse c'est celle qui a le plus le profil d'une *héritière*. Elle a grandi, selon ses propres termes dans une « *communauté*

trois ont participé au travail d'élaboration du dispositif institutionnel traduisant la revendication de parité.

[1] Entretien avec Michelle Perrot, Paris, 30 septembre 2004.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'intellectuels personnalistes dans la banlieue sud de Paris »[1]. Ses parents sont des universitaires renommés : Paul Fraisse, professeur de psychologie expérimentale à la Sorbonne, est un intellectuel catholique de gauche, engagé au PSU, collaborateur de la revue *Esprit* et très proche de ses principaux animateurs, Paul Ricœur et Emmanuel Mounier ; Simone Fraisse est, quant à elle, professeure de littérature à l'université.

Ce qui unit les trajectoires professionnelles et militantes de ces trois intellectuelles, c'est que leur spécialisation académique dans le domaine des études sur les femmes est étroitement connectée à l'émergence de la seconde vague du féminisme dans les années 1970. Jeune agrégée d'histoire, Michelle Perrot est, dans les années 1950, insérée dans les réseaux parisiens d'historiens engagés (avec son mari lui aussi agrégé d'histoire, elle fait bref un passage au Parti communiste puis rejoint les luttes contre la guerre d'Algérie). Au début des années 1960, elle entreprend une thèse sur le mouvement ouvrier, qui est alors ce « *grand acteur, figure de l'injustice, clef de notre avenir et de celui du monde* »[2], et devient l'une des animatrices du *Mouvement social*, revue animée par de jeunes historiens – et parmi eux un certain nombre de femmes – étiquetée comme militante par rapport à la respectable revue des *Annales*. Même si elle consacre un chapitre de sa thèse aux « *ouvrières en grève* », elle ne fait donc pas de la question des femmes l'objet de sa première spécialisation :

> *« Moi, je n'ai pas du tout commencé à travailler sur les femmes. Pour moi, c'était la question sociale qui était importante, c'était le monde ouvrier, c'est là-dessus que j'ai travaillé. »* [Entretien avec Michelle Perrot, Paris, 30 septembre 2004]

Elle a certes lu et été « *marquée* » par le *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir, elle en « *admire* » l'auteure, mais dans un premier temps, elle a trouvé le livre « *trop naturaliste et un peu sec* »[3]. De fait, c'est véritablement « *le mouvement des femmes des années 1970* » qui constitue « *pour [elle] comme pour bien d'autres, le révélateur* »[4]. Au début des années 1970, elle est enseignante à l'université de Paris 7 Jussieu, cette nouvelle université pour laquelle elle a « *opté* », dit-elle, en raison de la liberté intellectuelle qu'elle offrait aux enseignants qui, comme elles, étaient parties prenantes du mouvement de Mai 1968. Elle se trouve alors « *au cœur de l'événement* » des mobilisations féministes, et, corrélativement, « *disponible pour de nouvelles entreprises* » intellectuelles[5] :

---

[1] G. FRAISSE (2003), « 20 ans en 68 », in J. LAUFER, C. MARRY et M. MARUANI (dir.), *Le travail du genre: les sciences sociales à l'épreuve des différences des sexes*, Paris, La Découverte, pp. 45-49, p. 45.

[2] M. PERROT (1995), « Ecrire l'histoire des femmes: récit d'une expérience française », in M. DE MANASSEIN (dir.), *De l'égalité des sexes*, Paris, CNDP, pp. 49-59, p. 49.

[3] Ibid., p. 35.

[4] M. PERROT (2003), « Mon devenir féministe », in J. LAUFER, C. MARRY et M. MARUANI (dir.), *Le travail du genre: les sciences sociales à l'épreuve des différences des sexes*, Paris, La Découverte, pp. 35-39, p. 35.

[5] PERROT, « Ecrire l'histoire des femmes: récit d'une expérience française », p. 35.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *« [...] je me suis trouvée relativement disponible, puisque j'avais soutenu ma thèse en 71, et au même moment il y a le mouvement des femmes. En 68 j'étais tout à fait dans le mouvement, j'étais très militante, mais 68 ne mettait pas trop l'accent sur les femmes, c'était surtout le social. Donc, disponible, je milite dans le mouvement des femmes, à la base, ça veut dire que je vais dans les manifs, je signe le texte de l'avortement, mais vous voyez je n'étais pas connue du tout à l'époque, si bien qu'on ne m'a pas demandé de signer le texte du* Nouvel Observateur *par exemple ; moi j'ai signé des textes dans les amphis, que les étudiantes me présentaient, des choses comme ça. Et puis des manifs de rue, etc. Et puis … la question qui m'est venue le plus vite à l'idée c'est : en tant qu'intellectuelle, qu'historienne, qu'est-ce que je fais avec les femmes. »* [Entretien avec Michelle Perrot, Paris, 30 septembre 2004]

De fait, en 1973-1974, elle contribue au lancement de deux chantiers intellectuels sur la question des femmes et du féminisme à l'université de Jussieu. D'une part, avec deux de ses collègues, Pauline Schmitt et Fabienne Bock, elle lance à l'automne 1973 un cours intitulé « *Les femmes ont-elles une histoire ?* », dans lequel elle investit la question des « *femmes* » sur un registre classiquement académique. Parallèlement, elle met en place, avec une autre collègue de l'université Paris 7, Françoise Basch, un séminaire mêlant étroitement logiques savantes et militantes : le Groupe d'études féministes (GEF). Ouvert sur l'extérieur, notamment aux « *militantes* », fonctionnant selon la norme de non-mixité issue du MLF, il est un lieu d'échanges savants mais aussi de confrontations politiques. Animatrice de ces deux séminaires, orientant ses propres recherches sur la question des femmes et dirigeant la plupart des thèses d'histoire qui commencent sur ce thème, elle s'impose, dès la seconde moitié des années 1970, comme l'une des chefs de file d'un nouveau champ d'étude, l'histoire des femmes – encore très marginal et entaché de militantisme.

Pour Janine Mossuz-Lavau, c'est également le contexte du féminisme de la seconde vague qui constitue le déclencheur de sa spécialisation académique dans le domaine des femmes, et notamment de la question des femmes en politique. Certes, son premier article dans la *Revue française de science politique*, en 1966, porte sur l'histoire de la contraception, dans un contexte de politisation croissante des mobilisations en faveur de la légalisation de la contraception et aussi en raison de son histoire personnelle[1]. Mais ce n'est alors qu'un thème de recherche incident : la thèse de doctorat qu'elle soutient en 1970 porte sur André Malraux et le gaullisme. C'est dans les années 1970 qu'elle commence à faire de la question des femmes l'une de ses spécialités. À cette époque, la science politique est, davantage que d'autres disciplines, fermée à toute problématique féministe et même plus largement à « *l'objet* » femmes[2]. Toutefois, le CEVIPOF lui offre sans doute plus que d'autres lieux la

[1] En 1963 elle a dû subir un avortement clandestin, dans des conditions qui ont mis sa vie en danger. C'est à cette occasion qu'elle commence à fréquenter les réunions du Planning. Voir F. BARRET-DUCROQ et É. PISIER (1997), *Femmes en tête*, Paris, Flammarion, p. 116.

[2] Les femmes y sont particulièrement minoritaires (par rapport aux autres filières de sciences sociales) et l'invisibilité de la question femmes reflète la marginalité de la position des femmes dans les instances de pouvoir politique.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

possibilité de se glisser dans les interstices de cette discipline masculine[1]. En 1978, elle réalise avec Mariette Sineau une enquête pionnière sur les femmes et la politique, publiée aux PUF en 1983[2]. Dans les années qui suivent, elle consolide son domaine de spécialisation sur les femmes et la politique en publiant des articles et en réalisant plusieurs rapports d'expertise sur la question pour les institutions européennes[3].

Pour Geneviève Fraisse, l'entrée dans le monde académique coïncide avec l'essor du mouvement féministe des années 1970. Étudiante en philosophie à la Sorbonne, âgée de « *vingt ans en 68* »[4], elle s'insère dans le cercle des intellectuels « *mao* », dans la mouvance de la Gauche prolétarienne. Sa spécialisation académique sur la question des femmes est, dit-elle, indissociable de son engagement dans le « *mouvement des femmes* ». Elle participe à des manifestations, fréquente les groupes d'étudiantes et d'universitaires féministes radicales, (notamment au GEF). Elle tente par ailleurs d'importer la question des femmes chez les philosophes critiques qu'elle fréquente, aux *Temps modernes* et à *Révoltes logiques* (qu'elle a contribué à créer, en 1974, autour de Jacques Rancière). Ses premières recherches sont consacrées aux femmes[5], avec une posture qu'elle présente comme indissociablement militante et intellectuelle. Dans un entretien réalisé en 1999 par Julie Battilana, elle confie :

> *« Je n'ai pas pu, à l'époque, dissocier la façon dont je m'engageais dans le gauchisme et dans le féminisme surtout, de ce que j'avais envie de faire comme jeune intellectuelle. Et puis tout ça a fini par devenir une profession. Mais je peux vous dire que les premiers papiers que j'ai publiés en 74-75, je n'imaginais pas qu'ils finiraient au CNRS ! »* [Entretien avec Geneviève Fraisse, par Julie Battilana, 1999[6]]

La spécialisation académique de ces trois intellectuelles est donc étroitement liée au mouvement des femmes. Leurs trajectoires rejoignent, à cet égard, celles de la plupart des protagonistes du champ des études féministes et sur les femmes. Pourtant, ce qui sans doute

---

[1] Le CEVIPOF se singularise en effet par l'importance accordée aux méthodes statistiques (qui permettent de travailler sur la « *variable sexe* ») et par sa proximité à la demande politique et médiatique (or la « *question des femmes* » fait irruption dans les arènes politique et médiatique dans les années 1970).

[2] MOSSUZ-LAVAU et SINEAU *Enquête sur les femmes et la politique en France*. C'est la première enquête de cette ampleur depuis celles réalisées au milieu des années 1950 sous l'impulsion de l'Unesco (M. DOGAN et J. NARBONNE (1955), *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale*, Paris, Armand Colin ; DUVERGER *La participation des femmes à la vie politique*).

[3] Notamment : J. MOSSUZ-LAVAU et M. SINEAU (1984), *La situation des femmes dans la vie politique en Europe; Partie II: les femmes dans le personnel politique en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

[4] FRAISSE, « 20 ans en 68 ».

[5] Son premier ouvrage, *Femmes de toutes mains*, est publié en 1978 dans la collection « Libre à elles » du Seuil.

[6] BATTILANA, *Etude du mouvement paritaire français*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

contribue à les différencier des nombreuses intellectuelles féministes radicales qui se sont opposées à la parité, comme Christine Delphy, Liliane Kandel ou Eleni Varikas, c'est la « juste » distance qu'elles entretiennent vis-à-vis des schèmes de pensée gauchistes hérités du féminisme des années 1970. C'est très net pour Janine Mossuz-Lavau, dont la position institutionnelle (au CEVIPOF) et les affinités politiques (elle s'engage au PS à partir de 1973) la prédisposent à se tenir à l'écart des groupes féministes les plus radicaux dès les années 1970. C'est également le cas de Michelle Perrot : dotée d'une position institutionnelle stable à l'université au début des années 1970, elle entend faire une histoire des femmes qui, à la manière dont elle a fait l'histoire du mouvement ouvrier, utilise les outils démystifiants des lectures militantes, afin de jeter les bases d'une histoire critique, sans pour autant renoncer aux canons de la légitimité académique. Geneviève Fraisse, quant à elle, est sans doute celle qui se définit le plus étroitement comme un « *produit* » du mouvement féministe radical. Comment comprendre alors qu'elle se soit distanciée de cet héritage intellectuel et militant gauchiste, contrairement à d'autres intellectuelles radicales, pour prendre le parti de la parité ? On peut formuler deux hypothèses pour expliquer cette prise de position. On peut souligner, d'abord, que Geneviève Fraisse occupe une position décentrée par rapport aux autres intellectuelles féministes radicales de sa génération, dont l'appartenance disciplinaire relève, pour la plupart, des sciences sociales. Elle est philosophe, fréquente les réseaux intellectuels de la philosophie (Collège de philosophie dans les années 1980), et se trouve objectivement dans une position d'extériorité vis-à-vis de la plupart des intellectuelles féministes qu'elle fréquente, historiennes ou sociologues. Ce décentrement disciplinaire contribue sans doute à l'éloigner des sites de maintien de la loyauté aux schèmes de pensée et d'action du MLF : le champ des sciences sociales en général, et les réseaux de chercheuses féministes qui s'y constituent, en particulier. Par ailleurs, on peut penser que ce qui la différencie de nombreuses autres théoriciennes féministes radicales, c'est aussi sans doute son statut d'*héritière* d'une posture d'intellectuelle contestataire. Le fait qu'elle soit issue d'une famille d'universitaires engagés à gauche la prédispose probablement davantage que d'autres (issues de milieux populaires ou de la petite bourgeoisie), à endosser une « *distance au rôle* »[1] de féministe « *gauchiste* », à mettre à distance les rhétoriques radicales qui ont marqué ses années de socialisation dans le monde académique.

En définitive, Michelle Perrot, Janine Mossuz-Lavau et Geneviève Fraisse ont en commun, au-delà de la variété de leurs parcours intellectuels, de s'être spécialisées sur la question des femmes dans le contexte du mouvement des femmes, et en raison des liens intellectuels et militants qui les unissent à ce mouvement. Cette commune insertion dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes les conduit assez naturellement à assurer, comme

[1] E. GOFFMAN (2002), « La 'distance au rôle' en salle d'opération », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°143, pp. 80-87.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

la plupart des protagonistes du champ des études féministes et sur les femmes, le « *service après-vente* »[1] de leurs productions savantes dans les espaces militants féministes. Le fait que leur enrôlement dans cette spécialité académique se soit opérée, pour deux d'entre elles (Michelle Perrot et Janine Mossuz-Lavau), dans une *juste distance* vis-à-vis du féminisme radical et, pour Geneviève Fraisse, dans des conditions propices à un détachement par rapport aux schèmes de pensée intellectuels et militants hérités du MLF, fournit une première clef pour comprendre qu'elles n'aient pas rejoint le camp des intellectuelles hostiles à la parité. La seconde clef de compréhension de leur engagement pour la parité se donne à voir dans les conditions de construction de leur notoriété intellectuelle dans les années 1980 et surtout 1990 : celle-ci s'est bâtie *via* l'articulation entre la fidélité aux normes d'excellence académique et la valorisation de leur capital savant spécifique – leur connaissance de la question des femmes – *à l'extérieur* des strictes frontières du champ académique. L'engagement pour la parité s'inscrit dans ce registre partiellement hétéronome de consolidation de leur capital savant.

2) Les logiques extra-académiques de la notoriété intellectuelle

Michelle Perrot, Geneviève Fraisse et Janine Mossuz-Lavau disposent dans les années 1990 d'une notoriété intellectuelle et d'une visibilité médiatique supérieures à la moyenne des universitaires issues, comme elles, du champ des études féministes et sur les femmes. On peut considérer qu'elles sont des « gagnantes » du processus d'institutionnalisation de ce sous-champ académique[2], au sens où elles sont parvenues à tirer profit des opportunités qu'offrait ce processus pour construire une respectabilité intellectuelle échappant, davantage que d'autres chercheuses, au stigmate de la spécialisation féministe. Amorcée dans les années 1970, l'institutionnalisation des études féministes et sur les femmes a en effet connu une accélération à partir du début des années 1980, dans un contexte de reconnaissance par l'État de ces approches et de cet objet comme légitimes dans le champ académique. Michelle Perrot en a du reste été l'une des principales protagonistes, puisqu'elle est chargée de la question des recherches sur les femmes dans l'équipe rapprochée de Maurice Godelier, nommé à la direction des sciences humaines du CNRS par le nouveau gouvernement socialiste en 1981. Le processus d'institutionnalisation (marqué par l'organisation d'un colloque « *Recherches féministes et recherches sur les femmes* » à Toulouse en 1982, puis par le lancement d'une ATP CNRS et la création de quelques postes universitaires fléchés sur ces thèmes) est fragile. La plupart des universitaires « *féministes* » ou « *sur les femmes* » sont rejetées à la marge du

[1] SIMÉANT, « Friches, hybrides et contrebandes: sur la circulation et la puissance militante des discours savants », p. 29.

[2] Pour une histoire de l'autonomisation de ce sous-champ et des logiques de partition qui le traversent, voir LAGRAVE « Recherches féministes ou recherches sur les femmes ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

monde académique. Leurs recherches sont entachées du stigmate militant – d'autant que certaines maintiennent leur engagement militant au cœur de leur recherche – ou de celui du particularisme – entorse au *régime de généralité* des productions académiques consacrées. Michelle Perrot, mais surtout Janine Mossuz-Lavau et Geneviève Fraisse, n'échappent pas à ce stigmate pesant sur les recherches féministes et sur les femmes dans les premières années de l'institutionnalisation, au cours de la décennie 1980[1]. Michelle Perrot dispose d'un capital académique dont le volume et les assises (au-delà de l'histoire des femmes) la place relativement à l'abri de cette disqualification. C'est elle qui, sans doute, bénéficie le plus vite des effets de l'institutionnalisation. Le colloque qu'elle organise à Saint Maximin en 1983, « Une histoire des femmes est-elle possible ? », la direction de l'ouvrage collectif qui en émane[2] la consacrent, dans la discipline historique, comme chef de file d'un nouveau champ d'étude. Mais sa légitimité académique repose alors davantage sur ses autres thèmes de recherche[3]. Ce n'est qu'avec la publication de *L'histoire des femmes en Occident* (en 1991-1992) que sa spécialisation sur les femmes deviendra le principal levier de sa reconnaissance intellectuelle. Janine Mossuz-Lavau, dans les années 1980, est la seule représentante de la spécialité « *femmes en politique* » avec Mariette Sineau, ce qui lui confère, certes, une certaine centralité – elle est systématiquement sollicitée dès lors qu'il faut écrire sur les femmes ou commenter la variable « sexe » – mais atteste aussi la marginalité et la faible rentabilité d'une spécialité dans une discipline bien plus masculine encore que la sociologie et l'histoire. Quant à Geneviève Fraisse, moins avancée dans sa carrière académique (elle est entrée comme chargée de recherche au CNRS en 1983), elle connaît le sort de la plupart des chercheuses sur les femmes. Son handicap est en outre aggravé par le fait qu'elle mêle approches historique et philosophique, s'éloignant ainsi doublement des canons de la « *pureté* » philosophique : au cours de cette période, écrit-elle, « *subsiste la certitude qu'une femme qui travaille 'sur les femmes' ne fabrique pas de la pensée, mais plutôt de l'opinion, des opinions, qu'elle n'est pas philosophe à part entière* »[4]. En 1989, la publication chez

[1] Ni en sociologie ni en histoire, et encore moins en philosophie et en science politique, se spécialiser sur la question des femmes et adopter une approche féministe critique ne sont des postures académiques légitimes. Dans les disciplines marquées par l'héritage de Mai 1968 et par la tradition marxiste, la critique politique acceptable dans le champ académique ne peut passer que par une analyse en termes de classes sociales. La sociologie de Pierre Bourdieu, qui fait école à partir des années 1980, en fournit une bonne illustration. Elle ouvre la voie à une consécration scientifique d'une approche visant à « *démystifier* » les rapports de domination (de classe) dans le monde social. Mais les tenantes d'une perspective féministe dans le champ académique peinent à s'imposer comme des intellectuelles pures (en raison des liens qu'elles entretiennent – ou qu'elles sont suspectées d'entretenir – avec l'univers militant) capables de monter en généralité (en raison d'un thème marqué du sceau de la particularité).

[2] M. PERROT (dir.) (1984), *Une histoire des femmes est-elle possible?* Marseille, Rivages.

[3] Michelle Perrot est alors spécialiste de l'histoire des mouvements ouvriers et des systèmes pénitentiaires.

[4] FRAISSE, « 20 ans en 68 », p. 46.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Alinéa de *Muse de la Raison*, son troisième ouvrage savant sur les femmes[1], passe quasiment « *inaperçu* »[2], alors que le contexte de la célébration du bicentenaire de la Révolution aurait pu être propice à la visibilisation d'une recherche traitant des rapports des femmes à l'histoire de la démocratie moderne.

Dans les années 1990, ces trois chercheuses accèdent à une notoriété intellectuelle accrue. Celle-ci est certes liée à l'accumulation de leur capital académique au fur et à mesure qu'elles avancent dans leur carrière. Mais leur notoriété intellectuelle s'est aussi construite, comme on va le voir, *via* un détour par l'extérieur du champ académique. En particulier, c'est dans le champ éditorial qu'elles ont avec le plus de succès valorisé leur capital savant spécifique, parvenant à gommer le stigmate qui pèse sur leurs travaux dans l'arène académique. À partir du début des années 1990, et plus précisément de la publication de *L'histoire des femmes en occident*, on assiste en effet à une augmentation de la rentabilité éditoriale, médiatique et institutionnelle des recherches et de l'expertise sur les femmes. Alors que l'intellectuelle féministe, dans les années 1970, était avant tout une *militante*, elle devient à certaines conditions – adhésion aux normes de la respectabilité académique et mise à distance des dimensions les plus militantes – une *spécialiste* sollicitée par les éditeurs et les médias pour délivrer un savoir objectif dans ce domaine, sur un registre strictement savant ou sur celui de *l'expertise critique* dans champ éditorial et dans les médias. Ce nouveau potentiel de rentabilité de la spécialité « *femmes* » est étroitement lié à la conjoncture politique. Après une décennie d'invisibilité, le renouveau des mobilisations féministes dans la seconde moitié des années 1990 – auquel les luttes pour la parité participent – replace les questions des « *femmes* » et du « *féminisme* » au centre de l'agenda médiatique. Les trois chercheuses profitent de cet appel d'air dans les années 1990.

C'est Michelle Perrot qui, la première, se voit propulsée sur les devants de la scène éditoriale avec la publication de *L'histoire des femmes*, fruit de la demande d'un éditeur italien, La Terza, et publié en France chez Stock. Première entreprise éditoriale de cette envergure sur ce thème, l'ouvrage (en cinq tomes[3]) connaît un succès inattendu, et ouvre une ère de consécration éditoriale et académique pour son auteure en tant que spécialiste de

[1] Elle a déjà publié *Femmes toutes mains : essai sur le service domestique* (Seuil, 1979) et *Clémence Royer : philosophe et femme de sciences* (La Découverte, 1985).

[2] BARRET-DUCROQ et PISIER *Femmes en tête*, p. 79.

[3] P. SCHMITT PANTEL, G. DUBY et M. PERROT (dir.) (1991), *Histoire des femmes en Occident. 1, L'Antiquité*, Paris, Plon ; C. KLAPISCH-ZUBER, G. DUBY et M. PERROT (dir.) (1991), *Histoire des femmes en Occident. 2, Le Moyen âge*, Paris, Plon ; A. FARGE, N. ZEMON DAVIS, G. DUBY et M. PERROT (dir.) (1991), *Histoire des femmes en Occident. 3, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Plon ; G. FRAISSE, G. DUBY et M. PERROT (dir.) (1991), *Histoire des femmes en Occident. 4, Le XIXe siècle*, Paris, Plon ; F. THÉBAUD, G. DUBY et M. PERROT (dir.) (1992), *Histoire des femmes en Occident. 5, Le XXe siècle*, Paris, Plon.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

« *l'histoire des femmes* ». Elle publie par la suite plusieurs ouvrages sur ce thème dans des maisons d'édition cumulant prestige académique et surface commerciale: *Femmes et histoire* (co-dirigé avec Georges Duby, actes d'un colloque à succès organisé par les auteurs à la Sorbonne) chez Plon en 1993, *Femmes publiques* (entretiens) chez Textuel en 1997, *Les femmes ou les silences de l'histoire* (recueil d'articles déjà publiés) chez Flammarion en 1998. Cette consécration intellectuelle obtenue dans les arènes éditoriale et médiatique en tant que spécialiste de l'histoire des femmes lui vaut par ailleurs d'être nommée à l'Observatoire de la parité en 1998.

Pour Geneviève Fraisse, il est plus clair encore que la reconnaissance éditoriale précède la reconnaissance académique, et que cette reconnaissance est étroitement liée à la demande sociale de produits intellectuels sur la question « femmes et pouvoir », dont elle est l'une des – rares – spécialistes, dans un contexte de politisation accrue de ces questions (essor des mobilisations pour la parité, diffusion médiatique du scandale de la sous-représentation des femmes et commémoration du cinquantenaire du droit de vote des femmes). Après la direction de l'un des tomes de *L'histoire des femmes*[1], sa production éditoriale sur la question des rapports des femmes au savoir et à la politique et plus généralement sur la question de la « différence des sexes » s'accélère : elle publie *La raison des femmes* chez Plon en 1992, une réédition de *Muse de la Raison* dans la collection poche « Folio histoire » de Gallimard en 1995, *La différence des sexes* aux PUF en 1996, et enfin *Les femmes et leur histoire* en 1998 chez Gallimard. C'est à la suite de l'accumulation de ce capital éditorial qu'elle soutient sa thèse d'État en avril 1997 sur « La différence des sexes. Recherches sur une forme de connaissance » à l'EHESS, et qu'elle accède au statut de directrice de recherches au CNRS. Cette consécration intellectuelle dans le domaine « femmes et pouvoir » lui vaut également d'être nommée déléguée interministérielle aux droits des femmes par le gouvernement Jospin à la fin de l'année 1997, puis promue en seconde position sur la liste de Robert Hue aux élections européennes en 1999.

Janine Mossuz-Lavau, enfin, a, encore plus nettement que les deux autres compagnes de route des mobilisations paritaires, construit sa légitimité intellectuelle sur des logiques en partie extérieures au champ académique. Ce mode de construction de la notoriété scientifique est assez typique du CEVIPOF, où les registres du chercheur-expert, sollicité dans les médias pour interpréter l'actualité politique, de l'essayiste vulgarisant des résultats scientifiques pour un public scolaire et lettré et/ou du conseiller du prince sont des registres normaux et légitimes de valorisation du capital intellectuel, contrairement à d'autres régions du champ académique. En 1994, elle publie chez Odile Jacob un essai intitulé *Les Français et la politique*, qui s'inscrit dans un contexte de profusion de discours savants sur la « *crise* » de la

[1] FRAISSE, DUBY et PERROT (dir.), *Histoire des femmes en Occident. 4, Le XIXe siècle* .

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

représentation politique, dont les chercheurs du CEVIPOF sont les principaux pourvoyeurs[1]. Dans le courant des années 1990, elle profite du contexte favorable à la production éditoriale sur les femmes, et en particulier sur les femmes au pouvoir dont elle est toujours l'une des seules spécialistes en science politique[2], pour asseoir sa légitimité de chercheuse, mais aussi d'experte légitime de la cause des femmes, dans l'arène éditoriale et médiatique. Elle y acquiert une forte visibilité en publiant, outre des textes de facture savante, deux essais de statut hybride, entre travail de recherche, vulgarisation scientifique et pamphlet militant, où se déploie de manière privilégiée le registre de l'expertise critique en faveur de la cause des femmes, dans un contexte de ré-émergence du féminisme sur la scène sociale : elle co-signe avec Anne de Kervasdoué – une gynécologue connue pour son combat pour la cause des femmes depuis les années 1970 – un essai intitulé *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, paru chez Odile Jacob[3], puis, un an plus tard, elle publie *Femmes/Hommes. Pour la parité* dans une nouvelle collection des Presses de Science po spécialisée dans la diffusion d'essais « *engagés* » d'intellectuels-experts respectés[4]. Elle assure par ailleurs, très largement, un travail de « *vulgarisation* » de ses essais en animant des « *débats* » ou des « *conférences* » ouvertes à un public non académique :

> *« [Dans les années 1990] y'a eu énormément d'intérêt et de demandes des associations, mais pas seulement, des municipalités, de… toutes sortes d'instances pour faire des débats sur ces sujets là. Et j'ai passé pas mal de temps à intervenir à la fois sur le domaine de l'engagement politique et sur le domaine de la liberté à disposer de son corps… Un peu partout, il y avait des demandes pour en parler dans les lycées, dans des cafés philosophie… disons qu'une partie de mon activité scientifique était aussi couplée avec une activité militante puisque je faisais disons de la vulgarisation à la demande sur tous les sujets sur lesquels je travaillais. »* [Entretien avec Janine Mossuz-Lavau, Paris, 12 juillet 2003]

Parallèlement, elle consolide sa position d'experte légitime de la cause des femmes dans les champs politique et institutionnel : en 1999 elle est nommée membre de l'Observatoire de la parité, et, la même année, devient responsable de la commission « femmes » du mouvement Agir créé par Martine Aubry, alors ministre du Travail[5]. Ainsi, la

---

[1] Voir aussi P. PERRINEAU (1994), *L'engagement politique: déclin ou mutation?* Paris, Presses de la FNSP.

[2] Elle et Mariette Sineau resteront longtemps les seules spécialistes de cette question en science politique, alors que l'institutionnalisation des études féministes et sur les femmes a permis la multiplication des travaux dans d'autres disciplines. Il faut attendre quasiment le début des années 2000 pour que la question « genre et politique » attire de nouvelles chercheuses.

[3] MOSSUZ-LAVAU et DE KERVASDOUÉ *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*.

[4] La collection « Bibliothèque du citoyen », qui a vocation à réunir des ouvrages « *accessibles au citoyen motivé par les questions de son temps* », est créée en 1996 pour permettre à des « *intellectuels* » issus des sciences sociales – et particulièrement légitimes car placés dans les réseaux de recherche de la FNSP – d'exposer « *à chaud* » sur des questions d'actualité le « *point de vue auquel ils sont parvenus à l'issue de leur réflexion ou de leur recherche* ». Voir MOSSUZ-LAVAU *Femmes/Hommes. Pour la parité*, p. 1.

[5] BARRET-DUCROQ et PISIER *Femmes en tête*, p. 115-116.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

notoriété intellectuelle de Janine Mossuz-Lavau repose à la fois sur des investissements réalisés à l'intérieur du champ académique (elle est reconnue comme l'une des seules spécialistes des questions femmes et politique dans un des lieux les plus légitimes de la discipline) et à l'extérieur de celui-ci (dans le champ éditorial, militant, institutionnel), où elle endosse volontiers, selon ses propres termes, la « *casquette* »[1] d'experte au service de la cause des femmes. Si ce double positionnement affecte sans doute la « pureté » de sa notoriété académique – ses investissements militants, à plus forte raison son engagement féministe, sont à même de peser sur la crédibilité scientifique de ses recherches –, il lui permet aussi de valoriser des investissements savants sur le thème des « femmes », dont la rentabilité est particulièrement faible dans le domaine de la science politique.

En définitive, Michelle Perrot, Geneviève Fraisse et Janine Mossuz-Lavau, au-delà de la diversité de leurs trajectoires professionnelles, ont en commun d'avoir bénéficié d'une accélération de leur reconnaissance intellectuelle dans les années 1990. Cette consécration intellectuelle, certes liée à l'accumulation de leurs capitaux académiques, n'est pas sans lien avec l'essor de la demande sociale sur la question des femmes, notamment sur le thème « femmes et pouvoir ». L'essor de la revendication de parité participe de cette nouvelle rentabilité sociale de la spécialisation femmes. Elle ouvre des débouchés éditoriaux, institutionnels et politiques aux chercheuses qui se sont engagées dans cette voie. On comprend ainsi dans quelle mesure leur engagement pour cette cause peut, à certaines conditions, s'avérer également profitable.

3) Les registres acceptables de la légitimation savante

Insérées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970, les trois protagonistes acceptent de se « mêler » au registre militant, de consacrer du temps au transfert de leurs connaissances savantes au service de la parité, en signant les manifestes et pétitions, en intervenant dans des colloques organisés par des associations paritaires, en accordant des entretiens publiés dans des bulletins associatifs, en publiant des articles ou des ouvrages. Mais cet engagement ne s'opère pas à n'importe quel prix. Il s'agit pour ces chercheuses de « *faire passer des connaissances sans [...] se décrédibiliser* »[2] en tant que savantes. Le poids des normes du crédit académique, sur lesquelles elles ont fondé leur reconnaissance intellectuelle, se donne à voir dans leurs registres d'intervention pour la parité, où elles tendent toutes trois à « *ne pas exagérément 'plier' les connaissances savantes à l'impératif militant* » afin de ne pas subir le « *coût possible, dans le milieu universitaire,*

[1] Entretien avec Janine Mossuz-Lavau, Paris, 12 juin 2003.

[2] SIMÉANT, « Friches, hybrides et contrebandes: sur la circulation et la puissance militante des discours savants », p. 30.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'une affiliation militante marquée »[1]. Notamment, il est frappant de constater que toutes trois affirment une distance à l'égard des dimensions qui, dans les luttes paritaires, peuvent paraître les plus stigmatisantes dans le secteur disciplinaire où elles se trouvent, les sciences sociales. Elles marquent en effet leurs distances à l'égard des entreprises de fondation *théorique* de la parité qui s'appuient le plus souvent sur des rhétoriques différentialistes. Elles tendent plutôt à se spécialiser dans la légitimation scientifique d'une histoire alternative du politique (marquée du sceau de l'inégalité des sexes) qui, quelques années auparavant, passait largement pour une histoire militante. Elles contribuent ainsi à légitimer le recours aux quotas à partir d'arguments pragmatiques.

La mise à distance des dimensions intellectuellement les plus illégitimes de la revendication paritaire est très explicite chez Michelle Perrot et Geneviève Fraisse. Michelle Perrot évoque, en entretien, ses réticences « *théoriques* » initiales vis-à-vis de la revendication de parité, réticences qu'elle a « *écartées* », dit-elle, par un travail de mise en perspective historique, qui lui permet d'endosser politiquement une revendication théoriquement gênante – elle compare les rhétoriques paritaires à celles qu'utilisèrent les « *femmes de 48* » :

> *« Q. Vous dites que vous avez dû être 'convaincue' par Françoise Gaspard. C'était pour des raisons intellectuelles ?*
>
> *R. Je pense que oui, je pense que j'ai eu des hésitations. Parce qu'au fond moi je suis assez universaliste, il faut le dire. Donc est-ce que c'était si simple ? C'est un peu les femmes de 48, qui disaient : 'on veut le droit de vote', et elles s'appuyaient un peu sur le féminin, elles disaient 'dans ce grand ménage qu'est l'État nous les femmes nous apporterons quelque chose de différent'. Au fond je crois que je me suis rendue compte des difficultés et que je les ai un peu écartées. Voilà. »* [Entretien avec Michelle Perrot, Paris, 13 septembre 2004]

Dans *Femmes publiques*, un ouvrage de vulgarisation de ses travaux sur l'histoire des femmes publié en 1997, elle affirme son adhésion à l'idée de parité, tout en prenant soin d'affirmer la distance qui la sépare des approches différentialistes souvent sollicitées à l'appui de la revendication.

> *« Certaines femmes – et féministes – sont hostiles [à la parité] au nom de l'universalisme. [...] Mais d'autres [...] estiment au contraire que cette pseudo-universalité doit être revisitée. Je partage ce point de vue. Sans toutefois adhérer à l'idée d'une parité fondée sur la dualité sexuelle, que défend Antoinette Fouque dans* Il y a deux sexes. *J'y vois le risque d'un retour à un naturalisme dont le féminisme – celui de Simone de Beauvoir, par exemple – avait démontré les clôtures et les pièges. L'idée du 'genre', c'est-à-dire d'une différence des sexes fondée sur la culture et produite par l'histoire, me paraît autrement convaincante et stimulante[2]. »*

L'article qu'elle publie à l'appui de la réforme constitutionnelle dans les colonnes du *Monde* en février 1999 est typique de cette démarche qui combine affirmation d'un engagement féministe et respect des normes de crédibilité scientifique, notamment de

[1] Ibid., p. 29.

[2] PERROT *Femmes publiques*, p. 135.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'universalisme. Refusant la partition généralement opérée dans les médias entre « *paritaires* » et « *universalistes* », elle affirme défendre, quant à elle, « *l'idée d'une parité universaliste* » :

> *« Je ne me reconnais pas dans les propos de Sylviane Agacinski [...]. Cet enracinement du politique dans le biologique me paraît un dangereux retour en arrière [car elle] introduit du normatif là où nous commençons à percevoir l'ambiguïté des choses, des sexes et de la sexualité».*

Dans ce même article, Michelle Perrot affirme sa loyauté à la figure de Simone de Beauvoir, et justifie la révision constitutionnelle sur la parité par « *le devoir d'apporter un correctif* » à la « *flagrante [...] injustice faite aux femmes comme genre dominé* »[1]. Nul mention n'est faite de l'antienne qui caractérise les textes des « *théoriciennes* » de la parité, selon laquelle les femmes ne seraient « *pas une catégorie* ». Alors que la cause est vivement critiquée par les protagonistes les plus légitimes de l'arène intellectuelle et politique au nom de « *l'universalisme* », Michelle Perrot défend la cause au nom même de cette norme intellectuelle dont elle peut légitimement se poser en gardienne légitime.

Geneviève Fraisse, de manière encore plus explicite, a elle aussi rendu publiques ses réserves à l'égard des rhétoriques visant à fonder la parité « *en théorie* ». Dans les textes où elle soutient explicitement la revendication de parité, elle réaffirme systématiquement que celle-ci est « *vraie en pratique et fausse en théorie* ». Elle rappelle cette position au terme d'un article qu'elle publie dans un numéro spécial de la revue *Pouvoirs* consacré à la question des femmes en politique en 1997, alors que le débat sur la parité gagne les arènes publiques :

> *« [...] ma version de la parité n'est pas très orthodoxe. Partant de l'effet pratique de la parité joint au problème théorique de sa justification philosophique, j'ai proposé d'inverser une formule célèbre de Kant : 'la parité est vraie en pratique et fausse en théorie'. En effet, autant l'idée de parité est un formidable révélateur de l'inégalité politique et de l'inégalité en général des sexes, autant cette idée ne me paraît pas pouvoir être fondée philosophiquement. On ne déduira jamais le politique du biologique. En revanche, le mouvement pour la parité s'inscrit de façon tout à fait passionnante dans l'histoire de ces deux derniers siècles[2]. »*

Dans les diverses tribunes où elle défend la parité, en particulier au cours de l'année où elle assume les fonctions de déléguée interministérielle aux droits des femmes[3], elle ne cessera de réaffirmer cette distance à l'égard des fondements « *philosophiques* » de la parité, définissant la revendication comme « *un instrument, un outil qui vise à l'égalité des sexes dans la sphère politique* »[4] et en aucun cas, répète-t-elle inlassablement, comme un

---

[1] PERROT, « Oui, tenter cette expérience nouvelle ».

[2] FRAISSE « La démocratie exclusive: un paradigme français », p. 16.

[3] Voir notamment :G. FRAISSE, « Les femmes, entre égalité et liberté », *Le Monde*, 27 novembre, p. 13 ; G. FRAISSE, « La double évidence du féminisme », *Le Monde*, 20 janvier 1998, p. 15 ; G. FRAISSE, « La parité n'est pas l'égalité sociale », *Libération*, 29 décembre 1998, p. 5 ; FRAISSE, « La parité comme cheval de Troie ».

[4] R. BACHELOT et G. FRAISSE (1999), *Deux femmes au royaume des hommes*, Paris, Hachette, p. 177.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

« *principe* ». La contribution de Geneviève Fraisse à la légitimation savante de la parité consiste plutôt, dans le prolongement de ses recherches sur les femmes, à accréditer la thèse du scandale de l'exclusion des femmes de la démocratie en attribuant le grief de cette « *exclusion* » au système politique lui-même, y compris dans sa forme contemporaine[1].

Enfin, Janine Mossuz-Lavau affirme également une certaine distance vis-à-vis des rhétoriques différentialistes. C'est celle qui, des trois, est la plus explicitement « engagée » pour la parité, comme l'indique la publication d'un ouvrage en forme de pamphlet[2]. Mais, pour justifier la nécessité de recourir à une loi corrective, elle s'appuie sur des arguments historiques et statistiques mettant en évidence la persistance et le caractère auto-entretenu de l'exclusion des femmes ou démontrant qu'une « *masse critique* » de femmes conduirait à accorder une plus grande attention aux problèmes qui les toucheraient spécifiquement[3]. En aucun cas, elle ne s'aventure, dans ses textes publiés, sur le terrain glissant – au vu des canons de la légitimité en sciences sociales – de la rhétorique de « *l'universalité* » de la différence des sexes.

En manifestant une commune distance à l'égard des formulations les plus « *différentialistes* », ces trois compagnes de route des mobilisations paritaires contribuent non seulement à préserver leur respectabilité intellectuelle dans leurs disciplines, mais aussi à asseoir la légitimité intellectuelle de la parité dans les arènes publiques dominées par les intellectuel-le-s républicain-e-s, féru-e-s de rhétoriques « *universalistes* ». Traduisant les termes de la réforme dans le vocabulaire scientifique dominant, elles concourent ainsi largement à la légitimation publique de la parité.

B - Alliées providentielles

À côté des compagnes de route, une seconde catégorie de savantes a joué un rôle majeur dans le processus d'accréditation intellectuelle de la revendication de parité : celle des *alliées providentielles*. On classe dans cette catégorie Sylviane Agacinski et Blandine Kriegel, deux intellectuelles qui ont ouvertement pris parti pour la parité et entrepris de théoriser ses fondements dans l'espace public, mais aussi Françoise Héritier, une intellectuelle qui, si elle s'est tenue à distance des mobilisations paritaires, a produit, au moment des débats sur la parité, un texte qui a joué un rôle majeur dans les entreprises de fondation théorique de la revendication. Alliées providentielles de la campagne pour la parité, ces trois intellectuelles le sont d'abord en raison de leur position dans le champ intellectuel : toutes trois bénéficient

[1] Voir ses articles dans *Esprit* et dans *Pouvoirs*, où elle résume les thèses qu'elle a développées dans *Muse de la Raison* (G. FRAISSE (1994), « Quand gouverner n'est pas représenter », *Esprit*, n°3-4, pp. 103-114 ; FRAISSE « La démocratie exclusive: un paradigme français »).

[2] MOSSUZ-LAVAU *Femmes/Hommes. Pour la parité*.

[3] Voir par exemple MOSSUZ-LAVAU, « Les anti-paritaires se trompent ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'un important crédit au moment où émergent les débats sur la parité. En outre, – et cela est lié –, elles peuvent apparaître comme des alliées providentielles en raison de la distance qu'elles entretiennent objectivement à l'objet et à la cause des femmes : ce ne sont pas des spécialistes de la question des femmes, et elles ne sont pas insérées dans les réseaux intellectuels et militants de l'espace de la cause des femmes. Les débats sur la parité constituent le contexte de leur « conversion » publique à l'objet femmes (en tant que spécialité académique) et à la cause des femmes. Cette position d'extériorité les rend d'autant plus à même de transférer leur crédit intellectuel à la cause : comme l'écrivent Luc Boltanski et Laurent Thévenot,

> *« La puissance de cautionnement qu'un individu peut mettre au service d'un autre dépend ainsi non seulement de sa valeur propre (de son crédit, de son honorabilité, etc.) et, par là, de son pouvoir de mobilisation, mais aussi du degré d'éloignement entre la victime et son défenseur*[1]*. »*

Enfin, ce sont des alliées providentielles parce qu'elles ont en commun d'avoir produit des théories qui, directement ou indirectement, ont contribué à diffuser et anoblir dans l'espace public la rhétorique de *l'universalité de la différence des sexes* – déjà promue par plusieurs théoriciennes du mouvement –, contribuant ainsi à désamorcer les résistances intellectuelles les plus tenaces à la parité[2].

1) Un discours savant providentiel : la rhétorique de la « valence différentielle des sexes » de Françoise Héritier

Connue pour son engagement contre l'homoparentalité, dans le cadre des débats sur le PACS qui se déroulent en 1998-1999, au même moment que la controverse sur la parité, Françoise Héritier ne s'est pas publiquement engagée pour (ni contre) la parité[3]. Toutefois, on voudrait montrer ici qu'en publiant *Masculin/Féminin. La pensée de la différence* en 1996[4],

---

[1] L. BOLTANSKI et L. THÉVENOT (1991), *De la justification: les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

[2] À cet égard, il nous semble que leurs productions théoriques ont eu un écho bien plus important, pour accréditer la parité dans l'espace public, que celles des théoriciennes traditionnelles de la différence, porte-parole du *French feminism*, comme Antoinette Fouque, Julia Kristeva et Luce Irigaray, qui ont, elles aussi, diffusé des théories de la parité dans le champ intellectuel et médiatique.

[3] Elle a manifesté, *a posteriori*, un soutien mesuré à la réforme paritaire, soucieuse d'affirmer ses distances à l'égard des dimensions les plus stigmatisantes de la revendication. Dans un entretien qu'elle a accordé à la revue *Raisons politiques* en 2005 – donc plusieurs années après la clôture des débats intellectuels sur la parité – elle écrit : « *Je me sens parfois piégée, sur la question de la parité par exemple. Au départ, mon choix est universaliste et démocrate. J'approuve le principe 'un individu, un vote' et quel que soit le sexe de cet individu, je pense qu'il peut représenter tous les autres, cela me paraît aller de soi en régime démocratique. Sauf qu'on ne peut pas dire que sur la question de l'égalité des sexes et de la représentation le régime soit totalement démocratique. Dans ce cas, il faut passer par des formes relativement coercitives pour l'obliger à le devenir davantage*. » (F. HÉRITIER (2005), « Entretien », *Raisons politiques*, n°20, pp. 113-148).

[4] F. HÉRITIER (1996), *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

alors que les débats sur la parité commencent à gagner l'espace public, elle en a été l'une des principales alliées providentielles. L'ouvrage a en effet, par la suite, servi de substrat et de référence explicite aux entreprises de fondation théorique de la parité, y compris celles de Sylviane Agacinski et de Blandine Kriegel.

L'ouvrage de Françoise Héritier (qui réunit douze articles publiés dans différentes revues entre 1979 et 1993) est d'abord une entreprise d'anoblissement scientifique du diagnostic de l'inégalité des sexes. À ce titre, on peut le comparer, à la suite de Rose Marie Lagrave, à *La domination masculine* de Pierre Bourdieu. Parmi les dizaines d'ouvrages savants qui, dans les années 1990, contribuent à transférer du crédit scientifique à un objet (les femmes) et surtout à l'idée qu'il existe des rapports de pouvoir entre les sexes[1] – thèse auparavant défendue par les chercheuses étiquetées comme « *féministes* » et de ce fait fortement entachée de connotations militantes – les ouvrages de Pierre Bourdieu et de Françoise Héritier occupent une place centrale. Tous deux disposent d'une respectabilité intellectuelle importante, et Pierre Bourdieu bien plus que Françoise Héritier, comme le rappelle Rose Marie Lagrave, qui souligne la faible réception du livre de Françoise Héritier en sciences sociales. Au moment où il publie *La domination masculine*, Pierre Bourdieu est de plus en plus visible comme « *intellectuel* » dans la sphère publique, non seulement en raison du capital académique « pur » qu'il a accumulé mais aussi en raison de ses interventions croissantes en tant qu'intellectuel « *engagé* » dans les médias. Françoise Héritier (cf. Encadré 18), quant à elle, n'atteint pas cette notoriété. Professeure comme Pierre Bourdieu au Collège de France – ils y sont entrés à peu près au même moment – elle dispose surtout d'un capital scientifique, doublé d'une légitimité d'experte, voire de « *sage* » (elle a été à la tête du Conseil national du sida entre 1989 et 1994). Profitant de son crédit scientifique et de la revalorisation des questions relatives aux femmes dans l'arène éditoriale, elle publie *Masculin/Féminin* chez Odile Jacob, une maison d'édition connue pour ses best-sellers en sciences sociales, qui lui offre une couverture médiatique et intellectuelle importante. La puissance de cautionnement que les ouvrages de Françoise Héritier et de Pierre Bourdieu offrent à la thèse de la domination masculine est d'autant plus forte qu'ils ont tous deux acquis leur respectabilité scientifique à l'extérieur du champ des études féministes et sur les femmes. C'est en tant qu'anthropologue de la parenté que Françoise Héritier en est venue à s'intéresser à la différence des sexes, à l'instar, d'ailleurs, de Claude Lévi-Strauss. Travailler

[1] Outre les spécialistes traditionnelles de l'objet femmes, issues du champ des études féministes et sur les femmes, des chercheurs en sciences sociales non spécialistes (notamment des hommes) investissent ce thème dans les années 1990, contribuant à le détacher de ses connotations militantes. Voir par exemple C. BAUDELOT et R. ESTABLET (1992), *Allez les filles!* Paris, Seuil.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

sur la différence des sexes n'entache pas son œuvre du sceau du militantisme ou du particularisme[1].

Encadré 18 – Françoise Héritier, spécialiste légitime de la « pensée de la différence »
Née en 1933 dans une famille catholique pratiquante de la petite bourgeoisie en ascension sociale (son père, bachelier, était employé à la compagnie des chemins de fer, sa mère avait son brevet élémentaire et était également fonctionnaire), Françoise Héritier[2] fait des études d'histoire-géographie à Paris dans les années 1950. Inscrite en 1954 à l'agrégation, elle se « *destinai[t] donc à être professeur d'histoire* »[3], avec une prédilection pour l'Égypte et la Grèce antique. Mais alors qu'elle prépare son diplôme d'histoire, elle fait la connaissance d'un groupe d'étudiants en philosophie qui l'incitent à aller suivre le séminaire de Lévi-Strauss à l'École pratique des hautes études, où elle prépare le « cert*i*ficat », en deux ans. Ce séminaire est pour elle une « *véritable révélation* »[4] et détermine sa reconversion en ethnologie. C'est par l'intermédiaire de Lévi-Strauss qu'elle effectue sa première « *mission* » de recherche en Afrique occidentale française (en Haute Volta) en 1957 avec un autre ethnologue, Michel Izard. À la suite de ce « *terrain* », elle est recrutée au CNRS (successivement comme attachée, chargée puis maître de recherche), dans le laboratoire d'anthropologie sociale dirigé par Lévi-Strauss. Elle y reste jusqu'à ce qu'elle soit élue directrice de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales, dans la seconde moitié des années 1970. Enfin, en 1981, elle succède à Lévi-Strauss comme titulaire de la chaire d'ethnologie du Collège de France. Elle est la première femme à détenir cette chaire prestigieuse, et l'une des deux femmes alors professeures au Collège de France. 1981 est aussi l'année où elle publie chez Gallimard son premier ouvrage majeur, *L'exercice de la parenté*. Dans les années 1980, outre ses activités d'enseignante chercheuse, Françoise Héritier accroît sa reconnaissance publique en s'investissant dans diverses commissions d'experts. En tant qu'anthropologue des « *humeurs du corps* », elle est sollicitée par le gouvernement pour prendre la responsabilité du Conseil national du sida (CNS) dès sa création en 1989. Selon ses propres termes, elle consacrera dans les dix ans qui suivent près de la moitié de son temps à cette forme de « *militantisme intellectuel* ». Elle accepte d'autres missions d'expertise, notamment au sein du Comité consultatif national d'éthique. Elle a alors un profil d'universitaire respectée, fondé à la fois sur un important capital académique et sur une « *compétence morale* »[5] reconnue par les institutions. C'est dans ce contexte qu'elle publie *Masculin/Féminin* en 1996 – recueil de textes qu'elle a publiés sur la question de la différence des sexes à partir de la fin des années 1970. En tant qu'anthropologue de la parenté, c'est assez naturellement qu'elle a abordé les questions de différence des sexes. La notion de « *valence différentielle des sexes* », introduite dans son travail depuis 1981, est l'une des trois branches principales de ses recherches d'anthropologue, avec « *l'inceste* » et « *l'anthropologie symbolique des corps* »[6]. Toutefois, Françoise Héritier entretient des rapports distants avec la « *question* » des femmes. Dans une interview parue dans la revue

[1] À cet égard, Pierre Bourdieu détient sans doute là encore un avantage sur Françoise Héritier : en tant qu'homme il est d'autant moins suspect de partialité envers la cause qu'il défend.

[2] Sources : BARRET-DUCROQ et PISIER *Femmes en tête* ; HÉRITIER « Entretien ».

[3] HÉRITIER « Entretien ».

[4] Ibid.

[5] MEMMI « La compétence morale ».

[6] HÉRITIER « Entretien ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Choisir, où elle est interrogée sur son « *cheminement vers le féminisme* », elle répond : « *Je n'appartiens à aucune organisation féministe. Je ne suis pas militante. Je ne suis même pas une anthropologue reconnue par les anthropologues qui travaillent dans ce que l'on appelle les études de genre. J'ai été amenée à travailler sur la question du rapport du masculin et du féminin, et du rapport des sexes plus généralement, par une pente intérieure due à la nécessité intellectuelle de mes travaux*[1]. » Ainsi que le souligne Rose Marie Lagrave, elle se situe, comme Pierre Bourdieu, « *en deçà, au-delà, ou à côté des recherches ordinaires sur les femmes* », une « *position d'extériorité* » qui lui confère une *« autonomie du regard lesté des enjeux sociaux de ce champ de recherche* »[2], mais surtout une légitimité accrue liée à la distance qui la sépare objectivement de la cause et de l'objet femmes. Le contexte de revalorisation éditoriale et scientifique de ces thématiques, dans les années 1990, lui permet de donner une visibilité inédite à ses recherches sur la différence des sexes. À la suite de cet ouvrage, qui fait d'elle l'une des spécialistes les plus légitimes de cette thématique dans l'arène éditoriale, elle fera de ce sujet le thème principal de plusieurs autres ouvrages, académiques ou de vulgarisation scientifique[3].

Par ailleurs, l'impact des productions théoriques de Pierre Bourdieu et de Françoise Héritier sur les femmes est d'autant plus à même de légitimer scientifiquement le diagnostic de l'inégalité qu'en tant qu'anthropologues, ils se proposent de formuler une théorie générale, englobante, qui entend identifier les « *fondements anthropologiques à la domination masculine* »[4], contrairement à la plupart des travaux en sciences sociales, qui étudient localement les inégalités (à l'école, dans le monde du travail, dans la famille…). Tous deux s'attachent à démontrer le caractère quasi-universel (relevant d'une « *puissante probabilité* »[5]) et systémique (enraciné dans les structures sociales fondamentales) de la domination masculine[6]. Selon Françoise Héritier, « *la valence différentielle des sexes* » qui « *exprime un rapport conceptuel orienté, sinon toujours hiérarchique, entre le masculin et le féminin, traduisible en termes de poids, de temporalité (antérieur/postérieur), de valeur* »[7] est un

[1] Entretien publié dans *Choisir*, n°89, mars 2004 [http://*Choisir*lacausedesfemmes.org/numero89.htm. Consulté en août 2007].

[2] R.M. LAGRAVE (2000), « Dialogue du deuxième type sur la domination sociale du principe masculin », in J.-L. JAMARD, E. TERRAY et M. XANTHAKOU (dir.), *En substances. Textes pour Françoise Héritier*, Paris, Fayard, pp. 457-469, p. 458.

[3] F. HÉRITIER (2002), *Masculin/féminin II: dissoudre la hiérarchie*, Paris, O. Jacob ; F. HÉRITIER (2005), *Hommes, femmes, la construction de la différence*, Paris, Le Pommier.

[4] LAGRAVE, « Dialogue du deuxième type sur la domination sociale du principe masculin », p. 460.

[5] Selon Françoise Héritier, l'universalité de la valence différentielle des sexes n'est pas démontrable, mais elle relève d'une « *puissante probabilité* » (HÉRITIER *Masculin/féminin. La pensée de la différence*).

[6] Dans *Masculin/Féminin*, Françoise Héritier ne formule pas de manière très claire la distinction entre la *dualité* sexuelle et la *hiérarchie* entre les sexes. Toutefois, dans le second tome de l'ouvrage (publié en 2002), elle opère cette distinction sans aucune ambiguïté : « *Pourquoi la hiérarchie, signe de l'inégalité, s'est-elle insinuée au cœur de cette banale balance opposant deux à deux des termes antithétiques qui devraient avoir la même valeur ?* » s'interroge-t-elle (HÉRITIER *Masculin/féminin II: dissoudre la hiérarchie*, p. 16).

[7] HÉRITIER *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, p. 24.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

invariant anthropologique. Elle doit être ajoutée aux trois piliers mis en évidence par Lévi-Strauss[1]. À cet égard, Françoise Héritier va encore plus loin que Pierre Bourdieu puisqu'elle ne propose rien de moins que de fournir une « *explication anthropologique* » à la valence différentielle des sexes. Ce qui la « *taraude* », c'est bien de trouver « *le fondement de la hiérarchie entre les sexes* »[2], qui est « *un artefact et non un fait de nature* »[3]. Elle fait l'hypothèse que cette prééminence du masculin proviendrait « *moins d'un handicap du côté féminin (fragilité, moindre poids, moindre taille, handicap des grossesses et de l'allaitement) que de l'expression d'une volonté de contrôle de la reproduction de la part de ceux qui ne disposent pas de ce pouvoir si particulier* » qu'est la procréation[4]. Sur ce point, Françoise Héritier se distingue de la plupart des travaux académiques sur les sexes, qui ne s'aventurent généralement pas du côté des « origines » de la domination.

Non seulement les ouvrages de Pierre Bourdieu et de Françoise Héritier donnent du crédit scientifique à la thèse de la domination, mais ils consacrent également la légitimité de la révolte politique contre cet ordre injuste. Mettant en évidence la lourdeur, le caractère systémique des mécanismes de la domination, rejetant « *l'illusion du principe de la volonté pour annihiler la domination masculine* »[5], ils en appellent à des entreprises systémiques susceptibles de renverser l'ordre structurel en question. Dans cette optique, le texte de Françoise Héritier, à l'instar de celui de Pierre Bourdieu, et dans une moindre mesure de toutes les autres productions théoriques anoblissant scientifiquement la cause de la lutte contre l'inégalité des sexes, contribuent indirectement à légitimer les mobilisations contre l'injustice, le scandale de l'inégalité. Sans doute la campagne pour la parité, tout comme l'ensemble des campagnes féministes, a-t-elle bénéficié de ce mouvement de légitimation scientifique du constat de l'inégalité des sexes. Toutefois, comme on l'a vu, les résistances intellectuelles exprimées publiquement vis-à-vis de la parité ont moins porté sur le diagnostic (la scandaleuse inégalité) que sur le pronostic (un dispositif institutionnel imposant la parité). Or la plupart des travaux de sciences sociales sur les inégalités entre les sexes, et en premier lieu *La domination masculine*, sont indissociablement engagés dans une entreprise d'accréditation scientifique du scandale de l'inégalité *et* dans une entreprise de disqualification de toute vision différentialiste – s'inscrivant ainsi dans le sillage des rhétoriques des féministes radicales universalistes. De ce point de vue, la plupart de ces

[1] La valence différentielle des sexes fonctionne, selon Françoise Héritier, comme « *une corde qui lie entre eux les trois piliers du tripode social* » mis en évidence par Lévi-Strauss.

[2] A. FINE (1998), « Françoise HÉRITIER, Masculin, Féminin. La pensée de la différence. Paris, O. Jacob, 1996. », *Clio*, n°8 [http://clio.revues.org/document326.html. Consulté le 27 août 2007].

[3] HÉRITIER *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, p. 24.

[4] Ibid., p. 25.

[5] LAGRAVE, « Dialogue du deuxième type sur la domination sociale du principe masculin », p. 467.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

travaux opèrent autant comme des instruments de légitimation que comme des vecteurs de discrédit théorique pour la revendication de parité.

Cependant, sur ce point précis, *Masculin/Féminin* de Françoise Héritier occupe une place singulière. En accréditant à la fois la thèse de l'universalité de l'*inégalité* des sexes (« *valence différentielle des sexes* ») *et* celle de l'universalité de la *différence* des sexes, l'ouvrage offre une opportunité inédite de transférer de la valeur scientifique aux entreprises de théorisation de la parité.

Le point de départ de Françoise Héritier, ce sur quoi elle fonde sa théorie de la « *valence différentielle des sexes* », c'est que la différence des sexes est le « *butoir ultime de la pensée* »[1] :

> *« La réflexion des hommes, dès l'émergence de la pensée, n'a pu porter que sur ce qui leur était donné à observer de plus proche : le corps et le milieu dans lequel il est plongé. Le corps humain, lieu d'observation de constantes – place des organes, fonctions élémentaires, humeurs –, présente un trait remarquable, et certainement scandaleux, qui est la différence sexuée et le rôle différent des sexes dans la reproduction[2]. »*

C'est sur la différence des sexes qu'est « *fondée une opposition conceptuelle essentielle : celle qui oppose l'identique au différent, un de ces themata archaïques que l'on retrouve dans toute pensée scientifique, ancienne comme moderne, et dans les systèmes de représentation* »[3], écrit-elle. La différence des sexes fonctionne, selon Françoise Héritier, comme un « *alphabet des données biologiques* » à partir desquels se construisent tous les systèmes culturels. Le contenu de ceux-ci, spécifique à chaque société, n'est en aucun cas déterminé par la biologie. « *L'inscription dans le biologique est nécessaire, mais sans qu'il y ait une traduction unique et universelle de ces données élémentaires* », précise-t-elle.

> *« Les catégories de genre, la répartition des tâches telles que nous les connaissons dans les sociétés occidentales ne sont pas des phénomènes à valeur universelle générés par une nature biologique commune, mais bien des constructions culturelles. Avec un même 'alphabet' symbolique universel, ancré dans cette nature biologique commune, chaque société élabore en fait des 'phrases' culturelles singulières et qui lui sont propres[4]. »*

Ainsi, Françoise Héritier, à l'instar de Pierre Bourdieu et de la plupart des spécialistes de la question hommes femmes en sciences sociales (notamment les théoriciennes féministes de la seconde vague), refuse de fonder en nature les différences culturelles entre les femmes et les hommes, témoignant à cet égard de sa loyauté vis-à-vis des normes dominantes de la légitimité en sciences sociales. Mais ce qui distingue le propos de Françoise Héritier des approches critiques ou féministes radicales de la domination masculine, c'est le statut accordé

---

[1] HÉRITIER *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, p. 19.

[2] Ibid.

[3] Ibid., p. 20.

[4] Ibid., p. 22.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

à la différence des sexes et au biologique. Comme le remarque Rose Marie Lagrave, pour Françoise Héritier,

> *« le constat de la différence biologique détient un statut premier ; pour Pierre Bourdieu, elle vient en justification : c'est la réalité biologique, la différence anatomique qui apparaît comme la justification naturelle de la division socialement construite entre les genres*[1]*. »*

Cette divergence est fondamentale[2]. Alors que Pierre Bourdieu, suivant en cela – le plus souvent sans les citer – les théoriciennes féministes radicales issues du mouvement de la seconde vague, la référence au biologique n'est qu'une manière de légitimer un rapport de pouvoir (pour reprendre les termes de Christine Delphy, « *le genre précède le sexe* »), Françoise Héritier invite à penser la différence des sexes comme un « *invariant* » relevant d'un ordre de réalité autonome – la biologie – comme un élément indépassable de la pensée, préexistant aux rapports de pouvoir entre les sexes.

Si ce « *savoir a priori* » qui tend à « *fixer les bornes du possible et de l'impossible, du pensable et de l'impensable* »[3] – typique selon Eric Fassin de l'anthropologie structuraliste française héritière de Claude Lévi-Strauss – n'a pas été utilisé directement par l'auteure en faveur de la parité[4], il a très largement nourri les entreprises de fondation théorique de la parité. Le texte de Françoise Héritier offre en effet l'opportunité de valider scientifiquement la théorie de l'universalité de la différence des sexes, l'idée qu'il s'agit d'une différence différente des autres différences car fondamentalement pré-politique, rhétorique qui a été l'un des plus puissants vecteurs de légitimation de la parité. De fait, l'ouvrage de Françoise Héritier a constitué une source d'inspiration majeure pour les avocates de la parité dans les années qui ont suivi, et notamment pour les théoriciennes médiatiques de la parité que sont Sylviane Agacinski et Blandine Kriegel.

2) Blandine Kriegel et Sylviane Agacinski : deux philosophes médiatiques au service de la parité

Blandine Kriegel et Sylviane Agacinski relèvent plus directement que Françoise Héritier de la catégorie des alliées providentielles de la parité. En effet, elles ont elles-mêmes placé leur importante notoriété intellectuelle et médiatique au service de la revendication de parité, alors que celle-ci faisait l'objet de critiques véhémentes de la part des intellectuel-le-s

---

[1] LAGRAVE, « Dialogue du deuxième type sur la domination sociale du principe masculin », p. 462.

[2] Sur ce point précis, on est en désaccord avec Rose Marie Lagrave, qui juge que « *ces décalages, loin de s'exclure, se renforcent mutuellement* » (Ibid.).

[3] É. FASSIN (1999), « La voix de l'expertise et les silences de la science dans le débat démocratique », *in* D. BORILLO, É. FASSIN et M. IACUB (dir.), *Au-delà du PaCS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, pp. 89-110, p. 103.

[4] En revanche, Françoise Héritier a fait elle-même usage de sa théorie pour s'opposer à parentalité homosexuelle (HÉRITIER, « Aucune société n'admet de parenté homosexuelle »).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

les plus légitimes dans l'espace public. Comment comprendre l'enrôlement de ces deux intellectuelles mondaines en faveur de la parité, en dépit des coûts évidents que comporte un tel engagement, et alors même qu'elles ne sont pas insérées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes ? Les quelques éléments dont on dispose sur leurs trajectoires ainsi que les registres rhétoriques qu'elles déploient à l'appui de la parité permettent de replacer cette prise de position dans la continuité d'un positionnement au sein du champ intellectuel, et mettent en évidence, également, les profits intellectuels et politiques qu'elles sont susceptibles d'en retirer.

a) Blandine Kriegel : une philosophe républicaine pour la parité

Blandine Kriegel est née en 1943 à Neuilly-sur-Seine. On ne dispose pas d'informations précises sur ses origines familiales, mais on peut supposer qu'elle est issue de la bourgeoisie cultivée, voire intellectuelle, étant la nièce de l'historienne Annie Kriegel – elle-même issue de la petite bourgeoisie parisienne –, qui fut successivement porte-parole du communisme puis de l'anti-communisme entre les années 1950 et 1990[1]. Elle commence sa carrière comme enseignante en philosophie (la notice qui lui est consacrée dans le *Dictionnaire des intellectuels français*[2] mentionne qu'elle a obtenu l'agrégation mais sans en préciser la date), entre 1963 et 1978, successivement au lycée d'Amiens puis aux lycées Buffon et Lamartine à Paris. Elle entre au CNRS en 1978 en tant qu'attachée de recherche, puis comme chargée de recherche en 1980. C'est en 1990 qu'elle obtient son premier poste de professeure des universités à l'université Lyon 3[3], après avoir été chargée d'enseignements à Sciences po et à la Sorbonne. En 1994, elle est nommée à l'université Paris 10 (Nanterre), où a longtemps enseigné sa tante, Annie Kriegel. Parallèlement à ses activités d'enseignement et de recherche, Blandine Kriegel est fortement insérée dans les réseaux intellectuels parisiens depuis les années 1970, notamment par le biais des responsabilités qu'elle exerce dans le monde de l'édition : elle a dirigé la collection « L'ordre des choses » aux Editions Calmann-

[1] Annie Kriegel (1926-1995), normalienne, agrégée d'histoire, résistante, fut dans les années 1950 une intellectuelle organique du Parti communiste (permanente du PCF au lendemain de la seconde guerre mondiale, elle écrit régulièrement dans *La Nouvelle Critique*), puis devient, après son départ du PCF en 1956, l'une des « *porte-drapeaux de l'anticommunisme* », à la fois dans ses activités universitaires (elle enseigne la sociologie politique à l'université Paris 10 à partir de 1969) et dans ses activités éditoriales (après avoir été collaboratrice de *France-Observateur*, elle devient chroniqueuse régulière du *Figaro* à partir de 1976). Voir O. DUMOULIN (2002), « Annie Kriegel », in J. JULLIARD et M. WINOCK (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français: les personnes, les lieux, les moments*, Paris, Seuil ; F. MATONTI (2005), *Intellectuels communistes: essai sur l'obéissance politique: "La Nouvelle critique", 1967-1980*, Paris, La Découverte.

[2] E. DELBECQUE (2002), « Blandine Kriegel », *in* J. JULLIARD et M. WINOCK (dir.), *Dictionnaire des intellectuels français: les personnes, les lieux, les moments*, Paris, Seuil, pp. 790-791.

[3] Sa notice mentionne qu'elle est docteure d'État, mais sans mentionner la date d'obtention de son doctorat.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Lévy entre 1974 et 1981, puis co-dirige les collections « Question » et « Les Chemins de l'histoire » aux Presses universitaires de France. C'est le premier ouvrage qu'elle publie en son nom propre[1], *L'État et les esclaves* (1979), qui la « *révèle* »[2] dans le champ intellectuel. Cette publication, qui connaît un franc et durable succès (l'ouvrage a été réédité quatre fois depuis[3]), s'inscrit dans la nébuleuse « anti-totalitaire », incarnée notamment par les « nouveaux philosophes ». « *Convaincue* », comme Annie Kriegel, « *de la faillite du marxisme* » et des courants de pensée issus de Mai 1968, elle dénonce l'idée du « *primat de l'économique et du social sur le politique* »[4], et réhabilite à l'inverse « *l'État de droit* » et l'idée « *républicaine* ». Dans une interview accordée plusieurs années après au quotidien *Le Monde*, elle affirme que cette première publication a été « *annonciatrice du retour à l'idée d'État de droit et de celles qui lui sont connexes, République et démocratie* », ainsi que de la « *fin du paradigme du social, de la compréhension de ce que la question sociale n'est pas tout* »[5]. À partir de la fin des années 1980, elle s'impose comme l'une des théoriciennes les plus prolixes de la doxa républicaine décrite plus haut, à la fois par une multiplicité de publications savantes[6], mais aussi au travers de plusieurs missions d'expertise qu'elle remplit auprès des pouvoirs publics. En 1985, François Mitterrand lui confie la réalisation d'un rapport sur l'État et la démocratie[7], et elle est sollicitée, dans les années qui suivent, pour siéger dans divers comités d'experts sur des questions politiques et institutionnelles (justice, éducation nationale, culture, déontologie dans l'audiovisuel, intégration)[8]. L'engagement de

[1] Elle a collaboré à *Moi, Pierre Rivière*, de Michel Foucault et a publié : B. KRIEGEL (1974), *Le Philosophe et les pouvoirs*, Entretiens avec Jean-Toussaint Desanti et Pascal Lainé, Paris, Calmann-Lévy.

[2] DELBECQUE, « Blandine Kriegel ».

[3] B. KRIEGEL (1979), *L'Etat et les esclaves*, Paris, Calmann-Levy, 2è éd., 1980, 3è éd., Payot, 1989, 4è éd., Payot, 1995.

[4] DELBECQUE, « Blandine Kriegel ».

[5] Interview parue dans *Le Monde* du 16 juin 1992.

[6] Notamment : B. BARRET-KRIEGEL (1986), *Les Chemins de l'Etat*, Paris, Calmann-Levy ; B. KRIEGEL (1988), *Les Historiens et la monarchie*, Paris, PUF, 4 vol. (rééd. sous le titre *L'Histoire à l'âge classique*, PUF, 1996) ; B. BARRET-KRIEGEL (1989), *Les Droits de l'homme et le droit naturel*, Paris, PUF ; B. KRIEGEL (1998), *La Cité républicaine: essai pour une philosophie politique*, Paris, Galilée ; KRIEGEL *Philosophie de la République*.

[7] B. BARRET-KRIEGEL (1986), *L'Etat et la démocratie, Rapport à François Mitterrand, Président de la République française*, Paris, La Documentation française.

[8] Il est mentionné dans sa notice biographique qu'elle a participé à la commission de réforme du procès d'assises, à la commission Rigaud sur la politique culturelle et enfin à la commission de réforme de la justice mise en place par Jacques Chirac. Sur le site du Haut conseil à l'intégration (HCI), il est également mentionné qu'elle a été chargée en 2000 par le ministre de l'Education nationale (Jack Lang) d'une mission d'étude sur les débouchés de l'enseignement supérieur. Promue chargée de mission de Jacques Chirac en 2002, elle est nommée présidente du HCI en octobre de la même année.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Blandine Kriegel dans les luttes pour la parité peut paraître *a priori* surprenant. S'il est probable qu'elle ait noué, avant son engagement pour la parité, des liens avec certaines protagonistes de l'espace de la cause des femmes[1], elle n'est pas insérée dans le champ des études féministes et sur les femmes : elle n'a jamais publié de recherche spécifiquement consacrée à la question des femmes, ni même consacré de chapitre ou de section, dans son abondante bibliographie sur l'État et la démocratie, à la question de la citoyenneté des femmes. Par ailleurs, elle a acquis une importante notoriété intellectuelle depuis la fin des années 1970, en tant que théoricienne et experte de la doxa républicaine, dont on a vu précédemment qu'elle fournissait un puissant substrat idéologique pour résister à la revendication de parité. Qu'est-ce qui la conduit donc à risquer de compromettre sa position en prenant le parti d'une cause aussi stigmatisante, dans l'univers intellectuel dominant dont elle fait partie ? L'une des clefs de ce ralliement réside sans doute dans la posture qu'elle a adoptée au sein même de la nébuleuse des penseurs « des droits de l'homme » et de la « République » depuis le milieu des années 1980. Comme d'autres penseurs « républicains », elle s'inscrit alors dans une démarche intellectuelle qui consiste à « *combattre une atmosphère dominée par le sociologisme et l'anti-juridisme* »[2], hérités selon elle du marxisme et de la pensée de 68. C'est dans ce sens qu'elle ne cesse de promouvoir « *l'État de droit* » et « *l'idée républicaine* » depuis qu'elle a publié *L'État et les esclaves*. Toutefois, au sein de cette nébuleuse idéologique, elle adopte un positionnement singulier qui la distingue notamment d'autres spécialistes de philosophie politique qui, dans le contexte de célébration du bicentenaire, enracinent la question des droits de l'homme dans les révolutions libérales américaines et françaises de la fin du 18ème siècle – en particulier Marcel Gauchet[3]. Situant les « *origines* »[4] de « *l'idée républicaine* » dans les textes d'Aristote, elle refuse d'adhérer au « *positivisme juridique* », qui voit dans les droits de l'homme le fruit d'un « *idéalisme subjectif* » et d'un « *volontarisme juridique* ». Les fondements des droits de l'homme se situent dans une « *philosophie de la loi naturelle* » : « *La doctrine des droits de l'homme n'est pas d'abord liée au sujet, à la théorie du sujet, [...] elle est plutôt associée à l'idée d'*espèce*, qu'elle concerne primordialement l'homme comme membre d'une espèce, qu'elle vise en lui la dimension générique*. » « *Aussi bien*, conclut-elle, *le fondement du droit naturel doit moins*

[1] Quelques indices attestent ces liens possibles avec certaines militantes féministes. En février 1986, elle présente le rapport qu'elle a remis au président de la République lors d'une réunion du Club Flora Tristan, qui regroupe quelques dizaines de militantes féministes. Le fait qu'elle publie dès 1994 un article dans la revue *Parité-Infos* tend également à suggérer qu'elle a pu entretenir des liens préalables avec Françoise Gaspard ou Claude Servan-Schreiber.

[2] BARRET-KRIEGEL *Les Droits de l'homme et le droit naturel*, p. 98.

[3] M. GAUCHET (1989), *La révolution des droits de l'homme*, Paris, Gallimard.

[4] Les citations suivantes sont extraites de BARRET-KRIEGEL *Les Droits de l'homme et le droit naturel*, p. 93-99.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

être inscrit dans la société ou dans le sujet que dans l'humanité ». On le voit, il y a dans l'entreprise intellectuelle engagée par Blandine Kriegel dès les années 1980 une volonté d'ancrer les principes fondamentaux du droit républicain dans la « *nature de l'homme* »[1]. Ainsi, la position qu'elle adopte concernant la parité prolonge une position déjà affirmée au sein de la nébuleuse des penseurs de la République, position qui consiste à promouvoir une conception « *naturaliste* » des droits de l'homme. Les logiques sociales de ce positionnement atypique dans le champ de la philosophie politique restent à explorer. Toujours est-il qu'il contribue à éclairer ses prises de position sur la parité et l'articulation qu'elle opère entre celle-ci et la rhétorique républicaine dont elle est l'une des principales porte-parole.

Dans le texte qu'elle donne à *Parité-Infos* en 1994, puis dans des publications plus visibles, notamment dans un article du *Rapport public* du Conseil d'État et dans *Philosophie de la république*, publiés en 1998, elle articule étroitement son plaidoyer pour la parité à la conception de la République qu'elle développe de longue date. Selon elle, le rejet de la parité et des quotas de la part des républicains universalistes, et en premier lieu du Conseil constitutionnel dans sa décision de 1982, est lié au fait que « *la féminité* » est définie « *du point de vue de la citoyenneté* »[2], et se voit donc assimilée à « *une catégorie parmi d'autres, [...] bref, une 'section du peuple'* ». À l'instar des plus farouches adversaires républicains de la parité, Blandine Kriegel défend l'idée que l'universalisme exclut la division du corps souverain en catégories. Mais justement, dit-elle, la différence des sexes ne fait pas des femmes une catégorie comme une autre, puisqu'elle s'inscrit dans la nature de l'homme :

> *« Faire de la féminité une différence intransitive, l'identifier à une catégorie ethnique, sociale ou culturelle, bref la réduire à une forme de minorité, est, comme le souligne parfaitement Sylviane Agacinski, un autre non-sens. [...] L'humain est homme et femme. Fait de nature que nous n'avons pas décidé. Mais pas davantage les droits naturels de l'homme qui inscrivent dans la loi les normes morales les plus banales et les plus générales qui régissent la vie humaine.[3] ».*
>
> *« On peut donc retourner la table, et souligner que, en termes de droit de l'homme, c'est faire un mauvais procès à la revendication de parité que d'imaginer qu'elle s'oppose au principe d'égalité en réclamant une particularité alors qu'elle ne fait que revendiquer l'application des droits de l'homme, au premier rang desquels le principe d'égalité[4]. »*

Autrement dit, « *la parité n'est pas l'exception mais l'application de l'égalité des sexes* »[5]. Ainsi, on voit bien que l'investissement de Blandine Kriegel en faveur de la parité

[1] B. KRIEGEL (1994), *Propos sur la démocratie: essais sur un idéal politique*, Paris, Descartes, p. 27.

[2] KRIEGEL *Philosophie de la République*, p. 223.

[3] B. KRIEGEL, « Non, la mariée n'est pas trop belle », *Le Monde*, 17 février 1999, p. 14.

[4] B. KRIEGEL (1998), « Parité et principe d'égalité », *in* CONSEIL D'ETAT (dir.), *Sur le principe d'égalité. Rapport public 1996*, Paris, La Documentation française, pp. 133-142, p. 141.

[5] Ibid., p. 142.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

s'inscrit dans une entreprise intellectuelle qu'elle poursuit depuis de nombreuses années, et qui consiste à « *fonder [...] les droits de citoyenneté sur les droits de l'humain* »[1].

b) Sylviane Agacinski, « reine philosophe » pour la parité

Sylviane Agacinski, qui est, comme Blandine Kriegel, l'une des rares figures intellectuelles dotées d'une forte légitimité médiatique à prendre le parti de la parité contre les gardiens du temple de la République, a une toute autre trajectoire. Elle ne jouit pas de la même notoriété intellectuelle que Blandine Kriegel lorsqu'elle s'engage pour la parité.

Née en 1945 dans l'Allier, elle est la fille d'un ingénieur des mines (immigré d'origine polonaise) et d'une mère employée dans le commerce. Après avoir fréquenté l'université de philosophie de Lyon, elle « monte » à Paris en 1968, et elle est reçue à l'agrégation de philosophie. Elle s'engage alors dans une carrière d'enseignante en philosophie dans plusieurs lycées de province, puis au lycée Carnot à Paris. Comme Blandine Kriegel, Sylviane Agacinski est positionnée, quand elle s'investit pour la parité, à l'extérieur des réseaux intellectuels et militants de l'espace de la cause des femmes : elle n'est pas spécialiste de la question des femmes (*Politique des sexes*, paru en 1998, est le premier ouvrage qu'elle consacre à cette question) et ne s'est pas engagée dans le mouvement féministe de la seconde vague au moment où, dans les années 1970, elle commence sa carrière intellectuelle. Son premier ouvrage, publié en 1977, est consacré à la philosophie de Kierkegaard. Dans les années 1980, elle participe aux côtés de Jacques Derrida, son compagnon, à la fondation et à l'animation du Collège international de philosophie. En 1991 elle obtient un poste de chercheuse à l'EHESS (en tant que « *professeur agrégé* ») ce qui lui permet de se consacrer entièrement à ses activités de recherche. Son deuxième ouvrage, *Philosophies et politiques de l'architecture*, paraît un an plus tard, en 1992[2]. La trajectoire intellectuelle de Sylviane Agacinski et la notoriété qu'elle acquiert dans l'espace public sont, dans les années qui suivent, étroitement liées au destin politique de Lionel Jospin, qu'elle a épousé en 1994. Cette année-là, Lionel Jospin n'est encore qu'un notable du PS parmi d'autres, en pleine « *traversée du désert* » depuis la défaite cuisante de la gauche en 1993 (qui l'a vu perdre son siège de député), et à deux doigts de quitter la politique. Contre toute attente – en raison du désistement de Jacques Delors et de l'indisponibilité de l'autre candidat probable, Laurent Fabius, alors pris dans l'affaire du sang contaminé –, il est désigné au dernier moment candidat du Parti socialiste à l'élection présidentielle de 1995. Sylviane Agacinski prend une place active dans l'équipe de campagne qui se constitue autour de lui dans les mois qui

[1] KRIEGEL, « Non, la mariée n'est pas trop belle ».

[2] S. AGACINSKI (1992), *Philosophies et politiques de l'architecture*, Paris, Galilée. Cet ouvrage est, comme le suivant (*Critique de l'égocentrisme*), publié dans une collection (« La philosophie en effet ») dirigée par Jacques Derrida.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

précèdent le scrutin. Témoin de la politisation inédite de la question de l'égalité des sexes et de la « parité » au cours de la campagne (cf. chapitre 6), elle se fait l'avocate de la cause des femmes auprès de son mari. Dans l'année qui suit, elle joue, selon une cadre du PS interviewée à ce sujet, un rôle majeur dans la « conversion » de Lionel Jospin – désormais premier secrétaire du PS – à la cause de la parité, conversion qui se concrétise au printemps 1996, au moment de la publication du « Manifeste des dix pour la parité » dans les colonnes de *L'Express*[1]. C'est précisément à ce moment là que Sylviane Agacinski rend publics dans *Le Monde*, répondant à une tribune d'Élisabeth Badinter contre le manifeste, les linéaments de sa critique de l'universalisme et de sa philosophie de la « *mixité* », fondements théoriques de son engagement en faveur de la parité. Deux mois plus tard, elle fait paraître un essai philosophique intitulé *Critique de l'égocentrisme. L'événement de l'autre* (Galilée, 1996), dans lequel elle confirme la centralité philosophique qu'elle accorde à la question de la différence des sexes, dans le cadre plus général d'une « *philosophie de l'autre* ». Mais c'est dans *Politique des sexes*, publié deux ans plus tard, en 1998, qu'elle systématise sa théorie de la « *mixité* » et l'articule le plus explicitement à ses prises de position politiques (l'essai est présenté comme « *une réflexion philosophique* » et « *une prise de position* »[2]) en faveur de la revendication de parité, (qui constitue le point de départ politique de l'ouvrage[3]), mais aussi et indissociablement contre l'homoparentalité[4], dans le contexte d'un double débat public sur la parité et sur le PACS.

Pour comprendre la prise de position de Sylviane Agacinski en faveur de la parité, et ce qui la conduit à assumer les risques attachés à la défense de cette revendication dans l'arène intellectuelle et médiatique, où elle se trouve violemment délégitimée par la plupart des intellectuels dominants, il faut examiner à la fois son cheminement intellectuel et politique. Sylviane Agacinski, avant son entrée en scène dans les débats sur la parité, dispose d'une

[1] C'est en juin 1996 que Lionel Jospin commence à défendre l'idée de réserver 30% de circonscriptions à des candidates pour les législatives prévues en 1998, et d'inscrire l'objectif d'une révision constitutionnelle sur la parité dans le programme du PS.

[2] AGACINSKI *Politique des sexes*, p. 12.

[3] Elle mentionne dès les premières lignes de l'introduction le Manifeste des dix, qui a eu l'effet d'un « *déclic* » : « *Le débat sur la parité, qui prit brusquement de l'ampleur sur la scène publique, me réveilla d'une longue somnolence : j'étais alors un peu lassée de la 'question des femmes' et des luttes féministes qui, me semblait-il, avaient en grande partie atteint leur but, du moins dans notre pays* » (Ibid., p. 7).

[4] Dans *Politique des sexes*, qui paraît dans le contexte des débats sur le PACS, Sylviane Agacinski articule ses discours sur l'universalité de la différence des sexes à un discours sur la naturalité de l'hétérosexualité (« *l'humanité est naturellement 'hétérosexuelle'* », p. 108). Elle en déduit que la « *mixité* » du couple parental est un pilier indépassable de l'ordre symbolique. Pour une analyse de l'articulation entre prises de position pour la parité et contre l'homoparentalité, voir FASSIN et FEHER, « Parité et PaCS: anatomie politique d'un rapport » ; SCOTT *Parité! L'universel et la différence des sexes*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

position relativement marginale dans le champ académique. D'un côté, elle est insérée dans les réseaux mondains de la philosophie, active au Collège de philosophie et proche de Jacques Derrida. Mais d'un autre côté, elle n'a guère accumulé de capitaux académiques : elle n'a manifestement pas soutenu de thèse de doctorat, n'a fait son entrée que récemment dans le monde des professionnels de la recherche (elle a obtenu un poste de chercheuse à l'EHESS en 1991), et n'a pas publié « que » trois ouvrages, qui n'ont pas bénéficié d'une consécration académique ou médiatique. On peut considérer que l'irruption de la parité sur la scène médiatique, en 1996, puis sa mise à l'agenda en 1997, lui fournissent une opportunité inédite d'accéder à une certaine notoriété intellectuelle par le détour de sa position politique, en tant qu'épouse et conseillère privilégiée du Premier ministre. En publiant *Politique des sexes*, elle se place en effet dans la position de la« *reine philosophe* » [1], au sens le plus fort du terme, à la fois en tant qu'épouse du souverain (ce qui lui confère un « pouvoir d'influence » et lui donne une légitimité incomparable à s'exprimer sur la scène publique) et en tant que philosophe produisant des théories dont on peut *déduire* des prises de position politiques légitimes. Mais cette prise de position fait aussi écho, comme pour Blandine Kriegel, à des postures intellectuelles affirmées antérieurement selon des logiques sociales qui restent, là encore, à éclairer, et qui trouvent, avec la parité, une occasion de valorisation. Le positionnement anti-universaliste et en faveur de la mixité qu'elle exprime au moment du débat sur la parité s'inscrit dans le cadre d'une rhétorique philosophique critique de la « *métaphysique du sujet* » que Sylviane Agacinski a développée dans les années qui précèdent, dans le sillage de l'œuvre de Kierkegaard, dont elle est spécialiste, et aussi sans doute au contact de Jacques Derrida. Cette prise de position se donne à voir, en particulier, dans *Critique de l'égocentrisme* paru en 1996. Elle y développe une critique acerbe de la « *métaphysique du sujet* » qui, de Descartes à Kant, « *a toujours manqué la question de l'autre* »[2]. Par la même occasion, elle fustige les « *philosophies universalistes* » dans lesquelles elle voit « *une façon de neutraliser l'autre et de le penser à partir de l'universalité de la loi, ou de la généralité du genre, fût-ce le genre humain* »[3]. C'est dans le cadre de cette rhétorique générale que s'inscrit son discours sur la valorisation de la différence des sexes. Dans le dernier chapitre de l'ouvrage, elle dénonce la « *phobie de la mixité* », cette « *dénégation* » et cet « *effacement* » de la différence des sexes menée par les « *idéalismes universalistes qui englobent les femmes dans une humanité dé-sexuée, et en fait masculine* »[4]. L'auteure place ici déjà la différence

[1] MATONTI « Les 'bricoleurs'. Les cadres politiques de la raison historienne: l'exemple de *La Nouvelle critique* ».

[2] S. AGACINSKI (1996), *Critique de l'égocentrisme. L'événement de l'autre*, Paris, Galilée, p. 12.

[3] Ibid., p. 13.

[4] Ibid., p. 143.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

des sexes au cœur de la philosophie de l'altérité qu'elle appelle de ses vœux, émancipée du mythe de « *l'autosuffisance* » du sujet :

> *« La différence sexuelle a ceci de remarquable, ou de particulièrement évident, qu'on ne peut penser aucun sexe comme suffisant (ou autosuffisant). Chacun, qu'il s'agisse du désir (le plus souvent), de la reproduction, ou de la détermination de l'identité, est tributaire de l'autre et, généralement, de la bipartition naturelle ou symbolique des humains en homme ou femme*[1]*. »*

Dans ses tribunes du *Monde* comme dans *Politique des sexes*, elle articule explicitement sa critique de l'universalisme et sa théorie de la « *mixité* » avec son engagement en faveur de la parité.

> *« Si l'universalisme consiste, de façon abstraite, à ignorer absolument la différence sexuelle, c'est-à-dire l'essentielle mixité du genre humain (comme l'ont toujours fait aussi la religion et la philosophie), alors il faut faire la critique philosophique et politique de l'universalisme, et montrer que, toutes les fois qu'on efface absolument la différence sexuelle, on identifie en réalité le genre humain à un seul sexe, celui de 'l'homme'. »*[2]

Dans cette perspective, Sylviane Agacinski défend la parité comme une rupture souhaitable avec le féminisme universaliste, dont la figure emblématique est Simone de Beauvoir, qui participe selon elle de « *l'idéologie 'indifférencialiste' à l'abri de laquelle se perpétue, encore aujourd'hui, malgré l'égalité de droits, le monopole masculin du pouvoir* »[3]. Mais son rejet de l'universalisme « *indifférencialiste* » se double d'un rejet explicite du « *communautarisme* » qu'elle associe explicitement à l'Amérique, s'inscrivant ainsi dans la même perspective anti-politiquement correct que les adversaires républicaines de la parité, ce qui lui permet d'inscrire sa théorie dans une rhétorique universaliste revisitée. Elle fustige « *l'effacement 'américain'* » de la mixité, qui « *procède en noyant les femmes dans un particularisme généralisé où se retrouvent des minorités de toutes sortes (ethniques, religieuses, culturelles, etc.)* »[4]. Sa théorie de la mixité, qui se définit à la fois contre « *l'effacement français* » (universaliste) et « *l'effacement américain* » (communautariste) de la différence des sexes, prolonge à bien des égards les discours des théoriciennes du mouvement pour la parité ainsi que la rhétorique déployée par Françoise Héritier dans *Masculin/Féminin*[5]. D'une part, Sylviane Agacinski promeut l'idée selon laquelle la

---

[1] Ibid., p. 144.

[2] AGACINSKI-JOSPIN, « Citoyennes, encore un effort ».

[3] S. AGACINSKI, « Contre l'effacement des sexes », *Le Monde*, 6 février 1999, p. 1.

[4] Ibid.

[5] Dans l'introduction à *Politique des sexes*, elle manifeste implicitement sa dette à l'égard des théorisations militantes de la parité. « *La parité me semblait d'autant plus intéressante qu'elle cumulait en quelque sorte deux idées en une : elle constituait à la fois une nouvelle approche de la différence des sexes, en lui donnant un sens politique, et une nouvelle approche de la démocratie en la chargeant de réaliser l'égalité des sexes non seulement mieux* mais *autrement* » (AGACINSKI *Politique des sexes*, p. 8). Toutefois, elle ne crédite pas les principales théoriciennes de la parité, telles qu'Élisabeth Sledziewski ou Françoise Gaspard (*Au pouvoir, citoyennes* est cité incidemment pour une question qui relève de la technique électorale, et non pour ses apports théoriques), sans doute en raison

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

différence des sexes constitue, contrairement à d'autres clivages, une différence « *universelle* » : « *le sexe n'est pas un trait social ou culturel, et pas davantage ethnique, il n'est pas la caractéristique commune de quelque 'communauté' – comme une langue, une religion ou un territoire* » mais il est un « *trait différentiel universel, c'est-à-dire que le genre humain n'existe pas hors de cette double forme, masculine et féminine* »[1]. Alors que les théoriciennes du mouvement pour la parité avaient pris soin de se départir de la rhétorique de la nature, fortement dévalorisée dans le champ des études féministes et sur les femmes, Sylviane Agacinski, se référant à cet égard aux travaux de Françoise Héritier, fonde explicitement cette distinction universelle sur un fait de nature : « *que l'être humain soit sexué, qu'il naisse garçon ou fille, qu'il puisse devenir père ou mère (mais non les deux à la fois, telle est la contrainte de la dichotomie des sexes), cela n'est pas politique – quoi qu'en disent Judith Butler [...] et quelques autres* »[2], écrit-elle. Deuxième élément qui permet à Sylviane Agacinski de se raccrocher au discours universaliste et qui, là encore, est une reformulation de discours déjà émis par les théoriciennes de l'universalité de la différence des sexes : l'idée que si la différence des sexes est naturelle, et donc indépassable, il s'agit d'une différence dont le contenu est indéterminé en nature, entièrement façonné par l'histoire : « *il n'y a pas de vérité de la différence des sexes, mais un effort interminable de l'humanité pour lui donner sens, l'interpréter, la cultiver* », écrit-elle dans *Politique des sexes*[3]. Elle se réfère là encore explicitement aux travaux de Françoise Héritier : « *Je ne peux que suivre Françoise Héritier sur ce terrain : à partir de son 'ancrage' biologique, la différence masculin/féminin constitue un modèle structurant universellement les sociétés, quoique les valeurs et les contenus donnés à cette différence soient culturellement variables* »[4]. La « *parité n'est pas, contrairement à ce qu'on peut lire ici ou là, une façon de laisser la nature 'dicter le droit' (on sait bien que la nature en elle-même ne dit jamais rien); elle est une façon de donner sens à l'existence sexuée des humains. La nature n'a jamais rien fondé : ni hier la hiérarchie des sexes, ni maintenant l'exigence de leur égalité. Tout cela est politique de part en part* », écrit-elle dans *Le Monde* en 1999[5]. C'est au nom de cette mixité universelle de l'humanité, à la fois naturelle et sans contenu déterminé[6], qu'elle justifie la parité :

---

de la faible légitimité académique de ces productions théoriques. En revanche, Sylviane Agacinski se réfère à plusieurs reprises au travail de Françoise Héritier.

[1] Ibid., p. 11.

[2] AGACINSKI, « Contre l'effacement des sexes ».

[3] AGACINSKI *Politique des sexes*, p. 11-12.

[4] Ibid., p. 20.

[5] AGACINSKI, « Contre l'effacement des sexes ».

[6] Sur ce point, on voudrait souligner une divergence qui nous sépare de l'interprétation proposée par Joan Scott. Certes, comme le souligne celle-ci, Sylviane Agacinski, en développant une rhétorique de la naturelle complémentarité des femmes et des hommes (qu'illustre la métaphore du « *couple* ») qui

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *« Nous devons donc, hommes et femmes, assumer la mixité universelle de notre humanité, faire en sorte que cette mixité trouve sa traduction politique dans la parité et que les femmes soient présentes dans toutes les instances de décision de notre société*[1]*. »*

En définitive, le discours théorique que produit Sylviane Agacinski à l'appui de la parité est le produit d'une rencontre entre, d'une part, des discours philosophiques anti-universalistes qui constituent déjà son univers de référence philosophique privilégié au moment de la mise en débat de la revendication, et, d'autre part, des rhétoriques déployées depuis plusieurs années à l'appui de la parité, accréditées scientifiquement par le discours développé par Françoise Héritier dans *Masculin/Féminin*. Ce faisant, Sylviane Agacinski a participé à la diffusion et à la légitimation scientifique de la rhétorique de l'universalité de la différence des sexes.

Conclusion

Ainsi la parité a-t-elle suscité, tout au long des années 1990, l'investissement des savantes. D'abord, on l'a vu, la revendication a été frappée d'illégitimité intellectuelle, par le fait d'une alliance objective entre des théoriciennes du féminisme radical d'une part, et des porte-parole de la doxa républicaine de l'autre, au nom d'une commune allégeance à l'« universalisme ». En dépit du poids du discrédit que pouvait *a priori* induire l'engagement pour une revendication à ce point disqualifiée dans le champ intellectuel, plusieurs savantes ont publiquement affirmé leur soutien à la parité. Un certain nombre d'intellectuelles issues du champ des études féministes et sur les femmes, à la fois dotées d'une légitimité de spécialiste et prêtes à valoriser cette compétence dans l'espace de la cause des femmes, ont été sollicitées par les militantes associatives pour la parité et sont devenues dès l'émergence de la revendication les *compagnes de route* de la revendication. Dans un second temps, la parité a bénéficié du crédit intellectuel d'une autre catégorie de savantes, qu'on a appelé les

la conduit à prohiber la filiation homosexuelle, se distingue des auteures de *Au pouvoir, citoyennes*, pour lesquelles l'universalité de la dichotomie sexuée n'induit pas la nécessaire mixité de la filiation. Mais il nous semble que la distance qui sépare la rhétorique de l'universalité de la différence des sexes chez Sylviane Agacinski et celle de l'universalité de la dichotomie abstraite chez les auteures de *Au pouvoir, citoyennes* est moindre que ne le laisse entendre Joan Scott. Il s'agit en effet, dans les deux cas, de fonder la parité sur une binarité « *universelle* » et donc *pré-politique*, sans que les logiques sociales et politiques de construction de cette binarité sexuée (la division du continuum des sexes et des sexualités en deux catégories) ne soient interrogées, tendant à oblitérer tout ce qui peut constituer un « *trouble dans le genre* », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Judith Butler (BUTLER *Trouble dans le genre: pour un féminisme de la subversion*). Pour une discussion critique de la thèse de Joan Scott voir notamment L. BERENI (2005), « La parité, nouveau paradoxe des luttes féministes? (Lecture critique de Scott, Joan W., Parité! L'universel et la différence des sexes, Albin Michel, 2005) », *L'Homme et la société*, n°158, pp. 219-226 ; É. LÉPINARD (2007), « Lecture critique de Scott, J. W., Parité! L'universel et la différence des sexes, Albin Michel, 2005 », *Critique internationale*, n°36, pp. 188-192.

[1] AGACINSKI-JOSPIN, « Citoyennes, encore un effort ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

alliées providentielles, en raison de leur éloignement objectif de l'espace de la cause des femmes (qui rend leur enrôlement *a priori* peu probable), de l'importance de leur notoriété publique (donc de la valeur symbolique que leur engagement transfère à la parité) et du type de rhétorique qu'elles ont contribué à véhiculer. Alors que les compagnes de route se sont tenues à distance des rhétoriques différentialistes, marquant leur allégeance vis-à-vis des normes légitimes des sciences sociales et du féminisme, les alliées providentielles, objectivement situées à distance de l'emprise de ces normes, ont émis des discours savants appuyant la thèse de l'universalité de la différence des sexes qui ont fourni, directement ou indirectement, le substrat des entreprises de fondation théorique de la parité.

Étant donné la faiblesse numérique et symbolique du mouvement associatif pour la parité, vu les résistances du champ politique à l'égard des femmes et des thématiques féministes, et en raison du registre largement « intellectuel » dans lequel les résistances à la revendication ont été exprimées, on peut faire l'hypothèse que l'enrôlement des savantes pour la parité a contribué à la légitimation politique de la réforme. Dès l'émergence du mouvement pour la parité, les discours accréditant l'objectivité d'un scandale de la sous-représentation politique des femmes se sont trouvés largement diffusés dans les médias et dans le champ politique, d'autant plus facilement, d'ailleurs, qu'il sont entrés en résonance avec un autre discours scientifico-politique particulièrement puissant, celui de la « *crise de la représentation* ». L'articulation de ces deux discours aide à comprendre comment la parité, revendication marginale en 1993, a fait ses premières « percées » dans le champ politique, en 1994 aux élections européennes, puis en 1995 pendant la campagne présidentielle (cf. chapitre 6). Dans la seconde moitié des années 1990, alors que l'opportunité de recourir à une loi sur la parité est mise en débat dans l'espace public, on peut penser que les discours savants visant à fonder en théorie l'universalité de la différence des sexes ont joué un rôle déterminant dans la légitimation de la réforme. Ces discours élaborés dans des arènes savantes seront en particulier au cœur des arguments des défenseurs de la parité à la fois dans l'arène médiatique et dans l'arène parlementaire au moment de l'examen du projet de loi constitutionnel dit sur la parité, en 1999. En dotant de crédit intellectuel l'idée que la différence des sexes est universelle et que « *les femmes ne sont pas une catégorie* », ces discours permettront aux défenseurs de la parité de démontrer la compatibilité de la revendication de parité avec l'héritage républicain et d'inscrire la réforme au cœur même de la rhétorique de l'universalisme brandie par ses adversaires les plus farouches.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

TROISIEME PARTIE - Dynamiques de politisation et d'institutionnalisation

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Chapitre 6 - La parité dans le champ politique : une acclimatation difficile (1993-1997)

Introduction

En 1993, lorsque se mettent en place les premières actions militantes pour la parité, les chances pour cette revendication d'être endossée par les acteurs politiques centraux s'annoncent très faibles. D'une part, la cause de la parité est portée par des collectifs associatifs situés en dehors ou à la marge des partis politiques. D'autre part, la faiblesse des instances défendant la cause des femmes au sein des partis – dans un climat de déclin du poids politique du féminisme – et le nombre restreint de femmes dans les élites politiques diminuent d'autant les relais potentiels de la revendication à l'intérieur des appareils partisans. Enfin, les militantes de la parité se heurtent à un champ politique particulièrement fermé à la cause des femmes en politique, en particulier à l'instrument du quota. Confrontées à l'indifférence, voire aux sarcasmes des élites politiques, les militantes de la parité s'efforcent, dans les premières années, de contourner les appareils politiques, ciblant leurs actions sur « l'opinion » (cf. chapitre 4), en tentant de faire émerger la revendication de parité dans l'arène médiatique. Cette stratégie s'avèrera en fait peu fructueuse : même si quelques événements ponctuels parviennent à attirer l'attention des médias, tels que le « Manifeste des 577 » en novembre 1993, puis le « Manifeste des dix » en juin 1996, la couverture médiatique de la parité suit davantage qu'elle ne précède la mise à l'agenda gouvernemental de la réforme[1].

En dépit de ce contexte défavorable, la parité fait des « percées » inattendues dans le champ politique dès les premières années des mobilisations paritaires : lors des élections européennes de juin 1994, six listes, dont celle du Parti socialiste, sont strictement « paritaires ». Au printemps 1995, les principaux candidats à l'élection présidentielle adoptent

[1] Un décompte du nombre d'articles (N) contenant simultanément les termes « parité » et « femmes » (l'ajout du terme « femmes » permet d'évacuer la plus grande partie des articles qui portent sur la parité des devises) dans *Le Monde* (seul quotidien pour lequel on dispose d'archives numérisées tout au long de la période étudiée) met en évidence la dépendance de la couverture médiatique de la parité à la mise à l'agenda de cette cause : le pic se situe en 1999, année de discussion du projet de loi constitutionnelle puis du projet de loi électorale dits sur la parité.

Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
N	6	11	16	33	51	35	79	96	**212**	158	182	106

de manière inattendue certains éléments de la rhétorique paritaire ; quelques mois plus tard, conformément à une promesse présidentielle, un Observatoire de la parité est mis en place, marquant la première institutionnalisation du terme de parité. Ainsi, 1995 peut être considérée comme l'année d'une première mise à l'agenda de la revendication de parité, si l'agenda est défini, de manière très large, comme « *l'ensemble des problèmes perçus comme appelant un débat public voire l'intervention des autorités politiques légitimes* »[1]. En juin 1996, lors d'une convention qu'il consacre aux « acteurs de la démocratie », le Parti socialiste adopte l'idée d'une nécessaire réforme de la Constitution pour y inscrire la parité, et s'engage à doubler le pourcentage de ses élues aux prochaines législatives. En mars 1997, à l'occasion de la remise du premier rapport de l'Observatoire de la parité, un débat sur « *les femmes et la vie publique* » est organisé à l'Assemblée nationale, au cours duquel le Premier ministre, Alain Juppé, plaide en faveur d'une réforme de la loi fondamentale pour permettre l'application de quotas à certaines élections. Enfin, en juin 1997, Lionel Jospin, nommé Premier ministre après la victoire de son parti aux élections législatives anticipées, annonce dans son discours de politique générale son intention de procéder à une révision constitutionnelle pour y insérer le principe de parité. Cinq ans seulement après son irruption dans l'arène associative, la revendication de parité se trouve donc mise à l'agenda gouvernemental au sens fort, puisqu'une importante réforme juridique est annoncée. Comment comprendre que la cause de la parité, initialement portée par des associations féminines marginales, peu relayée par les médias, se trouve, au cours de cette période, appropriée par des acteurs majeurs du champ politique ? Comment expliquer que l'un des grands partis, le PS, ait finalement inscrit dans son programme une revendication qui, quelques années auparavant, provoquait l'indifférence et les sarcasmes en son sein ?

Dans ce chapitre on tentera de dénouer les fils de cette énigme en se focalisant sur les logiques propres au champ politique, qui permettent de comprendre ces « percées » successives de la parité et le ralliement du PS qui conduit, en 1997, à la mise à l'agenda de la réforme. Il s'agit ici de s'intéresser à la *carrière* de la parité, en tant qu'elle est, pour reprendre les termes de Philippe Garraud, « *marquée de discontinuités temporelles et ponctuée de réémergence(s), de redéfinition(s) et de requalification(s) successives* »[2]. On mettra ainsi l'accent sur le poids de la *conjoncture* proprement politique, le travail spécifique des *médiateurs* politiques de la revendication, les modalités de *transformation* (ou de « *transmutation* »[3]) de la revendication dans le langage politique. De ce point de vue, plutôt

[1] J.-G. PADIOLEAU (1982), *L'Etat au concret*, Paris, PUF, p. 25.

[2] P. GARRAUD (2006), « Agenda/Emergence », *in* L. BOUSSAGUET, S. JACQUOT et P. RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (2ème édition revue et corrigée)*, Paris, Presses de Sciences po, pp. 51-59, p. 56.

[3] Selon Pierre Favre, le champ politique est un « *transmutateur de problèmes* », au sens où « *il tend à en changer la substance dans l'opération même ou il les prend à sa charge* » (P. FAVRE (1992), «

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

que d'adhérer à l'un ou l'autre des modèles idéaltypiques fournis par Philippe Garraud, insistant sur des facteurs « *externes* » ou « *internes* » (« *mobilisation externe* », « *anticipation* », « *mobilisation interne* », « *médiatisation* »[1]), on mettra en évidence l'interaction entre ces différentes logiques pour comprendre la mise à l'agenda du slogan de parité.

Pour commencer, on accordera une attention particulière au poids de la conjoncture politique, en notant toutefois que les effets de cette conjoncture ne sont pas mécaniques ou univoques, mais dépendent des anticipations des acteurs politiques, qu'il s'agisse des actrices engagées dans des entreprises de courtage de la réforme au sein du champ politique (qui perçoivent le cas échéant une conjoncture particulière comme une *fenêtre d'opportunité politique*[2]), ou des acteurs centraux du monde politique qui peuvent être incités à remodeler l'offre politique en captant des idées émanant d'acteurs minoritaires du champ social.

Les *échéances électorales*, épisodes propices au courtage politique de revendications issues de la « société civile » vont constituer, au cours de la période, des conjonctures favorables à la politisation de la parité, d'autant que le discours sur la crise de la représentation politique – dans lequel peut s'imbriquer l'idée d'un *renovatio* de la politique par les femmes[3] – constitue la toile de fond des campagnes électorales au cours de la période. C'est à l'occasion des élections européennes de 1994 que, pour la première fois, un parti politique central, le PS, s'approprie le terme de parité ; c'est lors de l'élection présidentielle, en 1995, que la parité connaît une percée inédite dans le champ politique. Ce sont, ensuite, les *rapports de force* entre les acteurs politiques (entre les partis politiques par exemple, mais aussi à l'intérieur de ceux-ci) qui vont s'avérer propices à l'acclimatation de la revendication

---

L'émergence des problèmes dans le champ politique », *in* P. FAVRE (dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements, 1981-1987*, Paris, L'Harmattan, pp. 5-37, p. 33).

[1] Le modèle de la « *mobilisation externe* » est identifié « *lorsque des groupes organisés parviennent à transformer leur problème en question d'intérêt public, en constituant une coalition autour de leur cause, et à l'imposer à l'agenda public pour contraindre les autorités publiques à l'inscrire à l'agenda gouvernemental appelant une décision* ». Celui de « *l'anticipation* » se repère « *lorsque les autorités publiques ou gouvernementales jouent un rôle initiateur et moteur dans le processus de mise à l'agenda* ». Le modèle de la « *mobilisation interne* » se donne à voir « *lorsque des groupes externes ont suffisamment de ressources relationnelles et politiques pour pouvoir accéder directement à l'agenda gouvernemental et faire prendre en considération un problème particulier sans publicisation ni médiatisation* ». Enfin, celui de la « *médiatisation* » intervient « *quand les médias jouent un rôle central dans la définition, la légitimation et l'imposition d'un problème* » (GARRAUD, « Agenda/Emergence », p. 54-55. Cette typologie a initialement été posée par l'auteur dans P. GARRAUD (1990), « Politiques nationales: élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol.40, pp. 17-41).

[2] J.W. KINGDON (1995 [1984]), *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, New York, Addison-Wesley.

[3] DULONG, « Des actes d'institution d'un genre particulier. Les conditions de légitimation des femmes sur la scène électorale (1945 et 2001) ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de parité dans le champ politique. Le climat de crise dans lequel le PS est plongé après sa défaite « *historique* » aux élections législatives de 1993 joue comme une *conjoncture critique* (au sens où l'entend Michel Dobry, de suspension des agencements routiniers)[1] et ouvre la voie à des « coups » politiques improbables. C'est dans ce contexte que Michel Rocard, promu à la tête du parti après la débâcle, prend la décision de constituer une liste strictement paritaire aux élections européennes de 1994. L'*aggiornamento* dans lequel le PS entend s'engager à partir de l'accession au pouvoir de Lionel Jospin en 1995 va se traduire par la centralité croissante du thème de la « *rénovation démocratique* », thème qui sera propice à l'acclimatation de la question de la parité au sein du PS. À droite, les divisions qui minent la très large majorité parlementaire sortie des urnes en 1993, et en particulier la concurrence entre Jacques Chirac et Édouard Balladur, les deux candidats de la droite parlementaire à l'élection présidentielle de 1995, va s'avérer favorable à la politisation de questions nouvelles, d'où la surprenante conversion d'Édouard Balladur à la solution des quotas, qui incite ses concurrents directs à formuler, eux aussi, des propositions innovantes. Enfin, il faut mentionner le poids que peuvent avoir eu certaines *décisions politiques* sur la carrière de la revendication de parité. Le limogeage de huit femmes sur douze (que la presse qualifie de « juppettes ») à l'occasion de la constitution du second gouvernement d'Alain Juppé, en novembre 1995, a été largement interprété par les acteurs médiatiques et politiques comme l'emblème d'un scandaleux machisme politique, et a donné prise à plusieurs épisodes cruciaux dans la politisation de la parité. Cette décision a joué un rôle dans la genèse d'une coalition féminine transpartisane (dix anciennes ministres de gauche et de droite) au travers du « Manifeste des dix pour la parité » publié par le magazine *L'Express* en juin 1996. En faisant peser un soupçon de sexisme sur le Premier ministre dans les années qui suivent, l'épisode des « juppettes » a aussi, sans doute, joué comme une contrainte poussant celui-ci à formuler des engagements inédits, contrastant avec les très fortes résistances de son état-major partisan.

Inséparablement de cette analyse de l'impact de la conjoncture politique, il importe de s'intéresser également aux acteur-rice-s qui jouent le rôle de *médiateur-rice-s,* entreprenant de « *formuler le problème dans un langage recevable par les élites politiques et donc [...] traduire le langage de la société dans le langage de l'action politique* »[2]. Les médiateur-rice-s de la parité relèvent d'un continuum de positions entre l'espace de la cause des femmes et le champ politique : on s'intéressera, d'abord, à l'investissement des *leaders d'associations paritaires* qui, en raison de leurs capitaux politiques et médiatiques, ont accès à certains points centraux du champ politique (Yvette Roudy, Françoise Gaspard, Gisèle Halimi) ; on analysera également les mobilisations des *alliées* des associations paritaires dans le champ

[1] DOBRY *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*.

[2] P. MULLER (2006), *Les politiques publiques (6ème édition)*, Paris, PUF (QSJ), p. 32.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

politique, ces personnalités politiques (*de facto* féminines) qui n'émanent pas des associations paritaires mais entreprennent de relayer leurs mobilisations auprès des acteurs du champ politique (Simone Veil et Roselyne Bachelot dès 1994 ; les signataires du « Manifeste des dix » à partir de juin 1996) ; enfin, on accordera une attention particulière à l'investissement de ces personnalités politiques centrales qui ont contribué à transformer la parité en un produit de l'offre politique, « par le haut », c'est-à-dire le plus souvent à rebours ou en rencontrant les résistances de leurs états-majors partisans : à gauche, on peut mentionner Michel Rocard (qui « impose » la constitution d'une liste socialiste paritaire en 1994) et Lionel Jospin (qui impulse la logique d'articulation entre démocratisation et féminisation au sein du PS dans les années 1996-1997). À droite, on peut penser à Édouard Balladur qui, lors de l'élection présidentielle de 1995, formule des propositions sur la parité qui sont en complet décalage avec celles des partis (RPR et UDF) qu'il entend représenter, et suscite la surenchère des autres candidats ; également, à Gilles de Robien, président du groupe UDF qui, en juin 1996, dépose des propositions de loi visant à rendre possible la mise en œuvre de quotas, à contre-courant de son état-major partisan ; on peut enfin mentionner Alain Juppé qui, en mars 1997, formule des propositions là encore totalement déconnectées de son parti.

On portera une attention particulière aux *épisodes* successifs de « percée » de la revendication de parité au cours de la période 1993-1997 (Encadré 19).

Encadré 19 – Chronologie des « percées » de la parité dans le champ politique (1993-1997)

Octobre 1993 : Michel Rocard annonce son intention de mener une liste « *paritaire* » (avec une stricte alternance homme-femme) aux élections européennes de juin 1994.

Mars 1994 : Jean-Pierre Chevènement et trois autres député-e-s déposent les deux premières propositions de loi sur la parité – inspirées par Gisèle Halimi.

Juin 1994 : sur les vingt listes en lice aux élections européennes, six (toutes de gauche et du centre gauche) respectent le principe de la parité des candidatures.

Avril 1995 : les principaux candidats à l'élection présidentielle se rallient à la rhétorique de la parité lors d'une « journée » organisée par le Conseil national des femmes françaises.

Octobre 1995 : création de l'Observatoire de la parité, placé sous la tutelle du Premier ministre. Il est composé d'une rapporteure générale (Roselyne Bachelot) et de quinze membres.

Juin 1996 : publication, dans *L'Express*, du « Manifeste des 10 pour la parité » ; lors de la convention sur « Les acteurs de la démocratie », le PS intègre dans son programme l'idée d'une nécessaire révision de Constitution pour y inscrire le principe de parité et l'objectif du doublement du nombre de candidates au prochaines élections législatives.

Janvier 1997 : le premier rapport de l'Observatoire de la parité, rédigé par Gisèle Halimi, est remis au Premier ministre Alain Juppé. Il préconise une révision de la Constitution suivie d'une loi imposant des quotas par sexe dans les candidatures pour l'ensemble des élections.

Mars 1997 : débat sans vote à l'Assemblée nationale sur « *la présence des femmes dans la vie publique* ». Le premier ministre, Alain Juppé, se déclare partisan, « *à titre personnel* », d'une révision de la Constitution permettant de mettre en œuvre provisoirement des quotas (30%) parmi les candidatures aux élections par scrutin de liste.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Mai-juin 1997 : élections législatives anticipées, remportées par la gauche plurielle. Les femmes représentent 17,1% élus socialistes. Au total, la proportion de femmes siégeant à l'Assemblée nationale passe de 5,3% à 10,91%.
Juin 1997 : dans son discours de politique générale, le nouveau Premier ministre, Lionel Jospin, annonce son souhait de réviser la Constitution afin d'y inscrire le « *principe* » de parité.

Chacun de ces épisodes semble consolider le processus d'acclimatation de la parité dans le champ politique français. Il convient toutefois de ne pas adopter une vision téléologique qui consisterait à considérer ces percées comme les étapes ordonnées d'un processus inéluctable et orienté de mise à l'agenda. On s'efforcera au contraire de restituer toute l'incertitude qui les entoure, toute la précarité qui les caractérise. On prêtera notamment une attention particulière aux *significations* que recouvre, dans le champ politique, le terme de parité. L'acclimatation de la rhétorique paritaire dans le champ politique ne signifie pas, loin de là, que les acteurs du champ politique se convertissent aux discours maximalistes portés par certaines avocates de la parité. Quand Michel Rocard prône la parité, en 1994, il ne s'agit que d'une mesure volontariste ponctuelle. Quand l'Observatoire de la parité est créé, en 1995, la parité qu'il entend « *observer* » a un sens très dilué, bien loin de l'idée d'un dispositif institutionnel contraignant. On soulignera aussi les coups d'arrêt et retours en arrière qui ont jalonné la carrière de la parité : la mise à l'écart de toute politique de féminisation des élites au sein du PS par l'équipe succédant à Michel Rocard après son « échec » aux élections européennes de 1994 en est l'illustration. Enfin, on s'efforcera de souligner la distance qui sépare, d'une part, la mise à l'agenda d'un problème (le scandale de la sous-représentation politique des femmes), voire d'un slogan (la « parité ») et, d'autre part, la prise de décision effective. Comme le soulignent Yves Meny et Jean-Claude Thoenig : « *La capacité d'attention et d'écoute gouvernementale ne signifie pas nécessairement que l'autorité publique va devoir agir. L'attention est tout à fait susceptible de déboucher sur de la non-action*[1]. » Dans cette perspective, on peut considérer que la création de l'Observatoire de la parité, en 1995, est à la fois la première étape d'institutionnalisation du slogan mais aussi une manière d'« *enterrer* » l'enjeu de la parité en le confiant « *à des groupes d'experts chargés de le débroussailler* »[2].

La carrière de la parité dans le champ politique, entre 1993 et 1997, peut être découpée en deux périodes distinctes. Dans un premier temps, entre 1993 et 1995, si le discours de la parité fait quelques percées fragiles dans le champ politique – notamment à l'occasion des élections européennes de 1994 et présidentielle de 1995 –, l'idée de mettre en place un dispositif institutionnel contraignant pour réaliser (ou même tendre vers) la parité est fermement rejetée par les principaux acteurs du champ politique, à droite comme à gauche.

[1] Y. MENY et J.-C. THOENIG (1989), *Politiques publiques*, Paris, PUF, p. 182.

[2] Ibid.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Dans une seconde période, un clivage commence à se dessiner dans l'espace partisan : alors que, entaché par le précédent de l'épisode des « jupettes », pressé par le médiatique Manifeste des dix pour la parité et par les premières formulations institutionnelles du slogan émises par l'Observatoire de la parité, le Premier ministre du gouvernement de Jacques Chirac, Alain Juppé, affirme des engagements rhétoriques croissants, il se heurte à des résistances persistantes de sa majorité qui le poussent à différer toute prise de décision en la matière. À l'inverse, le PS s'engage, dans les années 1996-1997, dans un processus de conversion à la parité, qui se trouve désormais imbriquée à la rhétorique de « rénovation *démocratique* » que la nouvelle direction, désormais emmenée par Lionel Jospin, a placé au cœur de sa stratégie de reconquête électorale.

I - Les percées d'une revendication marginale dans le champ politique (1992-1995)

A - Un champ politique globalement fermé aux femmes

> *« Les appareils politiques ont été totalement fermés, non seulement indifférents, méprisants, personne ne voulait ni en entendre parler, ni nous recevoir, bon… Françoise [Gaspard] a été reçue par Michel Rocard à l'époque où il était premier secrétaire du PS et il a rigolé… Elle n'a jamais pu obtenir de rendez-vous au RPR, etc. »* [Entretien avec Claude Servan-Schreiber, Paris, 13 septembre 2004]

1) Les femmes exclues de l'élite des partis politiques français

Au moment où émerge la revendication de parité, le champ politique français est, par comparaison avec d'autres pays européens, singulièrement fermé aux femmes[1]. On peut apprécier cette fermeture à partir d'un certain nombre de statistiques sexuées(cf. Tableau 9)[2].

Les femmes ne représentent qu'une minorité des effectifs militants des partis politiques français. En 2003, on peut estimer qu'elles représentent environ un tiers des adhérents[3]. À droite, le parti gaulliste, qui a mené une politique active de recrutement dans les années 1970 (notamment par l'intermédiaire de son organisation féminine, le CFEI-Femme Avenir), fait

[1] Pour des études comparatives, voir notamment : J. LOVENDUSKI et P. NORRIS (eds.) (1993), *Gender and Party Politics*, London, Sage ; SAWER, TREMBLAY et TRIMBLE (eds.), *Representing women in parliament: a comparative study*.

[2] Précisons que les statistiques qui concernent la place des femmes dans la vie interne des partis sont assez lacunaires, et qu'elles doivent être interprétées avec précaution. Grégory Derville et Sylvie Pionchon mentionnent à juste titre que « *les partis politiques peuvent être tentés d'exagérer le pourcentage de femmes parmi leurs militants, afin de se faire valoir comme modernes et représentatifs de l'ensemble de la population* » (PIONCHON et DERVILLE *Les femmes et la politique*, p. 22).

[3] Ibid.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

figure d'exception avec, dès la seconde moitié des années 1970, un taux de féminisation supérieur à 40% - on ignore cependant si cette part des femmes parmi les adhérents s'est maintenue dans les années qui suivent[1]. Aucune donnée n'est disponible concernant les partis du centre, notamment l'UDF, ce qui laisse à penser que les femmes ne constituent pas une part très importante des effectifs militants – on peut estimer qu'elles en représentent environ un tiers au début des années 1990[2]. Les partis de gauche sont, traditionnellement, peu féminisés, notamment par rapport à leurs homologues sociaux-démocrates en Europe du Nord[3]. Avec environ 20% d'adhérentes dans les années 1970, et autour de 30% dans les années 1990, le PS se place juste derrière le Parti communiste (qui revendiquait 33% de femmes en 1978) et les Verts (où la proportion d'adhérentes est proche de 30% au seuil des années 1990).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

[1] Selon un rapport de l'Observatoire de la parité, les femmes représentaient 37% des adhérents de l'UMP en 2002 (C. GÉNISSON (2002), *La parité entre les femmes et les hommes: Une avancée décisive pour la démocratie. Rapport sur les élections municipales, cantonales et sénatoriales*, Paris, Observatoire de la parité).

[2] M.-T. BIANCHI, C. CHAUVET et L. DOUVIN (1990), *Lettre ouverte aux hommes qui ont peur des femmes en politique*.

[3] ACHIN *'Le mystère de la chambre basse'. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*.

Tableau 9 – Les femmes dans les élites des principaux partis politiques (1978-2002)[1]

Législature	Parti	% femmes parmi adhér.	% femmes bureau exécutif	% femmes secrét. national[2]	% femmes gr. parl. AN.[3]
Législature 78-81	PCF	33 (1978)	9,5 (1977)	0 (1977)	**14**
	PS	22 (1978)	18,5 (1978)	17,6 (1978)	0,9
	UDF				0,8
	RPR	41 (1978)	14,3 (1978)	?	1,9
Législature 81-86	PCF				**6,8**
	PS	21 (1985)	22,2 (1985)	12,5 (1985)	6,6
	UDF				1,6
	RPR	37 (1986)	7,1 (1985)	5 (1985)	3,4
Législature 86-88 (Scrutin proportionnel élections législ.)	PCF				8,5
	PS	28 (1988)	7,4 (1987)		**9,9**
	UDF				3
	RPR				3,2
	FN				2,8
Législature 88-93	PCF				4
	PS	28 (1990)	18,5 (1990) 14,2 (1992)	7,1 (1990)	6,2
	UDF/Centre				1,1/5
	RPR				**7,5**
	Verts	27 (1989)	27 (1992)		Pas d'élu
Législature 93-97	PCF	35-8 (1997)	23 (1996)	14 (1996)	**8,6**
	PS	30 (1996)	23,6 (1994)		7
	UDF				5,5
	RPR				6,2
	Verts		27 (1992)		Pas d'élu
Législature 97-02	PCF	35-8 (1997)	30 (1999)	20 (1999)	13,9
	PS	26 (1998)	30 (1999)	29 (1999)	**17,2**
	Verts	30 (1992)	47 (1999)		9,1[4]
	UDF				6,2
	RPR			12,9 (1999)	3,6

Attestant de l'effet du « plafond de verre », qui joue dans l'ensemble des professions, doublé des effets d'exclusion propres au champ politique[5], la représentation des femmes s'amenuise à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie partisane. Ayant inscrit dans ses statuts

[1] Sources : C. YSMAL (1989), *Les partis politiques sous la Ve République*, Paris, Montchrestien, p. 205 ; G. ALLWOOD et K. WADIA (2000), *Women and Politics in France 1958-2000*, Londres et New York, Routledge, p. 56 et suiv ; SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, p. 284 ; OPELLO *Gender Quotas, Parity Reform and Political Parties in France*, p. 28.

[2] Les Verts ne disposent pas d'une structure de type secrétariat.

[3] Dans chaque groupe politique sont inclus-e-s les élu-e-s « apparenté-e-s ».

[4] Groupe parlementaire Radical-citoyen-Verts.

[5] SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République* ; ACHIN *'Le mystère de la chambre basse'. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

le principe du quota, le PS est le parti qui affiche, à la fin des années 1970, les meilleures performances en matière de féminisation de ses instances dirigeantes : alors que la proportion de femmes parmi les adhérents du parti est comprise entre 15 et 20%, les femmes représentent, en 1977, 14,8% du bureau exécutif du PS, conformément au quota minimal de 15% qui s'applique alors. Mais l'efficacité de cette politique de promotion des femmes se trouve remise en cause dans les années qui suivent, alors que le pourcentage de femmes parmi les adhérents du PS est en augmentation (on peut estimer qu'il atteint 25-30% au début des années 1990) et que le quota statutaire se trouve, à plusieurs reprises, relevé (20% en 1979, 30% en 1990) : en 1992, les femmes ne représentent ainsi que 14,2% du bureau exécutif, en dépit du quota statutaire fixé à 30% depuis 1990[1]. À part les Verts, qui s'imposent la règle de parité dès 1989, les autres partis n'appliquent pas de quotas sexués et s'illustrent par la faible présence des femmes dans leurs instances dirigeantes. Le Parti communiste, qui promeut traditionnellement davantage de femmes que ses concurrents parmi ses élus, affiche de piètres performances en matière de féminisation de ses instances internes : en 1977, il compte seulement 9,5% de femmes dans son instance exécutive[2]. À droite, la présence féminine dans les élites partisanes est encore plus marginale. En 1985, les femmes représentaient 7% du bureau exécutif du RPR et 5% du secrétariat national. L'UDF, dont les troupes militantes sont probablement moins féminisées que celles du RPR, promeut également très peu de femmes dans ses instances dirigeantes. On ne dispose pas de données pour l'ensemble des familles qui composent l'UDF. Marie-Thérèse Bianchi, déléguée nationale du Parti républicain en 1990, mentionne qu'à cette date aucune femme ne siège au conseil national du parti[3].

Sous-représentées (par rapport à leur proportion parmi les adhérents) dans les instances dirigeantes des partis politiques, les femmes le sont également parmi les élus. De manière significative, la faible présence des femmes dans les assemblées s'accentue à mesure que les enjeux politiques se renforcent. Alors que les assemblées municipales, européennes et régionales ont connu un certain processus de féminisation depuis la fin des années 1970, les assemblées cantonales et parlementaires restent des bastions masculins. L'objet n'est pas ici de faire un panorama détaillé de la place des femmes dans les différentes assemblées électives dans les années 1970-1990. On peut toutefois mentionner qu'aux élections législatives de 1993, alors que les mobilisations en faveur de la parité commencent à se déployer dans

[1] La proportion moyenne des femmes présentes dans le bureau national du PS entre 1977 et 1992 est de 16,7% (calcul effectué à partir des pourcentages fournis par Katherine Opello pour les années 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1990, 1992 dans OPELLO *Gender Quotas, Parity Reform and Political Parties in France*, p. 28).

[2] On ne dispose pas de données permettant d'apprécier l'évolution du taux de féminisation de cette instance jusqu'au milieu des années 1990.

[3] BIANCHI, CHAUVET et DOUVIN *Lettre ouverte aux hommes qui ont peur des femmes en politique*, p. 56.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'arène associative, les femmes ne représentent que 19,5% des candidats (8,7% pour le PS, 6,8% pour le RPR – malgré son écrasante victoire, 257 députés –, 6,3% pour l'UDF, 17% pour le PCF) et 6,1% des élus (contre 5,7% en 1988)[1]. Les partis de droite et de gauche (en dépit du système des quotas inscrit dans les statuts du PS) ont des performances assez proches en termes de féminisation des candidatures et des élus.

2) Les partis politiques français et la cause de la représentation politique des femmes

À la fois cause et conséquence de la marginalité numérique des femmes parmi les adhérents et les élites des partis, ces derniers ne disposent pas d'organisations féminines puissantes en leur sein. De ce point de vue, le Parti socialiste français se distingue, là encore, de ses homologues d'Europe du Nord, en particulier du SPD allemand, doté d'une organisation féminine autonome susceptible de relayer, en son sein, la cause des femmes[2]. Le tollé provoqué par la menace d'un « courant femmes » à la fin des années 1970, y compris de la part des porte-parole du féminisme au PS (Yvette Roudy, Marie-Thérèse Eyquem), a illustré l'impossibilité de faire valoir une parole féministe autonome au sein du PS. Certes, il existe au sein du PS depuis 1977 une secrétaire nationale chargée des femmes, mais celle-ci dispose d'un faible pouvoir au sein du secrétariat national. De même, le Parti communiste a toujours refusé de voir se constituer une instance féminine autonome en son sein. L'Union des femmes françaises (UFF), l'organisation féminine « de masse » *de facto* satellisée au PCF à partir de la fin des années 1940, est étroitement subordonnée à la ligne politique du parti[3]. Dans les partis de droite, des organisations féminines dotées d'effectifs relativement importants (à la petite échelle des effectifs partisans français) ont été mises en place mais elles sont placées dans une position très marginale. Femme Avenir, organisation créée à l'initiative du général de Gaulle en 1965, ne dispose d'aucun relais dans les instances dirigeantes du parti, d'où une influence très limitée. Étant donnée la faiblesse ou l'absence dans la plupart des partis politiques français des structures « femmes » susceptibles de maintenir de manière autonome les questions femmes sur l'agenda du parti, la politisation partisane de ces questions se trouve étroitement liée au degré de puissance du féminisme à l'extérieur des partis. Dès lors que – comme c'est le cas à partir du début des années 1980, et jusqu'à la moitié des années 1990 – les bases sociales et politiques du mouvement féministe s'effondrent, et que la rentabilité politique du féminisme s'abaisse aux yeux des élites des

[1] GASPARD et BATAILLE *Comment les femmes changent la politique*, p. 41.

[2] ACHIN *'Le mystère de la chambre basse'. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*.

[3] FAYOLLE, *L'Union des femmes françaises: une organisation féministe de masse du Parti communiste français, 1945-1965*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

partis – notamment de ceux qui, comme la gauche, entendent capter les voix féministes –, les partis tendent à se fermer à la cause des femmes.

Parmi toutes les questions relatives aux « femmes », le champ politique français est, à l'aube des années 1990, particulièrement fermé à la cause de la représentation politique des femmes, notamment à l'un des outils les plus contraignants pour y remédier : le quota. Dans le champ partisan français, le petit parti des Verts, qui se constitue au milieu des années 1980 à partir de la nébuleuse des groupes écologistes nés dans les années 1970, fait figure de pionnier dans son rapport à la cause de la représentation politique des femmes. Ayant inscrit le principe de « parité » dans leurs statuts dès 1989, les Verts sont les premiers relais de la revendication paritaire dans le champ partisan français dans la première moitié de la décennie 1990 (cf. Encadré 20), sans être, toutefois, en position de porter la revendication dans les instances politiques centrales (ils ne disposent d'aucun élu au Parlement avant 1997). À part les Verts, le PS est le seul autre parti français à avoir inscrit dans ses statuts le principe des quotas sexués, et ce dès 1974. Mais la politique des quotas au PS s'est davantage apparentée à une stratégie « *rhétorique* » qu'à un dispositif de promotion effective des femmes[1]. Les opportunités de réception de la cause des femmes PS, et en particulier de la cause des quotas, se sont fermées depuis la fin des années 1980 (cf. chapitre 3). Le quota, fixé à 10% en 1974, relevé à 20% en 1979, est resté bloqué à ce niveau pendant toute la décennie 1980, en dépit des protestations répétées des instances chargées des femmes. Il est finalement fixé à 30% en 1990, mais le secrétariat « femmes » est dépourvu de pouvoir pour le faire appliquer, comme l'illustre l'épisode des élections régionales de 1992. Les autres partis ont toujours été hostiles aux quotas. Particulièrement peu réceptif aux revendications féministes autonomes, le Parti communiste a refusé d'avoir recours à cet instrument, tout en présentant *de facto* un pourcentage de femmes relativement important aux élections. Quant aux partis de droite, ils ont toujours opposé une fin de non recevoir aux quotas sexués au nom, à la fois, d'une rhétorique libérale (laisser faire l'évolution des mœurs) et d'une rhétorique républicaine (refus de reconnaître la différence des sexes dans la sphère politique).

Encadré 20 – Les Verts : un petit parti à l'avant-garde de la parité

À leur création en janvier 1984, les Verts ont placé le principe d'égalité hommes-femmes au cœur de leur identité partisane. Dès la première année, la « commission femmes » qui s'est constituée au sein du parti prône, à l'instar des *Grünen* allemands, un partage des responsabilités entre femmes et hommes au sein du parti. Après la dissolution du mouvement Arc-en-Ciel où des « *pratiques paritaires* » avaient été expérimentées sous l'impulsion de militantes féministes (cf. chapitre 2), les Verts inscrivent le principe de « parité » dans leurs statuts en 1989. En matière élective, cela signifie que « *dans toutes les élections par listes, les Verts s'imposent d'ordonner paritairement les femmes et les hommes, en place et en*

[1] APPLETON et MAZUR, « Transformation or modernisation: the rhetoric of gender and party politics in France ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

nombre »[1]. De fait, au tournant des années 1990, les Verts affichent de meilleures performances que les autres partis en matière de féminisation de leurs élus. Aux élections européennes de 1989, les Verts présentent la première liste paritaire et font élire quatre femmes (sur neuf élus). En 1994, ils présentent de nouveau une liste strictement paritaire (à l'instar, cette fois, de cinq autres listes) et s'engagent à pratiquer la règle du « *tourniquet* » qui consiste à partager chaque siège entre un homme et une femme (qui siègent chacun un demi-mandat). Si les militantes de la commission femmes ont plus de mal à faire appliquer la règle paritaire pour les autres scrutins, il reste que les Verts présentent davantage de candidates que leurs concurrents : en 1992, le parti fait élire 23% de femmes aux élections régionales (les femmes représentent alors, toutes tendances confondues, 12% des élus régionaux). En outre, plusieurs femmes Vertes sont promues à des positions de leadership politique : Marie-Christine Blandin, « premier » Vert accédant à la présidence d'un conseil régional (Nord-Pas-de-Calais) en 1994, Marie Anne Isler Béguin qui mène la liste des Verts aux européennes de 1994 ou encore Dominique Voynet, investie par son parti pour l'élection présidentielle de 1995. Enfin, les Verts sont le parti qui accorde le plus tôt son soutien à l'idée d'une loi sur la parité. La commission femmes des Verts, menée par Marie-Hélène Aubert, est la seule commission femmes de parti qui s'engage dans le réseau Femmes pour la parité mis en place début 1993. Dès les élections législatives de mars 1993, les Verts inscrivent à leur programme une modification de la Constitution « *pour affirmer dans le droit que l'être humain est sexué et que ses deux composantes doivent être représentées à parts égales* »[2], position réaffirmée par Dominique Voynet lors de la campagne présidentielle de 1995.

B - La liste « chabada-bada » de Michel Rocard aux élections européennes : une percée fragile de la parité au PS

Dans les premières années des mobilisations paritaires, les voix qui relaient la parité au PS sont très minoritaires. En 1993, seules l'Assemblée des femmes et quelques personnalités qui ont leurs entrées rue de Solférino (Denise Cacheux, Yvette Roudy, Françoise Gaspard) jouent le rôle de courroies de transmission de la revendication de parité en son sein. Si quelques autres personnalités féminines du PS (Véronique Neiertz, Catherine Tasca, Catherine Trautmann) accordent leur sympathie à la revendication, en participant à quelques évènements organisés par les associations paritaires, elles ne relaient pas, pour autant, cette revendication à l'intérieur du parti. Comment expliquer, alors, que la parité fasse une première percée au PS en 1994, à travers l'initiative de Michel Rocard de mener une liste strictement paritaire (appelée « *chabada-bada* », avec une stricte alternance des femmes et des hommes tout au long de la liste) aux élections européennes ?

Il importe de resituer la décision prise par Michel Rocard dans le contexte de tourmente dans lequel le PS est plongé depuis le début des années 1990 : le parti est alors miné par les

[1] Y. COCHET, « La régulation des passions », *Le Monde*, 24 décembre 1992, p. 7.

[2] « Fiche thématique » diffusée aux candidats par la commission femmes des Verts sur la question des droits des femmes, mars 1993 [Archives communiquées par la commission femmes des Verts].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

guerres intestines liées à l'ouverture de la succession de François Mitterrand[1], entaché par les « affaires » qui impliquent ses cadres, affecté par le décalage croissant entre les rhétoriques des années 1970 et la pratique du pouvoir au bout de deux septennats ainsi que par la pente descendante de son électorat populaire. La défaite historique du parti aux élections législatives de 1993 contribue à l'enfoncer encore davantage dans la crise. Comme le soulignent Philippe Bataille et Françoise Gaspard, cette période de troubles est, du point de vue de la cause de la représentation politique des femmes, à double tranchant : d'un côté, « *la question des femmes dans l'appareil et dans la vie politique n'a guère de place dans cette tourmente* », comme l'indique, on va le voir, « l'oubli » des obligations statutaires concernant les quotas sexués par Henri Emmanuelli à l'été 1994. Mais d'un autre côté, « *la crise que traverse le PS offre un espace aux femmes »*[2].

C'est à l'occasion des « états généraux du PS » organisés à Lyon en juillet 1993 pour recueillir les doléances de la « *base* » du parti après la défaite de mars 1993, que les avocates de la parité vont porter, pour la première fois de manière publique, le slogan de parité à l'intérieur du parti. Le 29 mai 1993, le noyau dur des membres de la commission femmes du parti – qui sont aussi, pour la plupart, engagées à l'Assemblée des femmes – se réunit autour d'Yvette Roudy (qui est alors toujours la secrétaire nationale femmes du parti) au siège du PS. En ressort un texte virulent à l'intention de la direction socialiste : les signataires réclament la dissolution des délégations aux états généraux qui ne comportent pas, au minimum, 30% de femmes et demandent que la prochaine liste socialiste aux élections européennes soit l'occasion d'une « *avancée vers la parité* » (définie comme égalité du nombre de femmes et d'hommes « *en situation d'éligibilité* »)[3]. Un mois plus tard, à la tribune des états généraux du PS, Denise Cacheux – l'une des signataires dudit texte – se fait la porte-parole de ces doléances lors d'une intervention protestataire sur « *la place de la femme dans le PS* », dans laquelle elle mentionne la revendication de « *parité* » :

> *« Il y a en France, en Europe et dans le monde entier la montée d'un mouvement pour la parité. [...] Le Parti socialiste va-t-il passer à côté de cette question ? Ou va-t-il oser la parité ? Je voudrais rappeler une évidence trop souvent oubliée dans le Parti, un homme sur deux est une femme. Si cette moitié des citoyens ne nous soutient pas, nous sommes voués à l'échec ! Une mixité bancale conduit à une fausse démocratie. Nous nous battons donc pour une vraie mixité, une vraie démocratie dans et avec le parti*[4]*. »*

---

[1] Au congrès de Rennes, en 1990, sept motions se sont affrontées. Entre 1988 et 1995, le PS connaît quatre premiers secrétaires (Pierre Mauroy, Laurent Fabius, Michel Rocard, Henri Emmanuelli, puis Lionel Jospin).

[2] GASPARD et BATAILLE *Comment les femmes changent la politique*, p. 83.

[3] [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF]

[4] Contribution de Denise Cacheux (Nord), « La place des femmes dans le PS », *Compte rendu des États Généraux des Socialistes, Lyon, 2, 3 et 4 juillet 1993*, p. 67. [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Moins nettement étiquetée « *féministe* » qu'Yvette Roudy (bien qu'elle ait été déléguée nationale à l'action féminine au PS entre 1975 et 1977), Denise Cacheux est « *ovationnée* » au terme de son intervention à la tribune par une assistance singulièrement féminisée et largement investie par des militants de la « *base* » du parti, pour qui cette ancienne assistante sociale issue d'un milieu populaire, conseillère municipale de Lille, ancienne députée[1], est sans doute le symbole d'une époque révolue, celle du parti d'Épinay où l'investissement militant constituait un levier possible de promotion partisane[2].

Le regain de protestations féministes à la marge et à proximité du PS n'est pas pour rien dans l'annonce faite par Michel Rocard de mener une liste « paritaire » lors de son allocution finale au congrès du Bourget, quelques mois après les états généraux du parti. C'est sans doute parce que cette idée a été préalablement portée publiquement par des militantes du parti qu'il s'en empare. En outre, on peut supposer que les politiques communautaires en matière de promotion politique des femmes ont pu avoir une influence sur sa décision[3]. Mais si elle intervient dans un contexte de diffusion de la revendication de parité par différentes actrices de l'espace de la cause des femmes, en France et en Europe, l'initiative de Michel Rocard, prise de manière personnelle et unilatérale sans consultation préalable de l'état-major de son parti, doit avant tout se comprendre comme un « coup » politique rendu possible par le climat d'incertitude et de déroute électorale du PS. Après la débâcle des élections législatives en 1993, Michel Rocard, pressenti pour succéder à Laurent Fabius au poste de premier secrétaire du parti, s'entoure d'un petit groupe d'experts chargés de définir la stratégie de reconquête électorale du PS en proposant des idées neuves, face à ce que l'un d'entre eux appelle alors « *l'épuisement programmatique des années 70-80* »[4]. Dans un contexte de prégnance du

[1] Née en 1932, issue d'une famille ouvrière catholique, elle est entrée au PS en 1971 après avoir milité au sein de mouvements catholiques (JEC, UFCS), puis au sein de la Convention des institutions républicaines dans les années 1960. Au sein du PS, elle est nommée « déléguée nationale à l'Action féminine » du PS par François Mitterrand en 1975 (elle y restera jusqu'en 1977) et entre la même année au comité directeur. À l'instar d'Yvette Roudy, son ascension électorale a été tardive, semée d'embûches et étroitement liée au soutien que lui prodiguait François Mitterrand. Elle est élue conseillère municipale à Lille à partir 1971 (elle le sera jusqu'en 1997), puis maire-adjointe entre 1977 et 1983. Deux fois candidate malheureuse aux législatives à Lille (en 1973 et 1978), c'est en qualité de remplaçante de Jean Le Garrec, nommé membre du gouvernement, qu'elle est élue en 1981. Battue aux élections de 1986, elle retrouve son siège en mai 1987 grâce à une démission. En 1988, elle est parachutée dans une autre circonscription lilloise par sa fédération (sans être investie par les militants) et est élue. En 1993, elle n'obtient pas l'investiture pour les élections législatives.

[2] Pour une analyse de la dévalorisation de la ressource militante comme levier d'ascension au sein du PS, voir R. LEFEBVRE et F. SAWICKI (2006), *La société des socialistes: le PS aujourd'hui*, Paris, Editions du Croquant.

[3] En 1993, la Commission européenne a lancé une campagne de sensibilisation à destination des mouvements féminins et des partis politiques des États membres, intitulée « *Votez l'équilibre hommes-femmes* » pour favoriser la féminisation des candidatures aux élections européennes.

[4] C. SERVAN-SCHREIBER, « Le coup d'éclat paritaire des socialistes », *Parité-Infos*, n°4, décembre 1993, p. 1-4, p. 4.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

discours de la « *crise de la représentation politique* » (alimenté notamment par le dévoilement public des affaires de corruption, la montée en puissance du Front national et la progression de l'abstention), la promotion des femmes dans les instances politiques est alors définie comme l'un des leviers possibles de la « *modernisation* » du parti. Parmi les trois motions soumises au vote des militants au congrès du Bourget en octobre 1993, celle de Michel Rocard (« Refonder ») est la seule à consacrer un paragraphe à la féminisation des élites politiques comme moyen de « *faire de la politique autrement* ». Adoptée à une large majorité au terme du congrès, la motion revendique une meilleure application du quota statutaire pour les désignations internes et électives et affirme qu'« *au-delà, la représentation paritaire des femmes doit être encouragée* »[1]. Elle propose également l'introduction dans le code électoral d'une « *disposition invalidant toutes les listes de candidats à une élection comportant plus de 70% de candidats d'un même sexe* ». Surtout, dans son discours de clôture du congrès, le 24 octobre 1993, Michel Rocard annonce qu'il ne prendra la tête de la liste socialiste aux élections européennes qu'« *à une condition, qu'elle soit composée à stricte égalité de femmes et d'hommes, qu'un candidat sur deux soit une candidate et ce du début à la fin de la liste* »[2]. Michel Rocard a, semble-t-il, longuement hésité avant de prendre une telle décision, comme le résume Pierre Encrevé, l'un de ses conseillers, interviewé par Claude Servan-Schreiber dans *Parité-Infos* :

> *« Nous en avons débattu longtemps. Les arguments contre la proposition étaient les plus nombreux : la chose était inopportune, serait vue comme un gadget, assurerait l'élection de femmes moins compétentes que des hommes candidats au même siège, etc. Je crois que ce qui a décidé Michel, c'est quand Alain Bergounioux, qui est historien, a rappelé que les mêmes arguments, exactement, avaient été utilisés pour interdire le vote et l'éligibilité aux femmes avant la guerre*[3]*. »*

Les avantages et les coûts d'une telle décision ont été soigneusement pesés : d'un côté, le risque de s'exposer aux sarcasmes et aux remontrances dans son propre camp. D'un autre côté, cette décision semble en phase avec les signaux fournis par les sondages d'opinion : un sondage commandé par le PS à l'IFOP peu avant le congrès du Bourget montre que 31% des personnes interrogées se déclaraient « *beaucoup ou assez* » incités à voter pour la liste du PS si celle-ci « *était la seule à être composée d'autant de femmes que d'hommes* »[4].

Cette décision de mener une liste strictement paritaire, mûrie dans l'entourage proche de Michel Rocard, prend de court les élites du PS qui n'y ont en pas été associés. « *J'ai pris la décision*, explique Michel Rocard dans les colonnes de Parité-Infos, *en sachant que j'avais peu de chances de la faire approuver par les délibérations dans les formes, au sein du parti.*

---

[1] *Vendredi*, n°196, 1er septembre 1993, p. 29-30.

[2] SERVAN-SCHREIBER, « Le coup d'éclat paritaire des socialistes ».

[3] Ibid.

[4] GASPARD et BATAILLE *Comment les femmes changent la politique*, p. 89.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Si bien que j'ai lancé un oukase du chef, avec un argument d'autorité. »[1] De fait, son annonce provoque la surprise générale et des réactions hostiles. Certes, les élections européennes ne constituent pas un enjeu électoral majeur – qui n'attire pas autant de convoitises que d'autres mandats –, et la féminisation des candidats à ces élections a toujours été, depuis que le Parlement européen est élu au suffrage universel direct, sensiblement supérieure à celle qui prévaut pour les autres élections[2]. Mais dans le contexte de déclin électoral que traverse le PS, l'initiative suscite des réactions hostiles. « *Les réactions ont été très diverses, dans la salle* – rapporte Gisèle Stievenard, co-fondatrice de l'Assemblée des femmes – *: de joie chez un certain nombre de femmes et de quelques hommes, mais surtout une stupeur de la part de la majorité des délégués, voire d'une colère qui était difficilement contenue chez certains. Ils étaient complètement atterrés, il faut bien le dire*[3]. » En dépit des protestations que soulève au départ son initiative, Michel Rocard parvient effectivement à imposer une liste strictement paritaire aux élections européennes, faisant élire 46,6% de femmes.

Du point de vue de la *carrière* de la revendication de parité au sein du PS, il faut d'emblée préciser les limites de cette première percée. D'abord, l'initiative de Michel Rocard se limite aux élections européennes, comme le rappelle, en entretien, Françoise Gaspard :

> *« J'étais allée voir Rocard, après qu'il a annoncé sa liste paritaire, en lui disant très bien mais il faut continuer, tu as les élections cantonales en même temps, et il y a 10% de femmes candidates pour le PS, donc… Il était fou de rage, en disant c'est moi le grand homme, sans moi il n'y aurait pas eu ça, etc. »* [Entretien avec Françoise Gaspard, Paris, 10 juillet 2002]

En outre, il refuse la perspective de « *légiférer* » pour imposer la parité à toutes les élections, en particulier aux élections législatives :

> *« Je me définis par rapport à un principe de l'espérance de parité, mais en tenant compte du temps sociologique. Qu'on y vienne doucement... L'engagement que je prends, c'est de faire chaque fois que je peux des exemples qui d'une certaine façon font avancer les choses, comme pour les européennes [...] Je ne crois pas que des lois, des règles et de la police remplace les évolutions de la société. [...] Dans le cadre d'un scrutin uninominal (cantonales ou législatives) il n'est pas possible à une organisation comme la nôtre de présenter un nombre de femmes correspondant à ce que nous souhaitons, ni même à nos règles intérieures de 30 %. Pour ces élections-là, la nécessité appelle des gens - homme ou femme - qui ont fait du terrain, qui sont connus, qui ont eu des mandats. Nous ne sommes pas les fabricants de l'histoire que nous avons reçue [...] Je refuse qu'on s'entre-tue pour des choses à quoi on ne peut rien. »*[4]

---

[1] SERVAN-SCHREIBER, « Le coup d'éclat paritaire des socialistes », p. 3.

[2] Dès la première élection des eurodéputés au suffrage universel, en 1979, le PS avait présenté une liste comportant 30% de femmes. Les femmes constituent 22,2% de la délégation française élue à cette date au Parlement européen, 19,8% en 1984, 22,2% en 1989.

[3] G. STIEVENARD (1996), « Parti socialiste et parité: histoire et actualité », *Projets féministes*, n°4-5 ("Actualité de la parité"), pp. 190-220.

[4] « Michel Rocard: 'J'ai pris cette décision seul' (entretien) », *Parité-Infos*, n°4, septembre 1993, p. 3.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Non seulement cette prise de position – nettement en retrait par rapport aux revendications des associations paritaires – reflète probablement l'opinion commune des élites du PS à l'époque, mais elle dispose du soutien de la figure tutélaire du Parti socialiste, le président François Mitterrand. Dans un entretien qu'il accorde en avril 1994 à l'hebdomadaire *Marie-Claire* sur le thème de la représentation politique des femmes, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire du droit de vote des femmes, il défend le système des quotas intra-partisans, qu'il rappelle avoir lui-même mis en place au sein du PS au milieu des années 1970, tout en rappelant les réticences qu'il nourrit à l'égard du « *principe* » d'un tel dispositif[1]. Il affirme cependant son désaccord avec les partisan-e-s d'une loi imposant des quotas, revenant ainsi sur les engagements qu'il avait formulés dans son programme présidentiel en 1981 :

> *« Ne découpez pas la démocratie en tranches, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, l'une pour les bruns, l'autre pour les blonds, etc. ! [...] Tout sexisme est détestable. Homme ou femme, on doit gouverner avec le souci de l'intérêt général et, dans la tête, une certaine idée de la société et de son avenir[2]. »*

Par ailleurs, la fortune de la revendication de parité au PS est alors extrêmement fragile, subordonnée à l'appréciation de sa rentabilité électorale. Suite à l'échec relatif de la liste aux européennes (concurrencée, à gauche, par la liste de Bernard Tapie et celle de Jean-Pierre Chevènement, elle ne recueille que 14,5% des suffrages) et de l'éviction consécutive de Michel Rocard de la tête du parti, la parité apparaît désormais comme un « gadget » électoral qui n'a pas porté ses fruits, et semble aussi vite oubliée. Le nouveau secrétaire du PS, Henri Emmanuelli, représentatif de la « première gauche » au sein du parti, n'entend pas placer la question des femmes sur l'agenda socialiste. Le secrétariat national nommé par lui lors de la réunion du bureau national du 22 juin 1994 bafoue les obligations statutaires en matière de représentation des femmes : il ne comporte pas de secrétaire nationale chargée des droits des femmes et le quota dans la direction nationale n'est pas appliqué (les neuf membres du Secrétariat national du PS sont tous des hommes)[3]. Cet « oubli », significatif du faible degré d'importance accordé par les élites du parti à la question de la place des femmes, suscite immédiatement les mobilisations d'un groupe de militants mené par Françoise Gaspard :

> *« Nous avons été quelques militant-e-s – autant de femmes que d'hommes – à écrire au mois de juin à Henri Emmanuelli lorsqu'il a composé la nouvelle direction [...] pour lui dire que*

---

[1] Quelques mois auparavant, dans un entretien accordé au Journal télévisé d'Antenne 2, Mitterrand avait affirmé : « *le système des quotas est mauvais dans son principe, mais puisque cela ne se fait pas naturellement, il faut pendant quelque temps prendre de nouvelles habitudes* ». « La Journée internationale des femmes. François Mitterrand déplore la faible représentation féminine au Parlement », *Le Monde*, 10 mars 1994, p. 11.

[2] Les propos cités ici, publiés dans *Marie-Claire*, sont rapportés dans : « Dans un entretien au mensuel 'Marie-Claire' M. Mitterrand met en garde contre l'idée d'imposer la parité hommes-femmes », *Le Monde*, 20 avril 1994, p. 10.

[3] GASPARD et BATAILLE *Comment les femmes changent la politique*, p. 83.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

les statuts du parti devaient être respectés. Qu'en outre, il n'y avait aucune femme dans le secrétariat national, 17 % dans le bureau exécutif et 27 % dans le comité directeur. Et que nous entendions, s'il ne se mettait pas en règle avec les statuts, aller devant les tribunaux. Nous avons fait faire une étude par Odile Dhavernas et un cabinet d'avocat-e-s. Nous étions sûr-e-s de gagner[1]. »

Même si cette démarche en reste à l'état de menace (ses instigatrices renoncent à entamer des poursuites), elle semble porter ses fruits. Au congrès de Liévin, en novembre 1994, Henri Emmanuelli s'assure personnellement du respect des obligations statutaires en matière de représentation des deux sexes, comme le raconte quelques années plus tard Gisèle Stievenard :

« le strict quota des 30% n'y était pas. Chacun des courants comptait, comme d'habitude, sur les autres pour remplir ce type d'obligations. Henri Emmanuelli a donc dû, lui-même, proposer quatre ou cinq noms de femmes à ajouter, de manière autoritaire, pour arriver simplement aux 30%[2]. »

Par la même occasion, un secrétariat « Femmes, Mixité » est finalement créé et confié à Michèle André (qui a été secrétaire d'État aux droits des femmes entre 1988 et 1991). Mais la cause de la parité au PS n'avance pas pour autant. Lors de ce congrès, Yvette Roudy propose, sans succès, un amendement pour imposer « *graduellement* » la parité à l'intérieur du parti :

« La motion du congrès doit préciser que la parité doit devenir notre objectif, sachant qu'elle peut être atteinte de manière graduelle. Pour cela, il convient d'exiger : un minimum de 30% réparti régulièrement sur toutes les listes qui précédemment ne les atteignaient pas ; un minimum de 40% pour celles des listes qui atteignaient 30% ; et enfin 50% pour les autres[3]. »

La motion « *Être socialiste* », menée par Henri Emmanuelli, qui recueille la majorité des votes des militants, reconnaît certes que « *la parité entre hommes et femmes est un objectif prioritaire* », mais ne précise aucun dispositif pour y parvenir.

Au final, l'initiative de Michel Rocard a certes constitué une première percée du terme de parité au sein du PS. Dans les récits de la genèse de l'idée de parité au sein du parti, cette initiative est souvent présentée comme une première « étape » du processus d'acclimatation de la parité. Cependant, le « retour à l'ordre » que l'on constate dans les mois qui suivent l'éviction de Michel Rocard atteste la fragilité de ce succès de la revendication de parité au sein du PS. L'état major du parti reste largement fermé à la revendication de parité.

C - Les relais marginaux de la parité à l'Assemblée nationale

L'initiative de Michel Rocard de constituer une liste paritaire pour les élections européennes de 1994 se répand comme une traînée de poudre dans l'arène électorale. Au total, parmi les vingt listes en lice, six (toutes de gauche et du centre gauche) respecteront

[1] F. GASPARD (1996), « Parti socialiste et parité: histoire et actualité », *Projets féministes*, n°4-5 ('Actualité de la parité'), pp. 190-220.

[2] STIEVENARD « Parti socialiste et parité: histoire et actualité ».

[3] [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF 413]

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

également le principe de la parité des candidatures. Outre les Verts, qui ont déjà présenté une liste strictement paritaire aux élections européennes de 1989, il s'agit des listes présentées par le PCF, le Mouvement des citoyens, ainsi que deux « petites » listes, menées par Arlette Laguiller et Christian Cotten[1].

Dans ce contexte électoral où l'initiative « paritaire » de Rocard fait des émules à gauche de l'échiquier politique, et sous la pression de la campagne menée par les associations paritaires et des entreprises personnelles de certaines de leurs porte-parole (en premier lieu Gisèle Halimi), la parité trouve ses premiers soutiens, au printemps 1994, dans l'arène parlementaire.

Le premier relais de l'idée de parité au Parlement est un petit groupe de députés parmi lesquels se trouve Jean-Pierre Chevènement. Celui-ci ne s'est pas particulièrement fait connaître pour ses prises de position féministes par le passé. En outre, le discours « *républicain* » et « *universaliste* » qu'il promeut semble *a priori* difficilement compatible avec l'idée de mettre en œuvre des mesures de discrimination positive. Toutefois, à la faveur de son entreprise de sécession avec le PS et de la création de son propre parti, le Mouvement des citoyens (MDC), il entame un rapprochement avec certaines porte-parole de la revendication de parité. Sollicité par courrier par Françoise Gaspard, Jean-Pierre Chevènement lui assure, dès le mois de juin 1993, son adhésion à l'idée de parité : « *j'ai pour ma part, dans le discours de clôture des Assises du Mouvement des Citoyens des 1er et 2 mai, clairement inscrit parmi nos priorités le renforcement de la place des femmes dans la vie publique (et l'objectif de parité)* »[2] (la parenthèse est rajoutée par lui à la main). Pour comprendre ce ralliement, on peut faire valoir que la parité, en rompant explicitement avec la notion de quota, entre potentiellement en résonance avec la rhétorique républicaine défendue par Jean-Pierre Chevènement. Surtout, on peut penser que le MDC, qui tient son premier congrès en mai 1993, est alors à la recherche d'une stratégie distinctive vis-à-vis de son parti d'origine[3], ce qui ouvre une fenêtre de tir pour les promotrices de la revendication de parité, encore inaudible au sein du PS. C'est dans cette perspective qu'on peut interpréter l'alliance qu'il noue avec Gisèle Halimi. Non seulement il la sollicite pour figurer en deuxième position

[1] La liste menée par Dominique Baudis compte 21,8% de femmes (Nicole Fontaine, vice-présidente sortante du Parlement européen, avait demandé, en vain, un quota de 30% de femmes), celle de Bernard Tapie (Energie radicale) en compte 25,3%, celle de Philippe Villiers (Majorité pour l'autre Europe) 43,7%, celle de Jean-Marie Le Pen (FN) 27,6% (« Pour la France, composition des listes par sexe en 1994 », *Parité-Infos*, n°6, juin 1994, p. 2).

[2] Lettre adressée à Françoise Gaspard par Jean-Pierre Chevènement, datée du 14 juin 1993 [Fonds Françoise Gaspard, CAF Angers, 14AF].

[3] Voir B. VERRIER (2006), « Les transformations d'une marque politique. Du CERES au MDC », *in* A. COHEN, B. LACROIX et P. RIUTORT (dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique, 18ème-20ème siècle*, Paris, PUF, pp. 103-122.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de la liste de « *large ouverture* » (« *l'Autre politique* ») qu'il lance en avril 1994 pour les élections européennes mais il est, surtout, l'un des auteurs de la première proposition de loi sur la parité à l'Assemblée nationale en mars 1994. Avec deux autres députés qui ont rejoint son parti, Georges Sarre et Jean-Pierre Michel (par ailleurs investi dans une entreprise de courtage de la cause de l'union homosexuelle à l'Assemblée nationale à la même époque[1]), et Christiane Taubira-Delannon, une députée de Guyane fraîchement élue à l'Assemblée nationale, située à distance des grands groupes parlementaires et candidate sur la liste de Bernard Tapie aux élections européennes (qui revendique également la « parité » sous la pression de l'une de ses co-listières, Antoinette Fouque), Jean-Pierre Chevènement co-signe les deux premières propositions de loi sur la parité les 23 et 24 mars 1994, s'inspirant fortement des préconisations de Gisèle Halimi. Déposée le 23 mars sur le bureau de l'Assemblée, la proposition de loi « *tendant à assurer l'égal accès, par la parité, des hommes et des femmes aux mandats politiques* », vise à ajouter à l'article 3 de la Constitution un cinquième alinéa précisant que « *L'égal accès des femmes et des hommes aux mandats politiques est assuré par la parité* ». La seconde proposition de loi, enregistrée le 24 mars, entend mettre en œuvre « *un dispositif précis concernant les différents modes de scrutin en vigueur jusque-là* ». Son article 2 propose que « *pour les élections organisées selon le mode de scrutin uninominal, majoritaire à deux tours, toute formation politique, groupement ou association devra présenter dans chaque département un nombre égal de candidats et de candidates* ». L'article 3 suggère que « *pour les élections organisées selon le mode de scrutin de liste, chaque liste devra comporter un nombre égal de femmes et d'hommes en respectant du début à la fin de la liste le principe de l'alternance* ».

Quelques semaines plus tard, le groupe communiste se fait à son tour le relais de la parité à l'Assemblée nationale en déposant une proposition de loi visant à « *assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie publique* ». Cette initiative reflète les rapports ambigus que le PCF entretient vis-à-vis de la cause des femmes en général et de la cause de la représentation politique des femmes en particulier. Depuis les années 1960-1970, il se distingue de ses concurrents de gauche comme de droite pour la part des femmes qu'il promeut candidates et fait élire, y compris dans ces bastions masculins que sont l'Assemblée nationale et le Sénat. Mais, dans le même temps, le PCF a toujours été hostile à la reconnaissance d'une voix féministe autonome en son sein, et s'est, en particulier, toujours refusé à s'imposer formellement des quotas sexués, y compris à la fin des années 1970, alors que cette revendication gagnait en visibilité dans le champ politique et se trouvait consacrée dans les statuts de son principal concurrent, le PS (cf. Encadré 19).

[1] Jean-Pierre Michel a, le 25 novembre 1992, co-signé une proposition de loi dénommée « Contrat d'Union Civile » (CUC), qui établit que deux individus peuvent s'unir civilement, quel que soit leur sexe, les seules interdictions concernant les ascendants, descendants ainsi que personnes déjà engagées dans un mariage.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Encadré 21 – Le Parti communiste et la représentation politique des femmes
Dans les années 1970, alors que le mouvement féministe de la seconde vague se déploie dans la rue, notamment autour de l'enjeu de la libéralisation de l'avortement, le PCF reste en retrait. Même si de nombreuses militantes communistes participent à des groupes femmes, la direction du parti affirme sa méfiance à l'égard d'un mouvement qu'il qualifie toujours de bourgeois[1]. L'un des motifs de fierté du PCF, qui le conduit à se déclarer, dans les années 1970, le « *parti des femmes* » est l'importance affichée de ses effectifs féminins (qui avoisinent les 30% à la fin des années 1970, plaçant le PCF devant le PS à cet égard) et surtout le poids des candidatures féminines aux élections, y compris nationales. Depuis la mise en place de la Cinquième République, le Parti communiste a souvent pu revendiquer les meilleures performances en matière de représentation féminine aux différentes élections, et ce sans avoir recours officiellement à aucune politique de quota, y compris dans les assemblées parlementaires, où la marginalité numérique des femmes est particulièrement criante. Au Sénat, sur les 14 femmes qui siègent sous le septennat giscardien, 7 sont communistes. À l'Assemblée nationale en 1978, le groupe communiste inclut 14% de femmes (12 sur 86), alors que les femmes représentent 3,7% de l'ensemble des députés. Cependant, ces performances en termes de féminisation s'érodent à mesure que le parti perd son poids électoral, au cours de la décennie 1980 : lors des législatures 1986-1988 et 1988-1993, le taux de féminisation du groupe communiste chute à 6-8%. Avec 8,6% de femmes, le groupe communiste est toutefois, en 1993, le groupe le plus féminisé de l'Assemblée nationale.

Cette position ambivalente à l'égard de la cause de la représentation politique des femmes transparaît au travers des rapports que le parti entretient vis-à-vis du mouvement pour la parité. D'un côté, habitué à promouvoir des femmes parmi ses élus, le PCF rejoint assez naturellement, en 1994, les formations politiques qui ont annoncé la constitution de listes « paritaires » aux élections européennes. En outre, le parti affirme rapidement son soutien aux mobilisations associatives pour la parité, à un moment où, frappé par une importante crise de légitimité politique, il amorce une stratégie de rapprochement avec les mouvements sociaux, notamment le mouvement des femmes[2]. En octobre 1993, Marie-George Buffet, à la tête du secteur femmes, reçoit une « délégation » du réseau Femmes pour la parité, et annonce que le parti soumettra une proposition de loi sur la parité.

Mais la manière dont les parlementaires communistes appréhendent alors l'idée de parité les distingue assez nettement de la manière dont elle est formulée par les porte-parole du mouvement associatif. Le 13 avril 1994, le groupe communiste dépose une proposition de

[1] En 1978, dans un contexte d'essor des protestations féministes notamment au PS, la position rigide du PCF provoque une montée de protestations de la part d'un petit groupe de « communistes féministes », qui demandent la constitution d'un courant « femmes » à l'intérieur du parti. Confrontées à l'opposition ferme de la direction du parti, elles expriment leur mécontentement dans une tribune publiée dans *Le Monde* en 1978, ce qui leur vaut d'être exclues du parti. Entre mai 1979 et fin 1982 ces militantes expriment leurs positions contestataires dans un journal, *Elles voient rouge*, qu'elles présentent comme une publication « *du Mouvement de Libération des femmes fait par des féministes du PCF* ». Voir GUÉRAICHE *Les Femmes et la République*.

[2] Cette stratégie se confirmera dans la seconde moitié des années 1990, au travers de l'implication forte de déléguées du PCF au sein du Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), qui s'est constitué dans la foulée du « mouvement social » de l'automne 1995.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

loi « *tendant à assurer une participation équilibrée des hommes et des femmes à la vie publique* ». Cette proposition intervient quelques semaines seulement après le dépôt des deux premières propositions de loi précitées (« *tendant à assurer l'égal accès, par la parité, des hommes et des femmes aux mandats politiques* ») par Jean-Pierre Chevènement et trois autres députés sous la pression de Gisèle Halimi. Mais contrairement à ces deux propositions pionnières, celle du groupe communiste ne mentionne pas le terme de « parité », et ne préconise aucune révision constitutionnelle ni aucune loi imposant des quotas de candidatures aux partis politiques. Le texte prévoit seulement que le gouvernement présente chaque année devant le Parlement un rapport évaluant « *les efforts et progrès effectués pour aller vers la parité des femmes et des hommes dans les institutions, assemblées et lieux de décision publics et privés* », et la publicisation, avant chaque élection, du nombre de candidatures féminines, afin d'« *encourager les efforts des partis en faveur de la parité des candidatures entre les femmes et les hommes* ». Le texte demande également la généralisation de la représentation proportionnelle à toutes les élections, ainsi que la mise en place d'un statut de l'élu. Les sénateurs communistes déposeront un an plus tard, le 18 janvier 1995, une autre proposition de loi qui, si elle mentionne le terme de parité (la proposition tend « *à assurer une participation à parité des femmes et des hommes à la vie publique* »), reprend les termes de celle de l'Assemblée nationale, et ne prévoit donc aucune disposition contraignante de type quota. Ainsi, le Parti communiste apporte dès 1994 son soutien à l'idée de « parité » dans l'arène parlementaire, sans pour autant l'assortir des dispositions contraignantes qui sont réclamées par les associations paritaires, et reprises par les Verts et le MDC. Recevant une délégation de l'association Choisir en mai 1994, Alain Bocquet, alors président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, affirme certes que son groupe voterait, s'il lui était soumis, un projet de loi tendant à réformer la Constitution dans le sens de la parité. Mais il refuse d'en prendre l'initiative.

D - À droite : le tabou du quota

Plus encore que les partis de gauche, les partis de droite s'avèrent, au début des années 1990, fermés aux revendications formulées par les associations paritaires. La place que les femmes y occupent dans les élites partisanes est particulièrement faible. Au moment où émerge le slogan de parité, dans la première moitié des années 1990, le quota semble plus que jamais un tabou à droite de l'échiquier politique : il se trouve rejeté tout à la fois par les associations féminines et par les états-majors des partis de droite.

Les organisations féminines des partis de droite ne restent pas inactives dans le climat de montée en puissance des contestations paritaires. En 1993-1994, alors que la revendication de parité apparaît sur la scène publique, elles accroissent leurs mobilisations pour la cause des femmes en politique. Le premier acte de la remobilisation des « *femmes de l'opposition* » a lieu dès février 1993, dans un contexte de campagne législative où la droite est donnée

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

largement victorieuse. Il prend la forme d'une mobilisation « *transpartisane* », rassemblant les associations féminines proches ou issues des partis de la droite parlementaire. À l'initiative de Femme Avenir, dirigée par Noëlle Dewavrin[1], une journée intitulée « L'union des femmes de l'opposition » est organisée au Sénat le 27 février 1993, réunissant les représentantes de 7 associations féminines[2]. Au cours de la journée, les protestations fusent à propos de la faible représentation des femmes parmi les candidats de la droite (annoncée largement victorieuse) aux élections législatives. Au terme de la journée, les associations présentes signent un « Manifeste des femmes de l'opposition » rédigé en ces termes :

> *« L'union des femmes de l'opposition : désire s'associer très étroitement au redressement de la France, qui sera entrepris au lendemain des élections législatives de mars 1993, au moyen notamment des propositions contenues dans son projet de société ; déplore le peu d'investitures données aux femmes, étant donné leur nombre, leurs compétences, leurs responsabilités professionnelles, familiales et associatives ; demande solennellement qu'un nombre important de femmes figure dans le gouvernement. Leur participation est la condition indispensable d'une démocratie équilibrée »*

Le « *projet de société* » que signent les représentantes des associations au terme de la journée demande par ailleurs l'« *engagement moral et officiel des partis politiques auprès de leur électorat de représenter les femmes à égalité avec les hommes à chaque échéance électorale* » et la « *limitation du cumul des mandats : deux mandats maximum avec non cumul d'un mandat national et européen* »[3]. Cette mobilisation des organisations féminines de droite se renouvelle en avril 1994, dans le contexte de la campagne pour les élections européennes. Rebaptisée « *Femmes en marche* », la « *coordination* » des associations féminines issues de la majorité organise, le 9 avril 1994, un rassemblement intitulé « Les femmes et l'Europe d'aujourd'hui » à la Maison de la Chimie. La présence d'une assistance nombreuse (plus de 700 participant-e-s s'y pressent, en majorité des femmes) et, à la tribune, de personnalités politiques masculines et féminines aux côtés des huit femmes présidentes des associations féminines du réseau[4], témoignent d'une amorce de politisation de la question de la représentation politique des femmes dans les partis de droite.

---

[1] Cette avocate, qui a été conseillère technique au cabinet d'Albin Chalandon (garde des Sceaux) lors de la première cohabitation, et qui préside *Femme Avenir* depuis 1988, a été élue conseillère régionale du Nord-Pas-de-Calais en 1992.

[2] Roselyne Suret (Femmes liberté, proche du Parti républicain), Catherine Lemaria (Femmes politiques, proche du RPR), Roselyne Bachelot (secrétariat à l'action féminine RPR), Chantal Helly (Femmes responsables), Rolande Haugmard (Libres, indépendantes, responsables), Andrée Heymonet (commission féminine de l'Assemblée nationale des élus régionaux – ANER) et Noëlle Dewavrin (Femme Avenir) s'expriment à la tribune.

[3] *Femme Avenir*, n°121 p. 8-11.

[4] Claire Trouvé (cabinet de Simone Veil) et Colette Ronxin (Femmes démocrates) se sont jointes à la coordination des femmes de la majorité. Plusieurs personnalités politiques de droite liées à l'arène politique européenne s'expriment à la tribune comme Simone Veil (ministre), Christiane Scrivener (commissaire européenne), Simone Martin (députée européenne) et Nicole Fontaine (vice-présidente du Parlement européen), ainsi que des personnalités masculines comme Alain Pompidou (député

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Cependant, ces mobilisations ne débouchent pas sur des demandes de « *quotas* » ou de « *parité* », alors que la plupart des partis de gauche ont annoncé des listes « *paritaires* » et que certaines porte-parole de la cause des femmes à droite – en premier lieu Nicole Fontaine, députée européenne sortante – font pression pour que la liste RPR-UDF menée par Dominique Baudis soit composée d'un tiers de femmes. Si certaines leaders des associations féminines de droite sont, dès cette époque, favorables à titre personnel à l'instauration de quotas – ne serait-ce qu'au niveau intra-partisan[1] -, elles taisent cette revendication, anticipant sans doute les blocages des états-majors partisans. D'autres y sont personnellement hostiles, adhérant de ce point de vue à l'idéologie dominante de leur parti. En ne demandant qu'un « *engagement moral* » des états-majors à féminiser leurs cadres, la coordination des « *femmes de l'opposition* » se distingue donc des mobilisations associatives pour la parité qui se déploient au même moment, et dont les porte-parole les plus visibles (Yvette Roudy, Françoise Gaspard, Gisèle Halimi) sont proches du Parti socialiste ou de la gauche. Comme on va le voir plus loin, la cause de la parité (au sens de quota) sera, à droite, avant tout portée par quelques personnalités individuelles (telles que Simone Veil et Roselyne Bachelot) plutôt que par les associations féminines ou instances « femmes » organiquement liées aux partis.

Face à la timidité de ces revendications, les états-majors de droite maintiennent leur opposition au principe du quota. Le travail de pression effectué notamment par Nicole Fontaine pour imposer un quota de 30% de femmes sur la liste RPR-UDF aux élections européennes a été vain : celle-ci ne comporte finalement que 22% de femmes. Le 2 juin 1994, répondant à la tribune de l'Assemblée nationale à une question du député Jean-Pierre Michel co-signataire des premières propositions de loi sur la parité, Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, réaffirme, non sans cynisme, son opposition aux quotas : « *pour qu'il y ait davantage de femmes dans les assemblées, nous devons compter sur l'évolution des mentalités… Nul ici, naturellement, ne dira qu'il est contre une représentation accrue des femmes. Mais si on demandait combien d'entre vous sont disposés à démissionner pour y contribuer…* »[2]. Un an plus tard, dans une tribune du *Figaro* du 4 avril 1995, alors que la question de la parité commence à s'imposer parmi les thèmes débattus dans la campagne présidentielle, le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud (député RPR de Haute-Savoie), écrit :

> *« L'augmentation du nombre de femmes dans le personnel politique est un objectif qui ne se décrète pas. Ce n'est pas par la contrainte qu'on fera prendre conscience à des hommes que l'autre moitié de l'humanité a une vocation légitime à exercer des responsabilités politiques*

européen) et Dominique Baudis (à la tête de la liste RPR-UDF aux élections européennes de juin 1994). L'événement recueille un certain écho médiatique, puisqu'il est couvert par le journal de 20 heures sur Antenne 2. Voir *Femme Avenir*, n°125 (mai 1994).

[1] C'est le cas, notamment, de la présidente de Femme Avenir Noëlle Dewavrin.

[2] *Journal officiel*, débats parlementaires, Assemblée nationale, 3 juin 1994.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

au même titre qu'eux-mêmes.... Quand la loi est utilisée comme un instrument destiné à modifier les mentalités et donc à changer l'homme dans ce qu'il a de plus privé, le totalitarisme n'est jamais loin… »

À défaut d'être soutenue par les associations féminines et s'attirant l'hostilité explicite des états-majors des partis, la cause de la parité (comme celle des quotas) constitue donc, en 1994, un tabou qui semble difficilement surmontable à droite de l'échiquier politique.

E - Le tournant de l'année 1995 : la consolidation de la rhétorique de la parité

La campagne présidentielle de 1995 constitue un tournant dans la carrière du slogan de parité à l'intérieur du champ politique. Mentionnant que les principaux candidats ont été « *contraints de polir leur discours, de peaufiner leurs arguments et de faire des propositions concrètes [...] sur la place des femmes en politique* », Michèle Aulagnon, chargée des questions « femmes » au *Monde*, écrit en avril 1995 : « *De mémoire de féministe, c'est la première fois que le débat sur la place des femmes dans la sphère politique prend une telle ampleur et que les candidats sont obligés de se prononcer sur ce sujet* »[1]. Comment expliquer cette politisation de la question de la représentation politique des femmes à l'occasion du scrutin présidentiel, y compris et surtout, comme on va le voir, à droite de l'échiquier politique ? Bien sûr, cette percée récompense l'intense activité militante déployée par les associations paritaires à la veille de cette campagne. Il est vrai, en outre, que l'élection présidentielle est, davantage que d'autres élections, propice à la politisation de questions non prises en compte par les partis politiques. La forte personnalisation de la campagne autour des candidats offre l'opportunité aux groupes de pression constitués d'établir une relation directe avec les candidats, en court-circuitant, le cas échéant, les états-majors des partis. En 1981, Gisèle Halimi avait profité de cette conjoncture électorale pour organiser, entre les deux tours, une réunion publique au cours de laquelle François Mitterrand – Valéry Giscard d'Estaing ayant refusé de participer – avait pris un certain nombre d'engagements en faveur de la cause des femmes devant un parterre de journalistes[2]. En 1988, en revanche, cette question avait été singulièrement absente de la campagne présidentielle des principaux candidats, y compris du président sortant, François Mitterrand[3]. En 1995, la conjoncture de l'élection présidentielle semble ouvrir une brèche favorable au courtage de la cause de la représentation politique des femmes, dans laquelle vont s'engouffrer les militantes de la parité.

[1] M. AULAGNON, « Les femmes s'imposent dans le débat présidentiel », *Le Monde*, 17 avril 1995, p. 5.

[2] Le compte rendu des débats et des engagements du candidat François Mitterrand est restitué dans : CHOISIR LA CAUSE DES FEMMES *Quel président pour les femmes?*.

[3] Voir JENSON et SINEAU *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

1) Les associations paritaires se mobilisent

Les associations paritaires redoublent leurs mobilisations dans le contexte de l'élection présidentielle (cf. chapitre 4). Forte de son capital médiatique et de ses réseaux politiques, Gisèle Halimi mène, dans l'année qui précède l'élection, une campagne de lobbying auprès des plus hauts responsables politiques avec pour objectif d'obtenir du futur président de la République l'organisation d'un référendum sur la parité. À la tête d'une « délégation » de son association ou accompagnée de personnalités acquises à la cause de la révision constitutionnelle, elle parvient notamment à rencontrer successivement François Mitterrand le 3 mai (en compagnie de Béatrice Patrie, qui figure également sur la liste de Jean-Pierre Chevènement, et de la politologue Janine Mossuz-Lavau), Simone Veil (ministre d'État, proche d'Édouard Balladur) le 16 mai, René Monory (président du Sénat) le 19 mai, le tout avec un certain écho médiatique[1]. Puis, accompagnée de Roselyne Bachelot et en présence de Simone Veil, elle obtient une entrevue avec le Premier ministre, Édouard Balladur, à l'automne 1994[2]. En mars 1995, au cœur de la campagne, la délégation de Choisir obtient un second entretien avec Édouard Balladur (le 30 mars), rencontre également Robert Hue (le 30 mars), Dominique Voynet (le 29 mars) et enfin Jacques Chirac (le 14 avril). Au total, Choisir aura rencontré tous les candidats à l'élection présidentielle sauf Arlette Laguiller et Lionel Jospin (qui ont, tous deux, refusé de recevoir la délégation de Choisir). La campagne présidentielle est aussi l'occasion pour plusieurs associations luttant en faveur de la parité d'envoyer des questionnaires aux candidats, au sein desquels la question de la parité occupe une place centrale. Parmi les « *cinq questions* » qu'elle leur soumet – dont les réponses sont communiquées à un parterre de représentantes d'associations le 8 mars 1995 à l'Unesco –, l'Assemblée des femmes demande aux candidats ce qu'ils « *envisag[ent] pour encourager la représentation paritaire des femmes dans les assemblées élues* » et ce qu'ils « *pense[nt] d'une loi sur la parité* »[3]. À la même période, le questionnaire envoyé aux candidats par l'association Parité leur demande s'ils seraient prêts à créer un « *Observatoire de l'égalité des chances* » chargé des « *questions relatives à la promotion politique des femmes et pour tout ce qui concerne leur accès aux postes relevant de la haute fonction publique* »[4]. Enfin, le questionnaire envoyé par Choisir le 4 avril 1995 réclame « *une modification de la*

[1] « La préparation des élections européennes. Et la parité hommes-femmes? », *Le Monde*, 10 mai 1994, p. 10 ; J.-L. SAUX, « Afin d'introduire la 'parité' dans la Constitution Mme Halimi demande l'organisation d'un référendum sur l'égalité de représentation entre hommes et femmes », *Le Monde*, 22 juillet 1994, p. 7.

[2] L'entretien a lieu le 17 octobre 1994. « Reçue par le Premier ministre Mme Halimi plaide pour la 'parité' hommes et femmes dans les assemblées élues », *Le Monde*, 19 octobre 1994, p. 11.

[3] [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF431]

[4] *La Lettre de Parité*, avril 1995, p. 1.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Constitution », « un référendum pour inscrire la parité dans la Constitution » et « *une modulation de la subvention versée par l'État en fonction de la proportion des femmes élues à l'Assemblée pour chaque formation* »[1]. Cette campagne de pression du « *mouvement associatif féminin* » est couronnée par la journée organisée par le CNFF le 7 avril 1995 au Palais des congrès, à Paris, au cours de laquelle les trois principaux candidats à l'élection présidentielle (Édouard Balladur, Jacques Chirac et Lionel Jospin) sont « *convoqués* » devant plusieurs centaines de représentantes du monde associatif féminin et féministe, sous les projecteurs des médias, pour se prononcer sur l'enjeu des femmes, en particulier de la parité. Il leur est notamment demandé s'ils seraient « *prêts* », une fois élus, à « *faire modifier la Constitution en ajoutant à l'article 3 l'alinéa suivant : 'En vue d'assurer l'égalité, la loi peut limiter le nombre ou la proportion des candidats d'un même sexe figurant sur les listes des candidats à une élection'* ». Le CNFF leur demande également s'ils s'engagent à « *modifier le code électoral afin de permettre, dès les élections municipales des 11 et 18 juin prochains, l'élection d'au moins 40% de femmes sur les listes des communes de plus de 3 500 habitants* »[2].

Ces efforts de lobbying de la part des associations paritaires dans le contexte de la campagne électorale se trouve couronnés d'un certain succès : le thème de la parité se voit consacré, au moins de manière rhétorique, par la plupart des candidats à l'élection présidentielle, y compris par ceux qui sont en position d'être élus.

2) Les petits candidats de gauche à l'avant-garde

De manière peu surprenante, les candidats des Verts et du PCF sont les plus réceptifs à la campagne menée par les associations paritaires.

La candidate des Verts, Dominique Voynet, réaffirme l'engagement de son parti en faveur d'une réforme constitutionnelle pour la parité : dans la réponse qu'elle adresse au questionnaire envoyé par l'Assemblée des femmes, elle défend « *la revendication d'une représentation équitable des femmes dans la vie politique, par le moyen d'une loi sur la parité* », réaffirmant par la même occasion la revendication de généralisation du scrutin proportionnel à toutes les élections. Se distinguant des candidats qui proposent des quotas, elle défend une conception maximaliste de la parité, très inspirée du discours déployé par les « théoriciennes » du mouvement associatif paritaire :

[1] « Questions aux candidats à l'élection présidentielle de 1995 », Paris, le 4 avril 1995, lettre signée par Gisèle Halimi (présidente de Choisir) et Françoise Duriez (vice-présidente) [Archives de Choisir communiquées par Françoise Duriez].

[2] CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES (1995), « Présidentielles 95. Les femmes entrent en campagne (compte rendu de la journée) ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *« Dans un scrutin proportionnel, celui que nous réclamons, il suffit d'alterner femmes et hommes sur les listes. Instaurer des quotas de 10, 20 ou 30% de femmes dans les assemblées est non seulement insuffisant, mais c'est également une forme de mépris pour les femmes, qui ne sont pas une minorité sociale. [...] La représentation des femmes n'est pas une affaire de quotas, c'est la simple revendication d'une représentation juste, donc paritaire. Il ne s'agit pas là d'une discrimination, mais d'une reconnaissance du fait qu'hommes et femmes sont différents, que le genre humain est sexué, que cette différence est un élément positif, complémentaire dans tous les aspects de la vie. [...] Les Verts ont été les pionniers de la représentation paritaire des sexes dans les élections, dès les municipales et européennes de 1989*[1]*. »*

Prolongeant cet engagement, la candidate des Verts rend publique, lors d'une conférence de presse le 3 avril 1995, une « *proposition de loi constitutionnelle* » selon laquelle « *les députés à l'Assemblée nationale sont élus au suffrage universel direct selon le principe de la parité homme-femme* ».

La position de Robert Hue, candidat du Parti communiste, est en retrait par rapport à celle de Dominique Voynet. Conformément à la tradition de son parti, le programme du candidat communiste concernant les femmes a trait principalement à la politique sociale et familiale : les deux axes principaux des « *propositions de Robert Hue [...] pour les femmes et la famille* », diffusées en janvier 1995, sont « *l'emploi et les salaires* » et la « *protection sociale et la famille* ». Aucune proposition sur la parité politique ne figure dans sa plate-forme[2]. Répondant aux sollicitations de l'Assemblée des femmes, Robert Hue exprime certes le ralliement de son parti à la « parité », mais ne soutient pas directement l'idée d'une réforme imposant celle-ci par la loi. Selon Hue, il convient de « *lever un à un tous les obstacles qui freinent [la] participation [des femmes] – par une avancée conséquente des droits sociaux et démocratiques* »[3]. De fait, il reprend les axes de la proposition de loi déposée par le groupe communiste l'année précédente, à savoir la généralisation du scrutin proportionnel à toutes les élections, la réforme du statut de l'élu et l'obligation au gouvernement de communiquer au Parlement un rapport annuel sur les « *progrès* » réalisés sur le thème de la parité. À l'instar du président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, il confie cependant à la délégation Choisir le 30 mars 1995 qu'il voterait, s'il lui était soumis, un projet de loi tendant à réformer la Constitution dans le sens de la parité, sans pour autant, là encore, proposer d'initier une telle procédure.

[1] [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF431]

[2] « Propositions de Robert Hue, candidat du PCF à l'élection présidentielle pour les femmes et la famille », document daté du 24 janvier 1995 [Archives communiquées par Françoise Duriez].

[3] « Réponses des candidats au questionnaire de l'Assemblée des femmes » (1995), p. 2 [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF431].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

3) La conversion des trois candidats de poids

Il est peu étonnant que les mobilisations paritaires trouvent un certain écho chez les petits candidats de gauche dont les partis avaient, préalablement à la campagne, donné des gages favorables aux associations paritaires. Il est, en revanche, bien plus inattendu que les mobilisations associatives pour la parité trouvent, à l'occasion de cette campagne présidentielle, un écho chez les candidats des grands partis, qui s'étaient fait connaître jusque-là pour leur indifférence ou leur hostilité à l'égard de la revendication de parité. Pour comprendre les conditions de possibilité de cette introduction du thème de la parité dans les discours des grands candidats, il faut rappeler la singularité de la conjoncture politique, marquée par un relâchement singulier de la pression des états majors partisans sur les programmes des candidats – plus net encore que dans d'autres contextes de campagne présidentielle. À gauche, le PS est entré depuis la défaite de 1993 dans une période de crise laissant à son candidat désigné au dernier moment, Lionel Jospin, une grande latitude d'action. À droite, surtout, la concurrence entre deux candidats issus de la même formation politique ouvre le champ des possibles, plaçant potentiellement les groupes de pression en position d'arbitres. En outre, on va le voir, les militantes de la parité peuvent compter sur le soutien de certaines alliées placées dans l'entourage des candidats : une équipe féminisée, qui compte en particulier son épouse, Sylviane Agacinski, a sans doute joué un rôle dans la prise de position de Lionel Jospin. Mais c'est surtout à droite que, paradoxalement, les militantes de la parité vont trouver leurs soutiens les plus précieux. Converties à la parité et situées dans le proche entourage des deux candidats de droite à l'élection présidentielle, Roselyne Bachelot et Simone Veil vont jouer un rôle important dans la percée inattendue de la parité dans leurs programmes respectifs.

a) Édouard Balladur et Jacques Chirac : un ralliement inattendu à la rhétorique paritaire

À droite, la politisation de la question des femmes se trouve initiée dès 1994 par Jacques Chirac, candidat déclaré bien avant Édouard Balladur. Comme le souligne Mariette Sineau, la place réservée aux questions femmes par Chirac, inédite dans la carrière de celui-ci, participe du tournant « social » de la campagne du président, orchestrée par ses plus proches conseillers, en particulier Jacques Pilhan (son nouveau conseiller en communication) et sa fille Claude Chirac (conseillère depuis sa défaite en 1988)[1]. Dans *Une nouvelle France*, paru en juin 1994, Jacques Chirac aborde en détail la question de la participation des femmes à la cité, qui est « *l'une des grandes exigences politiques de notre société* ». Il juge que « *la société politique est restée figée et machiste* ». Il prend acte du « *mauvais vouloir des partis politiques* », et de « *l'archaïsme de leurs structures* » dans cette situation, qui explique la

[1] SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, p. 166.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

sous-représentation flagrante des femmes dans les instances politiques et fait de la France la « *lanterne rouge des pays industrialisés* »[1]. La rhétorique de la sous-représentation politique des femmes fait partie intégrante de la modernisation qu'il préconise : « *Une société ne saurait s'amputer longtemps d'une moitié d'elle-même. Faciliter l'accès des femmes à la vie politique est une question de justice. C'est aussi un enjeu de démocratie et de cohésion sociale. L'une des grandes exigences politiques de notre société, c'est de donner aux femmes la place qui leur revient*[2]. » Toutefois, le candidat Jacques Chirac, fidèle à ses prises de positions passées, continue de s'opposer à tout système de quotas. Dans une longue tribune intitulée « Le combat des femmes », publiée en avril 1994 à l'occasion du cinquantenaire du vote des femmes, il fait de la question de la représentation politique des femmes l'un des axes de sa future campagne, mais fustige le caractère « *humiliant* » de tout dispositif contraignant :

> *« Il importe que les femmes jouent enfin le rôle qui est le leur. Ce rôle, aucune loi ne le définira. Aucun quota n'en sera garant. Au contraire, car il est finalement peu valorisant pour les femmes d'être promues en tant que telles, logique qui mène tout droit aux outrances du 'politiquement correct'*[3]*. »*

Son principal concurrent à droite, le Premier ministre Édouard Balladur, n'entend pas être en reste sur ce thème qui semble de plus en plus porteur[4]. Le 17 octobre 1994, alors qu'il ne s'est pas encore proclamé officiellement candidat, il accepte finalement de recevoir personnellement une délégation de Choisir[5] venue, en compagnie de Roselyne Bachelot, plaider en faveur d'« *une révision de la Constitution* » par voie de référendum, pour instaurer le « *principe de parité* » dans toutes les assemblées élues. Le rendez-vous a lieu en présence de Simone Veil (ministre des affaires sociales) et de Colette Codaccioni (députée du Nord). Lors de cet entretien, Gisèle Halimi peut compter sur le soutien de Roselyne Bachelot (cf. Encadré 25) et de Simone Veil (cf. Encadré 22). La première, députée à l'Assemblée nationale depuis 1988, chargée de la délégation femmes au RPR s'est « convertie » à la cause de la parité dans sa version forte (assortie de quotas), sous l'influence de Gisèle Halimi

---

[1] J. CHIRAC (1994), *Une nouvelle France: réflexions 1*, Paris, Nil éd., p. 89, cité par SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, p. 166.

[2] CHIRAC *Une nouvelle France: réflexions 1*, p. 89.

[3] J. CHIRAC, « Le combat des femmes », *Le Monde*, 22 avril 1994, p. 1.

[4] Les sondages d'opinion réalisés périodiquement sur la question de la féminisation des élites politiques le confirment. Le principe de la parité devient, quant à lui, de plus en plus populaire parmi les fractions les plus jeunes de la population : selon un sondage réalisé par l'IFOP en avril 1994 pour le Service des droits des femmes du ministère des affaires sociales, sur un échantillon représentatif des Français âgés de 25 à 34 ans, 62 % des personnes interrogées se déclarent favorables à la proposition d'inscrire dans la Constitution le principe de la « parité » entre femmes et hommes dans les assemblées ; les femmes sont nettement plus favorables que les hommes à l'instauration d'un tel système (17 points les séparent) (« Sondage IFOP sur la parité entre les femmes et les hommes dans les assemblées: une évolution souhaitée par les jeunes », *Le Monde*, 17 avril 1995, p. 5).

[5] Gisèle Halimi et sa délégation avaient déjà sollicité quelques mois auparavant une entrevue avec le Premier ministre, qui les avait alors renvoyées vers la ministre des affaires sociales, Simone Veil.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

qu'elle a rencontrée au printemps 1994. La seconde, qui soutient discrètement les mobilisations associatives pour la parité depuis leur émergence[1], a exprimé publiquement, à l'occasion d'un colloque organisé pour le cinquantième anniversaire du droit de vote des femmes le 21 avril 1994, son ralliement à l'idée d'une révision constitutionnelle « *instituant un quota progressif de représentation féminine dans les instances électives* »[2]. Comme le raconte en entretien Roselyne Bachelot – qui soutient à l'époque Jacques Chirac –, « *Édouard Balladur va être remarquablement ouvert, mais sur la notion de quota. Simone Veil est là à l'entretien, et elle est, elle aussi, sur un quota de 30%*[3]. » Cependant, il ne fait pas de déclaration publique à la suite de l'entrevue d'octobre 1994. Dans sa réponse au questionnaire de l'Assemblée des femmes en mars 1995, le candidat reste indécis : « *Je ne sais pas si une loi sur la parité ou un système de quotas sont la solution et apportent les réponses concrètes dont les femmes ont besoin. Il y a des problèmes constitutionnels qu'il faudrait résoudre* », écrit-il[4]. Le jeu de concurrence entre les deux candidats permet sans doute de comprendre qu'Édouard Balladur, désormais officiellement candidat, cède quelques mois plus tard aux pressions des associations paritaires. En mars, Jacques Chirac réaffirme son hostilité au système des quotas et ses réticences à mener une réforme constitutionnelle. Dans sa réponse au questionnaire de l'Assemblée des femmes, il écrit : « *je ne crois pas qu'il faille faire par la loi ce que l'on doit faire par les mœurs, pour reprendre l'expression de Montesquieu* »[5] ; lors d'une émission sur M6, il met en garde contre les risques « *d'aller trop vite et trop loin* » en matière de parité, prônant la nécessité d'un « *effort psychologique de promotion des femmes* » avant d'échafauder tout dispositif contraignant[6]. Le 12 mars 1995, quatre jours après la journée internationale des femmes, Édouard Balladur annonce sur TF1 qu'il lui semble nécessaire de « *forcer le mouvement naturel de la société* » et qu'il organisera, s'il est élu président de la République, un référendum en septembre soumettant aux citoyens la question de la modification de la Constitution pour permettre à la loi d'instaurer des quotas (30%) dans

[1] Simone Veil est l'une des signataires de la « déclaration d'Athènes » en 1992 (cf. chapitre 1). En outre, c'est grâce à son soutien, en tant que ministre des affaires sociales (ayant autorité sur le Service des droits des femmes) qu'à l'automne 1993, le réseau Femmes pour la parité récolte les fonds nécessaires à la publication du « Manifeste des 577 » (cf. chapitre 4).

[2] Elle évoque cependant les difficultés d'une telle réforme, qui ne « *serait concevable que si un large débat national avait permis au préalable de recueillir un consensus de l'opinion sur sa nécessité* » (C. CHOMBEAU, « Le cinquantenaire du droit de vote. Mme Veil se prononce pour un quota de représentation politique des femmes », *Le Monde*, 23 avril 1994, p. 11).

[3] Entretien avec Roselyne Bachelot, Paris, 25 novembre 2004.

[4] H. CRIÉ, « La parité hommes-femmes se cherche une place dans la campagne », *Libération*, 23 mars 1995, p. 16.

[5] Ibid.

[6] Cité par LAGRAVE « Une étrange défaite: la loi constitutionnelle sur la parité », p. 119.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

les élections au scrutin de liste[1]. Devant la délégation de Choisir qu'il reçoit à nouveau le 30 mars, puis lors de la journée organisée par le CNFF, le 7 avril 1995, Édouard Balladur réaffirme sa volonté de modifier la Constitution pour permettre à la loi d'imposer des quotas.

Cette nouvelle prise de position, liée au climat de surenchère entre les deux candidats de droite, s'explique aussi par le travail de lobbying interne à l'équipe de campagne du candidat, sous la houlette de Simone Veil et de plusieurs autres femmes investies dans la « *cellule femmes* » qui a été créée en son sein. L'une des animatrices de cette équipe, Colette Ronxin, présidente depuis l'année de Femmes démocrates (l'association féminine du CDS) en témoigne :

> *« J'ai proposé à Édouard Balladur de créer une cellule « femmes » dans sa campagne. Donc j'y suis allée, je dirais, directement, et là on a constitué un groupe de pression. Balladur, si vous observez la presse de l'époque, a évolué petit à petit pendant sa campagne. Et c'est extraordinaire, parce [...] son directeur de campagne, qui était à l'époque son directeur de cabinet à Matignon, Nicolas Bazire, lui, était absolument hermétique, c'était effrayant. Je me souviens avoir organisé, au sein du staff de campagne, une réunion qu'il avait regardée avec un mépris profond, et donc on organise cette réunion pour savoir ce qu'on pouvait faire comme action, nous-mêmes, comme action à proposer à notre candidat, et c'était quasiment disons le refus systématique de Nicolas Bazire. Et moi j'avais appelé à la rescousse Simone Veil, qui n'était pas là au tout début de la réunion, qui est arrivée. Et là elle a commencé, elle sait se mettre en colère, et elle s'est mise en colère. Et ça a été sanglant. En disant que vraiment, décidément, ils ne comprenaient rien ! Et donc à la fin… Balladur était convaincu [...] Il avait eu aussi Gisèle Halimi, qui faisait du lobbying partout… [...] je me souviens de plusieurs conversations que j'ai eues avec lui où il avait complètement intégré la problématique. Alors je ne sais pas si c'était de circonstance, pas de circonstance, ou s'il pensait que c'était électoral, pas électoral, en tout cas ce que je sais c'est qu'il y prenait vraiment beaucoup d'intérêt, vraiment, moi j'ai ressenti ça comme ça. »* [Entretien avec Colette Ronxin, Paris, 31 janvier 2005]

Encadré 22 – Simone Veil : un soutien de poids pour la parité dans le champ politique

Née en 1927 à Nice, déportée à Auschwitz à l'âge de 17 ans – elle est l'une des seules survivantes de sa famille –, elle entreprend des études de droit à la Libération. Mariée depuis 1946 à l'énarque Antoine Veil, dont elle a trois enfants, elle s'insère au cours des années 1960 dans les réseaux de l'élite administrative et politique. Après avoir été, pendant une dizaine d'années, magistrate au ministère de la justice, elle devient, en 1969, conseillère technique au cabinet du Garde des sceaux (René Pleven) puis, à sa sortie, secrétaire générale du Conseil supérieur de la magistrature. En 1974, alors qu'elle n'a aucun mandat et n'est membre d'aucun parti politique, elle est nommée ministre de la santé par Valéry Giscard d'Estaing, et chargée par celui-ci de défendre un projet de loi très controversé sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), ce qui la propulse brusquement au devant de la scène politique. Evoquant, *a posteriori*, son engagement féministe, elle raconte qu'elle avait de longue date développé un rapport particulier à la cause des femmes, notamment depuis son expérience de

[1] Selon *Le Monde*, il suggère d'ajouter à l'article 3 de la Constitution la disposition suivante : « *En vue d'assurer la parité entre hommes et femmes, la loi peut limiter le nombre ou la proportion de candidats d'un même sexe figurant sur les listes de candidats à une élection* » (M. AULAGNON, « Simone Veil a rallié Edouard Balladur à la cause des femmes. Le premier ministre-candidat propose une réforme de la Constitution », *Le Monde*, 15 mars 1995, p. 9).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

la déportation dans un camp nazi, où, dit-elle, elle avait pu constater l'existence d'une importante solidarité féminine[1]. Avant de défendre en tant que ministre de la santé le projet de loi sur l'IVG en 1974, elle avait déjà tissé des liens étroits avec le pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes, en tant que membre du Comité du travail féminin (entre 1969 et 1974), cette instance embryonnaire de féminisme d'État créée au milieu des années 1960 au sein du ministère du travail[2]. Son expérience en tant que ministre de la santé, chargée de défendre le projet de loi sur l'avortement, face à des attaques virulentes de la part d'une assemblée dont l'écrasante majorité est masculine, surtout dans les travées de la droite, ne fait que renforcer cette étiquette militante. Elle devient, dans les années qui suivent, l'une des figures les plus consensuelles (à droite comme à gauche) d'un féminisme respectable dans l'arène politique, d'autant plus légitime qu'elle renvoie une image maternelle et rassurante, éloignant sans doute le spectre de la guerre des sexes. Sa sensibilité politique à la cause des femmes se trouve, par ailleurs, probablement renforcée au cours de ses années de mandat (1979-1984) au Parlement européen, dans cette arène particulièrement féminisée (y compris au sein de la délégation française), bien plus ouverte à la politisation des questions femmes que le champ politique hexagonal[3]. Simone Veil s'imposera ainsi comme une précieuse alliée des mobilisations paritaires dès leur émergence.

En proposant une révision de la Constitution assortie d'une loi imposant des quotas sur les listes électorales, Édouard Balladur est celui des trois principaux candidats qui fait l'offre la plus proche de la demande des associations pour la parité. Ni Jacques Chirac, ni Lionel Jospin ne se rallieront à cette option contraignante. Toutefois, cette prise de position maximaliste du Premier ministre candidat est suivie d'un déplacement des prises de position de ses concurrents, et notamment de son challenger de droite, Jacques Chirac. Certes, celui-ci maintient devant les associations féminines, à l'occasion de la même journée, son refus des quotas, s'inspirant pour l'occasion de la rhétorique « anti-politiquement correct » qui monte en puissance, au même moment, dans les arènes intellectuelles et médiatiques dominantes :

> *« Faut-il, oui ou non, instituer des quotas, et sous quelle forme ? Je vais vous dire, en toute sincérité, le fond de ma pensée. Je suis favorable à des quotas de fait, mais je m'interroge sur des quotas de droit. [...] le principe même des quotas légaux me semble dangereux et contraire à ce que veulent les femmes, c'est-à-dire l'égalité. [...] Le danger existe qu'ils ouvrent la porte aux dérives du 'politiquement correct', dont on constate les effets aux États-Unis. Ils signifieraient que l'on ne choisit plus les êtres pour ce qu'ils ont fait, pour ce qu'ils valent, mais pour ce qu'ils sont, en termes d'état civil. Pourquoi ne pas imaginer, demain, d'autres quotas, pour telle ou telle communauté religieuse ou ethnique ?*[4] *»*

Cependant, il prend, lors de cette journée, des engagements inédits : d'une part, il promet, s'il est élu, de créer sous la présidence du Premier ministre un « *Observatoire national de la parité » qui « regrouperait des personnalités issues, notamment, des grandes*

[1] Cf. notamment le témoignage de Simone Veil dans le cadre de l'émission « La fabrique de l'histoire » sur « Les femmes politiques » (3/5), France Culture, 29 août 2007.

[2] Voir REVILLARD *La cause des femmes au Ministère du Travail: le Comité du Travail Féminin (1965-1984). Rapport final, février 2007*.

[3] Y. DENÉCHÈRE (2007), *Ces Françaises qui ont fait l'Europe*, Paris, L. Audibert.

[4] « Discours de Monsieur Jacques Chirac, Conseil national des femmes françaises, vendredi 7 avril 1995 » [Service de documentation de l'UMP].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

associations féminines, et aurait pour mission d'alerter l'opinion et de se prononcer dans tous les domaines qui concernent les femmes, et en particulier celui de la vie publique ». D'autre part, il plaide pour que « *la loi prévoie une modulation de l'aide financière de l'État aux partis politiques en fonction de la place qu'ils donnent aux femmes dans cette perspective de parité* ». Enfin, il en appelle à un « *débat national* » sur la parité, notamment à l'hypothèse d'une « *révision constitutionnelle* » : « *Pourquoi une commission, semblable à la commission de Marceau Long sur le Code de la nationalité, ne serait-elle pas constituée ? Représentative par sa composition et totalement indépendante, elle entendrait tous les avis, et permettrait d'y voir plus clair. La parité politique, via une réforme constitutionnelle, ne peut être, en aucun cas, un gadget électoral, mais la conclusion de travaux démocratiquement conduits* », affirme-t-il à la tribune[1].

Ainsi, à droite, la configuration électorale a été propice à des prises de position inattendues de la part des deux candidats de droite : Édouard Balladur est, en avril 1995, le candidat en position éligible le plus réceptif aux demandes d'une loi sur la parité ; Jacques Chirac, quant à lui, malgré son opposition réitérée au système des « quotas », a pris des engagements inédits qui, on le verra, s'avèreront déterminants dans l'histoire de la mise à l'agenda de la revendication de parité.

b) Lionel Jospin : une ouverture de façade

Pour plusieurs raisons, la candidature de Lionel Jospin représente potentiellement une opportunité pour les avocates de la parité qui ont vu s'amorcer une période de repli de la politisation de la question des femmes au sein du Parti socialiste après la « parenthèse » des élections européennes. Propulsé quelques mois avant l'élection, à une forte majorité[2], candidat d'un parti fortement affaibli et désorienté, Lionel Jospin dispose d'une certaine marge de manœuvre. Il a rédigé ses « propositions pour la France » (parues en mars 1995[3]) en affirmant son indépendance vis-à-vis du parti, ce qui ouvre potentiellement un point d'accès aux avocates de la parité. Par ailleurs, les orientations de la plate-forme du candidat sont propices à la politisation de la question de la présence des femmes en politique. Dans son programme, il cherche à affirmer une double rupture : d'une part avec la dimension de lutte des classes des discours « première gauche » des années 1970 (prolongeant à cet égard le processus de « *déconflictualisation du discours socialiste* » amorcé dans la dernière

[1] CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES « Présidentielles 95. Les femmes entrent en campagne (compte rendu de la journée) ».

[2] Lionel Jospin a obtenu l'investiture du PS quelques mois avant l'élection, au terme d'une élection interne où, opposé au premier secrétaire, Henri Emmanuelli, il a obtenu les deux tiers des suffrages des militants.

[3] L. JOSPIN (1995), *1995-2000: propositions pour la France*, Paris, Stock.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

déclaration de principes du parti, adoptée en 1991[1]), et d'autre part avec l'héritage « monarchique » de la pratique présidentielle de François Mitterrand (il revendique un « *droit d'inventaire* » sur les deux septennats précédents). L'axe intitulé « les nouvelles pratiques du pouvoir » constitue le cœur de son programme. Dans ce chapitre, le candidat se propose de résoudre le « *déficit démocratique* » par une série de mesures visant à « *démocratiser les institutions* ». Cette insistance sur les questions démocratiques va ouvrir, comme on va le voir, une fenêtre de tir pour les avocates de la parité. Par ailleurs, dans l'équipe de campagne du candidat socialiste, fortement féminisée (elle est composée d'un tiers de femmes) se trouvent plusieurs avocates de la cause des femmes, aptes à jouer un rôle de médiatrices des demandes des associations féminines et féministes. Au premier rang de celles-ci se trouve son épouse Sylviane Agacinski qui, d'après les témoignages recueillis chez les cadres du PS ayant participé à cette équipe de campagne[2], aurait joué un « *rôle majeur* » dans la sensibilisation de Lionel Jospin à la cause des femmes en général, et de la représentation politique des femmes en particulier. De fait, par rapport au programme de François Mitterrand en 1988, la question de l'égalité des sexes retrouve une certaine grâce dans le programme du candidat socialiste : Dans le chapitre consacré à l'égalité des sexes, Lionel Jospin constate que l'égalité entre les femmes et les hommes « *est loin d'être une réalité* », que « *des mesures spécifiques pour les femmes sont encore nécessaires* » et qu'« *un respect et une amélioration des lois existantes s'imposent* ». Parmi les mesures qui concernent les femmes[3], la parité occupe une place particulière, puisqu'elle se trouve non pas retranchée dans le chapitre consacré à « *l'égalité des sexes* », mais au cœur des dispositifs qu'il entend promouvoir pour « *démocratiser la vie politique* », aux côtés du quinquennat, de la limitation du cumul des mandats, de l'indépendance de la justice, ou encore de la « *définition d'une nouvelle éthique républicaine* » : « *pour les femmes et pour la démocratie*, écrit-il, *je veux résolument faire avancer cette grande idée de la parité* »[4]. Force est de constater, toutefois, que le candidat

[1] Rémi Lefebvre et Frédéric Sawicki ont montré qu'à travers sa « déclaration de principes » de 1991, le PS consacrait la « *déconflictualisation* » de son discours politique amorcée au cours de la décennie 1980, se rapprochant ainsi de la plupart des partis démocrates sociaux européens. La figure de l'ouvrier s'efface au profit de celle du « *salarié* » : le parti ne se définit désormais plus comme un « *parti de classe* », mais comme un « *parti ancré dans le monde du travail* ». Le PS replace, en outre, au centre de son discours la référence à « *l'humanisme républicain* ». Voir R. LEFEBVRE et F. SAWICKI (2005), « Le peuple vu par les socialistes », in F. MATONTI (dir.), *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, pp. 69-96, p. 76 ; OPELLO *Gender Quotas, Parity Reform and Political Parties in France*, p. 44.

[2] Entretiens avec Michèle Sabban (Paris, 9 décembre 2004) et avec Sylvie Guillaume (par téléphone, 13 juillet 2007).

[3] Il insiste sur la nécessité de « *réaliser l'égalité professionnelle* » (notamment par des « *contrats d'objectifs volontaristes* » dans l'administration et les entreprises publiques) et « *d'appliqu[er] pleinement et partout* » la loi Veil et la loi Neiertz condamnant les atteintes aux services hospitaliers par des commandos anti-IVG, afin de « *garantir la dignité des femmes* ».

[4] JOSPIN *1995-2000: propositions pour la France*, p. 120.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

socialiste reste très vague sur le contenu de l'objectif de « parité » qu'il appelle de ses vœux, s'inscrivant à cet égard dans le sillage du ralliement strictement rhétorique du parti à l'objectif de « parité » au congrès de Liévin en novembre 1994. Dans sa réponse au questionnaire de l'Assemblée des femmes, Lionel Jospin se dit « *personnellement convaincu qu'un partage plus équilibré des responsabilités entre hommes et femmes est nécessaire et peut être un gage de dynamisme et de renouveau démocratique* ». Pour atteindre cet objectif, il ne mentionne pas l'idée d'une révision constitutionnelle ou d'une loi contraignante, se contentant de prôner « *une limitation plus stricte du cumul des mandats et des responsabilités politiques* »[1] ou encore l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le scrutin législatif[2].

Françoise Durand, l'une des principales animatrices de l'Assemblée des femmes, qui fut associée à la campagne de Lionel Jospin en 1995, témoigne des réticences du candidat à l'égard d'une loi sur la parité :

> *« Moi, j'étais chargée, avec Nicole Péry et Marie-Noëlle Lienemann, de préparer le programme de Jospin sur les femmes. [...] Donc dans ce programme moi je demandais une loi de parité, naturellement. Bon, j'avais tout à fait conscience qu'il fallait peut-être une réforme constitutionnelle, puisqu'en 1981 il y avait eu ce qu'avait demandé Yvette [Roudy] et que le Conseil constitutionnel avait cassé. Donc on avait conscience qu'il fallait réformer la Constitution, et c'était formulé. [...] Donc Jospin me reçoit et il me dit : 'mais qu'est-ce que c'est que ça ! qu'est-ce que c'est que cette loi de parité, tu ne m'en as jamais parlé' [l'air mécontent], j'ai reçu un abattage ! Donc c'est quand même moi qui ai pris tout dans la figure. Et donc il y avait sa femme qui participait aussi, mais qui n'était pas spécialement pour une loi de parité, il faut quand même le savoir. Et puis bon, les choses ont fait leur chemin, je crois que Françoise Gaspard a dû le rencontrer, enfin… Bon et puis sa femme aussi a dû évoluer. Donc entre 95 et 97 y'a eu transformation. En 97 donc…*
>
> *Q. Ce n'était pas dans le programme de la campagne de Jospin dès 1995…*
>
> *R. Ah non non non ! Il était… pour l'égalité politique, ça il le disait, mais il n'était pas pour une loi. Ça, je peux vous assurer. Il a évolué, parce qu'il a dû se dire, il faut les femmes.»* [Entretien avec Françoise Durand, Paris, 23 février 2005]

La prise de position d'Édouard Balladur, candidat de droite, en faveur des quotas dès la mi-mars 1995, réaffirmée devant les associations féminines le 7 avril 1995, incite sans doute Lionel Jospin à faire quelques propositions supplémentaires sur la question de la parité. Il se rallie à l'idée, par ailleurs défendue par Jacques Chirac le même jour, que « *le nombre de femmes élues soit l'un des critères retenus pour fixer le niveau de financement public des partis politiques* » et annonce qu'il provoquera, s'il est élu « *des États généraux afin de susciter un large mouvement social de soutien à cette juste revendication* ». Toutefois, il refuse d'adhérer à l'idée, défendue par Édouard Balladur, d'une révision constitutionnelle permettant l'application de quotas légaux : « *on peut inscrire dans la Constitution,* affirme t-il*, tous les principes et tous les quotas que l'on veut : les 30% de Monsieur Balladur ne feront*

[1] « Réponses des candidats au questionnaire de l'Assemblée des femmes » (1995) [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF431].

[2] « Lionel Jospin, le candidat qui sait parler aux femmes », *La Tribune*, 9 mars 1995.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

pas une femme de plus élue à l'Assemblée nationale si l'on garde le mode de scrutin actuel »[1].

En définitive, la campagne présidentielle de 1995 est donc favorable à des prises de position des principaux candidats en faveur de l'objectif ou du principe de parité, et à des promesses qui tranchent nettement avec la timidité de la plupart des états-majors partisans en la matière.

II - Face à la parité : le gouvernement tergiverse, les partis de droite résistent, le Parti socialiste se convertit (1996-1997)

Quel est le sort de la revendication de parité dans le champ politique après l'élection présidentielle de 1995, qui constitue une première consécration, à droite comme à gauche, de la rhétorique de la parité ? Comment expliquer la divergence qui se creuse, au cours de la période 1996-1997, entre les postures des partis de droite et du PS face à la parité, et le ralliement du Parti socialiste à ce principe ? Pour comprendre les logiques de consolidation de la parité dans certains domaines du champ politique dans les années 1996-1997, singulièrement au Parti socialiste, il faut prendre en compte plusieurs éléments. D'abord, l'année 1996 est marquée par la publication, en juin, du « Manifeste des dix pour la parité » qui, en réunissant des personnalités politiques féminines autour du slogan, marque une nouvelle étape dans la politisation de celui-ci. Par ailleurs, à la suite des promesses du candidat Chirac, la parité fait l'objet d'une première forme d'institutionnalisation à travers la création de l'Observatoire de la parité. Même si cette structure émet un rapport qui fournit une première formulation institutionnelle de la parité, et suscite des prises de position de la part du Premier ministre, la parité se trouve vivement fustigée par les états-majors des partis de droite. Parallèlement, au cours des années 1996-1997, sous la houlette de Lionel Jospin, le Parti socialiste s'engage dans un processus de conversion à la cause de la parité, de plus en plus imbriquée dans la rhétorique de la « rénovation démocratique » qui se trouve au cœur de sa stratégie de reconquête électorale.

A - Le « Manifeste des dix »: une percée inédite de la parité

Le 6 juin 1996, la couverture du magazine *L'Express* arbore la photo d'un groupe de dix anciennes ministres signataires d'un « Manifeste des dix pour la parité » dont le texte est publié dans les colonnes du magazine. Quatre de ces personnalités sont proches ou membres

[1] CONSEIL NATIONAL DES FEMMES FRANÇAISES « Présidentielles 95. Les femmes entrent en campagne (compte rendu de la journée) ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de partis de droite (Michèle Barzach, Hélène Gisserot, Monique Pelletier, Simone Veil), et six sont membres du Parti socialiste (Frédérique Bredin, Édith Cresson, Catherine Lalumière, Véronique Neiertz, Yvette Roudy, Catherine Tasca). Ce manifeste constitue une rupture cruciale dans la carrière du slogan de parité. Comme l'écrit Rose Marie Lagrave, « *au 'Manifeste des 577', représentant la base sociale de la pyramide de la mobilisation pour la parité, correspond le 'Manifeste des dix', parachevant son sommet politique* »[1]. Si le terme avait fait des percées dans le champ politique lors des deux années précédentes (autour des élections européennes, puis de l'élection présidentielle), l'idée de légiférer pour accroître la proportion de femmes dans les assemblées élues restait une revendication peu crédible, endossée par quelques militantes féministes à l'extérieur ou à la marge du champ politique. Avec le manifeste, la revendication de parité, entendue comme dispositif contraignant (s'appuyant sur des quotas), accède au statut de « problème politique », et devient digne d'une controverse publique[2]. La revendication de parité est, en effet, pour la première fois, endossée par des personnalités politiques dotées d'un capital médiatique et/ou politique important (puisque toutes ont exercé des fonctions gouvernementales), issues ou proches des partis politiques dominants. En outre, le manifeste est la première coalition féminine transpartisane d'ampleur nationale pour la cause des femmes dans le champ politique, démarche suffisamment exceptionnelle pour être un bon produit médiatique et politique.

Dans l'article qui accompagne la publication du manifeste, la rédactrice en chef de *L'Express* responsable du dossier, Élisabeth Schemla, explique que cette initiative est née après l'épisode des « juppettes », en novembre de l'année précédente. Le premier gouvernement de Jacques Chirac, constitué en juin 1995 avec Alain Juppé, Premier ministre, comptait une proportion inédite de femmes par rapport aux gouvernements précédents : elles y représentaient 28,5% des effectifs du gouvernement (12 sur 42 membres). Même si elles étaient, de fait, placées aux derniers rangs de l'ordre protocolaire[3], leur proportion au sein du gouvernement était près de trois fois plus importante que dans le gouvernement d'Édouard Balladur (où elles représentaient 10,7% du gouvernement). Or, le 7 novembre 1995, sur les 12 ministres et secrétaires d'État limogés du gouvernement d'Alain Juppé à la faveur d'un

[1] LAGRAVE « Une étrange défaite: la loi constitutionnelle sur la parité », p. 120.

[2] C'est à la suite du manifeste que s'amorce véritablement, dans les colonnes de la presse, la controverse intellectuelle sur l'opportunité de recourir à des quotas. Quelques jours après cette publication, le débat s'engage dans les colonnes du *Monde* entre Élisabeth Badinter, hostile à la parité, et Sylviane Agacinski, qui soutient les signataires du texte (cf. chapitre 5). Voir AGACINSKI-JOSPIN, « Citoyennes, encore un effort » ; BADINTER, « Non aux quotas de femmes ».

[3] 8 sont secrétaires d'État et 4 sont ministres à part entière. La mieux placée dans la hiérarchie, Élisabeth Hubert, arrive en 14ème place de l'ordre protocolaire. Voir SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, p. 170.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

remaniement gouvernemental, 8 sont des femmes[1] – faisant tomber la part des femmes à 12,7%. Cette exclusion, qui ne concerne pas seulement les « bleues » du gouvernement[2], est largement interprétée comme une preuve de « machisme » de la part d'Alain Juppé dans la classe politique et les médias[3]. Selon Élisabeth Schemla, l'indignation provoquée par cet épisode est à l'origine du manifeste. Elle souligne que c'est à la suite d'une émission de télévision sur France 2 (« Polémiques », animée par Michèle Cotta) consacrée aux femmes et à la politique qu'à l'initiative d'Yvette Roudy, quatre anciennes ministres de droite et de gauche présentes sur le plateau (outre Yvette Roudy, il s'agit de Frédérique Bredin, Monique Pelletier et Michèle Barzach) décident de se réunir une fois par mois pour réfléchir aux moyens d'atteindre une meilleure représentation des femmes dans la vie politique[4]. Yvette Roudy fournit quant à elle, en entretien, une autre histoire de la genèse du manifeste :

> *« Je suis allée trouver Simone Veil, qui est une femme avec qui j'ai toujours eu de bonnes relations, et c'était réciproque je crois. On s'entendait bien quand on était au Parlement européen, on avait créé une commission sur les droits des femmes. Elle est féministe. Bon, c'est une femme conservatrice, je ne peux pas faire davantage avec elle que ça, mais ça on peut faire ensemble. [...] Donc je suis allée la voir, et je lui dis : 'est-ce que vous seriez d'accord pour que des femmes de droite et de gauche qui ont eu une expérience gouvernementale, pas beaucoup, moi je peux en trouver cinq, vous pourriez en trouver cinq, se mettent d'accord pour faire une déclaration commune'. Parce qu'on avait fait des pétitions, mais on sait comment c'est les pétitions on retrouve toujours les mêmes intellectuels, les écrivains, etc. Moi je me suis dit : il faut quelque chose de neuf, qui secoue, et il faut une couverture d'un média important. Et j'étais allée voir Édith Cresson. Elle était enthousiaste et Simone Veil ça lui a beaucoup plu. Ça nous a même beaucoup amusées, on a passé quelques déjeuners très gais, on était une dizaine, très difficile de trouver une date qui convienne à tout le monde… Édith Cresson était très engagée, Simone Veil aussi[5]. »*

Fruit de ce travail collectif, le manifeste est publié le 6 juin 1996 dans les colonnes de *L'Express*. Après un argumentaire où elles fustigent les ressorts de l'exclusion des femmes, de la « *loi salique* » au « *jacobinisme* » républicain, et où elles louent le « *regard* », l'« *expérience* », la « *culture* » des femmes (évoquant la « *sensibilité, le concret, le souci du quotidien* ») « *pour relever les défis qui s'annoncent* », les signataires du Manifeste des dix énoncent « *sept mesures* » pour parvenir à une meilleure représentation des femmes dans les lieux de pouvoir. Réclamant une « *politique volontariste* », elles suggèrent que le « *quota* » peut être un bon « *aiguillon* », et que « *l'adoption d'un scrutin proportionnel, même partiel,*

---

[1] Nicole Ameline, Christine Chauvet, Colette Codaccioni, Élisabeth Dufourcq, Françoise Hostalier, Élisabeth Hubert, Françoise de Panafieu et Françoise de Veyrinas.

[2] Sur ce point, voir l'analyse de SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, p. 168 et suiv.

[3] « Avec le départ de huit ministres femmes. La politique et les 'macho' », *Le Figaro*, 9 novembre 1995 ; M. AULAGNON, « Les femmes ont été les premières victimes du remaniement », *Le Monde*, 9 novembre 1995.

[4] É. SCHEMLA, « Une nouvelle révolution française: la parité », *L'Express*, 6 juin 1996, p. 28.

[5] Entretien avec Yvette Roudy, Paris, 5 décembre 2002.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

pour les législatives […] renforcerait cette obligation de quotas ». Elles plaident en outre en faveur d'une « *limitation drastique du cumul des mandats* », pour le « *financement des partis politiques en fonction du respect de la parité de leurs instances dirigeantes et de leurs élus* », se disent favorables, « *s'il [le] faut* », à une modification de la Constitution « *pour introduire des discriminations positives* » et, enfin, suggèrent l'idée d'un référendum (cf. Encadré 23).

Encadré 23 – Le « Manifeste des dix pour la parité » (extraits)

« *Pourquoi des femmes venues d'horizons divers, aux engagements parfois opposés, ont-elles décidé d'unir leurs voix?*

[...] Toutes, à un degré ou à un autre, nous avons eu à affronter l'incapacité du système politique français à accepter véritablement les femmes. De l'indifférence condescendante et du mépris à l'hostilité déclarée, nous avons pu mesurer le fossé séparant les principes affichés de la réalité s'exprimant dans le comportement de la classe politique.

[...] Cet échec de la participation des femmes à la vie et aux responsabilités publiques provient d'une tradition plongeant ses racines dans un jacobinisme désormais hors de saison. Noyau de notre culture républicaine, pas toujours démocratique, le jacobinisme a d'abord et surtout été une affaire d'hommes. Pratiquement et symboliquement. Centralisateur et hiérarchique, donneur de leçons et arrogant autant qu'éducateur, rhétorique et rationaliste jusqu'à l'abstraction chimérique, le jacobinisme est en quelque sorte un concentré de qualités viriles, comme seule une époque baignant dans une Antiquité imaginaire pouvait les fantasmer. La relation aux autres tels qu'ils sont, la sensibilité, le concret, le souci du quotidien étaient ainsi rejetés du champ politique. Et les femmes avec. [...]

Il est grand temps d'en finir avec ces stéréotypes et ces blocages, en féminisant la République. Le regard des femmes, leur expérience, leur culture manquent cruellement au moment de l'élaboration des lois. [...]

Pour atteindre à l'égalité effective des hommes et des femmes à tous les échelons et dans tous les secteurs de la société française, [...] le temps de la contrainte, fût-il transitoire, est arrivé.

[...] L'objectif est d'arriver, par étapes, à la parité. Pour y parvenir, voici les mesures que nous proposons:

1 - Une politique volontariste des partis, du gouvernement et des associations féminines conjugués. [...] Sans [l']aiguillon [du quota], il y aura toujours de bonnes raisons de ne rien faire. L'adoption d'un scrutin proportionnel, même partiel, pour les législatives, renforcerait cette obligation de quotas. En tout état de cause, il faudrait atteindre le seuil significatif du tiers des élus de chaque assemblée concernée.

2 - Limitation drastique du cumul des mandats et des fonctions, pour un meilleur partage et exercice du pouvoir. Cette limitation permettra de dégager plusieurs milliers de sièges.

3 - Financement des partis politiques en fonction du respect de la parité de leurs instances dirigeantes et de leurs élus.

4 - Nomination volontaire à des postes de responsabilité qui dépendent de l'État et du gouvernement, en se fondant sur un principe de parité.

5 - Adoption d'une législation sur le sexisme comparable à celle sur le racisme, permettant aux associations de droits de l'homme et de la femme ainsi qu'aux individus d'ester en justice civilement ou pénalement.

6 - Et s'il faut modifier la Constitution pour introduire des discriminations positives, nous y sommes favorables, comme l'est, nous en sommes persuadées, la majorité de nos concitoyens.

7 - Alors, sur ce sujet, pourquoi pas un référendum? »

L'écho important du manifeste est, comme on l'a mentionné plus haut, lié à l'addition des capitaux politiques et médiatiques des signataires et au caractère inédit d'une telle

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

coalition féminine transpartisane. Qu'est-ce qui a rendu possible la réunion de femmes politiques d'une telle notoriété politique, au-delà des clivages partisans autour d'une cause alors considérée comme marginale ? Il importe en effet de souligner qu'une telle pétition expose ses signataires au risque d'être pour longtemps « marquées » comme « féministes » dans le champ politique[1]. L'examen détaillé de leurs profils (cf. Encadré 24) permet d'éclairer les logiques de leur engagement. Tout d'abord, on constate que la plupart d'entre elles ne sont pas des personnalités politiques de premier rang – à l'exception de Simone Veil et d'Édith Cresson – et qu'elles suivent généralement des trajectoires politiques descendantes. Parmi les signataires de gauche, on peut distinguer deux groupes. Yvette Roudy, Édith Cresson et Catherine Lalumière (âgées respectivement de 67, 62 et 61 ans en 1996) appartiennent à la génération d'Épinay. Elles ont fait leurs armes dans les gouvernements socialistes du premier septennat de François Mitterrand. Au moment où elles signent le manifeste, leur légitimité politique dans le champ partisan français s'est érodée. Depuis la disparition de François Mitterrand, qui était son principal soutien, Yvette Roudy, maire de Lisieux depuis 1995, est marginalisée à l'intérieur de l'appareil du PS, où elle cumule le stigmate de ses combats féministes avec celui de son appartenance à la « vieille garde » socialiste. Catherine Lalumière, ancienne ministre (sous le premier septennat de François Mitterrand), est certes députée européenne, mais dépourvue de mandat au niveau national depuis 1989. Édith Cresson, commissaire européenne depuis 1995, a également perdu tout ancrage électif national depuis cette date, sa carrière politique ayant été fortement affectée par la disgrâce dont elle a été frappée au terme de son expérience de Première ministre (mai 1991 - avril 1992). Les trois autres signataires socialistes sont de jeunes cadres du PS, promues au gouvernement sous le second septennat de Mitterrand. Les carrières de Catherine Tasca, Frédérique Bredin et Véronique Neiertz sont typiques du « *cursus inversé* » inauguré sous la Cinquième République[2] : leur ascension politique s'est avant tout construite sur leurs ressources scolaires et/ou professionnelles, plus que sur des capitaux électifs. Au moment où elles signent le manifeste, elles sont toutes trois dans une position plutôt ascendante au sein du PS, même si leur ancrage territorial est limité (Véronique Neiertz et Frédérique Bredin sont toutes deux députées – alors que seulement quatre femmes siègent sur les bancs du groupe socialiste – ; Catherine Tasca, quant à elle, n'est pas élue, mais a rejoint les instances nationales du PS peu après son adhésion au parti en 1993). Les signataires de droite (Michèle

[1] Pour une analyse des coûts qu'induit cet engagement apparemment « faible » qu'est la signature d'une pétition, voir J.-G. CONTAMIN (2001), *Contribution à une sociologie des usages pluriels des formes de mobilisation: l'exemple de la pétition en France*, Science politique, Paris 1, Paris.

[2] Ce cursus inversé a permis à un certain nombre de femmes du PS fortement dotées en ressources scolaires et professionnelles d'être promues au centre du champ politique en contournant les mécanismes de discrimination sexuelle existant dans leur parti. Voir SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République* ; ACHIN et LÉVÊQUE « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contrainte ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Barzach, Hélène Gisserot, Monique Pelletier, Simone Veil) sont moins nombreuses que celles de gauche et, davantage encore, dans des carrières politiques descendantes, ce qui atteste sans doute le caractère encore plus risqué, à droite, d'une prise de parole féminine, voire féministe. Aucune des quatre signataires ne détient, au moment de la parution du manifeste, de mandat électif. Si l'affaire des « juppettes » a joué un rôle dans la genèse du manifeste, on ne trouve aucune ancienne ministre du gouvernement Juppé parmi les signataires (Françoise de Panafieu, qui a participé à certaines réunions du groupe du manifeste, s'est finalement désistée). Simone Veil est celle qui, de toutes les signataires, détient le capital médiatique le plus important. Cependant, depuis 1995, sa position politique a été largement remise en cause par la défaite d'Édouard Balladur, le candidat à l'élection présidentielle auquel elle s'était ralliée. Elle est, par ailleurs, dépourvue de mandat électif et de capital partisan (elle a construit sa carrière politique à l'écart des partis, et son adhésion à l'UDF date de 1994). Pour sa part, Michèle Barzach a connu, depuis le début des années 1990, une chute politique dont la fulgurance a été à la hauteur de son ascension – pour une femme de son âge, au RPR – dans les années 1980. Au moment où elle signe le manifeste, elle s'est retirée de la vie politique. Monique Pelletier, qui fut ministre de la condition féminine dans le second gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing s'est, elle aussi, éloignée de la vie politique. Cooptée au gouvernement à la fin des années 1970 par le fait du prince – comme Simone Veil –, elle n'est jamais parvenue à convertir cette position ministérielle en ressources partisane ou en ancrage électif territorial. Quant à Hélène Gisserot, ancienne déléguée à la condition féminine sous le gouvernement de Chirac en 1986-1988, elle est toujours restée à distance du champ partisan et de la compétition électorale.

Autre point commun de ces signataires : un ancrage préalable dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes, qui permet aussi de comprendre ce qui les amène à revendiquer publiquement une étiquette féministe. Pour un certain nombre d'entre elles, la propension à affirmer publiquement une parole féministe est sans aucun doute liée à leur passage dans les institutions européennes, où ce type de prise de parole est bien plus légitime que dans l'arène politique hexagonale : Simone Veil et Yvette Roudy sont d'anciennes députées européennes, Frédérique Bredin et Catherine Lalumière le sont au moment où elles signent le manifeste. Édith Cresson, quant à elle, est commissaire européenne. Yvette Roudy est celle qui est le plus nettement étiquetée féministe dans le champ politique, et le plus fortement implantée dans les réseaux associatifs féminins, depuis qu'elle a créé, trois ans et demi auparavant, l'Assemblée des femmes. Simone Veil a aussi, on l'a vu, en partie construit sa notoriété politique sur ses engagements pour la cause des femmes (notamment en tant qu'avocate de l'IVG en 1974), et s'est fait connaître depuis 1994 pour ses engagements publics en faveur d'une révision constitutionnelle pour mettre en place des quotas. Les signataires de gauche ont, pour la plupart, fait connaître leurs prises de position pour la cause des femmes, en particulier en politique. Édith Cresson s'est rapprochée des réseaux de

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

femmes dénonçant le sexisme en politique depuis son infortune gouvernementale : elle a été, aux côtés de Simone Veil, signataire de la « déclaration d'Athènes » en novembre 1992. Catherine Lalumière a été élue à la tête du Conseil de l'Europe et a soutenu les initiatives du comité « Égalité » de cette instance sur le thème de la parité dès 1989 (cf. chapitre 2). Véronique Neiertz, ancienne secrétaire nationale chargée des femmes au PS (entre 1979 et 1981), ancienne secrétaire d'État aux droits des femmes (1991-1993), connue pour avoir été à l'origine d'une loi augmentant les sanctions vis-à-vis du « délit d'entrave à l'IVG », a apporté son soutien à plusieurs reprises aux mobilisations paritaires, notamment à celles qui ont été menées sous l'égide d'Yvette Roudy. Il en est de même pour Catherine Tasca. À droite, Michèle Barzach s'est fait connaître pour ses prises de position publiques en faveur de la parité, notamment depuis qu'elle a été marginalisée au sein de son parti. Monique Pelletier a été ministre de la condition féminine sous Valéry Giscard d'Estaing et, au début des années 1980, elle a accru son insertion dans les réseaux associatifs féminins à proximité des partis de droite (en fondant, notamment, l'association Dialogue des villes). Enfin, Hélène Gisserot, ancienne déléguée à la condition féminine sous le gouvernement de Jacques Chirac en 1986-1988, a depuis poursuivi son engagement dans le pôle institutionnel l'espace de la cause des femmes, puisqu'elle a été chargée de coordonner les travaux préparatoires à la conférence de Pékin en 1993-1995 par le Premier ministre de l'époque, Édouard Balladur.

Encadré 24 – Les signataires du Manifeste des dix : éléments biographiques[1]

Frédérique Bredin : née en 1956, fille de Jean-Denis Bredin (professeur de droit, conseiller de François Mitterrand), elle fait partie des jeunes énarques qui sont promues dans l'entourage de François Mitterrand (elle est chargée de mission à l'Élysée en 1986-88). Elle est élue députée socialiste de Seine-Maritime en 1988 – à 31 ans –, maire de Fécamp en 1989, et nommée ministre de la Jeunesse et des Sports en 1991. Battue aux élections législatives de 1993, mais élue parlementaire européenne (1994), elle retrouve son siège à l'Assemblée nationale lors d'une élection partielle en 1995. Elle est donc l'une des rares femmes socialistes députées au moment où elle signe le Manifeste des dix. Elle est également, au même moment, secrétaire nationale du PS depuis 1995, chargée de la culture et de la communication.

Catherine Tasca : née en 1941, cette énarque, haut-fonctionnaire dans l'administration culturelle, s'est appuyée sur son important capital scolaire et professionnel dans la haute fonction publique, sans aucune légitimité partisane ou élective, pour accéder à des responsabilités ministérielles (nommée pour la première fois ministre en 1988, elle fait partie de tous les gouvernements socialistes jusqu'en 1993, successivement chargée de la culture et de la francophonie). Membre du PS seulement depuis 1993, elle ne détient aucun mandat électif au moment où elle signe le manifeste, mais fait partie des instances dirigeantes du PS.

[1] Les trajectoires d'Yvette Roudy et de Simone Veil ont déjà été retracées (cf. chapitre 3 et Encadré 22 dans ce chapitre). En ce qui concerne les autres signataires, on a utilisé les sources suivantes : SINEAU *Des femmes en politique* ; V. HELFT-MALZ et P.H. LEVY (1996), *Encyclopédie des femmes politiques sous la Vème République*, Paris, Patrick Banon ; SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République* ; *Who's Who in France. 2005-2006*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Véronique Neiertz : née en 1942, elle est diplômée d'HEC-Jeunes Filles. En 1972, elle s'engage au PS dont elle devient permanente : jusqu'en 1979, elle est responsable du service de documentation du Parti. Au congrès de Metz, elle est promue secrétaire nationale du PS aux luttes de femmes (1979-1981). Élue sans discontinuer députée de Seine-Saint-Denis de 1981 à 2002, elle exerce des fonctions ministérielles au sein des gouvernements socialistes de 1988 à 1993 (successivement chargée de la consommation, puis des droits des femmes). Elle s'est fait remarquer pour ses prises de positions « féministes » au sein du PS depuis les années 1970 puis au gouvernement (elle est notamment à l'origine d'une loi instaurant le « délit d'entrave à l'IVG » en 1992). En 1993, elle est, à l'instar de Frédérique Bredin, l'une des quatre femmes socialistes élues au Palais Bourbon.

Édith Cresson : Née en 1934, diplômée d'HEC-JF et docteure en démographie, Édith Cresson est l'une des rares femmes promues dans les hauts rangs de l'appareil socialiste au milieu des années 1970. Élue maire de Thuré (commune proche de Châtellerault) en 1977, elle remporte un siège à l'Assemblée nationale en 1981, qu'elle quitte immédiatement pour rejoindre le gouvernement de Mitterrand, dans lequel elle détient un ministre « plein », éminemment masculin, l'agriculture. Elle assumera des fonctions ministérielles sans interruption dans les gouvernements socialistes du premier septennat de Mitterrand (1981-1986) puis au sein des gouvernements de Michel Rocard entre 1988 et 1990. Elle est par ailleurs élue maire de Châtellerault en 1983 (elle alors est la seule socialiste à être élue à la tête d'une commune de plus de 30 000 habitants), et réélue à l'Assemblée nationale en 1988. En mai 1991, elle est la première femme à être nommée « Premier » ministre. Elle démissionne dix mois plus tard après avoir battu des records d'impopularité. Son expérience à la tête du gouvernement la confronte à un sexisme violent de la part d'une partie de la classe politique et des médias. Au moment où elle signe le manifeste, elle jouit d'une position centrale dans l'arène européenne (elle a été nommée commissaire européenne chargée de la science et de la recherche en 1995) qui contraste avec la relative dégradation de son capital politique en France, puisqu'elle ne détient plus de mandat national.

Catherine Lalumière : née en 1935, elle a figuré, comme Édith Cresson, dans tous les gouvernements socialistes du premier septennat de François Mitterrand (elle est chargée successivement de la fonction publique, de la consommation puis des affaires européennes entre 1981 et 1986). Élue députée de Gironde en 1981, 1986 et 1988, elle démissionne de son mandat en 1989 lorsqu'elle est élue secrétaire générale du Conseil de l'Europe (où elle restera jusqu'en 1994). Au moment où elle signe le manifeste, elle est députée européenne (elle a été élue en 1994 sur la liste « Energie radicale » menée par Bernard Tapie) et ne détient pas de mandats électifs en France.

Michèle Barzach : née en 1943, Michèle Barzach est médecin gynécologue et psychanalyste. Entrée au RPR en 1976, elle entame un début de carrière exceptionnel pour une femme de son âge au sein du parti gaulliste. Élue conseillère municipale puis maire-adjointe du 15ème arrondissement de Paris (1983-86), nommée secrétaire nationale du RPR, responsable des problèmes sociaux et sanitaires, en 1984, elle est promue ministre de la Santé et de la famille par Jacques Chirac en 1986. Incarnant jeunesse et renouveau, cette figure très médiatique est placée aux premières loges de la stratégie de communication du gouvernement. Elle est élue députée de Paris en 1988, députée européenne et adjointe au maire de Paris en 1989. Cependant, comme le souligne Mariette Sineau, « *la descente politique de Michèle Barzach sera aussi rapide que son ascension* »[1]. En février 1990, Jacques Chirac, qui n'a pas accepté qu'elle se joigne en 1989 au front contestataire des « *rénovateurs* » aux côtés de François Léotard et de Michel Noir, la démet de son poste au sein du bureau politique du RPR. À la

[1] SINEAU *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, p. 140.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

suite de cet incident, elle perd le soutien de son parti et quitte la vie politique après avoir perdu tout mandat électif en 1995.
Hélène Gisserot : née en 1936, elle fait partie des très rares femmes énarques de sa génération (promotion 1960), sortie dans le corps prestigieux des auditeurs à la Cour des comptes. En 1979, elle est la première femme à être nommé « avocat général » à la Cour des comptes. Sans s'être préalablement engagée dans le champ électoral-partisan, ni s'être investie dans l'espace de la cause des femmes, elle est nommée par Jacques Chirac, en 1986, déléguée à la condition féminine (auprès du ministre Philippe Séguin, également à la Cour des comptes). Après deux années passées au cœur du champ politique central, elle revient à sa carrière de magistrate. Forte de son expérience à la tête d'une instance gouvernementale chargée des femmes, elle est chargée par Édouard Balladur en 1993 des préparatifs français de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes prévue à Pékin en 1995. Elle se voit ensuite confier, en 1996-1997, la coordination des cinq groupes de travail créés, dans le cadre de la conférence de la famille, par Alain Juppé.
Monique Pelletier : née en 1926, cette juriste (elle commence sa carrière, en 1960, comme juge assesseur au tribunal pour enfants de Paris Nanterre) qui milite au Centre démocratie et progrès depuis la fin des années 1960 est élue conseillère municipale (1971) puis maire-adjointe (1977) de Neuilly-sur-Seine. Rejoignant les Républicains indépendants lors de la campagne présidentielle de 1974, elle se voit confier la condition féminine au sein du parti. En 1978, elle est nommée par Valéry Giscard d'Estaing secrétaire d'État auprès du garde des Sceaux, puis ministre déléguée chargée de la condition féminine en 1979, charge à laquelle s'ajoute la famille en 1980. En 1979, elle dépose un projet de loi visant à imposer un quota sexué de 20% sur les listes aux élections municipales – projet qui, adopté par l'Assemblée nationale, ne sera jamais discuté par le Sénat. Après la défaite de la droite en 1981, elle constitue une association féminine, Dialogue des villes – qui lance une campagne de promotion des femmes auprès des partis de droite en 1985 –, et entreprend sans succès de faire fructifier son capital politique, le Parti républicain ne lui accordant pas les investitures qu'elle brigue. Redevenue avocate au barreau de Paris, elle s'éloigne alors progressivement du champ partisan.

Outre le profil de notoriété des signataires – même si nombre d'entre elles sont dans une phase descendante de leur carrière politique – et le caractère innovant d'une coalition féminine transpartisane, la portée médiatique et politique du manifeste est étroitement liée à la mise en scène orchestrée par la journaliste et rédactrice en chef du magazine *L'Express*, Élisabeth Schemla. C'est grâce à la complicité de cette « *amie* » d'Édith Cresson – Élisabeth Schemla avait fait paraître quelques années auparavant une biographie de celle-ci dénonçant le sexisme dont elle avait été victime alors qu'elle était Première ministre[1] –, que le manifeste fait la couverture du magazine :

> *« Ce qui était important, dans le Manifeste des dix, c'est que nous avons eu le soutien de l'Express et de la journaliste [Élisabeth Schemla], c'était une amie d'Édith Cresson, rédactrice en chef de l'Express. C'est elle qui a obtenu la couverture. Elle a joué un rôle important. Parce si on n'avait pas eu la couverture de l'Express, ça n'aurait pas fait autant de bruit. Parce que la couverture de l'Express pendant toute une semaine avec ce bloc de femmes, ça a créé le choc, et puis la journaliste est allée interviewer les hommes politiques en place, Juppé qui était Premier ministre, et Jospin qui était premier secrétaire du parti. Les deux ont dit : 'Mais oui, mais comment, bien sûr qu'il faut faire quelque chose !' À partir de*

[1] É. SCHEMLA (1993), *Edith Cresson, la femme piégée*, Paris, Flammarion.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

là ils ont été obligés, les leaders politiques, de s'emparer du sujet. Ils n'ont pas pu continuer de faire comme si ça n'existait pas. » [Entretien avec Yvette Roudy, Paris, 5 décembre 2002]

Comme le souligne Yvette Roudy, la photo de ce « *bloc de femmes* » en couverture de *L'Express* est pour beaucoup dans la portée médiatique du manifeste. L'événement créé par cette publication tient également à ce qui est publié à côté du texte. D'abord, un sondage IFOP[1] apporte la caution de « *l'opinion* » aux revendications des signataires. Invités à se prononcer sur « *une liste de mesures pour parvenir à l'égalité hommes-femmes dans la vie politique* », 71% des personnes interrogées (hommes et femmes) soutiennent que « *la parité en politique est le moteur de l'égalité des sexes* », 82% se prononcent pour l'organisation d'un référendum portant sur les mesures à engager pour y parvenir, et 77% se déclarent favorables à la modification de la Constitution afin d'introduire la parité comme « *principe* » politique. Surtout, Élisabeth Schemla a obtenu d'interpeller les leaders des deux principaux partis sur les revendications du manifeste : des interviews d'Alain Juppé, Premier ministre et chef du RPR, et de Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, sont publiées dans le même numéro. À cette occasion, chacun d'eux prend des engagements inédits sur la question de la parité. Le premier ministre confie qu'il s'est « rallié » à l'idée d'instaurer un système de quotas de femmes pour les élections locales ou nationales, admet qu'il n'est « *pas hostile* » à une modification de la Constitution pour y parvenir, et se déclare « *prêt à organiser un référendum* ». Il plaide, en outre, en faveur d'une « *modulation du financement public des partis politiques en fonction de la place faite aux femmes* », et d'une « *amélioration du statut de l'élu* ». Il s'engage personnellement, en tant que président du RPR « *à augmenter de manière très significative* », de manière à « *tendre vers la parité* », le nombre de femmes sur les listes du parti gaulliste aux prochaines élections régionales. Lionel Jospin, quant à lui, se déclare favorable à une révision de la Constitution pour y inscrire le principe de parité, tout en se montrant défavorable au recours au référendum sur ce sujet.

B - Le gouvernement d'Alain Juppé, les partis de droite et la parité : blocages et reports de la prise de décision (1995-1997)

1) L'Observatoire de la parité : une institutionnalisation fragile

Le 7 avril 1995, devant le Conseil national des femmes françaises, le candidat Jacques Chirac s'était engagé à créer un « Observatoire de la parité ». Sous la pression de Roselyne Bachelot, qui fut l'une des membres de son équipe présidentielle, et dans le sillage de la conférence internationale de l'ONU à Pékin, qui, en septembre, a consacré dans sa plate-forme finale le thème de la « parité », la promesse se concrétise dans les mois qui suivent la constitution du premier gouvernement Juppé. La création de l'Observatoire de la parité est

[1] Sondage IFOP pour *L'Express*, réalisé les 29 et 30 mai 1996.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

officialisée par le décret du 18 octobre 1995[1], et Roselyne Bachelot en est nommée rapporteure générale.

La création de l'Observatoire est un épisode important dans l'histoire de l'institutionnalisation du slogan de parité[2]. C'est d'abord le premier acte de reconnaissance, dans le vocabulaire gouvernemental, du terme de « parité » – auparavant circonscrit à la sphère militante. La mise en place de l'Observatoire s'avèrera être, en outre, une étape majeure dans la phase de *formulation* du dispositif institutionnel qui traduira la revendication de parité quelques années plus tard : le premier rapport de l'Observatoire de la parité, rédigé par Gisèle Halimi en 1996, propose une révision de l'article 3 de la Constitution, solution qui sera retenue par le projet de loi constitutionnelle voulu par Lionel Jospin en juin 1998. Mais il faut souligner à quel point cette innovation institutionnelle est au départ fragile. Les intérêts du cabinet du Premier ministre (qui craint l'émergence d'une entité trop militante à l'intérieur de l'administration), ceux du Service des droits des femmes (qui voit d'un mauvais œil la création d'une instance potentiellement « concurrente ») convergent pour faire de l'Observatoire une coquille vide. Cette volonté de neutralisation politique se reflète d'abord dans sa composition. Prolongeant à cet égard les craintes du cabinet du Premier ministre, Roselyne Bachelot confie en entretien qu'elle a délibérément fait en sorte d'éviter la constitution d'un « *parlement des associations* » paritaires (qui sont pour la plupart proches des partis de gauche), afin de conserver suffisamment de marges de manœuvre. Parmi les 18 « *personnalités* » (11 femmes et 7 hommes[3]) entourant la rapporteure générale Roselyne Bachelot, 4 seulement sont issues du mouvement associatif féminin. Parmi celles-ci, seule Gisèle Halimi s'est fait connaître pour ses prises de position en faveur de la parité[4]. L'absence d'associations engagées depuis quelques années pour la parité suscite des réactions d'amertume chez certaines de leurs porte-parole : « *toutes les associations qui, comme nous, ont travaillé sur ce terrain depuis 1992, sont déçues* » confie Régine Saint-Criq (présidente de

[1] Décret n°95-1114 du 18 octobre 1995. Le procès-verbal d'installation de l'Observatoire de la parité est reproduit en Annexe 9, p. 512.

[2] Les développements ci-dessous reprennent en partie le contenu de BERENI et REVILLARD « Des quotas à la parité: 'féminisme d'État' et représentation politique (1974-2007) ».

[3] Rapporteure : Roselyne Bachelot. Membres : Mireille Ballestrazzi (commissaire de police), Pierre Bodin (président de la Commission sociale de la Fédération de la plasturgie), Emmanuelle Bouquillon (députée UDF), Thierry Breton (écrivain), Hubert Brin (Union Nationale des Associations Familiales, UNAF), Jean-Claude Chesnais (INED), Chantal Cumunel (secrétaire générale CFE-CGC), Gisèle Halimi (présidente de Choisir), Henri Hude (philosophe), Martine Joly (trésorière de l'association Femmes chefs d'entreprises), Jeanne Kaltenbach (professeur de biologie), Christiane Lambert (Centre national des jeunes agriculteurs, CNJA), Paulette Laubie (CNFF),Yolaine de Linarès (chargée de mission à L'Oréal), Philippe-Jean Parquet (psychiatre), Phillipe Pemezec (maire de Plessis-Robinson), Jacqueline Perker (CNDIF), Evelyne Sullerot (écrivain).

[4] Outre Gisèle Halimi, les trois personnalités issues d'associations féminines (sur 18 membres) sont : Martine Joly (Femmes chefs d'entreprise), Paulette Laubie (CNFF) et Jacqueline Perker (CNIDF).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Parité) à une journaliste du quotidien *La Croix. Nous n'avons pas été contactées, alors qu'avec d'autres, nous représentons aujourd'hui une véritable légitimité, et que nous avons d'ores et déjà agi comme observatoire depuis trois ans*[1]. » Ainsi, comme le suggère une journaliste commentant la composition de l'Observatoire, « *la parité ne semble pas avoir été '[la] préoccupation première'* »[2] de la plupart de ses membres qu'il s'agisse de personnalités emblématiques de la réussite féminine dans les lieux de pouvoir (comme la médiatique commissaire de police Mireille Ballestrazzi), de représentants du champ syndical ou associatif (tels que Christiane Lambert, représentante du Centre national des jeunes agriculteurs ; Pierre Bodin, président de la Commission sociale de la fédération de la plasturgie), ou d'universitaires (comme le démographe Jean-Claude Chesnais et le philosophe Henri Hude, qui ne sont ni l'un ni l'autre connus pour leur expertise sur la question des femmes)[3]. L'Observatoire est par ailleurs dépourvu de personnalités ayant un réel poids politique, et qui seraient susceptibles de relayer les mobilisations autour de la parité dans le champ partisan ou parlementaire : seuls deux élus en sont membres (la députée UDF Emmanuelle Bouquillon et le maire du Plessis-Robinson Phillipe Pemezec), et aucun des deux ne jouit d'une position centrale dans le champ politique. En termes de moyens, l'Observatoire ne dispose d'aucun service propre. S'il peut officiellement avoir recours au secrétariat du Service des droits des femmes (Monique Dental, chargée de mission au Service du droit des femmes – et par ailleurs militante active de la parité dans l'arène associative – se voit confier le secrétariat de l'Observatoire), cette configuration lui est en pratique défavorable en raison de la rivalité entre les deux instances. Gisèle Halimi en témoigne dans ses mémoires : « '*Quels seront vos moyens ?' La réponse est claire : aucun. […] Pas de local spécifique, sinon une 'domiciliation' au Service des droits des femmes ; pas le moindre crédit pour des recherches ou travaux ; pas de secrétariat particulier pour l'ensemble de nos activités*[4]. » Enfin, l'Observatoire de la parité est cantonné à un strict rôle consultatif : il a pour mission « *d'alerter* », « *d'informer l'opinion publique sur l'évolution de la marche vers la parité dans notre pays notamment en rendant un rapport tous les deux ans* », ainsi que de conseiller et de « *donner des avis […] afin de permettre au gouvernement de passer du constat à l'action en faveur de la parité* »[5]. Ce rôle consultatif paraît d'autant plus mineur que la parité qu'il se doit d'« *observer* » est définie de façon sensiblement différente de la manière dont les associations

[1] C. AUBRY, « Parité hommes-femmes, l'observatoire observé », *La Croix*, 21 octobre 1995.

[2] Ibid.

[3] La seule universitaire connue pour ses travaux sur les femmes est la sociologue Evelyne Sullerot, âgée de 71 ans en 1995, connue pour des recherches qui remontent aux années 1960-1970. Voir É. SULLEROT (1965), *Demain les femmes*, Paris, Laffont ; É. SULLEROT (1965), *La vie des femmes*, Paris, Gonthier ; É. SULLEROT (dir.) (1978), *Le Fait féminin. Qu'est-ce qu'une femme?* Paris, Fayard.

[4] HALIMI *La nouvelle cause des femmes*, p. 57.

[5] Décret n°95-1114 du 18 octobre 1995.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

paritaires l'entendent : alors que ces dernières la définissent comme égale présence numérique des deux sexes dans les assemblées élues et revendiquent, pour la plupart, une loi contraignante pour atteindre cet objectif, les autorités de tutelle de l'Observatoire diluent le sens de la parité dans une vision très large de l'égalité, incluant toutes les sphères de la vie sociale (au-delà de la seule sphère politique) et tendant à exclure le recours à des quotas. « *L'Observatoire*, confie la ministre de tutelle, Colette Codaccioni – par ailleurs controversée dans le monde des associations féministes pour ses prises de position hostiles à l'avortement – *aura pour mission de proposer des réponses concrètes à la mise en place d'une vraie égalité des hommes et des femmes dans tous les domaines*[1]. ». Annonçant à la presse la création imminente de l'Observatoire au cours de la conférence de Pékin, en septembre 1995, Colette Codaccioni se déclare d'ores et déjà opposée à tout système de quotas obligatoires : « *La parité, dit-elle, doit se faire sans mesure contraignante, sinon elle n'a pas d'effet* »[2]. Dans son discours d'installation de l'Observatoire, prononcé le 19 octobre 1995, elle termine par une citation de Jacques Chirac issue de *Une nouvelle France*[3] : « *L'une des grandes exigences politiques de notre société, c'est de donner aux femmes la place qui leur revient. Cette place, aucune loi, aucun quota ne la leur garantira. Ce sont les mentalités qui doivent changer.* » L'Observatoire de la parité n'est donc pas, loin s'en faut, une instance chargée de promouvoir une vision extensive de la parité, entendue comme dispositif contraignant.

Encadré 25 – Roselyne Bachelot : avocate esseulée de la parité au RPR

Roselyne Bachelot est, en 1995, à l'âge de 49 ans, en pleine ascension politique au sein du RPR. Pharmacienne de profession, héritière en politique (elle est la fille de Jean Narquin, chirurgien-dentiste, député du Maine-et-Loire de 1968 à 1988), elle est élue conseillère générale en 1982, conseillère régionale en 1986, puis députée à l'Assemblée nationale en 1988, imposée par son père, dans son propre fief, contre la volonté de l'appareil gaulliste[4]. « *Repérée* » par Bernard Pons au sein du groupe RPR à l'Assemblée nationale, elle est rapidement nommée déléguée nationale « femmes » du parti : « *comme d'habitude,* raconte-t-elle*, à ce moment là quand on repère une femme au RPR on lui donne les handicapés ou les femmes*. »[5] Interrogée, en entretien, sur ce qui l'a poussée à s'engager pour la cause des femmes, elle mentionne l'éducation « *féministe* » transmise par sa mère : « *Il faut d'abord savoir que j'ai été aidée par une mère qui était militante féministe. Je n'ai pas un féminisme de comptoir, de café du commerce. J'ai un féminisme qui est structuré philosophiquement, idéologiquement par une mère qui m'a donné à lire quand j'avais douze ou treize ans, à l'adolescence, Simone de Beauvoir, Virginia Woolf, Betty Friedan, Margaret Mead, les*

[1] C. CODACCIONI, « L'égalité homme-femme », *Le Figaro*, 18 octobre 1995, p. 3.

[2] B. VITAL-DURAND, « Création d'un Observatoire de la parité », *Libération*, 13 septembre 1995, p. 12.

[3] CHIRAC *Une nouvelle France: réflexions 1*.

[4] Le RPR s'était opposé à sa candidature en 1986, puis à nouveau en 1988. Jean Narquin contourne les blocages de l'état-major du parti en annonçant qu'il se présente, et en déclarant, au dernier moment, candidature au nom de sa fille.

[5] Entretien avec Roselyne Bachelot, Paris, 25 novembre 2004.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

grands noms du féminisme. Non seulement elle me les a donnés à lire mais elle m'en a fait une lecture commentée », dit-elle. À la tête de la délégation femmes du RPR, elle entend faire des femmes un enjeu électoral pour la droite. Accompagnée d'une attachée de presse, dont elle a obtenu le financement par le parti, elle entame une « *tournée* » de la presse féminine pour y imposer le thème des femmes en politique, et y accroître la visibilité des élues de droite. Sa légitimité au sein du RPR s'accroît après sa réélection en 1993. « *Finalement l'élection de 93 c'était la fin de la cuisine si vous voulez, pour me situer à un niveau où je me sentais mieux, c'est-à-dire quitter un peu le côté casseroles qu'on me donnait à faire cuire, et me dire bon, maintenant, arrêtons les conneries, il faut que je me batte sur mes idées, mes combats, et en particulier la parité* ». Roselyne Bachelot dit avoir entendu parler de la parité dès la sortie de l'ouvrage de Françoise Gaspard *et al.*, en 1992. Son investissement public pour une loi imposant la parité semble toutefois commencer après sa rencontre avec Gisèle Halimi à l'Assemblée nationale au printemps 1994, au moment où cette dernière fait déposer par quelques députés MDC une proposition de loi sur la parité : « *Gisèle Halimi vient à l'Assemblée sur la question de la parité, elle me rencontre, etc., on est peut-être un an avant les élections de 95, et bon, bien sûr ça marche très très bien entre nous* ». Roselyne Bachelot commence alors, en compagnie de Gisèle Halimi, ce qu'elle appelle « *la tournée des popotes sur la parité* ». Le contexte des élections de 1995, la concurrence entre les deux candidats de droite et la visibilité croissante des questions « femmes » va la placer, sur ce thème, dans une position d'influence vis-à-vis des deux candidats, en particulier de Jacques Chirac, dont elle est l'une des conseillères privilégiées sur ces questions. C'est ainsi que, tout naturellement, elle se trouve nommée rapporteure générale de l'Observatoire de la parité, créé en octobre 1995.

Cette configuration initiale défavorable va cependant être partiellement surmontée en raison de l'investissement personnel de Roselyne Bachelot, rapporteure générale de l'Observatoire, et de Gisèle Halimi, responsable de la commission « Parité politique » qui se constitue en son sein. Parmi les quatre commissions thématiques constituées[1], seule la commission politique, menée par Halimi et Bachelot, va réellement fonctionner. Toutes deux, on l'a vu, sont des porte-parole convaincues de la parité entendue au sens fort. Depuis leur rencontre au printemps 1994, au cours de laquelle Gisèle Halimi a converti Roselyne Bachelot à la nécessité de réviser la Constitution pour permettre le recours à des quotas, elles se sont engagées dans des actions communes de lobbying paritaire. À l'automne 1995, Roselyne Bachelot fait en sorte que Gisèle Halimi soit nommée membre de l'Observatoire – en dépit de son étiquette de militante de gauche[2] – et la charge de diriger la commission politique, qui lui paraît la plus importante. Issues de générations différentes et de sensibilités politiques contrastées, elles forment « *un duo aussi soudé qu'improbable* »[3] à la tête de cette commission. Fortes de leur notoriété médiatique, d'un investissement préalable dans des

[1] Outre la commission « Parité politique », trois commissions sont constituées au sein de l'Observatoire : « Parité professionnelle », « Parité dans la vie privée » et « Enjeux internationaux ».

[2] Gisèle Halimi, ancienne députée apparentée socialiste en 1981, figure au printemps 1994 sur la liste menée par Jean-Pierre Chevènement aux élections européennes.

[3] BERENI et REVILLARD « Des quotas à la parité: 'féminisme d'État' et représentation politique (1974-2007) », p. 15.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

mobilisations pour la parité, et bénéficiant de certains éléments de la conjoncture politique (du scandale médiatique provoqué par le limogeage de huit femmes lors de la constitution du second gouvernement Juppé en novembre 1995 à la publication du Manifeste des dix pour la parité, en juin 1996) elles vont tenter de transformer cette institution fragile en lieu d'institutionnalisation d'une vision militante de la parité à l'intérieur de l'État.

Dès le début de l'année 1996, Roselyne Bachelot et Gisèle Halimi entreprennent, pour la commission « Parité politique », l'élaboration d'un rapport sur cette thématique. Pour ce faire, elles procèdent à une quarantaine d'auditions avec des spécialistes de la question et des personnalités publiques légitimes, que leurs importants réseaux leur permettent de solliciter. L'objectif est sans doute autant de recueillir leur « expertise » que de contribuer à diffuser la revendication dans les réseaux de l'élite politique et intellectuelle. Sont auditionnés des chefs de parti (Jean-François Mancel, président du RPR, Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, Gilles de Robien, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, Dominique Voynet, Robert Hue), des constitutionnalistes (Georges Vedel, Guy Carcassonne, Louis Favoreu, Olivier Duhamel, Francine Demichel), des personnalités politiques féminines (Simone Veil, Michèle Barzach, Édith Cresson), des intellectuels médiatiques (Alain Finkielkraut, André Comte-Sponville…), des spécialistes de l'histoire des femmes (Michelle Perrot, Mariette Sineau, Françoise Gaspard…), des responsables d'associations paritaires (Régine Saint-Criq pour Parité, Éliane Viennot pour Parité-Infos, Michèle Idels pour Parité 2000, Colette Kreder pour Demain la parité…), des responsables religieux (Jean-Marie Lustiger, Dalil Boubakeur…) et des journalistes (Christine Ockrent, Jean-Pierre Elkabbach, Michèle Cotta…).

En décembre 1996, Gisèle Halimi achève la rédaction du rapport. Sa tonalité générale, ainsi que la nature de ses propositions, en font un document militant. Il préconise en effet des « *mesures législatives et/ou constitutionnelles instaurant les principes d'un quota ou d'une parité* »[1] (cf. Encadré 26). Gisèle Halimi bénéficie du soutien de Roselyne Bachelot, en dépit du climat d'hostilité à l'égard des quotas qui règne dans les principaux partis de droite et chez la plupart des intellectuels et constitutionnalistes les plus médiatiques[2]. Le rapport est officiellement remis le 15 janvier 1997 au Premier ministre, Alain Juppé, lors d'un entretien avec ses deux conceptrices, et en présence d'Anne-Marie Couderc, la ministre déléguée à l'Emploi et chargée des droits des femmes. Lors de ce rendez-vous fortement médiatisé, Alain

[1] OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ *Rapport de la commission pour la parité entre les hommes et les femmes dans la vie politique, par Mme Gisèle Halimi*, p. 22.

[2] Georges Vedel et Louis Favoreu sont opposés au principe même de l'introduction du quota ou de la parité dans la loi. Olivier Duhamel, quant à lui, envisage une « *entorse exceptionnelle, provisoire et qualifiée comme telle* » qui permettrait de mettre en place « *un droit politique dérogatoire* » pour une « *période de transition : la décennie paritaire* » ; pour leur part, Guy Carcassonne et Francine Demichel défendent la révision constitutionnelle.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Juppé leur promet l'organisation d'un débat sans vote à l'Assemblée nationale sur cette question en mars 1997.

Encadré 26 – Le « rapport Halimi » : une vision maximaliste de la parité
Gisèle Halimi préconise, dans son rapport, de procéder à une révision constitutionnelle. Elle suggère de modifier l'article 3 de la Constitution, relatif à la souveraineté nationale. Si l'option du « *quota* » est retenue, l'article 3 devrait préciser que « *les listes de candidats comporteront un pourcentage maximum de candidats de chaque sexe* ». Gisèle Halimi ne cache pas sa préférence, cependant, pour « *le principe de la parité* », qui suppose qu'un amendement à l'article 3 indique que « *l'accès des femmes et des hommes aux mandats (ou fonctions) politiques est assuré par la parité* ». Pour mener à bien cette réforme, l'auteure mentionne la possibilité de recourir à l'article 89 de la Constitution, la procédure « normale » de révision[1]. Mais, anticipant les blocages possibles des parlementaires, Gisèle Halimi préfère la solution qui consiste à mettre en œuvre l'article 11, qui dispose que « *le Président de la République, sur proposition du gouvernement [...], peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics* ». Plus précisément, elle suggère que le Premier ministre organise un référendum dont la question serait libellée comme suit : « *Etes-vous d'accord pour qu'il y ait dans les assemblées élues autant de femmes que d'hommes ?* »[2]
Le rapport ne se borne pas à préconiser une réforme constitutionnelle. Il propose de prendre des mesures législatives pour inscrire la parité « *dans la pratique* ». L'une des suggestions du rapport consiste à passer du scrutin uninominal à des élections « *binominales* ». Deux candidats, un homme et une femme, se présenteraient dans chaque circonscription, au risque « *de multiplier par deux le nombre de la représentation nationale* ». Une autre mesure possible viserait plutôt à regrouper deux circonscriptions en une, « *qui élirait deux députés : une femme, un homme* ». Enfin, le rapport avance une troisième solution : les préfets évalueraient les couleurs politiques des circonscriptions, et obligeraient chaque parti à « *partager celles que les statistiques et sondages lui attribuent, à égalité de nombre et de chances entre candidats des deux sexes dans chaque département* ».

2) La fermeture persistante des partis de droite à la parité et aux quotas

Le climat politique entourant la réception du rapport de l'Observatoire de la parité est pour le moins défavorable. Gisèle Halimi évoque dans ses mémoires « *le refus entêté de Matignon de recevoir rapport et auteure* »[3] alors que le document a été achevé en décembre 1996. En effet, malgré leurs démarches insistantes, les deux conceptrices ne sont pas parvenues, dans un premier temps, à obtenir un rendez-vous avec les principaux destinataires du rapport. L'embarras créé par le rapport n'est pas sans lien avec le fait que, début novembre, le bureau du RPR ait statué très fermement contre les quotas, augurant des réactions probables des deux assemblées parlementaires, où le RPR détient alors la majorité

[1] Celle-ci prévoit que le texte de révision constitutionnelle doit être adopté par les deux assemblées en termes identiques, puis approuvé par référendum ou, si le président de la République le décide, soumis au vote aux trois cinquièmes du Parlement réuni en congrès.

[2] A. DASSONVILLE, « Un rapport remis à Alain Juppé défend la parité hommes-femmes en politique », *Le Monde*, 16 janvier 1997, p. 32.

[3] HALIMI *La nouvelle cause des femmes*, p. 65.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

des sièges. « *À l'absence de moyens de l'Observatoire s'ajouta la volonté politique de ne pas rendre publiques des conclusions auxquelles le premier parti de la majorité d'alors – le RPR – venait d'opposer son veto* », raconte Gisèle Halimi[1]. C'est en jouant de leur notoriété médiatique[2] que Roselyne Bachelot et Gisèle Halimi parviennent finalement à sortir ce rapport de l'anonymat auquel il semblait être condamné, et à convaincre Alain Juppé de leur accorder un rendez-vous.

La parité n'est plus, depuis l'élection présidentielle, un « tabou » à droite, puisque les deux candidats ont, chacun à leur manière, apporté leur soutien rhétorique à cette revendication. Toutefois, à mesure que la formulation des alternatives institutionnelles auxquelles elle peut donner lieu gagne en précision, et qu'une réforme juridique apparaît donc de plus en plus tangible, la parité (entendue comme dispositif contraignant s'appuyant sur des quotas) déclenche une levée de boucliers de la part des états-majors partisans des partis de la majorité parlementaire.

À de rares et notables exceptions près (Roselyne Bachelot, Simone Veil et Nicole Fontaine), la plupart des personnalités politiques féminines restent, à droite, majoritairement hostiles ou silencieuses sur la question des quotas[3]. Colette Ronxin, présidente de Femmes démocrates (CDS), évoque la forte résistance émanant des femmes parlementaires : « *Il y avait des résistances à l'interne de femmes qui considéraient qu'elles avaient bien réussi à être élues, et par conséquent, voilà. Donc c'était le syndrome de la reine des abeilles…*[4]». Les réticences à la parité et aux quotas émanent y compris des personnalités féminines qui sont insérées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes, qu'elles soient responsables d'une association féminine partisane ou placées à la tête des structures gouvernementales chargées des femmes. Anne-Marie Couderc, ministre chargée des droits des femmes dans le second gouvernement Juppé, à partir de novembre 1995 (elle remplace alors Colette Codaccioni, qui avait installé l'Observatoire), rend publiques ses réserves personnelles à l'égard des quotas à plusieurs reprises. En décembre 1996, alors que le rapport de l'Observatoire est terminé, elle affirme à la presse ne souhaiter ni loi ni révision de la Constitution. Pour elle, « *il est de la responsabilité des partis de faire en sorte de créer les*

[1] Ibid.

[2] N. GAUTHIER, « Juppé fait passer les femmes après », *Libération*, 28 décembre 1996, p. 10.

[3] Sur les 32 femmes siégeant au Palais-Bourbon, qui ont toutes répondu au questionnaire passé par *Le Monde* peu avant le débat du 11 mars 1997 à l'Assemblée nationale (17 RPR, 8 UDF, 4 PS, 2 PCF, 1 République et Liberté), plus d'une vingtaine s'opposent aux solutions proposées (inscription de la parité dans la Constitution, mise en œuvre de quotas, organisation d'un référendum). Seules les quatre femmes du groupe socialiste disent oui aux trois propositions (« Le gouvernement envisage des 'quotas' féminins aux élections », *Le Monde*, 8 mars 1997, p. 6).

[4] Entretien avec Colette Ronxin, Paris, 31 janvier 2005.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

conditions d'un accès plus important des femmes à la vie publique »[1]. Présente lors de l'entretien accompagnant la remise officielle du rapport, elle manifeste davantage de réserves encore que le Premier ministre à l'égard des propositions du rapport. Cette hostilité à peine masquée à l'égard des quotas est largement partagée par les responsables d'associations féminines proches des partis de droite. Certaines se sont toutefois personnellement ralliées à la solution des quotas, comme Christine Chauvet, membre du Parti républicain, ancienne ministre (du commerce extérieur) limogée par Alain Juppé à l'automne 1995, et par ailleurs présidente de l'association Femmes chefs d'entreprise. En 1996, elle affirme dans la presse son hostilité à tout dispositif contraignant : « *pourquoi instaurer un quota pour les femmes, et pas pour les unijambistes ? Je suis libérale, il faut que tout le monde ait ses chances. Ce n'est pas parce que la situation est choquante qu'il faut réglementer* »[2]. Un an plus tard, elle affirme publiquement son ralliement à la « *nécessité* » du quota : « *la mise en place de quotas est probablement une des garanties les plus sûres d'accroître à court terme la part des femmes dans nos institutions* »[3].

D'autres militantes d'associations féminines de droite – plus rares – se sont, dans les années 1996-1997, ralliées à l'idée d'une loi sur la parité. C'est le cas, par exemple, de Colette Ronxin, présidente de Femmes démocrates. Avocate de la cause des quotas dans l'équipe de campagne d'Édouard Balladur en 1995, elle raconte, en entretien, comment elle a été « *convaincue* » par Gisèle Halimi de la nécessité d'une loi sur la « parité » :

> *« Je me suis retrouvée au retour dans le train de ces journées parlementaires de [l'UDF en septembre] 1996 avec Gisèle Halimi, nous avons voyagé ensemble, et nous avons beaucoup discuté. Et moi dans le train j'étais sur la position que nous avions définie en bureau national des Femmes démocrates, en conseil national, de 'quotas', parce que ça me paraissait déjà tellement énorme de passer de 5 à 30 que je me disais, si on arrive déjà à ça, ça sera un miracle, et pendant tout le voyage, Gisèle Halimi n'a cessé de me dire : mais vous vous trompez, parler de quotas, c'est pas une bonne solution, la seule solution juridique c'est la parité. Et donc à la sortie du train [...] nous sommes retournées à notre vie habituelle, et ça m'a vraiment trotté dans la tête, je me suis dit : mais est-ce qu'elle n'aurait pas raison ? Moi, je pense que c'est déjà une citadelle d'arriver à 30%, mais sans doute a-t-elle raison, la citadelle on la prendra mieux à 50 qu'à 30. À partir de là j'ai essayé de convaincre les Femmes démocrates qu'il fallait que nous nous positionnions sur la parité. Parce que finalement, les quotas c'était peut-être pas la bonne solution. »* [Entretien avec Colette Ronxin, Paris, 31 janvier 2005]

Mais le quota ne fait toujours pas l'unanimité au sein du réseau d'associations féminines de droite qui s'est constitué, depuis 1993, comme une force de lobbying auprès des partis de la majorité parlementaire. Certaines associations, comme Femmes liberté, dirigée par Roselyne Suret, restent farouchement opposées à la solution de la loi. Significativement, au

[1] A. DASSONVILLE, « Alain Juppé devrait bientôt disposer du rapport de l'Observatoire de la parité », *Le Monde*, 25 décembre 1996, p. 6.

[2] S. HUET, « Alain Madelin souhaite séduire les femmes », 19 mars 1996.

[3] C. CHAUVET, « Nécessité des quotas », *Le Figaro*, 11 mars 1997.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

cours de la journée « *Demain : la politique avec les femmes* » que le réseau des dix associations féminines proches de la majorité, désormais appelé « *Femmes en marche* »[1], organise à la Maison de la Chimie le 8 mars 1997, quelques jours avant le débat sans vote sur la parité prévu à l'Assemblée nationale le 11 mars 1997, l'idée d'une révision constitutionnelle ou d'une loi sur la parité ne figure toujours pas parmi les revendications communes, malgré les interventions à la tribune d'avocates notoires de cette cause, comme Simone Veil, Gisèle Halimi et Nicole Fontaine. Le réseau entend « *faire pression sur le RPR et l'UDF pour qu'ils respectent leurs engagements d'octroyer un pourcentage de places en position éligible aux femmes dans les élections au scrutin de liste (régionales, européennes et municipales)* »[2], et promeut par ailleurs la fixation d'un âge limite de 75 ans pour la candidature, ainsi qu'une limitation du cumul des mandats.

En définitive, les individus et collectifs spécialisés dans la défense de la cause des femmes à proximité des partis de droite restent largement, jusqu'en 1998, hostiles à la revendication d'une loi imposant la parité. La timidité des revendications se réfracte, comme on va le voir, dans l'absence de mesures prises par les états-majors des partis de droite pour tendre vers la parité.

La publication du Manifeste des dix, en juin 1996, est certes suivie d'un certain nombre d'initiatives de la part de personnalités issues des états-majors des partis de droite. Le 24 juin 1996, deux députés UDF, Gilles de Robien et Nicole Ameline, soutenus par des députés du groupe UDF (dont Gilles de Robien est président) déposent deux propositions de loi en faveur de la « *mixité* » dans la vie politique : la première vise à préciser, dans l'article 3 de la Constitution, que « *la loi peut limiter la proportion de candidats d'un même sexe figurant sur les listes de candidats à une élection* » ; la deuxième proposition indique que les listes « *ne peuvent comporter plus de deux tiers de personnes du même sexe* ». Mais, comme le précisent ses rédacteurs dans l'exposé des motifs, le texte « *n'impose pas la parité immédiatement dans toutes les élections* ». En effet, rien n'est prévu pour les scrutins uninominaux, notamment pour les élections législatives. Dans un entretien accordé au mois d'août 1996 à *L'Express*, Gilles de Robien dit « *rejette[r] le terme de 'parité' ou celui de 'quota', qui peuvent être humiliants pour les femmes* ». Il prône, en la matière, « *une loi modérée, et à durée limitée: après dix ans, on fera le point. C'est une 'loi starter', pour enclencher le mouvement* »[3]. Du

[1] Il réunit dix associations : Et que vivent les femmes, Femme Avenir, Association française des femmes, PPDF Femmes, Femmes politiques, Union française des femmes musulmanes, Femmes pour la France, Femmes responsables, Femmes démocrates, Femmes liberté.

[2] C. MAME (1997), « Editorial », *La Lettre des femmes*, n°12, p. 2 [Archives communiquées par Christine Mame].

[3] C. BARBIER, « Une loi starter pour la parité (entretien avec Gilles de Robien) », *L'Express*, 8 août 1996, p. 15.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

côté du RPR, la publication du manifeste semble également susciter une amorce de volontarisme politique en matière de représentation politique des femmes. Le 29 juin 1996, le secrétaire général adjoint du RPR, Patrick Stéfanini, annonce que les listes présentées par la majorité parlementaire aux élections régionales de 1998 comporteront « *au moins un tiers de femmes, y compris en position éligible* », conformément à une décision prise conjointement par François Léotard (président de l'UDF) et Alain Juppé (président du RPR).

Cependant, ces premières marques d'ouverture à la cause de la féminisation des élites politiques par quelques ténors des partis politiques sont très nettement freinées par leurs états-majors. En ce qui concerne le RPR, la décision prise d'investir un pourcentage de 30% de femmes parmi les candidats aux élections régionales de 1998 – sans qu'aucune décision ne soit prise sur la position des femmes sur les listes – ne concerne que ce scrutin et non les élections législatives prévues la même année. Réuni le 5 novembre 1996, le conseil national du RPR confirme la réticence des cadres du parti à une politique de féminisation par la contrainte : pour les législatives, le mot d'ordre est la « *reconduction des sortants* », même si le parti se donne pour objectif de « *favoriser la mixité dans les équipes législatives* »[1], c'est-à-dire, concrètement, d'investir davantage de femmes parmi les suppléants. Par ailleurs, le conseil national du RPR repousse fermement l'institution de quotas par la voie législative, jugés « *abaissants pour la dignité de la femme* » selon les termes de Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR, qui a présidé les travaux de la commission chargée par Alain Juppé de faire des propositions pour la « *modernisation de la vie publique* » à l'automne 1996 :

> *« Toutes les instances [du RPR] se sont prononcées à une écrasante majorité contre toute mesure de quotas ou de parité. Un conseil national du mouvement s'est réuni le 5 novembre 1996 pour acter de ces décisions. Il a été considéré que la féminisation est de la responsabilité interne des partis[2]. »*

Les réticences sont similaires au centre droit. Si le groupe UDF de l'Assemblée nationale s'est distingué des autres grands groupes parlementaires (RPR et PS) en déposant en juin 1996 des propositions de loi visant à mettre en place des quotas sexués sur les listes aux élections, son initiative n'est en aucun cas reprise par le bureau politique de l'UDF. Le 23 septembre 1996, à Deauville, à l'occasion de l'une des journées de l'université d'été de l'UDF intitulée « Le 20ème siècle sera-t-il féminin? » (à l'initiative de Gilles de Robien), Nicole Ameline, défend à la tribune, avec d'autres partisanes de la cause des femmes (notamment Hélène Gisserot et Gisèle Halimi), la proposition de loi qu'elle a co-signée deux mois plus tôt

[1] « En route vers la parité entre les hommes et les femmes », *La Lettre de la Nation Magazine*, n°377, 1997, p. 9.

[2] Extraits des auditions de Jean-François Mancel devant l'Observatoire de la parité, reproduits en annexe de HALIMI *La parité dans la vie politique. Rapport de la commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique*, p. 106.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

avec Gilles de Robien. Elle se heurte cependant à l'hostilité véhémente de la quarantaine de députés UDF présents dans la salle : « '*Je pense que ceux qui sont ici sont d'accord sur le sujet que nous allons évoquer'* », lance-t-elle en introduction. « *Non !* » réplique instantanément la salle, selon la journaliste chargée de couvrir l'événement pour *Le Monde*[1]. Réuni le 6 novembre 1996, le bureau politique de l'UDF confirme sa décision (conjointe avec le RPR) de présenter un tiers de femmes « *en position éligible* » pour les élections régionales de 1998, mais affirme son refus d'avoir recours à une loi imposant la parité, plaçant en minorité les porte-parole de cette cause à l'intérieur du parti. L'absence de volontarisme politique des deux principaux partis de droite en matière de féminisation de leurs élus se donnera à voir, quelques mois plus tard, dans le pourcentage de femmes qu'ils feront élire à l'Assemblée nationale en juin 1997 : 5 femmes sur 140 élus (3,6%) pour le RPR, 7 sur 109 (6,4%) pour l'UDF.

Confronté à la franche hostilité des parlementaires et des états-majors partisans de la majorité, Alain Juppé, qui avait affirmé sous la pression des médias sa conversion personnelle au système des quotas en juin 1996 à la suite de la publication du Manifeste des dix, dispose donc de marges de manœuvre très limitées lorsqu'il reçoit Gisèle Halimi et Roselyne Bachelot le 15 janvier 1997. L'exercice auquel il se livre le 11 mars 1997 illustre son soutien rhétorique prudent à la revendication de parité et sa volonté évidente de différer le moment de la prise de décision. Comme le constatent avec surprise ses conceptrices, le rapport de l'Observatoire, qui devait constituer la « base » des débats ce jour-là, n'est pas transmis par Matignon au service de distribution des documents de l'Assemblée nationale, de sorte que l'écrasante majorité des députés n'en ont pas pris connaissance le jour du débat. C'est d'ailleurs dans un hémicycle clairsemé – en dépit de l'importante couverture médiatique de l'événement – que les orateur-rice-s se succèdent à la tribune[2]. Alain Juppé réitère, dans son intervention, le soutien en pointillé qu'il avait prodigué en juin à la revendication de parité. Il déclare qu'il est « *partisan de modifier [la] Constitution pour permettre à la loi d'instaurer à titre temporaire, par exemple pour dix ans, des incitations aux candidatures féminines dans les élections à scrutin de liste* »[3] (municipales, régionales et européennes). Selon lui, il est clair que le système des quotas se limiterait à ce type d'élections qui seules « *peuvent se prêter à une telle logique* ». Ce dispositif permettrait, dit-il, de prodiguer aux femmes un « *apprentissage de la vie politique* », à la suite duquel elles « *disposeraient de tous les atouts pour ensuite partir à l'assaut [...] des scrutins [...] législatifs, puis occuper des fonctions*

[1] C. CHAMBRAUD, « Débat sans courtoisie sur la place des femmes », *Le Monde*, 25 septembre 1996, p. 10.

[2] 15 oratrices sur 29 orateurs inscrits. Sont notamment montées à la tribune : Christiane Taubira-Delannon (RL), Roselyne Bachelot et Nicole Catala (RPR), Christine Boutin et Nicole Ameline (UDF), Véronique Neiertz et Ségolène Royal (PS), Janine Jambu et Muguette Jacquaint (PCF).

[3] *Journal officiel*, débats parlementaires, Assemblée nationale, 12 mars 1997.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

exécutives ». Il n'est donc en aucun cas question de retenir les propositions formulées par l'Observatoire concernant les élections au scrutin uninominal. Non seulement le Premier ministre délivre une conception restrictive de la parité – par rapport aux conclusions du rapport Halimi –, mais en outre, il prend la peine de préciser qu'il s'agit d'une prise de position « *à titre personnel* », qui ne saurait engager sa majorité, et s'empresse de repousser toute prise de décision : « *Rien ne serait pire pour la cause des femmes en politique*, déclare-t-il, *que d'annoncer aujourd'hui une telle réforme sans avoir la certitude que toutes les conditions politiques sont réunies pour aboutir.* » Il annonce enfin qu'il attend, avant de prendre toute initiative, les résultats de la mission d'information sur « les femmes et la vie publique », mise en place au Sénat depuis l'automne 1996 (dont le rapport est attendu le 7 juillet 1997[1]), renvoyant ainsi la balle dans le camp des parlementaires qu'il sait majoritairement hostiles à un tel dispositif. Selon une enquête réalisée par *Le Monde* auprès des députés peu avant le débat, une écrasante majorité rejette « *l'inscription dans la Constitution du principe de la parité entre hommes et femmes dans les assemblées élues* » ; une majorité se prononce contre l'instauration d'un « *système de quotas [...] au stade des candidatures* » ; quant à la perspective de mettre ces réformes en oeuvre par un référendum, elle est repoussée massivement. Comme l'indique le journaliste commentant ces résultats, « *les 128 députés RPR de l'échantillon (sur les 258 du groupe) pèsent lourdement dans les résultats de l'enquête. Largement opposés à toute modification de la loi fondamentale, refusant en bloc le référendum, un tiers d'entre eux seulement acceptent l'instauration des quotas* »[2]. De même, les 108 députés UDF qui ont répondu (sur 206) sont majoritairement

[1] La mission commune d'information « Place et rôle des femmes dans la vie publique », présidée par Nelly Olin et Philippe Richert, a été mise en place le 30 octobre 1996. Dans la première moitié de l'année 1997, la mission effectue une trentaine d'auditions (responsables d'associations féminines et féministes, personnalités politiques, membres de commissions femmes de partis, intellectuelles) et des déplacements (notamment en Suède et en Belgique). En juillet, la mission remet un rapport, sans pour autant l'assortir de préconisations. Comme cela est précisé en introduction dudit rapport, celui-ci se borne à « *mettre à disposition de tous les sénateurs et de toutes les personnes intéressées un ensemble d'informations et de documents particulièrement utiles pour nourrir les débats et inspirer, le cas échéant, les réformes qu'appellerait ce sujet essentiel* » (N. OLIN et P. RICHERT. (1997). *Les femmes et la vie publique. Eléments pour une réflexion. Mission commune d'information sur la place et le rôle des femmes dans la vie publique (1996-1997)*. Sénat, Paris. p.8.).

[2] 54 % des députés ont répondu. Plus de 75 % d'entre eux se déclarent opposés à la parité, surtout dans les rangs de la droite. Près de 60 % se déclarent défavorables au système des quotas et 77 % refusent la solution du référendum. Question 1 : « *Etes-vous favorable à l'inscription dans la Constitution du principe de la parité entre hommes et femmes dans les assemblées élues ?* ». Question 2 : « *Etes-vous favorable à l'instauration, au stade des candidatures, d'un système de quotas permettant d'assurer une meilleure représentation des femmes ?* ». Question 3 : « *Le cas échéant, souhaiteriez-vous un référendum pour mettre en oeuvre ces réformes ?* » Voir « 312 députés sur 576 ont répondu au questionnaire du 'Monde' sur la présence des femmes dans les assemblées représentatives. », *Le Monde*, 8 mars 1997, p. 6.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

hostiles à l'inscription de la parité dans la Constitution (93 contre, 11 pour 4 ne répondent pas).

Ainsi, au cours de la période où il est Premier ministre – certes écourté par les élections anticipées à la suite de la dissolution prononcée par Jacques Chirac le 21 avril 1997 –, Alain Juppé n'aura pris aucune mesure volontariste pour féminiser les assemblées élues. La faiblesse de son engagement personnel – ses prises de position en faveur de la parité se font toujours à reculons, sous la pression des médias pour lesquels il est toujours entaché par l'épisode des « juppettes » –, la rareté des relais de la revendication dans les partis politiques de droite et les résistances fortes prononcées à l'encontre des quotas par les chefs des états-majors partisans de droite permettent d'éclairer les conditions de cette absence de décision.

C - Le pari de la parité : au cœur de la nouvelle stratégie d'ascension politique du Parti socialiste (1996-1997)

En juin 1997, le nouveau Premier ministre, Lionel Jospin, annonce devant un Parlement dont la part des femmes a doublé – en grande partie en raison du système des « circonscriptions réservées » aux femmes que s'est imposé le PS lors des élections de mai-juin –, son intention de réviser la Constitution pour y inscrire le principe de parité. Cette annonce confirme la « conversion » du Parti socialiste à la parité, qui a été officialisée un an plus tôt, lors de la convention sur « Les acteurs de la démocratie », fin juin 1996.

Les travaux comparatifs sur le genre et les partis politiques soulignent le rôle de l'idéologie partisane comme facteur de l'adoption de politiques de quotas en faveur des femmes[1]. Les partis de droite tendraient à refuser les quotas, à s'en remettre à la responsabilité personnelle, alors que les partis de gauche seraient généralement plus réceptifs à l'idée de mettre en place des dispositifs contraignants pour féminiser les élites. De fait, dans plusieurs pays d'Europe du Nord (Allemagne, Suède, Norvège…), ce sont des partis situés à gauche de l'échiquier politique qui ont initié des politiques de discrimination positive dans les années 1980-1990[2]. En France, c'est également le principal parti de gauche, le PS, qui a inscrit dans

[1] Voir notamment : LOVENDUSKI, « Introduction ».

[2] En Allemagne par exemple, l'instauration d'un quota interne a été initiée à gauche de l'échiquier politique : dès 1985, les Verts (*Grünen*) mettent en place un quota de 50% sur les listes électorales, suivis par le Parti social démocrate (SPD), qui adopte dans ses statuts, dès 1988, un quota de 33%, relevé à 40% en 1992. Ces initiatives ont eu un effet d'entraînement sur les partis de droite : au tournant des années 1990, presque toutes les formations politiques allemandes (à l'exception de la CSU) se sont ralliées à des mesures s'apparentant à des quotas pour améliorer la représentation politique des femmes (ACHIN *'Le mystère de la chambre basse'. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*). En Suède, le Parti social démocrate a instauré un quota de 50% (avec une stricte alternance entre femmes et hommes) sur les listes électorales en 1993. En Finlande, le Parti social démocrate a inscrit le système des quotas dans ses statuts depuis 1996. En Norvège, les partis les plus importants respectent des quotas sexués –

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

ses statuts des quotas internes depuis les années 1970, alors que les partis de droite ont toujours refusé un tel système. Le ralliement du PS à la parité en 1996 peut être interprété comme le prolongement d'une politique volontariste de féminisation de ses cadres, qui a pu jouer comme un « sentier de dépendance ». Mais cette explication par l'idéologie pose de nombreux problèmes. Comme le souligne Katherine Opello, « *si l'idéologie partisane explique que les partis de gauche tendent davantage que les partis de droite à adopter des stratégies d'action positive, cela nous dit peu de choses sur la variation dans la temporalité et la nature de ces quotas à l'intérieur des partis de gauche* »[1]. Notamment en ce qui concerne le Parti socialiste français, nettement moins prompt à féminiser ses élites que la plupart de ses homologues européens. Comment expliquer qu'un parti qui a toujours affiché de piètres performances en matière de féminisation des candidatures aux élections, notoirement aux législatives, s'impose un tel système de circonscriptions réservées ? Comment comprendre une telle conversion à la révision constitutionnelle alors que, on l'a vu, ses élites partisanes (au premier rang desquelles Lionel Jospin) avaient largement manifesté leur hostilité à un tel système ? Un enchevêtrement de facteurs est au principe de ce ralliement inattendu. En premier lieu, ce ralliement doit se comprendre dans le cadre de la reconquête électorale du PS. « *Si le PS n'avait pas été sévèrement battu aux élections de 93, en mal de projet, avec peu de sortants… Je crois que là il y a eu un concours de circonstances politiques internes qui a facilité les choses…* », analyse, en entretien, Françoise Gaspard[2]. De fait, la diminution spectaculaire du nombre de députés socialistes sortants en 1993 facilite la réservation de circonscriptions à des femmes. Mais surtout, il faut comprendre la parité comme l'une des dimensions de la *stratégie* de reconquête électorale du PS, centrée sur les questions « *institutionnelles* ». L'entrée des femmes constitue l'un des leviers de la modernisation de l'image du PS. L'état-major du parti est d'autant plus incité à affirmer cette dimension de parité que ses principaux concurrents de droite restent hostiles à la parité en dépit des affirmations rhétoriques de Juppé. La parité devient donc, pour le PS, par ailleurs engagé dans un processus de recentrage libéral de son programme économique, l'un des arguments distinctifs de son identité politique[3] vis-à-vis de ses concurrents de droite : c'est très clair, par

aujourd'hui de l'ordre de 40% - depuis les années 1970. Au Royaume-Uni, lors des élections législatives de 1997 (un mois avant les élections françaises), le Parti travailliste s'était imposé des quotas. Le nombre de femmes à la chambre des communes a doublé (de 62 à 120), dépassant la centaine d'élues pour la première fois dans l'histoire politique du pays. Voir aussi, sur ce point :R. SÉNAC-SLAWINSKI (2004), « Evaluation des lois sur les quotas et la parité », *in* C. BARD, C. BAUDELOT et J. MOSSUZ-LAVAU (dir.), *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, pp. 142-170.

[1] OPELLO *Gender Quotas, Parity Reform and Political Parties in France*, p. 22.

[2] Entretien avec Françoise Gaspard, Paris, 10 juillet 2002.

[3] À l'instar d'autres questions « démocratiques » (quinquennat) et « sociétales » (reconnaissance des couples de même sexe, etc.).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

exemple, à l'occasion du débat fort médiatisé sur les femmes et la vie publique organisé par Alain Juppé à l'Assemblée nationale le 11 mars 1997, au cours duquel les résistances de la droite parlementaire se donnent à voir au grand jour, ce qui pousse certains porte-parole du PS, hommes et femmes, à affirmer un soutien de plus en plus explicite à la parité. Enfin, il importe de mentionner, à la fois comme cause et comme conséquence de la consolidation de cette rhétorique paritaire à l'intérieur du PS, le ralliement à la parité de nouvelles avocates de poids à l'intérieur du PS (telles que Catherine Tasca, Frédérique Bredin, Ségolène Royal, Élisabeth Guigou…) et dans l'entourage du premier secrétaire (notamment Sylviane Agacinski, son épouse).

1) La parité au cœur du projet de rénovation démocratique du PS

C'est sous la magistrature de Lionel Jospin que le PS s'est converti à la parité et, selon les témoignages recueillis, celui-ci aurait eu un rôle personnel déterminant dans ce processus : en impulsant d'une part la rhétorique d'imbrication de la rénovation et de la féminisation au sein du PS ; en veillant d'autre part fermement à l'application des mesures découlant de cette rhétorique, en particulier le système de réservation de 30% des circonscriptions à des femmes.

> *« Je pense que Jospin était finalement assez sensible à ces questions-là ; je pense qu'il avait bien mesuré le poids électoral que prenaient les femmes, le poids politique qu'elles étaient susceptibles de prendre, et il me semble que vraiment il avait mesuré cette dimension sociologique et sociétale de façon assez importante. »* [Entretien avec Sylvie Guillaume, par téléphone, 13 juillet 2007]

> *« Et nous [les signataires du Manifeste des dix] [...], on disait : s'il faut changer la Constitution, on le fait ; s'il faut changer la loi on le fait. Et Jospin a adhéré tout de suite. [...] sur ces questions Jospin est féministe. Ce n'est pas un macho. Et c'est à lui que nous devons la loi. Il a commencé par dire il y aura 30% de femmes au PS, en 1997. Moi, je vois encore deux secrétaires nationaux qui sont arrivés sur moi dans un couloir, furieux : 'c'est toi qui lui a mis cette idée en tête ?' »* [Entretien avec Yvette Roudy, Paris, 5 décembre 2002]

Mais si cette idée de parité a pu s'imposer au PS, suscitant certes des résistances discrètes mais pas d'oppositions frontales, c'est parce qu'elle a été intégrée à l'intérieur du projet de rénovation démocratique que Jospin appelle de ses vœux, et qui reçoit le soutien d'une large partie de l'état-major et de la base de l'appareil. Le travail de « connexion de cadre » (*frame bridging*[1]) entre parité et démocratie, dont les jalons avaient été posés dans son programme présidentiel de 1995, gagne en puissance au sein du PS dans les années 1996-1997. L'extrait d'entretien suivant, avec Michèle Sabban (secrétaire nationale chargée des femmes au PS à partir de 1997), illustre le caractère désormais « *évident* » de la liaison entre les deux « *concepts* » :

> *« Selon vous ça vient d'où la parité ?*
>
> *Q. C'est-à-dire ?*

[1] BENFORD et SNOW « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

R. Est-ce que ça vient plutôt de l'intérieur du PS, suite à une réflexion après la période des quotas ou est-ce que ça vient de l'extérieur des partis…

Q. Je crois que ça vient de la démocratie tout simplement. Vous ne pouvez pas parler de démocratie quand elle est à deux vitesses ! Vous ne pouvez pas parler de démocratie quand on oublie la moitié de l'électorat. » [Entretien avec Michèle Sabban, Paris, 9 décembre 2004]

Le congrès extraordinaire qui doit, en octobre 1995, introniser Lionel Jospin à la fonction de premier secrétaire, est une étape importante dans l'articulation entre féminisation et démocratie à l'intérieur du parti. Pour préparer ce congrès, il met en place une « commission de rénovation » qui élabore un questionnaire destiné à sonder les militants sur les réformes souhaitables au sein du PS. Parmi les 18 questions qui sont soumises aux militants (également invités à se prononcer à cette occasion sur la candidature de Lionel Jospin au poste de premier secrétaire) le 10 octobre 1995, l'une porte sur la parité : À la question « *approuvez-vous l'inscription dans les statuts de l'objectif de parité hommes-femme ?* », près de 75%[1] des militants interrogés répondent « oui ». Les résultats de cette enquête illustrent donc un début d'acclimatation du terme de parité à l'intérieur du parti, même si, il faut le noter, le pourcentage d'adhésion est moindre que pour la plupart des autres propositions émises dans le questionnaire[2]. Toujours est-il que c'est la première fois que le principe de « parité » est aussi explicitement porté par un leader du PS. Élu premier secrétaire le 14 octobre, avec 95% des suffrages des militants, Lionel Jospin constitue une direction « *resserrée, rajeunie et féminisée* » : sur les 18 secrétaires nationaux dont il s'entoure, six sont des femmes. Si ce pourcentage de femmes ne fait que placer le parti en accord avec ses obligations statutaires (un quota de 30%), la féminisation apparaît ici comme le fruit d'une décision positive, revendiquée, et non plus (tel que ce fut le cas, par exemple, l'année précédente) comme une démarche adoptée sous la menace des obligations statutaires.

Toutefois, à ce stade, le PS n'a pris aucun engagement concernant la mise en œuvre de dispositifs contraignants visant à atteindre la parité en son sein et dans les assemblées élues. Lionel Jospin n'est pas encore converti à la cause de la révision constitutionnelle, et les élites du parti ne le sont pas non plus. Quelques mois auparavant, le bureau national du PS a refusé de soutenir l'amendement que Ségolène Royal (l'une des quatre femmes députées socialistes) a déposé à l'occasion de la réforme de la Constitution en cours[3] afin d'inscrire dans la loi

[1] 74,98% des militants répondent « oui », 11,59% répondent « non » et 13,43% ne se prononcent pas.

[2] « *À toutes ces bonnes intentions, les militants ont naturellement dit oui,* commente une journaliste à l'occasion des résultats de ce sondage interne au PS. *Deux points pourtant les ont chagrinés, au point de n'être validés qu'à une courte majorité: la suppression du délai de six mois d'ancienneté pour voter au sein du parti, et encore et toujours l'inscription dans les statuts de la parité hommes-femmes, qui ne recrute pas ses ennemis uniquement chez la gent masculine.* » (J. PERRIGNON, « Jospin plébiscité premier secrétaire du PS. L'ancien candidat à l'Elysée a obtenu plus de 95% des suffrages des militants », *Libération*, 11 octobre 1995, p. 14).

[3] Révision constitutionnelle du 31 juillet 1995 visant élargir le champ du référendum et instaurer la session unique.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

fondamentale le principe de parité. Cet amendement est pourtant défini par son initiatrice comme une démarche « *réaliste* » : il « *n'impose pas brutalement et du jour au lendemain la parité dans toutes les élections, ce qui serait impraticable* », dit-elle à la tribune le 11 juillet 1995 ; il « *permet au législateur, en affirmant un principe, d'intervenir pour permettre de progresser vers ce principe* »[1]. Revenant sur cet épisode dans les mémoires qu'elle publie en 1996, elle évoque les sarcasmes de ses collègues, y compris dans son propre camp[2]. La question d'une loi sur la parité ne fait alors l'objet d'aucun débat au sein du parti.

À l'instar des élites du parti, Lionel Jospin reste, pour sa part, campé sur les positions qu'il a prises lors de la campagne présidentielle : tout en affirmant son soutien rhétorique à l'idée de parité, il conserve de fermes réserves vis-à-vis de la revendication telle qu'elle est alors portée par les associations paritaires dont plusieurs leaders émanent de son propre parti, c'est-à-dire un dispositif contraignant, loi organique ou révision constitutionnelle. Le 3 avril 1996 il est, comme les autres responsables de parti, auditionné par l'Observatoire de la parité. Dans une note qu'elle lui adresse le 27 mars 1996 pour le préparer à son audition, la secrétaire nationale chargée des femmes, Sylvie Guillaume, mentionne qu'elle a rencontré Gisèle Halimi la veille et tente de répercuter auprès de lui ses propositions :

> *« [Gisèle Halimi] pense [...] : que tu 'dois foncer vers la parité', car sinon tu serais le seul en retrait ; que le principe de parité est désormais accepté par toutes les formations politiques ; qu'il faudrait annoncer des mesures, par exemple : une campagne d'information du PS sur la parité ; une proposition de loi à l'initiative du PS (même si elle n'est pas discutée, elle serait déposée et prendrait date)[3]. »*

Mais Lionel Jospin reste très prudent dans les propositions qu'il adresse à l'Observatoire de la parité. Face à Roselyne Bachelot et Gisèle Halimi, il réitère les préconisations qu'il avait formulées pendant sa campagne présidentielle, qui consistent à aménager le système politique pour le rendre plus ouvert aux femmes : selon lui, il faut limiter le cumul des mandats, élargir la portée du scrutin proportionnel, établir un statut de l'élu. Il répète en outre, un an après la campagne présidentielle, ses doutes face à l'idée, soutenue par l'Observatoire, d'une révision constitutionnelle pour permettre la parité :

> *« Quant à intégrer la parité dans la Constitution, ce point mérite interrogation, car on comprend que le principe serait directement efficace. Il pourrait également introduire une distinction entre les Français, réputés égaux entre eux. D'autre part, cette distinction ne pourrait-elle pas être suivie d'autres ?[4] »*

---

[1] *Journal officiel*, débats parlementaires, Assemblée nationale, 12 juillet 1995.

[2] S. ROYAL (1996), *La vérité d'une femme*, Paris, Stock.

[3] [Archives communiquées par la commission « femmes » du PS]

[4] Audition de Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, 3 avril 1996, dont des extraits sont reproduits en annexe de : HALIMI *La parité dans la vie politique. Rapport de la commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique*, p. 104.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

C'est au mois de juin 1996 que se cristallise la conversion de Lionel Jospin et du Parti socialiste à la cause de la parité. La publication du Manifeste des dix fournit l'occasion des premières prises de position publiques du premier secrétaire du PS en faveur de la révision constitutionnelle et d'une politique volontariste permettant d'accroître la représentation des élues socialistes à l'Assemblée nationale. Face à Alain Juppé qui se dit prêt, dans les colonnes de *L'Express*, à « *organiser un référendum* » sur la parité, Lionel Jospin écrit que « *le temps de la contrainte est bel et bien arrivé* ». Il annonce l'objectif pour son parti de « *multiplier par deux la représentation des femmes au Parlement en 1998* »[1]. Il se dit par ailleurs favorable « *s'il le fallait* » à une révision de la Constitution pour inscrire le principe de parité, tout en repoussant cette décision à l'organisation d'un référendum. Mais cette conversion personnelle – doublée de l'engagement public de son épouse Sylviane Agacinski en faveur de la parité dans la presse quelques jours plus tard[2] – s'inscrit plus largement dans le cadre de la préparation de la convention « Les acteurs de la démocratie » prévue à la fin du mois de juin. Dans l'introduction du document adopté au terme de cette convention, le Parti socialiste affirme sa volonté de « *réinventer* » la démocratie, de « *rapprocher [l]es institutions des Français* » et de « *faire franchir à la démocratie française, à bien des égards immature, une étape nouvelle* »[3]. C'est dans ce cadre que le PS se rallie officiellement à l'idée d'une révision constitutionnelle pour y inscrire le principe de parité et à une démarche volontariste visant à doubler le nombre de femmes élues, y compris en 1998. Au cours de cette convention, la parité se voit consacrée comme l'un des leviers de la rénovation démocratique que la direction du PS appelle de ses vœux, et se trouve donc désenclavée du « domaine réservé » que constituent traditionnellement les questions femmes au PS, comme l'explique la secrétaire nationale chargée des femmes à l'époque, Sylvie Guillaume :

> *« Je crois que, pour revenir sur la question de la convention [Les acteurs de la démocratie] ça fait partie des éléments assez nouveaux où la question du droit des femmes au sein du PS devenait une affaire collective, et n'était plus seulement une affaire que de femmes. [...]L'élément fondamental dans ce qui était défendu, dans ce qui était discuté, c'était que cette question des femmes prenait une dimension collective. Et n'était plus un domaine réservé… des femmes…. Enfin voilà, ça devenait collectif et c'était porté collectivement. Et ça devenait un argument électoral, un argument d'alimentation de la discussion avec le pays, avec les électeurs, avec nos concitoyens, et ça c'était quand même assez nouveau. »* [Entretien avec Sylvie Guillaume, par téléphone, 13 juillet 2007]

C'est Jack Lang qui a été nommé maître d'œuvre de la préparation de cette convention. Celui-ci fait partie, parmi les élites du PS, de ceux qui sont sans doute les plus ouverts aux questions « sociétales » (notamment en ce qui concerne les droits des gays et des lesbiennes), et il a récemment ajouté la cause des femmes à la liste de ses préoccupations. Nommé

[1] « Lionel Jospin: 'Dix ans pour y parvenir' (entretien avec Élisabeth Schemla) », *L'Express*, 6 juin 1996, p. 36.

[2] AGACINSKI-JOSPIN, « Citoyennes, encore un effort ».

[3] PARTI SOCIALISTE (1996), *Les acteurs de la démocratie*, Paris, Solfé communications, p. 11.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

membre du conseil préparatoire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes – qui réunit seulement une quinzaine de personnes –, puis de la délégation française à la conférence, il confie dans un essai intitulé *Demain les femmes*, paru en 1995, que cette expérience onusienne a « *fait naître en [lui] un sentiment d'urgence* » vis-à-vis de la cause des femmes[1]. La préparation du débat est confiée à quatre commissions dirigées par des binômes comprenant autant d'hommes que de femmes. La commission sur la « démocratie politique »[2] est pilotée par Jean-Marc Ayrault et Ségolène Royal, qui, comme on l'a indiqué plus haut, avait été, l'année précédente, à l'origine d'un amendement visant à introduire la parité dans la Constitution. Dans le questionnaire qu'elle soumet au débat des militants en avril 1996, cette commission suggère de « *modifier l'équilibre des institutions* », en réduisant le mandat présidentiel à cinq ans, en modifiant le mode d'élection du Sénat et, parmi d'autres mesures, en inscrivant dans la Constitution « *un objectif de parité pour assurer une meilleure représentation des femmes* ». Le 7 juin, soit le lendemain de la publication du Manifeste des dix pour la parité, les rénovateurs d'« Agir en socialistes », courant animé par Vincent Peillon et Christophe Clergeau, obtiennent un additif sur « *le principe de l'exemplarité* », qu'ils souhaitent que le PS s'applique à lui-même en matière de démocratie, notamment sur le non-cumul des fonctions et sur la parité.

De fait, dans le texte final rédigé par Jack Lang et ratifié lors de la Convention « Les acteurs de la démocratie » à Paris les 29 et 30 juin 1996, la question de la parité est consacrée. Lionel Jospin l'évoque dans l'introduction du document final. Le fascicule contient une section dévouée aux « *inégalités hommes-femmes* » dans la partie qui décrit les symptômes de « *la démocratie en crise* ». Parmi les inégalités que subissent les femmes, l'accent est mis sur l'exclusion politique : « *la situation d'inégalité et d'exclusion la plus criante,* lit-on*, est celle de leur infime présence dans la vie publique. [...] Les chiffres sont brutaux. Les femmes forment 53% du corps électoral et les hommes monopolisent à 95% la représentation parlementaire* »[3].

La question de la parité fait l'objet de plusieurs paragraphes dans une section présentant les mesures pour « *élargir la participation des citoyens* » :

> *« Le PS défend une révision de la Constitution qui consacrera le principe de parité hommes-femmes et rendra possibles des initiatives législatives pour le mettre en œuvre. Il se donne l'objectif d'obtenir l'adoption de cette réforme constitutionnelle dans un délai rapproché [...].*

[1] J. LANG (1995), *Demain les femmes*, Paris, Grasset.

[2] Les trois autres commissions sont « démocratie citoyenne », « démocratie participative », « démocratie sociale ».

[3] La section « Elargir la participation des citoyens » s'insère dans la première partie du document final, intitulée « Le pouvoir des citoyens : de la décision confisquée à la décision partagée » (PARTI SOCIALISTE *Les acteurs de la démocratie*, p. 8).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Le PS proposera une mesure d'incitation claire et ferme, qui consistera à abonder le montant actuel du financement public d'un parti politique par un complément calculé en fonction du nombre de ses élues au Parlement.

Dans son fonctionnement propre [...] le PS doit dès à présent s'imposer des règles afin de permettre des candidatures plus nombreuses de femmes. Pour les élections au scrutin de liste (européennes, régionales, municipales, sénatoriales – pour celles à scrutin proportionnel –) : objectif de parité du début à la fin de la liste.

Pour les élections uninominales (législatives, cantonales, sénatoriales – pour celles au scrutin majoritaire –) : il est souhaitable d'atteindre l'objectif de 30% de femmes candidates, notamment dans les départements à forte démographie. Cette disposition doit concerner notamment les sièges gagnables. En tout état de cause, le PS veut au minimum doubler la proportion de femmes élues, au fur et à mesure de ces élections, et cela dès 1998[1]*. »*

Ces engagements ne restent pas lettre morte, à commencer par la décision de promouvoir des femmes de manière volontariste parmi les candidatures du parti. Au terme de trois mois de négociations, le conseil national du Parti ratifie le 21 septembre 1996 une liste de 164 circonscriptions « réservées » aux femmes. Lionel Jospin, relayé par Daniel Vaillant – qui dirige la commission électorale – impose des consignes fermes. Dans une circulaire aux fédérations – « *invitées à faire part de leurs remarques* » avant une nouvelle réunion du conseil national le 30 novembre –, Daniel Vaillant précise que « *le nombre de circonscriptions réservées à des femmes, après examen des fédérations, ne pourra être inférieur à celui proposé par la commission, de même qu'il ne pourra pas être inférieur en nombre de circonscriptions où les résultats antérieurs permettent d'espérer un succès* »[2]. Sylvie Guillaume, secrétaire nationale chargée des femmes – et qui siège, à ce titre, dans la commission électorale –, évoque l'autorité avec laquelle la direction du parti a imposé le principe des circonscriptions réservées, notamment par l'intermédiaire de Daniel Vaillant :

« Assez curieusement d'ailleurs (parce qu'il n'est pas forcément quelqu'un que j'aurais vu spontanément défendre les réservations femmes, mais il était très fixé par Jospin dans sa feuille de route), Vaillant a été un vrai soutien. Avec le recul il en était même surprenant ! Il avait sa feuille de route auprès de Jospin, qui était de dire : avec Sylvie, avec d'autres, vous vous débrouillez, mais c'est comme ça que ça doit se passer. » [Entretien avec Sylvie Guillaume, par téléphone, 13 juillet 2007]

De fait, en février 1997 (soit un an avant les échéances normales), la convention nationale du PS ratifie les candidatures du parti pour la France métropolitaine, parmi lesquelles figurent 161 femmes. La dissolution, annoncée le 21 avril 1997, provoque de vives inquiétudes au sein du PS. La stratégie voulue par Lionel Jospin paraît alors particulièrement risquée. On avance le manque d'expérience des femmes candidates, qui détiennent moins de capitaux politiques que leurs homologues masculins[3], et donc leur moindre aptitude à gagner

[1] Ibid., p. 20-21.

[2] M. NOBLECOURT, « Le 'parlement' du PS devrait ratifier une liste de circonscriptions réservées à des femmes », *Le Monde*, 23 septembre 1996, p. 8.

[3] L'enquête de Philippe Bataille et Françoise Gaspard auprès des candidats investis par le PS en février 1997 montre qu'il n'y avait parmi les femmes candidates que 7% de femmes maires et moins de 7% de conseillères générales. On compte 21% de conseillères municipales, 12% de conseillères

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

les circonscriptions[1]. La campagne de nombre d'entre elles, notamment les parachutées, est difficile, en raison du faible soutien de la part des cadres locaux du parti. Au terme des négociations avec ses partenaires de la « gauche plurielle », le PS présente finalement 133 femmes (27,6% des 482 candidats qui concourent en son nom propre), soit trois fois plus que le pourcentage de candidates en 1993. Le quota fixé par Lionel Jospin a donc été globalement respecté, même si comme le soulignent Françoise Gaspard et Philippe Bataille, il fonctionne toujours comme un « *plafond* », toutes les circonscriptions « *ouvertes* » ayant été *de facto* réservées à des hommes, et les femmes ayant été plus souvent affectées à des circonscriptions non ou plus difficilement gagnables que celles des hommes[2]. Contre toute attente, le pari des circonscriptions réservées s'avère gagnant. Les femmes, dont les deux tiers faisaient alors leur première campagne législative, ont pour un certain nombre d'entre elles ont remporté des circonscriptions réputées perdues d'avance par le PS. 42 candidates PS ont été élues sur un total de 246 députés socialistes, soit 17,1 %, ce qui place le PS en tête des grands partis en matière de féminisation de ses élus. Au total, en raison notamment de cette politique de féminisation menée par le PS, la proportion de femmes siégeant à l'Assemblée nationale a quasiment doublé, passant de 5,3 % (35 élues en 1993) à 10,91 % (63 élues en 1997).

2) La parité : la réémergence d'un discours féministe respectable au PS

Ce qui se joue au PS en 1996-1997 à la faveur de cette nouvelle imbrication rhétorique entre parité et démocratie, c'est un processus de relégitimation de la parole féministe. Avec la parité, la cause des femmes se trouve désindexée des seuls intérêts des femmes : justifiée par une situation inique, la présence des femmes l'est surtout par l'apport que celles-ci sont censées apporter au fonctionnement de la démocratie toute entière. Dans la première moitié des années 1990, le discours sur la parité était seulement endossé par des militantes stigmatisées comme féministes, au premier rang desquelles Yvette Roudy. Or, à partir de

régionales. Elles sont cependant bien implantées dans l'appareil du PS : seulement 20% d'entre elles n'avaient jamais exercé aucune responsabilité au sein du PS (65% en ont exercé une au niveau local, 56% au niveau fédéral et un quart avaient détenu ou détenaient des fonctions dans la direction nationale). En outre, un tiers d'entre elles avaient déjà fait une campagne législative, soit comme titulaire soit comme suppléante. Voir GASPARD et BATAILLE *Comment les femmes changent la politique*.

[1] Au lendemain du premier tour, les hommes (349 circonscriptions) ont fait progresser le score du PS de 8,1 points par rapport 1993, les femmes (133 circonscriptions) ont quant à elles amélioré le score du PS de 7,7 points, ce qui est une bonne performance étant donné qu'elles se sont vues attribuer des circonscription plus difficiles (J. JAFFRÉ, « Le Parti socialiste entre renouvellement et féminisation », *Le Monde*, 29 mai 1997, p. 11).

[2] Philippe Bataille et Françoise Gaspard rappellent que dans 18 seulement des circonscriptions « réservées » par le PS en février 1997 (sur plus de 130), la gauche avait été majoritaire entre 1988 et 1995 et le candidat socialiste présent au second tour des élections législatives de 1993 (GASPARD et BATAILLE *Comment les femmes changent la politique*, p. 19).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

1996-1997, on assiste à une triple évolution qui est à la fois, on va le voir, le moteur et l'effet de la « conversion » du parti à la rhétorique de la parité : on assiste à une relégitimation des instances femmes, fortement associées au processus de rénovation du parti ; à l'émergence de nouvelles alliées de poids de la parité au sein du PS, pour lesquelles il ne semble plus stigmatisant de porter une parole féministe ; au cours de la même période, les adversaires de la parité sont progressivement renvoyés du côté d'un sexisme désormais « ringard ».

a) Le secrétariat national femmes, instrument de « rénovation » du parti

La première étape de ce processus de relégitimation de la parole féministe au PS est la promotion, par Lionel Jospin, de nouvelles figures pour défendre les droits des femmes : plus jeunes, plus éloignées du stigmate féministe, elles incarnent davantage le féminisme « moderne », pacifié, qu'il entend inscrire au cœur de l'identité même du parti. C'est avec l'accession au pouvoir de Jospin, en novembre 1995, que les instances « femmes » sortent de la torpeur et de la marginalité dans lesquelles elles étaient plongées depuis quelques années[1]. Lorsqu'il renouvelle son équipe, il choisit délibérément de tenir à distance celles qui sont les promotrices traditionnelles de la cause des femmes au PS, et qui ont jusque-là porté la parité en son sein. Il nomme Sylvie Guillaume à la tête du secrétariat national femmes. Celle-ci a connu une carrière ascendante à l'intérieur du parti sans aucune ressource élective, à la faveur de la débâcle de 1993 : militante au PS à Lyon depuis 1989 – elle est alors salariée dans une association qui fait de « *l'éducation populaire* » –, elle devient secrétaire de section en 1991, puis première secrétaire fédérale du Rhône en 1993 par « *un concours de circonstances politiques* », « *à l'époque où le PS était très favorable à la promotion de gens qui effectivement ne sortaient pas du sérail* »[2]. Proche de Lionel Jospin, elle est cooptée par celui-ci dans l'équipe constituée par Henri Emmanuelli en novembre 1994 (secrétaire nationale chargée des « questions de société »), puis s'engage dans l'équipe de campagne de Lionel Jospin pour l'élection présidentielle de 1995. Sylvie Guillaume est objectivement éloignée des porte-parole de la cause des femmes au sein du PS, à la fois par son parcours (elle est toujours restée à l'écart des instances de socialisation féministe au PS, et n'a pas été « *interpellée* » par cette question auparavant) mais aussi par son âge (elle est une « *fille* » de la génération des militantes féministes des années 1970, alors que la plupart des avocates de la cause des femmes au PS ont connu et/ou participé à ce mouvement) :

> *« Il faut que je vous dise, personnellement je n'ai pas un passé de militante féministe sur le sujet. Je suis issue d'une génération qui a bénéficié de toutes les avancées des femmes des*

[1] Interrogée en entretien sur le nom de sa prédécesseure, Sylvie Guillaume ne s'en souvient pas, alors que les deux femmes faisaient partie du même secrétariat national dirigé par Henri Emmanuelli. La secrétaire nationale « femmes », Michèle André, a été *de facto* tenue à la marge de l'équipe d'Henri Emmanuelli.

[2] Entretien avec Sylvie Guillaume, par téléphone, 13 juillet 2007.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

années 1970 et qui avait un peu… enfin, d'une certaine façon intégré comme naturelles les questions de mixité, des choses comme ça. Donc c'est vrai que la place des femmes au PS ne me semblait pas un problème flagrant on va dire. Et c'est vrai que je l'ai dit comme ça à Jospin, quand il m'a proposé ces fonctions. Je lui ai dit que pour moi, la représentation des femmes ne faisait pas partie a priori *d'une dimension politique qui m'avait… enfin ça ne me paraissait pas comme étant une difficulté… voilà ! »* [Entretien avec Sylvie Guillaume, par téléphone, 13 juillet 2007]

La nomination de Sylvie Guillaume au poste de secrétaire nationale chargée des femmes s'inscrit tout d'abord dans une démarche de rajeunissement – elle est alors trentenaire – et de renouvellement de son équipe voulue par Lionel Jospin. Le choix de placer une « bleue » en charge des droits des femmes s'explique en outre, sans doute, par la volonté du premier secrétaire de mieux contrôler la représentante des droits des femmes. Mais il s'agit aussi, indissociablement, de renouveler l'image de ce secrétariat, de le déconnecter des stigmates féministes pour l'inscrire dans le cadre de la politique de rénovation du PS. Comme si la porteuse de la cause des femmes à l'intérieur du PS devait elle-même incarner cette nouvelle articulation rhétorique, que Lionel Jospin commence à appeler de ses vœux, entre féminisation et démocratie.

« Et ce qu'il a bien compris, et je crois que c'est ce qui l'a incité aussi à me confier ça, c'est de dire effectivement du coup ça va changer de regard, par rapport aux ' grandes anciennes' – je le dis avec affection pour beaucoup d'entre elles -, qui avaient mené toutes les opérations préalables. Ma feuille de route pour lui était relativement claire, c'était faire évoluer à l'intérieur de l'organisation, la représentation des femmes, c'est-à-dire faire émerger des personnes nouvelles, faire en sorte que les gens qui avaient beaucoup donné à la cause, on va dire, se consacrent aussi à d'autres questions, et qu'on change un peu les têtes, Et c'était préparer 1997, les législatives, avec des propositions de candidatures de femmes.» [Entretien avec Sylvie Guillaume, par téléphone, 13 juillet 2007]

Les relations avec les féministes historiques du PS sont difficiles. Sylvie Guillaume évoque les relations « *conflictuelles* » de l'Assemblée des femmes avec le PS en général, et avec elle en particulier. Yvette Roudy, raconte-t-elle, l'a « *assez mal qualifiée d'emblée* » :

« Je ne faisais pas partie du sérail, donc je pense qu'elle a eu une grande méfiance à mon égard, et elle a considéré que j'étais 'à la solde de'… que je n'étais pas dans la filière intellectuelle dans laquelle elle avait fait évoluer un certain nombre de choses. »

De fait, Sylvie Guillaume tient à distance, au cours de son mandat, les instances collectives mises en place par les défenseuses de la cause des femmes auparavant, et dont elle hérite en tant que secrétaire nationale aux droits des femmes, en particulier la « commission femmes ».

« […] la commission femmes, le souvenir que j'en ai, c'est que je ne me rappelais pas qu'elle existait [rire] au tout début de mon mandat de secrétaire nationale… J'avais un listing assez curieux. […] Peut-être que j'étais un peu trop administrative dans cette réflexion d'origine, mais j'ai trouvé que c'était quand même un truc non identifié, assez bizarre. Et sans doute composé à l'époque d'une stratification de gens qui y étaient depuis très longtemps, qui avaient porté des débats qui relevaient forcément d'une autre dynamique politique, 10 ans ou 15 ans auparavant. Et du coup, c'est peut-être une instance que je n'ai pas bien fait fonctionner, sur laquelle je ne me suis pas suffisamment appuyée… Je ne l'aurais pas dit comme ça à l'époque, et c'est sans doute un peu brutal de le dire comme ça maintenant, mais je n'en voyais pas l'utilité. » [Entretien avec Sylvie Guillaume, par téléphone, 13 juillet 2007]

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Au final, l'ère Jospin correspond à la fois à l'amorce d'une remobilisation du secrétariat chargé des femmes, après des années de marginalité et de mise en sommeil, et à un processus de redéfinition de son image, désormais davantage imbriquée dans l'identité politique du PS, au prix de la mise à distance de ses dimensions les plus ouvertement militantes.

b) L'anoblissement de la parole féministe par des personnalités respectables

La dimension la plus cruciale de ce processus de relégitimation du discours féministe au PS en 1996-1997 réside dans son appropriation par des femmes de l'élite du PS qui, jusque-là, n'y avaient guère adhéré. La cause de la représentation politique des femmes, qui était alors quasi-exclusivement portée par des militantes identifiées avant tout comme « féministes historiques » (telles qu'Yvette Roudy et les autres militantes de l'Assemblée des femmes), est désormais endossée par des femmes qui incarnent la nouvelle élite du PS, très titrées en diplômes, éloignées des stigmates féministes. Sont particulièrement emblématiques de cette évolution des femmes comme Ségolène Royal, Frédérique Bredin, Catherine Tasca et surtout Élisabeth Guigou. Cette évolution est à la fois un effet et un moteur du processus d'articulation, initiée par Jospin, entre féminisation et modernité démocratique, et donc de consolidation de la rhétorique de parité. Elle en est d'abord l'effet : c'est bien parce que la parité apparaît de plus en plus imbriquée dans la politique de rénovation du parti que l'identité de femme en politique et même l'étiquette féministe peuvent apparaître – à certaines conditions – comme non stigmatisantes, et que d'importantes personnalités féminines se risquent à l'endosser publiquement. La rhétorique de la parité contribue en effet à *déconflictualiser* la cause des femmes[1] : en s'adossant à l'idée que les deux sexes sont des partenaires, et que la démocratie est « incomplète » sans la présence des femmes (à l'inverse de la rhétorique de la « guerre des sexes » traditionnellement associée au féminisme), le discours qui entoure la parité tend à diminuer les coûts politiques de l'identité de femme, d'une part, et de la cause de la représentation politique des femmes, d'autre part. En outre, la rhétorique de la parité permet de *dévictimiser* la cause des femmes : les femmes peuvent être présentées comme porteuses du renouveau démocratique, comme un élément politique positif, et non seulement comme accablées par un ordre injuste. Dès lors, revendiquer l'identité de femme et adopter une parole féministe sont des actes susceptibles, à certaines conditions, de laisser intacte voire d'accroître la « *grandeur* »[2] de celles qui les portent. En même temps qu'elle est un effet de la nouvelle rhétorique qui s'impose alors au PS, la prise de parole féministe de la part de personnalités féminines importantes au PS est un des moteurs de la

[1] On reprend ici à dessein, par analogie, le terme qu'utilisent Frédéric Sawicki et Rémi Lefebvre pour qualifier le processus d'effacement de la rhétorique de la lutte des classes dans le discours socialiste depuis les années 1980 (LEFEBVRE et SAWICKI, « Le peuple vu par les socialistes »).

[2] BOLTANSKI et THÉVENOT *De la justification: les économies de la grandeur*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

consolidation de cette rhétorique paritaire qui, dans les années 1996-1997, suscite des résistances importantes – de la part d'une partie des élites majoritairement masculines du parti – et est donc encore assez fragile, susceptible d'être remise en cause. En endossant cette étiquette, les femmes dotées d'un fort capital politique au PS contribuent à anoblir le discours paritaire imposée par la direction du parti socialiste. Ceci permet de comprendre comment un certain nombre de résistances ont été surmontées.

L'emblème de cet anoblissement inédit de l'identité féminine et de la parole féministe au PS est la parution en 1996-1997, de plusieurs essais de femmes politiques de premier plan au PS qui « *témoignent* » de leur « *expérience* » de femmes politiques. Si ces parutions s'inscrivent généralement dans un contexte d'essor d'un produit éditorial nouveau, les confessions intimes des personnalités politiques[1], ceux de Ségolène Royal (*La vérité d'une femme*[2]), de Frédérique Bredin (*Députée, journal de bord*[3]) et d'Élisabeth Guigou (*Etre femme en politique*[4]) innovent également par la valorisation qu'elles font de leur identité de « *femme politique* » et de leurs prises de position en faveur de la parité, précisément au nom de leur expérience propre. Ces ouvrages sont fortement commentés dans la presse – ils donnent lieu à plusieurs compte-rendus croisés – en raison du caractère inédit de l'affirmation publique de cette identité de femmes et d'une parole féministe de la part de personnalités féminines de cette envergure politique, ainsi que du contexte dans lequel ils sortent : l'ouvrage d'Élisabeth Guigou, par exemple, paraît début mars 1997, quelques jours avant la célébration de la journée internationale des femmes, du débat à l'Assemblée nationale sur « *les femmes dans la vie publique* », et alors que le PS a publiquement ratifié le système des circonscriptions réservées femmes. Même si elle ne publie pas ses mémoires de « femme politique » cette année-là, et qu'elle dispose d'une moindre notoriété politique et médiatique que les trois autres, Catherine Tasca s'insère également dans cette catégorie des personnalités féminines socialistes publiquement ralliées à la parité à cette période.

Toutes quatre appartiennent à la « nouvelle garde » du socialisme gestionnaire, et incarnent la rupture avec la « vieille garde » des militants des années 1970. Leur ascension politique (elles ont été ministres sous le second septennat Mitterrand, et deux d'entre elles sont députées) repose sur le prestige de leurs titres scolaires (elles sont toutes énarques) et sur leurs compétences techniques (trois d'entre elles – Frédérique Bredin, Ségolène Royal et Élisabeth Guigou – sont « entrées » en politique en tant que conseillères de l'Élysée sous le

[1] Sur la montée en puissance de la stratégie de diffusion publique des récits intimes des personnalités politiques, voir É. NEVEU et B. LE GRIGNOU (1993), « Intimités publiques. Les dynamiques de la politique à la télévision », *Revue française de science politique*, vol.43, n°6, pp. 940-967.

[2] ROYAL *La vérité d'une femme*.

[3] F. BREDIN (1997), *Députée, journal de bord*, Paris, Fayard.

[4] É. GUIGOU (1997), *Etre femme en politique*, Paris, Plon.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

second septennat Mitterrand), davantage que sur leurs capitaux partisan et électif : Ségolène Royal et Frédérique Bredin ont été parachutées députées en 1988 sous la pression de François Mitterrand, Élisabeth Guigou a affronté le suffrage universel pour la première fois en 1994, et Catherine Tasca n'a jamais été élue. La grandeur de leurs ressources scolaires, professionnelles et politiques, qui les place en situation d'avoir transgressé leur destin de sexe, leur permet sans doute de résister, mieux que d'autres (notamment des femmes dont le capital serait plus « militant »), au caractère stigmatisant de l'identité de femme et d'une parole féministe.

C'est après avoir signé le « Manifeste des dix » que Catherine Tasca commence à défendre, à l'intérieur du PS, le principe de parité, même si elle avait jusque-là cautionné, par sa présence, quelques évènements organisés auparavant par les associations paritaires. Signe de cette implication nouvelle, elle monte à la tribune lors de la convention sur « Les acteurs de la démocratie » en juin 1996 pour défendre fermement la proposition formulée par Yvette Roudy d'« *abonder* » le financement public des partis « *par un complément calculé en fonction du nombre des élues de chaque parti au Parlement* »[1], proposition soutenue par une partie de l'état-major du PS mais qui suscite aussi de fortes oppositions internes.

Frédérique Bredin ne s'est pas non plus fait connaître, avant de signer le Manifeste des dix, pour ses prises de position féministes. Le fait qu'elle ait été élue députée européenne en 1994 éclaire les conditions de possibilité de son ralliement à cette fronde de femmes politiques[2]. Dans son livre *Députée, journal de bord*, elle témoigne du sexisme dont elle a été la cible au cours de sa carrière politique. La journaliste Christine Clerc, commentant son ouvrage, relate l'un des épisodes vécus par Frédérique Bredin lors de sa première campagne législative en 1988 : « *Enceinte lors de sa première campagne dans le rude pays de Cau dont elle est aujourd'hui l'élue, Frédérique Bredin, alors âgée de trente et un ans, vit ses affiches couvertes d'inscriptions 'sale pute'. La rumeur courait, au pays de Maupassant, que cette 'horsain' était fille-mère.* »[3] Lors du débat à l'Assemblée nationale du 11 mars 1997, elle fustige avec véhémence les mesures d'Alain Juppé qui indiquent aux femmes la voie des « *petits boulots [...], réservant leur accession à l'Assemblée nationale à plus tard, quand elles auront fait leurs preuves* ».

Avant la parution de son essai, Ségolène Royal s'était déjà singularisée pour l'usage qu'elle faisait de son identité de femme, et en particulier de mère, dans l'arène politique et médiatique. En tant que ministre, elle s'était affichée sur son lit d'hôpital avec son nouveau-

[1] « Intervention de Madame Yvette Roudy. Convention nationale du Parti socialiste du 29 juin 1996 », [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF431].

[2] Elle quitte le Parlement européen en juillet 1996 pour respecter la règle du non-cumul des mandats que le parti vient de s'imposer au terme de la convention acteurs de la démocratie.

[3] C. CLERC, « Trois femmes politiques à livre ouvert », *Le Figaro*, 8 mars 1997, p. 4.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

né, transgressant à cette occasion les codes très masculins de la mise en scène politique incitant les femmes à neutraliser, voire à refouler leur identité de genre. Tout en se tenant à distance de l'héritage politique et collectif du féminisme[1], elle est l'une des premières « notables » du PS à soutenir la cause de la parité dans l'arène parlementaire : en juillet 1995, on l'a vu, elle défend en son nom propre – selon toute vraisemblance sans concertation préalable avec les porte-parole de la parité au sein du parti – un amendement visant à inscrire le principe de parité dans la Constitution. En mai 1996, à un moment où l'affichage d'un soutien public à la revendication n'est pas, loin de là, dépourvu de risque politique, elle signe une tribune en faveur de la parité et de la féminisation du langage politique dans les colonnes du *Monde*. Conformément à son style politique aux accents familialistes, c'est la réunion, au Palais-Bourbon, d'un « Parlement des enfants »[2], composé d'autant de filles que de garçons, qui lui donne l'occasion de cette tribune, où elle défend l'idée de parité (« *l'objectif de parité est un principe de progrès et de justice pour la société tout entière* ») et s'indigne face à la neutralisation des femmes dans le langage politique (« *Pourquoi les documents officiels de l'Assemblée nous mutilent-ils de ce 'e' pourtant muet ? Devons-nous y voir la traduction de l'idée que les femmes ne sont là que par accident ?* »[3]). Enfin, dans son essai publié la même année, où elle prétend apporter sa « *vérité de femme* » sur les sujets qui lui tiennent à cœur (l'environnement, le chômage et les droits « *humains* »), elle réitère son vœu de voir aboutir la réforme paritaire. Dans cet essai, elle justifie moins la parité par les discriminations dont les femmes sont victimes que par le regard particulier que la présence des femmes apporterait : « *La sous-représentation des femmes*, écrit-elle, *handicape la recherche d'un nouvel ordre mondial dans les domaines qui touchent à la vie, pour ne pas dire à la survie.* » Le 11 mars 1997, à la tribune de l'Assemblée nationale, elle se fait l'avocate d'une vision maximaliste de la parité désormais endossée par l'appareil socialiste – préconisant, au-delà des annonces faites par Alain Juppé, un système d'incitations financières pour féminiser les candidatures aux élections uninominales.

Enfin, Élisabeth Guigou est (chronologiquement) la dernière de ces quatre femmes notables du PS à se rallier à la cause de la parité en publiant, en mars 1997, un ouvrage intitulé *Etre femme en politique*. Restée jusque-là à l'extérieur des luttes pour la cause des femmes, et en particulier de la parité, entrée en politique par une voie où elle a été relativement mise à l'abri des discriminations de genre à l'œuvre dans le champ partisan (conseillère de François Mitterrand, puis membre du gouvernement, et enfin élue au

[1] Sa position préfigure à cet égard le féminisme *empathique* davantage que *politique* qu'elle manifestera, plus tard, à l'occasion campagne présidentielle de 2007 (voir E. DORLIN (2007), « Pas en notre nom ! », *L'Autre campagne* [http://www.lautrecampagne.org/article.php?id=132]).

[2] Des élèves de 577 classes sélectionnés au hasard dans toute la France ont envoyé 577 représentants, dont plus de trois cents filles, à l'Assemblée nationale.

[3] S. ROYAL, « Une torera, une député? », *Le Monde*, 31 mai 1996, p. 17.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Parlement européen), Élisabeth Guigou raconte que c'est en découvrant les affres des campagnes électorales « *locales* » (notamment en se présentant aux cantonales en 1994) qu'elle a expérimenté la singularité d'être « *une femme en politique* ». Elle décrit les épisodes de misogynie dont elle a été la cible sur le « *terrain* » (« *l'obscénité est le pain quotidien des femmes en campagne électorale* », écrit-elle, mentionnant l'épisode où, sur une route, elle découvre sur l'une de ses affiches de campagne l'inscription « *3615 Tonton* ») et présente cette « *grivoiserie gauloise* », comme une « *exception française* » qui plonge ses racines dans l'histoire politique française, y compris républicaine : « *pourquoi la France, patrie des droits de l'homme, si fière d'avoir propagé dans le monde entier les idéaux égalitaires de la Révolution [...] tolère-t-elle pour elle-même cette arriération ?* », s'interroge-t-elle. Outre cette dénonciation sur le registre de l'injustice, Élisabeth Guigou développe parallèlement une rhétorique de la mixité qui n'est pas sans rappeler le discours déployé au même moment par l'épouse du Premier ministre, Sylviane Agacinski. Évoquant la « *crise de la représentation politique* » dont le « *symptôme* » le plus clair est la sous-représentation des femmes dans la vie politique, elle écrit :

> *« Les hommes ne peuvent, seuls, inventer cette nouvelle société, pas plus que les femmes seules. C'est de leur action commune, de l'addition de leurs qualités, de la capacité des hommes et des femmes de s'accepter égaux, et d'accepter en eux-mêmes la part de l'autre sexe. »*

Mêlant des arguments en termes de justice et en terme d'achèvement démocratique, l'essai d'Élisabeth Guigou est ainsi un plaidoyer inédit, pour une personne de cette envergure au PS, en faveur de la parité.

c) Du féminisme ringard au machisme ringard

La rhétorique paritaire déployée par certaines femmes de l'élite du PS est d'autant plus puissante en son sein qu'elle est largement relayée par les médias, au-delà du cercle restreint des journalistes (souvent jeunes et femmes) spécialisées dans le suivi du dossier « femmes ». Christine Clerc, par exemple, commente les essais de ces femmes en politiques ces termes : « *Ce n'est pas seulement le combat des idées qu'elles ont à affronter, pas seulement, comme les hommes, la calomnie, c'est trop souvent, par les mots et les images, un véritable viol*[1]. » « *À un an des législatives, les femmes passent à l'offensive électorale. Depuis des décennies, elles subissent les effets ravageurs d'une misogynie politique typiquement française* », écrit Jean-Michel Aphatie pour *Le Monde*. L'écho de ce discours se trouve accru par la logique de concurrence politique : le hiatus de plus en plus net entre les affirmations rhétoriques d'Alain Juppé en faveur de la parité et les résistances fortes et explicites de la part des appareils politiques de droite conduisent à accentuer le poids de la rhétorique paritaire au sein du Parti socialiste. La montée en puissance de ce discours concourt à établir un climat de

[1] CLERC, « Trois femmes politiques à livre ouvert ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

délégitimation des discours sexistes, qui permet de comprendre les conditions dans lesquelles les fortes résistances à la féminisation des élites du PS ont pu être surmontées. Ces résistances se manifestent, d'abord, lors de la convention sur « Les acteurs de la démocratie », en juin 1996. À cette occasion, quelques voix masculines s'élèvent contre la parité. Jean Glavany, par exemple, dénonce à la tribune l'idée d'abonder le financement des partis politiques en fonction du nombre de femmes, qu'il juge « *anticonstitutionnelle, inefficace et, surtout, dévalorisante tant pour les femmes que pour les partis politiques* »[1]. La manière dont certains articles de presse relatent l'épisode de la convention montre le caractère désormais périlleux d'une défiance publique à l'égard de la parité, même si, comme le montreront quelques mois plus tard (en mars 1997) les résultats d'une enquête réalisée parmi les députés[2], la parité est loin de faire l'unanimité parmi les élites socialistes :

> *« Ceux qui combattaient cette mesure [lors de la convention sur les acteurs de la démocratie] se sont heurtés à une fin de non-recevoir, plutôt sèche, de Jack Lang, chargé par Jospin d'ordonner le débat. L'infatigable Yvette Roudy retrouvait donc un micro qu'on ne lui tendait plus guère, pour espérer révolu le temps 'des insultes' faites aux femmes en politique. Et celui qui, comme le fabiusien Henri Weber, jouait la dissonance pour dire aux femmes d'y mettre un peu du leur et d'oser la bataille électorale, se faisait copieusement siffler[3]. »*

Davantage encore que l'engagement de réviser la Constitution pour y inscrire le principe de parité, la décision de réserver un tiers de circonscriptions, y compris « gagnables », à des femmes a suscité d'importantes résistances chez une partie des élites du PS. Il faut dire que cette mesure (par rapport à la première qui peut encore passer, en juin 1996, comme une promesse électorale sans lendemain) menace de manière très directe les positions de pouvoir de nombre d'entre eux. Certes, il y a peu de sortants, et il existe donc des marges de manœuvre pour imposer des candidatures féminines sans évincer les élus qui « n'ont pas démérité » ; mais nombre d'éconduits de 1993 attendent de prendre leur « revanche ». Pour ne pas donner l'impression d'imposer cette décision « par le haut », ce sont aux fédérations elles-mêmes qu'il revient de proposer les circonscriptions réservées. La tâche est ardue. Des négociations difficiles et longues s'engagent avec les responsables des fédérations – qui sont dans leur écrasante majorité des hommes[4].

---

[1] M. NOBLECOURT, « Le PS réunit sa convention sur la démocratie », *Le Monde*, 1er juillet 1996, p. 7.

[2] Sur un groupe de 63 membres, seuls 38 députés socialistes ont répondu, témoignant de l'indifférence voire de la gêne suscitée par cette enquête – de nombreux députés préférant rester silencieux plutôt que d'exprimer une opinion contraire à la ligne adoptée par le parti. Le système des quotas emporte l'adhésion de 33 députés socialistes sur 38 réponses (dans un groupe de 63 membres). Mais une majorité de membres du groupe socialiste est opposée à l'inscription de la parité dans la Constitution.

[3] J. PERRIGNON, « Jospin somme le PS de se féminiser. Il veut réserver aux femmes 150 circonscriptions éligibles aux législatives », *Libération*, 1er juillet 1996, p. 15.

[4] Sylvie Guillaume raconte en entretien [par téléphone, 13 juillet 2007] que lorsqu'elle a été promue secrétaire fédérale du Rhône en 1993, il n'y avait guère plus de « *deux ou trois femmes* » à ce poste sur l'ensemble du territoire.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *« La phase [...] qui était sans doute la phase la plus compliquée, qui était la mise en œuvre des candidatures. Sur 95-96-97 j'ai des souvenirs homériques de discussions jusqu'à point d'heure du matin dans la salle du bureau national où on tenait la commission électorale, où on faisait le pointage des circonscriptions qu'on allait réserver aux femmes, où on entendait le concert des pleureurs au niveau local, qui faisaient remonter par le biais de leurs chefs de courants qu'on était en train de les faire mourir [rire]… en réservant « leur » circonscription à une femme ! On a eu des épisodes sidérants assez typiques du comportement de certains hommes… »* [Entretien avec Sylvie Guillaume, par téléphone, 13 juillet 2007]

La réussite de cette gageure est d'abord liée à la fermeté des consignes venues d'en haut – de Lionel Jospin – et relayées par plusieurs membres de la commission électorale, en premier lieu Daniel Vaillant (alors responsable des fédérations du PS), mais aussi de Sylvie Guillaume et Michèle Sabban, qui plaident toutes deux la cause des femmes dans la commission électorale. Mais, au-delà de la fermeté de la direction du PS, la rhétorique paritaire et antisexiste qui gagne du poids au sein du PS a semble-t-il fortement joué en faveur du dispositif de réservation des circonscriptions. Désormais, tout se passe comme si les résistances ne pouvaient plus se dire publiquement sans apparaître « *ringardes* », comme le suggère en entretien Sylvie Guillaume :

> *« Q. Enfin il n'y a pas eu de résistances, avant la convention nationale sur les acteurs de la démocratie, il n'y a pas eu de résistances de la part des éléphants du parti vis-à-vis de ce mot de parité ?*
>
> *R. Bien sûr qu'il y a eu des résistances. [...]Mais parce qu'il y avait un effet d'entraînement, une visibilité dans l'opinion, personne ne se risquait à dire de façon totalement publique que toutes ces histoires n'étaient vraiment pas à la hauteur, ou n'étaient que des histoires de nanas, ou je ne sais quoi. [...] Ce qui n'empêchait pas les difficultés au niveau local, quand il s'agissait de trouver des postes, d'inscrire concrètement dans les faits la présence des femmes dans les bureaux fédéraux, dans les candidatures aux élections… Là ça se passait effectivement de façon moins facile, et avec des propos qui étaient sans doute beaucoup de l'ordre du machisme. Mais il y avait quand même une sorte de prévention dans le discours public, qui était assez forte. À ce moment là il y a eu beaucoup de bouquins qui sont sortis, y compris de gens qui ne s'étaient pas forcément préoccupés de la place des femmes jusque-là, donc ça a beaucoup alimenté le débat… [...] Il ne faisait pas bon se mettre à critiquer de façon caricaturale cette dimension de la parité, cette réforme au sein du parti.*
>
> *Q. Ca, ce sont les barons locaux, on peut comprendre qu'ils résistent… Mais au niveau national, au secrétariat national… l'idée d'inscrire des quotas était évidente ?*
>
> *R.. Non, bien sûr, je ne suis pas en train de vous dire qu'on a eu un parcours facile… On a dû avoir des réflexions sur les quotas, des rapprochements avec les 'quotas laitiers', ces bêtises. Évidemment on a dû les avoir. Mais moi j'ai tendance à considérer que ça ringardisait énormément les personnes qui se prononçaient dans ce sens, quand elles osaient le faire. Je ne veux pas avoir l'air de l'accabler, mais je ne pense pas que quelqu'un comme Emmanuelli était pleinement convaincu de ces méthodes d'action sur la parité, et je pense qu'il a dû faire partie des gens qui se sont aimablement ou moins aimablement moqués de tout ça, ou qui y étaient hostiles… Mais je dirais que les discours caricaturaux ont été très marginalisés. »* [Entretien avec Sylvie Guillaume, par téléphone, 13 juillet 2007]

Ainsi, même si les stratégies d'évitement des femmes et les propos sexistes courent toujours dans les couloirs de ce parti éminemment masculin, et qui s'est éloigné depuis plusieurs années des rhétoriques féministes qu'il promouvait dans les années 1970, il apparaît désormais « *caricatural* » et « *ringard* » de se prononcer publiquement contre la parité, à

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

partir de 1996-1997. Défier la parité, c'est désormais défier une des dimensions de la nouvelle identité politique du parti à l'ère de Lionel Jospin.

Conclusion

En juin 1997, Lionel Jospin, nommé Premier ministre après la victoire de la gauche plurielle aux élections législatives anticipées, annonce donc dans son discours de politique générale son intention de procéder à une révision de la Constitution pour y inscrire le principe de parité, conformément à la promesse électorale de son parti. En l'espace de quatre ans – entre 1993 et 1997 –, la parité est donc passée du statut de revendication marginale, défendue par quelques associations féminines situées à l'extérieur ou à la marge des partis, au statut d'une réforme institutionnelle soutenue par le principal parti au pouvoir et par le chef du gouvernement.

Même si le ralliement du PS à la parité ne fait, d'une certaine manière, que prolonger la politique de quotas mise en œuvre depuis les années 1970, on a montré à quel point il convient de rompre avec l'illusion de « l'évidence » de cette conversion. Jusqu'en 1995, les mobilisations associatives pour la parité se heurtent à un mur d'indifférence ou de sarcasmes de la part des grands partis, y compris du Parti socialiste. L'année 1995 est sans doute un moment pivot dans la carrière de la revendication de parité dans le champ politique. Lors de la campagne présidentielle, la plupart des candidats – y compris les trois plus importants d'entre eux –, sollicités par les associations paritaires, manifestent leur ralliement à cet « objectif ». À ce stade, la consécration de la parité n'est toutefois que rhétorique, et ne repose que sur les déclarations de quelques leaders politiques en campagne électorale – sans le soutien des principaux états-majors des partis.

Ce n'est qu'après l'élection présidentielle que les deux principales forces politiques prennent des chemins divergents vis-à-vis de la parité. Dans un contexte d'opposition persistante de la part du président Jacques Chirac et des états-majors partisans de droite à l'idée d'imposer des quotas par la loi, aucune réforme institutionnelle n'est mise à l'agenda gouvernemental jusqu'à la chute du gouvernement d'Alain Juppé au printemps 1997. De son côté, le Parti socialiste entame à partir de 1996 un tournant majeur au regard de la place accordée dans son programme à la question de la représentation politique des femmes. Sous l'impulsion de la nouvelle direction menée par Lionel Jospin, le parti fait du thème de la parité – étroitement lié à celui de la « rénovation démocratique » – l'une des dimensions de sa stratégie de reconquête électorale, en mettant en œuvre une politique de féminisation des candidatures particulièrement volontariste pour les élections législatives, et en inscrivant dans son programme le projet de réviser la Constitution pour y inscrire le principe de parité. Mais si la parité est devenue l'un des axes de la rhétorique de modernisation du Parti socialiste, elle

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

a largement été imposée « par le haut », et les réticences à l'idée d'une réforme constitutionnelle suivie de la mise en place d'une loi instaurant des quotas restent importantes parmi les élites intermédiaires du parti.

En définitive, quand Lionel Jospin annonce, en juin 1997, son souhait de procéder à une réforme constitutionnelle sur la parité, le degré d'acclimatation de la revendication – entendue comme dispositif contraignant – est, à bien des égards, toujours fragile.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Chapitre 7 - La fabrique des lois dites « sur la parité » (1997-2000)

Introduction

Une nouvelle séquence dans la carrière de la parité

L'annonce faite par le nouveau Premier ministre Lionel Jospin, le 19 juin 1997, lors de son discours de politique générale, de son intention de procéder à la révision de la Constitution « *afin d'y inscrire l'objectif de la parité entre les femmes et les hommes* »[1], inaugure une nouvelle séquence de la carrière de la parité dans le champ politique, plaçant désormais la revendication sur l'agenda du gouvernement. Mais, à ce stade, de fortes incertitudes pèsent sur son destin, incertitudes qui concernent à la fois ses chances de réalisation et son contenu.

Premièrement, procéder à une révision constitutionnelle est une opération particulièrement délicate en période de cohabitation, puisque l'accord conjoint du Premier ministre et du président de la République est requis[2]. En l'occurrence, Jacques Chirac se montre toujours très réticent à l'égard de tout dispositif impliquant la mise en œuvre de quotas. En outre, la négociation avec le président de la République s'avère d'autant plus difficile que la parité entre, dans l'année qui suit, en concurrence avec plusieurs autres chantiers potentiels de révision constitutionnelle[3]. Par ailleurs, la procédure normale de la réforme constitutionnelle à l'initiative des deux têtes de l'exécutif suppose de réunir l'accord en termes conformes des deux chambres, puis – si la procédure du référendum n'est pas choisie – la majorité des trois cinquièmes du Parlement réuni en Congrès. Or la réforme a de fortes chances de se heurter aux résistances d'une partie des parlementaires, et en particulier de la majorité sénatoriale, qui dispose en la matière d'un pouvoir de veto. Deuxièmement, des

---

[1] « Déclaration de politique générale de Lionel Jospin », *L'hebdo des socialistes*, n°26, 27 juin 1997, p. 4-5.

[2] L'article 89 de la loi fondamentale – la voie normale de sa révision – prévoit qu'elle peut intervenir soit à la suite d'une proposition parlementaire, soit d'un projet du président de la République « *sur proposition du Premier ministre* ».

[3] Certains étant promis par le Parti socialiste (comme la réduction du cumul des mandats et la réforme du Conseil supérieur de la magistrature), un autre s'imposant dès le début de l'année 1998 sur l'agenda institutionnel (la réforme de la Constitution préalable à la ratification du Traité d'Amsterdam, rendue nécessaire par une décision du Conseil constitutionnel du 31 décembre 1997).

incertitudes pèsent sur les *termes* de la révision si elle est engagée. Une première formulation institutionnelle de la réforme avait été fournie par le rapport de Gisèle Halimi pour l'Observatoire de la parité en 1997, mais à partir du moment où la révision constitutionnelle devient une hypothèse crédible (en 1998), les acteurs politiques centraux (services de Matignon, de l'Élysée, Conseil d'État…) vont entreprendre de la reformuler. Plusieurs questions sont en suspens : Quel(s) article(s) de la Constitution doit-on modifier ? Quel degré de solennité doit-on donner à cette révision ? Quel doit être son champ d'application (assemblées électives ou tous les lieux de pouvoir, y compris dans les sphères économiques et sociales) ? Doit-elle contenir le terme « parité » ? Un an plus tard, en juin 1998, un projet de loi constitutionnelle visant à « *favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes* » est finalement adopté en conseil des ministres. Au terme d'un compromis entre les deux têtes de l'exécutif, le champ d'application de la révision constitutionnelle est borné au domaine politique (modification de l'article 3), le terme de parité est évacué (remplacé par l'« *égal accès* ») et une formule *a minima* est choisie (« *la loi favorise* »).

Au terme de cette première phase, d'importantes inconnues subsistent quant au devenir de la parité. Certes, à ce stade, la réforme constitutionnelle a été adoubée par les deux têtes de l'exécutif ; l'opinion publique mise en scène par les médias semble acquise à l'idée d'une nécessaire féminisation des assemblées élues et favorable à l'idée de « parité », de plus en plus associée à celle de modernisation. À partir de la seconde moitié de l'année 1998, même si les oppositions restent fortes – notamment parmi les élites des partis de droite (mais pas seulement) –, un consensus forcé sur l'opportunité d'une réforme constitutionnelle en matière de parité semble s'installer dans le champ politique : il paraît en tout cas de plus en plus difficile de s'exprimer ouvertement contre ce projet sans apparaître comme réticent à la dynamique de rénovation politique voulue non seulement par les deux têtes de l'exécutif mais aussi par « *l'opinion* ». Mais, d'un autre côté, on assiste à partir de 1998 à un accroissement du degré de publicité des débats intellectuels sur la parité, notamment dans les colonnes de la presse, ce qui apporte à la parité de nouveaux alliés mais aussi de nouveaux détracteurs. Les arguments contre la révision constitutionnelle gagnent une visibilité jamais atteinte auparavant. La rhétorique antiparitaire est d'autant plus puissante qu'elle est endossée par des intellectuels « respectables », étiquetés de gauche comme de droite, et qu'elle met en jeu des principes « *universalistes* » et « *républicains* » qui s'imposent alors comme une *doxa* dans le champ politique et intellectuel. En d'autres termes, le consensus politique imposé « par le haut » (l'Élysée et Matignon) et « par le bas » (les médias se faisant les porte-parole de l'opinion publique) aux parlementaires est fragilisé par la légitimité des oppositions intellectuelles à la réforme. Ainsi, quand commence à l'automne 1998 l'examen parlementaire du projet de loi constitutionnelle, rien ne dit que celle-ci va être menée à son terme, et que son contenu ne va pas être vidé de son sens par les parlementaires. Au final, la révision constitutionnelle adoptée par le Congrès en juin 1998 est un compromis laborieusement

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

acquis à l'issue d'un bras de fer d'un an entre majorité sénatoriale et majorité de l'Assemblée nationale.

Une troisième phase s'ouvre, enfin, une fois la révision constitutionnelle acquise. En effet, celle-ci se borne à indiquer que « *la loi favorise* » l'égal accès. Le relatif consensus affiché à gauche comme à droite autour de la nécessité de légiférer pour déterminer concrètement les modalités du dispositif paritaire (d'autant que la majorité sénatoriale ne dispose plus, pour une loi ordinaire, d'un pouvoir de veto) ne dit rien sur le degré de contrainte que le gouvernement et les parlementaires vont accepter de donner à la réforme. La parité est-elle un horizon à atteindre progressivement par des quotas ou implique-t-elle la mise en œuvre immédiate de la logique du « 50-50 » ? Doit-on viser la parité des candidatures ou la parité des élus ? La loi du 6 juin 2000 va constituer, là encore, un compromis entre les visions concurrentes de la parité.

On examinera dans ce chapitre les différents épisodes de cette nouvelle séquence de la carrière de la parité dans le champ politique que constitue le contexte de mise à l'agenda, depuis l'annonce d'une réforme constitutionnelle par Lionel Jospin le 18 juin 1997 jusqu'au vote de la loi du 6 juin 2000. Comment la parité, un slogan dont le succès est en partie lié au caractère éminemment flou de son contenu, va-t-elle être traduite, « *transfigurée* »[1], « *transcodée* »[2] dans l'arène gouvernementale et parlementaire en dispositif constitutionnel puis législatif ? Il importe, pour mener à bien cette analyse, de restituer toute l'indétermination qui prévaut dans un tel processus, d'identifier la multiplicité des acteurs qui entrent en jeu, porteurs d'autant de visions concurrentes de ce que la parité doit être (partisan-e-s d'une vision « maximaliste », opposant-e-s, médiateur-rice-s…), et enfin de décrire les négociations, les conflits, les rapports de force entre ces acteurs, qui permettent de comprendre les logiques d'élaboration du compromis final.

[1] A. COLLOVALD et B. GAÏTI (1990), « Discours sous surveillance: le 'social' à l'Assemblée », *in* D. GAXIE (dir.), *Le social transfiguré. Sur la représentation politique des préoccupations 'sociales'*, Paris, PUF-CURAPP.

[2] Le transcodage est un concept de sociologie de l'action publique défini par Pierre Lascoumes, dans le sillage de la catégorie de « *traduction* » élaborée par Michel Callon en sociologie des sciences (M. CALLON (1984), « Eléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36, pp. 169-207). Le transcodage désigne « *l'ensemble de ces activités de regroupement et de transfert d'information dans un code différent. Transcoder, c'est, d'une part, agréger des informations et des pratiques éparses, c'est aussi les construire et les présenter comme une totalité ; c'est enfin les transférer dans d'autres registres relevant de logiques différentes afin d'en assurer la diffusion à l'intérieur d'un champ social et à l'extérieur de celui-ci* » (P. LASCOUMES (1996), « Rendre gouvernable, de la traduction au transcodage, l'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », *in* CURAPP (dir.), *La Gouvernabilité*, Paris, PUF, pp. 325-337, p. 334-335).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

La formation d'une coalition paritaire

C'est en plaçant la focale sur les *mobilisations*[1] pour la parité qu'on voudrait analyser ce processus de traduction. Que deviennent ces mobilisations dans le contexte de mise à l'agenda de la parité ? Quel rôle ont-elles joué en retour dans le processus de traduction ? On voudrait montrer que la mise à l'agenda de la parité, loin d'avoir provoqué une décrue des mobilisations paritaires émanant de l'espace de la cause des femmes, a eu de profonds effets sur leur morphologie. Pendant les trois années de mise à l'agenda gouvernemental puis parlementaire de la parité, les mobilisations paritaires (successivement, pour une révision constitutionnelle, pour une vision extensive de cette révision puis pour une vision extensive de la loi électorale) s'apparentent désormais à une *coalition paritaire*.

La perspective adoptée ici emprunte au concept de « coalition de cause » (*advocacy coalition*) défini par Paul Sabatier et ses collègues[2]. Cette notion s'inscrit dans le cadre des approches en termes de *réseaux d'action publique* qui, depuis les années 1990, ont contribué à remettre en cause l'idée d'un État monolithique et d'une frontière rigide entre instances étatiques et non étatiques pour expliquer la fabrication des politiques publiques. Selon ces approches, « *le processus de policy-making est fragmenté, et [...] les groupes d'intérêt participent de façon active à la prise de décision et à sa mise en œuvre, en nouant des relations très proches avec les élites politico-administratives* »[3]. Cette perspective a notamment été mise à profit pour étudier spécifiquement le processus de fabrique des lois[4]. En particulier, plusieurs travaux se sont attachés à analyser le rôle joué par des coalitions d'actrices à l'intérieur et à l'extérieur de l'État dans la genèse des lois « féministes » –

[1] De ce point de vue, l'approche développée ici est complémentaire de celle d'Éléonore Lépinard qui, dans son analyse de la fabrication des lois sur la parité, place la focale sur les luttes *discursives* à l'intérieur du Parlement. Elle montre que « l*a formulation [finale] de la parité est [...] le produit d'une négociation entre idéologies du genre opposées qui impliquent des visions de l'égalité différentes* » (p. 200). Voir « La parité au Parlement » (chapitre 4), in LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, p. 185-245.

[2] Pour une présentation détaillée de cette catégorie, voir notamment : SABATIER et JENKINS-SMITH, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment » ; P.A. SABATIER et E. SCHLAGER (2000), « Les approches cognitives des politiques publiques: perspectives américaines », *Revue française de science politique*, vol.50, n°2, pp. 209-234 ; SABATIER, « Advocacy Coalition Framework (ACF) ».

[3] THATCHER, « Réseau (Policy network) ». Sur la notion de réseau de politique publique, voir aussi LE GALÈS et THATCHER (dir.), *Les réseaux de politique publique: débat autour des policy networks* .

[4] S. ENGUÉLÉGUÉLÉ (1998), « Les communautés épistémiques pénales et la production législative en matière criminelle », *Droit et société*, n°40, pp. 563-581 ; A.-J. ARNAUD et J. COMMAILLE (2002), « Vers un nouveau processus de production législative. L'exemple de la loi française du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité », *in* J. KELLERHALS, D. MANAÏ et R. ROTH (dir.), *Pour un droit pluriel. Etudes offertes au professeur Jean-François Perrin*, Genève, Helbing & Lichtenhahn, pp. 267-277.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

traduisant des revendications portées par des avocat-e-s de la cause des femmes. Selon Amy Mazur, par exemple, la formation « *d'alliances stratégiques et de coalitions de cause féministes* », qui incluent « *des militantes du mouvement des femmes, des fémocrates des instances chargées des politiques envers les femmes et des femmes publiques* » compte parmi les « *facteurs de succès de l'élaboration d'une politique féministe* »[1].

Pour décrire la configuration d'actrices mobilisées en faveur d'une vision extensive de la parité dans le contexte de la mise à l'agenda de la réforme – notamment au moment de l'examen parlementaire des lois – on utilisera ici la notion de « coalition de cause » (*advocacy coalition*). Selon Paul Sabatier et Edella Schlager :

> *« L'argument de base est que la prise de décision en matière de politique publique peut être mieux comprise comme une compétition entre coalitions de cause, chacune étant constituée d'acteurs provenant d'une multitude d'institutions (leaders de groupes d'intérêt, agences administratives officielles, législateurs, chercheurs et journalistes) qui partagent un système de croyances lié à l'action publique et qui s'engagent dans un effort concerté afin de traduire des éléments de leur système de croyances en une politique publique[2]. »*

Par rapport à d'autres catégories développées dans le cadre des approches en termes de réseaux d'action publique, la spécificité majeure de la notion de coalition de cause est de mettre l'accent sur la dimension *cognitive* de la genèse des politiques publiques, et non pas seulement sur des paramètres institutionnels[3]. Sans adopter ici *in extenso* le cadre analytique fourni par les auteurs de la notion de coalition de cause[4], on retiendra, pour caractériser la coalition qui se forme autour de la parité, trois éléments constitutifs : 1) la *diversité* des actrices qui en sont parties prenantes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'État ; 2) la *convergence* de ces actrices autour de systèmes de croyance communs ; 3) un certain degré de *coordination* entre elles. La notion de coalition paritaire dont il sera question ici emprunte également à la catégorie de réseau thématique (*issue network*), qui est la forme la plus souple de réseau

[1] MAZUR *Theorizing Feminist Policy*, p. 183 et 190. Dans la même perspective, voir HAALSA, « A Strategic Partnership for Women's Policies in Norway » ; V. VARGAS et S. WIERINGA (1998), « The Triangle of Empowerment. Processes and Actors in the Making of Public Policy for Women », *in* G. NIJEHOLT, V. VARGAS et S. WIERINGA (eds.), *Women's Movements and Public Policy in Europe, Latin America, and the Caribbean*, New York, Garland, pp. 3-23 ; REVILLARD « Du droit de la famille aux droits des femmes: le patrimoine familial au Québec ».

[2] SABATIER et SCHLAGER « Les approches cognitives des politiques publiques: perspectives américaines », p. 227.

[3] Pour une présentation des spécificités de l'approche « cognitive » des politiques publiques, voir : P. MULLER (2000), « L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol.50, n°2, pp. 189-207.

[4] Selon ses auteurs, la notion de coalition de cause suppose l'analyse des *conflits* entre diverses coalitions à l'intérieur d'un secteur d'action publique sur une période assez longue (dix ans ou plus). Cf. SABATIER et SCHLAGER « Les approches cognitives des politiques publiques: perspectives américaines ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'action publique dans la typologie établie par R. A. W. Rhodes et David Marsh[1]. Comme le notent Pierre Muller et Yves Surel, « *les participants au réseau peuvent être nombreux, leur identité est variable (des membres peuvent se retirer, d'autres entrer dans le réseau) et l'interdépendance entre les participants est limitée au thème en question* »[2]. De fait, la coalition paritaire est relativement peu institutionnalisée, regroupe un nombre variable d'actrices au cours de la période et se trouve étroitement liée à la séquence de fabrique des lois – elle disparaît après le vote de la loi électorale du 6 juin 2000.

Plusieurs éléments attestent la transformation des mobilisations paritaires en une coalition paritaire entre juin 1997 et juin 2000.

Premièrement, au cours de cette période, on observe une *extension* et une *diversification* des actrices de la mobilisation pour la parité. Jusqu'en 1997, les associations paritaires constituaient le cœur de la mobilisation, la parité étant alors faiblement relayée dans les autres pôles de l'espace de la cause des femmes. Or, à partir de la mise à l'agenda de la réforme paritaire, de nouvelles actrices de l'espace de la cause des femmes rejoignent les luttes pour la parité. Parmi elles, on trouve d'abord des actrices issues du mouvement associatif féminin et féministe. La consécration institutionnelle de la légitimité de la parité bouleverse en effet la hiérarchie légitime des causes en son sein. Des associations restées jusque-là à la marge de la campagne pour la parité (dont la Coordination pour le lobby européen des femmes – CLEF) ou qui s'étaient même parfois opposées à cette cause (comme une fraction du Collectif national pour les droits des femmes – CNDF) s'investissent désormais dans les mobilisations paritaires. Si la mise à l'agenda de la parité suscite le ralliement d'un nombre croissant d'actrices du mouvement associatif, elle provoque aussi l'entrée en scène d'actrices issues d'autres pôles de l'espace de la cause des femmes. Les commissions femmes des partis politiques, et tout particulièrement des partis de gauche (puisque la parité est à l'agenda du gouvernement de la « gauche plurielle ») vont jouer un rôle croissant dans les mobilisations paritaires. Les actrices du pôle intellectuel de l'espace de la cause des femmes vont également être de plus en plus sollicitées dans la presse, mais aussi amenées à transférer leur expertise aux acteurs de la fabrique de la loi, notamment aux actrices des instances gouvernementales et parlementaires chargées des droits des femmes.

[1] R.A.W. RHODES et D. MARSH (1995), « Les réseaux d'action publique en Grande-Bretagne », *in* P. LE GALÈS et M. THATCHER (dir.), *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, pp. 31-68.

[2] P. MULLER et Y. SUREL (1998), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, p. 92. À l'autre extrémité du continuum des réseaux d'action publique, la « *communauté de politique publique* » (« *policy community* ») « *désigne une configuration stable au sein de laquelle des membres sélectionnés et interdépendants, à la fois sur le plan horizontal et le plan vertical, partagent un nombre important de ressources communes et contribuent à la production d'un output commun* » (MULLER et SUREL *L'analyse des politiques publiques*, p. 93).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Enfin et surtout, ces dernières vont occuper une place de plus en plus importante au sein de la coalition paritaire : dès la mise à l'agenda de la réforme constitutionnelle, des réseaux de parlementaires engagées en faveur d'une vision extensive du dispositif paritaire se mettent en place, d'abord informellement, puis formellement – à partir de la création en novembre 1999 des délégations parlementaires aux droits des femmes dans chaque assemblée. Par ailleurs, les instances gouvernementales chargées des femmes vont trouver une nouvelle place dans les mobilisations paritaires : l'Observatoire de la parité, réformé et renouvelé à l'automne 1998, va s'investir aux côtés des délégations parlementaires aux droits des femmes en faveur d'une vision extensive de la loi électorale sur la parité. L'investissement croissant de ces actrices institutionnelles à partir de 1999, coïncidant avec la décroissance relative des mobilisations associatives pour la parité, va induire un déplacement de *l'épicentre* de la coalition paritaire vers le pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes.

Si l'on peut parler de coalition de cause à partir de la mise à l'agenda de la parité, ce n'est pas seulement en raison d'un élargissement et d'une diversification du profil des actrices issues de l'espace de la cause des femmes qui s'engagent pour cette cause. C'est aussi parce que la mise à l'agenda provoque une dynamique de *convergence*, *normative* et *organisationnelle*, des actrices investies pour la parité.

Selon ses concepteurs, la notion de coalition de cause repose d'abord sur un système de croyances partagées (« *un ensemble de valeurs fondamentales, d'imputations causales et de perceptions de problème* »[1]) – notion proche de celle de « *référentiel* », définie par Bruno Jobert et Pierre Muller[2]. Si les militantes de la parité sont, depuis l'émergence de la revendication, réunies par un certain nombre de croyances communes (en l'importance de la norme d'égalité des sexes, en la nécessité d'un certain degré de volontarisme politique pour la réaliser, etc.), elles sont longtemps restées très divisées sur le type de dispositif à mettre en oeuvre pour atteindre la parité (cf. chapitre 4). De ce point de vue, la période de mise à l'agenda induit un certain alignement de leurs perceptions. Dans un premier temps, le discours de Lionel Jospin en juin 1997 impose la révision constitutionnelle comme solution

[1] SABATIER et JENKINS-SMITH, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », p. 138.

[2] B. JOBERT et P. MULLER (1987), *L'Etat en action: politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France ; MULLER « L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique ». Le référentiel s'inscrit dans la perspective de *l'analyse cognitive des politiques publiques*, qui s'est développée notamment en France depuis une vingtaine d'années. Pierre Muller souligne que selon cette approche « *les politiques publiques ne sont pas seulement des espaces où s'affrontent des acteurs en fonction de leurs intérêts, mais elles sont aussi des lieux où une société donnée construit son rapport au monde [...]* ». Plus précisément, le référentiel d'une politique renvoie selon lui à la fois « *à un processus cognitif fondant un diagnostic et permettant de comprendre le réel (en limitant sa complexité) et d'un processus prescriptif permettant d'agir sur le réel* » (P. MULLER (2006), « Référentiel », *in* L. BOUSSAGUET, S. JACQUOT et P. RAVINET (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (2ème édition revue et corrigée)*, Paris, Presses de Sciences po, pp. 372-378, p. 372-373).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

convergente parmi les associations engagées pour la parité. Ensuite, lors de l'examen parlementaire du projet de loi constitutionnelle (en 1998-1999), les militantes de la parité vont s'agréger autour d'une formule commune, visant à renforcer le degré de contrainte de la réforme (la loi « *garantit* » au lieu de « *favorise* »). Enfin, quand le projet de loi électorale est mis en débat au Parlement (1999-2000), les militantes investies pour la parité vont s'aligner autour de la logique du « 50-50 », puis en faveur de l'imposition d'un ordre strict entre les deux sexes sur les listes électorales.

La convergence des actrices mobilisées pour la parité se traduit également par un accroissement du degré de coordination des luttes, qui constitue selon Paul Sabatier et Hank Jenkins-Smith le second pilier de la notion de coalition de cause (celle-ci suppose l'existence d'« *un degré non négligeable de coordination dans l'action au cours d'une période donnée* »[1]). Jusque-là, les mobilisations pour la parité se caractérisaient par leur caractère fragmenté, peu coordonné et même parfois conflictuel. Or au cours de la période de mise à l'agenda de la parité, de nouvelles tentatives de coordination, voire de fédération des luttes voient le jour. L'initiative la plus emblématique de cette évolution est la mise en place, à partir de l'automne 1998 et pendant la durée de l'examen parlementaire du projet de loi constitutionnelle, d'un réseau englobant l'ensemble des associations paritaires (qui luttaient depuis plusieurs années en ordre dispersé) et des commissions femmes de partis : le réseau Femmes et Hommes pour la parité. Cimenté par la résistance de la majorité sénatoriale, le réseau mène plusieurs actions communes (notamment des manifestations et des pétitions) impliquant des femmes parlementaires, des membres de commissions femmes partis (issues des rangs de la gauche plurielle) et des militantes associatives. L'année suivante, lors de l'examen de la loi électorale, la coalition formée pour la loi constitutionnelle disparaît. Mais alors que les instances étatiques chargées des droits des femmes gagnent un poids croissant dans les mobilisations pour la parité, les liens se renforcent entre les pôles non institutionnels et le pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes. L'Observatoire de la parité et les délégations parlementaires au droit des femmes vont dès lors constituer des lieux de *transmission* et de *traduction* des demandes émanant des pôles non institutionnels de l'espace de la cause des femmes.

Pour retracer la dynamique de la coalition formée autour de la parité entre juin 1997 et juin 2000, on suivra le fil des trois phases successives suggérées plus haut, au cours desquelles se redéfinissent les enjeux et les actrices de la coalition paritaire. La première phase s'étend de juin 1997 (annonce faite par Lionel Jospin de son intention de réformer la Constitution) à juin 1998 (adoption en conseil des ministres du projet de loi constitutionnelle). Cette période est marquée par la convergence des actrices (associatives et partisanes)

[1] SABATIER et JENKINS-SMITH, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », p. 138.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

mobilisées pour la parité autour de la solution constitutionnelle, et par l'élaboration d'un projet de loi constitutionnelle, fruit d'un premier compromis entre les deux têtes de l'exécutif. La seconde phase court de juin 1998 à juin 1999 (date de l'adoption du projet de loi constitutionnelle par le Parlement réuni en Congrès). Elles se caractérise par la consolidation de la coalition paritaire – sous la bannière du réseau Femmes et Hommes – face aux menaces de veto du Sénat, puis par la construction d'un second compromis au terme d'un bras de fer entre les deux chambres. Enfin, la troisième phase, qui s'étend de juin 1999 à juin 2000, est marquée par le déplacement de l'épicentre de la coalition paritaire vers des actrices émanant du pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes (en particulier l'Observatoire de la parité et les nouvelles délégations parlementaires chargées des droits des femmes), actrices qui vont entreprendre de faire pression – avec un certain succès – dans le sens d'un durcissement du dispositif paritaire à l'intérieur du Parlement.

I - Inscrire la parité dans la Constitution : de l'annonce au projet (juin 1997 - juin 1998)

A - La révision constitutionnelle, solution convergente pour les militantes de la parité

Depuis le début des années 1990, les associations impliquées dans les luttes pour la parité ont manifesté de profondes divergences sur la manière d'atteindre cet objectif. Les désaccords ont notamment porté sur le degré de radicalité des réformes à entreprendre, et en particulier sur l'opportunité de légiférer pour imposer la parité. En outre, parmi les militantes « intégralistes » (celles qui plaident dès le début des années 1990 pour un dispositif institutionnel contraignant), il n'y a pas de consensus quant aux moyens d'imposer la parité, et la solution constitutionnelle est loin de faire l'unanimité. Gisèle Halimi, présidente de Choisir, est l'une des premières figures du mouvement associatif à se rallier à l'option de la révision constitutionnelle, en défendant cette perspective dès la proposition de loi qu'elle fait déposer par des députés du Mouvement des citoyens en mars 1994. Elle réaffirme sa préférence pour cette stratégie dans le rapport qu'elle remet au Premier ministre au nom de l'Observatoire de la parité en janvier 1997[1]. Directement confrontée à la censure du Conseil constitutionnel en 1982, puisqu'elle avait été à l'initiative de l'amendement annulé, Gisèle Halimi justifie cette option en invoquant le maintien probable de la jurisprudence du Conseil si une loi devait à nouveau introduire des quotas parmi les candidatures. Mais pendant plusieurs années, elle est seule à défendre aussi fermement cette option dans la nébuleuse des

[1] OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ *Rapport de la commission pour la parité entre les hommes et les femmes dans la vie politique, par Mme Gisèle Halimi*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

associations pour la parité. À l'autre extrémité du spectre des prises de position, Françoise Gaspard se mobilise quant à elle contre l'option de la révision constitutionnelle, prônant l'adoption directe d'une loi sur la parité – conformément à la revendication affirmée dans *Au pouvoir, citoyennes*[1]. Pour justifier cette option, elle invoque les risques de blocage d'une révision constitutionnelle par le Sénat et argue du caractère contraignant des engagements internationaux pris par la France en matière de droit des femmes depuis la décision du Conseil en 1982, notamment à travers la ratification (en 1983) de la Convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (dite CEDAW), qui autorise le recours à des mesures de discrimination positive dans la représentation politique[2]. Face aux positions de ces deux « expertes » du mouvement associatif pour la parité, nombre de militantes associatives sont hésitantes. Si l'hypothèse d'une révision constitutionnelle n'est pas radicalement écartée, elle est loin de faire l'unanimité, notamment parce que son issue semble des plus incertaines. Certes, l'option défendue par Gisèle Halimi consiste à contourner la procédure normale de la révision (article 89 de la Constitution) en ayant recours à l'article 11, qui prévoit l'organisation d'un référendum, et qui permet donc de passer outre l'éventuel blocage du Sénat. Mais cette procédure juridiquement hétérodoxe a peu de chance d'être choisie par les deux têtes de l'exécutif. Comme l'évoque en entretien une militante du réseau Demain la parité, qui s'aligne à cet égard sur la position de Françoise Gaspard :

> *« La réforme de la Constitution, je pensais que c'était très difficile, et qu'on aurait beaucoup d'efforts pour un résultat qui était quand même assez aléatoire, compte tenu du fait que les hommes étaient quand même archi-majoritaires à l'Assemblée nationale et au Sénat. Donc avoir une majorité des deux tiers au Congrès, ça n'était pas évident. Donc ça nous semblait quelque chose de difficile. »* [Entretien n°35, 2003]

Après la victoire de la gauche plurielle aux élections législatives de mai-juin 1997, l'annonce faite par le nouveau Premier ministre de son intention de réviser la Constitution a pour effet de faire converger des associations paritaires vers cette solution institutionnelle[3]. C'est en juin 1997 que la CLEF, qui avait jusque-là inséré l'objectif de parité dans sa plate-forme (sous la pression de l'atelier « Parité » animé en son sein par Monique Dental depuis 1994) sans pour autant arrêter de position précise sur les moyens d'y parvenir, se prononce en faveur de la « *réforme de la Constitution* », « *acte symbolique fort [...] seul capable d'effacer la tache originelle de la démocratie française* », et « *exige parallèlement une loi*

[1] GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*.

[2] Cf. F. GASPARD, « Les pièges à déjouer », *Le Monde*, 7 mars 1997, p. 14. Son interprétation du primat des conventions internationales sur la Constitution est cependant rejetée par la plupart des constitutionnalistes (Georges Vedel, Louis Favoreu, Guy Carcassonne et Olivier Duhamel, tous quatre auditionnés par l'Observatoire de la parité en 1996, estiment qu'une révision constitutionnelle est requise – quelles que soit leurs convictions personnelles sur l'opportunité d'y recourir – avant d'élaborer tout dispositif visant à imposer des quotas sur les listes électorales).

[3] En restant opposée à toute révision de la Constitution jusqu'en juin 1998, Françoise Gaspard fait à cet égard figure d'exception.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'application de ce principe de parité inscrit dans la Constitution »[1]. Ces revendications de la CLEF sont réaffirmées par une délégation de militantes associatives en faveur de la parité, reçues quelques jours après la déclaration de politique générale du Premier ministre par des membres des cabinets de Lionel Jospin et de Martine Aubry (Danièle Jourdain-Menninger, conseillère technique auprès du Premier ministre, et France Quatremarre, conseillère technique pour les droits des femmes auprès de Martine Aubry)[2].

Dans la seconde moitié de l'année 1997, la fédération d'associations Elles Aussi, jusque là restée en marge des mobilisations en faveur d'une parité « contraignante », se rallie à l'objectif de révision constitutionnelle. Sylvie Ulrich, présidente de l'UFCS (association fondatrice de Elles Aussi) évoque la conversion de son association à la solution des quotas, rendue possible par l'annonce faite par Lionel Jospin en juin 1997 :

> *« Alors bien sûr c'était une très grande décision de demander de faire modifier la Constitution, parce que là aussi on allait vers des critiques énormes, il fallait peser le pour et le contre… C'est vrai que ça a engagé un débat énorme avec les universalistes, etc. Bien sûr modifier la Constitution pour dire qu'on allait faire un écart et donner aux femmes quelque chose, c'était pas évident … Mais on a fait le pari qu'il n'y aurait rien d'autre si on ne le faisait pas. On n'obtiendrait pas la parité si on ne passait pas par quelque chose de très fort. »* [Entretien avec Sylvie Ulrich, Paris, 5 décembre 2002]

Au cours du premier semestre 1998, Elles Aussi fait réaliser par une agence de communication (« Arfeuillères associés ») un logo (qui représente un « & ») symbolisant son engagement en faveur de la modification de la Constitution pour y inscrire la parité. Le logo figure notamment sur une carte postale diffusée dans les réseaux de ses associations fondatrices et d'associations partenaires (notamment la CLEF) au cours de l'année 1998. Parallèlement, au printemps 1998, l'UFCS diffuse son propre fascicule de propagande favorable à la modification de la Constitution[3].

La convergence des militantes associatives autour de la solution constitutionnelle est par ailleurs attestée, début 1998, par le communiqué de clôture d'un colloque intitulé « La parité, enjeux et mise en œuvre », organisé par l'équipe de recherches féministes « Simone » à l'université de Toulouse Le Mirail les 6 et 7 février, colloque auquel assistent un grand nombre de militantes associatives[4]. Au terme de ce colloque, les participantes adoptent un

---

[1] « Les stratégies préconisées par la CLEF en France ». Le document n'est pas daté, mais il est rédigé après les législatives sans pour autant évoquer le projet de loi du gouvernement, donc probablement diffusé dans la première quinzaine de juin [Archives communiquées par Monique Dental].

[2] [Archives de l'atelier « Parité » de la CLEF, communiquées par Monique Dental]

[3] UNION FÉMININE CIVIQUE ET SOCIALE (1998), *Le guide de la parité: Pour une meilleure participation des femmes à la vie politique*, Paris, UFCS.

[4] Selon les organisatrices, le colloque aurait réuni près de 400 personnes, et parmi elles « *plus de 40% de personnes provenant des milieux associatif, politique ou syndical* » (MARTIN (dir.), *La Parité. Enjeux et mise en oeuvre*, p. 277).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

« *communiqué* » à l'attention des deux têtes de l'exécutif et des élus du Parlement, qui réclame notamment qu'il soit procédé « *avant la fin de l'année à des réformes des lois électorales et si nécessaire à la révision de la Constitution* »[1].

À côté des associations paritaires, la solution constitutionnelle mobilise désormais les groupes investis pour la cause des femmes au PS. Même si elle conserve une position ambivalente, à l'intersection entre le mouvement associatif féminin et le champ partisan, l'Assemblée des femmes accentue son ancrage dans la nébuleuse du PS à partir du moment où sa présidente, Yvette Roudy, est élue députée, et qu'un gouvernement de gauche est constitué en juin 1997. Les universités d'été de l'Assemblée des femmes, organisées chaque année en août – peu avant celles du Parti socialiste – vont s'imposer, dans les années qui suivent, comme l'un des lieux privilégiés de la mobilisation des femmes socialistes en faveur de la parité. Parallèlement à ses universités d'été, l'Assemblée des femmes renoue en outre avec la pratique des rassemblements de rue qui avait caractérisé les mobilisations paritaires dans les années 1993-1994. À l'occasion du 8 mars 1998, profitant de ressources matérielles et symboliques inédites – depuis l'élection d'Yvette Roudy à l'Assemblée –, l'association organise place de la Bastille un lâché de ballons, intitulé « *Les femmes prennent la Bastille* », pour la « *parité* » et la solidarité avec les « *sœurs algériennes* », qui recueille une certaine attention médiatique parmi les manifestations organisées pour célébrer la journée internationale des femmes. Parmi la « *petite centaine* » de manifestantes présentes sur les lieux se trouvent quelques personnalités féminines du PS (comme Catherine Tasca et Catherine Lalumière, à nouveau sollicitées par Yvette Roudy), ainsi que la déléguée interministérielle aux droits des femmes, Geneviève Fraisse[2].

À partir de l'année 1997, après quelques années de mise en sommeil, on observe par ailleurs une progressive remobilisation de la commission femmes du PS, lieu de rencontre des déléguées « femmes » des sections et des fédérations du PS, désormais placée sous la direction de Michèle Sabban – qui a succédé à Sylvie Guillaume à la tête du secrétariat national femmes en 1997. La parité est le principal thème de mobilisation de cette commission, ainsi que de la commission « droits des femmes » de la fédération parisienne du PS, dirigée par Jacqueline Victor. Dès la campagne des élections législatives, les deux instances avaient rédigé un argumentaire ainsi qu'un tract à destination des candidats sur le thème des droits des femmes, dans lequel la revendication d'une loi électorale pour atteindre la parité était le premier point abordé[3]. Elles poursuivent et accentuent leurs mobilisations

[1] Ibid.

[2] A. HELIOT et L. MANDEVILLE, « Manifestation à Paris: petite mobilisation », *Le Figaro*, 9 mars 1998, p. 10.

[3] Lettre datée du 7 mai 1997, envoyée aux candidats socialistes [Archives communiquées par la commission femmes du PS].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

après l'arrivée au pouvoir de la gauche plurielle. En octobre 1997, elles organisent un colloque à l'Assemblée nationale intitulé « Les droits des femmes sont des droits pour tous et toutes », dont l'une des tables rondes est consacrée au thème « Femmes et citoyenneté » (au cours de laquelle intervient notamment Bertrand Delanoë, alors président du groupe socialiste à la mairie de Paris, qui marque ainsi le début de son engagement public pour cette cause)[1]. À l'occasion de la journée internationale des femmes, le 8 mars 1998, les deux instances organisent à nouveau un colloque, au Sénat, cette fois entièrement dédié à la parité (« À Paris, en marche vers la parité »).

En outre, on observe à partir de 1997 une mobilisation des femmes parlementaires socialistes pour la parité. Celle-ci est rendue possible par le renouvellement de l'Assemblée nationale qui a vu arriver une « masse critique » de députées socialistes, leur nombre étant quasiment décuplé par rapport à la précédente assemblée (42 sont élues en juin 1997 – même si quelques unes d'entre elles quittent les bancs de l'Assemblée pour rejoindre le gouvernement –, contre 4 dans l'assemblée précédente). Ces députées fraîchement élues sont loin d'être toutes préalablement investies en faveur de la cause des femmes[2]. Toutefois, l'accroissement sensible du nombre de députées socialistes, et le fait que la grande majorité d'entre elles soient de nouvelles entrantes au Parlement – contrairement aux hommes, parmi lesquels on compte une plus grande proportion de sortants et de professionnels de la politique –, est propice à la constitution de réseaux de solidarité féminine, eux-mêmes susceptibles de favoriser l'expression collective de la cause des femmes – et en particulier de la représentation politique des femmes. En outre, le discours paritaire fait partie de ceux qui sont désormais susceptibles d'apparaître comme « respectables » parmi les élues de gauche, en raison de son articulation croissante avec la rhétorique de modernisation démocratique promue par le PS. C'est sous l'impulsion d'Yvette Roudy que se constitue, au sein du groupe parlementaire socialiste, l'embryon d'un pôle de mobilisation autour de la parité : dès le 8 juillet 1997, elle réunit une dizaine de femmes du groupe socialiste[3] autour de ce thème. Elle peut compter sur la présence de plusieurs députées nouvellement élues qui sont déjà socialisées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes, comme Danièle Bousquet (militante du Planning familial dans les années 1970, nommée chargée de mission

[1] [Archives communiquées par la commission femmes du PS]

[2] L'enquête réalisée par Philippe Bataille et Françoise Gaspard sur les candidates socialistes aux élections législatives montre que les « *candidates qui ont milité dans les mouvements féministes* » forment un groupe très minoritaire. Le profil majoritaire est celui des candidates « *féministes, …mais* » : elles « *savent que les acquis en matière de droit comme de mœurs sont le produit des luttes de femmes* » dans les années 1970, mais elles n'ont jamais milité dans les mouvements féministes. Voir GASPARD et BATAILLE *Comment les femmes changent la politique*, p. 158 et suiv.

[3] Danielle Bousquet, Marie-Françoise Clergeau, Nicole Feidt, Martine Lignières-Cassou, Geneviève Perrin-Gaillard, Catherine Picard, Odile Saugues.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

départementale aux droits des femmes par Yvette Roudy dans les années 1980), Odette Casanova (qui a longtemps milité pour les droits des femmes dans les milieux associatifs toulonnais et varois) ou encore Martine Lignières-Cassou (investie dans la commission femmes du PS). Yvette Roudy y diffuse un « *préambule explicatif* » sur la parité, dans lequel elle tente de gagner ses collègues à la cause de l'inscription de la parité dans la Constitution, condition « *nécessaire* » mais « *pas suffisante* » pour atteindre la parité : « *cette inscription constituera un socle, un point d'appui qui induit des modalités d'application* », écrit-elle[1]. Elle peut également compter, dans son entreprise, sur le soutien d'une parlementaire de poids, Catherine Tasca. Élue à la tête de la commission des lois (qui est institutionnellement saisie de toute réforme constitutionnelle), cette avocate de la parité au PS depuis l'année précédente réaffirme dès l'été 1997 son soutien à la cause de la révision constitutionnelle. Conviée par Yvette Roudy à intervenir dans à la table ronde « *La parité dans la Constitution* » lors de l'université d'été de l'Assemblée des femmes à Lisieux en août 1997, elle fait un plaidoyer en faveur de la révision constitutionnelle, dont la presse se fait l'écho[2]. Au Sénat, la socialiste Danièle Pourtaud, qui – élue depuis 1995 – a activement participé à la « mission d'information sur la place des femmes dans la vie publique » mise en place en 1996-1997[3], se mobilise également en faveur de la cause de la représentation politique des femmes. Avec d'autres militantes socialistes investies dans le mouvement associatif paritaire (notamment Denise Fuchs, présidente de la CLEF, et Françoise Durand, secrétaire de l'Assemblée des femmes), elle se fait l'avocate de la révision constitutionnelle lors d'un séminaire organisé le 29 août 1997 par la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (FNESER) et le centre Condorcet, dans le cadre de l'université d'été du Parti socialiste à la Rochelle[4].

À ce stade, la cause de la révision constitutionnelle ne bénéficie que d'un soutien très fragile à l'intérieur des instances gouvernementales chargées des femmes. Certes, l'Observatoire de la parité constitue un relais potentiel, mais il est *de facto* mis en sommeil depuis la remise de son rapport en janvier 1997, en raison de l'absence de moyens et du changement de majorité. Au sein du gouvernement constitué par Lionel Jospin en juin 1997, aucun portefeuille ministériel spécifiquement dédié aux droits des femmes n'a été créé. C'est Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la solidarité, qui a autorité sur le Service des droits des femmes, en plus de multiples autres charges (famille et enfance, personnes âgées,

[1] [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF413]

[2] N. GAUTHIER, « Des femmes vigilantes sur leurs acquis. Première journée de l'université d'été de l'Assemblée des femmes à Lisieux », *Libération*, 26 août 1997, p. 14.

[3] OLIN et RICHERT. *Les femmes et la vie publique. Eléments pour une réflexion. Mission commune d'information sur la place et le rôle des femmes dans la vie publique (1996-1997)*.

[4] Séminaire intitulé « Est-il indispensable de modifier la Constitution ? », La Rochelle, 29 août 1997. [Archives communiquées par la commission femmes du PS]

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

personnes handicapées, etc.). Or, contrairement à d'autres femmes de l'élite socialiste – comme Élisabeth Guigou ou Ségolène Royal –, Martine Aubry tend à maintenir à distance son identité de « femme politique », et s'est jusque-là peu exprimée sur les questions féministes[1]. En outre, parmi les différents chantiers qui s'annoncent en matière de droits des femmes, celui de la parité ne lui paraît pas prioritaire. Contrairement, là encore, à Ségolène Royal et Élisabeth Guigou, elle n'a pas fait de la parité un engagement public. La relative marginalité de la parité dans les préoccupations de la ministre est redoublée par la logique administrative du Service des droits des femmes qu'elle dirige. En effet, cette cause ne s'inscrit pas dans les deux « *piliers* » traditionnels de cette administration[2], qui est restée singulièrement en retrait des mobilisations pour la parité depuis leur émergence sur la scène associative[3]. Cependant, la parité retrouve une certaine visibilité institutionnelle avec la création, en novembre 1997, d'une nouvelle fonction gouvernementale spécialement dédiée à la question des femmes : le 15 novembre, sous la pression des associations féministes[4], Lionel Jospin nomme Geneviève Fraisse déléguée interministérielle aux droits des femmes. Si son profil universitaire et son absence d'ancrage dans les champs politique et administratif fragilisent d'emblée Geneviève Fraisse – qui de surcroît n'a pas autorité sur le Service des droits des femmes maintenu sous la tutelle de la ministre de l'Emploi et de la solidarité – son action en tant que déléguée, jusqu'en novembre 1998, participe du processus de consolidation institutionnelle de la parité. Geneviève Fraisse s'est fait connaître lors des années précédentes pour son engagement en faveur de la parité dans l'arène intellectuelle. Lorsqu'elle prend sa nouvelle fonction, le dossier principal qu'elle se voit confier est la préparation du projet de loi constitutionnelle sur la parité, précisément parce qu'il se situe en dehors du domaine d'action du Service des droits des femmes, avec lequel elle se trouve objectivement en concurrence. Compensant sa faible légitimité politique et institutionnelle par un accès relativement aisé à la presse (où elle intervient à la fois comme déléguée et comme intellectuelle), elle multiplie les occasions de plaider publiquement en faveur de la parité, et plus particulièrement pour la révision constitutionnelle, notamment lorsque le calendrier institutionnel y est favorable –

[1] Voir notamment : M. AUBRY (1997), *Il est grand temps.*, Paris, Albin Michel.

[2] Ces deux piliers sont « *l'égalité professionnelle* » et « *les droits propres* » des femmes. Pour une analyse du fonctionnement du Service des droits des femmes depuis sa création en 1985, voir MAZUR *Gender Bias and the State: Symbolic Reform at Work in Fifth Republic France* ; S. DAUPHIN (2006), « L'élaboration des politiques d'égalité ou les incertitudes du féminisme d'État: une comparaison France / Canada », *Cahiers du genre*, n°Hors série ; REVILLARD, *La cause des femmes dans l'Etat: une comparaison France-Québec (1965-2007)*.

[3] BERENI et REVILLARD « Des quotas à la parité: 'féminisme d'État' et représentation politique (1974-2007) ».

[4] Le décret portant création du poste de déléguée interministérielle aux droits des femmes paraît au *Journal Officiel* le jour même (le samedi 15 novembre) de la manifestation nationale organisée à Paris pour l'emploi des femmes par le Collectif national pour les droits des femmes (CNDF).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

c'est le cas par exemple du 8 mars 1998[1]. À partir du mois d'avril, elle se trouve en outre associée au travail de préparation du projet de loi constitutionnelle.

B - La genèse du projet de loi

1) Une conjoncture favorable : la « course à la modernisation » des institutions entre les deux têtes de l'exécutif

Les mobilisations émanant de divers pôles de l'espace de la cause des femmes ont contribué au maintien de cette cause sur l'agenda de Lionel Jospin. Parallèlement, les résistances émanant du président de la République vont être levées du fait d'une conjoncture politique particulière, marquée par le retour en force, au printemps 1998, du thème de la modernisation démocratique, qui devient désormais l'enjeu d'une surenchère orchestrée par les médias entre les deux têtes de l'exécutif.

Début janvier 1998, alors qu'une révision de la Constitution est rendue nécessaire par le verdict du Conseil constitutionnel (qui a déclaré l'incompatibilité de certains articles du Traité d'Amsterdam avec la Constitution), la question d'une possible « *greffe* » d'autres thématiques (parité, cumul des mandats…) à cette révision est émise au sein du Parti socialiste, et reprise par le premier secrétaire, François Hollande. Yvette Roudy plaide ainsi en faveur d'une inclusion de la parité hommes-femmes dans le cadre de la révision constitutionnelle qui s'annonce. Finalement, devant la réticence de Jacques Chirac, qui fait écho à l'opposition de la majorité sénatoriale, l'option de la « *révision élargie* » n'est pas retenue. C'est lors de la journée internationale des femmes, le 8 mars 1998, que Lionel Jospin relance la question de la révision constitutionnelle. À cette occasion, le Premier ministre semble soucieux d'afficher en matière de politique relative aux droits des femmes une rupture par rapport aux gouvernements précédents. Pour marquer l'événement, il reçoit, à grands renforts médiatiques, les neufs femmes du gouvernement pour déjeuner, puis une centaine de femmes à Matignon, devant lesquelles il prononce un discours affirmant les engagements du Parti socialiste en matière des droits des femmes. Sa principale annonce[2] concerne la question de la parité : il indique qu'il « *reste favorable* » à l'inscription de « *l'objectif de la parité* » dans la

[1] Voir notamment : « La parité, c'est l'image de l'égalité des sexes (entretien avec Geneviève Fraisse) », *France-Soir*, 8 mars 1998 ; « La parité n'est qu'un habit de l'égalité, et pourtant un outil formidable (entretien avec Geneviève Fraisse) », *La Croix*, 7 mars 1998 ; FRAISSE, « La double évidence du féminisme ».

[2] Lionel Jospin annonce également qu'il « *réfléchi[t]* » aux moyens de faire respecter la loi sur l'égalité professionnelle adoptée à l'initiative d'Yvette Roudy en 1983. En outre, le gouvernement publie une circulaire qui impose que les documents émanant des administrations et établissements publics comportent une féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Une telle mesure avait été déjà prise, dix ans auparavant, par Laurent Fabius. Mais la circulaire du 11 mars 1986 n'avait guère été appliquée (voir BAUDINO *Politique de la langue et différence sexuelle: la politisation du genre des noms de métier*).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Constitution, tout en soulignant « *les difficultés de sa réalisation* », liée en particulier à l'accord nécessaire du président de la République : « *Je prends celles-ci en considération*, dit-il, *mais elles n'entament pas ma détermination. (...) Rien ne pourra plus arrêter le mouvement entamé.* » De fait, Lionel Jospin ne donne, à cette occasion, aucune date butoir, plaçant *de facto* la responsabilité de la décision – et de l'absence de décision – sur le président de la République[1].

La position initialement très réticente du président de la République à l'égard de la révision constitutionnelle sur la parité[2] évolue, semble-t-il, fin mars 1998. Les élections régionales constituent à cet égard une conjoncture cruciale : l'apport des voix des élus du Front national a permis à la droite de conserver cinq régions qu'elle croyait perdues, suscitant des réactions d'indignation à droite comme à gauche. Après les élections, Jacques Chirac affirme de plus en plus clairement son engagement personnel en faveur de la « *modernisation politique* ». S'engage alors, dans le contexte de la cohabitation, une « course à la rénovation », mise en scène par les médias, entre les deux têtes de l'exécutif. Le 23 mars 1998, lors d'une allocution télévisée, Jacques Chirac déclare que « *le temps est venu de moderniser notre vie politique et de l'adapter à son époque* ». Parmi les chantiers qu'il appelle de ses vœux, la nécessité d'« *un nombre accru de femmes dans la vie publique* » figure aux côtés de « *la réforme de certaines lois électorales* » et de « *celle des cumuls* »[3]. Dans les semaines qui suivent, alors qu'il entame une consultation des représentants des différentes forces politiques sur ces thèmes, il donne son accord de principe au sujet de certaines réformes constitutionnelles réclamées par le PS, notamment la limitation du cumul des mandats et la réforme de la justice (les deux projets de loi sont présentés en conseil des ministres, respectivement les 8 et 15 avril 1998).

[1] M. AULAGNON, « Lionel Jospin réaffirme sa 'détermination' à inscrire la parité dans la Constitution », *Le Monde*, 10 mars 1998, p. 31.

[2] Selon *Le Monde*, lors d'un déjeuner avec une vingtaine de membres du bureau de l'Assemblée nationale, le 5 novembre 1997, dont Yvette Roudy, celle-ci aurait eu l'échange suivant avec Chirac : « *Vous oubliez la parité entre homme et femme dans la vie politique*, lui aurait-elle lancé, *nous n'oublions pas vos promesses sur ce sujet*. » « *Je n'ai jamais rien promis de tel*, aurait-il répondu, *c'est une histoire que racontent Roselyne Bachelot et Gisèle Halimi.* » Le président de la République aurait ajouté qu'il n'était pas sûr que la parité soit « *une bonne idée* » car cette réforme impliquerait « *un changement du mode de scrutin législatif* » (F. ROLAND LEVY, « Cohabitation conviviale entre Jacques Chirac et Laurent Fabius à l'Elysée. Le président de la République a reçu le bureau de l'Assemblée nationale à déjeuner », *Le Monde*, 7 novembre 1997, p. 7).

[3] O. BIFFAUD et M. NOBLECOURT, « Matignon et le PS sont prêts à jouer le jeu sur les réformes de la vie politique », *Le Monde*, 25 mars 1998, p. 7.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

2) Un compromis politique et institutionnel

Lionel Jospin, soucieux de garder la main dans la conduite d'une réforme dont il se veut le principal promoteur, présente dès le 1er avril, à l'Assemblée nationale, un avant-projet de révision constitutionnelle sur la parité, dont la portée dépasse largement le strict champ politique. Il suggère en effet d'ajouter à l'article premier de la Constitution (« *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ») l'alinéa suivant : « *La loi ou la loi organique peut fixer des règles favorisant l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités politiques, professionnelles, et sociales* »[1]. « *Il s'agit d'aller au-delà de l'affirmation du seul principe de la parité politique pour prendre des dispositions qui pourraient concerner toutes les femmes dans leur vie quotidienne et sociale* », déclare-t-il devant les députés[2]. Il importe de souligner que cet-avant projet efface d'ores et déjà le terme de parité, effacement qui constituera d'ailleurs l'une des conditions du ralliement du chef de l'État. Le 28 mai, celui-ci reçoit, dans le cadre des consultations qu'il a engagées depuis le mois d'avril sur la « *modernisation de la vie démocratique* », quelques représentantes des mouvements agissant pour la promotion des femmes dans la vie publique, dont deux promotrices de la révision constitutionnelle (Gisèle Halimi et Roselyne Bachelot) et une farouche opposante (Élisabeth Badinter)[3]. À cette occasion, il annonce à la fois son ralliement à la solution constitutionnelle et ses réserves vis-à-vis de la modification de l'article premier consacré aux « *grands principes* » de la République. Les deux têtes de l'exécutif s'entendent alors pour soumettre à l'avis du Conseil d'État une modification (dans les termes prévus initialement par Lionel Jospin) de l'article 34 de la Constitution, moins solennel que l'article premier puisqu'il se borne à fixer le domaine de la loi. Toutefois, estimant que « *la référence aux responsabilités professionnelles et sociales figurait dans le préambule de la Constitution de 1946* »[4], le Conseil d'État transmet un avis défavorable[5] sur le texte transmis par le gouvernement, ce qui pousse finalement celui-ci à rédiger un nouveau projet portant la révision à l'article 3 de la Constitution, consacré à la souveraineté nationale, et circonscrivant

---

[1] O. BIFFAUD, « Lionel Jospin a soumis à Jacques Chirac une proposition sur l'égalité hommes-femmes », *Le Monde*, 8 avril 1998, p. 5.

[2] « Jospin proposera une inscription dans la Constitution sur la place des femmes », *La Tribune*, 2 avril 1998.

[3] « Le projet de loi sur la parité soumis au conseil des ministres », *Le Monde*, 17 juin 1998, p. 32.

[4] Le troisième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 dispose que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

[5] Dans son avis du 11 juin 1998, reproduit dans CONSEIL D'ETAT (1999), *Rapport public pour 1999, EDCE n°50*, Paris, La Documentation française, p. 70-71. Pour une analyse des enjeux juridiques de cette restriction, voir l'intervention de Gwénaële Calvès au colloque « Femmes et pouvoirs – 19ème-20ème siècle », Sénat, 8 mars 2004 [accessible sur le site internet du Sénat, www.senat.fr], et LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, en particulier le chapitre 4.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

de ce fait la portée de la parité à la seule sphère politique. À la demande du président de la République, l'autre point de compromis entre les deux têtes de l'exécutif consiste à recourir à la procédure normale de révision de la Constitution, par l'article 89, et non à celle prévue par l'article 11, en dépit des réticences exprimées par plusieurs avocates de la parité (dont Gisèle Halimi et Roselyne Bachelot[1]) et la plupart des constitutionnalistes[2], anticipant le veto du Sénat. C'est finalement le 17 juin 1998 que le projet de loi constitutionnelle présenté par la garde des Sceaux, Élisabeth Guigou, est adopté en conseil des ministres. Il prévoit d'insérer un alinéa supplémentaire à l'article 3 de la Constitution : « *La loi favorise l'égal accès des femmes et hommes aux mandats et fonctions* ». Lionel Jospin, qui reçoit Gisèle Halimi et Roselyne Bachelot à Matignon le 24 juin, affirme à l'issue de l'entretien que le gouvernement souhaite faire aboutir le projet avant la fin de l'année.

Ainsi, en l'espace d'un an, les obstacles qui semblaient s'opposer au lancement d'une réforme constitutionnelle ont été surmontés, sous l'effet conjoint des mobilisations d'avocates de la parité et de la conjoncture politique, marquée par une compétition accrue entre les deux têtes de l'exécutif au sujet de la modernisation, en contexte de cohabitation[3]. Toutefois, le contenu et les modalités de la réforme se trouvent limités au terme de la négociation entre les deux têtes de l'exécutif. Le mot de « parité », réclamé par la plupart des militantes associatives, a été gommé ; la portée de la révision, qui s'étendait initialement à l'ensemble des responsabilités (non seulement politiques, mais aussi économiques et sociales), a été limitée par le Conseil d'État au strict domaine politique ; enfin, la voie retenue pour mener à bien cette réforme écarte la procédure du référendum voulue par la plupart des associations paritaires, ce qui fait peser de sérieuses menaces sur l'avenir de cette révision.

II - L'examen du projet de loi constitutionnelle : un bras de fer politique

Entre décembre 1998 et mars 1999, le projet de loi constitutionnelle va donner lieu à un bras de fer entre les deux chambres, mettant en jeu des clivages partisans (une majorité de

[1] Roselyne Bachelot et Gisèle Halimi avaient plaidé en faveur de la procédure référendaire lors de leur entrevue avec Chirac le 28 mai. Halimi réaffirmera son désaccord avec la procédure par le congrès. Voir G. HALIMI, « La misogynie siège au Sénat », *Libération*, 4 février 1999, p. 5.

[2] Tous les constitutionnalistes auditionnés par l'Observatoire de la parité en 1996 (à l'exception de Louis Favoreu) s'étaient prononcés pour la procédure de l'article 11 car celle de l'article 89 revient à donner un véritable droit de veto au Sénat.

[3] On peut ainsi faire remarquer que le contexte de la cohabitation, qui semblait initialement constituer un obstacle à la mise en œuvre de la révision constitutionnelle, s'est finalement avéré, en raison d'une logique de compétition entre le président de la République et le Premier ministre, favorable à la prise de décision en matière de parité.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

gauche à l'Assemblée contre une majorité de droite au Sénat) mais aussi les logiques propres à chacune des chambres (un apparent consensus gauche-droite apparaît à l'Assemblée, alors qu'au Sénat certains représentants de la gauche – au premier rang desquels Robert Badinter – rejoignent la majorité de droite contre le projet). L'examen de la loi constitutionnelle donne lieu à un scénario relativement familier dans l'enceinte parlementaire (notamment au cours de la législature 1997-2002, marquée par un contexte de cohabitation, avec une majorité de gauche à l'Assemblée face à une majorité sénatoriale traditionnellement de droite) : le gouvernement produit un texte que la majorité de l'Assemblée nationale entend durcir, et dont la majorité sénatoriale entreprend de réduire la portée. Si le scénario est familier, ses modalités et surtout son épilogue ne sont pas pour autant joués d'avance. En matière de révision constitutionnelle, le Sénat dispose en effet d'un droit de veto. Ce contexte d'incertitude accrue sur l'issue du processus législatif suscite la constitution d'une coalition qui réunit des militantes des arènes associative, partisane et parlementaire autour d'une vision extensive de la réforme constitutionnelle. Cette coalition tente, dans un premier temps, d'accroître la portée de la révision constitutionnelle prévue par le gouvernement ; dans un second temps, elle participe d'une campagne de pression visant à « faire céder » le Sénat. Le compromis final met en évidence, on va le voir, le succès en demi-teinte de ces mobilisations.

A - « Garantir » plutôt que « favoriser »

Dès le dépôt par le gouvernement du projet de loi constitutionnelle, en juin 1998, les porte-parole des associations paritaires font valoir publiquement leur « *déception* » et s'engagent dans un travail de pression pour une modification des termes du texte. Les deux avocates les plus médiatiques de la révision constitutionnelle, Gisèle Halimi et Roselyne Bachelot, confient à Lionel Jospin, qui les reçoit le 24 juin, leur déception de ne pas voir inscrit le mot de « *parité* » et regrettent l'usage du terme « *favorise* »[1]. Quelques jours plus tard, *Libération* se fait l'écho des propositions de la Coordination française pour le lobby européen des femmes, qui, de même, juge « *inadéquat, imprécis et ambigu* » le terme « *favorise* », et réclame sa substitution par le terme « *établit* »[2]. Mais c'est à partir de l'automne 1998 que les associations paritaires amorcent une véritable campagne de pression sur le travail parlementaire. Le 7 octobre, alors que le gouvernement a précisé la date de l'examen par le Parlement du projet de loi sur la parité, la CLEF invite les représentantes de plusieurs grandes fédérations et réseaux d'associations – pour la plupart engagées de longue date pour la parité – à débattre des modalités de la stratégie à adopter pour faire entendre la voix du « *mouvement associatif* » au cours du processus d'examen parlementaire du projet de loi. Si les luttes associatives pour la parité sont toujours marquées du sceau de

[1] L. DESPINS, « Deux avocates de la parité à Matignon », *Le Parisien*, 25 juin 1998, p. 7.

[2] « Parité: les associations féminines récriminent », *Libération*, 2 juillet 1998, p. 12.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'éparpillement, voire des conflits, le consensus autour de la révision constitutionnelle que la mise à l'agenda a provoqué et les blocages prévisibles de la majorité sénatoriale rendent désormais possible une coalition. Pour la première fois depuis l'essor du « mouvement » pour la parité, toutes les associations engagées pour la parité décident de se réunir au sein d'un nouveau « réseau », baptisé Femmes et Hommes pour la parité, afin d'accroître leur force de pression sur le processus d'élaboration de la loi. Deux militantes actives de ce réseau témoignent ainsi de sa genèse :

> *« À ce moment-là, on est arrivé à une situation… [...] Jospin s'engageait sur la réforme de la Constitution, et à partir du moment où il avait ça, ce n'était pas possible de subir un échec, ce n'était pas possible qu'on ne soit pas unanimes derrière. [...] On fait une charte, on décide de créer le réseau Femmes et Hommes pour la parité, parce qu'on s'est rendu compte qu'à partir du moment où cette réforme de la Constitution était lancée, il fallait la gagner. Il n'était pas question de la perdre. [...] Donc nos dernières résistances ont été vaincues devant l'absolue nécessité de gagner ce combat. »* [Entretien n°35 avec une militante de *Demain la parité*, 2003]

> *« Et puis en juin, il y a eu cette proposition [le projet de loi constitutionnelle], alors là on a fait l'unanimité des associations. On a dit, il faut 'détermine' ou 'établit'. Il faut dire que là il y a eu une flopée de communiqués de presse, et on était, on s'est toutes mises d'accord. Et puis ensuite, on a joué ce jeu collectif, je dirais, d'octobre à mars. [...] On a senti que là, [...] même si on n'était pas forcément sur la même longueur d'onde dans la façon d'opérer, il fallait concentrer nos moyens pour que vis-à-vis de l'opinion, vis-à-vis des parlementaires, vis-à-vis des gens à convertir en quelque sorte, on parle un peu d'une même voix. Je ne sais pas si on a réussi sur toute la ligne, mais on a essayé, donc, sous couvert de ce fameux logo Femmes et Hommes pour la parité. »* [Entretien n°56 avec une militante de l'UFCS, réalisé par Florence Stéfanon, 1999]

Ayant appris les difficultés de lutter ensemble, les initiatrices du réseau, qui sont pour la plupart engagées de longue date dans les luttes paritaires, se bornent à constituer un réseau « *informel* », dont il suffit, pour être membre, de signer une « *charte* » qui « *appelle à le rejoindre toutes celles et tous ceux qui, groupés ou individuellement, veulent faire aboutir la parité dans les instances élues, non seulement en principe, mais dans les faits* »[1]. Cette structure souple permet au réseau de fédérer un nombre important d'organisations. Parmi ses membres se trouvent un grand nombre d'associations féminines plus ou moins investies auparavant dans les luttes paritaires. La CLEF, on l'a vu, s'est véritablement engagée dans la campagne pour la révision constitutionnelle depuis le mois de juin 1997, mais cet engagement se trouve d'autant plus intense qu'un atelier « Parité » animé par Monique Dental existait depuis plusieurs années en son sein. De fait, ce sont des militantes de la CLEF qui prennent l'initiative d'organiser la réunion inaugurale, et qui constituent, dans les mois qui suivent, le noyau dur des membres du réseau. Aux côtés de la CLEF, on trouve les associations et réseaux spécialisés dans cette lutte depuis la première moitié des années 1990 : les fédérations

[1] Tract du réseau Femmes et Hommes pour la parité, non daté [Archives du réseau Femmes et Hommes, communiquées par Monique Dental].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

et réseaux tels que Elles Aussi et Demain la parité ; les organisations qui en sont parties-prenantes comme l'UFCS, l'ACGF, l'AFFDU, etc. ; les petites associations spécialisées dans la lutte pour la parité comme Choisir, Ruptures, Parité 2000, etc. La constitution du réseau Femmes et Hommes marque aussi le ralliement de groupes et associations qui étaient largement restés à l'écart des luttes pour la parité ou qui avaient affirmé auparavant leurs désaccords avec les tenants et aboutissants de cette campagne, en particulier des groupes issus de la frange « mouvementiste » des associations féministes (héritière du courant lutte des classes du féminisme des années 1970 et proche de l'extrême gauche), comme le CNDF.

La principale innovation du réseau, par rapport aux précédents, est de se déclarer « *ouvert* » aux commissions femmes de partis politiques. Mais les clivages politiques pèsent fortement sur la composition du réseau. Seules des représentantes des commissions femmes des partis de la gauche plurielle (PS, PCF, Verts), qui sont déjà associées aux associations féministes dans le cadre du CNDF voire de la CLEF, se joignent au réseau Femmes et Hommes[1]. Ce poids du clivage partisan sera d'ailleurs, comme on le verra, à l'origine d'importantes tensions en son sein. À la mi-novembre, le réseau revendique dans un communiqué de presse « *plus de 100 associations, plus de trois millions de citoyen(ne)s* »[2], et affirme haut et fort la mixité de ses soutiens, notamment à travers son appellation, Femmes et Hommes. En réalité, la « *mixité* » du réseau, qui fait écho à la revendication de parité et donne une assise symboliquement bien plus large à la mobilisation, est un pur affichage. Dans les faits, le réseau Femmes et Hommes est exclusivement constitué de collectifs issus de l'espace de la cause des femmes, et *de facto* non mixte[3]. En outre, il réunit en pratique une vingtaine de femmes, guère plus, reflétant la faiblesse numérique du mouvement associatif pour la

[1] Une seule des participantes, Marie-Jo Grandjacques, est à la tête d'une association qui se situe explicitement à droite, à proximité du RPR (l'association Femmes politiques, créée par Michèle Barzach). Mais cette militante se distingue de la plupart des responsables d'associations proches des partis de droite, dans la mesure où son engagement partisan a toujours été secondaire par rapport à son engagement associatif (elle a adhéré au RPR au milieu des années 1990 sans s'y engager réellement). Depuis la conférence de Pékin en septembre 1995, elle s'est insérée de manière croissante dans les réseaux associatifs féminins et féministes, notamment au sein de la CLEF – où elle participe à l'atelier « Parité » animé par Monique Dental. En outre, au sein du réseau Femmes et Hommes, elle représente non pas Femmes politiques, mais une autre association, le Zonta (un club de sociabilité des femmes de l'élite sociale, sur le modèle du Rotary), ce qui laisse à penser qu'elle n'a pas obtenu de mandat pour représenter l'association Femmes politiques. Elle évoque d'ailleurs en entretien les difficultés qu'elle a rencontrées, au sein de son association, pour faire accepter son engagement dans des réseaux investis par une majorité de femmes proches des partis de gauche [Entretien avec Marie-Jo Grandjacques, Paris, 7 février 2003].

[2] Communiqué de presse diffusé le 14 novembre 1998 [Archives du réseau Femmes et Hommes, communiquées par Monique Dental]. Voir la liste des « *premiers signataires* » de la « charte » du réseau Femmes et Hommes pour la parité en Annexe 8, p. 511.

[3] Une seule exception à cette non mixité de fait : Guillaume Robert, ancien étudiant à Sciences po, qui est l'un des délégués de l'association Choisir au sein du réseau (avec son amie Alexandra Rettien).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

parité, malgré quelques nouvelles recrues, issues des partis politiques de gauche[1] : « *le réseau Femmes et Hommes pour la parité, on n'était pas très nombreuses à travailler dedans, soyons claires* », confie l'une de ses militantes en entretien[2].

Dès sa constitution en octobre, le réseau entreprend de diffuser un message simple : il se donne avant tout pour objectif d'obtenir « *la modification de la rédaction du projet de loi proposée en remplaçant le mot 'favorise' par 'garantit' ou 'établit' ou 'institue'* ». Il demande en outre « *l'élaboration rapide de lois organiques qui modifieront la loi électorale pour parvenir à la parité dans tous les modes de scrutin* » ainsi que diverses mesures de réforme de la vie politique qui devraient permettre « *un véritable exercice de la parité* » (interdiction du cumul des mandats, statut de l'élu, etc.)[3].

La première action du réseau est une campagne de diffusion d'une « *épinglette* » bleu blanc rouge reproduisant le logo (« & ») conçu par Elles Aussi quelques mois auparavant, et d'une carte postale reproduisant – outre ledit logo – l'article 3 de la Constitution de 1958 auquel est ajouté en style manuscrit, un alinéa : « *La loi* <u>*garantit*</u> [souligné dans le texte] *l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions* ». Ces produits sont « *présentés à la presse* » le 18 novembre 1998 par l'une des initiatrices du réseau, Monique Dental[4], qui diffuse également à cette occasion un « *communiqué* » précisant la position du réseau sur le projet de loi constitutionnelle :

> *« L'article 3 apparaît simplement 'technique', sans effet sur la 'méthode politique'. Il ne s'agit pas d'intégrer de nouvelles valeurs et conceptions qui vont modifier la façon de faire de la politique. Ce qui est visé, c'est d'absorber les femmes dans le système politique. Sans nous poser comme des rédemptrices, nous voulons participer pleinement à la modernisation de la vie politique sans être, une fois encore, un simple alibi aux débats politiciens. »*[5]

[1] Les militantes investies dans le réseau sont le plus souvent engagées de longue date dans des réseaux et associations paritaires et/ou au sein de la CLEF, auxquelles s'adjoignent quelques représentantes des groupes femmes des partis de gauche. Parmi les militantes associatives les plus régulièrement actives, on peut citer : Monique Dental pour la CLEF, Paule Segal pour Ruptures, Sylvie Ulrich pour l'UFCS, Colette Kreder, pour Demain la parité, Huguette Delavault et Anne Nègre pour l'AFFDU, Alexandra Rettien et Guillaume Robert pour Choisir, Françoise Pelissolo et Françoise Ramond pour Elles Aussi, Marie-Jo Grandjacques pour le Zonta, Luce Sirkis pour le GAMS. Du côté des représentantes de partis : Michèle Guzman pour le secteur femmes du PCF, Jacqueline Victor pour la commission femmes de la fédération de Paris du PS, Isabelle Bettati pour le PS et Le mandat unique, Francine Comte pour le CNDF et les Verts.

[2] Entretien n°35 avec une militante du réseau Femmes et Hommes, 2003.

[3] Tract du réseau Femmes et Hommes pour la parité, non daté [Archives du réseau Femmes et Hommes, communiquées par Monique Dental].

[4] La conférence de presse n'a eu qu'un très faible écho dans la presse nationale : elle ne fait l'objet que d'une brève dans *Le Monde* (« Des associations féministes s'unissent pour défendre la parité », *Le Monde*, 20 novembre 1998, p. 9).

[5] [Archives du réseau Femmes et Hommes, communiquées par Monique Dental]

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Dès la fin du mois de novembre 1998, l'épinglette et la carte postale sont diffusés dans les réseaux associatifs féminins et envoyés par courrier au président de la République, au Premier ministre, ainsi qu'à tous les députés et sénateurs, en prévision des débats parlementaires de décembre. Fortes de cette première action, des représentantes du réseau Femmes et Hommes sont reçues par les membres de deux cabinets ministériels : le 26 novembre, une première délégation rencontre Jean-Yves Autexier, membre du cabinet du Ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement ; le 3 décembre, une autre délégation est reçue par Danièle Jourdain-Menninger, conseillère technique chargée – notamment – des femmes au cabinet du Premier ministre. Les représentantes du réseau seront finalement reçues par la présidente de la commission des lois, Catherine Tasca (qui n'avait sollicité aucune représentante des associations paritaires lors des auditions conduites par la commission des lois le 18 novembre), peu avant l'examen du projet de loi à l'Assemblée nationale. C'est, pour les déléguées du réseau Femmes et Hommes, l'occasion d'exprimer leur demande d'un durcissement du texte de loi. Monique Dental, qui a fait partie des membres du réseau auditionnées par la commission des lois, évoque en entretien les positions maximalistes du réseau sur la révision constitutionnelle :

> *« Nous [les associations paritaires], évidemment, on n'était pas pour la parité telle qu'elle a été votée. Moi personnellement je trouve que changer la Constitution pour mettre 'l'égal accès' c'est un peu aberrant. Mais il n'empêche que quand il y a eu la discussion à l'Assemblée nationale, on a été auditionnées par la commission des lois. On a dit que nous on voulait 'la loi institue' ou 'établit la parité', parce que nous on a toujours considéré que la parité c'est un homme une femme, un homme une femme… »* [Entretien avec Monique Dental, Paris, 12 juillet 2002]

De son côté, Yvette Roudy se fait la porte-parole d'une vision maximaliste de la révision constitutionnelle, conforme à celle qui est promue par les associations paritaires, dans l'enceinte de l'Assemblée. Fin novembre 1997, elle dépose deux amendements au projet de loi constitutionnelle, faisant part, dans l'exposé des motifs, des ses inquiétudes sur le fait que le projet du gouvernement « *ne précise pas les modalités d'application* » de la révision constitutionnelle. Le premier amendement prévoit d'ajouter au texte du gouvernement un alinéa aux termes duquel « *les modalités permettant d'atteindre graduellement, avant le 1er janvier 2009, l'égal exercice des mandats et des fonctions par les femmes et les hommes, sont précisées dans la loi* ». Un second alinéa dispose que « *la loi prévoit des sanctions financières à l'encontre des partis qui n'auront pas réalisé, avant le 1er janvier 2009, l'égal exercice des mandats et des fonctions par les femmes et les hommes* »[1].

Lors des auditions que la commission des lois organise en amont de son rapport sur le projet de loi, le 18 novembre, Yvette Roudy, Odette Casanova, Roselyne Bachelot (toutes trois députées – les deux premières socialistes, la troisième RPR) et Gisèle Halimi

[1] Amendement n°1 et amendement n°2, N°985, Assemblée nationale [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

(auditionnée en tant qu'auteure du premier rapport de l'Observatoire de la parité) relaient les doléances des associations paritaires en plaidant pour le remplacement du terme « *favorise* » par un terme plus contraignant (Yvette Roudy suggère « *garantit* », Roselyne Bachelot « *assure* », et Gisèle Halimi réitère la rédaction préconisée dans son rapport pour l'Observatoire : « *l'accès égal aux mandats et aux fonctions est assuré par la parité* »). Leur position est confortée par l'avis des experts en droit auditionnés ce jour là, comme Guy Carcassonne et Louis Favoreu – ce dernier s'étant récemment rallié à la cause de la réforme constitutionnelle[1]. Les constitutionnalistes font en effet valoir l'argument selon lequel un terme comme « *favorise* » laisserait une marge de manœuvre suffisamment grande au Conseil constitutionnel pour qu'il puisse censurer toute loi future imposant des quotas, vidant donc de sa portée la révision constitutionnelle.

Catherine Tasca, qui est à la fois présidente de la commission des lois et rapporteure du projet de loi pour cette commission, est, comme on l'a vu, un soutien pour les partisanes d'une vision maximaliste de la parité. Même si elle n'est pas insérée dans les réseaux associatifs de l'espace de la cause des femmes, elle est l'une des *alliées* des mobilisations paritaires – notamment au sein du PS – depuis qu'elle a signé, en juin 1996, le « Manifeste des dix ». Marquant son volontarisme en la matière, elle a co-signé, avec d'autres parlementaires (dont la liste a été symboliquement composée alternativement d'un homme et d'une femme), un amendement au projet de loi sur la réforme du mode de scrutin aux élections régionales concernant la parité le 23 juin 1998, quelques jours après la présentation du projet de loi constitutionnelle en conseil des ministres[2]. De fait, à l'automne 1998, Catherine Tasca se rallie personnellement à une vision forte de la réforme constitutionnelle. Bénéficiant du soutien passif de la part des représentants des groupes parlementaires de droite, soucieux de ne pas aller à l'encontre d'une réforme « *voulue* » par l'opinion et soutenue par le président de la République, elle parvient, le 2 décembre 1998, à faire adopter par ses collègues de la commission, y compris de droite (les représentants du groupe RPR votent pour, DL s'abstient et l'UDF n'est pas représentée ce jour-là), un amendement qui modifie le texte gouvernemental dans un sens plus contraignant : il dispose que la loi « *détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions* », alors que le texte initial indiquait qu'il revenait à la loi de « *favoriser* » l'égal accès.

Le 15 décembre, jour du débat en séance publique à l'Assemblée nationale, un consensus relatif – à bien des égards inattendu – règne autour du texte adopté par la

[1] Il avait exprimé des positions très hostiles à une telle réforme devant l'Observatoire de la parité en 1996.

[2] Cet amendement, qui intervient avant la réforme constitutionnelle, sera annulé par le Conseil constitutionnel.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

commission des lois. Tous les groupes parlementaires ont appelé à voter pour le projet de loi ainsi amendé, y compris ceux de droite, en dépit des réserves que suscite encore une telle réforme dans leurs rangs. Du côté du groupe RPR, quelques leaders, dont les résistances à la parité ont été désamorcées par le soutien accordé par Jacques Chirac à la réforme, se sont livrés à un travail de pression sur les nombreux députés récalcitrants. Le président du groupe, Jean-Louis Debré (qui avait pourtant exprimé ses fortes réticences quelques mois auparavant dans la presse[1]), a convaincu ses troupes en évoquant le soutien des « poids lourds » de la droite gaulliste au projet de loi, au premier rang desquels le président, Jacques Chirac, suivi par Alain Juppé, Édouard Balladur et Nicolas Sarkozy. En outre, c'est Marie-Jo Zimmermann, fraîchement élue députée de Moselle et nouvelle venue en matière de droits des femmes (elle n'est pas préalablement insérée dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes), qui est désignée porte-parole du groupe RPR sur ce texte, plutôt que Roselyne Bachelot, desservie par une image jugée « excessive » dans les rangs de la droite – notamment en raison de sa vision « militante » de la parité et de ses prises de position dans les débats sur le PACS au même moment[2]. Dans les rangs du centre-droit, quelques députés convaincus par la parité (Claude Goasguen et Nicole Ameline à Démocratie libérale, Anne-Marie Idrac – récemment convertie à la réforme – pour l'UDF) se livrent non sans difficultés au même travail de pression sur leurs troupes[3].

Outre le travail effectué par un certain nombre de leaders d'opinion au sein des groupes parlementaires de droite, le contexte d'examen parlementaire simultané de la proposition de loi sur le PACS constitue sans doute l'une des clefs pour comprendre le ralliement à la parité de nombre de parlementaires de droite : une telle prise de position leur permet de s'exonérer en partie de l'accusation d'« archaïsme » que suscite, dans l'arène médiatique, la position anti-PACS adoptée par la grande majorité d'entre eux. En outre, la quasi-unanimité qui se dessine autour de la parité révèle sans doute l'anticipation, par nombre de députés, des blocages prévisibles du Sénat. En définitive, seuls quelques récalcitrants issus des rangs de

[1] En avril 1998, invité à livrer son opinion sur les réformes institutionnelles que Jacques Chirac et Lionel Jospin appellent de leurs vœux, il s'était déclaré opposé à une révision constitutionnelle visant à inscrire la parité dans la Constitution, arguant qu'il « *[lui] sembl[ait] impossible d'imposer par la loi des quotas de femmes ou la parité hommes-femmes* » au nom de principes « *protégés par l'article 3 de la Constitution et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* » tels que « *la liberté de candidature, le principe d'égalité et le principe d'indivisibilité du corps électoral* ». G. BRESSON, « 'Le problème n'est pas d'ordre institutionnel'. Proche de Chirac, Jean-Louis Debré préfère parler d''état d'esprit à changer'. », *Libération*, 7 avril 1998, p. 6.

[2] Entretien avec Roselyne Bachelot, Paris, 25 novembre 2004 ; entretien avec Marie-Jo Zimmermann, Paris, 10 novembre 2004.

[3] Certaines personnalités du groupe DL, comme Alain Madelin et François Goulard, affirment une franche hostilité au texte (N. GAUTHIER, « Révision de la Constitution sur la parité hommes-femmes. Même la droite entonne Le chabadabada. Une large majorité de députés devrait voter le texte », *Libération*, 15 décembre 1998, p. 17).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'opposition parlementaire rejettent le projet de loi « *à titre personnel* » (parmi eux, Didier Julia, qui dépose une exception d'irrecevabilité[1], et Christine Boutin, la principale porte-voix, au sein de la droite parlementaire, des résistances aux évolutions législatives dans le domaine des questions de société – comme l'indique, au même moment, sa vive croisade contre le PACS). Ainsi, lors de cette première lecture du texte, la parité apparaît, de manière tout à fait surprenante, comme une cause sinon « *sans adversaire*s »[2], au moins consensuelle, au Palais Bourbon. La plupart des orateurs et oratrices, de gauche comme de droite, usent de rhétoriques communes (cf. Encadré 27) pour fonder la légitimité de la révision constitutionnelle, et peu d'entre eux remettent en cause le durcissement proposé par la commission des lois. Le principal point d'accrochage lors des débats en séance publique concerne la révision du mode de scrutin, plusieurs députés de droite reprochant au gouvernement de prendre la parité comme prétexte pour généraliser le scrutin proportionnel, comme le réclament les alliés du PS au sein de la gauche plurielle (PCF et Verts). Suite aux « *garanties* » fournies en la matière par les représentants du gouvernement, le texte adopté par l'Assemblée nationale est à un détail près celui voulu par la commission des lois : « *La loi détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* »[3]. Il est adopté à la quasi-unanimité (moins une voix), mais dans un hémicycle très clairsemé (seuls 83 députés sont présents).

Encadré 27 – Les rhétoriques pro-parité au Parlement[4]

Les parlementaires favorables à l'inscription de la parité à l'article 3 de la Constitution puisent, lors des débats en commission et en séance publique, dans un stock d'argumentaires déjà disponibles, formulés par des militantes associatives et des intellectuelles engagées dans les luttes paritaires depuis plusieurs années (largement diffusés dans la presse au moment de l'examen du projet de loi, et recueillis par le biais d'auditions parlementaires d'« expert-e-s » favorables à la parité). Ces rhétoriques sont par ailleurs reformulées au prisme des différentes traditions « *idéologico-politiques* » présentes sur les bancs de l'Assemblée[5], et en fonction de

[1] Il dépose une « exception d'irrecevabilité » (motion de procédure visant à démontrer que le texte est anticonstitutionnel).

[2] JUHEM « La légitimation de la cause humanitaire: un discours sans adversaires ».

[3] L'ajout des termes « électifs » et « électives » est dû à un amendement déposé par Claude Goasguen (DL).

[4] On ne se livrera pas ici à une analyse détaillée des argumentaires déployés autour de la parité dans l'arène parlementaire, ce travail étant au cœur de plusieurs travaux existants. Voir notamment SINTOMER, *Délibérer, participer, représenter. Vers une sociologie de la délibération politique* ; BERENI et LÉPINARD « 'Les femmes ne sont pas une catégorie'. Les stratégies de légitimation de la parité en France » ; LÉPINARD, *L'égalité introuvable. Stratégies de légitimation et mise en oeuvre de la parité politique en France* ; SCOTT *Parité! L'universel et la différence des sexes* ; LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*.

[5] Dans ses travaux sur la fabrique du droit relatif à la filiation, Jacques Commaille distingue quatre traditions « *idéologico-politiques* » informant les prises de position des acteurs dans le champ parlementaire : gauche communiste, gauche non communiste, droite libérale, droite conservatrice (J. COMMAILLE (1994), *L'esprit sociologique des lois. Essai de sociologie politique du droit*, Paris,

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

la « *contrainte de généralité* » qui pèse sur toute construction juridique[1]. Trois registres discursifs récurrents sont mobilisés par les parlementaires favorables à la parité : le scandale, l'universalité et l'enrichissement.

Le scandale

Le premier registre discursif déployé par les partisan-e-s de la parité dans l'arène parlementaire est celui du *scandale* de la sous-représentation politique des femmes, qui rendrait nécessaire le recours à des mesures volontaristes. Pour étayer le caractère scandaleux de la faible représentation politique des femmes, les avocat-e-s de la parité n'ont de cesse de souligner le contraste entre l'ambition de la France de se placer en aiguillon universel de la démocratie et son « *retard* » voire son « *archaïsme* » en matière d'accès des femmes aux fonctions électives, « *anomalie choquante* ». La présence des femmes serait indigne de la France, non seulement parce qu'elle la place en position de « *lanterne rouge* » de l'Europe, mais aussi parce que – comble de l'indignité – elle place la France derrière des pays communément considérés comme relevant d'un rang inférieur dans la hiérarchie implicite de la démocratie.

L'universalité

Le second registre discursif récurrent chez les avocat-e-s de la parité au Parlement est celui de *l'universalité* de la différence des sexes. Il s'agit cette fois de désamorcer l'un des arguments philosophiques et juridiques les plus puissants du camp antiparitaire (dans et en dehors de l'arène parlementaire), selon lequel la parité, en introduisant une division en « *catégories* » dans la souveraineté nationale, serait une menace à l'universalisme républicain, unanimement conçu comme le socle de l'identité politique nationale. À droite comme à gauche, les partisan-e-s de la parité se sont attelé-e-s, à la suite de nombreuses militantes de la parité dans les champs associatif et intellectuel depuis le début de la décennie, à démontrer le caractère universel de la différence des sexes, qui exclut *de facto* les femmes de la liste des « *minorités* » ciblées par les « *quotas* ». Selon nombre de parlementaires favorables à la réforme, c'est parce que les femmes « *ne sont pas une catégorie* » mais une composante universelle de l'humanité qu'elles peuvent légitimement prétendre à être représentées à parts égales dans les assemblées politiques : « *Les femmes ne sauraient être assimilées à un groupe identifié et minoritaire. Elles sont la moitié du genre humain, indissociable de la notion même d'être humain. Elles ne sont pas une catégorie, mais elles se retrouvent dans toutes les catégories, par définition* »[2]. Dans de nombreux discours paritaires au Parlement, l'universalité de la différence de sexe repose sur l'idée d'une indépassable complémentarité des deux sexes dans la procréation – argument qui fait écho au consensus qui règne alors au Parlement, à l'occasion des débats sur le PACS, contre la reconnaissance de l'homoparentalité – : « *[les femmes] sont, comme les hommes, l'humanité même. Sans les femmes, comme sans*

PUF). Pour une analyse approfondie de l'empreinte de ces traditions sur les controverses parlementaires relatives à la parité, voir LÉPINARD, *L'égalité introuvable. Stratégies de légitimation et mise en oeuvre de la parité politique en France*, p. 201 et suiv.

[1] Comme le souligne Bastien François, « *la montée en généralité est inscrite d'elle-même dans cette mise en forme des pratiques sociales – le droit – dont une des caractéristiques est justement de disposer pour la généralité. Le discours juridique est ainsi d'abord marqué, comme le notait Max Weber, par une 'sublimation juridique spécifiquement professionnelle' qui postule un système 'sans failles' accordé au présupposé de généralité (ou d'universalité) de la règle de droit*. » (B. FRANÇOIS (1993), « Du juridictionnel au juridique. Travail juridique, construction jurisprudentielle du droit et montée en généralité », *in* CURAPP (dir.), *Droit et politique*, Paris, PUF, pp. 201-216, p. 201). Voir aussi M. WEBER (1986), *Sociologie du droit*, Paris, PUF, p. 43.

[2] N. Ameline (DL), discussion en séance publique à l'Assemblée, première lecture, 15 décembre 1998.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

les hommes, il n'y aurait pas d'humanité »[1]. Loin d'être une rupture avec l'universalisme, la parité est présentée comme une reformulation et un achèvement de celui-ci : « *L'humanité étant composée pour moitié d'hommes et de femmes, je crois que c'est une autre conception de l'universalisme que nous proposons avec ce texte* »[2].

L'enrichissement

Enfin, le troisième registre de justification de la parité déployé de manière récurrente dans l'arène parlementaire est celui de *l'enrichissement* que la parité pourrait procurer à la démocratie. Cet argument est sans doute le plus en phase avec l'impératif de *montée en généralité*[3] – en l'occurrence un impératif de désindexation des intérêts des femmes – qui s'impose avec force dans l'arène parlementaire. Nombre d'avocat-e-s de la parité importent dans l'arène parlementaire une rhétorique rodée au sein du PS depuis quelques années, selon laquelle l'*aggiornamento* des institutions politiques devrait s'appuyer sur la féminisation des assemblées politiques. L'absence des femmes est présentée comme un « *manque* », non seulement parce qu'elle révèle une injustice, mais surtout parce que la démocratie se prive ainsi de talents, de perspectives particulières qui pourraient être propices à sa rénovation : « *la sous-représentation des femmes dans les lieux de décision et de pouvoir ne constitue pas seulement une discrimination à leur égard mais aussi un véritable handicap pour nos sociétés* »[4].

B - Faire céder le Sénat

1) Le veto du Sénat

Alors qu'à l'Assemblée nationale, la parité a trouvé certain-es avocat-e-s influent-e-s, susceptibles de convertir des troupes *a priori* réticentes, surtout à droite, il n'en est pas de même au Sénat. À droite comme à gauche, plusieurs personnalités de poids prennent publiquement position contre la parité. C'est le cas de Jacques Larché (RPR), président de la commission des lois, et de Robert Badinter (PS), figure respectée de la commission des lois (en raison de sa notoriété intellectuelle et médiatique ainsi que de son image de gardien des institutions de la République), dont l'épouse, Élisabeth Badinter, mène un combat dans les médias et dans le champ intellectuel contre la parité.

En dépit du soutien à la réforme affiché de plus en plus clairement par Jacques Chirac[5], la commission des lois du Sénat, réunie le 20 janvier 1999, affirme d'emblée son hostilité à la

[1] Y. Collin (groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen, RDSE), discussion en séance publique au Sénat, première lecture, 26 janvier 1999.

[2] É. Guigou (PS), discussion en séance publique au Sénat, première lecture, 26 janvier 1999.

[3] BOLTANSKI et THÉVENOT *De la justification: les économies de la grandeur*.

[4] D. Bousquet (PS), discussion en séance publique à l'Assemblée, première lecture, 15 décembre 1998.

[5] Alors que celui-ci avait manifesté un soutien timide au projet de loi au moment de son adoption par le gouvernement en juin 1998, soulignant qu'« *aucune révision de la Constitution, aucun texte législatif ne suffira à donner aux femmes leur juste place dans la société* » (B. PERUCCA, « L'objectif de parité hommes-femmes sera bientôt inscrit dans la Constitution », *Les Echos*, 18 juin 1998, p. 2), il s'y est en effet rallié fermement lors d'un discours prononcé à Rennes, le 4 décembre 1998, devant le conseil régional de Bretagne présidé par le président du groupe RPR du Sénat, Josselin de Rohan.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

révision constitutionnelle de l'article 3, prévue par le gouvernement et amendée par l'Assemblée[1]. En la matière, elle ne suit pas l'avis de son rapporteur, Guy Cabanel[2] : plutôt favorable à la parité mais soucieux de marquer la contribution des sénateurs, il proposait de revenir au projet du gouvernement (disposant que la loi « *favorise* » – et non « *garantit* » – l'égal accès). Arguant que la rédaction prévue par le projet de loi aurait pour conséquence d'ouvrir la voie à la mise en place de « *quotas* », conduisant « *à mettre en cause les principes fondamentaux de la démocratie* »[3], la commission des lois du Sénat décide de renvoyer aux partis politiques (article 4 de la Constitution) la responsabilité de favoriser « *l'égal accès* » des femmes et des hommes à la vie politique, et non plus à la loi (comme le prévoyait la modification de l'article 3 de la Constitution), s'inspirant d'une recommandation formulée par Élisabeth Badinter lors de son audition par la commission des lois du Sénat en décembre 1998. L'article unique du projet de loi constitutionnelle, tel qu'il est adopté par la commission, prévoit donc d'ajouter à l'article 4 de la Constitution l'alinéa suivant : « *Les partis favorisent l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Les règles relatives à leur financement public peuvent contribuer à la mise en oeuvre de ce principe*[4]. »

Cette position hostile à la révision de l'article 3 de la Constitution est largement réaffirmée lors du débat en séance publique le 26 janvier 1999[5]. Si, à l'Assemblée nationale, les femmes ont été les principales porte-voix de la réforme, à gauche comme à droite – suivant en cela les consignes données par l'ensemble des groupes parlementaires –, tel n'est pas le cas au Sénat. Les femmes y sont très minoritaires (5,9% après le renouvellement partiel de septembre 1998) et concentrées dans l'opposition sénatoriale (13 à gauche, 6 à droite). En

[1] La majorité de la haute assemblée avait déjà, un mois auparavant, annoncé son hostilité à l'adoption de tout dispositif imposant la parité. En effet, le 16 décembre 1998, dans le cadre de l'examen d'une réforme du mode de scrutin aux élections régionales, le Sénat avait rejeté, suivant les recommandations de sa commission des lois, une disposition, initiée par le groupe socialiste et adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, visant à imposer la parité sur les listes électorales. La position du Sénat a été confortée à la mi-janvier par le Conseil constitutionnel. Celui-ci, dans une décision du 14 janvier 1999, a annulé lesdites dispositions concernant la parité, qui avaient été rétablies par l'Assemblée nationale dans la version finale du texte de loi. Cf. « Régionales », *La Croix*, 18 janvier 1999, p. 7.

[2] Membre du groupe RDSE, il a participé aux travaux de la mission d'information sur les femmes dans la vie publique au Sénat en 1997.

[3] G. CABANEL (1999), *Rapport n°156 fait au nom de la commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sur le projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes*, Paris, Sénat.

[4] La seconde partie du texte a été ajoutée sous la pression de Guy Cabanel R. BACQUÉ, « Le Sénat veut bouleverser le projet sur la parité hommes-femmes en politique », *Le Monde*, 22 janvier 1999, p. 6.

[5]).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

outre, cinq sénatrices de la majorité sur six s'y opposent[1] (y compris Nelly Olin, qui a dirigé les travaux de la « mission commune d'information chargée d'étudier la place et le rôle des femmes dans la vie publique » en 1997) attestant qu'en la matière les clivages partisans priment sur l'identité de genre. Au terme des débats, les sénateurs appartenant à la majorité sénatoriale votent massivement – par 164 voix RPR-UDF-DL contre 113 PS-PCF – en faveur de l'amendement de leur commission des lois, vidant ainsi de son contenu le projet de loi du gouvernement[2], à la surprise de ce dernier, qui comptait réunir le Congrès à la date symbolique du 8 mars 1999.

Encadré 28 – Les termes de la résistance à la parité : inertie des mœurs et mise en péril des principes

À l'instar des partisan-e-s de la parité, majoritaires à l'Assemblée nationale, les détracteurs de la parité, majoritaires au Sénat, disposent d'un réservoir d'arguments anti-parité (émanant à la fois de spécialistes reconnus en droit constitutionnel et en philosophie politique) largement diffusés dans l'arène médiatique au moment des débats, et répercutés dans l'enceinte du Parlement *via* les auditions. On peut classer les arguments anti-paritaires selon deux figures rhétoriques étudiées par Albert Hirschman : l'inanité et la mise en péril[3].

L'inanité

Le registre de *l'inanité* s'inscrit dans une rhétorique libérale classique, qui a longtemps constitué le fondement du rejet des quotas dans les partis de droite, selon laquelle les transformations sociales, et en particulier l'égalité « *réelle* » entre les sexes, ne peuvent se « *décréter* » par la force des lois. Ce rejet du constructivisme juridique s'articule étroitement avec ce qu'Éléonore Lépinard appelle une idéologie du « *genre naturalisé* »[4], qui consiste à nier toute dimension politique (c'est-à-dire socialement construite et traversée par des rapports de pouvoir) dans les relations hommes-femmes. Nombre de parlementaires opposés à la réforme confinent ces relations au domaine des « *mœurs* », en dehors de l'emprise de la loi. Mentionnant les « *blocages* » à l'entrée des femmes dans l'arène publique, un sénateur souligne par exemple l'inertie des « *habitudes* », le poids de la « *tradition* », contre laquelle le « *législateur* » ne peut rien.

La mise en péril

Le second pôle argumentatif déployé à l'encontre de la parité au Parlement (sans doute le plus puissant puisqu'il réunit de prestigieux avocats, à droite comme à gauche) est celui de la *mise en péril* des principes fondamentaux de la République. Dans les débats parlementaires, l'impératif de l'égalité des sexes est constamment « *mis en concurrence* »[5] par ses adversaires

[1] Seule Janine Bardou (UDF) soutient la réforme (M. CASTAGNET, F. COURET et G. TABARD, « Les sénatrices font entendre leur voix. Pour la première fois, les 19 femmes élues au Sénat expriment, dans La Croix, leur avis sur la parité et la place des femmes dans la vie politique. », *La Croix*, 18 février 1999, p. 4).

[2] Le Sénat vote ce texte par 164 voix RPR-UDF-DL contre 113 PS-PCF (ont voté contre : les 83 sénateurs socialistes et les 16 communistes). Seule une petite minorité de parlementaires de droite a voté contre. D'autres se sont abstenus ou, comme Christian Poncelet ou Charles Pasqua, n'ont pas pris part au vote.

[3] A.O. HIRSCHMAN (1991), *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Gallimard.

[4] LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, p. 207.

[5] Ibid.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

avec d'autres principes plus élevés dans la hiérarchie politique légitime. Selon ses détracteurs, le danger le plus important auquel exposerait la révision de l'article trois est le dévoiement de l'universalisme républicain. Une catégorie particulière de citoyens, les femmes, serait « *favorisée* », ou « *protégée* » par la loi contrairement au principe de « *l'égalité formelle* ». Par ailleurs, la révision constitutionnelle risquerait d'entraîner la République sur la *pente glissante*[1] des revendications particularistes. Le président de la commission des lois entend « *faire mesurer les risques* » de cette réforme à ses collègues, en évoquant les revendications de quotas des « *Afro-Français* » dans les médias audiovisuels[2]. Enfin, à côté des principes dérivés de la doctrine universaliste, plusieurs sénateurs invoquent la menace que la réforme ferait peser sur les différentes déclinaisons de la liberté politique : elle porterait « *gravement atteinte à la liberté d'expression du suffrage, à la liberté de candidature et à l'égalité, donc à des principes républicains et démocratiques intangibles* »[3].

2) Le regain des mobilisations paritaires : manifestations et pétitions

Prévisible dès le début du mois de janvier 1999, le blocage probable du Sénat provoque la mobilisation commune des militantes de la parité à l'intérieur (députées et sénatrices) et à l'extérieur (groupes femmes des partis politiques, associations féminines et féministes, intellectuelles) de l'arène parlementaire, d'autant qu'une décision du Conseil constitutionnel rendue publique le 15 janvier confirme le caractère indispensable d'une telle révision pour permettre la mise en œuvre de quotas[4].

Comme on l'a mentionné plus haut, pendant l'examen du projet de loi constitutionnelle – contrairement à ce qui se produira, un an plus tard, au moment de l'examen de la loi électorale –, les militantes de la parité disposent de peu de relais institutionnels : l'Observatoire de la parité est encore en sommeil et la nouvelle secrétaire d'État aux droits des femmes, Nicole Péry, arrive trop tard (elle est nommée en octobre 1998) pour influencer le processus parlementaire. Le projet de loi bénéficie toutefois de l'engagement personnel d'Élisabeth Guigou, qui présente le projet devant les chambres, et de Catherine Tasca, qui dirige la commission des lois. Dans ce contexte de rareté relative des soutiens institutionnels, on assiste à l'extension de la coalition paritaire : aux liens qui s'étaient resserrés, dès

[1] Sur les usages de la rhétorique de la *pente glissante*, voir B.A.O. WILLIAMS (1995), « Which Slopes Are Slippery », *in* B. WILLIAMS (ed.), *Making sense of humanity and other philosophical papers, 1982-1993*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 213-222 ; SABBAGH *L'égalité par le droit. Les paradoxes de la discrimination positive aux Etats-Unis*.

[2] J. Larché, discussion en séance publique au Sénat, première lecture, 26 janvier 1999.

[3] P.Gelard, discussion en séance publique au Sénat, première lecture, 26 janvier 1999.

[4] Dans sa Décision n° 98-407 DC du 14 janvier 1999 sur la « *loi relative au mode d'élection des conseillers régionaux et des conseillers de l'Assemblée de Corse, et au fonctionnement des conseils régionaux* », le Conseil constitutionnel, conformément à sa jurisprudence de 1982, a censuré les deux articles (insérés à l'initiative de Catherine Tasca et d'autres députés du groupe socialiste en juin 1998) qui imposaient aux listes candidates aux élections régionales d'assurer la parité entre candidats masculins et féminins.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'automne 1998, entre militantes des commissions femmes des partis (de gauche) et associations de femmes pour la parité, à travers la constitution du réseau Femmes et Hommes, vont désormais s'ajouter des liens de plus en plus étroits entre les militantes de ce réseau et des femmes parlementaires de gauche.

Les mobilisations associatives pour la parité, qui avaient connu une certaine réémergence depuis la création du réseau Femmes et Hommes à l'automne 1998, après une période de déclin relatif depuis 1996[1], connaissent un pic dans les premiers mois de l'année 1999, au plus fort de l'affrontement entre les deux chambres. Les militantes du réseau Femmes et Hommes multiplient les initiatives, entre janvier et mars 1999, pour « faire céder » le Sénat. Une militante du réseau (déléguée de l'association Pour le mandat unique, et membre du PS) évoque cette période d'intense activisme :

> *« Ça a été un grand moment, parce que vraiment c'était une mobilisation, on n'avait plus d'horaires, on n'avait plus rien, on pouvait aller travailler le samedi, le dimanche… [...] on faisait des réunions, de plus en plus rapprochées, et puis l'Assemblée nationale, le Sénat, on l'a vécu très fort. On a été un peu déçues par les partis, parce qu'après les femmes dans les partis ont été obligées d'avoir un peu la langue de bois… [...]*
> *Q. Donc vous vous réunissiez…*
> *R. Oui, pour faire des communiqués de presse, pour agiter les élus, la presse, des lettres au président de la République, à toutes les personnalités… On essayait de faire signer une sorte de pétition… C'était un grand mouvement, moi je me souviens quand on était devant l'Assemblée avec les assiettes avec écrit 'parité'. Et il y avait aussi Sylvie Ulrich de l'UFCS… Parce qu'on se réunissait régulièrement chez elles [à l'UFCS]. Au départ c'était une fois par mois, puis tous les dix jours. Et de temps en temps c'était à l'Assemblée nationale par les partis qui nous invitaient, enfin qui nous permettaient d'avoir des salles… »* [Entretien avec Isabelle Bettati, Paris, 26 mars 2003]

De fait, un certain nombre de femmes parlementaires de gauche, à l'Assemblée nationale et au Sénat, font écho à ces mobilisations et les soutiennent ostensiblement. C'est en particulier le cas des communistes. Celles-ci entendent en effet se saisir de cette réforme pour se faire les principales porte-parole, au nom du groupe communiste, de la résistance face à l'« archaïsme » du Sénat, jouant des failles qui se dessinent à l'intérieur du groupe socialiste du Sénat (cf. les prises de position dissonantes de Robert Badinter). En outre, plusieurs d'entre elles ont tissé des liens étroits avec le mouvement des femmes depuis 1995, notamment dans le cadre du Collectif national pour les droits des femmes, comme en témoigne en entretien Michèle Guzman, alors secrétaire nationale femmes au PCF et engagée au sein du réseau Femmes et Hommes.

> *« Que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale, on a des groupes qui sont très friands de tout ce qui concerne l'égalité hommes-femmes… D'ailleurs, on a fait recevoir les associations… il y a eu des rencontres avec la coordination [CNDF], enfin il y avait une*

[1] Amy Mazur a montré qu'en 1996-1997, à la suite de la publication du « Manifeste des dix », de la conversion du PS à la parité, puis de la remise du rapport de l'Observatoire de la parité au Premier ministre, le rythme des mobilisations associatives, très soutenu dans les années précédentes, avait eu tendance à décroître. Cf. MAZUR « Drawing Lessons from the French Parity Movement ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

> *étroite collaboration… Et on avait des interlocuteurs privilégiés, qui suivaient ces dossiers, donc pour l'Assemblée nationale ça a été longtemps Muguette Jacquaint, et pour le Sénat on avait carrément la présidente, qui était à l'époque Hélène Luc, et puis après on a eu Odette Terrade, qui était déjà très investie dans son département et d'un point de vue national, très ancrée sur la coordination femmes. [...] Mais franchement on a toujours eu une attention vraiment très particulière pour ce qui concerne les femmes à l'Assemblée nationale et au Sénat. C'est un apport fondamental, parce qu'on avait des vrais relais ! »* [Entretien avec Michèle Guzman, Paris, 23 octobre 2004]

Une première pétition intitulée « Appel à action immédiate : la parité en danger » est diffusée dans le courant du mois de janvier, peu avant l'examen en première lecture par le Sénat. Cette pétition est relayée par une journaliste de *Biba*, Corine Goldberger, qui diffuse sur site « Internénettes », récemment constitué, un texte baptisé « Alerte !!! » et lance une « *cybermobilisation des femmes* » en faveur de la modification de l'article 3 (le site fournit la liste des adresses e-mails des sénateurs et recommande tout particulièrement « *d'envahir* » de messages favorables à la parité celle de Robert Badinter). Une seconde mouture de la pétition, qui porte le même titre, est largement diffusée au cours du mois de février – après l'échec de la première lecture au Sénat – par courrier postal, par fax et par e-mail, grâce aux carnets d'adresse de certaines membres du réseau Femmes et Hommes (les délégué-e-s de Choisir se chargent par exemple d'envoyer la pétition à 500 « *personnalités* »)[1]. Dans le texte, les signataires – parmi lesquels figurent les partis de la gauche plurielle – s'indignent que

> *« cette réforme [la modification de l'article 3 de la Constitution] attendue par la majorité des citoyennes et des citoyens, voulue par le Gouvernement et le président de la République, soit mise en échec par le seul conservatisme de la seconde chambre […] [et] exige[nt] des sénateurs qu'ils votent le texte adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale »*[2].

Le texte se termine par un appel à signature : « *oui, je suis favorable à la modification de l'article 3 de la Constitution* ». Autre moyen de pression utilisé par les militantes du réseau : des courriers à destination des élites politiques et parlementaires. Les militantes diffusent ainsi une lettre à l'ensemble des députés pour les convaincre de revenir, lors de l'examen en deuxième lecture, aux termes de la première lecture, une lettre à la commission des lois du Sénat et à l'ensemble des sénateurs peu avant le 4 mars, et enfin plusieurs « *lettres ouvertes* » au président de la République et au Premier ministre[3].

À l'occasion de ces mobilisations pour faire céder le Sénat, les militantes de la parité organisent deux rassemblements de rue aux portes du Sénat, les 26 janvier et 4 mars, lors de la première et de la seconde lecture du texte par la haute assemblée. Ce faisant, elles renouent avec une pratique protestataire, la manifestation devant le Parlement, à laquelle les premières

[1] On ignore le nombre de signatures que la pétition a recueillies.

[2] Tract appelant à la manifestation devant le Sénat le jeudi 4 mars, de 12h à 15h [Archives du réseau Femmes et Hommes, communiquées par Monique Dental].

[3] Comptes rendus des réunions de Femmes et Hommes, janvier-avril 1999 [Archives du réseau Femmes et Hommes, communiquées par Monique Dental].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

associations paritaires avaient eu recours en 1993-1994 et qui avait été abandonnée depuis, à mesure que les associations traditionnelles gagnaient un poids croissant parmi les groupes mobilisés, au détriment des militantes héritières de la mouvance de la seconde vague du féminisme. Le contexte du bras de fer entre les deux assemblées est à plusieurs égards particulièrement propice à ce type d'action. D'abord, en raison des liens développés entre le réseau Femmes et Hommes pour la parité et des militantes des partis de gauche, qui sont familières de cette pratique contestataire, notamment les communistes, très actives dans cette campagne à l'encontre de la majorité sénatoriale. Si les manifestations de février et mars 1999 rallient des militantes issues des rangs d'associations féminines traditionnelles, c'est aussi parce que les organisatrices mettent en scène le caractère éminemment loyal de leur protestation vis-à-vis des principes politiques légitimes de la République : lors de la réunion qui précède la manifestation du 4 mars, la décision est prise de ne pas mener une « *protestation tumultueuse* » qui serait « *de nature à desservir la cause de la parité. (….) Il apparaît plus favorable de faire jouer la carte des personnalités présentes le jour du débat devant le Sénat* »[1]. Enfin, le caractère respectable de ces rassemblements de rue réside dans leur inscription dans la tradition, marquée – *a posteriori* – du sceau de la respectabilité républicaine, des manifestations suffragistes qui se tinrent aux portes du Sénat dans l'entre-deux-guerres, pour inciter – alors en vain – la haute assemblée à voter en faveur du droit de suffrage des femmes adopté par la chambre des députés. L'appel à la manifestation et les tracts distribués mettent en relief cette remarquable continuité, qui ancre les mobilisations paritaires dans une historiographie progressiste de la République, dans le cadre de laquelle toute résistance est assimilée à un archaïsme. Un tract distribué lors de la manifestation du 4 mars 1999, intitulé « *Grands moments et petites histoires à propos de la participation des femmes à la vie politique* » compare les propos de parlementaires hostiles au droit de vote des femmes dans l'entre-deux-guerres (« *Hier…ils ont osé* ») à ceux de sénateurs opposés à la parité lors du débat en séance publique du 26 janvier 1999 (« *Aujourd'hui… ils réitèrent au Sénat !* »)[2]. L'une des membres du réseau Femmes et Hommes évoque cette filiation en entretien :

> *« Alors là c'était formidable, devant le Sénat… On était arrivées à faire ce réseau, toutes femmes politiques confondues – sauf le FN. [...] On s'est battues, on est descendues dans la rue, et faire descendre les femmes de droite dans la rue, ça alors là ! [...] Il ne faut pas oublier quand même que Louise Weiss s'est enchaînée au Sénat avec ses robes longues ! Moi c'est une image que je garde… »* [entretien n°2, 2003]

Ces manifestations organisées devant le Sénat, regroupant des militantes associatives et des femmes des partis de gauche, avec le soutien de certaines parlementaires « *à l'intérieur* »,

[1] Compte rendu de la réunion du réseau Femmes et Hommes le 10 février 1999 [Archives du réseau Femmes et Hommes, communiquées par Monique Dental].

[2] Tract distribué lors de la manifestation organisée en faveur de la parité devant le Sénat, 4 mars 1999 [Archives du réseau Femmes et Hommes, communiquées par Monique Dental].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

ont fortement marqué Michèle Sabban, alors secrétaire nationale chargée des droits des femmes au PS :

> *« Il y a un moment dont je me souviens bien, c'était au Sénat. C'était Élisabeth Guigou qui est allée défendre le texte, et ça a été odieux. Et c'est là qu'on a eu une action très belle, et on était très proches les unes des autres, avec Maya Surduts et toutes les associations, même si nous n'étions pas nombreuses dehors, notre voix a porté à l'intérieur. J'ai des photos d'ailleurs, assez drôles. Je me souviens, elles avaient des assiettes en carton… Mais je crois qu'on a mené une très belle partie, comme d'autres au moment du MLF… Mais on a beaucoup souffert d'entendre ce que disaient certains parlementaires [...]. »* [Entretien avec Michèle Sabban, Paris, 9 décembre 2004]

Une première manifestation est donc organisée devant le Sénat le jour de l'examen en première lecture du projet de loi, le 26 janvier 1999. Dès le 22 janvier, les réseaux paritaires (Femmes et Hommes, CNDF et CLEF) ont obtenu le soutien des parlementaires communistes lors d'une réunion « *Réussir la parité* » organisée au Sénat à l'initiative de quelques-unes d'entre elles (Hélène Luc – présidente du groupe communiste au Sénat –, Muguette Jacquaint, Odette Terrade[1] et Nicole Borvo). Dans les jours qui suivent, la manifestation obtient successivement le soutien du PCF, des Verts et enfin du PS (qui appelle à manifester la veille). Le 26 janvier, la manifestation devant le Sénat attire peu de troupes militantes : vraisemblablement guère plus d'une centaine de femmes. Mais en s'inscrivant dans l'imagerie des manifestations suffragistes, réactivant l'image d'un Sénat « rétrograde », la manifestation entre en résonance avec certaines représentations dominantes dans le champ médiatique, dans la presse en particulier, de sorte que cette manifestation de rue est sans aucun doute la plus médiatisée depuis le début des mobilisations pour la parité[2]. Les manifestantes brandissent des assiettes en carton avec au dos l'inscription « *PARITE* » et crient, à l'adresse des sénateurs, des slogans tels que « *Droite misogyne !* », « *Sénat au rancart* ! » ou encore « *Hélas, messieurs, vous survivrez à la parité...* »[3]. Au terme du rassemblement tenu devant le Palais du Luxembourg, le président du Sénat, Christian Poncelet, accepte de recevoir une délégation de manifestantes, composée de militantes « associatives » comme Monique Dental (Ruptures, CLEF), Maya Surduts (CNDF), Alexandra Rettien (Choisir), mais aussi de représentantes de partis de gauche (émanant de leurs commissions femmes) comme Michèle Guzman (PCF), Michèle Sabban (PS) et Francine Comte (Verts). La manifestation reçoit en outre le soutien implicite du gouvernement par l'intermédiaire de la secrétaire d'État aux droits des femmes, Nicole Péry, qui s'est rendue sur lieux et qui évoque devant les militantes « *un possible référendum* » (par le recours à la procédure de l'article 11) au cas où le Sénat

[1] Siégeant au Sénat depuis 1997 (à la faveur de la démission d'un sénateur communiste élu député) A animé le « secteur femmes » du Parti au niveau de la fédération du Val de Marne depuis la moitié des années 1980. Très investie dans le « collectif national » femmes au sein du PCF, re-mobilisé sous l'impulsion de Marie-George Buffet en 1994.

[2] Cf. « Les femmes manifestent pour la parité devant le Sénat », *La Croix*, 27 janvier 1999, p. 7.

[3] Voir la photographie de la manifestation du 26 janvier 1999 en Annexe 13, p. 521.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

maintiendrait son refus[1]. À droite, Roselyne Bachelot, dans une lettre envoyée au président de la République et largement diffusée dans la presse le 28 janvier (jour où celui-ci déjeune avec les dirigeants de la majorité sénatoriale), plaide également en faveur de cette option[2]. Le 4 mars 1999, lors de l'examen en deuxième lecture du projet de loi par le Sénat, une nouvelle manifestation est organisée par les principales fédérations d'associations engagées pour la parité (Femmes et Hommes, la CLEF, le CNDF, Demain la parité et Elles Aussi). Dans un contexte de politisation croissante des questions sociales lié au démarrage de la pré-campagne électorale pour les élections européennes de juin 1999, la manifestation est fortement soutenue par les cinq partis politiques appartenant à la coalition de la gauche plurielle (le MDC, le PCF, le PRG et les Verts).

Associant étroitement les groupes femmes des partis politiques de la majorité parlementaire et fustigeant vivement les résistances d'une majorité sénatoriale de droite, ces mobilisations n'attirent que peu de militantes émanant d'associations féminines de droite. Certaines leaders de ces associations sont certes investies dans la campagne en faveur de la révision constitutionnelle : c'est le cas de Christine Mame, à la tête de Femmes pour la France (groupe de soutien à la candidature de Jacques Chirac en 1995), de Noëlle Dewavrin, présidente de Femme Avenir, et de Catherine Dumas, déléguée pour les femmes au sein de l'Association des amis de Jacques Chirac. Cependant, fidèles à une pratique éprouvée tout au long de la décennie 1990, que renforce le contexte de mise à l'agenda de la parité par la coalition de la gauche plurielle, les associations féminines de droite se mobilisent de leur côté, à l'écart du réseau Femmes et Hommes. Le 11 février, soit quelques semaines avant l'examen par le Sénat du projet de loi constitutionnelle en deuxième lecture, le réseau « Femmes en marche » (qui réunit toujours une dizaine d'associations féminines de droite) organise au Palais du Luxembourg, à l'initiative de Catherine Dumas, un colloque sur « *la modernisation de la vie politique* », au cours duquel la parité constitue l'un des nœuds des débats. À cette occasion, Édouard Balladur (tête de la liste sur laquelle Catherine Dumas a été élue aux régionales l'année précédente) et le sénateur Lucien Neuwirth, artisan de la loi dépénalisant la pilule contraceptive en 1967 (et de ce fait symbole de la cause des femmes au sein de la droite sénatoriale), expriment tous deux leur soutien au projet de loi du gouvernement. Ce colloque constitue l'une des rares mobilisations publiques (de manière indirecte, puisque la parité est traitée au travers de la question de la « *modernisation* ») de la part d'associations féminines de droite en faveur du projet de loi constitutionnelle.

[1] R. BACQUÉ, « La majorité laisse à M. Chirac la responsabilité de sauver le projet de loi sur la parité », *Le Monde*, 28 janvier 1999.

[2] « Parité - Bachelot demande un référendum à Chirac », *La Tribune*, 29 janvier 1999.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

3) La pression médiatique

La parité fait l'objet d'une attention médiatique accrue au cours des premiers mois de 1999. Même si les mobilisations associatives sont très peu relayées par les médias, comme l'atteste la quasi-invisibilité du réseau Femmes et Hommes[1], la question de la parité, devenue un enjeu brûlant de l'agenda institutionnel et politique, connaît un pic de médiatisation, en particulier dans la presse[2], entre décembre 1998 et avril 1999 (cf. Tableau 10).

Tableau 10 – La presse et la parité (septembre 1998-juin 1999)

Mois	sept 98	oct 98	nov 98	déc 98	janv 99	fév 99	mar 99	avr 99	mai 99	ju 99
N	20	32	23	**93**	**88**	**191**	**206**	**91**	52	58

N = nombre d'articles contenant les termes « parité » et « femmes » sur 17 journaux ou magazines issus de la base de données Europresse[3] entre septembre 1998 et juin 1999.

Au cours de ces quelques mois, les multiples bras de fer politique qu'implique l'examen du projet de loi (entre l'Assemblée et le Sénat, la droite et la gauche et entre les deux têtes de l'exécutif) reçoivent une attention accrue de la part de la presse. Même si une analyse de contenu exhaustive reste à mener sur la période étudiée, on peut, à partir de l'observation de quelques indicateurs, faire l'hypothèse d'un déplacement de l'équilibre des prises de position dans les médias, et en particulier dans la presse, sur le thème de la parité. Jusqu'à la fin de l'année 1998, la plupart des organes de presse restent dans une position mitigée vis-à-vis de la parité, les éditorialistes et journalistes étant partagés entre une tendance à valoriser la parité comme thème (synonyme de modernité) et le maintien d'une certaine loyauté aux arguments « universalistes » particulièrement puissants chez les intellectuels médiatiques : si le thème de la nécessaire féminisation des élites – qui se dit de plus en plus en

[1] Une seule journaliste, Élisabeth Weissman, membre de l'*Association des Femmes Journalistes,* associée aux luttes paritaires depuis la moitié des années 1990, en particulier aux côtés du réseau Elles Aussi (elle a notamment publié, en collaboration avec cette association : WEISSMAN *Les filles, on n'attend plus que vous! Guide pratique et polémique à l'usage de celles qui s'interrogent sur leur engagement en politique*), s'est déplacée à la conférence de presse organisée par le réseau Femmes et Hommes le 17 février 1999. Même si quelques photos des manifestantes devant le Sénat sont publiées par plusieurs journaux et magazines, le nom du réseau Femmes et Hommes n'apparaît presque jamais dans la presse. Dans la base Europresse, consultée au cours de la période octobre 1998-avril 1999, seule une brève du *Monde* évoque l'existence du réseau, en novembre 1998 (au moment de sa constitution).

[2] Il faudrait analyser la couverture de la parité à la télévision et à la radio. On s'est bornée, dans le cadre de cette recherche, à sa couverture dans les principaux organes de la presse nationale (disponibles dans la base Europresse).

[3] *Courrier international, La Croix, Les Echos, Environnement et stratégie, Environnement Magazine, L'Expansion, L'Express, Le Figaro, L'Humanité, Libération, Le Monde diplomatique, Le Monde, Le Nouvel Observateur, Le Parisien, Le Point, Le Progrès - Lyon, La Tribune* (France). Recherche effectuée en septembre 2007.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

termes de « parité »[1] - semble être porté par la plupart des professionnels de l'interprétation du monde social dans le champ médiatique, la réforme de la Constitution et le recours à un dispositif contraignant sont loin de faire l'unanimité parmi eux dans les années 1997-1998[2]. L'opposition du Sénat à la révision de l'article 3, en janvier 1999, semble bouleverser l'économie des prises de position dans la presse. Plusieurs organes de presse s'engagent alors franchement dans une campagne de stigmatisation du Sénat, se faisant les porte-parole de l'opinion contre l'archaïsme d'une classe politique fermée à la « modernisation ».

C'est tout à fait frappant, d'abord, pour ce qui concerne deux quotidiens classés respectivement à gauche et au centre gauche, *Libération* et *Le Monde*. Dans le cas du *Monde*, la rupture est perceptible dans la manière dont la parole est distribuée, dans les pages « Débats », entre pro- et anti-parité. Sur les 12 tribunes sur le thème de la parité publiées par le quotidien entre les deux lectures au Sénat (entre le 26 janvier et le 4 mars 1999), les deux tiers (8 sur 12) sont favorables à la parité[3]. Surtout, le blocage du Sénat suscite une envolée d'indignations chez les éditorialistes et les journalistes de ces deux quotidiens. Le 27 janvier, *Le Monde* titre « La droite sénatoriale met en échec la parité hommes-femmes » et publie un éditorial virulent contre le Sénat, soulignant l'analogie entre les résistances actuelles du Sénat

[1] Rose Marie Lagrave remarque que le terme de parité est devenu, dans la seconde moitié des années 1990, « *une notion médiatique en ce qu'elle est immédiatement compréhensible, et d'autant plus 'exportable' et 'explicable' qu'elle est portée par des femmes et des hommes célèbres* » (LAGRAVE « Une étrange défaite: la loi constitutionnelle sur la parité », p. 123). On peut ajouter que la fortune médiatique de la rhétorique de la parité ne présume en rien de celle des dispositifs contraignants prônés par nombre d'associations féminines pour « réaliser » la parité.

[2] De manière emblématique, les principaux éditorialistes de la presse nationale de « gauche » restent longtemps réticents à l'idée d'inscrire la parité dans la Constitution en vue de permettre la mise en œuvre de quotas légaux, prolongeant à cet égard la rhétorique « anti-politiquement correct » qui s'est consolidée dans la plupart des journaux depuis le début des années 1990. Par exemple, Dans un éditorial de *Libération* daté du 18 juin 1998, Jacques Amalric souligne les « *dérives communautaristes* » dont recèle le projet de loi déposé la veille par le gouvernement, évoquant les « *systèmes de quota et de discrimination positive, dont on commence à mesurer les inconvénients aux États-Unis, et qui, transposés en France, ne manqueraient pas de saper le consensus républicain* ». Il qualifie le projet de loi révisant la Constitution d'« *arme à double tranchant qui pourrait bien demain réveiller la 'guerre des sexes' sur des fronts imprévus* » (J. AMALRIC, « Double tranchant », *Libération*, 18 juin 1998, p. 3).

[3] Du côté des « pour » : AGACINSKI, « Contre l'effacement des sexes » ; F. COMTE et A. LIPIETZ, « Briser le plafond de verre! », *Le Monde*, 17 février 1999, p. 14 ; S. GRUDZIELSKI, « La parité républicaine par le double vote », *Le Monde*, 25 février 1999, p. 16 ; KRIEGEL, « Non, la mariée n'est pas trop belle » ; MOSSUZ-LAVAU, « Les anti-paritaires se trompent » ; B. PEDERSEN, « Quand copulent les mouches », *Le Monde*, 25 février 1999, p. 17 ; PERROT, « Oui, tenter cette expérience nouvelle » ; B. PINGAUD, « Les socialistes et la parité », *Le Monde*, 17 février 1999, p. 14. Du côté des « contre » : É. de FONTENAY, « L'abstraction du calcul contre celle des principes », *Le Monde*, 25 février 1999, p. 16 ; PISIER, « Contre l'enfermement des sexes » ; ROUDINESCO, « Une parité régressive » ; D. SALLENAVE, « Manifeste », *Le Monde*, 11 février 1999, p. 12.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

et le blocage récurrent de la haute assemblée à la citoyenneté politique des femmes dans la période de l'entre-deux-guerres.

> *« [...] Soigneusement protégés par un mode de scrutin d'un autre âge, les sénateurs eux-mêmes ne sont pas mécontents de se présenter en gardiens d'une France sépia, terrienne et immobile. Ils s'apprêtent à en donner une nouvelle démonstration. [...]Il y a quatre-vingts ans, déjà, les sénateurs avaient engagé, avec succès, la guérilla contre la volonté de la chambre des députés d'accorder le droit de vote aux femmes [...]. Le même scénario est en passe de se rejouer, aujourd'hui. [...]Bref, le mouvement vers la parité relève d'une élémentaire exigence démocratique. Ne pas l'admettre est, à l'évidence, rétrograde. Pour ne pas dire réactionnaire*[1]*. »*

Dans les semaines qui suivent, jusqu'au dénouement du blocage parlementaire début mars, plusieurs journalistes du *Monde* (notamment des hommes, qui ne sont pas en charge du dossier de la parité ni de celui des femmes au sein du journal) prennent fait et cause pour la parité[2]. En avril, le journal publie un supplément de 20 pages[3] ancrant la revendication de parité dans le sillage de Simone de Beauvoir, figure tutélaire du féminisme « *universaliste* », donc légitime.

De même, *Libération*, resté à distance des luttes pour la parité jusque-là, milite désormais clairement pour la révision de l'article 3. Après avoir fait paraître, sous la plume de Nicole Gauthier, plusieurs articles hostiles au Sénat au cours du mois de janvier[4], le journal titre, le 2 février 1999 : *«* Parité : Vive le référendum ! » et publie un éditorial de Laurent Joffrin qui fustige le « *blocage* » de la réforme par « *une assemblée à la représentativité biaisée* », et en appelle à la « *volonté populaire* »[5].

Autre indice de ce basculement du centre de gravité de la presse du côté de la parité : plusieurs organes de la presse féminine, traditionnellement très prudente dans ses prises de position par rapport à la cause des femmes (*a fortiori* quand il s'agit de la condition des femmes dans la société française) sortent de leur réserve dans la première quinzaine de février. *Elle*, le principal hebdomadaire de l'élite sociale féminine, publie un éditorial de Michèle Fitoussi, rédactrice en chef, intitulé « On la veut ! (et les hommes aussi) »[6]. De

---

[1] « Un Sénat d'un autre âge », *Le Monde*, 27 janvier 1999, p. 15.

[2] T. BRÉHIER, « Le droit des femmes à un référendum », *Le Monde*, 5 février 1999, p. 14 ; P. JARREAU, « Le pouvoir des notables masculins. La preuve par le Sénat », *Le Monde*, 19 février 1999, p. 16.

[3] « L'avenir des femmes Du 'Deuxième Sexe' de Simone de Beauvoir à la parité », *Le Monde (supplément)*, 22 avril 1999.

[4] N. GAUTHIER, « Le Sénat se braque, les femmes trinquent. Les élus refusent la révision de la Constitution sur la parité. », *Libération*, 27 janvier 1999, p. 13 ; N. GAUTHIER, « O Femmes! O Désespoir! O Sénat ennemi! La droite, majoritaire, conteste le projet de révision de la Constitution sur la parité, débattu aujourd'hui », *Libération*, 26 janvier, p. 11.

[5] L. JOFFRIN, « Volonté populaire », *Libération*, 2 février 1999, p. 3.

[6] Cité par P. ROBERT DIARD, « Une mobilisation par voie de presse. ou de Web », *Le Monde*, 15 février 1999, p. 6.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

même, le mensuel *Biba* consacre en février 1999 au thème de la parité un article de deux pages rédigé par Corine Goldberger, qui s'est par ailleurs activement impliquée, on l'a vu, dans une « *cybermobilisation* » en faveur de la parité à la suite du blocage du Sénat. Enfin, dans un autre mensuel féminin, *Cosmopolitan*, la rédactrice en charge de la rubrique « Allez les filles ! », Sophie de Heredia, a inséré un encart intitulé « Attention ! », pour annoncer à ses lectrices que « *le Sénat freine des quatre fers sur le projet de parité* ». Dans l'univers de la presse féminine[1], *Madame Figaro* fait figure d'exception en n'affirmant pas une ligne éditoriale pro-parité[2].

De manière plus indirecte, la publication d'une série de sondages mettant en scène un affrontement entre « l'opinion » et le Sénat indique le déplacement des prises de position vis-à-vis de la parité dans la presse. Les sondages réalisés sur le thème de la parité depuis le début des années 1990 fournissent des résultats ambigus : s'ils dessinent une opinion publique désireuse d'une plus grande féminisation des élites politiques, ils montrent également son ambivalence à l'égard de l'idée d'avoir recours à des moyens contraignants pour atteindre la parité. Au printemps 1998, des sondages avaient mis en scène une opinion publique pour le moins réservée vis-à-vis d'une réforme constitutionnelle sur la parité[3]. Début février 1999, alors que plusieurs personnalités politiques et une partie de la presse appellent au référendum pour surmonter le blocage du Sénat, un sondage publié par *L'Evènement du jeudi* prédit

[1] Il resterait à explorer la couverture du thème par des magazines féminins dont le lectorat est plus populaire, comme l'hebdomadaire *Femme actuelle* par exemple.

[2] Christine Clerc souligne que la loi sur la parité est « *ressentie par beaucoup comme une humiliation* » dans le *Madame Figaro* du 30 janvier. Cf. ROBERT DIARD, « Une mobilisation par voie de presse. ou de Web ».

[3] Certes, en 1996 et 1997, des sondages ont montré l'adhésion d'une majorité de l'opinion à la solution constitutionnelle (cf. chapitre 6). Mais ce ralliement est précaire, comme l'indique un sondage SOFRES paru dans *Le Nouvel Observateur* le 28 mai 1998, portant sur diverses mesures de « *modernisation de la vie publique* » (limitation du cumul des mandats, décentralisation, gouvernement européen, et parité hommes-femmes). Invitées à choisir entre trois dispositifs pour tendre vers « *la parité hommes-femmes* », seulement 20% des personnes interrogées se prononcent en faveur d'une « *obligation inscrite dans la Constitution* », 29% estiment qu'il faut « *obliger les partis politiques* » (sans plus de précisions sur le dispositif à utiliser, nulle mention n'étant faite du terme « *quota* »), et 46% - soit, de loin, la proportion la plus importante – se prononcent en faveur « *d'autres moyens* » (5% se déclarent sans opinion). Un autre sondage, conduit à l'initiative de la CGT par le CSA les 20 et 22 mai (et dont les résultats sont commentés dans *Le Monde* un mois et demi avant l'examen en première lecture du projet de loi constitutionnelle par l'Assemblée nationale), confirme les réticences de l'opinion publique à l'égard de ce dispositif. Invitées à choisir entre différents moyens pour faire progresser l'égalité politique entre femmes et hommes, les personnes interrogées ne sont que 21% à déclarer leur préférence pour la « *règle stricte de parité* », 22% pour la « *mise en place de quotas progressifs* » ; 26 % déclarent que les femmes devraient « *pren[dre] en charge par un effort volontaire la question de leur plus grande présence au sein des institutions* » et la même proportion déclare qu'il faudrait « *laisser faire les choses naturellement* ». Cf. J. MOSSUZ-LAVAU, « L'opinion souhaite l'égalité hommes-femmes plus que la parité », *Le Monde*, 31 octobre 1998, p. 13.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

qu'une grande majorité des Français voteraient en faveur d'une révision constitutionnelle[1]. Les résultats de deux autres sondages publiés sur le même thème autour du 8 mars, période traditionnellement propice à la couverture médiatique des questions « femmes », confirment cet « *engouement* » en faveur de la cause de la révision constitutionnelle, pour reprendre une expression utilisée alors par plusieurs journaux. Un premier sondage, effectué par le CSA pour *La Tribune*, indique que « *80% des Français sont favorables à l'inscription du principe de la parité hommes-femmes dans la Constitution* »[2]. Selon un sondage BVA-*La Croix* dont les résultats sont également publiés le 8 mars, à la une du quotidien, 74% des personnes interrogées approuvent l'inscription dans la Constitution de l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions et mandats électifs, contre 21% d'opposants[3]. La lecture de ces deux sondages laisse à penser que l'opinion s'est convertie, en quelques mois, à la cause de la révision constitutionnelle. Si cette évolution doit être prise en compte, l'adhésion repose, comme pour les précédents sondages, sur le caractère flou du sens de la parité : le même sondage publié par *La Croix* indique en effet que 76% des personnes interrogées estiment qu'il appartient à la société de faire évoluer spontanément l'égalité des sexes ; par ailleurs, alors que la révision constitutionnelle est supposée permettre la mise en place d'un dispositif institutionnel contraignant, seulement 19% des personnes interrogées affirment qu'il reviendrait à l'État de l'imposer par la loi. Les contradictions de ce sondage, outre qu'elles révèlent les limites d'une enquête d'opinion portant sur des questions institutionnelles qu'une grande partie des personnes interrogées ne se sont sans doute pas posées[4], confirment le caractère fluctuant et ambigu des rapports de l'« opinion », telle qu'elle est dessinée par les sondages, à la question de la parité, dont le caractère attractif (lié à sa simplicité, son ambiguïté, son articulation avec le thème de la modernité) semble contre-balancé par les réticences que continue à susciter l'idée d'un dispositif légal contraignant[5]. Toutefois, en mars 1999, c'est « l'adhésion » de l'opinion qui est mise en scène par la presse.

---

[1] 8 Français sur 10 voteraient « oui » en cas de référendum sur l'inscription de la parité dans la Constitution, indique un sondage CSA, réalisé les 5 et 6 février 1999 auprès de 1 004 personnes âgées de dix-huit ans et plus, pour *L'événement du jeudi*.

[2] Selon ce sondage réalisé les 19 et 20 février auprès d'un échantillon de 1 004 personnes, 83 % des femmes et 76 % des hommes se déclarent « tout à fait » ou « plutôt favorables » à cette mesure, tandis que 20 % des hommes et 12 % des femmes y sont plutôt ou tout à fait opposés.

[3] Sondage réalisé les 5 et 6 mars auprès de 968 personnes. D. QUINIO, « Selon un sondage BVA pour La Croix, 63 % des Français jugent utile la Journée du 8 mars pour les droits des femmes », *La Croix*, 8 mars 1999, p. 1.

[4] P. BOURDIEU (1973), « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps Modernes*, n°318.

[5] Dominique Memmi remarque le même type d'ambivalence dans les sondages portant sur la réglementation des nouvelles méthodes de procréation dans la seconde moitié des années 1980 (après l'apparition de la procréation médicalement assistée) : « *les questions fermées ('êtes-vous pour ou contre') permettent de recueillir une demande massive de réglementation. [...] L'image d'un relatif consensus peut ainsi se dégager de la partie des enquêtes que les médias acceptent de rendre*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

4) Le compromis final

Outre la campagne menée par la coalition paritaire et le retournement de la presse, les pressions des deux têtes de l'exécutif ont sans aucun doute pesé dans l'élaboration d'un compromis avec la majorité sénatoriale. Lionel Jospin est d'autant plus prompt à conserver une posture intransigeante face à la majorité du Sénat – en dépit des positions hostiles exprimées publiquement dans les rangs de la gauche, notamment par les époux Badinter – qu'une telle attitude permet au PS de tirer profit de l'image de modernité qu'un nombre croissant de journaux associent désormais à la parité. En outre, cette réforme s'inscrit dans un agenda plus large que le Premier ministre compte mener à bien en matière des droits des femmes, thème auquel il a accordé depuis quelques mois un soutien de plus en plus visible[1]. Dans l'optique de faire pression sur les chefs de la majorité sénatoriale, il laisse dans un premier temps des leaders du PS (François Hollande, premier secrétaire) et du gouvernement (Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur) véhiculer la menace d'un référendum, option rapidement écartée début février devant l'hostilité du chef de l'État. Parallèlement, il agite dans la presse, fin janvier, la menace d'une réforme du mode de scrutin du Sénat. Dans un contexte de campagne électorale (les élections européennes ont lieu en juin), Jacques Chirac a tout intérêt à ne pas laisser à son adversaire le monopole de l'image moderne que véhicule désormais la parité[2]. Il entreprend alors de convaincre les leaders de la majorité

publique. Mais la forte demande de réglementation disparaît dès que la question se précise, soit que la 'réglementation' prenne explicitement dans la question la forme d'une 'loi', soit qu'elle ait pour conséquence énoncée une interruption des recherches en cours. » (MEMMI, « 'Demande de droit' ou 'vide juridique'? Les juristes aux prises avec la construction de leur propre légitimité », p. 15).

[1] À l'automne 1998, l'Observatoire de la parité a été réformé et renouvelé (décret du 14 octobre 1998) et un secrétariat d'État chargé des droits des femmes a été créé (décret du 17 novembre 1998). Par ailleurs, plusieurs rapports sur l'égalité hommes-femmes ont été commandés par les pouvoirs publics, pour préparer de futures réformes : la conseillère d'État Anne-Marie Colmou s'est vue confier par le ministre de la Fonction publique la rédaction d'un rapport sur l'égalité des sexes dans la fonction publique, qu'elle lui remet en février 1999 (A.-M. COLMOU (1999), *L'Encadrement supérieur de la fonction publique: vers l'égalité entre les hommes et les femmes. Rapport au ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation*, Paris, La Documentation française); Béatrice Majnoni d'Intignano, membre du Conseil d'analyse économique (CAE) remet en mars 1999 un rapport sur les « *aspects économiques* » de l'égalité (B. MAJNONI D'INTIGNANO (1999), *Egalité entre femmes et hommes: aspects économiques, rapport du Conseil d'Analyse Economique (rapport du CAE n°15)*, Paris, La Documentation française) ; Dominique Gillot, nommée rapporteure de l'Observatoire de la parité, est chargée d'un rapport sur la parité, qu'elle remettra au Premier ministre en septembre 1999 (D. GILLOT (1999), *Vers la parité en politique. Rapport à Monsieur le Premier ministre*, Paris, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes) ; enfin, la députée Catherine Génisson se voit confier un rapport évaluant la « loi Roudy » (1983) sur l'égalité professionnelle, qu'elle remettra au Premier ministre en septembre 1999 (C. GÉNISSON (1999), *Femmes - Hommes: quelle égalité professionnelle? rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française).

[2] Le président de la République est d'autant plus incité à voir aboutir la révision constitutionnelle qu'il prévoit d'accueillir à Paris, en avril 1999, la troisième conférence européenne consacrée à la « participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision » (après la conférence

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

sénatoriale de trouver un compromis avec le gouvernement lors de plusieurs rencontres en février : un déjeuner le 3 février avec Christian Poncelet et les présidents des groupes de la majorité sénatoriale, et un nouveau rendez-vous le 16 février avec le président du Sénat – au lendemain de l'adoption du projet de loi constitutionnelle par l'Assemblée nationale en deuxième lecture[1]. À la sortie de ce dernier entretien, Christian Poncelet déclare à la presse que la majorité sénatoriale est prête à consentir un « *effort* »[2].

En effet, le 2 mars 1999, soit deux jours avant la date de l'examen en deuxième lecture, les sénateurs de la droite RPR-UDF-DL font un pas en direction d'un compromis avec les députés : ils annoncent qu'ils accepteraient d'inscrire à l'article 3 de la Constitution la formule initialement prévue par le gouvernement, selon laquelle « *la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives* », qui leur paraît moins contraignante que celle qui a été adoptée par l'Assemblée. En outre, souhaitant « *encadrer* » l'article 3, la droite sénatoriale demande que les partis politiques aient une responsabilité privilégiée dans la mise en œuvre de la parité, et réclament à ce titre le maintien d'une modification de l'article 4 en plus de celle de l'article 3. Après des débats houleux, ce compromis est ratifié par la commission des lois du Sénat le 3 mars, puis par une très grande majorité de sénateurs le 4 mars : est adopté en seconde lecture, par 289 voix contre 8 (et 9 abstentions, dont Robert Badinter), le projet de loi constitutionnelle concernant la parité femmes-hommes, qui revient à la version initiale du gouvernement prévoyant que « *la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives* » (article 3) et que les partis politiques « *contribuent à la mise en oeuvre de la parité* » (article 4). Examiné en troisième lecture le 10 mars 1999, le projet de loi modifié par le Sénat est adopté à l'unanimité par la trentaine de députés présents sur les bancs de l'Assemblée nationale. Quelques mois plus tard, le Parlement réuni en Congrès à Versailles, le 28 juin 1999, adopte définitivement le projet de loi à une confortable majorité, mais sans unanimisme : 741 parlementaires votent pour, 42 contre, 48 s'abstiennent, et 67 ne prennent pas part au vote (dont 12 socialistes).

Encadré 29 – Chronologie de l'examen parlementaire du projet de loi constitutionnelle « relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes » (juin 1998-juin 1999)

18 juin 1998 : le conseil des ministres adopte le projet de loi constitutionnelle relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il prévoit d'insérer un alinéa supplémentaire à

d'Athènes en 1992 et celle de Rome en 1996. Il entend probablement afficher, à cette occasion, l'innovation que constitue la réforme paritaire afin de briser l'image de « lanterne rouge » que renvoie alors la France au sein de l'Union.

[1] À l'unanimité moins deux voix : Christine Boutin (UDF, Yvelines) et Didier Julia (RPR, Seine-et-Marne).

[2] « Parité: le Sénat est prêt à un 'effort' », *Libération*, 18 février 1999, p. 14.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

l'article 3 de la Constitution : « *la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions* ».
15 décembre 1998 : l'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi amendé par la commission des lois. Le texte prévoit d'insérer dans l'article 3 de la Constitution : « *La loi détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* ».
26 janvier 1999 : le Sénat modifie de manière très restrictive le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale. Le texte adopté par le Sénat ne prévoit pas de modifier l'article 3 de la Constitution. Un amendement est ajouté à l'article 4 (relatif à l'organisation des partis) : « *Les partis favorisent l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Les règles relatives à leur financement public peuvent contribuer à la mise en oeuvre de ce principe* »
16 février 1999 : l'Assemblée nationale adopte, en deuxième lecture, le projet de loi tel qu'elle l'avait initialement amendé en première lecture.
4 mars 1999 : le projet de loi constitutionnelle amendé par le Sénat revient à la version initiale du gouvernement prévoyant que « *la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives* » (article 3) et ajoute que les partis politiques « *contribuent à la mise en oeuvre de la parité* » (article 4).
10 mars 1999 : l'Assemblée nationale adopte le texte tel que reformulé, en seconde lecture, par le Sénat.
28 juin 1999 : le Parlement réuni en Congrès adopte définitivement le projet de loi, par 741 voix pour et 42 contre.

III - Une lutte sur le degré de contrainte du dispositif paritaire : L'élaboration de la loi du 6 juin 2000

Lionel Jospin avait annoncé, dès le dépôt de son projet de loi constitutionnelle le 18 juin 1998, que cette réforme ne serait qu'« *un point d'appui pour aller plus loin* » et qu'une fois la révision adoptée, il exploiterait la possibilité qu'elle lui offrirait de « *prendre des dispositions législatives à l'occasion des prochaines échéances* »[1]. C'est dans cette perspective que, dès le mois de novembre, il confie à Nicole Péry – désormais à la tête d'un secrétariat d'État chargé des droits des femmes – la tâche de préparer un futur projet de loi électorale, et charge également Dominique Gillot, la nouvelle rapporteure générale de l'Observatoire de la parité remanié pour l'occasion, le soin de rédiger un rapport sur cette question.

D'un côté, le vote de la loi électorale semble se présenter comme un enjeu moindre que celui de la loi constitutionnelle. En effet, comme s'en réjouit Dominique Gillot dans son rapport remis au Premier ministre en septembre 1999, « *la clôture du congrès du Parlement a suspendu le débat philosophique et théorique* » sur la parité. De fait, par le jeu de la « *force*

[1] J. WAINTRAUB, « Jospin: 'La preuve d'un changement de mentalité' », *Le Figaro*, 18 juin 1998, p. 7.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

du droit »[1], dont les effets sont redoublés par le fait qu'il s'agit d'une réforme constitutionnelle, la controverse sur l'opportunité d'avoir recours à des quotas décroît à partir de 1999 dans les arènes médiatique et parlementaire. En outre, d'un point de vue juridique, la révision constitutionnelle adoptée par le Parlement réuni en Congrès le 28 juin 1999 a pour effet de diminuer la probabilité – sans l'évacuer totalement en raison de l'ambiguïté du terme « *favorise* » – qu'une loi prévoyant d'imposer des quotas sexués parmi les candidatures fasse l'objet d'une censure de la part du Conseil constitutionnel. Enfin, la loi électorale est une loi ordinaire, ce qui signifie que l'opposition éventuelle de la majorité sénatoriale peut aisément être surmontée par la procédure parlementaire.

Cependant, la révision a été acquise au terme d'une longue et difficile négociation avec la majorité sénatoriale, imposant une formulation finale qui ne tranche pas quant à la nature incitative ou contraignante des dispositions législatives destinées à « *favoriser* » l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Si les avocates d'une vision maximaliste de la parité la conçoivent comme obligation de résultat, dans le prolongement de la revendication formulée par les auteures de *Au pouvoir, citoyennes* dès 1992, elle est pour la plupart des acteurs politiques un *horizon* qu'il convient d'atteindre plus ou moins progressivement, en imposant des mesures plus ou moins volontaristes. Nombre de députés et sénateurs à qui on a « forcé la main » pour voter la révision constitutionnelle comptent bien sur cette étape pour résister à un dispositif trop contraignant, notamment pour ce qui concerne les assemblées où ils sont dans leur grande majorité directement concernés – et *de facto* menacés – : l'Assemblée nationale et le Sénat (l'Assemblée compte alors près de 90% d'hommes, le Sénat 95%).

À l'occasion de cette nouvelle bataille qui s'engage dans l'arène parlementaire, on assiste à une nouvelle transformation de la morphologie des mobilisations paritaires. Parallèlement au déclin relatif des mobilisations associatives, qui avaient constitué le cœur de la coalition en faveur de la révision constitutionnelle l'année précédente, on observe une progression des mobilisations émanant d'actrices du pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes, à la fois au gouvernement et dans l'enceinte du Parlement.

A - Le déplacement de l'épicentre des mobilisations

1) L'éclatement du réseau Femmes et Hommes pour la parité

Après l'adoption de la loi constitutionnelle, les mobilisations associatives pour la parité connaissent un déclin relatif. La coalition d'associations et de militantes de partis constituée par le réseau Femmes et Hommes, fondée sur l'anticipation de menaces sérieuses d'un

[1] P. BOURDIEU (1986), « La force du droit: éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°64, pp. 3-19.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

blocage du Sénat à l'égard du projet de loi constitutionnelle, ne survit pas à l'adoption de celui-ci. Des tensions se sont fait sentir en son sein dès le mois de février 1999, au plus fort des mobilisations, à propos de la question des alliances à nouer entre les associations féminines et les partis politiques. Les représentantes des associations traditionnelles, fidèles à une forte tradition « *apolitique* », protestent contre l'emprise croissante des appareils politiques de gauche sur le réseau Femmes et Hommes. L'épisode qui cristallise particulièrement le conflit est la préparation de la manifestation du 4 mars devant le Sénat. Après le blocage de la majorité sénatoriale le 26 janvier, la polarisation à gauche des protestations paritaires s'est en effet accentuée dans un contexte, on l'a mentionné plus haut, de pré-campagne pour les élections européennes. Les rares sympathisantes de partis de droite au sein du réseau cherchent, sans succès, à recueillir le soutien de personnalités de droite à la manifestation prévue devant le Sénat. Les représentantes des partis de gauche, plus nombreuses et disposant du relais des commissions femmes de leurs partis, obtiennent quant à elles le soutien de plus en plus ostensible des partis de gauche, et en premier lieu du Parti socialiste, resté jusque-là dans une posture de soutien distant. Le conflit éclate à propos de l'ordre dans lequel les partis et associations féminines sont placés sur la plate-forme d'appel à la manifestation. La décision – qui fait suite aux contestations exprimées par plusieurs autres membres du réseau – de placer les partis dans une position subalterne (l'appel définitif, diffusé un peu avant la manifestation du 4 mars, intitulé « Appel à la mobilisation : la parité en danger » commence par la liste des associations et mentionne en seconde position les partis politiques) ne suffit pas à apaiser les contestations. Dès le début du mois de février, Huguette Delavault, représentante de l'AFFDU au sein du réseau, annonce le retrait de son association au motif que « *la condition d'apolitisme figurant dans les statuts ne perme[t] pas à l'association de signer un appel à côté de […] partis politiques* »[1]. Quelques mois plus tard, le réseau Demain la parité puis Elles Aussi se retirent également du réseau (respectivement en mars et en septembre 1999), au motif que leur caractère « *apolitique* » serait menacé par les alliances nouées par les militantes du réseau avec les partis de la gauche plurielle. Une déléguée de Demain la parité dans le réseau Femmes et Hommes évoque en entretien les tensions croissantes en son sein, liées au sentiment de « *récupération* » du mouvement par les partis de gauche, promoteurs de la parité au Parlement :

> *«[…] On a eu l'impression, à ce moment-là, nous, le noyau dur, on a eu l'impression un peu désagréable que beaucoup de femmes étaient là pour récupérer notre mouvement. À partir du moment où tout le monde était là, ça prenait une plus grande ampleur, mais c'était aussi…*
> *Q. Vous avez fait venir des femmes de partis…*
> *R. Oui, elles sont venues parce qu'on était d'accord pour qu'elles viennent… Mais nous ne voulions pas que ce soit une récupération […] Et à ce moment-là on a senti clairement qu'on avait des salles au conseil régional, des tas de possibilités, mais que le mouvement s'il*

[1] Fax envoyé aux membres du réseau Femmes et Hommes, signé par Huguette Delavault, 12 février 1999 [Archives du réseau Femmes et Hommes, communiquées par Monique Dental].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

devenait politique, au sens politicien, parce que c'était un mouvement politique, par des militantes de base. Donc ce mouvement d'abord nous ne pouvions plus être impliquées, puisque nous étions apolitiques, et puis deuxièmement il se limitait, il perdait de sa substance. Les politiques n'avaient rien fait pendant des années, et ils allaient pas venir tirer parti du travail des associations, et les écraser, les oublier… Et d'ailleurs aujourd'hui c'est assez amusant, on voit beaucoup de personnes politiques qui disent toujours je je je, ils feraient bien ne pas oublier… [...] Moi je ne voulais pas entendre, à l'AFFDU et dans le réseau Demain la parité, on ne voulait pas que ce mouvement soit récupéré par les appareils politiques. » [Entretien n°35, 2003]

Malgré la volonté de certaines de ses membres de poursuivre en dépit de ces défections, le réseau Femmes et Hommes ne parvient pas à se reconstituer comme force de pression sur la loi électorale[1]. La plupart des militantes d'associations paritaires restent certes mobilisées, mais dans le cadre de leurs associations respectives. Les mobilisations associatives en faveur de la parité renouent donc avec la dispersion qui les caractérisait depuis le début de la décennie 1990.

2) De nouveaux relais institutionnels

Par rapport au contexte du vote de la loi constitutionnelle, de nouvelles actrices institutionnelles sont susceptibles de se mobiliser pour la parité. À la faveur, précisément, de l'examen de la loi constitutionnelle, plusieurs innovations ont concerné le pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes. Tout d'abord, dès le mois de novembre 1998, la fonction de déléguée (occupée par Geneviève Fraisse) est remplacée par une fonction de rang supérieur au sein du gouvernement, celle de secrétaire d'État chargée des droits des femmes et de la formation professionnelle, confiée à Nicole Péry. Celle-ci reçoit, parmi les dossiers qu'elle doit traiter en priorité, la mission de préparer en collaboration avec les cabinets ministériels concernés (le cabinet du Premier ministre, celui de Martine Aubry et celui de Jean-Pierre Chevènement, dont le portefeuille couvre aussi l'organisation des élections) un avant-projet de loi électorale déterminant les modalités concrètes du dispositif paritaire. C'est Nicole Péry qui, aux côtés de Jean-Pierre Chevènement, défendra le projet de loi devant le Parlement lors de l'examen de la loi électorale. Inscrivant désormais la parité au cœur de la fonction gouvernementale chargée des femmes, cette nomination permet, sans doute, de porter plus efficacement la cause paritaire lors de la préparation puis de la phase d'examen du projet de loi électorale, en particulier auprès de Lionel Jospin. En raison de la rareté des sources accessibles[2], mais aussi parce que plusieurs témoignages recueillis tendent à laisser penser que ce secrétariat, placé au cœur du gouvernement, n'a pas constitué l'instance la plus militante dans la fabrique de la loi sur la parité, on va ici prêter une attention plus particulière

[1] Après le départ de deux de ses principaux réseaux fondateurs, Demain la parité et Elles Aussi, le réseau disparaît *de facto*.

[2] Les archives de Nicole Péry n'étaient pas, au moment de la rédaction de cette thèse, déposées aux Archives publiques nationales.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

à deux autres instances qui ont joué un rôle crucial dans les mobilisations en faveur d'une vision extensive de la parité à l'intérieur du Parlement : l'Observatoire de la parité, dont les missions, les moyens et les membres ont été profondément renouvelés en octobre 1998 ; les délégations parlementaires aux droits des femmes mises en place simultanément, en novembre 1999, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

a) L'Observatoire de la parité

L'Observatoire de la parité, organe consultatif créé en octobre 1995 par le gouvernement Juppé, est plongé dans une phase de mise en sommeil depuis la remise du rapport Halimi et le changement de majorité parlementaire en 1997. À partir de l'automne 1998, le gouvernement lui donne un nouveau souffle, en élargissant ses attributions (le décret du 14 octobre 1998 dispose qu'il peut « *faire toutes recommandations et propositions de réformes au Premier ministre afin de prévenir et de résorber les inégalités entre les sexes et promouvoir l'accès à la parité* ») et ses moyens : à la demande de sa nouvelle rapporteure, Dominique Gillot, l'Observatoire se voit attribuer en mars des locaux ainsi que deux permanentes à temps plein, une secrétaire générale – poste attribué à Claire Bernard, recommandée par l'une des nouvelles membres de l'Observatoire, Janine Mossuz-Lavau – et une secrétaire. En outre, modification cruciale pour ce qui concerne la fabrique de la loi sur la parité, l'Observatoire connaît un renouvellement complet de ses membres, qui confère à l'instance un meilleur ancrage dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes ainsi que dans les réseaux partisans et parlementaires. Désormais composé de 28 membres[1] au lieu de 18 (sans inclure la rapporteure), l'Observatoire compte toujours aussi peu de représentantes du mouvement associatif féminin et féministe, et notamment du mouvement pour la parité: Régine Saint-Criq, présidente de Parité, est la seule représentante d'une association luttant exclusivement pour la parité. Mais l'Observatoire compte également dans ses rangs Maya Surduts, militante emblématique de la fraction « mouvementiste » des associations féministes qui, si elle a initialement opposé des réticences à la parité, a engagé depuis l'automne 1998 la CADAC et le CNDF dans le réseau Femmes et Hommes ; par ailleurs, on remarque la présence de Marie-Claude Vayssade, ancienne élue (socialiste) au Parlement européen (entre 1979 et 1994), présidente de la CLEF, qui s'est activement engagée dans les mobilisations en faveur de la révision constitutionnelle l'année précédente. L'Observatoire compte en outre parmi ses membres les universitaires Janine Mossuz-Lavau et Michelle Perrot, connues pour

[1] Selon le décret du 25 janvier 1999, sont nommé-e-s membres de l'Observatoire (outre la rapporteure, Dominique Gillot) : Nicole Ameline, Marie-Hélène Aubert, Roselyne Bachelot, Catherine Barbaroux, Marie-Françoise Clergeau, Anne-Marie Colmou, Olivier Duhamel, Jean-Jacques Dupeyroux, Nicole Feidt, Annie Gauvin, Catherine Lamour, Janine Mossuz-Lavau, Nelly Olin, Michelle Perrot, Marie-Claude Petit, Danièle Pourtaud, Marie-Cécile Renoux, Philippe Richert, Nicole du Roy, Régine Saint-Criq, Aïssatou Sissoko, Maya Surduts, Christiane Taubira-Delannon, Claude Thélot, Annie Thomas, Marie-Claude Vayssade, Jacqueline Victor.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

leur investissement en faveur de la parité dans le champ intellectuel et médiatique. Enfin, l'Observatoire réunit des élues déjà investies pour la cause des femmes. Certes – et il s'agit sans doute d'un choix délibéré – les rapporteures successives ne sont pas « marquées » par un engagement féministe préalable : Dominique Gillot, élue députée en 1997, s'est retrouvée nommée à la tête de l'Observatoire après avoir rendu un rapport sur la famille ; Catherine Génisson succède en septembre 1999 à Dominique Gillot (nommée secrétaire d'État à la Santé et à l'action sociale en juillet), sans avoir été auparavant étiquetée comme féministe, même si elle a été chargée par le Premier ministre, en décembre 1998, de rédiger un rapport sur l'égalité professionnelle (cf. Encadré 30). L'Observatoire compte cependant plusieurs avocates de la cause des femmes dans le champ politique, telles que la conseillère régionale socialiste Jacqueline Victor (présidente de la commission femmes de la fédération de Paris du PS, très investie dans la lutte pour la parité depuis 1997) et plusieurs parlementaires, comme Danièle Pourtaud (sénatrice socialiste, engagée dans la commission femmes du PS), Marie-Hélène Aubert (députée, ancienne présidente de la commission femmes des Verts), Christiane Taubira-Delannon (députée, elle fut l'une des signataires de la première proposition de loi sur la parité, en mars 1994) ou encore Muguette Jacquaint (députée communiste qui s'est fortement mobilisée lors de la discussion parlementaire sur le projet de loi constitutionnelle)[1]. Outre cet ancrage dans les réseaux associatifs et partisans de l'espace de la cause des femmes, l'Observatoire comprend une proportion importante de parlementaires susceptibles de constituer des relais et une force de pression dans le processus parlementaire – contrairement au précédent qui comptait seulement une élue du Parlement. Outre les rapporteures successives, Dominique Gillot, puis Catherine Génisson, on compte 9 parlementaires (soit un tiers du total), dont 8 sont des femmes et 6 sont issues de la gauche plurielle (quatre socialistes, une verte, une communiste). Au total, l'Observatoire connaît, au tournant de l'année 1999, une profonde mutation, susceptible de le transformer en un outil de défense de la cause paritaire dans l'État. De fait, comme on va le voir, cette instance va jouer un rôle actif dans la promotion d'une vision militante de la parité lors du processus d'examen du projet de loi, notamment à travers les deux rapports successifs qu'il remet au Premier ministre en l'espace de quelques mois : le rapport « Gillot »[2], rendu en septembre, puis le rapport « Génisson »[3], remis en janvier 2000 au moment de l'examen en première lecture du projet de loi à l'Assemblée nationale.

[1] L'Observatoire compte également parmi ses membres une avocate de la cause de la parité à droite, la députée Nicole Ameline (DL), mais celle-ci ne s'engage guère dans le travail de l'Observatoire, vraisemblablement pour des raisons d'opportunité politique (l'instance étant très marquée à gauche).

[2] GILLOT *Vers la parité en politique. Rapport à Monsieur le Premier ministre*.

[3] C. GÉNISSON (2000), *La parité en politique. Rapport à Monsieur le Premier Ministre*, Paris, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Encadré 30 – Dominique Gillot et Catherine Génisson : deux « converties » à la cause des femmes dans le cadre de leur fonction[1]

Au-delà de la dissemblance de leurs trajectoires sociales, Dominique Gillot et Catherine Génisson appartiennent à la même cohorte de femmes socialistes (elles sont toutes deux nées en 1949) élues députées pour la première fois dans le cadre de la politique de féminisation des candidatures menée par la direction du PS. Par ailleurs, elles sont toutes deux spécialistes des affaires « sociales », et non étiquetées comme féministes au moment de leur nomination à la tête de l'Observatoire (respectivement en janvier et en septembre 1999).

Dominique Gillot est née en 1949 à Conflans-Sainte-Honorine. Fille d'ouvrier qualifié (son père est menuisier-ébéniste) elle a grandi « *en HLM* » avec quatre frères et sœur et « *des parents sans culture politique, sinon une culture de répulsion de tout ce qui représentait le parti ouvrier, le Parti communiste* », raconte-t-elle en entretien. Elle suit le parcours typique de la « *bonne élève* » issue d'un milieu populaire : école publique, collège (CEG) puis École normale : elle devient institutrice (métier qu'elle exercera jusqu'en 1997). Installée à Éragny avec son mari, (un entrepreneur « *déjà engagé à gauche* ») ils sont « *très vite été accueillis par les milieux associatifs et politiques* » proches de la municipalité de gauche. Entrée au PS en 1974, elle est élue conseillère municipale d'Éragny en 1977. En 1979, avec le soutien du député Alain Richard (dont elle assure la permanence mensuelle à Éragny), elle est élue conseillère générale (elle y sera réélue pour deux autres mandats consécutifs et y présidera le groupe socialiste à partir de 1991). En 1997, raconte-t-elle, quand « *Lionel Jospin a voulu [...] imposer des candidatures féminines, [...] les yeux se sont tournés vers moi, parce que j'étais reconnue comme quelqu'un, comme une battante, comme une gagnante* ». Elle est élue dans la circonscription perdue en 1993 par Alain Richard – dont elle avait été la suppléante en 1988-1993. « *Spécialisée dans l'aide à l'enfance, les politiques de lutte contre l'exclusion, l'intégration des handicapés* » en tant que conseillère générale, elle rejoint la commission des affaires sociales à l'Assemblée. Dès le début de son mandat, elle travaille « *en osmose avec Martine Aubry* » en tant que rapporteure du budget de la famille à l'automne 1997. Sur proposition de la ministre de l'Emploi, elle est ensuite chargée par Lionel Jospin d'un rapport sur la politique familiale (qu'elle lui remet à la veille de la « conférence de la famille » en juin 1998), puis nommée rapporteure de l'Observatoire de la parité en janvier 1999 : « *Comme j'avais été très ouverte sur les questions de la famille [...] le président de la République ne s'y était pas opposé* », explique-t-elle. Elle raconte qu'elle a largement « *découvert* » les questions d'égalité hommes-femmes en étant promue à ce poste. Son absence d'étiquette féministe a sans doute joué en faveur de sa nomination : « *Mon parcours personnel m'avait conduite à avoir une forme d'expertise, mais pragmatique, je n'étais pas ni une penseuse ni une dogmatique de la parité [...]. Et je pense que si j'ai été choisie, c'est justement parce que je ne représentais aucune chapelle. [...] J'avais donc une qualité d'écoute, c'est ce que m'avait dit Martine Aubry, une capacité de faire travailler les gens ensemble, en aplanissant les conflits… Je n'étais avocate d'aucune.* » Nommée secrétaire d'État à la santé en juillet 1999, elle quitte l'Observatoire après avoir remis en son nom un rapport au Premier ministre (en septembre 1999).

Catherine Génisson est née à Paris en 1949, dans un milieu bourgeois atypique en matière de rôles de genre (sa mère est médecin et son père, artiste peintre, travaille à la maison). Elle grandit dans le Nord-Pas-de-Calais, et évoque en entretien une politisation précoce à gauche : elle mentionne les pétitions qui circulaient à l'école pour soutenir les parents mineurs de ses camarades, dans le contexte de la grande grève de 1963. Étudiante à la faculté de médecine en

[1] Entretien avec Dominique Gillot, Paris, 11 février 2003 (réalisé avec Éléonore Lépinard) ; entretien avec Catherine Génisson, Paris, 9 avril 2003 (réalisé avec Éléonore Lépinard).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

1968, elle se souvient avoir été « *partie prenante* » des évènements de mai. Elle commence à travailler à l'hôpital d'Arras en 1978 et s'engage seulement l'année suivante au PS – après avoir hésité avec le PSU, elle choisit le PS parce qu'il « *existe sur la scène politique* ». Rapidement promue « *déléguée à la santé* » au sein de la direction fédérale du Pas-de-Calais, elle est élue conseillère municipale à Arras en 1983, puis à nouveau en 1989 (date à laquelle elle devient adjointe au maire, chargée des affaires culturelles). En 1997, alors qu'elle est devenue conseillère municipale d'opposition à Arras, elle est désignée candidate aux élections législatives dans la 2ème circonscription du Pas-de-Calais, une circonscription « *à reconquérir* », réservée « femmes » par le parti. Élue députée, elle entre à la commission des affaires sociales où elle travaille beaucoup sur les questions « *emploi, solidarité, santé* », qui sont un peu sa « *petite entreprise* », ce qui l'amène à collaborer à plusieurs reprises avec Martine Aubry. En 1999, sur proposition de celle-ci, Catherine Génisson est désignée par le Premier ministre pour rédiger un rapport sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Puis, en septembre 1999, elle remplace Dominique Gillot à la tête de l'Observatoire de la parité, et remet au Premier ministre un second rapport sur le projet de loi en janvier 2000. La question des droits des femmes est pour elle une nouvelle spécialité. Elle raconte en entretien qu'elle ne s'est pas engagée dans le mouvement féministe dans les années 1970 : « *Je n'ai pas eu, y compris dans mon engagement politique primaire, c'est-à-dire dans les années 68-70, un engagement spécifiquement féministe, non. Mon engagement était proprement politique* ». Là encore, à l'instar de Dominique Gillot, c'est dans le contexte institutionnel des années 1997-2000, marqué par une centralité nouvelle des questions de droits des femmes sur l'agenda gouvernemental et parlementaire, que Catherine Génisson a été amenée à s'investir dans les questions d'égalité hommes-femmes.

b) Les délégations parlementaires aux droits des femmes

L'Observatoire de la parité n'est pas la seule instance susceptible de promouvoir une vision militante de la parité à l'intérieur des institutions publiques. À partir de novembre 1999, deux nouvelles instances, les délégations parlementaires aux droits des femmes, sont en effet mises en place simultanément, l'une à l'Assemblée nationale et l'autre au Sénat.

Selon des témoignages concordants[1], l'idée a germé dans le cadre de la mission commune d'information sur la place et le rôle des femmes dans la vie publique mise en place au Sénat en 1996-1997, plusieurs parlementaires ayant découvert à cette occasion que la France et la Grèce étaient les deux seuls pays de l'Union à ne pas disposer d'une telle délégation. L'une des membres de cette mission d'information, la sénatrice socialiste Danièle Pourtaud, acquise à la cause des femmes depuis qu'elle a été élue à la haute assemblée en 1995[2], entreprend un travail de lobbying à partir de 1997-1998 à l'intérieur de son groupe parlementaire et de son homologue de l'Assemblée nationale en faveur de cette innovation

[1] Entretien F27 réalisé par Anne Revillard dans le cadre de sa thèse de doctorat (REVILLARD, *La cause des femmes dans l'Etat: une comparaison France-Québec (1965-2007)*) ; entretien avec Danièle Pourtaud, Paris, 13 février 2003 (réalisé avec Éléonore Lépinard).

[2] Membre de la délégation européenne, elle a été chargée de rédiger deux rapports sur l'égalité hommes-femmes, à l'occasion desquels elle a découvert le principe du « *mainstreaming* » [Entretien avec Danièle Pourtaud, Paris, 13 février 2003 (réalisé avec Éléonore Lépinard)].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

institutionnelle. Elle ne tarde pas à obtenir le soutien de plusieurs parlementaires socialistes, en premier lieu des femmes nouvellement élues à l'Assemblée nationale en 1997. Parmi les avocates les plus actives de cette cause, on peut citer Yvette Roudy, qui s'était déjà mobilisée pour la mise en place d'une commission femmes au sein du Parlement européen en 1979, et qui préside depuis 1999 la toute nouvelle commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (créée en janvier 1998). L'initiative reçoit en outre le soutien d'autres députées socialistes acquises à la cause des femmes, comme Martine Lignières-Cassou, Danielle Bousquet, Odette Casanova, Catherine Génisson, ou encore Dominique Gillot (toutes signataires de la proposition de loi), qui sont sans doute moins marquées par l'étiquette « féministe » qu'Yvette Roudy, et qui parviennent à « *intéresser à la démarche* »[1] Laurent Fabius, alors président de l'Assemblée nationale. C'est ainsi que le 14 décembre 1998, à la veille du premier débat en séance publique sur le projet de loi constitutionnelle à l'Assemblée nationale, le groupe socialiste dépose à l'Assemblée nationale une proposition de loi « *tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes* ». Dans l'exposé des motifs, les auteur-e-s évoquent la nécessité « *d'intégrer* » – sur le modèle, écrivent-ils, de ce qui se produit au niveau de l'Union européenne – « *la dimension de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques* »[2].

Les deux délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, créées par une loi finalement adoptée le 12 juillet 1999[3] ont à la fois une mission de veille (« *informer les assemblées de la politique suivie par le Gouvernement au regard de ses conséquences sur les droits des femmes et sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes* ») et un rôle consultatif (elles peuvent, sur saisine du bureau ou d'une des commissions des assemblées parlementaires, émettre des « *rapports comportant des recommandations* » sur des projets ou des propositions de lois). En outre, elles remettent un rapport public annuel, rapport qui « *dress[e] le bilan de leur activité et comport[e], le cas échéant, des propositions d'amélioration de la législation et de la réglementation dans leurs domaines de compétence* ».

[1] Entretien avec Danièle Pourtaud, Paris, 13 février 2003 (réalisé avec Éléonore Lépinard).

[2] Anne Revillard souligne que cette innovation institutionnelle a été influencée par la rhétorique du *gender mainstreaming* qui a émergé quelques années auparavant sur l'agenda onusien puis communautaire, même si le terme n'est pas utilisé dans le texte de loi (REVILLARD, *La cause des femmes dans l'Etat: une comparaison France-Québec (1965-2007)*). Sur le développement de cette catégorie de politique publique communautaire, voir S. JACQUOT (2006), *L'action publique communautaire et ses instruments. La politique d'égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve du gender mainstreaming*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris.

[3] Loi n° 99-585 du 12 juillet 1999 tendant à la création de délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Composées chacune de 36 membres, leur fonctionnement est calqué sur celui des délégations aux affaires européennes (qui existent dans les deux chambres depuis 1979).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

La création des délégations institutionnalise et de ce fait renforce la légitimité des réseaux de femmes portant la cause des femmes dans l'enceinte du Parlement, réseaux qui s'étaient constitués informellement depuis le renouvellement de juin 1997 – au moins entre les parlementaires (députées et sénatrices) de la gauche plurielle, majoritaire à l'Assemblée nationale. Composées un mois avant le dépôt du projet de loi électorale sur le bureau de l'Assemblée nationale, les délégations, et en particulier celle de l'Assemblée nationale, vont s'avérer être des forces de lobbying en faveur d'une vision extensive du projet de loi sur la parité. De fait, à peine installée, la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée se saisit du dossier de la parité : elle entame le 23 novembre une série d'auditions en vue « *d'étudier les modalités d'application* » du projet de loi visant à « *favoriser* » l'égal accès des femmes et des hommes, qui doit être présenté en conseil des ministres le 8 décembre, et débattu à l'Assemblée à la fin janvier 2000. Elle confie à l'une de ses membres, la socialiste Odette Casanova, la rédaction d'un rapport sur le projet de loi qui paraît en même temps que celui de l'Observatoire, en janvier 2000[1].

B - Une chaîne de mobilisations pour durcir le texte

Lors de la phase de préparation puis de discussion du projet de loi visant à préciser les modalités concrètes du dispositif paritaire, une coalition en faveur d'une vision extensive de la parité se reconstitue donc, mais son épicentre s'est désormais déplacé : aux côtés des associations paritaires et des commissions femmes des partis (en premier lieu du Parti socialiste), les instances chargées des droits des femmes au gouvernement (Observatoire de la parité) puis au Parlement (délégations parlementaires à partir de novembre 1999) prennent une importance croissante dans ces mobilisations.

1) En amont du projet de loi : les mobilisations pour le « 50-50 »

Dès la fin de l'année 1998, alors que la révision constitutionnelle est examinée au Parlement, Lionel Jospin avait d'ores et déjà amorcé la phase de préparation d'un projet de loi électorale visant à préciser les modalités concrètes du dispositif paritaire, impliquant dans ce dossier la secrétaire d'État chargée des femmes (Nicole Péry) et son administration d'une part, l'Observatoire de la parité de l'autre. Mais, alors que la loi constitutionnelle est adoptée en juin 1999 par le Parlement réuni en Congrès à une majorité qui fait pâle figure par rapport à la relative unanimité lors des débats, une forte incertitude pèse sur le degré de contrainte que le projet de loi promis par le Premier ministre va imposer aux partis politiques. À l'université

[1] O. CASANOVA (2000), *Rapport d'information n°2074 fait au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le projet de loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives*, Paris, Assemblée nationale.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

d'été du Parti socialiste, le 29 août 1999 à la Rochelle, Lionel Jospin annonce son intention de voir déposer le projet de loi sur ce thème dès l'automne. S'inspirant en partie du « rapport Gillot » (cf. Encadré 31), même si celui-ci n'est pas encore rendu public (il sera remis au Premier ministre le 8 septembre) il propose que « *pour les élections organisées tout ou partie sur des scrutins de liste* » (municipales, européennes, régionales, sénatoriales), « *la loi impos[e] un pourcentage minimum de candidatures féminines* », sans pour autant indiquer l'ordre de grandeur de ce seuil[1]. Il ajoute que le dispositif serait progressif, afin d'aboutir à la « *parité totale* » en 2005. Par ailleurs, il précise qu'un tel quota n'aurait pas vocation à s'appliquer dans les communes de moins de 3 500 habitants (soit 34 000 communes sur un total de 36 000, et un tiers de la population) du fait de la spécificité du mode de scrutin au-dessous de ce seuil. En ce qui concerne les scrutins uninominaux (législatives et cantonales essentiellement), le Premier ministre annonce – sans davantage de précisions – que le gouvernement réfléchit à « *un mécanisme de correction financière relatif au financement public des partis politiques* »[2].

Encadré 31 – Le rapport Gillot (septembre 1999) : « *une démarche résolue et modérée* »

Même si Dominique Gillot vise, dans son rapport, la « *parité effective (parité constatée au niveau des élues et pas uniquement au niveau des candidates)* »[3], elle revendique une « *démarche évolutive* », « *résolue et modérée* », qu'elle oppose au « *grand soir paritaire, au 50-50% immédiat* »[4]. De fait, concernant les élections municipales, les préconisations du rapport sont moins contraignantes que celles qui seront effectivement retenues au terme de l'examen parlementaire du projet de loi : le rapport suggère d'imposer un « *pourcentage minimum* » de 40% femmes sur les listes en 2001 (puis 50% aux mandatures suivantes) sans préciser d'ordre de candidature. Toutefois – élément qui ne sera pas retenu dans la loi du 6 juin 2000 – il préconise d'imposer le même pourcentage (40, puis 50%) dans les exécutifs municipaux. Pour les élections régionales et européennes, le rapport fait des recommandations plus contraignantes : il plaide en faveur de la parité « *arithmétique* » et pour une stricte alternance des candidats des deux sexes tout au long de la liste dès les prochains scrutins. Pour ce qui est des législatives, le rapport suggère, en s'inspirant d'une proposition de Guy Carcassonne, un système de bonus-malus, qui consiste à ponctionner la deuxième fraction du financement public des partis (mais avec un seuil de 40%) et de redistribuer le montant de la cagnotte ainsi constituée (« *fonds de mixité* ») au prorata des suffrages recueillis au premier tour des élections législatives par les candidates de chaque parti (cette idée ne sera pas non plus retenue par les parlementaires). Le rapport Gillot préconise enfin des mesures annexes : limiter le cumul des mandats, réformer le statut de l'élu, recueillir et diffuser de manière systématique les informations sexuées sur les candidats et élus, favoriser les recherches sur le genre, mener une campagne publique de sensibilisation sur la parité ou encore soutenir les associations féminines.

[1] C. CORNUDET, « Egalité hommes-femmes: un projet de loi sur la parité d'ici à la fin de l'année », *Les Echos*, 1er septembre 1999, p. 5.

[2] Ibid.

[3] GILLOT *Vers la parité en politique. Rapport à Monsieur le Premier ministre*, p. 18.

[4] Ibid., p. 21

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

L'annonce faite par Lionel Jospin suscite les protestations de la part des militantes d'une parité « *réelle* ». L'idée de parité, pour laquelle plusieurs associations se sont mobilisées tout au long des années 1990, désormais rejointes par des militantes à l'intérieur des partis de gauche, procède en effet d'une rupture symbolique forte avec l'outil du quota. Dans cette perspective, nombre d'entre elles fustigent l'idée d'imposer un « *quota* » de 30% ou 40% et non la « *parité* » qu'elles entendent comme l'imposition immédiate de l'arithmétique du « *50-50* ».

Le 25 novembre 1998, avant même que le projet de loi constitutionnelle n'ait été examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, Yvette Roudy avait déposé une proposition de loi qui prévoyait notamment que « *pour être recevable, chaque liste concernant un scrutin universel direct doit être composé à parité* »[1]. La députée continue de défendre cette perspective maximaliste de la parité après le vote de la loi constitutionnelle. Pendant l'université d'été de l'Assemblée des femmes, qui réunit quelques 200 femmes à Lisieux les 24-25 août 1999 (peu avant celle du PS), Yvette Roudy défend la perspective du « *50-50* » devant les principales personnalités du Parti socialiste institutionnellement chargées des droits des femmes, notamment Dominique Gillot (rapporteure de l'Observatoire de la parité depuis janvier 1999), Martine Lignières-Cassou (députée des Pyrénées atlantiques, investie pour la cause des femmes au sein du PS et alors pressentie pour mener la délégation aux droits des femmes en gestation à l'Assemblée nationale), Catherine Génisson (députée du Pas de Calais, chargée par le Premier ministre d'un rapport sur l'égalité professionnelle et pressentie pour remplacer Dominique Gillot à la tête de l'Observatoire) et enfin Nicole Péry (secrétaire d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle)[2]. Au terme de l'université d'été, un consensus se dessine parmi les participantes en faveur du durcissement et Yvette Roudy diffuse un communiqué de presse dans lequel elle réclame, au nom de l'Assemblée des femmes « *la parité intégrale pour les élections à la proportionnelle comme condition impérative de la recevabilité des listes* », des *« sanctions financières pour les partis qui ne pourront faire apparaître de progression significative garantissant la parité sur 10 ans pour les scrutins majoritaires* » et une « *limitation drastique du cumul des mandats et du statut de l'élu* »[3]. Quelques jours plus tard, à l'université d'été du PS à la Rochelle, Yvette Roudy renouvelle son plaidoyer pour le 50-50 dans le cadre de l'atelier « *Droit des femmes,*

[1] Proposition de loi n°985, Assemblée nationale.

[2] Ces personnalités sont réunies dans la table ronde « *La parité en marche* » [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF].

[3] La revendication concernant la parité est la première de « sept propositions au Premier ministre ». Les autres propositions concernent l'IVG, l'égalité professionnelle, la question des aides européennes, l'égalité à l'école, l'imposition séparée des conjoints, et la mise en place d'un ministère des droits des femmes. Y. ROUDY, « 5ème université d'été de l'Assemblée des femmes à Lisieux, 7 propositions au Premier ministre (communiqué de presse) », 25 août 1999.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

parité, comment continuer ? » animé par Michèle Sabban, secrétaire nationale du PS aux droits des femmes et auquel participent notamment la secrétaire d'État Nicole Péry et la sénatrice Danièle Pourtaud. Le 21 septembre, Michèle Sabban parvient à faire adopter par le bureau national du parti la proposition de présenter 50 % de femmes en position éligible aux municipales de 2001 alors que le pré-projet de loi du gouvernement prévoit un seuil de 40 %, conformément aux préconisations du rapport Gillot. C'est au terme de ce travail de pression que Lionel Jospin se rallie, le 27 septembre 1999, lors des « Journées parlementaires du groupe socialiste » à Strasbourg, à l'idée du 50-50.

> *« Un projet de loi sera déposé avant la fin de l'année au Parlement visant à imposer la parité chaque fois qu'elle est applicable au scrutin de liste. [...] L'objectif est bien, de manière générale, la parité. Sans doute y aura-t-il des débats s'agissant des prochaines élections municipales, mais pour moi, la parité c'est 50-50. [...] Pour les élections législatives, je souhaite que soit adopté le principe d'une modulation de l'aide publique en fonction du respect par chaque formation politique des seuils prévus par la loi.*[1] *»*

De fait, le projet de loi visant à « *favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives* », adopté en conseil des ministres le 8 décembre 1999[2], prévoit, pour ce qui concerne les élections au scrutin proportionnel (pour les municipales pour les communes de plus de 3 500 habitants, pour la partie des sénatoriales qui se déroule au scrutin proportionnel, pour les régionales et les européennes), qu'une liste ne sera recevable que « *si l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe est au plus égal à un* » et prévoit, pour les élections législatives, que les partis qui s'écarteraient trop de la parité auraient à subir une réduction de l'aide publique que l'État accorde à chaque parti en fonction du nombre de voix obtenues au premier tour (première fraction de l'aide publique versée aux partis)[3].

2) L'Observatoire de la parité et les délégations parlementaires aux droits des femmes : porte-voix de la « parité réelle » dans l'arène parlementaire

S'il se rallie à la logique du « 50-50 », le texte déposé par le gouvernement sur le bureau de l'Assemblée nationale reste un texte *a minima* par rapport aux revendications formulées par les militantes de la parité : en particulier, il ne précise aucun ordre de

[1] Intervention de Lionel Jospin aux Journées parlementaires du Groupe socialiste, Strasbourg, lundi 27 septembre 1999. [Centre de documentation du PS].

[2] Le gouvernement adopte en réalité deux projets de loi relatifs à la parité hommes-femmes en politique : l'un ordinaire, qui *« vise à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives »,* l'autre organique, taillé sur mesure pour Mayotte, où la parité ne s'appliquera qu'en 2007. Quand on évoque « le » projet de loi, on se réfère au principal enjeu des débats, à savoir la loi ordinaire appelée à s'appliquer partout sauf à Mayotte.

[3] En cas d'écart supérieur à 2 %, la subvention serait réduite en proportion de l'ampleur de cet écart : moins 5% pour un écart de 10% et jusqu'à moins 50% pour une liste ne présentant que des hommes (ou que des femmes).

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

candidature dans l'établissement des listes, et il évacue du dispositif une grande partie des assemblées élues (municipalités sous le seuil de 3 500 habitants, assemblées cantonales). Ainsi, un nouveau bras de fer s'engage au sujet de la parité, opposant les partisans de la parité « *réelle* », « *effective* » (ou « *parité des élus* »), qui demandent un durcissement des dispositions législatives, dans un sens plus contraignant, aux partisans de la « *parité de candidature* », qui souhaitent au contraire laisser une plus grande marge de manœuvre aux partis politiques dans la constitution de leurs candidatures. Les partisans d'un dispositif souple, peu contraignant, sont nombreux dans les rangs de la droite, et parmi eux, un certain nombre cherchent à renégocier à la baisse le projet de loi du gouvernement (en revenant par exemple sur le principe du 50-50). Mais les partisans d'une loi sur la parité *a minima* sont également présents à gauche, et disposent d'un soutien de poids en la personne de Jean-Pierre Chevènement, le défenseur du projet de loi au nom du gouvernement, qui plaide tout au long de l'examen parlementaire pour le maintien de sa formulation initiale au nom du « *réalisme* », de la « *flexibilité* » et de la stratégie des « *petits pas* ». À l'inverse, les instances chargées des droits des femmes, en particulier l'Observatoire de la parité et la délégation de l'Assemblée nationale, vont s'imposer comme les principales avocates d'un durcissement des dispositions du projet de loi à l'intérieur de l'enceinte parlementaire, en particulier à travers les deux rapports qu'elles font paraître simultanément en janvier 2000 (rapports Génisson et Casanova).

Pendant l'examen du projet de loi « *relatif à l'égal accès des femmes et des hommes…* », ces instances vont jouer un rôle de *médiation institutionnelle*[1], à la fois en tant qu'organes de *transmission* de visions extensives de la parité, émanant de représentantes d'associations paritaires aussi bien que d'expert-e-s plaçant leur légitimité académique au service de la parité, et en tant que sites de *traduction* des perspectives « *militantes* » dans une grammaire crédible et recevable dans l'arène parlementaire[2].

---

[1] Cette notion renvoie à la catégorie de « *policy broker* » (entrepreneur politique), définie par Paul Sabatier comme un acteur « *dont la principale préoccupation est de trouver des compromis raisonnables afin de réduire des conflits intenses* » (voir SABATIER et JENKINS-SMITH, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », p. 121). Pierre Muller et Yves Surel précisent que ces « *policy brokers* », placés « *à la confluence des logiques d'intérêt et des logiques cognitives qui caractérisent un sous-système donné […] sont par là-même capables de transgresser les 'frontières' admises entre les différents champs et/ou les différents groupes concernés, de traduire ainsi les revendications des acteurs en alternative crédible de politique publique […]* » (MULLER et SUREL *L'analyse des politiques publiques*, p. 93).

[2] Anne Revillard a mis en évidence le même mécanisme dans son analyse de la genèse de la loi sur le « patrimoine familial » au Québec (1989), qui impose le partage d'un certain nombre de biens entre les conjoints en cas de divorce ou de décès, quel que soit le régime matrimonial. Le *Conseil du statut de la femme*, instance consultative centrale dans l'architecture du « féminisme d'État » au Québec, a joué le rôle de « relais » à l'intérieur de l'État des revendications du mouvement des femmes (associations féminines), d'autant plus efficace qu'il les a « *reformul[ées] […] à partir d'une rhétorique experte*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

a) Des lieux de transmission de visions extensives de la parité

L'Observatoire de la parité et la délégation de l'Assemblée nationale constituent en premier lieu des sites privilégiés d'enregistrement et d'appropriation, dans l'arène parlementaire, des demandes émanant des associations paritaires. On l'a mentionné, depuis le vote de la loi constitutionnelle, la coalition d'associations engagées pour la parité, le réseau Femmes et Hommes, a éclaté sous l'effet de dissensions internes. Alors qu'elles disposaient déjà d'un accès limité au Parlement l'année précédente, du fait de la faible reconnaissance des associations féminines et féministes en tant que lobbyistes dans l'arène parlementaire[1], les associations paritaires ont donc vu diminuer encore davantage leurs chances d'influer sur le processus parlementaire. La création d'institutions chargées des femmes leur donne l'opportunité de se faire entendre dans l'arène parlementaire. En effet, pour préparer leurs rapports respectifs, l'Observatoire de la parité et la délégation de l'Assemblée nationale consultent plusieurs représentantes des associations investies dans les luttes paritaires. Dès le mois de juin 1999, l'Observatoire dirigé par Dominique Gillot auditionne une dizaine de représentantes d'associations féminines, dont plusieurs sont issues du réseau Femmes et Hommes : Françoise Ramond pour Elles Aussi, Micheline Galabert pour l'Association des femmes de l'Europe méridionale (AFEM) et Sylvie Ulrich pour l'UFCS. Entre octobre 1999 et 2000, l'Observatoire, désormais mené par Catherine Génisson, procède à une nouvelle série d'auditions, cette fois avec des représentantes de Parité, du CNDF et de Demain la parité dans la perspective de préparer un deuxième rapport, dont la sortie est prévue en janvier. En décembre 1999, enfin, la délégation de l'Assemblée nationale, qui entreprend à son tour de remettre un rapport sur le projet de loi, sollicite les « *observations écrites* » de représentantes de trois associations engagées pour la parité : l'AFEM, l'AFFDU et l'UFCS.

Ces consultations sont l'occasion de recueillir des visions maximalistes de la parité. En juin, devant l'Observatoire, Françoise Ramond, présidente de Elles Aussi, suggère, pour ce qui concerne les scrutins uninominaux, le « *regroupement de deux circonscriptions et la présentation sur le bulletin de vote d'une femme et d'un homme, les deux étant élus au même titre* » ou un système de « *candidatures d'une femme et d'un homme sur le même bulletin de vote, l'électeur choisira la candidate ou le candidat* »[2]. Dans les observations qu'elle transmet à la délégation à l'automne, Micheline Galabert, présidente de l'AFEM, réclame l'élargissement du champ l'application de la parité à toutes les listes municipales, quelle que

plus audible des acteurs gouvernementaux ». Cf. REVILLARD « Du droit de la famille aux droits des femmes: le patrimoine familial au Québec », p. 109.

[1] Contrairement à d'autres contextes notamment, notamment le Québec (REVILLARD, *La cause des femmes dans l'Etat: une comparaison France-Québec (1965-2007)*).

[2] Audition de Françoise Ramond (Elles Aussi) devant l'Observatoire de la parité, juin 1999 [Archives communiquées par l'Observatoire de la parité].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

soit la taille de la commune, l'affectation la somme récoltée par les sanctions financières aux partis qui se mobilisent pour la parité et le calcul de la pénalisation « *non pas en fonction du pourcentage de candidatures de chaque sexe présentées, mais en fonction des élus de chaque sexe* »[1], ainsi que la généralisation des sanctions financières aux élections cantonales. Sylvie Ulrich, présidente de l'UFCS, demande l'extension de la parité obligatoire aux conseils généraux, la révision du code électoral pour permettre l'application du dispositif dans les communes de moins de 3 500 habitants et l'alternance stricte entre hommes et femmes pour l'ensemble des scrutins de liste[2].

La perspective maximaliste portée par les associations trouve quelques relais directs au sein de l'Observatoire et des délégations, puisque ces instances comptent dans leurs rangs des militantes issues des associations paritaires. Du côté de l'Observatoire, Régine Saint-Criq et Maya Surduts se font les porte-voix des doléances du mouvement associatif. Du côté de la délégation de l'Assemblée nationale, il faut à nouveau souligner le rôle joué par Yvette Roudy, toujours présidente de l'Assemblée des femmes. Dès l'automne 1999, elle conteste le projet de loi préparé par le gouvernement, affirmant que « *l'ordre des listes ne peut être qu'alterné homme-femme du début à la fin* »car, fait-elle valoir, « *la parité c'est 50-50, c'est-à-dire 50% de femmes élues* »[3]. Elle refuse en outre d'exclure du dispositif de la loi les communes de moins de 3 500 habitants. Pour les élections législatives, elle préconise « *la méthode expérimentée en Norvège* », « *à savoir : atteindre la parité graduellement sur deux élections, sachant que les partis verraient leur dotation calculée en fonction du nombre de femmes élues* »[4], dans le prolongement de la proposition qu'elle avait déposée un an auparavant, et qui préconisait de sanctionner par une retenue sur la deuxième fraction du financement public (dépendant du nombre de sièges obtenus) les partis qui ne respectent pas la parité. Alors que la présidente de la commission des lois, Catherine Tasca, prévoit, début octobre, de plaider en faveur d'un système dans lequel la proportion de candidats « s'*apprécie pour l'ensemble de la liste et au sein de chaque groupe entier de dix candidats dans l'ordre de présentation de la liste* » – ce qui constitue déjà un durcissement du projet de loi tel qu'il est présenté par le gouvernement –, Yvette Roudy lui signifie par courrier son désaccord devant cette solution trop peu contraignante à son goût :

> *« [...] Si je devais rapporter ce système à ma liste municipale, je n'aurais pas la parité. Or, je l'ai actuellement. Ne crois-tu pas qu'il serait préférable de pratiquer l'alternance 'un homme-*

[1] Micheline Galabert (présidente de l'AFEM) CASANOVA *Rapport d'information.*, p. 109.

[2] Ces mesures étendant la portée de la parité sont également réclamées par l'AFFDU (intégration des petites communes, alternance stricte, extension des sanctions financières, application aux cantonales).

[3] Y. ROUDY (1999), « Pour moi, la parité, c'est 50-50, c'est-à-dire, 50% de femmes élues », *Questions d'actualité (bulletin du groupe socialiste à l'Assemblée nationale)*, n°76.

[4] Ibid.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

une femme' du début à la fin de la liste, même si cela devait provoquer les réactions que l'on peut imaginer mais auxquelles nous sommes maintenant habituées ? »[1]

Lieux d'enregistrement des voix militantes émanant des associations paritaires, l'Observatoire et les délégations parlementaires constituent également des lieux d'enregistrement d'une expertise favorable à la parité, une « *expertise critique* »[2] que l'on peut qualifier de « *féministe* »[3], susceptible d'être mobilisée à l'encontre des gardiens des principes institutionnels légitimes. On l'a mentionné, l'Observatoire de la parité compte parmi ses membres Janine Mossuz-Lavau et Michelle Perrot, deux universitaires investies depuis plusieurs années aux côtés des mobilisations associatives pour la parité. De son côté, pour préparer son premier rapport, la délégation de l'Assemblée nationale auditionne plusieurs « expertes » de la question des femmes en politique engagées dans la campagne parité : la philosophe Geneviève Fraisse (ancienne déléguée interministérielle aux droits des femmes et récemment élue parlementaire européenne sur la liste de Robert Hue) et les politologues Mariette Sineau et Janine Mossuz-Lavau (toutes deux directrices de recherche au CEVIPOF). Elle auditionne également trois expert-e-s en droit constitutionnel : Guy Carcassonne (professeur de droit public à l'université de Nanterre, cf. Encadré 32), Laure Ortiz (professeure de droit public à la faculté de droit et à l'IEP de Toulouse) et Marie-Cécile Moreau (juriste dans un office ministériel d'avoués à la Cour d'appel de Paris). Tous trois sont connus pour le soutien qu'ils ont prodigué à la revendication de parité : Guy Carcassonne a été l'un des rares « grands » constitutionnalistes à plaider en faveur d'une révision constitutionnelle devant le premier Observatoire dès 1996, se démarquant de ses collègues Georges Vedel, Louis Favoreu et même Olivier Duhamel ; Laure Ortiz est, quant à elle, inscrite dans les réseaux intellectuels féministes de l'université du Mirail (elle a participé à l'organisation du colloque de Toulouse sur la parité en février 1998[4]) ; enfin, Marie-Cécile Moreau, membre du bureau du CNFF (où elle dirige la « commission juridique »), a été cooptée, depuis l'année précédente, à l'intérieur du réseau Demain la parité. De fait, la plupart des expert-e-s auditionné-e-s par la délégation parlementaire de l'Assemblée plaident en faveur du durcissement des dispositions du projet de loi. Geneviève Fraisse insiste ainsi sur le rôle de la loi, dans l'histoire républicaine, pour « *fabriquer des égaux* ». Laure Ortiz prône quant à elle une « *interprétation féministe* » du projet de loi et préconise « *d'aller très loin dans la mise en place des dispositifs* », au lieu de « *[se] satisfaire de ce qui est présenté* »,

[1] Lettre d'Yvette Roudy à Catherine Tasca, datée du 6 octobre 1999 [Fonds Yvette Roudy, CAF Angers, 5AF].

[2] PADIOLEAU « Système d'interaction et rhétorique journalistique ».

[3] É. LÉPINARD (2006), « Faire la loi, faire le genre: conflits d'interprétations juridiques sur la parité », *Droit et société*, n°62, pp. 45-66.

[4] Voir MARTIN (dir.), *La Parité. Enjeux et mise en oeuvre*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

quitte à encourir une censure partielle de la part du Conseil constitutionnel[1]. Elle se prononce en faveur de l'abaissement du seuil d'application de la loi aux communes de 2 500 habitants et au-delà, prône l'alternance stricte à toutes les élections par liste et reprend l'idée du « *ticket* » mixte candidat(e)-suppléant(e) aux cantonales (une proposition formulée par la députée RPR Marie-Jo Zimmermann). Devant la délégation de l'Assemblée, Guy Carcassonne juge insuffisant le projet de loi du gouvernement, et réclame un ordre des candidatures, par tranches de 4, 6 ou 10 candidats. Il propose en outre d'amender le projet de loi pour que les sommes dégagées par la diminution de la dotation financière des partis qui ne respectent pas la parité soient réparties entre les partis qui ont les meilleures performances en matière de féminisation afin de faire, selon ses termes, « *d'une pierre deux coups* »[2]. Marie-Cécile Moreau, enfin, demande l'alternance stricte à toutes les élections au scrutin de liste et suggère que pour les élections organisées selon le mode de scrutin uninominal, majoritaire à deux tours, « *toute formation politique, groupement ou association, [doive] présenter dans chaque département un nombre égal de candidates et de candidats* »[3]. Ces discours experts fournissent aux instances chargées des femmes certains arguments susceptibles d'ébranler la hiérarchie légitime des normes politiques et juridiques, dans laquelle l'égalité hommes-femmes occupe une place subalterne par rapport à d'autres principes « *fondamentaux* »[4].

b) Une parité « effective » mais raisonnable

Les discours plaidant pour une extension du dispositif paritaire trouvent un écho favorable au sein de l'Observatoire et des délégations, comme l'illustre ce témoignage d'une parlementaire membre de la délégation de l'Assemblée et de l'Observatoire :

> *« [...] Moi, en tant que parlementaire, quand j'ai vu sortir le texte du gouvernement, je l'ai trouvé timoré. Clairement. Et c'est d'ailleurs pour ça qu'on a été un certain nombre et on a travaillé d'arrache-pied à plusieurs… Moi j'ai co-signé des lettres, [...] et on demandait au ministère de l'Intérieur de prendre une simulation sur telle et telle hypothèses.*
> *Q. Il y a eu une réaction des femmes députées ou sénatrices à cette proposition du gouvernement ? ça a provoqué une espèce de mobilisation ?*
> *R. Oui, oui une mobilisation et comme on continuait à travailler en petits groupes et puis on a eu les textes au sein des délégations, donc on les a examinés et on a travaillé avec les outils qu'on avait, mais on a vraiment bousculé la ministre ! »* [Entretien n°38, 2003]

De fait, les deux rapports publiés en janvier 2000 montrent que ces instances sont réceptives aux visions extensives de la parité et prônent un durcissement du projet de loi du gouvernement. Mais simultanément, situées à l'intersection entre l'espace de la cause des femmes et l'espace des institutions publiques (Parlement, gouvernement, administration),

---

[1] CASANOVA *Rapport d'information.*, p. 100.

[2] Ibid., p. 94.

[3] Audition de Marie-Cécile Moreau devant délégation Assemblée nationale (Ibid., p. 91).

[4] LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

elles contribuent également à *traduire* les visions maximalistes de la parité dans des termes politiquement et juridiquement acceptables. Anticipant un certain nombre de résistances politiques (oppositions explicites de la droite parlementaire et freinage discret de la plupart des députés de gauche ainsi que des porte-parole du projet du gouvernement) et juridiques (la censure possible de la part du Conseil constitutionnel), les préconisations de ces instances tendent à s'inscrire dans la grammaire légitime de ces institutions, en s'efforçant de maintenir un équilibre entre la revendication de parité et les « *principes fondamentaux du droit* ».

En ce qui concerne les élections au scrutin de liste, les rapports Génisson (Observatoire de la parité) et Casanova (délégation femmes de l'Assemblée nationale) plaident pour l'instauration d'un ordre dans la présentation des candidats.

> *« Pour la délégation, le principe de parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique ne peut se comprendre comme une seule parité de candidature. Il doit aboutir à une véritable parité d'élues. Seul le résultat final doit être pris en compte. Une plus grande contrainte est donc nécessaire*[1]*. »*

Toutes deux souhaitent en effet - quasiment dans les mêmes termes - une « *parité réelle* » aux élections européennes et aux sénatoriales à la proportionnelle (scrutins de liste à un tour), avec des listes qui alternent strictement un homme et une femme, de la première à la dernière place. Pour ce qui est des scrutins de listes à deux tours – municipales et régionales – , les prises de position sont plus prudentes, manifestant l'adhésion de ces instances à la *raison parlementaire*. Certain-e-s expert-e-s et surtout les acteurs politiques auditionnés ont en effet fait valoir les contraintes spécifiques aux élections à deux tours (fusion et recomposition des listes), qui rendraient selon eux difficile l'application du principe de l'alternance stricte. Au sein de la délégation, après un « *large débat* »[2], sous la pression de certaines députées (Yvette Roudy, Danièle Bousquet, Muguette Jacquaint, Martine Lignières-Cassou), l'option d'étendre l'alternance stricte aux régionales est finalement adoptée, réservant aux municipales le dispositif d'une parité par tranches de six candidats, dérogation recommandée dans un « *souci de pragmatisme* » et « *à titre tout à fait transitoire* »[3]. L'Observatoire se rallie quant à lui, sur cette question, à une position plus modérée : invoquant un « *souci de réalisme politique* », il préconise une parité par tranches de six candidats pour toutes les élections se déroulant à deux tours (régionales et municipales) – solution qui sera finalement retenue par les parlementaires. Enfin, les rapports de l'Observatoire et de la délégation proposent tous deux d'abaisser le seuil d'application de la parité aux communes de plus de 2 500 habitants[4].

---

[1] CASANOVA *Rapport d'information.*, p. 13.

[2] Ibid.

[3] Ibid., p. 16.

[4] L'Observatoire prône quant à lui de rendre obligatoire le dépôt des candidatures à la préfecture pour ces communes et donc rendre le contrôle *a priori*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Pour ce qui est des élections législatives, l'Observatoire et la délégation acceptent le système de sanctions prévu par le projet de loi, qui consiste à ponctionner le financement public des partis (la première fraction du financement public des partis politiques, qui dépend du nombre de voix obtenues au premier tour des élections). De ce point de vue, les deux instances se rallient, là encore, à la raison juridique et politique, évacuant de l'éventail des solutions envisageables les procédures imaginées au cours de la décennie 1990 par certaines militantes de la parité afin d'imposer la « *parité des élus* » aux élections législatives[1]. L'hypothèse de sanctionner les partis suivant le nombre d'élues, et non pas seulement de candidates, a été examinée par les deux instances – conscientes du risque que les partis envoient les candidates dans des « *circonscriptions de témoignage* »[2] – mais finalement écartée au motif qu'« *on interviendrait sur le choix des électeurs et non sur celui des partis politiques* »[3]. De même, le système du « *ticket homme-femme* »[4] et celui des « *élections binominales* »[5] ont été écartés, le premier en raison du « *trop grand bouleversement de la vie politique* »[6] qu'il impliquerait, le second en raison du « *surcoût* » qu'il induirait. Cependant, se distinguant en la matière de l'Observatoire, la délégation se prononce en faveur de l'ajout de contraintes supplémentaires à côté du système de sanctions financières prévues par le gouvernement. Elle recommande une « *parité de candidatures au niveau du département* »[7] en plus de la sanction financière proposée par le texte du gouvernement. En outre, la délégation préconise que les « *crédits issus des diminutions éventuelles de l'aide publique accordée aux partis politiques [soient] [...] affectés à des actions favorisant la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique* »[8].

[1] Cf. : GASPARD, LE GALL et SERVAN-SCHREIBER *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*, VIENNOT « Parité: les féministes entre défis politiques et révolution culturelle », OBSERVATOIRE DE LA PARITÉ *Rapport de la commission pour la parité entre les hommes et les femmes dans la vie politique, par Mme Gisèle Halimi*.

[2] CASANOVA *Rapport d'information.*, p. 18.

[3] Audition de Catherine Génisson par la délégation de l'Assemblée nationale, 14 décembre 1999.

[4] Ce système prévoit le regroupement de deux circonscriptions en une, qui élirait deux députés de sexe différent. Il a été notamment promu par Gisèle Halimi dans son rapport pour l'Observatoire (HALIMI *La parité dans la vie politique. Rapport de la commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique*.

[5] Ce dispositif procède de la même technique que le système précédent, mais en doublant le nombre de circonscriptions.

[6] CASANOVA *Rapport d'information.*, p. 18.

[7] Ibid., p. 19.

[8] Ibid., p. 30.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

3) Les députés durcissent le texte

Les instances chargées des femmes, porteuses d'une vision maximaliste de la parité, rencontrent un contexte relativement favorable à l'Assemblée nationale. Même si Jean-Pierre Chevènement, chargé de défendre le projet de loi devant le Parlement, est personnellement réservé vis-à-vis d'une modification dans un sens plus contraignant, le gouvernement laisse une certaine marge de manœuvre aux parlementaires. Conformément à une logique habituelle dans le processus de fabrique des lois – notamment en période de cohabitation –, qui conduit la majorité parlementaire à durcir les textes proposés par le gouvernement, et dans un contexte où la question des droits des femmes est entrée dans une nouvelle période de grâce au sein du PS[1], le premier secrétaire, François Hollande, fait connaître au début du mois de décembre, l'intention de son parti de durcir le texte du gouvernement, en faisant déposer par le groupe socialiste à l'Assemblée un amendement imposant la parité tous les six noms[2].

Au sein du groupe socialiste, les avocates de la parité « *réelle* » peuvent compter sur le soutien de sa première vice-présidente, l'ancienne ministre (et signataire du Manifeste des dix en juin 1996) Véronique Neiertz. Celle-ci déclare, le 19 janvier 2000, lors d'une réunion du groupe qu'elle ne votera pas le projet de loi sur la parité en l'état : « *Si le texte reste en l'état, je voterai contre ! [...] Avant d'être au PS, je militais à Choisir. Pendant trente ans, j'ai fait l'expérience que le pire était le plus sûr. On n'a pas réformé la Constitution pour en arriver à un quota* » argumente-t-elle devant la presse[3]. Par ailleurs, Catherine Tasca, qui avait plaidé pour un durcissement des termes du projet de loi constitutionnelle l'année précédente, est toujours la présidente de la commission des lois. Elle a maintenu des liens avec les militantes de la cause des femmes au PS, et affirme très tôt qu'elle est favorable à l'imposition d'un ordre sur les listes de candidature. Le rapporteur du projet de loi, Bernard Roman, membre de la toute nouvelle délégation aux droits des femmes[4] et entrepreneur de la cause de la démocratisation institutionnelle au sein du PS (cf. Encadré 32) va s'avérer être, également, un relais important d'une vision extensive de la parité au Parlement.

---

[1] Cette période va culminer avec l'organisation par le secrétariat aux droits des femmes du parti, les 4 et 5 mars 2000, d'une grande « conférence nationale », intitulée « Les femmes à l'aube du 21ème siècle », à laquelle participent le Premier ministre Lionel Jospin et les grands ténors du parti (notamment Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, et François Hollande, premier secrétaire).

[2] Discours de François Hollande devant la commission nationale femmes du PS le 11 décembre à Bordeaux, à l'occasion de la fête de la rose à Bordeaux (*PS-Fax-Infos*, n°361, 13 décembre 1999 [Service de documentation du PS]).

[3] C. FABRE, « Parité. Conflit de générations entre les députées socialistes », *Le Monde*, 26 janvier 2000, p. 6.

[4] Même si cet organe est *de facto* investi par des femmes parlementaires, un certain nombre de députés hommes y siègent pour respecter le principe de mixité.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Encadré 32 – Deux précieux *alliés* masculins de la cause paritaire au Parlement : Guy Carcassonne et Bernard Roman[1]

Occupant des positions différentes, ces deux personnalités ont en commun d'avoir été des soutiens, dans l'enceinte parlementaire, de la cause de la parité. Le constitutionnaliste Guy Carcassonne plaide en faveur d'un plus fort degré de contrainte du projet de loi adopté par le gouvernement devant les instances parlementaires qui l'auditionnent. Bernard Roman, rapporteur dudit projet de loi, fait adopter en commission des lois certaines demandes émanant de la délégation aux droits des femmes (dont il est membre), notamment l'idée d'imposer un ordre de candidature sur les listes. Tous deux ont transféré à la cause paritaire le crédit symbolique attaché à leur capital savant (Carcassonne) ou politique (Roman), mais aussi tout le crédit lié à l'éloignement de la cause que garantit leur identité de genre. Comment comprendre l'investissement politique de ces deux personnalités en faveur d'une définition extensive de la parité ?

On peut d'abord remarquer une certaine homologie entre leurs prises de positions dans leurs champs d'appartenance respectifs : une contestation raisonnée de l'ordre institutionnel établi. Né en 1951, **Guy Carcassonne** a entamé dès le milieu des années 1970 une carrière d'universitaire en droit public à Nanterre. Entré au PS en 1974, dans un contexte de politisation croissante du droit constitutionnel[2], il devient conseiller pour les questions constitutionnelles du groupe socialiste à l'Assemblée (à partir de 1978), puis de Michel Rocard. C'est en tant que conseiller pour les questions parlementaires au cabinet de ce dernier à Matignon entre 1988 et 1991 (fonction stratégique au vu de la courte majorité dont dispose la gauche à l'Assemblée) qu'il accède à une certaine notoriété publique. Fort de cette expérience politique et d'une légitimité accrue dans le champ du droit constitutionnel[3], il s'impose progressivement dans le club très restreint des constitutionnalistes consacrés[4]. À partir de 1995, ce proche de Rocard devient l'un des experts en droit constitutionnel de Lionel Jospin, qui lui confiera plusieurs missions d'expertise une fois Premier ministre. Parmi les « éminents » constitutionnalistes, il se situe, à l'instar d'Olivier Duhamel (élu sur la liste du PS au Parlement européen en 1994), à gauche du doyen Vedel, figure tutélaire du droit constitutionnel sous la Cinquième république, considéré comme un juriste « *libéral* » et « *pragmatique* » (né en 1911, ancien doyen de la faculté de droit de Paris, ancien membre du Conseil constitutionnel – entre 1980-1989), et *a fortiori* de Louis Favoreu (ancien doyen de la faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-Marseille, connu pour défendre l'intégrité de la Constitution et, en général, les positions juridiques de la droite). Vis-à-vis des institutions de la Cinquième république, il adopte une posture de critique modérée, plaidant pour sa démocratisation tout en défendant ses principes fondamentaux. Dans l'entourage de Lionel Jospin, il prône le quinquennat, l'introduction d'une dose de proportionnelle aux législatives,

[1] Entretien avec Guy Carcassonne, Paris, 8 octobre 2004 ; entretien avec Bernard Roman, Paris, 2 avril 2003 (réalisé avec Éléonore Lépinard).

[2] Notamment depuis la réforme de la saisine du Conseil constitutionnel en 1974, désormais ouverte à 60 députés ou 60 sénateurs. Cf. FRANÇOIS « Le Conseil constitutionnel et la Cinquième République ».

[3] Il fait paraître en 1996 un petit ouvrage de référence (G. CARCASSONNE (1996), *La Constitution*, Paris, Seuil) préfacé par Georges Vedel.

[4] En 1992, il fait partie des huit juristes membres de la commission sur la réforme du mode de scrutin (présidée par Georges Vedel) que met en place le Premier ministre Pierre Bérégovoy. Il tient par ailleurs une chronique régulière au *Point* dans la seconde moitié des années 1990.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

puis se fait connaître pour certaines prises de position provocatrices à l'égard de la tradition républicaine[1].

Né à Lille en 1952, **Bernard Roman** commence une carrière d'instituteur tout en poursuivant des études supérieures en histoire puis en science politique (DEA en 1979). Il réorientera plus tard sa carrière en passant avec succès le concours d'administrateur territorial. Membre du Parti socialiste en 1974, il se voit confier la direction du cabinet de Pierre Mauroy à la mairie de Lille en 1979, puis entre en 1981, pendant trois ans, au cabinet de celui-ci, devenu Premier ministre. Il construit son capital partisan dans les années 1980, en tant qu'adjoint au maire de Lille (à partir de 1983), conseiller régional, conseiller général, membre du secrétariat national du PS (depuis 1983), premier secrétaire de la fédération du Nord (de 1985 à 1997). En 1997, cet apparatchik du PS, désormais proche de Dominique Strauss-Kahn, est élu pour la première fois à l'Assemblée. Promu vice-président du groupe socialiste, il entre à la commission des lois, dont il prendra la présidence après le départ de Catherine Tasca en mars 2000. Au Parlement, il se spécialise dans les chantiers de « *modernisation* » de la vie publique qui sont au cœur du projet du PS depuis 1996 : en 1999-2000, il est à la fois rapporteur des projets de loi sur la parité et des projets de loi sur le cumul des mandats[2].

Guy Carcassonne et Bernard Roman, investis en faveur la cause de la rénovation démocratique, sont donc tous deux des alliés potentiels pour les militantes de la parité. Mais leur soutien repose sur un autre trait commun : ils confient tous deux, en entretien, une sensibilité « *féministe* » construite dans le cadre de la sphère privée. Interrogé sur ce qui l'a poussé à se rallier assez tôt (dès 1996) à la parité, Guy Carcassonne confie en souriant qu'il a pris sa décision après avoir « *demandé à [sa] femme* » (l'auteure de bandes-dessinées Claire Bretécher, connue pour ses prises de position féministes) « *ce qu'elle en pensait* », parce qu'il « *fait confiance à son jugement* » sur ces thèmes. Bernard Roman évoque quant à lui sa vie conjugale avec une militante féministe dans les années 1970, avec qui il a « essayé *faire vivre le partage intégral* » en étant « *père au foyer* » pendant un an. Bien que très réservé vis-à-vis des mobilisations féministes radicales qu'il raconte avoir perçues comme des luttes « *contre les hommes* » à cette période, il affirme qu'il a gardé une certaine sensibilité à la thématique de l'égalité des sexes. En tant que premier secrétaire de la fédération du Nord, il raconte avoir « *imposé 40% de candidatures féminines aux législatives de 97* ». C'est selon lui la combinaison de cette relative ouverture à la cause des femmes et de sa position de pouvoir qui a conduit les initiatrices de la délégation femmes à l'enrôler dans les luttes paritaires : « *elles me connaissaient, elles connaissaient mon histoire, elles savaient ce que j'avais fait. Donc j'étais plutôt perçu favorablement par elles, j'étais quand même perçu comme un apparatchik, donc il fallait faire attention, parce que comme tout apparatchik, je défendais des intérêts qui n'étaient pas forcément ceux des femmes, mais j'étais président de la commission des lois [à partir de mars 2000] et j'étais sans doute capable d'obtenir des choses avec le gouvernement, ce qu'on a fait d'ailleurs*. » [Entretien avec Bernard Roman, Paris, 2 avril 2003]

Ainsi, l'investissement de Bernard Roman et de Guy Carcassonne en tant qu'*alliés* de la coalition paritaire atteste l'imbrication croissante entre modernisation et féminisation dans la mouvance du PS, à laquelle ils appartiennent tous deux, mais aussi une certaine sensibilité à la cause des femmes construite dans leur trajectoire personnelle.

[1] Dans un rapport qu'il rend en 1998 au Premier ministre sur la Charte des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, il propose d'intégrer le berbère comme langue de France, suscitant une levée de boucliers de la part des défenseurs de l'unité républicaine.

[2] Il publie d'ailleurs un essai sur ce thème : B. ROMAN (2000), *La fin du cumul des mandats*, Paris, Bruno Leprince.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Dans son rapport, Bernard Roman reprend à son compte l'idée, défendue par les instances chargées des femmes, d'imposer un ordre à l'intérieur des listes, sans lequel on verrait « se *constituer des listes où les femmes seraient toutes reléguées en deuxième partie de liste* » ; la parité, ajoute-t-il, serait alors « *largement discréditée* »[1]. Mais en même temps, attestant sa loyauté à la raison parlementaire (souci de compromis politique et respect des principes juridiques consacrés), il refuse la généralisation des listes « *chabada (un homme-une femme)* » qui « *risquent fort*, écrit-il, *de se heurter à la réalité des contraintes spécifiques liées au scrutin municipal* », notamment le « *nécessaire respect des équilibres et des alliances politiques ou l'indispensable dosage entre élus sortants et nouvelles figures* »[2]. De fait, il est suivi par la commission des lois qui approuve le 20 janvier le projet de loi sur la parité tel qu'il a été amendé à son initiative : les listes municipales devraient comporter autant d'hommes que de femmes par tranche de six candidats, tandis que les listes sénatoriales et européennes devraient être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. Par ailleurs, un amendement étend la parité à 2 000 communes supplémentaires, celles qui ont entre 2 000 et 3 500 habitants (le projet du gouvernement ne retenant que les communes de plus de 3 500 habitants). Pour les élections législatives, la commission ne modifie pas le principe des sanctions financières imposées aux partis qui ne présenteraient pas autant de femmes que d'hommes. Reprenant les recommandations formulées par la délégation femmes de l'Assemblée, elle demande toutefois que les crédits ainsi retirés « *servent à financer des actions favorisant la parité* », et qu'un rapport soit transmis chaque année au Parlement.

Le 25 janvier 2000, le débat à l'Assemblée nationale en première lecture est marqué par un relatif consensus autour du projet de loi du gouvernement. À gauche, le groupe communiste soutient globalement le projet, même si son président, Alain Bocquet, s'oppose au système des sanctions financières – qui, portant sur la première part du financement public des partis, pèseraient davantage sur les partis qui obtiennent le moins d'élus à l'Assemblée nationale. Du côté de la droite, quelques députés affichent une franche opposition au projet de loi, notamment Michèle Alliot-Marie[3] – dont la prise de position est d'autant plus médiatisée qu'elle est la première femme à avoir accédé à la tête du RPR – ou encore de Christine Boutin. Cependant, comme ce fut le cas l'année précédente lors de l'examen du projet de loi constitutionnelle à l'Assemblée, ces voix sont minoritaires lors de la discussion en séance

[1] Bernard Roman (député du Nord), « Mise en œuvre de la parité : quand la démocratie retrouve sa deuxième moitié… », *Questions d'actualité* (bulletin du groupe socialiste à l'Assemblée nationale), n°76, 9 décembre 1999 [Centre de documentation du PS].

[2] Ibid.

[3] Michèle Alliot-Marie n'avait pas pris part au vote de la révision constitutionnelle le 28 juin 1999. À peine élue à la tête du RPR, alors que le projet de loi sur la parité doit être adopté en conseil des ministres le lendemain, Michèle Alliot-Marie a affirmé, le mardi 7 décembre, son hostilité au projet de loi sur la parité, déclarant que les quotas sont « *insultants pour les femmes* ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

publique. Le projet de loi du gouvernement peut en effet compter sur le soutien des principaux leaders (Édouard Balladur, Alain Juppé, François Bayrou, Claude Goasguen) et de toutes les têtes des groupes parlementaires de droite, dans un domaine où, selon les termes de l'oratrice du groupe RPR, Marie-Jo Zimmermann, « *le clivage droite-gauche n'existe pas* ». Celle-ci propose même, en séance publique, de durcir certains aspects du projet de loi du gouvernement[1]. Dans ce contexte où il semble en politiquement difficile de défier publiquement le principe de parité, les critiques des groupes parlementaires de droite se focalisent toutefois sur les termes du durcissement du projet de loi par le groupe socialiste en commission des lois. Ce sont, là encore, en priorité les femmes que l'opposition envoie (on compte au total 20 femmes sur 32 orateurs inscrits) pour porter la critique. Marie-Thérèse Boisseau, principale oratrice du groupe UDF, réclame « *plus de souplesse* » dans la mise en oeuvre de la parité, contestant le seuil de 50%. De même, Marie-Jo Zimmermann fait part de l'hostilité de son groupe au système de la stricte alternance femme-homme qui, selon elle, « *porterait atteinte à la liberté de choix de l'électeur et, plus généralement, à la liberté des candidatures* »[2]. Anne-Marie Idrac (UDF) dénonce quant à elle le système de pénalisation des partis[3]. Les députés de l'opposition sont d'autant plus incités à faire pression pour assouplir le texte que celui qui défend le projet du gouvernement, Jean-Pierre Chevènement est lui-même en désaccord avec le durcissement du texte préconisé par le groupe socialiste. « *La parité,* affirme-t-il à la tribune*, est une véritable révolution culturelle, mais une révolution ne peut réussir sans un minimum de pragmatisme* ». Rappelant que « *la Constitution dit que la loi favorise et non pas impose la parité* », il affirme devant les députés que « *le gouvernement n'est pas favorable au principe de stricte alternance* », jugeant « *cet encadrement [...] juridiquement contestable et politiquement excessif* »[4]. Il annonce en outre son hostilité à l'abaissement du seuil d'application de la loi aux communes de plus de 2 000 habitants, prévu par un amendement déposé par le groupe socialiste.

Les députés adoptent finalement à l'unanimité moins une voix (celle de Christine Boutin) le texte du gouvernement modifié par un amendement du groupe socialiste, qui

[1] Elle propose notamment de pondérer les sanctions financières des partis ne respectant pas la parité de candidatures par « *la comparaison entre les suffrages obtenus par les candidats hommes avec ceux obtenus par les candidates femmes* » afin de sanctionner les partis présentant les femmes dans des circonscriptions perdues d'avance. Il est probable que Marie-Jo Zimmermann anticipe, au moment où elle formule cette suggestion, qu'elle ne sera vraisemblablement pas retenue par la majorité parlementaire (elle serait très probablement censurée par le Conseil constitutionnel au nom de la liberté de l'électeur). Cf. Discussion en séance publique, Assemblée nationale, deuxième séance, 25 janvier 2000.

[2] Discussion en séance publique, Assemblée nationale, deuxième séance, 25 janvier 2000.

[3] C. FABRE, « Michèle Alliot-Marie donne le 'la' à l'assaut de l'opposition contre la parité », *Le Monde*, 9 décembre 1999, p. 8.

[4] Discussion en séance publique, Assemblée nationale, deuxième séance, 25 janvier 2000.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

impose la parité « *par groupe de six élus* » pour les élections municipales, les régionales et les élections à l'Assemblée de Corse, et une stricte alternance aux élections sénatoriales se déroulant au scrutin de liste et aux européennes. Seul l'amendement visant à modifier le mode de scrutin des petites communes (2 000 - 3 500)[1] a suscité un affrontement entre les deux camps : il est adopté par les seuls élus de la majorité.

4) Le compromis final

Contrairement à la procédure qui prévaut pour une loi constitutionnelle, l'accord du Sénat n'est pas requis pour une loi ordinaire. Le 23 février, la commission des lois du Sénat (toujours présidée par Gérard Larché, qui s'était illustré par sa franche hostilité à la révision de l'article 3 de la Constitution) rejette, sur les recommandations de son rapporteur (à nouveau Guy Cabanel) les aménagements qu'avaient introduits les députés en examinant le projet de loi concernant la parité hommes-femmes aux élections : l'ordre de candidature sur les listes et l'élargissement de la parité aux communes de plus de 2 000 habitants. Le 1er mars, en première lecture, la droite sénatoriale RPR-UDF-DL se prononce en majorité (par 188 voix pour, 17 contre) pour le projet de loi modifié, qui marque un retour au texte initial du gouvernement (le PS et le PCF s'abstiennent). Alors que l'Assemblée, examinant le projet de loi en nouvelle lecture le 30 mars 2000, l'adopte dans les termes de sa première lecture, le Sénat campe à nouveau, en nouvelle lecture (le 25 avril 2000), sur ses positions. Faute d'un accord entre les deux assemblées (la commission mixte paritaire réunie le 9 mars ne parvenant pas à trouver un compromis), l'Assemblée nationale passe en force. Le 3 mai 2000, elle adopte définitivement, à la quasi-unanimité[2], le projet de loi visant à « *favoriser* » l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux. Dans sa version définitive, le projet revient à la version adoptée par l'Assemblée en première lecture. Si la majorité sénatoriale n'a pas pu peser sur la version définitivement adoptée par les députés, elle utilise dès le 5 mai 2000 son pouvoir de saisine du Conseil constitutionnel pour tenter d'infléchir la loi dans un sens plus restrictif. Les élus RPR, UDF et DL demandent « *l'annulation des dispositions qui imposent, contrairement à la Constitution, des contraintes, sanctions et quotas* »[3], en particulier « *l'obligation de prévoir l'alternance d'un candidat de chaque sexe aux élections européennes et sénatoriales et l'instauration de groupes de six pour les élections municipales*

[1] La majorité parlementaire s'est ralliée à la suggestion de Bernard Roman, rapporteur du projet de loi pour la commission des lois, qui consiste à étendre la réforme paritaire aux communes comptant entre 2 000 et 3 500 habitants en leur appliquant, au passage, le scrutin en vigueur dans les communes plus peuplées.

[2] Seuls Christine Boutin (apparentée UDF), Laurent Dominati (DL) et Philippe de Villiers (RPF) ont voté contre.

[3] « Parité: recours de la droite sénatoriale », *Libération*, 6 mai 2000, p. 15.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

et régionales ».[1] Dans sa décision du 31 mai 2000, le Conseil constitutionnel récuse l'argument des sénateurs selon lequel les dispositions de la loi seraient excessivement contraignantes, mais censure la disposition du projet de loi qui prévoyait d'abaisser de 3 500 à 2 500 habitants le seuil à partir duquel le scrutin de liste – et donc une stricte parité – s'appliquerait, arguant que l'abaissement de ce seuil nécessiterait une loi organique (supposant dès lors l'accord préalable du Sénat).

Conclusion

L'examen du processus de traduction de la parité de slogan en dispositif institutionnel entre juin 1997 et juin 2000 a donc montré que la mise à l'agenda de la parité n'a pas provoqué une disparition ou même une décrue des mobilisations pour la parité. Bien au contraire, on peut conclure de cet examen que la mise à l'agenda a posé les conditions sociales d'une augmentation de l'impact des mobilisations pour la parité, en affectant à double titre leur morphologie, favorisant la constitution d'une coalition paritaire et les ancrant davantage à l'intérieur des institutions.

La mise à l'agenda a eu pour effet de faire converger la multiplicité des actrices impliquées dans les luttes paritaires, adhérant à des visions contrastées du slogan, autour d'une solution commune. Elle a donc posé les conditions de possibilité d'une coalition paritaire, caractérisée par un alignement des perceptions militantes et par un accroissement du degré de coordination des luttes entre des actrices émanant de pôles divers de l'espace de la cause des femmes. Dès juin 1997, la solution constitutionnelle s'impose au sein de la kyrielle d'actrices mobilisées pour la parité. Au mois d'octobre 1998, lorsque démarre l'examen parlementaire du projet de loi constitutionnelle, les associations paritaires mettent en place le réseau Femmes et Hommes qui symbolise leur nouvelle coalition pour une vision extensive (plus contraignante) des termes de la révision constitutionnelle, notamment en tentant de substituer le terme « *favorise* » par « *détermine* », puis, à partir de janvier 1999, en luttant pour que le Sénat accepte les termes du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale. Enfin, à partir de l'été 1999, les luttes convergent vers une vision extensive du dispositif paritaire, d'abord en imposant la logique du « *50-50* » dans le projet de loi gouvernemental, puis en tentant de faire valoir le principe de l'alternance entre les deux sexes sur les listes électorales.

Par ailleurs, la mise à l'agenda a entraîné une institutionnalisation des mobilisations paritaires. À partir de 1999, de nouvelles actrices du pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes ont en effet rejoint les mobilisations en faveur d'une vision extensive de la parité et, de manière concomitante, on a pu observer un affaiblissement des mobilisations des

[1] « La droite sénatoriale saisit le Conseil constitutionnel sur la parité », 10 mai 2000, p. 11.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

actrices associatives. La catégorie d'espace de la cause des femmes permet de comprendre cette institutionnalisation comme une transformation de la morphologie de la coalition paritaire, et non comme une décroissance des mobilisations paritaires. Les instances chargées des femmes (en particulier l'Observatoire de la parité renouvelé et la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale) se sont en effet pleinement inscrites au sein de la coalition paritaire. Elles ont joué un rôle de transmission en même temps que de traduction des visions maximalistes de la parité dans l'enceinte parlementaire.

La traduction du slogan de parité en dispositif législatif s'est accompagnée d'une dilution de certaines des aspirations portées par la plupart des militantes associatives engagées de longue date dans les luttes paritaires. Le jugement que les militantes associatives interrogées par questionnaire portent sur les termes des deux lois confirment ce décalage[1]. Comme toute réforme, les lois dites sur la parité sont des compromis qui reflètent les rapports de force entre les multiples acteurs impliqués dans le processus de la fabrique de la loi. Mais l'examen de chaque étape de ce processus a montré que la constitution d'une coalition en faveur d'une vision extensive de la parité a pu jouer comme un facteur de durcissement des termes dans lesquels la revendication de parité a été traduite par la loi.

De manière plus générale, cette analyse de la fabrique des lois sur la parité permet d'éclairer les logiques routinières du travail parlementaire, dans un contexte où l'action publique est de plus en plus « *co-construite* » dans le cadre « *d'ensembles politiques polycentriques* »[2] impliquant des acteurs institutionnels et non institutionnels.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

[1] L'enquête par questionnaire comportait plusieurs questions concernant le degré de satisfaction des militantes vis-à-vis de la réforme paritaire. A la question : « *Avez-vous été satisfaite par les termes de la modification constitutionnelle : 'la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ?'* », seulement 16% des répondantes se déclarent « *tout à fait* » satisfaites, 43% jugent qu'il s'agit d'un « *compromis acceptable* » et 40% estiment que « *c'est vraiment insuffisant* » (1% se déclarent sans opinion). En ce qui concerne la loi du 6 juin 2000, 81% des répondantes (N=111) estiment que la loi « *n'est pas suffisamment contraignante, [et qu']il aurait fallu voter un autre dispositif* ». Seulement 3% jugent que « *la loi est suffisamment contraignante* » et 14% qu'il s'agit d'« *un compromis acceptable* » (2% se déclarent sans opinion).

[2] B. JOBERT (1998), « La régulation politique: le point de vue d'un politiste », *in* J. COMMAILLE et B. JOBERT (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, p. 47. Voir aussi COMMAILLE *L'esprit sociologique des lois. Essai de sociologie politique du droit*.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Conclusion générale

La carrière de la revendication de parité au prisme de l'espace de la cause des femmes

Dans ce travail de thèse, on a entrepris de retracer la carrière de la parité, de la genèse du slogan à son apparition publique, de sa transformation en enjeu politique à sa traduction en dispositif institutionnel. Le parti pris a consisté, pour éclairer ce processus, à mettre l'accent sur la dynamique des mobilisations, en adoptant un cadre analytique spécifique, l'*espace de la cause des femmes*. En tant qu'elle désigne une configuration d'actrices luttant au nom des femmes et pour les femmes dans une grande diversité de sphères sociales, des plus contestataires aux plus institutionnelles, cette catégorie a permis de dépasser certaines apories de l'opposition récurrente entre une explication de la réforme par « le haut » – centrée sur le rôle des élites du champ politico-institutionnel –, et une explication par le bas – accordant une place centrale au « mouvement » issu de la société civile. Ce cadre analytique a également permis de jeter un nouveau regard sur les interactions entre les mobilisations pour la parité et les paramètres de l'offre politique.

Dans la première partie de cette recherche, on s'est fixé comme objectif de dénouer l'énigme de l'invention de la parité et de l'émergence du mouvement. Si la parité et les mobilisations qu'elle suscite s'inscrivent dans le sillage d'une longue histoire des mobilisations pour la cause des femmes en politique, leur irruption sur la scène publique en 1992 constitue à bien des égards une rupture, dont on a entrepris d'éclairer les enjeux et les logiques sociales. C'est cette année-là, en effet, qu'un nouveau slogan, la « parité », se diffuse et s'impose comme la grammaire légitime des luttes autour de la cause de la représentation politique des femmes. 1992 est aussi l'année de la constitution d'une kyrielle de collectifs associatifs spécifiquement dédiés à la parité, attirant des militantes issues de segments variés de l'espace de la cause des femmes. La mise au jour de deux « grappes » de mobilisations successives, la première autour des élections régionales de mars 1992, la seconde dans la foulée de la conférence européenne « Femmes au pouvoir » organisée à Athènes en novembre 1992, a permis de comprendre comment ces deux paramètres de la conjoncture ont pu jouer le rôle d'*évènements transformateurs* dans le processus d'émergence des mobilisations paritaire. Loin de considérer ces paramètres comme des éléments induisant mécaniquement des protestations collectives, on s'est efforcée de restituer le caractère incertain, risqué, et donc fondamentalement *paradoxal* de la naissance de ces luttes.

Conformément au mot d'ordre de Verta Taylor, selon lequel les mouvements n'émergent pas « *de nulle part* »[1], on a exploré ce qui, dans le passé, pouvait expliquer cette rupture. Deux angles ont été adoptés dans cette quête généalogique. Tout d'abord, on a placé la focale sur la genèse du slogan de parité, en retraçant l'histoire des mobilisations pour la cause de la représentation politique des femmes depuis l'émergence de la seconde vague au début des années 1970 – moment d'irruption du féminisme de la seconde vague et donc de redéfinition profonde des enjeux et des formes des luttes pour la cause des femmes. On a montré que le mot d'ordre de « parité » résulte du croisement de différentes manières de problématiser la cause des femmes en politique, formulées par des segments très divers de l'espace de la cause des femmes depuis les années 1970 : revendication d'une plus grande inclusion des femmes dans la vie civique au nom de l'apport de la différence des femmes en politique, formulée par les associations féminines traditionnelles ; revendications de quotas menées par des militantes de partis politiques dans la seconde moitié des années 1970 ; reformulations militantes de la cause des femmes en politique par des collectifs qui s'inscrivent davantage dans la tradition du féminisme autonome de la seconde vague, entre la fin des années 1970 et la fin des années 1980 ; enfin, élaborations nées au cours de la décennie 1980 dans le champ académique des études féministes et sur les femmes et dans les arènes dédiées à la cause des femmes au sein de plusieurs organisations internationales, notamment le Conseil de l'Europe.

Ce premier regard sur la genèse de la parité, par le biais de l'histoire des idées – même si celle-ci a été replacée dans le contexte de l'histoire des collectifs où elles émergent –, a été complété par une seconde perspective, centrée sur les carrières des entrepreneuses des mobilisations paritaires et sur l'histoire des espaces militants dans lesquels elles s'inscrivent. Cette analyse a permis de donner sens à ce qui peut apparaître comme une énigme lorsque l'on observe les mobilisations paritaires, à savoir qu'elles suscitent la convergence d'actrices qui auparavant ne luttaient guère ensemble : militantes de partis – et en premier lieu du Parti socialiste –, féministes de la seconde vague et membres d'associations féminines traditionnelles. On a ainsi montré que l'engagement de militantes issues du PS dans les luttes associatives pour la parité doit se comprendre en tenant compte, indissociablement, de la dévalorisation de leur position personnelle dans le parti *et* de la dégradation des conditions de réception de la cause de la représentation politique des femmes pour laquelle elles se sont préalablement investies en son sein. Par ailleurs, les conditions de l'engagement paritaire de militantes issues de la nébuleuse du féminisme de la seconde vague s'éclairent au regard du processus d'institutionnalisation qui affecte l'espace de la cause des femmes depuis le début des années 1980 – transformation propice à la valorisation de postures plus modérées en son sein. Enfin, l'analyse combinée de la logique des carrières individuelles et de la dynamique

[1] TAYLOR, « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes ».

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

des espaces sociaux a permis de comprendre l'investissement de militantes d'associations féminines traditionnelles dans les luttes pour la parité aux côtés d'associations au profil plus nettement féministe. Cet engagement est le produit de la trajectoire empruntée depuis les années 1980 par ces organisations, au sein desquelles la cause de la représentation politique des femmes occupe une place accrue et qui se trouvent ancrées de manière croissante dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes sous l'effet de l'institutionnalisation de cet espace.

La seconde partie de la thèse a pris pour objet les formes et registres des luttes paritaires. Deux catégories de mobilisations ont été explorées : les engagements associatifs et les investissements intellectuels. Tout d'abord, on a entrepris d'ouvrir la « boîte noire » des mobilisations associatives pour la parité, en se focalisant sur période 1993-1997, avant que la mise à l'agenda de la réforme paritaire ne bouleverse substantiellement la morphologie des mobilisations. Au cours de cette période, le slogan est loin de s'imposer comme une cause consensuelle dans l'espace de la cause des femmes, ce qui rend d'autant plus étroites les bases numériques des mobilisations pour la parité. En outre, ces dernières sont marquées en leur sein même par des contradictions et divisions sur le sens qu'il convient de donner à la parité ainsi que par un faible degré de coordination des luttes, si bien qu'elles s'apparentent davantage à une *nébuleuse* qu'à une *coalition*. En dépit de ces faiblesses, on a montré que le slogan de parité a occasionné une réelle effervescence militante au cours de la période étudiée, caractérisée par des registres d'action « respectables » et « experts ». L'éclatement des luttes et la prévalence de registres protestataires feutrés permet de comprendre l'invisibilité des mobilisations pour la parité dans les médias, qui se sont fait l'écho de certaines actions (notamment des « manifestes ») mais ont eu tendance à effacer le sujet collectif (le « mouvement ») de ces luttes ; dans les comptes rendus médiatiques, et en premier lieu dans la presse, la parité est, de fait, avant tout apparue comme l'enjeu d'une controverse intellectuelle.

Les registres et les logiques sociales des investissements intellectuels autour de la parité dans l'espace public ont fait l'objet d'une exploration détaillée. On a d'abord montré à quel point, tout au long décennie, la revendication de parité a été frappée d'illégitimité intellectuelle, par le fait d'une alliance objective entre des théoriciennes du féminisme radical d'une part, et des porte-parole de la doxa républicaine de l'autre, au nom d'une commune allégeance à « l'universalisme ». On a ainsi pu mesurer à quel point l'engagement savant en faveur de la revendication de parité pouvait constituer, *a priori*, un engagement improbable. Néanmoins, certain-e-s intellectuel-le-s (en majorité des femmes) se sont investi-e-s pour cette cause. On a, en premier lieu, mis au jour les conditions de l'engagement des *compagnes de route*, ces universitaires qui se sont engagées aux côtés des mobilisations paritaires tout au long de la décennie. Issues du champ des études féministes et sur les femmes, elles sont intégrées dans les réseaux de l'espace de la cause des femmes, mais à une « juste distance »

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

des fractions les plus radicales. Leur notoriété intellectuelle s'est en partie construite à l'extérieur du champ académique pur (notamment *via* le monde éditorial) en raison des obstacles qui ont longtemps pesé sur les perspectives de valorisation des recherches sur les femmes en son sein. On a pu ainsi mieux comprendre leur propension à sortir de la stricte logique savante pour endosser le rôle d'expertes au service de la parité. Dans la seconde moitié des années 1990, le slogan a bénéficié du crédit intellectuel d'une autre catégorie de savantes, qu'on a appelé les *alliées providentielles*, en raison de leur éloignement objectif de l'espace de la cause des femmes, de l'importance de leur notoriété publique et du crédit intellectuel qu'elles ont transféré à la thèse de l'« universalité » de la différence des sexes.

Enfin, dans la dernière partie de la thèse, on s'est focalisée sur les devenirs de la parité dans le champ politique, depuis son apparition comme slogan à sa transformation en dispositif institutionnel. On a tenté de mette au jour, en adoptant une perspective diachronique, la dynamique de cette carrière : d'une part, on a souligné le caractère incertain et précaire de ce qui apparaît, *a posteriori*, comme une succession d'étapes bien ordonnées vers la consolidation de la revendication de parité; d'autre part, on a entrepris de restituer l'enchevêtrement de facteurs ayant conduit à l'acclimatation partielle de la parité dans le champ politique, acclimatation qui ne peut s'expliquer par la seule logique de la demande ou de l'offre politique. L'épisode le plus crucial dans le processus d'acclimatation politique que connaît le slogan de parité au cours de la période réside dans la conversion du Parti socialiste à ce slogan en 1996. On a montré que ce ralliement s'inscrit dans un contexte de redéfinition de sa stratégie de reconquête électorale sous la houlette de Lionel Jospin, à partir de la fin de l'année 1995. L'accent est désormais placé sur la « *rénovation démocratique* », cadre général au sein duquel la cause de la parité se trouve bientôt imbriquée. En dépit de réelles résistances émanant d'une partie des élites socialistes, la parité se trouve donc ainsi être l'un des paris électoraux que fait la nouvelle direction, à travers l'imposition de 30% de circonscriptions « réservées aux femmes » et l'engagement d'inscrire la parité dans la Constitution.

Avec l'annonce, en juin 1997, par le nouveau Premier ministre Lionel Jospin de son souhait de réviser la Constitution pour y intégrer le principe de parité, une nouvelle séquence s'est ouverte dans la carrière de la revendication, celle de sa traduction en dispositif institutionnel. Loin d'aboutir à une décrue des mobilisations, la séquence de la fabrique des lois a induit une transformation de la morphologie des mobilisations pour la parité : d'une part, la mise a l'agenda a catalysé la transformation de la *nébuleuse* en *coalition paritaire* (marquée par un degré croissant d'alignement des perceptions et de coordination des luttes) ; d'autre part, l'épisode de la fabrique des lois a induit l'entrée en scène et l'implication grandissante d'actrices de l'espace de la cause des femmes qui étaient peu ou pas impliquées dans les mobilisations paritaires auparavant, en particulier les instances chargées des droits des femmes à l'intérieur de l'État. La mise au jour de ce déplacement de l'épicentre des

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

mobilisations paritaires vers le pôle institutionnel de l'espace de la cause des femmes a permis d'éclairer les modalités de traduction du slogan en dispositif législatif.

Les devenirs de la réforme paritaire

Au terme de ce travail de thèse, plusieurs pistes de recherche peuvent être suggérées. Un premier axe a trait à l'articulation que l'on peut opérer entre ses modalités de légitimation et son application. La question des liens entre les *rhétoriques de justification* de la parité et la mise en œuvre de la réforme a déjà commencé d'être explorée. Plusieurs recherches ont en effet mis l'accent sur les effets ambigus des discours déployés à l'appui de la réforme au regard de la reconnaissance des femmes et des thèmes féministes dans le champ politique[1].

Certes, depuis la réforme paritaire, l'identité « femmes » a acquis une légitimité nouvelle dans le champ politique. Alors que celui-ci a longtemps constitué un univers exclusivement masculin – dont le caractère genré était masqué sous le voile de l'universel –, et que, dans ces conditions, être une femme politique constituait immanquablement une transgression des rôles de genre et des règles de l'ordre politique[2], le dispositif paritaire, et les débats qui l'ont précédé, ont permis de rendre visible la présence des femmes en politique, l'identité « femmes » pouvant même désormais, à certaines conditions, constituer une ressource dans le champ politique. Cette évolution ne se limite d'ailleurs pas aux frontières du champ politique : depuis la réforme sur la parité, la question « femmes » a également acquis une certaine visibilité dans d'autres espaces publics (notamment médiatique et intellectuel). En se fondant sur l'image d'un « partenariat » entre les sexes, la parité est devenue une manière de revendiquer l'égalité hommes-femmes tout en échappant – en partie – à la fois à l'image repoussoir de la féministe radicale *old school* (qui incarne le spectre de la guerre des sexes) et à celle, dégradante, de la « victime » de la domination masculine. Mais les tactiques discursives qui ont contribué au « succès » la réforme ne sont pas dénuées de coûts. La mise en conformité de la revendication de parité avec les « *valeurs dominantes de l'universalisme* »[3] a eu pour effet une dépolitisation des rapports de genre, en réaffirmant l'idée d'une dualité naturelle et harmonieuse entre les deux sexes. En outre, la prédominance, dans les débats publics qui ont précédé l'adoption de la réforme, d'un discours attribuant aux

[1] LÉPINARD, *L'égalité introuvable. Stratégies de légitimation et mise en oeuvre de la parité politique en France* ; É. LÉPINARD (2006), « Identity Without Politics: Framing the Parity Laws and their Implementation in French Local Politics », *Social Politics*, vol.13, n°2, pp. 30-58 ; ACHIN, BARGEL, DULONG, FASSIN, GUILLONNET, GUYON, LABROUCHE, LATTÉ, LEROUX, LÉVÊQUE, MATONTI, PAOLETTI, RESTIER-MELLERAY, TEILLET et TROUPEL *Sexes, genre et politique* ; LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*.

[2] SINEAU *Des femmes en politique*.

[3] LÉPINARD *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, p. 247.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

femmes une mission de rédemption du politique de par l'apport de leurs qualités supposées – en premier lieu celle d'être des profanes en politique –, s'est également avérée coûteuse pour les femmes dans le champ politique. L'identité « femmes » en politique promue à travers la parité s'est révélée être, à bien des égards, une ressource « *sous contrainte* »[1], enjoignant les femmes à incarner la différence, l'extériorité, et rendant encore plus indicibles les identités qui ne respectent pas la dualité sexuée. La candidature de Ségolène Royal à la présidence de la République en 2007, qui est probablement tributaire du contexte paritaire, illustre parfaitement les ambiguïtés de la réforme, l'identité féminine ayant fonctionné, pour la candidate, à la fois comme un levier d'ascension et comme un piège au cours de sa campagne.

Cette première approche, qui se focalise sur les liens entre les rhétoriques de justification et l'impact de la réforme paritaire mériterait d'être complétée par une perspective centrée davantage sur les conditions politiques et institutionnelles de légitimation de la réforme paritaire. En se dotant d'un tel dispositif, la France s'inscrit dans un processus international – et en premier lieu européen – de mise en place de mesures de promotion des femmes de type quotas dans la représentation politique. Toutefois, la singularité du « modèle » français par rapport à ceux qui sont à l'œuvre dans d'autres contextes nationaux réside dans la mise en œuvre d'un dispositif institutionnel particulièrement solennel et relativement contraignant, et dans la relative inefficacité de ce dispositif pour ce qui concerne les scrutins les plus importants, puisque la France, avec 18% de femmes à l'Assemblée nationale depuis le renouvellement de juin 2007 – deuxième application de la réforme paritaire aux législatives –, ne s'est hissée qu'au 58ème rang mondial et au 15ème rang européen[2]. Alors que dans d'autres contextes nationaux, la promotion des femmes dans la représentation politique est passée par la mise en œuvre de quotas intra-partisans[3], les partis politiques français n'ont pas été les acteurs d'une telle politique volontariste. Avant le vote de la réforme paritaire, un seul grand parti, le PS, s'était doté d'un quota interne. Mais, comme on a pu le voir, ce quota n'a pas conduit à une augmentation substantielle de la part des femmes dans les élites socialistes. L'émergence de la revendication de parité au sens de loi

[1] ACHIN, BARGEL, DULONG, FASSIN, GUILLONNET, GUYON, LABROUCHE, LATTÉ, LEROUX, LÉVÊQUE, MATONTI, PAOLETTI, RESTIER-MELLERAY, TEILLET et TROUPEL *Sexes, genre et politique* ; ACHIN et LÉVÊQUE « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contrainte ».

[2] En 2005, la France se situait au 85ème rang mondial et au 21ème rang européen en matière de représentation des femmes au Parlement.

[3] C'est le cas, notamment, de l'Allemagne, de la Suède et du Royaume-Uni. Voir notamment S. CHILDS (2004), *New Labour's Women MPs: Women Representing Women*, London, Routledge ; ACHIN *'Le mystère de la chambre basse'. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000* ; D. SAINSBURY (2005), « Party government and Women's Representation in Sweden », *in* J. LOVENDUSKI (ed.), *State Feminism and Political Representation*, New York, Cambridge University Press, pp. 195-215.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

contraignante a d'ailleurs été étroitement liée aux résistances rencontrées par les promotrices de la cause de la représentation politique des femmes et en particulier du quota à l'intérieur des partis. L'exploration de la carrière de la revendication de parité dans les 1990 a montré que ces réticences sont restées tenaces. À bien des égards, en effet, on peut affirmer que la réforme paritaire est « passée » sans – voire contre – les partis. On l'a montré, les luttes en faveur de la parité ont émergé et se sont déployées pendant la plus grande partie de la décennie à l'extérieur des organisations partisanes. Les associations paritaires n'ont guère pu s'appuyer sur des relais efficaces à l'intérieur des partis, notamment en raison du faible degré de féminisation des cadres partisans et – surtout – de l'absence de structures féminines autonomes et puissantes à l'intérieur des partis. Par ailleurs, la parité s'est heurtée à d'importantes résistances de la part de la majorité des élites partisanes (cadres, élus) tout au long de la décennie 1990. A gauche, c'est sous la férule de Lionel Jospin que la réforme a été imposée aux cadres du parti. A droite, les résistances ont été plus ouvertes et plus persistantes encore. C'est en grande partie la conversion du président de la République et chef de la majorité, Jacques Chirac, au dispositif au cours de l'année 1998, relayé par quelques notables des partis de droite, qui a rendu possible le passage de la loi constitutionnelle puis électorale. On a également souligné l'impact, pour expliquer ce ralliement des élites partisanes à la réforme paritaire, du contexte de surenchère à la « rénovation » politique, entretenu par les médias, rendant « archaïque » toute résistance ouverte à la réforme.

Ces modalités spécifiques d'acclimatation de la parité dans le champ politique incitent à réfléchir sur les devenirs de la loi. En effet, le fait que les partis politiques soient restés à l'extérieur du processus de légitimation de la réforme paritaire constitue une clef essentielle pour comprendre pourquoi la loi s'applique si mal lorsqu'elle est peu ou pas contraignante, notamment pour les élections législatives, sénatoriales et cantonales, qui constituent des scrutins cruciaux du *cursus honorum* en politique. Dès lors, l'une des pistes de recherche possibles – outre l'analyse des logiques et des modalités de résistance des élites des partis politiques – pourrait être d'explorer les mobilisations, en aval de la loi, en faveur de l'amélioration du dispositif paritaire. La loi du 6 juin 2000 a suspendu la plupart des mobilisations associatives pour la parité. Réseaux et associations paritaires se sont dissous, mis en sommeil ou ont réorienté leurs luttes. Le pôle associatif de l'espace de la cause des femmes, qui avait été au cœur de la campagne paritaire dans la décennie 1990, ne constitue plus un lieu de luttes en aval de la loi. Dans le contexte de l'après-réforme, deux autres pôles ont pris le relais des mobilisations paritaires. D'une part, le pôle partisan de l'espace de la cause des femmes. Peu impliquées dans les mobilisations en faveur de la parité jusqu'à la fin des années 1990, les commissions « femmes » des partis ont désormais inscrit la parité à leur agenda, et se mobilisent pour cette cause à chaque échéance électorale. Les organisations féminines de droite, qui étaient restées pour la plupart en retrait de la campagne paritaire, se

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

sont elles-mêmes converties à la réforme[1]. Mais les structures défendant la cause des femmes dans les partis politiques sont dotées d'un faible pouvoir d'influence, et ne sont pas en position de négocier des postes, de sorte que ce pôle de mobilisation en aval de la loi sur la parité fait preuve d'une efficacité limitée. Le second pôle de l'espace de la cause des femmes engagé dans des mobilisations durables pour l'application de la loi est le pôle institutionnel. Ce sont en effet les mobilisations combinées des délégations parlementaires aux droits des femmes (créées en 1999) et de l'Observatoire de la parité (dont les fonctions ont été élargies au même moment) qui ont conduit à l'adoption, en 2007, d'une loi étendant la portée de la réforme dans des domaines où elle était auparavant silencieuse (exécutifs locaux, élections cantonales[2]). L'analyse des mobilisations pour la parité en *contexte paritaire* pourrait donc être l'une des pistes à explorer dans la continuité de la présente recherche.

Les devenirs de l'espace de la cause des femmes

Un deuxième axe de questionnement concerne les usages possibles de la catégorie d'espace de la cause des femmes : dans quelle mesure et dans quelles directions pourrait-on désindexer la catégorie d'espace de la cause des femmes de l'objet et des problématiques pour lesquels elle a été construite, c'est-à-dire l'explication de la genèse de la réforme paritaire en France dans les années 1990 ?

On peut s'interroger, en premier lieu, sur les usages possibles et l'intérêt heuristique de cette catégorie dans le cadre des recherches sur les mouvements des femmes et féministes. Dans quelle mesure l'espace de la cause des femmes pourrait-il constituer un cadre analytique fécond pour explorer d'autres mobilisations pour la cause des femmes, dans d'autres contextes historiques et nationaux ? A cet égard, il convient tout d'abord de noter que la catégorie d'espace de la cause des femmes apparaît peu détachable de la période étudiée, c'est-à-dire la période contemporaine – les trente dernières années. Deux des « pôles » constitutifs de cet espace sont en effet historiquement situés. Le pôle institutionnel, composé des instances légalement chargées de la cause des femmes à l'intérieur de l'État, date des années 1960-1970, en France comme dans de nombreux autres pays. Auparavant – dès lors que les femmes ont pu accéder aux professions d'encadrement administratif et aux fonctions politiques –, il y avait sans doute des relais de la cause des femmes à l'intérieur de l'État, qu'il

[1] La création en 2002 du réseau Parité 50-50 (qui regroupe des associations féminines proches de la droite) en est l'illustration.

[2] La loi du 31 janvier 2007 prévoit l'extension de l'obligation de parité lors de la désignation des exécutifs régionaux et municipaux (villes de 3 500 habitants et plus), l'augmentation de la retenue sur la première fraction de la dotation publique des partis qui ne respectent pas la parité des investitures aux élections législatives (75% de l'écart à la moyenne) et l'instauration d'un « *ticket mixte* » candidat-e/suppléant-e lors des [aux] élections cantonales [http://www.observatoire-parite.gouv.fr].

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

s'agisse d'individus ou de réseaux informels, mais il n'existait pas d'instances administratives spécialisées, susceptibles d'assurer la permanence de ce pôle. De même, l'existence du pôle « intellectuel » de l'espace de la cause des femmes est relativement récente. Ce n'est qu'à partir des années 1950-1960 que les premières générations de femmes ont accédé sans barrière légale aux métiers académiques. Surtout, c'est dans les années 1980 que s'est constitué le champ des savoirs féministes et sur les femmes, susceptible d'assurer une certaine continuité des relais intellectuels de la cause des femmes, et de leur conférer une certaine crédibilité scientifique. Si certains des pôles de l'espace de la cause des femmes sont historiquement datés, le degré et l'ampleur des relations entre les différents pôles le sont également. Dans les années 1970, le clivage entre la mouvance traditionnelle et la mouvance de la seconde vague marquait très fortement l'univers des luttes pour la cause des femmes. C'est dans les années 1980-1990 que, sous l'effet de l'institutionnalisation, le maillage de liens à l'intérieur de l'espace de la cause des femmes s'est densifié et systématisé, notamment par le biais de l'enchevêtrement des organisations « ombrelles » et des réseaux informels traversant ses différents pôles et mouvances. La campagne pour la parité, étudiée dans le cadre de cette thèse, est l'une des illustrations de cette transformation. Ainsi, il reste à explorer dans quelle mesure la catégorie d'espace de la cause des femmes pourrait être mobilisable dans d'autres contextes historiques que la période contemporaine. Ces précautions sur les usages de l'espace de la cause des femmes étant posées, on pourrait avoir recours à cette catégorie pour analyser d'autres campagnes militantes centrées sur d'autres causes que celle de la représentation politique des femmes, et, le cas échéant, dans d'autres contextes nationaux.

Enfin, au-delà du champ des études sur les mouvements des femmes, l'une des pistes de recherche pourrait être de tester cette catégorie à propos de mobilisations extérieures à la cause des femmes. S'agit-il d'un cadre analytique dépendant de la très large assise numérique du groupe des femmes – la moitié de la population –, qui permet de rendre compte de la forte probabilité d'émergence (et de la durabilité) de collectifs luttant au nom des femmes et, le cas échéant, pour les femmes ? Cette catégorie repose-t-elle, en outre, sur la continuité entre la cause (les femmes) et l'identité (féminine) des militantes (continuité qui est absente d'autres univers de luttes comme l'écologie), qui permet sans doute de comprendre la persistance de l'espace au-delà des mobilisations qui le traversent ? Enfin, cette notion s'appuie-t-elle sur le caractère aisément énonçable et potentiellement non stigmatisante de l'identité « femmes » dans l'espace public (relativement à d'autres groupes dont l'« identité » s'articule également à des mécanismes de discrimination, comme les groupes fondés sur l'ethnicité, l'orientation sexuelle, etc.), ce qui éclaire, là encore, les conditions de permanence historique de cet espace ? Autrement dit, que peut-on faire des intuitions contenues dans cette catégorie pour analyser les transformations récentes de l'action collective ? Autant d'interrogations dont l'exploration permettrait de poursuivre et d'approfondir le décloisonnement des lieux, des

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

acteurs et des formes de la politique contestataire aujourd'hui amorcé en sociologie des mobilisations.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

ANNEXES

Annexe 1 - Liste des personnes interviewées *487*
Annexe 2 - Questionnaire *492*
Annexe 3 - Courant G du PS, motion « L'autre alternance » (1981) *500*
Annexe 4 - Décision du Conseil constitutionnel, N°82-146DC, 18 novembre 1982 *504*
Annexe 5 - Déclaration d'Athènes *505*
Annexe 6 - Appel à la manifestation du 2 avril 1993 ..... *506*
Annexe 7 - « Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire » *507*
Annexe 8 - Réseau Femmes et Hommes pour la parité *511*
Annexe 9 - Procès-verbal d'installation de l'Observatoire de la parité (JO du 19 octobre 1995) *512*
Annexe 10 - Loi du 6 juin 2000 ..... *514*
Annexe 11 - Manifestation du 2 avril 1993 ..... *517*
Annexe 12 - Manifestation du 8 mars 1994 ..... *519*
Annexe 13 - Manifestation du 26 janvier 1999 ..... *521*

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 1 - Liste des personnes interviewées[1]

Apprill, Claudette	Secrétaire générale du comité Égalité au Conseil de l'Europe (1979-1994)	Par téléphone 17 novembre 2004
Aulagnon, Michèle	Journaliste, *Le Monde*	Paris 5 octobre 2004
Bachelot, Roselyne	Députée RPR, Rapporteure de l'Observatoire de la parité (1995-1998)	Paris 25 novembre 2004
Bacqué, Raphaëlle	Journaliste, *Le Monde*	Paris 11 octobre 2004
Beldame, Élisabeth	Militante du PS, Membre du réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 21 septembre 2004
Bernard, Claire	Secrétaire générale de l'Observatoire de la parité, (1999-2001)	Paris 2001
Bettati Alexandre, Isabelle	Militante du PS, Représentante de Pour le mandat unique dans le réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 26 février 2003
Carcassonne, Guy	Professeur de droit public à l'université de Paris 10 Nanterre	Paris 8 octobre 2004
Champetier de Ribes, Françoise	Militante du réseau Femmes pour la parité (1993)	Paris 21 avril 2004
Comte, Francine	Militante des Verts, Militante du CNDF, Militante du réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 8 octobre 2002
Couraud, Geneviève	Militante du PS, Membre de la commission « femmes » du PS	Paris 19 novembre 2004
Delavault, Huguette	Membre du conseil d'administration de l'AFFDU, Représentante de l'AFFDU dans le réseau Demain la parité (à partir de 1995) puis dans le réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 28 avril 1999
Delphy, Christine	Sociologue, CNRS, Fondatrice de la revue *Nouvelles Questions Féministes*	Paris 16 décembre 2002

[1] 65 entretiens ont été effectués. 5 personnes ont été interviewées en collaboration avec Éléonore Lépinard : Catherine Génisson, Dominique Gillot, Danièle Pourtaud, Philippe Richert et Bernard Roman.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Dental, Monique	Militante du réseau Femmes pour la parité (1993), Animatrice de l'atelier « Parité » de la CLEF (à partir de 1994), Militante du réseau Femmes et Hommes pour la parité	Paris 12 juillet 2002
Durand, Françoise	Militante du PS, Co-fondatrice et première trésorière de l'Assemblée des femmes	Paris 23 février 2005
Duriez, Françoise	Militante du réseau Femmes pour la parité (1993)	Paris 28 avril 2004
Fraisse, Geneviève	Philosophe, CNRS, Déléguée interministérielle aux droits des femmes (1997-1998), Députée européenne, élue sur la liste menée par Robert Hue (1999-2004)	Paris 2001
Fuchs, Denise	Présidente de la CLEF, puis du LEF (1998-2002)	Par téléphone 3 septembre 2004
Galabert, Micheline	Présidente de l'AFEM, Militante du réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 3 juillet 2003
Gallion, Simone	Membre du conseil d'administration de l'ACGF, Co-fondatrice et première présidente de Elles Aussi en 1992	Par téléphone 11 juillet 2007
Gaspard, Françoise	Ancienne députée et maire de Dreux, Experte du réseau européen « Femmes dans la prise de décision » (1991-1996), Co-auteure de *Au pouvoir, citoyennes* (1992), Militante du réseau Femmes pour la parité (1993), Fondatrice du réseau Demain la parité en 1995	Paris 10 juillet 2002
Gauthier, Nicole	Journaliste, *Libération*	Paris 28 octobre 2004
Génisson, Catherine	Députée socialiste (élue en 1997) Rapporteure de l'Observatoire de la parité (1999-2003)	Paris 9 avril 2003 (avec É. Lépinard)
Gillot, Dominique	Députée socialiste (élue en 1997), Rapporteure de l'Observatoire de la parité (1999)	Paris 11 février 2003 (avec É. Lépinard)
Grandjacques, Marie-José	Représentante du Zonta dans le réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 7 février 2003
Guillaume, Sylvie	Secrétaire nationale chargée des femmes au PS (1995-1997)	Par téléphone 13 juillet 2007

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Guzman, Michèle	Responsable du secrétariat national « femmes » au PCF (à partir de 1997) Représentante du PCF dans le réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 23 septembre 2004
Haberer, Aline	Militante du PS, Conseillère régionale Rhône-Alpes (1986-1992), Co-fondatrice du Groupe des 29 à Grenoble en 1992	Par téléphone 20 décembre 2004
Jourdain-Menninger, Danièle	Conseillère technique chargée des questions « femmes » au cabinet du Premier ministre, Lionel Jospin (1998-2000)	Paris 7 septembre 2004
Kandel, Liliane	Sociologue, université Paris 7 Jussieu	Paris 13 mars 2003
Kreder, Colette	Présidente de l'association des anciennes élèves de l'EPF, Membre du conseil d'administration du CNFF, Militante du réseau Demain la parité, Représentante de Demain la parité dans le réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 28 juin 2002
Le Gall, Anne	Ancienne militante du courant G du PS, Co-auteure de *Au pouvoir, citoyennes* (1992), Militante du réseau Femmes pour la parité (1993)	Paris 6 juillet 2005
Louis, Marie-Victoire	Sociologue, CNRS, fondatrice de l'AFVT	Paris 11 octobre 2004
Luc, Hélène	Sénatrice communiste, présidente du groupe communiste républicain et citoyen	Paris 30 novembre 2004
Mame, Christine	Militante du RPR, Fondatrice (en 1995) et présidente de Femmes pour la France	Paris 30 novembre 2004
Martin, Jacqueline	Economiste, groupe de recherches « Simone », université de Toulouse Le-Mirail	Par téléphone 23 novembre 2004
Merchez, Bernadette	Militante du PS, Responsable de l'antenne parisienne de l'Assemblée des femmes en 1998	Paris 17 juillet 2003
Minaca, Monique	Présidente de l'association Groupe cadre de vie, Militante du réseau Femmes pour la parité (1993)	Paris 5 juin 2003
Moreau, Marie-Cécile	Membre du conseil d'administration du CNFF, Militante du réseau Demain la parité à partir de 1998	Paris 10 juillet 2003
Mossuz-Lavau, Janine	Politologue, CEVIPOF, Membre de l'Observatoire de la parité à partir de 1999	Paris 12 juin 2003

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Nègre, Anne	Représentante de l'AFFDU dans le réseau Demain la parité (à partir de 1997) et dans le réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Versailles 27 juin 2003
Perrot, Michelle	Professeure émérite en histoire à l'université Paris 7 Jussieu, Membre de l'Observatoire de la parité à partir de 1999	Paris 13 septembre 2004
Picq, Françoise	Sociologue, maîtresse de conférences à l'université de Paris Dauphine	Paris 16 janvier 2002
Poursinoff, Anny	Responsable de la commission femmes des Verts, Représentante des Verts dans le réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 15 juillet 2004
Pourtaud, Danièle	Sénatrice socialiste, membre de la délégation parlementaire aux droits des femmes du Sénat	Paris 13 février 2003 (avec É. Lépinard)
Ramond, Françoise	Secrétaire générale de l'ACGF, Présidente de Elles Aussi (1997-2000) Représentante de Elles Aussi dans le réseau Demain la parité puis dans le réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Epernon, 15 juillet 2003
Renson, Cécile	Militante du RPR, Présidente de Femme Avenir à partir de 2001	Paris 1er mars 2005
Richert, Philippe	Sénateur UDF, co-responsable de la mission d'information sur « les femmes dans la vie publique » au Sénat (1996-1997), Membre de l'Observatoire de la parité à partir de 1999	Paris 11 décembre 2002 (avec É. Lépinard)
Roman, Bernard	Député PS, rapporteur pour la commission des lois du projet de loi relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions, 1999-2000	Paris 2 avril 2003 (avec É. Lépinard)
Ronxin, Colette	Militante du CDS, Présidente de Femmes démocrates à partir de 1994	Paris 31 janvier 2005
Roudy, Yvette	Ancienne ministre des droits de la femme (1981-1986), Fondatrice et présidente de l'Assemblée des femmes (1993-…), Maire de Lisieux, Elue députée en 1997, membre de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale	Paris 5 décembre 2002
Sabban, Michèle	Secrétaire nationale chargée des femmes au PS (1997-2000)	Paris 9 décembre 2004

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Saint-Criq, Régine	Fondatrice et présidente de l'association Parité en 1992	Paris 1er septembre 2004
Segal, Paule	Militante de Choisir (1993-1996) puis du réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 8 juillet 2003
Servan-Schreiber, Claude	Militante du réseau Femmes pour la parité (1993), Responsable de *Parité-Infos*, Membre du réseau Demain la parité à partir de 1995	Paris 13 septembre 2004
Sineau, Mariette	Politologue, CEVIPOF	Paris 9 septembre 2004
Sirkis, Luce	Ancienne militante du courant G du PS, Militante du réseau Femmes pour la parité (1993), puis du réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Courbevoie, 6 juin 2003
Sledziewski, Élisabeth	Maîtresse de conférences en science politique à l'IEP de Strasbourg, Auteure du rapport préparatoire au séminaire sur la « Démocratie paritaire » organisé par le Conseil de l'Europe en 1989	Paris 29 septembre 2004
Terrade, Odette	Sénatrice communiste, membre de la délégation aux droits des femmes du Sénat	Paris 9 novembre 2004
Toranian, Valérie	Directrice de la rédaction du magazine *Elle* en 2005	Levallois 19 janvier 2005
Ulrich, Sylvie	Présidente de l'UFCS, Représentante de l'UFCS dans le réseau Demain la parité et dans le réseau Femmes et Hommes pour la parité (1998-1999)	Paris 5 décembre 2002
Viennot, Éliane	Historienne, maîtresse de conférences, militante du réseau Femmes pour la parité (1993)	Le Kremlin-Bicêtre 13 janvier 2003
Villeneuve, Christine	Militante de l'Alliance des femmes pour la démocratie, Responsable de l'antenne parisienne de Elles Aussi en 1998	Paris 15 juillet 2003
Zelensky, Anne	Fondatrice de la Ligue du droit des femmes (en 1974) et du collectif Mille et une (en 1988)	Paris 12 mars 2003
Zimmermann, Marie-Jo	Députée RPR (élue en 1997), Oratrice du groupe RPR à l'Assemblée nationale lors des débats relatifs aux projets de loi sur la parité, 1998-2000	Paris 10 novembre 2004

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 2 - Questionnaire

Questionnaire

L'enquête à laquelle vous êtes conviée à participer s'inscrit dans le cadre d'une **recherche universitaire** de doctorat de sociologie politique, portant sur **« Les mobilisations en faveur de la parité en France dans les années 1990 »**.

Elle a pour but de mieux connaître les personnes qui, à un moment donné au cours de la décennie 1990, ont milité en faveur de la parité.

Le succès de cette entreprise, à savoir **la juste évaluation du rôle historique des mobilisations féminines dans la campagne pour la parité** dépend de vous. Plus vous serez nombreuses à répondre à ce questionnaire mieux ce travail de thèse mettra en évidence l'ampleur des mobilisations associatives en faveur de la parité. Même si vous avez déjà effectué un entretien avec moi, il serait extrêmement important pour mes recherches que vous y répondiez.

La recherche de doctorat qui motive cette enquête par questionnaire a une double dimension : statistique et historique. Il vous est suggéré de mentionner votre nom afin d'enrichir la partie historique de la recherche. Mais les informations issues de cette enquête par questionnaire seront traitées de manière anonyme pour effectuer la partie statistique de l'enquête.

Vous pouvez soit remplir le questionnaire à partir de cette version papier, soit (préférablement) **m'envoyer un mail pour que je vous le transmette sous forme électronique.** Je vous serais très reconnaissante de me réexpédier le questionnaire après l'avoir rempli, par courrier, fax (version papier) ou par mail (version électronique).

Je vous remercie très sincèrement de votre participation.
Bien cordialement,

Laure Bereni (Laure.Bereni@ens.fr) 218 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris. (06 11 47 49 91)

PS : N'hésitez pas à me contacter pour toute question, ou pour me communiquer des noms d'actrices également impliquées dans les mobilisations paritaires.

I – VOTRE SITUATION SOCIOPROFESSIONNELLE

1) Votre père exerçait-il un emploi, OUI NON et si oui lequel ?

Agriculteur — Commerçant, artisan
Cadre/profession intellectuelle dans une entreprise ou une administration
Profession libérale — Ouvrier
Profession intermédiaire (instituteur, …) — Employé

2) Votre mère exerçait-elle un emploi, OUI NON et si oui lequel ?

Agricultrice — Commerçante, artisan
Cadre/profession intellectuelle dans une entreprise ou une administration
Profession libérale — Ouvrière
Profession intermédiaire — Employée

3) L'un de vos parents (ou les deux) a-t-il/elle au cours de sa vie milité dans un parti politique, un syndicat ou une association ?

Oui, mon père — Oui, les deux
Oui, ma mère — Non, aucun des deux

4) Quel est votre niveau d'étude ?

Certificat d'études ou moins — Bac+ 2
Bepc — Bac+4 ou bac + 5
Bac — Sup à Bac +5, gde école, doctorat, etc.

5) Quelle est votre situation matrimoniale ?

Mariée — Vie en couple — Pacsée
Célibataire — Divorcée — Veuve

1

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

6) Si vous êtes mariée/en concubinage, quelle est la profession de votre conjoint(e) ?
……..

7) Avez-vous des enfants ?
Oui Non

8) Si vous avez des enfants, quels âges ont-ils ?

Age des enfants : 1er :…….. ; 2è :…….. ; 3è :…….. ; 4è :…….. ; 5è :……..

9) Quelle est votre <u>situation</u> professionnelle actuelle ?
J'exerce une activité professionnelle
Je suis retraitée Je suis au chômage
Je suis au foyer Autre

10) Si vous exercez actuellement une <u>activité professionnelle</u> ou si vous en avez exercé une par le passé,
a) quelle est elle ? ……..
b) à quelle catégorie se rattache-t-elle ?
Agricultrice Commerçante, artisan
Cadre/profession intellectuelle dans une entreprise ou une administration
Profession libérale Enseignante Ouvrière
Profession intermédiaire Employée

11) Si vous avez quitté votre activité professionnelle, quand et pourquoi vous êtes vous arrêtée ?……

12) Si vous êtes retraitée, depuis quand ?
Je suis retraitée depuis l'année : 19……..

13) Avez-vous été élevée dans une religion ?
Oui Non
14) Si oui, laquelle *(strictement confidentiel)* **:**……

15) Aujourd'hui, comment vous définiriez-vous sur le plan religieux ?
Athée, agnostique Croyante, mais non pratiquante
Croyante et pratiquante

16) Où habitez-vous ?
Paris ou banlieue par. Autre ville de plus de 500 000 hab.
Ville de 100 000 à 500 000 habitants Ville de 50 000 à 100 000 habitants
Ville de 10 000 à 50 000 habitants Ville de mois de 10 000 habitants
Village (de 1 à 500 habitants)

17) Aujourd'hui, êtes-vous militante dans une ou plusieurs <u>associations</u> (loi 1901) féminines ?
Je milite aujourd'hui dans <u>une ou plusieurs</u> associations féminines
Je ne milite dans <u>aucune</u> association féminine
Je <u>participe occasionnellement</u> à des évènements ou à des réunions du mouvement des femmes, mais je ne milite dans aucune association.

18) Si vous militez actuellement dans une ou plusieurs associations féminines, pouvez-vous en faire la liste *(en les classant selon votre degré d'investissement, en partant de celle dans laquelle vous vous investissez le plus)*
1-……
2-……
3-……

19) Si votre association est membre d'un <u>réseau</u> ou <u>groupement</u> (comme la CLEF par exemple), vous investissez-vous (en allant aux réunions régulièrement) dans ce réseau ?

2

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Non, je ne m'investis activement dans aucun réseau d'associations

Oui, je m'investis activement dans ce réseau

Précisez lequel :……..

20) Vous définissez-vous comme militante « féministe » ?

Oui Non

21) Sinon, comment vous définissez-vous ?

……

22) Où vous classeriez vous sur une échelle d'opinion politique, entre la gauche et la droite ? *(entourer ou surlignez le numéro retenu)*

1 2 3 4 5 6 7

Gauche ……. **Droite**

23) Etes-vous aujourd'hui membre d'un parti politique ?

Oui Non

24) Si oui, lequel ? ……

II – VOTRE TRAJECTOIRE MILITANTE

25) Vous êtes-vous engagée, avant la parité, au sein du mouvement des femmes (association féminine, groupe de femmes, mouvement féministe, etc.) ? *(Si non, passez directement à la question n°28)*

Oui, je fréquentais déjà le mouvement des femmes avant de m'engager pour la parité

Non, Je me suis engagée pour la première fois dans le mouvement des femmes lorsque j'ai milité pour la parité, dans les années 1990

26)Si oui, de quand date votre premier engagement militant au sein du mouvement des femmes ? ***(vous pouvez cocher plusieurs cases)***

Je me suis engagée dans le « MLF » au cours des années 1970. Précisez la date : 197…., le lieu : ……. et le nom du groupe…….

Je me suis engagée dans une association féministe à partir des années 1980
Précisez la date : 198…. et l'association :…….

Sans m'investir dans aucune association féministe, j'ai participé à des réunions, des évènements organisés par le mouvement des femmes dans les années 1980.
Précisez :…….
……

Je ne viens pas de la tradition du MLF, et j'ai milité dans une association féminine. Précisez
laquelle :……. Et depuis quand : 19…

J'ai milité en tant que féministe dans mon syndicat ou mon parti politique. Précisez la période…… et le nom de l'organisation……

Autre. Précisez:……

37) Si vous avez milité dans le « MLF », de quelle tendance vous sentiez-vous la plus proche ?

« Lutte de classes » « Féministe révolutionnaire »

L'une des trois associations suivantes : « Planning familial », « Choisir », « Ligue du Droit des Femmes »

« Psychépo » Autre **Précisez :**……

28) Si vous n'y avez jamais milité au sein du « MLF », quelle a été votre position par rapport à ce mouvement des années 1970 ?

Vous avez participé à quelques grands évènements (manifestations, pétitions…)

Vous étiez sympathisante de leur cause, sans participer

Vous trouviez les revendications féministes excessives

Vous n'avez pas de souvenir précis de ce que vous en pensiez

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Vous n'aviez pas d'opinion particulière

29) Vous êtes vous engagée au cours de votre vie dans un (des) partis politiques ? *[Si vous répondez « non », passez directement à la question n°35]*

Oui Non

30) Si oui, quel est le parti politique dans lequel vous vous êtes le plus investie ?

……

31) A quel moment de votre vie avez-vous commencé à militer dans ce parti politique ?

Avant 30 ans **Entre 30 et 40 ans**

Après 40 ans

32) Vous êtes-vous engagée dans des commissions ou groupes « femmes » au sein de ce parti politique ?

Oui Non

33) Etes-vous toujours membre de ce parti politique ?

Oui Non

34) Sinon, quand et pourquoi l'avez-vous quitté ?

……

35) Avez-vous déjà été candidate à des élections politiques, locales ou nationales? *(si la réponse est non, passez directement à la question n° 40)*

Oui Non

36) Si oui, la(les)quelles ?

Candidate aux municipales
Date(s) : ……..……

Candidate aux régionales
Date(s) : ……..……

Candidate aux législatives
Date(s) : ……..……...

Candidate aux européennes
Date(s) : ……

Candidate aux cantonales
Date(s) : ……..……

Candidate aux sénatoriales
Date(s) : ……..……

37) Si vous avez déjà été candidate, quel parti politique vous a soutenue ?

Un parti de droite (RPR, UDF…) Un parti de gauche (PS, PC, Verts…)

Sans étiquette politique Autre

Précisez :……..

38) Avez-vous déjà été élue à un ou des mandats politiques ?

Oui Non

39) Si oui, le (les)quel(s), et à quelles dates ?

Conseillère municipale
Date(s) : 19….; 19….; 19….; 19….

Conseillère régionale
Date(s) : 19….; 19….; 19….; 19….

Conseillère générale
Date(s) : 19….; 19….; 19….; 19….

Membre du Parlement européen
Date(s) : 19….; 19….; 19….; 19….

Députée
Date(s) : 19….; 19….; 19….; 19….

Sénatrice
Date(s) : 19….; 19….; 19….; 19….

40) En dehors de votre association féminine, vous êtes-vous déjà engagée dans d'autres associations ?

Oui Non

41) Si oui la (les)quelles ?

……

……

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

III - LA DECENNIE 1990 : LA CAMPAGNE POUR LA PARITE POLITIQUE

42) Quand avez-vous entendu parler pour la première fois de la parité ?
……

43) Quelle a été votre réaction initiale ?

Adhésion enthousiaste, immédiatement

J'étais un peu sceptique au départ, mais j'ai vite adhéré

J'ai mis du temps (plusieurs années) avant d'adhérer à cette idée

Autre : **Précisez :** ……
……..

44) Votre engagement en faveur de la parité (*vous pouvez cocher plusieurs cases)* **:**

Je n'ai jamais fait partie d'aucune association/réseau pour la parité *(passez à la question n°62)*

J'ai assisté à quelques réunions sur la parité, sans vraiment m'engager

J'ai participé ponctuellement à des actions militantes pour la parité

Je me suis engagée de manière régulière (participation aux réunions, conception d'actions, lobbying, etc.)

J'ai été l'une des porte-parole/leaders du mouvement pour la parité

45) A quelle date avez-vous commencé à vous engager en faveur de la parité ?

19….. Je ne sais plus précisément, mais plutôt avant 1995

Je ne sais plus précisément, mais plutôt entre 1995 et 1997

Je ne sais plus précisément, mais plutôt à partir de 1998

46) Si vous avez participé aux réunions d'une association ou un réseau d'associations en faveur de la parité, comment vous êtes vous retrouvée dans ce(s) groupe(s) militant(s) ? (*vous pouvez cocher plusieurs cases)*

L'annonce de la mobilisation circulait dans le mouvement des femmes, au sein duquel je militais.

J'ai eu connaissance de la mobilisation par l'intermédiaire d'une amie/collègue. **Qui ?**… ……

J'ai eu connaissance de la mobilisation par l'intermédiaire de militant(es) de mon parti politique.
Qui ?……..

J'ai entendu parler des mobilisations pour la parité après une action médiatique (Publication, Manifeste, rassemblement devant l'Assemblée nationale, etc.), ce qui m'a décidée à m'engager. **Précisez :**……
……..

Autre :
précisez :……
……

47) Avez-vous assisté au moins à une réunion dans un ou plusieurs des « groupes »/réseaux pour la parité suivants ? (*vous pouvez cocher plusieurs réponses*)

« Réseau Femme pour la parité » (1993) « Elles Aussi » (1992-…)

« Réseau Demain la parité » (mis en place par F. Gaspard)

« Commission parité de la CLEF » (animé par Monique Dental entre 1994 et 2000)

« Réseau Femmes et hommes pour la parité » (1998-2000) (regroupant associations et femmes de parti pour influencer la loi constitutionnelle)

48) Dans lesquels des groupes/réseaux/associations pour la parité suivants vous êtes-vous régulièrement engagée (en participant à plusieurs réunions, en aidant à préparer des actions, etc.) (*vous pouvez cocher plusieurs réponses*)

« Réseau Femme pour la parité » « Demain la parité »

« Commission parité de la CLEF » « Elles Aussi »

« Réseau Femmes et hommes pour la parité » Autre.
Précisez :……
……..

49) Quelle(s) association(s) représentiez-vous dans ce(s) groupes/réseaux pour la parité ?
……

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

50) Avez-vous été présidente/responsable/porte parole d'une association ou d'un réseau pour la parité ?

Non, j'ai toujours été simple militante

Oui J'ai été : ……..
de l'association/du réseau :……
de……..**à**……

51) Etiez-vous déjà membre d'une ou plusieurs association(s) féminine(s) (non spécialisée(s) sur la parité) quand vous vous êtes engagée pour la parité ?

Oui Non

Si oui, la(les)quelle(s) ?
……

52) Etiez-vous membre d'un parti politique quand vous vous êtes engagée pour la parité ?

Oui Non *(passez directement à la question n°55)*

53) Si oui, lequel ?……

54) Si oui, étiez-vous (au cours des années 1990) dans des groupes/organes/commissions « femmes » au sein de ce parti ?

Oui Non

55) Exerciez-vous une profession quand vous vous êtes engagée pour la parité ?

Oui Non

56) Si oui, laquelle ?……

57) Sinon, quelle était votre situation :

A la retraite Sans profession Autre

58) Si vous vous êtes seulement engagée activement en faveur de la parité avant 1995, pourquoi n'avez-vous pas continué?

J'étais occupée à d'autres causes par ailleurs

Il y avait suffisamment de militantes qui se mobilisaient, selon moi

Tel que la mobilisation a évolué, je ne me sentais plus partie prenante

J'étais en net désaccord avec les orientations de la mobilisation

59) Si vous vous êtes engagée en faveur de la parité après 1995, pourquoi ?

Je n'en avais pas entendu parler auparavant

Au départ, cette revendication me paraissait trop peu réaliste

Autre : **précisez :** ……
……..

60) Avez-vous quitté une association ou un réseau pour la parité à cause d'un désaccord ou d'un conflit (avec ses orientations ou certaines de ses membres…)

Non

Oui **Précisez** le nom de l'association ou du réseau :……..……..

61)Avez-vous été auditionnée par l'Observatoire de la parité ?

Oui, une fois Oui, plusieurs fois Non

62) Avez-vous été membre de l'Observatoire de la parité

Oui **Précisez les dates** : Non
De……A……

63) Pouvez-vous nommer 3 personnes qui vous semblent avoir eu un rôle décisif dans le mouvement pour la parité ?

Oui. **Précisez** :
1)……2)……3)..……

Non

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

IV - VOTRE OPINION SUR LA PARITE

64) Pensez-vous que :

La parité n'a rien à voir avec les quotas par sexe

La parité est un quota de 50%

Autre Précisez : …….
……..

Sans opinion

65) Lorsque vous vous êtes engagée pour la parité dans les années 1990, quelle stratégie avait votre préférence, *a priori* ? *(classez par ordre de préférence, de 1 à 5)*

N°… L'organisation d'évènements, de formations, etc. qui permettent de sensibiliser l'opinion publique au problème de la sous-représentation des femmes en politique

N°… La constitution de listes de femmes aux élections

N°… Faire pression sur les partis politiques pour qu'ils présentent des femmes

N°… Une loi contraignante imposant la parité

N°…Autre

Précisez :……

66) En ce qui concerne la revendication d'une loi contraignante imposant la parité, quelle était votre position ?

J'y étais favorable dès le départ

Je n'y étais pas favorable au départ, mais ma position a évolué

J'y ai toujours été opposée Sans opinion

67) Etiez-vous favorable à une modification de la Constitution pour y inscrire la parité ?

Oui, j'y étais favorable dès le départ

Je n'y étais pas favorable au départ, mais ma position a évolué

J'y ai toujours été opposée Sans opinion

68) Avez-vous été satisfaite par les termes de la modification constitutionnelle : « la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives » ?

Oui, tout à fait C'est un compromis acceptable

C'est vraiment insuffisant Sans opinion

69) La loi électorale sur la parité (juin 2000) en ce qui concerne les élections des député(e)s à l'Assemblée nationale (pénalisation financière) vous paraît-elle suffisamment contraignante?

Oui, la loi est suffisamment contraignante

C'est un compromis acceptable

Non, elle n'est pas suffisamment contraignante, il aurait fallu voter un autre dispositif

Sans opinion

70) Jugez-vous, avec un peu de recul, que la loi sur la parité, telle qu'elle a été appliquée, est :

Plutôt positive Ne change rien Plutôt négative

Pourquoi ?

……
……
……
……
……
……
……
……

71) Avez-vous le sentiment que votre engagement personnel dans ce mouvement a contribué à améliorer la situation des femmes ?

Oui Non

Pourquoi ? En quoi ?

……
……

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

……
……
……
……

72) NOM, Prénom (*Facultatif, mais recommandé pour permettre la reconnaissance historique de votre contribution personnelle au mouvement pour la parité*) **:**
……

73) Date de naissance : ……

74) Lieu de résidence au cours des dix dernières années :
……

Ce questionnaire est terminé. Merci beaucoup de votre coopération !

Annexe 3 - Courant G du PS, motion « L'autre alternance » (1981)

***Mignonnes, allons voir sous la rose...*, n°6, 1981, p. 2-5.**

Motion déposée à l'occasion du congrès du Parti socialiste de Valence

CONGRES DE VALENCE

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

3

NOTRE MOTION : "L'autre alternance"

« Mignonnes, allons voir
sous la rose
Las...
Patriarcat s'y repose »

Le 11 mai 1981, l'alternance a joué en France : les hommes de gauche ont enfin accédé au pouvoir après 23 ans de gouvernement d'hommes de droite. L'AUTRE ALTERNANCE, celle d'un pouvoir partagé à égalité entre les hommes et les femmes, et succédant à plus de 23 siècles de pouvoir politique des seuls hommes, n'a pas encore eu lieu. Elle est pourtant la condition première de la libération des femmes.

Le pouvoir des hommes sur les femmes existe : il se nomme patriarcat. Il est l'oppression la plus répandue dans le temps et dans l'espace. Or, cette oppression patriarcale, fondement de toutes les sociétés (capitalistes, « socialistes », théocratiques et autres) est occultée dans le parti où l'on continue à nous faire croire que la construction de la société idéale exige le renversement du seul capitalisme.

Nous demandons la prise en charge de cette réalité par l'analyse politique socialiste et son projet de société. Nous dénions tout caractère socialiste à une analyse et à une motion prétendue unitaire qui écartent cette oppression première et universelle. Pour nous, la lutte contre le patriarcat est prioritaire.

I – LE PATRIARCAT

Le mot « PATRIARCAT » est exclu du langage politique des hommes à quelques exceptions près. On lui préfère les mots : phallocratie, ou misogynie qui ont pour but de masquer une réalité socio-économique et politique. **Il ne s'agit donc pas seulement de mentalités.**

Pourquoi cette exclusion ? De même que les patrons, pour conserver leurs privilèges nient la lutte des classes et que les travailleurs eux-mêmes sont nombreux à se ranger du côté de leurs oppresseurs, de même notre oppression est niée par les hommes et par une grande majorité de femmes. Et pourtant le patriarcat existe.

A – L'oppression universelle

Le patriarcat est un système socio-économique ; il est le premier pouvoir politique historiquement connu : celui des hommes sur les femmes.

Dans ce système, les femmes sont les plus opprimées et les plus exploitées : sexuellement (procréation forcée, sexualité niée), institutionnellement (le droit patriarcal a inspiré le Code civil), économiquement (travail agricole et domestique gratuits), politiquement (elles sont exclues des instances de décision) et culturellement (on leur impose un système de valeurs et de schémas masculins tenus pour universels). Une telle organisation dont la famille est la pierre angulaire permet aux hommes de s'approprier le devenir de la société. Ce devenir social approprié, ils s'en disputent âprement le contrôle. La compétitivité, la recherche frénétique du pouvoir, sont érigées en valeurs fondamentales, considérées comme les conditions inéluctables de la survie de l'individu et du corps social, alors qu'en réalité, elles sont profondément porteuses de mort.

Rien n'y échappe :
– l'école : c'est d'abord l'apprentissage de la sélection ;
– le travail : le lieu des cadences, des rendements, de la concurrence effrénée ;
– le sport : la recherche incessante des performances ;
– les idéologies comme les religions : l'expression du fanatisme ou de l'impérialisme le plus meurtrier ;
– les relations sexuelles dont la dépravation conduit au viol et au proxénétisme.

Tout est matière à conquête et à destruction : que ce soient les pays du Tiers-Monde, les mers ou l'espace, on assiste à la mise en coupe réglée de l'environnement humain et de tout l'univers.

Et que dire de la terrible escalade des armements pour laquelle on utilise la technologie la plus sophistiquée, afin d'infliger la mort sous la forme la plus massive (guerre classique ou nucléaire) et la plus variée dans la cruauté : tortures, camps de concentration, etc.

Voilà le bilan de quelques millénaires de patriarcat, et il va bien au-delà du bilan de deux siècles de capitalisme.

Le patriarcat est la base de toutes les sociétés contemporaines connues. Nulle part, même en pays dits « socialistes », il n'a été aboli. Toutes les périodes fascistes ont vu le renforcement d'une politique « familialiste ». Cette politique est ennemie des femmes et s'oppose à une politique féministe de libération. Le patriarcat n'est pas seulement absence de droits pour les femmes, il est une entreprise généralisée de mutilation des femmes : psychologique (par l'éducation sexiste et religieuse), physique (mutilations et violences sexuelles), politique (infantilisation des masses féminines exclues de l'exercice des responsabilités).
Ce système a pour but de rendre les femmes inaptes à l'indépendance.

S'il a évolué, le patriarcat existe en 1981, et vous pouvez le rencontrer tous les jours :
– dans la famille : avec la division sexuelle du travail, la double journée des femmes, la gratuité du travail domestique (accompli...par amour), l'incitation au mariage, la difficulté du divorce, la contrainte à l'hétérosexualité ;
– dans la société : la femme seule, hors des normes, est marginalisée et en butte à la répression (institutionnelle, économique, physique), la production propre aux femmes (les enfants) confisquée par les hommes, est intégrée à un monde et à des valeurs d'hommes ; les institutions sont toutes au service des hommes et leur propriété (gouvernement, parlement, justice, église, armées, etc.) ; les valeurs culturelles, religieuses ou laïques sont patriarcales et réactionnaires ;
– dans l'entreprise : discrimination, inégalités, chômage, privautés et agressions sexuelles ;
– dans les partis : les femmes sont, là aussi bonnes pour les tâches matérielles, mais exclues du pouvoir, manipulées pour les besoins de l'heure (élections, rivalités entre les clans-courants), assujetties à l'idéologie dominante, contrôlées et même dressées contre les féministes.

La société de classe s'est édifiée à partir de la division sexuelle du travail et les femmes constituèrent la

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

première classe exploitée.

Le capitalisme a intégré des modes de production pré-capitalistes : travail domestique et agricole des femmes.

a) Dans les pays industriels, ce travail domestique permet au système de diminuer ses coûts sociaux et au capital de s'accumuler. On peut d'ailleurs se demander si l'évolution récente des femmes, qui entraîne une prise en charge de plus en plus importante par la société, des soins aux enfants, aux personnes âgées ou handicapées (crèches, maternelles, maisons de retraite et même hôpitaux) n'est pas un élément de la crise économique actuelle, dans la mesure où elle contribue à l'accroissement des dépenses publiques et des charges sociales.

Ceci doit amener nécessairement les économistes du Parti à intégrer le travail domestique à leur analyse, comme les féministes le réclament depuis longtemps déjà.

b) La nouvelle division internationale du travail se met en place grâce au faible coût de la main d'œuvre :
– féminine, exploitée directement dans le Tiers-Monde (cf. textiles de Corée du Sud ou du Maroc, électronique du Sud-Est asiatique, etc.) ;
– masculine même, en raison du taux élevé de fécondité des femmes et de leur travail domestique et agricole gratuit, qui produisent à bas prix de la force de travail.

De plus, dans le Tiers-Monde, le développement des zones de cultures destinées à l'exportation (arachides, primeurs, etc.) et de modes de consommation inadaptés imposés par les multinationales de l'agro alimentaire (lait en boîte par ex) est responsable de la misère et de la famine accrues. En souffrent particulièrement les femmes et les enfants qui ne tirent leur subsistance que des cultures vivrières traditionnelles dont la surface se réduit de jour en jour.

Si le sort des femmes n'est pas repensé, il ne pourra y avoir de nouvelles relations avec le Tiers-Monde.

Toute réflexion politique, à l'heure actuelle plus que jamais, doit partir de la réflexion sur la condition des femmes et l'utilisation du mode de production domestique et agricole.

B – Le patriarcat dans le Parti

Dans la nouvelle assemblée : 16 femmes sur 269 députés socialistes. La poussée du P.S. a bénéficié 10 fois plus aux hommes qu'aux femmes : 148 nouveaux élus – 14 nouvelles élues.

Le Parti socialiste qui dénonce les inégalités et les oppressions, n'est pas en mesure de faire respecter dans ses propres rangs l'égalité entre les femmes et les hommes.

Lui aussi, il pratique l'exclusion des femmes. C'est un parti non mixte puisque les hommes y accaparent le pouvoir. En principe, il y a égalité de droits et de chances à tous les niveaux de l'institution, mais là comme ailleurs, dès qu'on monte dans la hiérarchie et plus on se rapproche du pouvoir, moins il y a de femmes. De telles structures interdisent un fonctionnement réellement démocratique. Comment le Parti socialiste peut-il continuer à proclamer en théorie l'égalité des droits alors qu'il maintient l'oppression dans les faits !

Le pouvoir des hommes dans le Parti repose à la fois :
– **sur le discours** où la parole des femmes est niée dès qu'elle s'écarte du discours traditionnel ;
– sur les **comportements** des hommes qui se servent des femmes aux seules fins des rivalités de pouvoir entre les courants (on l'a vu pour la désignation des candidatures aux dernières législatives) ;
– sur **l'organisation** même du parti :
a) avec ses structures de centralisation et de hiérarchie typiquement patriarcales ;
b) avec la pratique d'une « démocratie » sélective sexiste.

On nous dit que c'est le fonctionnement démocratique du parti qui ne permet pas l'émergence des femmes. Nous, nous disons que si un fonctionnement reproduit une oppression, c'est que, contrairement à ses apparences, il n'est pas démocratique. C'est donc lui, ce fonctionnement qu'il faut remettre en cause et non pas son résultat. Nous contestons l'idée que la démocratie est **seulement** la loi du plus grand nombre. Le fait majoritaire ne garantit jamais à lui seul le caractère démocratique des positions (cf. le fascisme ou le nazisme). Il n'est pas d'exemple que des opprimé(e)s, même en grand nombre, puissent surmonter le caractère oppressif d'un appareil. Celui-ci renforce au contraire l'exclusion, la non-parole, la marginalisation, donc l'oppression. Il réduit au rang de minorités celles qui n'ont pas la possibilité d'échapper à la pesanteur des mécanismes qui les écrasent.

Il faut savoir que les structures « démocratiques » et patriarcales du Parti socialiste l'orientent vers un socialisme autoritaire et la reconduction d'un pouvoir absolu qui interdit l'émergence d'idées et de forces politiques nouvelles. Une réflexion de fond sur l'idée de démocratie, ses contenus et ses modes de fonctionnement s'impose.

Quant à l'analyse de l'oppression patriarcale, le Parti socialiste ne l'a pas faite, pas plus qu'il n'a décidé de lutter contre elle, ni dans la société, ni à l'intérieur du parti. Et comment pourrait-il en être autrement dans un parti composé très majoritairement d'hommes. Hommes, ils ne veulent pas se reconnaître comme oppresseurs ; socialistes, ils ne le peuvent sans être en contradiction avec leur idéologie. Il leur est plus facile d'occulter l'oppression des femmes et de faire taire celles qui tentent de les placer face à leurs contradictions.

Quelques déclarations d'intention vagues, quelques propositions en fin de chapitre, n'ont jamais remplacé l'analyse politique. C'est là le vice fondamental du projet socialiste.

Et pourtant la lutte contre le patriarcat nécessite une « rupture » et il n'y aura pas de socialisme sans cette « rupture »-là.

II – L'AUTONOMIE

« Nous n'élargirons notre espace de liberté qu'en comptant d'abord sur nous-mêmes »
(Projet socialiste)

C'est aux femmes qu'il revient d'élaborer la politique des femmes. Nous voulons partir de notre point de vue d'opprimées et non de celui de nos oppresseurs.

A – Fondement politique

1) **Une identité politique commune** : l'oppression et l'exploitation de toutes les femmes par le patriarcat définissent notre identité politique. Notre autonomie structurelle et politique se fonde sur cette identité commune, antérieure et irréductible à tout autre, notre oppression ne pouvant se confondre avec la seule lutte des classes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

2) **Le refus d'une « démocratie » sélective, sexiste** : En 1791, l'Assemblée constituante avait réservé le droit de vote aux seuls privilégiés par la fortune (suffrage censitaire). Ce suffrage fondait une « démocratie », qui pourtant, excluait l'expression d'une majorité de citoyens et de toutes les citoyennes.

Le fonctionnement dit démocratique de nos institutions nationales exclut, dans les faits, l'accession aux instances de décision de la quasi totalité des citoyennes, discriminées sur la base du sexe. Exemple :

Les hommes sont 90 % dans le gouvernement actuel

95 % à l'Assemblée nationale nouvellement élues ;

les mêmes ordres de grandeur se retrouvent dans les directions des partis politiques et des syndicats.

Les femmes ne peuvent jamais contrôler les débouchés de leurs luttes. Elles ne peuvent jamais peser sur les décisions qui les concernent. Lorsqu'elles doivent se traduire par des textes législatifs ou réglementaires, les revendications exprimées par les femmes au cours de leurs luttes (avortement, égalité, etc.) sont en fait sélectionnées, partiellement reprises, voire déformées (ex. la loi Veil) ou rejetées par des instances de décision composées en majorité d'hommes.

Il faut donc trouver un moyen de contrôle par les femmes comme on en est venu un jour à parler de contrôle ouvrier. Il faut trouver un moyen qui permette aux femmes de peser sur les décisions qui les concernent, comme on en est venu, un jour, à parler d'autogestion.

Une des premières mesures allant dans ce sens devra être un quota **maximum** de 50 % d'hommes dans toutes les assemblées élues de la nation (parlement, région, département, commune) ce qui les empêchera d'accaparer le pouvoir et permettra de le partager équitablement.

B – Dans le parti

Nous réclamons de même un quota maximum de 50 % pour les hommes dans toutes les instances dirigeantes du P.S. Mais ceci est encore insuffisant ; les femmes doivent trouver dans le parti une structure autonome d'organisation où elles se rassembleront à tous les niveaux pour élaborer seules la politique des femmes. Elles étudieront tous les textes et propositions du parti, élaboreront des contre-propositions puis les négocieront dans les instances de décision paritairement mixtes. Elles désigneront seules leurs responsables à tous les niveaux du parti et procèderont au choix des candidates aux fonctions électives nationales et locales. C'est alors seulement qu'elles seront reconnues partenaires politiques à part entière.

L'organisation actuelle du parti avec son secrétariat national aux luttes des femmes et son quota de 20 % n'est qu'un alibi. Nous ne voulons plus de l'aval d'une seule femme désignée par les hommes du courant majoritaire quel qu'il soit ; nous voulons un contre-seing par toutes les femmes.

L'autonomie est inséparable d'un projet politique, sinon elle n'est qu'un séparatisme de plus fondé sur le sexe. C'est pourquoi notre démarche se traduit aujourd'hui par cette motion et son option politique : la destruction du patriarcat.

Notre alternative politique est radicale et globale. Par son analyse et par sa pratique, elle est la seule à pouvoir lever l'hypothèque que le patriarcat fait peser sur le socialisme et à ouvrir, dans tous les domaines, la voie à des changements qu'on ne peut concevoir aujourd'hui.

LE FEMINISME...
UNE IDEE QUI FAIT SON CHEMIN

le courant G une force tranquille.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 4 - Décision du Conseil constitutionnel, N°82-146DC, 18 novembre 1982

[http://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/1982/82146dc.htm]

Loi modifiant le Code électoral et le Code des communes et relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales
LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL,
Saisi le 23 octobre 1982 par MM. […], députés à l'Assemblée nationale, dans les conditions prévues à l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, du texte de la loi modifiant le code électoral et le code des communes et relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales, telle qu'elle a été adoptée par le Parlement, et, notamment, du nouvel article L. 262 du code électoral tel qu'il résulte de son article 4 ;
[…]
Vu la Constitution;
Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment les articles figurant au chapitre II du titre II de ladite ordonnance ;
Oui le rapporteur en son rapport; […]
SUR LA CONFORMITÉ DE LA LOI A LA CONSTITUTION ;
[…]
En ce qui concerne les dispositions de l'article L. 260 bis du code électoral, tel qu'il résulte de l'article 4 de la loi ;
Considérant qu'en vertu de l'article 4 de la loi soumise à l'examen du Conseil, les conseillers municipaux des villes de 3.500 habitants et plus sont élus au scrutin de liste ; que les électeurs ne peuvent modifier ni le contenu ni l'ordre de présentation des listes et qu'en vertu de l'article L. 260 bis : **« les listes de candidats ne peuvent comporter plus de 75 pour 100 de personnes du même sexe » ;**
Considérant qu'aux termes de l'article 3 de la Constitution :
« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.
Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.
Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.
Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. » **et qu'aux termes de l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** : « Tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents » ;
Considérant que du rapprochement de ces textes il résulte que la qualité de citoyen ouvre le droit de vote et l'éligibilité dans des conditions identiques à tous ceux qui n'en sont pas exclus pour une raison d'âge, d'incapacité ou de nationalité, ou pour une raison tendant à préserver la liberté de l'électeur ou l'indépendance de l'élu ; que **ces principes de valeur constitutionnelle s'opposent à toute division par catégories des électeurs ou des éligibles** ; qu'il en est ainsi pour tout suffrage politique, notamment pour l'élection des conseillers municipaux ;
Considérant qu'il résulte de ce qui précède que la règle qui, pour l'établissement des listes soumises aux électeurs, comporte une distinction entre candidats en raison de leur sexe, est contraire aux principes constitutionnels ci-dessus rappelés ; qu'ainsi l'article L. 260 bis du code électoral tel qu'il résulte de l'article 4 de la loi soumise à l'examen du Conseil constitutionnel doit être déclaré contraire à la Constitution ;
Considérant que doivent être déclarées contraires à la Constitution, par voie de conséquence, les dispositions qui, aux articles L. 265 et L. 268 du code électoral, font application de la règle posée à l'article L. 260 bis ; […] DÉCIDE […] **Est […] déclarée contraire à la Constitution l'adjonction du mot « sexe » à l'article L. 265** […].
Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 18 novembre 1982.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 5 - Déclaration d'Athènes

Tract du réseau Femmes pour la parité (mars 1993)

Appel à signatures de la déclaration d'Athènes, à l'attention des candidats aux élections législatives

UNE CAMPAGNE DE SIGNATURES POUR LE OUI A LA PARITE
ELECTIONS LEGISLATIVES : ADRESSE AUX CANDIDATS ET CANDIDATES

Quels candidats, quels candidates se déclarent favorables à l'instauration de la parité dans les assemblées élues ? Qui est contre ? Les électrices et les électeurs ont le droit de le savoir. Et pour cela, de le leur demander.
Un document destiné à être soumis pour signature à tous les candidats aux élections législatives est mis à la disposition des électrices et des électeurs qui souhaitent interpeller les candidats de leur circonscription sur cette question.
En voici le texte :

La démocratie impose la parité dans la représentation et l'administration des nations proclame la Charte d'Athènes. La parité, c'est à dire autant de femmes que d'hommes.
Le 2 Avril, l'Assemblée nationale se réunira. Elle comptera probablement plus de 95% d'hommes. Davantage encore que dans l'Assemblée sortante.
Ce pourcentage révèle l'archaïsme de notre système politique.
Chacune, chacun d'entre nous votera pour le parti de son choix. Mais nous sommes rassemblés par un attachement commun à la démocratie et aux droits acquis par les femmes.
Nous engageons ensemble un combat pour la parité.
Nous vous demandons de vous prononcer au cours de votre campagne pour la parité, en signant la Charte d'Athènes dont le texte figure ci-dessous.

DÉCLARATION

ADOPTÉE À ATHÈNES LE 3 NOVEMBRE 1992 À L'OCCASION DU PREMIER SOMMET EUROPÉEN "FEMMES AU POUVOIR".

PARCE QUE l'égalité formelle et informelle entre femmes et hommes est un droit fondamental de l'être humain.

PARCE QUE les femmes représentent plus de la moitié de la population. La démocratie impose la parité dans la représentation et l'administration des nations.

PARCE QUE les femmes représentent la moitié des talents et qualifications potentielles de l'humanité et que leur sous-représentation aux postes de prise de décision constitue une perte pour la société dans son ensemble.

PARCE QU'une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est susceptible d'engendrer des idées, des valeurs et des comportements différents, allant dans le sens d'un monde plus juste et équilibré tant pour les femmes que pour les hommes.

PARCE QUE la sous-représentaion des femmes aux postes des decisions ne permet pas de prendre pleinement en consideration les intérêts et les besoins de l'ensemble de la population.

NOUS PROCLAMONS la nécessité de parvenir à une répartition équilibrée des pouvoirs publics et politiques entre femmes et hommes.

NOUS REVENDIQUONS l'égalité de participation des femmes et des hommes à la prise de décision publique et politique.

NOUS SOULIGNONS la nécessité de procéder à des modifications profondes de la structure des processus de décision afin d'assurer cette égalité.

Edith Cresson et Simone Veil, présentes à Athènes, ont signé ce texte.

Nomdes candidats	Prénom	Adresse

Les signatures apposées au bas de ce document doivent être adressées au Réseau pour la Parité, qui en fera le compte et les rendra publiques.
Pour se procurer des copies de cette Adresse s'adresser au Réseau pour la Parité, Monique Minaca, 60 avenue Jean Jaurès, 92190 Meudon.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 6 - Appel à la manifestation du 2 avril 1993

Tract du réseau Femmes pour la parité (mars 1993)

Appel à la manifestation du 2 avril 1993 devant l'Assemblée nationale

50% de femmes

50% d'hommes

MANIFESTION

POUR UNE

DEMOCRATIE PARITAIRE

L'Assemblée Nationale qui va être élue comportera — toutes les estimations le disent — moins de 5% de femmes.

POURTANT

• les femmes représentent 53% du corps électoral,
• les femmes ont le droit de voter et d'être élues depuis 1945,
• les femmes sont nombreuses à occuper et à vouloir assumer des responsabilités publiques,
• les femmes, quand elles sont élues, sont bien élues, et leurs administré(e)s leur font confiance.

ALORS, POURQUOI CETTE SITUATION?

Parce que, pour pouvoir être élu(e), il faut être choisi(e) par son parti, et que les partis politiques ne font pas confiance aux femmes, même si leurs dirigeants se plaignent devant les journalistes du «manque de femmes» dans la vie politique française. Par misogynie, par habitude, par intérêt, par manque d'imagination, ou pour toutes ces raisons à la fois, les hommes politiques estiment que le pouvoir est à eux et ils refusent de le partager. Aussi les statistiques montrent-elles que *les partis qui présentent le plus de femmes dans les élections sont ceux qui ont le moins de chances de parvenir au pouvoir*, et que *les femmes présentées par les grands partis le sont le plus souvent dans les circonscriptions 'perdues d'avance'*.

CETTE HYPOCRISIE N'EST PLUS TOLERABLE !

Plus de 200 ans après la Révolution française, et près de 50 ans après l'octroi du droit de vote aux femmes, il faut bien en convenir: la démocratie *formelle*, la démocratie *égalitaire* est un leurre, puisqu'elle permet la confiscation du pouvoir par un petit groupe d'hommes qui fait de la 'représentation du peuple' sa profession, et qui en exclut, au delà des femmes, l'écrasante majorité de la population française. **C'est une caricature de démocratie**.

Voilà ce qu'ont dénoncé Edith Cresson et Simone Veil à Athènes, le 3 novembre 1992, à l'occasion du 1er sommet européen 'Femmes au pouvoir'.
Voilà ce qu'ont dénoncé Michèle Barzac, Françoise Gaspard, Françoise Giroud, Florence d'Harcourt, Gisèle Halimi, Marie-Françoise Mendès et Gisèle Moreau à l'Assemblée Nationale, le 8 mars 1993, lors d'une table ronde organisée pour la journée internationale des femmes.
Voilà ce que dénoncent aujourd'hui des femmes démocrates de toutes tendances politiques.

Ce qu'elles demandent et ce que nous voulons obtenir?

**LA PARITE HOMMES-FEMMES (50% - 50%),
DANS TOUTES LES INSTANCES DE POUVOIR,
GARANTIE PAR UNE LOI.**

Venez nombreuses, nombreux, le dire avec nous le 2 avril, jour de la rentrée parlementaire, à 18 heures, à l'Opéra

---

Réseau Femmes pour la Parité, 8 Cité Prost, 75011 Paris

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 7 - « Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire »

***Parité-Infos*, supplément au n°4, décembre 1993, p.1-4.**

Reproduction du Manifeste des 577 et liste des signatures

PARITE - INFOS
Lettre d'information sur le mouvement pour la parité hommes-femmes dans la vie publique

Supplément au n° 4
Décembre 1993

Le Manifeste des 577 pour une Démocratie Paritaire en appelle à l'opinion

"Les assemblées élues au niveau territorial comme au niveau national doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes"

Ce supplément de Parité-Infos présente la liste des signataires du *Manifeste pour une Démocratie Paritaire*. Recueillie par le Réseau Femmes pour la Parité, cette liste comprend les 577 premiers signataires dont les noms figurent pour la plupart dans la page parue dans *Le Monde* du 10 novembre 1993 (voir ci-contre). Elle est ici complétée par les noms de celles et ceux qui ont bien voulu, depuis ou par ailleurs, s'associer à l'effort de sensibilisation de l'opinion que concrétise la publication de ce texte.

L'accueil fait au Manifeste des 577, son retentissement dans la presse écrite et audiovisuelle, la réaction passionnée d'un large public montrent que le débat sur le renouvellement de la démocratie par la parité est désormais plus qu'engagé. L'action doit donc continuer. De nouvelles signatures seront recueillies. Celles-ci serviront à appuyer plusieurs initiatives en préparation, dont le but sera de faire progresser l'idée de la participation paritaire des femmes et des hommes à la vie publique.

Celles et ceux qui souhaitent participer à cet effort peuvent signer le *Manifeste pour une Démocratie Paritaire* dont le texte figure en dernière page de ce supplément. Ils peuvent également le faire signer par le plus grand nombre possible de leurs ami-e-s, parents, collègues... Il suffit d'adresser les signatures au Réseau Femmes pour la Parité - Groupe du Manifeste - Maison des Femmes, 8 Cité Prost, 75011 Paris. Toutes les contributions financières sont les bienvenues : elles permettront de diffuser davantage encore le texte du Manifeste, et de mieux faire connaître l'objectif qu'il s'est fixé. Le cas échéant, une feuille indiquant simplement : *"Je signe le Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire"* peut suffire. Mais attention de ne pas oublier d'indiquer très lisiblement les nom, prénom, adresse et profession de chaque signataire.

6 Le Monde • Mercredi 10 novembre 1993 •

MANIFESTE DES 577
POUR UNE DÉMOCRATIE PARITAIRE

A l'initiative du Réseau Femmes pour la Parité

Nous demandons l'adoption d'une loi organique dont le texte est simple :

« Les assemblées élues au niveau territorial comme au niveau national sont composées d'autant de femmes que d'hommes. »

Pourquoi cette loi et pourquoi maintenant ?

Parce que le moment est venu de voir les choses en face :

- les Françaises sont électrices et éligibles depuis 1945. Combien sont-elles au Parlement aujourd'hui ? 5 % seulement, moins encore qu'il y a quarante-huit ans ! Les dernières élections législatives prouvent une fois de plus que rien ne changera, sinon par la loi ;
- là où sont discutées et votées les règles applicables à toutes et à tous, là où sont gérées les affaires communes, le faible nombre des élues déséquilibre les assemblées ; il est l'une des causes fondamentales de la crise du politique ;
- en s'accommodant de l'exclusion persistante des femmes de la représentation populaire, la République française, qui se dit démocratique, se situe à l'avant-dernière place des pays d'Europe pour ce qui est de la proportion de femmes dans son Parlement ;
- le demi-siècle qui vient de s'écouler montre que l'accès aux responsabilités politiques est verrouillé. Si quelques femmes parviennent à le forcer, c'est par le « fait du prince ». Ainsi, les apparences sont sauves.

La parité des sexes est une condition de la réalisation de la démocratie, au même titre que la séparation des pouvoirs et le suffrage universel. Elle doit être inscrite dans le Droit et les modes de scrutin doivent être adaptés pour en permettre l'application.

Cette conception de la démocratie est partagée par les 577 premières et premiers signataires de ce Manifeste : 289 femmes et 288 hommes qui soutiennent leur initiative.

Pourquoi 577 ? Parce que c'est le nombre de députés siégeant à l'Assemblée nationale, lieu symbolique de la représentation démocratique.

Les 289 citoyennes signataires, les 288 citoyens qui s'associent à cette initiative :

Michel ABADIE, Victor ABITBOL, Hélène AHRWEILER, Armand AJZENBERG, Jeanine ALEXANDRE-DEBRAY, Françoise AMARA, Salika AMARA, Geneviève ANCEL, Jean ANDREAU, Geneviève ANDUEZA, Jacqueline ANTHEAUME, Mouloud AOUNIT, Aline ARCHIMBAUD, Pierre ARDITI, Jacques ARDOINO, ARMAN, Daniel ARMOGATHE, Philip ARMSTRONG, Cyril ARNSTAM, Isabelle ARNSTAM, M.-Noëlle AUBERGER, M.-Hélène AUBERT, Catherine AUBIER, Lucie AUBRAC, Colette AUGER, M.-Christine AULAS, François AUTRIVE, Roselyne BACHELOT, Patrice BACHY, M.-Hélène BACONNET, Yvette BAKABA, Etienne BALIBAR, Paul BALTA, Henry BARTLETT, Marguerite BARTLETT, Michèle BARZACH, Teresa BATTESTI, Pierre BAUBY, Madeleine BAZIRE, Pierre BAZIRE, Claire BEAUCHAMPS, Hélène de BEAUVOIR, Gilberte BEAUX, Jean de BEIR, Franca BELFOND, Pierre BELFOND, Monika BELLAN, Monique BEN GUIGA, Maurice BÉNICHOU, J.-Luc BENNHAMIAS, Pierre BERGÉ, Alex BERGER, Guy BERGER, M.-Claude BERGOUIGNAN, J.-Félix BERNARD, Michel BERNARD, Augustin BERQUE, Gérard BERTOLINI, Mongo BETI, Lucien BIANCO, Lucile BIGOT, Victor BISMUTH, Olivier BLANC, M.-Christine BLANDIN, Louise BLANQUART, Edgar BLAUSTEIN, M.-Thérèse BOISSEAU, Bruno BOISSIÈRE, Jérôme BOIVIN, Philippe BONE, Nicole BONNIN, M.-Claire BOONS-GRAFE, Huguette BOUCHARDEAU, Bernard BOUDET, Paul BOUFFARTIGUE, J.-Jacques BOUHON, Pierre BOURDIEU, Janick BOURHIS, Christine BOURREL, M.-Rose BOUTIN, Isabelle BRAUD, Agnès BRAUN, Geneviève BRISAC, M.-France BRIVE, Jacques BRUN, Géo BRUNEL, Mathieu de BRUNHÖFF, Suzanne de BRUNHOFF, Philippe BUA, Jackie BUET, Andrée BUCHMANN, Andrée C. CABADA, Simone CAILLOT, J.-Pierre CAMBIER, Philippe CALONI, Jean CARPENTIER, Jorge CARRASCO, J.-Michel CARRE, Selda CARVALHO, Pascale CASANOVA, Nicolas de la CASINIERE, Robert CASTEL, Efthimios CAVOURIARIS, Claude CESBRON, Catherine CEYLAC, Françoise CHAÔNIOT, Jean CHAIX, Jeanne CHAMPION, Eric CHANTRY, Georges CHAPOUTHIER, Madeleine CHAPSAL, Edmonde CHARLES ROUX, Georges CHATAIN, Rémy CHAUVIN, Agnès CHESLET-MONVOISIN, Jean CHESNEAUX, Geneviève CLANCY, Serge CLÉMENT, Lucien CLERGUE, Jacques CLOAREC, Yves COCHET, Lucien COINDEAU, Françoise COLIN, Madeleine COLIN, Georges COMTE, Francine COMTE-SEGRESTAA, Georges CONDOMINAS, Maryvonne CONNAN, Eliane CONTINI, Josée CONTRERAS, Paule CORDAY, Albano CORDEIRO, Rosette CORYELL, Schofield CORYELL, Gilles COSTAZ, Olivier COTINAUD, Francis CREMIEUX, Hélène CRIÉ, Emmanuelle CURCHOD, Florence D'HARCOURT, Amy DAHAN-DALMEDICO, Chantal DAMAIS, Jacqueline DANE, Cécile DAUPHIN, Robert DAVEZIES, Renée DAVID-AESCHLIMANN, Ouzi DEKEL, Régine DEFORGES, Christophe DEJOURS, M.-Christine DELAUCHE-CAVALLIER, Claude DELAY-TUBIANA, Sylvie DELAYGUE-MOINS, Julien DELLI-FIORI, J.-Paul DESAIVE, Harlem DÉSIR, Jean DHOMBRES, Régine DHOQUOIS-COHEN, Pierre DIGAN, Marguerite-Marie DINGUIRARD, Yvonne DORNES, Joss DRAY, Bernard DREANO, Sylvie DREYFUS, Simone DREYFUS-GAMELON, Nicole DROMARD, Jean DUBOST, Françoise DUCROCQ, Christian DUGUET, J.-Luc DUMESNIL, Michel DURAFOUR, Françoise DURAND, Michèle DUSSAUT-DELORME, Eliane DUTARTE, Nicole ECHARD, Marianne ELIE, Eugène ENRIQUEZ, Annie ERNAUX, Judith EZEKIEL, Nitzia FALOCI, Jeanne FAVRET-SAADA, Jacqueline FELDMAN, Solange FERNEX, J.-Noël FERRAGUT, Marc FERRO, Catherine FIGUS, Patrice FLAMAIN, Elein FLEISS, Frédéric FOMBONNE, Bernard FONTY, Viviane FORRESTER, Antoinette FOUQUE, Geneviève FRAISSE, M.-Hélène FRANJOU, Yves FREMION, Gisèle FREUND, Monique FRYDMAN, Denise FUCHS, Nicole GABRIEL, J.-Yves GACON, Jacques GAILLOT, Perla GARCIA-RUIZ, Michèle GARD, Sylvain GAREL, Françoise GASPARD, Jean GASPARD, Henri GAUDIN, J.-Louis GAUTHIER, Jacques GAUTRAT, Bénédicte GENÉE, François GEZE, J.-Pierre GIRAULT, Françoise GIROUD, Janick GIROUX, Maurice GODELIER, Dominique GODINEAU, Cécile GOLDET, Maurice GOLDRING, Anne GOLUB, Marie GONTCHAROF, Josiane GONTHIER, M.-Christine GOULEY-QUIVAIN, Romain GOUPIL, Patrick GRAINVILLE, Monique GRANDJONC, Joëlle de GRAVELAINE, J.-Guy GREILSAMER, M.-Françoise GRIBET, Jeanne GRIMAUD, Maurice GRIMAUD, François GROS, Madeleine GROSJEAN, Benoîte GROULT, Monique GUEDJ-CATTARUZZA, William GUERAICHE, Pierre GUEURMONT, Jacques GUYARD, Danielle HAASE-DUBOSC, Monique HAICAULT, Cecilia HARE, Pierre HEMERY, Françoise HÉRITIER-AUGÉ, Danièle HERMANN, Philippe HERZOG, Geneviève HESSE, Stéphane HESSEL, Catherine HIEGEL, Anne-Marie HIERONIMUS-LEUBA, Aude HOMBLET, Dominique HUEBER, Pierre-Louis HUMBERT, Françoise IMBERT, M.-Anne ISLER-BEGUIN, Chantal JACOB, Mat JACOB, André JACQUES, Jean JAVANNI, Charles JOSSELIN, José KAGABO, Axel KAHN, Marcel-Francis KAHN, Michel KAIL, Michèle KAIL, Suzanne KALA-LOBÉ, Nelly KAPLAN, Danielle KASMAN, Michèle KATZ, Christian KETTIGER, Farhad KHOSROKHAVAR, Jacky KISTEV, Christiane KLAPISCH-ZUBER, J.-Paul KLÉE, Yvonne KNIBIEHLER, Sarah KOFMAN, Judith KRAFT, Colette KREDER, Marie KUHLMANN, André LABARRÈRE, Antoine LABEYRIE, Sabine LAGRANGE, Bernard LANGLOIS, Anne LANGUEPIN, J.-Jacques LANGUEPIN, Jeannette LAOT, Maryse LAPERGUE, François LAPOIX, Robert de LAROCHE, Paulette LAUBIE, Suzanne LAUGIER, Sylvia LAUSSINOTTE, Anne-Marie LAZARINI, Hervé LE BRAS, Evelyne LE GARREC, Jacques LE GOFF, Melvin LE MAITRE, Martine LE QUELLEC-HAINAUX, Monique LE SAUX, André LEBRETON, Eric LECERF, Thierry LEFEVRE-GRAVE, J.-Pierre LESAGE, Anne-Marie LESENEY, Armelle LETURCQ, Maximilienne LEVET-GAUTRAT, André LICHNEROWICZ, Hélène LIENHARDT, Alain LIPIETZ, Christine LIPINSKA, Marc LIPINSKI, Christian LORION, Michèle LOUP, Anne-Marie LUGAN-DARDIGNA, Eric LUTER, Edith LUTIER, Christian MAGNAN, Colette MAGNY, Macha MAKEIEFF-DESCHAMPS, Noël MAMÈRE, Michèle MANCEAU, M.-Hélène MANCINHO, Valérie MARANGE, J.-Pierre MARCOS, Guy MARIAUD, Maud MARIN, Marcelle MARINI, Jacqueline MARTIN, Gustave MASSIAH, Pierre MATHON, Henri MAUREL, Jeanne MAZEL, Albert MEMMI, M.-Claire MENDÈS-FRANCE, M.-Françoise MENDEZ, Roland MERIEUX, Marcel MERSEL, Daniel MESGUICH, Andrée MICHEL, J.-Pierre MICHEL, Janie MICHEL, Pierre MICHEL, Berit MICKELSON, Daniel MILGRAM, Juliette MINCES, Luciana MIOTTO MURET, Hélène MISSERLY, Claude MOINS, Geneviève MOLL, Théodore MONOD, Agnès MONTAGNE, Florence MONTREYNAUD, Jacques MONZAUGE, Guy MORANCE, Marianne MORANCE, Annick MOREAU, Bernard MOREL, Janick MORICEAU, Edgard MORIN, Serge MOSCOVICI, Jeannine MOSSUZ-LAVAU, J.-Pierre MOUSSARON, M.-Josée NAT, Michelle NEDELEC, Véronique NEIERTZ, Elisabeth NICOLINI, Jacqueline NONON, Geneviève OLEJNICZAK, Claude OLIEVENSTEIN, Gérard ONESTA, Aline PAILLER, France PARAMELLE, Chantal PELLETIER, Micheline PELLETIER, M.-Christine PERNETTE, Jacques PEROTTI, Gilles PERRAULT, Michèle PERREIN, Michelle PERROT, Geneviève PETAUTON, J.-Pierre PETER, Patrick PETITJEAN, Charles L. PETRI, J.-Jacques PETTER, Gérard PEURIERE, J.-Philippe PEYLET, Pierrette PEZERAT-LEBRUN, Anne PICARD, Michel PICCOLI, Françoise PICQ, Claude PIÉPLU, Joseph PINARD, Colette PIQUET, Patrick PIRO, Yann PITCHAL, Danièle POUBLAN, Anny POURSINOFF, Jean PREVOT, Geneviève PROST-BERTHELLOT, Anne QUERRIEN, Colette QUETIER, Louis QUETIER, Yvonne QUILES, Joan RABASCALL, Jean-Pierre RAFFIN, Michel RAGON, Bernard RAVENEL, Rodica RAVIER, Maud RAYER, Eliane REJONY, Josette REJOU, Brigitte RENN, Joachim RENN, Guillaume REVAULT D'ALLONNES, Annie RIEU, Yannick RIPA, Alain RIST, Michel RIVIERE, Jacques ROBIN, Chantal ROGERAT, Francis ROL-TANGUY, Aymery ROLLAND, Raoul ROLLAND, Nathalie ROLLAND-HUCKEL, Christiane RONDI, Pierre ROSENSTIEHL, Richard ROSLER, Hélène ROUCH, Yvette ROUDY, Carole ROUSSOPOULOS, Éve-Alice ROUSTANG, François ROUSTANG, Dominique ROUWS, Alain ROYER, Simone ROZES, Sonia RYKIEL, Régine SAINT-CRIQ, Roland SAINT-CRIQ, Louis SALA-MOLINS, Rachel SALIK, Jacques SALVATOR, Yves SAUTERAUD, Moïra SAUVAGE, Jeanne SCHNEIDER, Margot SCHUBY, Geneviève SCHWOEBEL, Leïla SEBBAR, Françoise SELIGMANN, Geneviève SELLIER, Laurence SEMONIN, Evelyne SERDJÉNIAN, Coline SERREAU, François SIGAUT, Patrick SILBERSTEIN, Mariette SINEAU, J.-Jacques SIRKIS, Danielle SIVADON, Elisabeth G. SLEDZIEWSKI, Martine SPENSKY, Anna STEIN, Gisèle STIEVENARD, Philippe TANCELIN, Philippe TARILLON, Catherine TASCA, Pascal TASSY, Djida TAZDAÏT, Jacques TESTART, Rita THALMANN, Françoise THÉBAUD, J.-François THÉVENOT, Michel TORT, Christian TORTEL, Pierre TOUBERT, Alain TOURAINE, Michèle TOURNIER, Yvette TRABUT, Roger TREFEU, Thomas TURSZ, Alain UGUEN, Catherine VALABREGUE, M.-Claire VALENTIN, Claude Jean VALLOT, José VALVERDE, Claude VEIL, Patricia VERGNAUD, J.-Pierre VERNANT, Françoise VERNY, Gérard VERROUST, Eliane VICTOR, Pierre VIDAUD, Madeleine VIGNES, Anne-Marie de VILAINE, Patrice VILLE, J.-Marc VIRE, Marina VLADY, Albin VOLTE, Dominique VOYNET, Alain de VULPIAN, Gabriel WACKERMANN, Alain WANG, Chantal WAYSMAN, Sandra WEIGAND, Annick WEIL-BARAIS, Michaël WERNER, Michel WIEVIORKA, Maryse WOLINSKI, YOURI, René ZAZZO, Anne ZELENSKY, Martine ZIEMIALKOWSKI, Elisabeth ZUCKER...

Et pour le Réseau Femmes pour la Parité :

Maya BECHARD, Nicole BERCEOT, Denise BRIAL, Catherine BRODARD, Odette BRUN, Thérèse CLERC, Valérie COHEN, Alice COLANIS, Monique DENTAL, Giselle DONNARD, Eugénie DUBREUIL, Catherine DUMOUCHEL, Hanem EL FANI, Catherine-Gabrielle FRANA, Odile KRAKOVITCH, Anne LE GALL, Ginette LE MAITRE, Emmanuelle LE SAGE, Bernadette LEONARD-DELIGNY, Camille-Alice LOICHOT, M.-Victoire LOUIS, Catherine MARAND-FOUQUET, Lucia MARTINI-SCALZONE, Monique MINACA, Chantal OCRISSE, Jeanne PFEIFFER, Evelyne PEYRE, Monique PRIEUR, M.-Josée PROTAIS, Annie RATOUIS, Claude RIVIERE, Claude SERVAN-SCHREIBER, Luce SIRKIS, Eliane VIENNOT, Joëlle WIELS.

(La liste complète des signatures sera publiée dans le prochain numero de Parite-Infos.)

La publication du Manifeste des 577 marque le lancement d'une campagne nationale de signatures pour l'instauration d'une democratie paritaire.

Contact : Groupe du Manifeste des 577, Maya BECHARD, tél. : (1) 48-04-53-92 ; fax : (1) 42-22-58-05.

Adresse : Réseau Femmes pour la Parité, Maison des Femmes, 8 Cite Prost, 75011 Paris.

Merci aux signataires dont les contributions ont permis la parution de ce manifeste.

Les 577 signataires et quelques autres ...

Michel ABADIE, Victor ABITBOL, Hélène AHRWEILER, Armand AJZENBERG, Jeannine ALEXANDRE-DEBRAY, René ALLIO, Françoise AMARA, Salika AMARA, M.-Claire AMBLARD, Raymonde AMBROSI, Geneviève ANCEL, Jean ANDREAU, Geneviève ANDUEZA, Jacqueline ANTHEAUME, Monique ANTOINE, Mouloud AOUNIT, Claudette APRILL, Aline ARCHIMBAUD, Pierre ARDITI, Jacques ARDOINO, Alain ARMAGNAC, ARMAN, Daniel ARMOGATHE, Philip ARMSTRONG, Cyril ARNSTAM, Isabelle ARNSTAM, M.-Noëlle AUBERGER, J.-Jacques AUBERT, M.-Hélène AUBERT, Catherine AUBIER, Lucie AUBRAC, Colette AUGER, M.-Christine AULAS, François AUTRIVE,

Roselyne BACHELOT, Patrice BACHY, M.-Hélène BACONNET, Yvette BAKABA, Etienne BALIBAR, Paul BALTA, Françoise BARDIN, Henry BARTLETT, Marguerite BARTLETT, Michèle BARZACH, Teresa BATTESTI, Christine BATTEUR, Pierre BAUBY, Madeleine BAZIRE, Pierre BAZIRE, Claire BEAUCHAMPS, Hélène de BEAUVOIR, Gilberte BEAUX, Maya BECHARD, Jean de BEIR, Franca BELFOND, Pierre BELFOND, Monika BELLAN, Monique BEN GUIGA, Souad BENANI, Maurice BENICHOU, J.-Luc BENNHAMIAS, Nicole BERCEOT, Pierre BERGE, Alex BERGER, Guy BERGER, M.-Claude BERGOUIGNAN, Samia BERKAOUI, J.-Louis BERLAND, J.-Félix BERNARD, Michel BERNARD, Augustin BERQUE, Dominique BERTINOTTI, Gérard BERTOLINI, Paule BESSE, Mongo BETI, Lucien BIANCO, Lucile BIGOT, Annie BINGHAM, Victor BISMUTH, Olivier BLANC, M.-Christine BLANDIN, Louise BLANQUART, Gervaise BLATTMAN, Edgar BLAUSTEIN, M.-Thérèse BOISSEAU, Bruno BOISSIERE, Jérôme BOIVIN, Philippe BONE, Nicole BONNIN, M.-Claire BOONS-GRAFE, Huguette BOUCHARDEAU, Bernard BOUDET, Paul BOUFFARTIGUE, J.-Jacques BOUHON, Dominique BOURBAO, Pierre BOURDIEU, Janick BOURHIS, Christine BOURREL, Marie-Rose BOUTIN, Karima BOUZIDI, Isabelle BRAUD, Agnès BRAUN, Denise BRIAL, Geneviève BRISAC, Marie-France BRIVE, Catherine BRODARD, Georges BROWN, Jacques BRUN, Odette BRUN, Géo BRUNEL, Mathieu de BRUNHOFF, Suzanne de BRUNHOFF, Philippe BUA, Andrée BUCHMANN, Jackie BUET,

Andrée CABADA, Gabrielle CADIER, J.-Claude CAILLAUX, Simone CAILLOT, Philippe CALONI, J.-Pierre CAMBIER, Jean CARPENTIER, Jorge CARRASCO, J.-Michel CARRE, Catherine CARREE, J.-Yves CARREE Selda CARVALHO, Odette CASANOVA, Pascale CASANOVA, Rosemarie CASERTA, Nicolas de la CASINIERE, Robert CASTEL, Maurice CAVEING, Efithimios CAVOURIARIS, Claude CESBRON, Patricia CESCO, Catherine CEYLAC, Jeannine CHADEFAUT, Françoise CHAGNIOT, Jean CHAIX, Jeanne CHAMPION, M.-France CHANDELIER, Eric CHANTRY, Georges CHAPOUTHIER, Madeleine CHAPSAL, Edmonde CHARLES ROUX, Georges CHATAIN, Rémy CHAUVIN, Agnès CHESLET-MONVOISIN, Jean CHESNEAUX, Suzanne CHIESA, Mady CHOURAQUI, Geneviève CLANCY, Serge CLEMENT, Denise CLERAMBOUR, Lucien CLERGUE, Martine CLEVTJENS, Jacques CLOAREC, Eric COCHARD, Yves COCHET, Valérie COHEN, Lucien COINDEAU, Alice COLANIS, Madeleine COLIN, Françoise COLLIN, Georges COMTE, Eric COMTE, Francine COMTE-SEGRESTAA, Georges CONDOMINAS, Maryvonne CONNAN, Eliane CONTINI, Josée CONTRERAS, Paule CORDAY, Albano CORDEIRO, Rosette CORYELL, Schofield CORYELL, Michèle COSTA, Gilles COSTAZ, M.-Madeleine COSTE, Olivier COTINAUD, Thérèse-M.-Jo COTINAUD, Francisca CRAEN, Francis CREMIEUX, Hélène CRIE, Emmanuelle CURCHOD,

Amy DAHAN-DALMEDICO, Josette DALL'AVA-SANTUCCI, Chantal DAMAIS, Jacqueline DANE, Robert DANTZER, Cécile DAUPHIN, Robert DAVEZIES, Renée DAVID-AESCHLIMANN, Yaël DAYAN, Pierrette DECHAVANNE, Ouzi DEKEL, Régine DEFORGES, Christophe DEJOURS, Gérald DELABIE, M.-Christine DELAUCHE-CAVALLIER, Claude DELAY-TUBIANA, Sylvie DELAYGUE-MOINS, Julien DELLI-FIORI, Monique DENTAL, J.-Paul DESAIVE, Jérôme DESCHAMPS, Harlem DESIR, Jean DHOMBRES, Régine DHOQUOIS-COHEN, Pierre DIGAN, Marguerite-Marie DINGUIRARD, Giselle DONNARD, Yvonne DORNES, Marcel DRAGHI, Joss DRAY, Bernard DREANO, Sylvie DREYFUS, Simone DREYFUS-GAMELON, Nicole DROMARD, Arlette DUBALEN, Jean DUBOST, Eugénie DUBREUIL, Françoise DUCROCQ, Christian DUGUET, J.-Luc DUMESNIL, René DUMONT, Catherine DUMOUCHEL, Michel DURAFOUR, Françoise DURAND, Nicole DURIEUX, Michèle DUSSAUT-DELORME, Eliane DUTARTE,

Nicole ECHARD, Hanem EL FANI, Marianne ELIE, Jed ENGLISH, Eugène ENRIQUEZ, Annie ERNAUX, Judith EZEKIEL,

Nitzia FALOCI, Jeanne FAVRET-SAADA, Jacqueline FELDMAN, Solange FERNEX, J.-Noël FERRAGUT, Marc FERRO, Catherine FIGUS, Jeanne FILLOUX, J.-Noël FIOLLET, Patrice FLAMAIN, Elein FLEISS, Frédéric FOMBONNE, Bernard FONTY, Viviane FORRESTER, Antoinette FOUQUE, Geneviève FRAISSE, Catherine-Gabrielle FRANA, M.-Hélène FRANJOU, Yves FREMION, Gisèle FREUND, Monique FRYDMAN, Denise FUCHS,

Nicole GABRIEL, Jean-Yves GACON, Mgr Jacques GAILLOT, Perla GARCIA-RUIZ, Michèle GARD, Sylvain GAREL, Françoise GASPARD, Jean GASPARD, Gilles GAUCHER, Henri GAUDIN, J.-Louis GAUTHIER, Jacques GAUTRAT, Bénédicte GENEE, François GEZE, J.-Pierre GIRAULT, Françoise GIROUD, Annick GIROUX, Maurice GODELIER, Dominique GODINEAU, Cécile GOLDET, Maurice GOLDRING, Anne GOLUB, Antonio GOMEZ, Marie GONTCHAROF, Josiane GONTHIER, M.-Christine GOULEY-QUIVAIN, Romain GOUPIL, Patrick GRAINVILLE, Monique GRANDJONC, Dani GRAULHE, Joëlle de GRAVELAINE, J.-Guy GREILSAMER, M.-Françoise GRIBET, Jeanne GRIMAUD, Maurice GRIMAUD, Guillemette GROBON, François GROS, Madeleine GROSJEAN, Benoîte GROULT, Monique GUEDJ-CATTARUZZA, Dany GUENNAL, Janine GUENNIGUEZ, William GUERAICHE, Pierre GUERMONT, Jean GUILLE, Jacques GURWIRTH, Jacques GUYARD, Mehmet-Sehmus GUZEL,

Danièle HAASE-DUBOSC, Monique HAICAULT, Florence d'HARCOURT, Cécilia HARE, Claudine HELMLINGER, Pierre HEMERY, Patrick HERAULT, Françoise HERITIER-AUGE, Danièle HERMANN, Philippe HERZOG, Geneviève HESSE, Stéphane HESSEL, Catherine HIEGEL, Anne-Marie HIERONIMUS-LEUBA, Aude HOMBLET, M.-Noëlle HOPITAL, Dominique HUEBER, Pierre-Louis HUMBERT,

Françoise IMBERT, Josette IMBERT-CHANTEUR, M.-Anne ISLER-BEGUIN, Colette ISNARD,

Chantal JACOB, Mat JACOB, André JACQUES, Paul JACQUIN, Jean JAVANNI, Charles JOSSELIN,

José KAGABO, Axel KAHN, Marcel-Francis KAHN, Michel KAIL, Michèle KAIL, Suzanne KALA-LOBE, Nelly KAPLAN, Danielle KASMAN, Michèle KATZ, Christian KETTIGER, Farhad KHOSROKHAVAR, Jacky KISTEV, J.-Paul KLEE,

2

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Christiane KLAPISCH-ZUBER, Yvonne KNIBIEHLER, Sarah KOFMAN, Judith KRAFT, Raymond KRAKOVITCH, Odile KRAKOVITCH, Colette KREDER, Marie KUHLMANN,

André LABARRERE, Antoine LABEYRIE, Jacques LADSOUS, Sabine LAGRANGE, Eric LAMIEN, Bernard LANGLOIS, Anne LANGUEPIN, J.-Jacques LANGUEPIN, Jeannette LAOT, Maryse LAPERGUE, François LAPOIX, Robert de LAROCHE, François LASCOUX, Paulette LAUBIE, Suzanne LAUGIER, Sylvia LAUSSINOTTE, Anne-Marie LAZARINI, Hervé LE BRAS, Anne LE GALL, Evelyne LE GARREC, Jacques LE GOFF, Melvin LE MAITRE, Ginette LE MAITRE, Martine LE QUELLEC-HAINAUX, Emmanuelle LE SAGE, Monique LE SAUX, Julien LEBEL, André LEBRETON, Eric LECERF, Thierry LEFEVRE-GRAVE, Bernadette LEONARD-DELIGNY, Jean-Pierre LESAGE, Anne-Marie LESENEY, Armelle LETURCQ, Maximilienne LEVET-GAUTRAT, André LICHNEROWICZ, Hélène LIENHARDT, Alain LIPIETZ, Christine LIPINSKA, Marc LIPINSKI, Camille-Alice LOICHOT, Christian LORION, M.-Victoire LOUIS, Michèle LOUP, Françoise LOYER, Isabelle LUCAZEAU, Anne-Marie LUGAN-DARDIGNA, Eric LUTER, Edith LUTIER,

Chantal MACHET, Christian MAGNAN, Colette MAGNY, Macha MAKEIEFF-DESCHAMPS, Noël MAMERE, Michèle MANCEAUX, M.-Hélène MANCINHO, Catherine MARAND-FOUQUET, Valérie MARANGE, J.-Pierre MARCOS, Guy MARIAUD, Maud MARIN, Marcelle MARINI, Nicole MARQUIS, Jacqueline MARTIN, Josine MARTIN, Lucia MARTINI-SCALZONE, Margaret MARUANI, Gustave MASSIAH, Pierre MATHON, Olivier MATRAS, J.-Paul MATTERA, Henri MAUREL, Jeanne MAZEL, Hubert MELIN, Chantal MELODIAS, Albert MEMMI, Emmanuel MENARD, M.-Claire MENDES-FRANCE, M.-Françoise MENDEZ, Chantal MERCHADOU, Roland MERIEUX, Josette MERINO, Marcel MERSEL, Daniel MESGUICH, Pierre MEUNIER, Andrée Michel, Janie Michel, Jean-Pierre MICHEL, Pierre MICHEL, Berit MICKELSON, Daniel MILGRAM, Monique MINACA, Juliette MINCES, Luciana MIOTTO-MURET, Hélène MISSERLY, Claude MOINS, Geneviève MOLL, François MOLON, Théodore MONOD, Agnès MONTAGNE, Florence MONTREYNAUD, Jacques MONZAUGE, Marianne MORANCE, Guy MORANCE, Annick MOREAU, Bernard MOREL, Ariel MOREL-MAROGER, Gilbert MOREUX, Janick MORICEAU, Edgard MORIN, Serge MOSCOVICI, Janine MOSSUZ-LAVAU, J.-Pierre MOUSSARON, Isabelle MURAT,

Marie-Josée NAT, Michelle NEDELEC, Véronique NEIERTZ, Pierre NICOLAS, Elisabeth NICOLINI, Dominique NOGUEZ, Jacqueline NONON,

Chantal OCRISSE, Geneviève OLEJNICZAK, Claude OLIEVENSTEIN, Gérard ONESTA,

Annie PACAUD, Aline PAILLER, France PARAMELLE, Bernard PAULMIER, Gisèle PAULMIER, Jeanne PEIFFER, Chantal PELLETIER, Micheline PELLETIER, Monique PELLETIER, Léopoldo PEREZ, M.-Christine PERNETTE, Jacques PEROTTI, Gilles PERRAULT, Michèle PERREIN, Michelle PERROT, Geneviève PETAUTON, J.-Pierre PETER, Laurence PETER, Patrick PETITJEAN, Charles L. PETRI, J.-Jacques PETTER, Gérard PEURIERE, J.-Philippe PEYLET, Evelyne PEYRE, Pierre PEYRE, Pierrette PEZERAT-LEBRUN, Anne PICARD, Michel PICCOLI, Françoise PICQ, Claude PIEPLU, Joseph PINARD, Catherine PION, Colette PIQUET, J.-Luc PIRO, Yann PITCHAL, Danièle POUBLAN, Cecilia POULENC, Anny POURSINOFF, Jean PREVOT, Monique PRIEUR, Geneviève PROST-BERTHELOT, M.-Josée PROTAIS,

Anne QUERRIEN, Colette QUETIER, Louis QUETIER, Yvonne QUILES,

Joan RABASCALL, Jean-Pierre RAFFIN, Michel RAGON, Annie RATOUIS, Bernard RAVENEL, Rodica RAVIER, Maud RAYER, Eliane REJONY, Josette REJOU, Brigitte RENN, Joachim RENN, Jeanne RENOUX-GRAULHE, Olivier REVAULT D'ALLONNES, Guillaume REVAULT-D'ALLONES, Luce RICATTE, Robert RICATTE, Sonia RICHE, Anne RICHET, Annie RIEU, Yannick RIPA, Alain RIST, Michel RIVIERE, Claude RIVIERE, Jacques ROBIN, Marie ROCHARD, Chantal ROGERAT, Francis ROL-TANGUY, Aymery ROLLAND, Raoul ROLLAND, Nathalie ROLLAND-HUCKEL, Christiane RONDI, Pierre ROSENSTIEHL, Richard ROSLER, Hélène ROUCH, Yvette ROUDY, Valérie ROUSSEAU, Carole ROUSSOPOULOS, Eve-Alice ROUSTANG, François ROUSTANG, Dominique ROUWS, Gérard ROY, Alain ROYER, Simone ROZES, Kevin RYAN, Sonia RYKIEL,

Jean SABATTIER, Gilles SADOUN, Régine SAINT-CRIQ, Roland SAINT-CRIQ, Louis SALA-MOLINS, Rachel SALIK, Jacques SALVATOR, Yves SAUTERAUD, Moïra SAUVAGE, Nicole SAVEY, Jeanne SCHNEIDER, Margot SCHUBY, Geneviève SCHWOEBEL, Leïla SEBBAR, Françoise SELIGMANN, Geneviève SELLIER, Laurence SEMONIN, Evelyne SERDJENIAN, Coline SERREAU, Camille SERVAN-SCHREIBER, Claude SERVAN-SCHREIBER, J.-Louis SERVAN-SCHREIBER, François SIGAUT, Patrick SILBERSTEIN, Patrice SIMOUNET, Mariette SINEAU, J.-Jacques SIRKIS, Luce SIRKIS, Danielle SIVADON, Elisabeth SLEDZIEWSKI, Martine SPENSKY, Anna STEIN, Colette STEINMULLER, Claude STEINMULLER, Gisèle STIEVENARD, Ruth STROCHLIC, Paul-Loup SULITZER,

Philippe TANCELIN, Philippe TARILLON, Catherine TASCA, Pascal TASSY, Djida TAZDAÏT, Jacques TESTART, Rita THALMANN, Françoise THEBAUD, J.-François THEVENOT, Michel TORT, Christian TORTEL, Armand TOUATI, Pierre TOUBERT, Alain TOURAINE, Michèle TOURNIER, Pascal TOURNOIS, Yvette TRABUT, Roger TREFEU, Rolande TREMPE, Claude TROTIN, Claudine TUAL, Jacqueline TUFFELLI, Thomas TURSZ,

Alain UGUEN, Catherine VALABREGUE, M.-Claire VALENTIN, M.-Odile VALLET-GILLEN, Claude-Jean VALLOT, José VALVERDE, Claude VEIL, Patricia VERGNAUD, Jean-Pierre VERNANT, Françoise VERNY, Eliane VERRET, Gérard VERROUST, Alain VIAUD, Eliane VICTOR, Jeanne VIDAL, Pierre VIDAL, Pierre VIDAUD, Eliane VIENNOT, Yann VIENS, Madeleine VIGNES-COLIN, Anne-Marie de VILAINE, Patrice VILLE, Jean-Marc VIRE, Marina VLADY, Albin VOLTE, Dominique VOYNET, Alain de VULPIAN,

Gabriel WACKERMANN, Alain WANG, Georges WAYSAND, Chantal WAYSMAN, Sandra WEIGAND, Annick WEIL-BARAIS, Michaël WERNER, Joëlle WIELS, Roger WIELS, Michel WIEVIORKA, Maryse WOLINSKI, Elie WOLLMAN, Emmanuelle WOLLMAN,

Maryanick YANNO, YOURI,

Martine ZAKARIAN, René ZAZZO, Anne ZELENSKI, Martine ZIEMIALKOWSKI, Elisabeth ZUCKER.

3

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Dernière minute : la presse a rendu compte, très largement, de la publication du Manifeste des 577 : journaux télévisés (20 h) de France 2 et de TF1, France Inter, France Info, France Culture, France Musique, RTL, RMC, BBC et maintes radios de la bande FM ainsi que des quotidiens de Paris et de province, trop nombreux pour être cités.
Une erreur de l'AFP a conduit certains titres de la presse écrite et plusieurs présentateurs de l'audiovisuel à annoncer la publication dans *"Le Monde"* d'un Manifeste pour une Démocratie Française à la place du Manifeste des 577 pour une Démocratie Paritaire. La suite des commentaires n'a heureusement laissé aucune place à l'ambiguïté, et la parité y a retrouvé ses droits. Sans rancune donc, et avec l'espoir qu'il s'agissait d'un lapsus prémonitoire : la démocratie française sera-t-elle la première à devenir paritaire ?

Si vous n'avez pas encore signé le texte :

Manifeste des 577 pour une démocratie paritaire

à l'initiative du Réseau Femmes pour la Parité

Nous demandons l'adoption d'une loi organique dont le texte est simple :

"**Les assemblées élues au niveau territorial comme au niveau national sont composées d'autant de femmes que d'hommes.**"

Pourquoi cette loi et pourquoi maintenant ? Parce que le moment est venu de voir les choses en face:

- Les Françaises sont électrices et éligibles depuis 1945. Combien sont-elles au Parlement aujourd'hui ? 5 % seulement, moins encore qu'il y a quarante - huit ans ! Les dernières élections législatives prouvent une fois de plus que rien ne changera, sinon par la loi.
- Là où sont discutées et votées les règles applicables à toutes et tous, là où sont gérées les affaires communes, le faible nombre des élues déséquilibre les assemblées ; il est l'une des causes fondamentales de la crise du politique.
- En s'accommodant de l'exclusion persistante des femmes de la représentation populaire, la République française, qui se dit démocratique, se situe à l'avant-dernière place des pays d'Europe pour ce qui est de la proportion de femmes dans son Parlement.
- Le demi-siècle qui vient de s'écouler montre que l'accès aux responsabilités politiques est verrouillé. Si quelques femmes parviennent à le forcer, c'est par le "fait du prince". Ainsi les apparences sont sauves.

La parité des sexes est une condition de la réalisation de la démocratie, au même titre que la séparation des pouvoirs et le suffrage universel. Elle doit être inscrite dans le droit et les modes de scrutin doivent être adaptés pour en permettre l'application.

Cette conception de la démocratie est partagée par les 577 premières et premiers signataires de ce Manifeste : 289 femmes et 288 hommes qui soutiennent leur initiative.

Pourquoi 577 ? Parce que c'est le nombre de députés siégeant à l'Assemblée nationale, lieu symbolique de la représentation démocratique.

Signature

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

..... PROFESSION : .....

TEL - FAX : .....

Je soutiens financièrement la diffusion de ce Manifeste [ ] **F** DATE.....

Signatures et contributions financières doivent être adressées au Réseau Femmes pour la Parité - Groupe du Manifeste - 8 Cité Prost - 75011 Paris

---

Parité-Infos - La Lettre d'information trimestrielle sur le Mouvement pour la Parité hommes-femmes dans la vie publique, est publiée par l'association Parité-Infos (Loi 1901) - 14 bis rue Jean Ferrandi - 75006 Paris - Tél. & fax : 42 22 58 05. Impression : Presse d'Aujourd'hui, 19, rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris. Numéro de commission paritaire : 74372. Numéro ISSN : 1244-8710. Dépôt légal à la parution. Prix du numéro : 25 F. Abonnement pour un an (4 numéros + 2 suppléments) : 100 F. La reproduction des articles de la Lettre est autorisée à la condition expresse d'indiquer la source Parité-Infos et d'adresser un justificatif à l'éditeur. Directrice de la publication : Claude Servan-Schreiber. Maquette et réalisation : Sonia Riche.

4

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 8 - Réseau Femmes et Hommes pour la parité

Tract du réseau Femmes et Hommes pour la parité (automne 1998)

RÉSEAU FEMMES & HOMMES POUR LA PARITÉ

Liste des premiers Réseaux et Associations signataires :

Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes, Demain la Parité, Elles Aussi.

Action Catholique Générale Féminine - Action Internationale d'Information et de Communication sur les Femmes - Alliance des Femmes pour la Démocratie - Arc en Ciel Femmes - Assemblée des Femmes - Association Baha'ie de Femmes pour le Développement, la Paix et l'Unité - Association regroupant les Conjoints d'Avocats - Association des Conjoints de Médecins - Association des Femmes Élues de la Manche - Association des Femmes de l'Europe Méridionale - Association des Femmes Responsables - Association d'Intervention Femmes Europe - Association Française des Femmes - Association Française des Femmes Diplômées des Universités - Association Nationale des Eudes Féministes - Association Nationale des Françaises à l'étranger - Association Les Pénélopes - Association Parité - Association pour le développement des Initiatives Économiques par les Femmes – Atalante - Atelier « Regard de Femmes » - Centre d'Orientation de Documentation et d'Information Féminin - Centre Régional d'Information sur les Droits des Femmes de Poitou Charente - Choisir la Cause des Femmes - Citoyennes Maintenant - Club Flora Tristan - Club Parité 2000 - Club Présence et Promotion de la Femme Française - Collectif Féministe contre le Viol - Collectif Féministe « Ruptures » - Collectif de Solidarité des Mères des Enfants Enlevés - Collectif National Pour Les Droits Des Femmes - Comité International de Liaison des Associations Féminines - Commission Droits des Femmes de la Fédération de Paris du Parti socialiste - Commission Féminine du Mouvement Européen - Commission Femmes des Verts - Confédération du Mouvement Français pour le Planning Familial - Commission Femmes de la Confédération Française Démocratique du Travail - Conseil Européen des Fédérations WIZO - Dialogue de Femmes - Démocratie Parité - Égale à Égal - Espace Simone de Beauvoir - Familles Rurales - Fédération des Associations de Veuves Civiles - Fédération des Associations des Femmes élues des Collectivités locales - Fédération Internationale de l'Accueil des Françaises à l'étranger - Fédération Nationale Solidarité Femmes - Femmes Actives au Foyer - Femmes contre la Violence en Corse - Femmes d'Alsace - Femmes Politiques - Comité Scientifique des Femmes et Développement - Femmes et Hommes en l'Église - Femmes de Pêcheurs en Méditerranée -Forum Oecuménique des Femmes Chrétiennes d'Europe - Grain de Sel, Rencontres - Groupe Femmes pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles - Groupe Cadre de Vie - Groupe Orsay – Groupe Simone - Guides de France - La Fête Chez Thérèse - Les Mille et Une - Ligue Française pour le Droit des Femmes - Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté - Miel - Mouvement Jeunes Femmes - Mouvement Mondial des Mères - Mouvement pour une Démocratie Paritaire - Paroles de Femmes - Parité Infos - Plurielle XV - Pour le Mandat Unique - Réseau Européen de Documentation et d'Information des Femmes - Réseau Européen des Chercheurs Pro-Féministes - Retravailler - S.O.S. Femmes - S.O.S. Sexisme - Femmes Solidaires - Soroptimist International, Union Française - Union Européenne Féminine - Union Féminine Civique et Sociale - Union Professionnelle Féminine - Union Nationale des Conjoints de Professions Libérales - Zonta.

98, rue de l'Université
75007 Paris - Fax. 01 40 62 65 18

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 9 - Procès-verbal d'installation de l'Observatoire de la parité (JO du 19 octobre 1995)

[www.observatoire-parite.gouv.fr]

Journal Officiel du 19 octobre 1995
Ministère de la solidarité entre les générations
Décret n°95-1114 du 18 octobre 1995 portant création d'un Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

Le président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de la solidarité entre les générations,
Vu le décret N°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er - Il est institué, auprès du Premier ministre, un Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

Art. 2. - L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes a pour mission, dans son domaine, de :

* réunir des données, faire produire et produire des analyses, études et recherches sur la situation des femmes, aux niveaux national et international ;
* favoriser des programmes d'actions tendant notamment à la diffusion des connaissances ;
* éclairer les pouvoirs publics ainsi que les acteurs politiques, économiques et sociaux dans leur décision ;
* faire toutes recommandations et propositions de réformes législatives et réglementaires.

Art. 3. - L'Observatoire remet tous les deux ans, un rapport général au Premier ministre. Ce rapport est présenté au Parlement et publié. L'Observatoire rédige également des rapports thématiques.

Art. 4. - L'Observatoire est présidé par le Premier ministre ou par délégation de celui-ci, par le ministre chargé des droits des femmes. Le président est assisté des ministres concernés par l'ordre du jour, ou de leurs représentants.

Art. 5. - Un rapporteur général est nommé, par décret du Président de la République, pour une durée de trois ans renouvelable une fois, sur proposition du Premier ministre et du ministre chargé des droits des femmes. Le rapporteur général propose un programme de travail à l'observatoire et en assure sa coordination.

Art. 6. - L'observatoire est composé de personnalité choisis en raison de leur compétence et de leur expérience, nommés pour une durée de trois ans renouvelable une fois, par décret du Premier ministre, sur proposition du ministre chargé des droits des femmes. Les membres démissionnaires ou décédés sont remplacés. Dans ce cas, le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait pris fin celui des membres qu'ils remplacent.

Art. 7. - Le secrétariat de l'observatoire est assuré par le service des droits des femmes.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Art. 8. - L'observatoire peut charger certains de ses membres d'étudier des questions particulières. Il peut consulter ou inviter à ses séances ou aux groupes de travail créés par lui des représentants de l'administration, des associations, des représentants des salariés et des employeurs, des personnalités qualifiées dont l'audition paraît utile.

Art. 9. - L'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes est réuni au moins trois fois par an par le président sur proposition du rapporteur général ou à la demande de la majorité des membres. L'ordre du jour des réunions est fixé par le président, sur proposition du rapporteur général.

Art. 10. - Pour l'exercice de ses attributions, l'observatoire évalue et utilise toutes ses études existantes et fait réaliser des travaux statistiques et des études, notamment par des administrations de l'État. L'observatoire fait connaître à celle-ci ses besoins afin qu'elles les prennent en compte dans leur programme de travaux statistiques et études.

Art. 11. - Sauf dispositions législatives contraires, les administrations de l'État et les établissements publics de l'État sont tenus de communiquer à sa demande les éléments d'information et les études dont ils disposent et qui apparaissent nécessaires à l'observatoire pour l'exercice de ses missions.

Art. 12. - Les fonctions des membres de l'observatoire et du rapporteur général sont gratuites ; les frais de déplacement et de séjour sont remboursés dans les conditions prévues par le décret du 28 mai 1990 susvisé. Ces dispositions sont également applicables aux représentants des organismes mentionnés à l'article 8 ci-dessus.

Art. 13. - Le ministère chargé des droits des femmes prend en charge le fonctionnement de l'observatoire.

Art. 14. - Le Premier ministre, le ministre de l'économie, des finances et du plan, le ministre de la solidarité entre les générations et le secrétaire d'État au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 octobre 1995.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
ALAIN JUPPE

Le ministre de la solidarité entre les générations,
COLETTE CODACCIONI

Le ministre de l'économie, des finances et du Plan,
JEAN ARTHUIS

Le secrétaire d'État au budget,
FRANCOIS D'AUBERT

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 10 - Loi du 6 juin 2000

Loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives
[www.observatoire-parite.gouv.fr]

8560 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 7 juin 2000

LOIS

LOI n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives (1)

NOR : *INTX9900134L*

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2000-429 DC en date du 30 mai 2000 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ÉLECTIONS SE DÉROULANT AU SCRUTIN DE LISTE

Article 1er

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-429 DC du 30 mai 2000.]

Article 2

I. – Le premier alinéa de l'article L. 264 du même code est complété par deux phrases ainsi rédigées :

« Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Au sein de chaque groupe entier de six candidats dans l'ordre de présentation de la liste doit figurer un nombre égal de candidats de chaque sexe. »

II. – Le quatrième alinéa (2°) de l'article L. 265 du même code est ainsi rédigé :

« 2° Les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession de chacun des candidats. »

Article 3

Le premier alinéa de l'article L. 300 du même code est complété par deux phrases ainsi rédigées :

« Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. »

Article 4

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-429 DC du 30 mai 2000.]

Article 5

I. – Le premier alinéa de l'article L. 346 du code électoral est complété par deux phrases ainsi rédigées :

« Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Au sein de chaque groupe entier de six candidats dans l'ordre de présentation de la liste doit figurer un nombre égal de candidats de chaque sexe. »

II. – L'avant-dernier alinéa (2°) de l'article L. 347 du même code est ainsi rédigé :

« 2° Les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession de chacun des candidats. »

Article 6

I. – Le premier alinéa de l'article L. 370 du même code est complété par deux phrases ainsi rédigées :

« Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Au sein de chaque groupe entier de six candidats dans l'ordre de présentation de la liste doit figurer un nombre égal de candidats de chaque sexe. »

II. – Dans la dernière phrase du premier alinéa de l'article L. 372 du même code, après la référence : « L. 340. », est insérée la référence : « L. 347. ».

Article 7

L'article 9 de la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen est ainsi modifié :

1° Le premier alinéa est complété par deux phrases ainsi rédigées :

« Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. » ;

2° Au début du deuxième alinéa, le mot : « Elle » est remplacé par les mots : « La déclaration de candidature » ;

3° Le cinquième alinéa (2°) est ainsi rédigé :

« 2° Les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, nationalité, domicile et profession de chacun des candidats. »

Article 8

I. – Le deuxième alinéa de l'article L. 331-2 du code électoral est complété par deux phrases ainsi rédigées :

« Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Au sein de chaque groupe entier de six candidats dans l'ordre de présentation de la liste doit figurer un nombre égal de candidats de chaque sexe. »

II. – Le quatrième alinéa (2°) de l'article L. 332 du même code est ainsi rédigé :

« 2° Les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession de chacun des candidats. »

Article 9

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-429 DC du 30 mai 2000.]

Article 10

I. – Les articles *[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-429 DC du 30 mai 2000]* 2 de la présente loi sont applicables en Nouvelle-Calédonie et à Mayotte.

II. – L'article 7 de la présente loi est applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et à Mayotte.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Article 11

Le quatrième alinéa (1°) de l'article 7 de la loi n° 52-1175 du 21 octobre 1952 relative à la composition et à la formation de l'assemblée territoriale de la Polynésie française est ainsi rédigé :

« 1° Les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession des candidats ; ».

Article 12

Le deuxième alinéa (1°) de l'article 13-4 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer est ainsi rédigé :

« 1° Les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession des candidats ; ».

Article 13

Le troisième alinéa (2°) du II de l'article 14 de la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie est ainsi rédigé :

« 2° Les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession de chaque candidat. »

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES

Article 14

I. – L'article L. 154 du code électoral est ainsi rédigé :

« *Art. L. 154.* – Les candidats sont tenus de faire une déclaration revêtue de leur signature, énonçant leurs nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession. »

II. – Dans le premier alinéa de l'article L. 155 du même code, après le mot : « prénoms. », est inséré le mot : « sexe, ».

III. – Le premier alinéa de l'article L. 210-1 du même code est ainsi modifié :

1° Les mots : « , avant le premier tour, » sont remplacés par les mots : « , pour chaque tour de scrutin, » ;

2° Cet alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Cette déclaration, revêtue de la signature du candidat, énonce les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession. »

IV. – L'article L. 298 du code électoral est ainsi rédigé :

« *Art. L. 298.* – Les candidats sont tenus de faire une déclaration revêtue de leur signature énonçant leurs nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession. »

V. – Dans le premier alinéa de l'article L. 299 du même code, après le mot : « prénoms. », est inséré le mot : « sexe, ».

TITRE III

DISPOSITIONS RELATIVES AUX AIDES ATTRIBUÉES AUX PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES

Article 15

L'article 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique est ainsi rédigé :

« *Art. 9-1.* – Lorsque, pour un parti ou un groupement politique, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ayant déclaré se rattacher à ce parti ou groupement, lors du dernier renouvellement général de l'Assemblée nationale, conformément au deuxième alinéa de l'article 9, dépasse 2 % du nombre total de ces candidats, le montant de la première fraction qui lui est attribué en application des articles 8 et 9 est diminué d'un pourcentage égal à la moitié de cet écart rapporté au nombre total de ces candidats.

« Cette diminution n'est pas applicable aux partis et groupements politiques ayant présenté des candidats exclusivement outre-mer lorsque l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe qui s'y sont rattachés n'est pas supérieur à un.

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-429 DC du 30 mai 2000.]

« Un rapport est présenté chaque année au Parlement *[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-429 DC du 30 mai 2000]* sur les actions entreprises en faveur de la parité politique, et plus particulièrement les campagnes institutionnelles visant à promouvoir la parité et le développement de la citoyenneté. »

Article 16

Un rapport d'évaluation de la présente loi est présenté par le Gouvernement au Parlement en 2002, puis tous les trois ans. Il comprend également une étude détaillée de l'évolution de la féminisation des élections cantonales, des élections sénatoriales et municipales non concernées par la loi, des organes délibérants des structures intercommunales et des exécutifs locaux.

TITRE IV

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 17

I. – Les dispositions des articles 1er à 14 de la présente loi entreront en vigueur lors du prochain renouvellement intervenant à échéance normale des conseils et assemblées auxquels elles s'appliquent.

II. – Les dispositions de l'article 15 entreront en vigueur lors du prochain renouvellement de l'Assemblée nationale.

TITRE V

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 18

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-429 DC du 30 mai 2000.]

Article 19

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-429 DC du 30 mai 2000.]

Article 20

[Dispositions déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 2000-429 DC du 30 mai 2000.]

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 6 juin 2000.

JACQUES CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
LIONEL JOSPIN

La ministre de l'emploi et de la solidarité,
MARTINE AUBRY

Le ministre de l'intérieur,
JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer,
JEAN-JACK QUEYRANNE

La secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle,
NICOLE PÉRY

(1) Loi n° 2000-493.

– *Travaux préparatoires :*

Assemblée nationale :

Projet de loi n° 2012 ;

Rapport de M. Bernard Roman, au nom de la commission des lois, n° 2103 ;

Rapport d'information de Mme Odette Casanova, au nom de la délégation aux droits des femmes, n° 2074 ;

Discussion et adoption, après déclaration d'urgence, le 25 janvier 2000.

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, n° 192 (1999-2000) ;

Rapport de M. Guy Cabanel, au nom de la commission des lois, n° 231 (1999-2000) ;

Rapport d'information de Mme Danièle Pourtaud, au nom de la délégation aux droits des femmes, n° 215 (1999-2000) ;

Discussion et adoption le 1er mars 2000.

Assemblée nationale :

Projet de loi, modifié par le Sénat, n° 2228 ;

Rapport de M. Bernard Roman, au nom de la commission mixte paritaire, n° 2240.

Sénat :

Rapport de M. Guy Cabanel, au nom de la commission mixte paritaire, n° 263 (1999-2000).

Assemblée nationale :

Projet de loi modifié n° 2228 ;

Rapport de M. Bernard Roman, au nom de la commission des lois, n° 2268 ;

Discussion et adoption le 30 mars 2000.

Sénat :

Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, n° 295 (1999-2000) ;

Rapport de M. Guy Cabanel, au nom de la commission des lois, n° 299 (1999-2000) ;

Discussion et adoption le 25 avril 2000.

Assemblée nationale :

Projet de loi, modifié par le Sénat en nouvelle lecture, n° 2336 ;

Rapport de M. Bernard Roman, au nom de la commission des lois, n° 2337 ;

Discussion et adoption le 3 mai 2000.

– *Conseil constitutionnel :*

Décision n° 2000-429 DC du 30 mai 2000 publiée au *Journal officiel* de ce jour.

LOI n° 2000-494 du 6 juin 2000 portant création d'une Commission nationale de déontologie de la sécurité (1)

NOR : *INTX9700159L*

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er

La Commission nationale de déontologie de la sécurité, autorité administrative indépendante, est chargée, sans préjudice des prérogatives que la loi attribue, notamment en matière de direction et de contrôle de la police judiciaire, à l'autorité judiciaire, de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République.

Article 2

La Commission nationale de déontologie de la sécurité est composée de huit membres, nommés pour une durée de six ans non renouvelable :

– le président, nommé par décret du Président de la République ;
– un sénateur, désigné par le président du Sénat ;
– un député, désigné par le président de l'Assemblée nationale ;
– un conseiller d'Etat, désigné par le vice-président du Conseil d'Etat ;
– un magistrat hors hiérarchie de la Cour de cassation, désigné conjointement par le premier président de la Cour de cassation et par le procureur général près ladite cour ;
– un conseiller maître, désigné par le premier président de la Cour des comptes ;
– deux personnalités qualifiées désignées par les autres membres de la Commission nationale de déontologie de la sécurité.

La commission est renouvelée par moitié tous les trois ans.

La qualité de membre de la commission est incompatible avec l'exercice, à titre principal, d'activités dans le domaine de la sécurité.

Les parlementaires membres de la commission cessent d'y exercer leurs fonctions lorsqu'ils cessent d'appartenir à l'assemblée au titre de laquelle ils ont été désignés.

Si, en cours de mandat, un membre de la commission cesse d'exercer ses fonctions, le mandat de son successeur est limité à la période restant à courir. Par dérogation au premier alinéa, le mandat de ce dernier est renouvelable lorsqu'il a commencé moins de deux ans avant son échéance normale.

Lors de la première constitution de la Commission nationale de déontologie de la sécurité suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, sont désignés par tirage au sort quatre membres, à l'exclusion du président, dont les mandats prendront fin à l'issue d'un délai de trois ans.

Article 3

La commission établit son règlement intérieur.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Article 4

Toute personne qui a été victime ou témoin de faits dont elle estime qu'ils constituent un manquement aux règles de la déontologie, commis par une ou plusieurs des personnes mentionnées à l'article 1er, peut, par réclamation individuelle, demander que ces faits soient portés à la connaissance de la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Ce droit appartient également aux ayants droit des victimes. Pour être recevable, la réclamation doit être transmise à la commission dans l'année qui suit les faits.

La réclamation est adressée à un député ou à un sénateur. Celui-ci la transmet à la commission si elle lui paraît entrer dans la compétence de cette instance et mériter l'intervention de cette dernière.

La commission adresse au parlementaire auteur de la saisine un accusé de réception.

Le Premier ministre et les membres du Parlement peuvent, en outre, saisir de leur propre chef la commission de faits mentionnés au premier alinéa.

La commission ne peut être saisie par les parlementaires qui en sont membres.

Une réclamation portée devant la Commission nationale de déontologie de la sécurité n'interrompt pas les délais relatifs à la prescription des actions en matière civile et pénale et aux recours administratifs et contentieux.

Article 5

La commission recueille sur les faits portés à sa connaissance toute information utile.

Les autorités publiques doivent prendre toutes mesures pour faciliter la tâche de la commission. Elles communiquent à celle-ci, sur sa demande motivée, toutes informations et pièces utiles à l'exercice de sa mission telle qu'elle est définie à l'article 1er.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 11 - Manifestation du 2 avril 1993

Manifestation devant l'Assemblée nationale à l'appel du réseau Femmes pour la parité
[Photos Dahliette Sucheyre]

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 12 - Manifestation du 8 mars 1994

Manifestation devant l'Assemblée nationale à l'appel du Mouvement pour une démocratie paritaire
[Photos Monique Minaca]

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Annexe 13 - Manifestation du 26 janvier 1999

[*Le Monde 2*, 18 avril 2004, p. 88, Photo Pierre Verdy/AFP]

A l'appel de 80 organisations féminines, une manifestation a lieu devant le Sénat lors du débat sur la parité, en janvier 1999.
PIERRE VERDY / AFP

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

BIBLIOGRAPHIE

« À propos de la filière 'Femmes, Hommes et patriarcat' d'Arc-en-ciel », *Les cahiers du collectif de pratiques et de réflexions féministes 'Ruptures'*, n°2, automne 82 - printemps 1989, 1989

Achin, Catherine (2001), « Représentation 'miroir' vs Parité. Les débats parlementaires relatifs à la parité revus à la lumière des théories politiques de la représentation », *Droit et société*, n°47, pp. 237-256.

Achin, Catherine (2005), *'Le mystère de la chambre basse'. Comparaison des processus d'entrée des femmes au Parlement, France-Allemagne, 1945-2000*, Paris, Dalloz-Sirey.

Achin, Catherine, Bargel, Lucie, Dulong, Delphine, Fassin, Eric, Guillonnet, Christine, Guyon, Stéphanie, Labrouche, Clémence, Latté, Stéphane, Leroux, Pierre, Lévêque, Sandrine, Matonti, Frédérique, Paoletti, Marion, Restier-Melleray, Christiane, Teillet, Philippe, et Troupel, Aurélia (2007), *Sexes, genre et politique*, Paris, Economica.

Achin, Catherine et Lévêque, Sandrine (2007), « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contrainte », *Genèses*, n°67, pp. 24-44.

Adler, Laure (1993), *Les femmes politiques*, Paris, Seuil.

Agacinski-Jospin, Sylviane, « Citoyennes, encore un effort », *Le Monde*, 18 juin 1996, p. 1.

Agacinski, Sylviane (1992), *Philosophies et politiques de l'architecture*, Paris, Galilée.

Agacinski, Sylviane (1996), *Critique de l'égocentrisme. L'événement de l'autre*, Paris, Galilée.

Agacinski, Sylviane (1998), *Politique des sexes*, Paris, Seuil.

Agacinski, Sylviane, « Contre l'effacement des sexes », *Le Monde*, 6 février 1999, p. 1.

Agrikoliansky, Eric (2001), « Carrières militantes et vocation à la morale: les militants de la Ligue des droits de l'homme dans les années 1980 », *Revue française de science politique*, vol.51, n°1-2, pp. 27-46.

Agrikoliansky, Eric (2002), *La Ligue française des droits de l'homme et du citoyen depuis 1945: sociologie d'un engagement civique*, Paris, L'Harmattan ("Logiques politiques").

Agrikoliansky, Eric (2005), « Du tiers-mondisme à l'altermondialisme: genèse(s) d'une nouvelle cause », *in* É. Agrikoliansky, O. Fillieule, et N. Mayer (dir.), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion, pp. 43-73.

Aït-Aoudia, Myriam (2006), « La naissance du Front islamique du salut: une politisation conflictuelle (1988-1989) », *Critique internationale*, n°30, pp. 129-144.

Alliance des femmes pour la démocratie (1990), *1989. Etats généraux des femmes à la Sorbonne*, Paris, éditions des femmes.

Allwood, Gill et Wadia, Khursheed (2000), *Women and Politics in France 1958-2000*, Londres et New York, Routledge.

Alvarez, Sonia E. (1990), *Engendering Democracy in Brasil: Women's Movements in Transition Politics*, Princeton, Princeton University Press.

Amar, Micheline (dir.) (1999), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette.

Aminzade, Ronald, Goldstone, Jack A., Mcadam, Doug, Perry, E. J., Sewell, W. H., Tarrow, Sidney, et Tilly, Charles (eds.) (2001), *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Appleton, Andrew et Mazur, Amy (1993), « Transformation or modernisation: the rhetoric of gender and party politics in France », *in* J. Lovenduski et P. Norris (eds.), *Gender and Party Politics*, Londres, Thousand Oaks, pp. 86-112.

Arnaud, André-Jean et Commaille, Jacques (2002), « Vers un nouveau processus de production législative. L'exemple de la loi française du 15 novembre 1999 relative au pacte civil de solidarité », *in* J. Kellerhals, D. Manaï, et R. Roth (dir.), *Pour un droit*

pluriel. Etudes offertes au professeur Jean-François Perrin, Genève, Helbing & Lichtenhahn, pp. 267-277.
Assises Nationales Pour Les Droits Des Femmes (1998), *En avant toutes! Les Assises pour les Droits des Femmes*, Pantin, Le Temps des Cerises.
Aubry, Martine (1997), *Il est grand temps*, Paris, Albin Michel.
Bacchi, Carol Lee (1999), *Women, Policy and Politics. The Construction of Policy Problems*, Londres, Thousand Oaks.
Bachelot, Roselyne et Fraisse, Geneviève (1999), *Deux femmes au royaume des hommes*, Paris, Hachette.
Badinter, Élisabeth (1980), *L'Amour en plus: histoire de l'amour maternel (XVIIe-XXe siècle)*, Paris, Flammarion.
Badinter, Élisabeth (1986), *L'Un est l'autre*, Paris, Odile Jacob.
Badinter, Élisabeth (1992), *XY. De l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob.
Badinter, Élisabeth (1995), « L'exception française », *Le Débat*, n°87
Badinter, Élisabeth, « Non aux quotas de femmes », *Le Monde*, 12 juin 1996, p. 15.
Badinter, Élisabeth, Debray, Régis, Finkielkraut, Alain, Fontenay, Élisabeth de, et Kintzler, Catherine, « Profs, ne capitulons pas! », *Le Nouvel-Observateur*, 2-8 novembre 1989
Bailey, Frederick George (1971), *Les règles du jeu politique: étude anthropologique*, Paris, PUF.
Banaszak, Lee Ann (2005), « Inside and Outside the State: Movement Insider Status, Tactics and Public Policy Achievements », *in* D. S. Meyer, V. Jenness, et H. Hingram (eds.), *Routing the Opposition: Social Movements, Public Policy, and Democracy*, Minneapolis, University of Minnesota Press, pp. 149-176.
Banaszak, Lee Ann, Beckwith, Karen, et Rucht, Dieter (eds.) (2003), *Women's Movements Facing the Reconfigured State*, New York, Cambridge University Press.
Bard, Christine (1995), *Les filles de Marianne. Histoire des féminismes 1914-1940*, Paris, Fayard.
Barnes, John A. (1969), « Graph Theory and Social Network: A Technical Comment on Connectedness and Connectivity », *Sociology*, vol.3, n°2, pp. 215-232.
Barret-Ducroq, Françoise et Pisier, Evelyne (1997), *Femmes en tête*, Paris, Flammarion.
Barret-Kriegel, Blandine (1986), *L'Etat et la démocratie, Rapport à François Mitterrand, Président de la République française*, Paris, La Documentation française.
Barret-Kriegel, Blandine (1986), *Les Chemins de l'Etat*, Paris, Calmann-Levy.
Barret-Kriegel, Blandine (1989), *Les Droits de l'homme et le droit naturel*, Paris, PUF.
Barzach, Michèle, Bredin, Frédérique, Cresson, Edith, Gisserot, Hélène, Lalumière, Catherine, Neiertz, Véronique, Pelletier, Monique, Roudy, Yvette, Tasca, Catherine, et Veil, Simone, « Le Manifeste des dix pour la parité », *L'Express*, 6 juin 1996, p. 32.
Basu, Amrita (1995), *The Challenge of Local Feminisms: Women's Movements in Global Perspective*, Boulder, Westview Press.
Battilana, Julie (1999), *Etude du mouvement paritaire français*, Maîtrise de sociologie, université Paris 10
Baudelot, Christian et Establet, Roger (1992), *Allez les filles!* Paris, Seuil.
Baudino, Claudie (2001), *Politique de la langue et différence sexuelle: la politisation du genre des noms de métier*, Paris, L'Harmattan.
Baudino, Claudie (2005), « Gendering the Republican System: Debates on Women's Political Representation in France », *in* J. Lovenduski (ed.), *State Feminism and Political Representation*, New York, Cambridge University Press, pp. 85-105.
Becker, Howard S. (1963), *Outsiders: studies in the sociology of deviance*, New York, The Free Press of Glencoe.
Beckwith, Karen (2000), « Beyond Compare? Women's Movements in Comparative Perspective », *European Journal of Political Research*, n°37, pp. 431-468.
Benchetrit, Karen et Louart, Carina (1994), *La franc-maçonnerie au féminin*, Paris, Belfond.
Benford, Robert et Snow, David (2000), « Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment », *Annual Review of Sociology*, vol.26, pp. 611-639.
Bénilde, Marie (2007), *On achète bien les cerveaux: la publicité et les médias*, Paris, Raisons d'agir.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Bereni, Laure (2004), « Le mouvement français pour la parité et l'Europe », *in* S. Jacquot (dir.), *Les usages de l'Europe. Acteurs et transformations européennes*, Paris, L'Harmattan, pp. 33-54.
Bereni, Laure (2005), « La parité, nouveau paradoxe des luttes féministes? (Lecture critique de Scott, Joan W., Parité! L'universel et la différence des sexes, Albin Michel, 2005) », *L'Homme et la société*, n°158, pp. 219-226.
Bereni, Laure (2006), « Les féministes françaises et la 'parité': permanences et renégociations des partitions héritées de la décennie 1970 », *in* B. Lacroix, A. Cohen, et P. Riutort (dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique (18ème-20ème siècles)*, Paris, PUF, pp. 123-142.
Bereni, Laure (2006), « Lutter *dans* ou *en dehors* du parti? L'évolution des stratégies des féministes du Parti socialiste (1971-1997) », *Politix*, vol.19, n°73, pp. 187-209.
Bereni, Laure (2007), « French Feminists Renegotiate Republican Universalism. The Gender Parity Campaign », *French Politics*, vol.5, n°3, pp. 191-209.
Bereni, Laure et Lépinard, Éléonore (2003), « La parité, 'contresens de l'égalité'? Contraintes discursives et pratiques d'une réforme », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.22, n°3, pp. 12-31.
Bereni, Laure et Lépinard, Éléonore (2004), « 'Les femmes ne sont pas une catégorie'. Les stratégies de légitimation de la parité en France », *Revue française de science politique*, vol.54, n°1, pp. 71-98.
Bereni, Laure et Revillard, Anne (2007), « Des quotas à la parité: 'féminisme d'État' et représentation politique (1974-2007) », *Genèses*, n°67, pp. 5-23.
Besnier, Frédéric (1996), *La parité hommes-femmes en politique: histoire d'une revendication*, DEA de science politique, université Paris 1
Bianchi, Marie-Thérèse, Chauvet, Christine, et Douvin, Laurence (1990), *Lettre ouverte aux hommes qui ont peur des femmes en politique*
Blanquart, Louise (1989), « Nous voulons la parité; réflexions sur le pouvoir », *Les cahiers du collectif de pratiques et de réflexions féministes "Ruptures"*, n°2, automne 82 - printemps 1989, pp. 144-145.
Blondiaux, Loïc (1988), « Les clubs: sociétés de pensée, agencement de réseaux ou instances de sociabilité politique? », *Politix*, n°2, pp. 29-42.
Boltanski, Luc (1982), *Les cadres: la formation d'un groupe social*, Paris, Minuit.
Boltanski, Luc et Thévenot, Laurent (1991), *De la justification: les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
Boons, Marie-Claire, Brissac, Tessa, Kerherbe, Annick, Roussel, Marie-Jo, et Viennot, Éliane (1983), *C'est terrible quand on y pense*, Paris, Galilée.
Bouchardeau, Huguette, Goueffic, Suzanne, et Thouvenot, Geneviève (1981), « Pour une politique des femmes, par les femmes, pour les femmes: les propositions du P.S.U »
Bourdieu, Pierre (1973), « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps Modernes*, n°318
Bourdieu, Pierre (1980), « Le capital social: notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°3, pp. 2-3.
Bourdieu, Pierre (1984), *Homo Academicus*, Paris, Minuit.
Bourdieu, Pierre (1986), « La force du droit: éléments pour une sociologie du champ juridique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°64, pp. 3-19.
Bourdieu, Pierre (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.
Bourdieu, Pierre (1998), *La Domination masculine*, Paris, Seuil.
Bourdieu, Pierre, Chamboredon, Jean-Claude, et Passeron, Jean-Claude (1968), *Le métier de sociologue*, Paris, Bordas.
Bourdieu, Pierre et Wacquant, Loïc (1992), *Réponses: pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil.
Bredin, Frédérique (1997), *Députée, journal de bord*, Paris, Fayard.
Brive, Marie-France (dir.) (1989), *Les femmes et la Révolution française. 1, Modes d'action et d'expression, nouveaux droits - nouveaux devoirs: actes du Colloque international, 12-13-14 avril 1989, Université de Toulouse-Le Mirail*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
Brive, Marie-France (dir.) (1990), *Les femmes et la Révolution française. 2, L'individuel et le social, apparitions et représentations: actes du Colloque international, 12-13-14 avril 1989, Université de Toulouse-Le Mirail*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Brive, Marie-France (dir.) (1991), *Les femmes et la Révolution française. 3, L'effet 89: actes du Colloque international, 12-13-14- avril 1989, Université de Toulouse-Le-Mirail*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
Burt, Ronald S. (1995), « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur », *Revue française de sociologie*, vol.36, n°4, pp. 599-628.
Butler, Judith (2005 [1990]), *Trouble dans le genre: pour un féminisme de la subversion*, Paris, La Découverte.
Callon, Michel (1984), « Eléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, n°36, pp. 169-207.
Castel, Robert (1991), « Savoirs d'expertise et production de normes », *in* F. Chazel et J. Commaille (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, LGDJ, pp. 177-188.
Cefaï, Daniel (2001), « Les cadres de l'action collective. Définition et problèmes », *in* D. Cefaï et D. Trom (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, EHESS, pp. 51-97.
Chaperon, Sylvie (2000), *Les années Beauvoir 1945-1970*, Paris, Fayard.
Charle, Christophe (1990), *Naissance des "intellectuels" (1880-1900)*, Paris, Minuit.
Childs, Sarah (2004), *New Labour's Women MPs: Women Representing Women*, London, Routledge.
Chirac, Jacques (1994), *Une nouvelle France: réflexions 1*, Paris, Nil éd.
Choisir La Cause Des Femmes (1981), *Quel président pour les femmes?* Paris, Gallimard (Idées).
Choisir La Cause Des Femmes (1994), *Femmes, moitié de la terre, moitié du pouvoir. Plaidoyer pour une démocratie paritaire*, Paris, Gallimard.
Collin, Françoise (1995), « L'urne est-elle funéraire? », *in* M. Riot-Sarcey (dir.), *Démocratie et représentation*, Paris, Kimé
Collin, Françoise, Pisier, Evelyne, et Varikas, Eleni (2000), *Les femmes, de Platon à Derrida: anthologie critique*, Paris, Plon.
Collovald, Annie et Gaïti, Brigitte (1990), « Discours sous surveillance: le 'social' à l'Assemblée », *in* D. Gaxie (dir.), *Le social transfiguré. Sur la représentation politique des préoccupations 'sociales'*, Paris, PUF-CURAPP
Collovald, Annie et Neveu, Erik (2001), « Le 'Néo-Polar'. Du gauchisme politique au gauchisme littéraire », *Sociétés et représentations*, n°11, pp. 77-93.
Combes, Hélène (2004), *De la politique contestataire à la fabrique partisane. Le cas du Parti de la révolution démocratique au Mexique (1989-2000)*, Thèse de doctorat en science politique, Université Paris 3
Commaille, Jacques (1994), *L'esprit sociologique des lois. Essai de sociologie politique du droit*, Paris, PUF.
« Comment gouverner une ville en mutation? », *Pouvoirs locaux*, n°65, 2005
Comte, Francine et Lipietz, Alain, « Briser le plafond de verre! », *Le Monde*, 17 février 1999, p. 14.
Conseil D'etat (1999), *Rapport public pour 1999, EDCE n°50*, Paris, La Documentation française.
Conseil de L'Europe (1984), *La situation des femmes dans la vie politique en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
Contamin, Jean-Gabriel (2001), *Contribution à une sociologie des usages pluriels des formes de mobilisation: l'exemple de la pétition en France*, Science politique, Paris 1, Paris.
Contamin, Jean-Gabriel (2002), « Le mouvement des feuilles. Usages de la pétition (entretien avec Stany Grelet) », *Vacarme*, n°19
Contamin, Jean-Gabriel (2005), « Le choix des armes: les dilemmes pratiques d'un mouvement de doctorants et le modèle des avantages comparatifs », *Genèses*, n°59, pp. 4-24.
Cott, Nancy F. (1987), *The Grounding of Modern Feminism*, New Haven & London, Yale University Press.
Cott, Nancy F. (1989), « What's in a Name? The Limits of "Social Feminism": or, Expanding the Vocabulary of Women's History », *Journal of American History*, vol.76, n°3, pp. 809-829.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Crozier, Michel et Friedberg, Erhard (1977), *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
Dahlerup, Drude « From a Small to a Large Minority: Women in Scandinavian Politics », *Scandinavian Political Studies*, n°11
Dauphin, Sandrine (2006), « L'élaboration des politiques d'égalité ou les incertitudes du féminisme d'État: une comparaison France / Canada », *Cahiers du genre*, n°Hors série
Davies, James (1962), « Toward a Theory of Revolution », *American Sociological Review*, vol.1, n°février, pp. 5-19.
Degenne, Alain et Forsé, Michel (1994), *Les réseaux sociaux (2ème édition)*, Paris, Armand Colin.
Della Porta, Donatella (2003), « The Women's Movement, the Left, and the State: Continuities and Changes in the Italian Case », *in* L. A. Banaszak, K. Beckwith, et D. Rucht (eds.), *Women's Movements Facing the Reconfigured State*, New York, Cambridge University Press
Della Porta, Donatella, Kriesi, Hanspeter, et Rucht, Dieter (eds.) (1999), *Social Movements in a Globalization World*, New York, St Martin's Press.
Della Sudda, Magali (2007), *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie. Socio-histoire de la politisation des femmes catholiques au sein de la Ligue Patriotique des Françaises (1902-1933) et de l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia (1909-1919)*, Thèse de doctorat en histoire, EHESS (Paris) / La Sapienza (Rome)
Delphy, Christine (1977), « Nos amis et nous », *Questions féministes*, n°1
Delphy, Christine (1984), « Les femmes et l'Etat », *Nouvelles Questions Féministes*, n°6-7, pp. 5-19.
Delphy, Christine (1995), « The Invention of French Feminism: An Essential Move », *Yale French Studies*, n°87, pp. 190-221.
Delphy, Christine, « Pour en finir avec l'exclusion des femmes », *Le Monde diplomatique*, mars 1997, p. 6-7.
Delphy, Christine (1998), *L'ennemi principal, 1. Economie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.
Delphy, Christine (2001), *L'ennemi principal, 2. Penser le genre*, Paris, Syllepse.
Denéchère, Yves (2007), *Ces Françaises qui ont fait l'Europe*, Paris, L. Audibert.
Dental, Monique, Perier, Annie, Blanquart, Louise, et Le Maitre, Ginette (1989), « Présentation », *Les cahiers du collectif de pratiques et de réflexions féministes "Ruptures"*, n°2, automne 82 - printemps 1989, pp. 3-6.
Diani, Mario (2003), « 'Leaders' or Brokers? Positions and Influence in Social Movement Networks », *in* M. Diani et D. McAdam (eds.), *Social Movements and Networks*, Oxford University Press, pp. 105-122.
Diani, Mario et Mcadam, Doug (eds.) (2003), *Social Movements and Networks*, Oxford, Oxford University Press.
Dittgen, Gérard (1990), *De la ligue à l'ACGF (Tome 2)*, Paris, éditions ACGF.
Dobry, Michel (1986), *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences po.
Dobry, Michel (1990), « Calcul, concurrence et gestion du sens. Quelques réflexions à propos des manifestations de novembre-décembre 1986 », *in* P. Favre (dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, pp. 357-386.
Dobry, Michel (2007), « Ce dont sont faites les logiques de situation », *in* P. Favre, O. Fillieule, et F. Jobard (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La Découverte, pp. 119-148.
Dogan, Mattei et Narbonne, Jacques (1955), *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale*, Paris, Armand Colin.
Du Roy, Nicole et Du Roy, Albert (1994), *Citoyennes! Il y a cinquante ans, le vote des femmes*, Paris, Flammarion.
Duchen, Claire (1986), *Feminism in France: From May' 68 to Mitterrand*, London, Routledge.
Duclerc, Vincent (1999), « L'engagement scientifique et l'intellectuel démocratique », *Politix*, n°48, pp. 71-94.
Duhamel, Olivier, « Guérir le mâle par le mal », *L'Express*, 6 juin 1996, p. 39.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Dulong, Delphine (2003), « Des actes d'institution d'un genre particulier. Les conditions de légitimation des femmes sur la scène électorale (1945 et 2001) », *in* J. Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, pp. 425-444.
Dumons, Bruno (2006), *Les dames de la Ligue des femmes françaises (1901-1914)*, Paris, Ed. du Cerf.
Duval, Julien, Gaubert, Christophe, Lebaron, Frédéric, Marchetti, Dominique, et Pavis, Fabienne (1998), *Le 'décembre' des intellectuels français*, Paris, Liber-Raisons d'Agir.
Duverger, Maurice (1955), *La participation des femmes à la vie politique*, Paris, Unesco.
Duyvendak, Jan Willem (1994), *Le poids du politique. Nouveaux mouvements sociaux en France*, Paris, L'Harmattan.
Enguéléguélé, Stéphane (1998), « Les communautés épistémiques pénales et la production législative en matière criminelle », *Droit et société*, n°40, pp. 563-581.
Etchegoyen, Alain (1997), *Eloge de la féminité*, Paris, Arléa.
Evans, Richard (1986), « The Concept of Feminism. Notes for Practicing Historians », *in* R.-E. B. Joeres et M. J. Maynes (eds.), *German Women in the Eighteenth and Ninetheenth Centuries: A Social and Literary History*, Bloomington, Indiana University Press
Farge, Arlette, Zemon Davis, Natalie, Duby, Georges, et Perrot, Michelle (dir.) (1991), *Histoire des femmes en Occident. 3, XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Plon.
Fassin, Eric (1994), « *Political Correctness* en version originale et en version française. Un malentendu révélateur », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°43, pp. 30-42.
Fassin, Eric (1999), « La voix de l'expertise et les silences de la science dans le débat démocratique », *in* D. Borillo, É. Fassin, et M. Iacub (dir.), *Au-delà du PaCS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, pp. 89-110.
Fassin, Eric (1999), « The Purloined Gender. American Feminism in a French Mirror », *French Historical Studies*, vol.22, n°1, pp. 113-138.
Fassin, Eric (2001), « Good Cop, Bad Cop. Modèle et contre modèle américains dans le discours libéral français depuis les années 1980 », *Raisons politiques*, n°1, pp. 77-97.
Fassin, Eric (2002), « La parité sans théorie. Retour sur un débat », *Politix*, n°60
Fassin, Eric et Feher, Michel (1999), « Parité et PaCS: anatomie politique d'un rapport », *in* D. Borillo, É. Fassin, et M. Iacub (dir.), *Au-delà du PaCS. L'expertise familiale à l'épreuve de l'homosexualité*, Paris, PUF, pp. 13-43.
Favoreu, Louis (1998), « Principe d'égalité et représentation politique des femmes: La France et les exemples étrangers », *in* Conseil d'Etat (dir.), *Sur le principe d'égalité. Rapport public 1996*, Paris, La Documentation française, pp. 153-165.
Favre, Pierre (1992), « L'émergence des problèmes dans le champ politique », *in* P. Favre (dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements, 1981-1987*, Paris, L'Harmattan, pp. 5-37.
Fayolle, Sandra (2005), *L'Union des femmes françaises: une organisation féministe de masse du Parti communiste français, 1945-1965*, Thèse de doctorat en science politique, université Paris 1
Felstiner, W, Abel, R.L., et Sarat, A. (1980-1981), « The Emergence and Transformation of Disputes: Naming, Blaming, Claiming », *Law and Society Review*, vol.15, pp. 631-654.
Femmes D'alsace (2003), *Femmes d'Alsace. Le défi de la parité. Propos recueillis par Michèle Larchez*, Jérôme Do Bentzinger Editeur.
« Les femmes, citoyennes à part entières? Réunion-débat du 24 juin 1989 », *Club Flora Tristan*, n°29, 1989
Ferree, Myra Marx (2003), « Resonance and Radicalism: Feminist Framing in the Abortion Debates of the United States and Germany », *American Journal of Sociology*, vol.109, n°2, pp. 304-344.
Ferree, Myra Marx et Hess, Bess B. (2000), *Controversy and Coalition. The New Feminist Movement Across Four Decades of Change*, New York, Routledge.
Ferree, Myra Marx et Mueller, Carol (2004), « Feminism and the Women's Movement: A Global Perspective », *in* D. A. Snow, S. A. Soule, et H. Kriesi (eds.), *The Blackwell Companion to Social Movements*, Oxford, Blackwell, pp. 576-607.
Ferry, Luc (1999), « La parité et les 'valeurs féminines' », *in* M. Amar (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 123-134.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Fillieule, Olivier et Mayer, Nonna (2001), « Introduction », *Revue française de science politique*, vol.51, n°1-2, pp. 19-25.
Fine, Agnès (1998), « Françoise Héritier, Masculin, Féminin. La pensée de la différence. Paris, O. Jacob, 1996. », *Clio*, n°8
Finkielkraut, Alain (1987), *La Défaite de la pensée*, Paris, Gallimard.
Fontenay, Élisabeth de, « L'abstraction du calcul contre celle des principes », *Le Monde*, 25 février 1999, p. 16.
Fouque, Antoinette (1995), *Il y a deux sexes. Essais de féminologie*, Paris, Gallimard.
Fraisse, Geneviève (1989), *Muse de la raison: la démocratie exclusive et la différence des sexes*, Aix-en-Provence, Alinéa.
Fraisse, Geneviève (1994), « Quand gouverner n'est pas représenter », *Esprit*, n°3-4, pp. 103-114.
Fraisse, Geneviève, « Les femmes, entre égalité et liberté », *Le Monde*, 27 novembre, p. 13.
Fraisse, Geneviève (1997), « La démocratie exclusive: un paradigme français », *Pouvoirs*, n°82, pp. 5-16.
Fraisse, Geneviève, « La double évidence du féminisme », *Le Monde*, 20 janvier 1998, p. 15.
Fraisse, Geneviève (2003), « 20 ans en 68 », *in* J. Laufer, C. Marry, et M. Maruani (dir.), *Le travail du genre: les sciences sociales à l'épreuve des différences des sexes*, Paris, La Découverte, pp. 45-49.
Fraisse, Geneviève, Duby, Georges, et Perrot, Michelle (dir.) (1991), *Histoire des femmes en Occident. 4, Le XIXe siècle*, Paris, Plon.
François, Bastien (1993), « Du juridictionnel au juridique. Travail juridique, construction jurisprudentielle du droit et montée en généralité », *in* CURAPP (dir.), *Droit et politique*, Paris, PUF, pp. 201-216.
François, Bastien (1997), « Le Conseil constitutionnel et la Cinquième République », *Revue française de science politique*, vol.47, n°3-4, pp. 377-403.
Freeman, Jo (1973), « The Origins of the Women's Liberation Movement », *American Journal of Sociology*, vol.78, n°4, pp. 792-811.
French, Marilyn (1992), *La Guerre contre les femmes*, Paris, L'Archipel.
Furet, François et Ozouf, Mona (1988), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion.
Gamson, William (1975), *The strategy of social protest*, Homewood, the Dorsey press.
Gamson, William A. et Meyer, David S. (1996), « Framing Political Opportunity », *in* D. McAdam, J. McCarthy, et M. Zald (eds.), *Comparative Perspectives on Social Movements*, Cambridge, Harvard University Press, pp. 275-290.
Garcia Guadilla, Naty (1981), *Libération des femmes. Le MLF*, Paris, PUF.
Garcia, Sandrine (1993), *Le féminisme, une révolution symbolique? Etude des luttes symboliques autour de la condition féminine*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS
Garraud, Philippe (1990), « Politiques nationales: élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, vol.40, pp. 17-41.
Garraud, Philippe (2006), « Agenda/Emergence », *in* L. Boussaguet, S. Jacquot, et P. Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (2ème édition revue et corrigée)*, Paris, Presses de Sciences po, pp. 51-59.
Gaspard, Françoise (1979), *Madame le*, Paris, Grasset.
Gaspard, Françoise (1990), *Une petite ville en France*, Paris, Gallimard.
Gaspard, Françoise (1994), « De la parité: genèse d'un concept, naissance d'un mouvement », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.15, n°4, pp. 29-44.
Gaspard, Françoise (1996), « Parti socialiste et parité: histoire et actualité », *Projets féministes*, n°4-5 ('Actualité de la parité'), pp. 190-220.
Gaspard, Françoise (dir.) (1997), *Les femmes dans la prise de décision, en France et en Europe*, Paris, L'Harmattan.
Gaspard, Françoise, « Les pièges à déjouer », *Le Monde*, 7 mars 1997, p. 14.
Gaspard, Françoise, « La parité: principe ou stratégie? », *Le Monde diplomatique*, novembre 1998, p. 26-27.
Gaspard, Françoise (2000), « Les enjeux internationaux de la parité », *Politique étrangère*, n°1, pp. 197-211.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Gaspard, Françoise (2001), « The French Parity Movement », *in* J. Klausen et C. S. Maier (eds.), *Has Liberalism Failed Women? Assuring Equal Representation in Europe and the United States*, New York, Palgrave, pp. 55-66.
Gaspard, Françoise et Bataille, Philippe (1999), *Comment les femmes changent la politique, et pourquoi les hommes résistent*, Paris, La Découverte.
Gaspard, Françoise, Duroux, Françoise, et Riot-Sarcey, Michèle (1995), « A propos de la parité (entretien) », *Futur Antérieur*, n°28
Gaspard, Françoise, Le Gall, Anne, et Servan-Schreiber, Claude (1992), *Au pouvoir, citoyennes! Liberté, Égalité, Parité*, Paris, Seuil.
Gaspard, Françoise et Servan-Schreiber, Claude (1984), *La fin des immigrés*, Paris, Seuil.
Gaspard, Françoise et Servan-Schreiber, Claude, « De la fraternité à la parité », *Le Monde*, 19 février 1993, p. 2.
Gauchet, Marcel (1989), *La révolution des droits de l'homme*, Paris, Gallimard.
Gaxie, Daniel (1977), « Economie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, vol.27, n°1, pp. 123-154.
Gaxie, Daniel (1996), *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien.
Gaxie, Daniel (2005), « Rétributions du militantisme et paradoxes de l'action collective », *Revue suisse de science politique*, vol.11, n°1, pp. 157-188.
Génisson, Catherine (2000), *La parité en politique. Rapport à Monsieur le Premier Ministre*, Paris, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.
Génisson, Catherine (2002), *La parité entre les femmes et les hommes: Une avancée décisive pour la démocratie. Rapport sur les élections municipales, cantonales et sénatoriales*, Paris, Observatoire de la parité.
Gillot, Dominique (1999), *Vers la parité en politique. Rapport à Monsieur le Premier ministre*, Paris, Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.
Giraud, Isabelle (2005), *Mouvements des femmes et changements des régimes genrés de représentation politique au Québec et en France 1965-2004*, Thèse de doctorat en science politique, université de Montréal (Canada) / université de Versailles-Saint-Quentin (France)
Giroud, Françoise (1976), *Cent Mesures pour les femmes*, Paris, La Documentation française.
Goffman, Erving (2002), « La 'distance au rôle' en salle d'opération », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°143, pp. 80-87.
Goldstone, Jack A. (ed.) (2003), *States, Parties, and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press.
Granjon, Marie-Christine (1994), « Le regard en biais. Attitudes françaises et multiculturalisme américain (1990-1993) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°43, pp. 18-29.
Granovetter, Mark S. (2000 [1973]), « La force des liens faibles », *Le Marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 45-74.
Grelet, Stany (2005), « L'amour de l'art: pour une technologie de la contestation », *Vacarme*, n°31
Grudzielski, Stany, « La parité républicaine par le double vote », *Le Monde*, 25 février 1999, p. 16.
Guéraiche, William (1999), *Les Femmes et la République*, Paris, L'Atelier.
Guigou, Élisabeth (1997), *Etre femme en politique*, Paris, Plon.
Guillaumin, Colette (1992), *Sexe, race et pratique du pouvoir*, Paris, Côté-femmes.
Haalsa, Beatrice (1998), « A Strategic Partnership for Women's Policies in Norway », *in* G. Nijeholt, V. Vargas, et S. Wieringa (eds.), *Women's Movements and Public Policy in Europe, Latin America, and the Caribbean*, New York, Garland, pp. 167-189.
Halimi, Gisèle (1973), *La cause des femmes. Propos recueillis par Marie Cardinal*, Paris, Grasset & Fasquelle.
Halimi, Gisèle, « Des municipales pour les hommes », *Le Monde*, 27 juillet 1982
Halimi, Gisèle (1988), *Le Lait de l'oranger*, Paris, Gallimard.
Halimi, Gisèle (1992), *La cause des femmes*, Paris, Gallimard (nouvelle édition).
Halimi, Gisèle, « Egalité = parité », *Le Monde*, 22 avril 1994, p. 2.
Halimi, Gisèle (1994), *Une embellie perdue*, Paris, Gallimard.
Halimi, Gisèle (1997), *La nouvelle cause des femmes*, Paris, Seuil.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Halimi, Gisèle, « Parité hommes-femmes: un débat historique? », *Le Monde*, 7 mars 1997, p. 14.
Halimi, Gisèle, « La misogynie siège au Sénat », *Libération*, 4 février 1999, p. 5.
Halimi, Gisèle (1999), *La parité dans la vie politique. Rapport de la commission pour la parité entre les femmes et les hommes dans la vie politique*, Paris, La Documentation française.
Hassenteufel, Patrick (1991), « Pratiques représentatives et construction identitaire: une approche des coordinations », *Revue française de science politique*, vol.41, n°1, pp. 5-27.
Heinen, Jacqueline (2004), *Genre et gestion locale du changement dans sept pays de l'Union européenne. Rapport à la Commission européenne*, Bruxelles
Helft-Malz, Véronique et Levy, Paule H. (1996), *Encyclopédie des femmes politiques sous la Vème République*, Paris, Patrick Banon.
Henneron, Liane (2005), « Etre jeune féministe aujourd'hui: les rapports de génération dans le mouvement féministe contemporain », *L'Homme et la société*, n°158, pp. 93-109.
Héritier, Françoise (1996), *Masculin/féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob.
Héritier, Françoise, « Aucune société n'admet de parenté homosexuelle », *La Croix*, 9 novembre 1998, p. 16.
Héritier, Françoise (2002), *Masculin/féminin II: dissoudre la hiérarchie*, Paris, O. Jacob.
Héritier, Françoise (2005), « Entretien », *Raisons politiques*, n°20, pp. 113-148.
Héritier, Françoise (2005), *Hommes, femmes, la construction de la différence*, Paris, Le Pommier.
Hirata, Helena, Kergoat, Danièle, Riot-Sarcey, Michèle, et Varikas, Eleni (1999 [1994]), « Parité ou mixité », *in* M. Amar (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 11-14.
Hirschman, Albert O. (1991), *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Gallimard.
Hughes, Everett (1996), *Le regard sociologique: essais choisis (textes réunis par Jean-Michel Chapoulie)*, Paris, EHESS.
Hughes, Everett (1996 [1967]), « Carrières », *in* J.-M. Chapoulie (dir.), *Le regard sociologique*, Paris, Editions de l'EHESS
Insee (1996), *Les Femmes (Contours et caractères), 1995*, Paris, INSEE (Données sociales).
Irigaray, Luce (1974), *Speculum de l'autre femme*, Paris, Minuit.
Jacquot, Sophie (2006), *L'action publique communautaire et ses instruments. La politique d'égalité entre les femmes et les hommes à l'épreuve du gender mainstreaming*, Thèse de doctorat en science politique, IEP de Paris
Jenson, Jane (1996), « Representations of Difference: the Varieties of French Feminism », *in* M. Threlfall (ed.), *Mapping the Women's Movement. Feminist Politics and Social Transformations in the North*, London, New York, Verso
Jenson, Jane et Giraud, Isabelle (2001), « Constitutionalizing Equal Access: High Hopes, Dashed Hopes? », *in* J. Klausen et C. S. Maier (eds.), *Has Liberalism Failed Women?* New York, Palgrave
Jenson, Jane et Sineau, Mariette (1995), *Mitterrand et les Françaises. Un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de la FNSP.
Jobert, Bruno (1994), *Le Tournant néo-libéral en Europe*, Paris, L'Harmattan.
Jobert, Bruno (1998), « La régulation politique: le point de vue d'un politiste », *in* J. Commaille et B. Jobert (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ
Jobert, Bruno et Muller, Pierre (1987), *L'Etat en action: politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses Universitaires de France.
Jospin, Lionel (1995), *1995-2000: propositions pour la France*, Paris, Stock.
Juhem, Philippe (2001), « La légitimation de la cause humanitaire: un discours sans adversaires », *Mots*, n°65, pp. 9-27.
Julliard, Jacques, « Les femmes ne sont pas des produits laitiers », *Le Nouvel Observateur*, 18 février 1999
Kandel, Liliane (1980), « Journaux en mouvement: la presse féministe aujourd'hui », *Questions féministes*, n°7, pp. 15-45.
Kandel, Liliane (1992), « La non-mixité comme métaphore », *in* C. Baudoux et C. Zaidman (dir.), *Egalité entre les sexes, mixité et démocratie*, Paris, L'Harmattan, pp. 231-248.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Kandel, Liliane (1999), « Sexe, nature - et amnésie », *in* M. Amar (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 117-122.
Kingdon, John W. (1995 [1984]), *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, New York, Addison-Wesley.
Klandermans, Bert et Oegema, Dirk (1987), « Potentials, Networks, Motivations and Barrier; Steps toward Participation in Social Movement », *American Sociological Review*, vol.52, n°4, pp. 519-531.
Klapisch-Zuber, Christiane, Duby, Georges, et Perrot, Michelle (dir.) (1991), *Histoire des femmes en Occident. 2, Le Moyen âge*, Paris, Plon.
Klejman, Laurence et Rochefort, Florence (1989), *L'Egalité en marche. Le féminisme sous la Troisième République*, Paris, Presses de la FNSP.
Klejman, Laurence et Rochefort, Florence (1996), « Au nom du droit et de la spécificité féminine. Diversité des tactiques et ambiguïté des discours du mouvement suffragiste avant la première guerre mondiale », *in* E. Viennot (dir.), *La Démocratie 'à la française' ou les femmes indésirables*, Paris, CEDREF, université Paris 7, pp. 223-231.
Kriegel, Blandine (1974), *Le Philosophe et les pouvoirs*, Entretiens avec Jean-Toussaint Desanti et Pascal Lainé, Paris, Calmann-Lévy.
Kriegel, Blandine (1979), *L'Etat et les esclaves*, Paris, Calmann-Levy, 2è éd., 1980, 3è éd., Payot, 1989, 4è éd., Payot, 1995.
Kriegel, Blandine (1988), *Les Historiens et la monarchie*, Paris, PUF, 4 vol. (rééd. sous le titre *L'Histoire à l'âge classique*, PUF, 1996).
Kriegel, Blandine (1994), *Propos sur la démocratie: essais sur un idéal politique*, Paris, Descartes.
Kriegel, Blandine (1998), *La Cité républicaine: essai pour une philosophie politique*, Paris, Galilée.
Kriegel, Blandine (1998), « Parité et principe d'égalité », *in* Conseil d'Etat (dir.), *Sur le principe d'égalité. Rapport public 1996*, Paris, La Documentation française, pp. 133-142.
Kriegel, Blandine (1998), *Philosophie de la République*, Paris, Plon.
Kriegel, Blandine, « Non, la mariée n'est pas trop belle », *Le Monde*, 17 février 1999, p. 14.
Kriesi, Hanspeter, Koopmans, Ruud, Duyvendak, Jan Willem, et Giugni, Marco G. (1995), *New social movements in Western Europe: a comparative analysis*, London, UCL Press.
Kristeva, Julia (1974), *Des Chinoises*, Paris, Editions des femmes.
Lagrave, Rose Marie (1990), « Recherches féministes ou recherches sur les femmes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°83, pp. 27-39.
Lagrave, Rose Marie (2000), « Dialogue du deuxième type sur la domination sociale du principe masculin », *in* J.-L. Jamard, E. Terray, et M. Xanthakou (dir.), *En substances. Textes pour Françoise Héritier*, Paris, Fayard, pp. 457-469.
Lagrave, Rose Marie (2000), « Une étrange défaite: la loi constitutionnelle sur la parité », *Politix*, n°51, pp. 81-112.
Lang, Jack (1995), *Demain les femmes*, Paris, Grasset.
Lascoumes, Pierre (1996), « Rendre gouvernable, de la traduction au transcodage, l'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », *in* CURAPP (dir.), *La Gouvernabilité*, Paris, PUF, pp. 325-337.
Le Galès, Patrick et Thatcher, Mark (dir.) (1995), *Les réseaux de politique publique: débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan.
Le Quentrec, Yannick et Rieu, Annie (2003), *Femmes: Engagements publics et vie privée*, Paris, Syllepse.
Lefebvre, Rémi et Sawicki, Frédéric (2005), « Le peuple vu par les socialistes », *in* F. Matonti (dir.), *La démobilisation politique*, Paris, La Dispute, pp. 69-96.
Lefebvre, Rémi et Sawicki, Frédéric (2006), *La société des socialistes: le PS aujourd'hui*, Paris, Editions du Croquant.
Lemieux, Vincent (1997), « Réseaux et coalitions », *L'Année sociologique*, vol.47, pp. 55-71.
Lépinard, Éléonore (2004), *L'égalité introuvable. Stratégies de légitimation et mise en oeuvre de la parité politique en France*, Thèse de doctorat en sociologie, EHESS, Paris.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Lépinard, Éléonore (2005), « Malaise dans le concept. Différence, identité et théorie féministe », *Cahiers du genre*, n°39, pp. 107-135.
Lépinard, Éléonore (2006), « Faire la loi, faire le genre: conflits d'interprétations juridiques sur la parité », *Droit et société*, n°62, pp. 45-66.
Lépinard, Éléonore (2006), « Identity Without Politics: Framing the Parity Laws and their Implementation in French Local Politics », *Social Politics*, vol.13, n°2, pp. 30-58.
Lépinard, Éléonore (2007), « Lecture critique de Scott, J. W., Parité! L'universel et la différence des sexes, Albin Michel, 2005 », *Critique internationale*, n°36, pp. 188-192.
Lépinard, Éléonore (2007), *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Presses de Science po.
Lépinard, Éléonore et Bereni, Laure (2004), « La parité ou le mythe d'une exception française », *Pouvoirs*, n°111, pp. 73-85.
Lévy, Bernard-Henri, « Oui à l'égalité, non à la parité », *Le Point*, 13 février 1999
Liatard, Séverine (2001), « Colette Audry, une intellectuelle dans la sphère littéraire en 1962 », *in* G. Sellier, O. Krakovitch, et E. Viennot (dir.), *Femmes de pouvoir: mythes et fantasmes*, Paris, L'Harmattan
Lipovetsky, Gilles (1997), *La Troisième Femme: permanence et révolution du féminin*, Paris, Gallimard.
Lochak, Danièle (1983), « Les hommes politiques, les 'sages'.et les femmes (à propos de la décision du Conseil constitutionnel du 18 nov. 1982) », *Droit social*, n°2, pp. 131-137.
Lovenduski, Joni (1993), « Introduction », *in* J. Lovenduski et P. Norris (eds.), *Gender and Party Politics*, London, Sage, pp. 1-15.
Lovenduski, Joni (ed.) (2005), *Feminism and the Political Representation of Women in Europe and North America*, Cambridge, Cambridge University Press.
Lovenduski, Joni et Norris, Pippa (eds.) (1993), *Gender and Party Politics*, London, Sage.
Mackinnon, Catharine A. (1989), *Toward a feminist theory of the state*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
Majnoni D'intignano, Béatrice (1999), *Egalité entre femmes et hommes: aspects économiques, rapport du Conseil d'Analyse Economique (rapport du CAE n°15)*, Paris, La Documentation française.
Mansbridge, Jane (1999), « Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women? A Contingent "Yes" », *The Journal of Politics*, vol.61, n°3, pp. 628-657.
Mansbridge, Jane (2001), « The Descriptive Political Representation of Gender: An Anti-Essentialist Argument" », *in* J. Klausen et C. S. Maier (eds.), *Has Liberalism Failed Women?* New York, Palgrave, pp. 19-38.
Marry, Catherine (2004), *Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse*, Paris, Belin.
Martin, Jacqueline (dir.) (1998), *La Parité. Enjeux et mise en oeuvre*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
Mathieu, Lilian (2002), « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol.52, n°1, pp. 75-100.
Mathieu, Lilian (2004), « Des mouvements sociaux à la politique contestataire: les voies tâtonnantes d'un renouvellement de perspective », *Revue française de sociologie*, vol.45, n°3, pp. 561-580.
Mathieu, Lilian (2005), « La constitution du mouvement altermondialiste français », *Critique internationale*, n°27, pp. 147-161.
Mathieu, Lilian (2007), « L'espace des mouvements sociaux », *Politix*, vol.20, n°77, pp. 131-151.
Mathieu, Nicole-Claude (1991), *L'Anatomie politique*, Paris, Côté-femmes.
Matonti, Frédérique (1996), « Les 'bricoleurs'. Les cadres politiques de la raison historienne: l'exemple de *La Nouvelle critique* », *Politix*, n°36, pp. 95-114.
Matonti, Frédérique (2005), « Crises politiques et reconversions: Mai 68 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°158, pp. 5-7.
Matonti, Frédérique (2005), *Intellectuels communistes: essai sur l'obéissance politique: "La Nouvelle critique", 1967-1980*, Paris, La Découverte.
Matonti, Frédérique et Poupeau, Franck (2004), « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°155, pp. 5-11.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Mauduit, Jean et Raimond, Anne-Marie (dir.) (1971), *Ce que les femmes réclament. (États généraux de la femme, 20-22 novembre 1970, Versailles)*, Paris, Fayard.
Mauger, Gérard (1994), « Gauchisme, contre-culture et néo-libéralisme. Pour une histoire de la 'génération de mai 68' », *in* CURAPP (dir.), *L'identité politique*, Paris, PUF
Mauger, Gérard (2003), « Pour une politique réflexive du mouvement social », *in* P. Cours-Salies et M. Vakaloulis (dir.), *Les mobilisations collectives. Une controverse sociologique*, Paris, PUF
Mazey, Sonia (2002), « L'Union européenne et les droits des femmes: de l'européanisation des agendas nationaux à la nationalisation d'un agenda européen? », *in* R. Balme, D. Chabanet, et V. Wright (dir.), *L'action collective en Europe*, Paris, Presse de Science-po, pp. 405-432.
Mazur, Amy G. (1995), *Gender Bias and the State: Symbolic Reform at Work in Fifth Republic France*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press.
Mazur, Amy G. (1995), « Strong State and Symbolic Reform: The Ministère des Droits de la Femme in France », *in* D. M. Stetson et A. G. Mazur (eds.), *Comparative State Feminism*, Thousand Oaks, Sage, pp. 76-94.
Mazur, Amy G. (2001), « Drawing Lessons from the French Parity Movement », *Contemporary French Civilization*, vol.25, n°2
Mazur, Amy G. (2002), *Theorizing Feminist Policy*, London, Oxford University Press.
Mazur, Amy G. et Stetson, Dorothy (2003), « Reconceptualizing the Women's Mouvement : Discourses, Actors, and States », working paper (http://libarts.wsu.edu/polisci/rngs/pdf/stetson-mazur-isa.pdf).
Mcadam, Doug (1982), *Political Process and the Development of Black Insurgency (1930-1970)*, Chicago, The University of Chicago Press.
Mcadam, Doug, Tarrow, Sidney, et Tilly, Charles (2001), *Dynamics of Contention*, Cambridge, Cambridge University Press.
Memmi, Dominique (1989), « 'Demande de droit' ou 'vide juridique'? Les juristes aux prises avec la construction de leur propre légitimité », *in* CURAPP (dir.), *Les usages sociaux du droit*, Paris, PUF, pp. 13-31.
Memmi, Dominique (1992), « La compétence morale », *Politix*, n°17, pp. 104-124.
Meny, Yves et Thoenig, Jean-Claude (1989), *Politiques publiques*, Paris, PUF.
Mercklé, Pierre (2004), *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte (Repères).
Michel, André (1986), *L'action positive pour les femmes*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, Comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
Migdal, Joel S. (2001), *State in Society: Studying How States and Societies Transform and Constitute One Another*, Cambridge, Cambridge University Press.
Minc, Alain, « La journée des dupes », *Le Monde*, 21 mars, p. 15.
Mossuz-Lavau, Janine (1998), *Femmes/Hommes. Pour la parité*, Paris, Presses de Sciences po.
Mossuz-Lavau, Janine, « L'opinion souhaite l'égalité hommes-femmes plus que la parité », *Le Monde*, 31 octobre 1998, p. 13.
Mossuz-Lavau, Janine, « Les anti-paritaires se trompent », *Le Monde*, 25 février 1999, p. 17.
Mossuz-Lavau, Janine (2002), « La parité en politique: histoire et premier bilan », *Travail, genre et sociétés*, n°7, pp. 41-57.
Mossuz-Lavau, Janine et de Kervasdoué, Anne (1997), *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, Paris, Odile Jacob.
Mossuz-Lavau, Janine et Sineau, Mariette (1983), *Enquête sur les femmes et la politique en France*, Paris, PUF.
Mossuz-Lavau, Janine et Sineau, Mariette (1984), *La situation des femmes dans la vie politique en Europe; Partie II: les femmes dans le personnel politique en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
Muller, Pierre (2000), « L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol.50, n°2, pp. 189-207.
Muller, Pierre (2006), *Les politiques publiques (6ème édition)*, Paris, PUF (QSJ).
Muller, Pierre (2006), « Référentiel », *in* L. Boussaguet, S. Jacquot, et P. Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (2ème édition revue et corrigée)*, Paris, Presses de Sciences po, pp. 372-378.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Muller, Pierre et Surel, Yves (1998), *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien.
Murray, Rainbow (2004), « Why Didn't Parity Work? A Closer Examination of the 2002 Election Results », *French Politics*, vol.2, n°3, pp. 347-362.
Naudier, Delphine (2000), *La Cause littéraire des femmes. Mode d'accès et de consécration des femmes dans le champ littéraire (1970-1998)*, Sciences sociales, EHESS, Paris.
Naudier, Delphine (2004), « La reconnaissance sociale et littéraire des femmes écrivains depuis les années 1950 », *in* N. Racine et M. Trebitsch (dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Paris, Complexe, pp. 191-210.
Neveu, Erik (1993), « Médias et construction de la 'crise de la représentation': le cas français », *Communication*, vol.14, n°1, pp. 21-54.
Neveu, Erik (2002), *Sociologie des mouvements sociaux (3è édition)*, Paris, La Découverte (Repères).
Neveu, Erik et Le Grignou, Brigitte (1993), « Intimités publiques. Les dynamiques de la politique à la télévision », *Revue française de science politique*, vol.43, n°6, pp. 940-967.
Nicolet, Claude (1982), *L'idée républicaine en France (1789-1924). Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard.
Nicolet, Claude (1992), *La République, état des lieux*, Paris, Seuil.
Noiriel, Gérard (2005), *Les fils maudits de la République. L'avenir des intellectuels en France*, Paris, Fayard.
Nora, Pierre (1984), *Les lieux de mémoire. 1, La République*, Paris, Gallimard.
Oakley, Ann (1972), *Sex, Gender and Society*, London, Temple Smith.
Observatoire de La Parité (1996), *Rapport de la commission pour la parité entre les hommes et les femmes dans la vie politique, par Mme Gisèle Halimi*, Paris, Observatoire de la parité.
OCDE (1991), *Les Femmes et le changement structurel. Nouvelles perspectives*, Paris, OCDE.
Offen, Karen (1988), « Defining Feminism: A Comparative Historical Approach », *Signs*, vol.14, n°1, pp. 119-157.
Offerlé, Michel (1998), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien.
Olson, Mancur (1987), *Logique de l'action collective*, Paris, PUF.
Opello, Katherine A. R. (2006), *Gender Quotas, Parity Reform and Political Parties in France*, Lexington Books.
Ozouf, Mona (1995), *Les Mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, Fayard.
Ozouf, Mona (1999), « Une bienheureuse abstraction », *in* M. Amar (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 151-157.
Padioleau, Jean-Gustave (1976), « Système d'interaction et rhétorique journalistique », *Sociologie du travail*, n°3
Padioleau, Jean-Gustave (1982), *L'Etat au concret*, Paris, PUF.
Page, Lionel (1999), *La parité hommes/femmes en politique: de la contestation à la législation*, Maîtrise de sociologie, université Paris 10
« La parité en pratiques », *Politix*, vol.15, n°60, 2002
Pavard, Bibia (2005), *Les éditions des femmes: histoire des premières années, 1972-1979*, Paris, L'Harmattan.
Péchu, Cécile (2001), « Les générations militantes à *Droit au logement* », *Revue française de science politique*, vol.51, n°1-2, pp. 73-104.
Péchu, Cécile (2004), *Du Comité des Mal logés à Droit au logement, sociologie d'une mobilisation: les transformations contemporaines de l'action collective*, Science politique, Institut d'études politiques de Paris
Pedersen, Birthe, « Quand copulent les mouches », *Le Monde*, 25 février 1999, p. 17.
Perrineau, Pascal (1994), *L'engagement politique: déclin ou mutation?* Paris, Presses de la FNSP.
Perrot, Michelle (dir.) (1984), *Une histoire des femmes est-elle possible?* Marseille, Rivages.
Perrot, Michelle (1995), « Ecrire l'histoire des femmes: récit d'une expérience française », *in* M. de Manassein (dir.), *De l'égalité des sexes*, Paris, CNDP, pp. 49-59.
Perrot, Michelle (1997), *Femmes publiques*, Paris, Textuel.
Perrot, Michelle, « Oui, tenter cette expérience nouvelle », *Le Monde*, 25 février 1999, p. 17.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Perrot, Michelle (2003), « Mon devenir féministe », *in* J. Laufer, C. Marry, et M. Maruani (dir.), *Le travail du genre: les sciences sociales à l'épreuve des différences des sexes*, Paris, La Découverte, pp. 35-39.
Pheterson, Gail (1996), « La parité n'offre aucune garantie contre une politique de droite », *Cahiers du GEDISST*, n°17
Phillips, Anne (1995), *The politics of Presence*, Oxford, Oxford University Press.
Phillips, Anne (2002), « La politique identitaire: faut-il tourner la page? », *Cahiers du genre*, n°33, pp. 43-61.
Picq, Françoise (1987), *Le mouvement de libération des femmes et ses effets sociaux*, Paris, ATP CNRS.
Picq, Françoise (1993), *Libération des femmes: les années-mouvement*, Paris, Seuil.
Picq, Françoise (2002), « Le féminisme entre passé recomposé et futur incertain », *Cités*, n°9
Pionchon, Sylvie et Derville, Grégory (2004), *Les femmes et la politique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
Pisier, Evelyne, « Universalité contre parité », *Le Monde*, 8 février 1995
Pisier, Evelyne, « PaCS et parité: du même et de l'autre », *Le Monde*, 30 octobre 1998
Pisier, Evelyne, « Contre l'enfermement des sexes », *Le Monde*, 11 février 1999, p. 12.
Pitkin, Hanna F. (1967), *The Concept of Representation*, Berkeley, University of California Press.
Poggi, Gianfranco (1990), *The State: Its Nature, Developments, and Perspectives*, Stanford, Stanford University Press.
Praud, Jocelyne (1997), *Feminizing Party Organizations: The Cases of the Parti Socialiste Français, the Parti Québécois and the Ontario New Democratic Party*, PhD in Political Science, University of Toronto
Prévost, Nathalie et Saint-Criq, Régine (1993), *Vol au-dessus d'un nid de machos*, Paris, Albin Michel.
Prodault, Myriam (2000), *La politique affaire des femmes. aussi*, ACGF.
Racine, Nicole et Trebitsch, Michel (dir.) (2004), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuels*, Paris, Complexe.
Raevaara, Eeva (2007), « In the Land of Equality? Gender Equality and the Construction of Finnish and French Political Communities in the Parliamentary Debates in Finland and France », *in* E. Magnusson, M. Rönnblom, et H. Silius (eds.), *Gender, Equality and Other Normativities: Critical Perspectives on Gender Constructions in Nordic Policies and Practices*, Eslöv, Gondolin
Raynaud, Philippe (1992), « De la tyrannie de la majorité à la tyrannie des minorités », *Le Débat*, n°69, pp. 50-59.
Rennes, Juliette (2007), *Le mérite et la nature. Une controverse républicaine: l'accès des femmes aux professions de prestige 1880-1940*, Paris, Fayard.
Revillard, Anne (2006), « Du droit de la famille aux droits des femmes: le patrimoine familial au Québec », *Droit et société*, n°62, pp. 95-116.
Revillard, Anne (2007), *La cause des femmes au Ministère du Travail: le Comité du Travail Féminin (1965-1984). Rapport final, février 2007*, Paris, Convention DARES/CNRS.
Revillard, Anne (2007), *La cause des femmes dans l'Etat: une comparaison France-Québec (1965-2007)*, Thèse de doctorat en sociologie, ENS Cachan
Rhodes, R.A.W. et Marsh, David (1995), « Les réseaux d'action publique en Grande-Bretagne », *in* P. Le Galès et M. Thatcher (dir.), *Les réseaux de politique publique. Débat autour des policy networks*, Paris, L'Harmattan, pp. 31-68.
Riley, Denise (1988), *'Am I That Name?' Feminism and the Category of 'Women' in History*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
Ringart, Nadja (1991), « Quand ce n'était qu'un début. Itinéraires de femmes à Paris », *in* Groupe d'études féministes de l'université Paris 7 (dir.), *Crises de la Société Féminisme et Changement*, Paris, Tierce, pp. 157-171.
Riot-Sarcey, Michèle (1996), « Mixité ou parité », *Projets féministes*, n°4-5 ('Actualité de la parité')
Rochefort, Florence (2001), « A la découverte des intellectuelles », *Clio*, n°13
Rochefort, Florence (2002), « Foulard, genre et laïcité en 1989 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°75, pp. 145-156.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Rohmer, Hélène (1999), *Femmes d'Alsace. Enquête sur le rapport au politique d'un mouvement féminin transpolitique*, Mémoire de fin d'étude en science politique, IEP de Strasbourg
Roman, Bernard (2000), *La fin du cumul des mandats*, Paris, Bruno Leprince.
Rosanvallon, Pierre (1992), *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard.
Rosanvallon, Pierre (1998), *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard.
Roudinesco, Élisabeth (1989), *Théroigne de Méricourt, Une femme mélancolique sous la Révolution*, Paris, Seuil.
Roudinesco, Élisabeth, « Une parité régressive », *Le Monde*, 11 février 1999, p. 12.
Roudinesco, Élisabeth et de Manassein, Michel (1995), « Préface », *in* M. de Manassein (dir.), *De l'égalité des sexes*, Paris, CNDP, pp. 11-20.
Roudy, Yvette (1975), *La femme en marge*, Paris, Flammarion.
Roudy, Yvette, « La stratégie du ghetto », *Le Matin*, 8 juin 1978
Roudy, Yvette, « La part qui revient à chacun », *Le Monde*, 24 novembre 1982
Roudy, Yvette (1985), *À cause d'elles*, Paris, Albin Michel.
Roudy, Yvette (1995), *Mais de quoi ont-ils peur?* Paris, Albin Michel.
Royal, Ségolène (1996), *La vérité d'une femme*, Paris, Stock.
Royal, Ségolène, « Une torera, une député? », *Le Monde*, 31 mai 1996, p. 17.
Sabatier, Paul A. (2006), « Advocacy Coalition Framework (ACF) », *in* L. Boussaguet, S. Jacquot, et P. Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (2ème édition revue et augmentée)*, Paris, Presses de Sciences po, pp. 42-51.
Sabatier, Paul A. et Jenkins-Smith, Hank C. (1999), « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », *in* P. A. Sabatier (ed.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, pp. 117-166.
Sabatier, Paul A. et Schlager, Edella (2000), « Les approches cognitives des politiques publiques: perspectives américaines », *Revue française de science politique*, vol.50, n°2, pp. 209-234.
Sabbagh, Daniel (2003), *L'égalité par le droit. Les paradoxes de la discrimination positive aux Etats-Unis*, Paris, Economica.
Saguy, Abigail C. (2003), *What is sexual harassment? from Capitol Hill to the Sorbonne*, Berkeley, University of California Press.
Sainsbury, Diane (2005), « Party government and Women's Representation in Sweden », *in* J. Lovenduski (ed.), *State Feminism and Political Representation*, New York, Cambridge University Press, pp. 195-215.
Sallenave, Danièle (1991), *Le Don des morts*, Paris, Gallimard.
Sallenave, Danièle, « Le piège de la parité », *Marianne*, mai 1997
Sallenave, Danièle, « La difficile gloire de la libre existence », *Le Monde*, 21 janvier 1999, p. 14.
Sallenave, Danièle, « Manifeste », *Le Monde*, 11 février 1999, p. 12.
Sawer, Marian, Tremblay, Manon, et Trimble, Linda (eds.) (2006), *Representing women in parliament: a comparative study*, London, New York, Routledge.
Sawicki, Frédéric (1997), *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin.
Schelling, Thomas (1986 [1960]), *Stratégie du conflit*, Paris, PUF.
Schemla, Élisabeth (1993), *Edith Cresson, la femme piégée*, Paris, Flammarion.
Schmitt Pantel, Pauline, Duby, Georges, et Perrot, Michelle (dir.) (1991), *Histoire des femmes en Occident. 1, L'Antiquité*, Paris, Plon.
Schnapper, Dominique (1991), *La France de l'intégration, sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard.
Schnapper, Dominique (1994), *La communauté des citoyens: sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.
Schnapper, Dominique (1999), « La transcendance par le politique », *in* M. Amar (dir.), *Le piège de la parité. Arguments pour un débat*, Paris, Hachette Littératures, pp. 112-116.
Schnapper, Dominique, « Le point de vue de Dominique Schnapper, sociologue », *L'Express*, 11 février 1999

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Scott, Joan W. (1986), « Gender: a Useful Category of Historical Analysis », *American Historical Review*, vol.91, n°5, pp. 1053-1075.
Scott, Joan W. (1997), « 'La Querelle des Femmes' in the Late Twentieth Century », *New Left Review*, n°226, pp. 3-19.
Scott, Joan W. (1998), *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel.
Scott, Joan W. (2004), « French Universalism in the Nineties », *Differences: A Journal of Feminist Cultural Studies*, vol.15, n°2, pp. 32-53.
Scott, Joan W. (2005), *Parité! L'universel et la différence des sexes*, Paris, Albin Michel.
Sénac-Slawinski, Réjane (2004), « Evaluation des lois sur les quotas et la parité », *in* C. Bard, C. Baudelot, et J. Mossuz-Lavau (dir.), *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La Martinière, pp. 142-170.
Servan-Schreiber, Claude (1996), « Mixité ou parité », *Projets féministes*, n°4-5 ('Actualité de la parité'), pp. 26-27.
Siméant, Johanna (1998), *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences po.
Siméant, Johanna (2001), « Entrer, rester en humanitaire. Des fondateurs de *Médecins sans frontières* aux membres actuels des ONG médicales françaises », *Revue française de science politique*, vol.51, n°1-2, pp. 47-72.
Siméant, Johanna (2002), « Friches, hybrides et contrebandes: sur la circulation et la puissance militante des discours savants », *in* P. Hamman, J.-M. Méhon, et B. Verrier (dir.), *Discours savants, discours militants: mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-53.
Siméant, Johanna (2005), « Pratiques protestataires (introduction) », *Genèses*, n°59, pp. 2-3.
Sineau, Mariette (1986), *Des femmes en politique », rapport pour le CNRS, ATP Recherches sur les femmes et recherches féministes*, Paris, CEVIPOF.
Sineau, Mariette (1988), *Des femmes en politique*, Paris, Economica.
Sineau, Mariette (1989), *Voies et moyens pour améliorer la situation des femmes dans la vie politique*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
Sineau, Mariette (2001), *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de Sciences po.
Sineau, Mariette (2004), *Parité. Le Conseil de l'Europe et la participation des femmes à la vie politique*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe.
Sintomer, Yves (2001), *Délibérer, participer, représenter. Vers une sociologie de la délibération politique*, Thèse d'habilitation à diriger des recherches, Sociologie, Université Paris 5
Slama, Alain-Gérard (1993), *L'Angélisme exterminateur*, Paris, Grasset.
Slama, Alain-Gérard, « Parité: histoire d'une dérive », *Le Point*, 2 mai 1998, p. 116.
Sledziewski, Élisabeth G. (1989), *Révolutions du sujet*, Paris, Méridiens-Klincksieck.
Sledziewski, Élisabeth G. (1992), « Rapport préparatoire au séminaire sur la 'démocratie paritaire' », *in* Conseil de l'Europe (dir.), *La démocratie paritaire. Quarante années d'activité du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, pp. 17-27.
Snow, David A. (2001), « Analyse de cadres et mouvements sociaux », *in* D. Cefaï et D. Trom (dir.), *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, Paris, EHESS, pp. 27-49.
Sowerwine, Charles (1978), *Les Femmes et le socialisme*, Paris, FNSP.
Stéfanon, Florence (1999), *Représentations et construction d'une 'culture féminine' de la politique dans le cadre des mobilisations associatives en faveur de la parité. L'exemple du réseau Demain la parité*, DEA de sociologie, université Paris 7
Stetson, Dorothy Mcbride (1987), *Women's rights in France*, New York, Greenwood.
Stetson, Dorothy Mcbride et Mazur, Amy G. (eds.) (1995), *Comparative State Feminism*, Thousand Oaks, Sage.
Stievenard, Gisèle (1996), « Parti socialiste et parité: histoire et actualité », *Projets féministes*, n°4-5 ("Actualité de la parité"), pp. 190-220.
Studer, Brigitte (2004), « Introduction », *in* É. Gubin, C. Jacques, F. Rochefort, B. Studer, F. Thébaud, et M. Zancarini-Fournel (dir.), *Le siècle des féminismes*, Paris, PUF, pp. 22-25.
Sullerot, Evelyne (1965), *Demain les femmes*, Paris, Laffont.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Sullerot, Evelyne (1965), *La vie des femmes*, Paris, Gonthier.
Sullerot, Evelyne (dir.) (1978), *Le Fait féminin. Qu'est-ce qu'une femme?* Paris, Fayard.
Tarrow, Sidney (1989), *Democracy and Disorder: Protest and Politics in Italy 1965-1975*, Oxford, Clarendon Press.
Taylor, Verta (2005), « La continuité des mouvements sociaux. La mise en veille du mouvement des femmes », *in* O. Fillieule (dir.), *Le désengagement militant*, Paris, Belin, pp. 229-250.
Thatcher, Mark (2006), « Réseau (Policy network) », *in* L. Boussaguet, S. Jacquot, et P. Ravinet (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques (2ème édition revue et augmentée)*, Paris, Presses de Sciences po, pp. 386-392.
Thébaud, Françoise (2001), « Promouvoir les droits des femmes: ambitions, difficultés et résultats », *in* S. Berstein, P. Milza, et J.-L. Bianco (dir.), *Les années Mitterrand: les années du changement*, Paris, Perrin
Thébaud, Françoise, Duby, Georges, et Perrot, Michelle (dir.) (1992), *Histoire des femmes en Occident. 5, Le XXe siècle*, Paris, Plon.
Théry, Irène (1997), « Le contrat d'union sociale en question », *Esprit*, n°10, pp. 159-211.
Tilly, Charles (1978), *From Mobilization to Revolution*, New York, Random House.
Tilly, Charles (1984), « Les origines du répertoire de l'action collective en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol.4, pp. 89-108.
Tissot, Sylvie (2005), « Les reconversions militantes », *in* S. Tissot, C. Gaubert, et M.-H. Lechien (dir.), *Reconversions militantes*, Limoge, Pulim, pp. 2-7.
Tissot, Sylvie, Gaubert, Christophe, et Lechien, Marie-Hélène (dir.) (2005), *Reconversions militantes*, Limoge, Pulim.
Trat, Josette (1993), « Parité. De nombreuses ambiguïtés », *Cahiers du féminisme*, n°67-68
Tremblay, Manon (2002), « Les élites parlementaires françaises et la parité: sur l'évolution d'une idée », *Modern and Contemporary France*, vol.10, n°1, pp. 41-57.
Tristan, Anne et Pisan, Annie (de) (1977), *Histoires du MLF*, Paris, Calmann-Lévy.
Vargas, Virginia et Wieringa, Saskia (1998), « The Triangle of Empowerment. Processes and Actors in the Making of Public Policy for Women », *in* G. Nijeholt, V. Vargas, et S. Wieringa (eds.), *Women's Movements and Public Policy in Europe, Latin America, and the Caribbean*, New York, Garland, pp. 3-23.
Varikas, Eleni (1995), « Une représentation en tant que femme? Réflexions critiques sur la demande de la parité des sexes », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.16, n°2, pp. 129-139.
Varikas, Eleni (1996), « Le principe de la parité entre les sexes », *Cahiers du GEDISST*, n°17, pp. 33-55.
Vedel, Georges, « Les 20% de femmes et la Constitution », *Le Monde*, 3 février 1979
Vedel, Georges, « La parité vaut mieux qu'un marivaudage législatif! », *Le Monde*, 18 décembre 1998, p. 16.
Verrier, Benoît (2006), « Les transformations d'une marque politique. Du CERES au MDC », *in* A. Cohen, B. Lacroix, et P. Riutort (dir.), *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique, 18ème-20ème siècle*, Paris, PUF, pp. 103-122.
Viennot, Éliane, « Un contentieux à liquider », *Le Monde*, 19 novembre 1993, p. 2.
Viennot, Éliane (1994), « Parité: les féministes entre défis politiques et révolution culturelle », *Nouvelles Questions Féministes*, vol.15, n°4, pp. 65-89.
Vogel-Polsky, Éliane (1989), *Les actions positives et les obstacles institutionnels et législatifs à leur application dans les pays membres du Conseil de l'Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
Weber, Max (1986), *Sociologie du droit*, Paris, PUF.
Weissman, Élisabeth (1995), *Les filles, on n'attend plus que vous! Guide pratique et polémique à l'usage de celles qui s'interrogent sur leur engagement en politique*, Paris, Textuel.
Who's Who in France. 2005-2006, Levallois-Perret, Jacques Laffite, 2005.
Williams, Bernard A. O. (1995), « Which Slopes Are Slippery », *in* B. Williams (ed.), *Making sense of humanity and other philosophical papers, 1982-1993*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 213-222.
Young, Iris (1990), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008

Ysmal, Colette (1989), *Les partis politiques sous la Ve République*, Paris, Montchrestien.
Zelensky, Anne (2005), *Histoire de vivre: mémoires d'une féministe*, Paris, Calmann-Lévy.

tel-00232810, version 1 - 1 Feb 2008